

La cité de Mégare et les établissements mégariens de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin. Histoire et institutions.



Thèse présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel
pour obtenir le grade de docteur ès lettres par
Adrian Robu

Acceptée sur proposition du jury :

M. Denis Knoepfler, professeur à l'Université de Neuchâtel et au Collège de France,
directeur de thèse

M. Alexandru Avram, professeur à l'Université du Maine, directeur de thèse

M. Marcel Piérart, professeur à l'Université de Fribourg, rapporteur

M. Henri Tréziny, directeur de recherche au CNRS, Marseille, rapporteur

Universités de Neuchâtel et du Maine

le 19 février 2008

Couverture: Vue du golfe Saronique depuis Mégare (photo personnelle)

**Faculté des lettres et
sciences humaines**

La doyenne

- Espace Louis-Agassiz 1
- CH-2000 Neuchâtel

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Denis Knoepfer, co-directeur de thèse, professeur ordinaire d'archéologie classique et d'histoire ancienne à l'Université de Neuchâtel ; M. Alexandre Avram, co-directeur de thèse, professeur à l'Université du Maine (Le Mans) ; M. Marcel Piérart, professeur à l'Université de Fribourg ; M. Henri Tréziny, directeur de recherches au CNRS, Marseille, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Adrian Robu, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 19 février 2008-02-15


La doyenne
Ellen Hertz

à Cristina

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord mes directeurs de thèse, le professeur Alexandru Avram, qui n'a jamais cessé de me faire des remarques fort utiles et de m'encourager. C'est à lui d'ailleurs qu'appartient le mérite de m'avoir suggéré le sujet de cette thèse. De même, je suis extrêmement reconnaissant envers le professeur Denis Knoepfler pour son accueil amical à Neuchâtel et pour tous ses conseils et suggestions. La bibliothèque d'épigraphie et de numismatique de la salle Henri Seyrig constitue, sans aucun doute, un endroit extrêmement propice à la recherche. J'exprime aussi ma reconnaissance envers les deux autres membres de mon jury de thèse, Henri Tréziny et Marcel Piérart, pour leurs remarques et commentaires. Leurs interventions ont été d'un grand secours dans l'élaboration de la présente version de cette thèse.

Je remercie ensuite Petre Alexandrescu, Martin Steinrück, Zoe Petre, Alexandra Trachsel, Constantina Chivoci, Jean-Pierre Schneider, Claude Calame, Michel Gras, Delphine Ackermann, Nathan Badoud, qui ont lu telle ou telle partie de mon manuscrit, ou m'ont aidé de diverses manières. Mes remerciements vont en égale mesure à mes collègues Florian Matei Popescu, Dan Dana, Mădălina Dana, Iulian Bîrzescu, Silviu Anghel, Adrian Dumitru, Mihaela Marcu, Petros Tryphonopoulos, Yannis Kalliontzis, William Fata, Arnaud Costa. Qu'ils reçoivent tous ici encore l'expression de ma vive gratitude.

Il y a lieu d'évoquer aussi plusieurs institutions qui, par leur aide financière, ont rendu possible mon séjour à Neuchâtel: l'Agence universitaire de la Francophonie (avec son École Doctorale en Sciences Sociales de Bucarest), l'Université de Neuchâtel et l'Institut culturel roumain. En outre, un subside accordé par la Conférence des Recteurs des Universités Suisses a facilité mes déplacements entre les Universités de Neuchâtel et du Maine. Grâce aux bourses offertes par la *Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts*, par l'École française d'Athènes et l'École française de Rome j'ai aussi eu l'occasion de travailler pendant quelques mois dans les riches bibliothèques de Munich, d'Athènes et de Rome.

Enfin, je dois avouer que la présente étude n'aurait pas vu le jour sans le soutien constant de mes parents, ainsi que de mon épouse, Cristina. Elle a consacré beaucoup de temps à la lecture des différentes versions de ma thèse et c'est à elle que je dédie cette recherche.

Mots clés en français : Cité grecque, colonisation, subdivisions civiques, magistratures, Mégare, Sicile, Propontide, Pont-Euxin

Mots clés en anglais : Greek city, colonization, civic subdivisions, magistracies, Megara, Sicily, Propontis, Black Sea

Résumé

Cette thèse est consacrée à l'étude de l'un des plus importants mouvements grecs de colonisation de l'époque archaïque, à savoir le mouvement initié par Mégare, la cité de l'isthme de Corinthe. Les Mégariens de Grèce participèrent à la fondation de plusieurs établissements en Sicile (Mégara Hyblaea au VIII^e siècle et Sélinonte au VII^e siècle), en Propontide (Astacos, Chalcédoine, Olbia, Sélymbria et Byzance dans la première moitié du VII^e siècle) et dans le Pont-Euxin (Héraclée du Pont et Mésambria au VI^e siècle).

Pour comprendre le mouvement mégarien de colonisation, nous avons divisé notre recherche en trois grandes parties. La première se propose d'examiner la formation de l'État mégarien et les rapports de la cité avec Corinthe et Athènes, en traitant simultanément du développement et des conflits internes de la société mégarienne. En second lieu, nous nous penchons sur les fondations mégariennes de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin, en mettant l'accent sur l'occupation globale du territoire, sur les relations entre les différents groupes d'*apoikoi* (« premiers colons ») et d'*époikoi* (« colons ultérieurs ») grecs et sur les contacts avec les indigènes. La troisième partie porte sur les institutions politiques d'origine mégarienne attestées dans les colonies fondées par Mégare. Nous étudions à cet égard les subdivisions du corps civique: les trois *phylai* (« tribus ») doriennes et les *hékatostyes* (« centaines »), en mettant en doute l'existence d'une troisième division *kata kômas* (« par villages ») dans le monde mégarien. Ensuite, notre analyse porte sur les principales magistratures des cités mégariennes (le *basileus*, les *aisimnatai*, les *probouloi*, les *stratèges*, les *damiorgoi*, les *nomophylakes*, les *agoranomoi*, le *mnamôn* et l'*hiéromnamôn*).

En examinant les causes de la colonisation mégarienne, nous soulignons le rôle important joué dans ce mouvement d'expansion par la compétition et les conflits entre les familles aristocratiques. Nous considérons en même temps que les colonies mégariennes furent le résultat d'un synœcisme primitif, d'un rassemblement de plusieurs groupes de colons le plus souvent hétéroclites du point de vue ethnique. Les documents indiquent que les

Mégariens de Grèce collaborèrent avec des habitants originaires d'autres cités grecques (des Béotiens, des Argiens et des Corinthiens à Byzance, des Mégariens de Sicile et peut-être aussi des Corinthiens à Sélinonte, des Chalcédoniens à Astacos, des Béotiens à Héraclée du Pont, des Chalcédoniens et des Byzantins à Mésambria) afin d'assurer le succès de leurs installations et de faciliter le développement de leurs établissements. Ces Grecs sont souvent venus en tant que colons additionnels (*époikoi*) dans les colonies mégariennes et ce sont eux qui ont assuré la survivance et l'expansion des cités mégariennes.

Enfin, l'étude des institutions confirme que dans ce domaine les colonies mégariennes conservaient l'héritage de la métropole. De fait, les subdivisions civiques et les principales magistratures de Mégare furent reproduites dans les colonies mégariennes et héracléotes. Il existe toutefois une exception notable, à savoir l'*hiéromnamôn* présent à Byzance, à Chalcédoine, à Mésambria et peut-être aussi à Sélinonte, une magistrature qui, selon nous, serait d'origine argienne.

Table des matières

Introduction	1
i. Pourquoi la colonisation mégarienne ?	1
ii. Structure de la thèse	5
iii. Historique de la recherche	7
iv. Analyse des sources: les sources littéraires et documentaires (les sources épigraphiques, archéologiques et numismatiques)	10
 Partie I: La cité de Mégare à l'époque archaïque	 15-94
I. 1. Le synœcisme mégarien	15
I. 1. 1. La liste de cinq <i>méré</i> (« districts ») mégariens de Plutarque	16
I. 1. 2. Le catalogue des vaisseaux mégariens chez Strabon	31
I. 1. 3. Les rapports entre Mégare et Corinthe à l'époque archaïque	39
I. 1. 4. Le lien entre le synœcisme mégarien et la colonisation mégarienne	46
 I. 2. Les conflits de Mégare avec Athènes pour la possession de l'île de Salamine: une affaire de <i>néoi</i> ?	 52
I. 2. 1. Les traditions relatives aux combats menés par les Athéniens et les Mégariens à l'époque archaïque pour la possession de Salamine	53
I. 2. 2. Le recours des Athéniens et des Mégariens aux mythes dans l'affaire de Salamine	59
I. 2. 3. Les enjeux de la possession de Salamine	70
 I. 3. Les luttes internes à Mégare au VI^e siècle	 76
I. 3. 1. La <i>palintokia</i> mégarienne: une réforme analogue à la <i>seisachtheia</i> de Solon	76
I. 3. 2. <i>Kakoi</i> et <i>agathoi</i> chez Théognis	81
 I. 4. Conclusions: les causes de la colonisation mégarienne	 89

Partie II: Les établissements mégariens de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin

95-296

II. 1. Les établissements mégariens de Sicile	97
II. 1. 1. Mégara Hyblaea	97
II. 1. 1. 1. Les récits et les découvertes archéologiques concernant la fondation de Mégara Hyblaea	97
II. 1. 1. 2. Les rapports avec les indigènes	115
II. 1. 1. 3. Les causes de la fondation de Mégara Hyblaea et les rapports avec la métropole	120
II. 1. 1. 4. L'occupation globale du site de Mégara Hyblaea par les premiers <i>apoikoi</i>	124
II. 1. 2. Sélinonte	132
II. 1. 2. 1. Les récits et les découvertes archéologiques concernant la fondation de Sélinonte	132
II. 1. 2. 2. Les σύμμικτοι ἄνθρωποι de Sélinonte	141
II. 1. 2. 3. Les rapports avec les indigènes	145
II. 1. 2. 3. 1. L'expansion rapide de Sélinonte dans le territoire indigène	148
II. 1. 2. 4. Les causes de la fondation de Sélinonte et les rapports avec les métropoles	153
II. 1. 2. 5. L'occupation globale du site de Sélinonte par les premiers <i>apoikoi</i>	165
II. 2. Les établissements mégariens de la Propontide	171
II. 2. 1. Astacos	171
II. 2. 1. 1. Les récits concernant la fondation d'Astacos	171
II. 2. 1. 2. Le « réseau mégarien » et la fondation d'Astacos	177
II. 2. 1. 3. L'occupation athénienne et bithynienne d'Astacos	186
II. 2. 1. 4. Les rapports entre Astacos, Olbia et Nicomédie	189
II. 2. 2. Chalcédoine	194
II. 2. 2. 1. Les récits concernant la fondation de Chalcédoine	194

II. 2. 2. 2. Chalcédoine ou la « Cité des Aveugles » (<i>Caecorum Oppidum</i>): les raisons de l'installation des Mégariens sur la rive asiatique du Bosphore	204
II. 2. 2. 3. La date de fondation de Chalcédoine et la chronologie des installations mégariennes en Propontide	214
II. 2. 2. 4. Les rapports entre Chalcédoine et les autres établissements mégariens	217
II. 2. 3. Sélymbria	219
II. 2. 4. Byzance	224
II. 2. 4. 1. Les récits concernant la fondation de Byzance	224
II. 2. 4. 1. 1. La fondation d' <i>Hestiai</i>	226
II. 2. 4. 1. 2. Les Spartiates et les Athéniens: fondateurs de Byzance ?	233
II. 2. 4. 1. 3. Y a-t-il une participation des Milésiens à la fondation de Byzance ? À propos de l'accord entre les Mégariens et les Milésiens dans la colonisation	234
II. 2. 4. 1. 4. La participation des Béotiens à la fondation de Byzance	238
II. 2. 4. 1. 5. La participation des Corinthiens à la fondation de Byzance	242
II. 2. 4. 1. 6. La participation des Argiens à la fondation de Byzance	246
II. 2. 4. 1. 7. Les <i>époikoi</i> de Chalcédoine	250
II. 2. 4. 1. 8. Conclusions	254
II. 2. 4. 2. Byzas, l'œciste de Byzance, et les rapports entre les Byzantins et les Thraces	257
II. 3. Les établissements mégariens du Pont-Euxin	265
II. 3. 1. Héraclée du Pont	265
II. 3. 1. 1. Les récits concernant la fondation d'Héraclée du Pont	265
II. 3. 1. 1. 1. La fondation d'Héraclée du Pont par les Mégariens et les Béotiens	265
II. 3. 1. 1. 2. Les Milésiens: « premiers fondateurs » d'Héraclée du Pont ?	273
II. 3. 1. 1. 3. Conclusions	275
II. 3. 1. 2. Les rapports entre les Héracléotes et les Mariandyniens	279
II. 3. 2. Mésambria	283
II. 3. 2. 1. Les récits concernant la fondation de Mésambria	283

II. 3. 2. 2. Les rapports entre les Mésambriens et les Thraces	290

Partie III: Les institutions politiques mégariennes 297-423

III. 1. Les subdivisions du corps civique à Mégare et dans ses colonies 297

III. 1. 1. La division par <i>phylai</i> (« tribus »)	298
III. 1. 1. 1. Mégare: la division par <i>phylai</i> à l'époque classique et hellénistique	298
III. 1. 1. 2. Mégare: la division par <i>phylai</i> à l'époque impériale	304
III. 1. 1. 3. Byzance, Chalcédoine et Mésambria	315
III. 1. 1. 4. Héraclée du Pont et ses colonies	318
III. 1. 2. La division par <i>hékatostryes</i> (« centaines »)	322
III. 1. 2. 1. Mégare	322
III. 1. 2. 2. Byzance et Chalcédoine	325
III. 1. 2. 3. Héraclée du Pont et ses colonies	333
III. 1. 2. 4. Sélinonte	341
III. 1. 2. 5. Le sens numérique du mot <i>hékatostryes</i>	342
III. 1. 2. 6. Les fonctions des <i>hékatostryes</i>	344
III. 1. 2. 7. Le rôle des subdivisions de la cité dans l'intégration civique des groupes hétérogènes des colons	347
III. 1. 3. Existe-t-il une division par <i>ikaδeĩs</i> (« vingtaines ») à Mésambria ?	349
III. 1. 4. Plutarque, <i>QG</i> , XVII, et les <i>kômai</i> mégariennes	350
III. 1. 5. Conclusions	360

III. 2. Les magistratures mégariennes 362

III. 2. 1. Le magistrat éponyme	363
III. 2. 1. 1. Le βασιλεύς	363
III. 2. 1. 2. Le ἱερομνάμων	371
III. 2. 2. Les collègues de magistrats	380
III. 2. 2. 1. Les Commissions du Conseil: les αἰσιμνάται, les πρόβουλοι, les πεντεκαίδεκα (?)	380
III. 2. 2. 1. 1. Les αἰσιμνάται	380
III. 2. 2. 1. 2. Les πρόβουλοι	388

III. 2. 2. 1. 3. Les πεντεκαίδεκα (?)	392
III. 2. 2. 2. Les stratèges	393
III. 2. 2. 2. 1. Mégare	394
III. 2. 2. 2. 2. Les colonies mégariennes et héracléotes	412
III. 2. 2. 3. Les δαμιοργοί	417
III. 2. 2. 4. Les νομοφύλακες	420
III. 2. 2. 5. Les ἀγορανόμοι	421
III. 2. 3. Conclusions	422
Conclusions	424
Bibliographie	429
Liste des cartes	509
Liste des planches	544
I. Tableaux des institutions politiques d'origine mégarienne	583
I. A. Les tribus et les <i>hékatostryes</i> (les « centaines »)	583
I. B. Les magistratures d'origine mégarienne	585
II. Tableau des calendriers attestés à Mégare et dans les colonies mégariennes	588

Introduction*

« Les écrivains anciens, comme tous les historiens depuis lors, ont horreur du vide. Ils le remplissent comme ils peuvent, et en dernier recours ils inventent. » (Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 44.)

i. Pourquoi la colonisation mégarienne ?

Mégare a été l'une des cités les plus actives de la Grèce en matière de colonisation puisqu'elle a participé entre les VIII^e-VI^e siècles à la fondation d'un nombre important d'établissements autant en Sicile (Mégara Hyblaea et Sélinonte) qu'en Propontide (Astacos, Chalcédoine, Olbia, Sélymbria et Byzance) et dans le Pont-Euxin (Héraclée du Pont et Mésambria). Malgré son importance moyenne dans la hiérarchie des cités, la réputation de Mégare en tant que métropole sera dépassée seulement par les cités de Corinthe et de Milet¹.

Depuis le livre de référence de Krister Hanell, *Megarische Studien*, publié à Lund en 1934, et malgré l'enrichissement de la documentation épigraphique, archéologique et numismatique, accumulée suite au progrès des fouilles et aux nouvelles trouvailles, les relations de Mégare avec ses établissements directs ou indirects n'ont pas souvent attiré l'attention des chercheurs. Il y a bien des raisons à cela: la nature de la documentation disponible, différente pour chaque cité mégarienne; la complexité de la problématique concernant, d'une part, les rapports entre la métropole mégarienne et ses colonies, et d'autre part, les relations entre les Grecs et les indigènes. Il faut ajouter la difficulté d'avoir accès à une bibliographie dont une partie a été longtemps écrite en russe, en bulgare ou en roumain.

Toutefois, et bien que le projet puisse paraître ambitieux, nous croyons que l'étude en synergie de la fondation des établissements mégariens de Sicile, de la mer de Marmara et de la mer Noire s'avère très utile pour le monde scientifique. En effet, étant donné que l'idéal serait d'étudier le mouvement de colonisation en prenant en compte toutes les aires géographiques de l'expansion grecque, l'installation des Mégariens à l'époque archaïque à la fois en Sicile, en Propontide et dans le Pont-Euxin constitue une bonne étude de cas. Il ne s'agira pas seulement de multiplier les parallèles que l'on peut relever entre les cités mégariennes de l'Occident et de

* Toutes les dates sont « avant Jésus-Christ » sauf mention contraire. De plus, nous utilisons le terme de Mégare pour désigner la cité mégarienne de Grèce, et celui de Mégara pour la cité de Mégara Hyblaea.

¹ Hind, *Megarian Colonization*, p. 131.

l'Orient, mais, par la comparaison de plusieurs zones de colonisation (la Sicile, la Propontide et le Pont-Euxin), de mieux comprendre le processus colonial mégarien et d'identifier le « réseau » (ou plutôt les « réseaux ») mégarien(s) de colonisation².

Par ailleurs, un acquis important des recherches récentes consiste dans la mise en évidence de l'importance des relations entre Grecs et indigènes (en insistant sur une nouvelle analyse des découvertes archéologiques, notamment celles émanant des colonies mégariennes de Sicile³). Ces relations, fondamentales pour l'implantation et le développement des cités mégariennes – qui n'ont pas été analysées par Hanell –, font également partie de notre étude.

De même, les savants ont récemment insisté sur le caractère mixte de plusieurs expéditions coloniales grecques, et il s'avère aujourd'hui fort important d'étudier le rôle des *synoikoi* et des vagues ultérieures de colons (des *époikoi* mégariens ou non mégariens) dans la colonisation mégarienne⁴. À cet égard, il convient de préciser que par *époikoi* on entend, avec M. Casevitz, « les nouveaux colons sans distinguer ceux qu'une métropole a envoyés sur demande de la cité qui les accueille, de ceux que l'exil a fait s'établir dans une cité »⁵. Les témoignages que nous examinerons dans cette étude confirment l'arrivée des colons additionnels dans les établissements mégariens, surtout à Byzance et Mésambria. La collaboration des Mégariens avec des Grecs provenant d'autres régions (des Mégariens des colonies, des Béotiens, des Argiens, des Corinthiens) et l'arrivée des nouveaux colons – à titre

² Pour la question des « réseaux », voir l'article programmatique de J.-P. Morel, « Problématiques de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale: l'exemple des réseaux », in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 59-70.

³ Pour les rapports entre les Grecs et les indigènes de Sicile, voir *infra*, chapitres II. 1. 1. 2. et II. 1. 2. 3. (avec la bibliographie).

⁴ On trouve chez Thucydide (I, 23, 1) le récit d'une opération de recrutement de colons. À la veille de la guerre du Péloponnèse, les Corinthiens firent appel pour l'envoi d'une *apoikia* à Épidamne à des habitants d'autres cités grecques, en leur promettant l'égalité des droits. Sur les fondations composites, voir dernièrement M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 552, qui rappellent: « En fait il est difficile – quelles que soient les traditions étudiées – de privilégier la vision de contingents bien étanches les uns des autres, venant de différentes cités grecques et aboutissant chacun à une fondation particulière. » Cf. aussi E. Lepore, *La Grande Grèce : aspects et problèmes d'une 'colonisation' ancienne*, Naples 2000, p. 40; Tréziny, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 54-55.

⁵ Pour le rapport entre *apoikoi* et *époikoi* dans le vocabulaire de la colonisation grecque, voir De Wever-Van Compernelle, *Termes de colon. chez Thuc.*, p. 498-504; Casevitz, *Le voc. de la colon.*, p. 118-119, 156-158 (le passage cité se trouve à la p. 157). Cf. aussi Graham, *Colony*, p. 64-66, sur la présence des *époikoi* dans les colonies grecques.

individuel ou en communauté – dans les cités déjà fondées, expliqueraient le succès de l'établissement de plusieurs colonies mégariennes.

Ces constatations entraînent une autre question: comment a-t-on assuré dans les colonies mégariennes la cohésion sociale entre Grecs de provenances variées, indispensable pour constituer un seul corps social ? À notre avis, c'est par l'analyse des traditions de fondation, des subdivisions du corps civique, des magistratures et parfois des cultes des colonies mégariennes qu'on peut répondre à cette question. Les institutions politiques et les cultes (les *nomima*) sont en effet des domaines susceptibles de révéler l'hétérogénéité des groupes de colons fondateurs et supplémentaires: c'est au sein de ces structures institutionnelles que se réalisait la médiation politique et culturelle entre les différents groupes de colons (*apoikoi* ou *époikoi*). Les *nomima* occupent par ailleurs un rôle important dans la définition de l'identité d'une communauté politique grecque et leur analyse met en évidence les liens de parenté entre les différentes cités, l'unité culturelle entre la métropole mégarienne et ses colonies. Avec raison, Irad Malkin souligne: « a very different kind of evidence, far more positivistic in nature, may be an important tool for the historian studying ancient Mediterranean networks: the identifying features of a Greek *polis*, among them cults, the hierarchies of a local pantheon, the sacred calendar, the names of magistracies and institutions, and the terminology of the division and subdivision of a city's tribes »⁶.

Bien que les spécialistes aient repoussé l'interprétation « modernisante » de la relation entre colonie et métropole⁷, remplaçant même le terme de colonie par le mot grec *apoikia*⁸, il reste à déterminer jusqu'à quel niveau une colonie mégarienne se rattachait à sa métropole du point de vue politique, institutionnel et religieux. L'étude des rapports entre Mégare et ses colonies peut nous donner une réponse, fût-elle partielle, à cette question.

⁶ Malkin, *Networks*, p. 67. Sur le rôle des *nomima* dans la définition de l'identité d'une cité grecque, voir aussi M. Nafissi, "From Sparta to Taras: *Nomima*, *Ktiseis*, and Relationships between Colony and Mother City", in *Sparta: New Perspectives*, S. Hodkinson et A. Powell (éds.), London 1999, p. 245-272.

⁷ Cf. F. de Angelis, "Ancient Past, Imperial Present : the British Empire in T. J. Dunbabin's, *The Western Greeks*", *Antiquity* 72, 1998, p. 539-549, qui examine l'influence du modèle britannique de colonisation sur l'œuvre de Dunbabin; J.-P. Wilson, "« Ideologies » of Greek Colonization", in *Greek and Roman Colonization: Origins, Ideologies and Interactions*, G. Bradley et J.-P. Wilson (éds.), Swansea 2006, p. 25-57.

⁸ Petropoulos, *Emporion*, p. vii.

Quant au vocabulaire employé dans notre étude pour désigner les établissements fondés par les Mégariens, il est difficile d'accepter de traduire le terme grec d'*apoikia* (« installation hors de la maison »), pourvu d'un sens complexe, par le terme latin de *colonia*. Toutefois, bien que les termes de « colonie » ou de « colonisation » soient inadéquats, ils sont entrés dans le vocabulaire scientifique et il est difficile maintenant de les écarter. Il convient néanmoins de préciser que ces termes se réfèrent aux réalités d'époque romaine ou moderne plutôt qu'à celles de l'époque archaïque grecque⁹. Pour la période archaïque, on ne peut pas parler dans le cas de Mégare d'une politique de colonisation ou d'un empire colonial mégarien, parce qu'il n'existe aucune source attestant la dépendance politique ou économique d'une *apoikia* mégarienne envers sa métropole: assurément, il n'a pas existé à l'époque archaïque un empire colonial mégarien. Par conséquent, les modernes ont suggéré que seul le domaine religieux pouvait constituer le secteur où la cité mère ait exercé des influences (voir *infra*, chapitre II. 1. 2. 1., pour l'*oikistès* envoyé par Mégare en Sicile pour participer aux côtés des habitants de Mégara Hyblaea à la fondation de Sélinonte)¹⁰. Même si les *apoikiai* mégariennes étaient des *poleis*

⁹ Pour les problèmes de l'équivalence du terme latin de *colonia* avec le grec *apoikia*, voir S. Mazzarino, "Metropoli e colonia", in *Metropoli e colonia di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto 1963)*, Naples 1964, p. 67-69; De Wever-Van Compernelle, *Termes de colon. chez Thuc.*, p. 461-467; E. Lepore, "La fioritura della aristocrazia e la nascita della polis", in *Storia e civiltà dei Greci. I. Origini e sviluppo della città*, Milan 1978, p. 230-232; *idem*, "I Greci in Italia", in *Storia della Società Italiana* 1, 1981, p. 213-216; Graham, *Colony*, p. xxxv-xxxvi; Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien*², p. 266-267, n. 4; R. Osborne, "Early Greek Colonization ? The Nature of Greek Settlement in the West", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 252. Casevitz, *Le voc. de la colon.*, p. 128-130, donne une double définition du mot ἀποικία: (1) « une expédition colonisatrice avec ses membres »; (2) « l'agglomération qui en résulte ». Selon De Wever-Van Compernelle, *Termes de colon. chez Thuc.*, p. 466-467, l'*apoikia* est chez Thucydide « le collectif désignant un groupe d'émigrés – volontaires ou non – ou la cité où ce groupe s'est installé ». Voir aussi dernièrement M. H. Hansen et T. H. Nielsen (éds.), *An Inventory of Greek Poleis*, Oxford 2004, p. 150, n. 1, qui proposent « emigrant community » pour la traduction du mot grec *apoikia*.

¹⁰ Sur le manque d'attestation des rapports de caractère politique entre les colonies et leurs métropoles pour la période archaïque, voir G. Vallet, "Métropoles et colonies. Leurs rapports jusque vers la fin du VI^e siècle", in *Metropoli e colonia di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 13-17 ottobre 1963)*, Naples 1964, p. 209-229 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 19-32); G. Shepherd, "Greeks bearing Gifts: Religious Relationships between Sicily and Greece in the Archaic Period", in *Sicily from Aeneas to Augustus. New Approaches in Archaeology and History*, C. Smith et J. Serreti (éds.), Edinburgh, 2000, p. 55-70; I. Malkin, "Categories of Early Greek Colonization: the Case of the Dorian Aegean", in *Il dinamismo della*

autonomes, sans obligations économiques ou politiques envers leur métropole, ce serait une erreur d'exclure tout rapport politique entre Mégare et ses colonies. La collaboration des Mégariens de Grèce avec ceux des colonies mégariennes de la Propontide en vue de la fondation de Mésambria (voir *infra*, chapitre **II. 3. 2. 1.**), ou la condamnation à mort, autrement inexplicable, à Mégare du tyran Thrasydaïos d'Agrigente, la principale rivale grecque de Sélinonte (voir *infra*, chapitre **II. 1. 2. 4.**), révèlent le maintien des contacts politiques entre la métropole mégarienne et ses colonies.

Au demeurant, nous voulons préciser que nous avons préféré employer le terme d'« établissements mégariens », même si nous acceptons que des colons d'autres régions de la Grèce aient participé à l'installation et au développement des *apoikiai* « mégariennes ». Le fait que les institutions politiques, les cultes et les calendriers de ces cités aient gardé l'héritage « mégarien » dans ces domaines justifie pleinement ce choix¹¹.

ii. Structure de la thèse

Nous avons divisé notre recherche en trois grandes parties. La première se propose d'examiner quelques événements de **l'histoire archaïque de Mégare**, à savoir la formation de l'État mégarien et les rapports de la cité avec Corinthe et Athènes, en traitant simultanément du développement et des conflits internes de la société mégarienne. Il ne s'agit pas d'écrire une nouvelle histoire politique mégarienne, mais de mettre en avant les événements susceptibles d'avoir provoqué le mouvement de colonisation mégarien, ou d'avoir influencé l'évolution des relations entre Mégare et ses colonies.

En second lieu, nous nous pencherons sur **les fondations mégariennes** de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin, en mettant l'accent sur l'occupation globale du territoire (une situation particulièrement visible dans le cas des cités mégariennes de Sicile), sur les relations entre les différents groupes d'*apoikoi* et d'*époikoi* grecs et sur les contacts avec les indigènes. À ce propos, il nous paraît essentiel de montrer l'importance des vagues ultérieures de colons,

colonizzazione greca. Atti della tavola rotonda: Espansione e colonizzazione greca di età arcaica, metodologie e problemi a confronto (Venezia, 10-11.11.1995), C. Antonetti et P. Lévêque (éds.), Naples 1997, p. 26-28.

¹¹ Certes, avec quelques exceptions notables: le ἱερομνάμων éponyme à Byzance (voir *infra*, chapitre **III. 2. 1. 2.**), le culte d'Héraclès à Héraclée du Pont (voir *infra*, chapitre **II. 3. 1. 1. 1.**).

ce qui nous amène à soutenir l'hypothèse de l'existence d'un type de colonisation caractérisé par la succession de groupes hétérogènes de colons.

La troisième partie portera sur **les institutions politiques** d'origine mégarienne attestées dans les colonies fondées par Mégare. Nous étudierons ainsi les subdivisions du corps civique: les trois *phylai* (« tribus ») doriennes et les *hékatostryes* (« centaines »), en mettant en doute l'existence d'une troisième division *kata kômas* (« par villages ») dans le monde mégarien. Ensuite, nous nous proposerons d'analyser les principales magistratures des cités mégariennes, soit le magistrat éponyme (le βασιλεύς, le ἱερομνάμων) et les principaux collèges de magistrats (les αἰσιμνᾶται, les πρόβουλοι, les πεντεκαίδεκα, les stratèges, les δαμιουργοί, les νομοφύλακες, les ἀγορανόμοι). Il existe, certes, des divergences et des similitudes institutionnelles entre la cité de Mégare et ses établissements, que l'on mettra en valeur à travers cet examen systématique des données à disposition.

Quant à l'étude des épiclèses et du calendrier de souche mégarienne – le troisième volet important des *nomima* –, nous avons préféré ne les intégrer que partiellement dans notre discussion, sans leur consacrer un chapitre à part. En effet, force est de reconnaître qu'après l'examen approfondi des cultes et des calendriers des établissements mégariens de K. Hanell (un bon élève de l'éminent spécialiste de la religion grecque, M. P. Nilsson), les études notamment de A. Avram sur les cultes et le calendrier des colonies mégariennes et héracléotes, de C. Antonetti et P. Lévêque sur les cultes de Mégare, de K. Kerény, V. Tusa, E. Manni, G. Bejor, M. Dewailly et C. Antonetti sur les cultes de Sélinonte ont enrichi considérablement notre connaissance dans ces domaines¹².

¹² On constate que par rapport à l'époque de K. Hanell, ce sont surtout des nouvelles inscriptions de Callatis qui ont fourni d'autres divinités et épiclèses mégariennes. À ce propos, voir surtout A. Avram, in *ISM III* (1999), p. 91-95 (avec les références); D. Chiekova, *Cultes et vie religieuse des cités grecques du Pont Gauche. VII^e-I^{er} siècle avant J.-C.*, thèse de doctorat, Neuchâtel 2002. Dernièrement, les cultes de Mégare ont été analysés par Antonetti-Lévêque, *Devins* (1990); Antonetti, *Confini della Megaride* (1994); *eadem*, *Megara e le sue colonie* (1997); *eadem*, *Panthéon de Mégare* (1998); *eadem*, "Le culte d'Apollon entre Mégare et ses colonies du Pont", in *Religions du Pont-Euxin, Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 17-24. Pour les calendriers de Mégare et des colonies mégariennes et héracléotes (voir le tableau II se trouvant à la fin de notre ouvrage), à part les études de K. Hanell, *Das Menologium des Liber glossarum*, K. Humanistika Vetenskapssamfundets i Lund Årsberättelse (Bulletin de la société royale des lettres de Lund) 1931-1932 II, Lund 1932; *idem*, *Megarische Studien* (1934), p. 190-204, voir aussi A. E. Samuel, *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity*, München 1972, p. 87-89; D. M. Pippidi,

iii. Historique de la recherche

En publiant en 1934 ses *Megarische Studien*, Krister Hanell a sans doute consacré un modèle de recherche¹³. En effet, bien que cet ouvrage de synthèse soit dépassé sur un certain nombre de points, il reste un exemple de la recherche historique de la première moitié du XX^e siècle, qui a beaucoup influencé les travaux scientifiques postérieurs consacrés au domaine de la colonisation¹⁴. Nous l'avons constamment eu sous les yeux et nous y renverrons souvent le lecteur.

Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la Mer Noire, Bucarest-Amsterdam 1975, p. 126; Loukopoulou, *Thrace propontique* (1989), p. 120-122; A. Avram, "Καλλατιανὰ (III). Calendarul callatian", *SCIIVA* 46, 1995, 2, p. 105-117; *idem*, "Les calendriers de Mégare et de ses colonies pontiques", in *Religions du Pont-Euxin, Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 25-31; *idem*, in *ISM III* (1999), p. 110-115; C. Trümpy, *Untersuchungen zu den altgriechischen Monatsnamen und Monatsfolgen*, Heidelberg 1997, p. 147-155. Concernant les divinités célébrées à Sélinonte et les temples qui leur y étaient consacrés, il convient d'évoquer les études de K. Kerény, "Le divinità ed i templi a Selinunte", *Kokalos* 19, 1966, p. 3-7; V. Tusa, "Le divinità ed i templi di Selinunte", *Kokalos* 13, 1967, p. 186-193; E. Manni, "Da Megara a Selinunte: le divinità", *Kokalos* 21, 1975, p. 174-195; G. Bejor, "Problemi di localizzazione di culti a Selinunte", *ASNP serie iii*, 7, 2, 1977, p. 439-457; Dewailly, *Sanct. de la Malophoros* (1987); *eadem*, *Statuettes* (1992); C. Antonetti in C. Antonetti, S. de Vido, "Conflitti locali e integrazione culturale a Selinunte : il nuovo profilo della polis nell'iscrizione della vittoria", in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra (Erice, 12-15 ottobre 2003)*, vol. I, Pisa 2006, p. 148-161. De même, pour les cultes attestés par la loi sacrée de Sélinonte, voir Jameson *et al.*, *Lex sacra*, p. 77-120.

¹³ Quelques années avant la parution des *Megarische Studien*, F. Bilabel, *Die ionische Kolonisation. Untersuchungen über die Gründungen der Ionier, deren staatliche und kultische Organisation und Beziehungen zu den Mutterstädten*, *Philologus*, Suppl. 14, 1, Leipzig 1920, étudia la colonisation, les cultes et les institutions ioniennes. Ultérieurement, Norbert Ehrhardt allait reprendre l'étude des *nomima* milésiens, en publiant en 1983 (2^{ème} édition en 1988) son ouvrage *Milet und seine Kolonien*.

¹⁴ Plusieurs savants ont mis en évidence l'importance du travail d'Hanell: M. N. Tod, *CR* 49, 1935, p. 76-77; G. W. Elderkin, *AJA* 39, 1935, p. 629; F. Hiller v. Gaertringen, *DLZ* 7, 1935, col. 282-285; M. Carry, *JHS* 55, 1935, p. 96; E. L. Highbarger, *AJPh* 58, 1937, p. 118-121; J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1958, 320. On remarque que l'histoire archaïque de Mégare, les mythes mégariens et la colonisation mégarienne ont constitué dernièrement l'objet d'étude de L. A. Paltseva, *Iz istorii arkhaiskoi Gretsii: Megary e megarskie kolonii* (Sur l'histoire de la Grèce archaïque: Mégare et les colonies mégariennes), Saint-Pétersbourg 1999. Malgré une bonne connaissance

Néanmoins, les progrès des recherches historiques, archéologiques et épigraphiques, et les changements dans l'interprétation historique de la colonisation grecque rendent nécessaire une nouvelle étude approfondie de la colonisation mégarienne et des *nomima* mégariens. L'explication du mouvement de colonisation doit aujourd'hui prendre en compte l'hétérogénéité des *apoikiai* grecques, l'importance des colons additionnels (*époikoi*) et les rapports entre les *apoikoi* grecs et les indigènes. Il est également indispensable de tenir compte des réalités régionales et de ne pas proposer une systématisation rigide du mouvement colonial mégarien.

Par ailleurs, la nouvelle analyse de la colonisation mégarienne est facilitée par le fait que, à la différence de l'époque où écrivait le savant suédois, les chercheurs disposent maintenant de recueils groupant les inscriptions des cités mégariennes, à savoir celles de Chalcédoine, de Mégara Hyblaea, de Sélinonte, d'Héraclée du Pont, de Callatis, de Byzance et de Sélymbria¹⁵. Ces corpus regroupent enfin les textes jusqu'alors dispersés et permettent de faire plus facilement l'étude des institutions. Il faut également mentionner les recueils numismatiques (surtout les nouveaux recueils regroupant les monnaies de Mégare, de Byzance,

des témoignages antiques, la savante russe ne fait pas appel aux dernières découvertes archéologiques et épigraphiques, ni aux acquis méthodologiques (notamment concernant la colonisation grecque) des dernières décennies. Malheureusement, L. A. Paltseva se content de suivre les thèses avancées dans la première moitié du XX^e siècle par différents savants (Beloch, Hanell etc.), sans avoir apparemment pris connaissance des travaux déjà classiques portant sur l'histoire de Mégare et de la colonisation mégarienne (par exemple ceux de Muller, Polignac, Gras, Tréziny, Avram). Par conséquent, il n'est pas surprenant que ses conclusions soient souvent dépassées (la *sténochôria* constituerait la cause principale de la colonisation mégarienne, voir *infra*, chapitre I. 4.) ou anachroniques (la présentation de Mégare comme une grande puissance coloniale et commerçante, voir *infra*, chapitre I. 3. 2.). D'ailleurs, cet ouvrage, difficile à trouver dans les bibliothèques occidentales, est passé presque inaperçu dans la littérature. La seule présentation de ce livre que nous ayons trouvée est faite brièvement et sans aucun esprit critique par G. R. Tsatskheladze, in *Northern Pontic Antiquities in the State Hermitage Museum, Colloquia Pontica*, vol. 7, J. Boardman et al. (éds.), Leiden-Boston-Köln 2001, p. 324 (qui n'estime que « This is a highly academic book which examines the Dorians and their culture »).

¹⁵ R. Merkelbach, F. K. Dörner, S. Şahin (éds.), *I. Kalchedon* (1980); A. Avram (éd.), *ISM III* (1999); A. Łajtar (éd.), *I. Byzantion* (2000). Les inscriptions de Mégara Hyblaea et de Sélinonte ont été rassemblées par M. T. Manni Piraino (éd.), *IGLMP* (1973, Sélinonte); L. Dubois (éd.), *IGDS* (1989, Mégara et Sélinonte); R. Arena (éd.), *IGASM I²* (1996, Mégara et Sélinonte, le seul corpus qui inclut aussi la célèbre *lex sacra* de Sélinonte publiée en 1993 par M. H. Jameson, D. R. Jordan et R. D. Kotansky).

de Sélymbria, de Mésambria, de Chersonèse, de Callatis, d'Héraclée du Pont¹⁶) et les volumes du *LGPN* (vol. III A: Sicile; III B: Mégare; IV: la Thrace et les côtes nord et ouest de la mer Noire) qui rassemblent aujourd'hui presque toutes les émissions monétaires et le matériel onomastique émanant des cités mégariennes.

Quant aux principaux travaux que nous avons utilisés, il convient de préciser qu'après les études fondamentales de E. Highbarger, de E. Meyer et de K. Hanell¹⁷, l'histoire archaïque de Mégare, les légendes et les mythes mégariens furent analysés surtout par R. P. Legon, A. Muller, T. J. Figueira, F. de Polignac, C. Bérard, C. Antonetti, P. Lévêque, H. van Wees, S. Forsdyke¹⁸. La Mégaride a aussi fait l'objet de plusieurs recherches topographiques,

¹⁶ Schönert-Geiss, *Münzprägung* (1970-1972, pour les monnaies de Byzance); eadem, *Die Münzprägung von Bisanthe, Dikaia, Selymbria*, Berlin 1977; Karayotov, *Coinage of Mesambria* (1994); Anokhin, *Coinage of Chersonesus* (1980), et aussi les volumes récents de *SNG* 9 (1993) et 11 (2000) pour les monnaies des colonies mégariennes et héracléotes du Pont-Euxin, et respectivement *SNG* 14 (2002) pour les monnaies de Mégare. On doit aussi évoquer les anciens recueils rassemblant les monnaies frappées par Sélinonte (W. Schwabacher, "Die Tetrachmenprägung von Selinunt", *MBNG* 43, 1925, 1925; G. E. Rizzo, *Monete greche della Sicilia*, Roma 1945-1946), par Chalcédoine et par Astacos (Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, 1908-1925), et finalement par Callatis (B. Pick, *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien*, I, Berlin 1898, p. 83-124).

¹⁷ Highbarger, *Megara* (1927); Meyer, *Megara* (1932); Hanell, *Megarische Studien* (1934, voir surtout les p. 9-108 consacrées à Mégare). Il convient de préciser que bien avant ces études, les témoignages concernant les mythes, l'histoire politique et les institutions de Mégare ont été examinées au XIX^e siècle par H. Reinganum, *Das alte Megaris*, Berlin 1825; J. Girard, *De Megarensium ingenio, thesim proponebat Facultati litterarum Parisiensi*, Paris 1854; G. Vogt, *De rebus Megarensium usque ad bella Persica*, Cassel 1857; M. Thamm, *De re publica ac magistratibus Megarensium*, Dissertation Halle 1885; F. Cauer, *Parteien und Politiker in Megara und Athen. Studien zur Geschichte Griechenlands im Zeitalter der Tyrannis*, Stuttgart 1890. De même, pour les légendes mégariennes, voir J. Holle, *Megara im mythischen Zeitalter*, in *Programm des Gymnasiums zu Recklinghausen LI. Schuljahr 1880-1881*, Recklinghausen 1881; M. Mayer, "Mythistorica. I. Megarische Sagen", *Hermes* 27, 1892, p. 481-487; K. Seeliger, "Alkathöos und die megarische Königsliste. Eine Pausaniasstudie", in *Festschrift für Johannes Overbeck*, Leipzig 1893, p. 27-44; Pfister, *Mythische Königsliste* (1907).

¹⁸ Legon, *Megara Pol. Hist.* (1981); idem, *Megara* (2004); Figueira, *Chronological Table* (1985); F. de Polignac (Bohringer), *Megara* (1980); C. Bérard, "Urbanisation à Mégara Nisaea et l'urbanisme à Mégara Hyblaea", *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 634-640; Muller, *De Nisée à Mégare* (1983); Van Wees, *Megara's Mafiosi* (2000); Forsdyke, *Revelry and Riot in Arch. Megara* (2005); eadem, *Exile, Ostracism, and Democracy* (2005), p. 48-59, 287-288. Voir aussi les *Megarika* publiés par A. Muller dans *BCH* (1980-1984) et les études de C. Antonetti et P. Lévêque citées ci-dessus.

notamment celles de N. G. L. Hammond, M. B. Sakellariou et N. Pharaklas, A. Muller, S. van de Maele, M.-A. Bernier, P. J. Smith¹⁹.

D'autre part, pour l'étude des fondations mégariennes et leurs institutions, nous avons tiré profit des recherches de G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, R. van Compernelle, M. Gras, H. Tréziny, F. de Angelis, P. Danner (pour les colonies mégariennes de Sicile)²⁰, et respectivement de B. Latychew, L. Robert, V. Velkov, A. Avram, L. D. Loukopoulou, S. J. Saprykin, J. G. Vinogradov et M. I. Zolotarev (pour les colonies mégariennes de la Propontide et du Pont-Euxin)²¹. Il ne saurait être question de présenter ici toutes ces études, car elles seront examinées et mentionnées en notes à l'occasion de chacune des questions traitées.

iv. Analyse des sources: les sources littéraires et documentaires (les sources épigraphiques, archéologiques et numismatiques)

¹⁹ Hammond, *Main Road* (1954); *idem*, *Heraeum* (1954); Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς* (1972); S. van de Maele, "Le site d'Erenea et la frontière attico-mégarienne", *Phoenix* 34, 1980, p. 153-159; *idem*, "La route antique du port mégarien de Pagai à la forteresse d'Aigosthènes", *EMC* 33, 1989, p. 183-188; *idem*, "Le réseau mégarien de défense territoriale contre l'Attique à l'époque classique (V^e et IV^e s. av. J.-C.)", in *Fortificationes Antiquae*, S. van de Maele et J. M. Fossey (éds.), Amsterdam 1992, p. 93-107; *idem*, "Pausanias et la route de Mégare vers Pagai et Éréneia", *CEA* 38, 2001, p. 113-118; A. Muller, *BCH* 108, 1984, p. 249-266; M.-A. Bernier, *Études topographique sur les ports de la Mégaride antique*, thèse de maîtrise présentée à l'École des Études Supérieures de l'Université d'Ottawa, Ottawa 1990; Smith, *Megaris* (Thesis Ph. D., McGill University, 2000).

²⁰ Vallet-Villard, *Dates de fondation* (1952); *idem*, "À propos des dates de fondation de Mégara Hyblaea, de Syracuse et de Sélinonte", *BIBR* 24, 1955, p. 199-214; *idem*, *La fond. de Sélinonte* (1958); G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, in *Megara* 1, p. 403-428; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte* (1952); *idem*, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse* (1953); Danner, *Selinunt* (1995); *idem*, *Megara* (1996); Gras-Tréziny, in *Megara* 5 (2005), p. 547-584; F. de Angelis, *Found. of Selinous* (1994); *idem*, *Megara Hyblaia and Selinous* (2003).

²¹ Latychew, *Const. de Chersonèse* (1885); Robert, *Inscr. de Bulgarie* (1959); *idem*, in Firatli, *Les stèles de Byzance* (1964), p. 131-189; Velkov, *Mesambria* (1969); Loukopoulou, *Thrace propontique* (1989); Avram, *Zur Verfassung von Kallatis* (1994); *idem*, *Cités gr.* (1996); *idem*, *Kalchedon* (2004); *idem*, *Héraclée et ses colonies* (à paraître); Saprykin, *Institutions et rapports fonciers* (1991); *idem*, *Proxénie de Chersonèse* (1998); J. G. Vinogradov, "La Chersonèse de la fin de l'archaïsme", in J. G. Vinogradov, *Pontische Studien. Kleine Schriften zur Geschichte und Epigraphik des Schwarzmeerraumes*, Mainz 2000, p. 397-419 [= in *Le Pont-Euxin vu par les Grecs. Sources écrites et archéologie. Symposium de Vani (Colchide, septembre-octobre 1987)*, T. Khartchilava et E. Geny (éds.), Paris 1990, p. 85-119]; *idem*, *Les tribus doriennes* (1993); Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo* (1999).

La question essentielle au regard de notre sujet est celle des sources. L'usage de **sources littéraires** n'est pas simple, car la plupart sont postérieures à l'époque archaïque, la période principalement concernée par notre recherche. Il convient d'examiner avec attention les documents et surtout d'éviter de superposer à la Mégare archaïque une Mégare classique ou hellénistique. Les réponses à des questions concernant l'histoire, les mythes ou les cultes de Mégare sont rendues difficiles par la pauvreté du matériel, car la littérature hellénistique émanant de Mégare a disparu dans sa quasi-totalité. On a conservé les poèmes de Théognis qui témoignent des conflits auxquels était confrontée la société mégarienne au VI^e siècle. Mais l'usage du poète mégarien est malaisé par sa volonté d'universalité et il est par conséquent toujours difficile d'établir si les questions mises en avant par Théognis ont une spécificité mégarienne ou une valeur plus générale, panhellénique²².

En plus, il nous reste quelques fragments des historiens hellénistiques de Mégare (notamment de Dieuchidas et de Héréas), rassemblés d'abord par Jacoby (*FGrHist* 484-487), et ultérieurement par Piccirilli dans ses *Megarika*. Par ailleurs, particulièrement importants sont les récits des auteurs des époques romaine et impériale. Tout d'abord, Strabon, par son approche autant historique que géographique, nous fournit au I^{er} siècle des informations importantes sur la géographie et l'histoire de Mégare et les rapports de celle-ci avec Athènes. Ensuite, au II^e siècle ap. J.-C., Pausanias consacre une importante section de sa *Périégèse* à la description de la Mégaride, une région qu'il a visitée en suivant la route d'Athènes à Corinthe. Il énumère dans son ouvrage les lieux de culte de Mégare, en rassemblant également les principaux récits légendaires mégariens. Au surplus, Plutarque (notamment dans *Questions grecques*, *Thésée* ou *Solon*) rapporte quelques événements concernant l'histoire archaïque de Mégare.

On constate au demeurant que les textes qui transmettent les traditions mégariennes ont souvent un caractère polémique, étant des réponses à des traditions élaborées à Athènes ou à Corinthe. En effet, les récits émanant de ces deux dernières cités tentent parfois de justifier la dépendance de Mégare à l'époque archaïque de l'un ou de l'autre de ses puissants voisins.

²² Cf. E. Stein-Hölkeskamp, "Adel und Volk bei Theognis", in *Volk und Verfassung im vorhellenistischen Griechenland. Beiträge auf dem Symposium zu Ehren von Karl-Wilhelm Welwei in Bochum, 1-2 März 1996*, W. Eder et K.-J. Hölkeskamp (éds.), Stuttgart 1997, p. 22.

D'ailleurs, Hanell avait jadis souligné le manque d'uniformité des traditions antiques relatives à Mégare et à ses colonies. Ce qui nous est resté représente le résultat d'une longue évolution, un mélange de tradition authentique et de constructions mythiques. Ce qui ne veut pas dire que la tradition manque de valeur, vu que certaines formules altérées dissimulent, bien souvent, une certaine réalité historique²³. Dans ces conditions, la prudence des conclusions s'impose souvent pour la plupart des questions examinées.

Quant à l'étude des fondations mégariennes, une difficulté majeure consiste dans le fait qu'on n'a pas conservé les récits qui avaient pour objet propre la Sicile, la Propontide ou le Pont-Euxin. À titre d'exemple, les œuvres des historiens grecs ne concernent que marginalement l'histoire des cités mégariennes de Sicile et les historiens locaux (Antiochos de Syracuse, contemporain d'Hérodote, Philistos de Syracuse à la fin du V^e siècle, Hellanicos de Lesbos, auteur de plusieurs histoires régionales) ne sont connus que par des citations. En outre, l'absence d'historiens d'origine mégarienne en Sicile fait que les notices historiques concernant Mégara ou Sélinonte dépendent d'un milieu syracusain ou chalcidien, rarement favorable aux Mégariens (voir *infra*, chapitre II. 1. 1. 1.).

Pour l'étude des installations mégariennes, on dispose également de descriptions géographiques avec des citations à caractère historique fournies par les périple du Ps.-Scylax (IV^e siècle) et du Ps.-Scymnos (II^e siècle), la *Géographie* de Strabon et la *Description du Bosphore* de Denys de Byzance (II^e siècle ap. J.-C.). Des informations dispersées concernant les sites mégariens sont conservées aussi chez Stéphane de Byzance, auteur des *Ethnika* (VI^e siècle ap. J.-C.), une longue liste de peuples et de cités antiques²⁴.

Les éditions de textes le plus souvent utilisées sont celles de la Collection des Universités de France (Les Belles Lettres), de la collection allemande *Bibliotheca Teubneriana* et de la collection anglaise *Loeb*. Dans des cas particuliers, nous avons recouru également à des éditions italiennes ou grecques (par exemple pour la description de la Mégaride par Pausanias, l'édition grecque de N. D. Papachatzis, Παισανίου Ἑλλάδος Περιήγησις. Ἀττικά, I, Athènes 1974, et l'édition italienne de L. Beschi-D. Musti, *Pausania, Guida della Grecia*, I,

²³ Hanell, *Megarische Studien*, p. 15.

²⁴ Après l'édition qui a fait date de A. Meineke, *Stephani Byzantii Ethnicorum quae supersunt*, Berlin 1849 (réimpr. Graz 1958, Chicago 1992), une première partie de l'ouvrage de Stéphane de Byzance vient d'être rééditée par M. Billerbeck (éd.), *Stephani Byzantii Ethnika, volumen I: A-F*, Berlin 2006.

L'Attica, Milan 1982, ou dans le cas de Polyen, l'édition italienne de E. Bianco, *Gli Stratagemmi di Polieno*, Turin 1997). Les fragments des historiens grecs sont cités d'après l'édition monumentale de F. Jacoby (*FGrHist*). En ce qui concerne les collections de fragments des géographes grecs, les éditions de C. Müller (*GGM*), d'A. Diller, de R. Güngerich et de D. Marcotte sont souvent citées dans notre étude. D'une manière générale, nous avons toujours essayé d'accompagner la citation de chaque source antique des indications bibliographiques nécessaires et utiles au lecteur.

Il convient par ailleurs de préciser que la **documentation archéologique** émanant de Mégare et des fondations mégariennes de la Propontide et de la mer Noire reste maigre. On dispose, dans la zone des colonies mégariennes de la Propontide et du Pont-Euxin, de très peu de découvertes en mesure de nous offrir une image des premières fondations. Dans ces régions, les sites modernes ont entièrement occupé les sites grecs anciens, ce qui rend les fouilles difficiles. En revanche, profitant de l'absence d'habitat moderne, les fouilles archéologiques effectuées à Mégara et à Sélinonte par des chercheurs français, italiens ou allemands ont mis au jour des documents qui ont largement renouvelé nos connaissances sur la prise de possession du territoire, le développement urbain et les cultes de ces cités²⁵.

On constate que la situation est inverse dans le cas des **données épigraphiques**, beaucoup plus importantes dans les colonies mégariennes de l'est que dans celles de l'ouest. En effet, les trouvailles épigraphiques sont peu nombreuses par rapport au rôle que les colonies de Sicile ont joué dans le monde de la Grèce antique. On dispose de très peu d'informations concernant les institutions politiques et les cultes de Mégara et de Sélinonte, la plus ample documentation dans ces domaines émanant des colonies mégariennes et héracléotes de la Propontide et du Pont-Euxin. D'ailleurs, force est de constater que l'épigraphie civique est peu représentée dans les cités grecques de Sicile²⁶, une situation qui s'explique par l'absence d'histoire hellénistique dans le cas de certaines cités et par l'usage du plomb pour la gravure des inscriptions, un métal qui se détériore considérablement à travers le temps et est facilement réutilisable. À cet égard, il est important pourtant de noter qu'outre plusieurs tablettes de plomb

²⁵ Mégara et Sélinonte sont d'ailleurs les seules colonies mégariennes pour lesquelles on dispose de séries de publications archéologiques (voir la bibliographie citée *infra*, chapitres **II. 1. 1** et **II. 1. 2**).

²⁶ Dubois, in *IGDS*, p. XI; S. Berger, *Revolution and Society in Greek Sicily and Southern Italy*, *Historia* Suppl. 71, Stuttgart 1992, p. 13.

portant des *defixiones*²⁷, Sélinonte a également livré le plus long texte sur plomb conservé à ce jour. Il s'agit de la célèbre loi sacrée offerte au Musée J. Paul Getty de Malibu en 1982 et renvoyée par la suite en Italie en 1992, que les savants américains M. H. Jameson, D. R. Jordan et R. D. Kotansky ont publiée en 1993²⁸.

Finalement, il ne faut pas oublier l'apport de la **numismatique**, car les types monétaires peuvent nous renseigner sur des traditions qui rattachent une *apoikia* mégarienne à ses origines, et particulièrement sur les divinités principales et les héros, fondateurs ou éponymes, des cités mégariennes²⁹.

²⁷ Pour la bibliographie concernant les *defixiones* de Sélinonte, voir Curbera, *Defixiones*, p. 177-180, nos. 17-45, et dernièrement le corpus de *defixiones* de Sélinonte publié par Bettarini, *Defixiones* (2005).

²⁸ Jameson *et al.*, *Lex sacra* [republiée maintenant par E. Lupu, *Greek Sacred Law. A Collection of New Documents (NGSL)*, Leiden-Boston 2005, no. 27, p. 359-387, qui rassemble la riche bibliographie portant sur ce texte]. En ce qui concerne le dialecte mégarien, Sélinonte offre au spécialiste de l'épigraphie archaïque un dossier linguistique assez riche. Voir à ce propos Dubois, *Bilan dialect.*, p. 331-346.

²⁹ Pour l'apport des monnaies à l'étude de la colonisation, voir Lacroix, *Monnaies et colon.*, notamment p. 9-11.

Partie I: La cité de Mégare à l'époque archaïque

Dans le cadre de cette première partie de la thèse, nous voudrions examiner quelques événements de l'histoire de la cité de Mégare susceptibles d'avoir provoqué le départ des *apoikoi* mégariens vers la Sicile, la Propontide et le Pont-Euxin.

La discussion portera à la fois sur le développement de la société mégarienne à l'époque archaïque et sur les causes de l'entreprise colonisatrice mégarienne (surpopulation, conflits externes ou internes, commerce). Les chapitres de cette partie sont consacrés au synœcisme mégarien, aux conflits de Mégare avec Athènes pour la possession de l'île de Salamine et à la compétition entre les *oikoi* ou les groupements des *oikoi* mégariens. Il s'agit en effet de questions qui ont fait l'objet de débats intenses parmi les chercheurs et qui, compte tenu de leur importance pour l'explication du mouvement de colonisation mégarien, réclament un examen approfondi.

I. 1. Le synœcisme mégarien

πόλις μὲν οὖν οἰκιῶν πλῆθος ἐστὶ καὶ χώρας καὶ
κτημάτων αὐταρκες πρὸς τὸ εὖ ζῆν
(«...un État est un ensemble de maisons, de terres et de
richesses, qui puisse se suffire à lui-même pour assurer la vie
dans le bien-être»³⁰. Ps.-Aristote, *Économique*, I, 2, 1343 a
10-11)

Nous croyons qu'il est important d'aborder d'emblée le premier événement historique concernant la cité de Mégare dont on ait la connaissance, à savoir le synœcisme mégarien. Selon nous, cet événement doit être responsable tant de l'apparition de l'État mégarien que du départ dans la deuxième moitié du VIII^e siècle d'un nombre important d'*apoikoi* mégariens vers la Sicile. En effet, les témoignages antiques suggèrent que le synœcisme a provoqué, outre l'unification politique, également des conflits internes; il y a eu des Mégariens qui, n'ayant plus leur place dans la nouvelle construction politique, ont préféré partir. De plus, nous voulons examiner dans ce chapitre les conflits entre Mégare et Corinthe et le rôle qu'ils ont joué fois dans la création de la cité de Mégare et dans la colonisation mégarienne.

³⁰ Texte traduit par A. Wartelle, Aristote, *Économique*, Paris, Les Belles Lettres, 1968, I, 2, 1343 a 10-11.

Pour l'analyse de ces événements du haut archaïsme, il est essentiel à nos yeux de tenir compte du fait que la quasi totalité des témoignages datent des époques hellénistique et impériale. En l'absence des découvertes archéologiques importantes, on dispose pour l'histoire archaïque de Mégare notamment de quelques passages des *Questions Grecques* de Plutarque, de la *Périégèse* de Pausanias et de la *Géographie* de Strabon. Ces récits se fondent la plupart du temps sur la *Constitution des Mégariens* d'Aristote, sur les écrits, malheureusement en grande partie perdus, des historiens hellénistiques de Mégare (Héréas, Dieuchidas) ou simplement sur des traditions orales que Plutarque ou Pausanias ont pu recueillir eux-mêmes. D'autre part, comme nous le verrons ci-dessous, plusieurs traditions locales mégariennes sont des réponses tardives à des propos athéniens, béotiens ou corinthiens et, par conséquent, elles revêtent un caractère polémique. Dans ces conditions, on ne sera pas surpris de constater que les situations décrites par ces récits tiennent souvent de la Mégare hellénistique plutôt que de la Mégare archaïque.

I. 1. 1. La liste de cinq *mérè* (« districts ») mégariens de Plutarque

En essayant d'offrir une explication du mot *δορύξενος* (« l'hôte par la lance »)³¹, Plutarque évoque dans ses *Questions Grecques* une première organisation politique de la Mégaride en cinq *mérè* ainsi que les conflits internes et externes des Mégariens.

Plutarque, QG, XVII (= *Moralia* 295 B-C)

17. *Τίς ὁ δορύξενος* ;

Τὸ παλαιὸν ἡ Μεγαρίς ᾤκειτο κατὰ κώμας, εἰς πέντε μέρη νενεμημένων τῶν πολιτῶν. Ἐκαλοῦντο δ' Ἡραεῖς καὶ Πιραεῖς καὶ Μεγαρεῖς καὶ Κυνοσουρεῖς καὶ Τριποδίσκιοι. Τῶν δὲ Κορινθίων πόλεμον αὐτοῖς ἐξεργασαμένων πρὸς ἀλλήλους (αἰεὶ γὰρ ἐπεβούλευον ὑφ' αὐτοῖς ποιήσασθαι τὴν Μεγαρικὴν), ὅμως δι' ἐπιείκειαν ἡμέρως ἐπολέμουν καὶ συγγενικῶς. Τοὺς μὲν γὰρ γεωργοῦντας οὐδεὶς ἠδίκηει τὸ παράπαν, τοὺς δ' ἀλισκομένους λύτρον τι τεταγμένον ἔδει καταβαλεῖν, καὶ τοῦτ' ἐλάμβανον ἀφέντες, πρότερον δ' οὐκ εἰσέπραττον, ἀλλ' ὁ λαβὼν αἰχμάλωτον ἀπῆγεν οἴκαδε, καὶ μεταδοὺς ἀλῶν καὶ τραπέζης ἀπέπεμπεν οἴκαδε. Ὁ μὲν οὖν τὰ λύτρα κομίσας ἐπηνεῖτο καὶ φίλος αἰεὶ διετέλει τοῦ λαβόντος ἐκ δοριαλώτου « δορύξενος » προσαγορευόμενος· ὁ δ' ἀποστερήσας οὐ μόνον παρὰ τοῖς πολεμίοις ἀλλὰ καὶ παρὰ τοῖς πολίταις ὡς ἄδικος καὶ ἄπιστος ἠδόξει.

« 17. Qui est l'hôte par la lance ?

³¹ Pour la mention du mot *δορύξενος* par les auteurs antiques, voir Eschyle, *Les Choéphores*, 562 et 914; Sophocle, *Électre*, 46; *Œdipe à Colone*, 632; Euripide, *Médée*, 687; Eustathe, *Il.*, III, 205-207, p. 405; *Souda*, s.v. *δορύξενος*; cf. Halliday, *Gr. Questions*, p. 98-99.

Dans le passé, la population de la Mégaride habitait des villages, les citoyens étant répartis en cinq groupes. Ils s'appelaient Héraïens, Piraïens, Mégariens, Cynosouriens et Tripodisciens. Les Corinthiens les firent entrer en guerre les uns contre les autres (ils ne cessaient, en effet, de comploter pour mettre la Mégaride sous leur pouvoir). Toutefois, leur douceur civilise la guerre et lui donne une tournure bon enfant. En effet, les cultivateurs ne furent les victimes d'absolument personne. Ceux qui étaient capturés devaient s'acquitter d'une rançon convenue et ce n'était qu'après les avoir relâchés qu'on la recevait. On ne l'exigeait pas avant. Celui qui faisait un prisonnier l'emmenait chez lui et, après avoir partagé avec lui son sel et sa table, il le renvoyait chez lui. Celui, donc, qui apportait sa rançon était loué et il ne cessait d'être l'ami de celui qui l'avait capturé sous le surnom d'*hôte par la lance*, tiré de l'adjectif *pris à la lance*. Mais celui qui y manquait avait non seulement auprès de l'ennemi, mais aussi auprès de ses concitoyens, une mauvaise réputation d'improbité et de perfidie³². »

Ce passage a été interprété par les historiens modernes comme un indice de l'existence d'une division territoriale mégarienne en cinq *kômai* et de la participation des habitants de Pérachora (les Héraïens et les Piraïens, voir ci-dessous) au synœcisme mégarien. Selon certains historiens, la péninsule de Pérachora et ses deux *kômai* des Héraïens et des Piraïens auraient été ultérieurement annexées par les Corinthiens, et c'est justement cette perte territoriale qui aurait entraîné le départ des Mégariens vers la Sicile et la Propontide. En mettant en rapport la perte de Pérachora et le mouvement de colonisation mégarien, N. G. L. Hammond notait ainsi que « one reason for the large scale of Megarian colonial enterprise was loss of territory at home and a surplus of manpower »³³. Dans son ouvrage consacré à l'histoire archaïque et classique de Mégare, R. P. Legon arrivait à une conclusion similaire: « the Megarians were forced to turn to colonization to alleviate the pressures created by Corinthian aggrandizement in the western Megarid. I believe that this externally induced population crisis had more to do with Megara's extraordinary colonial activity than any internal demographic factors or economic ambitions »³⁴. Les conflits externes et la *stenochôria* ont été ainsi inclus parmi les causes des

³² Texte traduit par J. Boulogne, Plutarque, *Oeuvres morales*, Tome IV, Paris, Les Belles Lettres, 2002, QG, XVII (= *Moralia* 295 B-C).

³³ Hammond, *Heraeum*, p. 98 (pour le passage cité); *idem*, *Peloponnese*, p. 336. La même opinion chez Burn, *Lyric Age*, p. 113: « Cut short at home by her quarrel with Corinth, Megara turned east in search, initially, of land. », et chez Paltseva, *Megara*, p. 230-239.

³⁴ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 70. Dernièrement, S. van de Maele, « Le réseau mégarien de défense territoriale contre l'Attique à l'époque classique (V^e et IV^e s. av. J.-C.) », in *Fortificationes antiquae*, S. van de Maele et J. M. Fossey (éds.), Amsterdam 1992, p. 95, et J. G. Devoto, « Two Megarian Colonies in Sicily », *AncW* 36, 2005, p. 91, considèrent aussi la perte mégarienne de Pérachora comme étant la cause de la colonisation.

fondations mégariennes de la deuxième moitié du VIII^e siècle et de la première moitié du VII^e siècle. Toutefois, pour pouvoir accepter cette thèse, il convient d'examiner à nouveau l'historicité de la tradition fournie par Plutarque.

Tout d'abord, force est de constater que dans ce passage il n'est pas question d'une division de la Mégaride en cinq *kômai* (« villages »), mais en cinq unités portant le nom de *méré* (« districts »)³⁵. Sur la foi de la XVII^eme *Question Grecque*, on constate uniquement que la *polis* de Mégare ne fut pas dès le début une agglomération urbaine mais qu'elle se constitua à partir d'un ensemble de *kômai* dispersées; des communes qui originellement se regroupèrent en cinq unités territoriales (contenant un ou plusieurs villages à la fois, voir *infra*, chapitre III. 1. 4.).

Sans entrer dans la question de la période exacte où la Mégaride est devenue dorienne³⁶, on doit toutefois se demander à quelle Mégare se réfère le texte Plutarque: l'établissement dorien ou le pré-dorien ? En s'appuyant sur les témoignages antiques relatifs à l'organisation des États grecs par villages (*kômai*) à une époque reculée³⁷, W. R. Halliday considérait jadis que Plutarque présentait la situation d'une Mégare pré-dorienne³⁸. Cependant, bien que les *kômai* mégariennes ne fussent pas des éléments de la structure institutionnelle mégarienne, il est certain que les *kômai* étaient des unités géographiques de l'État mégarien dorien. En effet, un passage de la *Poétique* d'Aristote confirme que les Mégariens nomment *kômai* les villages qui sont aux environs des villes, tout comme les Athéniens les appellent *dèmes* (voir *infra*,

³⁵ G. Huxley, *CR* 32, 2, 1982, p. 228.

³⁶ Bien qu'à l'époque archaïque les habitants de la Mégaride parlent le dorien, plusieurs traditions soutenaient une possession athénienne sur la Mégaride pré-dorienne; cf. A. Schnapp-Gourbeillon, *Aux origines de la Grèce (XIII^e-VIII^e siècles avant notre ère). La genèse de la politique*, Paris 2002, p. 173-174, et aussi *infra*, chapitre I. 2. 2. En remarquant les liens cultuels et mythologiques existant entre Argos et Mégare, Hanell, *Megarische Studien*, p. 69-91, a jadis suggéré que les Doriens qui étaient arrivés en Mégaride pendant les « Siècles obscurs » étaient originaires d'Argos; suivi par Will, *Korinthiaka*, p. 290-291. *Contra* E. L. Highbarger, compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, in *AJPh* 58, 1937, p. 119-121, qui estime que « the evidence is either too limited or too late » pour qu'on puisse accepter l'origine argienne de Mégare. De même, Salmon, *Heraeum*, p. 192-193, et Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 45-46, soulignent que la rareté des trouvailles datant de cette époque ne permet aucune conclusion concernant la fondation de Mégare et l'origine de ses premiers habitants.

³⁷ Thucydide, I, 10, 2; II, 15, 1-2; Strabon, VIII, 3, 2, C 336-337; cf. Aristote, *Politique*, I, 2, 6-8, 1252 b15-35; III, 9, 14, 1280 b 40-1281 a 4.

³⁸ Halliday, *Gr. Questions*, p. 96-97, rejette aussi l'importance du chiffre cinq pour l'organisation dorienne.

chapitre III. 1. 4.)³⁹. De même, un décret de l'époque hellénistique évoque la reconnaissance des Mégariens envers ceux qui accomplissent des biens en faveur « de la ville et des bourgs » (ὕπὲρ τᾶς πόλιος ἢ ὑπὲρ τᾶν κωμῶν)⁴⁰. Il est certain que l'habitat *kata kômas* était alors spécifique aux Mégariens des époques classique et hellénistique; sans doute en allait-il de même à l'époque archaïque.

Il reste cependant le problème de la liste de cinq *mérè*, évoquée par Plutarque, et de sa valeur comme source pour l'histoire archaïque de Mégare. À cet égard, un élément susceptible de nous aider à vérifier l'historicité de cette liste consiste dans la localisation des cinq *mérè* de la Mégaride (voir cartes 1-7 pour les sites de la Mégaride).

On constate d'abord que, parmi ces districts, il y en a deux qui peuvent être situés sans aucune difficulté: les *Mégareis* doivent être associés à la ville de Mégare⁴¹, qui devient, en raison de sa position au carrefour des routes principales de la Mégaride, le centre du nouvel État⁴²; les *Tripodisciens* sont les habitants de Tripodiskos. Cette localité-ci était, selon

³⁹ Aristote, *Poétique*, 1448 a 36-37; cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 48-49; Moggi, *Sinecismi*, p. 30-32; Hammond, *Heraeum*, p. 95-96. L'habitat « en villages » est présent aussi dans d'autres cités doriennes, par exemple à Sparte, où parmi les quatre villages originaires l'un porte, tout comme en Mégaride, le nom de Kynosoura (Pausanias, III, 16, 9; Hésychios, *Lexicon*, s.v. Κυνόσουρα; cf. Bursian, *Geographie*, vol. II, p. 121; Jones, *Public Organization*, p. 119).

⁴⁰ IG VII, 1, l. 16-17.

⁴¹ Pausanias, I, 39, 5, transmet deux traditions relatives au nom de Mégare. Les Mégariens considéraient que leur cité avait pris le nom de Mégare à l'époque du premier roi mégarien, Car, le fils du roi argien Phoroneus, quand on avait construit pour la première fois des μέγαρα (des cavités du sol où on jetait des porcelets et d'autres offrandes de sacrifice, selon une scholie à Lucien, *Dialogue des courtisanes*, II, 1, p. 275, éd. H. Rabe, et Clément d'Alexandrie, *Le Protrepétique*, II, 17, 1; cf. A.-J. Festugière, "Les mystères de Dionysos", *RBi* 44, 3, 1935, p. 386-389) en l'honneur de Déméter. D'autre part, une tradition béotienne soutenait que le nom de la cité était dû à Mégareus, le fils de Poséidon, venu de la cité béotienne d'Onchestos pour participer aux côtés de Nisos (son beau-frère, selon Plutarque, *QG*, XVI), à la guerre contre Minos; mort dans la bataille, le héros béotien fut enterré dans la cité de l'isthme et en son honneur le nom de la cité fut changé de Nisa en Mégare. En même temps, un autre éponyme mythique de la cité pourrait être Mégaros, qui selon une tradition mégarienne fut le fils de Zeus et d'une nymphe locale (Pausanias, I, 40, 1; cf. *l'Etymologicon Magnum*, s.v. Γεράνεια, 228, 21-22, éd. T. Gaisford, qui attribue cette généalogie à Mégareus). Sur les différentes généalogies de Mégareus et les étymologies du nom de la cité, voir Highbarger, *Megara*, p. 77-78, 88-94; P. Arbesmann, s.v. "Megareus", *RE* XV, 1932, col. 215-217.

⁴² Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 626. Pour les routes commerciales qui traversent la Mégaride, voir Hammond, *Main Road*, p. 103-122, notamment p. 116; A. Muller, *BCH* 108, 1984, p. 249-256; S. van de Maele, *EMC* 33, 1989, p. 183-188; *idem*, *CEA* 38, 2001, p. 113-118.

Thucydide, une *kômè* de la Mégaride, située sur les pentes nord-est du mont Géraneia⁴³. Placé au nord-ouest de Mégare et sur la route de Delphes vers l'Isthme, Tripodiskos est mentionné par Strabon comme le lieu du marché des Mégariens (voir carte 1)⁴⁴.

Le poète du VI^e siècle Sousariôn, qui d'après une tradition fut l'inventeur de la comédie, est considéré comme un Mégarien de Tripodiskos: Σουσαρίων ... υἱὸς Φιλίνου Μεγαρόθεν Τριποδίσκιος⁴⁵. Ce fragment montre une fois de plus le statut de dépendance de Tripodiskos vis-à-vis de Mégare: Sousariôn, même s'il est originaire de Tripodiskos, reste un Mégarien. On sait en outre que le village occupait une place importante du point de vue religieux chez les Mégariens, car une tradition mégarienne rapporte que le héros argien Coroibos était le fondateur mythique de Tripodiskos et du sanctuaire d'Apollon qui se trouvait là-bas⁴⁶. L'importance de ce héros pour les Mégariens est mise en évidence par le transfert de la tombe de Coroibos sur l'agora de Mégare⁴⁷. D'ailleurs, Kent Rigsby estime qu'à Tripodiskos se déroulaient les Grands *Pythia* de Mégare, le nom de ce site renvoyant à un symbole d'Apollon (le trépied delphique)⁴⁸.

Si la participation des *mérè* des Mégariens et des Tripodisciens au synœcisme mégarien est assurée par l'existence à l'époque historique de deux sites homonymes, l'appartenance durant l'époque archaïque des *mérè* des Héraïens et des Piraïens à la cité de Mégare est en revanche un objet de dispute entre les spécialistes. En effet, ces deux districts devaient être

⁴³ Thucydide, IV, 70, 1: Τριποδίσκον (ἔστι δὲ κώμη τῆς Μεγαρίδος ὄνομα τοῦτο ἔχουσα ὑπὸ τῷ ὄρει τῇ Γεραιείᾳ); cf. E. Meyer, s.v. Tripodiskos, *RE* VII A, 1948, col. 201-202; Highbarger, *Megara*, n. 60, p. 19; Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 372-373.

⁴⁴ Strabon, IX, 1, 10, C 394. Cf. Smith, *Megara*, p. 61-63, 159, pour la localisation de Tripodiskos au nord-est de *Khani Dherveni*, une région située sur la route terrestre reliant la Grèce centrale au Péloponnèse et qui a aussi fourni des découvertes des époques archaïque et surtout classique. Pour l'instant, en l'absence de toute confirmation épigraphique, cette identification reste une hypothèse.

⁴⁵ M. L. West (éd.), *Iambi et elegi Graeci ante Alexandrum cantati*², vol. II, Oxford 1992, p. 167-168, avec les *testimonia*; D. E. Gerber (éd.), *Greek Iambic Poetry from the Seventh to the Fifth Century BC*, Cambridge-London 1999, p. 510-511.

⁴⁶ Pausanias, I, 43, 8.

⁴⁷ Cf. Polignac, *Naissance de la cité gr.*, p. 172.

⁴⁸ Rigsby, *Megara*, p. 93-102. Selon Rigsby, le nom de Tripodiskos pourrait aussi provenir du carrefour de trois routes (p. 97). Sur les Petits et les Grands *Pythia* de Mégare, voir *infra*, chapitre III. 1. 1. 2. Pour la légende de Coroibos, voir Pausanias, I, 43, 7, et Conon, *FGrHist* 26 F 19; Piccirilli, *MEGARICA*, p. 122-126.

situés au sud de la Mégaride, à la frontière de Mégare avec Corinthe, une région appartenant à l'époque classique à la cité de Corinthe.

Le district de *Piraeis* devrait être associé au *Peiraion* évoqué par Xénophon dans le contexte de la Guerre de Corinthe. Grâce à un passage de Xénophon, on sait que les Corinthiens mirent leur bétail en sûreté au *Peiraion*. Cependant, quand les Spartiates d'Agésilas réussirent à occuper les hauteurs de cette région (vers 390), les gens de *Peiraion* « se réfugièrent à l'*Héraion*, hommes, femmes, esclaves, hommes libres, avec la plus grande partie des troupeaux » (εἰς δὲ τὸ Ἡραιον κατέφυγον καὶ ἄνδρες καὶ γυναῖκες καὶ δοῦλοι καὶ ἐλεύθεροι καὶ τῶν βοσκημάτων τὰ πλεῖστα)⁴⁹.

Il ressort de ce passage que le *méros* de *Piraeis* se situait probablement au sud des montagnes de Géraneia, dans la péninsule de Pérachora, près du sanctuaire d'Héra *Akraia*. Une autre localisation est avancée par J. Salmon. Soutenant que le nom de Πιραεῖς (« ceux qui vivent de l'autre côté », de l'adjectif περαῖος), du point de vue des Mégariens, ne peut désigner que les habitants occupant une zone située de l'autre côté de leur territoire, il propose de placer les *Piraeis* au sud d'Isthme, dans la région de Kenchreai (au bord du golfe Saronique, voir carte 2)⁵⁰. De plus, selon le savant anglais, les ressources de Pérachora auraient été insuffisantes pour assurer l'existence de deux districts (des *Piraeis* et des *Heraeis*). Toutefois, faute d'informations sur la grandeur de ces districts anciens, il est impossible d'avoir une confirmation de cette dernière opinion, et pour l'instant la meilleure solution consiste à situer les *Piraeis* dans la péninsule de Pérachora. Quant à l'étymologie du nom de ce district, il est également possible que l'appellation de *Piraeis* ait été mise en circulation par les Corinthiens, et non par les Mégariens, et qu'elle ait originellement désigné les habitants se trouvant dans la région sud-est de la péninsule de Pérachora, près de l'isthme⁵¹. Cette hypothèse gagne en

⁴⁹ Xénophon, *Helléniques*, IV, 5, 1-6; cf. E. Meyer, s.v. "Peraia" 1, *RE* XIX, 1938, col. 565; *idem*, *Megara*, col. 168-169; Halliday, *Gr. Questions*, p. 97-98; Wiseman, *Land*, p. 32-33; U. Sinn, "La funzione dell'Heraion di Perachora nella *peraía* corinzia", in *Geografia storica della Grecia Antica. Tradizioni e problemi*, Fr. Prontera (éd.), Roma-Bari 1991, p. 216-228.

⁵⁰ Salmon, *Heraeum*, p. 195-196; cf. Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 105, n. 28.

⁵¹ Payne, *Perachora* I, p. 1, 21. Selon Hammond, *Heraeum*, p. 99, « the name Πιραεῖς probable derives from Περαία (γῆ), which may have received its descriptive name in the Bronze Age from any Greek-speaking people of the adjacent Peloponnese ». Tout en réfutant l'hypothèse de Salmon concernant la localisation des *Piraeis* dans le Péloponnèse, James Wiseman estime que ces derniers auraient pu être désignés ainsi par les Mégariens « if they

vraisemblance si l'on admet que l'occupation corinthienne de cette péninsule ne connut aucune interruption à l'époque archaïque (voir ci-dessous).

En ce qui concerne les *Heraeis*, leur nom se rattache au culte d'Héra, une divinité qui ne semble pas être célébrée à Mégare, mais seulement dans une région proche de cette cité, à Pérachora. Les fouilles archéologiques effectuées par H. Payne entre 1930 et 1933 à Pérachora ont mis au jour deux lieux de culte distincts dédiés à Héra (voir carte 9, et pl. I, fig. 1)⁵². D'une part, il y avait un temple d'Héra *Akraia*, près du port, à une courte distance de la mer, auquel l'archéologue anglais attribuait deux périodes (une période géométrique et une période couvrant le VI^e siècle)⁵³. L'épiclèse *Akraia* est attestée par une inscription du V^e siècle et deux autres inscriptions du IV^e siècle, mais en raison de la continuité du culte dans cette zone on a considéré que le culte d'Héra *Akraia* remontait à une époque plus ancienne. D'autre part, il existait un temple consacré à Héra *Limeneia*, dans la partie sud-ouest de la vallée, à une distance de 200 mètres de la mer. Selon Payne, le temple d'Héra *Akraia* est à placer entre le IX^e siècle et ca. 750-725; le temple d'Héra *Limeneia*, quant à lui, vers 750-720⁵⁴.

had lived along the Halcyonic coast of the Perachoran peninsula » (p. 41-42, n. 109). Les savants localisent le district des *Piraeis* au sud (Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 50, 52) ou au nord-ouest de Pérachora (Meyer, *Megara*, col. 168; Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 22, fig. 17 a et b; N. D. Papachatzis, Πανσανίου Ἑλλάδος Περιήγησις. Ἀττικά, I, Athènes 1974, p. 488-489; Wiseman, *Land*, p. 32-33, et surtout les n. 107, 109, p. 41-42, voir cartes 3-4). Dernièrement, Tomlinson, *Perachora*, p. 348, note que les fouilles archéologiques, encore inédites, ont mis au jour une localité de la fin de l'âge du bronze au sud du promontoire de Pérachora, à l'est du lac Vouliasmeni; le district de *Piraeis* s'y trouvait peut-être. En l'absence d'autres témoignages, il est pourtant impossible de délimiter avec exactitude les territoires occupés dans la région de Pérachora par les *Heraeis* et les *Piraeis*; cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 266-267.

⁵² Les découvertes de Pérachora ont été publiées par Payne, *Perachora I*, et Dunbabin, *Perachora II*. Dernièrement, plusieurs savants ont réexaminé ces documents archéologiques: R. A. Tomlinson, *Perachora*, p. 321-346; Sinn, *Heraion*; Menadier, *Perachora*.

⁵³ Voir pl. I, fig. 2-3, pour un modèle réduit de temple datant du milieu du VIII^e siècle découvert à Pérachora et publié par Payne, *Perachora I*, pl. 9 a et b; cf. Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 322; Tomlinson, *Perachora*, p. 331-332.

⁵⁴ Payne, *Perachora I*, p. 25, 34, et pl. 27, 2 (dédicace à Héra *Akraia* du V^e siècle), pl. 29, 1-2, et pl. 131, 1-2 (dédicaces à Héra *Akraia* du IV^e siècle). Trois dédicaces datant du VI^e siècle évoque le culte d'Héra *Limeneia*: Payne, *Perachora I*, p. 136, pl. 43, 5-7; Dunbabin, *Perachora II*, p. 395, no. 17, p. 398, no. 101. Une dédicace fragmentaire du VI^e siècle qui semble mentionner l'épithète *Akraia* (ou *Limeneia* ?, mais cette restitution est

L'identification de la céramique trouvée à Pérachora et l'appartenance politique de cette région ont généré un grand débat. En raison de l'importance du matériel archéologique argien, Payne et Dunbabin estiment que le culte d'Héra *Akraia* a été fondé par les Argiens; considérant une partie de la céramique géométrique du sanctuaire comme corinthienne, ils localisent le sanctuaire dans le territoire de la cité de Corinthe⁵⁵.

Cependant, acceptant l'historicité de la participation du district des *Heraeis* au synœcisme mégarien, Hammond met en avant l'hypothèse selon laquelle la céramique géométrique identifiée par Payne comme argienne serait en réalité de la céramique mégarienne imitant la céramique d'Argos. Il soutient ainsi l'origine mégarienne du sanctuaire d'Héra *Akraia* (850-725) et considère que le temple d'Héra *Limeneia* fut fondé vers 740 par les Corinthiens après qu'ils eurent conquis la péninsule de Pérachora⁵⁶. J. Salmon critique cette thèse et démontre de manière convaincante qu'il n'existe pas d'interruption de l'utilisation cultuelle dans le sanctuaire d'Héra *Akraia* et que les deux temples continuent d'être utilisés parallèlement jusqu'à l'époque hellénistique. Les noms d'*Akraia* et *Limeneia* représentent en réalité deux épiclèses pour le même culte d'Héra⁵⁷. La construction du temple d'Héra *Limeneia* se justifierait par des raisons topographiques, l'augmentation du nombre des dédicaces ayant imposé l'élargissement de la zone cultuelle et l'édification d'un deuxième lieu de culte. Salmon identifie également la plus grande partie des céramiques géométriques et archaïques de Pérachora comme corinthienne et note que l'occupation mégarienne du site à l'époque

moine certaine) a été trouvée dans le *téménos* que Payne attribuait à Héra *Limeneia*: Dunbabin, *Perachora* II, p. 397, no. 57; cf. Salmon, *Heraeum*, p. 161, 177; Sinn, *Heraion*, p. 62, n. 28. Il convient de préciser que Strabon, VIII, 6, 22, C 380, mentionne même un oracle d'Héra *Akraia* à Pérachora; cf. T. J. Dunbabin, "The Oracle of Hera Akraia at Perachora", *ABSA* 46, 1951, p. 61-71; J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1954, 51.

⁵⁵ Payne, *Perachora* I, p. 20-23, 32-33; Dunbabin, *Corinth*, p. 59-69, suivis par Hanell, *Megarische Studien*, p. 77-79; Will, *Korinthiaka*, p. 36-38; Antonetti, *Confini della Megaride*, p. 547.

⁵⁶ Hammond, *Heraeum*, p. 93-102; *idem*, *Peloponnese*, p. 334.

⁵⁷ Salmon, *Heraeum*, p. 175-178; Menadier, *Perachora*, p. 136-142; R. A. Tomlinson, *Greek Sanctuaries*, London, 1976, p. 111-115; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 327 et p. 339, n. 6. Notons aussi que les plus anciennes dédicaces trouvées dans le sanctuaire (situées à des époques différentes par les spécialistes, entre ca. 750-ca. 550) attestent une autre épiclèse d'Héra, à savoir celle de *Leukolenos* (« aux bras blancs »): H. T. Wade-Gery, in Payne, *Perachora* I, p. 256-267, pl. 36. 132, 3-4; Jeffrey, *LSAG*², p. 122-125, et p. 131, nos. 7, 12, 17; H. R. Immerwahr, *Attic Script. A Survey*, Oxford 1990, p. 16; Guarducci, *Epigrafia gr.*, I, p. 430, D. Novaro-Lefèvre, "Le culte d'Héra à Pérachora (VIII^e-VI^e s.): essai de bilan", *REG* 113, 2000, p. 45-52.

archaïque n'est pas attestée par les sources archéologiques. Selon lui, le contrôle corinthien sur le sanctuaire doit commencer à partir de 800, ce qui, à son avis, n'exclut pas une occupation mégarienne de l'*Héraion* à une date antérieure au VIII^e siècle⁵⁸.

Au demeurant, le problème principal de l'hypothèse de Salmon est que les trouvailles n'attestent pas une occupation de l'*Héraion* au IX^e siècle ou auparavant. Les spécialistes ont fait rabaisser la chronologie de Payne pour l'*Héraion* de Pérachora et ont montré que le premier temple (au plan absidal) ne remontait pas au-delà du VIII^e siècle. Entre cette construction de la haute époque archaïque et le temple dorique construit vers la fin VI^e siècle, la découverte des nombreuses céramiques suggèrent l'existence d'un autre temple au VII^e siècle, mais sa localisation exacte reste encore sujette à caution⁵⁹. En effet, selon R. A. Tomlinson, l'édifice datant du VII^e siècle et dont émanent les dédicaces du VI^e siècle à Héra *Limeneia* ne serait pas un temple, mais un *hestiatorion* (voir carte 9)⁶⁰.

Par ailleurs, si les Mégariens avaient possédé les districts des Héraïens et des Piraiens pendant les « Siècles obscurs », on devrait également dater de cette époque-là le synœcisme mégarien et l'élaboration des institutions mégariennes, ce qui n'est guère satisfaisant⁶¹. En

⁵⁸ Salmon, *Heraeum*, p. 192-204. R. A. Tomlinson, "Perachora: the Remains outside two Sanctuaries", *ABSA* 64, 1969, p. 235, a écrit initialement que le passage du Plutarque sur le synœcisme mégarien « derive from a Megarian attempt to justify a claim to this region, made perhaps in Hellenistic times », mais il a finalement été convaincu par la démonstration de Salmon: Tomlinson, *Perachora*, p. 324, n. 5, et p. 348. La thèse de Salmon est également acceptée par Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 85-86 et p. 105, n. 28. De même, Antonetti-Lévêque, *Devins*, p. 197, n. 3; Antonetti, *Confini della Megaride*, p. 539-540, 546-549; *eadem*, *Megara e le sue colonie*, p. 90-92, estiment qu'avant l'appropriation par Corinthe en 750-700, l'*Héraion* de Pérachora avait appartenu à Mégare.

⁵⁹ Salmon, *Heraeum*, p. 161-165; Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 352-353; *idem*, *Geom. Gr.*², p. 174, 321, 322; Tomlinson, *Perachora*, p. 321-346, considère le temple du VII^e siècle « hypothetical, rather than archaeological » (p. 330); Sinn, *Heraion*, p. 58-61, 100-102; J. M. Fossey, "The Perakhóra Peninsula Survey", *EMC* 34, 1990, p. 201-211; Menadier, *Perachora*, p. 65-74, 77-78, 93-100, 105-120, 144-145; Smith, *Megarais*, p. 19; Freitag, *Der Golf von Korinthos*, p. 187.

⁶⁰ R. A. Tomlinson, "The Upper Terraces at Perachora", *ABSA* 72, 1977, p. 197-202; *idem*, "The Chronology of the Perachora *Hestiatorion* and its Significance", in *Symptotica. A Symposium on the Symposion*, O. Murray (éd.), Oxford 1990, p. 95-101; *idem*, *Perachora*, p. 330, 333-334; suivi par Sinn, *Heraion*, p. 60-66, 101-102; cf. Salmon, *Wealthy Corinth*, p. 59, n. 15; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 78-80; B. Bergquist, in *Le sanctuaire grec, Entretiens sur l'Antiquité classique* 37, A. Schachter et J. Bingen (éds.), Genève 1990, p. 351.

⁶¹ Cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 265-266.

réalité, il est évident aujourd'hui que la céramique trouvée à Pérachora – qui provient, rappelons-le, en grande majorité de Corinthe - ne peut pas être utilisée pour démontrer que l'occupation corinthienne a succédé à une phase d'occupation mégarienne, car d'une part la céramique mégarienne n'est pas encore identifiée⁶², et d'autre part une tradition littéraire confirme le contrôle corinthien non seulement de Pérachora mais aussi de la cité de Mégare (voir *infra*, chapitre I. 1. 3.). Il serait alors en principe difficile de faire la différence, du point de vue de la céramique, entre deux territoires qui furent à l'origine corinthiens. En outre, les trouvailles confirment l'emploi de la céramique corinthienne par les Mégariens dans la deuxième moitié du VIII^e siècle et au début du VII^e siècle⁶³, et il semble que la Mégaride ait subi aux VIII^e-VII^e siècles une influence corinthienne aussi dans le domaine de la pratique funéraire (voir notamment l'inhumation en sarcophages)⁶⁴.

On constate de même que du point de vue géographique, la Pérachora est étroitement liée à Corinthe et non pas à Mégare: si les Mégariens sont séparés de cette péninsule par les montagnes de Géraneia, cela n'est pas le cas pour la cité de Corinthe, que l'on arrive même à apercevoir depuis l'*Héraion* (voir carte 8)⁶⁵. En plus, le sanctuaire de Pérachora est étroitement lié à la route menant aux colonies grecques d'Occident; c'est dès le milieu du VIII^e siècle que l'on constate un véritable développement du sanctuaire⁶⁶. Et l'on sait que ce sont surtout les

⁶² J. Boardman, *Gnomon*, 52, 1970, p. 493-503, suggère une origine mégarienne pour la classe de la céramique de Thapsos, mais cette hypothèse est difficile à accepter, compte tenu de la petite quantité de ce type des céramiques découvertes à Mégare et le résultat incertain des analyses de laboratoire (voir *infra*, chapitre II. 1. 1. 1.).

⁶³ Pour la présence des céramiques corinthiennes (géométriques et protocorinthiennes) en Mégaride, voir Dunbabin, *Corinth*, p. 65; Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 95, 353, 404; Morgan, *Isthmia VIII*, p. 476, 478.

⁶⁴ G. Shepherd, "The Pride of Most Colonials: Burial and Religion in the Sicilian Colonies", *ActaHyp* 6, 1995, p. 56; I. Morris, "Archaeology and Archaic Greek History", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 19. Cf. Y. Nicopoulou, "Εἰδήσεις ἐκ Μεγαρίδος", *AAA* 2, 3, 1969, p. 339-343, qui publie un tombeau contenant un sarcophage et des céramiques protocorinthiennes près de la route qui relie Mégare à Corinthe.

⁶⁵ D'ailleurs, en constatant les difficultés d'accès des Mégariens à Pérachora, E. L. Highbarger, dans son compte rendu à Hanell, *Megarische Studien*, in *AJPh* 58, 1937, p. 120, notait déjà: « It seems to me that Perchora could never have been controlled by Megara ». Cf. Menadier, *Perachora*, p. 145-146.

⁶⁶ Payne, *Perachora I*, p. 25; T. J. Dunbabin, *ABSA* 46, 1951, p. 61-71; Tomlinson, *Perachora*, p. 331-332; G. Shepherd, "Greeks bearing Gifts: Religious Relationships between Sicily and Greece in the Archaic Period", in *Sicily from Aeneas to Augustus. New Approches in Archaeology and History*, C. Smith et J. Serreti (éds.),

Corinthiens, et non pas les Mégariens, qui ont profité de ces contacts entre la Grèce et l'Ouest⁶⁷. On remarque que le culte d'Héra *Akraia* fut introduit dans la deuxième moitié du VIII^e siècle à Corcyre par les colons corinthiens qui avaient remplacé la première *apoikia* érétrienne, ce qui confirme le fait qu'à cette époque-là l'*Héraion* de Pérachora était en possession de Corinthe⁶⁸.

Quant au culte d'Héra dans les colonies mégariennes (notamment à Sélinonte et à Byzance), il nous semble qu'il ne doit pas être mis en relation avec des émigrés mégariens de Pérachora, comme le pense Hammond en surévaluant les données des colonies mégariennes pour le culte d'Héra *Akraia*, mais plus probablement avec une présence corinthienne ou argienne sur les rives du Bosphore et en Sicile occidentale (voir *infra*, chapitres II. 2. 4. 1. 5.-6.)⁶⁹.

Edinburg 2000, p. 67-68; Menadier, *Perachora*, p. 156, 216-222; cf. aussi D. J. Blackman, "The Harbour at Perachora", *ABSA* 61, 1966, p. 192-194; D. Novaro-Lefèvre, *op. cit.*, p. 65-66.

⁶⁷ De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 47-141 (avec la bibliographie).

⁶⁸ Salmon, *Heraeum*, p. 181-183, 200; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 80; Menadier, *Perachora*, p. 148-151.

L'épiclèse *Akr(a)ia* est attestée à Corcyre par une borne du V^e siècle: IG IX, 1, 698: ὄρφος ἱερὸς | τῆς Ἀκρίας; cf. Jeffrey, *LSAG*², p. 234, no. 18. Sur le culte d'Héra *Akraia* à Corcyre, voir P. G. Kalligas, "Τὸ ἐν Κερκύρα ἱερὸν τῆς Ἀκραίας Ἡρας", *AD* 24, 1969, p. 51-58; G. Dontas, "Denkmäler und Geschichte eines kerkyräischen Heiligtums", in *Neue Forschungen in griechischen Heiligtümern. Internationales Symposium in Olympia vom 10. bis 12. Oktober 1974*, U. Jantzen (éd.), Tübingen 1976, p. 121-133. Plutarque, *QG* XI (= *Moralia* 293 B) rapporte que les Érétriens furent remplacés à Corcyre par les Corinthiens du Bacchiade Charicrate (Chersicratès chez Timée, *FGrHist* 566 F 80, et chez Strabon, VI, 2, 4, C 269). Il convient de préciser qu'on dispose de deux dates de fondation pour Corcyre par la Corinthiens, 733 selon Strabon (VI, 2, 4, C 269, concordance avec la fondation de Syracuse), et 706/5 chez Eusèbe (St. Jérôme, éd. Helm, p. 91b; éd. Schöne, p. 85). La dernière datation semble être confirmée par les trouvailles archéologiques de Corcyre, mais la question reste ouverte (voir *infra*, chapitre II. 1. 1. 1. pour les limites dans les interprétations de la documentation archéologique); cf. Miller, *Colony Dates*, p. 23, 192-193; P. G. Kalligas, "Κέρκυρα, ἀποικισμός καὶ ἔπος", *ASAA* LX, NS XLIV (1982), 1984, p. 57-78; Graham, *Colonial Expansion*, p. 105; V. G. Kallipolitis, "Κεραμεικά εὐρήματα ἀπὸ τὴν Κέρκυρα", *ASAA* LX, NS XLIV (1982), 1984, p. 69-76; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 64-65, 90-92; V. Parker, *Untersuchungen zum Lelantischen Krieg und verwandten Problemen der frühgriechischen Geschichte*, *Historia Einzelschriften* 109, Stuttgart 1997, p. 55-57.

⁶⁹ Hammond, *Heraeum*, p. 96, 98, pense que le culte d'Héra était présent à Mégara Hyblaea, Sélinonte, Byzance, Chalcédoine et peut-être aussi à Astacos. En réalité, le culte d'Héra est sûrement attesté dans les colonies mégariennes à Sélinonte (voir *infra*, chapitre II. 1. 2. 2.), Byzance (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 5.), Mésambria

Pour toutes ces raisons, plusieurs spécialistes ont abandonné la thèse selon laquelle la péninsule de Pérachora aurait d'abord appartenu à Mégare, avant d'être conquise par Corinthe⁷⁰. En même temps, il faut avouer que l'on ne connaît pas le tracé exact des frontières

et peut-être à Héraclée du Pont (par les monnaies: *SNG Cop. Bosphorus-Bithynia*, pl. 10, nos. 412-418; *SNG* 9, pl. LVIII, nos. 1588-1592, 160; *SNG* 11, pl. XXXVI, nos. 815-816; *contra* Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 347-349, nos. 16-28, qui estiment que la tête de femme appartient à la Tychè de la ville). Concernant l'*Héraion* localisé par Diodore (XX, 32, 4) dans la proximité de Mégara Hyblaea, il est possible que ce sanctuaire ne date pas de l'époque archaïque, mais qu'il ait été fondé après l'abandon de la ville en 483/2 (voir *infra*, chapitre II. 1. 2. 2.). Il faut ajouter qu'à Mésambria, les graffiti avec la mention de ΔΙΟΣ, respectivement de ΗΡΑ trouvés dans un *bothros* daté des V^e-III^e siècles, ont été mis en rapport avec un temple dédié à ces divinités. À cet égard, voir L. Ognenova, "Les fouilles de Messambria", *BCH* 84, 1960, p. 229, 231; *idem*, "L'architecture domestique à Messambria IV^e-II^e s. av. J.-C.", in *Nessebre* III, Burgas 2005, p. 14; cf. V. Velkov, "Inscriptions antiques de Messambria", in *Nessebre* III, Burgas 2005, p. 171-172. Mais, il n'est pas exclu qu'au lieu d'un seul temple, comme le pensent les savants bulgares (en invoquant un parallèle, pourtant non attesté par les documents, avec Mégare), il ait existé deux temples dédiés à Zeus, respectivement à Héra. À nos yeux, le culte d'Héra aurait pu être introduit à Mésambria par les habitants des cités mégariennes du Bosphore qui y étaient arrivés en tant qu'*apoikoi* et *époikoi* (voir *infra*, chapitre II. 3. 2. 1.). Par ailleurs, si c'est la déesse Héra qui figure sur les monnaies d'Héraclée du Pont, cette divinité aurait pu faire partie du bagage originel des Béotiens qui participèrent avec les Mégariens à la fondation de la cité (voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 1.). Dans ces conditions, la présence d'Héra dans la colonie héracléote de Callatis (attestée par une monnaie d'époque impériale: B. Pick, *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien*, I, Berlin 1898, no. 316) s'expliquerait aussi par le rattachement de cette divinité au groupe de culte d'origine béotienne présent dans cette cité. Pour l'introduction des divinités de souche non mégarienne dans les établissements fondés par les Mégariens et leurs *synoikoi*, on peut mentionner à titre de comparaison la célébration d'Héraclès à Héraclée du Pont et dans ses colonies, qui témoigne de la présence dans cette cité des traditions béotiennes (voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 1.). Cf. A. Schachter, *Cults of Boiotia*, 1. *Acheloos to Hera*, *BICS*, Suppl., 38.1, Londres 1981, s.v. Hera, p. 238-251; E. Simon, "Héra en Béotie et en Thessalie", in *Héra. Images, espaces, cultes. Actes du colloque international (Lille, 29-30 novembre 1993)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1997, p. 83-86, pour l'attestation du culte d'Héra en Béotie.

⁷⁰ C. A. Morgan, "Corinthe, the Corinthian Gulf and Western Greece during the Eighth Century BC", *ABSA* 83, 1988, p. 335; *eadem*, "The Evolution of a Sacral 'Landscape': Isthmia, Perachora, and the Early Corinthian State", in *Placing the God. Sanctuaries and Sacred Spaces in Ancient Greece*, S. E. Alcock et R. Osborne (éds.), Oxford 1994, p. 135; C. K. Williams, "Archaic and Classical Corinth", in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 7-11 ottobre 1994*, Taranto 1995, p. 34; Menadier, *Perachora*, p. 129-130, 150-152, 215-222; *idem*, "The Sanctuary of Hera Akraia and its Religious Connections with Corinth", in *Peloponnesian Sanctuaries and Cults. Proceedings of the Ninth International*

politiques dans la région de l'isthme à l'époque archaïque et il est bien possible que les Mégariens aient pu fréquenter l'*Héraion*, un lieu de passage pour les navires traversant le golfe de Corinthe vers l'Italie et la Sicile⁷¹.

Si les *Piraeis* et les *Heraeis* ont peu de chances d'avoir participé au synœcisme mégarien, il convient toutefois d'expliquer leur présence dans la liste de cinq *mérè* de Plutarque. À ce propos, K. Rigsby avait déjà avancé l'hypothèse que « perhaps Plutarch's list represent an attempt by classical Megara to demonstrate an early possession of Perachora »⁷². Il est en effet possible que la tradition des cinq *mérè*, dont Plutarque se fait l'écho, ait été créée par les historiens mégariens afin de montrer l'appartenance de la péninsule de Pérachora et de son *Héraion* à la Mégaride. Nous constatons à ce propos qu'une explication analogue peut être avancée pour l'inclusion des *Kynosoureis* parmi les *mérè* de la Mégaride.

En cherchant dans la Mégaride différentes presqu'îles qui puissent ressembler à une κυνόσουρα (« queue de chien », une dénomination fréquente pour une péninsule), les exégètes ont situé les *Kynosoureis* soit dans la région nord-ouest de la Mégaride (près d'Aigosthènes, voir carte 7)⁷³, soit à l'est du port mégarien de Nisaia (la presqu'île de Tichos, voir carte 6)⁷⁴ ou encore à Salamine (voir carte 10)⁷⁵. Mais, les deux premières localisations ont été rejetées par M. B. Sakellariou et N. Pharaklas en l'absence des découvertes dans ces régions attestant des habitats de l'époque archaïque, ainsi que des sources littéraires évoquant le nom d'un tel site. De même, selon eux, la troisième proposition serait de même inacceptable, car l'*hékatostys*

Symposium and the Swedish Institutes at Athens, 11-13 June 1994, Stockholm 2002, p. 85-90; D. Novaro-Lefèvre, *op. cit.*, p. 55-56.

⁷¹ Tout en acceptant l'hypothèse d'une mainmise corinthienne sur l'*Héraion* dès ses débuts, Morgan, *Isthmia VIII*, p. 421, écrit : « It is, however, important also to consider the fluidity of early "borders" and to question their real political significance even as late as the 8th century ». Cf. aussi Antonetti, *Panthéon de Mégare*, p. 37, qui insiste sur les prérogatives d'Héra dans le domaine de la navigation et estime qu'« il faut peut-être se décider à ne pas s'attendre à un grand Héraion urbain, ni pour Mégare ni pour Corinthe : Pérachora est le pivot du culte d'Héra pour l'Isthme entier. »

⁷² Rigsby, *Megara*, p. 101; cf. M. Gras et H. Tréziny, in *Megara 5*, p. 557.

⁷³ Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 372; Meyer, *Megara*, col. 169, 182; Halliday, *Gr. Questions*, p. 98; Hammond, *Main Road*, p. 117; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 53.

⁷⁴ E. Kirsten, in A. Philippson, *Die griechischen Landschaften, Band I, Teil III: Attika und Megaris*, Frankfurt am Main 1952, p. 946, n. 2.

⁷⁵ J. Toepffer, *Quaestiones Pisistratae*, Dorpat 1886, p. 49; Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 2, p. 310-311

Kynosouris est attestée à Mégare à une époque où l'île de Salamine n'appartenait plus aux Mégariens (vers 221/0)⁷⁶. Les savants grecs ont par ailleurs suggéré que tout comme dans le cas de la *Kynousura* de Sparte, la dénomination du district homonyme mégarien n'aurait pas de sens topographique. Ainsi, ils proposent de situer les *Kynosoureis* dans la région du nord-est de la Mégaride, près de la frontière avec Éleusis, où l'on a découvert des céramiques d'époque archaïque et où un fortin est attesté à l'époque hellénistique (voir carte 3)⁷⁷. Toutefois, cette dernière proposition est mise en doute par l'absence dans cette région, relativement bien connue grâce aux descriptions des auteurs anciens, de la mention d'une localité appelée Kynosoura. Par conséquent, nous privilégions l'hypothèse avancée jadis par J. Toepffer selon laquelle la désignation du « district » des *Kynosoureis* fait référence à *Κυνόσουρα*, la longue et étroite presqu'île située à Salamine (en face du Pirée, voir carte 10)⁷⁸, ou plus probablement au héros Kynosouros (peut-être l'éponyme mythique de cette presqu'île). L'attestation de la « centaine » Kynosoura à l'époque hellénistique n'est pas un argument contre un lien avec la Salamine, parce que le nom de cette subdivision civique mégarienne était beaucoup plus ancien et n'avait probablement plus à cette période chez les Mégariens un sens topographique.

Suivant l'exemple de Clisthène à Athènes, les Mégariens auraient désigné originellement leurs subdivisions civiques (les « centaines ») d'après les lieux-dits ou d'après leurs héros fondateurs⁷⁹. En effet, il est très probable que le héros Kynosouros était honoré par les Mégariens car, fils de Pélops et d'Hippodameia⁸⁰, il était le frère d'Alcathoos, bâtisseur

⁷⁶ IG IV², 1, 42, l. 19-20: Μεγαρεὺς Διονύσιος Πασίωνος ἑκατοστὺς Κυνουσούρι[ς] (voir aussi *infra*, chapitre III. 1. 2. 1.).

⁷⁷ Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 22-23; cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 267; Smith, *Megaritis*, p. 144-145.

⁷⁸ Pour les sources antiques attestant la presqu'île de Kynosoura et sa localisation à Salamine, voir E. Curtius, J. Kaupert (éds.), *Karten von Attika. Text. Heft VII-VIII*, Berlin 1895, p. 26-27; L. Büchner, s.v. "Kynousura" 1, *RE* XII, 1925, col. 36; Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 364 ; A. Philippson, *op. cit.*, p. 870.

⁷⁹ Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXI, 5, rapporte que Clisthène donna aux dèmes les noms des lieux-dits ou de leurs fondateurs, car toutes ces divisions territoriales ne se trouvaient plus dans des lieux-dits: προσηγόρευσε δὲ τῶν δήμων τοὺς μὲν ἀπὸ τῶν τόπων, τοὺς δὲ ἀπὸ τῶν κτισάντων· οὐ γὰρ ἅπαντες ὑπῆρχον ἐν τοῖς τόποις.

⁸⁰ H. W. Stoll, s.v. "Hippodameia" 1, in Roscher, *Lexikon*, I, 2, col. 2669; *idem*, s.v. "Kynosouros" 2, in Roscher, *Lexikon*, II, 1, col. 1706.

mythique des remparts et roi de Mégare⁸¹. On sait d'ailleurs qu'outre Alcatheos, plusieurs membres de sa famille (sa femme et ses enfants) étaient célébrés par les Mégariens⁸². De plus, il est intéressant de signaler ici que Kynosouros est attesté dans une liste de héros émanant de la colonie mégarienne de Mésambria⁸³. Tout comme d'autres héros mégariens célébrés à Chalcédoine (Calchas, voir *infra*, chapitre II. 2. 2. 1.) ou à Byzance (Polyeidos, Lakiadès, Ajax, voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1.), le Kynosouros présent à Mésambria est sans nul doute originaire de Mégare. Mieux, ce héros pourrait être l'éponyme de la presqu'île de Kynosoura de Salamine et une des divinités salaminiennes introduites à Mégare pour démontrer l'appartenance de l'île de Salamine à la cité de l'isthme, contestée par les Athéniens. L'usage d'appeler différents endroits d'après les noms des héros est très présent en Grèce antique, et l'on sait à ce propos qu'un autre Kynosouros, le fils d'Hermès, était l'éponyme d'une montagne d'Arcadie (Kynosoura), tandis que la nymphe Kynosoura se retrouve dans un nom de lieu en Crète⁸⁴. Par ailleurs, les Mégariens ont fait leurs d'autres héros et divinités de Salamine, à savoir le héros Sciron (l'arrière-grand-père d'Ajax⁸⁵), et l'Athéna *Aiantis*⁸⁶ (voir

⁸¹ Théognis, v. 773-774; Pausanias, I, 42, 1-2. La scholie b, *ad* Pindare, *Néméennes*, V, 84, éd. A. B. Drachmann, rapporte que les Mégariens tenaient de concours en l'honneur d'Alcatheos (Ἀλκαθῶϊα). Cf. Bernhardt, s.v. "Alcatheos" 1, in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 232; Highbarger, *Megara*, p. 34, 55; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 38-41. Sur le héros Alcatheos en tant que véritable fondateur de la cité mégarienne, voir aussi Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 623-624; F. Bohringer, "Mégare. Traditions mythiques, espace sacré et naissance de la cité", *AC* 69, 1980, p. 9-10.

⁸² Selon Pausanias, à Mégare se trouvaient les tombes d'Alcatheos et de sa femme Pyrgo (I, 43, 4), de ses fils, Callipolis (I, 42, 6) et Ischépolis (I, 43, 2), de sa fille, Iphinoe (I, 43, 4, avant leur mariage, les jeunes filles de Mégare faisaient des libations en l'honneur d'Iphinoe, en lui offrant une partie de leur chevelure, voir carte 5 pour la localisation de ces tombes). Pour la présence des *héroa* à l'intérieur de murs de Mégare, voir aussi *infra*, chapitre I. 1. 4., un usage qui semble avoir été reproduit dans les colonies mégariennes de Sicile, à Mégara et à Sélinonte (voir *infra*, chapitre II. 1. 2. 5.).

⁸³ *IGBulg* I², 318, l. 3: Κυνόσουρος ?; cf. Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 217 (= *OpMinSel* V, p. 247), qui est le premier à avoir suggéré que cette inscription est une liste de héros. Nous remarquons que le nom Κυνόσουρα peut être restitué aussi dans l'inscription de Mésambria. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que Kynosouris n'est pas le nom d'un des villages de Mégare, comme le pense Robert (suivi par Mihailov, *IGBulg* I², 318, p. 280; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 96, et D. Chiekova, *Cultes et vie religieuse des cités grecques du Pont Gauche. VII^e-I^{er} siècle avant J.-C.*, thèse de doctorat, Neuchâtel 2002, p. 271), mais d'un *méros* (voir ci-dessus).

⁸⁴ H. W. Stoll, s.v. "Kynosoura", in Roscher, *Lexikon*, II, 1, col. 1706.

⁸⁵ Plutarque, *Thésée*, X, 3.

infra, chapitre I. 2. 2.). Il n'est pas exclu qu'un autre nom de la liste mésambrienne des héros, Σκῦρο[ς] (*IGBulg* I², 318, l. 3) soit en réalité le héros Sciron (avec une graphie de υ pour ι), passé de Salamine à Mégare puis à la colonie pontique⁸⁷.

Si notre hypothèse de l'origine salaminienne du héros Kynosouros est correcte, il est fort probable que le *méros* des *Kynosoureis* fut rattaché aux districts qui participèrent au synœcisme mégarien afin d'exprimer les prétentions de Mégare sur l'île de Salamine, objet de longues disputes avec Athènes. L'*hékatoštys* Kynosouris témoignerait également du culte de ce héros importé de Salamine chez les Mégariens de l'époque hellénistique. On trouve un parallèle à Athènes, où le héros salaminien Ajax était, parmi les dix éponymes de tribus clisthéniennes, le seul qui venait de l'étranger⁸⁸. En donnant le nom d'Aiantis ou de Kynosouris à leurs subdivisions civiques, les Athéniens et les Mégariens essayaient de légitimer ainsi leurs prétentions sur l'île de Salamine (voir *infra*, chapitre I. 2. 2.).

Dans ces conditions, la liste de Plutarque devrait être interprétée comme l'expression de la propagande mégarienne vis-à-vis des cités voisines qu'étaient Athènes et Corinthe. La participation de *Piraeis*, de *Heraeis* et de *Kynosoureis* au synœcisme mégarien suggérerait donc que le sud de l'Isthme et l'île de Salamine appartenaient anciennement à Mégare. En revanche, la présence des Mégariens et des Tripodisciens parmi les *mérè* de Plutarque se justifie par l'importance de Mégare, le centre politique de la Mégaride, et de Tripodiskos, emplacement d'un important sanctuaire d'Apollon et d'un marché des Mégariens.

Le recours des historiens mégariens à des mythes pour étayer différentes traditions concernant l'extension de leur cité aux dépens des États voisins est confirmé par une autre liste de cinq « unités » mythiques des Mégariens que nous nous proposons d'analyser par la suite.

I. 1. 2. Le catalogue des vaisseaux mégariens chez Strabon

⁸⁶ Pausanias, I, 42, 4.

⁸⁷ Dans ce cas, il faudrait restituer dans *IGBulg* I², 318, l. 3: Σκύρο[ν], à la place de Σκῦρο[ς]. Cf. W. Pape, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, 3. Auflage neu bearbeitet von G. E. Bensler, Braunschweig 1884, s.v. Σκίρον.

⁸⁸ Hérodote, V, 66.

Les auteurs antiques indiquent que pour mettre fin à leurs longs conflits pour l'île de Salamine, les Mégariens et les Athéniens ont fait appel vers le milieu ou la fin du VI^e siècle à des arbitres spartiates (voir *infra*, chapitre I. 2. 1.). On sait ainsi que, pour appuyer leurs prétentions, les deux parties ont invoqué des vers de l'*Iliade*. Les Athéniens ont d'abord soutenu que les troupes d'Ajag de Salamine étaient rangées auprès de celles d'Athènes⁸⁹. À leur tour, pour contrecarrer leurs propos, les Mégariens ont répondu par l'interpolation des vers suivants:

Strabon, IX, 1, 10, C 394

Αἴας δ' ἐκ Σαλαμῖνος ἄγεν νέας, ἔκ τε Πολίχνης
 ἔκ τ' Αἰγειρούσσης Νισαίης τε Τριπόδων τε·
 ἃ ἔστι χωρία Μεγαρικά, ὧν οἱ Τρίποδες Τριποδίσκιον λέγονται, καθ' ὃ ἡ νῦν ἀγορὰ
 τῶν Μεγάρων κείται.

« Ajax amena des vaisseaux de Salamine,

De Polichné, d'Aigeiroussa, de Nisaia et de Tripodes.

Ce sont là des localités de Mégaride. Parmi elles, Tripodes se nomme maintenant Tripodiskion, à proximité de laquelle se tient de nos jours le marché des Mégariens »⁹⁰.

En ce qui concerne la localisation des sites qui ont fourni les vaisseaux d'Ajag, on constate que la plupart sont facilement identifiables: Salamine est l'île voisine de Mégare, l'objet de l'arbitrage; Tripodes, comme le note Strabon, est une variante pour Tripodiskos; Nisaia est le nom du port de Mégare et, moins probablement, la dénomination archaïque de celle-ci⁹¹. En ce qui concerne Polichnè (« petite ville »), ce lieu a été d'abord considéré comme une variante de Mégare⁹², ou de Pagai⁹³. Ultérieurement, pensant que le mot *polichnè* désignait un fort, T. Figueira a placé Polichnè soit sur les versants de Géraneia, soit au carrefour de la péninsule de Pérachora avec l'Isthme, près du fort corinthien d'Oinoé⁹⁴.

Par ailleurs, la présence de Nisaia et l'absence de Mégare dans le catalogue de Strabon s'expliquent peut-être par le fait que les Mégariens considéraient que leur port était plus ancien

⁸⁹ Plutarque, *Solon*, X, 1-2.

⁹⁰ Texte traduit par R. Baladié, Strabon, *Géographie*, Tome VI, Livre IX, Paris, Les Belles Lettres, 1996, IX, 1, 10, C 394; cf. Meyer, *Megara*, col. 169; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 133-134.

⁹¹ Figueira, *Chronological Table*, p. 268.

⁹² E. Kirsten, s.v. "Polichne", *RE* XXI, 2, 1952, col. 1371-1372; Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 372, n. 2.

⁹³ Hammond, *Main Road*, p. 120.

⁹⁴ Figueira, *Chronological Table*, p. 268. Pour la localisation d'Oinoé, voir Xénophon, *Helléniques*, 4, 5, 5, et Strabon, 8, 6, 22, C 380; cf. Wiseman, *Land*, p. 28-32.

que leur ville⁹⁵. L'archéologie semble confirmer cette hypothèse, car les plus anciennes trouvailles, datant de l'époque mycénienne, ne proviennent pas de Mégare, mais de Nisaia⁹⁶. En fait, il est possible que, pour donner crédibilité à leur catalogue des vaisseaux, les Mégariens aient introduit de vieux noms, une manière de rendre les choses plus anciennes qu'elles ne l'étaient. Par contraste avec l'antique Nisaia, Mégare aurait pu être considérée à l'époque hellénistique comme étant originairement une *polichnè* (« petite ville »). Cependant cela n'est qu'une hypothèse dont il est impossible d'avoir la confirmation; pour l'instant on ne dispose pas d'autre indice permettant de situer avec certitude Polichnè dans la Mégaride.

Aigeiroussa, appelée aussi Aigeiros selon Théopompe (cité par Stéphane de Byzance⁹⁷), doit être identifiée avec le lieu-dit Aigeiroi qui apparaît chez Plutarque dans sa *Question Grecque* consacrée à l'attaque, lors de la « démocratie sans retenue » (VI^e siècle, voir *infra*, chapitre I. 3. 1.), d'une théorie des Péloponnésiens par le groupe mégarien des « renverseurs de chariots ». Selon Plutarque, les Péloponnésiens, qui traversaient la Mégaride en direction de Delphes, installèrent leur campement « à Aigeiroi, en bordure du lac » (ἐν Αἰγείροις παρὰ τὴν λίμνην)⁹⁸. Grâce à cette information, les exégètes ont suggéré que le site d'Aigeiroussa se situait dans la région de Pérachora, sur la rive sud du lac moderne de Vouliasmeni, au nord-est

⁹⁵ Le porte mégarien de Nisaia est peut-être évoqué dans le catalogue des vaisseaux, parmi les sites de la Béotie (II, v. 508: Νῖσα ζαθέη). Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 23 et 55; Ehrhardt, *Ktistai*, p. 38-39; *idem*, "Ilias B 508 und die Gründung von Heraclea Pontica", *Hermes* 124, 1996, p. 101-103. Mais, il peut aussi s'agir dans ce passage d'un site appelé Nisa, qui est situé aux alentours de Platée par le géographe Dionysios, fils de Calliphon, *GGM* I, 101-102; *contra* Strabon, IX, 2, 14, C 405, qui suggère de remplacer Nisa par Isos dans le texte de l'*Iliade*; cf. R. Hope Simpson et J. F. Lazenby, *The Catalogue of the Ships in Homer's Iliad*, Oxford 1970, p. 32; E. Visser, *Homers Katalog der Schiffe*, Stuttgart-Leipzig 1997, p. 279-280.

⁹⁶ Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 619-623, suggère que l'occupation mycénienne se limitait à Nisaia et que Mégare ne l'avait pas connue. L'abandon de Nisaia pour le site de Mégare serait à mettre en relation avec la conquête dorienne de la Mégaride, au tournant du XI^e-X^e siècle. *Contra* C. Bérard, "Urbanisation à Mégara Nisaea et l'urbanisme à Mégara Hyblaea", *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 634-640, qui attribue un passé dorien la cité de Mégare.

⁹⁷ Stéphane de Byzance, s.v. Αἰγειρούσσα, πόλις τῆς Μεγαρίδος, ὡς Στράβων. λέγεται καὶ Αἴγειρος, ὡς Θεόπομπος πεντηκοστῇ ἔκτῃ (= Théopompe, *FGrHist* 115 F 241).

⁹⁸ Plutarque, *QG*, LIX (= *Moralia* 304 E-F).

de l'*Héraion*⁹⁹. Selon une autre opinion, avancée par Hammond, cette localité pourrait se trouver au nord de la Mégaride, près de Megálo Vathikhóri, là où passait la route qui menait vers Delphes, et où se trouvait semble-t-il un lac (voir carte 7)¹⁰⁰. Tout comme dans le cas de Polichnè, en l'absence d'autres témoignages, il est difficile de choisir entre les deux localisations proposées par les savants pour Aigeiroussa.

En comparant la liste de Plutarque à celle de Strabon, K. Rigsby estime que la dernière est la plus crédible, car elle contient plus de sites dont on connaît l'existence, à savoir Salamine, Nisaia, Tripodiskos, Aigeiroussa. D'après le savant américain, il faudrait abandonner par conséquent la liste des cinq districts de Plutarque pour ne se fier qu'à celle de Strabon¹⁰¹.

Cependant, selon nous, ce serait une erreur d'abandonner la liste de Plutarque qui exprime les prétentions mégariennes sur le sud de l'isthme et sur Salamine, des territoires qui aux époques classique et hellénistique étaient aux mains d'Athènes et de Corinthe, alors que la liste de Strabon présente les mêmes caractéristiques: en dépit de quelques différences, elle fait également référence à l'extension « maximale » de la Mégaride, telle que l'on se l'imaginait à l'époque hellénistique. C'est ainsi que dans la liste de Strabon on ne retrouve plus les *Kynosoureis* qui faisaient référence à Salamine, mais la mention de l'île de Salamine elle-même; l'appartenance du sud de l'isthme à la Mégaride pourrait être soulignée par la mention d'Aigeiroussa ou de Polichnè, si ces lieux devaient être localisés dans la péninsule de Pérachora.

De même, il ne faut pas oublier que la liste de Strabon, utilisée pour justifier les prétentions de Mégare sur Salamine, prétend refléter la situation politique du VI^e siècle. En conséquence, il n'est pas exclu que pour donner crédibilité à ces prétentions les districts situés au sud de l'isthme, contrôlés par Corinthe, n'aient pas été explicitement mentionnés¹⁰². Les deux traditions mentionnent toutefois deux sites fort importants du point de vue politique et religieux pour les Mégariens: Tripodiskos (chez Plutarque) - Tripode (chez Strabon), Mégare (chez Plutarque) - Nisaia/Polichnè ? (chez Strabon).

⁹⁹ Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 383; Halliday, *Gr. Questions*, p. 219-220; Figueira, *Chronological Table*, p. 268; J. Boulogne, Plutarque, *Oeuvres morales*, Tome IV, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 218, n. 308.

¹⁰⁰ Hammond, *Main Road*, p. 118-120, suivi par Salmon, *Heraeum*, p. 204, n. 258, et Wiseman, *Land*, p. 26-27.

¹⁰¹ Rigsby, *Megara*, p. 100-101.

¹⁰² Figueira, *Chronological Table*, p. 268-269.

En somme, il nous semble que la liste de Plutarque est d'une certaine manière analogue à celle de Strabon, les deux traditions mégariennes mettant en lumière des divisions en cinq unités de la Mégaride. De même que la liste transmise par Strabon a un but politique clairement délimité, dans la mesure où elle vise à établir que Salamine était mégarienne à une époque reculée, nous croyons que la liste utilisée par Plutarque a pu être conçue avec un but politique précis: justifier la possession de Salamine comme aussi de Pérachora par les Mégariens.

Quant aux sources de Strabon et de Plutarque, les deux traditions ont probablement été élaborées à l'époque hellénistique, quand il était d'usage de faire appel aux mythes dans le contexte des petits conflits de voisinage. De fait, bien que l'arbitrage spartiate soit traditionnellement daté de l'époque de Solon, on n'a en réalité aucune preuve que l'interpolation mégarienne de l'*Iliade* date aussi de cette période. Au contraire, il est fort probable que l'on a affaire à une tradition mise en circulation à l'époque hellénistique par les historiens locaux de Mégare. En effet, suivant Apollodore ou Aristarque (voir *infra*, chapitre I. 2. 2.), Strabon cite les témoignages des Mégariens (οἱ δὲ Μεγαρεῖς ἀντιπαρωδῆσαι οὕτως) pour ce passage. Et à cet égard, nous pensons que les historiens mégariens de l'époque hellénistique, Dieuchidas ou Héréas, ont très probablement introduit les vers mentionnant les vaisseaux mégariens dans l'*Iliade*. Ces deux historiens, célèbres pour leurs opinions anti-athéniennes, furent ceux qui accusèrent Solon ou Pisistrate de remaniement des poèmes homériques¹⁰³.

À propos de la source de Plutarque (QG, XVII), K. Giessen a jadis suggéré qu'il s'agissait de la *Constitution des Mégariens*, écrite par Aristote ou par l'un des ses élèves¹⁰⁴. Grâce à Strabon (VII, 7, 2, C 322 = fr. 550, éd. V. Rose), on apprend l'existence de la *Constitution des Mégariens*; quelques passages de la *Politique* d'Aristote témoignent en outre

¹⁰³ Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 21b, p. 133-134 (avec la bibliographie). Dieuchidas [cité par Diogène Laërce, I, 57; = Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 6 (6), p. 29-30] désigne Solon comme responsable du remaniement des poèmes homériques. Par ailleurs, Héréas (cité par Plutarque, *Thésée*, XX, 2 = Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 1, p. 59) dénonce l'interpolation des vers dans l'*Odysée* pratiquée à l'époque de Pisistrate (il s'agit du v. 631: Θησέα Πειρίθοόν τε θεῶν ἀριδείκετα τέκνα).

¹⁰⁴ K. Giessen, "Plutarchs Quaestiones graecae und Aristoteles' Politien", *Philologus* 60, 1901, p. 461-465, suivi par Halliday, *Gr. Questions*, p. 92, 95; Figueira, *Chronological Table*, p. 262; Okin, *Theognis*, p. 11-14, qui suggère aussi que Chamailéon d'Héraclée du Pont pourrait être l'auteur de la *Constitution des Mégariens* (p. 19, n. 2).

des changements intervenus dans la constitution de Mégare. Cependant, ces passages ne relèvent pas de la situation politique de Mégare au VIII^e siècle, mais des changements politiques qui ont eurent lieu au VI^e siècle. Même si Plutarque a très probablement utilisé la *Constitution des Mégariens* pour les deux des *Questions Grecques* (XVIII et LIX) portant sur la « démocratie » mégarienne (voir *infra*, chapitre I. 3. 1)¹⁰⁵, il ne nous semble pas assuré que la XVII^eme *Question Grecque* se fonde aussi sur la même source. À notre avis, il est également possible que la source de ce passage soit Dieuchidas ou Héréas, les *Megarika* des deux historiens étant cités à plusieurs reprises par Plutarque¹⁰⁶. On remarque d'ailleurs que pour la XVI^eme *Question Grecque*, qui concerne l'usage par les Mégariens du nom de l'épouse de Nisos (Habroté) pour désigner un vêtement féminin (ἀφάβρομα), Plutarque n'a sûrement pas utilisé la *Constitution des Mégariens*, mais des textes des mythographes¹⁰⁷.

Les deux listes de Plutarque et de Strabon s'inscriraient alors dans la catégorie des textes à caractère polémique, créés par les historiens locaux afin d'appuyer les prétentions de leurs cités sur des territoires voisins. Ces textes ne peuvent pas être utilisés pour démontrer une division de la Mégaride en cinq unités à l'époque archaïque. Bien au contraire, il est possible que ces deux listes aient été diffusées après l'entrée de la Mégaride dans la Ligue achéenne (en 243), quand les Mégariens semblent avoir procédé à une réorganisation politique et militaire sur une base de cinq unités, selon le modèle achéen. Comme nous le constaterons dans la partie concernant les institutions politiques mégariennes, il est fort probable que ce soit cette division qui explique le fait que les collèges des stratèges, des *damiorgoi* et des polémarques comptent

¹⁰⁵ Okin, *Theognis*, p. 18.

¹⁰⁶ Plutarque cite Dieuchidas dans *Lycurque*, I, 8 [= Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 5 (5), p. 25], et Héréas dans *Thésée*, XX, 2 [= Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 1, p. 59]; XXXII, 7 [= Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 2 (2), p. 63-64] et dans *Solon*, X, 5 [= Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 3 (4), p. 67]. En outre, concernant la légende qui faisait de Sciron un héros, arrière-grand-père d'Ajaks et non pas un brigand, Plutarque, *Thésée*, X, 2 [= Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 6a (1), p. 97-98, voir aussi *infra*, chapitre I. 2. 2.] évoque d'une manière générale le témoignage des auteurs originaires de Mégare (οἱ δὲ Μεγαρόθεν συγγραφείς). De même, les Mégariens sont cités par Plutarque, *Propos de table*, V, 3, 1 (= *Moralia* 675 E; = Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 4b, p. 92) pour le culte d'Ino à Mégare.

¹⁰⁷ Plutarque, *QG*, XVI (= *Moralia* 295 A-B), transmet la tradition selon laquelle le roi mégarien Nisos avait épousé Habroté, fille d'Onchestos et sœur de Mégareus. Outre la *Constitution des Mégariens*, K. Giessen, *op. cit.*, p. 465, estime qu'une autre source de Plutarque, *QG*, XVI, pourrait être Andron d'Halicarnasse, auteur cité par Plutarque, *Thésée*, XXV, 7, à propos de la possession athénienne sur la Mégaride et de création des concours isthmiques par Thésée. Cf. aussi Halliday, *Gr. Questions*, p. 92-93.

dans la deuxième moitié du III^e siècle cinq membres (voir *infra*, chapitres **III. 1. 4.** et **III. 2. 2. 1.**). Afin de légitimer cette nouvelle organisation en cinq *mère*, les historiens mégariens ont fabriqué des textes soutenant une division originelle en cinq « districts » de la Mégaride. La présence des territoires corinthiens (Pérachora, le sud de l'isthme) dans la Mégaride n'est pas forcément en contradiction avec le fait que Mégare et Corinthe étaient dans la deuxième moitié du III^e siècle des alliées dans la Ligue achéenne. En effet, les disputes territoriales des Mégariens avec leurs voisins n'ont pas empêché ceux-ci de s'allier au V^e siècle aux Athéniens contre Corinthe ou aux Spartiates et aux Corinthiens contre Athènes¹⁰⁸.

Si notre reconstruction est correcte, cela signifierait que le *floruit* de Dieuchidas ou de Héréas devrait se situer après le milieu du III^e siècle. Malheureusement, on ne connaît pas la période exacte de l'existence de ces deux historiens de Mégare, qui ne sont mentionnés que par des sources d'époque impériale. En l'absence des patronymes, l'identification de Dieuchidas et de Héréas avec des personnages homonymes évoqués par des inscriptions hellénistiques de Mégare, proposée par certains auteurs¹⁰⁹, est très incertaine¹¹⁰. On se souvient toutefois qu'à Athènes, Philochore, né peu après 350 et condamné à mort vers 260 par le roi de Macédoine Antigone Gonatas pour avoir soutenu le parti du roi d'Égypte Ptolémée II Philadelphe, a écrit un ouvrage consacré à la fondation de Salamine (voir *infra*, chapitre **I. 2. 2.**). Il n'est pas exclu que le dernier des *atthidographes* (les historiens locaux d'Athènes) ait insisté dans cet ouvrage sur les liens existant entre Athènes et Salamine. Par conséquent, il serait tout à fait naturel que dans la deuxième moitié du III^e siècle, des *Megarika* (écrites par Dieuchidas ou par Héréas¹¹¹) aient répondu à ces propos en lançant les deux traditions de l'extension maximale de Mégare dont Plutarque et Strabon se font l'écho.

¹⁰⁸ Pour l'oscillation des Mégariens entre les alliances avec Athènes et les cités péloponnésiennes au V^e siècle (avant la guerre du Péloponnèse), voir surtout Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 174-199.

¹⁰⁹ D. W. Prakken, "A Note on the Megarian Historian Dieuchidas", *AJPh* 69, 1941, p. 348-351; *idem*, "On the Date of Hereas, the Megarian Historian", *CW* 37, 1943-1944, p. 122-123; J. A. Davison, "Dieuchidas of Megara", *CQ* 53, 1959, p. 216-222; Okin, *Theognis*, p. 19.

¹¹⁰ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1944, 110.

¹¹¹ Le *terminus ante quem* des historiens mégariens semble être la fin du III^e siècle. À cet égard, voir K. J. Dover, "Anthemocritus and the Megarians", *AJPh* 87, 1966, p. 206, qui note: « there is not a particle of positive evidence for the existence of any Megarian historian at any date later than the third century B. C. ».

Quoi qu'il en soit, force est d'admettre que même si l'on accepte que la *XVII^{ème} Question Grecque* de Plutarque s'appuie sur la *Constitution des Mégariens*, il est certain que cet ouvrage, écrit au IV^e siècle par Aristote ou l'un des ses élèves, se fondait à son tour sur des sources mégariennes¹¹². Et il est probable que ces sources exprimaient les prétentions des Mégariens sur certains territoires de frontière (Salamine, Pérachora), qui au IV^e siècle étaient entre les mains des Athéniens et des Corinthiens.

Finalement, deux autres arguments – *ex silentio*, mais toutefois importants – pourraient plaider contre l'historicité d'une organisation en cinq unités de la Mégaride à l'époque archaïque. En premier lieu, il est difficile d'expliquer pourquoi Pagai (Alepouchori) et Aigosthènes (Porto Germeno, voir carte 4 et pl. II), les deux autres localités mégariennes importantes qui, à l'époque hellénistique, changeront leur statut politique de bourgs dépendants de Mégare en cités autonomes (voir *infra*, chapitre III. 2. 1. 1.), ne sont pas évoquées par les listes de Plutarque et de Strabon. De plus, ces listes ne mentionnent pas non plus deux autres bourgs de Mégare: Éréneia (dans le massif du Patéras, voir carte 1)¹¹³ et Krommyon (aujourd'hui Agioi Theodoroi, voir carte 4), le dernier étant annexé à une certaine époque par Corinthe¹¹⁴.

Le deuxième argument est de nature institutionnelle: la documentation émanant des colonies mégariennes et héracléotes n'atteste ni une organisation en cinq unités ni une division territoriale en *mérè* (ou éventuellement en *kômai*), mais uniquement les divisions traditionnelles du corps civique mégarien, par *phylai* («tribus») et par *hékatostryes* («centaines»). À notre avis, si la Mégaride avait été divisée à l'époque archaïque en cinq *kômai* ou en cinq *mérè*, les colonies fondées par les Mégariens dans la Propontide et dans le Pont-Euxin, qui reproduisaient la majorité des institutions politiques de la métropole (voir

¹¹² Forsdyke, *Revelry and Riot in Arch. Megara*, p. 74, n. 5. En dehors de Dieuchidas et de Héréas, quelques brèves citations antiques transmettent les noms de deux autres mythographes mégariens, Πραξίων et Ἡραγόρας; cf. M. Vogt, "III. Die griechischen Lokalhistoriker", *Jahrbücher für klassische Philologie*, Suppl. 27, 1902, p. 737-743; Piccirilli, *MEGARICA*, p. 9-12 et p. 75-78.

¹¹³ Pausanias, I, 44, 5; cf. S. van de Maele, "Le site d'Ereneia et la frontière attico-mégarienne", *Phoenix* 34, 1980, p. 153-159; A. Muller, "Megarika", *BCH* 106, 1982, p. 379-405.

¹¹⁴ Strabon, VIII, 6, 22, C 380, indique que Krommyon est une *kômè* des Corinthiens, mais qui avant était mégarienne. Sur la localisation de ce bourg, voir N. M. Verdelis, O. Alexandri, "Ἀρχαϊότητες Ἀργολιδοκορινθίας", *AD* 17, 1961-1962, p. 52-54.

infra, partie **III**), auraient dû préserver cet héritage mégarien. Il est enfin plus facile d'admettre que la division en cinq unités des Mégariens date de l'époque hellénistique, que de soutenir que la division originelle de la Mégaride (avant le synœcisme) en cinq *mère* a été conservée depuis le VIII^e jusqu'au III^e siècle (la période où se situent les collèges de cinq stratèges, de cinq *damiorgoi* et de cinq polémarques).

I. 1. 3. Les rapports entre Mégare et Corinthe à l'époque archaïque

Même si les traditions relatives à l'organisation des Mégariens en cinq unités à l'époque archaïque, transmises par Plutarque et par Strabon, sont très probablement des inventions de l'époque classique ou hellénistique, cela ne met pas en doute l'historicité du synœcisme de Mégare. Cet événement est confirmé par la création des institutions politiques de Mégare et par le mouvement de colonisation mégarien. À ce propos, il convient d'évoquer la thèse de N. H. Demand, qui interprète le synœcisme des cités grecques non pas comme une étape dans la formation de la *polis*, mais seulement comme « an unusual situation », déterminée par un danger externe¹¹⁵. Dans le cas de Mégare, les conflits avec Corinthe ont pu constituer les événements externes qui auraient provoqué le synœcisme.

On constate d'ailleurs que l'hostilité des Corinthiens vis-à-vis des Mégariens est évoquée par Plutarque (QG, XVII) dans le contexte du synœcisme mégarien:

Τῶν δὲ Κορινθίων πόλεμον αὐτοῖς ἐξεργασμένων πρὸς ἀλλήλους (ἀεὶ γὰρ ἐπεβούλευον ὑφ' αὐτοῖς ποιήσασθαι τὴν Μεγαρικὴν).

« Les Corinthiens les firent entrer en guerre les uns contre les autres (ils ne cessaient, en effet, de comploter pour mettre la Mégaride sous leur pouvoir)¹¹⁶. »

Le fait que les Corinthiens aient attisé des luttes intestines en Mégaride s'inscrit dans une longue tradition de conflits entre les deux cités, dont l'opposition était proverbiale. Plutarque, qui évoque cette rivalité ailleurs, considère qu'il n'est plus nécessaire de préciser

¹¹⁵ Demand, *Urban Relocation*, p. 26; cf. aussi Osborne, *Classical Landscape*, p. 55-56, sur le synœcisme des cités grecques.

¹¹⁶ Texte traduit par J. Boulogne, Plutarque, *Oeuvres morales*, Tome IV, Paris, Les Belles Lettres, 2002, QG, XVII (= *Moralia* 295 B).

d'autres détails¹¹⁷. Le système de rançon et d'hospitalité institué par les Mégariens - « l'hôte par la lance » (δορύξενος) - fut probablement non seulement une réponse à la menace corinthienne, mais aussi une forme de solidarité, qui a constitué assurément la première étape dans la création de la cité de Mégare¹¹⁸.

La dépendance des Mégariens envers les Corinthiens est indiquée par divers scholiastes commentant les deux expressions proverbiales: ὁ Διὸς Κόρινθος (« Korinthos, fils de Zeus ») et Μεγαρέων δάκρυα (« les larmes des Mégariens »)¹¹⁹. Les informations les plus détaillées sont fournies par une scholie de Pindare, qui cite Démon. Celui-ci est, on le sait, l'auteur vers 300 de l'ouvrage *Sur les proverbes*¹²⁰. Selon ce récit, Mégare, colonie de Corinthe¹²¹, fut obligée d'envoyer des pleureurs aux funérailles des Bacchiades, le groupe dominant à Corinthe

¹¹⁷ Plutarque, *De la malignité d'Hérodote*, XXXV (= *Moralia* 868 C), témoigne de l'inimitié proverbiale qui opposait à la veille des guerres médiques les Éginètes aux Athéniens, les Chalcidiens aux Érétriens et les Corinthiens aux Mégariens. Pareillement, Thucydide, I, 103, 4, indique que les conflits frontaliers entre Mégare et Corinthe (περὶ γῆς ὄρων) furent responsables de la sortie de Mégare de la Ligue péloponnésienne en 461 et de son alliance avec Athènes. Sur la rivalité entre Corinthe et Mégare, voir aussi Aristote, *Politique*, III, 9, 9 1280 b 13-17; Plutarque, *Cimon*, XVII, 2; cf. Will, *Korinthiaka*, p. 359; D. M. Lewis, "The Origins of the First Peloponnesian War", in *Classical Contributions. Studies in honor of M. F. McGregor*, G. S. Shrimpton et D. J. McCarger (éds.), Locust Valley N.Y. 1981, p. 73-74 [= *Selected Papers in Greek and Near Eastern History*, P. J. Rhodes (éd.), Cambridge 1997, p. 13-14]. Cependant, l'appel de la Ligue achéenne à des arbitres mégariens pour le conflit entre Corinthe et Epidaure (*IG IV*² 1, 71, voir *infra*, chapitre **III. 1. 1. 1.**) suggère que dans la deuxième moitié du III^e siècle la zone frontière entre les deux cités doriennes de l'isthme n'était plus sujet de dispute, car autrement les Corinthiens n'auraient jamais accepté les Mégariens en tant qu'arbitres; cf. Wiseman, *Land*, p. 136-138.

¹¹⁸ Figueira, *Chronological Table*, p. 263.

¹¹⁹ Sch. Pind., *Ném.*, VII, 155 b; Sch. Arist., *Gren.*, 439; Sch. Plat., *Euthyd.*, 292 e; Zénobios, V, 8; *Souda*, s.v. Διὸς Κόρινθος; Hésychios, s.v. Διὸς Κόρινθος; cf. Halliday, *Gr. Questions*, p. 100; Will, *Korinthiaka*, p. 359-360; Hammond, *Heraeum*, p. 97; Salmon, *Heraeum*, p. 197-198; *idem*, *Wealthy Corinth*, p. 70-71; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 60-62; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 78; Figueira, *Chronological Table*, p. 263-265.

¹²⁰ Démon, *FGrHist* 327 F 19; cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 263.

¹²¹ Graham, *Colony*, p. 233-234, estime qu'il ne s'agit pas d'une véritable *apoikia*, mais seulement d'une domination corinthienne. Le Ps.-Scymnos, v. 502-503, rapporte aussi que Mégare fut une fondation des Doriens, particulièrement des Corinthiens et des Messéniens; cf. Will, *Korinthiaka*, p. 290-291, qui estime que ce récit est « le reflet d'une prétention ultérieure de Corinthe à l'égard de Mégare, l'argument pseudo-historique d'une revendication ».

du VIII^e siècle au milieu de VII^e siècle¹²². À un moment donné, les Mégariens se révoltèrent. Une ambassade corinthienne vint à Mégare pour faire savoir que « Korinthus, fils de Zeus s'irriterait s'il n'obtenait pas la justice ». Ces remarques provoquèrent la colère des Mégariens, qui lapidèrent les ambassadeurs. Dans la guerre qui suivit, les Mégariens triomphèrent et poursuivirent les Corinthiens au cri de « frappez, frappez Korinthus, fils de Zeus ».

Une autre explication aux « larmes des Mégariens » est transmise par Diogénien qui les interprète comme des larmes aux funérailles des rois de Mégare¹²³. Ce récit est probablement le résultat d'un raccourci du proverbe transmis par Démon¹²⁴. Les modernes ont suggéré que ces traditions avaient sans doute leur source dans la *Constitution des Mégariens*, voire même une origine plus ancienne, l'œuvre du poète corinthien de la deuxième moitié du VIII^e siècle Eumélos¹²⁵. L'habitude d'envoyer des pleureurs est rapportée par Hérodote pour la cité de Sparte, où les hilotes étaient obligés de participer aux funérailles des rois spartiates. Il s'agit d'une institution symbolique, créée pour mettre en évidence une dépendance politique¹²⁶. En ce qui concerne la période chronologique des conflits pour la libération de Mégare de la domination corinthienne, nous sommes d'accord avec la datation proposée par Figueira, soit avant le milieu du VIII^e siècle, c'est-à-dire avant le synœcisme mégarien¹²⁷. En effet, la création de l'État mégarien a sans doute entraîné l'abolition de la domination corinthienne.

Une autre référence aux conflits de Mégare avec Corinthe à l'époque archaïque est transmise par Pausanias, qui décrit le trésor des Mégariens, consacré à Olympie:

Pausanias, VI, 19, 13-14

Τοῦ θησαυροῦ δὲ ἐπείργασται τῷ ἀετῷ ὁ γιγάντων καὶ θεῶν πόλεμος· ἀνάκειται δὲ καὶ ἀσπίς ὑπὲρ τοῦ ἀετοῦ, τοὺς Μεγαρέας ἀπὸ Κορινθίων ἀναθεῖναι τὸν θησαυρὸν λέγουσα. Ταύτην Μεγαρεῦσιν ἡγοῦμαι τὴν νίκην Ἀθήνησιν ἄρχοντος γενέσθαι Φόρβαντος, ἄρχοντος δὲ διὰ τοῦ αὐτοῦ βίου παντός· ἐνιαύσιαι γὰρ οὐκ ἦσαν πω τότε Ἀθηναίοις αἱ ἀρχαί, οὐ μὴν οὐδὲ ὑπὸ Ἑλλείων ἀνεγράφοντό πω

¹²² Sur l'aristocratie des Bacchiades à Corinthe, voir surtout Will, *Korinthiaca*, p. 295-338, et Salmon, *Wealthy Corinth*, p. 55-74.

¹²³ Diogénien, VI, 34; VII, 65.

¹²⁴ Figueira, *Chronological Table*, p. 264.

¹²⁵ Halliday, *Gr. Questions*, p. 92; Hammond, *Heraeum*, p. 94-95.

¹²⁶ Hérodote, VI, 58, 2-3; Pausanias, IV, 14, 4; cf. Hammond, *Peloponnese*, p. 334; Figueira, *Chronological Table*, p. 264.

¹²⁷ Figueira, *Chronological Table*, p. 262-265. *Contra* Salmon, *Heraeum*, p. 197-204.

τηνικαῦτα αἱ ὀλυμπιάδες. Λέγονται δὲ καὶ Ἀργεῖοι μετασχεῖν πρὸς τοὺς Κορινθίους Μεγαρεῦσι τοῦ ἔργου. Τὸν δὲ ἐν Ὀλυμπίᾳ θησαυρὸν ἔτεσιν ὕστερον τῆς μάχης ἐποίησαν οἱ Μεγαρεῖς· τὰ δὲ ἀναθήματα ἐκ παλαιοῦ σφᾶς ἔχειν εἰκός, ἃ γὰρ ὁ Λακεδαιμόνιος Μέδων Διποίνου καὶ Σκύλλιδος μαθητῆς ἐποίησε.

« 13. Au fronton du trésor on a sculpté la guerre des géants et des dieux: consacré aussi au-dessus du fronton, il y a un bouclier, avec des mots indiquant que les Mégariens ont consacré le trésor sur les dépouilles des Corinthiens. À mon avis, les Mégariens remportèrent cette victoire quand Phorbas était archonte à Athènes, et archonte à vie. En effet, les magistratures n'étaient pas encore annuelles à Athènes à cette époque, et les Olympiades n'étaient assurément pas non plus encore inscrites par les Éléens. 14. On dit que les Argiens prirent part à l'action des Mégariens contre les Corinthiens, et les Mégariens firent leur trésor à Olympie <...> années après la bataille. Il est naturel qu'ils aient des offrandes depuis les temps anciens, celles précisément que fit le Lacédémonien Médon, élève de Dipoinos et de Skyllis¹²⁸. »

La représentation d'une Gigantomachie sur le fronton de leur trésor n'est pas dépourvue d'une certaine symbolique, car les Mégariens parvenaient ainsi à offrir une analogie visuelle et idéologique à leur propre victoire, en la comparant à celle des dieux olympiens sur les Géants¹²⁹. On remarque aussi que, conformément au récit de Pausanias, la guerre de Corinthe contre Mégare (alliée à Argos) aurait eu lieu sous l'archontat de Phorbas à Athènes. Cette période ne saurait pourtant entrer en considération, selon la tradition Phorbas aurait été archonte au X^e siècle¹³⁰, tandis que le trésor des Mégariens à Olympie (comme celui de Delphes, voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 1.) a été bâti vers 510¹³¹. Ce dernier indice archéologique placerait la guerre au VI^e siècle, peut-être même vers le milieu de ce siècle si l'on acceptait la suggestion de C. Corbetta de remplacer dans ce passage de Pausanias

¹²⁸ Texte traduit par J. Pouilloux, Pausanias, *Description de la Grèce*, tome VI, Livre VI, Paris, Les Belles Lettres, 2002, VI, 19, 13-14.

¹²⁹ C. Marconi, "Mito e autorappresentazione nella decorazione figurate des *thesauroi* di età arcaica", in *Stranieri e non cittadini nei santuari greci*, A. Naso (éd.), Firenze 2006, p. 168.

¹³⁰ A. E. Samuel, *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity*, München 1972, p. 195.

¹³¹ J. Heiden, *Die Tondächer von Olympia*, Berlin-New York 1995, p. 25. Le trésor des Mégariens a fait l'objet de plusieurs recherches: G. Treu, *Die Bildwerke von Olympia in Stein und Thon*, Olympia III, Berlin 1897, p. 5-15; A. Mallwitz, *Olympia und seine Bauten*, Munich 1972, p. 174-176; P. C. Bol, "Die Giebelskulpturen des Schatzhauses von Megara", *MDAI(A)* 89, 1974, p. 65-74; K. Hermann, "Die Giebelrekonstruktion des Schatzhauses von Megara", *AM* 89, 1974, p. 75-83; C. Marconi, *op. cit.*, p. 165-168; cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 64; Jeffrey, *LSAG*², p. 135 et 162; G. Maddoli, M. Nafissi et V. Saladino (éds.), Pausania, *Guida della Grecia. Libro VI, L'Elide e Olimpia*, Milan 1999, p. 327-329.

l'archonte Phorbas par Phormion (ca. 546/5)¹³². Mais, malheureusement, on ne peut pas être très précis à cet égard car, vu la lacune dans le texte du Périégète, on ne connaît pas le nombre d'années qui séparent la victoire mégarienne de la construction du trésor de l'Olympie. Compte tenu de la mention de l'archontat à vie, il est possible que la source de Pausanias fasse allusion à un conflit plus ancien entre les Mégariens, les Argiens et les Corinthiens, remontant aux VIII^e-VII^e siècles¹³³. Il n'est pas exclu qu'à cette époque reculée les Mégariens aient été soutenus par l'Argien Pheidon, si l'on accepte la dation du VII^e siècle proposée pour ce tyran légendaire. En effet, Pheidon, par sa volonté de contrôler l'isthme, fut la principale menace pour les Bacchiades et une tradition place même sa mort à Corinthe¹³⁴.

On remarque par ailleurs que les Argiens, qui avaient probablement joué un certain rôle dans l'implantation originaire du culte d'Héra *Akraia* à Pérachora¹³⁵, ont bénéficié d'une place

¹³² C. Corbetta, "Il conflitto del VI secolo a. C. fra Corinto e Megara", *RIL* 112, 1998, p. 299-304; cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 144-145; Manni Piraino, *Koiné alfabetica*, p. 121-122. Figueira, *Chronological Table*, p. 292-294, situe un conflit des Mégariens avec les Corinthiens dans la première moitié du VI^e siècle, en raison du fait qu'Argos, après la défaite de 546 dans la guerre contre les Spartiates (la « bataille des Champions »), était incapable d'aider Mégare, et il place un autre dans la deuxième moitié du VI^e siècle av. J.-C., à cause de la date du trésor mégarien de l'Olympie. Sur la datation de l'archontat de Phormion vers 546/5, voir D. W. Bradeen, "The Fifth-Century Archon List", *Hesperia* 32, 1963, p. 191-192.

¹³³ Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 22; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 64.

¹³⁴ Burn, *Gr. Sea Power*, p. 171; *idem*, "The So-called 'Trade-Leagues' in Early Greek History and the Lelantine War", *JHS* 49, 1929, p. 22; Will, *Korinthiaka*, p. 352-360; R. A. Tomlinson, *Argos and the Argolid. From the End of the Bronze Age to the Roman Occupation*, Ithaca-New York 1972, p. 79-86; E. Manni, "Fidone d'Argo, I Bacchiadi di Corinto e le fondazioni di Siracusa e di Megara Iblea", *Kokalos* 20, 1974, p. 85-87; Manni Piraino, *Koiné alfabetica*, p. 121-122; Salmon, *Wealthy Corinth*, p. 71-72. Pour la datation de la tyrannie de Pheidon au VII^e siècle, voir aussi A. Andrews, "The Corinthian Actaeon and Pheidon of Argos", *CQ* 43, 1949, p. 70-78. Nicolas de Damas, *FGrHist* 90 F 35; Plutarque, *Moralia* 772 D-773 B; la scholie à Apollonius de Rhodes, IV, 1212, évoquent la mort de Pheidon à Corinthe.

¹³⁵ La fondation argienne de l'*Héraion* de Pérachora, soutenue par Payne et Dunbabin (voir ci-dessus), a été mise en doute par Salmon, *Heraeum*, p. 179-192; Menadier, *Perachora*, p. 152-172; Freitag, *Der Golf von Korinthos*, p. 188-195. Bien que la quantité d'objets d'origine argienne trouvés à Pérachora soit inférieure aux premières estimations de Payne et qu'elle ne puisse pas démontrer une origine argienne du sanctuaire, l'existence des liens entre l'*Héraion* de Pérachora et celui d'Argos est fort probable. Sur le début du culte dans l'*Héraion* d'Argos (IX^e-VIII^e siècles), voir R. Hägg, "Geometric Sanctuaries in the Argolid", in *Polydipsion Argos. Argos de la fin*

importante parmi les héros et les rois mythiques de Mégare. En effet, conformément à un témoignage local, Car, le premier roi mégarien, était le fils de Phoroneus, le premier chef d'Argos¹³⁶. Selon Highbarger, la liste des onze générations qui existent entre Car et le futur roi mégarien Lélège d'Égypte, pour laquelle Pausanias (I, 39, 6) ne fournit aucune explication, a été introduite par les mythographes mégariens pour établir une corrélation entre la liste des rois de Mégare et celle des rois d'Argos¹³⁷.

D'autre part, le héros argien Coroibos est présenté par les traditions mégariennes comme le fondateur de Tripodiskos, le centre du culte d'Apollon en Mégaride (voir ci-dessus)¹³⁸. De même, les cultes de Mégare sont aussi influencés par ceux d'Argos. D'après Krister Hanell, l'appellation locale des concours pythiques de Mégare, Πυθαία, conserve le souvenir d'une épiclèse plus ancienne, Πυθαεύς (avec un thème en -α). Cette forme serait d'origine argienne, étant donnée la présence à Argos d'un sanctuaire d'Apollon Πυθαεύς. Dans ce cas, l'épithète de Πυθαῖος portée par l'Apollon de Chalcédoine, colonie de Mégare, renverrait également à l'épiclèse argienne d'Apollon. Le culte d'Apollon Pythien – le fondateur divin de Mégare, qui aide le héros Alcathoos à bâtir les remparts de la cité (voir *infra*, chapitre **III. 1. 2.**) – aurait dans ce cas une origine argienne, tout comme le culte d'Apollon *Lykeios*, qui se retrouve lui aussi à Argos¹³⁹. De surcroît, Pausanias situe à Mégare deux monuments qui se rattachent à Argos: l'hérôon d'Iphigénie et le sanctuaire d'Artémis, construit par Agamemnon (voir carte 5)¹⁴⁰.

Il faut ajouter qu'une tradition cite les Argiens parmi les fondateurs de Byzance (voir *infra*, chapitre **II. 2. 4. 1. 6.**)¹⁴¹, et il semble que des Argiens se sont associés aux Mégariens de Lamis quand ceux-ci quittèrent leur patrie pour la Sicile (voir *infra*, chapitre **II. 1. 1. 1.**). Une institution d'origine argienne (le ἱερομνάμων), des divinités et des mythes argiens sont aussi

des palais mycéniens à la constitution de l'État classique, Actes du colloque de Fribourg (Suisse), 7-9 mai 1987, BCH, Suppl. XXII, M. Piérart (éd.), Paris 1992, p. 14-16 (avec les références).

¹³⁶ Pausanias, II, 15, 5.

¹³⁷ Highbarger, *Megara*, p. 69-70.

¹³⁸ Pausanias, I, 43, 8; cf. Callimaque, F 31, éd. R. Pfeiffer; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 92-93.

¹³⁹ Hanell, *Megarische Studien*, p. 84; cf. M. Piérart, "Un oracle d'Apollon à Argos", *Kernos* 3, 1990, p. 324.

¹⁴⁰ Pausanias, I, 43, 1; cf. A. Muller, "Megarika", *BCH* 105, 1981, p. 218-222.

¹⁴¹ Hésychios, *FGrHist* 390 F 3, 4, 6.

présents dans les colonies mégariennes (à Byzance, à Chalcédoine, à Mésambria, à Sélinonte, voir *infra*, chapitres II. 2. 4. 1. 6. et III. 2. 1. 2.).

Suivant Hanell, les cultes et les légendes argiennes furent introduites dans les établissements mégariens par le biais de Mégare, tenue pour un établissement argien. Cette thèse n'a pas reçu l'adhésion des modernes, qui ont souligné la difficulté d'établir avec exactitude l'origine des Doriens de Mégare¹⁴². En même temps, il nous semble que les éléments argiens présents dans les colonies mégariennes pourraient être dus à la collaboration entre les Argiens et les Mégariens dans le mouvement de colonisation. Cette collaboration, ainsi que l'aide argienne contre Corinthe évoquée par Pausanias, témoignent des liens de *syngéneia* existant entre les Mégariens et les Argiens à l'époque archaïque. Et on rappelle que selon Aristote, les *apoikiai* étaient originellement le résultat d'une *syngéneia*, d'une « parenté » remontant à l'époque de la fondation (αἱ ἀποικίαι διὰ τὴν συγγένειαν)¹⁴³.

Dans ces conditions, il est possible que les Mégariens et les Argiens, deux peuples ayant des liens de parenté, aient collaboré à l'époque archaïque dans des combats contre l'ennemi commun, Corinthe, aussi bien que dans l'installation de certaines *apoikiai* mégariennes (notamment Byzance, peut-être aussi Sélinonte ?).

Au demeurant, un autre conflit entre les deux cités doriennes de l'isthme est évoqué par Strabon, qui rapporte qu'à une certaine époque le bourg de Krommyon, situé à la frontière entre Mégare et Corinthe, était passé de la première à la seconde: ἡ δὲ Κρομμυῶν ἐστὶ κώμη τῆς Κορινθίας, πρότερον δὲ τῆς Μεγαρίδος¹⁴⁴. Les inscriptions de Krommyon de la fin du VI^e siècle et du V^e siècle sont écrites dans un alphabet plus proche du corinthien que du mégarien¹⁴⁵. Cela suggérerait une date archaïque pour la conquête de Krommyon mégarien par les Corinthiens, mais on ne dispose pas d'autres informations à cet égard. Selon T. J. Figueira, la capture de Krommyon par les Corinthiens date de 625-600, compte tenu de l'intérêt de

¹⁴² E. L. Highbarger, *AJPh* 58, 1937, p. 119-121; Salmon, *Heraeum*, p. 192-193.

¹⁴³ Aristote, *Politique*, I, 2, 6, 1252 b 20-22; cf. dernièrement sur la *syngéneia* O. Curty, "Un usage fort controversé: la parenté dans le langage diplomatique de l'époque hellénistique", *AncSoc* 35, 2005, p. 101-117 (avec les références antérieures).

¹⁴⁴ Strabon, VIII, 6, 22, C 380; cf. Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 85-86.

¹⁴⁵ Salmon, *Heraeum*, p 196 et n. 227, p. 196-197; C. Corbetta, *op. cit.*, p. 303.

Périandre de contrôler le golfe Saronique¹⁴⁶. Même si cela est possible, on n'a guère les moyens de déterminer à quelle époque Mégare a perdu le contrôle du bourg.

En guise de conclusion, on peut noter qu'avant le milieu du VIII^e siècle les Mégariens se trouvaient dans une situation de dépendance vis-à-vis de Corinthe. Pour échapper à cette domination et mettre fin à leurs conflits internes, les Mégariens ont institué une sorte de système d'alliance - « l'hôte par la lance » – qui avait donné lieu à une nouvelle cité, Mégare, dotée de ses propres institutions politiques. Néanmoins, le système de « l'hôte par la lance » n'a pas finalement créé de solidarité parfaite entre les Mégariens. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, il existe un lien entre le synœcisme mégarien, la création d'une nouvelle *politeia* et le début de la colonisation mégarienne vers le milieu du VIII^e siècle.

I. 1. 4. Le lien entre le synœcisme mégarien et la colonisation mégarienne

Il est intéressant de s'interroger sur la relation qui existe entre le synœcisme mégarien, la création des institutions politiques de la cité dorienne de Mégare et le début du mouvement colonial mégarien; il s'agit en effet très probablement de phénomènes quasi contemporains sur lesquels on est renseigné par plusieurs traditions légendaires mégariennes.

Les mythes concernant la royauté mégarienne commencent avec Car, fils de Phoroneus, qui donna son nom à l'acropole orientale de Mégare et dont le rôle civilisateur se manifeste dans la fondation du mégaron de Déméter¹⁴⁷. Onze générations après Car, on trouve Lélège d'Égypte puis Cléson, Pylas, Nisos, Mégareus, Alcathoos et peu après le dernier roi, Hypérion, le fils d'Agamemnon. On ne discutera pas ici les différentes versions des généalogies royales de Mégare, mais leur rapport avec les institutions politiques mégariennes et le synœcisme mégarien¹⁴⁸.

¹⁴⁶ Figueira, *Chronological Table*, p. 277-278.

¹⁴⁷ Pausanias, I, 39, 5; Stéphane de Byzance, s.v. *Κάρια*.

¹⁴⁸ Sur les rois mégariens, le principal témoignage est celui de Pausanias, I, 39, 6; 41, 3-6; 43, 3; cf. J. Holle, *Megara im mythischen Zeitalter*, in *Programm des Gymnasiums zu Recklinghausen LI. Schuljahr 1880-1881*, Recklinghausen 1881; K. Seeliger, "Alkathöos und die megarische Königliste. Eine Pausaniasstudie", in *Festschrift für Johannes Overbeck*, Leipzig 1893, p. 27-44; Highbarger, *Megara*, notamment le chapitre 3, p. 66-94: « The Mythical Kings and the Heroic Age »; Bohringer, *Mégare*, p. 6-22; Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 619-628; Carlier, *Royauté*, p. 402-403 (voir aussi *infra*, chapitre III. 2. 1. 1. sur le « roi » magistrat à Mégare). Pour la

En ce qui concerne la fin de la royauté mégarienne et le remplacement de celle-ci par un collège de magistrats élus, les *aisimnatai* (voir aussi *infra*, chapitre **III. 2. 3. 1. 1.**), Pausanias nous transmet la tradition suivante:

Pausanias, I, 43, 3

Ὑπερίωνος δὲ τοῦ Ἀγαμέμνονος - οὗτος γὰρ Μεγαρέων ἐβασίλευσεν ὕστατος - τούτου τοῦ ἀνδρὸς ἀποθανόντος ὑπὸ Σανδίωνος διὰ πλεονεξίαν καὶ ὕβριν, βασιλεύεσθαι μὲν οὐκέτι ὑπὸ ἐνὸς ἐδόκει σφίσιν, εἶναι δὲ ἄρχοντας αἰρετοὺς καὶ ἀνὰ μέρος ἀκούειν ἀλλήλων. Ἐνταῦθα Αἰσυμνος οὐδενὸς τὰ ἐς δόξαν Μεγαρέων δεύτερος παρὰ τὸν θεὸν ἦλθεν ἐς Δελφούς, ἐλθὼν δὲ ἡρώτα τρόπον τίνα εὐδαιμονήσουσι· καὶ οἱ καὶ ἄλλα ὁ θεὸς ἔχρησε καὶ Μεγαρέας εὖ πράξειν, ἣν μετὰ τῶν πλειόνων βουλεύσονται. Τοῦτο τὸ ἔπος ἐς τοὺς τεθνεώτας ἔχειν νομίζοντες βουλευτήριον ἐνταῦθα ὠκοδόμησαν, ἵνα σφίσιν ὁ τάφος τῶν ἡρώων ἐντὸς τοῦ βουλευτηρίου γένηται.

« Hypérion, le fils d'Agamemnon, - ce fut le dernier roi de Mégare -, cet homme donc fut tué par Sandion à cause de sa cupidité et de sa démesure. Les Mégariens décidèrent alors de ne plus se laisser gouverner par un roi unique, mais d'avoir des magistrats élus et d'obéir à tour de rôle les uns aux autres. Alors Aisymnos, un Mégarien qui ne le cédait en réputation à aucun autre, vint à Delphes auprès du dieu et, une fois là, il lui demanda le moyen pour les Mégariens d'avoir la prospérité. Le dieu leur répondit entre autres que les gens de Mégare s'en trouveraient bien s'ils ouvraient leurs délibérations au plus grand nombre. Jugeant que cette parole désignait les morts, ils construisirent leur salle du Conseil en ce lieu, pour que le tombeau des héros fût à l'intérieur de la salle du Conseil¹⁴⁹. »

Ce passage indique que le transfert du pouvoir politique conduit pratiquement à l'identification de l'espace politique avec l'espace sacré¹⁵⁰. Tous les édifices publics mentionnés dans la *Périégèse* de Pausanias¹⁵¹ sont placés sur des tombes anciennes (voir carte 5): le Bouleutérion se trouve sur le tombeau de Timalcos, le fils de Mégareus, et d'Aisymnos (voir *infra*, chapitre **III. 2. 2. 1. 1.**)¹⁵², le Prytanée sur les tombeaux d'Euhippos (le fils de Mégareus) et d'Ischépolis (le fils d'Alcathoos)¹⁵³. De plus, les archives de la cité sont

double fonction des généalogies mythiques (mesurer le temps historique et lier le présent de la cité à son passé légendaire), voir surtout C. Calame, "Spartan Genealogies: the Mythological Representation of a Spatial Organisation", in *Interpretation of Greek Mythology*, J. Bremmer (éd.), London-Sydney 1987, p. 153-186.

¹⁴⁹ Texte traduit par J. Pouilloux, Pausanias, *Description de la Grèce*, tome I, Paris, Les Belles Lettres, 1992, I, 43, 3.

¹⁵⁰ Bohringer, *Mégare*, p. 7.

¹⁵¹ Pour l'organisation de la description de Mégare par Pausanias, voir Highbarger, *Megara*, p. 1-31; A. Muller, "Megarika", *BCH* 105, 1981, p. 203-225.

¹⁵² Pausanias, I, 42, 4.

¹⁵³ Pausanias, I, 43, 2.

implantées sur l'hérôon d'Alcathoos¹⁵⁴ et le tombeau de Car se trouve à la porte de la ville, sur la route de Corinthe¹⁵⁵.

S'il est impossible de démontrer l'existence historique des rois mégariens au sens monarchique¹⁵⁶, il est en revanche certain que l'on assiste dès le milieu du VIII^e siècle en Mégaride, tout comme dans d'autres régions du monde grec, à la formation de la cité¹⁵⁷. Autrement dit, conformément aux légendes mégariennes, dorénavant, ce n'est pas « une institution monarchique » qui gouvernera les Mégariens, mais un pouvoir collégial électif, détenu par les *aisimnatai*. Ce témoignage tardif suggère qu'il y a eu vers le milieu du VIII^e siècle un changement institutionnel, qui reste (en l'absence des données archéologiques) difficile à saisir dans toute sa complexité¹⁵⁸, mais qui est sans doute étroitement lié au synœcisme mégarien¹⁵⁹. En effet, à notre avis, le regroupement des Mégariens a imposé l'élaboration des nouvelles institutions afin d'assurer la médiation politique entre les aristocrates locaux.

Il convient en même temps de remarquer que la légende d'Aisymnion cache une ruse: au lieu d'élargir le corps politique, comme le dieu de Delphes le leur avait conseillé (« ouvrir les délibérations au plus grand nombre »), les Mégariens ont construit la salle de leur Conseil

¹⁵⁴ Pausanias, I, 43, 4.

¹⁵⁵ Pausanias, I, 44, 6; cf. Bohringer, *Mégare*, p. 7.

¹⁵⁶ Voir notamment *supra*, chapitre I. 1. 3., pour l'influence argienne sur la liste des rois mégariens. De manière générale, pour la question de la royauté (dépourvue ou non d'un sens monarchique) dans la Grèce du haut archaïsme, voir R. Drews, *Basileus. The Evidence for Kingship in Geometric Greece*, New Haven-London 1983, p. 98-131; Carlier, *Royauté*, surtout p. 503-514; *idem*, "Les *basileis* homériques sont-ils des rois ?", *Ktèma* 21, 1996, p. 5-21; D. Knoepfler, *REG* 99, 1986, p. 332-341.

¹⁵⁷ Cf. C. Bérard, "Récupérer la mort du prince: héroïsation et formation de la cité", in *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, G. Gnoli et J.-P. Vernant (éds.), Cambridge-Paris 1982, p. 89-105; Bohringer, *Mégare*, p. 14, et p. 17, qui estime que « l'appel aux héros et à leurs mythes, leur mise en terre, et l'apparition, pour quelques-uns, de leur culte, sont ainsi inhérents au processus de formation de la cité grecque. »

¹⁵⁸ Même dans les régions où les découvertes sont plus abondantes qu'en Mégaride, notamment à Érétrie, l'identification des catégories sociales de la haute époque archaïque sur la base des vestiges archéologiques pose beaucoup de difficultés. À cet égard, voir dernièrement B. Blandin, *Les pratiques funéraires d'époque géométrique à Érétrie. Espace des vivants, demeures des morts, ERETRIA. Fouilles et recherches XVII*, Gollion 2007, p. 137-156 (avec les références).

¹⁵⁹ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 53-55; Bohringer, *Mégare*, p. 14; Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 627.

sur les tombes héroïques de la cité. Cela suggère que, malgré le conseil de l'oracle de Delphes, différents *oikoi* de la Mégaride ont été exclus de l'exercice du pouvoir politique.

Par ailleurs, dans le passage de Plutarque, *QG*, XVII, relatif aux cinq *mère* de Mégare, il est question des conflits qui existaient entre les Mégariens, auxquels le système de « l'hôte par la lance » était destiné à mettre fin. L'affirmation de Plutarque selon laquelle « les cultivateurs ne furent les victimes d'absolument personne » a incité Figueira à attribuer le passage à une situation où les aristocrates mégariens préservaient l'héritage d'un combat individuel, par opposition aux transformations politiques et militaires introduites par la phalange¹⁶⁰. Il s'agit sans aucun doute d'une situation politique spécifique du haut archaïsme, caractérisée par des conflits aristocratiques entre différents groupements d'*oikoi*.

Étant donnés ces témoignages, il est très probable que, dépossédés des droits politiques dans leur patrie, des aristocrates originaires de différentes parties de la Mégaride ont préféré s'installer dans d'autres régions. Il s'agissait des Mégariens qui, ne trouvant aucune place dans la nouvelle organisation politique, avaient été obligés d'abandonner le territoire pour aller s'installer ailleurs¹⁶¹. Ceux-ci suivaient l'exemple des Héraclides de Corinthe, plus précisément d'Archias, probablement originaire du village de Ténéa (la région qui selon Strabon avait fourni la plupart des colons), qui avait fondé Syracuse¹⁶², et de Chersicratès, le fondateur de Corcyre¹⁶³. À cet égard, il n'est pas sans intérêt d'évoquer ici le témoignage de Timée, selon lequel la cause du départ de Chersicratès fut sa privation de droits politiques par les Corinthiens¹⁶⁴. Nicolas de Damas atteste aussi que vers le milieu du VII^e siècle le tyran

¹⁶⁰ Figueira, *Chronological Table*, p. 262-263.

¹⁶¹ À propos du départ des *apoikoi* grecs à l'époque archaïque, Helly, *Arithmétique et histoire*, p. 254, estime que « la communauté en place expulse les individus que la structure d'organisation qu'elle a adoptée ne lui permet pas d'intégrer comme il conviendrait ».

¹⁶² Thucydide, VI, 3, 2; Strabon, VI, 1, 11, C 262; VI, 2, 4, C 269; VIII, 6, 22, C 380; *Marmor Parium*, *FGrHist* 239 A 31; cf. Malkin, *Religion and Colon.*, p. 41-43; C. K. Williams, *op. cit.*, p. 41; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 90-91, n. 152; F. Bernstein, *Konflikt und Migration. Studien zu griechischen Fluchtbewegungen im Zeitalter der sogenannten Großen Kolonisation*, St. Katharinen 2004, p. 45-77.

¹⁶³ Strabon, VI, 2, 4, C 269.

¹⁶⁴ Timée, *FGrHist* 566 F 80: ἔστι δὲ ὁ τὴν ἀποικίαν τῶν Βακχιαδῶν Χερσικράτης, ἀποστερούμενος τῶν τιμῶν ὑπὸ Κορινθίων; cf. De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 91. Pour la fondation de Corcyre par les Corinthiens voir aussi les références citées ci-dessus. Les luttes internes (les périodes de *stasis*) qui divisaient les cités grecques furent responsables de la fondation d'autres colonies (Tarente, Cyrène, etc.): C. Dougherty, "It's

Cypsélos avait permis le retour des exilés et avait honoré (*épitimoi*) ceux que le régime des Bacchiades avait dépouillés de leurs privilèges (*atimoi*)¹⁶⁵. En effet, de même qu'à Corinthe, la perte de la *timè* (à la fois « autorité » et « charge »), c'est-à-dire la perte d'une partie des droits que la citoyenneté impliquait, a pu déterminer aux VIII^e-VII^e siècles plusieurs aristocrates mégariens à quitter leur pays¹⁶⁶.

Après plusieurs échecs et grâce à l'aide indigène, les Mégariens de Lamis, exclus du synœcisme de Mégare de Grèce, ont réussi à fonder leur propre « Mégare ». Le fait que les deux cités, de Grèce et de Sicile, sont homonymes peut être interprété non seulement comme la volonté d'établir un lien avec la métropole, mais aussi comme un indice de l'hostilité de l'*apoikia* de Sicile vis-à-vis de sa métropole.

Au demeurant, nous exprimons l'hypothèse que ce sont surtout les habitants des bourgs mégariens d'Aigosthènes et de Pagai qui ont préféré émigrer au moment du synœcisme mégarien et après cet événement. En effet, on remarque qu'Aigosthènes et Pagai, deux centres mégariens importants (ayant livré des céramiques géométriques et archaïques¹⁶⁷), ne sont pas évoquées dans les deux listes mentionnant les *mérè* de la Mégaride¹⁶⁸. Seuls deux toponymes sont clairement attestés dans les textes de Plutarque et de Strabon: Mégare, le chef-lieu, et Tripodiskoi, en vertu de son importance religieuse. Ces deux listes, qui sont des fabrications de

Murder to found a Colony”, in *Cultural Poetics in Archaic Greece: Cult, Performance, Politics*, C. Dougherty et L. Kurke (éds.), Cambridge 1993, p. 182-184; M. Moggi, “Emigrazioni forzate e divieti di ritorno nella colonizzazione greca die secoli VIII-VII a.C.”, in *Coercizione e mobilità umana nel mondo antico*, M. Sordi (éd.), Milan 1995, p. 27-49, surtout p. 45; F. Bernstein, *op. cit.*, p. 23-32.

¹⁶⁵ Nicolas de Damas, *FGrHist* 90 F 57, 7: ὁ δὲ (Κύβελος) τοὺς τε φυγάδος κατάγει καὶ τοὺς ἀτίμους ὑπὸ τῶν Βακχιαδῶν γενομένους ἐπιτίμους πάλιν ἐποίησεν.

¹⁶⁶ Un passage d'Hérodote (IV, 145) témoigne précisément du rôle de la *timè* pour l'accès des nouveaux colons à la pleine citoyenneté. Selon Hérodote, étant chassés de Lemnos par des Pélasges, les Minyens, descendants des Argonautes, demandèrent aux Lacédémoniens d'habiter parmi eux, à condition d'avoir leur part des *timai* et le droit de posséder un lot de terre. Outre ces deux privilèges, les Spartiates leur accordèrent aussi l'intégration dans une tribu et l'intermariage. Cf. F. Ruzé, *Délibération et pouvoir dans la cité grecque de Nestor à Socrate*, Paris 1997, p. 205-206.

¹⁶⁷ Pour les découverts des époques géométrique et archaïque émanant de Pagai et d'Aigosthène, voir Smith, *Megara*, p. 72-77 (Pagai), 90-98 (Aigosthènes), 156-159 (avec les références).

¹⁶⁸ Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 23, estiment que l'absence d'Aigosthènes, de Pagai et peut-être aussi d'Éréneia dans la liste de Plutarque peut s'expliquer par le fait que ces sites étaient semi-autonomes (notamment les deux premiers) ou qu'ils étaient trop petits pour être évoqués.

propagande de Mégare, s'abstiennent d'accorder quelque rôle aux habitants de l'ouest de la Mégaride. Il est possible que l'on doive expliquer cette absence par les conflits provoqués par le synœcisme mégarien. Enfin, un rôle important joué par les habitants d'Aigosthènes et de Pagai expliquerait mieux la direction des premiers Mégariens (vers l'Ouest) ainsi que la participation des Béotiens à la fondation de Byzance et d'Héraclée du Pont. En effet, les deux sites en bordure du golfe de Corinthe furent sans doute les lieux de départ vers la Sicile des Mégariens de Lamis. En outre, Aigosthènes, située à la frontière avec la Béotie, aurait déterminé les Béotiens à participer à la fondation de Byzance et d'Héraclée du Pont.

I. 2. Les conflits de Mégare avec Athènes pour la possession de l'île de Salamine: une affaire de *néoi* ?*

« Cependant les Mégariens, qui n'avaient pas oublié la guerre contre les Athéniens (pour Salamine), qu'ils avaient entreprise puis abandonnée, craignant qu'on ne les blâmât d'avoir pris les armes pour rien, s'embarquent pour surprendre les matrones athéniennes aux fêtes nocturnes d'Éleusis »¹⁶⁹. (Justin, II, 8, 1)

« Mais voici que des jeunes gens enivrés au jeu du cottabe vont à Mégare et enlèvent la courtisane Simaitha ; les Mégariens, sous l'affront, excités comme des coqs, par représailles enlèvent à Aspasia deux courtisanes : et voilà pourquoi la guerre éclata, mettant aux prises tous les Grecs pour trois catins ¹⁷⁰ ! » (Aristophane, *Acharniens*, 523-529)

« ...jusqu'à présent, vous avez étudié, et avec grandes fatigues, l'antiquité morte. Étudiez donc maintenant l'antiquité vivante. Un dimanche matin, partez pour Mégares (*sic*) ; vous en reviendrez le soir même après avoir vu de magnifiques femmes, de purs types grecs, qui, non contentes de montrer toute la beauté antique, dansent encore une véritable danse antique. » (H. Houssaye¹⁷¹)

La guerre pour la possession de Salamine a été une guerre longue, qui a marqué les relations entre Athènes et Mégare pendant tout le VI^e siècle, et ce n'est que l'arbitrage

* Nous nous sommes aussi occupés des conflits entre les Mégariens et les Athéniens ("L'affaire de Salamine"), dans *Dacia* N.S. 48-49, 2004-2005, p. 161-172. Nous tenons par ailleurs à remercier les participants (et notamment M. Steinrück) au colloque *METAGEITNIA* (la 26^e édition, Université de Berne, 21-22 Janvier 2005), lors duquel une partie de ce chapitre a été présentée, de toutes leurs observations.

¹⁶⁹ Justin, II, 8, 1: *Interea Megarenses, memores inlati Atheniensibus belli et deserti, ne frustra arma movisse viderentur, matronas Atheniensium in Eleusinis sacris noctu oppressuri naves conscendunt.* (trad. E. Chambry et L. Thély-Chambry, Paris, Garnier, 1936).

¹⁷⁰ Aristophane, *Les Acharniens*, 524-529: πόρνην δὲ Σιμαίθαν ἰόντες Μεγαράδῃ
νεανίαι ἑκκλέπτουσι μεθυσκοτταβοί·
καὶ οἱ Μεγαρήϊς ὀδύναις πεφυσιγγωμένοι
ἀντεξέκλειψαν Ἀσπασίας πόρνα δύο·
κάντεῦθεν ἀρχὴ τοῦ πολέμου κατερράγη
Ἑλλήσι πᾶσιν ἐκ τριῶν λαικαστριῶν. (trad. H. van Daele, Paris, Les Belles Lettres, 1952).

¹⁷¹ Ces propos furent recueillis par Henry Houssaye, historien et voyageur français du XIX^e siècle en recherche de la race dorienne, dans "Les femmes de Mégares", *L'Artiste*, Tome 9 (oct.-déc.), 1868, p. 288.

l'acédémonien qui y a mis probablement fin. Ce conflit a contribué en même temps à l'élaboration et à l'épanouissement des différentes traditions littéraires pour justifier la possession de l'île de Salamine par Athènes ou par Mégare. Mais quels sont les enjeux de cette guerre ? S'agit-il de l'importance commerciale et stratégique de Salamine, ou est-ce plutôt la possession de nouveaux lots de terre ? À notre avis, il convient de regarder cette guerre comme une série de combats presque rituels entre des bandes de jeunes guerriers mégariens et athéniens.

On voudrait examiner dans ce chapitre le rôle de Salamine dans le développement de la cité de Mégare à l'époque archaïque et les conséquences de sa perte pour l'entreprise colonisatrice mégarienne.

I. 2. 1. Les traditions relatives aux combats menés par les Athéniens et les Mégariens à l'époque archaïque pour la possession de Salamine

L'occupation mégarienne de Salamine se produit probablement pendant la deuxième moitié du VII^e siècle, après la fondation des colonies mégariennes de Propontide¹⁷². Salamine pouvait constituer un refuge pour les pirates¹⁷³ qui attaquaient les vaisseaux et les côtes mégariennes, et c'est peut-être le tyran mégarien Théagène qui a mis la zone sous contrôle, par l'occupation de l'île¹⁷⁴. Thucydide et Pausanias nous rapportent que c'est le tyran mégarien qui a soutenu Cylon, son beau-fils, dans son coup d'état à Athènes¹⁷⁵. Frost estime qu'il faut attribuer l'échec de la tentative de Cylon plutôt à son alliance avec Mégare qu'à la peur des

¹⁷² Figueira, *Chronological Table*, p. 280.

¹⁷³ *Le Catalogue des Femmes*, 68, 55 sqq., présente Ajax de Salamine comme un brigand qui rapporte son butin aussi de Mégare. Selon M. L. West, *The Hesiodic Catalogue of Women. Its Nature, Structure and Origin*, Oxford 1985, p. 169-171, l'auteur du Catalogue des femmes serait un poète athénien de la fin du VI^e siècle. Si cela était le cas, on comprendrait bien pourquoi dans ce récit Ajax ne dirige pas ses attaques vers l'Attique, mais vers la Mégaride.

¹⁷⁴ Figueira, *Chronological Table*, p. 275; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 101, 122, 130 et 131; cf. Oost, *Megara*, p. 188-196. Sur la tyrannie de Théagène, voir aussi *infra*, chapitre I. 3. 1.

¹⁷⁵ Thucydide, I, 126, 3-11; Pausanias, I, 40, 1; 28, 1. L'alliance entre Cylon et Théagène est mise en doute par M. Lang, "The Kylonian Conspiracy", *CPh* 62, 1967, p. 243-249.

Athéniens face à sa tyrannie¹⁷⁶. Comme on sait que la victoire olympique de Cylon remonte à l'an 640, on peut placer la tyrannie de Théagène autour de cette date¹⁷⁷. La prise de Salamine a aussi fourni aux Mégariens la possibilité d'occuper de nouvelles terres, et c'est probablement là une des causes de la diminution de l'envoi des *apoikoi* mégariens vers 630-625¹⁷⁸. Malheureusement, les sources anciennes, peu nombreuses, empêchent de déterminer avec exactitude les actions du tyran mégarien et la relation qu'il entretient avec Athènes¹⁷⁹.

Le conflit pour la possession de Salamine a duré longtemps et, selon Plutarque, les Mégariens ont commencé par avoir le dessus.

Plutarque, *Solon*, VIII, 1

Ἐπεὶ δὲ μακρόν τινα καὶ δυσχερῇ πόλεμον οἱ ἐν ἄστει περὶ τῆς Σαλαμίνων νήσου Μεγαρεῦσι πολεμοῦντες ἐξέκαμον καὶ νόμον ἔθεντο, μήτε γράψαι τινὰ μήτ' εἰπεῖν αὐθις ὡς χρὴ τὴν πόλιν ἀντιποιεῖσθαι τῆς Σαλαμῖνος, ἢ θανάτῳ ζημιοῦσθαι, βαρέως φέρων τὴν ἀδοξίαν ὁ Σόλων, καὶ τῶν νέων ὁρῶν πολλοὺς δεομένους ἀρχῆς ἐπὶ τὸν πόλεμον, αὐτοὺς δὲ μὴ θαρροῦντας ἄρξασθαι διὰ τὸν νόμον, ἐσκήψατο μὲν ἔκστασιν τῶν λογισμῶν, καὶ λόγος εἰς τὴν πόλιν ἐκ τῆς οἰκίας διεδόθη παρακινήτικῳ ἔχειν αὐτόν·

« Les Athéniens, fatigués de la guerre longue et pénible qu'ils soutenaient contre les Mégariens au sujet de l'île de Salamine, avaient défendu par un décret, sous peine de mort, de

¹⁷⁶ F. J. Frost, "The Athenian Military before Cleisthenes", *Historia* 33, 1984, p. 286.

¹⁷⁷ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 93-95; Figueira, *Chronological Table*, p. 276; Okin, *Theognis*, p. 9-10; H. Berve, *Die Tyrannis bei den Griechen*, II, Darmstadt, 1967, p. 536; L. de Libero, *Die archaische Tyrannis*, Stuttgart, 1996, p. 225-230. *Contra* T. Lenschau, "Forschungen zur griechischen Geschichte im VII. und VI. Jahrhundert v. Chr., I, Die Tyrannis in den Isthmosstaaten", *Philologus* 91, 1936/7, p. 286-89, 396-411, et Ed. Lévy, "Notes sur la chronologie athénienne au VI^e siècle", *Historia* 27, 1978, p. 513-521, datent la victoire de Cylon de 598/7 et placent par conséquent le tyran mégarien au VI^e siècle.

¹⁷⁸ Figueira, *Chronological Table*, p. 276-277 et 280; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 122. Pausanias, I, 40, 5, mentionne des « clérouques » pendant l'occupation mégarienne de Salamine.

¹⁷⁹ Pausanias, I, 40, 1; 41, 2, attribue à Théagène la construction d'une fontaine à Mégare (voir carte 5), mais G. Gruben, "Das Quellhaus von Megara", *AD* 19, 1964, p. 37-41, a démontré que, du point de vue archéologique, la fontaine de Mégare date de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e siècle. À ce propos, voir A. Muller, "Megarika", *BCH* 105, 1981, p. 208-211, et dernièrement N. Hellner, "Die Krene (Κρήνη) von Megara", *MDAI(A)* 119, 2004, p. 163-220, surtout p. 173, 212-218. Les vers 39-52 de Théognis se réfèrent peut-être à Théagène. Voir à ce sujet G. Nagy, "Poet and Tyrant: Theognidea 39-52, 1081-1082b", *ClAnt* 14, 1983, p. 82-91; Van Groningen, *Theognis*, p. 26-31; L. de Libero, *op. cit.*, p. 32-35. *Contra* R. L. Fox, "Theognis: an Alternative to Democracy", in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford, 2000, p. 35-51.

faire désormais aucune proposition, par écrit ou de vive voix, pour engager la ville à en revendiquer la possession. Solon était indigné de cette lâcheté et voyait que parmi les jeunes gens beaucoup souhaitaient recommencer la guerre, mais n'osaient prendre aucune initiative à cause du décret; il feignit donc d'avoir perdu l'esprit et fit répandre dans la ville par les gens de sa maison le bruit qu'il était devenu fou¹⁸⁰. »

Pausanias évoque également le trophée consacré par les Mégariens après la défaite des Athéniens, dans le temple de Zeus de la cité de Mégare.

Pausanias, I, 40, 5

Ἐν δὲ αὐτῷ τῷ ναῷ τριήρους ἀνάκειται χαλκοῦν ἔμβολον· ταύτην τὴν ναῦν λαβεῖν φασὶ περὶ Σαλαμῖνα ναυμαχήσαντες πρὸς Ἀθηναίους· ὁμολογοῦσι δὲ καὶ Ἀθηναῖοι χρόνον τινὰ Μεγαρεῦσιν ἀποστήναι τῆς νήσου.

« Dans le temple lui-même, on a consacré l'éperon de bronze d'une trière. C'est, dit-on, le bateau qu'ils prirent aux Athéniens dans un combat naval au large de Salamine. Les Athéniens conviennent, eux aussi, qu'ils se retirèrent de l'île un certain temps pour la laisser aux Mégariens¹⁸¹. »

À notre avis, c'est là le souvenir d'un conflit de la fin du VII^e siècle ou de la première moitié du VI^e siècle¹⁸².

La capture athénienne de Salamine, par l'intermédiaire de différentes ruses de guerre, est attribuée par une tradition à Solon¹⁸³, par une autre à Solon et à Pisistrate¹⁸⁴. On n'entrera

¹⁸⁰ Texte traduit par R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, Plutarque, *Solon*, Paris, Les Belles Lettres, 1961, VIII, 1. Cf. aussi sur cette tradition Plutarque, *Solon*, XII, 5; Démosthène, XIX, *Sur les forfaitures de l'ambassade*, 252; Diogène Laërce, I, 46; Justin, II, 7, 8-11.

¹⁸¹ Texte traduit par J. Pouilloux, Pausanias, *Description de la Grèce*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, I, 40, 5.

¹⁸² Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 123, considère aussi que, même si la mention de la trière par Pausanias est une preuve que le butin consacré par les Mégariens doit être postérieur au VII^e siècle, la tradition d'une victoire mégarienne au début du conflit avec Athènes reste valable.

¹⁸³ Démosthène, XIX, *Sur les forfaitures de l'ambassade*, 252, et la scholie *ad Dem.*, XIX. 251 (éd. M. R. Dilts, 478a-478b, p. 81); Plutarque, *Solon*, IX; Polyen, I, 20, 2; Pausanias, I, 40, 5; 46-48; Justin, II, 7, 7-12; Élien, *Histoire variée*, VII, 19; Cicéron, *De officiis*, I, 30, 108. D'après Diogène Laërce, I, 45, 1, et Diodore, IX, 1, 1, Solon est originaire de Salamine. Plutarque, *Solon*, XXXII, 4, qui cite Aristote (fr. 392, éd. V. Rose), et Diogène Laërce, I, 62, mentionnent aussi la tradition selon laquelle les cendres de Solon ont été dispersés dans l'île de Salamine. Contra Élien, *Histoire variée*, VIII, 16, qui note que Solon fut enterré près des remparts, à côté des portes de la ville. Démosthène, XIX, *Sur les forfaitures de l'ambassade*, 251-252, et Eschine, I, *Contre Timarque*, 25, indiquent la présence d'une statue de Solon sur la place publique de Salamine. En revanche, Daïmachos de Platées, *FGrHist* II 65 F 7 (*apud* Plutarque, *Comparatio Solonis et Publicolae*, IV, 1), rejette la participation de

pas ici dans la discussion de la chronologie des guerres entre Mégare et Athènes, qui est difficile à établir, à cause surtout de la confusion entre les deux personnages athéniens et du caractère quasi-mythique de ces combats¹⁸⁵. Il convient toutefois d'évoquer l'opinion des Mégariens, fournie par Pausanias, relative à la perte de Salamine, une tradition qui diffère essentiellement de celle d'Athènes.

Pausanias, I, 40, 5 (= *FGrHist* III B 487 F 1)

Μεγαρεῖς δὲ παρὰ σφῶν λέγουσιν ἄνδρας φυγάδας, οὓς Δορυκλείους ὀνομάζουσιν, ἀφικομένους παρὰ τοὺς ἐν Σαλαμῖνι κληρούχους προδοῦναι Σαλαμῖνα Ἀθηναίοις.

« Mais selon les Mégariens ce sont des fugitifs de chez eux, - ils les appellent *Dorycleioi* -, qui se rendirent près des clérouques et livrèrent Salamine aux Athéniens¹⁸⁶. »

Les *Dorykleioi*, « fameux par leurs lances », sont probablement un groupe de guerriers liés au milieu aristocratique mégarien et expulsés pour des raisons impossibles à déterminer. Difficile à situer du point de vue chronologique, ce groupe remonte en tout cas au VI^e siècle, et

Solon à la lutte contre Mégare. Les sources portant sur la vie et l'œuvre de Solon sont recueillies par A. Martina, *Solone. Testimonianze sulla vita e l'opera*, Rome, 1968. Sur la généalogie de Solon, voir récemment: M. Bakaoukas, "Solon's Forgotten Genealogy", *ElectronAnt* 6, 1, 2001-2002, non paginé (<http://scholar.lib.vt.edu/ejournals/EIAnt/V6N1/bakaoukas.html>), qui pense qu'il n'y a pas de fortes raisons pour réfuter la tradition de l'origine salaminienne de Solon.

¹⁸⁴ Plutarque, *Solon*, VIII, 3. Aristote, *Constitution d'Athènes*, XVII, 2, critique cette version en s'appuyant sur la différence d'âge entre Solon et Pisistrate. Néanmoins, J. K. Davies, *Athenian Properted Families 600-300 B. C.*, Oxford 1971, s.v. 8792 (II), s.v. 11793 (II), place la date de naissance de Solon vers 630-625 et de Pisistrate vers 605-600, ce qui peut rendre vraisemblable leur implication commune dans le conflit pour la possession de Salamine. À ce sujet, voir aussi A. Podlecki, "Solon or Peisistratus? A Case of Mistaken Identity", *AncW* 16, 1987, p. 3-10.

¹⁸⁵ Cf. A. Andrews, "The Growth of the Athenian State", in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 373; et surtout F. J. Frost, "Solon and Salamis, Peisistratos and Nisaia", *AncW* 30, 1999, p. 133-139. Pour une chronologie des confrontations entre Mégare et Athènes, voir Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 2, p. 309-314; Highbarger, *Megara*, n. 24, p. 133; A. French, "Solon and the Megarian Question", *JHS* 77, 1957, p. 238-246; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 122-131; L. Piccirilli, "Solone e la guerra per Salamina", *ASNP* serie iii, 8, 1, 1978, p. 1-13; Figueira, *Chronological Table*, p. 270-286, 291-292, 298-303; Taylor, *Salamis*, p. 21-47.

¹⁸⁶ Texte traduit par J. Pouilloux, Pausanias, *Description de la Grèce*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, I, 40, 5.

son existence nous montre la violence des conflits qui déchiraient Mégare à cette époque¹⁸⁷. À ce propos, force est de constater que les *Dorykleioi* ressemblent bien aux *Mylétidai*, selon Thucydide (VI, 5, 1) un groupe aristocratique (*génos* ?) expulsé de Syracuse qui se joint aux Chalcidiens de Zancle pour fonder Himère¹⁸⁸.

Dans son ouvrage consacré aux fragments des historiens mégariens, Luigi Piccirilli met en doute l'historicité des *Dorykleioi*; il les considère comme une invention mégarienne pour justifier *a posteriori* la prise de possession de Salamine par les Athéniens¹⁸⁹. À vrai dire, cette hypothèse ne se fonde pas sur aucun autre témoignage, et aucune raison ne contraint à mettre en doute une possible participation des *Dorykleioi* à l'occupation de Salamine par les Athéniens¹⁹⁰.

Il faut ajouter que, selon certains, le succès athénien a été favorisé par la défaite des Mégariens dans la guerre contre Samos¹⁹¹. Cette guerre, qui aurait dû empêcher la pénétration samienne en Propontide, est placée après la date de fondation de Périnthus, en 602¹⁹² (voir *infra*, chapitre II. 2. 1. 2.).

Par ailleurs, H. van Effenterre et L. M. L'Homme-Wéry estiment que les Mégariens et les Athéniens se sont opposés également pour le territoire d'Éleusis, situé à leur frontière, et que Solon a triomphé non seulement à Salamine mais aussi à Éleusis. Les deux savants pensent que les bornes (*horoi*) arrachées par Solon sur la terre qu'il libère sont les bornes de la frontière

¹⁸⁷ Figueira, *Chronological Table*, p. 285-286, considère que les *Dorykleioi* sont expulsés par Théagène ou, moins probablement, par l'oligarchie « modérée » de Mégare. *Contra* Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 129, qui soutient que c'est la démocratie qui est à l'origine de l'écart des *Dorykleioi*.

¹⁸⁸ Sur *Mylétidai* comme « un *genos* nobiliare », voir S. Calderone, "Problemi storici relative alle « Apoikiai » siceliote in età protoarcaica", in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 17-18.

¹⁸⁹ Piccirilli, *MEGARIKA*, F 21a (12), p. 131-133; cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 129.

¹⁹⁰ Figueira, *Chronological Table*, p. 286.

¹⁹¹ Plutarque, QG, LVII (= *Moralia* 303 E-304 C); cf. Burn, *Gr. Sea Power*, p. 172-174; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 120-122.

¹⁹² Pour la fondation de Périnthus et le conflit de Mégare avec Samos, voir G. Shipley, *A History of Samos*, Oxford 1987, p. 51-54, qui note à la p. 52, n. 52: « Perhaps, however, the defence of Perinthus tied up the Megarian fleet sufficiently to enable Solon to capture Salamis by 594/3 »; Graham, *Colony*, p. 74; Figueira, *Chronological Table*, p. 287-288; Okin, *Theognis*, p. 11-13.

entre Athènes et Mégare et non pas des bornes hypothécaires¹⁹³. Néanmoins, la céramique des VIII^e-VII^e siècles découverte à Éleusis est avant tout attique et non pas corinthienne comme à Mégare et selon R. Osborne « the archaeological evidence rather supports the idea that Eleusis was part of Attica from whenever Attica first began to be an entity »¹⁹⁴. L'hypothèse des combats entre Athènes et Mégare à l'époque archaïque pour la région d'Éleusis, bien que difficile à vérifier, ne doit pas être complètement écartée pour autant, car on remarque qu'à l'époque classique les terres de cette région frontière (l'*orgas* sacrée des Deux Déesses) ont fait parfois l'objet de dispute entre les deux cités. Cette opinion semble être confortée par Hérodote (I, 30, 5), qui rapporte que pour Solon le plus heureux des mortels fut Tello, un Athénien mort glorieusement à Éleusis en combattant contre des « voisins ». Mais en l'absence d'autres informations, il est difficile d'établir les enjeux ou la nature exacte de cette guerre de l'époque archaïque, qui pouvait être aussi un simple combat de frontière¹⁹⁵. Les mythographes gardèrent le souvenir des rivalités entre les Athéniens et les Mégariens pour le contrôle d'Éleusis. Selon la tradition mégarienne, conservée par Andron d'Halicarnasse, le roi mégarien Nisos eut en sa possession aussi la plaine éleusienne de Thriasia. Au contraire, pour Philochore, Éleusis appartient à l'Attique depuis le règne de Cécrops¹⁹⁶.

¹⁹³ H. van Effenterre, "Solon et la terre d'Eleusis", *RIDA* 24, 1977, p. 106-118; L'Homme-Wéry, *Solon*, p. 111-113; *eadem*, "Solon, libérateur d'Éleusis dans les « Histoires » d'Hérodote", *REG* 107, 1994, p. 362-380; *eadem*, "Eleusis and Solon's Seisachtheia", *GRBS* 40, 1999, p. 109-133. Cf. C. Picard, "Les luttes primitives d'Athènes et d'Éleusis", *RH* 166, 1931, p. 13, 65.

¹⁹⁴ R. Osborne, "Archaeology, the Salaminioi, and the Politics of Sacred Spaces in Archaic Athens", in *Placing the God. Sanctuaries and Sacred Spaces in Ancient Greece*, S. E. Alcock et R. Osborne (éds.), Oxford 1994, p. 152-153; R. Parker, *Athenian Religion. A History*, Oxford 1996, p. 13. Pour la céramique découverte à Éleusis et Mégare, voir Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 402 (Éleusis), 404 (Mégare, voir aussi *supra*, chapitre I. 1.).

¹⁹⁵ Cf. R. A. Padgug, "Eleusis and the Union of Attika", *GRBS* 13, 1972, p. 139-140. Pour les témoignages concernant les conflits entre Athéniens et Mégariens aux V^e-IV^e siècles pour la zone frontière d'Éleusis, voir G. Daverio Rocchi, *Frontiera e confini*, p. 186-194; *eadem*, "La hiera orgas e la frontiera attico-megarica", in *Studi di antichità in memoria di C. Gatti*, *Quaderni di Acme* 9, 1987, p. 97-109; L'Homme-Wéry, *Solon*, p. 131-150.

¹⁹⁶ Andron, *FGrHist* 10 F 14 (*apud* Strabon, IX, 1, 6, C 392); Philochore, *FGrHist* III 328 F 94 (*apud* Strabon, IX, 1, 20, C 397); cf. Piccirilli, *MEGARICA*, p. 102; Daverio Rocchi, *Frontiera e confini*, p. 193. On remarque aussi que l'*orgas* d'Éleusis est considérée comme mégarienne par Harpocrate, *Lexicon*, s.v. ὀργάς; la *Souda*, s.v. ὀργάς, et l'*Etymologicon Magnum*, s.v. ὀργάδα γῆν.

Il semble aussi que le port de Mégare, Nisaia, ait été occupé à différentes reprises par les Athéniens. En effet, selon Plutarque, les Mégariens réoccupèrent Nisaia et Salamine, en profitant de la situation difficile d'Athènes, survenue après le sacrilège commis par les Alcéméonides dans l'affaire de Cylon.

Plutarque, *Solon*, XII, 5

Ταύταις δὲ ταῖς παραχαῖς καὶ Μεγαρέων συνεπιθεμένων, ἀπέβαλόν τε Νίσαιαν οἱ Ἀθηναῖοι, καὶ Σαλαμῖνος ἐξέπεσον αὐτοῖς.

« Les Mégariens profitèrent de ces troubles pour attaquer les Athéniens, qui perdirent Nisaea et furent de nouveau chassés de Salamine¹⁹⁷. »

De plus, suivant Hérodote, Pisistrate a même occupé pendant un certain temps le port mégarien de Nisaia¹⁹⁸. Figueira est d'avis que ce dernier événement constitue une attaque réussie plutôt qu'une occupation athénienne de Nisaia¹⁹⁹.

Les témoignages antiques indiquent en somme que les Mégariens et les Athéniens se sont opposés au cours du VI^e siècle dans plusieurs endroits, à Salamine, à Nisaia et peut-être aussi à Éleusis. Il est d'autre part évident que l'occupation athénienne de Salamine ne fut pas ininterrompue et que les Athéniens et les Mégariens ont livré une longue guerre et non pas de simples combats de frontière²⁰⁰. La construction probablement à cette époque des premiers remparts de Mégare et d'Aigosthènes fut une des conséquences des luttes entre les Athéniens et les Mégariens²⁰¹.

I. 2. 2. Le recours des Athéniens et des Mégariens aux mythes dans l'affaire de Salamine

¹⁹⁷ Texte traduit par R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, Plutarque, *Solon*, Paris, Les Belles Lettres, 1961, 12, 5.

¹⁹⁸ Hérodote, I, 59; cf. Aristote, *Constitution d'Athènes*, XIV, 1; Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, IV, 8-11; Justin, II, 8, 1-5; Frontin, *Strat.*, II, 9, 9.

¹⁹⁹ Figueira, *Chronological Table*, p. 291-292; Morgan, *Isthmia VIII*, p. 425.

²⁰⁰ I. M. Linforth, *Solon the Athenian*, Berkeley 1919, p. 264; H. van Effenterre, *op. cit.*, p. 105; H. A. Shapiro, *AJA* 85, 2, 1981, p. 173-174.

²⁰¹ P. Zoridis, "Τὰ ἀρχαῖα τεῖχη τῶν Μεγάρων", *AEph* 1985, p. 219-220, estime que la première muraille de l'acropole ouest (dite d'Alcathoos, voir carte 5) date du VI^e siècle ou de la première décennie du V^e siècle. Selon E. F. Benson, "Aegosthena", *JHS* 15, 1895, p. 318, les premières fortifications d'Aigosthènes se situeraient au VI^e siècle.

L'affaire de Salamine sera définitivement réglée en faveur d'Athènes par l'arbitrage de Sparte²⁰², un événement placé soit vers le milieu du VI^e siècle²⁰³, soit vers 520-510²⁰⁴. La première datation se fonde sur la tradition selon laquelle Solon fut le défenseur de la cause athénienne devant les arbitres spartiates (Critolaïdos, Amompharéto, Hysichidas, Anaxilas et Cléoménès). En revanche, la deuxième, qui est plus probable, se justifie par la mention parmi les cinq arbitres de Cléoménès et Amompharéto. Le premier pourrait être le célèbre roi lacédémonien et le second l'un des commandants présents à Platée en 479. Taylor note à propos de ce sujet: « It is, I think, possible (but no more than possible) that an arbitration took place at ca. 519 or ca. 510 B.C. at which time Salamis was finally adjudicated to Athens, and that this event was later anachronistically associated with Solon or Peisistrates »²⁰⁵.

Pour convaincre les cinq arbitres spartiates, les Athéniens et les Mégariens ont utilisé l'autorité d'Homère, en ajoutant chacun un vers dans le catalogue des vaisseaux²⁰⁶. À ce sujet, Plutarque rapporte la tradition athénienne.

Plutarque, *Solon*, X, 1-2

Οὐ μὴν ἀλλὰ τῶν Μεγαρέων ἐπιμενόντων, πολλὰ κακὰ καὶ δρῶντες ἐν τῷ πολέμῳ καὶ πάσχοντες, ἐποιήσαντο Λακεδαιμονίους διαλλακτὰς καὶ δικαστὰς. Οἱ μὲν οὖν πολλοὶ τῷ Σόλῳ συναγωνίσασθαι λέγουσι τὴν Ὀμήρου δόξαν· ἐμβalόντα γὰρ αὐτὸν ἔπος εἰς νεῶν κατάλογον ἐπὶ τῆς δίκης ἀναγνῶναι·

« Αἴας δ' ἐκ Σαλαμῖνος ἄγεν δυοκαίδεκα νῆας,
στῆσε δ' ἄγων ἴν' Ἀθηναίων ἴσταντο φάλαγγες. »

« Cependant, les Mégariens ne renoncèrent pas à la guerre, et les deux parties en lutte, après avoir porté et reçu de nombreux coups, prirent les Lacédémoniens pour médiateurs et pour arbitres. On dit généralement que Solon, dans ce débat, s'appuya sur l'autorité d'Homère,

²⁰² Plutarque, *Solon*, X; Aristote, *Rhétorique*, XV, 1375 b 29-30; Strabon, IX, 1, 10, C 394; Élien, *Histoire variée*, VII, 19; Quintilien, V, 11, 40.

²⁰³ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 138; A. Andrews, *op. cit.*, p. 373 (vers 560).

²⁰⁴ Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 2, p. 312-314; Will, *Korinthiaka*, p. 642-645; Piccirilli, *Arbitrati*, no. 10, p. 46-56; Figueira, *Chronological Table*, p. 300-303; R. Sealey, *A History of the Greek City States ca. 700-338 B. C.*, Berkeley-Los Angeles-London 1976, p. 145-147.

²⁰⁵ Taylor, *Salamis*, p. 46.

²⁰⁶ Sur l'usage politique de la poésie antique, voir A. L. Ford, "The Seal of Theognis. The Politics of Authorship in Archaic Greece", in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London, 1985, p. 82-95.

et qu'ayant ajouté un vers dans le catalogue des vaisseaux, il lut ainsi le passage devant les juges:

« De Salamine Ajax amenait douze nef,
Qu'il a conduites là, près des troupes d'Athènes »²⁰⁷. »

Un commentateur antique de l'Iliade faisait déjà observer que le vers 558 du chant II contredisait d'autres passages de l'Iliade dans lesquels Ajax n'est pas rangé près des bataillons d'Athènes, mais sur un autre point de la ligne²⁰⁸.

Par ailleurs, Strabon note que les Mégariens ont répondu par l'interpolation des vers suivants (voir aussi *supra*, chapitre I. 1. 2.):

Strabon, IX, 1, 10, C 394

Οἱ μὲν δὴ Ἀθηναῖοι τοιαύτην τινὰ σκήψασθαι μαρτυρίαν παρ' Ὅμηρου δοκοῦσιν, οἱ δὲ Μεγαρεῖς ἀντιπαρωδῆσαι οὕτως

« Ἀῖας δ' ἐκ Σαλαμῖνος ἄγειν νέας, ἔκ τε Πολίχνης,
ἔκ τ' Αἰγειρούσσης Νισαίης τε Τριπόδων τε. »

« Ainsi, à ce qu'il paraît, les Athéniens auraient faussement prétendu avoir trouvé dans Homère une preuve de ce genre, et les Mégariens, de leur côté, auraient répliqué en interpolant les vers que voici:

« Ajax amena des vaisseaux de Salamine,
De Polichné, d'Aigiroussa, de Nisaia et de Tripodes »²⁰⁹. »

²⁰⁷ Texte traduit par R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, Plutarque, *Solon*, Paris, Les Belles Lettres, 1961, X, 1-2; *Iliade*, II, v. 557-558; cf. aussi Aristote, *Rhétorique*, XV, 1375 b 29-30; la scholie B *ad Il.* II, 494-877 et la scholie B *ad Il.* II, 558; la scholie *ad Dem.*, XIX. 251 (éd. M. R. Dilts, 478a-478b, p. 81); Diogène Laërce, I, 48; 57; Eustathe, *ad Il.* II, 494, p. 263 et II, 557, p. 284-285. M. L. West, *Studies in the Text and Transmission of the Iliad*, München-Leipzig 2001, p. 179-180, note « It is generally accepted that this section has been subjected to the Athenian rewriting, presumably in the time of Pisistratus and his sons ». L'absence de mention dans ce passage d'un nom de lieu, à l'exception d'Athènes et de Salamine, est considérée par lui comme un indice probant en faveur de cette hypothèse. Pour d'autres commentaires sur les vers 557-558 de l'*Iliade*, voir E. Heitsch, "Ilias B 557/8", *Hermes* 96, 1968, p. 641-660; R. Hope Simpson et J. F. Lazenby, *The Catalogue of the Ships in Homer's Iliad*, Oxford 1970, p. 59-60; Piccirilli, *Tre ricerche*, p. 398-415; E. Visser, *Homers Katalog der Schiffe*, Stuttgart-Leipzig 1997, p. 17-18; J. Latacz, *Homers Ilias. Gesamtkommentar*, München-Leipzig 2003, p. 179-180.

²⁰⁸ Il s'agit de la scholie A *ad Il.* III, 230. Sur cette scholie, voir notamment E. Heitsch, *op. cit.*, p. 645-647; cf. la scholie A *ad Il.* III, 273, et Strabon, IX, 1, 10, C 394.

²⁰⁹ Texte traduit par R. Baladié, Strabon, *Géographie*, Paris, Les Belles Lettres, 1996, IX, 1, 10, C 394. E. Schwartz, s.v. "Apollodorus" 61, *RE* I, 1894, col. 2868, et F. Atenstädt, "Apollodoros κατάλογος νεῶν bei Strabon", *Philologus* 95, 1942, p. 60, soutiennent qu'Apollodore (II^e siècle), auteur d'un commentaire sur le Catalogue des vaisseaux, est la source de ce passage de Strabon. Cette opinion est acceptée par Jacoby, *FGrHist* II

Pour étayer les prétentions de sa cité sur l'île, Solon invoque le fait que Philaios et Eurysacès, les fils d'Ajax, se sont établis à Athènes et que leurs cadavres étaient enterrés à Salamine le visage tourné vers l'occident, comme à Athènes, contrairement à l'habitude des Mégariens d'ensevelir les morts avec le visage vers l'orient²¹⁰. À cette dernière preuve, Héréas de Mégare répond à l'époque hellénistique que les visages des cadavres à Mégare étaient aussi tournés vers l'occident²¹¹. En ce qui concerne les coutumes funéraires, Plutarque dit que Solon développa un argument encore plus important, à savoir qu'à Athènes chacun avait son tombeau, par opposition à Mégare où dans le même tombeau l'on pouvait enterrer jusqu'à quatre personnes²¹².

L'oracle de Delphes confirme que les Athéniens ont le droit d'occuper l'île, leur suggérant de sacrifier aux « héros fondateurs » (ἀρχηγοὶ χῶρας)²¹³ de Salamine, que Solon identifie à Périphémos et à Cychreus²¹⁴. Si Périphémos n'est pas connu par ailleurs, Cychreus,

B, p. 776, et Piccirilli, *Tre ricerche*, p. 407. Par ailleurs, E. Heitsch, *op. cit.*, p. 649-651, 657, pense que c'est plutôt Aristarque, professeur d'Apollodore à Alexandrie qui est la source commune de Strabon-Apollodore et de la scholie A. L'absence de la mention du nombre de vaisseaux commandés par Ajax, amène G. S. Kirk, *The Iliad: A Commentary*, I, Cambridge 1985, p. 207-208, à y voir une preuve de l'inauthenticité de l'interpolation des Mégariens. Il est en même temps fort probable que la source originale d'Apollodore (ou d'Aristarque) furent les *Megarika* de Dieuchidas ou de Héréas (voir *supra*, chapitre I. 1. 2.).

²¹⁰ Plutarque, *Solon*, X, 3-4; Élien, *Histoire variée*, VII, 19. En revanche, Diogène Laërce, I, 48, indique que les morts à Salamine étaient tournés vers l'orient, comme à Athènes, et que les noms gravés sur leurs tombes indiquaient les dèmes d'origine, conformément à la pratique athénienne. Cf. B. Aratowski, "Notes on Salamis", in *Studies presented to D. M. Robinson*, II, G. E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis, 1953, p. 794-795.

²¹¹ Héréas, *FGrHist* III 486 F 4 [= Piccirilli, *MEGARICA*, F 3 (4)], cité par Plutarque, *Solon*, X, 5. Piccirilli, *Tre ricerche*, p. 397-398, pense que le caractère antiathénien du fragment d'Héréas s'explique par la dispute de frontière entre Mégare et Athènes de 350/349, qui a ressuscité les anciens débats sur la possession de Salamine.

²¹² Plutarque, *Solon*, X, 5.

²¹³ Sur les héros locaux en tant que *archegetai* (fondateurs) d'une famille, d'une *phyle*, d'un peuple ou d'une cité, voir Leschhorn, *Gründer*, p. 180-182.

²¹⁴ Plutarque, *Solon*, IX, 1. Cet oracle est considéré comme une invention athénienne, datée vers 300, par H. W. Parke, D. E. W. Wormell, *The Delphic Oracle*, Oxford 1956, vol. I, p. 110; vol. II, p. 130-131. Contra J. Fontenrose, *The Delphic Oracle*, Berkeley-Los Angeles-London 1978, p. 193, 290, 291, qui pense qu'il s'agit d'un oracle probablement authentique. À ce propos, voir aussi Kearns, *Heroes*, p. 46-47; *idem*, "Saving the City", in *The Greek City from Homer to Alexander*, O. Murray et S. Price (éds.), Oxford, 1990, p. 327.

le fils de Poséidon et de la nymphe Salamis selon Apollodore, était le premier roi de l'île²¹⁵. Il est apparu aux Athéniens sous la forme d'un serpent au cours de la bataille de Salamine contre les Perses²¹⁶. Plutarque ajoute également que Solon a reçu certains oracles de la Pythie qui donnaient à Salamine l'appellation d'Ionienne²¹⁷.

Un fameux décret athénien, qui date de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e siècle, confirme finalement l'intégration des habitants de Salamine dans le système militaire et financier d'Athènes²¹⁸. L'île de Salamine ne fait pas partie du système de tribus et de dèmes imposé par Clisthène, les Athéniens qui habitent Salamine étant rattachés aux dèmes athéniens d'Attique²¹⁹. Cela nous indique, selon L'Homme-Wéry: « qu'elle n'était pas partie intégrante du territoire d'Athènes avant que Mégare ne s'en empare. Sinon, elle aurait vraisemblablement retrouvé ce statut quand les Athéniens l'avaient acquise à l'époque de Clisthène »²²⁰. Ce statut ambigu de Salamine est confirmé par le fait qu'elle ne participait pas au synœcisme d'Athènes, l'île étant offerte aux Athéniens par Philaios et Eurysacès, les fils d'Ajax, en échange de la citoyenneté athénienne²²¹. Ce dernier mythe constitue pour les Athéniens une façon de justifier *a posteriori* la prise de possession de Salamine, suite à l'arbitrage spartiate. Le fait que l'île de

²¹⁵ Apollodore, III, 12, 7. Sur Cychreus, voir Kearns, *Heroes*, p. 180

²¹⁶ Eschyle, *Les Perses*, v. 570; Pausanias, I, 36, 1; cf. Plutarque, *Thésée*, X, 3.

²¹⁷ Plutarque, *Solon*, X, 6.

²¹⁸ M. N. Tod (éd.), *A Selection of Greek Historical Inscriptions to the End of the Fifth Century B.C.*², Oxford 1951, no. 11, p. 13-15; B. D. Meritt, "Notes on Attic Decrees", *Hesperia* 10, 1941, p. 301-307; H. T. Wade-Gery, "The Sixth-Century Athenian Decree about Salamis", *CQ* 40, 1946, p. 101-104; *SEG* X, 1; XXIII, 1; R. Meiggs, D. Lewis, *A Selection of Greek Historical Inscriptions to the End of the Fifth Century*, Oxford 1960, no. 14; *IG* I³, 1; Van Effenterre-Ruzé, *NOMIMA*, vol. I, no. 6, p. 44-46; Taylor, *Salamis*, p. 12-21; cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 302-303; Moggi, *Salamina*, p. 1-7; J.-M. Bertrand, *Inscriptions historiques grecques*, Paris 1992, no. 11, p. 38-39.

²¹⁹ Taylor, *Salamis*, p. 4-8, 62 et 95-101. R. Osborne, *op. cit.*, p. 157-158, pense que l'absence de mention de Salamine en tant que dème dans le nouveau système peut s'expliquer par le nombre réduit d'habitants qui résident sur l'île à l'époque géométrique et archaïque.

²²⁰ L'Homme-Wéry, *Les héros de Salamine*, p. 338.

²²¹ Plutarque, *Solon*, X, 3. Par contre, selon Pausanias, I, 35, 2, Philaios était le fils d'Eurysakès et le petit-fils d'Ajax et c'est lui qui a offert l'île aux Athéniens, recevant d'eux la citoyenneté. Les différentes traditions concernant le don de l'île de Salamine aux Athéniens par les héritiers d'Ajax sont examinées surtout par Ferguson, *Salaminioi*, p. 16, et Taylor, *Salamis*, p. 4, 74-82.

Salamine était considérée comme distincte d'Athènes est confirmé par la scholie à Démosthène, XXIII, 71²²². Cette scholie signale que les meurtriers de Myrrhine, la fille de Pisistrate, furent obligés de s'établir à Salamine, même s'ils avaient reçu la citoyenneté athénienne, car la tradition interdisait à ceux qui avaient commis un crime de vivre en Attique²²³. De même, suivant Strabon, le fait que la prêtresse d'Athéna *Polias*, qui s'abstient de toucher au fromage de l'Attique, mange toutefois du fromage de Salamine, était considéré par certains comme un indice que l'île était pour les Athéniens une terre étrangère²²⁴.

L'intégration de Salamine au territoire de l'Attique est mise en évidence symboliquement par le nom d'Ajax que porte l'une des tribus créées par Clisthène²²⁵ et par le transfert du culte d'Ajax de Salamine à Athènes, où le héros salaminien est de même célébré lors de la fête des Aiantéia²²⁶. En donnant à une des dix nouvelles tribus le nom d'Ajax, Clisthène a créé artificiellement un groupe de parenté²²⁷.

²²² I. Sakkéliou, "Εκ τῶν ἀνεκδότων τῆς Πατμιακῆς βιβλιοθήκης. Scholies de Démosthène et d'Eschine d'après un manuscrit inédit de Patmos", *BCH* 1, 1877, p. 1-16, 137-155, notamment p. 138. Cf. M. Moggi, "L'insediamento a Salamina di Antidoro Lemnio e degli uccisori di Mirrina", *ASNP* serie iii, 8, 4, 1978, p. 1301-1312, qui considère que les événements évoqués par cette scholie sont historiques.

²²³ Suivant Figueira, *Athens and Aigina*, p. 146-148, la scholie à Démosthène, 23. 71, nous montre que les gens de Salamine étaient « citizens outside the deme system ». Taylor, *Salamis*, p. 82-82, critique cette hypothèse et souligne que les meurtriers ont reçu la *politeia* athénienne et non pas « a second class citizenship », et qu'en effet: « The scholion shows that Salamis was perceived to be different from Attica but that is all ».

²²⁴ Strabon, IX, 1, 11, C 394.

²²⁵ Hérodote, V, 66, souligne qu'Ajax était le seul héros éponyme qui venait de l'étranger choisi pour les dix *phylai* clisthéniennes, mais qu'on l'avait ajouté parce qu'il était voisin et allié d'Athènes. Cf. Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXI, 6; U. Kron, *Die zehn attischen Phylenheroen. Geschichte, Mythos, Kult und Darstellungen*, Berlin 1976, p. 171-176; R. Parker, *op. cit.*, p. 118-119, 312; Kearns, *Heroes*, p. 82, 141-142.

²²⁶ Calame, *Thésée*², p. 352. Sur la fête des Aiantéia, voir L. Deubner, *Attische Feste*, Berlin 1932, p. 228. Pour le culte d'Ajax à Athènes, voir Pausanias, I, 35, 3. Cf. aussi H. A. Shapiro, "Exekias, Ajax, and Salamis: A Further Note", *AJA* 85, 2, 1981, p. 174-175, qui estime que « Ajax' appearance in Attic vase-painting in the course of the sixth century is a reflection of Athen's takeover of Salamis ».

²²⁷ Cf. Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 160. Sur la place de la tribu *Aiantis* à Athènes, voir dernièrement F. de Polignac, "Ajax l'Athénien. Communautés culturelles, représentations de l'espace et logique institutionnelle dans une tribu clisthénienne", in *Athènes et le politique. Dans le sillage de Claude Mossé*, P. Schmitt Pantel et F. de Polignac (éds.), Paris 2007, p. 111-132.

Par ailleurs, Ferguson estime que le culte rendu à Eurysacès (« large bouclier », allusion au célèbre bouclier de son père), en Attique, à Mélitè, « was exploited by the Athenians to support their claim to Salamis »²²⁸. Le *génos* des Salaminien fait des sacrifices à Eurysacès²²⁹, et son sanctuaire, l'Eurysakeion, est le lieu du culte d'Ajaks et la place où sont dressées les stèles qui portent les décrets de la tribu Aiantis²³⁰ et ceux du *génos* même²³¹. De plus, les sacrifices rendus à Teucros, le demi-frère d'Ajaks, par le *génos* des Salaminien soulignent fortement l'appartenance de Salamine à l'Attique²³².

Il convient de noter que le conflit pour l'île de Salamine a probablement aussi contribué à l'élaboration et à l'épanouissement des traditions concernant la possession athénienne sur la Mégaride pré-dorienne²³³. Selon la légende, Pandion d'Athènes, après son mariage avec la fille de Pylas, le roi de Mégare, avait hérité de la Mégaride et l'avait laissée à un de ses quatre fils, Nisos²³⁴. Sophocle, dans sa tragédie perdue *Egée*, faisait lui aussi allusion à cette tradition, en

²²⁸ Ferguson, *Salaminioi*, p. 16; M. Guarducci, "L'origine e le vicende del γένος attico dei Salaminii", *RFIC* 76, 1948, p. 234-235; *contra* S. D. Lambert, "The Attic Genos Salaminioi and the Island of Salamis", *ZPE* 119, 1997, p. 97. Pour l'installation du culte d'Eurysakès à Mélitè, voir Plutarque, *Solon*, X, 3; cf. Pausanias, I, 35, 3.

²²⁹ Ferguson, *Salaminioi*, no. 1, l. 88; *IG* II², 1232.

²³⁰ B. D. Meritt, "Greek Inscriptions", *Hesperia* 7, 1, 1938, no. 15, p. 94-95; N. F. Jones, "The Athenian Phylai as Association, Disposition, Function and Purpose", *Hesperia* 64, 4, 1995, p. 509; cf. Ferguson, *Salaminioi*, p. 18; Kearns, *Heroes*, p. 141; R. Parker, *op. cit.*, p. 311.

²³¹ Ferguson, *Salaminioi*, no. 1, l. 84-85; Kearns, *Heroes*, p. 70-71, 164.

²³² Ferguson, *Salaminioi*, no. 1, l. 91; N. Robertson, *Festivals and Legends: the Formation of Greek Cities in the Light of Public Ritual*, Toronto-Buffalo-London 1992, n. 7, p. 122; p. 126-127; Calame, *Thésée*², p. 353. Sur Teucros, voir F. Schmidt, s.v. "Teukros", *RE* V A, 1934, cols. 1123-1131, et Kearns, *Heroes*, p. 200. Pour le calendrier sacrificiel du *génos* des Salaminien voir G. Ekroth, *The Sacrificial Rituals of Greek Hero-Cults*, *Kernos*, Suppl. 12, Liège 2002, p. 163-166.

²³³ Jacoby, *FGrHist* III b *Supplement (Text)*, p. 427-431; *idem*, *Atthis. The Local Chronicles of Ancient Athens*, Oxford 1949, p. 122-123; Hanell, *Megarische Studien*, p. 35-48; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 42; Taylor, *Salamis*, p. 22-23; M. P. Nilsson, "Political Propaganda in Sixth Century Athens", in *Studies presented to D. M. Robinson*, vol. II, G. E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis 1953, p. 746-747; *idem*, *Cults, Myths, Oracles, and Politics in Ancient Greece*, New York 1972, p. 54-59. Voir aussi Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 6-7, 86-90, pour les polémiques antiathéniennes présentées dans les Μεγαρικά.

²³⁴ Pausanias, I, 5, 3; 39, 4; II, 34, 7; Apollodore, III, 15, 5 et 8. Voir aussi Strabon, IX, 1, 6, C 392; IX, 1, 11, C 394, qui cite parmi ses sources Philochore, *FGrHist* III 328 F 107; cf. Kearns, *Heroes*, p. 88. Pausanias (I, 5, 3; 39, 4; 41, 6) localise aussi un hérôon de Pandion à Mégare (voir carte 5).

indiquant que, après le partage effectué par Pandion, Nisos avait régné sur la Mégaride²³⁵. Nisos lutte en tant que roi de Mégare à côté des Athéniens pendant la guerre légendaire contre Minos. Après sa mort à Nisaia, les Athéniens l'emmènent dans leur ville et l'enterrent derrière le Lycée²³⁶. Nisos est l'éponyme de Nisaia, le port de Mégare²³⁷, et selon Thucydide, ce héros avait un sanctuaire à Nisaia²³⁸. Le transfert de Nisos depuis Mégare, où, vu sa relation avec Nisaia, il a la fonction d'ἀρχηγέτης, à Athènes, reflète une fois de plus les prétentions athéniennes sur la Mégaride²³⁹.

Une autre tradition attribue la conquête de la Mégaride à Thésée, et suivant Plutarque c'est Thésée lui-même qui dressa la stèle dont l'inscription indiquait l'isthme comme frontière entre les Péloponnésiens et les Ioniens²⁴⁰.

Athènes, pour justifier son expansion, soumet non seulement les généalogies royales mégariennes aux siennes, mais s'empare aussi de héros mégariens, tout en donnant de nouvelles interprétations à leurs actions²⁴¹. Par exemple, Sciron était considéré par les Athéniens comme un brigand, que Thésée avait tué²⁴², et par les Mégariens comme leur héros, tué par Thésée lorsque ce dernier s'emparait d'Éleusis²⁴³. Il existe même une scholie qui

²³⁵ S. Radt, *Tragicorum Graecorum Fragmenta*, vol. 4, Göttingen 1977, fr. 24, p. 125-126.

²³⁶ Pausanias, I, 19, 4.

²³⁷ Pausanias, I, 39, 4; 44, 3. Voir aussi la mention de Νίσου πόλις par Simonide, fr. 11, 37, éd. M. L. West², et Euripide, *Héraclès*, 954, et de Νίσου λόφος (« la colline de Nisos ») par Pindare, *Pythiques*, IX, 161; *Néméennes*, V, 85.

²³⁸ Thucydide, IV, 118, 4.

²³⁹ Kearns, *Heroes*, p. 116, 188.

²⁴⁰ Plutarque, *Thésée*, XXV, 4. Cf. Hérodote, IX, 26-27; Platon, *Critias*, 110 d-e; Strabon, IX, 1, 5-7, C 391-393. Sur ces traditions, pour lesquelles il est plus facile de constater des enjeux politiques que de les dater avec exactitude, voir Hanell, *Megarische Studien*, p. 18-24; A. E. Raubitschek, "Theseus at the Isthmus", in *Corinthiaca. Studies in Honor of Darrell A. Amyx*, M. A. Del Chiaro (éd.), Columbia 1986, p. 1-2; E. R. Gebhard, "The Early Stadium at Isthmia and the Founding of the Isthmian Games", in *Proceedings of an International Symposium on the Olympic Games (5-9 september 1988)*, W. Culson et H. Kyrieleis (éds.), Athènes 1992, p. 73-79; Morgan, *Isthmia VIII*, p. 422-428; Calame, *Thésée*², p. 223-225; 421-424.

²⁴¹ Bohringer, *Mégare*, p. 8; Figueira, *Chronological Table*, p. 284; Highbarger, *Megara*, p. 85.

²⁴² Bacchylide, *Dithyrambes*, IV, 2, 24-25; Pausanias, I, 3, 1; 44, 8; Strabon, IX, 1, 4, C 391; Plutarque, *Thésée*, X, 1; XXV, 6; Diodore de Sicile, IV, 59.

²⁴³ Plutarque, *Thésée*, X [= *FGrHist* III 487 F 1; Piccirilli, *MEGARIKA*, F. 6a (1), p. 97-98]]. En se rapportant explicitement aux cas de Thésée et de Sciron, A. Brelich, *Gli eroi greci. Un problema storico-religioso*, Roma

rapporte qu'Athéna tua Sciron²⁴⁴ et l'on peut associer cette tradition à certaines représentations sur les vases grecs, où Athéna assiste Thésée dans son combat contre Sciron (voir pl. III, fig. 1-3)²⁴⁵. C'est la seule fois que la déesse Athéna est figurée dans cette posture lors des combats que le jeune Thésée mena sur l'isthme.

De plus, Pausanias rapporte une autre tradition, selon laquelle Sciron, le fils du roi mégarien Pylas, épousa la fille de Pandion d'Athènes et entra en conflit avec Nisos, le fils de Pandion²⁴⁶. Après l'arbitrage d'Éaque d'Égine, Sciron devint chef des armées et Nisos roi de Mégare.

On doit aussi préciser que Sciras est la dénomination archaïque de l'île de Salamine²⁴⁷, et qu'il existe aussi un héros nommé Sciros, le fils de Poséidon et l'époux de la nymphe Salamis²⁴⁸, qui est l'auteur du synœcisme de Salamine²⁴⁹.

On sait d'autre part que Philochore, qui fut le dernier et sans doute le plus important des athidographes, rédigea un traité *Sur la fondation de Salamine* (Σαλαμῖνος κτίσις)²⁵⁰. Il est

1978, p. 40, remarquait « una tendenza a difendere il prestigio della propria città può anche contribuire alla « epurazione » di certi miti degli eroi locali e, viceversa, in una presentazione malevola dei loro avversari, campioni di città nemiche. »; cf. Highbarger, *Megara*, p. 85; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 98-103; A. Brelich, "Theseus e i suoi avversari", *SMSR* 27, 1956, p. 139-140.

²⁴⁴ Scholie à Clément d'Alexandrie, *Le Protrepétique* (II, 17), p. 18, 12, éd. W. Dindorf, Oxford 1869: Σκιριφόρια ἐορτῆς ὄνομα ἐπιτελουμένης τῇ Ἀθηνᾷ διὰ Σκίρωνα τὸν λυμαινόμενον πᾶσι τοῖς παρ' αὐτὸν καταίρουσιν, ὡθοῦντα εἰς τὴν παρακειμένην θάλασσαν βορὰν τῇ καταδοκούσῃ χελώνῃ, ἀναιρεθέντα δὲ ὑπὸ τῆς Ἀθηνᾶς.

²⁴⁵ J. Neils, *The Youthful Deeds of Theseus*, *Archaeologica* 76, Roma 1987, nos. 55, pl. IX, fig. 44; 126, pl. XVI, fig. 80. Cf. J. Fink, "Der politische Gehalt in Darstellungen von Theseus' Abenteuer mit Skiron", *Welt als Geschichte* 20, 1960, p. 10-15, sur les enjeux politiques de la représentation sur les vases athéniennes du combat de Thésée contre Sciron.

²⁴⁶ Pausanias, I, 39, 6; 44, 6.

²⁴⁷ Strabon, IX, 1, 9, C 393-394.

²⁴⁸ Sciros est l'époux de la nymphe Salamis et non pas le fils de Poseidon et de la nymphe Salamis, comme le pense Calame, *Thésée*², p. 340. À ce propos, voir Hesychios, *Lexicon* s.v. Σκ[ε]ῖρος Ἀθηνᾶ· Σκίρον φασὶ τὸν Ποσειδῶνος υἱὸν, γήμαντα Σαλαμῖνα τὴν Ἀσωποῦ, vol. IV, pars I, 886, p. 40, éd. M. Schmidt.

²⁴⁹ Photios, *Lexicon* s.v. Σκίρος, vol. II, p. 163, éd. S. A. Naber.

²⁵⁰ Philochore, *FGrHist* III 328, nos. 7-9, p. 121; cf. Jacoby, *FGrHist*, III b *Supplement (Text)*, p. 229; R. Laqueur, s.v. "Philochoros", *RE* XIX, 2, 1938, col. 2435; D. Knoepfler, "Trois historiens hellénistiques: Douris de Samos, Hiéronomos de Cardia, Philochore d'Athènes, dans Histoire et historiographie dans l'Antiquité", *Cahiers de la villa « Kérylos »*, no. 11, Paris 2001, p. 25-44, particulièrement p. 40.

possible que cet ouvrage, malheureusement perdu, ait été consacré aux origines mythiques de Salamine et aux liens qui unissaient cette île à Athènes. En effet, un fragment de Philochore (dont Jacoby ne précise par davantage l'origine) indique nettement le rattachement mythique de Salamine à l'Attique. On apprend que, comme les Athéniens ignoraient encore l'art de la navigation, Sciros de Salamine envoya à Thésée, sur le point de s'embarquer pour aller tuer le Minotaure, le pilote Nausithoos ainsi que le timonier Phaiax. Le héros athénien, revenu de son expédition de Crète, institua en faveur de ses pilotes salaminiens la fête des Cybernésia et leur fit édifier des monuments héroïques à Phalère, près du sanctuaire de Sciros²⁵¹.

Par ailleurs, une inscription athénienne du IV^e siècle²⁵² confirme la célébration des cultes de Phaiax, de Nauseiros/Nausithoos²⁵³, de Sciros et d'Athéna Sciras à Phalère; elle rattache ces cultes au *génos* des Salaminiens, sans nul doute pour souligner une fois de plus la relation de ce *génos* avec l'île de Salamine²⁵⁴. À ce propos, Ferguson considère que le *génos*

²⁵¹ Philochore, *FGrHist* III 328 F 111 (= Plutarque, *Thésée*, XVII, 6-7). Sur les héros Sciron et Sciros, voir M. C. van der Kolf, s.v. "Skiron", *RE* III A, 1929, col. 537-545; F. Vian, "Génies des passes et des défilés", *RA* 39, 1952, p. 145-149; Kearns, *Heroes*, p. 197-198; Antonetti, *Confini della Megaride*, p. 543-544; Calame, *Thésée*², p. 90-91, 340.

²⁵² Ferguson, *Salaminioi*, no. 1, p. 1-9 et 12-68; *SEG* XXI, 527; F. Sokolowski, *Lois sacrées des cités grecques. Supplément*, Paris 1962, p. 49-54, no. 19; S. D. Lambert, *op. cit.*, p. 85-103; C. Leduc, "Le *genos* des Salaminiens et l'intégration de Thésée et d'Héraklès dans la *Politeia* préclithénienne", in *Plutarque: Grecs et Romains en Questions, Entretiens d'archéologie et d'histoire* 4, P. Payen (éd.), Saint-Bertrand-de-Comminges 1998, p. 95-193; P. J. Rhodes, R. Osborne (éds.), *Greek Historical Inscriptions (404-323 BC)*, Oxford 2003, no. 37, p. 182-192. Sur cette inscription, voir également M. P. Nilsson, "The New Inscription of the Salaminioi", *AJPh* 59, 1938, p. 385-393; R. Parker, *op. cit.*, p. 308-316.

²⁵³ Ferguson, *Salaminioi*, p. 25, pense que le nom de Nausithoos présent dans le texte de Plutarque, *Thésée*, XVII, 6-7, est une altération de la forme Nauseiros indiquée par ce décret athénien du IV^e siècle concernant le *génos* des Salaminiens. En revanche, Kearns, *Heroes*, p. 38-39, 106-107, 187, estime qu'il s'agit de deux noms différents, utilisés pour désigner le même héros.

²⁵⁴ *IG* II², 1232, indique aussi les liens existant entre le culte d'Athéna Sciras et le *génos* des Salaminiens. Un sanctuaire consacré à Athéna Sciras est mentionné par Hérodote, VIII, 94, à Salamine. Strabon, IX, 1, 9, C 393-394, signale que c'est à la dénomination de l'île de Salamine comme Sciras que remonte l'épiclèse de Sciras donnée à Athéna. Par contre, Athéna Sciras tient son nom soit de Sciros, le devin d'Eleusis, selon Philochore, *FGrHist* III 328 F 14, et Pausanias, I, 36, 4, soit de Sciron, le monstre éliminé par Thésée, selon Praxion de Mégare, *FGrHist* III 484 F 1. Sur le culte d'Athéna Sciras voir l'analyse détaillée de Calame, *Thésée*², p. 147-148, 337-348. Calame pense qu'il existait deux sanctuaires d'Athéna Sciras, l'un au Phalère et l'autre au Sciron, un lieu

des Salamiens, présent en Attique, « came into being to promote and justify the claim of Athens to possession, on the basis of rightful ownership, of Salamis »²⁵⁵.

En revanche, Sciron, tué par Thésée, qui selon les historiens mégariens utilisés par Plutarque²⁵⁶ était l'arrière-grand-père d'Ajaks, peut être considéré comme l'incarnation des prétentions mégariennes sur la Salamine²⁵⁷. La présence du sanctuaire d'Athéna d'Ajaks (Αἶαντις) sur l'acropole d'Alcathoos vient renforcer aussi ces prétentions (voir carte 5). Pausanias estime que la statue qui abritait ce temple datait du règne d'Ajaks sur la Mégare, car celui-ci en tant que fils de Télamon et de Périboia, fut le successeur d'Alcathoos, son grand-père maternel²⁵⁸. À cette dernière tradition, les Athéniens répondaient que Périboia, la mère d'Ajaks, n'a pas été l'épouse de Télamon, mais de Thésée²⁵⁹.

En résumé, il paraît clair que le conflit de Mégare avec Athènes a laissé des traces dans les traditions que les mythographes attiques ont construites pour justifier la prise de Salamine par leur cité. Il faut néanmoins reconnaître que les différents textes antiques relatifs à l'origine, à la généalogie et aux exploits des héros salamiens, mégariens et athéniens n'ont pas tous été rédigés pour appuyer une action politique: ils ne reflètent parfois que des rivalités locales ou

situé au bord de la Voie Sacrée qui reliait Athènes à Eleusis. Par ailleurs, N. Robertson, *op. cit.*, p. 127, rejette l'hypothèse de la relation entre le culte d'Athéna Sciras et l'île de Salamine, en invoquant que ce culte est très ancien pour faire l'objet des interventions postérieures. *Contra* J. N. Bremmer, "The Sacrifice of Pregnant Animals", in *Greek Sacrificial Ritual, Olympian and Chthonian. Proceedings of the Sixth International Seminar on Ancient Greek Cult, organized by the Department of Classical Archaeology and Ancient History, Göteborg University, 25-27 April 1997*, R. Hägg et B. Alroth (éds.), Stockholm 2005, p. 161. À notre avis, N. Robertson ne tient pas compte du fait que cette relation est proposée non pas par des auteurs modernes, mais par Strabon (IX, 1, 9, C 393-394), qui, comme on voit dans son œuvre, avait accès aux textes des historiens athéniens et mégariens. Pour le transfert des cultes de Salamine à Athènes, voir aussi L'Homme-Wéry, *Les héros de Salamine*, p. 333-349. Cf. aussi Polignac, *Divin. région. et divin. communaut.*, p. 28-33.

²⁵⁵ Ferguson, *Salaminioi*, p. 42. Sur le *génos* des Salamiens, on lira la mise au point récente de Taylor, *Salamis*, p. 47-63. Dernièrement, C. Leduc, *op. cit.*, p. 95-193, émet l'hypothèse que le *génos* des Salamiens représente le reste d'une naucrarie préclithénienne dont les membres ont participé à la conquête athénienne de l'île de Salamine.

²⁵⁶ Plutarque, *Thésée*, X, 3.

²⁵⁷ Ferguson, *Salaminioi*, p. 19; E. L. Highbarger, *AJPh* 58, 1937, p. 118; Calame, *Thésée*², p. 344-345.

²⁵⁸ Pausanias, I, 42, 4; cf. Antonetti, *Panthéon de Mégare*, p. 42.

²⁵⁹ Plutarque, *Thésée*, XXIX, 1; cf. J. Toepffer, *Attische Genealogie*, Berlin 1889, p. 271, 274; H. Lewy, s.v. "Périboia", in Roscher, *Lexikon*, III, 2, col. 1961-1962

des disputes livresques. Notons qu'à l'époque romaine, pour montrer à Marc-Antoine quelque chose qui aurait pu rivaliser avec Athènes, les Mégariens lui firent visiter la salle du conseil. À la vue de cet édifice public, le général romain l'aurait qualifié de μικρός (« petit ») et de σαπρός (« usé, délabré »)²⁶⁰. Ce sont justement ces rivalités locales qui pourraient expliquer qu'à l'époque d'Hadrien, les Mégariens aient interdit aux Athéniens de participer aux « Petits Pythia ». On peut se demander si cette mesure n'a pas été provoquée par l'entretien artificiel (voire même la redécouverte), à partir de mythes et de légendes, d'une rivalité ancienne, plutôt que par un réel conflit de voisinage²⁶¹.

I. 2. 3. Les enjeux de la possession de Salamine

Les savants ont suggéré à juste titre que la perte de l'île de Salamine avait privé Mégare d'un territoire potentiel pour son expansion et avait accéléré la pénétration mégarienne en mer Noire: c'est en effet vers 554 et 513/2 qu'Héraclée du Pont (voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 1.) et Mésambria (voir *infra*, chapitre II. 3. 2. 1.) furent respectivement fondées²⁶².

En revanche, il est peu probable que l'occupation de Salamine par les Athéniens ait permis à ceux-ci de contrôler le commerce des Mégariens²⁶³ ou ait mis en péril la communication de Mégare avec ses colonies²⁶⁴. Contrairement à ce qu'affirme Aratowski²⁶⁵, la

²⁶⁰ Plutarque, *Marc-Antoine*, XXIII, 3.

²⁶¹ Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 24, 529, rapporte aussi que les Mégariens se disputaient si violemment avec les Athéniens, comme si le célèbre « décret » (du V^e siècle) venait d'être promulgué par ceux-ci. Toutefois, grâce à l'intervention du sophiste Marcus de Byzance, les Mégariens ouvrirent les portes de leurs maisons aux Athéniens et permirent à ceux-ci la compagnie de leurs femmes et enfants. Pour l'appel aux traditions doriennes et aux ancêtres dans les cités péloponnésiennes de l'époque impériale, voir surtout Y. Lafond, *La mémoire des cités dans le Péloponnèse d'époque romaine (II^e siècle avant J.-C.-III^e siècle après J.-C.)*, Rennes 2006, p. 137-180.

²⁶² Burstein, *Heraclea*, p. 17; Hind, *Megarian Colonization*, p. 134.

²⁶³ Trever, *Megara*, p. 122, note: « The possession of Salamis determined which should dominate the Saronic Gulf, and therefore which should govern the trade of the other. (...) Whichever state held it would be a constant menace to the other, and the defeated state was fated to economic and political decadence ».

²⁶⁴ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 130-131.

²⁶⁵ B. Aratowski, *op. cit.*, p. 789, écrit: « If Athens controlled Salamis, the chief port of Megara, Nisaea, would be helpless; if Megara controlled Salamis, the straits could be effectively blockaded and a good part of Attic mainland rendered inaccessible from the sea »; *contra* A. Andrews, *op. cit.*, p. 374, qui note « it may be an

possession de Salamine ne permettait pas à Athènes de bloquer le port mégarien de Nisaia; pour ce faire on voit que pendant la guerre du Péloponnèse les Athéniens durent occuper l'île mégarienne de Minoa²⁶⁶. Il ne faut pas oublier non plus qu'Athènes n'est pas une puissance maritime importante avant le programme de construction des trières initié par Thémistocle en 483²⁶⁷.

Même si la conquête de Salamine facilite le contrôle du golfe d'Éleusis par Athènes²⁶⁸, French a sans nul doute exagéré l'importance commerciale et stratégique de Salamine en affirmant que: « The war for Salamis was most probably fought to make possible the free use to Athenian ships of the ports of Southern Attica as well as to open the route to the isthmus of Corinth »²⁶⁹.

À notre avis, le partage de lots de terre par de jeunes guerriers mégariens ou athéniens, sans terre, constitue l'enjeu principal de la dispute pour l'île de Salamine²⁷⁰. En effet, dans le fragment de Plutarque déjà cité²⁷¹, ce sont surtout les jeunes hommes (νέοι) d'Athènes qui désirent recommencer la guerre avec Mégare et c'est à eux que Solon pense quand il prononce son discours sur la question de Salamine. Par ailleurs, les sources portant sur la victoire de

anachronism to suppose that an offshore island in enemy hands would severely inhibit the other maritime activity of an Archaic state ». Cf. L. Piccirilli, *ASNP* serie iii, 8, 1, 1978, p. 12.

²⁶⁶ Thucydide, III, 51, 2-3; IV, 118, 4. Pour le site de Minoa, voir E. Burnof, "Nisée et Minoa", *CRAI* 3, 1875, p. 209-221; S. Casson, "The topography of Megara", *BSA* 19, 1912/1913, p. 70-81; A. J. Graham, "Corinthian Colonies and Thucydides' Terminology", *Historia* 11, 1962, p. 246-252, surtout p. 247 (= *Collected Papers on Greek Colonisation*, Leiden-Boston-Köln 2001, p. 57-65, surtout p. 59-60). Dernièrement, les différentes hypothèses quant à l'emplacement de l'île mégarienne de Minoa et du port de Nisaea sont examinées en détail par M.-A. Bernier, *Études topographique sur les ports de la Mégaride antique*, thèse de maîtrise présentée à l'École des Études Supérieures de l'Université d'Ottawa, Ottawa 1990, surtout p. 11-122, et Smith, *Megara*, p. 313-329.

²⁶⁷ C. J. Haas, "Athenian Naval Power before Themistocles", *Historia* 34, 1985, p. 29-46; P. de Souza, "Towards Thalassocracy ? Archaic Greek Naval Developments", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 285; L. Scott, "Were the Polis Navies in Archaic Greece ?", in *The Sea in Antiquity*, G. J. Olivier et al. (éds.), Oxford 2000, p. 93-115.

²⁶⁸ C. J. Haas, *op. cit.*, p. 42.

²⁶⁹ A. French, *op. cit.*, p. 238. L'hypothèse de French a été acceptée par Moggi, *Salamina*, p. 7, et par Piccirilli, *Arbitrati*, p. 49-50. *Contra* R. Sealey, *op. cit.*, p. 127.

²⁷⁰ F. J. Frost, *Historia* 33, 1984, p. 293, note: « A review of all the wars fought in archaic Greece will show that virtually every battle was fought for land ». Cf. Trever, *Megara*, p. 122.

²⁷¹ Plutarque, *Solon*, VIII, 1.

Solon²⁷² ou sur celle de Pisistrate²⁷³ contre les Mégariens rapportent que ces derniers furent capturés par de jeunes Athéniens déguisés en femmes. Ces ruses de guerre nous indiquent qu'il existait à Mégare de jeunes guerriers pour lesquels la contraction d'un mariage et la possession d'un lot de terre constituaient des problèmes à résoudre. L'enlèvement de courtisanes à Mégare, respectivement à Athènes, par de jeunes Athéniens et Mégariens, fut selon Aristophane la cause de la guerre du Péloponnèse²⁷⁴. Cette histoire anecdotique ne serait-elle pas l'écho des raptés légendaires de femmes pratiqués par les Athéniens et les Mégariens lors des combats pour Salamine ?

Les guerres et la fondation des *apoikiai* constituent autant de moyens pour la *polis* grecque se débarrasser de ces jeunes hommes²⁷⁵. La mention des clérouques (κληροῦχοι) de Mégare par Pausanias nous montre qu'il s'agissait d'une occupation mégarienne de l'île, suivie d'un partage des lots de terre²⁷⁶. Bien entendu, les Mégariens n'envoient pas à Salamine une clérouquie similaire à celles envoyées par Athènes au V^e siècle: le terme κληροῦχοι employé par Plutarque suggère seulement la possession d'un lot de terre.

Le désir de posséder de nouvelles terres est sans aucun doute très présent chez les Athéniens également et, à la fin du VI^e siècle, Clisthène n'a pas réussi à y mettre fin. L'attribution des terres aux Athéniens sur le territoire de Salamine d'abord, et de Chalcis²⁷⁷ ou de Lemnos²⁷⁸ ensuite, vient précisément réaliser ce désir²⁷⁹. À ce propos, M. Stahl considère

²⁷² Plutarque, *Solon*, VIII, 4-6; Polyen, I, 20, 2; cf. Élien, *Histoire variée*, VII, 19.

²⁷³ Justin, II, 8, 1-5; Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, IV, 8-11; Frontin, *Strat.*, II, 9, 9. Cf. sur ces témoignages surtout Taylor, *Salamis*, p. 28-33, et Polignac, *Divin. région. et divin. communaut.*, p. 31-32, qui pense que les récits concernant les conflits entre Athéniens et Mégariens au VI^e siècle « illustrent une réinterprétation de pratiques rituelles à la lumière d'un événement déterminant ».

²⁷⁴ Aristophane, *Acharniens*, 524-529 (le passage figure au début de ce chapitre).

²⁷⁵ E. Scheid-Tissinier, "Télémaque et les prétendants. Les *νέοι* d'Ithaque", *AC* 62, 1993, p. 20-22; *eadem*, "Les prétendants de l'Odyssée, une génération perdue", in *L'initiation. Actes du colloque de Montpellier (11-14 avril 1991)*, A. Moreau (éd.), Montpellier 1992, p. 115-118, évoque le danger potentiel constitué par des groupes de jeunes gens pour la paix sociale de la cité. Cf. M. Steinrück, *Iambos. Studien zum Publikum einer Gattung in der frühgriechischen Literatur*, Zürich-New York-Olms 2000, p. 53-65.

²⁷⁶ Pausanias, I, 40, 5; cf. Figueira, *Athens and Aigina*, p. 44-46.

²⁷⁷ Hérodote, V, 77.

²⁷⁸ Hérodote, VI, 136; 140.

que la colonisation de Salamine a offert aux Athéniens un moyen efficace de résoudre « ein Übervölkerungsproblem » et d'assurer en même temps la défense du sanctuaire d'Éleusis et du port d'Athènes²⁸⁰.

Plutarque évoque de même une des versions de la prise de Salamine par Solon, selon laquelle celui-ci débarqua à Salamine avec cinq cents volontaires auxquels un décret avait garanti la possession de l'île en cas de victoire contre les Mégariens²⁸¹. Après l'arbitrage spartiate, le décret athénien *IG I³, 1*, confirme la possession de lots de terres par les citoyens athéniens qui résident sur l'île, mais les allocataires de terre n'ont pas le droit de louer leurs terres à des non-résidents. Cette interdiction suggère une sorte de contrôle exercé par Athènes vers la fin du VI^e siècle sur la possession et la transmission des terres à Salamine. Figueira pense que cette mesure s'explique par le désir des Athéniens d'avoir davantage de soldats²⁸². On peut mettre en relation cette hypothèse avec les obligations militaires et financières des colons envers la cité, qui sont mentionnées par le décret. Les Athéniens désirent d'une part avoir de nouveaux lots de terres et, de l'autre avoir le contrôle de la distribution de ces lots et prévenir d'autres attaques mégariennes²⁸³.

Au demeurant, si l'on accepte la datation du régime « démocratique » mégarien au VI^e siècle (très probablement dans la première moitié du VI^e siècle, voir *infra*, chapitres **I. 3. 1.-2.**), on observe que c'est sous ce régime qu'ont eu lieu les principaux combats entre Mégare et Athènes, qui ont mené à l'arbitrage spartiate (dont l'historicité est sujette à caution). Rappelons que Pausanias témoigne du fait que les Mégariens considéraient que la bande des *Dorykleioi* avait livré l'île à Athènes (voir ci-dessus). On peut supposer que cette accusation a été lancée par les aristocrates mégariens pour attribuer la perte territoriale à l'ancien régime et à ses partisans. On croyait donc à Mégare, même à l'époque de Pausanias, que c'était une des bandes de guerriers mégariens qui avait finalement livré Salamine à Athènes.

²⁷⁹ D. M. Lewis, "Cleisthenes and Attica", *Historia* 12, 1963, p. 38 (= *Selected Papers in Greek and Near Eastern History*, Oxford 1997, p. 96).

²⁸⁰ M. Stahl, *Aristokraten und Tyrannen im archaischen Athen. Untersuchungen zur Überlieferung, zur Sozialstruktur und zur Entstehung des Staates*, Stuttgart 1987, p. 205; cf. F. J. Frost, *AncW* 30, 1999, p. 133..

²⁸¹ Plutarque, *Solon*, IX, 2.

²⁸² Figueira, *Athens and Aigina*, p. 184; cf. Moggi, *Salamina*, p. 3-5.

²⁸³ R. Sealey, *op. cit.*, p. 147, et Figueira, *Chronological Table*, p. 302, considèrent le décret comme une mesure athénienne de défendre l'île.

On voit chez Plutarque et dans le recueil du poète mégarien Théognis que le régime « démocratique » ne jouissait pas d'une bonne réputation et que la violence et les conflits entre les groupes de *philoï* étaient fréquents à Mégare au VI^e siècle²⁸⁴. Une accusation lancée à l'encontre de la « démocratie » mégarienne en témoigne, c'est la mention chez Plutarque de l'attaque des théores du Péloponnèse, qui allaient en direction de Delphes, par un groupe de Mégariens, le *génos* des renverseurs de chariots (γένος ἀμαξοκλιστῶν, voir *infra*, chapitre I. 3. 1.)²⁸⁵.

En analysant quelques vers de Théognis, qui est notre principale source pour connaître les luttes internes à Mégare au VI^e siècle, M. Steinrück suggère que la « démocratie » mégarienne a favorisé l'accès au pouvoir des jeunes (voir *infra*, chapitre I. 3. 2.). À propos de l'insistance de Théognis sur l'existence de bons rapports entre *philoï*, Figueira souligne que : « If warrior bans (= *hetaireia* ?) had conducted Megarian military operations, it may partially explain the emphasis on *philoï* in Theognis »²⁸⁶. Ce sont ces groupes de *philoï* qui ont probablement fait la guerre pour Salamine, une guerre longue, qui a marqué les relations entre Athènes et Mégare pendant tout le VI^e siècle. La terre, les femmes et la gloire ont constitué les raisons de la guerre entre les Athéniens et les Mégariens, une guerre presque rituelle, selon C. Calame²⁸⁷. À cette époque, la supériorité militaire acquise par les jeunes guerriers lors des combats avec leurs voisins était une preuve de prestige pour toute la communauté²⁸⁸. N'oublions pas que, selon Hérodote, l'occupation de Nisaia, le port de Mégare, par Pisistrate, valut à celui-ci la gloire nécessaire pour imposer sa tyrannie à Athènes²⁸⁹.

Que ce soit par la participation des jeunes et l'usage du déguisement pour attraper l'ennemi (comme dans le cas du déguisement en filles des jeunes spartiates dans la guerre de Messène), ou par le désir de rendre prisonniers les ennemis pour les libérer ensuite en vertu de

²⁸⁴ Plutarque, *QG*, XVIII (= *Moralia* 295 D); LIX (= *Moralia* 304 E-F). Theognis, vv. 209-10, 333-350, 825-830, 1197-1202, indique que lui aussi a été dépossédé de ses biens et obligé de partir en exil. Pour la violence des conflits à Mégare, voir Van Wees, *Megara's Mafiosi*, p. 52-67.

²⁸⁵ Plutarque, *QG*, LIX (= *Moralia* 304 E-F); cf. Théognis, v. 143-144.

²⁸⁶ Figueira, *Chronological Table*, p. 286. Voir par exemple, Théognis, vv. 93-100, 213-217, 309-312, 963-970, 1163-1164h.

²⁸⁷ Calame, *Thésée*², p. 225, 344-345.

²⁸⁸ H. van Wees, *Status Warriors. War, Violence and Society in Homer and History*, Amsterdam 1992, p. 255.

²⁸⁹ Hérodote, I, 59.

certain accords²⁹⁰, ou encore par les cultes que les Athéniens et les Mégariens rendaient en l'honneur des héros et des divinités originaires de Salamine, la guerre du VI^e siècle entre les Athéniens et les Mégariens rappelle les combats agonistiques examinés par A. Brelich²⁹¹. Mais à la différence de ces combats, au sujet desquels l'historien italien estime que ce n'est pas la possession de nouvelles terres qui constitue l'enjeu du conflit, nous pensons que dans le cas de Salamine les Mégariens et les Athéniens envisageaient aussi une distribution des lots de terres. Comme l'expansion des Mégariens était limitée au sud par Corinthe et au nord par Athènes, ils étaient fortement intéressés par la possession de l'île de Salamine.

En somme, bien que les Mégariens aient eu le dessus au début des combats pour Salamine, les conflits internes qui caractérisent la Mégaride du VI^e siècle ont très probablement affaibli la cité de l'isthme. À l'époque impériale, on constate que la tradition qui faisait de la trahison la principale responsable de la perte de l'île est bien ancrée chez les Mégariens. Les défaites dans la guerre de Salamine et les conflits entre les *oikoi* mégariens ont sans doute déterminé plusieurs Mégariens à aller s'installer ailleurs (songeons à la bande des *Dorykleioi* qui trouva refuge à Athènes). En s'associant à d'autres Grecs (les Béotiens à Héraclée du Pont) ou à leurs *apoikoi* de Propontide (les Chalcédoniens à Mésambria), les Mégariens de Grèce ont repris leur activité colonisatrice après presque un siècle d'interruption, en allant cette fois s'installer dans le Pont-Euxin.

²⁹⁰ Plutarque, *Solon*, IX, 4-7; Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, IV, 11.

²⁹¹ A. Brelich, *Guerre, agoni e culti nella Grecia arcaica*, Bonn 1961, notamment p. 80-84.

I. 3. Les luttes internes à Mégare au VI^e siècle

Κύρνε, κύει πόλις ἦδε, δέδοικα δὲ μὴ τέκη ἄνδρα
εὐθυντήρα κακῆς ὕβριος ἡμετέρης.
Ἄστοι μὲν γὰρ ἔθ' οἶδε σαόφρονες, ἡγεμόνες δέ
τετράφεται πολλὴν εἰς κακότητα πεσεῖν.
(« Cynos, notre ville est en travail, et je crains qu'elle
n'enfante un redresseur de nos déplorables outrances;
car, si nos concitoyens font preuve encore de sagesse,
nos chefs, eux, sont engagés sur une fort mauvaise
pente²⁹². », Théognis, v. 39-42)

Nous nous proposons dans ce chapitre d'examiner les conflits qui traversèrent la Mégaride à l'époque archaïque et qui aboutirent à des solutions extrêmes: la confiscation des biens, la *palintokia* (le « retour des intérêts »), la limitation des droits politiques à une seule faction.

Les luttes incessantes des Mégariens constituaient à nos yeux la principale cause du mouvement de colonisation mégarien. À cet égard, notre analyse concerne d'abord les mesures prises par les « démocrates » et les « oligarques » mégariens contre leurs adversaires, et ensuite l'œuvre du poète mégarien Théognis, la source principale pour les tensions politiques du VI^e siècle.

I. 3. 1. La *palintokia* mégarienne: une réforme analogue à la *seisachtheia* de Solon

Après la chute des rois et le synœcisme du VIII^e siècle, Mégare est gouvernée par une oligarchie restreinte. La construction de la salle du Conseil sur les tombes héroïques montre le désir des aristocrates de s'assurer la majorité sans augmenter le nombre des membres du conseil dirigeant (voir *supra*, chapitre I. 1. 4.)²⁹³. Le gouvernement oligarchique fut renversé par le coup d'état de Théagène, qui date, selon la tradition, du milieu du VII^e siècle (voir aussi *supra*, chapitre I. 2. 1.). L'instauration de la tyrannie fut préparée par la décision de l'assemblée mégarienne d'accorder à Théagène une garde militaire, ce qui suppose l'existence d'une assemblée du peuple à cette époque²⁹⁴. Le tyran est sans doute issu du milieu

²⁹² Texte traduit par J. Carrière, Théognis, *Poèmes élégiaques*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, v. 39-42.

²⁹³ Figueira, *Megarian Society*, p. 140.

²⁹⁴ Aristote, *Rhétorique*, I, 2 1357 b 30-35; cf. Figueira, *Megarian Society*, p. 143.

aristocratique, compte tenu du mariage de sa fille avec l'aristocrate athénien Cylon²⁹⁵. Selon Aristote, sa popularité fut déterminée par le massacre des troupeaux des riches, une action qui avait offert de nouveaux pâturages à ses partisans (à l'époque archaïque, les pâturages constituaient une importante source des revenus pour les aristocrates mégariens)²⁹⁶. Malgré cette action, les sources n'indiquent pas que Théagène ait pris des décisions visant à résoudre les problèmes sociaux à Mégare²⁹⁷.

Un passage des *Questions Grecques* de Plutarque rapporte que la tyrannie fut remplacée à Mégare par une oligarchie modérée (peut-être vers la fin du VII^e siècle)²⁹⁸, qui fut suivie par une « démocratie » au VI^e siècle.

Plutarque, QG, XVIII (= *Moralia* 295 D),

18. *Τίς ἡ παλιντοκία* ;

Μεγαρεῖς Θεαγένῃ τὸν τύραννον ἐκβαλόντες, ὀλίγον χρόνον ἐσωφρόνησαν κατὰ τὴν πολιτείαν· εἶτα πολλὴν κατὰ Πλάτωνα καὶ ἄκρατον αὐτοῖς ἐλευθερίαν τῶν δημαγωγῶν οἰνοχοούντων, διαφθαρέντες παντάπασι τὰ τ' ἄλλα τοῖς πλουσίοις ἀσελγῶς προσεφέροντο, καὶ παριόντες εἰς τὰς οἰκίας αὐτῶν οἱ πένητες ἡξίουσαν ἐστιᾶσθαι καὶ δειπνεῖν πολυτελῶς· εἰ δὲ μὴ τυγχάνοιεν, πρὸς βίαν καὶ μεθ' ὕβρεως ἐχρῶντο πᾶσι. Τέλος δὲ δόγμα θέμενοι, τοὺς τόκους ἀνεπράττοντο παρὰ τῶν δανειστῶν οὕς δεδωκόντες ἐτύγχανον, « παλιντοκίαν » τὸ γιγνόμενον προσαγορεύσαντες.

18. Qu'est-ce que le *retour des intérêts* ?

« Une fois que les Mégariens eurent chassé le tyran Théagène, ils administrèrent leur cité pendant peu de temps avec sagesse. Puis, les démagogues, comme dit Platon, leur versèrent à boire la liberté en grande quantité et sans mélange²⁹⁹, si bien que les pauvres, complètement pervertis, se conduisaient en général avec grossièreté à l'égard des riches et, en particulier, ils entraient dans leurs maisons pour exiger d'être régalez par des dîners somptueux. S'ils n'obtenaient pas satisfaction, ils faisaient preuve de violence et d'insolence envers tout le

²⁹⁵ Thucydide, I, 126, 3-11; Pausanias, I, 40, 1; 28, 1.

²⁹⁶ Aristote, *Politique*, V, 5, 9 1305 a; cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 96; Figueira, *Megarian Society*, p. 143-145; Oost, *Megara*, p. 190; Forsdyke, *Exile, Ostracism, and Democracy*, p. 52; eadem, *Revelry and Riot in Arch. Megara*, p. 88. L'hypothèse de P. N. Ure, *The Origin of Tyranny*, Cambridge 1922, p. 264-268, selon laquelle Théagène voulut s'assurer le monopole de l'industrie mégarienne de laine, est anachronique.

²⁹⁷ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 102-103.

²⁹⁸ La chute de Théagène est placée par Figueira, *Chronological Table*, p. 276-277, vers 600 et par Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 102, avant 620.

²⁹⁹ Pour l'application de cette métaphore à une démocratie, voir Platon, *La République*, VIII, 14 562 d. Cf. D. B. Lewis, "Symposium and the Polis", in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 176-196.

monde. Ils finirent par prendre un décret pour se faire rembourser de leurs créanciers les intérêts qu'ils se trouvaient leur avoir versés, appelant l'opération *retour des intérêts*³⁰⁰. »

Ce texte, qui a son origine probablement dans la *Constitution des Mégariens*, œuvre d'Aristote ou d'un de ses disciples³⁰¹, témoigne d'une mesure prise par les Mégariens pour résoudre le problème de la *palintokia* (« retour des intérêts »). Suite à un décret, les créanciers furent obligés de rembourser les intérêts déjà versés par leurs débiteurs. Il s'agissait là d'une mesure analogue à la *seisachtheia* athénienne, les deux réformes s'attaquant aux problèmes posés par les dettes et les intérêts³⁰².

En comparant le renversement de la « démocratie » à Héraclée du Pont et dans sa métropole, Aristote évoque le bannissement des « notables » (γνώριμοι) et la confiscation de leurs fortunes par les « démocrates » de Mégare.

Aristote, *Politique*, V, 5, 3-4, 1304 b 31-39

3. Κατελύθη δὲ καὶ ἐν Ἡρακλείᾳ ὁ δῆμος μετὰ τὸν ἀποικισμὸν εὐθὺς διὰ τοὺς δημαγωγούς· ἀδικούμενοι γὰρ ὑπ' αὐτῶν οἱ γνώριμοι ἐξέπιπτον, ἔπειτα ἀθροισθέντες οἱ ἐκπίπτοντες καὶ κατελθόντες κατέλυσαν τὸν δῆμον. 4. Παραπλησίως δὲ καὶ ἡ ἐν Μεγάροις κατελύθη δημοκρατία· οἱ γὰρ δημαγωγοί, ἵνα χρήματα ἔχωσι δημεύειν, ἐξέβαλλον πολλοὺς τῶν γνωρίμων, ἕως πολλοὺς ἐποίησαν τοὺς φεύγοντας, οἱ δὲ κατιόντες ἐνίκησαν μαχόμενοι τὸν δῆμον καὶ κατέστησαν τὴν ὀλιγαρχίαν.

« 3. À Héraclée aussi, la démocratie fut renversée, aussitôt après la fondation de la colonie, à cause des démagogues : brimés par eux, les notables étaient, d'ordinaire, bannis ; mais ensuite, les exilés se regroupèrent, revinrent et renversèrent le régime populaire. 4. C'est encore d'une manière presque identique qu'à Mégare la démocratie fut renversée : les démagogues expulsèrent un grand nombre de notables, pour confisquer leurs biens, jusqu'au moment où ces exilés furent assez nombreux ; ceux-ci revinrent alors, menèrent une lutte victorieuse contre le peuple et installèrent l'oligarchie³⁰³. »

³⁰⁰ Texte traduit par J. Boulogne, Plutarque, *Oeuvres morales*, Tome IV, Paris, Les Belles Lettres, 2002, QG, XVIII (= *Moralia* 295 D).

³⁰¹ Halliday, *Gr. Questions*, p. 92 et 99.

³⁰² Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 115; Figueira, *Megarian Society*, p. 148. Forsdyke, *Revelry and Riot in Arch. Megara*, p. 77, 86, estime que la *palintokia* mégarienne était une mesure moins radicale que la *seisachtheia* athénienne, car elle ne prévoyait que le remboursement des intérêts, tandis qu'à la même époque Solon imposait l'abolition des dettes. Cf. toutefois H. van Effenterre, *RIDA* 24, 1977, p. 121-122, qui rappelle les limites de notre connaissance de la *seisachtheia*, une mesure qui aurait pu viser l'abolition des dettes (Aristote, *Constitution d'Athènes*, VI; Plutarque, *Solon*, XV), mais aussi seulement un allègement des charges (une réduction des taux d'intérêt, selon Androtion, *FGrHist* 324 F 34).

³⁰³ Texte traduit par J. Aubonnet, Aristote, *Politique*, Paris, Les Belles Lettres, 1973, V, 5, 3-4, 1304 b 31-39.

Les savants ont souligné qu'il est improbable que ce régime mégarien du VI^e siècle, décrit ensuite comme une « démocratie », ait les mêmes caractéristiques que les démocraties du V^e siècle. En effet, l'opposition entre les « démocrates » et les « oligarques » autant à Mégare que dans sa colonie pontique Héraclée est un anachronisme³⁰⁴. Il est fort probable qu'en réalité on a affaire à des luttes violentes entre les *oikoi* aristocratiques de Mégare dont certains, pour attirer le peuple, proposent des mesures économiques, soit le « retour des intérêts », soit la confiscation des biens des adversaires politiques. À cet égard, force est de constater qu'à part ces mesures qui visaient à résoudre des problèmes sociaux (notamment le problème des dettes), il n'existe pas d'autres témoignages qui pourraient nous confirmer que les Mégariens ont procédé à de réformes politiques démocratiques.

Par ailleurs, grâce aux *Questions Grecques* de Plutarque, on sait que sous la « démocratie sans retenue » (*akolastos démokratia*), une bande de Mégariens, le *génos* des « renverseurs de chariots », a commis un sacrilège en attaquant les Péloponnésiens qui se rendaient à Delphes.

Plutarque, QG, LIX (= Moralia 304 E-F)

Πόθεν ἐν Μεγάροις γένος ἀμαξοκυλιστῶν;
 Ἐπὶ τῆς ἀκολάστου δημοκρατίας, ἥ καὶ τὴν παλιντοκίαν ἐποίησε καὶ τὴν ἱεροσυλίαν, ἐπορεύετο θεωρία Πελοποννησίων εἰς Δελφοὺς διὰ τῆς Μεγαρικῆς καὶ κατηλίσθησαν ἐν Αἰγείροις παρὰ τὴν λίμνην μετὰ παίδων καὶ γυναικῶν ὥς ἔτυχεν ἐν ταῖς ἀμάξαις. Τῶν δὲ Μεγαρέων οἱ θρασύτατοι μεθυσθέντες, ὕβρει καὶ ὠμότητι τὰς ἀμάξας ἀνακυλίσαντες εἰς τὴν λίμνην ἐνεώσαντο, ὥστε πολλοὺς ἀποπιγῆναι τῶν θεωρῶν. Οἱ μὲν οὖν Μεγαρεῖς δι' ἀταξίαν τῆς πολιτείας ἡμέλησαν τοῦ ἀδικήματος, οἱ δ' Ἀμφικτύονες, ἱερᾶς τῆς θεωρίας οὔσης, ἐπιστραφέντες τοὺς μὲν

³⁰⁴ À propos de ce passage d'Aristote, Asheri, *Herakleia*, p. 29, note: « den Passus bei Aristoteles im Sinne eines Streites dieser Art zu erklären, entspricht mehr dem Geiste der kolonialen Auffassungen des mittleren 6. Jhs. als einer Deutung im Sinne des doch anachronistischen Gegensatzes zwischen Demos und Oligarchen. » Sur les « démocraties » mégarienne et héracléote du VI^e siècle, voir aussi Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 119-120; Avram, *Héraclée et ses colonies*, à paraître. Par ailleurs, E. W. Robinson, *The First Democracies. Early Popular Government outside Athens*, *Historia Einzelschriften* 107, Stuttgart 1997, p. 116-117, soutient pourtant l'existence au VI^e siècle d'une démocratie modérée à Mégare; *contra* Forsdyke, *Revelry and Riot in Arch. Megara*, p. 73-92, qui estime que « the instances of violent behaviour reported by Plutarch provoked new measures for economic relief of the poor (for example, the 'Return of Interest' legislation) but they did not result in an overturning of the social and political order, let alone the democracy in Archaic Megara » (p. 74).

φυγῇ τοὺς δὲ θανάτῳ τῶν ἐναγῶν ἐζημίωσαν. Οἱ δ' ἀπὸ τοῦ γένους « ἁμαξοκυλισταί » προσηγορεύθησαν.

« D'où vient, à Mégare, le groupe des *renverseurs de chariots* ?

À l'époque où la démocratie n'avait plus de frein et produisit aussi bien le retour des intérêts que le pillage des temples, une théorie de Péloponnésiens traversa la Mégaride en direction de Delphes et ils installèrent leur campement à Aigeiroi, le long du lac, leurs chariots abritant au gré du hasard des enfants et des femmes. Les plus arrogants des Mégariens, sous le coup de l'ivresse, firent par violence et cruauté rouler les chariots en arrière pour les pousser dans le lac, de façon que fussent noyés nombre des théores. Les Mégariens, à cause du désordre de leur régime, négligèrent le crime, mais les Amphictyons, comme la théorie était sacrée, y prêtèrent attention et ils infligèrent à certains des coupables une peine d'exil et à d'autres la peine de mort. Quant aux descendants du groupe, ils reçurent le surnom de *renverseurs de chariots*³⁰⁵. »

L'événement montre l'insécurité qui règne au VI^e siècle en Mégaride et qui, selon Aristote, fut responsable de la fin de la « démocratie » mégarienne³⁰⁶. Même si l'acte de sacrilège fut, selon Plutarque, la responsabilité d'un groupement bien précis (le γένος ἁμαξοκυλιστῶν³⁰⁷), qui n'avait pas forcément de lien avec le régime politique en place³⁰⁸, cet événement montre qu'il existait en Mégaride des bandes de guerriers agissant pour leur propre compte. De la même manière, le groupe de *Dorykleioi*, qui selon la tradition mégarienne, avaient livré l'île de Salamine à Athènes, constitue une autre preuve de l'existence des bandes de guerriers indépendantes et de la violence des conflits internes à Megare (voir *supra*, chapitre I. 2. 1.). Quant à la fin de l'*akolastos démokratia*, les modernes estiment que le sacrilège

³⁰⁵ Texte traduit par J. Boulogne, Plutarque, *Oeuvres morales*, Tome IV, Paris, Les Belles Lettres, 2002, QG, LIX (= *Moralia* 304 E-F). Sur l'intervention du Conseil amphictionique en Mégaride, voir surtout Piccirilli, *Arbitrati*, no. 6, p. 25-27; F. Lefèvre, *L'Amphictionie pyléo-delphique : histoire et institutions*, Athènes-Paris 1998, p. 242; P. Sánchez, *L'Amphictionie des Pyles et de Delphes : recherches sur son rôle historique, des origines au II^e siècle de notre ère*, *Historia Einzelschriften* 148, Stuttgart 2001, p. 81-82

³⁰⁶ Aristote, *Politique*, V, 3, 5, 1302 b 31; cf. Oost, *Megara*, p. 194-195.

³⁰⁷ Suivant Antonetti, *Confine della Megaride*, p. 549, le héros Sciron, qui a tué aussi un groupe de pèlerins partis en direction de Delphes, serait le fondateur mythique du génos mégarien des *Hamaxokylistai*. L'hypothèse de la savante italienne est peu probable, car la légende qui faisait de Sciron un brigand est d'origine athénienne. Les Mégariens considéraient en revanche Sciron comme un héros tué par Thésée au moment où ce dernier avait occupé Éleusis (voir *supra*, chapitre I. 2. 2.). Cf. G. Daverio Rocchi, "La hiera orgas e la frontiera attico-megarica", in *Studi di antichità in memoria di C. Gatti, Quaderni di Acme* 9, 1987, p. 106.

³⁰⁸ Forsdyke, *Revelry and Riot in Arch. Megara*, p. 83-84; cf. M. Dillon, *Pilgrims and Pilgrimage in Ancient Greece*, London-New York 1997, p. 23-24, 56.

commis par les Mégariens a entraîné l'intervention du Conseil amphictionique en Mégaride et par la suite, le retour des oligarques (probablement vers le milieu du VI^e siècle)³⁰⁹.

Aristote indique aussi que le nouveau gouvernement oligarchique de Mégare a pris, tout comme le précédent, des mesures radicales contre les adversaires politiques. En effet, les magistrats ne sont choisis que parmi les exilés du régime « démocratique », ce sont eux qui se réservent les fonctions politiques de la cité³¹⁰.

I. 3. 2. *Kakoi* et *agathoi* chez Théognis

Les excès de la « démocratie » mégarienne sont mis en évidence par Théognis, qui rédigea ses poèmes entre la fin du VII^e siècle et la fin du VI^e siècle³¹¹. Aux vers 667-680, Théognis dit avoir perdu sa fortune et se plaint du désordre de la société mégarienne. La

³⁰⁹ On notera que plusieurs datations ont été proposées pour la « démocratie » mégarienne de l'époque archaïque. Figueira, *Chronological Table*, p. 296-302, considère que c'est Sparte qui a agi pour le Conseil amphictionique et que les Spartiates ont facilité vers 510 le retour des oligarques mégariens. Il situe (p. 298) la « démocratie » mégarienne entre le début et le dernier quart du VI^e siècle; *contra* Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 104-135, qui date la « démocratie » de *ca.* 600-580. Mais, si l'on acceptait que les « démocrates » fondateurs d'Héraclée du Pont (Aristote, *Politique*, V, 5, 3, 1304 b 31-32) avaient probablement été expulsés par les « oligarques », cela suggérerait que la « démocratie » avait été renversée à Mégare vers 554 (la date de fondation d'Héraclée du Pont, voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 1.). À ce propos, voir surtout Oost, *Megara*, p. 195, n. 33, qui place la chute de la démocratie à une époque postérieure à 550.

³¹⁰ Aristote, *Politique*, IV, 15, 15, 1300 a 17-19: ἐν Μεγάροις ἐκ τῶν συγκατελθόντων καὶ συμμαχεσάμενων πρὸς τὸν δῆμον (« à Mégare, on les prenait parmi les exilés revenus ensemble et ayant combattu ensemble contre le peuple », trad. J. Aubonnet, C.U.F.).

³¹¹ La *Souda*, s.v. Θέογνις, situe le *floruit* de Théognis lors de la LIX^e Olympiade (*ca.* 544-541). Carrière, *Théognis*, p. 8-13, considère que les événements politiques, auxquels les poèmes de Théognis font référence, remontent à la première moitié du VI^e siècle. La date de naissance de Théognis est placée vers 630 par Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 111, ou vers le début du VI^e siècle par R. L. Fox, "Theognis: an Alternative to Democracy", in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 35-51. Cf. aussi Oost, *Megara*, p. 188-196; Will, *Korinthiaka*, p. 394-396; G. Nagy, "Poet and Tyrant: Theognidea 39-52, 1081-1082b", *ClAnt* 14, 1983, p. 82-91; Figueira, *Chronological Table*, p. 298; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 55.

répartition équitable de la fortune a disparu et ce n'est pas la justice (δικη) qui conduit maintenant la cité de Mégare mais la déraison, la violence (ὑβρις)³¹².

Théognis, dépouillé de ses biens, est obligé de partir, et il mentionne la Sicile parmi les destinations de ses voyages³¹³. Bien que Didymos et Stéphane de Byzance³¹⁴ présentent la cité de l'isthme comme la patrie de Théognis, la *Souda* considère que le poète est originaire de Mégara Hyblaea et note également qu'il a écrit un poème sur le siège de Syracuse³¹⁵. Quant à Platon, il fait lui aussi de Théognis un « citoyen » de Mégara Hyblaea³¹⁶. Tous ces témoignages suggèrent que le poète fut chassé par les « démocrates » de Mégare, et que pendant son voyage il séjourna un certain temps à Mégara Hyblaea³¹⁷. Le cas d'Hérodicos, présenté par Platon comme originaire de Mégare de Grèce et par la *Souda* comme originaire de la colonie mégarienne de Sélymbria, est assez semblable³¹⁸.

³¹² Pour l'usage du mot *hybris* par Théognis, voir L. Gernet, *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce (étude sémantique)*, Paris 1917, p. 19-24; A. Fouchard, *Aristocratie et démocratie. Idéologies et sociétés en Grèce ancienne*, Paris 1997, p. 69.

³¹³ Théognis, v. 783-786. En ce qui concerne l'appropriation de la fortune de Théognis par ses adversaires, voir également les vers 345-85, 833-6.

³¹⁴ Didymos, scholie à Platon, *Lois* I, 630 a; Stéphane de Byzance, s.v. Μέγαρα.

³¹⁵ *Souda*, s.v. Θέογνις. Carrière, *Théognis*, p. 86, pense, à juste titre, que l'*Elégie syracusaine* n'est pas l'œuvre de Théognis, et que Hésychios ou un autre grammairien l'a attribuée imprudemment au poète mégarien. On le confond avec un poète athénien du même nom, mentionné dans la deuxième partie de l'article Théognis, du *Souda*, et qui a vécu vers la fin du V^e siècle et a été un des Trente Tyrans d'Athènes. Celui-ci est donc l'auteur du poème qui parle d'un siège de Syracuse, un siège qui était le plus probable celui de 414, lors de l'expédition athénienne de Sicile, et qui était donc un événement postérieur à l'époque de Théognis. Toutefois, il convient de noter que si l'on a fait cette confusion, c'est parce qu'on associait Théognis à Mégara Hyblaea, en particulier, et à un milieu sicilien en général. En plus, grâce à Hérodote, VII, 156-157, on sait que le tyran syracusain Gélon détruisit en 483/2 la cité de Mégara et transféra les familles aristocratiques mégariennes à Syracuse. L'assimilation d'une partie de la population de Mégara par la cité de Syracuse justifie peut-être l'association de Théognis avec un événement de l'histoire de Syracuse.

³¹⁶ Platon, *Lois*, I, 630 a: Θέογνις πολίτην τῶν ἐν Σικελίᾳ Μεγαρέων.

³¹⁷ On constate que déjà en Antiquité, Harpocraton, s.v. Θέογνις, a essayé de concilier les deux traditions relatives à l'origine de Théognis, en soutenant que le poète était un Mégarien de Grèce qui s'était rendu en Sicile, à Mégara Hyblaea, où il avait reçu la citoyenneté; cf. T. Hudson-Williams, "Theognis and his poems", *JHS* 23, 1903, p. 2-3; Carrière, *Théognis*, p. 3-8; Oost, *Megara*, p. 187, n. 12; *Megara* 1, p. 424, n. 1; Figueira, *Megarian Society*, p. 124-127; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 55-56..

³¹⁸ Platon, *Protagoras*, 316 d; *Souda*, s.v. Ἰπποκράτης.

Théognis met en évidence une violence extrême dans la société mégarienne qui aurait entraîné, selon lui, un changement des fortunes et des élites. Les *kakoi* ont remplacé les *agathoi*, et ils conduisent à présent la cité³¹⁹.

Théognis, v. 675-679

κυβερνήτην μὲν ἔπαυσαν
 ἐσθλόν, ὅτις φυλακὴν εἶχεν ἐπισταμένως,
 χρήματα δ' ἀρπάζουσι βίη, κόσμος δ' ἀπόλωλεν,
 δασμὸς δ' οὐκέτ' ἴσος γίνεται ἐς τὸ μέσον.
 φορτηγοὶ δ' ἄρχουσι, κακοὶ δ' ἀγαθῶν καθύπερθε.
 « Ils ont relevé le pilote – un bon, et qui savait tenir la barre -;
 de vive force, ils pillent la cargaison; tout ordre a
 disparu; le butin ne fait plus l'objet d'un égal partage!
 Ce sont les faquins qui commandent; les méchants dominent les bons³²⁰. »

Théognis adresse une partie des ses vers à Cynos, le fils de Polypaïdès, et il est intéressant de remarquer, car c'est une preuve du mélange de l'élite à Mégare, que *kynos* désigne le bâtard tandis que *Polypaïdès* (Πολυπαίδης) fait référence à *polu-pâos*, « celui qui a beaucoup acquis »³²¹. Le mélange des élites mégariennes, les mésalliances entre les *kakoi* et les *agathoi*, sont désormais dictés par la richesse et excluent la valeur du sang aristocratique; la noble naissance a perdu de son importance³²².

Selon Figueira, les poèmes élégiaques de Théognis expriment l'idéologie oligarchique et répondent à la situation sociale créée par les actions des « démocrates » mégariens, mais aussi à l'idéologie « populiste », telle qu'elle est exprimée par la comédie mégarienne³²³. En

³¹⁹ Théognis, v. 39-58; v. 183-192; v. 675-679; v. 833-836; v. 855-856; cf. Figueira, *Megarian Society*, p. 143-158; V. Cobb-Stevens, "Opposites, Reversals and Ambiguities: the Unsettled World of Theognis", in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 159-175; A. T. Edwards, "Historicizing the Popular Grotesque: Bakhtin's Rabelais and Attic Old Comedy", in *Theater and Society in the Classical World*, R. Scodel (éd.), Ann Arbor 1993, p. 99; Van Wees, *Megara's Mafiosi*, p. 52-67.

³²⁰ Texte traduit par J. Carrière, Théognis, *Poèmes élégiaques*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, v. 675-679.

³²¹ G. Nagy, "Theognis and Megara: a Poet's Vision of his City", in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 54-55.

³²² Théognis, v. 183-196, 305-308. Sur les conseils eugéniques de Théognis, voir E. Stein-Hölkeskamp, "Adel und Volk bei Theognis", in *Volk und Verfassung im vorhellenistischen Griechenland. Beiträge auf dem Symposium zu Ehren von Karl-Wilhelm Welwei in Bochum, 1-2 März 1996*, W. Eder et K.-J. Hölkeskamp (éds.), Stuttgart 1997, p. 29-32; F.-X. Ajavon, *L'Eugénisme de Platon*, Paris-Budapest-Torino 2001, p. 117-129.

³²³ Figueira, *Megarian Society*, p. 141.

effet, il convient de dire qu'Aristote associe la « démocratie » mégarienne à l'invention de la comédie. Le Stagirite note ainsi que la comédie fait son apparition dans un milieu rural et il fait dériver κωμωδία de κώμη, le terme utilisé pour désigner le bourg mégarien³²⁴. Pareillement, Théognis indique que les *kakoi*, qui gouvernent la cité, sont venus des territoires hors de la ville; leur comportement fait référence à la comédie.

Théognis, v. 53-60

Κύρνε, πόλις μὲν ἔθ' ἥδε πόλις, λαοὶ δὲ δὴ ἄλλοι·
οἱ πρόσθ' οὔτε δίκας ἥδεσαν οὔτε νόμους,
ἀλλ' ἀμφὶ πλευραῖσι δορὰς αἰγῶν κατέτριβον,
ἔξω δ' ὥστ' ἔλαφοι τῆσδ' ἐνέμοντο πόλεος,
καὶ νῦν εἰς' ἀγαθοί, Πολυπαῖδης· οἱ δὲ πρὶν ἐσθλοὶ
νῦν δειλοί. Τίς κεν ταῦτ' ἀνέχοιτ' ἐσορῶν;
ἀλλήλους δ' ἀπατῶσιν ἐπ' ἀλλήλοισι γελῶντες,
οὔτε κακῶν γνώμας εἰδότες οὔτ' ἀγαθῶν.
« Cynos, cette ville est encore une ville, mais ses
habitants ont changé: ceux qui autrefois ne connais-
saient ni droit ni lois, juste bons à user autour de leurs
flancs leurs peaux de chèvres³²⁵ et à pâturer hors des
murs comme des cerfs, ce sont eux maintenant les
bons; les honnêtes gens d'autrefois sont devenus des
gens de rien. Qui pourrait supporter ce spectacle ?
Ils se jouent et se rient les uns des autres, sans voir
où est le mal, où le bien³²⁶. »

Si l'on accepte de placer l'invention de la comédie entre 580 et 560, on peut suggérer que la démocratie existait déjà à Mégare vers 580³²⁷. Cependant, cette date n'est pas certaine et il n'est pas possible de situer précisément les changements de régimes politiques à Mégare de l'époque archaïque.

Au demeurant, en comparant la situation politique décrite par Théognis avec le comportement des *mafiosi* du XX^e siècle, Hans van Wees arrive à des conclusions

³²⁴ Aristote, *Poétique*, 1448 a 30-38. Pour la dispute entre les Mégariens et les Athéniens sur l'invention de la comédie, voir Figueira, *Megarian Society*, p. 132-137.

³²⁵ Figueira, *Megarian Society*, p. 141, note que « the skins that they wore on their sides correspond to the costumes appropriate to animal or satyr choruses ».

³²⁶ Texte traduit par J. Carrière, Théognis, *Poèmes élégiaques*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, v. 53-60; cf. V. Cobb-Stevens, *op. cit.*, p. 162; Forsdyke, *Revelry and Riot in Arch. Megara*, p. 81-82.

³²⁷ *Marmor Parium*, FGrHist 239 A 39; cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 298.

intéressantes à propos de la violence des luttes politiques de Mégare et de leurs aspects moraux. Selon lui, « what we have in Theognis' poetry is thus analogous to what we have found among Mafiosi: a highly favourable self-image of one section of the elite contrasted with a deeply hostile image of their political rivals – who are apparently in the majority or, at any rate, enjoying greater success. In reality, the behaviour of both sides is likely to have combined, and ranged between the extremes³²⁸. »

En outre, il n'est pas sans intérêt d'évoquer ici l'opinion de Martin Steinrück, qui pense que la « démocratie » mégarienne a privilégié les jeunes déshérités et estime que les critiques de Théognis aux nouveaux dirigeants de la cité étaient l'expression d'une opposition à l'accès élargi au pouvoir des jeunes³²⁹. Cette hypothèse est appuyée par le fait que les combats entre les Athéniens et les Mégariens du VI^e siècle semblent être menés par des groupes de *néoi*, fort intéressés par la possession de nouveaux lots de terres (voir *supra*, chapitre I. 2. 3.).

Quoi qu'il en soit, il est improbable que l'opposition entre les *agathoi* et les *kakoi*, dont témoignent les poèmes de Théognis, traduise une confrontation des aristocrates avec les commerçants ou les moins fortunés de Mégare. En effet, contrairement à ce que pensait jadis A. A. Trever à propos de la situation politique de Mégare, on n'assiste pas aux VII^e-VI^e siècles à une conflit entre « the Doric noble landholders » et « a new and growing class of industrials and merchants of common ancestry »³³⁰. Celle-ci est sans nul doute une vision « modernisante » et il est certain aujourd'hui que la colonisation et le commerce n'ont pas provoqué l'émergence à Mégare d'une classe bourgeoise responsable de changements politiques tels que la tyrannie de Théagène et l'*akolastos démokratia*.

On constate que Théognis (v. 41-42) critique notamment la politique des « chefs » de

³²⁸ Van Wees, *Megara's Mafiosi*, p. 60. Cf. aussi H. van Wees, "The Mafia of Early Greece. Violent Exploitation in the Seventh and Sixth Centuries BC", in *Organized Crime in Antiquity*, K. Hopwood (éd.), London 1999, p. 1-51.

³²⁹ Je remercie M. Steinrück de m'avoir permis d'utiliser le texte de sa conférence *Reading Form (Theognis 731 ff.)*, qui a été présentée au colloque *Corhali XV, « Archaic Greek Elegy »*, Cornell University, 4-6 June 2004.

³³⁰ Trever, *Megara*, p. 125-128. Il est étonnant de constater qu'en l'an 1999, Paltseva, *Megara*, p. 239-247, puisse encore soutenir les opinions formulées par A. A. Trever en 1925 – soit la confrontation entre l'aristocratie et une nouvelle classe sociale d'artisans et de grands commerçants, enrichie grâce à la colonisation – pour expliquer les périodes de *stasis* que Mégare (la tyrannie de Théagène, l'*akolastos démokratia*) avaient connues à l'époque archaïque.

Mégare « engagés sur une fort mauvaise pente » (ἡγεμόνες δὲ τετράφεται πολλὴν εἰς κακότητα πεσεῖν). À cet égard, même si ce sont les *kakoi hégémones* qui corrompent le peuple (v. 45-46), il n'est pas nécessaire que ces derniers proviennent d'un milieu pauvre³³¹. Il semble au contraire que tous les régimes de Mégare, que la littérature antique postérieure au VI^e siècle qualifiera d'« oligarchie », de « tyrannie » ou de « démocratie », se caractérisent par des combats entre des bandes menées par des aristocrates. Ceux-ci, pour vaincre leurs adversaires, se seraient attachés des représentants du peuple. Il s'agit de conflits très violents qui visent à contrôler de nouvelles terres (notamment les terres de pâturage, voir ci-dessus) et à s'assurer la suprématie politique. En même temps, ces confrontations aristocratiques engendrèrent des mesures à caractère économique et politique (le massacre des troupeaux des adversaires, la confiscation des biens, le « retour des intérêts », l'interdiction des droits politiques), qui pouvaient être parfois favorables aussi aux Mégariens pauvres³³².

Par ailleurs, les changements politiques violents sont susceptibles d'avoir créé un nombre important de groupes d'exilés. On connaît en effet l'existence d'un tel groupe: les *Dorykleioi*, qui émigrèrent à Athènes (voir *supra*, chapitre I. 2. 1.). De même, Aristote rapporte que le régime « démocratique » de Mégare a produit des exilés³³³. Ce n'est d'ailleurs pas une coïncidence que la cité de l'isthme soit le lieu d'origine du poète Théognis, le plus célèbre exilé de l'époque archaïque³³⁴. Il convient aussi de rappeler le cas d'Héraclée du Pont, fondée vers le milieu du VI^e siècle comme une « démocratie », mais dont le régime, aussitôt après la fondation, fut renversé, tout comme dans la métropole, par les oligarques (voir *infra*, chapitre II. 3. 1.)³³⁵. Cela nous indique que les conflits internes de Mégare furent exportés dans une certaine mesure dans le milieu colonial.

³³¹ E. Stein-Hölkeskamp, *op. cit.*, p. 21-27, 32 (avec les références); Z. Papakonstantinou, "Theognis and the Late Archaic Greek Aristocracy", *Dike* 7, 2004, p. 9, n. 10.

³³² Forsdyke, *Revelry and Riot in Arch. Megara*, p. 88-89.

³³³ Aristote, *Politique*, IV, 15, 15, 1300 a 17-19; V, 5, 4, 1304 b 35-39.

³³⁴ Van Wees, *Megara's Mafiosi*, p. 66, note « poetry – notably the remainder of the Theognid corpus and the work of Alcaeus – and oral tradition both suggest that violent struggles among the élite were common and invariably involved groups of people going into the exile or fighting their way back. »

³³⁵ Aristote, *Politique*, V, 5, 3-4, 1304 b 31 sq. Pour la similarité de l'évolution politique de Mégare et d'Héraclée du Pont, voir Figueira, *Megarian Society*, p. 154; Burn, *Lyric Age*, p. 251; Burstein, *Heraclea*, p. 17, 19.

Au surplus, une scholie à Aristophane rapporte que l'ostracisme était pratiqué non seulement par les Athéniens, mais aussi par les Argiens, les Milésiens et les Mégariens³³⁶. La découverte d'un *ostrakon* à Mégare (ca. 400, voir pl. IV)³³⁷ et la série des *ostraka* de Chersonèse (la colonie héracléote du nord de la mer Noire) datant du V^e siècle suggérerait l'existence de ce procédé politique à Mégare dès le VI^e siècle³³⁸. En analysant l'ostracisme et ses attestations en dehors d'Athènes, notamment à Argos, Milet, Mégare, Syracuse, Cyrène et peut-être aussi à Ephèse, Sara Forsdyke estime récemment que l'ostracisme athénien « was simply one elaboration of a more generalized Greek practice of using written ballots – whether leaves of potsherds – as a means of determining a penalty (removal from public office or exile) »³³⁹. La présence de l'ostracisme ou plus probablement d'une forme similaire à l'ostracisme athénien à Mégare – et qui à l'origine n'aurait pas été nécessairement une mesure démocratique, mais visait seulement l'exclusion d'une personne ou d'un groupement politique – serait à mettre en rapport avec les luttes internes qui divisaient la cité au VI^e siècle.

M. Finley souligne que dans les cités grecques « l'exil s'accompagnait régulièrement de la confiscation des biens, qui étaient redistribués d'une manière ou d'une autre aux membres de la faction victorieuse »³⁴⁰. Dans ces conditions, le retour des exilés était difficile, car il supposait une restitution de leurs biens, ce qui représentait une menace pour la stabilité politique et sociale de la communauté. À notre avis, il est très probable que le processus de colonisation a joué à Mégare le rôle de stabilisateur social. Les dirigeants de Mégare ont encouragé, par la politique de confiscation des biens et la suppression des droits politiques de

³³⁶ Scholie à Aristophane, *Les Cavaliers*, 855b: οὐ μόνον δὲ Ἀθηναῖοι ὠστρακοφόρουν, ἀλλὰ καὶ Ἀργεῖοι καὶ Μιλήσιοι καὶ Μεγαρεῖς.

³³⁷ B. C. Kritzas, "Τὸ πρῶτο μεγαρικὸ ὠστρακον", *Horos* 5, 1987, p. 59-73, pl. 16, 2; cf. SEG XXXVII, 371.

³³⁸ Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 111-131; J. G. Vinogradov, "Ostrakismos als strenges Kampfmittel für Demokratie im Lichte der neuen Funde aus Chersonesos Taurike", in *Gab es das Griechische Wunder ? Griechenland zwischen dem Ende des 6. und der Mitte des 5. Jahrhunderts v. Chr.*, D. Papendfuß und M. Strocka (éds.), Mainz 2001, p. 379-386; I. Ye. Surikov, "Ostracisme et ostraka à Athènes et en dehors de ses frontières", *Hyperboreus* 6, 1, 2000, p. 103-123 (en russe). Cf. L. Dubois, *Bull. ép.*, 2000, 487; Forsdyke, *Exile, Ostracism, and Democracy*, p. 287-288; eadem, *Revelry and Riot in Arch. Megara*, p. 89-90. Notons que les ostraka de Chersonèse furent aussi interprétés comme des graffiti à caractère privé: Hind, *Megarian Colonization*, p. 143.

³³⁹ Forsdyke, *Exile, Ostracism, and Democracy*, p. 285.

³⁴⁰ Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 85, qui note aussi les difficultés politiques et sociales posées par la proclamation d'Alexandre aux jeux Olympiques de 324, selon laquelle les cités grecques devaient rappeler tous leur exilés.

leurs adversaires, plusieurs Mégariens à partir fonder de nouvelles cités. Pour cette raison, les luttes internes incessantes entre les aristocrates mégariens constituent, à notre avis, une des causes les plus importantes pour le départ des Mégariens aux VII^e-VI^e siècles vers la Propontide, la Sicile et le Pont-Euxin.

I. 4. Conclusions: les causes de la colonisation mégarienne

ἄμμες δ'οὔτε λόγῳ τινὸς ἄξιοι οὔτ' ἀριθμητοί,
« δύστηνοι Μεγαρήες ἀτιμοτάτῃ ἐνὶ μοίρῃ ».
(« Nous, nous ne valons pas qu'on en parle et nous ne comptons pas, pauvres diables de Mégariens, au rang le plus méprisé³⁴¹. », Théocrite, XIV, 48-49)

Les modernes ont accordé une certaine importance aux facteurs économiques et démographiques pour expliquer le mouvement de la colonisation mégarienne de l'époque archaïque. G. Busolt faisait déjà observer que la Mégaride possédait un sol peu propice à l'agriculture, convenant plutôt à l'élevage des moutons. Comme l'agriculture ne parvenait pas à couvrir les besoins de la population, une bonne partie des Mégariens ont cherché les moyens de leur subsistance dans la navigation, dans le commerce ou dans divers métiers d'artisans. Dans ces conditions, la colonisation s'avéra être pour les Mégariens la meilleure solution à leur problème démographique³⁴².

Cette opinion moderne se fonde en bonne partie sur un passage d'Isocrate, qui rapporte que les Mégariens « n'ont ni terre, ni ports, ni mines d'argent et cultivent un sol pierreux »³⁴³. Malgré ces inconvénients, ajoute Isocrate, les Mégariens gouvernent maintenant leur cité en se

³⁴¹ Texte traduit par Ph. E. Legrand, *Bucoliques grecs. Tome I, Théocrite*, Paris, Les Belles Lettres, 1925, XIV (*L'amour de Kynsica*), 48-49.

³⁴² Busolt, *Gr. Gesch.*, I, p. 470-471. On trouve la même opinion chez Trever, *Megara*, p. 117: « Megara, like Corinth, was very limited in territory, with poor, stony soil, and devoid of other natural resources. (...) Their land was fitted for little but grazing, and this could be pursued only on a very small scale. Doubtless Megara early failed to raise sufficient grain to feed her population. » Ensuite, Trever ajoute pour expliquer le mouvement de colonisation mégarien (p. 118): « The dominating motive at first, as in other Greek states, was probably the pressure of population and the need for more arable land. (...) Of course, in addition to land hunger, a complex of motives was active from the first, such as the desire for trade and the spirit of adventure. Political and social revolution, however, was a latter factor ».

³⁴³ Isocrate, *Sur la Paix*, VIII, 117: Μεγαρεῖς δὲ μικρῶν αὐτοῖς καὶ φαύλων τῶν ἐξ ἀρχῆς ὑπαρξάντων, καὶ γῆν μὲν οὐκ ἔχοντες οὐδὲ λιμένας οὐδ' ἀργυρεῖα, πέτρας δὲ γεωργοῦντες, μεγίστους οἴκους τῶν Ἑλλήνων κέκτηνται. Cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 279-280, sur la tradition qui soutenait que Mégariens possédaient au IV^e siècle de « grandes maisons ». À propos de ce passage d'Isocrate, G. Mathieu (éd.), Isocrate, *Discours*, Tome III, Paris, Les Belles Lettres, 1950, p. 44, n. 2, écrit: « Cette admiration pour une cité aussi peu importante que Mégare (dont on dissimule la politique de bascule) s'expliquerait-elle en partie par des rapports avec les philosophes établis à Mégare au début du IV^e s. autour d'Euclide ? »

préservant des guerres internes et en profitant des avantages de la paix. Toutefois, il est évident que l'on a affaire ici à des exagérations rhétoriques (voir l'absence des ports mégariens³⁴⁴), dont le but est de montrer que malgré l'absence des ressources naturelles, les Mégariens du IV^e siècle ont su tirer profit de leur politique de « neutralité »³⁴⁵. Concernant la pauvreté de Mégare, il faudrait souligner que le rhéteur se fait, dans ce passage, très probablement l'écho d'une réponse oraculaire très défavorable aux Mégariens. Étant venus à Delphes pour demander quels étaient les meilleurs des Grecs, les Mégariens, qui espéraient être nommés les premiers, apprennent qu'ils « ne sont ni troisièmes, ni quatrièmes, ni douzièmes: ils ne sont ni comptés, ni classés »³⁴⁶. On trouve des allusions à cette réponse de la Pythie (avec la mention des Mégariens) chez Callimaque et chez Théocrite³⁴⁷. Force est pourtant de constater que dans la plus ancienne version attestée de cet oracle, il figure les gens d'Aegium d'Achaïe, le remplacement de ces derniers par les Mégariens étant très probablement dû à une influence athénienne³⁴⁸.

Par conséquent, il est difficile d'utiliser les témoignages d'Isocrate et des autres auteurs antiques pour montrer que la pauvreté du territoire mégarien fut la cause principale du départ des *apoikoi* vers la Sicile, la Propontide et le Pont-Euxin à l'époque archaïque. S'il en avait été ainsi, il faudrait alors expliquer pourquoi l'absence des ressources naturelles n'avait pas

³⁴⁴ Les Mégariens détenaient Nisaia sur le golfe Saronique et Aigosthènes, Panormos et Pagai sur le golfe de Corinthe (voir *infra*, chapitre III. 2. 1. 1.).

³⁴⁵ Cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 278-279; J. Salmon, *JHS* 103, 1983, p. 203.

³⁴⁶ *Anth. Pal.*, XIV, 73: Ὑμεῖς δ', ὦ Μεγαρεῖς, οὐδὲ τρίτοι οὐδὲ τέταρτοι
οὐδὲ δωδέκατοι, οὔτ' ἐν λόγῳ οὔτ' ἐν ἀριθμῷ.

Sur cet oracle, accordé par la Pythie soit à Mégare, soit à Aegium d'Achaïe, et ses attestations, voir W. Parke, D. E. W. Wormell, *The Delphic Oracle*, Oxford 1956, vol. II, no. 1, p. 1-2; J. Fontenrose, *The Delphic Oracle*, Berkeley-Los Angeles-London 1978, p. 276-277, no 26, p. 276-277.

³⁴⁷ Callimaque, *Épigrammes*, XXV, éd. R. Pfeiffer (XXVII, éd. A. W. Mair; *Anth. Pal.*, V, 6); Théocrite, XIV, 48-49.

³⁴⁸ W. Parke, D. E. W. Wormell, *op. cit.*, vol. I, p. 83, notent: « Our earliest authority, Ion of Chios, the fifth-century litterateur, gave Aegium. Also if the oracle had actually been delivered to the Megariens, it is hard to imagine who would have found it worth while to father it to tiny Aegium. The transfer from Aegium to Megara would have been satisfying to Athenian dislike of their neighbour ». Cf. aussi *supra*, chapitre I. 2. 2., sur la rivalité légendaire entre les Mégariens et les Athéniens.

déterminé les Mégariens à fonder de nouveaux établissements pendant un siècle (entre le milieu du VII^e siècle et le milieu du VI^e siècle), ou éventuellement après la fin du VI^e siècle.

Par ailleurs, les savants ont suggéré que les défaites des Mégariens dans les conflits avec Corinthe (aux VIII^e- VII^e siècles)³⁴⁹ et avec Athènes (au VI^e siècle)³⁵⁰ avaient provoqué des pertes territoriales (Pérachora, Salamine). Étant dans l'impossibilité de trouver les terres nécessaires à leur subsistance, plusieurs individus se seraient vus obligés de quitter la Mégaride³⁵¹. Sans exclure l'importance de la possession de lots de terres pour les *apoikoi* mégariens (à cet égard, voir *supra*, chapitre I. 2. 3., et *infra*, chapitre II. 2. 2. 2.), nous croyons qu'il convient pourtant de privilégier parmi les causes de la colonisation mégarienne: les luttes internes et le désir de rivaliser avec des cités voisines dans le domaine de la colonisation (Corinthe)³⁵². Dans ce sens, nous croyons qu'au lieu de considérer la *sténochôria* (« étroitesse du sol » ou plus exactement « peu de terre pour trop de monde »)³⁵³ comme la cause principale de la fondation des établissements mégariens de Sicile et de la Propontide, il faut expliquer le début du mouvement de colonisation mégarien par les conflits entre les *oikoi* de la Mégaride au moment du synœcisme de la cité ou dans les années qui suivirent.

³⁴⁹ Hammond, *Heraeum*, p. 93-102; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 70; Hind, *Megarian Colonization*, p. 131, 133; Paltseva, *Megare*, p. 230-239; cf. Highbarger, *Megara*, p. 66; Busolt, *Gr. Gesch.*, I, p. 470-471, n. 4.

³⁵⁰ Hind, *Megarian Colonization*, p. 134.

³⁵¹ Parallèlement, les mêmes explications sont fournies pour justifier le mouvement corinthien de colonisation par De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 101, qui note « all'origine dell'iniziativa coloniale corinzia dell'ultimo terzo del'VIII vi furono probabilmente spinte demografiche e bisogno di terre ».

³⁵² Cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 275.

³⁵³ Pour la *sténochôria* comme cause principale du mouvement grec de colonisation, voir notamment A. Gwynn, "The Character of Greek Colonization", *JHS* 38, 1918, p. 88-123; J. Bérard, *L'expansion et la colonisation grecques jusqu'aux guerres médiques*, Paris 1960, p. 60-61 (un ouvrage malheureusement inachevé à cause de la mort tragique de l'auteur dans un accident routier en 1957). Selon J. Bérard, la surpopulation aurait été provoquée par la forte croissance démographique que la Grèce avait connue au VIII^e siècle. En considérant ce facteur démographique et social comme responsable du grand mouvement de colonisation de l'époque archaïque, le savant français estime ainsi que « si des colons vont s'établir au loin, c'est que le sol de leur patrie ne suffit plus à les nourrir ». Pour la critique de cette thèse, voir dernièrement De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 87-88 (avec les références); *idem*, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 61-62.

Rien n'indique en effet que le sol mégarien n'ait pas offert assez de ressources agricoles à ses habitants³⁵⁴ ou que les Mégariens aient souffert des pertes territoriales importantes dans les conflits de frontière avec les Corinthiens, un type de combats qui est d'ailleurs une caractéristique des rapports entre les cités grecques³⁵⁵. D'autre part, il n'est aucune trace d'une possession mégarienne de Pérachora à la haute époque archaïque, les archéologues n'ayant constaté aucune interruption dans l'activité de l'*Héraion* de la péninsule. Même si Corinthe a probablement réussi à occuper quelques territoires mégariens de frontière (Krommyon), il est improbable que ce soit ces pertes³⁵⁶ - pour lesquelles on n'a d'ailleurs aucune datation exacte - qui aient provoqué le départ des Mégariens vers la Sicile et la Propontide. Il est en revanche plus probable que la fondation de Mégare Hyblaea et de plusieurs colonies mégariennes en Propontide (Astacos, Olbia, Chalcédoine, Sélymbria) aient été l'œuvre des *oikoi* mégariens exclus du synœcisme et du nouveau système politique. En effet, il est clair que la deuxième moitié du VIII^e siècle et la première moitié du VII^e siècle sont à la fois l'époque du synœcisme qui aboutit à la création de la *polis* de Mégare, avec un régime oligarchique bien défini, et la période d'essor de la colonisation mégarienne. Ces changements ont provoqué non seulement

³⁵⁴ Cf. Morgan, *Isthmia VIII*, p. 420, qui estime que « it is important to emphasize that overpopulation is as much a social as a biological construct, and that absolute population levels (even when they can be estimated) are no guide to a community's need or ability to colonize ».

³⁵⁵ Cf. Osborne, *Classical Landscape*, p. 145; Daverio Rocchi, *Frontiera e confini*, p. 28-30.

³⁵⁶ On constate d'ailleurs que les Mégariens ont vaincu aussi leurs voisins (voir le passage cité *supra*, chapitre I. 1. 3., de Pausanias à propos du butin obtenu par Mégare dans la guerre contre Corinthe et qui fut consacré à Olympie). De plus, selon Pausanias, I, 44, 1, le Mégarien Orsippos, vainqueur aux jeux Olympiques (en 720, selon la tradition, sa tombe se trouvait sur l'agora de Mégare) et premier athlète à courir nu, « étant stratège de l'armée, s'empara d'une partie du territoire au détriment des peuples voisins » : Φασὶ δὲ καὶ στρατηγούντα ὕστερον τὸν Ὀρσιππον ἀποτεμέσθαι χώραν τῶν προσοίκων. Voir aussi l'épigramme funéraire pour Orsippos de l'époque impériale, attribuée à Simonide : E. L. Hicks, *A Manual of Greek Historical Inscriptions*, Oxford 1882, no. 1, p. 3 (IG VII, 52); cf. F. Chamoux, "Les épigrammes dans Pausanias", in *Éditer, traduire, commenter Pausanias en l'an 2000. Actes du colloque de Neuchâtel et de Fribourg (18-22 septembre 1998)*, D. Knoepfler et M. Piérart (éds.), Genève 2001, p. 89. Bien que selon la plupart des modernes Orsippos ait lutté contre les Corinthiens, il nous semble pourtant impossible d'identifier les voisins vaincus par les Mégariens, car ces derniers ont eu de disputes territoriales à l'époque archaïque à la fois avec les Corinthiens et les Athéniens. Cf. L. Moretti, *Olympionikai, i vincitori negli antichi agoni olimpici*, Roma 1957, p. 61-62; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 72; Hammond, *Heraeum*, p. 97; *idem*, *Peloponnese*, p. 354 (qui soutient que Orsippos avait vaincu les Corinthiens vers 720); Figueira, *Chronological Table*, p. 271-273; L'Homme-Wéry, *Solon*, p. 117-120.

la création d'institutions nouvelles, mais aussi l'exclusion de certains groupes mégariens de l'exercice du pouvoir.

En outre, pour les colonies fondées par les Mégariens et leurs *synoikoi* dans la Propontide et en mer Noire, on doit prendre en compte la compétition qui existait au VII^e-VI^e siècles autant entre les *oikoi* mégariens qu'entre Mégare et d'autres cités grecques (Corinthe, Samos, Milet voir *infra*, chapitre II. 2. 2. 2.)³⁵⁷. Les défaites des Mégariens contre les Athéniens, qui se solderont par la perte de Salamine, et les changements politiques violents qui eurent lieu à Mégare au VI^e siècle expliquent la fondation des colonies pontiques d'Héraclée du Pont et de Mésambria.

Par opposition aux contacts existant entre Milet, Samos et leurs colonies respectives³⁵⁸, on remarque l'absence de témoignages attestant les liens des colonies mégariennes de la Propontide et du Pont-Euxin avec la cité de Mégare. À notre avis, cela n'est pas dû uniquement au hasard des découvertes, mais également au fait que la fondation de ces cités était souvent le résultat d'une période de *stasis* de la « métropole ».

Au demeurant, bien que certaines colonies mégariennes soient fondées dans des régions qui deviendront ultérieurement des centres commerciaux importants (Byzance, Sélinonte), il est difficile d'établir le rôle du commerce dans le départ des Mégariens. À cet égard, on remarque que les récits ne témoignent pas de la présence d'une aristocratie commerçante à Mégare, comme par exemple à Égine. La politique de Mégare à l'époque archaïque, comme celle d'Athènes, semble être « land-oriented »³⁵⁹. En effet, les guerres de Mégare avec Athènes et Corinthe ne sont pas des guerres maritimes, mais des combats terrestres. Bien qu'ils aient nécessité l'emploi des navires, les combats pour la possession de l'île de Salamine furent presque toujours terrestres, pour autant que les sources permettent d'en juger. On ne possède en outre aucun indice sur la place des Mégariens de Grèce dans les échanges maritimes à l'époque archaïque et il semble certain que la cité ne contrôla ni directement ni par l'intermédiaire de ses

³⁵⁷ Cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 275.

³⁵⁸ Pour les liens entre Milet et ses colonies pontiques à l'époque archaïque, voir dernièrement Dupont, *Le Pont-Euxin à l'époque archaïque*, p. 29-36. Les cités de Milet et d'Olbia ont même conclu un traité d'*isopolitie* au IV^e siècle: A. Rehm, (éd.), *Das Delphinion in Milet*, Berlin 1914, no. 136; cf. Graham, *Colony*, p. 99-102; P. Herrmann (éd.), *Milet VI. Inschriften von Milet*, vol. I, Berlin-New York 1997, p. 170-171. Voir *infra*, chapitre II. 2. 1. 2., sur les rapports entre Samos et ses colonies.

³⁵⁹ C. J. Haas, "Athenian Naval Power before Themistocles", *Historia* 34, 1985, p. 41.

colonies le trafic entre la Grèce, la Sicile, la Propontide et le Pont-Euxin (voir *infra*, chapitres II. 1. 1. 3. et II. 1. 2. 4.). On constate par ailleurs qu'après la fondation des établissements mégariens de la Propontide dans la première moitié du VII^e siècle, ces cités furent confrontées à des guerres difficiles contre les indigènes. Leur salut fut en bonne partie rendu possible par leur alliance militaire – elles réussirent à mettre en place un véritable « réseau » mégarien (voir *infra*, chapitre II. 2. 1. 2.) – non par le soutien de la métropole, ce qui donne à penser que la capacité militaire de cette dernière était réduite. L'hypothèse, avancée jadis par A. R. Burn, d'une thalassocratie mégarienne entre ca. 660-599 est donc contestable³⁶⁰. On ne saurait refuser pour autant toute vocation commerciale aux Mégariens, dont le territoire, situé entre deux golfes (le Golfe de Corinthe au nord-ouest et le Golfe Saronique au sud-est), fut toujours un point de passage pour le commerce terrestre entre le Péloponnèse et le reste de la Grèce³⁶¹. Cette ouverture sur la mer et le passage de commerçants susceptibles d'offrir des informations sur des régions lointaines n'ont fait que favoriser le départ des Mégariens.

Enfin, il ne faut pas oublier que le succès des implantations mégariennes tient aussi à une politique de collaboration avec d'autres cités grecques (Béotiens, Argiens, Corinthiens, Mégariens de colonies) en vue de l'envoi de colons, et parfois à de bons contacts avec les tribus indigènes (*cf.* la fondation de Mégara Hyblaea). La participation des groupes de colons non mégariens à l'implantation et au développement de colonies mégariennes ne relève pas nécessairement d'une décision d'État (à savoir de leur cité d'origine), mais souvent d'une implication individuelle. Il existait en effet en Propontide, tout comme en Sicile, des alliances entre des groupes de colons dominés par des personnalités exceptionnelles. Ceci est confirmé par le passage de Denys de Byzance concernant la colonisation du Bosphore thrace (la fondation d'*Hestiai* par les chefs des colons) ou par l'aide des Chalcédoniens de Dinéos accordée aux Byzantins voisins dans leurs conflits avec les Thraces.

³⁶⁰ Burn, *Gr. Sea Power*, p. 165-177, estime que la mention des Cariens dans la liste des puissances maritimes archaïques, transmise par Eusèbe, est une erreur, et propose le remplacement de ΚΑΡΕΣ par ΜΕΓΑΡΕΙΣ. Cette thèse est acceptée par W. G. Forrest, "Two Chronographic Notes", *CQ* 19, 1969, p. 95-106. *Contra* Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 89.

³⁶¹ *Cf.* A. Muller, "Megarika", *BCH* 108, 1984, p. 249-251.

Partie II: Les établissements mégariens de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin

« La société archaïque n'est pas une simple collection d'individus mais une construction complexe de groupes familiaux que nous connaissons mal. » (M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 541)

L'étude que nous entreprenons dans le cadre de cette deuxième partie est celle de l'analyse de la fondation des établissements mégariens de Sicile, de Propontide et du Pont-Euxin. Nous voulons nous interroger sur les liens de parenté existant entre les trois générations de colonies mégariennes (celles du VIII^e, du VII^e et du VI^e siècle), en cherchant surtout les analogies et les différences s'agissant de la prise de possession du territoire et des relations entre les différents groupes de colons (*apoikoi*, *synoikoi*, *époikoi*) et entre les Grecs et les indigènes. Bien entendu, nous tenons compte dans notre recherche de l'individualité de chaque cité mégarienne, toutes ayant des ressources, des territoires, des dimensions différentes et également une évolution politique particulière³⁶².

Du point de vue méthodologique, nous pouvons invoquer une démarche pareille, mais portant surtout sur l'urbanisme des cités mégariennes de Sicile, qui s'est concrétisée dans l'organisation le 18 décembre 1982 de la "Journée mégarienne", par la Société française d'archéologie classique à l'Institut d'art de Paris³⁶³. En vérité, grâce aux nombreuses fouilles menées d'une manière exemplaire par des équipes d'archéologues italiens, français et allemands, on peut comparer l'évolution de l'espace urbain à Mégara Hyblaea et dans sa colonie, Sélinonte. Pourtant, en l'absence de données urbanistiques relatives à Mégare Nisaia ou à ses colonies de la Propontide et du Pont-Euxin, nous préférons ne pas aborder ici en détail tous les problèmes d'urbanisme des cités mégariennes et nous nous limiterons à l'analyse des

³⁶² Cf. Osborne, *Classical Landscape*, p. 193; Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 150-153. Par exemple, la présence d'un grand nombre de *defixiones* à Sélinonte n'est pas due à une tradition mégarienne mais plutôt à un développement local. En effet, les *defixiones* font défaut autant à Mégara Hyblaea qu'à Mégare de Grèce. À cet égard, voir Curbera, *Defixiones*, p. 160.

³⁶³ Voir les communications réunies dans "Chronique d'une journée mégarienne", *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 617-650, et aussi J. de la Genière, *DHA* 9, 1983, p. 319-336. Pour une comparaison entre les données urbanistiques de Mégare, Mégara et Sélinonte, voir également Danner, *Relation. between the Town Planning*, p. 143-165.

premiers habitats mégariens de Sicile, en relevant les caractéristiques principales de la première occupation du territoire.

En ce qui concerne la fondation des cités mégariennes, l'important n'est pas d'arriver à des dates de fondation absolues, une entreprise qui s'avère aujourd'hui impossible, mais de comprendre le processus de la colonisation mégarienne. À cet égard l'approche utilisée par Michel Gras dans un article daté de 1986 reste toujours valable: « L'archéologie a fait connaître la réalité des implantations; il est secondaire de savoir si Syracuse a été fondée quelques années avant ou après Mégara; mieux vaut tenter de comprendre, pour le moment, les caractères du développement des sociétés coloniales du haut archaïsme »³⁶⁴.

Dans ce sens, une bonne partie des traditions concernant la fondation des colonies mégariennes témoigne du fait que les contingents des premiers *apoikoi* n'étaient pas forcément homogènes. Il est fort probable qu'à côté des Mégariens, d'autres peuples grecs ont participé à la fondation des colonies mégariennes. Ensuite, il y a les colons additionnels, les *époikoi* (« les habitants venus après ou en plus »³⁶⁵), qui s'ajoutent à la première vague des colons et qui souvent laissent peu de traces dans les sources antiques. Dans ces conditions, l'un des enjeux de cette étude est de comprendre comment ces populations mêlées ont réussi à créer une nouvelle communauté, et quel fut le rôle des Mégariens dans ce processus.

Finalement, nous voulons nous interroger sur les apports particuliers des différents peuples indigènes au moment de la fondation des colonies mégariennes³⁶⁶. Notre démarche est sur ce point différente de celle d'Hanell ou d'Ehrhardt, qui ont prêté peu d'attention à l'importance de l'élément indigène dans leurs ouvrages sur la colonisation mégarienne ou milésienne. Nous pensons que les indigènes, tout comme les *apoikoi* et les *époikoi* non-mégariens, ont influencé l'évolution des cités mégariennes, en marquant leurs cultes et leurs institutions. Malheureusement, la documentation relative à la présence des indigènes dans les colonies grecques reste encore très réduite, ce qui limite beaucoup notre analyse des rapports entre les premiers *apoikoi* et la population qu'ils ont rencontrée en Sicile, sur les rives de la mer de Marmara ou de la mer Noire.

³⁶⁴ M. Gras, "Aspects de la recherche sur la colonisation grecque. À propos du Congrès d'Athènes: notes de lecture", *RBPh* 64, 1986, p. 16.

³⁶⁵ Casevitz, *Le voc. de la colon.*, p. 156.

³⁶⁶ Sur la problématique des contacts entre les indigènes et les Grecs et sur le rôle des indigènes dans le processus de colonisation, voir Domínguez, *Colon. Gr.*, surtout p. 1-17, 91-95.

II. 1. Les établissements mégariens de Sicile

Dans un premier temps, nous nous proposons d'analyser dans ce chapitre les traditions littéraires concernant la fondation de Mégara Hyblaea et celle de Sélinonte. Nous aurons de même à confronter les dates de fondation des établissements mégariens en Sicile fournies par les récits aux découvertes archéologiques qui remontent à la période des premiers Mégariens établis à Mégara et à Sélinonte.

Nous voulons examiner si les Mégariens avaient eux-mêmes un « projet » de colonisation en Sicile ou s'ils se sont bornés de se rattacher au mouvement initié par les Eubéens, comme la plupart des chercheurs l'ont considéré³⁶⁷. Dans ce sens, l'analyse des premiers habitats mégariens en Sicile orientale et occidentale est susceptible de révéler les principales caractéristiques de l'espace urbain de Mégara et de Sélinonte et de l'entreprise colonisatrice mégarienne.

Enfin, les premiers rapports entre les Mégariens et les indigènes de Sicile, qui à Sélinonte incluait le mariage, font également partie de notre enquête.

II. 1. 1. Mégara Hyblaea

II. 1. 1. 1. Les récits et les découvertes archéologiques concernant la fondation de Mégara Hyblaea

Au sujet de la fondation de Mégara Hyblaea, on dispose principalement de deux traditions littéraires antiques. La première est fournie par Thucydide et la deuxième par Éphore.

³⁶⁷ Nous comprenons par « projet » colonial un mouvement de colonisation qui, quoique hétérogène dans une certaine mesure du point de vue ethnique, est indépendant d'autres mouvements de colonisation concurrents (à savoir en Sicile, les « projets » eubéen et corinthyen vis-à-vis du « projet » mégarien). L'idée de plan, qui se trouve derrière cette notion moderne et qui à la première vue pourrait être trompeuse, nous semble être soutenue par les documents attestant dans le cas des colonies mégariennes de Sicile des contacts précoloniaux (voir *infra* les découvertes de Villasmundo ? et de Manuzza), des rapports avec les indigènes ou une occupation cohérente du territoire. Cf. sur la notion de « projet » colonial, P. Lévêque, "Les Grecs en Occident", in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la villa «Kérylos»* (1991), Rome 1995, p. 11-17.

Au début du livre VI, Thucydide fait un bref excursus sur les origines des cités grecques de Sicile, indiquant les intervalles de temps qui séparent les fondations de ces établissements grecs³⁶⁸. Il note que la première colonie grecque en Sicile fut la cité chalcidienne de Naxos, et que l'année suivante les Corinthiens fondèrent Syracuse. Cinq ans après la fondation de Syracuse, Théoclès et les Chalcidiens fondèrent les cités de Leontinoi et de Catane. C'est vers la même époque que les Mégariens arrivèrent en Sicile.

Thucydide, VI, 4, 1-2

IV. Κατὰ δὲ τὸν αὐτὸν χρόνον καὶ Λάμις ἐκ Μεγάρων ἀποικίαν ἄγων ἐς Σικελίαν ἀφίκετο, καὶ ὑπὲρ Παντακίου τε ποταμοῦ Τρώτιλόν τι ὄνομα χωρίον οἰκίσας καὶ ὕστερον αὐτόθεν τοῖς Χαλκιδεῦσιν ἐς Λεοντίνους ὀλίγον χρόνον συμπολιτεύσας καὶ ὑπὸ αὐτῶν ἐκπεσὼν καὶ Θάψον οἰκίσας αὐτὸς μὲν ἀποθνήσκει, οἱ δ' ἄλλοι ἐκ τῆς Θάψου ἀναστάντες, Ὑβλωνος βασιλέως Σικελοῦ παραδόντος τὴν χώραν καὶ καθηγησάμενον, Μεγαρέας ὥκισαν τοὺς Ὑβλαίους κληθέντας. 2 Καὶ ἔτη οἰκήσαντες πέντε καὶ τεσσαράκοντα καὶ διακόσια ὑπὸ Γέλωνος τυράννου Συρακοσίων ἀνέστησαν ἐκ τῆς πόλεως καὶ χώρας. Πρὶν δὲ ἀναστήναι, ἔτεσιν ὕστερον ἑκατὸν ἢ αὐτοὺς οἰκίσαι, Πάμμιλον πέμψαντες Σελινούντα κτίζουσι, καὶ ἐκ Μεγάρων τῆς μητροπόλεως οὔσης [...] αὐτοῖς ἐπελθὼν ξυγκατώκισεν.

« IV. Vers la même époque, Lamis, venu de Mégare, arriva en Sicile à la tête d'une colonie et l'établit au-dessus du fleuve Pantakyas, en un lieu nommé Trôtilon; de là, plus tard, passé à Léontinoi, il y fit quelque temps cité commune avec les Chalcidiens, et ensuite, chassé par eux, s'en vint coloniser Thapsos. Mais il meurt et nos gens sont forcés de quitter Thapsos. Conduits par Hyblon, un roi sikèle, qui leur avait cédé le pays, ils fondèrent la colonie qu'on appela Mégare Hybléenne. 2 Ils devaient, après une occupation qui dura deux cent quarante-cinq ans, être forcés par Gélon, tyran de Syracuse, d'abandonner les terres et la ville. Mais, avant d'en être expulsés, et cent ans après leur installation, ils avaient envoyé Pammilos fonder Sélinonte: de Mégare, leur métropole, leur était venu [...], qui présida avec lui à la fondation³⁶⁹. »

Dans une analyse de ce passage, Graham considère qu'il convient de retenir la variante *προδόντος* du verbe *προδίδωμι* (« trahir, livrer par trahison »), offerte par les manuscrits, au lieu de *παραδόντος* du verbe *παραδίδωμι* (« transmettre »), une correction proposée par J. Classen et acceptée par toutes les éditions ultérieures de Thucydide³⁷⁰. Et Graham d'ajouter: « The contemporary hostility between Greeks and Sicels in the immediate vicinity is a

³⁶⁸ Thucydide, VI, 3-5; cf. K. J. Dover, in A. W. Gomme, A. Andrews, K. J. Dover, *A Historical Commentary on Thucydides*, IV, Oxford 1970, p. 198-219.

³⁶⁹ Texte traduit par L. Bodin et J. de Romilly, Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, Paris, Les Belles Lettres, 1955, VI, 4, 1-2.

³⁷⁰ J. Classen, *Thukydides*, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, zweite Auflage, 1881, p. 8, n. 7.

sufficient justification for Hyblon's act to be seen as a betrayal of the common Sicel cause. The use of the word προδόντος shows that in Thucydides' opinion the Greek colonization in eastern Sicily was a hostile act against the Sicels »³⁷¹.

Pour étayer son hypothèse, Graham est amené à postuler que Thucydide disposait d'un récit plus détaillé des événements concernant l'installation des Mégariens en Sicile³⁷². L'argument n'est cependant pas convaincant³⁷³. Car il est difficile de croire que l'historien athénien ou sa source connaissait l'état d'esprit des indigènes vis-à-vis de la politique d'alliance de leurs rois au point que l'acte du roi Hyblôn pût être considéré comme une trahison de la cause indigène. En revanche, si l'on garde la forme προδίδωμι, on peut la traduire par « céder », sans supposer une trahison³⁷⁴. Dans cette hypothèse, pour Thucydide, l'expression προδόντος τὴν χώραν signifie tout simplement que Hyblôn renonça à un territoire au bénéfice de nouveaux venus. Il livra ainsi une partie de ses terres aux Grecs. En échange de cette offre généreuse, les Mégariens devinrent probablement les alliés des Sicules dans les guerres avec les autres colons grecs arrivés en Sicile (voir ci-dessous). Ils assimilèrent le roi indigène à un véritable œciste, en donnant à leur cité le nom Mégara Hyblaea³⁷⁵. Ce fut sans nul doute une modalité ingénieuse d'exprimer leur origine et, simultanément, d'intégrer l'élément indigène. La pratique consistant à incorporer un nom local dans l'appellation de la ville grecque est présente également dans les colonies mégariennes de l'est, où certaines traditions font remonter le nom de Byzance à Byzas (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 2), celui de Sélymbria à Sélys (voir *infra*, chapitre II. 2. 3.) ou celui de Mésambria à Mélsas (voir *infra*, chapitre II. 3. 2. 2.): il s'agit à chaque fois de fondateurs mythiques d'origine thrace. Les noms

³⁷¹ Graham, *Megara Hyblaea*, p. 158-160, le passage cité se trouve à la p. 160.

³⁷² À cet égard, voir de même Dover, *Über die Kolon. Sizil. bei Thuk.*, p. 350-351.

³⁷³ R. van Compernelle, "Les dates de fondation des colonies siciliotes. A propos d'un article récent", *AC* 25, 1956, p. 101.

³⁷⁴ Voir l'emploi du verbe προδίδωμι chez Sophocle, *Antigone*, 1166: renoncer aux plaisirs (ἡδονάς), ou chez Eschine, *Contre Timarque*, 115: renoncer à la lutte (τὸν ἀγῶνα).

³⁷⁵ Casevitz, *Le voc. de la colon.*, p. 105; Malkin, *Megara Hyblaia*, p. 220-222; S. de Vido, "I dinasti dei Siculi. Il caso di Archonides", *Acme* 50, 2, 1997, p. 18-19; V. La Rosa, "L'ospitalità del re di Sicilia : il Sicano Kokalos ed il Siculo Hyblon", *SicGymn* N.S. XLV, 1992, p. 105-106.

locaux donnés à des installations grecques étaient une modalité commune pour les *apoikoi* grecs et les indigènes de s'identifier avec le nouvel établissement³⁷⁶.

Dans la chronologie de Thucydide, Mégara fut fondée 245 ans avant la prise de la cité par Gélon. Hérodote suggère que cet événement doit se placer vers 483/2; si l'on y ajoute les 245 années, on obtient la date de 728/7 pour la fondation de Mégara³⁷⁷. Il convient de souligner que, selon Thucydide, la fondation de Mégara a eu lieu cinq ans après la date de fondation de Syracuse, 733³⁷⁸.

Une autre tradition est transmise par l'historien Éphore, cité par Strabon.

Strabon, VI, 2, 2, C 267

2. Πόλεις δ' εἰσὶ κατὰ μὲν τὸ πλευρὸν τὸ ποιοῦν τὸν Πορθμὸν Μεσσήνη πρῶτον, ἔπειτα Ταυρομένιον καὶ Κατάνη καὶ Συράκουσαι· αἱ δὲ μετὰ Κατάνης καὶ Συρακουσῶν ἐκλελοίπασιν, Νάξος καὶ Μέγαρα, ὅπου καὶ αἱ τῶν ποταμῶν ἐκβολαὶ συνελθοῦσαι καταρρεόντων ἐκ τῆς Αἴτης εἰς εὐλίμενα κατὰ πάντα στόματα· ἐνταῦθα δὲ καὶ τὸ τῆς Ξιφωνίας ἀκρωτήριον. Φησὶ δὲ ταύτας Ἐφορος πρῶτας κτισθῆναι πόλεις Ἑλληνίδας ἐν Σικελίᾳ δεκάτῃ γενεᾷ³⁷⁹ μετὰ τὰ Τρωικά· τοὺς γὰρ πρότερον δεδιέναι τὰ ληστήρια τῶν Τυρρανῶν καὶ τὴν ὁμότητα τῶν ταύτῃ βαρβάρων, ὥστε μὴ κατ' ἐμπορίαν πλεῖν. Θεοκλέα δ' Ἀθηναῖον παρενεχθέντα ἀνέμοις εἰς τὴν Σικελίαν κατανοῆσαι τὴν τε οὐδένειαν τῶν ἀνθρώπων καὶ τὴν ἀρετὴν τῆς γῆς, ἐπανελθόντα δὲ Ἀθηναίους μὲν μὴ πείσαι, Χαλκιδέας δὲ τοὺς ἐν Εὐβοίᾳ συχνοὺς παραλαβόντα καὶ τῶν Ἰώνων τινάς, ἔτι δὲ Δωριέων, ὧν οἱ πλείους ἦσαν Μεγαρεῖς, πλεῦσαι· τοὺς μὲν οὖν Χαλκιδέας κτίσαι Νάξον, τοὺς δὲ

³⁷⁶ Cf. K. Brodersen, "Männer, Frauen und Kinder in Großgriechenland: Quellen und Modelle zur frühen Siedler-Identität", *Mnemosyne* 47, 1994, p. 50-55.

³⁷⁷ Hérodote, VII, 156-157; cf. Polyen, I, 27, 3. L'abandon de Mégara doit être situé entre 484, la prise de Syracuse par Gélon, et 480, la bataille d'Himère, le plus probable vers 483/482. À ce sujet, voir A. Holm, *Geschichte Siziliens im Altertum*, I, Leipzig 1870, p. 132; Dunbabin, *Western Greeks*, p. 435; Bérard, *Colonisation*, p. 89-91; Van Compernelle, *Ét. de chronologie*, p. 411, 417, 419-421; Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 294-295; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 71; Danner, *Megara*, p. 19; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 66-67. Sur la destruction de Mégara, voir également G. Bruno Sunseri, "Aristocrazia e democrazia nella politica di Gelone", in *φιλικὰς χάριν. Miscellanea di studi classici in onore di Eugenio Manni*, tome I, Rome 1980, p. 295-308, qui soulignent que la politique de Gélon vis-à-vis des cités grecques de Sicile est inspirée par la volonté d'établir une médiation entre l'aristocratie et le démos afin que ce dernier accomplisse mieux son expansion militaire.

³⁷⁸ Pour la date de fondation de Syracuse, voir Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 291-309.

³⁷⁹ Le texte de Strabon est corrompu, les manuscrits transmettant καὶ τῇ γενεᾷ. Il est corrigé δεκάτῃ γενεᾷ d'après le texte du Ps.-Scymnos, v. 272. À ce propos, voir les commentaires de F. Jacoby, *FGrHist* II C F 137, p. 76-77.

Δωριέας Μέγαρα, τὴν Ὑβλαν πρότερον καλουμένην. Αἱ μὲν οὖν πόλεις οὐκέτ' εἰσὶ, τὸ δὲ τῆς Ὑβλης ὄνομα συμμένει διὰ τὴν ἀρετὴν τοῦ Ὑβλαίου μέλιτος.

« 2. Passons aux villes de Sicile en commençant par le côté adjacent au détroit. La première est Messène. Puis viennent Tauroménion, Catane et Syracuse. Entre Catane et Syracuse, à l'endroit où les ramifications des cours d'eau qui descendent de l'Etna se réunissent et constituent par leurs embouchures des ports à tout point de vue excellents, s'élevaient autrefois les villes disparues de Naxos et de Mégara. Là aussi se trouve le promontoire de Xiphonia. Éphore affirme que ces deux villes furent les premières fondations grecques en Sicile, dix générations après la Guerre de Troie, car, par crainte des pirates tyrrhéniens et de la cruauté des barbares installés dans l'île, les Grecs n'avaient jusque-là pas même osé s'y aventurer pour y faire du commerce. Enfin l'Athénien Théoclès, poussé par les vents jusqu'en Sicile, aurait constaté l'extrême faiblesse numérique des populations indigènes et l'excellence du sol. Revenu à Athènes, il n'aurait pas réussi à convaincre ses compatriotes et aurait alors recruté pour son second voyage un fort parti de Chalcidiens d'Eubée, quelques Ioniens et même des Doriens venus pour la plupart de Mégara. Les Chalcidiens fondèrent Naxos et les Doriens, Mégara, qui s'appelait auparavant Hybla. Ces villes, nous l'avons dit, n'existent plus, mais le nom d'Hybla a survécu grâce au miel hybléen, connu pour sa qualité »³⁸⁰.

Un peu plus loin, Strabon, qui suit toujours Éphore, affirme que les « Doriens », après s'être séparés des Mégariens, auraient fondé la cité de Syracuse avec les Corinthiens d'Archias³⁸¹.

Strabon, VI, 2, 4, C 269

τὸν δ' Ἀρχίαν κατασχόντα πρὸς τὸ Ζεφύριον τῶν Δωριέων εὐρόντα τινὰς δεῦρο ἀφιγμένους ἐκ τῆς Σικελίας παρὰ τῶν τὰ Μέγαρα κτισάντων ἀπιόντας ἀναλαβεῖν αὐτοὺς, καὶ κοινῇ μετ' αὐτῶν κτίσαι τὰς Συρακούσας

« Archias, de son côté, ayant abordé au Cap Zéphyrion et y ayant trouvé un certain nombre de Doriens qui arrivaient de Sicile après s'être séparés des fondateurs de Mégara, les recueillit alors qu'ils se préparaient à repartir et fonda avec eux la ville de Syracuse »³⁸².

Il est difficile d'identifier les « Doriens » installés provisoirement au Cap Zéphyrion (aujourd'hui Capo Bruzzano), un point de repère important pour les navires, marquant l'entrée dans le détroit de Sicile. On doit exclure d'emblée les Corinthiens, car ceux-ci ont fondé leur propre *apoikia* en Sicile; et c'est précisément Archias qui récupère ces « Doriens » lors de son voyage de Corinthe en Sicile. Il est fort probable que les « Doriens » d'Éphore étaient des

³⁸⁰ Texte traduit par F. Lasserre, Strabon, *Géographie*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, VI, 2, 2, C 267 (= Éphore, *FGrHist* II 70 F 137).

³⁸¹ Pour la tradition qui mentionne les Doriens de Cape Zéphyrion, présente chez Strabon et aussi dans le Ps.-Scymnos, voir Van Compernelle, *Apoikoi greci presso Capo Zefirio*, p. 770-773.

³⁸² Texte traduit par F. Lasserre, Strabon, *Géographie*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, VI, 2, 4, C 269.

Argiens, compte tenu des traditions littéraires qui évoquent une présence argienne à Syracuse. C'est le cas du récit concernant la descendance d'Archias de Téménos, premier des Héraclides d'Argos (*Marmor Parium*, *FGrHist* 239 A 31) ou de la tradition concernant Pollis l'Argien, un *basileus* syracusain (Hippys de Rhégion, *FGrHist* 554 F 4)³⁸³. Ces données littéraires semblent être confirmées par la trouvaille à Syracuse des céramiques argiennes datant de la première moitié du VII^e siècle³⁸⁴.

À Byzance, nous trouvons également des documents qui pourraient suggérer une présence argienne dans cette colonie mégarienne du Bosphore (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 6). La collaboration entre les Mégariens et les Argiens dans les conflits avec les Corinthiens remonte à l'époque archaïque (voir *supra*, chapitre I. 1. 3.): *a priori*, il n'est donc pas impossible que les Argiens aient contribué à la fondation de certaines colonies mégariennes, tout comme les Béotiens qui participèrent à la fondation de la colonie mégarienne d'Héraclée du Pont. Cela étant, si à Byzance les Argiens ont fait cité commune avec les *apoikoi* de Mégare, en Sicile, ils ont dû, poussés par quelque divergence, choisir de s'en séparer et de fonder la cité de Syracuse avec les Corinthiens.

Pourquoi Thucydide ne mentionne-t-il rien de tout cela ? Sans doute parce que sa source, Antiochos, un historien syracusain, laissait entendre que la cité sicilienne n'avait été fondée que par les seuls Corinthiens³⁸⁵. Ce qui fait que l'on ne retrouve plus chez Thucydide ni les « Doriens », ni les Argiens ni les Arcadiens³⁸⁶ qui ont probablement participé à la fondation de Syracuse avec les Corinthiens.

³⁸³ Les données « argiennes » présentes à Syracuse sont examinées en détail par R. van Compernelle, "Syracuse, colonie d'Argos ?", *Kokalos* 12, 1966, p. 75-101; cf. aussi E. Manni, "Fidone d'Argo, i Bacciadi di Corinto e le fondazioni di Syracusa e di Megara Iblea", *Kokalos* 20, 1974, p. 88-98, n. 61; Asheri, *La colon. gr.*, p. 117 et 121; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 98-99; Tréziny, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 55.

³⁸⁴ P. Courbin, *La céramique géométrique de l'Argolide*, Paris 1966, p. 34; Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 147, considèrent que les grands cratères découverts dans la nécropole du Fusco à Syracuse furent produits par des artisans argiens immigrés à Syracuse; cf. M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 548-549, n. 7, qui suggèrent que ces trouvailles confirmeraient la participation des Argiens à la fondation de Syracuse.

³⁸⁵ R. Sammartano, "Tradizioni ecistiche e rapporti greco-siculi: le fondazioni di Leontini e di Megara Hyblaea", *Seia* 11, 1994, p. 91; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 548-549.

³⁸⁶ Pindare, *Olympiques*, VI, 8-9, et ses scholies [A. B. Drachmann (éd.), *Scholia vetera in Pindari carmina*, vol. I, Leipzig 1903, VI, 8a-8b], témoignent de la participation à la colonisation de Syracuse d'un cofondateur

La tradition d'Éphore concernant la fondation de Mégara est présente également dans le Ps.-Scymnos, qui donne une version abrégée de l'histoire de l'installation des Grecs en Sicile³⁸⁸.

Ἐξῆς Σικελίαν νήσος εὐτυχεστάτη,
 ἦν τὸ πρότερον μὲν ἑτερόγλωσσα βάρβαρα
 λέγουσι πλήθη κατανέμεστθ' Ἱβηρικά,
 διὰ τὴν ἑτερόπλευρον δὲ τῆς χώρας φύσιν
 ὑπὸ τῶν Ἰβήρων Τρινακρίαν καλουμένην
 χρόνῳ Σικελίαν προσαγορευθῆναι πάλιν,
 Σικελοῦ δυναστεύσαντος· εἰθ' Ἑλληνικάς
 ἔσχεν πόλεις, ὥς φασιν, ἀπὸ τῶν Τρωϊκῶν
 δεκάτῃ γενεᾷ μετὰ ταῦτα Θεοκλέους στόλον
 παρὰ Χαλκιδίων λαβόντος· ἦν δ' οὗτος γένει
 ἐκ τῶν Ἀθηνῶν· καὶ συνῆλθον, ὡς λόγος,
 Ἵωνες εἵτα Δωριεῖς οἰκήτορες.
 Στάσεως δ' ἐν αὐτοῖς γενομένης, οἱ Χαλκιδεῖς
 κτίζουσι Νάξον, οἱ Μεγαρεῖς δὲ τὴν Ἰβλαν,
 τὸ δ' ἐπὶ Ζεφύριον τῆς Ἰταλίας [οἱ] Δωριεῖς
 κατέσχον. Ἀρχίας δὲ τούτους προσλαβὼν
 ὁ Κορίνθιος μετὰ Δωριέων κατώκισεν
 ἀπὸ τῆς ὁμόρου λίμνης λαβούσας τοῦνομα
 τὰς νῦν Συρακούσας παρ' αὐτοῖς λεγομένας.
 Μετὰ ταῦτα δ' ἀπὸ Νάξου Λεοντίνην «πόλιν»,
 ἢ τὴν θέσιν τ' ἔχουσα Ῥηγίου πέραν,
 ἐπὶ τοῦ δὲ πορθμοῦ κειμένη τῆς Σικελίας,
 Ζάγκλη, Κατάνη, Καλλίπολις ἔσχ' ἀποικίαν.

(συνοικιστήρ), membre de la famille sacerdotale des Iamides, originaire de l'Arcadie et d'Olympie. Cf. Asheri, *La colon. gr.*, p. 117.

³⁸⁷ J.-P. Morel, “Problématiques de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale: l’exemple des réseaux”, in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 59-70, surtout p. 59.

³⁸⁸ Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 310-311; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse*, p. 189-190; *idem*, *Apoikoi greci presso Capo Zefirio*, p. 771-772.

différents côtés, l'île s'est fait nommer par les Ibères Trinacrie; avec le temps elle prit enfin le nom de Sicile, quand Sikélos y exerçait la souveraineté. Puis elle reçut des cités grecques à la dixième génération après la guerre de Troie, dit-on, quand Théoklès leva une flotte à Chalcis - lui-même était issu d'Athènes. Avec lui, selon la tradition, arrivèrent en colons des Ioniens, puis des Doriens. Une sédition éclatant entre eux, les Chalcidiens s'en vont fonder Naxos, les Mégariens Hybla, tandis que les Doriens prirent possession d'Épizéphyron en Italie. Archias de Corinthe, qui avait pris ces derniers en charge, repeupla avec des Doriens l'endroit dont le nom vient d'un étang voisin, celle que de nos jours on nomme là-bas Syracuse.

Après ces faits, c'est de Naxos que « la ville de » Léontinoi, celle qui se trouve en face de Rhégion, sur les bords du détroit, du côté sicilien, Zancle, ainsi que Catane et Callipolis, reçurent leurs colons »³⁸⁹.

Il existe manifestement une divergence entre la date de fondation transmise par Thucydide et celle que propose Éphore. Selon D. Asheri, Éphore date probablement la guerre de Troie vers 1184/3 et compte 35 ans pour une génération, ce qui fait que la fondation de Mégara et de Naxos devrait se placer vers 834/3³⁹⁰. Graham estime que si la date d'Éphore pour la guerre de Troie est 1150, en comptant 30 ans par génération la fondation de Naxos et de Mégara doit se placer vers 850³⁹¹. Ces dates sont sans nul doute trop anciennes pour la fondation des colonies grecques de Sicile et elles ont généralement été rejetées³⁹².

Pour accorder la tradition d'Éphore avec celle de Thucydide, plusieurs suggestions ont vu le jour. Suivant F. Nicosia, comme l'historien de Cumes compte 35 ans pour une génération et date la guerre de Troie de 1070/69, la fondation de Mégara devrait se situer entre 755/754 et 720/719³⁹³. Une autre solution est proposée, dans un article de 1952, par George Vallet et François Villard, qui soutiennent que le texte authentique d'Éphore ne portait pas δεκάτη γενεᾷ, comme dans le Ps.-Scymnos, mais τρίτη καὶ δεκάτη γενεᾷ ou en chiffre ιγ'

³⁸⁹ Texte traduit par D. Marcotte, *Les géographes grecs. Introduction générale*, Tome I: Pseudo-Scymnos, *Circuit de la Terre*, Paris 2002, v. 264-286.

³⁹⁰ Asheri, *La colon. gr.*, p. 92.

³⁹¹ Graham, *Megara Hyblaea*, p. 151.

³⁹² Dunbabin, *Western Greeks*, p. 10, n. 1; Bérard, *Colonisation*, p. 75-79; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 11-12.

³⁹³ Nicosia, *Megara*, p. 172-174. *Contra* De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 16, n. 43. Pour la place de Mégara dans le système chronologique fourni par Éphore, voir aussi A. R. Burn, "Dates in Early Greek History", *JHS* 55, 1935, p. 130-146, surtout p. 137; Miller, *Colony Dates*, p. 83-87; R. Sammartano, *op. cit.*, p. 51-52; Danner, *Megara*, p. 19-22.

γενεῶν. Ils pensent ainsi que « tout ce qu'on peut dire c'est que la 13^e génération après la guerre de Troie correspond certainement à une date dans le courant du VIII^e siècle »³⁹⁴.

Par ailleurs, dans cet article qui a fait couler beaucoup d'encre, les deux archéologues français ont essayé de montrer l'historicité de la tradition d'Éphore, qui soutenait l'antériorité de la fondation de Mégara par rapport à celle de Syracuse. Vallet et Villard estiment que l'historien local Antiochos, très probablement la source de Thucydide pour le passage concernant les fondations grecques en Sicile³⁹⁵, a rabaisé à cause de son patriotisme local les dates de Naxos et de Mégara, pour préserver la primauté chronologique de sa ville natale, Syracuse. À défaut de pouvoir revendiquer le statut de plus ancienne cité grecque de Sicile, car la prééminence de Naxos, marquée par le caractère panhellénique du sanctuaire d'Apollon Archégète, était trop connue, Syracuse aurait tenté de s'approprier la deuxième place. Cela expliquerait l'ordre chronologique transmis par Thucydide: Naxos (734), Syracuse (733), Mégara (727).

S'appuyant sur les découvertes archéologiques de Sélinonte et la date de fondation transmise par Diodore pour la colonie mégarienne de l'ouest sicilien, soit 650 (voir *infra*, chapitre II. 1. 2. 1.), Vallet et Villard considèrent que la fondation de Mégara, réalisée cent ans avant celle de Sélinonte, d'après Thucydide, doit être placée vers 750. Dans ces conditions, la date véritable de la fondation de Syracuse resterait 733, mais celle de Naxos remonterait vers 757. Selon les deux savants, ces dates seraient confirmées par les céramiques trouvées à Mégara, bien plus anciennes que celles trouvées à Syracuse; à l'époque où ils écrivaient en

³⁹⁴ Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 310, n. 1. Cf. aussi K. Ziegler, s.v. "Σικελία", *RE* II A, 1923, col. 2494-2495, qui suggère de remplacer dans le texte de Strabon les dix générations par quinze, ce qui nous permettrait d'obtenir la date de 734 (1184 – 15 générations × 30 ans = 734).

³⁹⁵ Pour l'ouvrage d'Antiochos, Σικελιωτῆς συγγραφή, en tant que source du passage VI, 3-5 de Thucydide, voir Dover, *Über die Kolon. Sizil. bei Thuk.*, p. 344-368; M. T. Piraino, "Sulla cronologia della fondazioni siceliote", *Kokalos* 3, 1957, p. 123-128; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 348-349, n. 1; *idem*, *Ét. de chronologie*, p. 1-48 (avec les références antérieures); F. W. Walbank, "The Historians of Greek Sicily", *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 478-481; Miller, *Colony Dates*, p. 77-83; N. Luraghi, "Fonti e tradizioni nell'archaiologia siciliana (per una rilettura di Thuc. 6, 2-5)", in *Hesperia*, 2: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Rome 1991, p. 41-62; Danner, *Selinunt*, p. 8-9.

effet, les fragments de coupes du corinthien géométrique (coupes « de Thapsos ») faisaient encore défaut dans la colonie corinthienne de Sicile³⁹⁶.

Il convient de préciser que les coupes « de Thapsos » ont été attribuées à Mégare de Grèce par Boardman, parce qu'elles avaient d'abord été découvertes sur un lieu de passage des Mégariens (Thapsos, précisément) et à Mégara Hyblaea³⁹⁷. Cette hypothèse n'a pas été acceptée, en raison principalement de l'absence de l'indentification à Mégare d'une céramique géométrique de fabrication locale³⁹⁸. De même, les analyses des fragments céramiques de Mégare ne permettent pas d'affirmer l'origine mégarienne des coupes « de Thapsos » (les résultats demeurant incertains)³⁹⁹. Comme quelques exemplaires ont été découverts à Corinthe, la plupart des chercheurs préfèrent attribuer une origine corinthienne aux coupes « de Thapsos »⁴⁰⁰.

On remarque que les deux dates de 750 et de 728/7, avancées pour la fondation de Mégara, ont longtemps divisé les historiens et les archéologues⁴⁰¹. Il n'est pas question d'entrer dans le débat concernant les divergences chronologiques entre les deux principales traditions littéraires, car nous pouvons nous borner à dire que cette longue dispute a pris fin au moment

³⁹⁶ Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 289-346, notamment p. 318-343. Pour cette thèse, voir aussi G. Vallet et F. Villard, "À propos des dates de fondation de Mégara Hyblaea, de Syracuse et de Sélinonte", *BIBR* 24, 1955, p. 199-214; *idem*, "Céramique et histoire grecque", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 245; *idem*, *Mégara* 2, p. 18-23; G. Vallet, "Céramique d'importation en Sicile avant 730", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 341-342.

³⁹⁷ J. Boardman, "Review of Coldstream, *Greek Geometric Pottery*", *Gnomon* 43, 1970, p. 496.

³⁹⁸ C. W. Neeft, "Observations on the Thapsos Class", *MEFRA* 93, 1981, p. 54-57.

³⁹⁹ J. Boardman et F. Schweizer, "Clay Analyses of Archaic Greek Pottery", *ABSA* 68, 1973, p. 278-280; A. P. Grimal *et al.*, "Neutron Activation and X-Ray Analysis of "Thapsos Class" Vases. An Attempt to Identify their Origin", *Journal of Archaeological Science* 7, 1980, p. 228-229; *cf.* Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 163.

⁴⁰⁰ Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 102-104; *idem*, *Geom. Gr.*², p. 170 et 172; N. Bosana-Kourou, "Some Problems concerning the Origin and the Dating of the Thapsos Class Vases", *ASAA LXI, N.S. XLV* (1983), 1984, p. 257-258 (avec la bibliographie). *Contra* C. W. Neeft, *op. cit.*, p. 41-58.

⁴⁰¹ Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 176-177; Sjöqvist, *Sicily and the Greeks*, p. 17, acceptent la date de 750. L'antériorité de Mégara sur Syracuse est suggérée aussi par Bérard, *Colonisation*, p. 130. *Contra* Dunbabin, *Western Greeks*, p. 18-19, 45-46, 444 et 455; Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 322-325; K. Fittschen, *Untersuchungen zum Beginn der Sagen Darstellungen bei den Griechen*, Berlin 1969, p. 204; Graham, *Megara Hyblaea*, p. 149-150 et 160; *idem*, *Colonial Expansion*, p. 106-108. Voir de même B. d'Agostino, "Compte rendu de Vallet-Villard, *Megara II*", *ArchClass* 17, 1, 1965, p. 160-162, et E. Arias, "La civiltà italo-siceliota", in *Popoli e civiltà dell'Italia antica*, II, B. d'Agostino, P. E. Arias et G. Colonna (éds.), Rome 1974, p. 103.

où des fragments de coupes « de Thapsos » ont été découverts à Syracuse. Les fouilles de Paola Pelagatti ont mis au jour à Syracuse une céramique similaire au matériel le plus ancien de Mégara⁴⁰². Cette trouvaille a donc rendu caduque la base archéologique du système chronologique proposé par Vallet et Villard, et remis en question toute la construction historique qui reposait en bonne partie sur des arguments *ex silentio* (tout cela pour justifier l'antériorité de Mégara sur Syracuse)⁴⁰³. En même temps, on a mis en évidence les limites des sources archéologiques. Le court intervalle de temps entre la fondation de Mégara et celle de Syracuse ne peut pas être déterminé par la céramique et continuer sur cette voie serait une erreur de méthode⁴⁰⁴. Tout ce que l'on peut dire est que le matériel archéologique de Mégara date du troisième quart du VIII^e siècle, ce qui est encore insuffisant pour dater la fondation de la ville à l'année près⁴⁰⁵.

⁴⁰² P. Pelagatti, "Siracusa. Elementi dell'abitato di Ortigia nell'VIII e nel VII secolo a. C.", in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 127-132; *eadem*, "I più antichi materiali d'importazione a Siracusa, a Naxos e in altri siti della Sicilia orientale", in *La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale*, G. Vallet (éd.), Naples, *Cahiers du Centre Jean Bérard* 3, 1982, p. 125-139; cf. Ch. Dehl, "Cronologia e diffusione della ceramica corinzia dell'VIII sec. a. C. in Italia", *ArchClass* 35, 1983, p. 200-201.

⁴⁰³ En raison de la trouvaille de fragments de coupes « de Thapsos » à Syracuse, G. Vallet a accepté le manque de données archéologiques pour mettre en cause la chronologie de Thucydide et pour démontrer l'antériorité de Mégara sur Syracuse. À cet égard, voir G. Vallet, "La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale. Position des problèmes", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 365-369; *idem*, "Rhégion et Zancle, vingt ans après", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 390. Même avant les découvertes de Syracuse, les difficultés et les contradictions du système chronologique proposé par Vallet et Villard pour la fondation de Mégara, Syracuse et Sélinonte, furent signalées par Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse*, p. 195-200; *idem*, "À propos des dates de fondation de Syracuse, de Mégara Hyblaea et de Sélinonte", *BIBR* 24, 1955, p. 215-240, surtout p. 217-218; *idem*, *Ét. de chronologie*, p. 44-45; J. Ducat, "L'archaïsme à la recherche de points de repère chronologiques", *BCH* 86, 1962, p. 166-170.

⁴⁰⁴ Vallet, in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 151; D. A. Amyx, *Corinthian Vase-Painting of the Archaic Periods*, Berkeley 1988, p. 414; Van Compernelle, *Apoikoi greci presso Capo Zefirio*, p. 779; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 548; cf. aussi M. Gras, *RBPh* 64, 1986, p. 15-16; Tréziny, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 52-53; I. Morris, *Acta Archaeologica*, 67, 1996, p. 54-55. On remarque qu'en 1951, F. Villard, "Mégara Hyblaea", *MEFR* 63, 1951, p. 7-52, s'appuyant sur la datation des céramiques les plus anciennes (du dernier quart du VIII^e siècle), trouvées alors à Mégara, avait accepté la date de Thucydide pour la fondation de cette colonie mégarienne.

⁴⁰⁵ Holloway, *Anc. Sicily*, p. 54.

Il convient également de rappeler que Thucydide ne transmet aucune date fixe pour la fondation de Mégara ou pour celles des autres colonies grecques de Sicile. Il fournit seulement une chronologie relative l'intérieur de laquelle la date de fondation de Syracuse est une référence pour les autres fondations grecques⁴⁰⁶. En ce qui concerne les Mégariens, après la mention de l'installation des Corinthiens en Sicile, l'historien athénien ajoute que l'*apoikia* mégarienne fut fondée *κατὰ δὲ τὸν αὐτὸν χρόνον*, « vers la même époque »⁴⁰⁷.

Par ailleurs, même en signalant d'abord que Naxos et Mégara furent les premières colonies grecques de Sicile, Strabon ajoute, à la suite d'Éphore, que Syracuse fut fondée « à peu près à la même époque » (*περὶ τοὺς αὐτοὺς χρόνους*) que Naxos et Mégara⁴⁰⁸. De plus, il est pratiquement impossible de fixer avec quelque précision le laps de temps séparant l'arrivée des Mégariens en Sicile, leur première installation à Trôtilon et la fondation de Mégara⁴⁰⁹. Devant l'ambiguïté et les divergences entre les récits portant sur les fondations de Mégara et de Syracuse, il est clair que les chercheurs modernes ne peuvent pas proposer de dates précises pour ces installations.

Néanmoins, les traditions utilisées par Thucydide, Strabon et le Ps.-Scymnos (les deux derniers se fondant sur le récit d'Éphore), ont, malgré leurs divergences, un élément en commun: l'accord initial entre les Mégariens et les Chalcidiens dans la colonisation de la Sicile, dont la rupture déboucha sur la fondation de Mégara⁴¹⁰. Pour Thucydide, les Mégariens,

⁴⁰⁶ E. Luraghi, *op. cit.*, p. 50.

⁴⁰⁷ Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 349; cf. Nicosia, *Megara*, p. 156-161.

⁴⁰⁸ Strabon, VI, 2, 4, C 269.

⁴⁰⁹ Cf. De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 92-93; Danner, *Megara*, p. 26-27. D'après le témoignage de Polyen, V, 5, 2, la période de cohabitation entre des Mégariens et Chalcidiens à Leontinoi est de six mois et le séjour des Mégariens à Trôtilon, qui doit probablement être corrigé en Thapsos, est limité à un hiver. En s'appuyant aussi sur les trouvailles de Villasmundo (voir *infra*, chapitre II. 1. 1. 2.), E. de Miro, "Topografia archeologica", in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1986, p. 564-565, a essayé d'établir une chronologie pour les différentes installations mégariennes en Sicile: 770-760, l'établissement de Trôtilon; 750, la tentative d'installation à Thapsos et la mort de Lamis; 750-730, la cohabitation des Mégariens avec les Chalcidiens à Léontionoi, suivie par la fondation de Mégara. Pourtant, cette reconstruction n'est qu'une conjecture moderne dont il est impossible d'avoir une confirmation. À ce propos, voir aussi Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 255, n. 55.

⁴¹⁰ Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 316; Martin *et al.*, *Città greche*, p. 601.

après un séjour à Trôtilon (un site identifiable soit à la moderne Brucoli⁴¹¹, soit à la « punta Castelluzzo »⁴¹²), ont fait cité commune avec les Chalcidiens à Léontinoi. Ils en ont ensuite été expulsés, et ils vécurent un temps à Thapsos, où leur chef, Lamis, trouva la mort⁴¹³. Enfin, grâce à l'aide du roi sicule Hyblôn, ils fondèrent la cité de Mégara Hyblaea. Pour Éphore, les Mégariens sont arrivés en Sicile sous la direction de Théoclès; ils fondèrent Mégara Hyblaea, à cause de leurs divergences avec les Chalcidiens.

La cohabitation entre les Mégariens et les Chalcidiens à Léontinoi est attestée également par Polyen, dans son recueil de stratagèmes militaires.

Polyen, V, 5, 1-2

5. Θεοκλῆς

1. Θεοκλῆς Χαλκιδέας τοὺς ἀπ' Εὐβοίας ἀγαγὼν τὴν Λεοντίνων κατέσχε μετὰ Σικελῶν, οἱ προεινοικοῦντες ἐτύγγανον. ἐπεὶ δὲ καὶ Λάμις⁴¹⁴ ἐκ Μεγάρων ἀποικίαν ἀγαγὼν τῇ Λεοντίνων προσβάλλειν <παρεσκευάζετο>, αὐτὸς μὲν ἐκβαλεῖν ἔφη τοὺς συνοικοῦντας Σικελούς μὴ δύνασθαι διὰ τοὺς ὄρκους, ἐκείνοις δὲ νυκτὸς ἀνοίξειν τὰς πύλας, καὶ παρελθόντας αὐτοὺς χρῆσθαι τοῖς Σικελοῖς ὡς πολεμίοις. ὁ μὲν ἀνέωξεν, οἱ δὲ Μεγαρεῖς καταλαβόμενοι τὴν ἀγορὰν καὶ τὴν ἀκρόπολιν ὥπλισμένοι προσέπιπτον τοῖς Σικελοῖς. οἱ δὲ καταληφθέντες ἄοπλοι τὴν πόλιν ἐκλιπόντες ἔφευγον· Μεγαρεῖς δὲ ἀντὶ Σικελῶν Χαλκιδεῦσι συνώκησαν.

2. Θεοκλῆς Μεγαρέας Χαλκιδεῦσι συνοικήσαντας ἕξ μῆνας τῆς πόλεως ἐξέβαλε φήσας εὔξασθαι κατὰ τὸν τοῦ πολέμου καιρὸν « ἐὰν κρατήσωμεν τῆς

⁴¹¹ Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 239; G. Vallet, s.v. "Brucoli", in *BTCGI* IV, 1985, p. 200-204.

⁴¹² L. Bernabò Brea, "Punta Castelluzzo", in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Naples 1973, p. 55, propose l'identification de Trôtilon avec « la punta Castelluzza (comune di Augusta) », un peu au nord de Brucoli, à cause de la découverte sur ce site de fragments céramiques grecs. Bernabò Brea souligne que même si Brucoli offre une meilleure position portuaire, ce site n'a pas encore livré des traces archéologiques qui pourraient confirmer la présence d'un habitat grec à l'époque archaïque.

⁴¹³ La découverte d'une tombe datée par son mobilier de la fin du VIII^e siècle, quoiqu'il ne soit pas démontrable qu'elle appartienne à Lamis, confirme la présence des Grecs dans la péninsule de Thapsos. À ce propos, voir P. Orsi, "Thapsos", *MAL* 6, 1895, col. 103-104. Pour l'hypothèse, avancée très prudemment par Orsi, que la tombe découverte à Thapsos appartient à Lamis, voir aussi Dunbabin, *Western Greeks*, p. 19; Malkin, *Religion and Colon.*, p. 213; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 235; Holloway, *Anc. Sicily*, p. 50; Graham, *Megara Hyblaea*, p. 156; M. Gras et H. Tréziny, "Mégara Hyblaea. Retours sur l'agora", in *Architettura, urbanistica, società nel mondo antico. Giornata di studi in ricordo di Roland Martin*, Tekmeria 2, Paestum 2001, p. 60; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 16, n. 46.

⁴¹⁴ Il y a une altération de ce passage: le manuscrit F porte ἐπεὶ δὲ καὶ Πλαταεῖς, qui doit être remplacé sans doute par ἐπεὶ δὲ καὶ Λάμις, d'après Thucydide, VI, 4, 1. À ce propos, voir Graham, *Megara Hyblaea*, p. 156-157.

πόλεως ἀσφαλῶς, θύσειν τοῖς δώδεκα θεοῖς καὶ πέμψειν πομπὴν ὅπλοις κεκοσμημένην ». τῶν δὲ Μεγαρέων <οὐδεν> ὑπιδομένων, ἀλλὰ θύειν ἀγαθῇ τύχῃ κελευόντων, οἱ Χαλκιδεῖς παρ' αὐτῶν εἰς τὴν πομπὴν χρησάμενοι τὰς πανοπλίας, τῆς θυσίας γενομένης, αὐτοὶ νόμῳ πομπῆς βαδίζοντες, ἐπειδὴ κατὰ τὴν ἀγορὰν ὥπλισμένοι κατέστησαν, Θεοκλῆς ἐκέλευσεν ἀνειπεῖν τὸν κήρυκα· « Μεγαρεῖς ἐκ τῆς πόλεως ἀπιόντων πρὸ δύντος ἡλίου ». οἱ δὲ ἐπὶ τοὺς βωμοὺς ἰκέται καταφυγόντες ἤξιουν μὴ διώκεσθαι ἢ μετὰ τῶν ὅπλων ἐκπέμπεσθαι. Θεοκλῆς μετὰ τῶν Χαλκιδέων ἐβουλεύσατο οὐκ ἀσφαλῶς ἔχειν ἐκβαλεῖν τοσοῦτους ἐχθροὺς ὥπλισμένους. καὶ δὴ γυμνοὶ Μεγαρεῖς τῆς Λεοντίνων ἐκπεσόντες Τρώτιλον⁴¹⁵ κατόκησαν μέχρι ἐνὸς χειμῶνος· μέχρι γὰρ τοσοῦτου συνεχώρησαν οἱ Χαλκιδεῖς⁴¹⁶.

« 5. Théoclès

1. Conduisant des Chalcidiens d'Eubée, Théoclès occupa le territoire de Léontinoi⁴¹⁷ avec des Sicules qui se trouvaient habiter le pays auparavant. Et, comme Lamis, conduisant à son tour une colonie de Mégare, allait se diriger vers le territoire de Léontinoi, Théoclès dit qu'il ne pouvait chasser lui-même les Sicules qui vivaient avec eux à cause des serments, mais qu'il ouvrirait pendant la nuit les portes de la ville [aux Mégariens] et que, une fois à l'intérieur, ceux-ci pourraient traiter les Sicules en ennemis. Lorsqu'il fit ouvrir les portes, les Mégariens, après avoir occupé l'agora et l'acropole, se précipitèrent en armes sur les Sicules qui, surpris sans armes, abandonnèrent la cité et s'enfuirent. Les Mégariens s'y installèrent avec les Chalcidiens à la place des Sicules.

2. Théoclès chassa de la cité les Mégariens après qu'ils y avaient vécu six mois avec les Chalcidiens. Il prétendit avoir fait vœu au moment de la guerre « de faire un sacrifice aux Douze Dieux et de les honorer en menant une procession [composée d'hommes] en armes, si nous devons exercer le pouvoir sur la cité en toute sécurité ». Les Mégariens ne se méfiaient de rien, mais invitaient [les Chalcidiens] à sacrifier à la bonne fortune. Les Chalcidiens de leur côté, empruntant aux Mégariens leur panoplie en vue de la procession, une fois le sacrifice achevé, marchaient au pas à la façon d'une procession. Lorsqu'ils s'étaient arrêtés tout en armes sur l'agora, Théoclès ordonna au héraut de faire cette proclamation: « Que les Mégariens sortent de la cité avant le coucher du soleil ! » Ces derniers, s'étant réfugiés en suppliants auprès des autels, réclamèrent le droit de ne pas être poursuivis ou alors d'être renvoyés avec leurs armes. Théoclès réfléchit avec les Chalcidiens qu'il n'était pas sûr de chasser un si grand nombre d'ennemis avec leurs armes. Et exilés justement sans armes du territoire de Léontinoi, les Mégariens s'établirent à Trôtilon pour un hiver; en effet, c'est pour cette durée que les Chalcidiens leur avaient accordé [cette faveur]. »

Le récit de Polyen contient à coup sûr des inventions. Le fait que les Sicules sont sans armes à l'arrivée des Mégariens ou que les Mégariens aussi ont été exilés sans armes ne constitue pas une réalité historique. Ces détails nous montrent d'une part la prétendue infériorité des indigènes vis-à-vis des Grecs (que l'on retrouve chez plusieurs auteurs grecs) et

⁴¹⁵ Le manuscrit mentionne Τρωίλον, mais il convient de restituer Τρώτιλον, d'après Thucydide, VI, 4, 1. À ce sujet, voir Vallet-Villard, *Dates de fondation*, n. 3, p. 314.

⁴¹⁶ Polyænus, *Strategematon libri octo*, Leipzig, B. G. Teubner, 1887, V, 5, 1-2.

⁴¹⁷ On sous-entend le territoire de Léontinoi: τὴν Λεοντίνων χώραν. Cf. E. Bianco, *Gli Stratagemmi di Polieno*, Turin 1997, p. 161.

d'autre part le processus de la « metamorfosi antropologica » des Mégariens armés, qui se transforment à la fin de leur séjour à Léontinoi en *aoploi* (« sans armes »), à l'image des Sicules⁴¹⁸. Le statut similaire des Mégariens et des indigènes, tous rejetés par les autres Grecs de Sicile, pouvait justifier d'une certaine manière leur collaboration dans la fondation de Mégara.

En même temps, si nous ignorons tous ces détails, nous remarquons que Polyen, comme Thucydide⁴¹⁹, mentionne que les Mégariens sont arrivés tout seuls en Sicile et qu'ils ont cohabité avec les Chalcidiens à Léontinoi, pendant une brève période⁴²⁰. Il existe une contradiction entre Thucydide et Polyen concernant la présence des Mégariens à Trôtilon: le premier la situe avant l'arrivée des Mégariens à Léontinoi, le deuxième après. Mais c'est un problème mineur qui peut s'expliquer par une confusion de Polyen entre Trôtilon et Thapsos.

Polyen, non plus que Thucydide, omet d'indiquer que les Mégariens sont venus en Sicile sous la direction de Théoclès; c'est seulement la tradition d'Éphore qui transmet cette dernière information⁴²¹. À cet égard, d'après la *communis opinio*, l'origine athénienne de Théoclès (Thouclès chez Thucydide, VI, 3, 1), mentionnée par Éphore, est une invention de la propagande athénienne du V^e siècle. À cette époque-là, Chalcis était une clérouquie athénienne, Naxos un membre de la Ligue de Délos et Athènes s'arrogeait des droits panhelléniques sur l'Occident⁴²². Toutefois, si nous acceptons cette construction historique, une

⁴¹⁸ N. Cusumano, *Una terra splendida et facile de possedere. I Greci e la Sicilia*, Roma 1994, p. 81-83, 86-91. Sur la place des Mégariens à Léontinoi, voir aussi R. Sammartano, *op. cit.*, p. 64-66.

⁴¹⁹ Dunbabin, *Western Greeks*, p. 45, estime que le récit de Polyen se fonde sur la même source de Thucydide. Par ailleurs, R. Sammartano, *op. cit.*, p. 64, 87-88, pense que la source de Polyen est probablement Timée. Cette source serait favorable aux Chalcidiens, car elle discrédite les Mégariens en les rendant responsables de l'élimination des indigènes à Léontinoi. À ce propos, voir aussi Manni, *Indigeni e colon. nella Sicilia*, p. 197.

⁴²⁰ Bérard, *Colonisation*, p. 77-78; Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 314; Graham, *Megara Hyblaea*, p. 156.

⁴²¹ Graham, *Megara Hyblaea*, p. 151-152, réfute complètement la tradition d'Éphore. Contra Malkin, *Megara Hyblaea*, p. 212-214, démontre que, en dépit de ses *topoi* classiques, Éphore a une valeur historique.

⁴²² Bérard, *Colonisation*, p. 78-79; G. Vallet, "Les cités chalcidiennes du Détroit et de Sicile", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 120; Asheri, *La colon. gr.*, p. 106-107; Leschhorn, *Gründer*, p. 9; R. van Compernelle, "La Sicilia e la Grecia arcaica fino alle fine del VI secolo: l'apporto delle fonti letterarie", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 27; F. Cordano, *Antiche fondazioni greche. Sicilia e Italia meridionale*, Palermo 1986, p. 32-33; Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Megara*, p. 213. Pour éliminer la contradiction qui existe entre le récit d'Éphore et les autres récits antiques relatifs à l'origine de Théoclès, M. Vaglio, "L'ecista ateniese. Una nota su Teocle, il fondatore di

question subsiste: au cas où il s'agirait d'une tradition datant du V^e siècle, pourquoi est-elle transmise par Éphore, mais non par Thucydide ? À cet égard, nous pouvons formuler une autre hypothèse: comme la tradition de l'origine athénienne de Théoclès est fournie par Éphore, auteur du IV^e siècle, nous pouvons aussi l'expliquer par la propagande athénienne, très répandue au IV^e siècle, vis-à-vis de la cité de Mégare, la métropole de Mégara Hyblaea. Dans ce sens, non seulement l'origine de Théoclès mais aussi l'idée que les Mégariens arrivent en Sicile sous la direction de Théoclès d'Athènes seraient une invention des Athéniens. L'absence de la mention d'un œciste mégarien chez Éphore fait de Théoclès le véritable fondateur de l'*apoikia* mégarienne. Cette hypothèse est en accord avec les récits qui soutenaient la possession athénienne de la Mégaride (voir *supra*, chapitre I. 2. 2.). Au IV^e siècle, les Athéniens pouvaient soutenir non seulement que la cité de Mégare avait été fondée par eux, mais aussi que les Mégariens avaient été conduits en Sicile par un Athénien. D'ailleurs, le fait que Thucydide ne dit rien de l'origine athénienne de Théoclès n'est pas surprenant, car l'historien connaissait probablement le récit d'Hellánikos de Lesbos (*FGrHist* I 4 F 82), qui attribuait à Théoclès une origine chalcidienne⁴²³. On notera que ce dernier, auteur d'une *Histoire de l'Attique*⁴²⁴, ignore la tradition selon laquelle l'œciste de Naxos, de Léontinoi et de Catane était originaire d'Athènes⁴²⁵.

Le parti pris par Vallet et Villard en faveur de la tradition d'Éphore concernant la fondation de Mégara, au détriment de celle de Thucydide a eu comme résultat l'acceptation de

Nasso", *Hesperia*, 17: *studi sulla greità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Rome 2003, p. 159-164, estime que cet œciste est originaire du site d'Eubée en Attique. Cependant, cette opinion est seulement une conjecture moderne difficile à démontrer.

⁴²³ Cf. G. Vanotti, "L'idea di colonizzazione in Elanico e in Tucidide", in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 97-107, notamment p. 104. L'origine chalcidienne de Théoclès est rapportée aussi par Conon, *FGrHist* 26 F 1, XX.

⁴²⁴ Cette œuvre est citée par Thucydide, I, 97. Sur Hellánikos de Lesbos, voir A. Gudeman, s.v. "Hellánikos" 7, *RE* VIII, 1913, col. 104-155; Jacoby, *FGrHist* III b *Supplement (Text)*, p. 1-21.

⁴²⁵ Une autre tradition dont on trouve les échos dans la *Souda*, s.v. Ἐλεγεῖναι, et dans l'*Etymologicon Magnum*, s.v. Ἐλεγεῖναι, 327, 9-10, éd. T. Gaisford, considère Théoclès comme « un Naxien ou un Érétrien ». Pour l'analyse des traditions concernant l'origine de Théoclès, voir R. van Compernelle, "La fondation de Naxos et les sources littéraires. Contribution à l'histoire de la colonisation grecque", *BIBR* 26, 1950, p. 163-185.

l'opinion que les *apokiai* des Mégariens et des Chalcidiens étaient unies au départ⁴²⁶. Nous exprimons des sérieux doutes vis-à-vis de cette interprétation et nous préférons, quant à nous, considérer l'expédition menée par Lamis comme une initiative propre aux Mégariens. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu subordination des Mégariens aux Chalcidiens⁴²⁷ ou des Doriens aux Ioniens⁴²⁸, mais plutôt collaboration temporaire entre les Mégariens et les Chalcidiens⁴²⁹, similaire à celle qui unissait les Mégariens et les autres « Doriens » (probablement des Argiens) qui participeraient ensuite à la fondation de Syracuse. En fait, il est très important de souligner que plusieurs alliances *ad hoc* se sont constituées en Sicile entre différents groupes d'*apoikoi*, dominées souvent par des personnalités exceptionnelles. C'est le cas des alliances entre les Mégariens de Lamis et les Chalcidiens de Théoclès, entre les Corinthiens d'Archias et les « Doriens » du Cap Zéphyrion, ou encore entre les Chalcidiens de Zancle et les *Myletidai* de Syracuse⁴³⁰.

De surcroît, en ce qui concerne les premières relations entre les Mégariens et les Chalcidiens en Sicile, les historiens modernes ont ignoré l'information fournie par Polyen selon laquelle les Mégariens agirent par eux-mêmes ou peut-être même se préparèrent à attaquer

⁴²⁶ N. M. Kontoleon, "Zur Gründung von Naxos und Megara", in *Europa. Studien zur Geschichte und Epigraphik der frühen Aegaeis. Festschrift für Ernst Grumach*, W. C. Brice (éd.), Berlin 1967, p. 183-187; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 75; Figueira, *Chronological Table*, p. 269-270; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 255; J.-L. Lamboley, *Les Grecs d'Occident. La période archaïque*, Paris 1996, p. 71-72; Polignac, *Megara Hyblaea*, p. 225-226.

⁴²⁷ Figueira, *Chronological Table*, p. 270, note: « The Megarians were not free agents in Sicily. It may be that even in their settlement of Trotilon, they were acting as auxiliaries of the Khalkidians ».

⁴²⁸ M. Gras et H. Tréziny, in *Megara* 5, p. 549, pensent que l'emploi du terme οἰκῆτορες pour les Doriens et par le Ps.-Scymnos, v. 275, indique le fait que ceux-ci sont en « position subalterne » par rapport aux autres *apoikoi* d'origine ionienne. Mais selon nous, il est difficile de tirer une conclusion quant à ce passage, car il attribue à tort une origine athénienne à Théoclès et il est construit sur l'opposition anachronique Ioniens-Doriens, tout en essayant d'accorder une primauté dans la colonisation de Sicile aux Ioniens en général et non pas aux seuls Chalcidiens.

⁴²⁹ Cf. E. Manni, "Greci in Sicilia fra l'VIII e il VI secolo", in E. Manni, *Σικελικὰ καὶ Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell'Italia meridionale*, Rome 1990, p. 94.

⁴³⁰ Malkin, *Megara Hyblaea*, p. 214-215. R. Osborne, "Early Greek Colonization? The Nature of Greek Settlement in the West", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 251-269, insiste aussi sur le caractère « privé » des *apokiai* (« private enterprises ») et sur le rôle des « charismatic individuals » dans la fondation des établissements grecs d'Italie et de Sicile. À ce sujet, voir aussi les remarques de Graham, *Colony*, p. 7-8.

(προσβάλλειν) la cité de Léontinoi⁴³¹. Ce fait signifie que les Chalcidiens se sont confrontés à la pression des Mégariens et que donc ce n'est pas Théoclès qui invita les Mégariens à Léontinoi. Par conséquent, les Chalcidiens ont très rapidement fait le choix d'intégrer les Mégariens plutôt que de les affronter⁴³².

Si nous rejetons la tradition selon laquelle les Mégariens et les Chalcidiens sont arrivés ensemble en Sicile, en la considérant comme une invention athénienne, il apparaît clairement que les Mégariens ont eu en Sicile leur propre « mouvement de colonisation », bien défini avec un œciste élu, Lamis. Il est clair que ce n'est pas, comme on l'a pu écrire, un « misero gruppo di Megaresi vagabondi » qui, d'une manière inattendue, aurait réussi à créer les premiers éléments de l'urbanisme grec⁴³³.

On a aussi remarqué qu'aux côtés des Mégariens d'autres Doriens avaient décidé de partir vers la Sicile. Il est d'ailleurs fort probable qu'après la mort de Lamis, les Mégariens ont choisi un autre œciste pour effectuer la fondation de leur ville, comme cela se produisit dans le cas de Catane. À cet égard, Thucydide (VI, 3, 3) atteste que les Chalcidiens menés par Théoclès ont fondé Naxos, Léontinoi et Catane. Pourtant, même s'ils étaient arrivés en Sicile sous la conduite de Théoclès, les habitants de Catane se sont donné eux-mêmes Évarchos pour œciste. Ce témoignage montre qu'au VIII^e siècle le changement de l'œciste ne constituait pas un problème pour les *apoikoi* grecs.

Surtout, il ne faut pas oublier qu'en l'absence d'une historiographie qui leur soit propre, la marginalité des Mégariens dans les sources littéraires s'explique par l'origine syracusaine, chalcidienne ou athénienne de ces sources⁴³⁴. Pour conclure, toutes ces considérations nous déterminent à abandonner l'opinion selon laquelle les Mégariens n'étaient qu'un élément rapporté aux Eubéens et à soutenir la spécificité du mouvement mégarien de colonisation.

⁴³¹ Pour les sens du verbe προσβάλλω, employé par Polyen, V, 5, 1, voir Graham, *Megara Hyblaea*, p. 156-157.

⁴³² Dunbabin, *Western Greeks*, p. 18.

⁴³³ D. Asheri, *Athenaeum* N. S. 56, 1978, p. 401: « È quindi veramente straordinario constatare come riuscì questo misero gruppo di Megaresi vagabondi, senza ecista, ad “organizzare lo spazio” secondo regole ben definite, che segnano la data di nascita dell'urbanistica pianificata greca in occidente ».

⁴³⁴ R. Sammartano, *op. cit.*, p. 57-58, 64, 66, 88-89; M. Gras et H. Tréziny, “Megara Iblea”, in *La città greca antica. Istituzioni, società e forme urbane*, E. Greco (éd.), Rome 1999, p. 257. Pour la place de Mégara dans les historiographies syracusaine et chalcidienne, voir également M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 548-550.

II. 1. 1. 2. Les rapports avec les indigènes

Aux VIII^e-VII^e siècles, les populations rencontrées par les Grecs en Sicile sont les Sicules (ou les Sikèles) à l'est et les Sicanes, les Poniques et les Élymes à l'ouest⁴³⁵. Pour la Sicile orientale, les sources littéraires et archéologiques attestent la présence de communautés sicules près des villes grecques de Léontinoi⁴³⁶ et de Syracuse⁴³⁷. En outre, les fouilles menées par G. Voza ont mis au jour une nécropole indigène près de Villasmundo, dans la vallée du fleuve Marcellino, à 8 km au nord-ouest de Mégara (voir carte **14**, le site no. 6). Des fragments céramiques datant du milieu du VIII^e siècle, antérieurs à la fondation de Mégara, ont aussi été découverts dans cette nécropole⁴³⁸. Ce site occupant l'arrière-pays de Mégara et de Syracuse,

⁴³⁵ De manière générale, sur les populations indigènes de Sicile à l'époque de la colonisation grecque, voir Manni, *Indigeni e colon. nella Sicilia*, p. 181-211; R. Ambrosini, "L'elemento indigeno", in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Naples 1980, p. 43-51; L. Braccisi, "Trattazione storica", in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Naples 1980, p. 53-86; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 19-82, 507-632; R. van Compernelle, "Segesta et gli Elimi, quarant'anni dopo", in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti de seminario di studi, Palermo-Contessa Entellina 25-28 maggio 1989*, G. Nenci, S. Tusa et V. Tusa (éds.), Palermo 1990, p. 73-98; V. La Rosa, "Le popolazioni della Sicilia: Sicani, Siculi, Elimi", in *Italia omnium terrarum parens*², G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1991, p. 3-110; Leighton, *Sicily before History*, p. 215-268.

⁴³⁶ Polyen, V, 5, 1; Thucydide, VI, 3, 3. Sur les sites sicules autour de Léontinoi et les rapports entre les Sicules et les Chalcidiens de Léontinoi, voir G. Vallet, "La colonisation chalcidienne et l'hellénisation de la Sicile orientale", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 87-105; G. Rizza, "Siculi e Greci sui colli di Leontini", *Cronache di Archeologia e di Storia dell'Arte* 1, 1962, p. 3-27; E. Procelli, "Aspetti e problemi dell'ellenizzazione calcidese nella Sicilia orientale", *MEFRA* 101, 1989, p. 679-689; R. Sammartano, *op. cit.*, p. 61-64; I. Morris, *Acta Archaeologica*, 67, 1996, p. 56.

⁴³⁷ Thucydide, VI, 3, 2. Pour les découvertes archéologiques qui attestent la présence des indigènes à Syracuse et dans son territoire au moment de l'arrivée des Grecs, voir G. Voza, "Ricerche in Ortigia. Esplorazioni nell'area delle necropoli e dell'abitato", in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Naples 1973, p. 81-82; M. Frasca, "Iron Age Settlements and Cemeteries in Southeastern Sicily: An Introduction Survey", in *Early Societies in Sicily: New Developments in Archaeological Research*, R. Leighton (éd.), London 1996, p. 140-141; *idem*, "Una nuova capanna « siculo » a Siracusa, in Ortigia: tipologia dei materiali", *MEFRA* 95, 1983, p. 565-598; V. La Rosa, *op. cit.*, p. 36; R. Sammartano, *op. cit.*, p. 91-93.

⁴³⁸ G. Voza, "Villasmundo – Necropoli in contrada Fossa", in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Naples 1973, p. 57-63; *idem*, "La necropoli della valle del Marcellino presso Villasmundo", in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 104-110; *idem*, "Evidenza archeologiche di VIII e VII secolo a. c. nel territorio di Siracusa: la necropoli di Villasmundo, nella valle del Marcellino", *ASAA LX*, N. S. XIV (1982), 1984,

probablement abandonné au cours du VII^e siècle, constitue un meilleur candidat à l'identification avec Hybla (la capitale du roi Hyblôn) que Pantalica⁴³⁹. Cette hypothèse est soutenue par les parallèles établis entre le matériel céramique archaïque de Villasmundo et celui de Mégara, et par l'absence de la céramique géométrique grecque à Pantalica, un site qui semble se trouver plutôt dans l'aire d'influence de Syracuse⁴⁴⁰. Pourtant, il reste douteux que le matériel de Villasmundo, qui est selon Voza la conséquence des contacts précoloniaux entre les Grecs et la Sicile, puisse être mis en relation avec la fondation de Mégara⁴⁴¹. À cet égard, Robert Leighton note avec raison: « While some of these materials from Villasmundo could pre-date the nearby Greek foundation of Megara Hyblaea (Thucydidean date of 728 BC), the margin of error in pottery chronologies and the possibility that rather archaic forms, like pendant semicircle cups, persisted for longer than has been recognised, prevents absolute certainty »⁴⁴².

En ce qui concerne l'aide d'Hyblôn à la fondation de Mégara, il ne s'agit sans doute pas d'une action désintéressée. Même si les Mégariens furent chassés par les Chalcidiens de Léontinoi, il ne faut pas sous-estimer leur capacité militaire. Il est difficile de croire que des Mégariens désarmés (*aoploi*) aient occupé le site de Mégara Hyblaea, un espace complètement

p. 169-171; *idem*, "I contatti precoloniali col mondo greco", in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1986, p. 560; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 54-55; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 233.

⁴³⁹ L'identification d'Hybla, le chef-lieu du roi sicule, avec Pantalica a été soutenue par Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 163-164; *idem*, "Pantalica", in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Naples 1973, p. 53, suivi par G. Vallet, "Espace privé et espace public dans une cité coloniale d'Occident (Mégara Hyblaea)", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 464; V. La Rosa, *op. cit.*, p. 35; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 235; Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 189.

⁴⁴⁰ R. M. Albanse Procelli, "Greek and Indigenous People in Eastern Sicily: Forms of Interaction and Acculturation", in *Early Societies in Sicily: New Developments in Archaeological Research*, R. Leighton (éd.), London 1996, p. 168; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 338, n. 151.

⁴⁴¹ Danner, *Megara*, p. 30-32. De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 10-11, émet des doutes sur les trouvailles de Villasmundo en tant que preuves de l'existence des contacts précoloniaux entre les Grecs et les indigènes de Sicile. Il souligne que d'autres trouvailles doivent confirmer la théorie de la « précolonisation » en Sicile. Cf. à cet égard aussi Martin *et al.*, *Città greche*, p. 611.

⁴⁴² Leighton, *Sicily before History*, p. 225; cf. aussi R. Leighton, "Sicily during the Centuries of Darkness", *CArchJ* 3, 2, 1993, p. 274-275.

plat, inhabité à cette époque, sans défense naturelle et sans acropole⁴⁴³. L'absence d'une fortification naturelle et les éventuelles menaces de leurs voisins grecs ont probablement déterminé les Mégariens à bâtir leur premier rempart à une date relativement haute, aux environs de 700⁴⁴⁴.

Par ailleurs, il est improbable que le roi sicule ait concédé une partie de son territoire sans être convaincu de la possibilité de recevoir une aide militaire de la part des Mégariens. En effet, si les Sicules du royaume d'Hyblôn ont accepté de s'allier aux Mégariens, c'est sans doute à cause de la menace des Chalcidiens et des Corinthiens⁴⁴⁵.

Les rapports étroits entre les Mégariens et les indigènes sont attestés par Éphore, qui, cité par Strabon, VI, 2, 2, C 267, utilise une expression ambiguë quant à la fondation de Mégara Hyblaea: Μέγαρα, τὴν Ἰβλαν πρότερον καλουμένην⁴⁴⁶. À propos de ce passage, Nicola Cusumano suggère qu'il peut être interprété « nel senso che i Greci vengono accolti nella città stessa di Ibla, che prende il nome di Megara conservando però anche l'antica denominazione »⁴⁴⁷. Sans nul doute, lorsque les Mégariens sont arrivés sur le site, celui-ci était inoccupé depuis longtemps. Les archéologues confirment le hiatus entre le village néolithique et la zone sacrée ayant pour centre le « temple B », créée par les Mégariens⁴⁴⁸. Mais rien n'empêche qu'Éphore ait pu transmettre une tradition locale selon laquelle le royaume d'Hyblôn fut remplacé par l'*apoikia* mégarienne. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que Mégara ait été fondée sur un site indigène pour faire apparaître une telle tradition. Nous pensons qu'il suffit que le centre sicule d'Hybla (Vilasmundo ?) ait été englobé dans le *chôra* de la ville

⁴⁴³ G. Vallet et F. Villard, "Mégara Hyblaea IX. Les problèmes de l'agora et de la cité archaïque", *MEFR* 81, 1969, p. 10; Vallet, *Bilan*, p. 454.

⁴⁴⁴ H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 301; *idem*, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 59.

⁴⁴⁵ Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 172-173; Graham, *Megara Hyblaea*, p. 159-163; Holloway, *Anc. Sicily*, p. 50; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 235-236 et 242; Leighton, *Sicily before History*, p. 232-233.

⁴⁴⁶ L'autre texte (Ps.-Scymnos, v. 276-277) qui transmet la tradition d'Éphore présente également ce caractère ambigu: οἱ Χαλκιδεῖς κτίζουσι Νάξον, οἱ Μεγαρεῖς δὲ τὴν Ἰβλαν. La désignation de Hybla comme le premier nom de Mégara apparaît aussi chez Stéphane de Byzance, s.v. Μέγαρα: «...ἐκτὴ ἐν Σικελίᾳ, ἡ πρότερον Ἰβλην, ἀπὸ Ἰβλωνος βασιλέως, καὶ Ἰβλαῖοι οἱ πολῖται», et chez Servius, *ad Buc.*, I, 54 (et non pas chez Servius, *ad Aen.*, III, 690, comme il apparaît dans *Mégara* 5, p. 338, n. 152): « Hybla, quae postea Megara, oppidum Siciliae ».

⁴⁴⁷ N. Cusumano, *op. cit.*, p. 91; cf. M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 338.

⁴⁴⁸ M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 339-341, 347-348.

grecque pour que les auteurs antiques aient pu considérer Mégara comme le substitut de la ville indigène⁴⁴⁹.

De Angelis pense même que le développement rapide et la croissance démographique de cette ville pendant le VII^e siècle s'expliquent par l'afflux des indigènes, menacés par l'expansion de Syracuse⁴⁵⁰. Il estime que l'arrivée des indigènes dans la *polis* de Mégara Hyblaea justifie également la disparition des sites sicules de l'arrière-pays de Mégara vers le milieu du VII^e siècle. Bien que cette hypothèse soit difficile à prouver en l'absence d'une prospection systématique de la *chôra* mégarienne (peu connue), une série de pratiques funéraires, considérées comme typiquement indigènes, qui apparaissent dans les nécropoles mégariennes (la position dite *rannicchiata*, la décapitation des cadavres, l'inhumation multiple) suggère une présence, ou au moins une influence sicule dans le domaine funéraire à Mégara Hyblaea⁴⁵¹. À cet égard, on remarque que le nom d'un Sicule, *Κυβοι[ος], semble être attesté par un fragment de stèle dans la nécropole grecque de Mégara Hyblaea⁴⁵².

⁴⁴⁹ Cf. R. Sammartano, *op. cit.*, p. 71-72. Voir l'exemple de la ville grecque d'Histria (Istros), appelée ainsi non pas parce qu'elle avait été fondée aux embouchures d'Istros, mais parce que ce fleuve traversait son territoire. Cf. Alexandrescu, *L'aigle et le dauphin*, p. 24.

⁴⁵⁰ De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 52-54; voir également p. 1-10 pour l'analyse de la culture indigène rencontrée par les Mégariens à leur arrivée en Sicile, avec une présentation détaillée de la bibliographie à ce sujet. La présence des indigènes dans la cité de Mégara Hyblaea est soutenue également par Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 17, et Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 94, 107, 271-272; cf. M. Gras et H. Tréziny, in *Megara* 5, p. 523-524. Pour les rapports entre les Grecs et les indigènes de Sicile, voir de même F. de Angelis, "Equations of Culture: the Meeting of Natives and Greeks in Sicily (ca. 750-450 BC)", *Ancient West & East* 2, no. 1, 2003, p. 19-50.

⁴⁵¹ M. Gras, "Nécropole et histoire: quelques réflexions à propos de Mégara Hyblaea", *Kokalos* 21, 1975, p. 48; L. Mercuri, "Tête sans corps, corps sans tête. De certaines pratiques funéraires en Italie méridionale et en Sicile (VIII^e-V^e siècles avant J.-C.)", *MEFRA* 113, 2001, p. 10; cf. Vallet-Voza, *Dal neolitico*, p. 57; L. M. Guglielmino, "La necropoli di Entella", in *Nécropoles et sociétés antiques (Grèce, Italie, Languedoc)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1994, p. 207-209; Leighton, *Sicily before History*, p. 234-237.

⁴⁵² M. Lejeune, "Notes d'épigraphie sicilienne", *Kokalos* 16, 1970, p. 23-24; *contra* Gallavotti, *Scritture arcaiche*, p. 111-112, qui offre une nouvelle lecture pour cette épitaphe: Μυρ[τῶν] Κυβοῦ[τις], le dernier mot étant l'ethnique d'une femme, formée à partir de Κύβος, une localité punique en Afrique, près d'Utique, mentionnée par Etienne de Byzance, s.v. Κύβος; cf. *IGASM* I², no. 11, p. 22-23; M. Gras et H. Tréziny, in *Megara* 5, p. 572. Selon Manni Piraino, *Koiné alfabetica*, no. 8, p. 144-145, le nom Μαρύλος, mentionné par une inscription funéraire de Mégara, peut être d'origine sicule. *Contra* Dubois, in *IGDS*, no. 21, p. 27-28, qui voit plutôt un sobriquet en -ύλος, qui doit

Par ailleurs, il convient de dire que le seul site de la *chôra* mégarienne attesté par les sources littéraires est le *phourion* Styella, nommé aussi Hybla⁴⁵³. Cette localité, qui englobe un ancien centre sicule et qui, après l'abandon de Mégara, commence à frapper des monnaies, se trouverait selon Bernabò Brea dans la partie ouest du territoire de Mégara, « nella contrada Pezza Grande presso l'attuale Pedagaggi » (voir carte 14)⁴⁵⁴.

L'empreinte mégarienne sur les sites sicules est visible dans la répartition géographique du formulaire funéraire à apostrophe οἶμοι. Ce type d'inscription appartient au milieu mégarien de Sicile: il apparaît dans les épitaphes sélinontines de Delphes⁴⁵⁵; dans les colonies grecques de Sicile, il n'est guère attesté qu'à Sélinonte, vers 600 (voir pl. XI, fig. 1). Probablement à cause de l'influence de Mégara Hyblaea, la formule avec οἶμοι est mentionnée par une épitaphe grecque de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e siècle trouvée sur le site sicule d'Hybla Héraia, en Sicile orientale⁴⁵⁶. Enfin, ce n'est sans doute pas un hasard si le mot οἶμοι

être classé à côté des noms courts Μάρης et Μάρων, bâtis sur le radical μάρη (« mains »). Cf. aussi L. Agostiniani, in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti de seminario di studi, Palermo-Contessa Entellina 25-28 maggio 1989*, G. Nenci, S. Tusa et V. Tusa (éds.), Palermo 1990, p. 357.

⁴⁵³ Stéphane de Byzance, s.v. Στύελλα· φρούριον τῆς ἐν Σικελία Μεγαρίδος; Philistos, *FGrHist* 556 F 20 (*apud* Stéphane de Byzance, s.v. Ὑβλαι· ... μία δὲ τῶν Ὑβλῶν Στύελλα καλεῖται). Pour les différentes Hyblai de la Sicile orientale, voir Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 184-186; R. Sammartano, *op. cit.*, p. 73-83 (avec les références).

⁴⁵⁴ Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 178-185; *idem*, “Che cosa conosciamo dei centri indigeni della Sicilia che hanno coniato moneta prima dell'età di Timoleonte”, in *Le emissioni dei centri siculi fino all'epoca di Timoleonte e i loro rapporti con la monetazione della colonie greche in Sicilia* (AIIN, suppl. XX), Rome 1975, p. 49-51; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 73-75. Pour les émissions monétaires de Styella (V^e siècle), voir de même S. Mirone, “Stiela, topografia e numismatica”, *Zeitschrift für Numismatik* 38, 1928, p. 29-55; R. R. Holloway, “Le monetazioni di Agyrion, Aluntion, Entella, Hipana, Nakone, Stiela”, in *Le emissioni dei centri siculi fino all'epoca di Timoleonte e i loro rapporti con la monetazione della colonie greche in Sicilia* (AIIN, suppl. XX), Rome 1975, p. 142-143; T. Fischer-Hansen, T. H. Nielsen, C. Ampolo, s.v. “Stielanaioi”, in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 224-225. Pour d'autres localisations possibles pour Styela, voir dernièrement G. Manganaro, “Iscrizioni greche del V sec. a. C. della Sicilia”, *ZPE* 144, 2003, p. 153-156.

⁴⁵⁵ *SIG*³, 11; J. Bousquet, “Inscriptions de Delphes”, *BCH* 88, 1964, p. 380-382; G. Rougemont, “Delphes et les cités grecques d'Italie du Sud et de Sicile”, in *La Magna Grecia e i grandi santuari della madrepatria. Atti del trentanesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 4-8 ottobre 1991)*, Taranto 1992, p. 169-170.

⁴⁵⁶ Pour la présence de la formule par οἶμοι à Sélinonte et à Hybla Héraia, voir M. Lejeune, *op. cit.*, p. 16-20; Gallavotti, *Scritture arcaiche*, p. 96-99; *IGDS*, nos. 63-69, p. 66-69; Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 28-30;

est mentionné pour la première fois dans la littérature grecque chez le poète mégarien Théognis (voir *supra*, chapitre I. 3. 2. sur un possible exil de Théognis à Mégara Hyblaea)⁴⁵⁷.

Dans l'attente des nouvelles découvertes, nous nous contenterons de remarquer qu'il existe tout de même quelques données littéraires, archéologiques et épigraphiques suggérant l'existence de contacts et d'échanges entre les Mégariens et les indigènes de Sicile.

II. 1. 1. 3. Les causes de la fondation de Mégara et les rapports avec la métropole

Le site de Mégara, situé en bordure de mer et à 22 km de Syracuse, au fond du golfe d'Augusta, est dépourvu de défense naturelle (voir pl. V, fig. 1-2)⁴⁵⁸, mais se trouve néanmoins dans une région riche en sources d'eau, à l'embouchure du fleuve Cantera, qui contraste avec la situation de Thapsos, que les Mégariens occupaient auparavant⁴⁵⁹. Cet avantage, auquel s'ajoutent les bons rapports avec le roi indigène Hyblôn, a dû jouer un rôle important dans le choix des Mégariens quant au lieu de fondation de leur cité.

En revanche, la rareté des découvertes archéologiques datant du VIII^e siècle et l'absence de récits détaillés concernant l'histoire archaïque de la cité de Mégare de Grèce et de Mégara Hyblaea rendent difficile l'identification des causes exactes (*stasis*, *sténochoria*, le commerce, les conflits avec Corinthe ?) qui provoquèrent le départ des Mégariens vers l'ouest⁴⁶⁰. Les luttes internes à Mégare, perceptibles dans le refus des aristocrates mégariens

IGASM I², nos. 26-34, p. 35-38, et no. 33-bis, p. 102; R. Arena (éd.), *Iscrizioni greche arcaiche di Sicilia e Magna Grecia. Vol. V: Iscrizioni di Taranto, Locri Epizefiri, Velia e Siracusa*, Alessandria 1998, no. 98; cf. Jeffrey, *LSAG*², p. 269. Cette formule apparaît aussi vers la fin du VI^e siècle dans les inscriptions attiques: *IG I*³, 2, 1248; 1267.

⁴⁵⁷ Théognis, v. 891: οἶμοι ἀναλκίης; cf. Van Groningen, *Theognis*, p. 338. Sur le rapprochement entre Théognis et les épitaphes de Sélinonte, voir M. Lejeune, *op. cit.*, p. 20; *contra* Dubois in *IGDS*, p. 66, n. 96.

⁴⁵⁸ Pour la description du site de Mégara, voir F. Villard, "Mégara Hyblaea", *MEFR* 63, 1951, p. 10; Martin *et al.*, *Città greche*, p. 603-604.

⁴⁵⁹ Vallet-Voza, *Dal neolitico*, p. 26. Voir aussi M. Gras, "Mégara Hyblaea avant Augusta. Une fontaine dans l'histoire", in « *Alla Signorina* ». *Mélanges Noële de La Blanchardière*, Rome 1995, p. 141-166, sur le ravitaillement en eau de Mégara. Pour le creusement et la répartition des puits (d'ailleurs très nombreux), à Mégara, voir M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 486-512.

⁴⁶⁰ De manière générale, pour les causes de la colonisation grecque en Sicile, voir Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 162-164.

d'élargir les droits politiques après la fin de la monarchie ou dans les conflits entre les *oikoi* mégariens avant le synœcisme de la Mégaride⁴⁶¹, ont joué un rôle important pour les débuts du mouvement colonial mégarien. En outre, les possibilités agricoles et commerciales de la Sicile constituent probablement une autre cause de la fondation de Mégara.

Quant aux rapports entre Mégare et ses *apoikoi* de Sicile, on remarque que l'expulsion des Mégariens de Léontinoi est considérée par certains savants comme l'effet de la guerre lélantine, et plus précisément comme la conséquence des conflits entre Mégare Nisaia et Corinthe et de la coopération entre Chalcis et Corinthe⁴⁶². Mais ces opinions sont des conjectures modernes qui ne sont pas confirmées par les sources antiques et nous considérons que les conflits entre les Chalcidiens et les Mégariens sont plutôt dus aux compétitions pour la colonisation de Sicile.

Nous rejetons également l'hypothèse selon laquelle les conflits entre Mégare et Corinthe en Grèce auraient provoqué une confrontation entre Mégara Hyblaea et Syracuse en Sicile⁴⁶³. Même si dans le cas où les Mégariens auraient été forcés par les Corinthiens à quitter Thapsos⁴⁶⁴ - ce que Thucydide (VI, 4, 2) ne dit pas et qui paraît être en contradiction avec le passage de Polyen (V, 5, 2)⁴⁶⁵ - cette expulsion pourrait s'expliquer par la compétition entre les différentes *apoikiai* grecques pour prendre possession des terres et des voies de communication de Sicile plutôt que par les conflits entre leurs métropoles de Grèce.

⁴⁶¹ Sur les conflits internes à Mégare voir *supra*, chapitre I. 3.

⁴⁶² A. Blakeway, "Prolegomena to the Study of Greek Commerce with Italy, Sicily and France in the Eighth and Seventh Centuries B. C.", *ABSA* 33, 1932-1933, p. 205-206; Forrest, *Colonization*, p. 160-171, notamment p. 161; N. M. Kontoleon, *op. cit.*, p. 186-187; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 69, n. 87, 201; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 200 et 235; *contra* Asheri, *La colon. gr.*, p. 111. Sur l'hypothétique participation de Mégare à la guerre lélantine, voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 1. 2.

⁴⁶³ F. de Angelis, "Equations of Culture: the Meeting of Natives and Greeks in Sicily (ca. 750-450 BC)", *Ancient West & East* 2, no. 1, 2003, p. 34.

⁴⁶⁴ Cette hypothèse est soutenue par Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 17; Figueira, *Chronological Table*, p. 269; cf. Graham, *Megara Hyblaea*, p. 159.

⁴⁶⁵ En réalité, si l'on accepte que Polyen a fait une erreur en mentionnant Trôtilon à la place de Thapsos quant au lieu de séjour des Mégariens après leur expulsion de Léontinoi, alors conformément au texte du Polyen ce sont les Chalcidiens qui ont permis aux Mégariens de rester seulement un hiver à Thapsos. En conséquence, les Chalcidiens sont les responsables du départ des Mégariens de Thapsos et non pas les Corinthiens de Syracuse. À ce propos, voir R. Sammartano, *op. cit.*, p. 66, 70.

Il n'est pas exclu qu'au milieu du VIII^e siècle des conflits entre Mégare de Grèce et Corinthe aient pu pousser un certain nombre de Mégariens à émigrer vers l'ouest. Pourtant, l'opinion de R. Legon selon laquelle la perte de Pérachora aurait été la cause principale du départ des Mégariens vers l'ouest est dénuée de fondement, puisse que la péninsule n'a jamais été contrôlée par les Mégariens, si du moins notre démonstration est exacte (voir *supra*, chapitres I. 1. 1.-2., I. 4.)⁴⁶⁶.

On notera également qu'outre la collaboration pour la fondation de Sélinonte (voir *infra*, chapitre II. 1. 2. 1.), on ne connaît pas d'autres rapports politiques entre Mégara et sa métropole de Grèce. À cet égard, il est important de rappeler la réflexion de M. Finley sur l'apport des métropoles à la fondation des colonies grecques de Sicile: « Each new foundation had an acknowledged 'mother-city', which provided the leader of the expedition and did the planning, but there was nothing exclusive about the operation, and men joined in from other Greek communities as the start as well as in such later recruiting as may have occurred »⁴⁶⁷.

Les contacts commerciaux entre la colonie mégarienne de Sicile et sa métropole sont mis en évidence, à en croire F. de Angelis, par les silos du VIII^e siècle trouvés à Mégara, qui représenteraient « an élite element at Megara Hyblaia attempting to set up a grain trade network between Sicily and Megaris »⁴⁶⁸. Cependant, nous estimons qu'il est bien difficile de prouver que les silos de Mégara - dont les dimensions sont variées, pouvant atteindre en diamètre 1 m environ et une profondeur de 2,70 m - appartiennent aux aristocrates et non pas aux citoyens ordinaires ou à l'État. De même, il n'est pas exclu que ces structures aient appartenu à des *patriai*, à savoir à des groupements gentilices rassemblant plusieurs *oikoi* présents aussi dans d'autres colonies mégariennes (notamment à Sélinonte et à Byzance, voir

⁴⁶⁶ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 75-76; cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 275. Dernièrement, la thèse de Legon est acceptée, sans un examen approfondie de la bibliographie, par J. G. Devoto, "Two Megarian Colonies in Sicily", *AncW* 36, 2005, p. 91.

⁴⁶⁷ Finley, *Anc. Sicily*, p. 18. Sur les rapports entre les *apoikiai* et leurs métropoles grecques, voir aussi S. Mazzarino, "Metropoli e colonia", in *Metropoli e colonia di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto 1963)*, Naples 1964, p. 51-85.

⁴⁶⁸ De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 51. Pour cette thèse, voir surtout F. de Angelis, "Trade and Agriculture at Megara Hyblaea", *OJA* 21, 2002, p. 299-310; *contra* A. Robu, *AC* 75, 2006, p. 209-210.

infra, chapitre **III. 1. 4.**)⁴⁶⁹. Récemment, Gras et Tréziny rejetant également l'interprétation proposée par De Angelis ont suggéré de voir dans les silos localisés au nord-est de l'agora « des restes de la phase des campements et des cabanes, peut-être utilisés encore dans les premières années du VII^e siècle avant leur fermeture et, dans certains cas, la mise en place d'un culte pour vénérer ces antiques traces de l'occupation »⁴⁷⁰.

Si l'on peut s'accorder avec De Angelis sur le fait que l'agriculture était l'une des préoccupations principales des *apoikoi* mégariens⁴⁷¹, l'hypothèse de l'exportation des céréales depuis Mégara Hyblaea vers la Mégare de Grèce demeure fragile. D'ailleurs, nous ne comprenons pas bien pourquoi ce chercheur renvoie à l'ouvrage de Legon pour montrer que Mégare a pu importer des céréales à l'époque classique⁴⁷². En effet, après avoir analysé les possibilités économiques du territoire de Mégare, Legon note seulement ceci: « It also suggests that Megara came to rely in some measure on grain imports, though she was always capable of producing the greater part of her supply »⁴⁷³. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il est difficile de démontrer que le sol du territoire mégarien n'était pas capable de satisfaire aux besoins de sa population⁴⁷⁴. À vrai dire, au moins pour l'instant, les sources antiques ou les découvertes

⁴⁶⁹ G. Vallet, F. Villard et P. Auberson notent dans *Mégara 1*, la présence des silos 38, 13, p. 101; 47, 6, p. 118, et 58, 18, p. 144, qui ont une terre de remplissage contenant un matériel daté de la fin du VIII^e ou du VII^e siècle. Selon *Mégara 1*, il existe aussi deux silos du VII^e siècle, situés sur la place et la stoa qui borde l'agora au nord (les silos 41, 2 et 3, p. 110-111), qui ont probablement une fonction publique. Sur les silos de Mégara, voir également M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 497-502, 524-526. Pour Gras et Tréziny le silo 58, 18 est un « puits inachevé ». En plus, ils pensent que la structure 41, 4 initialement définie dans *Mégara 1*, p. 111 comme un « bothros » est en effet un silo, qui doit être associé aux deux autres silos de l'agora (41, 2 et 3) et qui devient un lieu de culte seulement après la fermeture.

⁴⁷⁰ M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 526. Cf. aussi H. Tréziny, *Gnomon* 78, 2006, p. 713, qui note: « Il est probable en réalité que ces silos sont publics, et sans doute antérieurs à la mise en place du plan urbain. »

⁴⁷¹ L'agriculture constitue la base économique de toutes les colonies grecques de Sicile à l'époque archaïque. À cet égard, voir surtout F. de Angelis, "Estimating the Agricultural Base of Greek Sicily", *PBSR* 68, 2000, p. 111-148; cf. D. Fusaro, "Note di architettura domestica greca nel periodo tardo-geometrico ed arcaico", *DdA N.S.* 4, 1982, p. 21.

⁴⁷² De Angelis, *Megara Hyblaea and Selinous*, p. 202.

⁴⁷³ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 24.

⁴⁷⁴ *Contra* Danner, *Relation. between the Town Planning*, p. 143, qui écrit, sans se fonder sur une étude sur le territoire mégarien: « Because the soil in the territory of Megara is not very fertile it was not possible to ensure a

archéologiques ne confirment l'existence d'un commerce de céréales entre Mégare et ses colonies de Sicile ou du Pont-Euxin ni au VIII^e siècle ni aux siècles suivants.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par Mégariens à trouver un emplacement convenable pour leur *apoikia* pourraient indiquer que, contrairement aux Chalcidiens et aux Corinthiens, ils n'avaient pas acquis une bonne connaissance des endroits de Sicile, comme l'on aurait attendu d'une cité qui avait des échanges commerciaux avec cette région⁴⁷⁵.

S'agissant des liens familiaux et culturels entre les Mégariens de Sicile et ceux de Grèce, il convient finalement de mentionner le départ de Théognis pour la Sicile⁴⁷⁶. C'est probablement ce voyage qui est à la base de la tradition selon laquelle le célèbre poète mégarien du VI^e siècle était originaire de Mégara Hyblaea. Chassé par les « démocrates » de Mégare Nisaia, Théognis aurait vécu un certain temps à Mégara, où il aurait reçu aussi la citoyenneté (voir *supra*, chapitre I. 3. 2.).

II. 1. 1. 4. L'occupation globale du site de Mégara Hyblaea par les premiers *apoikoi*

L'aménagement urbain et l'occupation du territoire représentent des indices qui peuvent nous montrer la cohérence de l'entreprise mégarienne et mettre en évidence l'individualité du « projet » mégarien de colonisation. Sans aborder en détail les questions de l'urbanisme mégarien archaïque, une courte présentation des principales caractéristiques de l'espace urbain de Mégara suffira à montrer que l'occupation du territoire a d'emblée été extensive; elle a sans doute été favorisée par la politique d'alliance avec les indigènes.

Les premières fouilles archéologiques de Mégara, menées de manière discontinue par F. S. Cavallari (1879-1889) puis par P. Orsi (1889-1921) ont fait apparaître plusieurs centaines de tombes appartenant aux nécropoles mégariennes ainsi que les traces du rempart ouest de la ville archaïque⁴⁷⁷. Les années 1950 marquèrent un tournant dans l'archéologie mégarienne avec

reliable supply of grains ». Celle-ci fut en réalité l'hypothèse avancée par Busolt, *Gr. Gesch.*, I, p. 470-471 (voir *supra*, chapitre I. 4.).

⁴⁷⁵ C. W. Neeft, "Observations on the Thapsos Class", *MEFRA* 93, 1981, p. 54, n. 204.

⁴⁷⁶ Théognis, v. 783-786.

⁴⁷⁷ Sur les premières campagnes de fouilles à Mégara, voir M. Cébeillac-Gervasoni, "Les nécropoles de Mégara Hyblaea", *Kokalos* 21, 1975, p. 4-5; *Mégara* 3, p. 134-139; A. Iacovella, "Les premières fouilles à Mégara Hyblaea (1860-1897)", *MEFRA* 113, 2001, p. 401-469. Pour une présentation générale de l'évolution des

l'arrivée de l'École française de Rome sur le site de Mégara. C'est à partir de 1949 que F. Villard et G. Vallet entreprirent des fouilles portant essentiellement sur la partie nord du site. La plus spectaculaire de leurs découvertes sera la localisation de l'agora archaïque de Mégara avec le quartier attenant (voir carte **11** et pl. **V**). Les résultats de ces recherches ont été publiés d'une manière exemplaire et révélé une organisation urbaine sans précédent dans le monde colonial grec⁴⁷⁸. En parallèle, plusieurs fouilles de sauvetage se sont déroulées dans les nécropoles méridionale et occidentale de Mégara⁴⁷⁹, et une équipe composée de H. Tréziny, M. Gras et H. Broise a conduit des recherches sur le plateau sud de la ville⁴⁸⁰. Les membres de cette équipe française ont publié récemment une mise au point sur la genèse et l'évolution globale de la ville, fondamentale pour les futures recherches sur l'espace urbain de Mégara⁴⁸¹.

Bénéficiant de l'avantage de fouiller dans une ville grecque abandonnée depuis l'Antiquité, Vallet et Villard ont pu montrer que le « quartier de l'Agora », correspondant à la première phase d'occupation (VIII^e siècle), étant organisé sur quelques grandes voies de communication. Les lots sont alignés sur les rues, les maisons des premiers colons sont

découvertes archéologiques de Mégara, voir G. Vallet, s.v. "Megara Iblea", in *BTCGI* IX, 1991, p. 516-520; M. Gras et H. Tréziny, "Megara Iblea", in *La città greca antica. Istituzioni, società e forme urbane*, E. Greco (éd.), Rome 1999, p. 251-256.

⁴⁷⁸ Pour la publication des résultats des fouilles du plateau nord de Mégara, voir surtout *Mégara 1*; *Mégara 2*; *Mégara 3*; G. Vallet, F. Villard, *Mégara Hyblaea 4. Le temple du IV^e siècle*, Paris 1966; et dernièrement *Mégara 5*. L'importance des découvertes de Mégara est mise aussi en évidence par les nombreux comptes rendus à *Mégara 1*, réalisés par G. Gullini, *PP* 183, 1978, p. 427-469; E. Manni, *Kokalos* 24-25, 1978-1979, p. 220-223; N. Bonacasa, *Kokalos* 24-25, 1978-1979, p. 223-227; R. R. Holloway, *AJA* 82, 1978, p. 560-562; D. Asheri, *Athenaeum* N. S. 56, 1978, p. 399-402; E. Will, *RH* 261, 1979, p. 463-466. Sur *Mégara 2*, voir le compte rendu de B. d'Agostino, *ArchClass* 17, 1, 1965, p. 159-167, et sur *Mégara 3*, voir les comptes rendus de C. Ampolo, *Opus* 3, 1984, p. 203-207, et de P. Vanicelli, *RFIC* 115, 2, 1987, p. 335-339.

⁴⁷⁹ M. Cébeillac-Gervasoni, *op. cit.*, p. 3-36; M. Gras, "Nécropole et histoire: quelques réflexions à propos de Mégara Hyblaea", *Kokalos* 21, 1975, p. 37-53.

⁴⁸⁰ Broise, Gras, Tréziny, *Bilan des fouilles*, p. 647-650; Gras, *Ricerche*, p. 801-804. H. Broise, M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 53-155, offrent maintenant la publication détaillée de leurs recherches topographiques sur l'habitat du plateau sud.

⁴⁸¹ H. Broise, M. Gras, H. Tréziny, *Mégara 5*, qui annoncent également le prochain volume *Mégara Hyblaea 6* portant sur les nécropoles de la cité. Pour la progression des fouilles à Mégara depuis 1949, voir notamment M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 32-49.

modestes, se limitant à une seule pièce de 15 à 18 m² (voir pl. VI, fig. 1)⁴⁸². Néanmoins, la grande phase d'expansion commence vers le milieu du VII^e siècle. En effet, au cours du VII^e et du VI^e siècle on assiste à la véritable « urbanisation » de la ville par la réalisation des structures spatiales de la cité (les principaux monuments publics, les rues). On trouve ainsi, à partir de la deuxième moitié du VII^e siècle, un aménagement d'ensemble, cohérent et chronologiquement unitaire, qui reflète la transformation de la structure éclatée du premier habitat mégarien en une organisation plus centrée, avec des fonctions bien précises. Les maisons s'agrandissent par la juxtaposition de deux ou trois nouvelles pièces et les espaces vides entre les maisons se rétrécissent. L'agora, la place publique de Mégara, initialement lieu de rassemblement des premiers colons, présente maintenant ses fonctions essentielles: religieuse, civique, politique, judiciaire, mais non commerciale⁴⁸³, vu l'absence de découvertes qui pourraient attester cette dernière fonction. En étroite liaison avec l'agora, un réseau de rues conçues comme telles s'aménage entre le milieu et la fin du VII^e siècle⁴⁸⁴.

La question est de savoir si cette division cohérente de l'espace du « quartier de l'Agora », qui n'est qu'une partie du territoire urbain de Mégara, remonte à la première génération d'émigrés. Étant donné que toutes les maisons du VIII^e siècle sont orientées conformément à l'alignement des rues du VII^e siècle et que le lieu de l'agora et de toutes les rues est « réservé » dès le début, nous sommes d'accord avec les fouilleurs français pour penser que même si l'on ne peut pas parler d'un « plan directeur » original, le schéma fondamental du

⁴⁸² *Mégara 1*, p. 405-413; Vallet, *Bilan*, p. 453-462; R. Martin, "Problèmes d'urbanisme dans les cités grecques de Sicile", *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 351; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 465-471.

⁴⁸³ Les zones artisanales semblent être dispersées à Mégara. Dans ce sens, plusieurs fours de l'époque archaïque ont été découverts sur le plateau nord et les fouilleurs ont également signalé des installations artisanales sur le plateau sud. À cet égard, voir Broise, Gras, Tréziny, *Bilan des fouilles*, p. 650; *idem*, in *Mégara 5*, p. 82-83; M. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 170-175 ; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 481-485.

⁴⁸⁴ *Mégara 1*, p. 413-421; G. Vallet et F. Villard, "Mégara Hyblaea IX. Les problèmes de l'agora et de la cité archaïque", *MEFR* 81, 1969, p. 12-27; Polignac, *Mégara Hyblaea*, p. 222-224. Pour l'inventaire et la date des monuments trouvés dans l'agora, voir *Mégara 1*, p. 184-240; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 17-35, avec la figure 20. Sur l'édification des constructions de l'agora et la mise en place des rues, voir la nouvelle interprétation proposée par M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 391-457 (les édifices du secteur de l'agora), 471-481 (les rues).

quartier est contemporain de l'installation des *apoikoi*. Ce n'est qu'au VII^e siècle que l'on assistera à une spécialisation des lieux⁴⁸⁵.

De surcroît, sur le plateau sud de Mégara les fouilles ont mis au jour plusieurs fragments du corinthien géométrique (coupes « de Thapsos »), ce qui signifie que ce secteur était occupé à partir de la fin du VIII^e siècle, en même temps que le plateau nord. Les recherches ont identifié de même un réseau de rues datant du VII^e siècle. Le fait que quelques constructions (une maison, un petit enclos) de la fin du VIII^e siècle respectent dans ce secteur les orientations des rues montre que celles-ci sont mises en place à la même période⁴⁸⁶.

Dans la dépression centrale de l'Arenella, une zone située en bordure de mer, séparant les plateaux nord et sud de la ville archaïque, on a découvert un mur qui est daté, par sa technique et son contexte stratigraphique, de la fin du VIII^e/début du VII^e siècle⁴⁸⁷. De même, des tessons archaïques remontant à la seconde moitié du VIII^e siècle ont été trouvés lors des sondages effectués dans le secteur nord-ouest de la ville⁴⁸⁸.

Selon les dernières recherches, la muraille primitive de Mégara remonte probablement à la fin du VIII^e siècle, soit à l'époque où l'habitat se mettait en place (voir carte **11**). Cela montre que, dès l'arrivée des Mégariens en Sicile, l'enceinte joue un rôle très important dans le processus d'implantation de l'*apoikia* et dans l'organisation de l'espace urbain. De plus, il faut souligner l'importance de la place des portes dans l'organisation de l'espace urbain. H. Tréziny estime que l'on aurait affaire à un plan « en éventail » à partir des portes. Selon le savant français, les portes « ne seraient pas simplement à l'intersection des rues et de l'enceinte (ce qui serait banal), mais serviraient de point de départ au tracé des rues, bref les tracés de

⁴⁸⁵ *Mégara 1*, p. 384, 388, 399; *Mégara 3*, p. 146; G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, "Expériences coloniales en Occident et urbanisme grec. Les fouilles de Mégara Hyblaea", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 449-450; E. Will, *RH* 261, 1979, p. 464-465; Vallet, *Bilan*, p. 458-460; M. Gras, *RBPh* 64, 1986, p. 10; F. de Polignac, "Héritage, rupture et projection: aspects du rapport au temps dans les fondations grecques", in *La fundación de la ciudad. Mitos y ritos en el mundo antiguo*, P. Azare et al. (éds.), Barcelona 2000, p. 113-114; Tréziny, *Lots et îlots à Mégara*, p. 176-177; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 20.

⁴⁸⁶ Broise, Gras, Tréziny, *Bilan des fouilles*, p. 649-650; Gras, *Ricerche*, p. 802; H. Broise, M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 59-64, 86-88, 151-152.

⁴⁸⁷ G. Vallet, "Chronique, Mégara Hyblaea", *MEFRA* 105, 1993, p. 464-465; H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 289-290.

⁴⁸⁸ F. Villard et G. Vallet, "Mégara Hyblaea II : les fouilles de 1950", *MEFR* 64, 1952, p. 11-12; *idem*, "Mégara Hyblaea III : les fouilles de 1951", *MEFR* 65, 1953, p. 12-13.

l'enceinte et du plan d'urbanisme seraient contemporains, et remonteraient à ce que l'on doit appeler la fondation de la cité coloniale ». On remarque également que l'aménagement urbain s'adapte au terrain et notamment à des axes de circulation datant parfois de l'époque précoloniale⁴⁸⁹.

Par ailleurs, à la place de la notion d'îlot et de la vision d'un paysage rural progressivement aménagé qui apparaît dans *Mégara 1*, les auteurs de *Mégara 5* mettent le lot au centre de l'urbanisme mégarien, ou plus précisément les files de lots. Ils constatent ainsi que « Mégara Hyblaea a été urbanisée très rapidement et si tous les lots n'ont pas été occupés et donc matérialisés au même moment, ils ont été définis très vite ». La mise en place du plan d'urbanisme mégarien est d'abord un processus de lotissement. Et les lots, construits en files le long d'axes de circulation, ne sont plus des subdivisions de l'îlot. Conformément à cette restitution, l'« îlot » est créé seulement par la juxtaposition de deux files de lots, de deux rangées de lots, et il n'existe plus en tant que référence sur le plan social⁴⁹⁰. Il faut de même souligner que Mégara ne constitue pas un *unicum*, car, tout comme d'autres cités archaïques, elle présente un plan « régulier hétérogène », c'est-à-dire qu'il n'est régulier que par secteurs, et non pas dans son ensemble⁴⁹¹.

Toutes ces données archéologiques confirment que le site de Mégara a été occupé dans plusieurs secteurs à une époque très proche de la fondation de la cité, et mettent en lumière la cohérence du mouvement colonial mégarien⁴⁹². À cet égard, les fouilleurs de l'agora soulignent à juste titre que « du VIII^e au VI^e siècle, ce n'est pas l'extension de la ville qui change, mais la

⁴⁸⁹ Tréziny, *Urbanisme et voirie*, p. 267-282; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 527-531. Pour les fortifications archaïques de Mégara, voir notamment les études de H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 237-301, *idem*, *Enceintes de Mégara*, surtout p. 160-161, 225; *idem*, "Les fortifications archaïques dans le monde grec colonial d'Occident", in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra (Erice, 12-15 ottobre 2003)*, vol. I, Pisa 2006, p. 257-259 (le passage cité dans notre texte se trouve à la p. 259).

⁴⁹⁰ M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 532-546, 561-563 (voir la p. 532 pour le passage cité).

⁴⁹¹ Tréziny, *Urbanisme et voirie*, p. 267.

⁴⁹² G. Vallet, "Travaux et recherches à Mégara Hyblaea", *Kokalos* 26-27, 2, 1980-1981, p. 801; Tréziny, *Lots et îlots à Mégara*, p. 177; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 33; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 527.

densité de l'habitat »⁴⁹³. En effet, dans un espace urbain de 60 hectares, la dimension moyenne des lots mégariens oscille entre 120 et 140 m². Dans ces conditions, sans pour autant pouvoir déterminer exactement le nombre des premiers colons, il existe sûrement des espaces laissés libres soit pour les futurs arrivants, soit pour les héritiers des premiers colons⁴⁹⁴. Suivant G. Vallet, le « gaspillage de l'espace » est une caractéristique du premier habitat mégarien de Sicile⁴⁹⁵.

Finalement, il convient de signaler que l'analyse de plusieurs groupes de vestiges de culte ou de sanctuaires situés hors de l'agora a amené François de Polignac à soutenir l'existence d'une « ceinture cultuelle » périurbaine à Mégara (voir carte 13). L'historien français suggère que certaines zones sacrées (celle du temple A ou celle de l'agora) étaient réservées dès la fin du VIII^e siècle et que c'est seulement dans la deuxième moitié du VII^e siècle qu'elles se matérialisent par des bâtiments. L'espace politique décentralisé avec des noyaux d'habitat dispersés et des lieux de culte familiaux serait remplacé par l'espace centralisé associé aux grands sanctuaires de la cité⁴⁹⁶. La difficulté principale de cette reconstruction très ingénieuse est la chronologie des divers dépôts et des lieux de culte de

⁴⁹³ G. Vallet, F. Villard et P. Aubeson, "Expériences coloniales en Occident et urbanisme grec. Les fouilles de Mégara Hyblaea", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 450. À partir du début du VII^e siècle, on assiste à une augmentation à la fois du nombre des pièces dans une maison et du nombre des maisons. À cet égard, voir *Mégara 1*, p. 410-412.

⁴⁹⁴ Pour la dimension des lots mégariens, voir *Mégara 3*, p. 146-147; G. Vallet, "Topographie historique de Mégara Hyblaea et problèmes d'urbanisme colonial", *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 643; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 535-537, 569-571 (sur la densité d'occupation à Mégara) et p. 575-576 (sur l'arrivée des *époikoi* à Mégara). Par ailleurs, Tréziny, *Lots et îlots à Mégara*, p. 174, estime qu'avec approximation la superficie de 1000 pieds-carrés est la dimension canonique des lots mégariens. *Contra* F. Villard, "Le cas de Mégara Hyblaea: est-il exemplaire?", in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II » (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995)*, Rome 1999, p. 138-139, a envisagé récemment l'existence d'un *klèros* d'environ 750 à 800 m² pour chaque colon. Pour lui, la division progressive du lot n'est pas déterminée par l'arrivée des nouveaux colons mais seulement par la multiplication de la cellule familiale.

⁴⁹⁵ Vallet, *Urbanisation*, p. 490.

⁴⁹⁶ Polignac, *Naissance de la cité gr.*, p. 147-148; *idem*, *Mégara Hyblaea*, p. 209-230. Voir pourtant les critiques exprimées par Malkin, *Megara Hyblaia*, p. 198-202, vis-à-vis de l'historicité du modèle proposé par F. de Polignac.

Mégara. À ce propos, Tréziny souligne à juste titre qu'il est dangereux de comparer des dépôts de la première moitié du VII^e siècle avec ceux de la deuxième moitié du VI^e siècle. De plus, la destruction des niveaux archaïques par les réaménagements hellénistiques fait que la datation des diverses structures archaïques de Mégara ne se fonde pas sur des données stratigraphiques très précises⁴⁹⁷. Il faut également rappeler qu'une grande partie de la ville n'est pas encore explorée ou qu'elle a été très peu fouillée, ce qui nous empêche bien entendu d'avoir une image plus détaillée de la mise en place et de l'évolution urbanistique de la cité mégarienne⁴⁹⁸.

Par ailleurs, l'interprétation culturelle de certaines structures n'est pas complètement assurée. Le bâtiment E, situé au nord de la ville, hors des remparts, est par exemple interprété comme un temple⁴⁹⁹. Mais aucun mobilier n'est signalé pour ce bâtiment; même s'il datait de l'époque archaïque, rien ne montrerait qu'on aurait affaire à un lieu de culte⁵⁰⁰.

Les deux « dépôts » votifs situés à la périphérie nord-ouest de la cité (voir carte **13**)⁵⁰¹, l'un daté du VIII^e siècle ou de la première moitié du VII^e siècle (no. 1)⁵⁰², l'autre de 650/580 environ⁵⁰³, constituent en effet un ensemble cohérent du point de vue chronologique et

⁴⁹⁷ Tréziny, *Enceintes de Mégara*, p. 200-209. Pour les lieux de culte découverts à Mégara, voir la mise au point récemment faite par M. Gras et H. Tréziny, "Mégara Hyblaea. Retours sur l'agora", in *Architettura, urbanistica, società nel mondo antico. Giornata di studi in ricordo di Roland Martin*, Tekmeria 2, Paestum 2001, p. 51-63.

⁴⁹⁸ H. Broise, M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 57, signalent que sur une superficie de la ville archaïque estimée à environ 600 000 m², les recherches sur le « quartier de l'Agora » ont porté sur 22 500 m² et celle sur le plateau sud sur 1 000 m². Ces chiffres nous rappellent qu'on possède seulement une vision partielle de l'espace urbain mégarien.

⁴⁹⁹ Polignac, *Mégara Hyblaea*, p. 217.

⁵⁰⁰ H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 267-268.

⁵⁰¹ Polignac, *Mégara Hyblaea*, p. 212-214.

⁵⁰² F. Villard et G. Vallet, "Mégara Hyblaea III. Les fouilles de 1951", *MEFR* 65, 1953, p. 33-38.

⁵⁰³ Ce dépôt est en rapport direct avec un ensemble architectural, découvert et appelé le « temple B » par P. Orsi, "Megara Hyblaea 1917-1921. Villaggio neolitico e tempio greco arcaico", *MAL* 27, 1921, col. 164-176. Mais, lors de leurs fouilles dans le secteur nord-ouest de Mégara, F. Villard et G. Vallet, "Mégara Hyblaea IV. La campagne de 1952", *MEFR* 66, 1954, p. 13-21, ont nié la présence d'un temple dans cette zone, en pensant qu'on aurait affaire à une sorte d'« enclos sacré ». Lors d'une nouvelle interprétation de ce lieu de culte, M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 303-348, surtout p. 336-337, 347-348, gardent la dénomination d'Orsi et ils notent que, du point de vue architectural, la construction du « temple B » se situe entre le premier et le deuxième quart du VI^e siècle. Ils considèrent néanmoins que ce temple se trouve au centre d'un grand sanctuaire urbain implanté par les

typologique, qui se rattache à un seul lieu de culte (le « temple B » d'Orsi). Selon M. Gras et H. Tréziny, le premier « dépôt » n'a été créé qu'à l'époque moderne au moment où P. Orsi avait découvert le temple B. Ce « dépôt » représenterait le rebut de la fouille Orsi et non pas un déblai antique, comme G. Vallet, F. Villard et F. de Polignac le pensaient⁵⁰⁴.

Cependant, quels que doivent être la date et les détails exacts du passage de plusieurs lieux de cultes de la sphère « privée » à la sphère « publique », il est très probable que les sanctuaires périphériques ont joué un rôle important dans l'organisation du territoire et des contacts entre les Mégariens et les indigènes. Quant aux monuments attestant les cultes urbains, ils étaient consacrés probablement aux divinités de souche mégarienne, mais en l'absence des découvertes épigraphiques, ces divinités demeurent encore inconnues⁵⁰⁵.

En conclusion, nous croyons que l'occupation globale du site et la cohérence de l'urbanisme mégarien à l'époque archaïque suggèrent que les Mégariens ont eu leur propre « projet » de colonisation en Sicile et qu'ils n'étaient pas un simple élément dépendant du mouvement colonial eubéen. Avec raison, Pugliese Carratelli tient à noter que: « Già nell'impianto della seconda metà del secolo VIII intorno all'*agorà* (l'area delle pubbliche assemblee), nucleo religioso e civile della *polis*, si manifesta un'esperienza matura, quale potevano avere i promotori dell'impresa coloniale in Sicilia, esponenti di un'aristocrazia impegnata in vasti traffici, estesi fino all'altra estremità del Mediterraneo, al Pontos Euxinos »⁵⁰⁶.

La cité de Mégara fut conçue comme une « fondation composite », mais à cause des séditions entre les *apoikoi* elle fut fondée par les Mégariens à l'aide d'un chef sicule⁵⁰⁷. En

Mégariens déjà à la fin du VIII^e siècle dans la zone nord-ouest de la ville, une zone fréquentée aussi à l'époque néolithique.

⁵⁰⁴ M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 334-336.

⁵⁰⁵ G. Vallet, « Le fait urbain en Grèce et en Sicile à l'époque archaïque », in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 512-513; *idem*, *Urbanisation*, p. 483-484; E. Greco, « Sulle città coloniali dell'Occidente greco antico », in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la villa «Kérylos»* (1991), Rome 1995, p. 91.

⁵⁰⁶ Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 18.

⁵⁰⁷ Sur les « fondations composites », voir M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 551-552. Voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 7., pour le passage d'Aristote, *Politique*, V, 3, 11-12, 1303 a, qui évoque les luttes internes avec lesquelles se sont confrontées la plupart des cités grecques ayant admis des étrangers comme cofondateurs (σύνωικοι) ou comme colons additionnels (ἐπιτοικολοί).

effet, ce sont les conflits avec les autres Doriens⁵⁰⁸ puis avec les Chalcidiens qui déterminèrent les Mégariens à s'allier avec les indigènes pour trouver une place pour leur *apoikia*. La date de la fondation de Mégara se place dans le troisième quart du VIII^e siècle mais en l'état des connaissances il est impossible de fixer une date absolue.

II. 1. 2. Sélinonte

II. 1. 2. 1. Les récits et les découvertes archéologiques concernant la fondation de Sélinonte

En ce qui concerne la date de fondation de Sélinonte, comme dans le cas de Mégara, il existe deux traditions fournies par les auteurs antiques.

En premier lieu, Thucydide mentionne la fondation de Sélinonte par les Mégariens de Sicile, sous la direction de Pammilos, cent ans après la fondation de Mégara Hyblaea, soit en l'an 628/7⁵⁰⁹.

Thucydide, VI, 4, 2

Πρὶν δὲ ἀναστῆναι, ἔτεσιν ὕστερον ἑκατὸν ἢ αὐτοὺς οἰκίσαι, Πάμμilon πέμψαντες Σελινόυντα κτίζουσι, καὶ ἐκ Μεγάρων τῆς μητροπόλεως οὔσης [...] αὐτοῖς ἐπελθὼν ξυγκατώκισεν.

« Mais, avant d'en être expulsés, et cent ans après leur installation, ils avaient envoyé Pammilos fonder Sélinonte: de Mégare, leur métropole, leur était venu [...], qui présida avec lui à la fondation »⁵¹⁰.

⁵⁰⁸ Strabon, VI, 2, 4, C 270; Ps.-Scymnos, v. 276-279.

⁵⁰⁹ En raison du fait que 3 générations de 35 ans séparent la fondation de Sélinonte de celle de Syracuse, Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 351-352; *idem*, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse*, p. 197-198; *idem*, *Ét. de chronologie*, p. 425-426, est d'avis que la fondation de Sélinonte (628/7) est datée dans le système de Thucydide d'après celle de Syracuse (733/2). Ce qui, selon l'historien belge, est un indice que la chronologie de Thucydide offre une date artificielle, sans valeur, pour la fondation de Sélinonte. Sur les différents calculs des générations faits pour expliquer la date de fondation de Sélinonte, voir également Danner, *Selinunt*, p. 11-13 (avec les références).

⁵¹⁰ Texte traduit par L. Bodin et J. de Romilly, Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, Paris, Les Belles Lettres, 1955, VI, 4, 2.

Cette traduction proposée par L. Bodin et J. de Romilly suggère l'existence de deux *oikistai* à Sélinonte: Pammilos de Mégara Hyblaea et un œciste non identifié envoyé par Mégare Nisaia⁵¹¹. Cependant, une autre traduction de ce passage est possible. Les éditeurs français du texte de Thucydide signalent que si l'on renonce à la lacune, on peut également rendre le passage καὶ ἐκ Μεγάρων τῆς μητροπόλεως οὔσης αὐτοῖς ἐπελθὼν ξυγκατώκισεν par « celui-ci (Pammilos) était venu de Mégare (de Grèce) pour participer à la fondation »⁵¹². Cette dernière traduction, plus économique selon nous, élimine l'hypothèse de l'existence de deux *oikistai* pour la fondation de Sélinonte⁵¹³. Par ailleurs, il est aussi très probable que d'autres habitants de Mégare de Grèce ont accompagné Pammilos. La fondation de Sélinonte serait ainsi analogue à celle d'Épidamne, une *apoikia* des Corcyréens. Dans ce dernier cas, Thucydide (VI, 24, 2) rapporte que, suivant la règle ancienne, Corcyre avait demandé à sa métropole Corinthe de lui envoyer un œciste pour présider à la fondation d'Épidamne. L'historien athénien confirme que l'œciste corinthien n'est pas venu seul et que des *apoikoi* venus de Corinthe et d'autres pays doriens ont participé à l'expédition⁵¹⁴.

La présence de Pammilos de Mégare Nisaia expliquerait l'attachement de Sélinonte aux traditions mégariennes et représente en même temps la preuve de la persistance des rapports entre Mégara Hyblaea et sa métropole, les deux cités ayant collaboré à la fondation de Sélinonte⁵¹⁵. En effet, il est clair que les Mégariens de Grèce ont contribué au développement des liens étroits qui existaient entre Sélinonte et Mégare Nisaia, visibles par exemple sur le plan des relations politiques (voir *infra*, chapitre II. 1. 2. 4.) ou encore dans l'alphabet des deux cités. On remarque qu'il existe des signes typiquement mégariens à Sélinonte, mais qui ont été déjà abandonnés à Mégara Hyblaea⁵¹⁶. La présence d'un *bêta* de type ancien, à la forme d'un

⁵¹¹ K. J. Dover, in A. W. Gomme, A. Andrews, K. J. Dover, *A Historical Commentary on Thucydides*, IV, Oxford 1970, p. 217; L. Braccisi, "Appunti su *katoikizein* in Tucidide VI, 3, 5", *Kokalos* 41, 1995, p. 342.

⁵¹² L. Bodin et J. de Romilly, *op. cit.*, p. 4, n. 1. Cette traduction est adoptée aussi par Ch. Forster Smith, *Thucydides, History of the Peloponnesian War, Books V and VI*, Cambridge-London, The Loeb Classical Library, 1977, VI, 4, 2; cf. De Wever-Van Compernelle, *Termes de colon. chez Thuc.*, p. 491.

⁵¹³ Malkin, *Religion and Colon.*, p. 132, 256.

⁵¹⁴ Cf. S. Mazzarino, *op. cit.*, p. 65-67.

⁵¹⁵ Dewailly, *Statuettes*, p. 1; Finley, *Anc. Sicily*, p. 22 et 31.

⁵¹⁶ La Genière, *Sélinonte*, p. 257; Asheri, *La colon. gr.*, p. 129-130. Pour les différences entre les caractères de l'alphabet de Mégare, Mégara Hyblaea et Sélinonte, voir Guarducci, *Epigrafia gr.*, I, p. 317-321.

nu inversé (), dans deux inscriptions officielles de Sélinonte⁵¹⁷, et peut-être aussi dans une *defixio* provenant de la même cité⁵¹⁸, témoigne de la préservation d'un signe archaïque de l'alphabet mégarien⁵¹⁹. En effet, le *bêta* de Sélinonte, comme celui qui apparaît sur les monnaies de Byzance (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 5.), dérive du *bêta* de forme  attesté depuis peu dans une inscription de Mégare (voir *infra*, chapitre III. 1. 1. 1.).

Par ailleurs, Diodore (XIII, 59, 4) transmet une autre tradition relative à la date de la fondation de Sélinonte. Selon cette tradition, la cité de Sélinonte a été fondée 242 ans avant la prise de la cité par les Carthaginois:

Αὕτη μὲν οὖν ἡ πόλις ἀπὸ τῆς κτίσεως οἰκηθεῖσα χρόνον ἑτῶν διακοσίων τεσσαράκοντα δύο ἔαλω.

« Cette cité (Sélinonte), qui après sa fondation fut habitée pendant une période de deux cent quarante deux ans, fut donc conquise. »

Cette tradition dérive sans aucun doute de Timée de Tauroménion, qui tirait son information sur les fondations grecques d'Occident de l'*Histoire de Sicile* de Philistos⁵²⁰. On sait que la date de la destruction de Sélinonte est 409/8, et si l'on y ajoute 242 ans, on obtient la

⁵¹⁷ Cette forme rarissime de *bêta* apparaît dans deux inscriptions très célèbres de Sélinonte: la loi sacrée (Jameson *et al.*, *Lex sacra*) et l'inscription du temple G (IG XIV, 258; IGLMP, no. 49, p. 73-79; IGDS, no. 78, p. 74-79; IGASM I², no. 53, p. 52-54).

⁵¹⁸ IGASM I², no. 67, p. 68-69; Bettarini, *Defixiones*, no. 22, p. 109-111. *Contra* Dubois, IGDS, no. 33, p. 43-44, qui refuse de voir un *bêta* dans cette inscription. Selon Bettarini, *Defixiones*, ad no. 23, p. 114, le *bêta* à la forme d'un *nu* inversé apparaît aussi dans la « grande *defixio* » de Sélinonte (à la l. 5: ΒΟΥΛΟΝ, voir les références citées ci-dessous pour cette inscription).

⁵¹⁹ M. Guarducci, "Gli alfabeti della Sicilia arcaica", *Kokalos* 10-11, 1964-1965, p. 471-472; *idem*, *Epigrafia gr.*, vol. I, p. 308 et 310; *idem*, *Epigrafi di Siracusa e di Megara*, p. 3-4. Pour Manni Piraino, *Koiné alfabetica*, p. 130, le *bêta* en forme de *nu* « parrebbe essere un'acquisizione di Megara Iblea se non addirittura della sola Selinunte ». En revanche, Dubois, *Bilan dialect.*, p. 336, estime que ce type de *bêta* dérive du *bêta* mégaro-corinthien de forme . Cf. Jeffery, *LSAG*², p. 262, 269; Brugnone, *Alfabeti arcaici*, p. 1310-1311.

⁵²⁰ Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 339-344, 352-356, montre que Diodore n'a connu l'œuvre de Philistos que par l'intermédiaire de celle de Timée. G. Vallet et F. Villard, "À propos des dates de fondation de Mégara Hyblaea, de Syracuse et de Sélinonte", *BIBR* 24, 1955, p. 212, acceptent aussi Philistos en tant que source de la chronologie diodorienne concernant la colonisation grecque en Sicile. À ce propos, voir aussi Danner, *Selinunt*, p. 9. Sur Philistos de Syracuse et son œuvre, voir G. de Sanctis, *Ricerche sulla storiografia siceliota*, Palermo 1958, p. 17-40; Miller, *Colony Dates*, p. 89-96; G. Vanotti, "L'*archaiologia* siciliana di Filisto", in *Hesperia*, 3: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Rome 1993, p. 115-135.

date de 651/0, pour la fondation de Sélinonte⁵²¹. La date de Diodore est également attestée par la chronologie d'Eusèbe⁵²².

Pour concilier les deux traditions, J. Bérard et T. J. Dunbabin expliquèrent la date haute de la fondation de Sélinonte (fournie par Diodore et Eusèbe) par une confusion avec celle d'Himère. Selon eux, la date de 627 attribuée à la colonisation de Lipara (au lieu de 580), que l'on retrouve dans un passage erroné d'Eusèbe, représente en réalité la date basse de la fondation de Sélinonte⁵²³. G. Vallet et F. Villard ont démontré que cette hypothèse n'était pas tenable. En effet, on ne peut pas parler d'une confusion chez Diodore, car l'historien transmet deux dates différentes de fondation pour Himère et Sélinonte, et livre par ailleurs la date exacte de la fondation de Lipara⁵²⁴.

En revanche, tout en acceptant la date de Diodore pour la fondation de Sélinonte, R. van Compernelle pense qu'elle doit être considérée comme approximative, à une marge de dix à quinze ans, ce qui nous mènerait vers 665-635. Contrairement à Vallet et Villard, l'historien belge pense que les auteurs antiques ne disposaient pas pour les VIII^e-VII^e siècles de chronologies fondées sur l'ère de la cité, et qu'ils utilisaient des calculs par générations pour établir les dates de fondation des cités grecques⁵²⁵.

De plus, il convient de signaler que la fondation de Sélinonte par les Mégariens de Sicile est attestée également par le Ps.-Scymnos (qui la situe avant celle d'Agrigente)⁵²⁶, de même que par Strabon⁵²⁷.

⁵²¹ Diodore, XIII, 54; cf. Bérard, *Colonisation*, p. 246.

⁵²² Eusèbe, *Chron.*: St. Jérôme: Ol. 32. 3 (= 650/49, éd. R. Helm, p. 95b). On remarque aussi que la version arménienne d'Eusèbe indique erronément la quatrième année de la V^e olympiade (= 757/6, éd. J. Karst, p. 181) pour la fondation de Sélinonte. Sur la date de fondation de Sélinonte fournie par les différents manuscrits d'Eusèbe, voir Bérard, *Colonisation*, p. 246; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 318 (avec les références); Miller, *Colony Dates*, p. 18, 26.

⁵²³ Dunbabin, *Western Greeks*, p. 437; Bérard, *Colonisation*, p. 246.

⁵²⁴ Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 319-320. Voir Diodore, XIII, 62 et V, 9, pour la date de fondation d'Himère (648), respectivement de Lipara (entre 580-576 av J.-C.).

⁵²⁵ Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 317-356; *idem*, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse*, p. 195-198; *idem*, "À propos des dates de fondation de Syracuse, de Mégara Hyblaea et de Sélinonte", *BIBR* 24, 1955, p. 225-227, 233-234. *Contra* G. Vallet et F. Villard, "À propos des dates de fondation de Mégara Hyblaea, de Syracuse et de Sélinonte", *BIBR* 24, 1955, p. 207-210.

⁵²⁶ Ps.-Scymnos, v. 292.

À cause des divergences entre les traditions transmises par les auteurs antiques, les savants se sont appuyés sur le matériel archéologique pour établir la date de la fondation de Sélinonte. L'absence des vases protocorinthiens, la rareté des vases appartenant au style de transition et la masse assez considérable de céramiques corinthiennes découvertes à cette époque-là à Sélinonte ont amené H. Payne à placer le début du corinthien ancien vers une date proche de la fondation de Sélinonte, laquelle était selon lui la date de Thucydide⁵²⁸.

Cette thèse a été critiquée par Vallet et Villard, qui ont soutenu que la présence de fragments céramiques appartenant au protocorinthien récent ou au style de transition dans le sanctuaire de Déméter Malophoros confirmait plutôt la date haute fournie par Diodore pour la fondation de Sélinonte⁵²⁹. Ultérieurement, ces fragments se sont avérés être moins anciens que ne l'avaient pensé les chercheurs français⁵³⁰. Toutefois, les spécialistes constatent encore aujourd'hui la présence dans l'aire sacrée de la Malophoros des quelques céramiques antérieures au corinthien ancien⁵³¹.

Par ailleurs, c'est la nécropole de Manuzza qui a livré le plus ancien matériel céramique de Sélinonte. Les fouilles entreprises par A. Rallo dans cette nécropole ont permis la découverte d'une céramique datée de la première moitié du VII^e siècle fabriquée en grande

⁵²⁷ Strabon, VI, 2, 6, C 272-273.

⁵²⁸ H. Payne, *Necrocorinthia: a Study of Corinthian Art in the Archaic Period*, Oxford 1931, p. 22-23; *idem*, *Protokorinthische Vasenmalerei*, Berlin 1933, p. 20. Les raisons archéologiques invoquées par Payne pour soutenir la date de Thucydide furent acceptées par Dunbabin, *Western Greeks*, p. 437-438, 457.

⁵²⁹ Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 325-328; *idem*, *La fond. de Sélinonte*, p. 16-26. *Contra* La Genière, *Saggi sull'Acropoli*, p. 102-107; *cf.* D. A. Amyx, *op. cit.*, p. 408-409.

⁵³⁰ J. Ducat, "L'archaïsme à la recherche de points de repère chronologiques", *BCH* 86, 1962, p. 170-174; D. A. Amyx, *op. cit.*, p. 418-419; C. Dehl-von Kaenel, "Keramik als Handelsware. Zum Vertrieb korinthischer Keramik in das Malophoros Heiligtum in Selinunt", *Münstersche Beiträge zur antiken Handelsgeschichte* 13, 1994, p. 55-82; *eadem*, "Le importazioni corinzie nel santuario della Malophoros di Selinunte e le strutture della distribuzione della ceramica corinzia in Sicilia e in Magna Grecia", in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 7-11 ottobre 1994*, Taranto 1995, p. 345-366; *eadem*, *Arch. Keramik aus Malophoros*, p. 32-42. **I**

⁵³¹ S. Tusa, "Introduzione", in S. Tusa *et al.*, "Selinunte-Malophoros: rapporto preliminare sulla II campagna di scavi", *SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 21, publie une *kotyle* appartenant au style protocorinthien moyen; *cf.* aussi Dehl-von Kaenel, *Arch. Keramik aus Malophoros*, p. 305, 314, pour trois fragments de céramique antérieurs au corinthien ancien.

partie en Sicile orientale, probablement à Mégara, et apportée au milieu du VII^e siècle par les premiers colons mégariens⁵³². La nécropole de Buffa a livré de la céramique que V. Tusa situe entre le style de transition et le début du corinthien ancien, c'est-à-dire vers 640-600 selon la chronologie de Payne⁵³³.

Les hypothèses selon lesquelles la céramique datant de la première partie du VII^e aurait été amenée à Sélinonte grâce aux contacts des Élymes avec les Grecs de Géla⁵³⁴, ou même par des *apoikoi* de Géla installés sur le site avant de céder la place aux Mégariens⁵³⁵, se fondent uniquement sur le rapprochement géographique entre Géla et Sélinonte. D'autre part, ces opinions ne tiennent pas compte du fait qu'une partie de la céramique la plus ancienne découverte à Manuzza ou dans le sanctuaire de la Malophoros a été très probablement fabriquée à Mégara⁵³⁶.

Malgré les trouvailles de Sélinonte, le système chronologique proposé par Payne – qui, rappelons-le, se fondait sur les dates de fondation des colonies grecques de Sicile fournies par Thucydide – n'a pas été abandonné par les spécialistes, car il est confirmé par d'autres repères indépendants du matériel céramique découvert à Sélinonte, qui montrent que le début du style corinthien ancien se place au dernier quart du VII^e siècle⁵³⁷. En revanche, il est désormais probable que la date de la première arrivée des Grecs à Sélinonte est plus ancienne que celle avancée par Thucydide. Les découvertes archéologiques faites surtout dans les nécropoles de Manuzza, mais aussi quelques trouvailles émanant du sanctuaire de la Malophoros et de la

⁵³² Rallo, *Selinunte. Relazione preliminare*, p. 720-733; *idem*, *Ceramiche di Manuzza*, p. 203-218; cf. M. H. Fourmont, "Rapport d'activité pour les travaux à Sélinonte: 1980-1984", in V. Tusa, "L'attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia Occidentale nel quadriennio maggio 1980-aprile 1984", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 559; Dehl-von Kaenel, *Arch. Keramik aus Malophoros*, p. 32-37.

⁵³³ La Genière, *Saggi sull'Acropoli*, p. 106-107; V. Tusa, "Ricerche e scavi nelle necropoli selinuntine", *ASAA* LX, N. S. XLIV (1982), 1984, p. 189-202. Sur la céramique de Buffa, voir également la publication de E. Meola, *Necropoli di Selinunte, I : Buffa*, Palermo 1996-1998.

⁵³⁴ J. G. Devoto, *op. cit.*, p. 94.

⁵³⁵ Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 187.

⁵³⁶ Rallo, *Ceramiche di Manuzza*, p. 215; Dehl-von Kaenel, *Arch. Keramik aus Malophoros*, p. 400.

⁵³⁷ Vallet-Villard, *La fond. de Sélinonte*, p. 22-26; D. A. Amyx, *op. cit.*, p. 428; Danner, *Selinunt*, p. 20-26; Dehl-von Kaenel, *Arch. Keramik aus Malophoros*, p. 19-20, 32-42; I. Morris, "The Absolute Chronology of the Greek Colonies in Sicily", *Acta Archaeologica* 67, 1996, p. 51-59; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 126-127, n. 183.

nécropole de Buffa, suggèrent qu'autour de 650 les Grecs étaient déjà arrivés à Sélinonte⁵³⁸. À cet égard, en se fondant sur une documentation archéologique encore peu convaincante à son époque, Atkinson avait avancé jadis l'hypothèse selon laquelle avant la fondation de Sélinonte « there must be a period of preliminary investigation and treating with the native, a tentative settlement »⁵³⁹. Dans ces conditions, l'année 650 désignerait la date de ces premiers contacts entre les Mégariens et les autochtones de la Sicile occidentale et la date transmise par Thucydide (628/7) ne représenterait pas une erreur, mais constituerait la date « officielle » de la fondation de Sélinonte. Cette opinion est soutenue par les trouvailles de la zone nord de Manuzza et celles de l'acropole, qui montrent que les Grecs se sont établis en nombre sur le site qu'à partir du dernier quart du VII^e siècle⁵⁴⁰. Il est donc probable qu'après une période de contacts (on évitera de parler d'une véritable installation, en l'absence d'un contexte archéologique attestant un habitat mégarien sur l'acropole ou sur les collines de la Gaggera et de Marinella), les Mégariens de Sicile ont décidé d'envoyer une *apoikia* à Sélinonte, en sollicitant à leur métropole de Grèce de leur envoyer un œciste.

Par ailleurs, certains savants ont cherché à trouver par le biais d'une étude sémantique du passage de Thucydide (VI, 4, 2) l'indice de l'existence de deux étapes successives dans la fondation de Sélinonte. Ces étapes correspondraient aux deux dates de fondation 651/0 et 628/7, transmises par Diodore et Eusèbe pour la première, par Thucydide pour la seconde. Dans ce sens, Wentker estime que le verbe *οἰκίζειν* (de *ἐσφυκατοικίζειν/κατοικίζειν*) se rapporte à la première étape de colonisation, c'est-à-dire à la prise de possession du site et à

⁵³⁸ Asheri, *La colon. gr.*, p. 129; P. E. Arias, *op. cit.*, p. 107-108; E. Østby, "Chronological problems of archaic Selinus", *ActaHyp* 6, 1995, p. 83; Fischer-Hansen, *Town Planning*, p. 346; *contra* Mertens, *Selinus I*, p. 226, 273, qui considère que les trouvailles antérieures au dernier quart du VII^e siècle sont trop peu nombreuses pour que l'on puisse accepter une date de fondation antérieure à 628.

⁵³⁹ K. M. T. Atkinson, "Two Tomb-Group from Selinus", *PBSR* 14, 1938, p. 131. *Contra* T. J. Dunbabin, "Two Tomb-Group from Selinus", *PBSR* 16, 1948, p. 23; *idem*, *Western Greeks*, p. 438; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 322; Danner, *Relation. between the Town Planning*, p. 150. Cf. aussi R. M. Cook, *JHS* 66, 1946, p. 73.

⁵⁴⁰ Nicosia, *Megara*, p. 174-175; R. J. A. Wilson, "Archaeology in Sicily, 1977-1981", *AR for 1981-1982*, p. 101; Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 125; Tusa, *Greci e punici*, p. 19-22 et n. 10, p. 22; Tréziny, *Enceintes de Mégara*, p. 187-188; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 124; *Contra* Martin *et al.*, *Città greche*, p. 637; cf. R. Martin, "Sélinonte. Résultats et problèmes de la première phase de recherches (1973-1979)", *ASAA LX*, N. S. XLIV (1982), 1984, p. 186-187.

l'installation des colons. Le verbe κτίζειν exprimerait une action postérieure à celle d'οικίζειν, et porterait sur la deuxième étape: la fondation « officielle » de la cité accompagnée des mesures caractéristiques d'une κτίσις (construction de l'enceinte, institution des cultes, etc.)⁵⁴¹. En revanche, Nicosia a défendu une thèse diamétralement opposée à celle de Wentker. Pour lui, le verbe κτίζειν signifie « occuper », se référant à la première étape de colonisation, tandis que le verbe οικίζειν a le sens de « fonder », et concerne ainsi la deuxième étape⁵⁴². De plus, Braccesi considère qu'après l'échec d'une première fondation de Sélinonte par les Mégariens de Sicile vers 651, les Mégariens de Grèce et de Sicile auraient collaboré à une refondation (ξυγκατοικίζειν / κατοικίζειν) de la cité vers 628⁵⁴³.

Ces interprétations ont le mérite de pouvoir expliquer la différence chronologique qui existe entre les dates de fondation transmises respectivement par Diodore et Thucydide. Néanmoins, De Wever et Van Compernelle ont montré de manière convaincante que les thèses de Wentker et Nicosia mènent à des contradictions et s'excluent mutuellement. Même si les verbes κτίζειν et οικίζειν ne sont pas des synonymes au sens strict, ils évoquent chez Thucydide deux actions étroitement liées et impossibles à dissocier dans le temps⁵⁴⁴.

De surcroît, les trouvailles ne confirment pas l'opinion de Braccesi concernant « un fallimento del primo esperimento colonoria » à Sélinonte. D'ailleurs, dans le passage de Thucydide concernant la fondation de Sélinonte, c'est le sens de « participer à la fondation », préféré par la plupart des traducteurs, qui est le plus approprié pour le verbe ξυγκατοικίζειν, et non pas celui de « refonder » ou « repeupler »⁵⁴⁵. Il faut ajouter, que dans une autre étude, Braccesi croit même pouvoir arguer de l'aide que Pentathlos accorda aux Sélinontins pendant la guerre avec les Ségestains (Diodore, V, 9, 1-3, voir ci-dessous) pour établir la participation des *apoikoi* de Cnide à la deuxième fondation de Sélinonte⁵⁴⁶. Selon nous, cette hypothèse est à

⁵⁴¹ H. Wentker, "Die Ktisis von Gela bei Thukydides", *MDAI(R)* 63, 1956, p. 130-131, 137-138.

⁵⁴² Nicosia, *Megara*, p. 163-165, 168, 181.

⁵⁴³ L. Braccesi, "Appunti su *katoikizein* in Tucidide VI, 3, 5", *Kokalos* 41, 1995, p. 342-343, qui ne semble pas avoir eu connaissance de l'article de Nicosia.

⁵⁴⁴ De Wever-Van Compernelle, *Termes de colon. chez Thuc.*, p. 477-492, 504-505, 522. Voir aussi K. J. Dover, in A. W. Gomme, A. Andrews, K. J. Dover, *A Historical Commentary on Thucydides*, IV, Oxford 1970, p. 207; Danner, *Selinunt*, p. 17-18.

⁵⁴⁵ De Wever-Van Compernelle, *Termes de colon. chez Thuc.*, p. 510-517; Casevitz, *Le voc. de la colon.*, p. 218.

⁵⁴⁶ L. Braccesi, "Cronologia e fondazioni coloniarie, 1 (Pentatlo, gli Cnidi e la fondazione di Lipari)", in *Hesperia*, 7: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccesi (éd.), Rome 1996, p. 35-36.

écarter d'emblée, car aucune source antique ne signale jusqu'au présent la présence des Cnidiens à Sélinonte.

Enfin, on doit rappeler que le nom choisi par les Mégariens de Sicile et de Grèce pour leur colonie, tout comme le nom d'un des fleuves qui traversait le territoire de la cité, vient du σέλινον (« le persil »), une plante que l'on trouvait en abondance dans les environs et qui a surtout un important rôle religieux⁵⁴⁷. Dans son *Commentaire* à Denys le Périégète, Eustathe rapporte que beaucoup des toponymes grecs dérivent de la végétation qui se trouvait dans la région⁵⁴⁸. Pour Sélinonte, la feuille de persil est un véritable emblème. Elle figure sur les plus anciennes monnaies de la cité (qui datent de la première moitié du VI^e siècle et du début du V^e siècle)⁵⁴⁹. Au revers des monnaies plus récentes, frappées par Sélinonte au V^e siècle, cette plante accompagne les images des dieux fleuves Sélinous (tétradrachmes)⁵⁵⁰ et Hypsas (didrachmes, voir pl. XXVII, fig. 1, a; 2, b; 3, b)⁵⁵¹. De plus, Sélinonte émet au V^e siècle des

⁵⁴⁷ Douris, *FGrHist* 75 F 59, note que la ville, comme dans le cas des autres villes grecques de Sicile, reçut son nom du fleuve Sélinous. En fait, il est plus probable que le nom de la plante de persil est responsable autant du nom du fleuve que de celui de la ville. Strabon, VIII, 7, 5, C 387, localise à tort le fleuve Sélinous chez les Mégariens Hyblaiens que les Carthaginois avaient chassés de leur cité. Il est évident qu'il s'agit ici du fleuve de Sélinonte.

⁵⁴⁸ Eustathe, *GGM* II, 453, l. 27-35.

⁵⁴⁹ E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, II 1, Paris 1907, p. 1551-1554, nos. 2338-2348, pl. LXXIX, 1-11; W. Schwabacher, "Die Tetrachmenprägung von Selinunt", *MBNG* 43, 1925, p. 28; G. E. Rizzo, *Monete greche della Sicilia*, Roma 1945-1946, p. 166, pl. XXXI (nos. 1-6); Head, *HN*², p. 167; P. R. Franke, M. Hirmer, *Die griechische Münze*, München 1972, nos. 184-185; *SNG Cop. Sicily*, pl. 13, nos. 591-596; *SNG Amer. Sicily*, pl. 23, nos. 665-687; A. Tusa Cutroni, "Aspetti e problemi della monetazione arcaica di Selinunte (inizi-480 a. C.). Natura, metrologia, organizzazione, circolazione", *Kokalos* 21, 1975, p. 154-173; C. Boehringer, "Der Beitrag der Numismatik zur Kenntnis Siziliens im VI Jahrhundert v. Chr.", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 116-119, pl. XII, 5-10; *SNG* 6, pl. 26, nos. 873-879; H. Baumann, *Pflanzenbilder auf griechischen Münzen*, München 2000, p. 54-55. Pour le sélinon en tant qu'emblème de la ville de Sélinonte, voir notamment Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 151-154.

⁵⁵⁰ F. Imhoof-Blumer, "Fluss- und Meergötter auf griechischen und römischen Münzen", *SNR* 23, 1923-24, p. 208-209, nos. 86-89; Head, *HN*², p. 168-169; W. Schwabacher, *op. cit.*, p. 5-26, nos. 1-45; *SNG Cop. Sicily*, pl. 13, nos. 597-600; *SNG Amer. Sicily*, pl. 23-24, nos. 688-701; P. R. Franke, M. Hirmer, *op. cit.*, nos. 186; 188-191.

⁵⁵¹ ⁵⁵¹ F. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, p. 210, nos. 90-91; G. E. Rizzo, *op. cit.*, pl. XXXI, nos. 15-17; pl. XXXIII, no. 8; Head, *HN*², p. 168; *SNG Cop. Sicily*, pl. 13, no. 601; *SNG Amer. Sicily*, pl. 24, nos. 702-710; P. R. Franke, M. Hirmer, *op. cit.*, no. 187.

didrachmes et une série de fractions ornées d'une feuille de *sélinon*. Les ateliers monétaires sélinontins utilisent aussi cette feuille en tant que contremarque⁵⁵². On sait aussi que pour montrer leur dévotion à Apollon *Pythien*, la principale divinité mégarienne, les Sélinontins offrirent au dieu de Delphes un *sélinon* en or⁵⁵³.

II. 1. 2. 2. Les σύμμικτοι ἄνθρωποι de Sélinonte

Les savants modernes ont essayé de montrer que la présence des σύμμικτοι ἄνθρωποι dans les cités grecques de Sicile⁵⁵⁴ s'expliquait non seulement par la politique des tyrans de Syracuse et par la mobilité des individus entre les cités grecques de Sicile⁵⁵⁵, mais aussi par le caractère mélangé que les fondations coloniales de Sicile présentaient dès le début⁵⁵⁶ et par

⁵⁵² Pour la présence de la feuille habituelle de *sélinon* sur l'avvers et le revers des didrachmes et des différentes fractions de Sélinonte et également pour l'usage de cette feuille en tant que contremarque, voir C. Arnold-Biucchi, "Litras en argent contrmarquées en Sicile et les fractions de Sélinonte", in *Pour Denyse. Divertissements numismatiques*, S. Mani Hurter et C. Arnold-Biucchi (éds.), Bern 2000, p. 13-17, pl. 1, 1-3 (contremarques), 5-7 (fractions); L. Lazzarini, "Monete arcaiche inedite di Selinunte e nuove considerazioni sul tipo della foglia", *NAC* 32, 2003, p. 11-22.

⁵⁵³ Plutarque, *Sur les oracles de la Pythie*, 12 (= *Moralia* 399 F).

⁵⁵⁴ Le caractère ethniquement hybride des Grecs de Sicile est rapporté par le discours d'Alcibiade, chez Thucydide, VI, 17, 2-4. Pour le caractère mélangé de la population de Sélinonte, voir surtout J. Heurgon, *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 70-74; Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 58; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 191.

⁵⁵⁵ K. Lomas, "The Polis in Italy: Ethnicity, Colonization, and Citizenship in the Western Mediterranean", in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 167-185. À propos de la mobilité des individus, un cas intéressant est celui du médecin ionien Σομοπίδας, fils de Μανδροκλῆς, originaire d'Asie Mineure, qui est mentionné par une des plus anciennes épitaphes de Mégara, datant du milieu du VI^e siècle et gravée sur la cuisse d'un *kouros*. Le patronyme Μανδροκλῆς possède le radical Μάνδρος, qui est le nom d'une divinité anatolienne. À cet égard, voir G. Pugliese Carratelli, "Kouros arcaico di Megara Hyblaea. L'epigrafe", *ASAA* 25-26, 1946-1948, p. 66-68; *idem*, "Ancora Tessali a Sibari ?", *PP* 24, 1969, p. 462; O. Masson, "La Sicile et le monde grec archaïque: l'apport de la linguistique", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 74; *IGDS*, no. 22, p. 28-29; *IGASM* I², no. 3, p. 18. Sur l'émigration des Ioniens au VI^e siècle en Occident, voir surtout M. Gras, *ArchClass* 43, 1, 1991, p. 269-278.

⁵⁵⁶ Asheri, *La colon. gr.*, p. 136-137; Vallet, *Urbanisation*, p. 486; *idem*, "Rhégion et Zancle, vingt ans après", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 396-397.

l'arrivée des nouveaux colons de Grèce (les ἑποικοί)⁵⁵⁷. De plus, il faut prendre en compte la problématique des contacts entre les indigènes et les Grecs, et notamment la question de la présence indigène dans les cités grecques de Sicile (voir *supra*, chapitre II. 1. 1. 2. pour Mégara, et *infra*, chapitre II. 1. 2. 3. pour Sélinonte)⁵⁵⁸.

Dans le cas de Sélinonte, la découverte de l'épithaphe corinthienne/corcyréenne (?) d'Eukritos, datée de la deuxième moitié du VII^e siècle⁵⁵⁹, et d'un alabastré corinthien de la fin du VII^e siècle, portant une inscription incisée en alphabet corinthien⁵⁶⁰, suggère que les Corinthiens figuraient déjà parmi les premiers *apoikoi* ayant fondé la cité de Sélinonte⁵⁶¹.

La fête des Κοτύτια, considérée comme une fête sicilienne par un lemme du recueil des proverbes grecs⁵⁶², est attestée vers le milieu du V^e siècle à Sélinonte par une célèbre *lex*

⁵⁵⁷ Sur l'importance de la politique de ravitaillement des colonies de l'ouest, voir E. Lepore, "Rapporti ed analogie di colonizzazione tra Sicilia e Magna Grecia", *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 79; Finley, *Anc. Sicily*, p. 30; M. Gras, "La Méditerranée occidentale, milieu d'échanges. Un regard historiographique", in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la villa «Kérylos» (1991)*, Rome 1995, p. 113-114. La possibilité de l'arrivée des *époikoi* à Mégara, qui se seraient intégrés dans le système des lots déjà mis en place, est prise en compte aussi par M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 575-576.

⁵⁵⁸ Sjöqvist, *Sicily and the Greeks*, p. 62. Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 619, écrit « Por todo ello, podemos seguir manteniendo que el mundo siciliota es, desde el principio, un mundo mixto; los griegos se han acercado efectivamente a los indígenas y han creado *póleis* culturalmente griegas, pero en las cuales hay una sensibilidad especial hacia el mundo indígena. »

⁵⁵⁹ *IGLMP*, no. 74, p. 104-105; *SEG* XXI, 1108; Guarducci, *Epigrafi di Siracusa e di Megara*, p. 25; *IGDS*, no. 72, p. 70-71; *IGASM* I², no. 79, p. 83. Gallavotti, *Scritture arcaiche*, p. 90-93, soutient que l'emploi de ΟΥ pour Ο rencontré plus souvent à Corcyre qu'à Corinthe et la présence des certains signes caractéristiques pour l'alphabet corcyréen (le *kappa*, le *iota*) montrent que l'épithaphe pour Eukritos est plutôt celle d'un Corcyréen que d'un Corinthien. Cf. Brugnone, *Alfabeti arcaici*, p. 1309.

⁵⁶⁰ *SEG* XIX, 614; *IGDS*, no. 79, p. 79-80; Brugnone, *Alfabeti arcaici*, p. 1309; *IGASM* I², no. 80, p. 83-84.

⁵⁶¹ La Genière, *Sélinonte*, p. 257; M. Guarducci, "Note di epigrafia selinuntina arcaica", *Kokalos* 12, 1966, p. 182-183; Fischer-Hansen, *Town Planning*, p. 348-349. Voir aussi l'épithaphe d'Euphroneios (VI^e siècle) trouvée à Sélinonte, qui utilise des caractères typiquement corinthiens (l'*epsilon* et l'*iota* corinthien: Β pour ε, Σ pour ι) mais aussi mégariens (le *rho* mégarien): Guarducci, *Epigrafi di Siracusa e di Megara*, p. 25-26; Brugnone, *Alfabeti arcaici*, p. 1309-1310; *IGASM* I², no. 81, p. 84-85; Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Selinous*, p. 223.

⁵⁶² E. L. Leutsch et F. G. Schneidewin (éds.), *Corpus paroemiographorum graecorum*, vol. I, Göttingen 1839, p. 333.

*sacra*⁵⁶³. Cette fête fait référence à Κοτυττώ, une divinité honorée à Corinthe dont la présence à Sélinonte témoigne des échanges culturels qui se sont produits en Sicile entre les Mégariens et les Corinthiens⁵⁶⁴. On se demande d'ailleurs si la présence d'un sanctuaire d'Héra dans l'aire de la Malophoros et près du port occidental de Sélinonte⁵⁶⁵ n'est pas une reproduction du *téménos* d'Héra *Akraia* à Corinthe, de même que l'*Héraion* de Syracuse (situé dans le territoire de la cité et proche de la mer⁵⁶⁶) et à l'image de l'*Héraion* de Corcyre⁵⁶⁷. En effet, Héra est une divinité apparemment absente en Mégaride, puisse que la région de Pérachora, où il existait un

⁵⁶³ Jameson *et al.*, *Lex sacra*, colonne A, l. 7, avec les commentaires aux p. 23-26.

⁵⁶⁴ Dubois, *Loi sacrée*, p. 111-112; cf. S. I. Johnston, *Restless Dead. Encounters between the Living and the Dead in Ancient Greece*, Berkeley-Los Angeles-London 1999, p. 57-58. Sur le culte de Κοτυττώ à Corinthe, voir Hésychios, s.v. Κοτυττώ· ὁ μὲν Εὐπολὶς κατ' ἔχθος τὸ πρὸς τοὺς Κορινθίους φορτικόν τινα δαίμονα διατίθεται. Voir aussi la notice du *Souda*, s.v. Κότυς, sur la présence d'une autre divinité thrace, Κότυς, à Corinthe. En se fondant sur l'attestation des noms Κοτυτίων et Κοττίχα par des graffiti et des timbres de Chersonèse Taurique, V. F. Stolba, "Quelques noms dans les inscriptions sur des céramiques de Chersonèse", *Arxeologičeski vesti* 2, 1993, p. 107-112 (en russe), suppose la présence de la fête des Κοτύττια dans la colonie héracléote du nord de la mer Noire. De plus, les noms Κοτυτίων et Κοτυτίς sont attestés par des inscriptions de Callatis (*ISM* III, 168, 172), que A. Avram, in *ISM* III, ad no. 168, p. 495, préfère mettre en rapport avec un nom thrace très fréquent Κότυς. Cf. M. Dana, "Lettres grecques dialectales nord-pontiques (sauf *IGDOP* 23-26)", *REA* 109, 2007, p. 82-83.

⁵⁶⁵ Grâce à la trouvaille d'un graffiti dédié à Héra, ce sanctuaire de Sélinonte est identifié avec un *Héraion* par Parisi Presice, *L'importanza di Hera*, p. 55-56; *idem*, "La struturra", in S. Tusa *et al.*, "Selinunte-Malophoros: rapporto preliminare sulla II campagna di scavi", *SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 52-53; cf. *SEG* XXXVI, 853; XXXVIII, 959; L. Dubois, *Bull. ép.* 1989, 857; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 88, 91-92.

⁵⁶⁶ Diodore, XX, 32, 4, évoque dans le contexte des événements datant de ca. 309 un sanctuaire d'Héra dans les alentours de Mégara Hyblaea. Hammond, *Heraeum*, p. 96, 98, estime que ce sanctuaire fut originellement fondé par les Mégariens (voir aussi *supra*, chapitre I. 1. 1.), mais cela est peu probable, car à l'époque à laquelle se réfère Diodore (vers 309) l'*Héraion* se trouvait dans le territoire de Syracuse et il peut par conséquent s'agir d'un sanctuaire fondé après l'abandon de la ville en 483/2, peut-être à l'époque de Timoléon; cf. G. Vallet, F. Villard, "Le repeuplement du site de Mégara Hyblaea à l'époque de Timoléon", *Kokalos* 4, 1958, p. 100-106, qui date pourtant l'*Héraion* de l'époque archaïque; Parisi Presice, *L'importanza di Hera*, p. 55, qui considère aussi cet *Héraion* mentionné par Diodore comme appartenant à Mégara Hyblaea. Voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 5., sur la possibilité de l'introduction du culte d'Héra à Byzance par les Corinthiens (ou les Argiens), et pour un parallèle entre la fondation de Sélinonte et celle de Byzance.

⁵⁶⁷ Pour le sanctuaire d'Héra *Akraia* de Corcyre, voir la bibliographie citée *supra*, chapitre I. 1. 1.

sanctuaire de cette déesse, n'était pas à l'époque archaïque une possession des Mégariens, mais des Corinthiens (voir *supra*, chapitre I. 1. 1.).

Concernant une possible présence corinthienne à Mégara, il convient d'évoquer une inscription datant du dernier quart du VII^e siècle peinte sur un fragment de céramique locale à figures noires du style de transition, qui imite la céramique corinthienne (voir pl. VI, fig. 2). Manni Piraino pense que cette inscription est rédigée avec des caractères béotiens, attestant ainsi la présence d'un artiste béotien à Mégara⁵⁶⁸. Mais l'épigraphiste italien considère cette inscription comme une signature et en donne une lecture erronée: [---]αγμα ho φορύνθιος. Les épigraphistes ont avancé principalement trois interprétations de cette inscription. La première avancée par C. Gallavotti, et reprise par R. Arena (*IGASM I*², no. 14), suggère que « κορύνθιος si una qualifica di quel tipo di vasellame, che consiste in una base circolare su cui poggia un grande piatto ». Selon une deuxième proposition, l'on aurait affaire à une dédicace d'une offrande faite par un Corinthien, avec une graphie de υ pour ι: [---]ᾱγμα ho φορύνθιος, « (un tel a dédié) cette offrande, le Corinthien ». Enfin, une dernière suggestion faite par Laurent Dubois, et renforcée dernièrement par G. Pugliese Carratelli, considère φορύνθιος comme le génitif d'un patronyme, φορύνθις, un nom théophore bâti sur le radical de l'épiclèse Κορύνθος sous laquelle Apollon est célébré dans un sanctuaire près de Koroné, en Messénie (Pausanias, IV, 34, 7)⁵⁶⁹. Cette dernière proposition nous paraît la plus probable et c'est celle-ci que nous retiendrons.

Compte tenu de ces documents épigraphiques, il nous semble important de souligner qu'il existait non seulement des Mégariens, mais aussi des Corinthiens (provenant de Corinthe même ou de colonies corinthiennes, comme Corcyre ?) à Sélinonte. Ceux-ci figuraient parmi les premiers *apoikoi* ou, plus probablement, ils y étaient arrivés en tant que *époikoi* (« colons

⁵⁶⁸ Les caractères utilisés dans cette dédicace (le *lambda*, transcrit à tort comme *gamma* par Manni Piraino; le *thèta*; le *koppa*) sont pourtant attestés à Corinthe: Guarducci, *Epigrafia gr.*, I, p. 170.

⁵⁶⁹ *Mégara 2*, p. 176, fig. 22, pl. 196, 1; Manni Piraino, *Koiné alfabetica*, p. 132, 134-135; no. 1, p. 137-138, voir aussi l'inscription no 5, p. 141-142, où il apparaît un « *alpha* molto vicino al tipo beotico »; Dubois, *IGDS*, no. 18, p. 24; C. Gallavotti, "Scritture della Sicilia ed altre epigrafi arcaiche", *Helikon* 17, 1977, p. 106-107; *IGASM I*², no. 14, p. 26-27; *SEG XXVI*, 1098; R. Wachter, *Non-Attic Greek Vase Inscriptions*, Oxford 2001, p. 200-201; G. Pugliese Carratelli, *PP* 58, 2003, p. 311 (*SEG LIII*, 1024); cf. E. Diehl, "Compte rendu de G. Vallet et F. Villard, *Mégara Hyblaea. 2*", *Gnomon* 37, 1965, p. 813; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 331, n. 112 et p. 572.

additionnels ») après la fondation des cités mégariennes. Il est d'ailleurs très probable que Sélinonte, en raison de sa position à la limite du monde grec de Sicile, et des contacts directs qu'elle entretenait avec les Phéniciens, les Élymes et les Sicanes, a constitué un centre d'intérêt commercial pour les Grecs originaires d'autres cités que Mégare⁵⁷⁰. Enfin, les inscriptions sélinontines attestent aussi la présence des indigènes, des Phéniciens/Puniques et des Étrusques dans cette grande cité mégarienne de la Sicile occidentale⁵⁷¹.

II. 1. 2. 3. Les rapports avec les indigènes

La plupart des spécialistes ont initialement accepté la thèse d'A. Rallo, qui soutenait que les premiers contacts entre les Mégariens et les Sicanes (les indigènes de la Sicile occidentale) n'avaient pas été violents et que l'occupation grecque du site situé entre les vallées des fleuves Cotone à l'est et Modione (l'antique Sélinous⁵⁷²) à l'ouest s'est faite d'une manière pacifique. Cette opinion se fondait sur les découvertes de Manuzza, où le niveau indigène homogène était suivi par une couche mixte gréco-indigène, laquelle était finalement remplacée par une couche purement grecque, sans traces de destruction⁵⁷³.

⁵⁷⁰ Cf. Anello, *Himeráioi e Selinúntioi*, p. 102-103. Voir le discours prononcé par Gélon en 481 face aux ambassadeurs des Grecs venus à Syracuse pour demander de l'aide contre les Perses, reproduit par Hérodote (VII, 158), qui évoque les profits que les cités de Grèce tiraient des *emporía* de Sicile. À cet égard, R. Descat, "Gélon et les *emporía* de Sicile", *Messana* 13, 1992, p. 5-17, considère que la colonie sélinontine Minoa figurait sans nul doute parmi ces *emporía*.

⁵⁷¹ Voir *infra*, chapitres II. 1. 2. 3., pour les noms indigènes, et II. 1. 2. 4., pour les noms sémitiques et étrusques attestés à Sélinonte. Pour la présence de non-Grecs à Sélinonte, voir surtout la mise au point récente d'Antonetti-De Vido, *Cittadini*, p. 420-451.

⁵⁷² Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 122.

⁵⁷³ Rallo, *Selinunte. Relazione preliminare*, p. 730. L'hypothèse de l'occupation pacifique du site de Sélinonte est acceptée par R. Martin, "Recherches sur l'acropole de Sélinonte", *Kokalos* 26-27, 1980-1981, p. 1013; *idem*, "L'histoire de Sélinonte d'après les fouilles récentes", *CRAI* 1977, p. 53; A. J. Graham, "The Western Greeks", in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 168; Tusa, *Greci e punici*, p. 19; Di Vita, *Selinunte*, p. 9-10; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 373; S. Collin Bouffier, "Sélinonte à la frontière punique", *Dossiers d'Archéologie* 225, 1997, p. 47; J. G. Devoto, *op. cit.*, p. 91.

En dehors du site de Manuzza, S. Tusa a aussi supposé l'existence d'une phase pré-grecque dans le sanctuaire de Déméter Malophoros⁵⁷⁴. Mais son opinion ne se fonde que sur quelques fragments de céramique indigène dépourvus de contexte archéologique, ce qui à nos yeux n'est pas suffisant. L'absence de stratigraphie et le nombre réduit de ces tessons (5 fragments datant du VIII^e-V^e siècles) rend difficile, voire impossible, la comparaison faite par Tusa entre les trouvailles de l'aire de la Malophoros et celles de Manuzza.

La découverte isolée de fragments de coupes indigènes sur l'acropole ne peut non plus être considérée comme un argument décisif pour la présence indigène dans cette aire⁵⁷⁵. L'hypothèse de C. Parisi Presicce sur l'existence à Sélinonte d'un village indigène constitué avant l'arrivée des Grecs par plusieurs noyaux d'habitation reste encore à prouver par les découvertes archéologiques⁵⁷⁶. En effet, D. Mertens estime dernièrement que « nei nuovi scavi sull'agora e nella valle del Cotone non si è riscontrata traccia di una eventuale occupazione precedente da parte della popolazione sicula autoctona »⁵⁷⁷.

Par ailleurs, contrairement à la thèse de Rallo, des traces de confrontations sont aussi attestées à Sélinonte, comme le montrent les découvertes de Montagnoli, un site sicane situé à la périphérie orientale du territoire de Sélinonte. À Montagnoli, certains habitats sont détruits par des incendies vers le milieu du VII^e siècle⁵⁷⁸. S'appuyant sur ces découvertes récentes, De

⁵⁷⁴ S. Tusa, "Presenze indigene nel territorio selinuntino", *SicArch* XV, 49-50, 1982, p. 111-118. Jameson *et al.*, *Lex sacra*, p. 140, n. 8, soulignent l'impossibilité d'identifier les éléments indigènes dans le culte de la Malophoros à cause surtout du manque d'information concernant la religion des communautés indigènes de Sicile. Cf. M. Riotto, "Il santuario della Malopharos a Selinunte: spunti per una discussione storico-religiosa", *SicArch* XVIII, 59, 1985, p. 25-51, notamment p. 34-35.

⁵⁷⁵ Pour la céramique indigène trouvée sur l'acropole, voir M. H. Fourmont, "Sélinonte: fouille dans la région nord-ouest de la rue F", *SicArch* XIV, 46-47, 1981, p. 8-9. Par ailleurs, I. Tamburello, "La Montagnola di Marineo", *SicArch* 10, 1970, p. 35, n. 11, évoque la présence au Musée de Palerme des céramiques indigènes de l'époque archaïque provenant des nécropoles de Sélinonte, céramiques trouvées lors des fouilles de 1963-1967.

⁵⁷⁶ Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 27, suivi par De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 151.

⁵⁷⁷ Mertens, *Selinus I*, p. 226, 273 (le passage cité).

⁵⁷⁸ G. Castellana, "L'insediamento di Montagnoli nei pressi di Selinunte. Un contributo per la conoscenza delle popolazioni anelleniche lungo il corso finale del Belice", in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti de seminario di studi, Palermo-Contessa Entellina 25-28 maggio 1989*, G. Nenci, S. Tusa et V. Tusa (éds.), Palermo 1990, p. 326-330; *idem*, "Nuovi dati sull'insediamento di Montagnoli presso Menfi", in *Terze giornate internazionali di studi sull'area elima (Gebellina-Erice-Contessa-Entellina, 23-26 ottobre 1997)*.

Angelis estime que les contacts avec les indigènes, pacifiques à l'origine, sont ensuite devenus violents⁵⁷⁹. Bien que cette dernière hypothèse soit probable, nous croyons qu'il est également possible que la fondation de Sélinonte implique une politique d'alliance avec certains chefs indigènes, sans exclure des luttes avec d'autres, moins convaincus par les « bénéfices » de la présence grecque. Une telle manière de voir les choses peut expliquer l'absence de traces de destructions à Manuzza et leur présence à Montagnoli. Et tout cela est d'autant plus probable si l'on accepte que la fondation de Sélinonte s'est déroulée en plusieurs étapes. Le succès de la colonisation mégarienne a pu être favorisé par l'existence de bonnes relations entre les Grecs et une partie des indigènes⁵⁸⁰. En outre, il ne faut pas oublier que les relations entre les Grecs et les Sicanes sont complexes à l'époque archaïque, et que les sources archéologiques ne donnent pas encore une image complète du début de l'habitat grec à Sélinonte.

L'anthroponymie est un domaine susceptible de nous apporter des informations utiles sur les rapports entre Grecs et indigènes. À Sélinonte même, la plupart des noms sont grecs. Pourtant, les quelques anthroponymes que Manni Piraino a identifiés comme indigènes (Σέλινις, Ὑψις, Μάκερις) suggèrent l'intégration de l'élément local dans la *polis* mégarienne⁵⁸¹. De plus, quelques tablettes de malédiction sur plomb (*defixiones*) du V^e siècle attestent la présence de plusieurs noms d'aspect indigène à Sélinonte (Ἀπελος, Τίτελος/Τίττελος, Ταμματος, Καποσος, Πιακίς, Ἀροθίς)⁵⁸². Les lamelles de plomb de

Atti, vol. I, S. de Vido (éd.), Pisa-Gibellina 2000, p. 263-271. Sur Montagnoli, voir aussi G. Castellana, s.v. "Montagnoli", in *BTCGI* X, 1992, p. 235-236.

⁵⁷⁹ De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 151-152, 201.

⁵⁸⁰ Pippidi, *Gètes, Grecs et Romains en Scythie*, p. 445-446, établit trois catégories de relations possibles entre les *apoikoi* grecs et les indigènes: l'accueil généreux des Grecs par les indigènes (voir le cas de Marseille: Justin, XLIII, 3, 4-13), la version héroïque de la colonisation avec la conquête du territoire indigène et les accords en vertu desquels les Grecs recevaient des dynastes locaux les terres nécessaires à l'établissement de leur *apoikia*.

⁵⁸¹ M. T. Manni Piraino, *Kokalos* 10-11, 1964-1965, p. 480-484.

⁵⁸² Les deux noms indigènes Ἀπελος et Τίτελος/Τίττελος sont mentionnés par la « grande *defixio* » de Sélinonte: *SEG* XVI, 573; *IGDS*, no. 38, p. 49-52; *IGASM* I², no. 63, p. 62-65; Bettarini, *Defixiones*, no. 23, p. 112-121, surtout p. 117-118; avec l'analyse onomastique de Masson, *L'imprécation de Sélinonte*, p. 386-387. Pour une autre *defixio* de Sélinonte, qui nous transmet des noms locaux (Ταμματος, Καποσος, Πιακίς), voir *SEG* XVI, 571; *IGDS*, no. 36, p. 45-47; *IGASM* I², no. 69, p. 70-71; Bettarini, *Defixiones*, no. 24, p. 125-129. Cf. O. Masson, *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 75; Antonetti-De Vido, *Cittadini*, p. 421. Dernièrement, une des trois

Sélinonte confirment également l'emploi de l'ethnique des Sicanes comme anthroponyme (le féminin Σικανά⁵⁸³ et le masculin Σικῶν⁵⁸⁴ qui est sans doute une *Kurzform* de Σικελός⁵⁸⁵). Bien entendu, ces quelques attestations ne permettent point de faire des estimations sur la composition ethnique de la population sélinontine, car un nombre important d'indigènes avaient peut-être pris des noms grecs bien plus prestigieux que ceux d'origine locale⁵⁸⁶.

II. 1. 2. 3. 1. L'expansion rapide de Sélinonte dans le territoire indigène

L'expansion des Mégariens en Sicile occidentale, attestée par la documentation archéologique et épigraphique de la fin du VII^e siècle et de la première moitié du VI^e siècle, constitue un autre élément qui peut nous aider à comprendre la nature des rapports entre Grecs et indigènes.

La rapidité de la pénétration des Grecs vers l'intérieur du pays, passant par la vallée du Belice, est attestée dès la fin du VII^e siècle par les céramiques grecques d'importation (coupes ioniennes, céramique corinthienne) et par les céramiques sélinontines trouvées à Monte Castellazzo di Poggioreale (pour la localisation des sites indigènes de la Sicile occidentale, voir carte 18)⁵⁸⁷. L'hellénisation des indigènes est mise en évidence par la céramique locale qui

defixiones du V^e siècle publiées par R. Kotansky, J. Curbera, "Unpublished Lead Tablets in the Getty Museum", *MediterrAnt* 7, 2, 2004, p. 684-691; cf. L. Dubois, *Bull. ép.* 2006, 516, évoque un nom indigène nouveau Ἀροθις.

⁵⁸³ IGDS, no. 29, p. 39-41; IGASM I², no. 59, p. 59; Bettarini, *Defixiones*, no. 15, p. 75-80.

⁵⁸⁴ G. Manganaro, "Una defixio giudiziaria in alfabeto selinuntino", *REG* 116, 2003, p. 685-689; L. Bettarini, "Una nuova defixio di Selinunte ?", *ZPE* 151, 2005, p. 257.

⁵⁸⁵ M. Lambertz, *Die griechischen Sklavennamen*, in *LVII. Jahres-Bericht über das k. k. Staatsgymnasium im VIII. Bezirke Wiens für das Schuljahr 1906/1907*, Wien 1907, p. 15, n. 25.

⁵⁸⁶ Concernant la faible proportion des noms non grecs mentionnés par les *defixiones* de Sicile, Curbera, 1999, p. 170, écrit : « Tuttavia ellenismo onomastico ed ellenismo etnico non vanno confusi: la popolazione indigena, probabilmente, adoperò i nomi più prestigiosi dei greci, per cui non siamo in condizione di affermare che l'uso di *defixiones* rimase loro estraneo ». Cf. aussi Antonetti-De Vido, *Cittadini*, p. 422

⁵⁸⁷ V. Tusa, "Materiali greci dell'VIII e del VII secolo a. C. nella Sicilia Occidentale", in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 49; G. Falsone in G. Falsone *et al.*, "Quattro campagne di scavo a Castellazzo di Poggioreale", *Kokalos* 36-37, 1980-1981, p. 936-937; La Genière, *Sélinonte*, p. 252-253. Sur les découvertes de Poggioreale, voir aussi V. Tusa, "La zona archeologica di Poggioreale", *SicArch* V, 18-20, 1972, p. 57-60; G. Falsone, s.v. "Monte Castellazzo di Poggioreale", in *BTCGI* X, 1992, p. 307-312. Sur les sites indigènes de la Sicile

apparaît associée à la céramique grecque dès la fin du VII^e siècle dans les sites de la vallée du Belice⁵⁸⁸. Aux VII^e-VI^e siècles, Sélinonte semble de même être le centre de diffusion de la céramique étrusque au long de la vallée du Belice vers les sites indigènes, Monte Iato et Poggioreale (voir carte 19)⁵⁸⁹.

Une épitaphe datant de la fin du VII^e siècle ou du début du VI^e siècle, découverte au nord de Sélinonte, dans la « Contrada Vallessecco », où se trouve une des nécropoles de la cité, confirme la rapidité de la pénétration de Sélinontins vers l'intérieur du territoire⁵⁹⁰. De plus, on a découvert dans une région proche de Poggioreale une dédicace à Héraclès, en dialecte dorien et en alphabet sélinontin, datée de la première moitié du VI^e siècle. À Poggioreale il existe une aire sacrée dédiée à Héraclès, que les savants mettent généralement en liaison avec la tentative de Pentathlos de fonder une colonie en Sicile, près du cap Lilybée, vers 580⁵⁹¹. Grâce à Diodore, on sait que Pentathlos se tenait pour un descendant d'Héraclès et qu'il a aidé la cité de Sélinonte dans son conflit avec Ségeste⁵⁹². Toutefois, L. Gallo attire dernièrement

occidentale, voir la description détaillée fournie par De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 101-115, et surtout p. 173-178, pour les sites indigènes qui se trouvaient dans le territoire de Sélinonte.

⁵⁸⁸ F. Spatafora, "L'alta e media Valle del Belice tra la Media Età del Bronzo e l'età arcaica", *Kokalos* 42, 1996, p. 189 et 191.

⁵⁸⁹ Rallo, *Considerazioni*, n. 20, p. 545-546 et 549. Sur l'arrivée des céramiques grecques à Monte Iato dès la fin du VII^e siècle, voir H. P. Isler, "Indigeni e Greci nella Sicilia Occidentalia: le più antiche importazioni greche a Monte Iato", in *KOINA: miscellanea di studi archeologici in onore di Piero Orlandini*, Milan, 1999, p. 143-156 (avec les références).

⁵⁹⁰ A. Brugnone, "Epigrafia greca", *Kokalos* 34-35, 1988-1989, p. 339-341. La pierre porte l'inscription Λεῖφκας, qui est le génitif de Λευκάνα, un anthroponyme grec dérivé de Λευκός.

⁵⁹¹ M. T. Manni Piraino, "Iscrizione inedita da Poggioreale", *Kokalos* 5, 1959, p. 159-173; M. Guarducci, "Nuove note di epigrafia siceliota arcaica", *ASAA XXXVII-XXXVIII*, N. S. XXI-XXII (1959-1960), 1960, p. 272-275; *SEG* XIX, 615; *IGLMP*, no. 35, p. 60-61; *IGDS*, no. 84, p. 84-85; *IGASM* I², no. 35, p. 39; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1962, 399; J. de la Genière, "La colonisation grecque en Italie méridionale et en Sicile et l'acculturation des non-grecs", *RA* 2, 1978, p. 268; M. Giangiulio, "Greci e non-Greci in Sicilia alla luce dei culti e delle leggende di Eracle", in *Modes de contacts et processus de transformation des sociétés anciennes (Acte du colloque de Cortone, mai 1981)*, Pise-Rome 1983, p. 803-807. Voir aussi *infra*, chapitre III. 1. 2. 4., pour l'attestation du clan (ou de l'hékatostry) des Héraclides à Sélinonte.

⁵⁹² Diodore, V, 9. Antiochos de Syracuse (*FGrHist* 555 F 1), cité par Pausanias, X, 11, 3, signale également que les Phéniciens étaient les alliés des Élymes dans cette guerre. Pour le rôle de Sélinonte dans l'expédition de

l'attention sur le fait que la dédicare découverte à Poggioreale peut montrer non seulement une expansion militaire, mais elle peut constituer aussi « una testimonianza di un fenomeno di circolazione di privati selinuntini in quest'area dell'isola »⁵⁹³.

La présence mégarienne à l'ouest de Sélinonte, en direction du fleuve Mazaro, est confirmée par une épitaphe en alphabet corinto-mégarien, découverte dans l'aire de Campobello di Mazaro et datée du dernier quart du VII^e siècle⁵⁹⁴. Ultérieurement, vers le milieu du VI^e siècle, une autre inscription funéraire évoque la mort d'Ἀριστόγελτος, le fils d'Ἀρκαδίων, dans les alentours de Mozia (ὑπὸ Μοτύῃ)⁵⁹⁵.

Vers l'est, dans la région de Caltabellota, les fouilles ont révélé une céramique grecque archaïque et une statuette féminine en terre cuite de production sélinontine, très proche des statuettes découvertes dans le sanctuaire de la Malophoros. J. Papadopoulos pense que cette figurine de style dédalique, datant de la fin du VII^e siècle ou du début du VI^e siècle, indique « la precoce presenza greca in un centro sicano, non limitata a semplici scambi di natura

Pentathlos, voir Bérard, *Colonisation*, p. 254-257; Dunbabin, *Western Greeks*, p. 328-329; L.-M. Hans, *Karthago und Sizilien. Die Entstehung und Gestaltung der Epikratie auf dem Hintergrund der Beziehungen der Karthager zu den Griechen und den nichtgriechischen Völkern Siziliens (VI.-III. Jahrhundert v. Chr.)*, Hildesheim-Zürich-New York 1983, p. 6.

⁵⁹³ L. Gallo, "Per un riesame dei rapporti tra Segesta e Selinunte", in *Terze giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, Erice, Contessa Entellina, 23-26 ottobre 1997)*. Atti, S. De Vido (éd.), Pisa-Gibellina 2000, p. 519.

⁵⁹⁴ G. Nenci, "Una nuova iscrizione greca arcaica dall'area selinuntina", *ASNP* serie iii, 25, 3, 1995, p. 1329-1331; cf. *SEG* XLV, 1415; Anello, *Himeráioi e Selinóuntioi*, p. 105; S. de Vido in C. Antonetti, S. de Vido, "Conflitti locali e integrazione culturale a Selinunte : il nuovo profilo della polis nell'iscrizione della vittoria", in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.)*. Arte, prassi e teoria della pace e della guerra (Erice, 12-15 ottobre 2003), vol. I, Pisa 2006, p. 146.

⁵⁹⁵ *IGLMP*, no. 80, p. 110-111; Guarducci, *Epigrafia gr.*, III, p. 171-172; eadem, *L'epigrafia greca dalle origini al tardo impero*, Roma 1987, p. 395-396; *IGDS*, no. 73, p. 71-72; *IGASM* I², no. 18, p. 32; cf. Jeffrey, *LSAG*², p. 461. Olyen, I, 28, 2, témoigne d'un conflit entre les Sélinontins et les Chartaginois au VI^e siècle à la suite duquel Théron, le fils de Miltiade, s'empara de la tyrannie à Sélinonte; cf. De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 156-159. Pour l'expansion de Sélinonte aux VI^e- V^e siècles vers l'ouest, dans la direction du fleuve Mazaro, voir aussi V. Merante, "Sui rapporti greco-punici nel Mediterraneo occidentale nel VI secolo a. C.", *Kokalos* 16, 1970, p. 112; L. Gallo, *op. cit.*, p. 517-531. On remarque que pour L. Gallo l'expansion militaire de Sélinonte fut principalement dirigée vers l'ouest et non pas vers les cités élymes du nord.

commerciale, giacché se deve presupporre l'esistenza di un santuario greco dal cui materiale votivo certamente proviene la statuetta»⁵⁹⁶. Toujours dans la partie est du territoire de Sélinonte, le site indigène de Monte Adranone, situé à 1 000 m d'altitude et dominant la vallée du Belice, connaît une occupation grecque au VI^e siècle; il sera utilisé comme place fortifiée jusqu'à la fin du V^e siècle⁵⁹⁷.

Néanmoins, malgré ces découvertes archéologiques et épigraphiques qui nous montrent l'évolution rapide des contacts entre les Grecs et les indigènes, il convient de signaler qu'il n'est pas toujours facile de distinguer entre le contrôle des voies de communication et de commerce d'une part, et la possession réelle de ces territoires appartenant originellement aux indigènes d'autre part.

Enfin, on est plus informés par les sources littéraires sur l'expansion côtière de la cité mégarienne. À l'ouest, les sources littéraires attestent l'existence de Mazare, un *phrourion* sélinontin selon Stéphane de Byzance (s. v. Μαζάριον), un *emporion* sélinontin d'après Diodore (XIII, 54, 6). Le site antique est occupé par la ville actuelle de Mazara del Vallo, ce qui rend difficiles les fouilles archéologiques, seules capables de dater avec plus d'exactitude la fondation ou l'occupation de cet établissement par les Sélinontins⁵⁹⁸.

Pour la côte est de la Sicile, grâce à Hérodote (V, 46, 2), on apprend que les Sélinontins ont fondé Minoa sur la rive gauche du fleuve Halykos (l'actuel Platani, voir carte **19**, le site no. 32 et aussi pl. **XII**). Les trouvailles dans la nécropole archaïque confirment la fondation de cet

⁵⁹⁶ J. Papadopoulos, "Una terracotta dedalica da Caltabellotta", *Xenia* 2, 1981, p. 10; cf. R. Panvini, s.v. "Caltabellotta", in *BTCGI* IV, 1985, p. 269-270; *eadem*, "Scavi e ricerche a Caltabellotta", *Kokalos* 34-35, 1988-89, p. 559-572; Leighton, *Sicily before History*, p. 261.

⁵⁹⁷ Pour l'occupation de Monte Adranone par Sélinonte, voir E. de Miro, "Monte Adranone, antico centro di età greca", *Kokalos* 13, 1967, p. 180-185; E. de Miro, G. Fiorentini, "Attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia centro-meridionale negli anni 1968-1972", *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 241-244; *idem*, "Relazione sull'attività della Soprintendenza alle Antichità di Agrigento (1972-1976)", *Kokalos* 22-23, 1976-1977, p. 454-455; E. de Miro, "Nuovi dati del problema relativo all'ellenizzazione dei centri indigeni della Sicilia centro-occidentale", *BA* LX, 3-4, 1975, p. 126-128; C. A. di Noto, s.v. "Monte Adranone", in *BTCGI* X, 1992, p. 260. Les fouilles indiquent qu'après la destruction de la fin du V^e siècle (qui fut une conséquence de la conquête punique de Sélinonte), la localité de Monte Adranone fut rebâtie au IV^e siècle et qu'elle continua son existence jusqu'au milieu du III^e siècle.

⁵⁹⁸ Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 115-116; S. de Vido, s.v. "Mazara del Vallo", in *BTCGI* IX, 1991, p. 502-508 (avec les références); De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 196, n. 249.

établissement vers le milieu du VI^e siècle⁵⁹⁹. Le nom même de Minoa reflète une ancienne origine mégarienne puisqu'on trouve une petite île de ce nom (qui serait un souvenir de la conquête de Mégare par Minos⁶⁰⁰), près de Nisaia, le port de Mégare de Grèce. Le nom de cette colonie a été ultérieurement mis en rapport avec la légende de Dédale et de Minos en Sicile⁶⁰¹. Après la défaite et la mort du spartiate Dorieus, pendant sa campagne contre les Phéniciens et les Ségestains, ses compagnons, commandés par Euryléon, ont occupé à la fin du VI^e siècle Minoa. La cité change de nom et devient Héracléa Minoa soit après l'occupation d'Euryléon⁶⁰², soit beaucoup plus tard, entre 357 et 313, à l'époque de la nouvelle colonisation faite par Timoléon⁶⁰³. Fondée avec le dessein de bloquer l'expansion du tyran agrigentain Phalaris, Minoa sera occupée au début du V^e siècle par Agrigente⁶⁰⁴.

Les géographes latins Pomponius Mela (II, 7, 118) et Pline (*Histoire naturelle*, III, 90) mentionnent en Sicile occidentale *Thermae Selinuntiae*, une localité considérée comme faisant

⁵⁹⁹ E. de Miro, "La fondazione di Agrigento arcaica e l'elmemizzazione del territorio fra il Salso e il Platani", *Kokalos* 8, 1962, p. 144-146; R. J. A. Wilson et A. Jr. Leonard, "Field Survey at Heraclea Minoa (Agrigento), Sicily", *JFA* 7, 1980, p. 225-226.

⁶⁰⁰ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 29-32; Antonetti-Lévêque, *Devins*, p. 198-199.

⁶⁰¹ L'association entre le roi Minos et Minoa se trouve chez Diodore, IV, 79. À propos de cette tradition, voir Sjöqvist, *Sicily and the Greeks*, p. 9; Martin *et al.*, *Città greche*, p. 556; G. Manganaro, "Mondo religioso greco e mondo 'indigeno' in Sicilia", in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 73 et aussi p. 157. Pour les traditions concernant l'expédition et la mort du roi Minos en Sicile, voir aussi G. Pugliese Carratelli, "Minos e Cocalos", *Kokalos* 2, 1956, p. 89-103 (= in G. Pugliese Carratelli, *Tra Cadmo e Orfeo. Contributi alla storia civile e religiosa dei Greci d'Occidente*, Bologne 1990, p. 43-57); F. P. Rizzo S. J., "Akragas e la fondazione di Minoa", *Kokalos* 13, 1967, p. 117-142.

⁶⁰² Bérard, *Colonisation*, p. 265; Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 23; L. Braccisi, *L'enigma Dorico*, *Hesperia*, 11: *studi sulla grecità di Occidente*, Roma 1999, p. 46; T. Fischer-Hansen, T. H. Nielsen, C. Ampolo, s.vv. "Herakleia (1)", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 196.

⁶⁰³ E. de Miro, "Eraclea Minoa e l'epoca di Timoleonte", *Kokalos* 4, 1958, p. 69-81, surtout p. 78; Martin *et al.*, *Città greche*, p. 555; R. Descat, *op. cit.*, p. 10, n. 1.

⁶⁰⁴ Chronique de Lindos, *FGrHist* 532 C 30. Sur l'occupation de Minoa par Agrigente, voir E. de Miro, "Agrigento arcaica e la politica di Falaride", *PP* 11, 1956, p. 272-273; J. A. de Waele, *Acragas Graeca. Die historische Topographie des griechischen Akragas auf Sizilien*, La Haye 1971, p. 108; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 161-162.

partie du territoire de Sélinonte⁶⁰⁵. Mais G. Bejor pense à juste titre que ces auteurs latins font dans ce cas une confusion avec la colonie de *Thermae Himeraeae* sur la côte nord de Sicile⁶⁰⁶.

En conclusion, la rapidité de l'expansion de Sélinonte dans le milieu indigène aux VII^e-VI^e siècles suggère à notre avis que les Mégariens avaient acquis les connaissances nécessaires pour une telle entreprise avant leur installation « officielle » vers la fin du VII^e siècle en Sicile occidentale. L'arrivée des Mégariens en plusieurs étapes à Sélinonte, sans doute déjà vers la moitié du VII^e siècle, a favorisé les contacts plus ou moins pacifiques et les échanges avec les indigènes, tout en assurant le succès de l'*apoikia* mégarienne. D'ailleurs, la fondation des établissements mégariens de la Propontide offre l'image analogue d'une colonisation par étapes, très cohérente et conditionnée aussi par les relations avec les indigènes (voir *infra*, chapitre II. 2. 1. 2.).

II. 1. 2. 4. Les causes de la fondation de Sélinonte et les rapports avec les métropoles

Les causes du départ des Mégariens pour la Sicile occidentale (surpopulation, commerce ou recherche des métaux) ont fait l'objet de débats intenses. La croissance de la population mégarienne vers le milieu du VII^e siècle et l'incapacité du territoire de Mégara Hyblaea à fournir le nécessaire à cette population ont longtemps été considérées comme les causes les plus probables de la fondation de Sélinonte⁶⁰⁷. Néanmoins, De Angelis a récemment démontré que le territoire de Mégara était largement suffisant pour compenser la croissance

⁶⁰⁵ Bérard, *Colonisation*, p. 247-248.

⁶⁰⁶ G. Bejor, "Ricerca di topografia e di archeologia romana nelle Sicilia sud-occidentale", *ASNP* serie iii, 5, 2, 1975, p. 1295.

⁶⁰⁷ P. Orsi, "Megara Hyblaea. Storia, topografia, necropoli e anathemata", *MAL* 1, 1890, col. 695; Asheri, *La colon. gr.*, p. 113; K. H. Water, "The Rise and Decline of Some Greek Colonies in Sicily", *AncSoc* 5, 1974, p. 1, 7; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 107, 363; S. Berger, "Great and Small Poleis in Sicily: Syracuse and Leontinoi", *Historia* 40, 1991, p. 132; S. Collin Bouffier, *op. cit.*, p. 46; F. Villard, "Le cas de Mégara Hyblaea: est-il exemplaire?", in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II » (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995)*, Rome 1999, p. 139; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 576, 588. Voir aussi Martin *et al.*, *Città greche*, p. 637, qui considèrent Sélinonte comme « una colonia « di popolamento » a carattere agricole ».

démographique (voir carte 14). Le départ des Mégariens n'a pas été provoqué par la surpopulation mais par le désir de prendre possession de nouvelles terres et de s'impliquer dans la colonisation de la Sicile occidentale⁶⁰⁸. Il ajoute à ce raisonnement le fait que la croissance de la population mégarienne compte parmi les raisons de la fondation de Sélinonte non pas en tant que surpopulation (c'est-à-dire trop de gens pour peu de terre), mais comme un stimulus social: « What population growth may have done is to induce social stress, creating a desire amongst certain individuals to branch out elsewhere in Sicily. I suggest that the population growth detectable at Megara Hyblaia around the mid-seventh century may have similarly played some part in creating a need for expansion, a need for certain individuals to break away and acquire new resources and space elsewhere »⁶⁰⁹.

Une autre hypothèse est avancée par Parisi Presicce, qui pense que la recherche des métaux par les Mégariens, exclus du trafic tyrrhénien par les Chalcidiens, a pu déterminer leur départ pour la Sicile occidentale et donner lieu aux contacts commerciaux avec les Phéniciens. Selon lui, l'acquisition de ces richesses, antérieure à la fondation de Sélinonte, serait également responsable du développement urbain de Mégara vers le milieu du VII^e siècle⁶¹⁰. Bien que cette opinion ne soit pas improbable *a priori*, il faut avouer qu'il est difficile d'en trouver la confirmation dans la documentation antique.

Il convient toutefois de remarquer que l'expansion mégarienne vers l'ouest coïncide avec la période la plus florissante du développement de la ville de Mégara, lorsque, dans la deuxième moitié du VII^e siècle, se réalise une véritable unité urbaine, l'expression du passage de la cité à un niveau supérieur d'intégration et d'organisation⁶¹¹. Même s'ils ne luttaient pas pour leur survie, comme l'estime S. Berger⁶¹², les Mégariens ont probablement compris que, comme ils se trouvaient entre les cités de Syracuse et de Léontinoi, leurs possibilités

⁶⁰⁸ De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 87-110. Pour la reconstitution du territoire de Mégara Hyblaea, voir de même Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 178-186; Vallet-Voza, *Dal neolitico*, p. 55-59.

⁶⁰⁹ De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 62.

⁶¹⁰ Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 57-58.

⁶¹¹ Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 42-43; Polignac, *Megara Hyblaea*, p. 227; De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 101; *idem*, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 51-63.

⁶¹² S. Berger, *op. cit.*, p. 132.

d'expansion étaient limitées, et que seuls les territoires de la Sicile occidentale leur étaient disponibles à ce moment-là⁶¹³.

L'expérience de la fondation difficile de Mégara Hyblaea aurait fait comprendre aux Mégariens qu'ils devaient s'approprier assez vite un territoire situé à la limite du monde hellénique de Sicile. À cette époque-là, il y avait une compétition entre les cités grecques pour coloniser la Sicile occidentale. Les auteurs antiques rapportent que vers le milieu du VII^e siècle une autre cité grecque, Himère, fut fondée par les Chalcidiens de Zancle et par les Mylétides, une faction de Syracusains fugitifs⁶¹⁴. La présence de la cité de Géla dans la partie sud-ouest de la Sicile, fondée vers 688 (ou même avant) par Antiphémos de Rhodes et Entimos de Crète⁶¹⁵, a sans doute conduit les Mégariens à pousser plus à l'ouest⁶¹⁶.

Les possibilités agricoles du vaste territoire de Sélinonte avaient certainement été remarquées de longue date par les Mégariens. La campagne de Sélinonte a constitué une source importante de richesse pour ses habitants⁶¹⁷. Les auteurs antiques mentionnent du reste explicitement la culture des céréales à Sélinonte⁶¹⁸ et le grain d'orge et l'épi de blé figurent sur les monnaies de la cité⁶¹⁹.

⁶¹³ La Genière, *Sélinonte*, p. 259; De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 104.

⁶¹⁴ Sur la fondation d'Himère, voir Thucydide, VI, 5, 1, et Diodore, XIII, 62. Diodore indique que la cité d'Himère est fondée 240 ans avant sa destruction en 408, c'est-à-dire vers 648.

⁶¹⁵ Thucydide, VI, 4, 3, note que Géla est fondée quarante-cinq ans avant la fondation de Syracuse, c'est-à-dire vers 688. Une date plus ancienne est supposée par H. Wentker, *op. cit.*, p. 130-131, qui traduit le mot ἑποικοὶ employé par Thucydide pour les *apoikoi* de Rhodes et de Crète par colons additionnels (« Zusiedler »). *Contra* De Wever-Van Compernelle, *Termes de colon. chez Thuc.*, p. 503-504. Une date plus haute est soutenue également par la trouvaille à Géla d'une céramique de VIII^e siècle. À ce sujet, voir E. de Miro, G. Fiorentini, "Gela nell'VIII e VII secolo a. C.", in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 90-99; R. Panvini, *Γέλας. Storia e archeologia dell'antica Gela*, Turin 1996, p. 24-32; M. Pizzo, "Sulla ceramica più antica di Gela e la topografia della città", in *KOINA: miscellanea di studi archeologici in onore di Piero Orlandini*, Milan, 1999, p. 157-168.

⁶¹⁶ De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 107, n. 18.

⁶¹⁷ M. Torelli, in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 70. *Contra* Gullini, in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 73, qui soutient que la vallée du Belice n'était pas sous la domination directe de Sélinonte.

⁶¹⁸ Thucydide, VI, 20, 4; Plin., *Histoire naturelle*, XVIII, 12, 64. Pour une analyse de ces sources, voir De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 186-187.

⁶¹⁹ Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 111; *SNG Cop. Sicily*, pl. 13, no. 604.

Même si les récits ne présentent pas Sélinonte comme une cité commerciale par excellence, il est difficile de croire que la position très favorable de ce site pour le commerce n'a pas été perçue par les Mégariens. Il existe dans ce sens quelques trouvailles qui indiquent que les Mégariens se sont impliqués dans le commerce siciliote. En effet, un lingot d'argent, associé à des monnaies archaïques sélinontines dans un trésor de Tarente, peut constituer la preuve d'un commerce de l'argent espagnol à Sélinonte⁶²⁰. Ce lingot porte comme marque le carré creux qui se trouve au revers des monnaies de Sélinonte⁶²¹, ces dernières ayant par ailleurs été découvertes en Espagne⁶²². En outre, les découvertes archéologiques témoignent, dès les premières générations, d'une activité artisanale ainsi que d'une production de terres cuites et d'un mobilier métallique de bonne qualité à Sélinonte⁶²³.

Stéphane Verger a avancé récemment l'hypothèse, très séduisante, que Sélinonte constituait le point d'arrivée d'une route maritime directe qui, dès la seconde moitié du VII^e siècle (soit avant la fondation de Massalia), permettait d'acheminer sur les lieux de culte grecs de Sicile méridionale des objets métalliques du Languedoc⁶²⁴. En revanche, son idée selon laquelle les Mégariens jouaient un rôle très important dans l'organisation du trafic d'offrandes gauloises de la seconde moitié du VII^e et de la première moitié du VI^e siècle en Méditerranée nous semble bien moins convaincante. Les arguments principaux invoqués par Verger, qui sont la fondation par Mégare des établissements de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin et la trouvaille de pièces nord-occidentales en Sicile (dans les sanctuaires de Sélinonte et de Mégara) mais aussi en Grèce même (à Pérachora), ne résistent pas à la critique. En effet, on ne

⁶²⁰ La Genière, *Sélinonte*, p. 255.

⁶²¹ E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, vol. 4, Paris 1912, p. 304-343, surtout p. 326, no. 53-55 (les monnaies de Sélinonte) et p. 335-336, no. 83 (le lingot); cf. M. Thompson, O. Mørkhlom, C. M. Kraay, *An Inventory of Greek Coin Hoards*, New York 1973, p. 274-275, no. 1874.

⁶²² M. Thompson, O. Mørkhlom, C. M. Kraay, *op. cit.*, p. 352-353, nos. 2312 (Mongó), 2314 (Tarragona); cf. L. Gallo, *op. cit.*, p. 519.

⁶²³ M. H. Fourmont, "Un moule pour le travail du bronze à Sélinonte", in *Studi sulla Sicilia Occidentale in onore di V. Tusa*, Padova 1993, p. 57-60; T. Fischer-Hansen, "Ergasteria in the Western Greek Colonies", in *Polis and Politics: Studies in Ancient Greek History presented to M. H. Hansen on his sixtieth birthday, August 20*, P. Flensted-Jensen (éd.), Copenhagen 2000, p. 106-107; cf. M. H. Fourmont, "Recherches sur les activités artisanales d'un quartier de Selinonte", *SicArch* XXIV, 76-77, 1991, p. 7-41.

⁶²⁴ S. Verger, "Des objets gaulois dans les sanctuaires archaïques de Grèce, de Sicile et d'Italie", *CRAI* 1, 2003, p. 545-546, 551-552.

peut guère mettre en relation les parures féminines nord-occidentales de Pérachora avec Mégare, car ce sont les Corinthiens qui possèdent ce sanctuaire et non pas les Mégariens, comme l’auteur le souligne lui-même (voir *supra*, chapitre I. 1. 1.). Et pour l’instant il est bien difficile de savoir ce que fut exactement la présence des Mégariens dans la région de Pérachora à l’époque archaïque. De plus, c’est la cité de Corinthe et non pas Mégare qui domine largement les échanges maritimes aux VIII^e et VII^e siècles et l’on sait que, dès la fin du VIII^e, Corinthe avait une maîtrise supérieure des techniques navales⁶²⁵. C’est pourquoi, sans exclure toute participation des Mégariens, nous pensons qu’il faut sans doute considérer les Corinthiens comme les responsables principaux de l’arrivée à Pérachora des offrandes provenant du Languedoc.

En dépit de ce que Verger croit, les sources antiques ne confirment pas que Mégare contrôle ou coordonne par l’intermédiaire de ses colonies de l’est une partie des trafics venant de la mer Noire. D’ailleurs, le passage de Plutarque (QG, 57), invoqué à l’appui de cette opinion, qui mentionne l’expédition menée par les Mégariens contre la colonie samienne de Périnthe, nous semble se référer aux Mégariens de Propontide plutôt qu’à ceux de Grèce (voir *infra*, chapitre II. 2. 1. 2.). Surtout, on ne doit pas oublier qu’à l’époque concernée par ce commerce (deuxième moitié du VII^e - première moitié du VI^e siècle), les Mégariens, présents en Propontide, n’ont pas encore fondé d’*apoikia*i en mer Noire. Il est impossible de savoir si les objets des Balkans trouvés à Sélinonte et à Mégara Hyblaea ont été transportés par les Mégariens de l’est, et non pas par exemple par les Corinthiens⁶²⁶. Quoi qu’il en soit, la

⁶²⁵ A. Blakeway, *op. cit.*, p. 203; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 167, 186-188; H. Tréziny, “Navires attiques et navires corinthiens à la fin du VIII^e siècle. À propos d’un cratère géométrique de Mégara Hyblaea”, *MEFRA* 92, 1980, p. 33 (avec la bibliographie).

⁶²⁶ Il convient de dire que la documentation qui atteste l’existence des relations commerciales entre les cités doriennes du golfe Saronique et les colonies grecques de la mer Noire à l’époque archaïque est assez maigre. En ce qui concerne les découvertes archéologiques, ce sont les amphores de Corinthe qui ont été trouvées pour cette période. Pour les céramiques corinthiennes d’époque archaïque provenant de la mer Noire, voir S. Boriskovskaja, “On Trade Connections between the Greek Cities of the Northern Black Sea Coast and Corinth in the Archaic Period”, *Wissenschaftliche Zeitschrift der Universität Rostock* 16, 1967, 7-8, p. 425-429; P. Dupont, “Amphores archaïques de Grèce propre en mer Noire. État de question”, *Il mar Nero* 2, 1995-1996, p. 85-98; *idem*, “Note d’épigraphie amphorique. Addendum à *Il Mar Nero* II (1995-96), 85-98”, in *Civilisation grecque et cultures antiques périphériques. Hommage à Petre Alexandrescu à son 70^e anniversaire*, A. Avram et M. Babeş (éds.),

présence des colonies mégariennes en Sicile, en Propontide et en mer Noire ne peut justifier *a priori* l'attribution d'un rôle clé aux Mégariens dans l'organisation des trafics votifs de pièces originaires du nord-est ou du nord-ouest en Méditerranée.

Au demeurant, le rôle de Sélinonte dans l'organisation du trafic sicilien d'objets produits en Gaule doit être examiné indépendamment des Mégariens de Grèce ou de l'est. À cet égard, la participation mégarienne au développement d'une voie maritime passant par la côte méridionale de la Sicile peut être mise en évidence par les vases étrusques qui arrivent à Sélinonte et à Mégara à partir de la deuxième moitié du VII^e siècle⁶²⁷. L'importation de bucchero étrusque est attestée dans toute la Sicile, mais les trois sites qui ont fourni la plus

Bucarest 2000, p. 205-209. Pierre Dupont remarque un graffito d'Istros portant un *bêta* corinθο-mégarien et gravé sur une amphore « SOS » tardive datant du second ou du début du troisième quart du VI^e siècle (voir pl. XVII). Selon le savant français, « cette pièce a dû être chargée, lors d'une escale athénienne, par quelque *emporos* originaire de la région de Corinthe-Mégare, peut-être en complément occasionnel d'une cargaison d'amphores corinthiennes. » Selon nous, il peut s'agir également d'un emballage qui a été marqué de ce graffito lors du passage de la cargaison par Byzance, une autre cité où un tel signe avait été utilisé. En effet, les rapports entre Byzance et les villes grecques du Pont-Euxin sont beaucoup plus documentés que ceux entre Mégare et les colonies pontiques, l'intérêt des Byzantins pour la côte gauche du Pont-Euxin étant mis en évidence par exemple à l'occasion de leur guerre au III^e siècle contre les Callatiens pour le contrôle de l'*emporion* de Tomis (sur cette guerre voir Avram, in *ISM* III, p. 26-32; *idem*, "Antiochos II Théos, Ptolémée II Philadelphie et la mer Noire", *CRAI* 2003 (2005), 3, p. 1181-1213, avec la bibliographie). Dupont pense aussi que les importations amphoriques depuis la Grèce en mer Noire ont été faites par des gens de Mégare, qui avaient déjà fondé des colonies dans la Propontide et qui se trouvaient alors bien placés pour participer à ces échanges. Pourtant, à vrai dire, cela n'est qu'une supposition moderne à laquelle il est difficile d'avoir une confirmation. On remarque un passage d'Hérodote, VII, 147, qui témoigne du fait qu'étant à Abydos, Xerxès accorda au printemps de 480 aux vaisseaux transportant du blé du Pont-Euxin à destination d'Égine et du Péloponnèse la permission de passer par Hellespont. À ce propos, bien qu'on ne connaisse pas l'origine de ces Grecs qui pratiquaient le commerce avec la région pontique, il est probable qu'il s'agissait des navires d'Égine : T. J. Figueira, *Aegina. Society and Politics*, New York 1981, p. 234; P. Alexandrescu, "Histria in archaischer Zeit", in *Histria: Eine Griechenstadt an der rumänischen Schwarmeerküste*, P. Alexandrescu et W. Schuller (éds.), Konstanz 1990, p. 54; J. Christien-Trégaro, "Les Péloponnésiens et la mer Noire", in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide)*, 22-29 septembre 1990, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 146-147; I. Bîrzescu, *Dacia* N.S. 51, 2007, p. 133-137.

⁶²⁷ Pour le rôle des Mégariens dans la route maritime passant par la côte méridionale de la Sicile, voir Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 20; Anello, *Himeráioi e Selinóuntioi*, p. 106-107; L. Gallo, *op. cit.*, p. 517-519.

grande quantité de ce type de céramique sont Sélinonte, Mégara et Syracuse (voir carte 19)⁶²⁸. Dunbabin pensait que ces vases étaient arrivées à Sélinonte par l'intermédiaire de Carthage⁶²⁹. Selon Tusa Cutroni, l'absence de monnaies de Sélinonte en Etrurie refléterait l'absence d'échanges commerciaux directs des Sélinontins avec cette région⁶³⁰. Cependant, une *defixio* judiciaire, datant du premier quart du V^e siècle, atteste la présence à Sélinonte d'une femme dont le nom Τυρρανά (« la Tyrrhénienne ») nous indique qu'elle était étrusque⁶³¹. En outre, O. Masson a identifié parmi les anthroponymes attestés par la « grande *defixio* » de Sélinonte un groupe de noms d'aspect « italique » ou « étrusque » (Ροτυλος, Καίλιος, Πομις, Ματυλαιος, Πυκελειος)⁶³². Des bronzes de production ou de provenance étrusque (bassins à rebord perlé, chaudrons) ont été découverts dans les cités mégariennes de Sicile, et il existe également des graffiti étrusques sur deux canthares provenant de Sélinonte⁶³³.

Ces attestations peuvent signifier que les Mégariens de Sélinonte avaient des rapports directs avec l'Étrurie, et que les Étrusques étaient même présents dans la grande colonie mégarienne de l'ouest sicilien. L'arrivée d'importations étrusques à Mégara de 650 (l'époque

⁶²⁸ K. M. T. Atkinson, *op. cit.*, p. 116-119; M. Gras, *Trafics tyrrhéniens archaïques*, Rome 1985, p. 490-491; Rallo, *Considerazioni*, p. 537-549, notamment p. 542-546 et n. 20, p. 545, avec la bibliographie concernant la présence de buccheros à Sélinonte. Pour les canthares étrusques découverts dans le sanctuaire de la Malophoros, voir aussi Dehl-von Kaenel, *Arch. Keramik aus Malophoros*, p. 396-399.

⁶²⁹ Dunbabin, *Western Greeks*, p. 253. En dernier lieu, voir Rallo, *Considerazioni*, p. 546, qui note: « È possibile che Selinunte avesse la funzione di centro di smistamento delle merci greche verso Mozia e il mondo punico, e che alcuni dei materiali etruschi ivi presenti facessero parte del carico di ritorno del circuito commerciale fenicio ».

⁶³⁰ A. Tusa Cutroni, «La presenza del bucchero a Selinunte: suo significato», *Kokalos* 12, 1966, p. 247.

⁶³¹ J. Heurgon, *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 70-74; *IGDS*, no. 37, p. 47-49; *IGASM* I², no. 61, p. 60-62; Bettarini, *Defixiones*, no. 20, p. 95-103; cf. Jeffery, *LSAG*², p. 271 et no. 38 a, p. 277.

⁶³² Masson, *L'imprécation de Sélinonte*, p. 386-388; cf. dernièrement Bettarini, *Defixiones*, ad no. 23, p. 117-119, qui propose une origine italique pour les noms Βοτυλος, Ἀτ(τ)ος et Σαρς, attestés aussi par cette *defixio* de Sélinonte. Voir aussi G. Nenci, *Kokalos* 45, (1999), 2003, p. 3-9 (*SEG* LIII, 1033; cf. aussi *SEG* XLVIII, 1252; L. Dubois, *Bull. ép.* 1999, 641) pour l'hypothèse selon laquelle l'épithaphe de Latinos, fils de Reginos ou le Rhégin ? (VI^e siècle), qui se trouve au Getty Museum de Malibu et que l'on avait considérée antérieurement comme inauthentique (cf. *SEG* XLIX, 1342), serait en réalité originaire de Sélinonte.

⁶³³ M. Gras, *op. cit.*, p. 498 (graffiti étrusques), p. 500-512 (bronzes d'origine étrusque), p. 525-526 (onomastique étrusque); De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 191.

de la première implantation mégarienne à Sélinonte) jusqu'au début du VI^e siècle est une conséquence de ces rapports⁶³⁴. La cité de Sélinonte constituait probablement un point important sur une route commerciale qui partait d'Étrurie et qui, traversant les centres phéniciens de Sicile, menait ensuite vers les cités grecques de la Sicile méridionale ainsi que vers les sites indigènes de la vallée du Belice (voir *supra*).

On remarque de même que Sélinonte joue un rôle important dans le développement d'un commerce direct avec la Grèce. Ce rôle est mis en évidence par la trouvaille dans une région proche de Sélinonte d'un trésor datant de la fin du VI^e siècle et composé de 4 fragments des lingots d'argent non monnayés et de 165 monnaies d'argent. En ce qui concerne l'origine de ces pièces, 81 viennent d'Égine, 39 de Corinthe, 35 de Sélinonte, 5 de Sybaris, 2 de Métaponte, 1 de Himère, 1 de Posidonie, 1 d'Abdère. On voit que ce ne sont pas les monnaies locales qui dominent mais celles de Grèce; les monnaies d'Égine et de Corinthe représentent presque les trois quarts des pièces (120), ce qui indique que Sélinonte avait des échanges directs avec les cités de Grèce, dans lesquels Mégara Hyblaea et Mégare de Grèce ne tenaient aucune place⁶³⁵.

En ce qui concerne le commerce de Sélinonte avec les cités phéniciennes localisées par Thucydide (VI, 2, 6) sur la côte nord-occidentale de la Sicile (Motyè, Panormos, Solonte), le bilan des trouvailles reste modeste. La découverte d'une céramique protocorinthienne dans la nécropole archaïque de Motyè indique que les Phéniciens avaient déjà établi des contacts avec les Grecs à la fin du VIII^e siècle ou au début du VII^e siècle⁶³⁶. Des céramiques puniques et des

⁶³⁴ Pour le matériel étrusque à Mégara, voir F. Villard et G. Vallet, "Mégara Hyblaea III: les fouilles de 1951", *MEFR* 65, 1953, p. 35-36; *Mégara* 2, p. 131-132; Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 176; M. Gras, *op. cit.*, p. 488-512, 526-529. En dernier lieu, M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 572, pensent que les vases étrusques découverts dans le sanctuaire nord-ouest, dans les tombes et dans les maisons « rendent également plausible la présence d'Étrusques à Mégara Hyblaea ».

⁶³⁵ C. Arnold-Biucchi, L. Beer Tobey, and N. M. Waggoner, "A Greek Archaic Silver Hoard from Selinus", *ANSMN* 33, 1988, p. 1-35; R. Descat, *op. cit.*, p. 11-12; A. Tusa Cutroni, "Recenti sudi e ricerche sulla monetazione della Sicilia antica", *Kokalos* 34, 1988-1989, p. 397-398; Anello, *Himeráioi e Selinóuntioi*, p. 107-108.

⁶³⁶ V. Tusa, "Materiali greci dell'VIII e del VII secolo a. C. nella Sicilia Occidentale", in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 47-48; *idem*, "La necropoli arcaica e adiacenze. I. Relazione preliminare degli scavi eseguiti a Mozzi negli anni 1972, 1973, 1974", in *Mozia* IX, Roma 1972, p. 7-98. Pour les contacts entre les Grecs et les Puniques

amphores puniques employées comme urnes apparaissent au VI^e siècle dans les nécropoles de Gaggera et de Timpone Nero⁶³⁷. Bien plus tard, la « grande *defixio* » de Sélinonte, datant du V^e siècle, cite le nom sémitique *Μάγων* et l'ethnique *Φοίνιξ*, employé trois fois comme anthroponyme⁶³⁸. Dans un milieu punique, à Motyè, trois inscriptions funéraires, datées des VI^e-V^e siècles, sont en alphabet sélinontin⁶³⁹. Pourtant, faute d'une documentation littéraire et épigraphique plus détaillée, les circonstances dans lesquelles les contacts et les échanges entre les Sélinontins et les Phéniciens se sont déroulés demeurent mal connues. De toute façon, on doit éviter de regarder la cité de Sélinonte comme un avant-poste des Grecs de Sicile contre une expansion punique⁶⁴⁰.

En revanche, la découverte de vases sélinontins à Ségeste montre que les Grecs (probablement Mégariens, mais aussi Corinthiens, voir ci-dessus) ont développé dès leur

dans la Sicile occidentale, voir aussi Tusa, *Greci e punici*, p. 19-28; S. Moscato, "Fenici e Greci in Sicilia: alle origini di un confronto", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 1-19; G. Pugliese Carratelli, "Storia civile", in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1986, p. 14; E. Manni, "Sémites et Grecs en Sicile jusqu'au V^e siècle", in E. Manni, *Σικελικά καὶ Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell'Italia meridionale*, Rome 1990, p. 151-174, notamment p. 173.

⁶³⁷ A. Kustermann Graff, "DANIMS 16. Necropoli di Selinunte (necropoli Manicalunga, gruppo di tombe Gaggera)", *ASNP* serie iii, 21, 1, 1991, p. 109, signale la présence de 3 amphores puniques employées comme urnes et datant de la première moitié du VI^e siècle. En outre, D. Leibundgut Wieland, "DANIMS 25. Necropoli di Manicalunga. Tombe della contrada Timpone Nero (Selinunte)", *ASNP* serie iii, 25, 1, 1995, p. 200, 217, indique la présence de céramiques puniques et de 7 amphores puniques employées aussi comme urnes dans cette nécropole qui date de la fin du VI^e siècle et du V^e siècle; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 191.

⁶³⁸ *SEG* XVI, 573; *IGDS*, no. 38, p. 49-52; *IGASM* I², no. 63, p. 62-65; Bettarini, *Defixiones*, no. 23, p. 112-121; cf. R. de Simone, "Riflessioni sull'onomastica punica", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP* serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 211. Pour une analyse onomastique des noms mentionnés par cette *defixio*, voir Masson, *L'imprécaton de Sélinonte*, p. 375-388.

⁶³⁹ Jeffery, *LSAG*², p. 272 et no. 45, p. 277; *IGASM* I², no. 72, p. 74.

⁶⁴⁰ Di Vita, *Selinunte*, p. 10; *idem*, "Siracusa, Camarina, Selinunte: quale frontiera?", in *Confini e frontiera nella grecità d'Occidente. Atti del trentasettesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 3-6 ottobre 1997)*, Taranto 1999, p. 374-379; Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 46-47; E. Østby, *op. cit.*, p. 83-84; cf. S. Calderone, "Problemi storici relative alle « Apoikiai » siceliote in età protoarcaica", in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 12.

arrivée en Sicile occidentale des relations commerciales avec les Élymes de Ségeste⁶⁴¹. En dépit de ses conflits avec les Mégariens, Ségeste connaît une hellénisation progressive à partir du VII^e siècle jusqu'à l'époque classique, comme nous l'indique la présence d'un célèbre temple dorique dans cette cité⁶⁴². Pour le VI^e siècle, il y a des indices d'une participation des architectes sélinontins aux travaux des temples de Ségeste⁶⁴³. La cité de Sélinonte joue un rôle important dans l'introduction de l'alphabet grec dans l'aire élyme⁶⁴⁴. Elle exerce également une influence sur l'émission des monnaies de Ségeste, qui après avoir été en usage pendant tout le V^e siècle, disparaissent brusquement dans la dernière décennie du même siècle ou au début du IV^e siècle, juste après la destruction de Sélinonte et d'Himère⁶⁴⁵. De même, le culte des Euménides à Entella et peut-être aussi l'éponymie de l'*hiéromnamôn* à Ségeste et à Entella (voir *infra*, chapitre III. 2. 1. 2.) témoignent de l'influence de Sélinonte sur les cités élymes. En plus, Nenci a souligné les parallèles qui existent entre l'onomastique de Sélinonte et celle d'Entella (voir par exemple *Ναννέλαιος* et *Εἰβέλος* de Sélinonte qui présentent des analogies avec *Νάνος* et *Εἴελος* d'Entella)⁶⁴⁶. Enfin et surtout, il ne faut pas oublier que, selon

⁶⁴¹ La Genière, *Sélinonte*, p. 251-264; *eadem*, "Ségeste et l'hellénisme", *MEFRA* 90, 1978, p. 33-49; *eadem*, "Una divinità femminile sull'acropoli di Segesta ?", *Kokalos* 32-33, 1976-1977, p. 685; cf. A. J. Graham, "The Western Greeks", in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 167-168. Pour l'expansion de Sélinonte, voir aussi Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 389-424.

⁶⁴² Le temple de Ségeste est placé dans le dernier quart du V^e siècle par D. Mertens, *Der Tempel von Segesta und die dorische Tempelbaukunst des griechischen Westen in klassischer Zeit*, Mainz 1984, p. 203-205.

⁶⁴³ Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Selinous*, p. 221. Voir V. Tusa, "Il santuario arcaico di Segesta", in *Atti del settimo congresso internazionale di archeologia classica*, vol. 2, Rome 1961, p. 31-40, sur la découverte à Ségeste d'un temple du début du VI^e siècle.

⁶⁴⁴ L. Agostiniani, "L'epigrafia elima", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 1-13, avec la bibliographie sur la langue élyme.

⁶⁴⁵ A. Tusa Cutroni, "Riflessioni sulla monetazione di Segesta ed Erice", in *ΑΠΛΑΧΑΙ. Nuove ricerche e studi sulla Magna Grecia e la Sicilia antica in onore di Paolo Enrico Arias*, M. L. Gualandi, L. Massei et S. Settis (éds.), Pisa 1982, vol. I, p. 240.

⁶⁴⁶ G. Nenci, ASNP serie iii, 25, 3, 1995, p. 1330-1331; *idem*, "Novità epigrafiche dall'area elima", in *Seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 ottobre 1994)*. Atti, vol. III, Pisa-Gibellina 1997, p. 1187-1188. Cf. Bettarini, *Defixiones*, p. 118, 120-121.

Thucydide (VI, 6, 2), les rapports de Ségeste avec Sélinonte avaient même permis un accord d'intermariage (ἐπιγαμία)⁶⁴⁷.

Quant aux rapports entre Sélinonte et Mégara Hyblaea, on peut invoquer un décret mégarien très fragmentaire découvert à Olympie, qui est daté sur la foi des critères paléographiques de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e siècle⁶⁴⁸. Ce texte, gravé sur une plaque de bronze, mentionne la cité de Sélinonte, des Mégariens (considérés par la plupart des commentateurs comme originaires de Mégara Hyblaea plutôt que de Mégare de Grèce) et plusieurs groupes de bannis. Il fut d'abord interprété comme un décret de Mégara portant sur la réintégration des exilés qui avaient cherché refuge à Sélinonte⁶⁴⁹. Ultérieurement, D. Asheri a démontré qu'il s'agissait plutôt d'un accord entre la *polis* de Sélinonte et un groupe de Sélinontins réfugiés à Mégara. Il est intéressant de remarquer que le texte semble faire allusion à plusieurs vagues d'exilés et que seule une partie d'entre eux est visée par la convention⁶⁵⁰.

De toute façon, l'inscription d'Olympie nous confirme le maintien des relations politiques entre les cités mégariennes de Sicile et nous fait part des luttes internes qui

⁶⁴⁷ Pour l'évolution des rapports entre les Élymes et les Grecs de Sicile aux époques archaïque et classique, voir dernièrement S. de Vido, *Gli Elimi. Storie di contatti e di rappresentazioni*, Pisa 1997, p. 115-298; S. N. Consolo Langher, "Gli Elimi tra Greci e Cartaginesi nella storia della Sicilia occidentale e nei trattati interstatali tra VI e IV sec. a.C.", in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra (Erice, 12-15 ottobre 2003)*, vol. I, Pisa 2006, p. 191-212 (avec les références).

⁶⁴⁸ *IvO*, no. 22; *SEG IX*, 1179; *XXIX*, 403; *IGDS*, no. 28, p. 32-37; Van Effenterre-Ruzé, *NOMIMA*, vol. I, no. 17, p. 77-82; *IGASM I*², no. 52, p. 49-52, 103-104; cf. Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 45-46, n. 73.

⁶⁴⁹ Dunbabin, *Western Greeks*, p. 417; Bérard, *Colonisation*, p. 245; Graham, *Colony*, p. 112-113, et n. 6, p. 112; G. Manganaro, "Ricerche di antichità e di epigrafia siceliota", *ArchClass* 17, 2, 1965, p. 196-197; R. Martin, *CRAI* 1977, p. 56; *Mégara 1*, p. 422-423.

⁶⁵⁰ D. Asheri, "Rimpatrio di esuli a Selinunte", *ASNP serie iii*, 9, 2, 1977, p. 479-497. L'opinion d'Asheri est acceptée par R. Arena, in *IGASM I*², p. 50, 52; S. Berger, *Revolution and Society in Greek Sicily and Southern Italy*, *Historia* suppl. 71, Stuttgart 1992, p. 31; H. van Effenterre et F. Ruzé, *op. cit.*, p. 80; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 160-161; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 576, n. 220. Pourtant, étant donné le caractère fragmentaire de l'inscription, certains commentateurs préfèrent ne pas trancher la question, en notant qu'il est impossible de déterminer si les bannis proviennent de Sélinonte ou de Mégara: Dubois, in *IGDS*, p. 34 (qui attribue le texte à Mégara); Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Selinous*, p. 220-221. Sur le bannissement dans les cités grecques, voir Gehrke, *Stasis*, surtout p. 216-236.

opposaient les différentes factions politiques au sein des *poleis* siciliennes. On voit que, pour garantir l'accord, les Mégariens de Sicile ont dû faire appel au sanctuaire de Zeus, une copie de ce document étant exposée à Olympie. En outre, les anciens magistrats d'origine mégarienne, les αἰσιμῶνται, veillent à la mise en place de la convention, c'est-à-dire au rétablissement des droits des réfugiés et à la réintégration de ceux-ci dans le corps civique⁶⁵¹.

En dernier lieu, un événement souvent ignoré par les chercheurs peut nous renseigner sur les liens entre les Sélinontins et les Mégariens de Grèce. Il s'agit de l'exil du tyran d'Agrigente, Thrasydaïos, qui s'établit à Mégare après 472/471. Grâce au témoignage de Diodore, on sait que les Mégariens, profitant de l'arrivée du tyran dans leur cité, le condamnèrent à mort et l'exécutèrent⁶⁵². Il est fort probable que cette décision inattendue des Mégariens réponde à l'occupation au début du V^e siècle de la colonie de Sélinonte, Minoa, par Agrigente (voir *supra*). D'ailleurs, il n'est pas exclu que le père de Thrasydaïos, le tyran Théron (488/7-472/1), ait joué un rôle important dans la prise de la ville⁶⁵³. Il ne faut pas oublier que Sélinonte est la seule cité grecque de Sicile alliée des Carthaginois dans la bataille d'Himère (480) contre Théron d'Agrigente et Gélon de Syracuse⁶⁵⁴. À cause de leurs anciens conflits contre les Agrigentains et pour venger l'occupation de Minoa, les Sélinontins ont sans doute persuadé leurs συγγενεῖς de Grèce d'exécuter le tyran d'Agrigente⁶⁵⁵. Thucydide fait lui aussi allusions aux rapports entre les Mégariens de Grèce et les Sélinontins, qui mentionne

⁶⁵¹ Sur la place des αἰσιμῶνται dans les cités mégariennes, voir *infra* chapitre III. 2. 2. 1. 1.

⁶⁵² Diodore, XI, 53, 1-5.

⁶⁵³ Bérard, *Colonisation*, p. 266; M. J. Fontana, "Terone e il τάφος di Minosse", *Kokalos* 24, 1978, p. 201-219; R. Descat, *op. cit.*, p. 10; Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Selinous*, p. 224. Sur les tyrannies de Théron et de Thrasydaïos à Agrigente, voir Dunbabin, *Western Greeks*, p. 412-414; J. A. de Waele, *op. cit.*, p. 109-115; S. Berger, *op. cit.*, p. 17.

⁶⁵⁴ Diodore, XI, 21, 4-5; XIII, 55, 1.

⁶⁵⁵ O. Curty, *Les parentés légendaires entre cités grecques. Catalogue raisonné des inscriptions contenant le terme ΣΥΓΓΕΝΕΙΑ et analyse critique*, Genève 1995, p. 216-217, note que pour avoir droit au titre de συγγενής d'une cité, il faut « le plus souvent que les fondateurs de chaque cité soient parents. Une fois ce lien originel établi, la parenté peut être reconnue ainsi que les obligations morales qu'elle implique. » Selon nous, c'est exactement cette obligation morale qui explique la condamnation de Thrasydaïos par les Mégariens.

le malheur qui frappa les exilés de Mégare, alliés des Athéniens au moment de l'expédition en Sicile (415), lorsqu'ils durent combattre d'autres Mégariens, les Sélinontins⁶⁵⁶.

II. 1. 2. 5. L'occupation globale du site de Sélinonte par les premiers *apoikoi*

Il n'est pas question d'exposer ici tous les problèmes de l'urbanisme de Sélinonte ou de faire une comparaison entre l'évolution urbaine de ces deux cités mégariennes de Sicile: nous essaierons seulement d'offrir quelques points de repère importants pour la compréhension du « projet » colonial mégarien en Sicile⁶⁵⁷.

L'évolution de l'habitat de Sélinonte a été mise en évidence par les recherches faites d'une part sur la colline sud (dite « acropole ») et d'autre part sur le plateau nord de Manuzza⁶⁵⁸. Il convient de souligner que c'est seulement après la conquête de Sélinonte par les Carthaginois en 409 que la ville s'est limitée à un petit habitat fortifié sur la colline sud, qui deviendra l'acropole visible aujourd'hui (voir carte 15 et aussi pl. VII).

L'acropole présente deux grandes zones séparées par la rue est-ouest (rue F), qui est la plus large (6,50/6,60 m) des rues de Sélinonte. On trouve ainsi une zone d'habitat au nord de la rue F, avec une organisation d'îlots selon un système *per strigas*, et une aire située au sud de la rue F, qui semble avoir été réservée à la zone sacrée, avec le grand *temenos* des temples C et D. En ce qui concerne le développement urbain, R. Martin note que la stratigraphie permet de reconnaître trois grandes phases d'occupation: une phase archaïque (fin du VII^e – milieu du VI^e siècle), une phase du V^e siècle (fin VI^e siècle – 409/408) et une phase hellénistique (fin IV^e – milieu du III^e siècle). Les spécialistes ont remarqué qu'après une première occupation dispersée du site par les premiers colons mégariens, se produit au premier quart du VI^e la véritable extension de la ville: l'habitat devient plus dense et on assiste au quadrillage de l'ensemble du site, qui se fait par la mise en place d'un système de division du territoire et d'un

⁶⁵⁶ Thucydide, VII, 57, 8: Καὶ ἔτι Μεγαρέων φυγάδες οὐ πολλοὶ Μεγαρεῦσι Σελινουντίοις οἷσι κατὰ ξυμφορὰν ἐμάχοντο.

⁶⁵⁷ Pour les parallèles entre l'espace urbain de Mégara et celui de Sélinonte, voir en dernier lieu *Mégara 5*, p. 588-589.

⁶⁵⁸ Pour l'histoire des diverses étapes de la recherche à Sélinonte, voir R. Martin, "Rapport sur l'urbanisme de Sélinonte", *Kokalos* 21, 1975, p. 54-57; Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 127-132.

réseau de rues au tracé régulier, dont l'alignement est respecté par les maisons⁶⁵⁹. De plus, d'après les dernières recherches archéologiques le premier rempart de Sélinonte date également de la première moitié du VI^e siècle. Cette datation, qui est comme à Mégara proche de la date de fondation de la ville, souligne le rapport étroit qui existe à Sélinonte entre la construction de l'enceinte et la mise en place du grand plan urbain⁶⁶⁰.

Par ailleurs, les fouilles d'A. Rallo sur le plateau de Manuzza ont révélé l'existence d'un habitat indigène pré-grec; une occupation mégarienne du plateau, contemporaine de celle de l'acropole; une nécropole archaïque, sur les versants sud-est de Manuzza, qui remonte au milieu du VII^e siècle ; et un plan urbain, avec un réseau de rues bien défini, daté du milieu du VI^e siècle. La partie habitée de Manuzza, occupée par des îlots orientés selon des divisions orthogonales, faisait un angle de *ca.* 23° vers l'ouest avec l'acropole. Le plan de Sélinonte, suivant les lignes naturelles du terrain, ne présente ainsi que deux orientations différentes des îlots: orientation nord-sud de l'acropole, et orientation nord-ouest/sud-est de la colline de Manuzza. On perçoit ainsi l'extension remarquable de la ville de Sélinonte aux VI^e-V^e siècles, qui couvrait à la fois la colline sud et la colline nord⁶⁶¹.

Concernant l'agora de Sélinonte, les fouilles menées par D. Mertens et ses collaborateurs ont confirmé qu'elle doit être identifiée à l'espace libre se trouvant entre le

⁶⁵⁹ R. Martin, "Sélinonte. Résultats et problèmes de la première phase de recherches (1973-1979)", *ASAA* LX, N. S. XLIV (1982), 1984, p. 183-188; *idem*, *Kokalos* 26-27, 1980-1981, p. 1013-1014. Il convient de mentionner également les études de J. de la Genière sur l'acropole de Sélinonte: La Genière, *Saggi sull'Acropoli*, p. 68-107; *eadem*, "Nuove ricerche sulla topografia di Selinunte", *RAL* 36, 1981, p. 211-217; *eadem*, "Sélinonte. Recherches sur la topographie urbaine (1975-1981)", *ASNP* serie iii, 12, 1, 1982, p. 469-479; J. de la Genière et J. Rougetet, "Recherches sur la topographie de Selinonte. Campagne 1985", *RAL* 40, 1985, p. 289-297. L'on a proposé aussi d'autres repères chronologiques que ceux établis initialement par R. Martin pour les phases du plan urbain de Sélinonte. À cet égard, voir Di Vita, *Selinunte*, p. 11-53; Fischer-Hansen, *Town Planning*, p. 345-349; Danner, *Relation. between the Town Planning*, p. 151-155, et De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 128-140.

⁶⁶⁰ Mertens, *Selinus I*, p. 233-234, 264-270; cf. H. Tréziny, *idem*, "Les fortifications archaïques dans le monde grec colonial d'Occident", in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra (Erice, 12-15 ottobre 2003)*, vol. I, Pisa 2006, p. 257-259.

⁶⁶¹ Rallo, *Selinunte. Relazione preliminare*, p. 720-733, pense que les différentes orientations peuvent indiquer la présence de groupes ethniques différents. Sur le plan urbain de Sélinonte, voir surtout A. Rallo, "Nuovi aspetti dell'urbanistica di Selinunte", *ASAA* LXII, N. S. XLVI (1984), 1988, p. 81-91; J. de la Genière, *ASNP* serie iii, 12, 1, 1982, p. 469-479.

quartier de l'acropole et celui situé au sud-ouest de Manuzza. On remarque que la forme trapézoïdale de l'agora de Sélinonte est similaire à celle de sa métropole sicilienne (voir carte 16)⁶⁶². Il convient aussi d'évoquer parmi les découvertes récentes le lieu de culte (hérôon ?) et les dépôts votifs situés en bordure Est de l'agora, à peu de distance de la nécropole de Manuzza et datant du début du VI^e siècle (voir carte 17 et pl. X)⁶⁶³. De plus, tout comme à Mégara⁶⁶⁴, un *hestiatorion* est édifié vers le milieu du VI^e siècle en bordure de l'agora de Sélinonte, succédant à un ensemble d'habitations privées plus anciennes⁶⁶⁵.

Les découvertes archéologiques confirment qu'à la fin du VII^e siècle les Mégariens ont occupé l'aire sur laquelle la ville de Sélinonte se développera aux VI^e et V^e siècles⁶⁶⁶. Sur l'acropole, M. Fourmont a découvert les restes d'une maison qui a livré un matériel archéologique datant du milieu du VII^e siècle⁶⁶⁷. En outre, les savants ont daté de la fin du VIII^e siècle certains temples de l'acropole de Sélinonte: le « tempietto con acroterii a spirale » (voir pl. VIII, fig. 1)⁶⁶⁸ et le « tempietto delle piccole metope »⁶⁶⁹. Sur la base d'un groupe de tuiles

⁶⁶² D. Mertens, "Verso l'agora di Selinunte", in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II »* (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995), Rome 1999, p. 185-193, surtout p. 191; *idem*, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 389-390. Cf. A. Rallo, "Nuovi aspetti dell'urbanistica di Selinunte", *ASAA* LXII, N. S. XLVI (1984), 1988, p. 88-89 et 91; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 133.

⁶⁶³ D. Mertens, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 407-408; N. Hoesch, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 429-438.

⁶⁶⁴ *Mégara 1*, p. 198-202; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 423-424.

⁶⁶⁵ Mertens, *Selinus I*, p. 230; *idem*, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 408-410. La substitution à Mégara et à Sélinonte d'un groupe de maisons par un *hestiatorion* est un bon exemple de passage d'un espace privé à un espace public.

⁶⁶⁶ Di Vita, *Selinunte*, p. 11; E. Østby, *op. cit.*, p. 84.

⁶⁶⁷ M. H. Fourmont, "Rapport d'activité pour les travaux à Sélinonte: 1980-1984", in V. Tusa, "L'attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia Occidentale nel quadriennio maggio 1980-aprile 1984", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 559.

⁶⁶⁸ Ce temple, qui est composé d'un *naos* et un *pronaos*, se trouve à approximative 50 m du temple D (de la deuxième moitié du VI^e siècle). Un *oikos* composé de quatre chambres et un petit autel (considéré néanmoins moins ancien que le « tempietto » par Gabrici) ont été découverts comme éléments adjacents à ce temple. À ce propos, voir E. Gabrici, "Acropoli di Selinunte. Scavi e topografia", *MAL* 33, 1929, col. 80-82; *idem*, "Per la storia dell'architettura dorica in Sicilia", *MAL* 35, 1933, col. 150-159; *idem*, "Studi archeologici selinuntini", *MAL* 43, 1956, col. 245-249; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 129-130.

découvert par Gabrici⁶⁷⁰, on a également daté du VII^e siècle la première construction du temple C de l'acropole⁶⁷¹.

Sur la colline occidentale de la Gaggera, même si le « premier mégaron » consacré à Déméter Malophoros date de 590-580, un autel primitif (voir pl. **VIII**, fig. 2), situé au centre du futur téménos de Malophoros, et deux foyers (4 et 11) nous confirment l'existence d'un lieu de culte, œuvre de la première génération de colons⁶⁷². Par ailleurs, sur la colline orientale de Marinella, Gullini estime que la construction du temple E (la phase E 1) remonte au dernier quart du VII^e siècle⁶⁷³.

Toutes ces trouvailles nous montrent que l'occupation du site de Sélinonte fut globale, comme à Mégara. Il est aujourd'hui évident que les Mégariens ont simultanément occupé l'acropole, les collines de Manuzza, de Marinella et de Gaggera⁶⁷⁴. En effet, le premier souci des Mégariens fut de marquer la possession du territoire et de contrôler celui-ci à travers leur habitat ou leurs sanctuaires, et ensuite au premier quart du VI^e siècle de procéder à une division régulière du sol. La constitution des zones de culte extra-urbaines dès le VII^e siècle à

⁶⁶⁹ Le « tempietto delle piccole metope » (ou le temple Y) est difficile à localiser, car il ne nous en reste que quelques pièces découvertes sur l'acropole. Selon E. Gabrici, "Studi archeologici selinuntini", *MAL* 43, 1956, col. 249-256 et 391, ce temple date du VI^e siècle. Pourtant, V. Tusa, *Kokalos* 13, 1967, p. 192, le situe à la fin du VII^e siècle, en l'attribuant aussi à la triade delphique (Apollon, Artémis et Léo). Sur ce temple, voir aussi De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 134-135 (avec les références).

⁶⁷⁰ E. Gabrici, *MAL* 35, 1933, col. 160-167.

⁶⁷¹ E. Østby, *op. cit.*, p. 87-88; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 130.

⁶⁷² E. Gabrici, "Il santuario della Malophoros a Selinunte", *MAL* 32, 1927, col. 144-154; Dewailly, *Sanct. de la Malophoros*, p. 14-27; *eadem*, *Statuettes*, p. 3-9; M. Dewailly, C. Parisi-Presicce, S. Tusa, "Selinunte, Malophoros: campagne di scavo 1982-1983", in V. Tusa, "L'attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia Occidentale nel quadriennio maggio 1980-aprile 1984", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 577; C. Dehl, M. Dewailly, "Area « muro nord »", in S. Tusa *et al.*, "Selinunte-Malophoros: rapporto preliminare sulla II campagna di scavi", *SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 59-66; Antonetti-De Vido, *Cittadini*, p. 411-414.

⁶⁷³ G. Gullini, "Il tempio E1 e l'architettura protoarcaica di Selinunte", in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 52-61 et 72-74, surtout p. 53 et 73; *idem*, "L'architettura templare greca in Sicilia del primo arcaismo alla fine del V secolo", in *Il tempio greco in Sicilia. Architettura e culti*, *Cronache di Archeologia* 16, (1977), 1985, p. 23-30; *idem*, "L'architettura", in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1986, p. 431-434.

⁶⁷⁴ Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 25-26; V. Tusa, "Ricerche e scavi nelle necropoli selinuntine", *ASAA* LX, N. S. XLIV (1982), 1984, p. 195-196; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 140.

Sélinonte amène Rallo à estimer « que les *oikistai* avaient, dès le début, conçu un plan d'urbanisme bien précis »⁶⁷⁵. La distribution des sanctuaires extra-urbains et la localisation de la nécropole de Manicalunga à 4-5 km de Sélinonte (à l'ouest du fleuve Modione), à proximité de laquelle devait exister un village⁶⁷⁶, ont même permis de supposer l'existence à Sélinonte d'un habitat *κατὰ κώμας*, chaque village étant rattaché à un centre religieux⁶⁷⁷.

Pour finir, il est intéressant de signaler que la nécropole découverte dans la partie sud du plateau de Manuzza contient un matériel archéologique datable de la première moitié du VII^e siècle. Cette nécropole protoarchaïque ne disparaît pas avec le développement de la ville. En effet, elle est en usage pendant toute l'histoire de Sélinonte, la pratique des offrandes votives continuant jusqu'au début du V^e siècle⁶⁷⁸. Cette zone liée aux rites funéraires à l'intérieur de la ville conforte l'hypothèse de l'existence à Manuzza d'un lieu de vénération pour les héros de Sélinonte⁶⁷⁹. Et A. Rallo estime même que les tombes de cette nécropole représentent « le lieu où les cendres des premiers colons mégariens fondateurs – *oikistes*, ont été déposées et vénérées durant toute la période grecque de Sélinonte »⁶⁸⁰. Dans ce cas, cette pratique funéraire sélinontine serait semblable à celle attestée pour la métropole de Grèce, où plusieurs tombes de héros se trouvaient à l'intérieur de la ville, comme en témoigne Pausanias (I, 42-43)⁶⁸¹. La publication exhaustive des fouilles de Manuzza envisagée par Rallo sera la seule à nous renseigner davantage sur les rapprochements existant entre les deux cités mégariennes dans le domaine des pratiques funéraires. Notons que même dans la métropole sicilote de Sélinonte, les archéologues ont découvert une tombe à incinération datant de la première moitié du VII^e siècle, située dans la dépression d'Arenella, à l'intérieur de l'enceinte archaïque de Mégara

⁶⁷⁵ Rallo, *Contributions*, p. 196.

⁶⁷⁶ V. Tusa, “Le necropoli di Selinunte”, in *Odeon e altri monumenti archeologici*, A. Adriani et al., Palermo 1981, p. 177. Sur les nécropoles de Sélinonte, voir aussi H. P. Isler, “Les nécropoles de Sélinonte”, in *Nécropoles et sociétés antiques (Grèce, Italie, Languedoc)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1994, p. 165-168.

⁶⁷⁷ G. Manganaro, “Mondo religioso greco e mondo ‘indigeno’ in Sicilia”, in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 72; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 152.

⁶⁷⁸ Rallo, *Ceramiche di Manuzza*, p. 215; eadem, *Contributions*, p. 194-198.

⁶⁷⁹ E. Greco, *Gnomon* 73, 2001, p. 334; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 140.

⁶⁸⁰ Rallo, *Contributions*, p. 198.

⁶⁸¹ Sur la présence des tombes dans la ville de Mégare, voir *supra*, chapitre I. 1. 4.

Hyblaea⁶⁸². Mais le caractère isolé de cette trouvaille et la documentation archéologique encore incomplète concernant ce secteur de Mégara nous empêchent une fois de plus d’aller plus loin dans notre interprétation.

Les données archéologiques et urbanistiques semblent donc montrer que les Mégariens de Sicile ont occupé dès le début les principales zones d’habitation. Il est clair qu’on n’a pas affaire à un seul noyau d’installations et à une éventuelle extension progressive de l’habitat mégarien. Cette similitude entre les premiers habitats et l’urbanisme de Mégara et de Sélinonte atteste que les Mégariens avaient un « projet » de colonisation bien cohérent. Ils étaient sans nul doute des acteurs importants dans la colonisation de Sicile, et assurément leur rôle fut comparable à celui des *apoikoi* chalcidiens ou corinthiens.

⁶⁸² H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 290; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 558; Tréziny, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 54.

II. 2. Les établissements mégariens de la Propontide

« Throughout Greece in the seventh century there was much colonization, and, on the whole, generally little in the fifth century. To colonize was, for the most part, a sign of vitality. » (Figueira, *Chronological Table*, p. 275)

Étant donné que les Chalcidiens et les Corinthiens dominaient l'ouest, les Mégariens se dirigeront vers l'est, où ils parviendront à mettre en place un véritable « réseau » mégarien de colonisation, en créant toute une série de colonies, d'abord au VII^e siècle en Propontide, et ensuite au VI^e siècle dans le Pont Euxin.

En l'absence de découvertes archéologiques importantes, notre analyse porte surtout sur les traditions littéraires concernant la fondation des établissements mégariens. Nous nous proposons de montrer la façon dont les Mégariens ont réussi à implanter leurs *apoikiai* en Propontide. Il convient de s'interroger aussi si des habitants d'autres cités grecques ont participé au mouvement de colonisation mégarien en Propontide. En effet, dans le cas de la fondation de Byzance, plusieurs auteurs antiques parlent de *synoikoi* ou d'*époikoi* non mégariens qui seraient arrivés dans cette cité.

Finalement, il faut ajouter que, tout comme les installations mégariennes de Sicile, les rapports entre les Mégariens et les indigènes (Mysiens, Bithyniens ou Thraces) font également partie de notre étude. Il est clair que les indigènes ont joué un rôle important dans l'évolution des cités mégariennes, conditionnant aussi les relations qui existaient entre ces cités. Pourtant, l'absence de fouilles archéologiques limite considérablement notre analyse et nous oblige à utiliser des sources d'époques plus tardives. C'est la raison pour laquelle il est encore difficile d'arriver à des conclusions plus poussées sur les rapports entre les Mégariens et les indigènes de la Propontide.

II. 2. 1. Astacos

II. 2. 1. 1. Les récits concernant la fondation d'Astacos

Astacos se trouve sur la côte asiatique de la Propontide dans la partie sud du golfe moderne d'İzmit (voir cartes **22-23**). Chez les auteurs antiques, ce golfe emprunte soit le nom de la cité d'Astacos (κόλπος Ἀστακηνός⁶⁸³), soit le nom d'un autre site antique de la région, Olbia (κόλπος Ὀλβιανός⁶⁸⁴, sur Olbia, voir *infra*, chapitre **II. 2. 1. 4.**).

La colonie mégarienne faisait sans doute partie de la région antique de Mysie, ultérieurement annexée par le royaume bithynien⁶⁸⁵. Cependant, en l'absence de fouilles archéologiques, il est difficile de connaître l'emplacement exact de la ville. W. Ruge suggère qu'Astacos était située près de la ville turque de Yuvadjyk (Yuvacik)⁶⁸⁶. S. Şahin pense, par contre, que la ville se trouvait plus près de la côte, à Baş Iskele, dans la zone du port militaire de Gölcük, où les travaux militaires ont mis par hasard au jour des céramiques (archaïques et ?) classiques qui restent malheureusement encore inédites (voir carte **22**). Ce site, qui se trouve en face de l'antique Nicomédie, correspondrait bien à la description de Memnon, selon qui Nicomède I^{er} aurait bâti sa nouvelle capitale en face d'Astacos (ἀντικρὺ Ἀστακοῦ, voir *infra* chapitre **II. 2. 1. 3.**)⁶⁸⁷.

Au sujet de la fondation d'Astacos, on dispose notamment de deux traditions littéraires. La première, fournie par Strabon et Memnon d'Héraclée, attribue la fondation de la cité aux Mégariens. Il convient d'abord de dire que cette tradition a pour source un autre chroniqueur

⁶⁸³ Strabon, X, 2, 2; XII, 4, 2, C 563; Stéphane de Byzance, s. vv. Δρεπάνη, Πύθιον et Τραλλία; Constantin Porphyrogénète, *De Thematibus*, I, éd. I. Bekker, Bonn 1840, p. 25; *Mennipi Pergameni Periplus*, 5812, in A. Diller (éd.), *The Tradition of the Minor Greek Geographers*, Lancaster-Oxford 1952, p. 152; Pline, *NH*, V, 43, 149.

⁶⁸⁴ Ps.-Scylax, v. 92; Pomponius Mela, I, 19, 100.

⁶⁸⁵ Robert, *Hellenica*, VII, p. 37-38, montre que la péninsule située entre Nicomédie et Cios était primitivement un territoire mysien. En suivant la description de la Bithynie et de la Mysie, fournie par le Ps.-Scylax, v. 92-93, A. Avram, s.v. "The Propontic Coast of Asia Minor, I. The Region", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 974-975, localise dernièrement les établissements mégariens d'Astacos et d'Olbia dans la Bithynie. Pourtant, on remarque que même si Astacos n'est pas mentionnée chez Ps.-Scylax, Olbia est localisée par ce périple dans la Mysie (v. 93). De plus, il est possible qu'Olbia soit située aux alentours d'Astacos (voir *infra*, chapitre **II. 2. 1. 4.**). Ce sont les raisons pour lesquelles nous croyons qu'Astacos faisait plus probablement partie de la Mysie que de la Bithynie. Certes, en l'absence d'une localisation exacte d'Astacos par les sources littéraires ou d'une confirmation archéologique de son site, tout cela ne reste qu'une hypothèse. Cf. Debord, *Mysiens*, p. 142.

⁶⁸⁶ Ruge, *Astakos*, col. 1774.

⁶⁸⁷ Şahin, *Neufunde*, p. 66-70. Cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1974, 574.

d'Héraclée du Pont, Nymphis⁶⁸⁸. Historien et homme politique de la première moitié du III^e siècle, Nymphis a écrit un ouvrage, aujourd'hui perdu, portant sur l'histoire d'Héraclée du Pont, en treize livres, qui sera utilisé à l'époque impériale (probablement au II^e siècle ap. J.-C.) par Memnon. L'ouvrage de Memnon (Περὶ Ἡερακλείας) ne se conserve que sous la forme d'extraits compilés au IX^e siècle ap. J.-C. par le célèbre patriarche de Constantinople, Photius, dans sa *Bibliothèque*⁶⁸⁹.

Dans le cadre du récit de l'alliance entre le roi bithynien Nicomède et les Galates et de la fondation de Nicomédie, Memnon (Nymphis) évoque la fondation et l'histoire d'Astacos.

Memnon (FGrHist 434 F 12)

Ὁ δὲ Νικομήδης εἰς λαμπρὰν εὐδαιμονίαν ἀρθεὶς, πόλιν ἑαυτῷ ὁμώνυμον ἀνεγείρει ἀντικρὺ Ἀστακοῦ. Τὴν Ἀστακὸν δὲ Μεγαρέων ὤκησαν ἄποικοι, Ὀλυμπιάδος ἱσταμένης ιζ', Ἀστακὸν ἐπὶ κλησὶν κατὰ χρησμὸν θέμενοι ἀπὸ τινος τῶν λεγομένων Σπαρτῶν καὶ Γηγενῶν τῶν ἀπογόνων τῶν ἐν Θήβαις, Ἀστακοῦ τὴν κλησὶν, ἀνδρὸς γετναίου καὶ μεγαλόφρονος. Αὕτη πολλὰς ἐπιθέσεις παρά τε τῶν ὁμορούντων ὑποστᾶσα, καὶ πολέμοις πολλάκις ἐντροχωθεῖσα, Ἀθηναίων αὐτὴν μετὰ Μεγαρέας ἐπωκηκότων, ἔληξέ τε τῶν συμφορῶν καὶ ἐπὶ μέγα δόξης καὶ ἰσχύος ἐγένετο, Δοιδαλοῦ τηρικαῦτα τὴν Βιθυνῶν ἀρχὴν ἔχοντος.

« Nicomède s'éleva à une fortune éclatante et il bâtit en face d'Astakos une ville qui porta son nom. Astakos avait été fondée par des colons mégariens au début de la dix-septième olympiade; ils lui avaient donné le nom d'Astakos, sur l'ordre d'un oracle, d'après celui d'un descendant de ceux qu'on appelait à Thèbes les « Spartes » et les Fils de la Terre; il s'appelait Astakos; c'était un héros noble et magnanime. Cette ville soutint nombre d'attaques de ses voisins; elle s'épuisa à plusieurs reprises dans les guerres et elle accueillit, après les Mégariens, des colons athéniens; elle atteignit un haut degré de gloire et de puissance et Doedalsès, qui régnait alors sur les Bithyniens, mit alors fin à ses malheurs »⁶⁹⁰.

Dans ce passage, on remarque que les Mégariens apparaissent comme les fondateurs de la cité (τὴν Ἀστακὸν δὲ Μεγαρέων ὤκησαν ἄποικοι), un événement qui aurait eu lieu au début de la dix-septième olympiade, c'est-à-dire vers 712/11. La *Chronique* d'Eusèbe en offre

⁶⁸⁸ J. Toepffer, "Astakos", *Hermes* 31, 1896, p. 126.

⁶⁸⁹ Burstein, *Heraclea*, p. 2-4. Sur Nymphis, Memnon, Photius et les rapports qui existent entre leurs œuvres voir aussi R. Laqueur, s.v. "Nymphis von Herakleia", *RE* XVII, 1937, col. 1608-1623; Jacoby, *FGrHist* III B, p. 259-261 (Nymphis), 267-272 (Memnon); M. Janke, *Untersuchungen zu Memnon von Herakleia*, Diss. Würzburg 1963, p. 1-14; Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 366-416; K. Meister, *Die griechische Geschichtsschreibung. Von den Anfängen bis zum Ende des Hellenismus*, Stuttgart-Berlin-Köln 1990, p. 127-128.

⁶⁹⁰ Texte traduit par R. Henry, Photius, *Bibliothèque*, Tome IV, Paris, Les Belles Lettres, 1965, 228 a (légèrement modifié).

une date proche: la deuxième année de la dix-septième olympiade (= 711/0)⁶⁹¹, ce qui ferait d'Astacos une des premières installations grecques en Propontide.

À son tour, Strabon avait repris, bien avant Memnon, la même tradition, dans les termes suivants:

Strabon, XII, 4, 2, C 563

ἔπειτ' ἐκδέχεται τὴν τῶν Χαλκηδονίων ἡϊόνα ὁ Ἀστακηνὸς καλούμενος κόλπος, μέρος ὢν τῆς Προποντίδος, ἐν ᾧ ἡ Νικομήδεια ἐκτισται ἐπώνυμος ἐνὸς τῶν Βιθυνικῶν βασιλέων τοῦ κτίσαντος αὐτήν· (...) Ἦν δ' ἐν αὐτῷ τῷ κόλπῳ καὶ Ἀστακὸς πόλις, Μεγαρέων κτίσμα καὶ Ἀθηναίων καὶ μετὰ ταῦτα Δοιδαλοῦ, ἀφ' ἧς καὶ ὁ κόλπος ὠνομάσθη· κατεσκάφη δ' ὑπὸ Λυσιμάχου· τοὺς δ' οἰκήτορας μετήγαγεν εἰς Νικομήδειαν ὁ κτίσας αὐτήν.

« Au littoral chalcédonien fait suite ce qu'on appelle le golfe d'Astacène: c'est la partie de la Propontide au bord de laquelle a été fondée Nicomédie, ainsi nommée d'après son fondateur, l'un des rois de Bithynie (...). Dans le golfe encore se trouve la ville d'Astacos, fondée par les Mégariens et les Athéniens, puis par Doedalsès; c'est d'elle que le golfe tient son nom. Elle fut détruite par Lysimaque, et ses habitants furent transférés à Nicomédie par le fondateur de cette dernière »⁶⁹².

En dernier lieu, la *Chorographie* de Pomponius Mela, un ouvrage géographique rédigé sous l'empereur Claude, en utilisant une source grecque (Nymphis ?), mentionne également Astacos en tant que colonie des Mégariens⁶⁹³.

En revanche, selon une autre tradition, transmise par Charon de Lampsaque, auteur au V^e siècle d'une chronique locale (Περὶ Λαμψάκου), ce sont les Chalcédoniens qui auraient

⁶⁹¹ Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme: Ol. 17. 2 (= 711/0, éd. R. Helm, p. 91b). On remarque que la version arménienne d'Eusèbe indique la troisième année de la XVIII^e olympiade (= 706/5, éd. J. Karst, p. 183). Miller, *Colony Dates*, p. 22, préfère néanmoins la date de 711/0 offerte par Saint Jérôme pour la fondation d'Astacos, car elle a l'avantage d'être plus proche de la date donnée par Memnon.

⁶⁹² Texte traduit par F. Lasserre, Strabon, *Géographie*, Paris, Les Belles Lettres, 1981, XII, 4, 2, C 563.

⁶⁹³ Pomponius Mela, I, 19, 100: Pomponius Mela, I, 19, 100: *Duo sunt inde modici sinus. Alter sine nomine Cion amplectitur, Phrygiae haud longe iacentis opportunissimum emporium, alter Olbianos in promunturio fert Neptuni fanum, in gremio Astacon, a Megarensibus conditam.* Comme Alexandru Avram a eu l'amabilité de me le suggérer, il n'y a pas de doute que la source de ce passage soit grecque, car les toponymes *Cion*, *Astacon* (en non pas *Cium*, *Astacum*) sont grecs, tout comme le nom du golfe d'Olbia, *Olbianos* (et non pas *Olbianus*). Étant donné que Pomponius Mela, tout comme Strabon et Mémnon, considère Astacos comme une colonie mégarienne, il est possible que la source de ce passage soit également l'historien héracléote Nymphis.

fondé Astacos: Ὀστακος ἐκτίσθη ὑπὸ Χαλκεδονίων⁶⁹⁴. Ce récit implique, du même coup, que la date de la fondation d'Astacos doit être postérieure à la date de la fondation de Chalcédoine, c'est-à-dire à 685 (voir *infra*, chapitre II. 2. 2. 3.).

En analysant ces traditions littéraires et en accordant sa préférence au témoignage de Charon, Hanell estimait que Chalcédoine avait fondé Astacos, peut-être avec une participation des Mégariens. Selon l'historien suédois, le concours des Mégariens de Grèce était confirmé par la présence d'un πολίχνιον Μεγαρικόν dans le territoire d'Astacos⁶⁹⁵. Il acceptait la suggestion de Toepffer, selon laquelle le rapport entre Mégare, Chalcédoine et Astacos était analogue à la relation entre Corinthe, Corcyre et Épidamne⁶⁹⁶. Par ce subterfuge, la tradition de la participation de Mégare à la colonisation d'Astacos n'était pas complètement écartée.

La plupart des savants modernes ont accepté cette reconstruction qui avait le mérite de combiner les deux traditions littéraires⁶⁹⁷. Tout en acceptant l'argumentation de K. Hanell, L. Loukopoulou suggère même qu'Astacos aurait servi d'avant-poste à Chalcédoine, comme Sélymbria à Byzance⁶⁹⁸. On peut être d'accord avec l'historienne grecque, mais cela n'exclut pas le fait qu'Astacos ait pu être fondée avant Chalcédoine, tout comme Sélymbria a été fondée par les Mégariens avant Byzance (voir *infra*, chapitre II. 2. 3.).

En fait, la thèse de Hanell concernant la fondation d'Astacos pose quelques problèmes. D'abord, selon nous, il n'est pas sûr que le récit de Charon, du seul fait qu'il est le plus ancien (vers 400), soit nécessairement plus crédible que celui de Nymphis (repris par Memnon et

⁶⁹⁴ Charon de Lampsaque (*FGrHist* 262 F 6), cité par Photius, *Lexique*, s.v. Ὀστακός, (éd.) S. A. Naber, vol. II, Leiden 1865 (Amsterdam 1965).

⁶⁹⁵ Hanell, *Megarische Studien*, p. 122: « Für das alte Astakos können wir nur sagen, dass es eine kalchedonische Niederlassung war, die vielleicht mit megarischer Unterstützung nach einer Gegend verlegt wurde, wo das Städtchen Μεγαρικόν oder *Megarice* von weiterer megarischer Siedlungstätigkeit zeugt. » Un πολίχνιον Μεγαρικόν est mentionné par Arrien (*FGrHist* 156 F 18) et Pline (*NH*, V, 43, 148: *promunturium, in quo Megarice oppidum fuit*).

⁶⁹⁶ J. Toepffer, *op. cit.*, p. 127.

⁶⁹⁷ Jacoby, *FGrHist* III A, p. 11; R. Merkelbach, in *I. Kalchedon*, p. 91; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 79, n. 45; Graham, *Colonial Expansion*, p. 119-120; Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32. Avram, *Astacos*, p. 977, estime qu'Astacos a été fondée par Chalcédoine et qu'elle a été ultérieurement renforcée par les Mégariens de Grèce.

⁶⁹⁸ Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 51, 53.

Strabon)⁶⁹⁹. Il paraît exclu que Memnon et surtout Nymphis, originaires les deux d'Héraclée du Pont, une cité d'origine mégarienne, aient inventé eux-mêmes une tradition de fondation pour Astacos ou, tout simplement, qu'ils aient méconnu l'identité de sa métropole. Bien entendu, l'hypothèse d'une confusion fréquente dans les sources antiques, qui avaient qualifié de « Mégariens » non seulement les Mégariens de Grèce, mais aussi les Chalcédoniens ou les Byzantins, doit être toujours prise en compte. Mais dans le cas d'Astacos, il est difficile de croire avec Toepffer et Loukopoulou⁷⁰⁰ que des historiens originaires de la colonie mégarienne d'Héraclée du Pont aient été incapables de faire la différence entre Mégare et Chalcédoine; d'autant plus que les extraits de Photius démontrent que les historiens héracléotes étaient particulièrement bien informés sur l'histoire des Bithyniens⁷⁰¹. Selon nous, leur intérêt pour Astacos venait notamment du fait que le célèbre tyran d'Héraclée, Cléarque, avait assiégé sans succès cette ville vers le milieu du IV^e siècle⁷⁰².

Il existe du reste une autre contradiction chez Hanell, car il écarte la date de 712/1 pour la fondation d'Astacos attestée chez Memnon et Eusèbe, tout en acceptant la date de 685 fournie par la même chronologie d'Eusèbe pour la fondation de Chalcédoine. On a ici le sentiment que l'historien suédois ne considère Astacos comme une installation chalcédonienne que pour mieux asseoir l'une des thèses essentielles de son ouvrage, à savoir la prééminence de Chalcédoine, aux dépens de Mégare, dans la fondation de cités mégariennes de la Propontide (Astacos, Byzance, Sélymbria) et du Pont-Euxin (Mésambria)⁷⁰³. Pourtant, même si nous

⁶⁹⁹ Busolt, *Gr. Gesch.*, I, p. 471, écrit: « Doch nach einer älteren, glaubwürdigeren Überlieferung wurde Astakos von den Kalchadoniern, also nicht vor 677 begründet. » On retrouve cette opinion chez J. Toepffer, *op. cit.*, p. 127; Hanell, *Megarische Studien*, p. 120, et Graham, *Colonial Expansion*, p. 119. Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 1, p. 234; I, 2, p. 233, estime, lui aussi, que la date de 712/1 est trop haute pour la fondation d'Astacos et considère cette dernière comme une colonie de Chalcédoine.

⁷⁰⁰ Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 53, qui, sans s'en apercevoir, suit l'hypothèse avancée jadis par J. Toepffer, *op. cit.*, p. 127 (non utilisé par Loukopoulou), selon laquelle les Μεγαρέων ἄποικοι, pouvaient aussi bien provenir de Chalcédoine que de Mégare. La même opinion se trouve aussi chez Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 1, p. 257, n. 4, qui accepte la tradition de Charon pour la fondation d'Astacos, en notant: « Daß die Stadt von Memnon (c. 20, *FHG.* III 536) als megarische Gründung bezeichnet wird, steht damit nicht im Widerspruch. »

⁷⁰¹ M. I. Rostovtseff, *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, Paris 1989 (traduction française de l'édition anglaise Oxford, 1941), p. 400.

⁷⁰² Polyen, II, 30, 3.

⁷⁰³ Hanell, *Megarische Studien*, p. 132-136.

acceptons le rôle important joué par Chalcédoine dans la colonisation de ces régions, nous préférons parler d'une collaboration ou d'une solidarité mégarienne plutôt que d'une hégémonie chalcédonienne dans la colonisation mégarienne de l'Est (voir ci-dessous).

II. 2. 1. 2. Le « réseau » mégarien et la fondation d'Astacos

Tout en rejetant donc l'opinion de Hanell selon laquelle Astacos était un établissement principalement chalcédonien, nous croyons qu'il faut intégrer cette fondation dans le cadre plus large de l'établissement des Mégariens en Propontide. Afin de comprendre l'installation des Mégariens à Astacos, il est impératif de prendre en compte la fondation des autres cités mégariennes et de s'interroger sur les liens qui les unissaient.

Selon nous, les quatre cités mégariennes attestées dans cette région (Astacos et Chalcédoine sur la côte asiatique, Sélymbria et Byzance sur la côte européenne) font partie d'un « projet » cohérent de colonisation⁷⁰⁴. Fondés tous les quatre à la fin du VIII^e siècle ou dans la première moitié du VII^e siècle, les établissements mégariens furent implantés dans des régions clé, encore inoccupées par les *apoikoi* grecs: le détroit du Bosphore et les secteurs orientaux de la Propontide. L'importance de ces régions en tant que points de contrôle du passage vers le Pont sera mise en évidence ultérieurement par l'occupation de ces places par Athènes à l'époque de son empire. Dans ce sens, dans le cas d'Astacos, sa position très favorable a été remarquée par les Athéniens, qui installèrent une colonie vers 435/4 (voir *infra*, chapitre II. 2. 1. 3.). En effet, le golfe d'Astacos pouvait constituer un refuge idéal pour les navires qui naviguaient dans la direction de la mer Noire (voir carte 25)⁷⁰⁵.

Il existe, nous semble-t-il, d'autres indices prouvant que la région d'Astacos fut occupée d'abord par les Mégariens plutôt que par les Chalcédoniens. Il y a d'abord la mention d'un πολίχνιον Μεγαρικόν et d'Olbia, probablement elle aussi une cité mégarienne. De même, le site de *Pythion*, placé par Stéphane de Byzance dans la région du golfe d'Astacos, a été sans doute à l'origine une fondation mégarienne, car le nom de ce site renvoyait au culte d'Apollon

⁷⁰⁴ Pour la notion de « projet » colonial mégarien, voir *supra*, chapitre II. 1.

⁷⁰⁵ Sur les routes maritimes en Propontide, voir surtout Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 24-31 (avec les références).

Pythios, la divinité principale des Mégariens⁷⁰⁶. Rappelons ensuite une tradition homogène et détaillée qui attribue la fondation d'Astacos à Mégare. Ces témoignages attestent l'existence de plusieurs sites mégariens dans la région et donnent à penser que la colonisation du golfe d'Astacos par les Mégariens s'est réalisée de manière très « organisée ».

On peut observer une situation comparable avec la colonisation du Pont-Euxin, où les recherches ont révélé l'existence de plusieurs sites grecs dans l'arrière-pays de certaines cités, qui avaient été fondées presque immédiatement après les *apokiai* elles-mêmes. Les plus célèbres parmi ces sites sont Bérézan et Orgamé aux alentours des cités d'Olbia (Borysthène) et, respectivement, d'Histria (Istros)⁷⁰⁷. Comme pour ces sites pontiques, on ne dispose d'aucune information permettant d'affirmer que l'Olbia propontique, le πολίχμιον Μεγαρικόν ou le site appelé *Pythion* soient devenus des centres politiques. En effet, on ne dispose d'aucune émission monétaires, ni de décrets émanant de ces établissements. Il est donc possible que, tout comme dans le cas de Bérézan ou d'Orgamé, Olbia propontique, le πολίχμιον Μεγαρικόν et *Pythion* n'aient pas dépassé le niveau de centres urbains secondaires dans le territoire d'Astacos (voir *infra*, chapitre II. 2. 1. 4.).

Nous croyons également que l'installation des Mégariens dans le golfe d'Astacos constitue une étape importante avant la colonisation des abords du détroit de Bosphore. On a là affaire à une colonisation mégarienne par étapes, entièrement compréhensible si nous envisageons l'hypothèse que les *apoikiai* de Mégare constituaient un véritable « réseau » mégarien, comparable par exemple au « réseau » chalcidien à l'ouest (voir la relation entre Zancle, Rhégion et Mylai pour le détroit de Messine)⁷⁰⁸. Nous remarquons que l'installation

⁷⁰⁶ Stéphane de Byzance, s.v. Πύθιον· πλησίον τοῦ Ἀστακηνοῦ κόλπου. Cf. Pfister, *Mythische Königsliste*, p. 46. Sur le culte d'Apollon Pythien à Mégare et dans ses colonies, voir *infra*, chapitre III. 1. 1. 2.

⁷⁰⁷ Alexandrescu, *L'aigle et le dauphin*, p. 17-24, estime qu'autant pour Bérézan/Olbia que pour Orgamé/Istros, on aurait affaire à des fondations « en deux temps ».

⁷⁰⁸ Pour la notion des « réseaux ethniques » et le contrôle des détroits par des établissements d'une même métropole, voir J.-P. Morel, « La colonisation grecque jusqu'à la fin de l'archaïsme », *L'information historique* 57, 1995, p. 200; *idem*, « Problématiques de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale: l'exemple des réseaux », in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 64. Sur le rôle joué par l'origine commune dans les rapports entre les cités grecques, voir aussi Malkin, *Networks*, p. 56-74, surtout p. 70, pour les cités mégariennes. Pourtant, Malkin ne fait qu'énumérer les *nomima* mégariens, sans aucune analyse des rapports entre les établissements mégariens. Il commet d'ailleurs une erreur en considérant Mésambria et Apollonia comme des colonies fondées par Héraclée du Pont.

des Mégariens sur la côte asiatique de la Propontide fut analogue à celle qu'ils accompliront sur la côte européenne. À cet égard, tout comme la cité de Byzance fut précédée par celle de Sélymbria, Astacos a pu précéder la fondation de Chalcédoine.

Un tel « réseau » mégarien unitaire et concerté liant les établissements mégariens entre eux ne visait pas strictement un but commercial à long terme, thèse toujours suspecte de pêcher par excès de modernisme. En effet, même si l'on ne peut pas exclure complètement un intérêt commercial dans la colonisation mégarienne⁷⁰⁹, ce qui compte au VII^e siècle est surtout la capacité des colonies mégariennes de s'implanter avec succès dans des régions peu favorables et de réussir à délimiter des territoires suffisants pour leurs habitants⁷¹⁰. La solidarité entre les cités mégariennes, très souvent sous-estimée par les savants modernes, jouait à l'époque un rôle essentiel dans cette entreprise, et nous croyons qu'elle a été l'une des raisons pour lesquelles les Mégariens ont réussi à implanter avec succès leurs colonies en Propontide.

Les auteurs antiques attestent que les populations indigènes (les Thraces, les Mysiens, les Bithyniens) qui entouraient les territoires des colonies mégariennes de Propontide constituaient une menace permanente pour ces établissements grecs. Dans le cas de la fondation de Byzance, les *apoikoi*, confrontés à une forte opposition des tribus thraces, ont dû faire appel à leurs voisins de l'autre rive du Bosphore. Grâce à l'aide qu'il lui prêta, Dinéos de Chalcédoine sera perçu comme un nouveau fondateur de la cité (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 7.).

De plus, il y avait aussi de forts mouvements de colonisation concurrents (milésien, samien) en Propontide, et nous jugeons nécessaire à ce propos de nous arrêter sur la défaite des Mégariens dans la guerre qu'ils avaient menée en Propontide contre les Samiens. Nous pensons en effet que cette guerre, provoquée par la fondation de Périnthe sur la côte nord de la

⁷⁰⁹ Voir l'opinion émise jadis par A. Gwynn, "The Character of Greek Colonization", *JHS* 38, 1918-1917, p. 120, selon laquelle les Doriens visaient, par la fondation de leurs colonies, le contrôle des principales voies commerciales. Cette intention était confirmée, selon lui, par le fait que ce n'était pas les étalons ioniens, mais les doriens qui étaient adoptés en Sicile et en Italie du Sud (l'étalon de Corinthe) et en mer Noire (l'étalon d'Égine). À cet égard, la comparaison des Ioniens avec les Portugais, faite par Gwynn, est incontestablement anachronique. Cf. Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 61.

⁷¹⁰ Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 122, rappelle, à juste titre, que « dans l'Antiquité, la première chose à faire quand on fonde une cité, c'est d'établir les nouveaux venus sur le sol. »

Propontide vers 602 par les Samiens⁷¹¹, constitue un exemple de solidarité mégarienne face à un ennemi qui menaçait son hégémonie sur la côte nord-est de la Propontide. La source principale pour cette guerre est une des *Questions grecques* de Plutarque.

Plutarque, QG, LVII (= Moralia 303 E-304 C)

Ἀπὸ ποίας αἰτίας ὁ ἀνδρῶν ἐν Σάμῳ πεδήτης καλεῖται;
Τῶν γεωμόρων ἐχόντων τὴν πολιτείαν μετὰ τὴν Δημοτέλους σφαγὴν καὶ τὴν κατάλυσιν τῆς ἐκείνου μοναρχίας, οἱ Μεγαρεῖς Περινηθιοὶ ἐπεστράτευσαν ἀποίκους οὔσι Σαμίων πέδας κομίζοντες, ὡς λέγεται, ἐπὶ τοὺς αἰχμαλώτους. Ταῦτα δ' οἱ γεωμόροι πυνθανόμενοι βοήθειαν ἔπεμπον κατὰ τάχος, στρατηγοὺς μὲν ἀποδείξαντες ἑνέα, ναῦς δὲ πληρώσαντες τριάκοντα. Τούτων ἐκπλέουσai δύο πρὸ τοῦ λιμένος ὑπὸ κεραυνοῦ διεφθάρησαν· οἱ δὲ στρατηγοὶ ταῖς ἄλλαις πλεύσαντες ἐνίκων τοὺς Μεγαρέας καὶ ζῶντας αὐτῶν ἔλαβον ἑξακοσίους. Ἐπαρθέντες δὲ τῇ νίκῃ διεννοοῦντο καταλύειν τὴν οἰκὸν γεωμόρων ὀλιγαρχίαν. Ἀφορμὴν δὲ παρέσχον οἱ προεστῶτες τῆς πολιτείας, γράψαντες αὐτοῖς ὅπως τοὺς αἰχμαλώτους τῶν Μεγαρέων κομίσωσι ταῖς αὐτῶν ἐκείνων πέδαις δεδεμένους. Λαβόντες οὖν τὰ γράμματα ταῦτα καὶ δείξαντες κρύφα τισὶ τῶν Μεγαρέων ἔπεισαν αὐτοὺς συστήναι μεθ' αὐτῶν καὶ τὴν πόλιν ἐλευθερώσαι· βουλευομένοις δὲ κοινῇ περὶ τῆς πράξεως ἔδοξε τῶν πεδῶν τοὺς κρίκους διακροτῆσαι, καὶ περιθέντας οὕτω τοῖς σκέλεσι τῶν Μεγαρέων ἀναλαβεῖν πρὸς τὰς ζώνας ἱμάσιν, ὅπως μὴ περιρρέωσι μηδ' ἐκβαίνωσιν αὐτῶν ἐν τῷ βαδίζειν χαλαραὶ γενόμεναι. Οὕτω δὲ τοὺς ἄνδρας ἐνσκευάσαντες καὶ ξίφος ἐκάστω δόντες, ἐπεὶ κατέπλευσαν εἰς Σάμον καὶ ἀπέβησαν, ἦγον αὐτοὺς δι' ἀγορᾶς εἰς τὸ βουλευτήριον, ὁμοῦ τι πάντων τῶν γεωμόρων συγκαθεζομένων. Εἶτα σημείου δοθέντος, οἱ Μεγαρεῖς προσπεσόντες ἔκτεινον τοὺς ἄνδρας. Οὕτω δὲ τῆς πόλεως ἐλευθερωθείσης, τοὺς τε βουλομένους τῶν Μεγαρέων πολίτας ἐποίησαντο καὶ κατασκευάσαντες οἶκον εὐμεγέθη τὰς πέδας ἀνέθηκαν, καὶ ἀπὸ τούτου « πεδήτης » ὁ οἶκος ὠνομάσθη.

« 57. Pour quelle raison la maison des hommes, à Samos, s'appelle-t-elle *dépôt des entraves* ?

Après le meurtre de Démotélès et le renversement de la monarchie, les propriétaires terriens contrôlèrent l'État jusqu'au jour où Mégare fit une expédition contre Périnthe, une colonie de Samos, en apportant des entraves pour, dit-on, leurs prisonniers. À cette nouvelle, les propriétaires terriens se dépêchèrent d'envoyer du secours, après avoir désigné neuf stratèges et équipé trente navires. Or deux de ces navires furent détruits par la foudre devant le port qu'ils venaient de quitter. Mais les stratèges prirent la mer avec les autres et ils vainquirent les Mégariens, auxquels ils prirent six cents hommes vivants. Grisés par la victoire, ils conçurent le projet de renverser l'oligarchie des propriétaires terriens de chez eux. Les premiers personnages de l'État en fournirent une occasion en leur écrivant d'amener les prisonniers de Mégare enchaînés dans leurs propres entraves. Après avoir donc reçu cette lettre et l'avoir montrée secrètement à certains des Mégariens, ils les persuadèrent de se joindre à eux pour rendre leur cité à la liberté. Ils délibérèrent ensemble de l'action, puis ils décidèrent de faire sauter les bagues des entraves et de poser celles-ci telles quelles autour des jambes des Mégariens en les retenant par des lanières reliées à la ceinture, afin qu'elles ne glissent pas et

⁷¹¹ Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme: éd. A. Schoene, p. 91; St. Jérôme, éd. R. Helm, p. 98b. À propos de cette fondation samienne, voir G. Shipley, *A History of Samos*, Oxford, 1987; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 53-56; Sayar, *Perinthos-Herakleia*, p. 71.

ne se détachent pas en s'entrouvrant au cours de la marche. Après avoir ainsi équipé les hommes et leur avoir donné à chacun un poignard, ils entrèrent à Samos et, quand ils eurent débarqué, ils leur firent traverser la place publique pour les conduire à la salle du Conseil, où pratiquement tous les propriétaires terriens étaient ensemble en train de siéger. Puis, sur un signal, les Mégariens tombèrent sur les personnalités et les tuèrent. Voilà comment la cité fut libérée. Du coup, la citoyenneté fut accordée à ceux des Mégariens qui le voulurent, on construisit un bâtiment d'une belle taille pour y consacrer leurs entraves et, pour cette raison, le bâtiment reçut le nom de *dépôt des entraves* »⁷¹².

Grâce à ce texte, on apprend que les Samiens ont envoyé des secours à Périnthe, confrontée avec une expédition des Mégariens. On remarque d'abord que ces derniers sont les responsables du déclenchement de la guerre. Il convient de souligner que le texte de Plutarque parle d'une expédition des Mégariens contre Périnthe et non pas de Mégare, comme il ressort de la traduction française de J. Boulogne⁷¹³. Et il est difficile d'accepter que les « Mégariens » étaient venus uniquement de Grèce, comme l'ont parfois cru certains auteurs modernes⁷¹⁴. Nous préférons plutôt l'opinion qui attribue l'initiative de cette expédition aux « Mégariens » de la Propontide⁷¹⁵, sans pour autant exclure que des Mégariens de Grèce, en suivant l'exemple des Samiens, aient envoyé des renforts à leurs *apoikoi*⁷¹⁶. Il est néanmoins clair que Byzance et Sélymbria étaient les principales cités menacées par Périnthe, la nouvelle installation samienne étant située près de ces deux colonies mégariennes.

⁷¹² Texte traduit par J. Boulogne, Plutarque, *Oeuvres morales*, Tome IV, Paris, Les Belles Lettres, 2002, QG, LVII (= *Moralia* 303 E-304 C).

⁷¹³ La notice de Plutarque ne parle en aucun lieu de Mégare, mais seulement des Mégariens, voir les passages: οἱ Μεγαρεῖς Περινηθίοις ἐπεστράτευσαν ἀποίκους οὓσι Σαμίων; οἱ δὲ στρατηγοὶ ταῖς ἄλλαις πλεῦσαντες ἐνίκων τοὺς Μεγαρέας καὶ ζῶντας αὐτῶν ἔλαβον ἑξακοσίους; τῶν Μεγαρέων κομίσωσι οὐ τισὶ τῶν Μεγαρέων κτλ.

⁷¹⁴ Burn, *Gr. Sea Power*, p. 172-174; Halliday, *Gr. Questions*, p. 212; Graham, *Colony*, p. 74; *idem*, *Colonial Expansion*, p. 120; E. Schönert, "Zur Geschichte der Stadt Perinthos", *Alttertum* 8, 2, 1962, p. 73; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 120-122; G. Shipley, *op. cit.*, p. 52-53; Figueira, *Chronological Table*, p. 287-288; S. Verger, "Des objets gaulois dans les sanctuaires archaïques de Grèce, de Sicile et d'Italie", *CRAI* 2003, 1, p. 552. Voir aussi Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32, qui pensent que « Megara had intended to monopolize the whole of the north shore of the Propontis ».

⁷¹⁵ Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 1, p. 359-360, n. 3; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 55; L. Loukopoulou et A. Łajtar, s.vv. "Perinthos", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 920.

⁷¹⁶ Voir *supra*, chapitre II. 3. 1. 1. 2., l'explication similaire fournie pour la guerre entre les Mégariens et les Milésiens, mentionnée par une inscription de Milet.

Comme nous avons déjà rejeté l'hypothèse de Toepffer et Beloch, reprise ultérieurement par Loukopoulou, selon laquelle les Mégariens, désignés par les auteurs antiques en tant que fondateurs d'Astacos, étaient en réalité des Chalcédoniens (voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 1), il peut paraître surprenant que nous voulions offrir une explication analogue pour la guerre entre les Samiens et les Mégariens. Selon nous, ce qui fait la différence entre les deux situations, c'est la nature des sources. Dans le premier cas, il s'agit d'une tradition fournie par des historiens d'Héraclée du Pont, dans le deuxième, d'une tradition samienne. En effet, si la dénomination des habitants d'une colonie par leur ethnique d'origine était possible, rien n'atteste que cet usage ait été généralisé dans les sources antiques. À ce propos, pour bien comprendre notre passage il ne faut pas oublier que Plutarque mentionne dans ses *Questions grecques* une tradition de Samos et non pas de Mégare⁷¹⁷. Cette *Question* vise à offrir au lecteur une explication du nom d'un bâtiment samien célèbre, le « dépôt des entraves » (Ἀπὸ ποίας αἰτίας ὁ ἀνδρῶν ἐν Σάμῳ πεδήτης καλεῖται). Plutarque montre que cette appellation était due aux entraves des prisonniers mégariens qui avaient aidé les Samiens dans leur coup d'État contre les aristocrates. La tradition samienne a sans aucun doute tendance à offrir une image homogène des Mégariens. D'ailleurs, le texte ne parle que du conflit entre les Samiens et les Mégariens, sans mentionner ni les Périnthiens, ni les Byzantins, ni les Sélymbriens, les principales parties concernées par cette guerre. Cela s'explique par le fait que ce qui compte à Samos, c'est l'aide prêtée par les Mégariens au renversement de l'« oligarchie des propriétaires terriens » (γεωμόρων ὀλιγαρχία), et non pas la guerre de Périnthe. En honorant les Mégariens par un bâtiment où les entraves de ceux-ci étaient consacrées, les Samiens n'envisageaient pas de fournir un témoignage d'une action politique externe (la guerre de Périnthe), mais garder le souvenir de l'appui des « Mégariens » dans une affaire interne (le changement de régime politique).

Finalement, il convient de souligner que les sources antiques ne nous confirment pas que les liens entre Mégare et ses colonies étaient aussi solides que ceux qui existaient entre

⁷¹⁷ Okin, *Theognis*, p. 11-13, suggère deux sources possibles pour QG, LVII: la *Constitution des Samiens* d'Aristote, déjà utilisée par Plutarque dans sa *Vie de Solon*, et la *Chronique samienne* de Douris de Samos. À cet égard, voir aussi Halliday, *Gr. Questions*, p. 212; P. Payen, "Rhétorique et géographie dans les Questions romaines et Questions grecques de Plutarque", in *Plutarque: Grecs et Romains en Questions, Entretiens d'archéologie et d'histoire* 4, P. Payen (éd.), Saint-Bertand-de-Comminges 1998, p. 54, et p. 68, n. 40.

Samos et ses colonies⁷¹⁸. Étant donné que Plutarque nous transmet clairement les secours fournis par Samos à sa colonie Périnthe, il nous est difficile de croire que Mégare seule aurait envoyé une expédition au début du VI^e siècle en Propontide. Il s'agirait d'un exemple unique dans l'histoire des relations entre Mégare et ses colonies. Si on ne peut pas nier une participation des Samiens de Périnthe à cette guerre, alors une participation des Mégariens de la Propontide ne peut pas non plus être écartée.

Toutes ces raisons nous font croire que le passage de Plutarque ne peut pas être utilisé pour montrer une domination ou un protectorat exercé par la métropole mégarienne sur ses colonies de l'est, mais qu'il doit être interprété comme un indice de la solidarité entre les colonies mégariennes de la Propontide face à une nouvelle menace, cette fois non pas indigène, mais grecque.

Revenons maintenant à la tradition de Charon de Lampsaque portant sur la fondation d'Astacos par Chalcédoine, qui par ailleurs, nous transmet aussi la forme ionienne du nom de la ville (Ὀστακος)⁷¹⁹. À notre avis, elle fait référence à des *époikoi* de Chalcédoine venus ultérieurement s'adjoindre aux premiers habitants mégariens de la cité, probablement confrontés aux incursions des indigènes des alentours⁷²⁰.

Le passage de Memnon atteste en effet que la cité d'Astacos a dû subir fréquemment les attaques de ses voisins (les ὁμοροῦντες sans aucun doute, les Mysiens et les Bithyniens). La réduction du tribut qu'Astacos devait payer en tant que membre de la Ligue de Délos de 1 ½ talent (= 9000 drachmes) à 1000 drachmes en 450/49 est expliquée par De Sanctis comme une

⁷¹⁸ Il convient de mentionner par exemple les liens commerciaux et culturels qui existent entre Samos et ses colonies ou la participation de Samos à la fondation de Naucratis. À ce propos, voir G. Shipley, *op. cit.*, p. 51-52, 59; Loukopolou, *Thrace propontique*, p. 96-100. Voir surtout SEG XII, 391, et J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1954, 205, pour l'inscription qui atteste que deux Périnthiens ont consacré comme dîme à Héra divers objets dorés, argentés ou en bronze. Cette dédicace de Samos, datant de ca. 580-570, confirme les liens culturels solides qui existaient entre Périnthe et sa métropole à l'époque archaïque.

⁷¹⁹ Photios (*Lexique*, s.v. Ὀστακος) cite le passage de Charon car il était intéressé par la transformation du nom dorien d'Astacos en Ostacos ionien. À ce propos, voir Jacoby, *FGrHist* III A, p. 11. Ce phénomène linguistique, clairement attesté par l'exégète byzantin, est très important et peut expliquer les doubles appellations enregistrées pour d'autres toponymes (la cité d'Argamum/Orgamé en mer Noire) ou pour certains fleuves (le fleuve Ordessos/Ardessos/Argesis en Dacie).

⁷²⁰ De même, Roebuck, *Ionian Trade*, p. 115, estime que la tradition de Charon « may, of course, only indicate a Chalcedonian reinforcement. »

conséquence de la guerre que la cité a dû mener avec ses voisins bithyniens⁷²¹. D'autres auteurs antiques rapportent aussi que les relations entre les Grecs et les Bithyniens étaient très tendues. À cet égard, Xénophon (*Anabase*, VI, 4, 2), note que les Bithyniens traitaient cruellement tous les Grecs qui abordaient sur leur côte. Diodore atteste que les Byzantins et les Chalcédoniens ont dévasté vers 416 le territoire bithynien et, après avoir occupé plusieurs villages, ils ont massacré tous les prisonniers, hommes, femmes et enfants⁷²².

En outre, on sait que le roi bithynien Zypoitès assiège en 315 simultanément Astacos et Chalcédoine, qui étaient alliées dans cette guerre. Le stratège d'Antigone Monophthalmos, Polémaïos, est intervenu pour mettre fin aux hostilités et faire entrer les belligérants dans une alliance avec Antigone⁷²³. Pourtant, ceci ne fut qu'un épisode de cette guerre, car Plutarque mentionne une autre incursion des Chalcédoniens dans le royaume de Zypoitès. Les Chalcédoniens seront vaincus dans la bataille de Phalion et ce n'est que grâce à l'intervention de Byzance qu'ils ne seront pas complètement anéantis⁷²⁴, ce qui représente un exemple de plus de la solidarité mégarienne en Propontide.

Au demeurant, tous ces combats entre les Bithyniens et les Grecs de Chalcédoine, de Byzance et d'Astacos nous montrent que l'alliance entre les cités mégariennes était un élément important pour leur survie. Dans ces conditions, il est probable que le renforcement de la cité par Chalcédoine s'est déroulé dans le contexte des guerres qu'Astacos a dû mener contre les Bithyniens. Ces renforts de Chalcédoine ont pu être considérés par les auteurs antiques comme une nouvelle fondation de la cité. On aurait ainsi une situation similaire à celle de Byzance qui, à cause d'une forte opposition thrace, a reçu des colons supplémentaires (des *époikoi*) de Chalcédoine.

Par ailleurs, il convient de dire qu'une autre cité mégarienne, Héraclée du Pont, a également manifesté de l'intérêt pour le contrôle d'Astacos. Grâce au récit du Polyen (II, 30,

⁷²¹ De Sanctis, *Astakos*, p. 480; cf. *ATL*, I, p. 472; III, p. 39, p. 288, n. 68. Sur l'appartenance d'Astacos à la Ligue de Délos et le tribut d'Astacos, voir aussi *infra*, chapitre II. 2. 1. 3.

⁷²² Diodore, XII, 82, 2. Un passage de Plutarque, *Alcibiade*, XXIX, 6, suggère pourtant l'existence à cette époque d'une alliance entre les Chalcédoniens et certains chefs bithyniens. Cf. H.-L. Fernoux, "Guerres, cités et mondes indigènes du Pont-Euxin et de la Propontide aux V^e et IV^e siècles av. J.-C.", *Pallas* 51, 1999, p. 188.

⁷²³ Diodore, XIX, 60, 3; cf. D. Glew, "Nicomedes' Name", *EA* 38, 2005, p. 136-137.

⁷²⁴ Plutarque, *QG*, XLIX (= *Moralia* 302 E-F), rapporte que 8 000 Chalcédoniens périrent dans la bataille de Phalion. Sur les combats entre Zypoitès et Chalcédoine, alliée à Astacos, voir Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 14-16.

3), on sait que Cléarque a mené entre 363-352 une campagne d'été contre Astacos. Ce siège, qui a d'ailleurs échoué, est inattendu et il n'est pas facile à l'interpréter, d'autant plus qu'il s'agit de la seule expédition militaire attribuée par les sources au tyran héracléote. À ce propos, Burstein repousse à juste titre l'opinion de Polyen, selon laquelle la campagne de Cléarque était destinée à anéantir un grand nombre de citoyens d'Héraclée. Ceci est sans nul doute une explication créée *a posteriori* pour incriminer le tyran. En revanche, Burstein pense que par l'occupation d'Astacos, Cléarque a cherché à obtenir des points d'appui sur la côte méridionale de la Propontide⁷²⁵. Sans rejeter cette interprétation, nous croyons qu'il faut prendre en compte aussi les liens de *syngéneia* qui unissent probablement les deux cités mégariennes. En vertu de ces liens, il est possible qu'une faction politique d'Astacos ait fait appel au tyran d'Héraclée. Cette faction pouvait ne pas être favorable au protectorat bithyien sur la colonie mégarienne et c'est peut-être la raison pour laquelle elle cherchait de l'aide face aux indigènes de sa cité sœur du Pont-Euxin. En effet, grâce à Polyen, on sait que les Bithyniens étaient les alliés d'Astacos dans la guerre contre les Héracléotes (voir *infra*, chapitre II. 2. 1. 3.).

En conclusion, les événements analysés ci-dessus nous font croire qu'il n'y a pas de raisons sérieuses de rejeter la tradition de Memnon sur la fondation d'Astacos par Mégare vers la fin du VIII^e siècle. Quant à la tradition de Charon de Lampsaque, nous croyons qu'elle se réfère soit à des colons supplémentaires (*époikoi*) envoyés par Chalcédoine à un certain moment pendant les VII^e-V^e siècles pour aider les habitants d'Astacos dans leurs guerres avec les Mysiens et les Bithyniens, soit éventuellement à une occupation chalcédonienne d'Astacos⁷²⁶. Il est hautement probable qu'en raison de ses difficultés à préserver son territoire, Astacos ait souvent fait appel à ses cités sœurs plus puissantes, Chalcédoine ou Héraclée du Pont. Nous constaterons dans le chapitre suivant que la proximité du royaume bithynien sera finalement fatale à cette petite colonie mégarienne.

⁷²⁵ Burstein, *Heraclea*, p. 55-56. Bittner, *Herakleia*, p. 29, 31, estime que l'attaque d'Astacos constitue aussi une mesure prise par Cléarque pour légitimer sa tyrannie. Bien que possible, cette interprétation n'explique pas le choix du tyran héracléote, qui pouvait toujours trouver une légitimité militaire dans les guerres avec les voisins indigènes ou grecs d'Héraclée du Pont.

⁷²⁶ Asheri, *Astakos*, p. 94, suggère qu'après la destruction d'une première colonie mégarienne par les Cimmériens, les Chalcédoniens ont refondé la ville d'Astacos. Une hypothèse difficile à accepter, étant donné que cette destruction cimmérienne d'Astacos n'est pas attestée par les sources antiques.

II. 2. 1. 3. L'occupation athénienne et bithynienne d'Astacos

À part la fondation d'Astacos par les Mégariens, les auteurs antiques parlent de deux autres événements fort importants pour l'histoire de la cité: l'occupation athénienne d'une part, et la refondation bithynienne, d'autre part.

En ce qui concerne les rapports entre Astacos et Athènes, les inscriptions confirment que la colonie mégarienne a été membre de la Ligue de Délos. Le paiement du tribut par Astacos est mentionné à quatre ou cinq reprises dans l'intervalle de 454/3 à 444/3⁷²⁷. Suivant le texte de Memnon (*FGrHist* 434 F 12) déjà cité, Astacos a été colonisée par les Athéniens, qui s'y sont installés après les Mégariens (Ἀθηναίων αὐτὴν μετὰ Μεγαρέας ἐποικηκότων)⁷²⁸. C'est à l'occupation athénienne que fait aussi référence Strabon (sur les traces du même Nymphis) quand il désigne les Athéniens et les Mégariens en tant que fondateurs de la cité. Sur la foi d'une émendation proposée par Niese à un passage de Diodore⁷²⁹, l'installation des Athéniens à Astacos est d'habitude datée de 435-434⁷³⁰. Une colonie athénienne en Propontide

⁷²⁷ Les années où Astacos paie son tribut à la Ligue de Délos sont les suivantes: 454/3 (*IG* I³, 259, III, 27: 1 talent et 3000 drachmes), 453/2 (*IG* I³, 260, VII, 18: 1 talent et 3000 drachmes), 450/49 (*IG* I³, 263, IV, 16: 1000 drachmes), 445/4 (*IG* I³, 267, I, 33: 1000 drachmes), 444/3 (*IG* I³, 268, I, 33: 1000 drachmes). Sur le paiement du tribut par Astacos, voir aussi *ATL*, I, p. 238; III, p. 21, 56, 270 et p. 288, n. 68. Il convient de rappeler, toutefois, que pour l'année 444/3 le nom de la ville d'Astacos est presque entièrement restitué.

⁷²⁸ Casevitz, *Le voc. de la colon.*, p. 154, signale que : « De tous les composés de οἰκέω, ἐποικέω semble le verbe qui désigne le plus généralement la colonisation en tant qu'installation dans un pays soit avec d'autres habitants soit après de précédents colonisateurs. »

⁷²⁹ Diodore, XII, 34, 5: "Ἀρα δὲ τούτοις πραττομένοις ἔκτισαν οἱ Ἀθηναῖοι πόλιν ἐν τῇ Προποντίδι τὴν ὀνομαζομένην Λέτανον. Niese, *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1886, p. 755 (*non vidi, apud ATL*, I, p. 472, n. 1), remplace Λέτανον par Ἀστακόν. La conjecture de Niese est acceptée par C. H. Oldfather (éd.), Diodorus of Sicily, London, The Loeb Classical Library, 1989, XII, 34, 5. Cf. M. Casevitz (éd.), Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, Livres XII, Paris, Les Belles Lettres, 1972, p. 36, n. 1.

⁷³⁰ J. Toepffer, *op. cit.*, p. 129; De Sanctis, *Astakos*, p. 479; H. Nesselhauf, *Untersuchungen zur Geschichte der delisch-attischen Symmachie*, Klio Beiheft 30, Leipzig 1933, p. 55, n. 1; *ATL*, I, p. 471-472, 603; III, p. 288; IV, p. 151, s.v. "Astakos"; R. Meiggs, *The Athenian Empire*, Oxford 1972, p. 198; W. Schuller, *Die Herrschaft der Athener im Ersten Attischen Seebund*, Berlin-New York 1974, p. 30-31, 155; P. Debord, *L'Asie Mineure au IV^e siècle (412-323 a. C.). Pouvoirs et jeux politiques*, Paris-Bordeaux 1999, p. 91; Avram, *Astakos*, p. 977.

avait un double avantage pour Athènes: fournir à ses citoyens de nouveaux lots de terres et protéger le passage du blé venant du Pont.

Les rapports entre Astacos et les Bithyniens constituent un autre élément qui a influencé le développement de la colonie mégarienne. Dans ce sens, nous avons déjà noté que la colonie mégarienne a été souvent confrontée aux attaques de ses voisins mysien et bithynien (voir *supra* chapitre II. 2. 1. 2.). De plus, Doedalsès, le souverain bithynien de la deuxième moitié du V^e siècle⁷³¹, est inclus par Strabon (XII, 4, 2, C 563) parmi les fondateurs d'Astacos, après les Mégariens et les Athéniens. Memnon (*FGrHist* 434 F 12) atteste que sous le protectorat de Doedalsès, les attaques des voisins sur Astacos ont cessé et la cité a connu une période d'épanouissement⁷³². Ces témoignages suggèrent qu'après l'occupation athénienne, les Bithyniens de Doedalsès ont réussi, vers la fin du V^e siècle, à imposer leur protectorat sur Astacos⁷³³. D'ailleurs, on remarque que vers le milieu du IV^e siècle, au moment du siège d'Astacos par Cléarque, le tyran d'Héraclée du Pont, les Bithyniens sont probablement les alliés ou peut-être même les protecteurs de la cité mégarienne⁷³⁴.

Il faut ajouter qu'une autre tradition transmise par Pausanias considère le roi bithynien Zypoitès comme le fondateur d'Astacos:

Pausanias, V, 12, 7

Ἀπὸ τούτου δὲ καὶ τῇ μεγίστῃ τῶν ἐν Βιθυνίᾳ πόλεων μετεβλήθη τὸ ὄνομα, Ἀστακῶ τὰ πρὸ τούτου καλουμένη· τὰ δὲ ἐξ ἀρχῆς αὐτῇ Ζυποίτης ἐγένετο οἰκιστῆς, Θραξ γένος εἰκάζοντί γε ἀπὸ τοῦ ὀνόματος.

« C'est à partir de son règne (le règne de Nicomède) que l'on changea le nom de la capitale de Bithynie, que l'on appelait auparavant Astacos. Son fondateur fut Zypoitès, un Thrace d'origine si on peut l'inférer d'après son nom »⁷³⁵.

⁷³¹ E. Meyer, s.v. "Bithynia", *RE* III, 1899, col. 515.

⁷³² J. Toepffer, *op. cit.*, p. 126-127, voir de même p. 127, n. 1, où il note que « Die Worte ἐληξέ τε τῶν συμφορῶν ... Δοιδαλοῦ τηνικαῦτα τὴν Βιθυνῶν ἀρχὴν ἔχοντος stehen in unverkennbarem Causalnexus mit einander ».

⁷³³ Meritt, Wade-Gery, McGregor, *ad ATL*, I, p. 472, pensent que l'occupation d'Astacos par Doedalsès date de ca. 405, au moment de l'effondrement de l'empire athénien. Cf. P. Debord, *op. cit.*, p. 91.

⁷³⁴ Polyen, II, 30, 3, note que Cléarque au moment du siège d'Astacos craignait une attaque des Thraces, c'est-à-dire des Bithyniens.

⁷³⁵ Texte traduit par J. Pouilloux, Pausanias, *Description de la Grèce*, Paris, Les Belles Lettres, 1999, V, 12, 7.

En ce qui concerne l'historicité de ce récit, Leschhorn estime qu'après la destruction de Lysimaque, attestée par Strabon (XII, 4, 2, C 563), le souverain bithynien a reconstruit la ville. Et c'est effectivement cet exploit qui a pu déterminer les habitants à le regarder comme un nouveau fondateur⁷³⁶. On aurait ainsi une situation similaire à celle de Byzance, lorsque le général spartiate Pausanias, après avoir libéré la cité de l'occupation perse, fut honoré en tant que nouveau fondateur (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 2.).

Pour la reconstruction des faits, nous pourrions envisager qu'après un siège raté de Zypoitès en 315⁷³⁷ et probablement à cause de la défaite des Chalcédoniens à Phalion, Astacos aurait été obligée de se soumettre aux Bithyniens. Dans ces conditions, la destruction d'Astacos par Lysimaque (avant 281) serait une des conséquences des conflits entre Zypoitès et Lysimaque⁷³⁸. Après cet événement, le roi bithynien a probablement rebâti la ville, un exploit qui lui a valu aux yeux de certains le titre d'œciste.

On sait aussi que Zypoitès a été le premier des dynastes bithyniens à avoir pris le titre de roi (en 297/6), en essayant d'imiter les diadoques dans leur rôle de fondateurs (*ktistai*) de cités. Il créa ainsi au pied du mont Lypéros une ville à laquelle il donna son nom (Zipoition)⁷³⁹. Le site de cette ville n'a pas encore été localisé. Pourtant, en s'appuyant sur le récit de Pausanias qui considère Zypoitès comme le fondateur d'Astacos/Nicomédie, Jones pense que la cité de Zipoition peut être identifiée avec la cité qui sera connue sous le nom de Nicomédie⁷⁴⁰. En faveur d'une telle hypothèse, nous pouvons invoquer la notice d'Eusèbe sur la fondation de Nicomédie vers 262, selon laquelle Nicomède I^{er} n'a fait qu'élargir la ville et changer son nom⁷⁴¹. Cependant, étant donnée l'absence d'une documentation archéologique,

⁷³⁶ Leschhorn, *Gründer*, p. 269-270; cf. Jacoby, *FGrHist* III B, p. 277.

⁷³⁷ Diodore, XIX, 60, 3.

⁷³⁸ B. Niese, *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeroneia*, I, Gotha 1893 (Darmstadt 1963), p. 399; E. Meyer, *Die Grenzen der hellenistischen Staaten in Kleinasien*, Zürich-Leipzig 1925, p. 109.

⁷³⁹ Memnon, *FGrHist* 434 F 12; Stéphane de Byzance, s.v. ΖΥΠΟΪΤΙΟΝ. Pour la fondation de Zipoition et l'imitation de dynastes hellénistiques par le roi bithynien, voir Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 20-21.

⁷⁴⁰ A. H. M. Jones, *The Cities of the Eastern Roman Provinces*², Oxford 1971, p. 419, n. 6.

⁷⁴¹ Eusèbe, *Chron.*, éd. R. Helm, p. 131: *Nicomedes rex Bithyniae urbem amplians Nicomediam nuncupavit*. Sur l'historicité de ce récit, voir Jacoby, *FGrHist* III B, p. 277.

l'identification de Zipoition avec Nicomédie reste encore à être confirmée par de futures trouvailles.

En revanche, l'opinion de Beloch selon laquelle ce n'est pas la prise du titre de roi par Zypoitès, mais l'occupation d'Astacos qui marque le début de l'ère bithynienne, est moins probable et n'a d'ailleurs pas été acceptée par les chercheurs⁷⁴². D'habitude, cette conquête n'est pas considérée comme un événement suffisamment important pour provoquer la prise d'une telle mesure⁷⁴³.

Il convient finalement de bien souligner qu'une reconstruction bithynienne de la ville mégarienne par Zypoitès, après la destruction de Lysimaque, rend aussi plus compréhensible un transfert de la population d'Astacos à Nicomédie documenté chez Strabon. Le Géographe rapporte que les habitants d'Astacos seront transférés par le fils de Zypoitès, le roi Nicomède I^{er}, dans sa nouvelle capitale, fondée vers 265-261⁷⁴⁴.

II. 2. 1. 4. Les rapports entre Astacos, Olbia et Nicomédie

Même si l'histoire d'Astacos en tant que *polis* cessa après 261, la nouvelle fondation de Nicomédie assura à la cité mégarienne une certaine continuité. Dans ce sous-chapitre, nous nous interrogerons sur les liens qui unissent les cités antiques d'Astacos, d'Olbia et de Nicomédie, situées toutes les trois dans la même région géographique, à savoir le golfe dit d'Astacos ou d'Olbia (actuellement İzmit).

⁷⁴² Beloch, *Gr. Gesch.*², IV, 1, p. 234, n. 1: « Es ist möglich, daß das Epochenjahr der bithynischen Ära 297 eben an die Eroberung von Astakos anknüpft. » Cf. aussi W. Leschhorn, *Antike Ären. Zeitrechnung, Politik und Geschichte im Schwarzmeerraum und in Kleinasien nördlich des Tauros*, *Historia Einzelschriften* 81, Stuttgart 1993, p. 185-187, sur la possibilité que Zypoitès ait pris le titre de roi suite à une victoire contre Lysimaque (Memnon, *FGrHist* 434 F 12, 5).

⁷⁴³ Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 16, n. 3; C. Habicht, s.v. "Zipoites" 1, *RE* X A, 1972, col. 452. À propos du choix de la date d'une conquête pour inaugurer une ère, il convient toutefois d'évoquer le cas de l'ère séleucide, qui commence en 312, quand Séleucos a conquis les satrapies orientales (ou iraniennes), et non pas en 306/5, quand il a pris le titre de roi. Cf. Will, *Histoire*², I, p. 66-67, 76. Malheureusement, on ne dispose pas de suffisamment de données pour savoir si c'est une annexion territoriale (Astacos ?) qui a déterminé aussi le début de l'ère bithynienne.

⁷⁴⁴ Strabon, XII, 4, 2, C 563. Pour la dation du synœcisme de Nicomédie un peu avant 260, voir Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 27-28, et Leschhorn, *Gründer*, p. 271 (avec les références).

On doit d'abord préciser que pour l'éponyme d'Astacos il existe, tout comme pour la fondation, deux traditions. Une généalogie fournie par Memnon (*FGrHist* 434 F 12) signale que le fondateur de la cité mégarienne était un descendant de ceux que l'on nommait à Thèbes les « Spartes » et les Fils de la Terre. Asheri interprète ce mythe qui rattache l'œciste de la cité mégarienne à Thèbes comme un indice d'une participation béotienne à la colonisation du golfe d'Astacos⁷⁴⁵. Pourtant, en l'absence d'informations plus détaillées, il est difficile de considérer que cette généalogie prestigieuse témoigne certainement de la participation béotienne à la fondation d'Astacos. Quoi qu'il en soit, nous remarquons que des traditions impliquant les Béotiens étaient présentes non seulement à Mégare, mais aussi dans ses *apoikiai*⁷⁴⁶, ce qui souligne les liens qui existaient entre les Mégariens et les Béotiens et les échanges qui s'étaient produits entre ces deux peuples.

Par ailleurs, Arrien transmet une deuxième tradition, probablement plus locale, selon laquelle le nom de la cité venait du héros Astacos, fils de Poséidon et de la nymphe Olbia⁷⁴⁷. En ce qui concerne cette dernière divinité, on sait, grâce sans doute aux mêmes *Bithyniaka* d'Arrien qui ont été repris par Stéphane de Byzance au VI^e siècle ap. J.-C., qu'elle était considérée comme l'éponyme d'une autre cité de Bithynie⁷⁴⁸.

⁷⁴⁵ Asheri, *Astakos*, p. 94-98. La même opinion chez Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 109. Cf. H. W. Stoll, s.v. "Astakos" 2, in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 645, sur le héros Astacos, originaire de Thèbes.

⁷⁴⁶ Voir aussi *infra*, chapitres II. 2. 4. 1. 4. et II. 3. 1. 1. 1. sur la présence des Béotiens à Byzance et à Héraclée du Pont.

⁷⁴⁷ Arrien, *FGrHist* 156 F 26, cité par Stéphane de Byzance, s.v. Ἀστακός· πόλις Βιθυνίας, ἀπὸ Ἀστακοῦ τοῦ Ποσειδῶνος νύμφης Ὀλβίας, ὡς Ἀρριανὸς ἐν Βιθυνιακοῖς ἱστορεῖ. Il est aussi possible que la cité doive son nom au homnard (ἀστακός) représenté sur ses monnaies (voir pl. XXVIII, fig. 1-2): J. Toepffer, *op. cit.*, p. 129-134. Par ailleurs, s'appuyant sur l'incorporation des noms thraces dans la dénomination des autres colonies mégariennes (Byzance, Sélymbria, Mésambria), K. Boshnakov, *Die Thraker südlich vom Balkan in den Geographica Strabos. Quellenkritische Untersuchungen*, Stuttgart 2003, p. 194, et K. Porozhanov, "Thracian Kings-Gods-Heroes as Founders of Hellenic *Apoikiai* in the Sea of Marmora and the Black Sea Regions", in *Praktika, IA' Diethnous Synedriou Klassikôn Spoudôn, Kavalla 24-30 Augoustou 1999*, vol. III, Athènes 2004, p. 515, suggèrent que le nom de la cité d'Astacos émane des celui de la tribu thrace des Astes (voir *infra*, chapitre II. 3. 2. 2., sur cette tribu). Toutefois, ce rapprochement ne nous semble guère nécessaire et les étymologies grecques, évoquées par les documents littéraires et numismatiques (du homnard ou d'un fondateur grec mythique, Astacos), sont plus probables (voir aussi la présence d'une cité grecque homonyme en Acarnanie).

⁷⁴⁸ Stéphane de Byzance, s.v. Ὀλβία· ... τρίτη (πόλις) Βιθυνίας, ἀπὸ Ὀλβίας νύμφης.

Ces récits établissent clairement une liaison mythologique entre les cités d'Astacos et d'Olbia. Conformément à cette tradition, l'œciste d'Astacos était le fils de Poséidon et de la nymphe éponyme de la cité d'Olbia. Cette dernière cité se trouvait sans nul doute dans le golfe d'İzmit, un golfe qui en Antiquité était souvent désigné comme le golfe d'Olbia (voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 1.). Malheureusement, on ne connaît rien sur son histoire. Olbia apparaît dans le *Périple* de Ps.-Scylax (IV^e siècle) comme un établissement indépendant équipé d'un port, faisant partie de la Mysie⁷⁴⁹. En outre, Stéphane de Byzance (s.v. Ὀλβία) la considère comme une *polis* de la Bithynie. La différence de localisation entre les deux auteurs s'explique par le fait que la Mysie sera englobée à l'époque hellénistique dans le royaume de Bithynie et ultérieurement dans la province romaine de Bithynie⁷⁵⁰.

Olbia n'apparaît pas dans les listes des tributs athéniens et elle ne frappe pas de monnaie. Bien que l'origine de ses fondateurs ne soit pas mentionnée par les sources littéraires, il est probable que cet établissement a été aussi une *apoikia* mégarienne, car elle se trouve dans une région occupée par les Mégariens (le golfe d'Astacos/Olbia)⁷⁵¹. En fait, on a déjà signalé la présence dans cette zone non seulement d'Astacos, mais aussi d'autres établissements mégariens (*Pythion*, le πολίχνιον Μεγαρικόν, voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 2.).

Pour expliquer les rapports entre Astacos et Olbia, Vogt et Ruge ont jadis considéré qu'Astacos était le nom initial de la cité, lequel aurait été changé en Olbia après l'installation des Athéniens dans la cité en 435/4⁷⁵². Pourtant, Ruge a abandonné cette opinion, qui ne se fondait sur rien, tout en préférant l'existence de deux cités⁷⁵³.

Étant donnée l'absence d'une information détaillée sur Olbia, il est possible qu'elle ait été intégrée dans le territoire d'Astacos, ce qui expliquerait la double appellation de ce golfe

⁷⁴⁹ Ps.-Scylax, v. 93: Ὀλβία καὶ λιμὴν; cf. Debord, *Mysiens*, p. 142.

⁷⁵⁰ Robert, *Hellenica*, VII, p. 37-38.

⁷⁵¹ Avram, *Olbia*, p. 990.

⁷⁵² G. Vogt, *De rebus Megarensium usque ad bella Persica*, Cassel 1857, p. 63; Ruge, *Astakos*, col. 1774.

⁷⁵³ W. Ruge, s.v. "Olbia" 1, *RE* XVII, 1937, col. 2404: « Nach alledem erscheint mir die Identität von O. und Astakos nicht mehr so wahrscheinlich wie früher. » *Contra* Jacoby, *FGrHist* II D, p. 565-566, qui suppose l'identité entre Astacos et Olbia. Nous remarquons que dernièrement, A. Jacquemin dans son commentaire à Pausanias, *Description de la Grèce*, Paris, Les Belles Lettres, 1999, V, 12, 7, p. 170, attribue à tort une origine à la fois mégarienne et milésienne à Astacos et maintient les anciennes opinions de Ruge et de Vogt, en notant que la ville d'Astacos fut « refondée par Athènes durant la pentécontaétie sous le nom d'Olbia. »

(voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 1.)⁷⁵⁴. La généalogie qui faisait de l'œciste d'Astacos le fils de Poséidon et de la nymphe d'Olbia aurait alors été créée pour justifier l'absorption d'Olbia par Astacos à une date qu'il est impossible de préciser. Les monnaies frappées au V^e siècle par Astacos portent au droit un homard, en référence au nom de la cité (ἄστακος), et au revers une tête de femme dans un carré creux (voir pl. XXVIII, fig. 1-2)⁷⁵⁵. Étant donné que l'image des dieux-fleuves ou des nymphes apparaît souvent sur les monnaies des colonies grecques, il est probable que la divinité représentée sur les monnaies d'Astacos est la nymphe Olbia⁷⁵⁶. Quant au rôle de Poséidon en tant que père du fondateur d'Astacos, il est aussi mis en évidence par la présence d'un temple dédié à cette divinité, situé sur un promontoire du golfe d'Olbia⁷⁵⁷.

Selon une tradition différente, fournie par un autre passage de Stéphane de Byzance, la cité de Nicomédie était appelée Olbia⁷⁵⁸. En faveur de l'identité entre ces deux cités, Hanell a essayé d'apporter un argument en corrigeant un passage de Pline (NH, V, 43, 148):

*A Cio intus in Bithynia Prusa, ab Hannibale sub Olympo condita- inde Nicaeam XXV p. interveniente Ascanio lacu - dein Nicaea in ultimo Ascanio sinu (dein Nicomedia in ultimo Astaceno sinu corr. Hanell), quae prius Olbia et Prusias, item altera (id est altera corr. Hanell) sub Hypiomonte*⁷⁵⁹.

Cependant, en se fondant seulement sur ces témoignages, il est difficile d'établir si Nicomédie a été bâtie sur le site d'Olbia⁷⁶⁰ ou si la nouvelle fondation hellénistique a simplement englobé Olbia dans son territoire, tout comme Astacos (voir *infra*).

⁷⁵⁴ Avram, *Olbia*, p. 990.

⁷⁵⁵ Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 266, no. 1-6 (pl. XLI, 1-6); Head, *HN*², p. 510.

⁷⁵⁶ J. Toepffer, *op. cit.*, p. 133; J. Sölch, "Bithynische Städte im Altertum", *Klio* 19, 1925, p. 144. Sur la représentation des nymphes locales sur les monnaies des cités grecques, voir F. Imhoof-Blumer, "Nymphen und Chariten auf griechischen Münzen", *JlArchNum* 11, 1908, p. 7-119, surtout p. 45-47 (Sélinonte), 107 (Astacos); Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 115-129.

⁷⁵⁷ Pomponius Mela, I, 19, 100: *Duo sunt inde modici sinus. Alter sine nomine Cion amplectitur (...), alter Olbianos in promunturio fert Neptuni fanum, in gremio Astacon, a Megarensibus conditam.*

⁷⁵⁸ Stéphane de Byzance s.v. Νικομήδεια· ἥ καὶ Ὀλβία ἐκλήθη.

⁷⁵⁹ Hanell, *Megarische Studien*, p. 121, n. 2.

⁷⁶⁰ L'identité entre Olbia et Nicomédie est suggérée aussi par J. Toepffer, *op. cit.*, p. 127; Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 265, n. 1; V. Tscherikower, *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Großen bis auf die Römerzeit*, Leipzig 1927, p. 46; A. H. M. Jones, *op. cit.*, p. 150-151; C. Marek, *Stadt, Ära und*

En ce qui concerne la relation entre Astacos et Nicomédie, le passage de Memnon (*FGrHist* 434 F 12) signale que Nicomédie n'avait pas été bâtie sur le site d'Astacos, mais « en face » de celui-ci (ἀνεγείρει ἀντικρὺ Ἀστακοῦ).

Le récit de Strabon (XII, 4, 2, C 563) laisse aussi entendre qu'on a affaire à deux établissements distincts, les habitants d'Astacos étant transférés par Nicomède I^{er} dans sa nouvelle capitale (τοὺς δ' οἰκήτορας μετήγαγεν εἰς Νικομήδειαν ὁ κτίσας αὐτήν). De plus, dans un autre passage, Strabon (X, 2, 21, C 459), mentionne la cité acananiennne d'Astacos comme étant « homonyme de la cité voisine de Nicomédie sur le golfe Astacène » (καὶ πόλις Ἀστακός, ὁμώνυμος τῇ περὶ Νικομήδειαν καὶ τὸν Ἀστακηὸν κόλπον).

Le changement du nom d'Astacos en Nicomédie est signalé par Pausanias⁷⁶¹ et par la *Chronique* d'Eusèbe⁷⁶². La même information se trouve chez Ammien Marcellin, dans *l'Histoire Auguste*⁷⁶³ et le *Chronicon Paschale* (VII^e siècle ap. J.-C.)⁷⁶⁴.

En employant les récits de Ptolémée (*Géographie*, V, 1, 3) et de Constantin Porphyrogénète⁷⁶⁵ qui mentionnent Astacos auprès de Nicomède, Ruge suppose que « vielleicht hat sich später an der Stelle von Astacos wieder eine Ortschaft entwickelt »⁷⁶⁶. En réalité, même au VII^e siècle ap. J.-C., un texte byzantin, la *Vie de Théodore de Sykéôn*,

Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia, Tübingen 1993, p. 15; P. Debord, "Comment devenir le siège d'une capitale impériale: le « parcours » de la Bithynie", *REA* 100, 1-2, 1998, p. 144.

⁷⁶¹ Pausanias, V, 12, 7, écrit à propos de Nicomédie: Ἀπὸ τούτου δὲ καὶ τῇ μεγίστῃ τῶν ἐν Βιθυνίᾳ πόλεων μετεβλήθη τὸ ὄνομα, Ἀστακῶ τὰ πρὸ τούτου καλουμένη.

⁷⁶² Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme, éd. R. Helm, p. 91b: *Nicomedia condita, quae prius Astacus uocabatur*. La même information est transmise aussi par la version arménienne de cette chronique: éd. J. Karst, p. 183. Voir pourtant un autre passage d'Eusèbe, *Chron.*, éd. R. Helm, p. 131, qui transmet: *Nicomedes rex Bithyniae urbem amplians Nicomediam nuncupavit* (voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 3.).

⁷⁶³ Ammien Marcellin, *Histoires*, XXII, 8, 5: <et Astacum>, secuto tempore Nicomediam a rege cognominatam; *Histoire auguste. Les deux Galliens*, IV, 8: *Astacon...quae Nicomedia postea dicta est*.

⁷⁶⁴ *Chronicon Paschale*, vol. I, éd. L. Dindorf, Bonn 1832, p. 328: Νικομήδης Βιθυνῶν βασιλεύσας Ἀστάκειαν ἐπικτίσας Νικομήδειαν ὠνόμασεν.

⁷⁶⁵ Constantin Porphyrogénète, *De Thematribus*, I, éd. I. Bekker, Bonn 1840, p. 27: ἔχει δὲ πόλεις ἐπισήμους τοσαύτας, πρώτην μὲν Νικομήδειαν τὴν μητρόπολιν, δευτέραν δὲ Ἐλενούπολιν, τρίτην Παραίνετον, τετάρτην Ἀστακὸν, πέμπτην Παρθενούπολιν.

⁷⁶⁶ Ruge, *Astakos*, col. 1774; cf. J. Sölch, *op. cit.*, p. 146, qui envisage aussi cette possibilité.

énumère Astacos parmi les localités de la région de Nicomédie⁷⁶⁷. La persistance de ce nom ancien rend probable l'hypothèse qu'un site habité portant le même nom d'Astacos et dépendant de la nouvelle ville bithynienne ait pu persister, même si la ville mégarienne a été absorbée par la fondation de Nicomédie⁷⁶⁸. En effet, on voit que Ptolémée (*Géographie*, V, 1, 3) indique les trois établissements (Astacos, Olbia, Nicomédie). La mention d'Olbia et d'Astacos par les auteurs d'époque romaine ou byzantine s'expliquerait d'une manière plutôt satisfaisante par le fait que ces deux sites aient subsisté en tant que *kômai* dans le territoire de Nicomédie.

Enfin, il convient de préciser que Nicomédie non seulement a accueilli les habitants de la colonie mégarienne d'Astacos, mais qu'elle a aussi – afin de se prévaloir d'une ancienneté manifestement plus prestigieuse – fait siennes les traditions et les légendes de cette ville. En effet, une série d'épigrammes désignent la cité de Nicomédie Ἀστακίη ou Ἀστακίη γῆ⁷⁶⁹. En analysant ces textes, Robert note à juste titre que « le nom d'Astacos évoquait une antiquité bien plus reculée que celui de Nikomedes, une origine hellénique et héroïque ». Pour des raisons de propagande, Nicomédie s'est appropriée ainsi les divinités, les héros et les légendes de la colonie mégarienne et il est possible que même le héros Astacos ait été honoré parmi les κτίσται de Nicomédie⁷⁷⁰.

II. 2. 2. Chalcédoine

II. 2. 2. 1. Les récits concernant la fondation de Chalcédoine

⁷⁶⁷ A. J. Festugière (éd.), *Vie de Théodore de Sykéôn*, Bruxelles 1970, XXVIII, 157, p. 130, à propos du séjour de Théodore dans la région de Nicomédie, un célèbre thaumaturge et exorciste de la deuxième moitié du VI^e siècle et du début du VII^e siècle ap. J.-C.: Λαβόντες οὖν αὐτὸν οἱ παραγενόμενοι μοναχοὶ ἀπὸ Ὀππατιανῶν ἀπέφερον διὰ τοῦ παραθαλασίου τοῦ ἐπὶ Ἀστακόν.

⁷⁶⁸ J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1974, 574.

⁷⁶⁹ *IG* II/III², 8395; *SEG* IV, 105; F. M. Pontani (éd.), *Antologia Palatina*, vol. II, Torino 1979, VII, 627; VII, 701.

⁷⁷⁰ L. Robert, *Rev. Phil.* 65, 1939, p. 166-170 (= *OpMinSel*, II, p. 1319-1323, le passage cité se trouve à la page 1322); *idem*, *À travers l'Asie Mineure*, p. 418; cf. C. Habicht, s.v. "Zipoites" 1, *RE* X A, 1972, col. 451. Pour la présence d'Astacos parmi les *ktistai* de la ville de Nicomédie, voir Leschhorn, *Gründer*, p. 271-275.

La ville antique de Chalcédoine (Χαλκηδών ou Καλχηδών / en dorien Καλχαδών⁷⁷¹) se trouve sur la rive asiatique du Bosphore thrace, sur le promontoire Kadiköy de la ville turque d'Istanbul (voir carte 24).

La plupart des auteurs anciens attestent une origine mégarienne pour cet établissement. Thucydide (IV, 75, 2) est le premier à indiquer Chalcédoine comme une *apoikia* des Mégariens située à l'entrée du Pont: ...Καλχηδόνα, τὴν ἐπὶ τῷ στόματι τοῦ Πόντου Μεγαρέων ἀποικίαν. En tant que fondation mégarienne (Μεγαρέων κτίσμα), Chalcédoine est mentionnée aussi par Strabon (VII, 6, 2, C 320; XII, 4, 2, C 563) et par Eustathe (*GGM* II, 764, p. 349).

Pomponius Mela (I, 19, 101) est le seul à nommer le mégarien Archias comme l'œciste de la cité: *oppidi nomen Calchedon, auctor Archias Megarensium princeps*⁷⁷². Nous remarquons qu'un certain Archias, originaire de Thasos (Ἀρχίας Θάσιος Ἀριστωνύμου παῖς), après avoir été repoussé par les Chalcédoniens, aurait fondé, à en croire Denys de Byzance, un site appelé Archeion (Ortaköy) sur la côte européenne du Bosphore (voir cartes 26-27)⁷⁷³.

Même si la plupart des auteurs attestent l'origine mégarienne de Chalcédoine, une tradition de fondation différente est fournie au VI^e siècle ap. J.-C. par Hésychios de Milet⁷⁷⁴. La mention de l'aide offerte par les Chalcédoniens aux Byzantins dans leur guerre contre les Thraces est une occasion pour Hésychios de fournir plusieurs étymologies antiques du nom « Chalcédoine ».

Hésychios, *FGrHist* 390 F 21

21 Χαλκηδὼν δὲ ὠνόμασται τὸ χωρίον, ὡς μὲν τινὲς φασιν, ἀπὸ τοῦ Χαλκηδόνοιο ποταμοῦ, ὡς δὲ ἕτεροι, ἀπὸ τοῦ παιδὸς Κάλχαντος τοῦ μάντεως ὕστερον τοῦ Τρωικοῦ πολέμου γενομένου, ὡς δὲ ἄλλοι, ἀπὸ Χαλκίδος πόλεως τῆς Εὐβοίας ἀποίκων ἐκεῖ πεμφθέντων· οὓς δὴ καὶ τυφλοὺς ἀπεκάλεσαν παρεωρακότας τὸ Βυζάντιον.

⁷⁷¹ Pour la mention de ces trois toponymes par les sources antiques, voir Avram, *Kalchedon*, p. 979.

⁷⁷² J. Hind, "Pomponius Mela on colonies in West and East", in *Ancient Greeks West and East*, G. R. Tsetschladze (éd.), Leiden-Boston-Köln 1999, p. 82, suggère qu'il s'agit d'une information erronée et que Mela avait peut-être confondu le fondateur de Chalcédoine avec le Corinthien Archias, l'œciste de Syracuse.

⁷⁷³ Denys de Byzance, 48, p. 19-20, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 30, p. 37). Oberhummer, *Bosporos*, col. 747, identifie Archeion avec le moderne Ortaköy. Cf. Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 64-65, n. 7.

⁷⁷⁴ Sur Hésychios de Milet, voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1.

« 21. Le pays est appelé Chalcédoine, appellation qui dérive, selon d’aucuns, du nom du fleuve Chalcédoine⁷⁷⁵, selon d’autres, du nom du fils du prophète Calchas qui avait vécu après la guerre de Troie, selon d’autres encore, de la cité de Chalcis d’Eubée, qui y avait envoyé des colons; on avait appelé ceux-là aveugles parce qu’ils avaient omis Byzance. »

Cette tradition attribuant la fondation de Chalcédoine aux Chalcidiens a été rejetée par Hanell, lequel la considérait comme une des nombreuses explications artificielles du nom de la cité⁷⁷⁶. À part les étymologies légendaires de Chalcédoine déjà mentionnées par Hésychios, il faut ajouter que d’autres variantes circulaient aussi dans l’Antiquité. Selon Arrien, la cité tirait son nom de Calchédon, fils de Cronos⁷⁷⁷, et selon la tradition retenue par Stéphane de Byzance, du fleuve Chalcis⁷⁷⁸. Une légende transmise au X^e siècle ap. J.-C. par Syméon Magister et Logothète (Συμεὼν μάγιστρος καὶ λογοθέτης), atteste que Chalcédoine devait son nom soit au cuivre/bronze (χαλκός), soit à la fille de Nicomède, Chalcis⁷⁷⁹. De même, une variante différente de cette légende, fournie par un autre manuscrit byzantin attribué à Syméon, rapporte que le nom de Chalcédoine dérive, selon d’aucuns, de Calchas, exilé d’Attique, ou, selon d’autres, de la sœur de Nicomède⁷⁸⁰.

⁷⁷⁵ Denys de Byzance, 111, p. 34, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 67, p. 93), indique aussi la présence du fleuve Chalcédoine dans la ville mégarienne homonyme. Cette information se trouve aussi dans l’*Etymologicum Magnum*, s.v. Καλχηδών, 486, 35- 36, éd. T. Gaisford: Περὶ τὸν ποταμὸν πόλιν κτίζουσι· καὶ ὁμωνύμως αὐτῷ τὴν πόλιν ὠνόμασαν.

⁷⁷⁶ Hanell, *Megarische Studien*, p. 122-123. Pour les différentes étymologies du nom de la ville de Chalcédoine, voir Muller, in *GGM* II, p. XXI; p. 94-95, n. 6-8; W. Ruge, s.v. “Kalchedon” 1, *RE* X, 1919, col. 1555.

⁷⁷⁷ Arrien, *FGrHist* 156 F 78, cité par Eustathe, *GGM* II, 803, p. 356.

⁷⁷⁸ Stéphane de Byzance, s.v. Χαλκηδών; cf. E. Oberhummer, s.v. “Kalchedon” 2, *RE* X, 1919, col. 1559.

⁷⁷⁹ Syméon Magister, *Chronographia*, in *Theophanes Continuatus, Ioannes Cameniata, Symeon Magister, Georgius Monachus*, I. Bekker (éd.), Bonn 1838, p. 729: ἡ Χαλκηδών ἀπὸ τοῦ ἔχειν χαλκόν, ἢ ἀπὸ Χαλκίδος θυγατρὸς Νικομήδους τῆς ταύτην κτισάσης.

⁷⁸⁰ Chronique de Syméon, in *Paris. gr.* 1712, fol. 72^v: Χαλκηδόνων Καλχήδονος ἡ Βιθυνίας, ὡς μὲν τινὲς φασιν, ὑπὸ Κάλχαντος φυγάδος τῆς Ἀττικῆς, ὡς ἕτεροι δέ, ὑπὸ τῆς Νικομήδους ἀδελφῆς οὕτω λεγομένης ἐκτίσθη ὀλίγοις ἔμπροσθεν τοῦ Βυζαντίου χρόνοις. Je remercie Dan Dana pour avoir vérifié cette référence à l’Institut de Recherche et d’Histoire des Textes (IRHT) de Paris. Ce manuscrit est cité aussi par Müller, *GGM* II, p. 95, n. 8. Sur les différents manuscrits de Syméon, voir K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur von Justinian bis zum Ende des Oströmischen Reiches (527-1453)*², vol. I, München 1897 (New York 1958), p. 200-203, 358-361.

Par ailleurs, à en croire Pline (NH, V, 43, 149), la cité s'appelait auparavant *Procerastis* (du grec κέρας, « corne », une allusion à la Corne d'Or de Byzance), ensuite *Colpusa* (du grec κόλπος, « golfe ») et *Caecorum oppidum* (« la cité des Aveugles », voir *infra*, chapitre II. 2. 2.). Ces appellations, utilisées probablement en tant qu'épithètes poétiques⁷⁸¹, ont une certaine vocation topographique, deux d'entre elles situant la ville de Chalcédoine par rapport à sa voisine plus célèbre, Byzance.

En analysant les étymologies du nom de Chalcédoine, nous remarquons d'abord que celles qui attribuent le nom de la cité à un fleuve (Chalcédoine, Chalcis) ne nous aident pas beaucoup, car elles ne font que déplacer le problème. Si Chalcédoine reprend le nom d'un fleuve, il reste à s'interroger sur l'origine de ce dernier. Encore faudrait-il trouver le héros éponyme de ces fleuves. Pour ce qui est de la dérivation du nom de Chalcédoine du nom de la fille ou de la sœur de Nicomède I^{er}, elle est manifestement anachronique et s'explique par les rapports étroits qui existaient entre ce souverain bithynien et les cités mégariennes du Bosphore.

Quant à l'attribution du nom de la cité à un éponyme légendaire (Calchas, le fils de Calchas ou le fils de Cronos), nous croyons qu'il s'agit dans ce cas d'une intention des Chalcédoniens d'assurer à leur cité une antiquité plus reculée et une descendance prestigieuse⁷⁸². Le cas de Calchas est très éloquent.

L'introduction du célèbre prophète dans la généalogie de Chalcédoine venait sans nul doute renforcer le caractère oraculaire du principal sanctuaire de la cité, à savoir le sanctuaire d'Apollon Pythien et *Chrestérios*⁷⁸³. Au surplus, G. Camassa considère même que Calchas peut

⁷⁸¹ Hanell, *Megarische Studien*, p. 123.

⁷⁸² Un rhéteur de la fin du III^e siècle ap. J.-C., Ménandre, rapporte dans son traité *Sur l'éloge des pays* (éd. L. Spengel, *Rhetores Graeci*, vol. III, Lipsiae 1856, 178-179, voir aussi l'édition plus récente de D. A. Russell et N. G. Wilson, *Menander Rhetor*, Oxford 1981, I, 3, 353, 5-19), que la plus haute distinction pour une cité était d'avoir un œciste divin. Ensuite, la deuxième place revenait aux cités fondées par des héros, et finalement, la dernière place aux cités fondées par des mortels.

⁷⁸³ Sur le culte oraculaire d'Apollon de Chalcédoine, voir L. Robert, « Hellenica », *RPh* 13, 1939, p. 188 (= *OpMinSel* II, p. 1341); G. Klaffenbach, *Varia epigraphica*, Berlin, 1958 (*AbhBerl* 2), no. 4, p. 10-14; Rigsby, *Megara*, p. 94-96; *idem*, *Asyria*, p. 164-167; A. Robu, « Réflexions sur le culte d'Apollon à Chalcédoine », in *Religious History of Europe and Asia. The 6th EASR Conference, Bucharest, 20-23 September 2006*, LEC Suppl. 2007, à paraître.

être interprété comme le véritable *Kurzname* de la cité, car si pour la cité de Chalcédoine les appellations Χαλκηδών et Καλχηδών (en dorien Καλχαδών) sont attestées, pour le nom du devin de l'*Iliade* les formes Κάλχας et Χάλκας sont également mentionnées⁷⁸⁴. Les modernes ont pensé d'ailleurs que la tête barbue qui orne les premières monnaies de Chalcédoine, datant de la première moitié du IV^e siècle, pouvait représenter Calchas⁷⁸⁵.

Mieux, il est possible que cette tradition qui faisait de Calchas le fondateur mythique de Chalcédoine ait une origine mégarienne et qu'elle ait été apportée par les premiers *apoikoi*, car selon Pausanias les Mégariens de Grèce prétendaient que le devin de l'*Iliade* était originaire de leur cité⁷⁸⁶.

⁷⁸⁴ En ce qui concerne le rapport entre le devin de l'*Iliade* et Chalcédoine, Camassa, *Calcante*, p. 28, estime que « Κάλχας si rivela subito, ad un esame onomastico, il corretto *Kurzname* di Καλχηδών. Nulla impedisce, dunque, di riconoscere in Κάλχας (accanto a cui è attestato Χάλκας) la forma ipocoristica del nome dell'eponimo di Καλχηδών (accanto a cui è attestato Χαλκηδών). » *Contra* Scheer, *Mythische Vorväter*, p. 175, qui note que « besonders in diesen erfreute sich das Spiel mit Namensähnlichkeiten von (historischen und mythischen) Persönlichkeiten einerseits und Ortsnamen andererseits großer Beliebtheit ». Sur Calchas, voir aussi H. W. Stoll, O. Immisch, s.v. "Kalchas", in Roscher, *Lexikon*, I, 2, col. 921-924; J. Heckenbach, s.v. "Kalchas", *RE* X, 1919, col. 1552-1555. Le père de Calchas, Thestor, était le fils d'Apollon: G. Türk, s.v. "Thestor" 1, *RE* VI A, 1 (1936), col. 185.

⁷⁸⁵ J. N. Svoronos, "Ἀρχαῖα ἑλληνικὰ νομίσματα. Γ'. Ὁ Κάλχας καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ. Χρονολογία τῶν ἀρχαιοτέρων νομισμάτων τῶν Καλχηδονίων", *AEph* 1890, col. 165-170, pl. 8, nos. 29-31, identifie la tête d'homme qui orne le droit des premières monnaies frappées par Chalcédoine soit avec Calchas (no. 29, la tête barbue), soit avec son fils, Calchédon (nos. 30-31, la tête imberbe). Néanmoins, si les savants ont accepté comme probable l'identification avec Calchas, la tête imberbe, elle, est considérée comme une représentation d'Apollon plutôt que du fils de Calchas. À ce propos, voir Camassa, *Calcante*, p. 31, n. 25 (avec les références). Ces émissions de Chalcédoine sont datées par Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, nos. 1-5, p. 290; Head, *HN*², p. 511, vers 480 (no. 1) et de 450 à 400 (nos. 2-5). En revanche, suivant M. Price (éd.), *SNG* 9, pl. IV, nos. 84-85, ces monnaies ne datent que de 387/6-340.

⁷⁸⁶ Pausanias, I, 43, 1; cf. Pfister, *Mythische Königsliste*, p. 34-35. Sur la tradition qui localise le devin Calchas à Mégare, voir Highbarger, *Megara*, p. 38; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 118-119; Antonetti-Lévêque, *Devins*, p. 197-200. Il convient aussi de mentionner l'opinion de E. Maass, "Mythische Kurznamen", *Hermes* 23, 1888, p. 619-620, selon laquelle la tradition de Mégare se fonde sur une confusion tardive avec Calchédon, fils de Calchas, le nom de l'œciste de Chalcédoine. Cependant, force est de constater que cette opinion n'est appuyée par aucun témoignage. Il nous semble, au contraire, que la piste de l'origine mégarienne de la légende de Calchas, fondateur de Chalcédoine, est plus probable, car elle a le mérite de tenir compte des liens culturels qui existaient entre

La légende de Calchédon, fils de Calchas, éponyme de Chalcédoine, établissait pour la nouvelle cité une liaison évidente avec une grande famille de *manteis* d'origine mégarienne. Une situation analogue se présente à Byzance, où Denys de Byzance atteste le culte rendu par les Byzantins au devin mégarien Polyeidès et à ses fils⁷⁸⁷, ainsi qu'au devin mégarien Lakiadès⁷⁸⁸.

Par ailleurs, la tradition selon laquelle Calchédon, fils de Cronos, était à l'origine du nom de la cité souligne l'intention des Chalcédoniens de s'intégrer aux généalogies locales et de mettre en place des rapports de parenté avec le milieu indigène. Ces rapports auraient pu justifier l'occupation du territoire indigène par les Mégariens. On sait, en effet, que Cronos jouait un rôle important dans les généalogies du peuple thrace⁷⁸⁹ et que *Cronia* était un des noms de la Bithynie⁷⁹⁰.

Dans ces conditions, il est clair que les étymologies qui renvoyaient l'origine du nom de la colonie mégarienne à Calchas, au fils de Calchas ou au fils de Cronos ont été créées par les Chalcédoniens, soit pour renforcer les liens avec leur métropole et les puissances mantiques locales, soit pour englober leur ville dans la mythologie des populations indigènes de la région.

Il est temps maintenant de revenir au récit qui atteste la participation des colons d'Eubée à la fondation de Chalcédoine et d'analyser celui-ci d'une manière détaillée. Nous constatons que cette tradition ne fait pas sa première apparition chez Hésychios, mais probablement déjà chez Denys le Périégète⁷⁹¹. Originaire d'Alexandrie et contemporain de l'empereur Hadrien, Denys a écrit un poème intitulé *Description de la terre habitée*

Chalcédoine et sa métropole (voir à titre d'exemple le transfert du culte d'Apollon *Pythien* de Mégare à Chalcédoine).

⁷⁸⁷ Denys de Byzance, 14, p. 7, éd. Güngerich; cf. la scholie *ad* Denys de Byzance, 19 (*ad* 7, 1), p. 37, éd. Güngerich. Par ailleurs, Pausanias, I, 43, 5, rapporte que Polyeidès, descendant de Mélampous, a introduit à Mégare le culte de Dionysos *Patrôos*. Sur ce devin, voir Hanell, *Megarische Studien*, p. 100-101, 188; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 112-113; Antonetti-Lévêque, *Devins*, p. 201, 203; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 94.

⁷⁸⁸ Denys de Byzance, 49, p. 20, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 31, p. 37).

⁷⁸⁹ Stéphane de Byzance, s. vv. Βιθυνία et Θράκη. Sur le rôle de Cronos dans les généalogies des Thraces, voir M. Pohlenz, s.v. "Kronos", *RE* XI, 1922, col. 2012-2013; Jacoby, *FGrHist* II D, p. 583.

⁷⁹⁰ Pline, *NH*, V, 40, 142.

⁷⁹¹ Denys le Périégète, *GGM* II, v. 764; v. 803.

(Περιήγησις τῆς οἰκουμένης)⁷⁹². Dans cette description géographique, le Périégète alexandrin, remarquable pour la langue riche en archaïsmes et pour les formes rares ou désuètes, indique (v. 764) la présence aux abords du Bosphore de la Χαλκὶς ἄρουρα (« la terre labourée de Chalcis »). Ensuite, il tient à ajouter (v. 803):

Χαλκιδέες μὲν πρῶτα παρὰ στόμα γαῖαν ἔχουσιν, οὐδὰς ἐς ἀντιπέρην
Βυζάντιον εἰσορόωντες

« Les Chalcidiens en premier occupent une terre près de l'embouchure et regardent sur la rive opposée le sol de Byzance »⁷⁹³.

Nous ne savons pas quelle est la source de ce passage, ce qui d'ailleurs n'est pas une exception pour Denys, qui a l'habitude de passer sous silence les sources qu'il utilise. Il convient de dire qu'en faveur de l'authenticité de cette tradition, P. Alexandrescu invoque les trouvailles de céramique eubéenne géométrique tardive à Histria (Istros) ou à Bérézan, ce qui suggérerait l'intérêt des marchands eubéens pour le Pont-Euxin (dès la seconde moitié du VII^e siècle)⁷⁹⁴. Pourtant, il convient de rappeler que l'origine histrienne de ces fragments de céramique est incertaine, car il s'agit de pièces qui se trouvent à Cambridge suite à un don de Marcelle Lambrino à C. A. Rodewald lors d'une visite de ce dernier à Histria. Le fait que les fouilles ultérieures d'Histria n'aient pas mis au jour une telle céramique est un argument très fort contre la provenance histrienne du lot de Cambridge⁷⁹⁵.

⁷⁹² Ce n'est qu'en 1884 que G. Leue, "Zeit und Heimat des Periegeten Dionysios", *Philologus* 42, 1884, p. 175-178, a établi l'origine alexandrine et la datation de Denys le Périégète. À cet égard, voir également C. Jacob, "L'œil et la mémoire: sur la Périégèse de la Terre habitée de Denys", in *Arts et légendes d'espace. Figures du voyage et rhétoriques du monde*, C. Jacob et F. Lestringant (éds.), Paris 1981, p. 29-30, et dernièrement E. Amato (éd.), *Dionisio di Alessandria, Descrizione della Terra abitata*, Milan 2005, p. 51-67.

⁷⁹³ Texte traduit par C. Jacob, *La Description de la terre habitée de Denys d'Alexandrie ou la leçon de géographie*, Paris, Albin Michel, 1990, v. 803.

⁷⁹⁴ Alexandrescu-Morintz, *Mésambria*, p. 47-48 (= Alexandrescu, *L'aigle et le dauphin*, p. 8). Sur la présence des Eubéens en mer Noire, voir aussi P. Alexandrescu, "Les Eubéens et le début de la navigation en Mer Noire", in *Mélanges Pierre Lévêque* 5, *Anthropologie et société, Annales Littéraires de l'Université de Besançon* 429, 1990, p. 1-7 (= Alexandrescu, *L'aigle et le dauphin*, p. 1-7).

⁷⁹⁵ Les fragments eubéens de style géométrique de Bérézan et d'Histria (Istros) sont mentionnés par Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 376, n. 7 et 8. Le savant anglais note à propos de ces trouvailles: « More problematical is the date of the earliest Greek penetration into the Black Sea. The evidence is mainly literary: but stray Geometric pots are alleged to come from Bérézan and Histria, near the mouth of the Dnieper and the Danube respectively. Both provenance must be viewed with some reserve, not only because the organized excavations of these colonial sites

En outre, l'alphabet ionien se trouve employé à une époque ancienne à Chalcédoine et à Mésambria, une cité fondée par les Mégariens et les Chalcédoniens (voir *infra*, chapitre II. 3. 2. 1.). Une des plus anciennes inscriptions funéraires de Chalcédoine, datant du milieu du VI^e siècle, est écrite en alphabet ionien⁷⁹⁶, et la légende (META) des monnaies d'argent et de bronze frappées par Mésambria contient un caractère ionien, le *sampi* avec la valeur de σ ou $\sigma\sigma$ (voir pl. XXXIV, fig. 1-3)⁷⁹⁷. À cet égard, Jeffery suppose que « Kalchedon presumably received this alphabet from the Milesian colonies round her; she may have passed it on further to the Euxine colony of Mesambria »⁷⁹⁸. En ce qui concerne les rapprochements entre le monnayage de Chalcédoine et celui de Mésambria, nous pouvons également évoquer la similitude qui existe entre les revers des premières monnaies frappées par ces deux *apoikiai* mégariennes qui présentent dans les deux cas des lettres (KAA χ ou KAA et META) intercalées entre les rayons d'une roue (voir pl. XXIX, 1 b, 2 b; XXXIV, 2 b)⁷⁹⁹.

Cependant, selon Alexandrescu cette influence ionienne sur l'alphabet chalcédonien peut s'expliquer aussi par une participation des Chalcidiens d'Eubée à côté des Mégariens à la fondation de Chalcédoine. En faveur d'une telle hypothèse, il faut ajouter les liens qui existent

have turned up no other material prior to the late seventh century. Yet some casual commerce in this directions during the eighth century is not entirely out of question, before the establishment of permanent colonies ». De même, P. Alexandrescu, *Histria IV: La céramique d'époque archaïque et classique (VII^e-IV^e s.)*, Paris-Bucarest, 1978, p. 21, n. 15, considérait initialement que ces fragments de céramique, donnés comme provenant de Bérézan et d'Histria, sont « vraiment suspects ». Cf. Dupont, *Le Pont-Euxin archaïque*, p. 29, n. 1; A. I. Ivantchik, *ACSS* 12, 3-4, p. 333.

⁷⁹⁶ I. Kalchedon, no. 45

⁷⁹⁷ Head, *HN*², p. 278-279; *SNG* 9, pl. X, nos. 266-275, 277, 279; Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 18-19, pl. I, 1-6; *SNG* 11, pl. X, nos. 218-228.

⁷⁹⁸ Jeffery, *LSAG*², p. 39, 366 (pour le passage cité), 368; cf. Isaac, *Gr. Settlem. in Thrace*, p. 211; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 159.

⁷⁹⁹ Pour ces types de revers avec l'abréviation du nom de la cité intercalée entre les rayons d'une roue, voir Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 289, et nos. 1-7, p. 297-298; Head, *HN*², p. 511; *SNG Cop. Bosporus-Bithynia*, pl. 9, nos. 346-347; *SNG* 9, pl. IV, nos. 84-92; *SNG* 11, pl. I, nos. 10, 13 (Chalcédoine), et Head, *HN*², p. 278; *SNG* 9, pl. X, nos. 266-275, 277, 279; Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 18, pl. I, 2; 3; *SNG* 11, pl. X, nos. 218-228 (Mésambria).

entre Mégare et Chalcis à l'époque archaïque, mis en évidence par le séjour en Eubée du poète mégarien Théognis, exilé au VI^e siècle par les « démocrates » mégariens⁸⁰⁰.

Il est indéniable que le contingent principal qui a fondé Chalcédoine venait de Mégare. Hésychios (*FGrHist* 390 F 20) souligne que Dinéos, le chef chalcédonien envoyé pour aider les Byzantins, était mégarien. Thucydide et les autres auteurs antiques déjà mentionnés rapportent aussi que cette cité était une fondation mégarienne. Cette information est confirmée par le calendrier, les principales institutions et cultes de Chalcédoine qui sont d'origine mégarienne⁸⁰¹. Mais, il n'est pas *a priori* exclu que les Chalcidiens, d'ailleurs très actifs dans la colonisation de l'ouest, aient pris part en Propontide à l'entreprise colonisatrice mégarienne. Pour souligner leur apport et assurer leur intégration, il est séduisant de supposer que les Mégariens ont préféré donner à leur cité le nom de Chalcédoine. Si on regarde attentivement les noms des établissements mégariens, l'intention d'intégrer des éléments locaux (l'incorporation des noms indigènes: Sélymbria, Byzance, Mésambria, Mégara Hyblaea) ou même de donner priorité à des colons non mégariens (voir le lien entre Héraclée du Pont et le culte béotien d'Héraclès) est évidente. Il s'agissait probablement, dans ces cas, d'une stratégie des Mégariens d'intégrer, d'une part, les habitants ? (la question reste ouverte à cause de la pauvreté des témoignages), les légendes et les héros indigènes et d'autre part, les autres Grecs (et leurs divinités et héros) qui participaient avec eux à la fondation de ces nouveaux établissements.

Il convient de concéder que la thèse qui attribue aux Chalcidiens un rôle dans la fondation de Chalcédoine présente quelques points faibles, difficiles à surmonter. D'abord, il est très probable que la présence de l'île de Chalcitis dans la région du Bosphore (voir *supra*)

⁸⁰⁰ Théognis, v. 784. Par ailleurs, nous rappelons, pour mémoire, la tradition transmise par Josephus Genesius, in J.-P. Migne (éd.), *Patrologia graeca*, vol. 109, Paris 1887, col. 1024, concernant la participation des colons provenant de la cité eubéenne de Carystos, avec des Corinthiens et des Mycéniens, à la fondation de Byzance (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 1.).

⁸⁰¹ Pour les institutions mégariennes attestées à Chalcédoine, voir *infra*, chapitres III. 1. 1. 3. (les tribus), III. 1. 2. 2. (les *hékastotyes*), III. 2. 1. 2. (les *basileus*), III. 2. 2. 1. 1. (les *aisimnatai*), III. 2. 2. 2. 2. (les stratèges) et III. 2. 2. 4. (les *nomophylakes*). Quant au calendrier chalcédonien et aux plus anciens cultes d'origine mégarienne célébrés par les Chalcédoniens, voir Hanell, *Megarische Studien*, p.165, 171-172 (Apollon Pythien), 180 (Déméter), 184 (Artémis et Apollon), 190-191 (calendrier); A. Robu, *LEC*, Suppl. 2008, à paraître (Apollon). Voir aussi *infra*, le tableau II, pour les mois du calendrier mégarien attestés à Chalcédoine.

ou le rapprochement entre le nom des Chalcédoniens (οἱ Χαλκηδόνιοι) et le nom des Chalcidiens (οἱ Χαλκιδέες/Χαλκιδεῖς) ont pu produire une confusion ou une déformation dans le poème géographique de Denys. Nous trouvons d'ailleurs dans ce texte de nombreuses déformations de toponymes, par exemple *Samatai*, au lieu de *Sarmatai* (v. 304), *Brentioi* pour *Brettioi* (v. 362), *Taskoi* pour *Taokoi* (v. 1069) etc.⁸⁰².

L'ouvrage de Denys, un véritable manuel de géographie, a connu un grand succès dans le monde gréco-romain et, afin de le rendre plus accessible, deux traducteurs, Avienus vers 370 ap. J.-C. et Priscien vers 512 ap. J.-C., l'adaptèrent très vite en latin⁸⁰³. On voit que dans ces deux versions latines, Chalcis et les Chalcidiens n'apparaissent plus, la mention de Chalcédoine figurant seule à leur place, comme si les auteurs latins avaient corrigé le texte grec original⁸⁰⁴. De même, la Χαλκὶς ἄρουρα est remplacée par la Καλχηδονίων χώρα et les Chalcidiens par les Chalcédoniens chez l'auteur byzantin ayant paraphrasé le poème de Denys en prose⁸⁰⁵. Nous remarquons aussi que l'exégète Eustathe (*GGM* II, 764, p. 348), auteur au XII^e siècle ap. J.-C. d'un *Commentaire* consacré à Denys, atteste clairement que la Χαλκὶς ἄρουρα se trouvait dans la région de Chalcédoine: "Ὅτι ἡ Χαλκὶς ἄρουρα κατὰ τὸ Θρακίον τοῦ Πόντου κεῖται στόμα, ἧγουν ἡ γῆ τῶν Χαλκηδονίων. L'archevêque de Thessalonique, lecteur attentif de Denys et excellent connaisseur de la littérature antique, évoque ensuite la fondation de ce site par les Mégariens: οἱ τὴν Χαλκίδα κτίσαντες Μεγαρεῖς⁸⁰⁶.

⁸⁰² Pour ces déformations, voir Muller, in *GGM* II, p. XXV.

⁸⁰³ C. Jacob, *op. cit.*, p. 25.

⁸⁰⁴ Avienus, *GGM* II, v. 972-974: *Chalcedon tumulus flucta circumdatus alto eminus Europen proceraque mænia Byzae aspicit*. Priscien, *GGM* II, v. 737: *Chalcedonis arua* ; v. 770-771: *Sunt Chalcedonii primi, post ostia Ponti, mænia Byzantis qui cernut optima contra*.

⁸⁰⁵ Paraphrase anonyme, *GGM* II, 762-771: ἧγουν τοῦ Βοσπόρου, ὅπου ἡ τῶν Καλχηδονίων χώρα ἐστίν; 799-808: Πρῶτον μὲν οἱ Χαλκηδοῦνται πλησίον τοῦ στόματος τὴν γῆν κατοικοῦσι, τὸ Βυζάντιον κατὰ τὴν πέραν ὁρῶντες.

⁸⁰⁶ Eustathe, *GGM* II, 764, p. 349; voir aussi 803, p. 356: "Ὅτι οἱ Χαλκιδέες, ὃ ἔστιν οἱ περὶ Χαλκηδόνα, ὡς προερρέθη, οἱ καὶ Δωριεῖς ἱστοροῦμενοι εἶναι ἀνέκαθεν, περὶ τὸ στόμα οἰκοῦσιν, ἧγουν περὶ τὴν Προποντίδα, ἥτις μετὰ προσθήκης μάλιστα Πόντου στόμα λέγεται. Καὶ ὅρα ὅτι οἱ Χαλκιδεῖς οὗτοι παρώνυμοί εἰσι τῆς ἐνταῦθά που Χαλκίδος, ἀφ' ἧς ἄρουραν ἀνωτέρω Χαλκίδα εἶπε τὰ περὶ Χαλκηδόνα. Sur Eustathe en tant que commentateur de Denys, voir surtout C. Jacob, *op. cit.*, p. 62-70. À propos de ce commentaire, Jacob tient à souligner (p. 64): « Eustathe, bien que confrontant des opinions parfois divergentes, reste néanmoins « positiviste »: il ne s'agit pas tant de corriger et de rectifier les descriptions de Denys que de les compléter, de leur apporter l'éclairage de nouveaux témoignages. »

Dans ces conditions, il est possible que la large diffusion du poème de Denys soit responsable de la notice étymologique écrite au VI^e siècle ap. J.-C. par Hésychios, selon laquelle la cité de Chalcédoine était une installation des Chalcidiens d'Eubée. Quant à l'inscription en dialecte ionien de Chalcédoine, elle peut signifier seulement que des Ioniens étaient présents à Chalcédoine, ce qui est tout à fait compréhensible, si l'on songe à la multitude des colons ioniens ayant traversé le Bosphore pour arriver en mer Noire. Sans minimiser les influences qui existent entre les monnayages des cités mégariennes, il convient de rappeler que le transfert du *sampi* (Ϻ) de Chalcédoine à Mésambria n'est pas certain, d'autant plus que cette lettre n'est pas encore signalée ni dans les cités mégariennes du Bosphore, ni dans les cités d'Eubée. En revanche, ce caractère témoigne plus probablement de l'influence d'une cité ionienne de la mer Noire (Apollonia ?) sur le monnayage de Mésambria⁸⁰⁷. Pour renforcer cette hypothèse, il faut ajouter que même si le *sampi* n'est pas encore attesté à Milet, il apparaît aux VI^e-V^e siècles dans les autres cités ioniennes de l'Asie mineure (Ephèse, Erythrae, Téos, Halicarnasse) et aussi dans la colonie milésienne de la Propontide, Cyzique⁸⁰⁸.

En dernier lieu, à propos de la prétendue présence de céramique eubéenne dans les cités de la mer Noire, il est bon de souligner que la trouvaille d'une telle céramique n'implique pas nécessairement la présence des Chalcidiens dans ces cités.

En vertu de tous ces arguments, nous croyons que la participation des Chalcidiens à la fondation de Chalcédoine reste encore à être confirmée par d'autres découvertes. Dans l'état actuel de nos connaissances, cette participation n'est, au mieux, qu'une hypothèse de travail.

II. 2. 2. 2. Chalcédoine ou la « Cité des Aveugles » (*Caecorum Oppidum*): les raisons de l'installation des Mégariens sur la rive asiatique du Bosphore

⁸⁰⁷ Head, *HN*², p. 278. S'appuyant sur l'attestation du *sampi* à Cyzique, la colonie milésienne de Propontide, A. Gercke, "Zur Geschichte des ältesten griechischen Alphabets", *Hermes* 41, 1906, p. 542, estime que cette lettre qui apparaît sur les monnaies de Mésambria serait un emprunt à sa voisine, Apollonia, une colonie milésienne. À ce propos, voir aussi W. G. Foat, "Tsade and Sampi", *JHS* 25, 1905, p. 345-348.

⁸⁰⁸ F. W. G. Foat, "Fresh Evidence for T", *JHS* 26, 1906, p. 286-287; Jeffery, *LSAG*², p. 38-39, 325, 338, 339, 367. Par ailleurs, Guarducci, *Epigrafia gr.*, I, p. 102, note: « Nessun esempio di *sampi* è noto finora a Mileto, ma la sua presenza nel sistema numerale « milesio » [...] rende probabile che, almeno in una certa epoca, i Milesi abbiano usato quell segno come lettera. »

Depuis Hérodote jusqu'à Tacite ou Pline, l'aveuglement des Mégariens au moment où ils ont préféré dans un premier temps la rive asiatique du Bosphore à la rive européenne pour installer leur *apoikia*, était l'objet de moquerie. Pourtant, l'analyse du mouvement de colonisation mégarien à l'époque archaïque montre que le choix des Mégariens ne tenait pas de l'ignorance mais se fondait sur de bonnes raisons. Ce sont les causes de cette entreprise que nous nous proposons d'analyser dans ce chapitre. Mieux encore, nous croyons que les traditions antiques ayant attribué à Chalcédoine l'appellation de « Cité des Aveugles » sont à même de mettre en évidence les besoins des premiers Mégariens arrivés en Propontide.

Hérodote rapporte que celui qui avait attribué pour la première fois le qualificatif d'« aveugles » aux Chalcédoniens aurait été le général perse Mégabaze, après avoir appris que la fondation de Chalcédoine avait précédé celle de Byzance.

Hérodote, IV, 144

Οὗτος δὲ ὁ Μεγάβαζος εἶπας τόδε τὸ ἔπος ἐλίπετο ἀθάνατον μνήμην πρὸς Ἑλλησποντίων· γενόμενος γὰρ ἐν Βυζαντίῳ ἐπύθετο ἑπτακαίδεκα ἔτεσι πρότερον Καλχηδονίους κτίσαντας τὴν χώραν Βυζαντίων, πυθόμενος δὲ ἔφη Καλχηδονίους τοῦτον τὸν χρόνον τυγχάνειν ὄντας τυφλοῦς· οὐ γὰρ ἂν τοῦ καλλίουτος παρεόντος κτίσειν χώρου τὸν αἰσχίονα ἐλέσθαι, εἰ μὴ ἦσαν τυφλοί.

« Ce même Mégabaze, pour avoir tenu le propos que je vais rapporter, a laissé un souvenir impérissable chez les Hellespontins : étant à Byzance, il apprit que les Chalcédoniens s'étaient établis dans le pays dix-sept ans avant les Byzantins ; et quand il l'eut appris, il déclara qu'en ce temps les Chalcédoniens étaient aveugles ; car s'ils n'avaient pas été aveugles, ils n'auraient pas choisi pour s'y établir le moins bon emplacement, alors que le meilleur s'offrait à eux »⁸⁰⁹.

Pline rapporte aussi que l'un des noms de Chalcédoine était la « Cité des Aveugles » (*Caecorum Oppidum*), car ses fondateurs n'avaient pas choisi le site de Byzance beaucoup plus avantageux et situé à une distance de seulement sept stades de Chalcédoine⁸¹⁰. La même information est transmise par Hésychios⁸¹¹.

⁸⁰⁹ Texte traduit par Ph.-E. Legrand, Hérodote, *Histoires*, Paris, Les Belles Lettres, 1945, IV, 144.

⁸¹⁰ Pline, *NH*, V, 43, 149: *Calchadon...postea Caecorum Oppidum, quod locum eligere nescissant, septem stadiis distante Byzantio, tanto feliciore omnibus modis sede.*

⁸¹¹ Hésychios, *FGrHist* 390 F 21, note à propos des fondateurs de Chalcédoine: οὗς δὲ καὶ τυφλοῦς ἀπεκάλεσαν παρωρακότας τὸ Βυζάντιον.

On trouve chez les auteurs d'époque impériale une variante différente de cette légende. Selon cette variante, c'est le dieu de Delphes qui a conseillé aux Mégariens d'aller fonder une colonie en face des « aveugles ». Une présentation détaillée de cette tradition apparaît chez Strabon, au moment où le géographe évoque le revenu important procuré aux Byzantins et au peuple romain par la pêche des pélamides (une sorte de thon).

Strabon, VII, 6, 2, C 320

Χαλκηδόνιοι δ' ἐπὶ τῆς περαιᾶς ἰδρυμένοι πλησίον οὐ μετέχουσι τῆς εὐπορίας ταύτης διὰ τὸ μὴ προσπελάζειν τοῖς λιμέσιν αὐτῶν τὴν πηλαμύδα· ἥ δὲ καὶ τὸν Ἀπόλλω φασὶ τοῖς κτίσασι τὸ Βυζάντιον ὕστερον μετὰ τὴν ὑπὸ Μεγαρέων Χαλκηδόνος κτίσιν χρηστηριαζομένοις προστάξει ποιήσασθαι τὴν ἰδρυσιν ἀπεναντίον τῶν τυφλῶν, τυφλοὺς καλέσαντα τοὺς Χαλκηδονίους, ὅτι πρότεροι πλεύσαντες τοὺς τόπους, ἀφέντες τὴν πέραν κατασχεῖν τοσοῦτον πλοῦτον ἔχουσαν, εἶλοντο τὴν λυπρότεραν.

« Les Chalcédoniens, qui sont installés sur la rive opposée, malgré leur proximité, n'ont aucune part à cette richesse, du fait que la pélamyde n'approche pas de leurs ports ; ainsi s'explique qu'Apollon ait enjoint à ceux qui le consultaient avant de fonder Byzance – fondation qui vint après celle de Chalcédoine par les Mégariens –, d'installer leur ville « en face des aveugles ». Il désignait ainsi les Chalcédoniens parce qu'après avoir été les premiers à venir par mer dans ces parages, ils avaient laissé passer l'occasion d'occuper le site de la rive opposée qui bénéficiait d'une telle richesse et avaient préféré des deux l'emplacement le plus déshérité »⁸¹².

Cette tradition qui fait de l'oracle de Delphes le responsable de l'attribution du qualificatif de « terre des aveugles » à Chalcédoine est reproduite presque entièrement chez Tacite.

Tacite, *Annales* XII, 63, 1-2

Namque artissimo inter Europam Asiamque que diuortio Byzantium in extremo Europae posuere Graeci, quibus Pythium Apollonem consulentibus, ubi conderent urbem, redditum oraculum est, quarerent sedem caecorum terris aduersum. Ea ambage Chalcedonii monstrabantur, quod priores illuc adlecti, praeuisa locorum utilitate, peiora legissent. Quippe Byzantium fertili solo, fecundo mari, quia uis piscium immensa, Pontum erumpens et obliquis subter undas saxis exterrita, omisso alterius litoris flexu, hos ad portus defertur.

« De fait, c'est à l'endroit où l'Europe et l'Asie sont séparées par l'intervalle le plus étroit, à l'extrémité de l'Europe, que Byzance fut établie par les Grecs ; ayant consulté Apollon Pythien sur le lieu où fonder la ville, ils reçurent de l'oracle la réponse de chercher un emplacement face à la terre des aveugles. Cette énigme désignait les Chalcédoniens, qui arrivés les premiers à cet endroit et ayant vu l'avantage de la position, en avaient choisi une autre plus mauvaise. En effet, Byzance a un sol fertile et une mer féconde, parce que des bancs énormes

⁸¹² Texte traduit par R. Baladié, Strabon, *Géographie*, Paris, Les Belles Lettres, 1989, VII, 6, 2, C 320.

de poissons, se précipitant hors de l'Euxin et apercevant une barre de roches obliques sous les eaux, s'écartent effrayés de l'autre rive et refluent vers ce port »⁸¹³.

On remarque que même au XII^e siècle ap. J.-C., Eustathe, dans son commentaire à Denys le Périégète, connaît les deux variantes de cette tradition. Il évoque ainsi l'oracle fourni par Apollon aux fondateurs de Byzance, qui nommait les Chalcédoniens les « aveugles » (τυφλοί). Et l'illustre exégète juge nécessaire de citer Hérodote pour l'appellation d'« aveugles » donnée par Mégabaze aux Chalcédoniens⁸¹⁴.

En ce qui concerne cet oracle livré par l'Apollon de Delphes aux fondateurs de Byzance, qui qualifie les Chalcédoniens d'« aveugles », il est certain que parmi les variantes d'oracles qui circulaient dans l'Antiquité à propos de la fondation de Byzance, celle-ci est la plus douteuse. En effet, dans la version la plus ancienne de cette légende, fournie par Hérodote, ce n'est pas le dieu de Delphes qui est à l'origine de cette plaisanterie, mais Mégabaze. Ultérieurement, on remarque que chez Strabon et Tacite, le général perse est oublié et est remplacé dans cette histoire par l'oracle d'Apollon, une autorité en matière de colonisation⁸¹⁵. Cet oracle, que l'on trouve pour la première fois chez Hérodote, est sans doute à l'origine d'une autre prophétie d'Apollon. Celle-ci, sans évoquer les Chalcédoniens, révèle aussi aux

⁸¹³ Texte traduit par P. Wuilleumier, Tacite, *Annales*, Paris, Les Belles Lettres, 1972, XII, 63, 1-2.

⁸¹⁴ Eustathe, *GGM* II, 764, p. 349: Τούτους τουφλοὺς ὁ χρησμὸς ἐκάλεσε, διότι οἱ τὴν Χαλκίδα κτίσαντες Μεγαρεῖς ἐνταῦτα πρῶτα πλεύσαντες, καὶ ἀφέντες κατασχεῖν τὴν περὶ τὸ Βυζάντιον γῆν, εἵλοντο τὴν λυπροτέραν περαίαν. Καὶ Μεγάβαζος δὲ μαθὼν ὅτι ἐπτακαίδεκα ἔτεσιν, ὥς φησιν Ἡρόδοτος, πρότεροι Βυζαντίων οἱ Καλχηδόνιοι τὴν χώραν ἔκτισαν, τυφλοὺς αὐτοὺς εἶπε τοῦτον τὸν χρόνον εἶναι.

⁸¹⁵ Miller, *Byzantion*, col. 1128; W. Parke, D. E. W. Wormell, *The Delphic Oracle*, Oxford 1956, vol. I, p. 60-61, vol. II, no. 594, p. 230; Malkin, *Religion and Colon.*, p. 22. Il existe même une résurgence tardive de la légende qui faisait de Byzance la ville des aveugles, cette fois à propos de la fondation de Constantinople. Dans ce sens, selon une tradition transmise par George Cédrenus, *Compendium Historiarum*, vol. I, éd. I. Bekker, Bonn 1838, p. 496, et Zonaras, *Annales*, in, *Patrologia graeca*, éd. J.-P. Migne, vol. 134, Paris 1887, col. 1105-1108, Constantin était aussi un « aveugle », car il avait initialement choisi le site de Chalcédoine à la place de celui de Byzance pour sa nouvelle capitale. Des aigles (ou selon d'autres versions, les pierres elles-mêmes) enlevèrent les cordages et les portèrent à Byzance, l'intervention divine ayant ainsi éclairé l'empereur. Cf. Dagron, *Naissance d'une capitale*, p. 30-31; A. Kazdan, « « Constantin imaginaire ». Byzantin Legends of the Ninth Century about Constantine the Great », *Byzantion* 57, 1987, p. 236-237.

fondateurs de Byzance (Mégariens ou Argiens, selon les différentes variantes de la tradition) les richesses piscicoles de la future colonie (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1.).

Quant aux avantages exceptionnels de la position géographique de Byzance (les importantes ressources de la pêche ou du commerce) par rapport à Chalcédoine, ils sont perçus par les auteurs antiques surtout dans la perspective du développement ultérieur de la cité de Byzance⁸¹⁶.

Par ailleurs, il convient de rappeler que du point de vue des exigences de la navigation maritime (les criques, les ports, les courants), Malkin et Shmueli ont montré que la rive asiatique de la Propontide jouissait d'une position plus favorable que la rive européenne. En vérité, le point de départ préféré pour entreprendre un voyage en direction de la mer Noire était la côte asiatique du Bosphore et non pas la côte opposée, les courants marins pouvant être affrontés plus facilement depuis Chalcédoine que depuis Byzance (voir carte 25)⁸¹⁷. En

⁸¹⁶ Sur les avantages de la position privilégiée de Byzance, voir Polybe, IV, 38, 43-44; Dion Cassius, LXXV, 10, 1; Zosime, II, 30; Procope, *De aedificiis*, I, 5. Il convient de mentionner la tradition évoquée par Pline, *NH*, IX, 20, 50-51, selon laquelle le nom de la Corne d'Or venait des richesses piscicoles de Byzance. Les bancs de poissons – dont les plus célèbres, les pélamides, ornaient souvent à l'époque impériale le revers des monnaies byzantines (Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. I, p. 2; vol. II, p. 34, voir par exemple les nos. 1309-1312, 1347-1352, 1361-1365, 1374-1381, 1412-1415) – étaient conduits vers la ville par les courants du Bosphore. À propos de l'abondance de cette espèce de thon à Byzance, voir les témoignages d'Archéstratos, fr. 38 (éd. S. Douglas Olson et A. Sens: τὴν θυνίδα φωνῶ τὴν μεγάλην, ἥς μητρόπολις Βυζάντιόν ἐστιν); Ps.-Hésiode (*apud* Athénée, III, 116 b: θύνων δ' ὠραίων Βυζάντιον ἔπλετο μήτηρ); Strabon, VII, 6, 2, C 320 (le passage cité ci-dessus); Tacite, *Annales*, XII, 63; Dion Chrysostome, XXXIII, 24. Voir aussi les remarques d'Aristote, *Politique*, IV, 4, 21, 1291b, et du Ps.-Aristote, *Économique*, II, 2, 3a, 1346 b, sur la vente du droit de pêche par les Byzantins et le « groupe » des pêcheurs à Byzance. Cf. B. A. van Groningen, *Aristote, Le second livre de l'Économique*, Leyde 1933, p. 58. Sur la pêche sur le Bosphore à l'époque ancienne et moderne, voir notamment Robert, *Documents*, p. 227-231; J. Dumont, *Halieutika. Recherches sur la pêche dans l'Antiquité grecque*, Thèse d'État, Paris 1981, tome I, p. 249-250, tome III, p. 788-790.

⁸¹⁷ Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 21-36, notent à la p. 20: « it is our contention that both natural conditions and the sailing practices dependent on them directed the Megarians to Chalkedon first, and made its site appear more reliable and advantageous during the very early years of the settlement along the Bosphorus ». Il convient de dire qu'en l'été 1985, N. Shmueli a entrepris dans une petite embarcation une expédition afin de trouver la meilleure route maritime par la Propontide. Celle-ci a montré que, malgré l'opinion de Polybe (IV, 44, 5-8), la direction des courants et la présence de plusieurs abris pour les navires (il y a un nombre important de petites îles)

revanche, Byzance, grâce à la direction des courants sortant du Bosphore thrace, pouvait contrôler le passage des navires venant du Pont⁸¹⁸. Cet avantage considérable, comme Beloch l'a déjà remarqué, ne pouvait pas être valorisé au VII^e siècle, car à cette époque le commerce avec les régions de la mer Noire n'avait pas une importance majeure pour les *apoikoi* mégariens⁸¹⁹. Il est clair qu'au VII^e siècle, Byzance ne pouvait pas devenir le véritable « emporion » du IV^e siècle, selon le terme utilisé par Théopompe, dont les citoyens passent la plupart de leur temps sur l'*agora* ou dans le port⁸²⁰.

Il faut mentionner en outre parmi les sites du territoire de Chalcédoine, Chrysopolis (aujourd'hui Üsküdar/Skutari), qui se trouvait sur la rive asiatique du Bosphore et qui était un établissement très important pour le passage des navires par ce détroit⁸²¹. L'importance de sa position stratégique est révélée par le fait qu'en 410 Alcibiade ait fortifié ce site et l'ait utilisé pour le contrôle du détroit et pour prélever une dîme de dix pour cent sur toutes les marchandises qui transitaient par le Bosphore, non seulement sur celles originaires du Pont-Euxin, mais aussi sur celles qui y allaient⁸²². La fondation de Chrysopolis par Chalcédoine et

rendent la navigation plus facile en suivant la rive asiatique de la Propontide qu'en suivant la rive européenne. Les travaux modernes de navigation, cités par Malkin et Shmueli, confirment d'ailleurs cette supposition.

⁸¹⁸ Voir le passage de Polybe, IV, 39, 7-44, 10, consacré aux courants du Pont et de la Propontide, avec les commentaires de Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 27-31.

⁸¹⁹ Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 1, p. 257; R. M. Cook, "Ionian and Greece in the Eighth and Seventh Century B. C.", *JHS* 66, 1946, p. 72, 85; Roebuck, *Ionian Trade*, p. 114-115; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 79-81; Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 220.

⁸²⁰ Théopompe, *FGrHist* 115 F 62: ἦσαν δὲ οἱ Βυζάντιοι καὶ διὰ τὸ δεμοκρατεῖσθαι πολλὸν ἤδη χρόνον καὶ τὴν πόλιν ἐπ' ἐμπορίου κειμένην ἔχειν καὶ τὸν δῆμον ἅπαντα περὶ τὴν ἀγορὰν καὶ τὸν λιμένα διατρίβειν ἀκόλαστοι καὶ συνουσιάζειν καὶ πίνειν εἰθισμένοι ἐπὶ τῶν καπηλείων. Sur le commerce pratiqué par les Byzantins à l'époque classique et hellénistique, voir Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 63-67; Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 215-230.

⁸²¹ Androitas de Ténédos (dont l'ouvrage, le *Périple de la Propontide*, est cité par une scholie à Apollonius de Rhodes, II, 159 b) témoigne aussi de l'existence d'Amycos, une *époikia* de Chalcédoine, sur la rive asiatique du Bosphore thrace.

⁸²² Xénophon, *Helléniques*, I, 1, 22; Polybe, IV, 3-4; Diodore, XIII, 64, 2-3; cf. Théopompe, *FGrHist* 115 F 7 (cité par Stéphane de Byzance, s.v. Χρυσόπολις). Sur l'occupation athénienne de Chrysopolis, voir notamment R. Meiggs, *op. cit.*, p. 372; A. Rubel, "Hellespontophylakes – Zöllner am Bosporos ? Überlegungen zur Fiskalpolitik des attischen Seebundes (IG I³ 61)", *Klio* 83, 1, 2001, p. 39-51, qui estime qu'une taxe de passage fut imposée par la Ligue de Délos aux navires traversant le Bosphore bien avant la guerre du Péloponnèse, les Athéniens ne faisant

non par Byzance montre que les habitants de la première cité n'ignoraient pas le commerce avec les régions de la mer Noire et le trafic du Bosphore.

De même, force est de constater que la situation politique de la rive européenne n'a pas favorisé l'installation des Grecs. La cité de Byzance sera implantée dans une région occupée par les tribus de guerriers thraces et les sources antiques confirment les conflits entre les Byzantins et ces populations (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 2.). En conséquence, il sera difficile pour les Byzantins de se tailler une *chôra* et de réussir à préserver leur récoltes⁸²³. En même temps, ces difficultés encourageront les Byzantins à s'adonner aux activités commerciales et à se procurer une *chôra* sur la rive asiatique de la Propontide, en Mysie (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 2.).

En revanche, la menace des tribus bithyniennes était sans doute moins forte à Chalcédoine, ce qui aura facilité la distribution des terres aux premiers *apoikoi*⁸²⁴. En effet, on sait que le lotissement, la distribution des lots aux *apoikoi* grecs, est un élément fondamental de l'urbanisme colonial⁸²⁵. De même, on a déjà remarqué qu'un des enjeux des conflits entre les Athéniens et les Mégariens au VI^e siècle était la possession de nouveaux lots de terre (voir *supra*, chapitre I. 2. 3.).

Par ailleurs, il faut ajouter que l'invasion cimmérienne, qui a provoqué vers 670 l'effondrement du royaume phrygien et l'apparition de la dynastie lydienne des Mermnades, faisait peut-être de l'Asie mineure une région politiquement moins organisée et plus favorable à l'installation des Grecs⁸²⁶.

Néanmoins, ce serait une erreur d'interpréter la fondation de Chalcédoine avant celle de Byzance selon un raisonnement fondé uniquement sur l'importance des terres ou du commerce, en considérant le premier établissement comme une « colonie agricole » et le deuxième comme

que l'augmenter en 410, contraints par leur situation financière désastreuse; N. Jefremow, *MBAH* 24, 1, 2005, p. 69-70.

⁸²³ Janin, *Constantinople*, p. 17; Newskaja, *Byzanz*, p. 20; Graham, *Colonial Expansion*, p. 120; Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 21, 32.

⁸²⁴ Cf. Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 241-242.

⁸²⁵ *Mégara* 5, p. 535; voir aussi *supra*, chapitre II. 1. 1. 4, et *infra*, chapitre III. 1. 4., sur l'importance du processus de lotissement à Mégara Hyblaea.

⁸²⁶ Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32; A. I. Ivantchik, *Les Cimmériens au Proche-Orient*, Göttingen 1993, p. 73.

une « colonie commerciale »⁸²⁷. Nous croyons que la division en « colonies commerciales » et « colonies agraires » ou de « peuplement » ne peut pas être appliquée à la colonisation mégarienne en général, et à la colonisation des rives du Bosphore thrace en particulier⁸²⁸. En effet, les sources n'attestent pas que les Mégariens de Grèce aient fondé des *apoikiai* à vocation strictement commerciale ou agraire ou même des *emporía*.

Concernant la colonisation des rives du Bosphore, nous pensons que, pour pouvoir bénéficier des avantages offerts par la rive européenne, les Mégariens ont dû d'abord consolider leur position sur la rive asiatique. En effet, comme nous l'avons déjà suggéré, la colonisation mégarienne en Propontide se déroule par étapes (voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 2.). De plus, il est hautement probable que, pour assurer le succès de la fondation de Byzance, les Mégariens aient dû faire appel aux *synoikoi* et aux *époikoi* provenant d'autres cités grecques (Argos, Corinthe, Carystos ?, Chalcédoine ou les cités de la Béotie, voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1)⁸²⁹. Ceci revient à souligner que les Thraces constituaient un danger redoutable et que sans l'assistance fournie par les autres Grecs, et surtout par les Chalcédoniens, le succès de l'entreprise mégarienne sur la rive européenne du Bosphore aurait été compromis.

Certains historiens ont invoqué, parmi les causes de la fondation de Chalcédoine avant Byzance, les gisements de cuivre qui auraient pu se trouver dans la proximité de la colonie mégarienne⁸³⁰. Nous avons d'ailleurs mentionné la légende byzantine, transmise par Syméon, selon laquelle l'appellation de Chalcédoine vient de χαλκός (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 1.). De plus, les auteurs antiques attestent l'exploitation des mines de cuivre de l'île de Chalcitis par les Chalcédoniens. Cette île, riche en gisements de cuivre et en pierres semi-précieuses, se

⁸²⁷ E. H. Minns, *Scythians and Greeks*, Cambridge 1913, p. 438-439. Voir de même Hanell, *Megarische Studien*, p. 134, qui note à propos de Chalcédoine: « Die Lage dieser Stadt zeigt, dass eine Ackerbaukolonie und nicht eine Handelsstation beabsichtigt war ».

⁸²⁸ Cf. E. Lepore, *La Grande Grèce : aspects et problèmes d'une 'colonisation' ancienne*, Naples 2000, p. 41, qui écrit: « Les tentatives modernes pour individualiser quelques traits spécifiques de cités “agricoles” et “commerciales” – et même pour reconnaître, en terme de chronologie et de périodisation, une prétendue priorité à l'une ou à l'autre de ces deux catégories, ou le choix de tel ou tel schéma dans l'implantation – semblent destinées à être abandonnées au fur et à mesure que les fouilles progressent ».

⁸²⁹ Graham, *Colonial Expansion*, p. 120.

⁸³⁰ Roebuck, *Ionian Trade*, p. 114; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 79; cf. Magie, *Roman Rule*, vol. I, p. 304, vol. II, p. 1183, n. 7.

trouvait en face de Chalcédoine (voir carte 24)⁸³¹. La recherche des métaux comme l'une des causes de la fondation de Chalcédoine est une hypothèse possible, même probable, mais l'état actuel des sources ne permet pas d'avoir une confirmation de l'exploitation déjà au VII^e siècle des mines de cuivre de l'île de Chalcitis par les Chalcédoniens⁸³².

Par ailleurs, si nous acceptons la thèse selon laquelle l'installation des Mégariens dans le golfe d'Astacos a précédé la fondation des cités de l'embouchure du Bosphore, il est clair que les Mégariens connaissaient bien la région et les avantages de chaque site. En effet, par la fondation de leurs établissements de la Propontide, ceux-ci ont réussi à mettre en œuvre un système fort élaboré (voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 2.). Il s'agit d'une colonisation par étapes, et pour le succès d'un « réseau » mégarien, il fallait d'abord occuper les sites les mieux placés sur une route qui menait vers le Pont-Euxin. Ces sites devaient également disposer de territoires suffisants pour leurs habitants. Ce sont les raisons pour lesquelles Astacos sera fondée avant Chalcédoine, et Chalcédoine et Sélymbria avant Byzance.

À l'issue de cette analyse, nous pouvons conclure que l'attribution de l'épithète d'« aveugles » aux Chalcédoniens ne correspond pas vraiment pas à la réalité de l'époque archaïque. Les Mégariens connaissaient les excellents ports de Byzance, mais ils étaient aussi conscients des difficultés qu'il y avait à s'installer dans cette région et à se tailler une *chôra*. La fondation de Chalcédoine avant celle de Byzance met en lumière l'importance de la possibilité de distribuer aisément des lots de terre aux *apoikoi*, mais ce n'est pas la seule motivation de l'installation des Mégariens.

⁸³¹ Ps.-Aristote, *De Mirabilibus Auscultationibus*, LVIII, 834 b; Théophraste, *De Lapidibus*, IV, 25; Pline, *NH*, XXXVII, 72; Stéphane de Byzance, s.v. Χαλκίτις, νῆσος ἀντικρὺ Χαλκηδόνος, ἔχουσα χαλκοῦ μέταλλον; s.v. Δημόνησος; Hésychios, *Lexicon* s.v. Δημονήσιος χαλκός· δύο εἰσὶ πρὸς τῷ Βυζαντιῷ νῆσοι, κοινῇ μὲν Δημόνησοι λεγόμεναι, ἰδίᾳ δὲ διαλλάττουσαι· ἡ μὲν γὰρ Χαλκίτις, ἡ δὲ Πιτυοῦσσα. Sur l'île de Chalcitis, appelée aussi Δημόνησος dans l'Antiquité, et ses richesses, voir L. Burchner, s.v. "Chalkitis" 2, *RE* III, 1899, col. 2093; H. Blümner, s.v. "Kupfer", *RE* XI, 1922, col. 2197; Magie, *Roman Rule*, vol. I, p. 304, vol. II, p. 1183, n. 7; H. Flashar (éd.), in *Aristoteles Werke, XVIII*, 2-3. *Mirabilia*, Berlin 1972, p. 94.

⁸³² Camassa, *Calcante*, p. 25-69, surtout p. 31-40, 63-68, considère même que Chalcédoine avait, à l'âge du Bronze, un rôle important dans l'approvisionnement en métaux, attribuant aussi un passé mycénien à la tradition qui localise Calchas à Chalcédoine. De plus, le savant italien estime qu'au VII^e siècle les Mégariens se sont approprié cette légende pour donner à leur ville un passé précolonial. Pourtant, à vrai dire, ces opinions, qui se fondent surtout sur des témoignages d'époque impériale ou byzantine, sont très difficiles à vérifier en l'absence de découvertes archéologiques qui puissent attester un habitat mycénien à Chalcédoine.

En effet, il est difficile d'accepter que ce soient uniquement le besoin de nouvelles terres ou la surpopulation qui aient déterminé les Mégariens à installer au VII^e siècle quatre ou cinq colonies en Propontide et à se joindre à Mégara Hyblaea pour la fondation de Sélinonte en Sicile. Arrivés trop tard en Sicile, les Mégariens ont eu de la peine à trouver une place pour leur *apoikia* et ils ont probablement compris l'importance d'arriver en premier dans de nouvelles régions. Ce n'est pas un hasard si les fondations mégariennes comptent au VII^e siècle parmi les premières fondations grecques dans la Sicile occidentale et dans la Propontide orientale. À cet égard, il convient de remarquer qu'il y avait sans nul doute une concurrence entre les cités grecques pour la colonisation de l'est. Vers le milieu du VII^e siècle, les Milésiens ont fondé leurs premiers établissements en mer Noire (Histria/Orgamé, Borysthène/Olbia) et vers la fin du même siècle les Samiens, malgré l'opposition mégarienne, ont installé Périnthe à proximité de Byzance. Selon une expression de Figueira, pour toutes ces cités « to colonize was, for the most part, a sign of vitality »⁸³³. De la même façon que la victoire remportée par de jeunes guerriers dans des combats avec les voisins conférait du prestige à la communauté toute entière, nous pensons que l'installation avec succès d'un nouvel établissement constituait un objet de gloire pour la cité ayant envoyé ces *apoikoi* (voir aussi *supra*, chapitre I. 2. 3.).

Dans l'espace de moins d'une génération, une expédition presque « internationale », au sein de laquelle les Mégariens ont joué le rôle principal, aboutira à la fondation d'une cité sur la rive européenne du Bosphore thrace. Dans ce sens, l'aide donnée par Dinéos de Chalcédoine aux fondateurs de Byzance dans leurs conflits avec les Thraces a été déterminante (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 7.). L'assistance des Chalcédoniens souligne l'importance de la solidarité entre les établissements mégariens face à leurs ennemis. Nous croyons que c'est effectivement cette solidarité qui est à la base du « réseau » mégarien de la Propontide et qui a assuré le succès de l'entreprise mégarienne dans cette région. Nous remarquons d'ailleurs qu'à l'époque hellénistique les *apoikiai* mégariennes de la Propontide (Chalcédoine, Byzance) et de la mer

⁸³³ Figueira, *Chronological Table*, p. 275.

Noire (Héraclée du Pont) collaborèrent entre elles au moment des incursions des Galates⁸³⁴ ou contre l'influence des Séleucides sur la côte méridionale de la mer Noire⁸³⁵.

II. 2. 2. 3. La date de fondation de Chalcédoine et la chronologie des installations mégariennes en Propontide

En ce qui concerne la date de fondation de Chalcédoine, Hérodote (V, 144, 1) rapporte que la cité a été fondée dix-sept ans avant Byzance⁸³⁶, alors que Hésychios (*FGrHist* 390 F 20) établit un intervalle de dix-neuf ans entre les deux installations. La *Chronique* d'Eusèbe transmet les dates de 685/4 et 659/8 pour la fondation de Chalcédoine, respectivement de Byzance⁸³⁷. On remarque que ces dates ne correspondent pas aux intervalles existant, selon

⁸³⁴ Memnon, *FGrHist* 434 F 11, mentionne l'argent envoyé par les Héracléotes (4000 statères) et par d'autres *symmachoi* aux Byzantins au moment où leur territoire était envahi par les Galates (vers 280/279). À cet égard, voir Habicht, *Gottmenschentum*², p. 118; Seyrig, *Monnaies*, p. 191-192.

⁸³⁵ Héraclée du Pont, Byzance et Chalcédoine ont conclu vers 281 une alliance contre le royaume séleucide. Cette *symmachie* qui, par l'adhésion d'autres villes et dynastes microasiatiques, deviendra la soi-disante « Ligue du Nord », peut être également interprétée comme l'expression d'une solidarité mégarienne. On remarque à ce propos que selon Memnon, *FGrHist* 434 F 15, la flotte de 40 trières envoyées par Héraclée du Pont a obligé le roi Antiochos II Théos à abandonner le siège de Byzance. Sur la « Ligue du Nord », voir Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 409-412; S. J. Saprykin, "The Northern League: International Relations in the Southern Euxine Seaboard in the Early Hellenistic Period", in *The Black Sea Littoral in the Hellenistic Times. Materials of the 3rd All-Union Symposium on the Ancient History of the Black Sea Littoral, Tsxaltubo-1982*, Tbilisi 1985, p. 49-61 (en russe); Avram, *Divinisation de Ptolémée*, p. 830, n. 16 (avec des références détaillées); *idem*, *CRAI* 2003 (2005), 3, p. 1186-1187.

⁸³⁶ L'intervalle de dix-sept ans mentionné par Hérodote a été considéré par Dover, *Über die Kolon. Sizil. bei Thuk.*, p. 364-368, comme une preuve de l'existence des traditions locales concernant la date de fondation des cités grecques. *Contra* R. van Compernelle, "Les dates de fondation des colonies siciliotes. À propos d'un article récent", *AC* 25, 1956, p. 102, qui pense que cet intervalle n'est qu'une indication de chronologie relative, les « 17 années » pouvant d'ailleurs être introduites dans l'anecdote de Mégabaze à la suite des préoccupations chronologiques du V^e siècle.

⁸³⁷ Pour la date de Chalcédoine, voir Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme: Ol. 23. 4 (= 685/4, éd. R. Helm, p. 93b). Pour la date de Byzance, voir Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme: Ol. 30. 2 (= 659/8, éd. R. Helm, p. 94b); Version arménienne: Ol. 30. 2 (= 659/8, éd. J. Karst, p. 185). Cf. R. M. Cook, *JHS* 66, 1946, p. 71; Miller, *Colony Dates*, p. 23-24.

Hérodote ou Hésychios, entre les fondations des deux colonies mégariennes du Bosphore thrace.

Par ailleurs, certains savants ont essayé de rabaisser les moments de fondation des établissements mégariens en Propontide dans la deuxième moitié du VII^e siècle. Cette thèse a comme point de départ la date de 628 transmise au VI^e siècle ap. J.-C. par Jean le Lydien pour la fondation de Byzance⁸³⁸. Roebuck pense de plus qu'une date à court terme après le milieu du VII^e siècle est davantage conforme à la documentation qui atteste l'arrivée des Grecs en mer Noire⁸³⁹. Cette solution ne peut pas être prouvée pour Byzance, ni pour les autres cités mégariennes de la Propontide, car dans le cas de toutes ces cités les fouilles archéologiques n'ont pas fourni une stratigraphie pour l'époque archaïque et tout ce dont on dispose se réduit à quelques fragments de céramique. En outre, l'opinion de Roebuck est contredite par les trouvailles de la mer Noire, qui indiquent que les premières céramiques grecques arrivent dans cette région à partir du troisième et du deuxième quart du VII^e siècle, ce qui dénote sans doute l'existence d'un commerce précolonial⁸⁴⁰.

Dans ces conditions, l'information isolée de Jean le Lydien, qui confond d'ailleurs les Mégariens avec les Milésiens pour la fondation de Cyzique, nous paraît insuffisante pour abandonner la chronologie traditionnelle d'Eusèbe et pour adopter un nouveau système chronologique cohérent qui ferait descendre la fondation des colonies mégariennes en Propontide dans la deuxième moitié du VII^e siècle.

Les Mégariens de Grèce, qui ont fondé Mégara Hyblaea en Sicile vers 728 et qui ont participé à la fondation de Sélinonte vers 650-628, avaient sans nul doute les moyens

⁸³⁸ En s'appuyant sur le témoignage de Jean le Lydien (*Des Magistratures de l'État romain*, III, 70, 4), Burn, *Lyric Age*, p. 114, propose les dates de 645 et de 628 pour les fondations de Chalcédoine et de Byzance. Ces dates avaient l'avantage de bien s'intégrer dans le système chronologique qu'A. R. Burn, "Dates in Early Greek History", *JHS* 55, 1935, p. 130-146, surtout p. 132-133, avait auparavant proposé et selon lequel les dates traditionnelles de fondations coloniales devraient être généralement abaissées. Cf. à cet égard aussi R. M. Cook, *JHS* 66, 1946, p. 73-74.

⁸³⁹ Roebuck, *Ionian Trade*, p. 114, suivi par Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 218. Cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 274-275.

⁸⁴⁰ Dupont, *Le Pont-Euxin archaïque*, p. 29-31. De même, pour les céramiques remontant à la première moitié du VII^e siècle découvertes dans différents sites de la mer Noire, voir dernièrement Petropoulos, *Emporion*, p. 3-4, 15-16, 24-74 (avec les références); A. I. Ivantchik, *ACSS* 12, 3-4, p. 333-334.

nécessaires pour installer des établissements en Propontide déjà dans la première moitié du VII^e siècle. Certes, les dates d'Eusèbe ne doivent pas être considérées comme absolues, mais seulement comme des indications de chronologie relative qui suggèrent que les Mégariens furent parmi les premiers Grecs à fonder des établissements dans la région du Bosphore thrace. Une colonisation des rives du Bosphore dès la première moitié du VII^e siècle est d'ailleurs conforme au tableau de l'expansion grecque dans la Propontide et en mer Noire. Les trouvailles les plus anciennes de Cyzique datent du premier quart du VII^e siècle, ce qui confirme la deuxième date (679) fournie par Eusèbe pour cette installation⁸⁴¹. De plus, les sources littéraires et archéologiques attestent la fondation des colonies milésiennes dans le Pont-Euxin vers le milieu ou la deuxième moitié du VII^e siècle. À cet égard, nous pouvons mentionner à titre d'exemple le rapport chronologique étroit qui existe entre la date de fondation d'Histria (Istros), 657/6, donnée par Eusèbe (*Chron.*, éd. R. Helm, p. 95b), et les découvertes archéologiques d'Orgamé et d'Histria (Istros), datant du milieu ou du dernier quart du VII^e siècle⁸⁴².

Il est alors fort probable que les Mégariens, à l'est tout comme en Sicile, ont été parmi les premiers à avoir participé à cette expansion grecque. Il s'agissait sans nul doute des

⁸⁴¹ Rappelons qu'il y a deux dates de fondation (756, respectivement 679) fournies par Eusèbe (*Chron.*, éd. R. Helm, p. 88b et p. 93b). Pourtant, seule la deuxième date est confirmée par les découvertes archéologiques. À ce propos, voir Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 44; A. Avram, s.v. "Kyzikos", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 984 (avec les références).

⁸⁴² Selon P. Alexandrescu, *Histria IV: La céramique d'époque archaïque et classique (VII^e-IV^e s.)*, Paris-Bucarest, 1978, p. 19-21; *idem*, "Histria in archaischer Zeit", in *Histria: Eine Griechenstadt an der rumänischen Schwarmeerküste*, P. Alexandrescu et W. Schuller (éds.), Konstanz 1990, p. 50-51, les plus anciens documents céramiques d'Histria (Istros) remontent au dernier quart du VII^e siècle. Les trouvailles d'Orgamé témoignent de l'arrivée des Grecs aux embouchures du fleuve Istros vers le milieu du VII^e siècle. À ce propos, voir V. Lungu, "La tombe d'un ἩΡΩΣ et l'organisation de la nécropole d'une cité milésienne du Pont-Euxin: le tumulus T-A95 d'Orgamé", in *Talanta. The Black Sea Region in the Greek, Roman, and Byzantine Periods. Proceedings of the Dutch Archaeological and Historical Society, Volumes XXXII-XXXIII (2000-2001)*, G. R. Tsetskhladze et J. G. de Boer (éds.), Amsterdam 2002, p. 171-188 (= in *Actes du III^e Colloque international d'archéologie funéraire, Tulcea, 1997*, Tulcea 2000, p. 67-86); M. Mănucu-Adameşteanu, "Orgame", in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 344-346; Avram, *Les territoires d'Istros et de Callatis*, p. 610-611; Dupont, *Le Pont-Euxin archaïque*, p. 30.

mouvements de colonisation cohérents qui visaient à s'approprier des terres situées à la limite du monde hellénique et qui restaient encore inoccupées par les Grecs.

En ce qui concerne les causes du départ des Mégariens, nous croyons qu'il est improbable que ce mouvement ait été provoqué par des pertes territoriales suite aux conflits entre Mégare et Corinthe (la région de Pérachora). À vrai dire, nous ignorons si la *sténochôria*, invoquée le plus souvent pour expliquer le mouvement colonial mégarien, comptait parmi les causes de fondation des colonies mégariennes (voir *supra*, chapitre I. 1. 1.). En revanche, c'est plutôt aux conflits entre les aristocrates de la Mégaride que nous préférons accorder un rôle important dans le début de la colonisation mégarienne vers l'est. Le synœcisme mégarien et les conflits entre les *oikoi* de la Mégaride sont à notre avis les responsables de la fondation à une date bien ancienne (entre la fin du VIII^e siècle et le milieu du VII^e siècle) des établissements mégariens en Propontide (voir *supra*, chapitre I. 4.).

II. 2. 2. 4. Les rapports entre Chalcédoine et les autres établissements mégariens

Au demeurant, il convient de mentionner le rôle important joué par Chalcédoine dans les relations avec les autres cités mégariennes de la Propontide et du Pont-Euxin. Ce rôle a déterminé Hanell à attribuer à la cité de Chalcédoine la prééminence dans la fondation de la plupart des établissements mégariens de l'est (Astacos, Byzance, Sélymbria, Mésambria)⁸⁴³. Comme nous avons déjà essayé de le montrer, il est plus probable que nous avons affaire à des *époikoi* envoyés par Chalcédoine à Astacos et à Byzance et à des « collaborations » entre les différentes cités mégariennes (voir *supra*, chapitres II. 2. 1. 1.-2.). À vrai dire, les sources antiques ne confirment pas que les installations de ces régions aient été essentiellement des entreprises chalcédoniennes et non pas mégariennes. Nous pensons que Chalcédoine a envoyé des colons supplémentaires à Astacos⁸⁴⁴ et à Byzance⁸⁴⁵ pour revitaliser ces cités et pour les aider dans leurs conflits avec les indigènes. Les liens étroits entre Chalcédoine et Byzance sont aussi indiqués, comme nous l'avons déjà constaté, par leurs alliances contre les Thraces et les Bithyniens (voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 2.).

⁸⁴³ Hanell, *Megarische Studien*, p. 132-136; cf. Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 52-53.

⁸⁴⁴ Voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 2.

⁸⁴⁵ Hésychios, *FGrHist* 390 F 20-23.

Par ailleurs, grâce à Théopompe, on sait que vers le milieu du IV^e siècle la constitution modérée de Chalcédoine est transformée en une démocratie radicale suite à l'influence exercée par les Byzantins. Le passage de Théopompe laisse même entendre qu'à ce moment les cités de Byzance et de Chalcédoine ont conclu une *sympolitie*⁸⁴⁶. Cette union bipartite est mise en évidence ultérieurement par les monnaies datant des III^e-II^e siècles qui portaient les types caractéristiques et les ethniques associés et abrégés des deux cités (voir pl. XXXII, fig. 1-3)⁸⁴⁷. Au surplus, les tétradrachmes dits « phéniciens » émis temporairement par Byzance, respectivement par Chalcédoine vers 260-220, et qui portent au droit le buste de Déméter, une divinité commune aux deux cités, et au revers le Poséidon de Byzance ou l'Apollon de Chalcédoine, témoignent aussi de l'alliance monétaire et politique de ces deux cités (voir pl. XXX, fig. 2; XXIX, fig. 4)⁸⁴⁸. Les numismates signalent qu'en général, étant donnée la similitude des monnaies frappées par Byzance et par Chalcédoine, symbole de leur étroite union, le monnayage des deux colonies mégariennes doit toujours être analysé en parallèle⁸⁴⁹. À cet égard, Head souligne à juste titre que « the coins of the two places (the

⁸⁴⁶ Théopompe, *FGrHist* 115 F 62 (cité par Athénée, *Les deipnosophistes* XII, 526 D-F). L'alliance entre Byzance et Chalcédoine est évoquée aussi par Démosthène, *Pour la liberté des Rhodiens* (XV), 26; cf. Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 43; Miller, *Byzantion*, col. 1133-1134; Jacoby, *FGrHist* II B, p. 364-365; Merkelbach, *ad I. Kalchedon*, p. 94; Avram, *Kalchedon*, p. 980.

⁸⁴⁷ W. Ruge, s.v. "Kalchedon" 1, *RE* X, 1919, col. 1557; L. Robert, *Villes d'Asie mineure. Études de géographie ancienne*², Paris 1962, p. 65, n. 6. Pour ces monnaies, voir Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, nos. 45-49, p. 297; *SNG Cop. Thrace*, pl. 10, no. 530; Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. I, p. 78-80, et nos. 1252-1301; *SNG* 9, pl. IV, no. 80-83.

⁸⁴⁸ Seyrig, *Monnaies*, p. 186-187, situe ces monnaies dans la période 235-220; cf. Le Rider, *Deux trésors*, p. 59. Dernièrement, C. A. Marinescu, "The posthumous Lysimachi Coinage and the dual monetary system at Byzantium and Chalcedon in the third century BC", in *XII. Internationaler Numismatischer Kongress (Berlin 1997)*, Berlin 2000, p. 333-337, a démontré que ces émissions communes de Byzance et de Chalcédoine étaient plus anciennes, datant de 260-220. Voir également Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, nos. 25-28, p. 294-295; M. Thompson, "A Countermarked Hoard from Büyükkömece", *ANSMN* 6, 1954, nos. 1-36, p. 13; *SNG* 9, pl. V, nos. 133-135 (tétradrachmes), no. 136 (didrachme); *SNG* 11, pl. I, no. 15, pour les émissions de Chalcédoine, et *SNG Cop. Thrace*, pl. 9, nos. 486-487, et M. Thompson, *op. cit.*, nos. 37-41, p. 14; Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. I, nos. 979-1025 (tétradrachmes), 1026-1042 (oboles); *SNG* 9, pl. III, nos. 59-61 (tétradrachmes), no. 62 (obole), pour celles de Byzance. À propos de ces tétradrachmes, Le Rider, *Monnayage de Byzance*, p. 152, pense qu'ils sont de poids lagide plutôt que de poids phénicien.

⁸⁴⁹ M. Thompson, *op. cit.*, p. 27; Seyrig, *Monnaies*, p. 183; Le Rider, *Monnayage de Byzance*, p. 147.

earliest of Calchedon excepted) differ only in one respect, viz. that the Bull on the money of Byzantium stands upon a dolphin, while at Calchedon he stands upon an ear of corn » (voir **XXX**, fig. 1; pl. **XXIX**, fig. 4)⁸⁵⁰.

Finalement, la participation commune de Chalcédoine et de Mégare à la fondation de Mésambria au VI^e siècle confirme le maintien des liens entre les deux cités. Cette nouvelle installation mégarienne en mer Noire s'avérera très utile, car elle servira de refuge en 493 aux habitants de Chalcédoine et de Byzance menacés par les Perses (voir *infra*, chapitre **II. 3. 2. 1.**).

II. 2. 2. Sélymbria

La cité antique de Sélymbria (Σηλυμβρία ou Σηλυβρία / en dorien Σαλυμβρία) se trouvait sur la côte nord de la Propontide, peu avant l'entrée du Bosphore, entre Périnthe et Byzance, sur le site de l'actuelle Silivri, un nom turque qui conserve encore les traces de l'appellation grecque de la cité (voir carte **21**)⁸⁵¹.

Le seul texte antique qui nous renseigne sur l'origine des fondateurs de cette cité est celui du Ps.-Scymnos (715-716), qui note brièvement que Sélymbria fut fondée avant Byzance par les Mégariens (Σηλυμβρία, ἣ οἱ Μεγαρεῖς κτίζουσι πρὶν Βυζαντίου).

Les savants modernes ont essayé d'interpréter différemment les « Mégariens » donnés par le Ps.-Scymnos comme fondateurs de Sélymbria. Hanell pense qu'il s'agit de Chalcédoniens, tout comme dans le cas d'Astacos⁸⁵². Ce raisonnement était conforme à la thèse du savant suédois concernant la prééminence que Chalcédoine aurait exercée sur les cités mégariennes de la région. Pourtant, comme nous l'avons déjà souligné, les sources antiques ne confirment pas le rôle que Hanell a attribué à Chalcédoine, bien qu'elles attestent la collaboration entre les cités mégariennes de la Propontide et du Pont-Euxin (voir *supra*, chapitre **II. 2. 1. 2.**).

⁸⁵⁰ Head, *HN*², p. 511.

⁸⁵¹ Il convient de mentionner que Sélymbria a aussi porté, au V^e siècle ap. J.-C., pour une courte période de temps, le nom d'Eudoxiopolis, en l'honneur de l'épouse de l'empereur Arcadius. Sur les différentes appellations de la ville, voir Oberhummer, *Sely[m]bria*, col. 1324-1327.

⁸⁵² Hanell, *Megarische Studien*, p. 134; cf. Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 210.

Une autre hypothèse, avancée par Loukopoulou, suggère que le mot « Mégariens » est utilisé par certains auteurs seulement pour marquer la distinction entre les fondations mégariennes et milésiennes. Elle estime que le terme « Mégariens » dans le passage du Ps.-Scymnos se réfère aux Byzantins, sans pour autant annuler la participation des Mégariens ou des Chalcédoniens⁸⁵³. Nous remarquons que cette opinion contredit manifestement le témoignage du Ps.-Scymnos, qui situe la fondation de Sélymbria avant (πρὶν) celle de Byzance.

Certes, l'hypothèse d'une confusion des auteurs antiques vis-à-vis de l'origine des fondateurs d'une cité, comme nous l'avons déjà souligné, doit toujours être envisagée. En même temps, elle représente aussi l'explication la plus facile à invoquer pour confirmer ou infirmer certains de nos raisonnements. Nous croyons qu'il est difficile d'accepter que Ps.-Scymnos ait fait une confusion en désignant les fondateurs de Sélymbria comme « Mégariens » au lieu de Byzantins ou de Chalcédoniens, d'autant plus que quelques vers plus loin seulement, le même auteur est capable de distinguer Mégare et Chalcédoine, en désignant les deux cités comme les métropoles de Mésambria⁸⁵⁴. Il faut alors préciser que même si l'on ne peut pas exclure une participation d'*apoikoi* originaires des autres cités mégariennes de la Propontide (Chalcédoine, Astacos ?) à la fondation de Sélymbria, ce n'est pas par la confusion qu'on peut expliquer le passage du Ps.-Scymnos. En effet, nous croyons qu'il n'existe rien dans ce passage qui pourrait justifier les opinions émises par Hanell ou Loukopoulou, et il est bien douteux qu'on puisse y voir autre chose qu'une allusion à la fondation de Sélymbria par les Mégariens de Grèce.

L'opinion de Loukopoulou selon laquelle Sélymbria et Astacos ont servi d'avant-postes à Byzance, respectivement à Chalcédoine, nous paraît en quelque sorte « modernisante »⁸⁵⁵. Il y avait sans nul doute une collaboration entre les colonies mégariennes, mais ces établissements furent fondés en tant que *poleis* autonomes, un statut qu'ils garderont longtemps⁸⁵⁶. Même si à l'époque impériale les inscriptions attestent que Sélymbria a perdu le statut de *polis* et qu'elle est devenue une *κώμη* faisant partie du territoire de Byzance (voir

⁸⁵³ Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 53.

⁸⁵⁴ Ps.-Scymnos, v. 741-742.

⁸⁵⁵ Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 51.

⁸⁵⁶ Pour la mention d'Astacos et de Sélymbria en tant que *poleis* par les sources antiques, voir Avram, *Astakos*, p. 977, et L. Loukopoulou, A. Łajtar, s.v. "Selymbria", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 921.

infra, chapitre **III. 1. 2. 2.)**⁸⁵⁷, il n'en ressort pas qu'à l'époque archaïque il y ait eu un rapport de dépendance entre ces deux cités mégariennes.

En ce qui concerne la date de fondation de Sélymbria, le Ps.-Scymnos atteste que celle-ci se situe avant celle de Byzance, c'est-à-dire avant 659/658. D'une manière générale, il est probable que la cité de Sélymbria a été fondée dans la première moitié du VII^e siècle, à l'époque de laquelle date l'expansion mégarienne en Propontide.

La fondation de Sélymbria peut s'expliquer par le fait que ce site satisfaisait les besoins agricoles des Mégariens, mais il est impossible de savoir les causes exactes en l'absence d'une documentation plus abondante⁸⁵⁸. La place importante occupée par l'agriculture à Sélymbria pourrait être évoquée par l'épi de blé qui orne le revers des monnaies frappées par la cité vers 425/20-411/10 (voir pl. **XXXIII**, fig. **2b**)⁸⁵⁹.

Par ailleurs, grâce au Ps.-Aristote, on apprend que les Sélymbriens avaient une loi interdisant l'exportation du blé et que la cité exerçait une sorte de monopole de vente sur les céréales.

Ps.-Aristote, *Économique*, II, 2, 17 1348b-1349a

Σηλυβριανοὶ δὲ δεηθέντες χρημάτων, νόμπυ ὄντος αὐτοῖς αἴτου μὴ ἐξαγωγὴν <εἶναι>, [ἐν] λιμοῦ γενομένου, ἐκείνοις δὲ ὑπάρχοντος σίτου παλαιοῦ, ἐψηφίσαντο τῇ πόλει παραδοῦναι τοὺς ἰδιώτας τὸν σῖτον τῆς τεταγμένης τιμῆς, ὑπολειπόμενον ἕκαστον ἐνιαυτοῦ τροφήν· εἴτα ἐξαγωγὴν ἔδωκαν τῷ βουλομένῳ, τάξαντες τιμὴν ἣν ἐδόκει καλῶς ἔχειν αὐτοῖς.

« Les habitants de Sélymbria avaient besoin d'argent. Or, ils avaient une loi qui interdisait l'exportation du blé ; survint une famine : comme il leur restait du blé de la dernière récolte, ils décrétèrent que les particuliers livreraient leur blé à l'État pour un prix déterminé,

⁸⁵⁷ Oberhummer, *Sely[m]bria*, col. 1325; L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 148; *idem*, *Hellenica*, II, p. 64, VII, p. 39; *I. Byzantion*, S 23, p. 279; S 24, p. 280-281. L. Loukopoulou, A. Łajtar, *op. cit.*, p. 921, suggèrent que Sélymbria « may have lost its autonomy at the time of the formation of the *sympoliteia* between Byzantion and Perinthos, tentatively dated to the period of Philip II's unsuccessful efforts in 340 to bring the area under Makedonian control. »

⁸⁵⁸ Cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 79.

⁸⁵⁹ E. Schönert-Geiss, *Die Münzprägung von Bisanthe, Dikaia, Selymbria*, Berlin 1977, p. 48-49, pl. 8, nos. 59-73. Cf. P. Delev, "Bevölkerung und Siedlungssystem an der bulgarischen Schwarzmeerküste", in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 16-17, qui met en doute le lien entre la présence des épis de blé ou de Déméter sur le numéraire des colonies pontiques et le caractère originellement agricole de ces fondations. Selon le savant bulgare, ces symboles montreraient que ces cités pratiquaient un commerce de grains, et non pas qu'elles disposaient d'une production agricole importante.

en ne gardant chez eux que la quantité nécessaire à la nourriture de chacun pendant une année. Ils accordèrent ensuite la libre exportation du reste, après en avoir fixé un prix qui leur semblait avantageux »⁸⁶⁰.

Ce passage souligne l'importance des produits agricoles dans la cité de Sélymbria, laquelle n'est pas confrontée à une pénurie de céréales même pendant une période de famine, bien au contraire, elle en profite pour imposer un monopole sur la vente des céréales⁸⁶¹.

Si l'on compare le territoire de Byzance avec celui de Sélymbria, on remarque que, conformément au témoignage de Polybe (IV, 45, 7), le territoire byzantin était tout aussi fertile⁸⁶². Ce sont les attaques des Thraces qui empêchent souvent les Byzantins de bénéficier de leurs récoltes. Ce témoignage nous porte à croire que c'est peut-être la menace des tribus thraces, moins forte à Sélymbria qu'à Byzance, qui a déterminé avant tout les Mégariens à choisir ce site avant la rive européenne du Bosphore. Bien entendu, en l'absence d'autres informations fournies par les auteurs antiques, cela ne reste qu'une hypothèse.

Il n'est pas exclu également que les Mégariens aient fondé Sélymbria suite à un accord avec les indigènes, tout comme ils ont fondé leur établissement en Sicile grâce à l'aide du roi sicule Hyblôn⁸⁶³. Dans ce sens, Strabon et Stéphane de Byzance rapportent que le nom de Sélymbria est d'origine thrace, étant formé du nom du fondateur, Sélys, et « Bria », le dernier élément désignant dans les idiomes thraces la « ville »⁸⁶⁴ ou le « village »⁸⁶⁵. Le nom de

⁸⁶⁰ Texte traduit par A. Wartelle, Aristote, *Économique*, Paris, Les Belles Lettres, 1968, II, 2, 17 1348b-1349a.

⁸⁶¹ À propos de cette loi de Sélymbria, B. A. van Groningen, Aristote, *Le second livre de l'Économique*, Leyde 1933, p. 119, note: « En général on peut admettre que cette défense aura existé dans toutes les villes qui ne disposaient pas d'un territoire considérable à tel point qu'une disette y devenait inconcevable. (...) Toujours est-il que les habitants de Sélymbria ont les granges bien remplies, malgré une récolte déficitaire chez eux et ailleurs. »

⁸⁶² Sur le territoire de Byzance, voir Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 232-233.

⁸⁶³ Pour les accords entre les *apoikoi* grecs et les dynastes indigènes, en vertu desquels les Grecs recevaient les terres nécessaires pour la fondation de leur ville, voir Pippidi, *Gètes, Grecs et Romains en Scythie*, p. 445-446; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 91-95.

⁸⁶⁴ Strabon, VII, 6, 1, C 319; Stéphane de Byzance, s.v. Σηλυμβρία, πόλις Θράκης. κέκληται δὲ ἀπὸ Σήλους. βρία γὰρ κατὰ Θράκας ἡ πόλις; cf. s.v. Μεσημβρία... ἀπὸ Μέλσου, βρία γὰρ τὴν πόλιν φασὶ Θράκες, ὡς οὖν Σηλυμβρία ἡ τοῦ Σήλους πόλις. Pour le nom thrace de Sélymbria, voir Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 437-438.

Sélymbria pourrait faire penser à l'existence d'un ancien site thrace qui se serait trouvé quelque part aux environs de la future fondation mégarienne⁸⁶⁶. Une situation analogue se présente à Mésambria, autre colonie mégarienne qui comporte l'élément thrace « bria ». Cependant, les découvertes archéologiques ont montré qu'à Mésambria il a un hiatus d'environ trois siècles entre l'habitat thrace et l'installation grecque (voir *infra*, chapitre II. 3. 2. 2.). L'absence de trouvailles nous empêche en revanche de savoir si cela a été aussi le cas de Sélymbria.

Quoi qu'il en soit, le fait que les Mégariens aient choisi de célébrer le thrace Sélus comme œciste⁸⁶⁷ et qu'ils aient donné un nom indigène à leur cité dénote leur intention d'intégrer l'élément local dans le nouvel établissement⁸⁶⁸. Un œciste indigène légitimait d'une certaine manière la fondation de la colonie mégarienne et ses éventuelles revendications territoriales. Pour la collaboration entre les Mégariens et les indigènes en vue de la fondation d'une colonie, nous pouvons aussi mentionner les traditions présentes chez Apollonios de Rhodes (*Argon.*, II, 746-750), qui attestent les bonnes relations établies entre les Mariandyniens d'Héraclée et les Mégariens ou entre les Mariandyniens et le héros Héraclès (voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 2.). Ces traditions ont été interprétées aussi comme une expression des revendications territoriales ultérieures de la part d'Héraclée du Pont⁸⁶⁹.

⁸⁶⁵ Hésychios, *Lexicon* s.v. βρία· τὴν ἐπ' ἀγροῦς κώμην. À propos des sens de « village » ou de « ville » du mot thrace βρία, voir I. Russu, *La langue des Thraco-Daces*², Bucarest 1967, p. 96 (en roumain); Mihailov, in *IGBulg* I², p. 307-308; Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 86; Alexandrescu-Morintz, *Mésambria*, p. 48, 54.

⁸⁶⁶ Oberhummer, *Sely[m]bria*, col. 1325, note « Nach der oben festgestellten Namensdeutung muß S. als thrakische Siedlung schon bestanden haben, ehe sie von Megara aus kolonisiert wurde ». Cette hypothèse acceptée aussi par Hanell, *Megarische Studien*, p. 122, doit pourtant être confirmée par les futures trouvailles.

⁸⁶⁷ Sur Sélus, voir J. Zwicker, s.v. Σῆλυσ, *RE* II A, 1923, col. 1327; Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 438.

⁸⁶⁸ T. Gökyildirim, "Vth c. B. C. Coin Hoard from Thrace – Örcünlü (1970)", in *Stephanos nomismatikos. Edith Schönert-Geiss zum 65. Geburtstag*, Berlin 1998, p. 282-283, a mis dernièrement en liaison la coque qui orne le droit des monnaies de Sélymbria (voir pl. XXXIII, fig. 1-2) avec la légende du jeune Alektryon, transformé par Arès en une coque, en pensant qu'Arès avait une origine thrace et que Sélymbria était la ville de ce dieu. Pourtant, cette hypothèse ne semble pas être confirmée par les sources antiques, les cultes d'Arès ou d'Alektryon n'étant pas attestés à Sélymbria.

⁸⁶⁹ Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 402.

Une inscription d'époque impériale mentionne les « indigènes » (οἱ ἐγχώριοι) à Sélymbria, mais il est difficile de savoir si ce terme se réfère à des habitants résidant sur place d'origine grecque ou thrace⁸⁷⁰.

Enfin, quant aux liens entre Mégare et Sélymbria, on peut évoquer le cas du sophiste Hérodicos, selon Platon originaire de Mégare et selon la *Souda*, de Sélymbria⁸⁷¹. On aurait ainsi l'exemple soit d'un Mégarien s'étant établi dans l'*apoikia* de la Propontide, soit d'un Sélymbrien qui a bénéficié du droit de cité dans la métropole de Grèce⁸⁷². Ce cas rappelle celui de Théognis, considéré par deux traditions différentes comme originaire de Mégare de Grèce ou de Mégara Hyblaea (voir *supra*, chapitre I. 3. 2.).

II. 2. 4. Byzance

II. 2. 4. 1. Les récits concernant la fondation de Byzance

Byzance (l'actuelle Istanbul), située à l'entrée européenne du Bosphore sur un promontoire délimité par la Corne d'Or, le Bosphore et la Propontide, est la dernière colonie fondée par les Mégariens en Propontide (voir carte 28 et pl. XIII, fig. 1-2)⁸⁷³.

Il est à remarquer que les Mégariens ne sont jamais désignés comme fondateurs de Byzance à l'époque classique, mais seulement dans la deuxième moitié du II^e siècle dans le *Circuit de la Terre* (Περίοδος) du Ps-Scymnos⁸⁷⁴. Aux époques impériale et byzantine, la tradition de la fondation de Byzance par Mégare est bien enracinée, étant évoquée par Denys de

⁸⁷⁰ L. Robert, J. Robert, *La Carie. Histoire et géographie historique*, II, Paris 1954, p. 307, n. 3; *I. Byzantion*, S 24; cf. G. Seure, "Antiquités thraces de la Propontide", *BCH* 36, 1912, p. 557.

⁸⁷¹ Platon, *Protagoras*, 316 d; *Souda*, s.v. Ἱπποκράτης.

⁸⁷² Cependant, Graham, *Colony*, p. 66, tient à souligner que « as a clearly notable figure, to whom a special grant of citizenship could well have been made, Herodicus may not be a typical example. »

⁸⁷³ Pour une description du site de Byzance, voir E. Oberhummer, s.v. "Byzantion", *RE* III, 1899, col. 1116-1120; Janin, *Constantinople*, p. 7-14.

⁸⁷⁴ Ps.-Scymnos, v. 717: Μεγαρέων εὐτυχῶν Βυζάντιου. Sur le Ps.-Scymnos, voir l'édition détaillée publiée récemment par D. Marcotte, *Les géographes grecs. Introduction générale*, Tome I: Pseudo-Scymnos, *Circuit de la Terre*, Paris 2002, p. 1-100.

Byzance⁸⁷⁵, Philostrate⁸⁷⁶, Jean le Lydien⁸⁷⁷, Hésychios⁸⁷⁸ ou par des manuscrits byzantins attribués à Syméon⁸⁷⁹ et à Josephus Genesius⁸⁸⁰. De plus, selon une tradition mentionnée par Stéphane de Byzance et par Eustathe dans son commentaire à Denys le Périégète, c'était l'oracle de Delphes qui avait conseillé aux Mégariens de fonder leur *apoikia* sur la rive thrace du Bosphore, leur précisant les bienfaits de la future colonie (l'abondance de poissons et du gibier)⁸⁸¹. Une autre tradition, recueillie par Hésychios, mentionne le même oracle rendu cette fois non pas aux Mégariens, mais aux Argiens⁸⁸². Cet « oracle » était assurément une

⁸⁷⁵ Denys de Byzance évoque des devins et des héros mégariens qui ont donné leurs noms à différents endroits du Bosphore ou qui font l'objet d'un culte: les devins Polyeidios [14, p. 7, éd. Güngerich; cf. la scholie *ad* Denys de Byzance, 19 (*ad* 7, 1), p. 37, éd. Güngerich] et Lakiadès (49, p. 20, éd. Güngerich = *GGM* II, fr. 31, p. 37); les héros Hippothénès (32, p. 15, éd. Güngerich = *GGM* II, fr. 24, p. 32), Schoiniklos (34, p. 15, éd. Güngerich = *GGM* II, fr. 26, p. 32, ce héros est en réalité béotien, voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 4.), Ajax (39, p. 17, éd. Güngerich = *GGM* II, fr. 28, p. 34) et Saron (Denys de Byzance, 71, p. 26, éd. Güngerich = *GGM* II, fr. 43, p. 53). Sur le culte des héros mégariens dans les colonies fondées par Mégare, voir Hanell, *Megarische Studien*, p. 188-190. Selon une tradition recueillie par Denys, les Mégariens ont fondé sur la rive européenne du Bosphore l'endroit appelé *Hestiai* (53, p. 23, éd. Güngerich = *GGM* II, fr. 33, p. 39-40, voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 1.). De plus, toujours selon ce géographe de Byzance, les golfes de Lasthénès (63, p. 25, éd. Güngerich = *GGM* II, fr. 40, p. 48-49) et de Lykadion (104, p. 32, éd. Güngerich = *GGM* II, fr. 63, p. 87) sont nommés d'après des gens de Mégare.

⁸⁷⁶ Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 24, 529: οἰκισταὶ δὲ οὗτοι (les Mégariens) Βυζαντίων.

⁸⁷⁷ Jean le Lydien, *Des Magistratures de l'État romain*, III, 70, 4: ...Μεγαρεῖς εἰς Βυζάντιον ἀποικήσαντες.

⁸⁷⁸ Hésychios de Milet, *FGrHist* 390 F 5 (voir aussi *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 7.).

⁸⁷⁹ Chronique de Syméon, in *Paris. gr.* 1712, fol. 72^v: τὸ γὰρ Βυζάντιον ὑπὸ Μεγαρέων ἐκτίσθη.

⁸⁸⁰ Josephus Genesius, in J.-P. Migne (éd.), *Patrologia graeca*, vol. 109, Paris 1887, col. 1024.: ...Βυζαντίῳ τῷ ὑπὸ Μεγαρέων κτισθέντι.

⁸⁸¹ Stéphane de Byzance, s.v. Βυζάντιον. (...) χρησμός δ' ἐδόθη ἐρωτησάντων εἰς Δελφοὺς Μεγαρέων τοιοῦτος ὄλβιοι οἱ κείνην πόλιν ἀνέρες οἰκήσουσιν, ἀκτῆς Θρηκίης στενυγρὸν παρ' ἄκρον στόμα Πόντου, ἐνθ' ἰχθὺς ἑλαφὸς τε νομὸν βόσκουσι τὸν αὐτὸν· στέλλειν δ' ὥς ὥκιστα καὶ εἰς φρένα πάντα λαβόντα. Le même oracle est reproduit par Eustathe, *GGM* II, 803, p. 357, et, sans l'indication de l'origine des fondateurs, par Denys de Byzance, 23, p. 11, éd. Güngerich [= *GGM*, II, fr. 17, p. 27, et la scholie *ad* Denys de Byzance, 28 (*ad* 11, 9), p. 37, éd. Güngerich]. On trouve dans l'*Anthologia Palatina*, XIV, 115, une trace de cette prophétie, mais adressée cette fois à Constantin. L'oracle conseilla à l'empereur de ne pas bâtir sa capitale sur les ruines de l'Ilion, mais sur l'emplacement de la ville mégarienne du Bosphore.

⁸⁸² Hésychios, *FGrHist* 390 F 3 (voir aussi *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 6.).

contrefaçon postérieure à la fondation de la cité, au moment où Byzance était déjà célèbre pour ses richesses piscicoles (voir aussi *supra*, chapitre II. 2. 2. 2.)⁸⁸³.

Par ailleurs, nous remarquons que même si plusieurs auteurs antiques se sont penchés sur l'histoire de Byzance et sur les avantages de sa position, ils ont gardé le silence à propos des fondateurs de cette colonie. Hérodote (IV, 144), lorsqu'il reprend les propos de Mégabaze, ne mentionne pas les fondateurs de Byzance, tout en évoquant pourtant la fondation de Chalcédoine par les Mégariens. De même, Strabon (VII, 6, 2, C 320), qui rapporte que les Mégariens ont installé Chalcédoine, parle seulement de manière générale des fondateurs de Byzance (τοῖς κτίσασι τὸ Βυζάντιον). Aucune information sur l'origine des *ktistai* de Byzance n'apparaît non plus dans le célèbre *excursus* que Polybe (IV, 38, 1-2; 45-46) a consacré à la cité du Bosphore.

Byzance jouait un rôle important dans l'économie du monde antique, elle contrôlait la route commerciale qui passait par le Bosphore en direction de la mer Noire, et il est clair qu'une telle cité conférait un prestige important à la métropole l'ayant fondée. L'absence de la mention de la métropole ne s'explique peut-être pas par l'absence d'une tradition de fondation pour Byzance à l'époque classique, mais par le fait qu'il y en avait plusieurs. Autrement dit, il est possible que plusieurs auteurs se soient trouvés vraiment dans l'embarras du choix et aient préféré ne rien dire plutôt que de se compliquer la tâche⁸⁸⁴.

II. 2. 4. 1. 1. La fondation d'*Hestiai*

L'analyse des récits concernant la fondation de Byzance doit commencer par l'Ἀνάπλους Βοσπόρου de Denys de Byzance. Cet ouvrage, une véritable « promenade mythologique »⁸⁸⁵, écrit au II^e siècle ap. J.-C., transmet plusieurs traditions portant sur la

⁸⁸³ Sur cet oracle, voir W. Parke, D. E. W. Wormell, *op. cit.*, vol. II, nos. 497-498, p. 201-202, et J. Fontenrose, *The Delphic Oracle*, Berkeley-Los Angeles-London, 1978, no. 44, p. 283, qui ne le considère pas comme authentique. Cf. Dagron, *Naissance d'une capitale*, p. 14.

⁸⁸⁴ Hanell, *Megarische Studien*, p. 127, note « dass neben den Megaren auch Angehörige anderer Staaten an der Siedlung teilnahmen, ist doch vielleicht den Griechen immer klar gewesen. » Cette suggestion est acceptée aussi par Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 81.

⁸⁸⁵ Dagron, *Recueil des Patria*, p. 12, qui confond pourtant les commentaires d'Eustathe de Thessalonique à Denys d'Alexandrie avec ceux de Gillius à Denys de Byzance.

fondation des différents sites ou lieux de culte situés sur les rives européenne et asiatique du Bosphore. Elle évoque aussi les ports, les mouillages utiles pour le passage des navires par le détroit du Bosphore. Il nous reste de cette description géographique des fragments en grec et des citations traduites en latin par le moine français Petrus Gillius (Pierre Gilles d'Albi) dans ses ouvrages parus à titre posthume en 1561, *De Bosporo Thracio* et *De topographia Constantinopoleos*⁸⁸⁶.

Pour la colonisation du Bosphore, la mention la plus intéressante de Denys de Byzance est de loin celle qui concerne la fondation d'*Hestiai* sur la rive européenne du Bosphore (voir carte 27). En essayant de fournir une explication pour le nom de ce site, Denys rapporte plusieurs traditions de fondation.

Denys de Byzance, 53, p. 22-23, éd. R. Güngerich (= *GGM*, II, fr. 33, p. 39-40)

Ἑστίαί δ' ὁ τόπος ὠνόμασται· κατέσχον γὰρ ἐνταῦθα ταῖς ναυσὶν οἱ τῆς ἀποικίας ἡγεμόνες, ἐπειδὴ παρεξιώντες τὴν Βοσπόριον ἄκραν ὁρῶσι πολλῶ πληθύνει βαρβαρικοῦ στρατοῦ κατεχομένας τὰς ἀποβάσεις. καὶ τὰς μὲν Ἑστίας ἰδρύσαντο κατὰ πόλιν ἐκάστην ἔνθα πρῶτον ἀπέβησαν· ἐπεὶ δ' αἰσθάνονται τοὺς βαρβάρους κατὰ γῆν ἰόντας ἐπ' αὐτοὺς, ἀναμείναντες, ἄχρι πλείστον ἀποσπάσαιεν ἐκείνων τῶν χωρίων, ἐφίλασι τῷ ρεύματι τὸν στόλον καὶ εἰς ἀφύλακτον ἤδη καὶ κενὴν ἀνδρῶν κατίσχουσι τὴν ἄκραν, διαστρατηγήσαντες τοὺς βαρβάρους· ἦν γὰρ τοῖς μὲν κατ' ἐπιτομὰς τῶν κόλπων οὐ πολλὺς ὁ πλοῦς, τοῖς δ' ἐν κύκλῳ τῆς γῆς ἡ περίοδος. ἔνιοι δὲ φασιν οὐ πόλεων, ἀλλ' οἰκῶν Μεγαρικῶν ἑπτὰ τῶν ἀρίστων εἶναι τὰς Ἑστίας· πεπιστεύσθω δ' ὅπως ἐκάστῳ φίλον.

« Ce lieu est appelé *Hestiai*. C'est que les chefs de la colonisation abordèrent à cet endroit avec leurs bateaux, lorsque, arrivés près du promontoire du Bosphore, ils virent que les lieux où ils voulaient débarquer étaient tenus par un grand nombre [de soldats] d'une armée barbare. Alors ils fondèrent *Hestiai* (les « Foyers »), chaque cité le sien, à l'endroit où ils avaient d'abord débarqué. Mais, lorsqu'ils s'aperçurent que les barbares marchaient contre eux par terre, attendant que ceux-ci fussent écartés le plus possible de ces endroits-là, ils lancèrent leur flotte dans le courant et abordèrent le promontoire du Bosphore (c'est-à-dire le site de Byzance) désormais sans protection et libre de soldats, trompant [ainsi] les barbares par

⁸⁸⁶ La première édition complète de Denys de Byzance a été publiée par C. Wescher (éd.), *Dionysii Byzantii, De Bospori navigatione*, Paris 1874. Cependant, l'édition de référence est celle de R. Güngerich (éd.), *Dionysii Byzantii, Anaplys Bospori*², Berlin 1958, qui a le mérite de donner à la fois le texte grec de l'auteur, les passages de Gillius ayant valeur de *testimonia* et l'*editio princeps* des scholies à Denys. Pour la paraphrase de Gillius, voir également C. Müller (éd.), *GGM* II, Paris 1861, p. 1-101. Sur Denys de Byzance, voir C. Müller, *GGM* II, p. I-XIV; E. Miller, *JS*, 1874, p. 200-218; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 3; R. Güngerich, *op. cit.*, p. V-XLIV; *idem*, *Die Künstenbeschreibung in der griechischen Literatur*², *Orbis antiquus*, Heft 4, Münster 1975, p. 21-22; F. Jacoby, *Gnomon* 4, 1928, p. 262-268; D. Marcotte, *Les géographes grecs. Introduction générale*, Tome I: Pseudo-Scymnos, *Circuit de la Terre*, Paris 2002, p. XXXVIII, CVI-CVII.

une ruse de guerre. En effet, pour les Grecs le trajet par mer n'était pas long en coupant les golfes, tandis que pour les barbares la voie terrestre suivait une courbe. **Mais, certains affirment que les *Hestiai* (les « Foyers ») n'appartiennent pas aux cités, mais aux sept maisons mégariennes les plus nobles.** Plaise à chacun de croire quoi que ce soit. »

Il ressort de ce passage que *Hestiai* est le nom d'un site sur la rive européenne du Bosphore où les *apoikoi* grecs ont débarqué pour la première fois⁸⁸⁷. Ce ne serait pas une erreur de considérer que les traditions de fondation recueillies par Denys de Byzance pour *Hestiai* évoquent finalement la fondation de Byzance⁸⁸⁸. La fondation d'*Hestiai*, dont le nom fait référence à la fois à la mise en commun des foyers grecs et à la déesse Hestia, la protectrice du feu sacré du prytanée de la cité, symbolise finalement la fondation de Byzance⁸⁸⁹.

Il convient de dire que Denys utilise dans ce passage un vocabulaire spécifique pour un synœcisme et on se souvient des mythes athéniens qui rapportent que Thésée a remplacé les prytanées de chaque village par un seul prytanée commun. En remplaçant les foyers dispersés de l'Attique par un seul, Thésée a fondé une nouvelle ville et en l'honneur de cet événement les Athéniens ont organisé la fête des *συνοίκια*⁸⁹⁰. De la même manière, les *apoikoi* originaires de différentes cités grecques ou de sept familles mégariennes auront regroupé à *Hestiai* leurs feux sacrés pour pouvoir ainsi fonder une nouvelle ville. Il est intéressant de remarquer que l'installation d'une *apoikia* grecque suppose en fait la réalisation d'un rassemblement de plusieurs groupes d'*apoikoi*, c'est-à-dire l'existence d'un synœcisme initial.

Le prytanée avec son feu sacré est le symbole d'une *polis*⁸⁹¹ et le transfert du feu sacré d'une métropole dans une colonie exprime la continuité et les liens de parenté qui existent entre

⁸⁸⁷ Polybe, IV, 43, 55, évoque « les hauteurs appelées *Hestiai*, du côté de l'Europe » (τὰ περὶ τὰς Ἑστίας ἄκρα καλούμενα τῆς Εὐρώπης). Pline, *NH*, V, 43, 150, rapporte aussi la présence d'*Hestiae* sur la rive européenne du Bosphore. Sur cet endroit, voir aussi Oberhummer, *Bosporos*, col. 747-748.

⁸⁸⁸ *Contra* Pfister, *Mythische Königsliste*, p. 38-39, qui estime que le passage de Denys ne porte pas sur la fondation de Byzance en particulier, mais sur la colonisation des rives européennes et asiatiques du Bosphore thrace en général, lieu de passage de plusieurs Grecs.

⁸⁸⁹ Sur le caractère politique du culte d'Hestia et pour ses attestations, voir R. Merkelbach, "Der Kult der Hestia im Prytaneion der griechischen Städte", *ZPE* 37, 1980, p. 77-92; D. Gneisz, *Das antike Rathaus. Das griechische Bouleuterion und die frühromische Curia*, Wien 1990, p. 208-211.

⁸⁹⁰ Thucydide, II, 15, 2; Plutarque, *Thésée*, XXIV, 3.

⁸⁹¹ Cf. S. G. Miller, *The Prytaneion. Its function and Architectural Form*, Berkeley-Los Angeles-London 1978, p. 13-15.

les deux communautés⁸⁹². De plus, Hésychios (*FGrHist* 390 F 3) nous apprend que l'installation des Grecs sur la rive européenne du Bosphore a été accompagnée par l'accomplissement des rites de fondation et par des sacrifices aux divinités grecques et locales.

Un parallèle pour les *Hestiai* de Byzance est fourni par Pausanias (I, 42, 1), qui témoigne de la présence à Mégare d'un autel-foyer des dieux *Prodomeis* (ἑστία θεῶν Προδομέων, voir carte 5). Alcatheos aurait été le premier à sacrifier à ces divinités au moment où il avait commencé la construction du rempart. Près d'*Hestia* de Mégare se trouvait la pierre sur laquelle le dieu Apollon aurait déposé sa cithare, le temps d'aider le héros mégarien dans son entreprise⁸⁹³. Ces données nous montrent que la fondation de Mégare était célébrée par des sacrifices dans ce véritable foyer de la ville. Après qu'Alcatheos avait institué le culte de ces dieux bâtisseurs, les Mégariens ont continué à les célébrer. Les *Prodomeis* (« Premiers Constructeurs » ou « Avant-la construction » selon M. Detienne, une épiclèse qui est apparemment un *hapax*) sont des divinités locales qui font référence à la construction de l'enceinte, c'est-à-dire à l'acte de naissance de la ville mégarienne, à sa fondation symbolique. Il existe dans ce sens une liaison étroite entre les protagonistes de cette fondation: le héros Alcatheos, les dieux *Prodomeis* et la principale divinité mégarienne Apollon Archégète⁸⁹⁴. De même, l'endroit *Hestiai* de Byzance renvoie aux temps du début de la cité et aux sacrifices accomplis par les premiers fondateurs ayant abordé à la rive européenne du Bosphore.

Revenons au passage de Denys pour constater qu'il transmet deux traditions pour la fondation d'*Hestiai*/Byzance. La première rapporte que les « Foyers » (*Hestiai*) appartenaient aux cités qui ont envoyé les colons (καὶ τὰς μὲν Ἑστίας ἰδρύσαντο κατὰ πόλιν ἑκάστην ἔνθα πρῶτον ἀπέβησαν). Nous avons affaire dans ce cas à une colonie qui a plusieurs métropoles, ce qui implique le transfert de plusieurs feux sacrés, chacun supervisé en principe

⁸⁹² Voir Malkin, *Religion and Colon.*, p. 114-134, pour les témoignages concernant le transfert du feu sacré du prytanée de la métropole dans la colonie et pour les symboles de cette vieille tradition grecque.

⁸⁹³ Pausanias, I, 42, 2: Τῆς δὲ ἑστίας ἐγγὺς ταύτης ἐστὶ λίθος, ἐφ' οὗ καταθεῖναι λέγουσιν Ἀπόλλωνα τὴν κιθάραν Ἀλκάθῳ τὸ τεῖχος συνεργαζόμενον. Pour la place d'Alcatheos à Mégare, voir aussi *infra*, chapitre III. 1. 1. 2.

⁸⁹⁴ Sur les dieux *Prodomeis* de Mégare, voir Highbarger, *Megara*, p. 50-51; A. Alvino, "I *Prodomeis* nel culto megarese: divinità senza volto ?", *Religione e città nel mondo antico. Atti. Centro ricerche e documentazione sull'antichità classica* 11, 1980-1981, Roma 1984, p. 7-8; Fr. Chamoux, *ad Pausanias, Description de la Grèce, Livre I, L'Attique*, Paris 1992, I, 42, 1, p. 260-261; M. Detienne, *Apollon le couteau à la main*, Paris 1998, p. 94.

par un œciste⁸⁹⁵. La deuxième tradition atteste néanmoins que ces « Foyers » appartenaient aux sept familles mégariennes les plus notables qui ont participé à cette fondation (ἐνιοὶ δὲ φασιν οὐ πόλεων, ἀλλ' οἴκων Μεγαρικῶν ἐπὶ τῶν ἀρίστων εἶναι τὰς Ἑστίας). C'est dire qu'il n'était pas possible au II^e siècle ap. J.-C. de faire un choix entre ces deux légendes, et c'est la raison pour laquelle le chroniqueur invite ses lecteurs à en penser ce qu'ils veulent (πεπιστεύσθω δ' ὅπως ἐκάστῳ φίλον). Cette difficulté conforte l'opinion exprimée plus haut qu'à Byzance il existait plusieurs traditions de fondation et que, par conséquent, pour certains auteurs antiques il n'était pas facile d'en choisir une.

Les savants modernes, tout comme Denys de Byzance, ne disposent pas d'autres données qui pourraient les aider à se prononcer d'une manière définitive en faveur d'une de ces traditions. Nous pouvons en revanche souligner qu'il existait à Byzance au moins deux légendes de fondation. La première attribuait la fondation de la cité aux groupes « hétérogènes » de colons, originaires de plusieurs cités grecques. La deuxième assignait aux aristocrates mégariens l'honneur de cette fondation. Le passage de Denys de Byzance nous montre également le rôle prééminent de l'aristocratie dans la colonisation mégarienne⁸⁹⁶. On a d'abord la mention des chefs de l'*apoikia* (οἱ τῆς ἀποικίας ἡγεμόνες) qui arrivent dans le Bosphore avec leurs navires et ensuite l'attestation de la participation des *oikoi* mégariens les plus nobles à la colonisation⁸⁹⁷.

Tout d'abord, force est d'admettre que le rôle principal joué par Mégare dans la fondation de Byzance est incontestable. Il est confirmé par la plupart des auteurs antiques qui attribuent cette colonie à Mégare et aussi par l'alphabet mégarien⁸⁹⁸, par l'onomastique et le dialecte⁸⁹⁹, par la présence des institutions mégariennes à Byzance (mais avec une exception

⁸⁹⁵ Cf. Malkin, *Religion and Colon.*, p. 131.

⁸⁹⁶ Le rôle de l'aristocratie dans la colonisation grecque à l'époque archaïque a été bien mis en évidence par A. Mele, *Il commercio greco arcaico. Prexis ed emporia*, Naples 1979. Mele a le mérite de souligner les liens étroits qui existent à l'époque archaïque entre l'aristocratie grecque, la colonisation et le commerce.

⁸⁹⁷ Sur le rôle des *oikoi* dans la colonisation mégarienne, voir *infra*, chapitre III. 1. 4.

⁸⁹⁸ Jeffrey, *LSAG*², p. 134-135, 366.

⁸⁹⁹ Pour la présence de l'onomastique mégarienne et le dialecte mégarien à Byzance, voir L. Robert, in Firatli, *Les siècles de Byzance*, p. 135-136; O. Masson, "L'onomastique de l'ancienne Byzance (épithaphes et monnaies)", *EA* 23, 1994 (1995), p. 137-144 (= O. Masson, *Onomastica graeca selecta*, vol. III, Genève 2000, p. 206-213); Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 203-205.

notable, le ἱερομνάμων éponyme, voir *infra*, chapitre **III. 2. 1. 2.**), par les cultes et le calendrier qui sont également d'origine mégarienne⁹⁰⁰.

Cette constatation n'exclut pas que d'autres Grecs aient pu collaborer avec les Mégariens dans cette entreprise. Nous voulons analyser à cet égard la première tradition, transmise par Denys de Byzance, qui évoque la participation de plusieurs cités à la fondation d'*Hestiai*/Byzance, tout en nous demandant si d'autres *synoikoi* ou *époikoi* sont arrivés à Byzance. En effet, à l'époque archaïque il n'était pas inhabituel que deux ou plusieurs métropoles s'unissent pour fonder ensemble une seule *apoikia* ou qu'une cité invitât ceux qui le désiraient à se joindre à l'*apoikia* qu'elle envoyait à l'étranger⁹⁰¹.

En fait, les sources littéraires évoquent comme fondateurs de Byzance non seulement les Mégariens, mais aussi les Corinthiens, les Arcadiens, les Mycéniens, les Carystiens, les Milésiens, les Béotiens, les Athéniens, les Spartiates et les Argiens. Selon Heinrich Merle, cette longue liste s'explique par le développement ultérieur de la cité de Byzance qui attribue l'honneur de la fondation à différentes métropoles en fonction du patriotisme de l'auteur qui transmet l'information, ou bien de la sympathie que l'auteur éprouve pour l'une des cités mentionnées⁹⁰². De même, cette liste confirme l'absence d'une tradition sans équivoque à l'égard de l'origine des fondateurs de Byzance.

Malheureusement, hormis le récit de Denys de Byzance, on ne dispose pas d'autres témoignages qui pourraient confirmer la présence des Arcadiens parmi les fondateurs de Byzance⁹⁰³. La participation des Mycéniens et des Carystiens, à côté des Mégariens et des

⁹⁰⁰ Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 6-7; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 81-82; Graham, *Colonial Expansion*, p. 120. Pour une reconstruction du calendrier mégarien, voir aussi le tableau **II** qui se trouve à la fin de notre étude. Même si en principe les *nomima* mégariens pouvaient être introduits à Byzance par des colons de Chalcédoine, ceci est improbable, car aucune tradition antique ne mentionne Byzance comme une fondation chalcédonienne. Quant à Hésychios, il évoque seulement l'arrivée à Byzance des *époikoi* chalcédoniens (voir *infra*, chapitre **II. 2. 4. 1. 7.**).

⁹⁰¹ De Wever-Van Compernelle, *Termes de colon. chez Thuc.*, p. 472, n. 26.

⁹⁰² Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 6: « Bei dem bunten Gemisch der Auswanderer ist es zu verstehen, daß die Quellen, besonders wenn die neue Siedelung sich zu einem bedeutenden Platz auswuchs, bald diesen, bald jenen die Ehre der Gründung zuerkennen, je nachdem bei dem Schreiber lokalpatriotische Gefühle mitsprachen, oder er sonstwie eine gewisse Sympathie für diesen oder jenen Staat hegte. »

⁹⁰³ Denys de Byzance 19, p. 8, éd. Güngerich: ἐπὶ δ' αὐτῷ τὸ καλούμενον Ἀψασιέιον ὠνόμασται δ' οὕτως ὑπὸ τῶν ἀπ' Ἀρκαδίας καὶ Ζεὺς Ἀψάσιος ἐν τούτῳ τετίμηται (= GGM II, fr. 13, p. 25:

Béotien, évoquée par un manuscrit byzantin du IX^e siècle ap. J.-C., n'est pas non plus attestée par d'autres témoignages⁹⁰⁴. Il n'est pas exclu que l'antiquité reculée et la célébrité des Arcadiens ou des Mycéniens soient les seules responsables de ces attestations tardives. Avoir ces vieux peuples parmi ses ancêtres pouvait constituer un objet de gloire à l'époque impériale ou byzantine.

Quant à la participation de Carystos à la fondation de Byzance, nous pouvons néanmoins mentionner que, comme D. Knoepfler a bien voulu nous le signaler, cette cité est le lieu de passage des navires athéniens qui allaient en direction du nord de la mer Egée. Il n'est donc pas *a priori* exclu que des *apoikoi* ou des *époikoi* mégariens partis pour la Propontide aient fait escale en Eubée, où ils auront pris en route quelques Carystiens. On remarque d'ailleurs que la vache, le bœuf ou la coque qui ornent les plus anciennes monnaies de Carystos renvoient au bovidé ou à la coque représentés sur les monnaies de Byzance (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 4., et *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 5.), respectivement de Sélymbria (voir *supra*, chapitre II. 2. 3.). De plus, tout comme sur les monnaies de Byzance, un dauphin, Poséidon ou son trident figurent sur les monnaies de cette cité eubéenne⁹⁰⁵. Dans ces conditions, il est possible que les futures découvertes apportent une confirmation de la présence des Eubéens sur les rives du Bosphore (voir aussi *supra*, chapitre II. 2. 2. 1.).

Ἀρκασιεῖον *ab Arcadio nominatum in hoc loco situm est, et Jupiter Ἀρσάσιος colitur*; cf. Pfeister, *Mythische Königsliste*, p. 42-43.

⁹⁰⁴ Josephus Genesius, in J.-P. Migne (éd.), *Patrologia graeca*, vol. 109, Paris 1887, col. 1024: ... Βυζαντίῳ τῷ ὑπὸ Μεγαρέων κτισθέντι καὶ Βύζαντος, κατ' Εὐρώπην συνελθόντων ἐν τῇ τούτου πόλει Καρυστίων, Μυκηναίων καὶ Κορινθίων ἄλλων τε πολλῶν, φιλοσόφοις καὶ ῥήτορσι. Cependant, on remarque l'apparition de Carystos dans les archives mycéniennes de Thèbes. À ce propos, voir C. Pitéros, J.-P. Oliver et J. L. Melena, "Les inscriptions en linéaire B des nodules de Thèbes (1982) : la fouille, les documents, les possibilités d'interprétation", *BCH* 114, 1990, p. 153-154; D. Knoepfler, *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté, ERETRIA. Fouilles et recherches XI*, Lausanne 2001, p. 240.

⁹⁰⁵ Pour les monnaies de Carystos, voir Head, *HN*², p. 356-357; *idem*, *A Catalogue of the Greek Coins in the British Museum. Central Greece (Locris, Phocis, Boeotia and Euboea)*, Bologna 1963, p. 100-105. Sur Carystos, voir dernièrement K. Reber, M. H. Hansen, P. Ducrey, s.vv. "Karystos", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 658-659 (avec les références). Pour la présence de Poséidon et de son symbole, le trident, sur les monnaies de Byzance, voir Head, *HN*², p. 268-269; Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. I, p. 56, 75-76; vol. II, p. 33-34; *SNG* 9, pl. III, nos. 59-67, 75, 80, 82; *SNG* 11, pl. I, no. 5. On constate qu'un trident entre deux dauphins a été choisi par les Byzantins comme contremarque sur les tétradrachmes émis par Lysimaque (*SNG* 11, pl. I, no. 6-9).

En revanche, il existe des sources littéraires ou documentaires plus explicites qui peuvent nous fournir des explications possibles de la participation à cette entreprise d'autres Grecs mentionnés par les traditions antiques (les Athéniens, les Spartiates, les Béotiens, les Milésiens, les Corinthiens, les Argiens, les Chalcédoniens).

II. 2. 4. 1. 2. Les Spartiates et les Athéniens: fondateurs de Byzance ?

Justin mentionne que Pausanias a été le premier fondateur de Byzance. Ensuite, après que la cité était restée sept ans sous le pouvoir du Spartiate, elle fut occupée alternativement par Sparte et par Athènes⁹⁰⁶. Cette information est reprise par Orose qui, lui aussi, désigne Pausanias comme le fondateur de la cité⁹⁰⁷. En revanche, Ammien Marcellin attribue la fondation de Byzance aux Athéniens⁹⁰⁸ et chez Constantin Porphyrogénète, « Byzance est une colonie des Mégariens, des Lacédémoniens et des Béotiens, les plus anciens des Grecs »⁹⁰⁹.

Ces traditions s'expliquent par le rôle important que ces deux cités de la Grèce ont joué dans l'histoire de Byzance aux V^e-IV^e siècles⁹¹⁰. En effet, la mention de Pausanias en tant que fondateur de Byzance s'avère être une confusion provoquée par le fait que le général spartiate avait délivré la ville de l'occupation perse. On sait en effet que la flotte grecque commandée par Pausanias est arrivée en Propontide vers 478-477 et a réussi à prendre Byzance⁹¹¹. La conquête de la ville par le régent spartiate a été suivie par le retour des Byzantins, réfugiés en 493 avec des Chalcédoniens à Mésambria (voir *infra*, chapitre II. 3. 2. 1.). Dans ce contexte, la

⁹⁰⁶ Justin, IX, 1, 3: *Haec namque urbs condita primo a Pausania, rege Spartanorum, et per septem annos possessa fuit; dein, uariante uictoria, nunc Lacedaemoniorum, nunc Atheniensium iuris habita est.*

⁹⁰⁷ Orose, *Histoires (contre les païens)*, III, 13, 2: *Haec autem Byzantium quondam a Pausanias rege Spartanorum condita.*

⁹⁰⁸ Ammien Marcellin, *Histoires*, XXII, 8, 8: *Constantinopolis, uetus Byzantium, Atticorum colonia.*

⁹⁰⁹ Constantin Porphyrogénète, *De Thematribus*, II, éd. I. Bekker, Bonn 1840, p. 46: τὸ Βυζάντιον Μεγαρέων καὶ Λακεδαιμονίων καὶ Βοιωτῶν ἐστὶν ἀποικία, τῶν ἀρχαιοτάτων Ἑλλήνων.

⁹¹⁰ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 82.

⁹¹¹ La prise de Byzance par Pausanias est datée soit de l'automne 478, soit du printemps 477. À ce propos voir C. W. Fornara, "Some Aspects of the Career of Pausanias of Sparta", *Historia* 15, 1966, p. 261-271; W. T. Loomis, "Pausanias, Byzantium and the Formation of the Delian League. A Chronological Note", *Historia* 39, 1990, p. 487-492; et dernièrement P. Ellinger, *La fin des maux. D'un Pausanias à l'autre*, Paris 2005, p. 44-45 et p. 245, n. 42 pour les références.

restitution de la ville aux Byzantins a pu être perçue comme une seconde fondation, Pausanias étant honoré par la suite comme un nouveau fondateur de la cité⁹¹².

Quant à la participation des Athéniens à la fondation de Byzance, elle s'explique par l'appartenance de Byzance autant à la première qu'à la deuxième Ligue athénienne ou plus probablement par l'alliance conclue vers 340/339 entre les Byzantins et les Athéniens contre le roi de Macédoine Philippe II⁹¹³. À l'appui de cette dernière hypothèse, nous pouvons invoquer le fait que Charès, le stratège athénien envoyé au secours des Byzantins assiégés par Philippe, est inséré par Hésychios (*FGrHist* 390 F 28) dans la liste des sept stratèges ayant gouverné la cité de Byzance⁹¹⁴.

Nous remarquons finalement que plusieurs noms des *hékatoistes* de Byzance et de Chalcédoine (Κεφαλήα, Κεραμιά et Καλλιχορίτις à Byzance, Ἀτθίς et Καλλιχορεᾶτις à Chalcédoine) évoquent aussi les liens existant entre ces cités et Athènes (voir *infra*, chapitre III. 1. 2. 7.).

II. 2. 4. 1. 3. Y a-t-il une participation des Milésiens à la fondation de Byzance ? À propos de l'accord entre les Mégariens et les Milésiens dans la colonisation

Au début du I^{er} siècle ap. J.-C., dans l'*Histoire romaine* de Velleius Paterculus, la cité de Milet est indiquée comme la métropole de Byzance et de Cyzique⁹¹⁵. En s'appuyant sur ce récit, Hanell considère que les Milésiens avaient participé avec les Chalcédoniens et les Mégariens de Grèce à la fondation de Byzance. Cette participation milésienne avait l'avantage de confirmer sa thèse portant sur l'existence d'un accord entre Mégare et Milet en vertu duquel

⁹¹² Pour Pausanias en tant que fondateur de Byzance voir C. F. Lehmann-Haupt, "Pausanias, Heros Ktistes von Byzanz", *Klio* 17, 1921, p. 59-66; Leschhorn, *Gründer*, p. 157-159; cf. Janin, *Constantinople*, p. 19.

⁹¹³ Sur les rapports entre Byzance et Athènes au V^e-IV^e siècles, voir Miller, *Byzantion*, col. 1130-1136; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 17-49; Loukopoulou-Lajtar, *Byzantion*, p. 916-917; Merkelbach, *ad I. Kalchedon*, p. 92-94.

⁹¹⁴ Voir aussi l'*Anthologia Palatina* (VII, 169) qui reproduit une épigramme composée en l'honneur de l'épouse de Charès, Boidion, morte au cours de l'expédition de son époux et enterrée sur la côte asiatique du Bosphore; cf. *I. Kalchedon*, 35 (avec les références).

⁹¹⁵ Velleius Paterculus, II, 7, 7: *Id maiores, cum uiderunt tanto potentiores Tyro Carthaginem, Massiliam Phocaea, Syracusas Corintho, Cyzicum ac Byzantium Mileto, genitali solo.*

elles se seraient assurées le monopole de la colonisation en mer Noire⁹¹⁶. Selon lui, cet accord était mis en évidence aussi par la mention des Milésiens en tant que fondateurs d'Héraclée du Pont⁹¹⁷ et de Callatis⁹¹⁸ et par l'attestation archéologique d'une présence ionienne à Chersonèse⁹¹⁹.

En réalité, Hanell écrit comme s'il avait traité des relations entre les États européens dans la première moitié du XX^e siècle. L'image de Milet et Mégare est celle de deux métropoles puissantes qui négocient leurs sphères d'intérêt de la même manière que l'Angleterre l'a fait avec l'Allemagne ou la France à l'époque moderne. Le contrôle du Bosphore, un élément-clé pendant la Grande Guerre, aurait joui déjà à l'époque archaïque de la même importance. À cet égard, l'historien suédois note: « Nach der Gründung von Byzantion beherrschten die Megarer die Einfahrt zum Pontus. Es ist nun, wie oben bemerkt wurde, eine historische Tatsache, dass fast sämtliche Griechenstädte am Pontus milesisch oder megarisch sind. **Dies setzt ein Bündnis der beiden Städte voraus, wodurch der Zugang zum Pontus Milesiern und Megaren vorbehalten war** »⁹²⁰.

Il y a plusieurs indices qui suggèrent qu'on a affaire à un modèle erroné. M. Finley a attiré l'attention sur le danger du transfert de l'Angleterre ou de l'Allemagne dans la Grèce antique⁹²¹. Rien n'indique en fait que les Mégariens, dans le contexte des combats qu'ils avaient dû mener avec les tribus thraces au moment de la fondation de Byzance, fussent capables de contrôler les navires grecs qui allaient et qui sortaient de la mer Noire ou de réaliser « le blocus de l'entrée du Bosphore ». Il est d'ailleurs très douteux que cette entreprise

⁹¹⁶ Hanell, *Megarische Studien*, p. 132-136, suivi par Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 82-84 (avec pourtant quelques réserves); M. R. Alföldi, "Zur Gründung von Kyzikos", in *Studien zum antiken Kleinasien. Asia Minor Studien*, Band 3, Bonn 1991, p. 137; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 85-85; Hind, *Megarian Colonization*, p. 134. *Contra* Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 56-61.

⁹¹⁷ Strabon, XII, 3, 4, C 542: πρώτοι τὴν Ἡράκλειαν κτίσαντες Μιλήσιοι.

⁹¹⁸ Pomponius Mela, II, 2, 22: *Milesiis deducta Callatis*.

⁹¹⁹ Pour la présence des Ioniens à Chersonèse, voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 1. 3.

⁹²⁰ Hanell, *Megarische Studien*, p. 135. On peut trouver l'influence de la thèse d'Hanell chez Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32, qui notent: « It is possible that Megara had an understanding with Miletus, dividing the Propontis between them into north and south, since we hear of no Milesian attempt to settle on the northern shore, whereas Miletus did colonize in the south, as well as north of the Bosphorus, in the Pontic region ».

⁹²¹ Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 152-153.

ait été possible à l'époque archaïque⁹²². On a constaté que dans la Grèce du VI^e siècle la possession de Salamine ne donnait pas à Athènes la possibilité de bloquer le port mégarien de Nisaia (voir *supra*, chapitre I. 2. 3.). Et ce n'est qu'au V^e siècle qu'une grande puissance maritime comme Athènes a réussi pendant une certaine période à imposer une taxe aux navires qui passaient par le Bosphore (voir *supra*, chapitre II. 2. 2.). L'essai de Byzance, affaiblie par les incursions des Galates, de prendre une mesure semblable au III^e siècle a provoqué la guerre avec Rhodes, à la fin de laquelle la taxe a été abandonnée (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 2.).

Le conflit entre les Mégariens et les Samiens attesté par Plutarque concerne sans aucun doute surtout les Mégariens de Propontide et non pas ceux de Grèce; il ne peut donc pas être invoqué comme un indice pour un protectorat exercé par Mégare sur ses colonies. La guerre de Périnthe est une guerre pour l'hégémonie et pour la propriété des terres situées sur la côte nord-est de la Propontide (voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 2.). La perte de cette guerre par les Mégariens montre nettement que ceux-ci n'avaient pas les ressources nécessaires pour empêcher d'autres mouvements grecs de colonisation concurrents dans ces régions.

Quant à l'attestation épigraphique d'une présence ionienne à Chersonèse ou la mention des Milésiens parmi les fondateurs de Callatis, celles-ci ne constituent pas non plus des preuves de l'existence d'un accord entre les Mégariens et les Milésiens. Hanell invoque ces attestations sans tenir compte du fait que Chersonèse, tout comme Callatis, sont des colonies héracléotes. Selon nous, du point de vue méthodologique, la distinction entre la colonisation mégarienne et héracléote s'impose. Il s'agit de deux mouvements de colonisation qui ont des causes et des intérêts différents.

Pour pouvoir accepter l'existence d'un accord entre les Mégariens et les Milésiens dans l'est, on doit aussi se demander qui sont les Milésiens qui avaient colonisé la mer Noire. Il convient de dire que plusieurs études ont montré d'une façon convaincante que d'autres Ioniens

⁹²² *Contra* Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 59, qui rejette la thèse de Hanell, en considérant que cet accord, très utile aux Milésiens qui traversaient le Bosphore, n'était d'aucune utilité aux Mégariens. Pourtant, ce raisonnement est construit selon la même logique que celui de Hanell, mais d'une manière inverse. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la savante grecque arrive à une conclusion tout aussi anachronique: « Toute réaction des Milésiens à la fondation des colonies mégariennes en mer Noire entraînerait, en représailles, le blocus de l'entrée du Bosphore, ce qui sonnerait la fin des colonies milésiennes du Pont-Euxin. »

avaient participé à la colonisation de la mer Noire⁹²³. L'hétérogénéité est une caractéristique de la colonisation grecque dans le Pont-Euxin à l'époque archaïque, qu'elle soit mégarienne ou milésienne.

Par contre, l'attestation d'un conflit entre les Mégariens et les Milésiens par une inscription milésienne montre que les relations entre les deux peuples n'ont pas toujours été pacifiques⁹²⁴. Il est d'ailleurs très probable que ce conflit ne fasse pas référence à la guerre lélantine, comme le pensaient J. et L. Robert⁹²⁵, mais aux luttes entre les Mégariens et les Milésiens pendant l'époque de la colonisation (voir *supra*, chapitre II. 3. 1. 1. 2.)⁹²⁶.

En conclusion, sans rejeter l'existence de relations et d'échanges entre les Milésiens et les Mégariens du Bosphore⁹²⁷, le témoignage de Velleius Paterculus nous semble insuffisant pour que nous puissions accepter une participation milésienne à la fondation de Byzance, et encore moins l'existence d'un accord entre Mégare et Milet à l'époque archaïque. Nous préférons accorder plus de crédit à l'hypothèse avancée jadis par Merle, selon laquelle cette mention était due à la célébrité dont Milet jouissait en tant que métropole à l'époque grecque et romaine⁹²⁸. On remarque que dans la deuxième moitié du IV^e siècle, l'opinion antique

⁹²³ G. R. Tsetskhladze, "Ionians Abroad", in *Greek Settlements in the Eastern Mediterranean and the Black Sea*, G. R. Tsetskhladze et A. M. Snodgrass (éds.), Oxford 2002, p. 81-96 (avec les références); Dupont, *Le Pont-Euxin archaïque*, p. 29-36.

⁹²⁴ P. Herrmann (éd.), *Milet VI. Inschriften von Milet*, vol. II, Berlin-New York 1998, no. 732, p. 65-66.

⁹²⁵ J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1967, 528.

⁹²⁶ Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 60, n. 3; Petropoulos, *Emporion*, p. 100-101.

⁹²⁷ À cet égard, voir le décret byzantin datant du II^e siècle, trouvé à Milet qui accorde la citoyenneté au juge milésien, Apollonides, fils de Memnon. Cette inscription atteste que les Byzantins, confrontés à des troubles sociaux, ont fait appel à Milet pour envoyer un juge avec un secrétaire pour leurs procès publics et privés (δαμοσίαι καὶ ιδιωτικαὶ δίκαι). Tout au début de leur décret, le Conseil de Byzance invoque les liens d'amitié qui unissent depuis longtemps les deux villes pour que les Milésiens envoient les personnes demandées, *I. Byzantion*, 2, lignes 4-10: ἐπειδὴ τοῦ δάμου ψάφισμα ἀποστείλαν-τος καὶ πρεσβευτὰν παρὰ **Μιλατίους φίλους ἐόν-τας καὶ εὖνους ἐκ παλαιῶν χρόνων καὶ φιλανθρώ-πων πολλῶν** ὑπαρχόντων ταῖς πόλεσι ποθ' ἑαν-τὰς μεταπεμπομένου παρ' αὐτῶν δικαστὰν τὸν δι-εξαξοῦντα τὰς τε δαμοσίας δίκας καὶ τὰς ιδ[ι]-ωτικὰς καὶ μετ' αὐτοῦ γραμματῇ.

⁹²⁸ Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 9; Hind, *Megarian Colonization*, p. 134. Voir aussi l'erreur « à l'inverse » faite par Jean le Lydien, *Des Magistratures de l'État romain*, III, 70, 4, quand il attribue la fondation de Cyzique aux Mégariens, aux dépens des Milésiens. La fondation de Cyzique par Milet est attestée par Anaximène de Lampsaque, *FGrHist* 72 F 26. Pour la confusion faite par les auteurs d'époque romaine entre les

concernant la suprématie milésienne dans la colonisation était bien établie. Grâce au témoignage d'Anaximène de Lampsaque, on sait qu'à cette époque Milet était déjà considérée comme la métropole de nombreuses *apoikiai* de la Propontide et du Pont-Euxin⁹²⁹.

II. 2. 4. 1. 4. La participation des Béotiens à la fondation de Byzance

Selon le passage de Constantin Porphyrogénète, déjà mentionné (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 2.), les Béotiens étaient, avec les Mégariens et les Spartiates, les fondateurs de Byzance. Il existe plusieurs indices qui suggèrent que cette tradition ne doit pas être écartée d'emblée, comme Hanell l'avait fait⁹³⁰. La participation des Mégariens est confirmée par d'autres sources et celle des Spartiates s'explique par le rôle que Pausanias a eu dans la libération de Byzance. Ceci montre que le chroniqueur byzantin se fondait sur des récits dignes de foi et qu'en conséquence, sa mention des Béotiens n'est pas *a priori* une erreur.

En fait, une participation béotienne à la fondation de Byzance est suggérée par la présence des héros béotiens Amphiaros et de son aurige Schoiniklos dans cette cité⁹³¹. Par ailleurs, un manuscrit de Diodore (XIV, 12, 3) témoigne de la présence à Byzance des *Boiôtoi*, un collège de trente citoyens (τριάκοντα μὲν τοὺς ὀνομαζομένους Βοιωτοὺς). Cependant,

diverses métropoles, voir aussi J. Hind, "Pomponius Mela on colonies in West and East", in *Ancient Greeks West and East*, G. R. Tsetschladze (éd.), Leiden-Boston-Köln 1999, p. 82, qui note: « It is certain that authors of the Roman period and later had conflicting and confused views about the origins of the cities on the Bosphorus and in the Propontis. »

⁹²⁹ Anaximène de Lampsaque, *FGrHist* 72 F 26: πολλὰ δὲ τῆς πόλεως ἔργα ταύτης (sc. Μιλήτου), μέγιστον δὲ τὸ πλῆθος τῶν ἀποικιῶν· ὃ τε γὰρ Εὐξεινος πόντος ὑπὸ τούτων συνώκισται πᾶς καὶ ἡ Προποντὶς καὶ ἄλλοι πλείους τόποι. Cf. Burstein, *Heraclea*, p. 14-15.

⁹³⁰ Hanell, *Megarische Studien*, p. 125-126. Contra Miller, *Ist Byzanz eine megar. Colonie ?*, p. 332-333; *idem*, *Byzantion*, col. 1129; Highbarger, *Byzantium und Kalchedon*, p. 8; Neswkaja, *Byzanz*, p. 21, Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32, qui acceptent la présence des Béotiens à Byzance.

⁹³¹ Denys de Byzance, 34, p. 15, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 26, p. 32); 63, p. 25, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 40, p. 49); Hésychios, *FGrHist* 390 F 16. Sur l'origine béotienne d'Amphiaros et Schoiniklos, voir Pfeister, *Mythische Königsliste*, p. 36-37, 43-44; Hanell, *Megarische Studien*, p. 189-190. Pour le célèbre sanctuaire oraculaire d'Amphiaros situé dans le territoire d'Oropos, voir A. Schachter, *Cults of Boiotia, 1. Acheloos to Hera*, *BICS*, Suppl., 38.1, Londres 1981, s.v. Amphiaros, p. 19-25 (avec les références).

il s'agit dans ce cas d'une information difficile à vérifier et l'émendation τοὺς Βυζαντίους est généralement admise pour ce passage de Diodore (voir *infra*, chapitre III. 1. 1. 3.)⁹³².

La collaboration des Béotiens et des Mégariens dans la colonisation à l'époque archaïque est confirmée par leur participation commune à la fondation d'Héraclée du Pont. Les Béotiens sont aussi attestés dans les colonies héracléotes du Pont-Euxin, ce qui indique aussi leur intérêt pour ces régions de l'est. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les Mégariens ont bâti vers la fin du VI^e siècle leur trésor à Delphes, le centre spécialisé en colonisation, près de celui des Béotiens. C'était le symbole de leur alliance étroite dans la colonisation (voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 1.). Il faut ajouter que des liens mythologiques existent entre les Mégariens et les Béotiens. Dans ce sens, selon une tradition béotienne, évoquée par Pausanias (I, 39, 5), le nom même de Mégare provient de Mégareus, fils de Poséidon. Celui-ci vient d'Onchestos (en Béotie) pour participer avec son beau-frère Nisos, roi de Mégare, à la guerre contre les Crétois de Minos. Après sa mort dans cette guerre, Mégareus a donné son nom à la cité de Mégare, antérieurement appelée Nisa. On a également remarqué qu'une légende béotienne était présente à Astacos et que selon cette tradition l'œciste de la cité provenait de Thèbes (voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 4.).

Un autre indice qui atteste la présence des Béotiens sur les rives du Bosphore ressort des quelques distiques d'époque impériale contenant une recette du médecin Ἀγλαΐας de Byzance. Ce témoignage rapporte que le médecin Aglaias faisait remonter l'origine de sa famille à Héraclès, ce qui suggère que ce héros aurait joué quelque rôle dans les légendes de fondation de Byzance⁹³³. L'on peut ajouter qu'à Byzance il y avait aussi un ἄλλος (« bois

⁹³² F. Vogel (éd.), *Diodori Bibliotheca historica*, Leipzig, B. G. Teubner, 1893, p. VII, avec l'apparat critique de la p. 199; Highbarger, *Byzantium und Kalchedon*, p. 8, n. 2; cf. aussi Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 109, qui estime qu'outre les *Boiôtoi*, les mois de Μαχάνειος (en rapport avec le culte de Zeus *Machaneus* de Tanagra) et d'Εὐκλείος (une réminiscence du culte béotien d'Artémis *Eukleia*) mettraient en lumière la présence béotienne à Byzance. Mais ces mois sont également présents à Mégare et Corinthe (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 1. 5.) et ne constituent pas une spécificité byzantine.

⁹³³ U. C. Bussemaker, *Carminum medic. reliquiae*, (in *Poet. buc. et did.*, Paris 1851): πρὸς τὰς ἀρχομένας ἐπιχύσεις Ἀγλαΐου, εὐγενεστάτου Βυζαντίων, ἐξ Ἡρακλέους τὸ γένος κατάγοντος, Ἀλεξάνδρου μαθητοῦ, συμμαθητοῦ δὲ Δημοσθένους καὶ φίλου· στίχοι ἥρωελεγεῖοι (*non vidi, apud* M. Wellmann, s.v. "Demosthenes" 11, *RE* V, 1905, col. 189, qui date ce medecin byzantin de l'époque de Néron, et L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 137).

sacré ») d'Héraclès⁹³⁴ et un « Herculis Κλίνη »⁹³⁵. De plus, le héros était représenté sur les monnaies d'époque impériale émises par Byzance, par Sélymbria ou par Chalcédoine, et dans cette dernière cité il y avait même un prêtre d'Héraclès à l'époque hellénistique⁹³⁶.

Pourtant, le culte d'Héraclès ne fait pas partie du panthéon mégarien et le héros est un étranger à Mégare, car il reçoit de la part des Mégariens le droit de cité⁹³⁷ et sa place est prise par Alcatheos, le tueur du lion du Cithare⁹³⁸. Le fait qu'il soit le héros fondateur d'Héraclée du Pont s'explique par la participation des Béotiens à la fondation de cette cité (voir *infra*, chapitre **II. 3. 1. 1. 1.**)⁹³⁹. Ce sont les raisons pour lesquelles nous croyons qu'une implication d'Héraclès dans la fondation de Byzance peut aussi suggérer la présence des Béotiens dans cette cité. Quant au culte d'Héraclès à Chalcédoine et à Sélymbria, il peut s'expliquer par une présence béotienne sur les rives asiatiques du Bosphore ou par les échanges culturels qui se sont produits entre Byzance, Chalcédoine et Sélymbria.

Finalement, au sujet des liens entre les Mégariens du Bosphore Thrace et les Béotiens, il n'est pas sans intérêt d'évoquer les dernières lignes du décret de Delphes concernant l'asylie du sanctuaire oraculaire d'Apollon de Chalcédoine. À la fin de l'inscription, on apprend que le commissaire chargé de l'affaire de Chalcédoine est Rhodoklès, fils d'Hérodôros, de Béotie⁹⁴⁰.

⁹³⁴ Hésychios, *FGrHist* 390 F 37.

⁹³⁵ Denys de Byzance, 95, p. 30, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 61, p. 81).

⁹³⁶ Voir *I. Kalchedon*, 10, lignes 4 et 11, pour le prêtre d'Héraclès à Chalcédoine. Pour la représentation d'Héraclès sur les monnaies de Byzance, voir Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. II, p. 35 et nos. 1469-1474, 1495, 1685-1686, 1785, 2009-2011; pour celles de Sélymbria: *SNG Cop. Thrace*, pl. 16, no. 790; et pour celles de Chalcédoine, voir Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, nos. 30, 82. Voir aussi *infra*, chapitre **III. 1. 2. 2.** pour l'attestation de l'*hēkatostys* Ἡρα[κλήα?] à Chalcédoine, qui a probablement Héraclès comme héros éponyme.

⁹³⁷ Plutarque, *Sur la monarchie, la démocratie et l'oligarchie*, 2 (= *Moralia*, 826 C).

⁹³⁸ Hanell, *Megarische Studien*, p. 28-30, 203; Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 36; Piccirilli, *MEGARICA*, p. 38-41; cf. Jacoby, *FGrHist* III B *Noten*, p. 233, n. 40.

⁹³⁹ On constate qu'Héraclès est aussi célébré dans une autre colonie mégarienne, à Sélinonte (*IGDS*, no. 78; *IGASM* I², no. 53), mais dans ce cas l'arrivée de ce culte est d'habitude mise en relation avec l'expédition de Pentathlos en Sicile occidentale qui se considérait comme un descendant d'Héraclès (voir *supra*, chapitre **II. 1. 2. 3. 1.**). Sur le culte d'Héraclès dans les établissements mégariens, voir aussi Highbarger, *Megara*, p. 65, n. 246.

⁹⁴⁰ *FD* III, 4, 372, l. 12-13: Ῥοδοκλῆς Ἡροδώρο Βοιωτίος | ἐπεμελήθη. Selon H. Pomtow, *SIG*³, 550, p. 38, n. 6, les l. 12-13 du décret de Delphes furent ajoutées ultérieurement (« neglegentius incisus, sed eadem manu postea additus »). Lors d'un séminaire épigraphique organisé par l'École française d'Athènes à Delphes, grâce à l'amabilité de M. Dominique Mulliez et des responsables du Musée de Delphes, que nous remercions ici

Ce personnage porte un nom bien attesté en Béotie et le nom de son père est présent autant en Béotie qu'en Mégaride⁹⁴¹. La mention d'un Béotien est sans aucun doute inhabituelle dans un décret émanant de la cité de Delphes et non pas de l'Amphictionie et elle a été utilisée par les modernes pour la datation du texte. Les spécialistes suggèrent que l'inscription de Delphes devrait se situer vers la fin du III^e siècle à l'époque de l'alliance entre la Ligue étolienne et Chalcédoine⁹⁴²; datation qui serait aussi appuyée par l'écriture. En outre, selon Pouilloux, la mention de Rhodoklès daterait plus précisément le texte de Delphes de 217-212, la seule période entre la guerre des Alliés et la première guerre de Macédoine où les Béotiens avaient envoyé des représentants siéger à l'Amphictionie⁹⁴³. À cet égard, il faut ajouter que le Conseil amphictionique pouvait désigner un de ses membres pour graver le texte d'une inscription⁹⁴⁴. Néanmoins, il convient de rappeler que le décret qui reconnaît l'*asylie* du sanctuaire d'Apollon Pyrethien de Chalcédoine n'émane pas de l'Amphictionie mais de la cité de Delphes.

Cela étant, nous pensons que la présence de ce personnage dans un décret de Delphes s'expliquerait aisément par les liens qui unissent les Mégariens et les Béotiens dans la colonisation (notamment lors de la fondation de Byzance et de celle d'Héraclée du Pont). Concernant la présence d'éléments béotiens sur les rives du Bosphore, on notera aussi que l'éponyme Ἀσωπός de l'*hékatostys* Ἀσωποδω[ρήα] de Chalcédoine (importée de Byzance ?,

vivement, nous avons pu examiner la pierre. Nous pouvons ainsi confirmer qu'il n'existe aucune différence entre les caractères des l. 12-13 et ceux du reste du décret, les premiers étant seulement un peu plus petits que les autres (environ 0,2 cm de différence). On trouve une photographie de l'inscription chez Pouilloux, *FD* III, 4, pl. 8, A.

⁹⁴¹ Le nom Ῥοδοκλῆς est plusieurs fois attesté en Béotie (*LGPN* III B, s.v. Ῥοδοκλῆς 1-5). Quant au nom de son père, Ἡρόδωρος, il est présent à la fois en Béotie (*LGPN* III B, s.v. Ἡρόδωρος 1-6), et en Mégaride (*LGPN* III B, s.v. Ἡρόδωρος 7-21).

⁹⁴² Polybe, XV, 23, 7-9, rapporte qu'à l'époque de la mainmise de Philippe V sur Lysimacheia, Chalcédoine et Cios, ces cités étaient « les amis et les alliés » (φίλοι καὶ σύμμαχοι) des Éoliens. À ce propos, voir Flacelière, *Aitoliens*, p. 312, n. 3; J. A. O. Larsen, "The Aetolians and the Cleomenic War", in *The Classical Tradition. Literary and Historical Studies in Honor of Harry Caplan*, L. Wallach (éd.), Ithaca, New York 1966, p. 53; Walbank, *Commentary*, II, p. 477-479; Rigsby, *Asylia*, p. 167.

⁹⁴³ H. Pomtow, *op. cit.*, p. 15, date le texte de ca. 213-203. En revanche, même si Pouilloux, *FD* III, 4, p. 52-53, s'appuie sur la mention du Béotien dans le décret de Delphes pour suggérer la datation vers 217-212, le savant français note aussi que cette présence « peut être indépendante des considérations de politique générale ». De même, Rigsby, *Asylia*, p. 169, pense que Rhodoklès pouvait être « a private citizen acting as a friend to Chalcedon or Delphi ».

⁹⁴⁴ Rigsby, *Asylia*, no. 3, l. 16-17.

voir *infra*, chapitre III. 1. 2. 7.) fait référence au dieu du fleuve Asôpos de Béotie. Mieux encore, nous constatons que le nom Ἀσωπόδωρος n'est pas présent en Mégaride, mais qu'il est bien attesté en Béotie⁹⁴⁵. À ce nom et aux autres noms « béotiens » en Ἀσώπ- (comme Ἀσωπῖς, Ἀσώπιχος, Ἀσωπίων, Ἀσπογίτων, Ἀσώπος, Ἀσώπον etc.) se rattache également le nom Ἀσώπιος de Byzance⁹⁴⁶.

En conséquence, il est fort probable qu'à cause des liens qui unissaient Rhodoklès de Béotie avec les Chalcédoniens, la cité de Delphes a désigné ce personnage pour se charger de la reconnaissance de l'asylie de l'*Apollonion* de Chalcédoine. Cette information n'est pas sans importance, car elle nous montre le rôle des liens familiaux dans les relations entre les sanctuaires grecs à l'époque hellénistique en général, et entre les Chalcédoniens et les Béotiens en particulier.

En conclusion, toutes ces données nous font croire que les Béotiens, les *synoikoi* des Mégariens au moment de la fondation d'Héraclée du Pont, ont probablement aussi collaboré à la fondation de Byzance. Il n'est pas possible néanmoins de savoir s'ils ont figuré déjà parmi les premiers *apoikoi* ou s'ils sont venus ultérieurement en tant qu'*époikoi*. Quant à l'opinion de Figueira, selon laquelle les Mégariens étaient l'élite dominante et les Béotiens constituaient des « second-class citizens » dans les colonies mégariennes, elle n'est pas confirmée par les sources antiques⁹⁴⁷.

II. 2. 4. 1. 5. La participation des Corinthiens à la fondation de Byzance

⁹⁴⁵ Il existe un nombre important d'attestations du nom d'Ἀσωπόδωρος en Béotie (*LGPN* III B, s.v. Ἀσωπόδωρος 1-19); dans la même région est attesté aussi le nom d'Ἀσωποδώρα (*LGPN* III B, s.v. Ἀσωποδώρα 1).

⁹⁴⁶ *LGPN* IV, s.v. Ἀσώπιος. Les noms en Ἀσώπ- sont spécialement répandus en Béotie, et rarement en Mégaride. À ce propos, voir *LGPN* III B, s. vv. Ἀσώπιος 1 (Béotie), 2 (Mégare); Ἀσωπῖς 1 (Béotie); Ἀσωπίχα 3 (Béotie); Ἀσώπιχος 1-13 (Béotie), 14 (Mégare?); Ἀσωπίων 1 (Béotie); Ἀσπογίτων 1 (Béotie); Ἀσωπόδοτος 1-4 (Béotie); Ἀσωποκλείς 1 (Béotie); Ἀσωποκλής 1 (Béotie); Ἀσωποκλίδας 2 (Béotie); Ἀσωπόκριτος 3 (Béotie); Ἀσωπόλαος 1 (Béotie); Ἀσωπός 3 (Béotie); Ἀσωποτέλεις 1 (Béotie); Ἀσωπότιμος 1 (Béotie); Ἀσώπων 15 (Béotie). Voir aussi *supra*, l'attestation d'Ἀσωποδώρος et d'Ἀσωποδώρα en Béotie.

⁹⁴⁷ Figueira, *Chronological Table*, p. 276, note: « Colonial power sought to encapsulate citizens of their own city as a ruling elite surrounded by second-class citizens and dependent classes made up of immigrants from other poleis as well as natives. From Megara, a pool of those anxious to emigrate may have been available in nearby Boiotia. » Pour cette thèse, voir aussi T. J. Figueira, *Aegina. Society and Politics*, New York 1981, p. 199-202.

Un fragment de Denys de Byzance indique la participation des Corinthiens à la fondation de Byzance.

Denys de Byzance 15, p. 7, éd. Güngerich

Ἦνθεν Σκιρωνίδες ὠνομάσθησαν πέτραι, τοῦνομα καθ' ὁμοιότητα τῆς δυσχωρίας Κορινθίων θεμένων· ἐκοινώνησαν γὰρ Κορίνθιοι τῆς ἀποικίας καὶ τὰ εἰκότα θαυμάζονται

« Ensuite, il y a les roches dites de Scirôn, dont le nom est dû à la ressemblance avec la difficulté de la terre des Corinthiens: en effet, les Corinthiens qui prirent part à la fondation de la colonie, furent surpris par cette similitude »⁹⁴⁸.

Bien que le géographe ait commis une erreur dans ce passage en localisant les « roches Scironiennes » dans la Corinthie et non pas dans la Mégaride (voir carte 5), il est toutefois probable que des Corinthiens arrivèrent aussi à Byzance. Cette opinion semble être confirmée par un manuscrit byzantin du IX^e siècle ap. J.-C., attribué à un auteur conventionnellement désigné comme Josephus Genesius, qui inclut les Corinthiens parmi les fondateurs de Byzance à côté des Mégariens, des Carystiens et des Mycéniens⁹⁴⁹.

Par ailleurs, Miller trouve que l'attestation du mois Μαχάνειος à Byzance et à Corcyre est une confirmation supplémentaire de la présence des Corinthiens à Byzance⁹⁵⁰. En réalité, l'apparition de ce mois dans les deux colonies est due aux rapprochements originels qui existent entre les calendriers mégarien et corinthien, les deux ayant en commun probablement huit mois (Εὐκλείος, Ἀρτεμίτιος, Πάναμος, Ἀγριάνιος, Ἀπελλαῖος, Ἡραῖος, Καρνείος, Μαχάνειος/ Μαχανεύς). Il est alors clair que le mois Μαχάνειος faisait partie du bagage initial des *apoikoi* mégariens ayant fondé Byzance⁹⁵¹. De même, l'ancien type de *bêta* qui

⁹⁴⁸ Voir aussi la paraphrase de Gillius à Denys de Byzance, 15, p. 7, éd. Güngerich (= GGM II, fr. 10, p. 23), qui transmet: *Post acram Plutonis et Junonis Dionysius ponit Scironias petras nuncupatas a Corinthiis participibus coloniae deductae Byzantium, qui his petris nomen imposuerunt a similitudine loci difficilis, qualem habebant petrae Scironiae, sitae inter Megaram et Isthmum Corinthiacum*. De même, la scholie ad Denys de Byzance, 20 (ad 7, 4), p. 37, éd. Güngerich, transmet: *περὶ τῶν ἐν τῇ Βυζαντίδι καλουμένων Σκιρωνίδων πετρῶν, καὶ ὅτι καὶ Κορίνθιοι Μεγαρεῦσιν ἐκοινώνησαν τῆς ἐκεῖ ἀποικίας*.

⁹⁴⁹ Voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 1.

⁹⁵⁰ Miller, *Ist Byzanz eine megar. Colonie ?*, p. 332; *idem*, *Byzantion*, col. 1129.

⁹⁵¹ Voir dernièrement C. Trümper, *Untersuchungen zu den altgriechischen Monatsnamen und Monatsfolgen*, Heidelberg 1997, p. 147-155 pour le calendrier mégarien, et p. 155-164, pour le calendrier corinthien. Pour les calendriers de Mégare et des établissements mégariens, voir les études citées *supra* dans l'introduction, iii.

apparaît sur les monnaies de Byzance (✠, voir pl. XXX, fig. 1 a) ne derive pas d'un *bêta* corinthien, comme le pensait Newakaja, mais il est un signe typiquement mégarien, pour lequel on a maintenant une attestation à Mégare (voir *infra*, chapitre III. 1. 1. 1.)⁹⁵².

Nous pensons pourtant que les sources littéraires qui accordent un rôle aux Corinthiens dans la fondation de Byzance peuvent être confirmées par d'autres indices. Il n'est pas exclu que la cité de Byzance ait pu être fondée selon le modèle des *apoikiai* mégariennes de Sicile. En effet, on a déjà constaté qu'avec les Mégariens de Lamis, d'autres Doriens étaient partis dans la deuxième moitié du VIII^e siècle pour la Sicile. À cause d'une sédition, les *apoikoi* se divisèrent et les Mégariens fondèrent Mégara Hyblaea, alors que les Doriens participèrent avec les Corinthiens d'Archias à la fondation de Syracuse (voir *supra*, chapitre II. 1. 1. 1.).

De même, les auteurs antiques attestent qu'à Byzance il y avait non seulement des Mégariens mais aussi d'autres Doriens, des Corinthiens et des Argiens. L'antagonisme qui existe entre Corinthe et Mégare à l'époque archaïque et classique (voir *supra*, chapitre I. 1. 3.) ne semble pas se reproduire dans le milieu colonial. Il y avait sans aucun doute des liens entre les familles aristocrates mégariennes et corinthiennes. Le régime des Bacchiades, de même que la tyrannie de Cypsélos, qui selon la chronologie d'Eusèbe (éd. Helm, p. 94b) commence vers 660, une date proche de celle de la fondation de Byzance, ont pu provoquer le départ de certains Corinthiens. Les auteurs antiques attestent que le départ d'Archias, l'œciste de Syracuse, a été déterminé par les conflits avec les autres familles aristocratiques⁹⁵³.

Il faut ajouter les parallèles qui existent entre Byzance et Sélinonte, deux colonies mégariennes fondées presque à la même époque selon la chronologie d'Eusèbe (vers 659 et respectivement vers 650). La présence des Corinthiens est attestée par les sources littéraires à Byzance et par les sources épigraphiques à Sélinonte. De plus, il y avait sur un promontoire de la Corne d'Or un ancien sanctuaire d'Héra (*Akraia* ?) détruit par les Perses de Darius au moment de leur campagne contre les Scythes⁹⁵⁴. Pareillement, on trouve à Sélinonte un temple

⁹⁵² Newskaja, *Byzanz*, p. 21; *contra* Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 158, n. 4.

⁹⁵³ Pour la chronologie des Cypselides, voir Will, *Korinthiaca*, p. 363-440. Voir aussi F. Bernstein, *Konflikt und Migration. Studien zu griechischen Fluchtbewegungen im Zeitalter der sogenannten Großen Kolonisation*, St. Katharinen 2004, p. 45-77 (avec les références), sur les luttes internes à Corinthe comme une cause de la colonisation.

⁹⁵⁴ Denys de Byzance, 14, p. 6-7, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 9, p. 23): Κατὰ δ' ἀπόβασιν τῆς θαλάττης δύο νεώ, Ἡρας καὶ Πλούτωνος· λείπεται δ' αὐτῶν οὐδέν, ὅτι μὴ τοῦνομα· τὸν μὲν γὰρ οἱ σὺν Δαρείῳ

d'Héra dans l'aire de la Malophoros et près du port de la cité, et en outre le culte de Κοτυττώ, une divinité honorée à Corinthe⁹⁵⁵.

À notre avis, il est possible qu'à Byzance aussi bien qu'à Sélinonte le culte d'Héra, une divinité qui a un rôle important dans le domaine de la navigation et dans les expéditions coloniales⁹⁵⁶, soit en rapport avec une présence des Corinthiens dans ces cités. En effet, si le culte d'Héra est absent à Mégare, cette divinité occupe une place importante dans le panthéon corinthien et il est possible que le sanctuaire d'Héra *Akraia* de Pérachora ait servi de modèle aux Byzantins et aux Sélinontins. En revanche, nous ne croyons pas que le culte d'Héra puisse confirmer la présence des émigrés mégariens de Pérachora à Byzance ou dans d'autres colonies mégariennes. En réalité, cette région de l'isthme semble être sous contrôle corinthien à l'époque archaïque, une possession mégarienne de Pérachora n'étant pas attestée par la documentation antique⁹⁵⁷.

Περσῶν κατὰ τὴν ἐπὶ Σκύθας ἔλασιν ἐνέπρησαν, τῷ βασιλεῖ τιμωροῦντες ἀνθ' ὧν ἥτιάτο τὴν πόλιν (...) τὸ μὲν γὰρ ἢ τοῦ Πλούτωνος ἄκρα, τὸ δ' Ἡραία λέγεται. On retrouve peut-être une trace de l'*Héraion* de Byzance chez Stéphane de Byzance, quand il évoque le promontoire d'*Heraia* en face de Chalcédoine (s.v. Ἡραία, ἄκρα οὕτω λεγομένη καταντικρὺ Καλχηδόνας) et dans un passage d'Arrien (*FGrHist* 156 F 18, *apud* Stéphane de Byzance s.v. Μεγαρικόν· πολίχνην [...] Ἀρριανὸς μέμπω « Ἀστακός τε καὶ Ἡραία καὶ τὸ Μεγαρικόν »). En recherchant les traces des émigrés de Pérachora dans les colonies mégariennes, Hammond, *Heraeum*, p. 96, 98, commet à notre avis une erreur en considérant l'existence de deux ou même trois sanctuaires d'Héra dans les cités mégariennes de la Propontide (Byzance, Chalcédoine et peut-être Astacos). En réalité, seul l'*Héraion* de Byzance est attesté par les documents. Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 195; Menadier, *Perachora*, p. 147. On constate par ailleurs que le mois *Heraios* est présent dans le calendrier de Byzance (C. Trümper, *op. cit.*, p. 147; voir aussi *infra*, le tableau II). En outre, une inscription d'époque impériale (*I. Byzantion*, 33, l. 1) mentionne la déesse Héra comme *hiéromnamon* éponyme de Byzance.

⁹⁵⁵ Voir *supra*, chapitre II. 1. 2. 2., sur la présence des Corinthiens et des cultes d'Héra et de Κοτυττώ à Sélinonte.

⁹⁵⁶ Pour le rôle de protectrice de la navigation de la déesse Héra, voir Parisi Pressicce, *L'importanza di Hera*, p. 44-83; Antonetti, *Confini della Megaride*, p. 546-549; *eadem*, *Megara e le sue colonie*, p. 90-92; Menadier, *Perachora*, p. 217; F. de Polignac, "Héra, le navire et la demeure: offrandes, divinité et société en Grèce archaïque", in *Héra. Images, espaces, cultes. Actes du colloque international (Lille, 29-30 novembre 1993)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1997, p. 113-122; *idem*, *Divin. région. et divin. communaut.*, p. 25-26 (avec bibliographie); C. Jourdain-Annequin, "I Greci – Les Grecs", in *Ethne e religioni nella Sicilia antica. Atti del convegno (Palermo, 6-7 dicembre 2000)*, P. Anello et al. (éds.), Roma 2006, p. 197.

⁹⁵⁷ Voir aussi les commentaires de Müller, *ad* Denys de Byzance, *GGM* II, fr. 9, p. 23, à propos des liens entre le culte d'Héra de Byzance et celui d'Héra *Akraia* de Corinthe. Sur le culte d'Héra à Corinthe et sur le contrôle corinthien de Pérachora, voir *supra*, chapitre I. 1. 1. Par ailleurs, J. Christien-Trégaro, "Les Péloponnésiens et la

Finalement, nous nous penchons sur le récit de Pline, selon lequel la cité de Byzance a été appelée auparavant Lygos⁹⁵⁸. Ce nom, qui appartient probablement à l'un des fondateurs grecs de la cité⁹⁵⁹, est rarement attesté dans le monde grec et nous aimerions le rapprocher du nom Λύγων qui semble être gravé sur un graffite trouvé à Pérachora datant de ca. 675 (voir pl. XIV, fig. 1)⁹⁶⁰. Il n'est pas exclu que ce rapprochement onomastique indique aussi une présence corinthienne à Byzance.

Ces témoignages nous font croire que des familles corinthiennes, sans doute indépendamment de leur cité-mère, ont participé avec les Mégariens en Propontide à la fondation de Byzance et en Sicile à la fondation de Sélinonte. Il s'agissait très probablement des bannis de Corinthe qui ont été accueillis dans ces *apoikiai* de Mégare.

II. 2. 4. 1. 6. La participation des Argiens à la fondation de Byzance

mer Noire”, in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide)*, 22-29 septembre 1990, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 146-147, estime que le culte d'Hélios, attesté à Byzance par des sources tardives (Malalas, *Chronographia*, XII, 20, 62-67, éd. I. Thrun, Berlin 2000, p. 221; *Chronicon Paschale*, vol. I, éd. L. Dindorf, Bonn 1832, p. 494-495; cf. W. Kubitschek, s.v. “Byzantion”, *RE* III, 1899, col. 1146), aurait aussi une origine corinthienne. Ayant un autel sur l'Acrocorinthe, Hélios est une divinité particulièrement célébrée par les Corinthiens: Pausanias, II, 4, 6; cf. O. Jessen, s.v. “Helios” 1, *RE* VIII, 1913, col. 64.

⁹⁵⁸ Pline, *NH*, IV, 9, 46: *promunturium Chryseon Ceras in quo oppidum Byzantium libera condicionis antea Lygos dictum*.

⁹⁵⁹ Janin, *Constantinople*, p. 15-16, estime que le bourg de Lygos se rapporte à l'occupation pré-grecque, thrace, de la rive européenne du Bosphore. Mais, il n'est pas exclu que le nom soit grec et qu'il vienne de λύγος, « osier, gattilier, *agnus castus*, toute branche flexible ». On connaît une Artémis Λυγοδέσμα, l'épithète faisant référence aux branches d'*agnus castus*, symbole de chasteté: *Souda*, s.v. λύγος; cf. Chantraine, *DELG*, s.v. λύγος, p. 648-649. Pour une autre opinion, voir B. Sergent, *REA* 90, 3-4, 1988, p. 340, qui estime que le nom Lygos a une origine anatolienne et n'appartient pas à la tradition grecque.

⁹⁶⁰ Payne, *Perachora* I, 98, pl. 131, 7; Jeffrey, *LSAG*², p. 131, no. 5 (le renvoi à la planche 18.5 pour ce graffite est erroné; voir pourtant la planche 18.5 de la première édition de Jeffrey, *LSAG*, 1961, qui reproduit correctement le graffite découvert par Payne); *LGNP* III A, s.v. Λύγων; cf. Cf. W. Pape, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, 3. Auflage neu bearbeitet von G. E. Bensler, Braunschweig 1884, s.vv. Λύγος, Λύγωνος (Λύγων, ωνος, chez la *Souda*). La restitution [Πο]λύγονος a été aussi suggérée par *SEG* XI, 229.

Il convient maintenant de se pencher sur le récit d'Hésychios Illustris de Milet (*FGrHist* 390 F 3-6) qui atteste la participation des Argiens et des Mégariens à la fondation de Byzance. Auteur, au VI^e siècle ap. J.-C., d'une chronique universelle en six « sections », dont on ne conserve qu'un extrait, résumé ou adapté, Hésychios a consacré la sixième section de son ouvrage à l'histoire de Byzance. Cette partie avait pour intitulé Πάτρια Κωνσταντινουπόλεως; elle commençait par la fondation de la cité et continuait jusqu'à l'époque de Constantin. L'œuvre d'Hésychios fait partie d'un genre littéraire à part, les *patria*, les « récits d'origine »⁹⁶¹. Tout au début de son chapitre sur Byzance, le patriographe précise que pour établir l'origine de la cité, il s'est fondé sur des écrits poétiques et historiques anciens⁹⁶². On a remarqué une proximité de plusieurs passages d'Hésychios avec l'*Anaplys Bospori* de Denys de Byzance, mais il est bien difficile d'identifier toutes les sources d'Hésychios⁹⁶³.

La première tradition recueillie par Hésychios (*FGrHist* 390 F 3) transmet que les habitants d'Argos, en suivant un oracle de la Pythie, furent les premiers fondateurs de Byzance (Φασὶ μὲν Ἀργείους πρώτους χρησάσης αὐτοῖς τῆς Πυθίας οὕτως ...). Néanmoins, selon d'autres légendes, l'origine de la cité remonte soit aux Mégariens de Byzas, soit à Iô, la fille du roi argien Inachos.

Hésychios, *FGrHist* 390 F 5-6

5 ἕτεροι δὲ Μεγαρεῖς ἱστορήσαν ἀπὸ Νίσου τὸ γένος κατὰγοντας εἰσπλουν ἐν αὐτῷ ποιησαμένους τῷ τόπῳ ὑφ' ἡγεμόνι Βύζαντι, οὐπερ τὴν προσηγορίαν μυθεύουσι τῇ πόλει προστεθῆναι. ἄλλοι δὲ Σεμέστρης τῆς ἐπιχωρίου νύμφης παῖδά τινα γεγονότα τὸν Βύζαντα ἀναπλάττουσιν. 6 οἱ μὲν οὖν διαφόροις ἐχρήσαντο

⁹⁶¹ Sur les *patria* de Constantinople et Hésychios de Milet, voir Dagron, *Recueil des Patria*, surtout p. 12-13, 21-29; A. Berger, *Untersuchungen zu den Patria Konstantinupoleos*, Bonn 1988, p. 38-39. Sur Hésychios, voir également K. Krumbacher, *op. cit.*, p. 323-325; H. Schultz, s.v. "Hesychios" 10, *RE* VIII, 1913, col. 1322-1327. Pour un recueil des *patria*, voir l'édition donnée par T. Preger (éd.), *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, vol. I-II, Leipzig 1901-1907.

⁹⁶² Hésychios, *FGrHist* 390 F 2: λεκτέον δὲ ἡμῖν ὅπως τε ἐξ ἀρχῆς γέγονε καὶ ὑπὸ τίνων ἀπωκίσθη, ἐκ τῶν ἀρχαίων ποιητῶν καὶ συγγραφέων τὴν ὑπόθεσιν ποιούμενοις.

⁹⁶³ Pour les emprunts faits par Hésychios au texte de Denys de Byzance, voir Dagron, *Recueil des Patria*, p. 25. À propos des différentes sources utilisées par le patriographe, Dagron note: « Hésychios avait encore à sa disposition une tradition large et diffuse, peut-être déjà épaissie de commentaires ou découpée en *excerpta*, que sa brève synthèse a oblitérée, et c'est un jeu pour lui de discuter les opinions de devanciers qu'il ne cite pas. »

λόγοις, ἡμεῖς δὲ πιθανὴν τὴν ἱστορίαν τοῖς ἐντυγχάνειν ἐθέλουσιν παραστήσαι βουλόμενοι ἐκ τῆς Ἰνάχου θυγατρὸς Ἰοῦς τὴν ἀρχὴν προσφόρως ποιούμεθα.

« 5. Les uns rapportent que des Mégariens descendant de la lignée de Nisos vinrent en ce lieu par mer sous la conduite de Byzas, dont, comme ils racontent, le nom fut donné à la cité; pourtant, d'autres imaginent que Byzas était un fils de Sémestrè, une nymphe indigène. 6. Les uns adoptent précisément ces récits différents, mais nous, comme nous voulons fournir aux lecteurs une histoire crédible, nous tirons l'origine (de la ville de Byzance) d'Iô, fille d'Inachos. »

La préférence du chroniqueur byzantin pour la légende d'Iô s'explique par le fait que cette tradition avait l'avantage de donner à Byzance un passé mythologique comparable à celui de Rome. On a constaté les faits calqués par Hésychios sur l'histoire romaine: la lutte entre les frères Byzas et Strombos comparable à celle entre Romulus et Rémus (fr. 20); Byzance a été gouvernée successivement par sept stratèges de la même manière que Rome a été dirigée par sept rois⁹⁶⁴; la cité mégarienne a été sauvée par l'abolement des chiens au moment du siège de Philippe tout comme Rome face aux Gaulois grâce au cri des oies (fr. 27)⁹⁶⁵.

Bien que le prestige légendaire dont Argos se réjouit à l'époque historique puisse expliquer la mention de cette cité par Hésychios comme métropole de Byzance⁹⁶⁶, il y a pourtant quelques indices qui suggèrent que les Argiens auraient pu participer au mouvement colonial mégarien⁹⁶⁷. On se demande si la première place occupée par le ἱερομνάμων dans la hiérarchie des magistrats de Byzance et la deuxième place occupée par ce magistrat à Chalcédoine ne s'expliquent pas par une présence argienne sur les rives du Bosphore. On sait en effet que l'*Héraion* d'Argos était administré au V^e siècle par un collège de quatre ἱερομνάμονες, chacun désigné par une tribu⁹⁶⁸. En revanche, on n'a pas la mention d'un

⁹⁶⁴ Les sept stratèges nommés par Hésychios sont: le fondateur Byzas, le Chalcédonien Dinéos, ensuite à l'époque des guerres avec Philippe le byzantin Léon et Charès d'Athènes, et finalement Protomachos, Timésios, Kallidès.

⁹⁶⁵ Janin, *Constantinople*, p. 17; Dagron, *Naissance d'une capitale*, p. 15; *idem*, *Recueil des Patria*, p. 26.

⁹⁶⁶ Cf. M. Piérart, G. Touchais, *Argos. Une ville grecque de 6000 ans*, Paris 1996, p. 30.

⁹⁶⁷ Head, *HN*², p. 266; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 7; Newskaja, *Byzanz*, p. 21. En s'appuyant sur les deux dates de fondation transmises par Jean le Lydien et Eusèbe, J. N. Svoronos, "Νομισματικά ἀνάλεκτα", *AEph* 1889, p. 77, suggérerait qu'il y a eu deux fondations de Byzance, la première en 658, par les Argiens, et la deuxième en 628, par les Mégariens. *Contra* Miller, *Ist Byzanz eine megar. Colonie ?*, p. 326-327.

⁹⁶⁸ *IG* IV, 517; *SEG* XXXIII, 275. Les inscriptions d'Argos récemment publiées par C. Kritzas, "Nouvelles inscriptions d'Argos: les archives des comptes du Trésor sacré (IV^e s. av. J.-C.)", *CRAI* 2006, p. 397-434, surtout p. 412, confirment que le collège de quatre ἱερομνάμονες représent une des magistratures principales de la cité.

ἱερομνάμων à Mégare, mais seulement d'un μνάμων, un magistrat probablement d'importance secondaire⁹⁶⁹.

Par ailleurs, Pausanias (VI, 19, 13-14) témoigne d'une alliance militaire entre Argos et Mégare contre Corinthe à l'époque archaïque (voir *supra*, chapitre I. 1. 3.). Selon nous, l'alliance entre les Mégariens et les Argiens a pu fonctionner aussi pendant la colonisation. En effet, il est hautement probable qu'il y a eu des Argiens parmi les Doriens qui étaient partis avec les Mégariens vers l'ouest et qui ultérieurement avaient participé avec Archias à la fondation de Syracuse, car il existe d'autres données qui suggèrent que des Argiens étaient présents dans cette colonie corinthienne de Sicile (voir *supra*, chapitre II. 1. 1.).

La présence de la légende d'Iô, fille du roi argien Inachos et prêtresse d'Héra, sur les rives du Bosphore, suggère aussi l'existence de liens mythologiques entre Byzance et Argos. Polybe (IV, 43, 6-7; 44, 3) rattache le toponyme *la Vache*, situé sur la rive asiatique du Bosphore, à la traversée d'Iô, métamorphosée en génisse par Héra. Le nom même du Bosphore (Βόσ-πορος) est aussi une allusion à cet événement et, suivant une légende, Byzas, le fondateur de Byzance, était le petit-fils d'Iô (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 2.)⁹⁷⁰. Les inscriptions de Byzance indiquent aussi la présence de la fête et des concours Βοσπόρια et le calendrier de cette cité est le seul qui contienne un mois appelé Βοσπόριος⁹⁷¹.

⁹⁶⁹ Pour l'attestation du ἱερομνάμων à Byzance et à Chalcédoine, et du μνάμων à Mégare, voir *infra*, chapitre III. 2. 1. 2.

⁹⁷⁰ Denys le Périégète, v. 140-142; Denys de Byzance, 7, p. 4; 24, p. 12, éd. Güngerich (= GGM II, fr. 18, p. 28); I. Kalchedon, 35; Hésychios, FGrHist 390 F 6; cf. Pfeister, *Mythische Königsliste*, p. 41-42. Sur les mésaventures d'Iô, voir aussi Hérodote, I, 1-2, et Eschyle, *Prométhée*, 635-686, avec les commentaires de Scheer, *Mythische Vorväter*, p. 273-274. Sur l'étymologie du Bosphore, voir aussi Oberhummer, *Bosporos*, col. 741-742. J. N. Svoronos, "Νομισματικὰ ἀνάλεκτα", *AEph* 1889, p. 74-77, pl. 1, 1-2, considère que le bovidé/la vache représenté/e sur les monnaies de Byzance fait référence à Iô. *Contra* Miller, *Ist Byzanz eine megar. Colonie ?*, p. 326-327; E. Schönert-Geiss, "Der Io-Mythos auf den Silbermünzen von Byzanz", *Helikon* 6, 1966, p. 174-182, qui pensent que ce bovidé n'a rien à voir avec la légende d'Iô et qu'il symbolise seulement la richesse des élevages byzantins. Nous préférons néanmoins l'opinion de Le Rider, *Monnayage de Byzance*, p. 146, qui tout en acceptant la dernière interprétation, note aussi que « comme la légende d'Iô était bien connue à Byzance (Byzas, le fondateur de la cité, était en effet le petit-fils d'Iô), plus d'un Byzantin devait se plaire à trouver dans le type monétaire de la ville une allusion à cette légende et à l'origine du nom du Bosphore. » Cf. Antonetti, *Panthéon de Mégare*, p. 38.

⁹⁷¹ Voir I. Byzantion, 11, pour l'attestation de la fête Βοσπόρια; cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 186-187; L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 154-159.

Une tradition mégarienne, évoquée par Pausanias (I, 39, 5), atteste que les Mégariens de Grèce se considéraient les *syngéneis* des Argiens. Selon le *Périégète*, les Mégariens croyaient qu'ils étaient devenus des Doriens au moment où chez eux régnait Car, le fils du roi d'Argos, Phoroneus. C'est à ce moment que leur cité a pris le nom de Mégare et que le culte de Déméter a commencé à être célébré. Cette légende était la réponse des Mégariens aux traditions des Athéniens, des Béotiens et des Corinthiens, qui faisaient de la Mégaride leur terre. Les généalogistes mégariens ont également introduit onze générations entre Car et le roi suivant, Lélège, pour harmoniser leur liste des rois avec celle d'Argos (voir *supra*, chapitre I. 1. 3.)⁹⁷². On trouve aussi une allusion à une collaboration des Argiens et des Mégariens dans la colonisation chez Strabon qui rapporte qu'une partie des Doriens qui avaient fondé Mégare repartirent ensuite pour la Crète sous la conduite de l'Argien Althaiménès⁹⁷³.

Finalement, la fondation du culte d'Héra *Akraia* à Byzance a pu aussi être favorisée non seulement par la présence des Corinthiens, mais aussi par celle des Argiens. Ces derniers sont probablement aussi les responsables de l'arrivée de ce culte dans le territoire de Corinthe, à Pérachora (voir *supra*, chapitre I. 1. 1.)⁹⁷⁴.

II. 2. 4. 1. 7. Les *époikoi* de Chalcédoine

La difficulté d'implanter une *apoikia* sur la rive européenne du Bosphore est confirmée par l'arrivée à Byzance des *époikoi* de Chalcédoine. Un passage d'Hésychios mentionne l'aide

⁹⁷² Voir surtout Hanell, *Megarische Studien*, p. 69-91, sur les liens entre Argos et Mégare.

⁹⁷³ Strabon, XIV, 2, 6, C 653; cf. Will, *Korinthiaka*, p. 291, qui voit dans ce passage une référence à une fondation argienne de Mégare (voir aussi *supra*, chapitre I. 1. 1.).

⁹⁷⁴ Dunbabin, *Corinth*, p. 63-64. Il convient de remarquer dans une épitaphe de Mésambria (III^e siècle), une colonie fondée par Mégare et Chalcédoine et qui a reçu aussi des habitants de Byzance et de Chalcédoine (voir *infra*, chapitre II. 3. 2. 1.), la mention du nom Νόιος (LGPN IV, s.v. Νόιος). Au moment de la publication de cette inscription funéraire, G. Mihailov, "Epigraphica", *Bulletin de l'Institut d'archéologie de Sofia* 25, 1956, no. 11, p. 210; *idem*, *IGBulg* I², 335 bis, a considéré que Νόιος était un nom nouveau. Le nom Νόιος est rare, mais il est pourtant attesté, comme aussi le nom Νόλων, à Argos (LGPN III A, s. vv. Νόιος, Νόλων). Ceci nous fait croire qu'il peut s'agir d'un nom argien à Mésambria, ce qui montre de nouveau les liens existant entre les Argiens et les Mégariens des colonies.

prêtée par le chef chalcédonien Dinéos, peu de temps après la fondation de la colonie mégarienne, à Byzas, l'œciste légendaire de la cité, dans les guerres avec les tribus thraces.

Hésychios, *FGrHist* 390 F 20, 22, 23

20 Οὐ μετὰ πολὺν δὲ χρόνον Στρόμβος ἀνὴρ τοῦνομα καὶ αὐτὸς ἐκ Κεροέσσης τεχθεὶς πόλεμον ἐπιφέρει τῷ Βύζαντι πολλὴν ἐπαγόμενος δύναμιν. Ἀνεκινεῖτο τοίνυν ἅπαντα τὰ Σκυθικὰ γένη, συνέτρεχον δὲ καὶ οἱ τῆς Ἑλλάδος κρατοῦντες καὶ Ῥοδίων οὐκ εὐκαταφρόνητος δύναμις ὃ τε τῆς γείτονος Χαλκηδόνος τοπάρχης Δίνεως, ἐκ Μεγαρέων ἀποικὸς ἐκέλευε γενόμενος δέκα καὶ ἐννέα ἔμπροσθεν ἔτεσιν τῆς Βύζαντος αὐταρχίας. (...) 22 Ὡς οὖν σὺν πλείοσι ναυσὶν ὁ Δίνεως εἰς συμμαχίαν ἦκεν τοῦ Βύζαντος, μὴ δυνηθεὶς προσορμῆσαι τῇ πόλει ἄρτι τοῦ βασιλέως αὐτῶν Βύζαντος μεταλλάξαντος καὶ τοῦ δήμου παντὸς ἐν ἀγωνίᾳ τυγχάνοντος πρὸς τὸν καλούμενον Ἀνάπλου ἀφίκετο, ἔνθα καὶ διατρίψας Ἑστίας τὸν τόπον ὠνόμασεν. 23 Μικρῷ γε μὴν ὕστερον διαβὰς ἐν τῇ πόλει καὶ τοὺς βαρβάρους ἀπωσάμενος δεύτερος αὐτὸς ἐστρατήγησε τοῦ δήμου τῶν Βυζαντίων.

« 20. Peu de temps après, un homme appelé Strombos, lui-aussi né de Céroessa, fit la guerre à Byzas à la tête d'une nombreuse armée. Toutes les peuplades des Scythes se mirent en mouvement; se rassemblèrent aussi ceux qui avaient le pouvoir en Grèce et l'armée non méprisable des Rhodiens et Dinéos, le chef (*toparque*) de la voisine Chalcédoine, qui, colon (*apoikos*) de Mégare, y était venu, dix-neuf ans avant le gouvernement de Byzas. (...) 22. Lorsque Dinéos arriva donc avec plusieurs navires pour conclure une alliance avec Byzas, ne pouvant pas débarquer dans la ville, car le roi Byzas venait de mourir et la population se trouvait en souffrance, il se dirigea vers un endroit appelé *Anaplous* et comme il y avait passé son temps, il donna à cet endroit le nom d'*Hestiai*. 23. Peu de temps après, étant entré dans la cité et ayant chassé les barbares, il devint le deuxième stratège du peuple byzantin. »

On remarque que selon ce récit, Dinéos a changé le nom du site *Anaplous* en *Hestiai* au moment de son premier débarquement sur la rive européenne du Bosphore. Cette mention montre que *Hestiai* avait une importance dans la colonisation du Bosphore et que cet endroit était probablement lié à la fondation symbolique de la cité de Byzance. Il est possible que cette variante de la légende de fondation d'*Hestiai* ait une origine chalcédonienne. En effet, même si l'aide des autres Grecs (Rhodiens, sans nul doute un anachronisme) est, elle aussi, mentionnée par Hésychios, ce sont finalement les Chalcédoniens ceux qui ont sauvé les Byzantins. L'élection de Dinéos comme deuxième stratège de la cité (après Byzas) et le changement du nom de l'endroit *Anaplous* en *Hestiai* suggèrent l'existence d'une tradition chalcédonienne qui attribuait aux colons de Dinéos une deuxième fondation de Byzance.

Hésychios situe le conflit entre Byzas et Strombos et l'arrivée des Chalcédoniens de Dinéos à Byzance au moment de la migration scythe (ἀνεκινεῖτο τοίνυν ἅπαντα τὰ Σκυθικὰ γένη). Certes, cette datation n'est pas très précise, mais en la rapportant à l'arrivée

des Scythes dans les régions du nord et de l'ouest de la mer Noire, on serait amené à situer les renforts chalcédoniens au plus tôt vers le milieu du VII^e siècle⁹⁷⁵.

Le nom Δίνεωσ transmis par les fragments d'Hésychios est un *hapax*. Hanell pensait que ce chef chalcédonien était la même personne que le chef mégarien Δεινίας, qui figure dans un manuscrit d'époque byzantine⁹⁷⁶. Étant donné que Byzas est l'éponyme mythique de la cité, le savant suédois croyait que Δίνεωσ/Δεινίας était le véritable œciste, ce qui aurait confirmé son opinion sur le rôle principal joué par Chalcédoine dans la fondation de Byzance⁹⁷⁷. Nous croyons aussi que Δίνεωσ peut être une corruption du nom Δ(ε)ινίας attesté en Béotie et en Mégaride, comme aussi en Thrace⁹⁷⁸, ou, comme notre collègue Dan Dana nous le suggère, du nom thrace Δίνις dont le génitif est justement Δίνεωσ⁹⁷⁹. Dans ce dernier cas, l'origine chalcédonienne/ mégarienne de ce chef chez Hésychios pourrait refléter l'essai des Byzantins ou des Chalcédoniens d'attribuer une origine grecque à leurs héros. Une situation analogue se présente pour Byzas, considéré par différentes légendes tantôt comme un chef mégarien, tantôt comme un roi thrace (voir *infra*, chapitre II. 2. 4. 2.). Quoi qu'il en soit, force est de constater que les passages d'Hésychios font la différence entre une première vague de colons d'origine argienne ou mégarienne et une deuxième provenant de Chalcédoine.

⁹⁷⁵ Sur la présence des Scythes au nord et l'ouest de la mer Noire aux VII^e-VI^e siècles, voir V. Yu. Murzin, S. A. Skory, "An Essay of Scythian History", *Il mar Nero* 1, 1994, p. 55-73; A. Vulpe, "En marge de Ps.-Scymnos 766-770", in *Prima epocă a fierului la Gurile Dunării și în zonele circumpontice. Lucrările colocviul internațional, Tulcea, septembrie 1993 (La première époque du fer à l'embouchure de Danube et dans les régions pontiques. Actes du colloque international)*, Tulcea 1997, p. 181-185; cf. Petropoulos, *Emporion*, p. 23-24.

⁹⁷⁶ Il s'agit du manuscrit *Narratio de depositione vestis S. Mariae in Blachernis* (éd. F. Combefis, *Historia. haeresis Monothelitarum*, Paris 1648, col. 755 D, *non vidi*, apud T. Preger, *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, vol. I, Leipzig 1901, p. 9, 11).

⁹⁷⁷ Hanell, *Megarische Studien*, p. 127-128; cf. Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32-33.

⁹⁷⁸ Le nom Δ(ε)ινίας est attesté en Béotie (*LGPN* III B, s.vv. Δεινίας 1-2, Δινίας 1-3), en Mégaride (*LGPN* III B, s.v. Δινίας 4: Aigosthènes; 6: Mégare), en Thrace (*LGPN* IV, s.vv. Δεινίας 4-9, Δινίας 2-6), dans le Pont-Euxin à Tomis (*LGPN* IV, s.v. Δινίας 1). Il y a aussi le nom Δινία qui est mentionné en Argolide (*LGPN* III A, s.v. Δινία).

⁹⁷⁹ Le nom Δίνις est abondamment attesté dans la région de Thrace (*LGPN* IV, s.v. Δίνις 3-27) et il apparaît au III^e siècle même à Byzance (*LGPN* IV, s.v. Δίνις 14). Sur l'origine thrace de Δίνις, voir Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 137-138; L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 149-150.

La présence des *époikoi* à Byzance est confirmée aussi par Aristote, qui cite la colonie mégarienne comme un exemple de conflits entre les premiers colons et ceux qui sont venus par la suite.

Aristote, *Politique*, V, 3, 11-12, 1303 a

Στασιωτικὸν δὲ καὶ τὸ μὴ ὁμόφυλον, ἕως ἂν συμπνεύσῃ· ὥσπερ γὰρ οὐδ' ἐκ τοῦ τυχόντος πλήθους πόλις γίγνεται, οὕτως οὐδ' ἐν τῷ τυχόντι χρόνῳ· διὸ ὅσοι ἤδη συνοίκους ἐδέξαντο ἢ ἐποίκους, οἱ πλεῖστοι διεστασίασαν· (...) καὶ Βυζαντίοις οἱ ἔποικοι ἐπιβουλεύοντες φωραθέντες ἐξέπεσον διὰ μάχης·

« Un autre facteur de sédition, c'est l'absence de communauté raciale, tant qu'il n'y a pas une communauté d'aspiration: en effet, de même qu'une cité ne connaît pas de n'importe quelle foule, ainsi ne se forme-t-elle pas non plus en n'importe quel laps de temps. **C'est pourquoi les États qui jusqu'à présent ont admis des étrangers comme co-fondateurs ou ensuite comme colons ont, pour la plupart, connu des séditions: (...) à Byzance, les nouveaux colons, pris en flagrant délit de complot, furent chassés de vive force** »⁹⁸⁰.

Ce passage d'Aristote indique que l'*apoikia* de Byzance était composée de groupes hétérogènes de colons et qu'à cause de leurs rivalités la cité avait connu une période de *stasis*⁹⁸¹. L'hétérogénéité de l'*apoikia* de Byzance est mise en évidence aussi par le remplacement du *basileus* éponyme par le *hiéromnamôn* éponyme (voir *infra*, chapitre **III. 2. 1. 2.**). Ce dernier magistrat est une exception parmi les institutions des établissements mégariens.

Enfin, la participation des Chalcédoniens à la fondation de Byzance serait confirmée selon Loukopoulou et Avram par la présence dans les deux cités du *ἱερομνάμων*⁹⁸². Ce magistrat, qui occupe la deuxième place à Chalcédoine, aurait gagné la première place à Byzance après l'arrivée dans cette cité des *époikoi* de Dinéos. C'est une hypothèse possible,

⁹⁸⁰ Texte traduit par J. Aubonnet, Aristote, *Politique*, Paris, Les Belles Lettres, 1973, V, 3, 11-12 1303 a.

⁹⁸¹ Pour les luttes internes à Byzance, voir aussi le passage de Diodore, XIV, 12, 2, qui atteste que vers 403-402 les Byzantins, afin d'établir l'ordre dans la ville, ont demandé un stratège à Sparte (voir *infra*, chapitre **III. 1. 1. 3.**). Un autre témoignage sur les troubles sociaux auxquels la ville de Byzance a été confrontée est le décret de citoyenneté du II^e siècle I. *Byzantion*, 2, accordé au juge milésien qui a aidé les Byzantins dans leurs procès publics et privés.

⁹⁸² Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 146: « Or, le fait que l'*hiéromnamon* occupe une place importante – bien que différente – dans la constitution de Byzance et de Chalcédoine corrobore l'hypothèse que Byzance fut une colonie directe de Chalcédoine. » Cependant, Avram, *Kalchedon*, p. 981, est plus prudent à propos de cette reconstruction, en notant: « Nevertheless, the idea of a direct foundation of Byzantion by Kalchedon remains a hypothesis. »

même probable. Pourtant, elle n'explique pas comment le *ἱερομνάμων*, un magistrat non attesté à Mégare, est arrivé à Chalcédoine. C'est la raison pour laquelle nous avons avancé l'hypothèse de l'origine argienne de ce magistrat (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 6.). Ultérieurement, étant donnée l'étroite union politique qui existait entre les deux cités mégariennes du Bosphore, le *ἱερομνάμων* de Byzance a pu entrer dans la hiérarchie des magistrats de Chalcédoine. On serait ainsi face à une situation semblable à celle de Périnthe, la colonie samienne de Propontide, qui reçut de Byzance le *ἱερομνάμων* comme magistrat éponyme⁹⁸³.

II. 2. 4. 1. 8. Conclusions

Il convient de noter tout d'abord que les auteurs antiques attestent la fondation de Byzance par les Mégariens, appuyés par d'autres groupes de colons doriens d'origine corinthienne et argienne⁹⁸⁴. Il s'agissait d'une expédition presque « internationale » qui devait faire face aux tribus de guerriers thraces.

Cette entreprise a été ensuite appuyée par l'arrivée des colons de Chalcédoine voisine pour aider les Byzantins dans leurs conflits avec les indigènes⁹⁸⁵. Il existe aussi des indices selon lesquels des Béotiens (et peut-être des Carystiens) ont été présents à Byzance, soit parmi les premiers *apoikoi*, soit parmi les *époikoi* arrivés après la fondation de la cité. Même si

⁹⁸³ Pour l'attestation du *hiéromnamon* à l'époque impériale à Périnthe, voir Robert, *Hellenica* X, p. 19, n. 1; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 146-148; R. K. Sherk, "The Eponymous Officials of Greek Cities. IV", *ZPE* 93, 1992, no. 150, p. 240. Une *sympoliteia* entre Byzance et Périnthe à l'époque de Philippe II est mentionnée par Polybe (XVIII, 2, 4) et Tite-Live (XXXII, 33, 7). À cet égard, voir Sayar, *Perinthos-Herakleia*, p. 72 (avec les références).

⁹⁸⁴ Cette hypothèse est acceptée maintenant aussi par Loukopoulou-Lajtar, *Byzantion*, p. 915, qui notent: « Probably, the majority of colonists came from Megara, while some contingents were supplied by their immediate neighbours, especially Argos, Corinth and Boiotia. » Cf. Graham, *Colonial Expansion*, p. 120.

⁹⁸⁵ L'hypothèse ingénieuse de Hanell, *Megarische Studien*, p. 127-128, 132-138, suivi par Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 52, 146, selon laquelle l'arrivée de Dinéos montre que Byzance a été une colonie principalement de Chalcédoine est contredite par le témoignage d'Hésychios, qui fait la différence entre les premiers fondateurs et les *époikoi* chalcédoniens, et aussi par la plupart des auteurs antiques qui attribuent l'origine de cette ville aux Mégariens. En effet, nous avons déjà mentionné la difficulté d'accepter l'*a priori* du savant suédois qui attribue à Chalcédoine, et non pas à Mégare, le rôle principal dans la colonisation de la Propontide (voir *supra*, chapitre II. 2. 1. 1.). Hanell, ne pouvant pas exclure toutes les données mégariennes qui existaient à Byzance, accordait pourtant un rôle dans cette fondation aux Mégariens de Grèce et, comme nous avons vu, aux Milésiens.

Aristote évoque les luttes internes à Byzance entre les premiers venus et les colons supplémentaires, il est fort probable que le succès de la colonisation mégarienne sur les rives du Bosphore a été dû, au moins dans une première étape, à l'assimilation des vagues ultérieures ou des groupes simultanés de colons d'autres communautés grecques par le noyau mégarien le plus important.

En ce qui concerne la date de fondation de Byzance, il n'existe pas de fortes raisons pour rejeter la date de 659/8 fournie par la *Chronique* d'Eusèbe (éd. R. Helm, p. 94b). Néanmoins, elle n'est qu'un indice de chronologie relative et la meilleure solution est de considérer que la cité de Byzance a été fondée dans la première moitié du VII^e siècle, après Astacos, Chalcédoine et Sélymbria (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 3.). Enfin, le synchronisme entre la migration scythe et l'arrivée de Dinéos à Byzance place le renfort chalcédonien vers le milieu du VII^e siècle (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 7.).

Notons que selon Jean le Lydien, la fondation de Byzance a eu lieu vers 628, mais cette date peut se rapporter à l'arrivée d'une nouvelle vague de colons mégariens et/ou chalcédoniens. Leur chef pouvait bien être Zeuxippos, le *basileus* mentionné par cet auteur du VI^e siècle ap. J.-C.⁹⁸⁶. La découverte de fragments de céramique protocorinthienne dans les sondages au Sérail n'apporte une confirmation archéologique ni pour la chronologie haute, ni pour la chronologie basse de la fondation de la cité⁹⁸⁷. Ce serait en effet une erreur d'accorder

⁹⁸⁶ Jean le Lydien, *Des Magistratures de l'État romain*, III, 70, 4: ἀφ' ἧς ἐπὶ τὴν ἀγοράν, ἣν καλοῦσι Ζευξιπποῦ ἀπὸ Ζευξιπποῦ βασιλέως, ὑφ' ᾧ ἐπὶ τῆς τριακοστῆς ὀγδοῆς Ὀλυμπιάδος Μεγαρεῖς εἰς Βυζάντιον ἀποικίσαντες πρὸς τιμὴν αὐτοῦ τὴν ἀγοράν οὕτως ἐπωνόμασαν (« ensuite l'agora, que l'on appelle le Zeuxippe, d'après le roi Zeuxippos, sous le règne de qui, au cours de la 38^e olympiade, les Mégariens colonisateurs de Byzance avaient donné son nom à l'agora pour lui faire honneur », trad. J. Schamp, Jean le Lydien, *Des Magistratures de l'État romain*, Tome II, Livres II et III, Paris, Les Belles Lettres, 2006); cf. A. Ogan, "Les fouilles de Topkapu Saray", *Belleten* 4, 1940, p. 329. L'agora de Zeuxippe n'est mentionnée que par Jean le Lydien, et son nom provient des bains homonymes qui se trouvaient dans les alentours. Sur les thermes de Zeuxippe, voir dernièrement J. Schamp, *op. cit.*, p. CLVI-CLIX.

⁹⁸⁷ A. Ogan, *op. cit.*, p. 329-335, surtout p. 332, fig. 2-3; E. Akurgal, "Recherches faites à Cyzique et à Ergili", *Anatolia* 1, 1956, p. 19-20, pl. X (en turque), aryballes protocorinthiennes tardives (datant donc de ca. 650-610: I. Morris, *Acta Archaeologica*, 67, 1996, p. 53, Table 2, et aussi p. 57); M. J. Mellink, "Archaeology in Asia Minor", *AJA* 60, 4, 1956, p. 383; N. Firatli, "New Discoveries concerning the First Settlement of Ancient Istanbul-Byzantium", in *Proceedings of the Xth International Congress of Classical Archaeology*, Ankara-Izmir, 1973, p. 571-574; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 52 et aussi p. 52-53, n. 8.

trop de crédit à ces quelques céramiques en l'absence d'une stratigraphie archaïque de cette cité.

Finalement, nous voulons avancer une dernière opinion à propos de ces nombreuses traditions mentionnées par les auteurs d'époque romaine ou byzantine pour la fondation de Byzance. Il est possible que toutes ces versions aient été mises en circulation par les différents *oikoi* ou groupes d'*oikoi* de Byzance, qui soutenaient avoir des héros ou des ancêtres d'origine mégarienne, argienne, corinthienne, béotienne ou chalcédonienne. Se flattant d'avoir un ancêtre illustre ayant fondé des sites ou des sanctuaires dans cette région, ces familles essayaient de faire valoir leur primauté dans la fondation de la cité.

En faveur d'une telle hypothèse, nous pouvons invoquer une célèbre inscription de Sélinonte qui atteste la présence de différents groupes d'*oikoi* (les ὁμοσιπύοι, « ceux qui ont la même huche ») et qui évoque aussi la célébration du culte des ancêtres⁹⁸⁸. L'usage d'intégrer les fondateurs mythiques dans les généalogies locales est mis en évidence à l'époque d'Hadrien par le cas du sophiste Marcus de Byzance, qui se tenait pour un descendant de Byzas⁹⁸⁹. D'autre part, nous avons déjà mentionné le cas du médecin Aglaias de Byzance qui prétendait que sa famille remontait au héros Héraclès (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 4.). Ces témoignages montrent, selon L. Robert, qu'à Byzance « il y avait concurrence pour l'εὐγένεια entre les grandes familles; telle remontait à Byzas, telle autre à Héraclès »⁹⁹⁰. Certains *oikoi* de Byzance, afin de prouver leur ancienneté, avaient l'habitude de faire remonter leur généalogie

⁹⁸⁸ Jameson *et al.*, *Lex sacra*, colonne A, l. 3. L'inscription précise les victimes qui devaient être offertes à Zeus Meilichios, localisé « chez Mysko » (ἐν Μύσφο) et « chez Euthydamos » (ἐν Εὐθυδάμο). On a supposé que Myskos et Euthydamos étaient des ancêtres héroïsés (voir *infra*, chapitre III. 1. 1. 1.). Voir aussi la mention dans cette loi des sacrifices en l'honneur des deux catégories de Τριτοπατρεις (« arrière-grands-pères »), divisés en deux catégories: μιαιοί (« impurs », « pollués ») et καθαροί (« purs »). Cf. S. Georgoudi, « « Ancêtres » de Sélinonte et d'ailleurs: le cas des Tritopatores », in *Les pierres de l'offrande. Autour de l'œuvre de Christoph W. Clairmont*, G. Hoffmann et A. Lezzi-Hafter (éds.), Zurich 2001, p. 152-163; Dubois, *Loi sacrée*, p. 114-116.

⁹⁸⁹ Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 24, 528: Μάρκῳ τοίνυν ἦν ἀναφορὰ τοῦ γένους ἐς τὸν ἀρχαῖον Βύζαντα.

⁹⁹⁰ L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 137. Pour l'invention des légendes de fondation dans les colonies grecques, voir aussi D. Braund, « Reflections on Eumelus' Black Sea Regions », in *Pont-Euxin et polis. Polis hellenis et polis barbaron. Actes du X^e Symposium de Vani, 23-26 septembre 2002. Hommage à Otavio Lodkinapidzé et Pierre Lévêque*, D. Kacharava, M. Faudot et É. Génay (éds.), Besançon 2005, p. 101.

jusqu'aux fondateurs de la cité. En conséquence, Byzas, Lygos, Dinéos ou Zeuxippos pourraient bien être les différents œcistes revendiqués par autant de familles byzantines.

II. 2. 4. 2. Byzas, l'œciste de Byzance, et les rapports entre les Byzantins et les Thraces

Contrairement aux établissements mégariens de Sicile, en Propontide, la rareté des témoignages antiques et des trouvailles rend pratiquement impossible autant l'identification exacte des limites des territoires de ces cités que le repérage des sites indigènes qui faisaient peut-être partie de ces *chôrai*. Les rapports entre les Byzantins et les Thraces ne sont pas documentés par des sources d'époque archaïque, mais seulement par des sources postérieures, surtout d'époque romaine.

Il convient également de retenir que l'archéologie n'a pas confirmé pour l'instant la présence d'un site thrace à Byzance avant l'arrivée des Grecs⁹⁹¹. En revanche, des témoignages littéraires ou épigraphiques divers nous renseignent sur les rapports entre les Thraces et les Grecs de Byzance. Dans ce sens, un premier indice de la présence d'éléments thraces est l'appellation même de la cité; le fondateur mythique est Byzas, d'où le nom de Byzantion. Plusieurs généalogies ont été créées pour Byzas à l'époque romaine et byzantine. Il est à tour de rôle soit un chef mégarien, soit le fils d'une nymphe indigène Sémeistrè, soit le fils de Poséidon et Céroessa, héroïne éponyme de la Corne d'Or et fille de Zeus et d'Iô, soit un roi thrace ayant épousé Phidaleia, la fille de Barbysios, le maître thrace de la région de Byzance⁹⁹².

⁹⁹¹ N. Firatli, *op. cit.*, p. 570, note à propos des plus anciennes découvertes de Byzance: « we do not possess any archaeological evidence from the period between the end of the second millennium B. C. and the middle of the seventh century, when the Greeks came to settle here. »

⁹⁹² Diodore, IV, 49, 1, situe le roi indigène Byzas à l'époque mythique des Argonautes. Pour les légendes qui attribuent à Byzas une origine divine, semi-divine ou mégarienne, voir Denys de Byzance, 24, p. 12, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 18, p. 28); Hésychios, *FGrHist* 390 F 5 et 12; Stéphane de Byzance, s.v. ΒΥΖΑΝΤΙΟΝ; Παραστάσεις σύντομοι χρονικά, in *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, vol. I, éd. T. Preger, Leipzig, 1901, 38, p. 42; 41, p. 48. Notons que le *Chronicon Paschale*, vol. I, éd. L. Dindorf, Bonn 1832, p. 493-495, transmet au VII^e siècle ap. J.-C. que Byzance fut originellement un *emporion* thrace dont le chef fut Barbysios, succédé par Byzas, qui avait épousé Phidaleia, la fille de son prédécesseur; la même légende se trouve chez Malalas, *Chronographia*, VII, 7, 86-94, éd. I. Thrun, Berlin 2000, p. 246. Les attestations concernant les différentes généalogies de Byzas sont recueillies par H. W. Stoll, s.v. "Byzas" 1, in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 841; J. Miller, s.v. "Byzas", *RE* III, 1899, p. 1158-1159; A. Pavlopoulou, "Légende et culte des héros fondateurs

Pour montrer leur origine mythique, les Byzantins représentent aux II^e-III^e siècles ap. J.-C. Byzas et sa mère Céroessa sur leurs monnaies de bronze (voir pl. XXXI, fig. 1-2)⁹⁹³. De même, une statue de ces deux personnages héroïques semble se trouver à la même époque dans la cité⁹⁹⁴. Il n’y a pas lieu à analyser les nombreuses mentions de Byzas dans les récits d’époque impériale ou les *patria* d’époque byzantine, qui utilisent le héros pour établir, d’une part, des liens avec la terre de Thrace et, d’autre part, avec un passé préromain et préchrétien⁹⁹⁵. Nous pouvons pourtant rappeler qu’un œciste indigène constituait un moyen pour les Mégariens de justifier la fondation de leur *apoikia* et la prise de possession des terres indigènes (voir *supra*, chapitre II. 2. 3.). L’intégration de Byzas dans les généalogies locales, tout comme dans le cas de la tradition attribuant l’origine de Chalcédoine à Calchédon, fils de Cronos (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 1.), suggère l’intention des Byzantins d’engager des rapports de parenté avec les Thraces.

Il faut ajouter que, selon certaines traditions, des sacrifices aux divinités locales ont été accomplis par les fondateurs de Byzance⁹⁹⁶. Les dieux du lieu devaient approuver la nouvelle installation. En même temps, les dieux grecs appuyaient les Mégariens dans la fondation de

dans les colonies grecques de Thrace”, in *Thrace*, Athènes 1994, p. 126-127; K. Porozhanov, “Thracian Kings-Gods-Heroes as Founders of Hellenic *Apoikiai* in the Sea of Marmora and the Black Sea Regions”, in *Praktika, IA’ Diethnous Synedriou Klassikôn Spoudôn, Kavalla 24-30 Augoustou 1999*, vol. III, Athènes 2004, p. 518-520.

Sur l’origine thrace des noms de Byzas et de Byzance, voir Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 94-95. Un dynaste thrace d’époque hellénistique, qui porte le même nom que celui du fondateur de Byzance, est mentionné par Zonaras, *Chronicon*, IX, 28 (LGPN IV, s.v. Βύζης 1). Voir ci-dessous la mention d’un village qui a aussi Byzas comme héros éponyme (ἡ κώμη τῶν Εὐσεβῶν Βυζαπενανῶν).

⁹⁹³ J. N. Svoronos, “Νομισματικά ἀνάλεκτα”, *AEph* 1889, p. 71-73, pl. 1, 7-9 (Céroessa), p. 79-80, pl. 1, 16-17 (Byzas); Head, *HN*², p. 269-270; E. Schönert-Geiss, *Helikon* 6, 1966, p. 177-178; *eadem*, *Münzprägung*, II, p. 34, nos. 2012-2022 (Céroessa), nos. 2032-2074 (Byzas).

⁹⁹⁴ H. W. Stoll, *op. cit.*, col. 841. On a déjà constaté qu’à l’époque d’Hadrien le sophiste Marcus de Byzance se tenait pour un descendant de Byzas (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 8.).

⁹⁹⁵ Dagron, *Recueil des Patria*, p. 18-19; A. Pavlopoulou, *op. cit.*, p. 127; V. Fol, “Byzas-Byzantion: une métaphore historico-culturelle”, in *Thracia 13. Studia in memoriam Velizari Velkov*, Sofia 2000, p. 101-106; .

⁹⁹⁶ Hésychios, *FGrHist* 390 F 4, note que les fondateurs de Byzance ont sacrifié aux dieux et aux héros du lieu: ἐπεὶ οὖν εἰς τὴν εἰμαρμένην ἀφίκοντο καὶ θυσίαις τοὺς ἐγχωρίους ἐξιλάσκοντο δαίμονας. Le sacrifice aux divinités locales rendait possible l’intégration de ces dieux *épichorioi* dans le panthéon de la nouvelle cité. À ce propos, voir G. Nenci, “Les rapports internationaux dans la Grèce archaïque (650-550 av. J.-C.)”, in *Studi sui rapporti interstatali nel mondo antico*, Pise 1981, p. 59-60.

leur cité. Comme dans le cas de l'aide offerte par Apollon et Poséidon au roi Laomédon de Troie⁹⁹⁷, les deux divinités aidèrent également Byzas à bâtir les murs de la cité⁹⁹⁸. Apollon est aussi le dieu qui aida Alcatheos à bâtir les murs de la métropole de Byzance, Mégare (voir *infra*, chapitre III. 1. 1. 2.)

Malgré l'essai d'intégrer l'élément indigène dans la mythologie de leur cité, plusieurs témoignages indiquent que les premiers rapports entre les Mégariens et les tribus thraces ont été violents. Les fragments de Denys de Byzance évoquent les luttes menées par les premiers fondateurs de Byzance contre les indigènes⁹⁹⁹. Hésychios de Milet atteste les guerres entre les fondateurs de Byzance et les Thraces (fr. 17-20), même s'il note aussi que ces derniers ont été dans un premier temps les alliés de Byzas (fr. 10)¹⁰⁰⁰. Cependant, étant donné que cette dernière mention d'Hésychios se place à l'époque mythique de Byzas, nous ne saurons dire si les Byzantins ont été appuyés par certains chefs thraces; il est bien plus probable que le chroniqueur byzantin a évoqué cette alliance pour expliquer la tradition sur l'origine thrace de Byzas¹⁰⁰¹.

Les luttes internes et la guerre avec les Thraces sont les causes invoquées par Diodore (XIV, 12, 2) pour l'appel adressé par les Byzantins aux Lacédémoniens vers la fin du V^e siècle, afin que ceux-ci envoient un stratège capable d'établir l'ordre dans la ville (voir *infra*, chapitre

⁹⁹⁷ Homère, *Iliade*, XXI, v. 441-457.

⁹⁹⁸ Hésychios, *FGrHist* 390 F 12: 'Ο μὲν οὖν Βύζας κατὰ τὴν ἄκραν τῆς Βοσπορίας ἀλὸς διέγραψεν πόλιν· Ποσειδῶνος δὲ καὶ Ἀπόλλωνος, ὡς φασιν, συνεργούντων ἀνοικοδομεῖ τὰ τεῖχη λόγου τε παντὸς κρείττονα μηχανώμενος.

⁹⁹⁹ Denys de Byzance, 8, p. 4-5, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 8, p. 21): Μικρὸν δ' ὑπὲρ αὐτὴν Ἐκβασίου βωμὸς Ἀθηναῖς, ἔνθεν ἐκβάντες οἱ τὴν ἀποικίαν στολαγωγῆσαντες εὐθὺς ὡς ὑπὲρ ἰδίας ἡγωνίζοντο τῆς γῆς; 16, p. 7, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 11, p. 24): Κύκλαδ' ὠνόμασται, κυκλωσαμένων, ὡς οἶμαι, τῶν Ἑλλήνων ἐνταῦθα τοὺς βαρβάρους. Voir aussi le passage de Denys de Byzance, 53, p. 22-23, éd. R. Güngerich (= *GGM*, II, fr. 33, p. 39-40) cité *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 1., portant sur les conflits qui opposent les Grecs et les indigènes au moment de la fondation d'*Hestiai*.

¹⁰⁰⁰ Hésychios, *FGrHist* 390 F 10, 17-20 (voir le passage cité *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 6.); cf. V. Fol, *op. cit.*, p. 102-103.

¹⁰⁰¹ Sur les conflits entre les Byzantins et les Thraces, voir Miller, *Byzantion*, col. 1129, 1141; Newskaja, *Byzanz*, p. 19-20; Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 223, 230-231. Contra Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 10, qui note à propos des rapports avec les indigènes: « Wie gewöhnlich, so wird auch hier das Verhältnis zu den Urbewohnern anfänglich gut gewesen sein. »

III. 1. 1. 3.)¹⁰⁰². Ultérieurement, à l'époque romaine, Polybe (IV, 45-46), bon connaisseur du rôle de Byzance et des avantages et des désavantages de sa position, atteste les conflits entre les Byzantins et leurs voisins barbares, les Thraces, puis les Celtes de Tylis. Grâce à ce témoignage, on sait que les Byzantins, comme aussi les habitants des cités grecques de la mer Noire, payaient de lourds tributs aux différents dynastes indigènes pour « racheter » ou préserver la *chôra*¹⁰⁰³.

Il est d'ailleurs possible que ce soient ces razzias répétées des Thraces qui ont déterminé les Byzantins à se tailler une *chôra* en Bithynie et en Mysie. À cet égard, Polybe transmet que les Byzantins occupaient « depuis longtemps » (πολλοὺς χρόνους) la Mysie au moment de la guerre avec les Rhodiens et le roi bithynien Prousius I^{er} (vers 220)¹⁰⁰⁴. À la fin de cette guerre, le traité de paix stipulait que les terres de Mysie, occupées pendant la guerre par les Bithyniens, devaient être retournées aux Byzantins¹⁰⁰⁵. Ce témoignage peut être corroboré par un passage de Denys de Byzance qui rapporte que les Byzantins avaient consacré un temple à Ptolémée II Philadelphie (283-246). Il s'agissait d'une expression de reconnaissance de la part des Byzantins, car le roi d'Égypte les avait gratifiés de terres en Asie, de céréales, d'armes (projectiles ?) et d'argent¹⁰⁰⁶. Un passage des *Oracles Sibyllins*¹⁰⁰⁷ évoque

¹⁰⁰² De même, le récit du Polyen, II, 2, 7, atteste que ce sont les attaques des Thraces qui ont déterminé les Byzantins d'envoyer leurs stratèges pour demander l'aide du spartiate Cléarque: ἐπολιορκούντο ὑπὸ Θρακῶν Βυζάντιοι· καὶ δὴ ἔπεμψαν τοὺς στρατηγοὺς δεησομένους τῆς Κλεάρχου βοηθείας.

¹⁰⁰³ Voir aussi *infra*, chapitre II. 3. 2. 2., sur les difficultés des cités grecques de la mer Noire de contrôler leurs *chôrai* à cause des incursions répétées de barbares des alentours.

¹⁰⁰⁴ Polybe, IV, 50, 4, note à propos des conquêtes du roi bithynien: παρείλετο δὲ καὶ τὴν ἐπὶ τῆς Ἀσίας χώραν, ἣν κατεῖχον Βυζάντιοι τῆς Μυσίας πολλοὺς ἤδη χρόνους.

¹⁰⁰⁵ Polybe, IV, 52. Sur la guerre des Byzantins avec les Rhodiens et Prousius I^{er}, voir Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 56-59; Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 37-42; C. Habicht, s.v. "Prusias" 1, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1088-1091; Will, *Histoire*², II, p. 45-46, et dernièrement N. Jefremow, "Der rhodisch-byzantische Krieg von 220 v. Chr. Ein Handelskrieg im Hellenismus ?", *MBAH* 24, 1, 2005, p. 51-98.

¹⁰⁰⁶ Denys de Byzance, 41, p. 17, éd. Güngerich (= *GGM* II, fr. 28, p. 34): Μικρὸν δ' ὑπὲρ αὐτοῦ νεὼς Πτολεμαίου τοῦ Φιλαδέλφου· τοῦτον ἐτίμησαν ἴσα θεῷ Βυζάντιοι, μεγαλοφροσύνης ταῦτο καὶ τιμῆς τῆς περὶ τὴν πόλιν ἀπολαύσαντες· καὶ γὰρ χώραν ἐπὶ τῆς Ἀσίας δωρεῖται καὶ σίτου πολλὰς μυριάδας καὶ βέλη καὶ χρήματα. Sur la « Pérée » de Mysie-Bithynie de Byzance à l'époque hellénistique et impériale, voir Robert, *Hellenica*, VII, p. 38-44; *idem*, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 135-134; J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1949, 183 a; Ch. Habicht, s.v. "Prusias" 1, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1089; Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 232; T. Corsten (éd.), *I. Apameia und Pylai*, p. 47-48, 162; *idem*, "Neue Denkmäler aus Bithynien", *EA* 17, 1991,

probablement les pertes territoriales subies par les Byzantins et les peines que les Bithyniens infligèrent à ceux-ci en Asie lors de la guerre de 220¹⁰⁰⁸. Il faut ajouter à cela une notice de Strabon, qui confirme l'existence des possessions byzantines en Asie, dans la région du lac de Daskylion¹⁰⁰⁹. Nous pouvons signaler de même un autel d'époque impériale découvert au nord-ouest de Nicomédie, dans le village de Yağcılar (voir carte 22), qui porte une dédicace mentionnant un village appelé: ἡ κώμη τῶν Εὐσεβῶν Βυζαπενανῶν. Comme l'avaient déjà suggéré J. et L. Robert, on peut rapprocher la première partie du toponyme du nom du fondateur mythique de Byzance, Byzas¹⁰¹⁰. La présence d'un village portant un nom tiré du héros éponyme de la cité de Byzance montre l'influence byzantine dans cette région asiatique de la Propontide orientale.

En ce qui concerne le statut des indigènes dans les colonies mégariennes de la Propontide à l'époque grecque ou romaine, les auteurs antiques ne nous fournissent pas

p. 79; O. L. Gabelko, "Zur Lokalisierung und Chronologie des asiatischen Besitzungen von Byzanz", *OTerr* 2, 1996, p. 121-128. Pour les relations entre Ptolémée II et Byzance, voir surtout W. Otto, "Zu den syrischen Kriegen der Ptolemäer", *Philologus* 86, 1931, p. 408-409; Habicht, *Gottmenschen*², p. 116-121, et dernièrement Avram, *Divinisation de Ptolémée*, p. 828-833, qui estime que les possessions asiatiques ont été accordées à Byzance « lors du traité de 279 av. J.-C. entre le roi de Bithynie, Nicomède I^{er}, et les Galates (Memnon, F 11, 2), quasiment contemporain de la trêve conclue entre Philadelphie et Antiochos I^{er} » (p. 829); *idem*, "Antiochos II Théos, Ptolémée II Philadelphie et la mer Noire", *CRAI* 2003 (2005), 3, p. 1203-1213; P. Gauthier, *Bull. ép.* 2006, 277.

¹⁰⁰⁷ *Oracles Sibyllins*, III, 436-437: καὶ σύ ποτ' Ἄρη, Βυζάντιον, Ἀσίδι στέρξει, καὶ δὴ καὶ στοναχὰς λήψῃ καὶ ἀνήριθμον αἶμα.

¹⁰⁰⁸ *Contra* R. Biutenwerf, *Book III of the Sibylline Oracles and Its Social Setting, with an Introduction, Translation, and Commentary*, Leiden-Boston 2003, p. 233, qui pense que ce passage se rapporte aux guerres avec Mithridate, quand Byzance fut une alliée de Rome.

¹⁰⁰⁹ Strabon, XII, 8, 1: καὶ τῆς Δασκυλίτιδος λίμνης τὰ μὲν ἔχουσιν ἐκεῖνοι (les Cyzicéniens), τὰ δὲ Βυζάντιοι.

¹⁰¹⁰ Şahin, *Neufunde*, no. 67, p. 123-124, sur la face de l'autel: Θεογένης καὶ Σώ[στρ] | ατος, οἱ Θεογέν[ους καὶ] | [Σ]ωστ[ρ]άτου ; et sur le côté droit de l'autel: ἐκ τῶν ιδίων καὶ | [κ]ωμητῶν εὐσεβῶν | Βυζαπενανῶν. Nous sommes pourtant d'accord avec J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1974, 579, qu'à la fin de la dédicace, il faut plutôt restituer: [ἡ κ]ώμη τῶν Εὐσεβῶν Βυζαπενανῶν. L'épithète εὐσεβῶν indique la présence d'un sanctuaire important dans ce village. L'autel présente aussi trois reliefs, dont un Zeus et un Hermès, et un croissant lunaire que l'auteur est tenté de mettre en relation avec le culte du dieu Men. Voir également Şahin, *Neufunde*, no. 68, p. 125, pour un autel découvert dans le même village, datant de l'époque d'Hadrien et mis en relation avec Men.

beaucoup de témoignages. Polybe note qu'une des conditions de la paix conclue entre les Byzantins et Prousius I^{er} stipulait que le roi bithynien devait rendre aux premiers sans rançon leurs *laoi* et les autres prisonniers (citoyens ?)¹⁰¹¹. On remarque qu'à cause de leur condition juridique, les *laoi* sont différenciés des autres prisonniers. De plus, selon Polybe (IV, 52, 9), Prousius a obligé les Bithyniens à rendre aux « cultivateurs » (γεωργοί) qui se trouvaient dans le territoire asiatique de Byzance (en Mysie) ce qu'ils avaient enlevé. On notera que ce dernier récit n'autorise pas l'équivalence entre les *laoi*, prisonniers de Prousius, et les *geôrgoi* de la Mysie¹⁰¹². Et il n'est pas exclu que les *laoi* soient les habitants thraces de la *chôra* européenne de Byzance qui avaient été peut-être capturés au moment du siège de la ville par Prousius et ses mercenaires thraces¹⁰¹³. Quoi qu'il en soit, un statut servile pour les Bithyniens de la *chôra* byzantine est confirmé par Phylarchos qui estime, à l'époque hellénistique, que les Byzantins exercent leur pouvoir sur les Bithyniens de la même façon que les Spartiates sur les hilotes¹⁰¹⁴.

¹⁰¹¹ Polybe, IV, 52, 7: ἀποδοῦναι δὲ Προυσίαν Βυζαντίοις τὰς τε χώρας καὶ τὰ φρούρια καὶ τοὺς λαοὺς καὶ τὰ πολεμικὰ σώματα χωρὶς λύτρων. A. Wilhelm, *Wiener Eranos* 1909, p. 131 (*non vidi*), corrige ce passage, en remplaçant πολεμικά par πολιτικά. Cf. Walbank, *Commentary*, I, p. 507; J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1958, 320, p. 274; L. Robert, "Reliefs votifs et cultes d'Anatolie", *Anatolia* 3, 1958, p. 107, n. 12 (= *OpMinSel* I, p. 406, n. 12); Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 51, n. 108.

¹⁰¹² Cette équivalence est soutenue par C. Habicht, s.v. "Prusias" 1, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1089. *Contra* Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 52.

¹⁰¹³ Polybe, IV, 51, 8. L'absence de documents antiques rend difficile la localisation de la *chôra* européenne de Byzance à l'époque hellénistique. En se fondant sur les témoignages épigraphiques, Robert, *Hellenica*, VII, p. 39, estime que « le territoire de Byzance s'étendait en Thrace jusqu'à Derkos au moins, sur la rive du Pont-Euxin, jusqu'à Rhégion (Küçük Çekmece) au moins, sur la rive nord de la Propontide ; peut-être, de ce côté, s'étendait-il, à l'époque impériale, jusqu'à Salymbria (Selivri). » Il convient de rappeler que ces limites sont tracées par les découvertes de stèles d'époque impériale datées par le ἱερομνάμων éponyme de Byzance, à Derkos, Rhégion et Salymbria (voir *infra*, chapitre III. 2. 1. 2.).

¹⁰¹⁴ Phylarchos, *FGrHist* 81 F 8 (cité par Athénée, *Les deipnosophistes* VI, 271 B-C): Φύλαρχος δ' ἐν ἑκτῇ ἱστορίῳ καὶ Βυζαντίους φησὶν οὕτω Βιθυνῶν δεσπόσαι ὡς Λακεδαιμονίους τῶν εἰλώτων. Pour le statut de ces sujets bithyniens, voir Walbank, *Commentary*, I, p. 507; D. Lotze, *Μεταξὺ ἐλευθέρων καὶ δούλων. Studien zur Rechtsstellung unfreier Landbevölkerungen in Griechenland bis zum 4. Jahrhundert v. Chr.*, Berlin 1959, p. 57-58; D. M. Pippidi, "Le problème de la main-d'œuvre agricole dans les colonies grecques de la mer Noire", in *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M. I. Finley (éd.), Paris 1973, p. 68; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 50-52; Schuler, *Ländliche Siedlungen*, p. 198; Avram, *Divinisation de Ptolémée*, p. 829, n. 9.

Un autre domaine susceptible de révéler les composantes de la population de Byzance est l'onomastique. Les inscriptions indiquent l'existence de quelques noms thraces dans cette cité à l'époque hellénistique et romaine (Διυις, Διλιπορις, Κοτυς, Μοκαπορις, Μοκαζοιρη, etc.). Selon Louis Robert, la rareté de ces noms suggère que la pénétration thrace est en général restreinte¹⁰¹⁵. De plus, Robert, suivi par Loukopoulou, pense qu'une source possible pour cette onomastique est le domaine transmarin détenu par Byzance en Mysie, une région occupée par une population indigène d'origine thrace¹⁰¹⁶. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'accepter que ces noms ou la représentation du cavalier thrace et des symboles de Bendis sur les stèles de Byzance montrent que cette cité était en réalité thrace¹⁰¹⁷.

Bien entendu, l'objet de la présente recherche n'est pas l'étude de l'influence de Byzance en Thrace aux époques hellénistique et romaine, visible par exemple dans les échanges culturels ou dans la circulation des monnaies byzantines¹⁰¹⁸. On remarque seulement que l'infiltration thrace à Byzance à ces époques semble être réduite, mais cela peut être finalement un argument trompeur, car plusieurs indigènes auraient pu prendre des noms grecs,

¹⁰¹⁵ Sur l'onomastique thrace à Byzance, voir L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 133-135, 148-150, 173-174; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 199-203; O. Masson, *op. cit.*, p. 206-213; cf. C. Brixhe, *Bull. ép.* 2001, 308. Selon Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 207-209, l'onomastique de Sélymbria a les mêmes caractéristiques que celle de Byzance: un nombre restreint de noms thraces et une présence marquée de noms « mégariens ».

¹⁰¹⁶ L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 134; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 201-202. Il convient de rappeler que selon Strabon, VII, 3, 2, C 295; XII, 3, 3, C 541-542; 4, 8, C 566 (cf. Hérodote, VII, 75), les Mysiens étaient des Thraces. Sur les Mysiens, voir Debord, *Mysiens*, p. 135-146. Voir aussi T. Corsten, "The Role and Status of the Indigenous Population in Bithynia", in *Rome and the Black Sea Region. Domination, Romanisation, Resistance, Black Sea Studies* 5, T. Bekker-Nielsen (éd.), Aarhus 2006, p. 85-92, sur l'origine thrace de la population indigène de la Bithynie.

¹⁰¹⁷ Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 26-27, 45. Contra L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 134, qui note à propos de la présence des noms thraces à Byzance : « Si intéressants que soient ces noms, leur proportion reste très faible dans l'ensemble de l'onomastique de Byzance; ce n'est pas une invasion transformant cette cité en une ville 'en réalité thrace'. » Par ailleurs, il convient aussi de mentionner l'endroit de Byzance appelé Thrakion (Θράκιον, voisin de l'actuelle Sainte-Sophie), la plaine où se rassemblèrent Xénophon et les Dix Mille: Xénophon, *Anabase*, VII, 1, 24; cf. Janin, *Constantinople*, p. 19-20; C. Emereau, "Notes sur les origines et la formation de Constantinople : Les grands centres historiques de la ville", *RA* 21, 1925, p. 9.

¹⁰¹⁸ Cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1958, 320, p. 275; L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 158.

sans nul doute plus prestigieux (voir aussi *supra*, chapitre **II. 1. 2. 3.**)¹⁰¹⁹. Quant à la présence des Thraces à Byzance aux époques archaïque ou classique, en l'absence d'autres documents, il n'est pas possible pour l'instant de savoir quelle a été son importance.

Enfin, concernant les rapports entre les Thraces et les habitants des cités mégariennes du Bosphore thrace, il est intéressant aussi d'évoquer l'épithaphe d'Odessos mentionnant le Chalcédonien Εὐέλπιστος Κουάρτου et sa femme d'origine thrace Καριδαβα¹⁰²⁰.

¹⁰¹⁹ Nous pouvons évoquer ici le cas du philologue alexandrin Denys le Thrace, le fils de Térès, dont le sobriquet et le nom du père indiquent une ancienne origine thrace: *Souda*, s.v. Διονύσιος, Ἀλεξανδρεύς, Θράξ ἀπὸ τοῦ πατρὸς Τήρου, Τήρος τοῦνομα κληθείς.

¹⁰²⁰ *IGBulg* I², 172; cf. Robert, *OpMinSel* V, p. 212, n. 4, qui estime que le Chalcédonien mort à Odessos n'avait pas amené sa femme de sa ville d'origine ou de Bithynie, mais qu'il l'avait connue dans son nouveau pays. Pour l'origine thrace du nom Καριδαβα, voir Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 229.

II. 3. Les établissements mégariens du Pont-Euxin

Tout comme dans le cas de l'étude des établissements mégariens de Sicile et de la Propontide, nous voulons nous pencher dans ce chapitre sur les récits concernant les fondations de Mégare dans le Pont-Euxin. Il convient de préciser que notre analyse porte à la fois sur les rapports entre les Mégariens et les autres colons grecs, *synoikoi* ou *époikoi* (les Béotiens à Héraclée du Pont, les Chalcédoniens et les Byzantins à Mésambria) et sur les relations entre les Grecs et les indigènes (les Mariandyniens à Héraclée du Pont, les Thraces à Mésambria).

II. 3. 1. Héraclée du Pont

II. 3. 1. 1. Les récits concernant la fondation d'Héraclée du Pont

II. 3. 1. 1. 1. La fondation d'Héraclée du Pont par les Mégariens et les Béotiens

La collaboration entre les Mégariens et les Béotiens à l'époque archaïque, déjà mise en évidence dans la fondation de Byzance (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 4.), est confirmée par la fondation d'Héraclée du Pont (l'actuelle Ereğli, sur la rive méridionale de la mer Noire, voir carte 29). À ce propos, le Ps.-Scymnos (II^e siècle) indique que les Mégariens et les Béotiens s'installèrent à Héraclée lors de la conquête de la Médie par Cyrus, un événement qui, selon R. Drews, aurait eu lieu le plus probablement en 554¹⁰²¹.

Ps.-Scymnos, v. 1016-1017 éd. A. Diller (F. 31 éd. D. Marcotte)

Ἡράκλεια Βοιωτῶν κτίσις καὶ Μεγαρέων· ἐντὸς δὲ ταύτην Κυανέων κτίζουσιν ὀρμηθέντες ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος καθ' οὓς χρόνους ἐκράτησε Κύρος Μηδίας.

¹⁰²¹ La chronique d'Eusèbe (Ol. 55. 1, *Chron.*: St. Jérôme, éd. A. Schoene, p. 95; éd. R. Helm, p. 102a), date de 560/59 la conquête de la Médie par Cyrus. Toutefois, en se fondant sur des chroniques orientales, les exégètes placent cet événement plutôt dans la période 554/3-550/49, le plus probablement en 554, selon R. Drews, "The Fall of Astyages and Herodotus' Chronology of the Eastern Kingdoms", *Historia* 18, 1969, p. 1-11, surtout p. 4, ou en 550/549, selon R. N. Frye, *The History of Ancient Iran*, Munich 1984, p. 91-92.

« Héraclée (a été) fondée par des Béotiens et des Mégariens, qui la fondent en deçà des Cyanées après avoir quitté la Grèce à l'époque où Cyrus s'emparait de la Médie¹⁰²². »

La tradition de la double origine, mégarienne et béotienne, des fondateurs d'Héraclée, est évoquée aussi par Éphore¹⁰²³ et dans les *Argonautiques* d'Apollonios de Rhodes¹⁰²⁴. De plus, selon Euphorion (III^e siècle), la cité est une colonie des Béotiens avec un *oikistès* mégarien, Gnésiochos¹⁰²⁵. Par ailleurs, Pausanias indique que ce sont précisément des habitants de Tanagra qui s'associèrent à l'entreprise mégarienne.

Pausanias, V, 26, 7

Ἡ δὲ Ἡράκλεια πεπόλισται μὲν ἐπὶ Εὐξείνῳ πόντῳ, ἀπωκίσθη δὲ ἐκ Μεγάρων· μετέσχον δὲ καὶ Βοιωτῶν Ταναγραῖοι τοῦ οἰκισμοῦ.

« Héraclée est une cité du Pont-Euxin, une fondation de Mégare. Des Tanagréens de Béotie ont aussi participé à la fondation¹⁰²⁶. »

¹⁰²² Texte traduit par D. Marcotte, *Les géographes grecs. Introduction générale*, Tome I: Pseudo-Scymnos, *Circuit de la Terre*, Paris 2002, F 32. On constate que le passage du Ps.-Scymnos concernant la fondation d'Héraclée du Pont est reproduit dans un périple anonyme de la mer Noire, œuvre d'un compilateur byzantin: Anonym., *Periplus Ponti Euxini*, 10-11, in A. Diller (éd), *The Tradition of the Minor Greek Geographers*, Lancaster-Oxford 1952, p. 120.

¹⁰²³ Éphore, *FGrHist* 70 F 44 a (= Schol. ad Apoll. Rhod., II, 845): ὅτι δὲ Βοιωτοὶ καὶ Μεγαρεῖς ἔκτισαν τὴν ἐν Πόντῳ Ἡράκλειαν καὶ Ἐφορος ἐν πέμπτῳ καὶ ἄλλοι ἱστοροῦσιν.

¹⁰²⁴ D'abord, les Mégariens sont indiqués comme les seuls fondateurs par Apollonios, *Argon.*, II, 743-749: ἔντα δὲ καὶ προχοαὶ ποταμοῦ Ἀρχέροντος ἔασιν (...) τὸν μὲν ἐν ὀψιγόνοισι Σωναύτην ὀνόμηναν Νισαῖοι Μεγαρήs, ὅτε νάσσεσθαι ἔμελλον γῆν Μαρνανδυνῶν - δὴ γάρ σφας ἐξεσάωσεν αὐτῆσιν νήεσσι κακῇ χρίμψαντας ἀέλλῃ. (« Là est aussi le cours du fleuve Achéron (...). Dans les jeunes générations, il fut nommé Soônautès (« Salut des Marins ») par les Mégariens de Nisaia au moment où ils allaient s'établir dans le pays des Mariandynes, car, pris dans une mauvaise tempête, il les avait sauvés avec leurs vaisseaux. », trad. É. Delage, Paris, Les Belles Lettres, 1974). Ensuite, Apollodore, *Argon.*, II, 846-850, évoque l'oracle rendu par Apollon aux Béotiens et aux Mégariens pour célébrer l'Argonaute Idmon comme protecteur de leur cité (voir ci-dessus).

¹⁰²⁵ Euphorion (*apud* Schol. ad Apoll. Rhod., II, 351-352a), in *Collectanea Alexandrina: Reliquiae minores Poetarum Graecorum Aetatis Ptolemaicae 323-146 A.C. Epicorum, Elegiacorum, Lyricorum, Ethicorum*, éd. J. U. Powel, Oxford 1925, F 177 (= *Euphorionis Fragmenta*, éd. F. Scheidweiler, Bonn 1908, F 90; Éphore, *FGrHist* 70 F 44 b): τὴν δὲ Μαρνανδυνῶν γῆν σὺν Γνησιόχῳ τῷ Μεγαρεῖ Βοιωτοὶ κατέσχον, ὡς Εὐφορίων ἱστορεῖ. Cf. Burstein, *Heraclea*, p. 107, n. 39, pour l'attribution de ce fragment à Euphorion et non pas à Éphore.

¹⁰²⁶ Texte traduit par J. Pouilloux, Pausanias, *Description de la Grèce*, Paris, Les Belles Lettres, 1999, VI, 26, 7.

On constate aussi que la *Souda* mentionne la cité de Thèbes comme métropole d'Héraclée du Pont. En outre, ce lexique byzantin transmet le nom de l'un des chefs des colons, à savoir Damis, le fondateur d'un *génos* héracléote auquel le philosophe Héracléides le Pontique se vantait d'appartenir¹⁰²⁷.

La participation des Thébains et des Mégariens à la colonisation d'Héraclée du Pont est confirmée par les noms de Θηβαῖς et de Μεγαρίς portés à l'époque impériale par deux des douze tribus de Proucias de l'Hypios (l'ancienne colonie héracléote Kíeros, voir carte 29)¹⁰²⁸. De plus, les modernes ont suggéré qu'à l'entreprise colonisatrice mégarienne avaient participé aussi des Béotiens originaires de Siphai, compte tenu du fait que son héros éponyme Tiphys était célébré à Héraclée du Pont (selon une autre légende transmise par Pherekydes, *FGrHist* 3 F 107 ce héros béotien serait originaire de Potniai)¹⁰²⁹.

Il est difficile d'accepter que tous ces colons se soient associés en même temps aux Mégariens, et il est bien possible que plusieurs d'entre eux soient venus ultérieurement dans la cité d'Héraclée du Pont, en tant que colons additionnels (*époikoi*). D'ailleurs, les modernes suggèrent que les conflits internes ayant eu lieu après la fondation de la cité, évoqués par Aristote d'une manière anachronique comme des luttes politiques entre des « oligarques » et des « démocrates », peuvent être interprétés comme des luttes entre différents groupes de colons - des *apoikoi* ou des *époikoi* – pour le partage des terres¹⁰³⁰.

¹⁰²⁷ La *Souda*, s.v. Ἡρακλείδης, Εὐφρόνης, φιλόσοφος, Ἡρακλείας τῆς Πόντου, τὸ δὲ γένος ἄνωθεν ἀπὸ Δάμιδος, ἐνὸς τῶν ἡγησαμένων τῆς εἰς Ἡράκλειαν ἐκ Θηβῶν ἀποικίας (« Héracléides, fils d'Euphrôn, du *génos* de Damis, un des chefs de la colonisation d'Héraclée originaire de Thèbes »). On constate que le nom de Damis est présent en Béotie, à Tanagra (*LGPN* III B, s.v. Δάμις 1) et à Thespies (*LGPN* III B, s.v. Δάμις 2).

¹⁰²⁸ Sur les tribus de Proucias de l'Hypios, voir *infra*, chapitre III. 1. 1. 4.

¹⁰²⁹ U. von Willamowitz-Moellendorff, "Oropos und die Graer", *Hermes* 21, 1886, p. 111, n. 3; Burstein, *Heraclea*, p. 17; Asheri, *Herakleia*, p. 14-15, 26, évoque aussi plusieurs toponymes (Kíeros, Panelos), hydronymes (Koralios) et oronymes (Orminion) se trouvant dans le territoire héracléote; Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 108, 110. Apollonios de Rhodes, II, 854, atteste la présence de la tombe de Tiphys à Héraclée du Pont; cf. Malkin, *Religion and Colonization*, p. 75.

¹⁰³⁰ Asheri, *Herakleia*, p. 28-31; Avram, *Héraclée et ses colonies*, à paraître. Aristote, *Politique*, V, 5, 3-4, 1304 b 31-39, rapporte qu'aussitôt après la fondation d'Héraclée du Pont, la démocratie fut renversée – d'une manière identique à Mégare - par les exilés. Cf. Avram, *Cités gr.*, p. 299. Justin, XVI, 3, 8, témoigne aussi des conflits externes et internes auxquels était confrontée la cité d'Héraclée du Pont: *multa deinde huius urbis adversus finitimos bella, multa etiam domesticae dissensionis male fuere* (« ensuite la ville soutint plusieurs guerres contre ses voisins et fut aussi en butte plusieurs fois à des dissensions intestines », trad. E. Chambry et L. Thély-

Selon Xénophon¹⁰³¹, Diodore¹⁰³² et Arrien¹⁰³³, la fondation d'Héraclée du Pont fut l'œuvre des Mégariens seule. Toutefois, dans ce cas, on n'a affaire qu'à de brèves mentions des fondateurs principaux, sans une préoccupation de transmettre la tradition complète et exacte de la fondation de la cité.

En revanche, Justin transmet que seuls les Béotiens, décimés par la peste et la guerre et en suivant les oracles de Delphes, fondèrent une colonie en mer Noire en l'honneur d'Héraclès.

Justin, XVI, 3, 4-8

4. *Quippe Boeotiis pestilentia laborantibus oraculum Delphis responderant coloniam in Ponti regione sacram Herculi conderent.* 5. *Cum, propter metum longae ac periculosae navigationis, mortem in patria omnibus praeoptantibus, res omissa esset, bellum his Phocenses intulerunt,* 6. *quorum cum adversa proelia paterentur, iterato ad oraculum decurrunt; responsum idem belli quod pestilentiae remedium fore.* 7. *Igitur, conscripta colonorum manu, in Pontum delati urbem Heracleam condiderunt, et quoniam fatorum auspiciis in eas sedes delati errant, brevi tempore magnas opes paravere.*

« 4. L'oracle de Delphes avait ordonné aux Béotiens désolés par la peste de fonder dans la région du Pont une colonie consacrée à Hercule. 5. Mais ils eurent peur d'une longue et dangereuse navigation et préférèrent tous mourir dans leur patrie; aussi ne tinrent-ils pas compte de l'oracle. Alors les Phocéens¹⁰³⁴ portèrent la guerre dans leur pays 6. et leur infligèrent plusieurs défaites. Ils recoururent de nouveau à l'oracle, qui leur répondit qu'ils remédieraient à la guerre par le même moyen qu'à la peste. 7. En conséquence, ils enrôlèrent une troupe de colons qui, transportés dans le Pont, y fondèrent la ville d'Héraclée, et, comme ils avaient fondé cet établissement sous les auspices de l'oracle, ils acquirent une grande puissance en peu de temps¹⁰³⁵. »

Il est fort probable que cette tradition, dont la source originelle est peut-être Nymphis¹⁰³⁶, est un développement tardif, car elle contient tous les thèmes de la propagande

Chambry, Paris, Garnier, 1936). Pour les *époikoi* qui provoquent la *stasis* dans une colonie, voir aussi *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 7. à propos du passage d'Aristote, *Politique*, V, 3, 11-12, 1303.

¹⁰³¹ Xénophon, *Anabase*, VI, 2, 1: Ἡράκλειαν πόλιν Ἑλληνίδα Μεγαρέων ἄποικον, οὐσαν δ'εἶν τῇ Μαριανδυνῶν χώρα.

¹⁰³² Diodore de Sicile, XIV, 31, 3: Ἡράκλειαν, Μεγαρέων ἄποικον.

¹⁰³³ Arrien, *Périple du Pont Euxin*, XIII, 3: Ἡράκλειαν πόλιν Ἑλληνίδα Δωρικὴν, Μεγαρέων ἄποικον.

¹⁰³⁴ Il ne s'agit sûrement pas là des Phocéens de l'Ionie, mais des Phocidiens, les voisins des Béotiens; cf. A. Schachter, "Boiotia in the Sixth Century B.C.", in *Boiotika. Vorträge vom 5. internationalen Böotien-Kolloquium*, H. Beister, J. Buckler (éds.), Munich 1989, p. 82.

¹⁰³⁵ Texte traduit par E. Chambry et L. Thély-Chambry, Justin, *Abrégé des histoires philippiques de Trogue Pompée et prologues de Trogue Pompée*, Paris, Garnier, 1936, XVI, 3, 4-8.

¹⁰³⁶ Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 391, n. 123.

delphique vis-à-vis de la colonisation: le peuple décimé par une maladie fait appel à Delphes, l'ignorance en premier lieu du terrible oracle, suivie par d'autres fléaux (la guerre), et finalement l'accomplissement de l'oracle du dieu par la fondation d'une colonie prospère (*quoniam fatorum auspiciis in eas sedes delati errant, brevi tempore magnas opes paravere*). Bien qu'il ne soit pas exclu que les Béotiens et les Mégariens aient fait appel à l'oracle de Delphes – qui à cette époque est une autorité en matière de colonisation - avant leur départ pour le Pont-Euxin, la participation des seuls Béotiens à la fondation d'Héraclée et les détails qui se trouvent chez Justin nous semblent improbables (voir ci-dessous).

D'autre part, il faut ajouter que l'on a conservé chez Apollonios un autre oracle accordé par Apollon aux Béotiens et aux Mégariens.

Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, II, 845-850

τόνδε πολισσοῦχον διεπέφραδε Βοιωτοῖσι
 Νισαίοισι τε Φοῖβος ἐπιρρήδην ἰλάεσθαι,
 ἀμφὶ δὲ τήδε φάλαγγα παλαιγενέος κοτίνιοιο
 ἄστνυ βαλεῖν, οἳ δ' ἀντὶ θεοῦδ' Ἰδμόνιοιο
 Ἰδμονος εἰσέτι νῦν Ἀγαμήστορα κυδαίνουσι.

« Phoibos prescrit aux Béotiens et aux Nisaiens de donner à ce héros (Idmon) dans leurs invocations le titre de protecteur de leur cité et, autour de cet antique rouleau d'olivier sauvage, d'établir leur ville; mais, à la place du pieux Éolide Idmon, c'est Agamestor qu'ils vénèrent aujourd'hui encore »¹⁰³⁷.

Conformément à cette tradition, Apollon conseilla aux Béotiens et aux Nisaiens (du nom du porte de Mégare¹⁰³⁸) de célébrer le devin Idmon et de fonder leur cité auprès de l'olivier sauvage dont Apollonios (II, 842-844), juste avant, rapportait qu'il poussait sur la tombe du héros argonaute. Quant au rapport entre Idmon et Agamestor, le récit de Promathidas confirme que l'on a affaire en réalité à un seul héros, adoré sous deux noms différents. Agamestor fut sans doute un des héros fondateurs de la colonie et, comme le note F. Vian, Idmon fut ensuite préféré par la tradition en raison de sa qualité d'Argonaute qui offrait un passé prestigieux à la cité. Hérodoros atteste que le tombeau d'Idmon se trouvait sur l'agora d'Héraclée, une localisation qui rappelle la tradition mégarienne selon laquelle l'on

¹⁰³⁷ Texte traduit par É. Delage, Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, Paris, Les Belles Lettres, 1974, 846-850.

¹⁰³⁸ Nisos fut l'éponyme mythique du port de Mégare (Pausanias, I, 39, 4) et on trouve souvent chez les poètes grecs les noms de « colline de Nisos » ou de la « cité de Nisos » pour désigner la cité de Mégare (voir les références cités *supra*, chapitre I. 2. 2.). Cf. Highbarger, *Megara*, p. 74, 88-94.

ensevelissait les héros de la cité à l'intérieur des remparts (voir *supra*, chapitre I. 1. 4. et II. 1. 2. 5.). Cette tombe, tout comme celles d'un autre Argonaute, le héros béotien Tiphys (voir ci-dessus), et de l'ami d'Héraclès, Sthénélos, était utilisée par les Héracléotes pour justifier leur droit sur les terres occupées¹⁰³⁹.

Examinant les deux oracles concernant la fondation d'Héraclée du Pont, Irad Malkin plaide pour l'authenticité de la tradition de Justin et soutient que les Béotiens auraient pu consulter Apollon indépendamment des Mégariens. Il estime ainsi que « the oracle in Justin and the one in Apollonius complement each other: the first provides the general region for colonization and a titular deity; the second points out a specific place and a titular hero » (p. 75)¹⁰⁴⁰. Mais ce raisonnement est spéculatif et il n'existe aucun indice qui permette de mettre en rapport les deux oracles, d'autant plus que le premier récit ne mentionne que les Béotiens, et le deuxième, les Mégariens et les Béotiens. L'autre argument invoqué par Malkin pour appuyer l'authenticité de l'oracle fourni par Justin – à savoir, le fait que Delphes est au VI^e siècle une autorité reconnue en matière de colonisation – ne nous semble pas convaincant non plus, car il est évident que la fabrication d'oracles ne se limite pas aux colonies fondées avant le VI^e siècle¹⁰⁴¹. Par conséquent, face à toutes ces réinterprétations issues de la propagande héracléote ou delphique, il est difficile d'établir avec exactitude la place de l'oracle d'Apollon dans la fondation mégaro-béotienne du milieu du VI^e siècle. Force est pourtant de constater que les relations entre les Héracléotes et Delphes sont ultérieurement illustrées par la fondation de la colonie héracléote de Callatis, κατὰ χρησμόν. Cette tradition fournie par le Ps.-Scymnos¹⁰⁴² est appuyée par une belle série de réponses oraculaires transcrites à l'époque hellénistique sur

¹⁰³⁹ Hérodotos, *FGrHist* 31 F 50-51; Promathidas d'Héraclée, *FGrHist* 430 F 2-3; cf. F. Jacoby, *FGrHist* III B, p. 257, qui écrit à propos d'Agamestor « man sähe in ihm am liebsten den oder einen der wirklichen ἥρωες κτίσται der megarische-boeotischen gründung »; Asheri, *Herakleia*, p. 15, 25-26; F. Vian, "Notice", in Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, Paris, Les Belles Lettres, 1974, p. 162; Malkin, *Religion and Colonization*, p. 75-76; *idem*, *Networks*, p. 54; Ehrhardt, *Ktistai*, p. 36-40. La tombe de Sthenelos est évoquée par Apollonios de Rhodes, II, 911.

¹⁰⁴⁰ Malkin, *Religion and Colonization*, p. 75.

¹⁰⁴¹ Voir aussi *supra*, chapitre II. 2. 2., pour les propos de Mégabaze vis-à-vis des fondateurs de Chalcédoine ultérieurement attribués à la Pythie.

¹⁰⁴² Ps.-Scymnos, v. 761-763 (F 4 éd. Marcotte): Κάλλατις Ἡρακλεωτῶν ἀποικία κατὰ χρησμόν γενομένη.

plusieurs pierres à Callatis¹⁰⁴³. De même, le même Ps.-Scymnos rapporte qu'un oracle conseilla aux Héracléotes et aux Déliens (? , voir ci-dessous) de fonder la cité de Chersonèse Taurique¹⁰⁴⁴.

Malgré la tradition fournie par Justin, il n'y a pas de raisons de penser que la fondation d'Héraclée du Pont ne fut pas l'exploit commun des Mégariens et des Béotiens. En effet, la collaboration des deux peuples dans la colonisation, attestée par plusieurs récits, est certaine. Dans ce sens, bien que les institutions politiques et les cultes d'Héraclée du Pont aient gardé le caractère mégarien, les fondateurs ont préféré consacrer leur cité à Héraclès, une divinité non attesté en Mégaride, mais présente en Béotie¹⁰⁴⁵. Ce culte d'origine béotienne, tout comme les cultes appartenant à la couche mégarienne, sera transmis dans les deux colonies fondées par Héraclée en mer Noire, Callatis et Chersonèse (voir carte 21)¹⁰⁴⁶. Et il n'est pas sans intérêt d'évoquer ici un épitaphe qui témoigne du fait qu'à l'époque impériale les Chérsonésitains, fidèles à leur passé « dorien » et fiers de leur *eugeneia*, appelaient leur ville comme celle du héros Dôros, l'éponyme des Doriens (ἄστυ τὸ Δώρου)¹⁰⁴⁷.

¹⁰⁴³ ISM III, 48, 49, 50. Pour cette série d'inscriptions oraculaires de Callatis, voir surtout A. Avram et F. Lefèvre, "Les cultes de Callatis et l'oracle de Delphes", *REG* 108, 1995, p. 7-23.

¹⁰⁴⁴ Ps.-Scymnos, v. 820-831 (F 12 éd. Marcotte).

¹⁰⁴⁵ Burstein, *Heraclea*, p. 17; Ehrhardt, *Ktistai*, p. 37, 40-41. Héraclès figure aussi sur les premières monnaies d'Héraclée datant de la fin du V^e siècle: Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 345, nos. 1-4; *SNG Cop. Bosphorus-Bithynia*, pl. 10, nos. 405-411; *SNG* 9, pl. LVII, nos. 1566-1572; *SNG* 11, pl. XXXVI, no. 808. Pour le culte d'Héraclès dans les cités de la Béotie, voir A. Schachter, *Cults of Boiotia*, 2. *Herakles to Poseidon*, *BICS*, Suppl., 38.2, Londres 1986, s.v. Herakles, p. 1-37.

¹⁰⁴⁶ Pour le culte d'Héraclès à Callatis, voir A. Avram, in *ISM* III, p. 95 et 382-383 (avec les références); et respectivement à Chersonèse, voir S. J. Saprykin, "Le culte d'Héraclès à Chersonèse et à Héraclée à l'époque de l'Hellénisme", *SovArch* 1, 1978, p. 38-52 (en russe); A. Wasowicz, "Les lieux de culte des cités pontiques", in *Religione e città nel mondo antico. Atti. Centro di ricerca e documentazione sull'antichità classica* 11, 1980-1981, Roma 1984, p. 207-208; V. F. Stolba, "Une nouvelle dédicace de la Crimée du Nord-Ouest et les aspects du culte d'Héraclès à Chersonèse", *VDI*, 1989, no. 4, p. 55-70 (en russe); E. A. Popova, S. A. Kovalenko, "On the Cult of Herakles in the North-Western Crimea: Recent Finds from the Chaika Settlement", in *New Studies on the Black Sea Littoral, Colloquia Pontica* 1, G. R. Tsetschladze (éd.), Oxford 1996, p. 63-71; *idem*, "A New Relief with Herakles in the North-Western Crimea", *Talanta* 32-33, 2000-2001, p. 103-108. Voir aussi *supra*, chapitre I. 1. 1., sur la présence d'Héra à Héraclée du Pont et Callatis, un culte peut-être aussi d'origine béotienne.

¹⁰⁴⁷ *IOSPE* I², 436. De plus, une épitaphe du II^e siècle ap. J.-C. qualifie une autre fondation héracléote de la côte sud du Pont-Euxin (Kytoros selon L. Robert, une ville qui participe au synœcisme d'Amastris: Strabon, XII, 3, 10,

Pausanias (V, 26, 7) évoque à l'époque impériale les offrandes faites par Héraclée du Pont, suite à des victoires contre les Mariandyniens, à Olympie, consécration qui ont comme sujet quatre des travaux d'Héraclès (les épisodes du lion de Némée, de l'Hydre, de Cerbère, du sanglier d'Érymanthe). On connaît par ailleurs la présence de la « grotte d'Hadès » sur le Cap Achéron, au nord d'Héraclée du Pont, l'endroit où, selon une tradition antique, Héraclès serait descendu aux Enfers pour chercher le chien Cerbère¹⁰⁴⁸.

La collaboration des Mégariens et des Béotiens dans la colonisation est de même mise en évidence par l'aménagement à Delphes des Trésors des deux peuples l'un à côté de l'autre¹⁰⁴⁹. La gravure d'un décret delphien de proxénie pour deux Callatiens (FD III, 1, 158) sur le socle du Trésor de Mégare exprime la *syngéneia* (« parenté ») qui existe entre les

C 544) de « ville de Dôros »: W. Peek, *Griechische Vers-Inschriften*, I, Berlin 1955, no. 788; Robert, *Hellenica*, XIII, p. 131; *idem*, "Griechische Versinschriften hrsg. von Peek. 1. Grabepigramme", *Gnomon* 31, 1959, p. 21-22, n. 4; *idem*, *À travers l'Asie-Mineure*, p. 413-414. On rappellera que la parenté entre Chersonèse et sa métropole est mise en évidence à l'époque impériale à plusieurs reprises. Un Héracléote est ainsi appelé « frère égal » (ισάδελφος) dans un décret de citoyenneté octroyé par Chersonèse (IOSPE I², 359) et dans d'autres inscriptions émanant de la même cité (IOSPE I², 357, 362), les rapports entre les deux peuples sont ceux qui existent entre un fils (υἱός pour Chersonèse) et un père (πάτηρ pour Héraclée). Cf. M. Dana, D. Dana, "Histoires locales dans le Pont-Euxin Ouest et Nord. Identité grecque et construction du passé", *Il mar Nero* 5, 2001/2003, p. 104. On retrouve dans tous ces titres la « passion » du passé et l'éloge de l'origine illustre qui caractérisent à l'époque impériale les Grecs des cités de la mer Noire et que L. Robert (*À travers l'Asie-Mineure*, p. 412) avait fort bien évoqués.

¹⁰⁴⁸ Xénophon, *Anabase*, VI, 2, 2; Apollonios de Rhodes, II, 353-356, 728-736, avec les scholies; Diodore de Sicile, XIV, 31, 3; f. E. Chirica, "Le culte d'Héraclès Pharangeitès à Héraclée du Pont", *REG* 111, 1998, p. 722-731, qui montre que la tradition de la descente d'Héraclès aux Enfers dans les alentours d'Héraclée se trouve à l'origine du culte d'Héraclès Φαραγγεΐτης (du φάραγξ, le « ravin »; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1964, 290). Ce culte est attesté à Callatis par une dédicace (ISM III, 72) d'une association des Héracléotes établis dans la colonie héracléote du Pont Gauche.

¹⁰⁴⁹ E. C. Partida, *The Treasuries at Delphi: an Architectural Study*, Jonsered 2000, p. 185-191, 195, suggère que « the Archaic Megarian treasury near the Boeotian one symbolized a state/political consortium for the colonization of Herakleia in Pontus » (p. 191). Sur le trésor dédié à Delphes par les Mégariens à la fin du VI^e ou au début du V^e siècle, voir aussi F. Bommelaer, *Guide de Delphes. Le site*, Athènes-Paris 1991, p. 126-127; A. Jacquemin, *Offrandes monumentales à Delphes*, Athènes-Paris 1999, p. 54.

Mégariens et les Callatiens, originaires d'Héraclée du Pont, ancienne colonie mégarienne¹⁰⁵⁰. On constate finalement que l'onomastique béotienne¹⁰⁵¹, et peut-être aussi la céramique béotienne¹⁰⁵², sont présentes à Héraclée du Pont et dans ses colonies.

II. 3. 1. 1. 2. Les Milésiens : « premiers fondateurs » d'Héraclée du Pont ?

Une tradition fournie par Strabon témoigne du fait qu'Héraclée du Pont est une fondation des Milésiens dans le territoire des Mariandyniens¹⁰⁵³. En suivant probablement Théopompe¹⁰⁵⁴, le Géographe évoque ensuite l'accord originaire conclu entre les Milésiens, en tant que premiers fondateurs, et les Mariandyniens.

Strabon, XII, 3, 4, C 542

Εἴρηται δὲ καὶ τοῦτο, ὅτι πρῶτοι τὴν Ἡράκλειαν κτίσαντες Μιλήσιοι τοὺς Μαριανδυνοὺς εἰλωτεύειν ἠνάγκασαν τοὺς προκατέχοντας τὸν τόπον, ὥστε καὶ πιπράσκεσθαι ὑπ' αὐτῶν, μὴ εἰς τὴν ὑπερορίαν δέ, συμβῆναι γὰρ ἐπὶ τούτοις.

« On a dit aussi que les Milésiens, comme premiers fondateurs d'Héracléia, contraignirent les Mariandyniens habitant ce lieu avant eux à les servir comme des hilotes et qu'ils allèrent jusqu'à les vendre comme esclaves, mais à l'intérieur de leurs frontières seulement, en vertu d'une convention sur ce point¹⁰⁵⁵. »

¹⁰⁵⁰ A. Avram et F. Lefèvre, *op. cit.*, p. 16. Cf. Aristote, *Politique*, I, 2, 6, 1252 b 20-22, qui indique que les colonies représentaient primitivement le résultat d'une *syngéneia* (ἀποικίαι διὰ τὴν συγγένειαν).

¹⁰⁵¹ S. J. Saprykin, K. Panayotova, "La pierre tombale d'un Héracléote à Apollonia pontique", *VDI*, 2003, no. 3, p. 28-45 (en russe).

¹⁰⁵² M. I. Zolotarev, "A Boeotian Lekanis from Chersonesos", *ACSS* 1, 1, 1994, p. 112-117; *idem*, "To the Earliest Chronology of Chersonesus", in *Antique Poleis of the Black Sea Coast and the Native Population. Papers of the International Scientific Conference "Interstate Relations in the Black Sea Region before the Romans. Economics, Policy, Culture"*, Sevastopol 1995, p. 100-106; *contra* J. Boardman, "Olbia and Berezan: the Early Pottery", in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetschladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 203, qui conteste l'origine béotienne de la *lékanis* du VI^e siècle découverte à Chersonèse et la provenance d'Olbia et de Chersonèse d'autres céramiques béotiennes qui se trouvent à Saint-Pétersbourg. Cf. Hind, *Megarian Colonisation*, p. 143.

¹⁰⁵³ Strabon, XII, 3, 4, C 542: τὴν γὰρ δὴ Ἡράκλειαν ἐν τοῖς Μαριανδυνοῖς ἰδρῦσθαι φασί, Μιλησίων κτίσμα.

¹⁰⁵⁴ F. Jacoby, *FGrHist* II D, p. 400; Asheri, *Herakleia*, p. 12.

¹⁰⁵⁵ Texte traduit par F. Lasserre, Strabon, *Géographie*, Paris, Les Belles Lettres, 1981, XII, 3, 4, C 542.

Stanley Burstein considère qu'il n'existe pas d'indices qui pourraient appuyer cette légende et que la source de Strabon a attribué la fondation d'Héraclée du Pont aux Milésiens à cause de la célébrité de Milet en tant que métropole (« Miletus' primacy in the colonization »)¹⁰⁵⁶. Cette interprétation n'est pas exclue, mais elle n'est pas la seule que l'on puisse avancer.

Il convient de rappeler ici le *polyandron* milésien, datant selon W. Peek de *ca.* 200, qui témoigne d'un conflit entre les Mégariens et les Milésiens (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 3.)¹⁰⁵⁷. À propos de ce texte, L. Loukopoulou estime qu'étant donné que la suite de l'épigramme (vers 9-12) se rapporte à la colonisation milésienne, il serait légitime d'y voir le souvenir non pas forcément de la guerre lélantine¹⁰⁵⁸, mais d'un conflit opposant les Milésiens

¹⁰⁵⁶ Burstein, *Heraclea*, p. 13-15; A. Avram, J. Hind, G., Tsatskheladze, s.v. "Herakleia", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 956; *contra* Asheri, *Herakleia*, p. 12-17.

¹⁰⁵⁷ W. Peek, *op. cit.*, no. 33, p. 13-14; *idem*, "Ein milesisches Polyandron", *WS* 79, 1966, p. 218-230; P. Herrmann (éd.), *Milet VI. Inschriften von Milet*, vol. II, Berlin-New York 1998, no. 732, p. 65-66.

¹⁰⁵⁸ J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1967, 528, p. 536-538, ont repoussé à juste titre l'opinion de Peek selon laquelle le conflit entre Mégare et Milet, évoqué par le *polyandron* milésien, serait une « Geschichtsfälschung ». Pourtant, l'hypothèse avancée par J. et L. Robert selon laquelle ce combat fut un épisode de la guerre lélantine est peu probable, car si Mégare s'était impliquée dans cette guerre (une participation qui n'est d'ailleurs pas confirmée par les sources), elle ne l'aurait pas fait en tant qu'ennemie de Milet et alliée de Chalcis. En effet, dans sa dispute avec la cité d'Érétrie, Chalcis est soutenue par Corinthe, la rivale de Mégare. Par conséquent, si Mégare participe à la guerre lélantine, elle doit être placée à côté d'Érétrie, Milet, Égine, Chios contre Chalcis, Samos, Corinthe, Thessalie, Érythrée. À cet égard, voir Trever, *Megara*, p. 120-121; A. R. Burn, "The So-called 'Trade-Leagues' in Early Greek History and the Lelantine War", *JHS* 49, 1929, p. 14-37; Highbarger, *Megara*, p. 108-109; Forrest, *Colonization*, p. 160-171; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 83-84; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 200; Bérard, *Colonisation*, p. 45-46 et 125; L. Antonelli, "Sulle navi degli Eubei (immaginario mitico e traffici di età arcaica)", in *Hesperia*, 5: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Roma 1995, p. 13-14, n. 7; V. Parker, *Untersuchungen zum Lelantischen Krieg und verwandten Problemen der frühgriechischen Geschichte*, *Historia Einzelschriften* 109, Stuttgart 1997, p. 133-144; L. Ferreri, "Teognide e la guerra lelantina", *GIF* 57, 2005, p. 71-102. Sur la guerre lélantine, voir aussi B. d'Agostino, "Osservazioni a proposito della guerra lelantina", *DdA* 1, 1967, p. 20-37; G. Tedeschi, "La guerra lelantina e la cronologia esiodea", in *Studi triestini din antichità in onore di L. A. Stella*, Trieste 1975, p. 149-167; K. Tausend, *Amphyktionie und Symmachie. Formen zwischenstaatlicher Beziehungen im archaischen Griechenland*, Stuttgart 1992, p. 137-145. Sur la collaboration entre Corinthe et Chalcis dans la colonisation en Occident, voir aussi Graham, *Colony*, p. 221-222; Dunbabin, *Western Greeks*, p. 16-17.

aux Mégariens sur les côtes de la Propontide et de la mer Noire¹⁰⁵⁹. À notre avis, il est possible que ce conflit ait eu précisément lieu au moment de la fondation d'Héraclée du Pont. Dans ce cas, le mot « Mégariens » ferait référence dans l'épigramme de Milet à l'origine mégarienne des fondateurs d'Héraclée. Que les Héracléotes aient été conscients de cette origine est confirmé par le fait qu'ils ont donné le nom de Mégarikè à leur colonie de Chersonèse¹⁰⁶⁰. D'ailleurs, on constate que le mot « Mégariens » apparaît dans une inscription fragmentaire émanant de Chersonèse (voir pl. XVIII, fig. 2)¹⁰⁶¹ et que le nom Μεγαρίων est mentionné par un *ostrakon* de la fin du VI^e siècle découvert aussi à Chersonèse¹⁰⁶².

Si notre reconstruction était correcte, la tradition de la fondation milésienne d'Héraclée ne serait qu'une ancienne réminiscence de la concurrence dans la colonisation de la mer Noire entre les Milésiens et les Mégariens. En lançant l'opinion selon laquelle la cité d'Héraclée avait été originellement une installation milésienne, la source de Strabon (XII, 3, 4, C 542) contestait finalement le droit de terre des Mégariens et des Béotiens en mer Noire. Malheureusement, en l'absence d'autres témoignages, il n'est pas possible de savoir s'il a vraiment existé un habitat ionien Héraclée du Pont avant l'arrivée des Mégariens et des Béotiens ou si les Héracléotes avaient uniquement mené des luttes avec les colons milésiens voisins (de Sinope ?).

II. 3. 1. 1. 3. Conclusions

En somme, on constate que, tout comme dans le cas du départ vers la Sicile ou vers la Propontide, les Mégariens ont fait appel aux habitants (*synoikoi*) des autres régions de la Grèce pour la fondation d'Héraclée du Pont. Le fait que la colonie pontique ait été fondée à une époque plus récente et mieux documentée (milieu du VI^e siècle) et qu'elle ait été aussi le lieu d'origine d'un nombre important de philosophes et d'historiens explique pourquoi l'on possède plus d'informations sur l'origine exacte des fondateurs de la cité. En effet, les sources témoignent de l'hétérogénéité de l'*apoikia* mégaro-béotienne, en évoquant des colons de

¹⁰⁵⁹ Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 60, n. 3; cf. aussi Vinogradov, *Milet und Megara*, p. 469-472.

¹⁰⁶⁰ Plin, IV, 12, 85; cf. S. J. Saprykin, "Megarice-Heracleia-Chersonesus: Three Names of a Greek City-State in South-Western Taurica", *OTerr* 1, 1995, p. 25-38.

¹⁰⁶¹ *IOSPE I*², 577, l. 4: [οί] Μεγαρε[ις], voir aussi à la l. 8: [οί] Μακεδό[νες].

¹⁰⁶² Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 123.

Mégare, de Tanagra, de Thèbes. Mais d'autres cités de la Béotie, comme Siphai or Potniai, auraient également participé à cette fondation.

On connaît même les noms de quelques chefs des colons, l'*oikistès* Gnésiochos de Mégare et Damis de Thèbes. Tout comme à Byzance ou à Sélinonte, ces chefs deviendront à Héraclée du Pont des ancêtres héroïsés des familles ou des groupes de familles de type *génos* ou *patria*. Au surplus, les Héracléotes célébraient aussi le héros argonaute Idmon (Agamestor ?), choisi par le dieu de Delphes en tant que « protecteur » (πολισσοῦχος) de la cité, et Héraklès, l'éponyme mythique.

Au demeurant, en constatant l'importance des territoires détenus par les colonies pontiques, les savants ont mis l'accent sur le caractère agraire de la colonisation grecque dans le Pont-Euxin et sur le commerce avec les indigènes¹⁰⁶³. Cela fut aussi le cas d'Héraclée du Pont, installée dans une région fertile, mais qui sera dominée seulement au prix de plusieurs guerres avec les indigènes, les Mariandyniens (voir *infra*, chapitre II. 3. 1. 2.). De plus, les Héracléotes se sont avérés des commerçants redoutables et leur expansion est mise en évidence aussi par la fondation de plusieurs colonies en mer Noire: Callatis sur la côte ouest (dans la deuxième moitié du VI^e siècle ou au début du IV^e siècle¹⁰⁶⁴), Chersonèse sur la côte nord (vers la fin du VI^e siècle ou dans la première moitié du V^e siècle¹⁰⁶⁵), Kiéros, vers l'intérieur de

¹⁰⁶³ Burstein, *Heraclea*, p. 12-13, insiste, d'une manière générale, sur « the essentially agricultural orientation of the Pontic colonization », en invoquant aussi le commerce parmi les causes de la fondation d'Héraclée: « the Boeotians and the Megarians occupied the last remaining good harbour on the south coast of the Pontus at a time when excavation shows that trade on a steadily increasing scale already existed between the Pontic cities and various East Greek centres, as well as such cities of the Greek mainland as Athens and especially Corinth ».

¹⁰⁶⁴ La date de fondation de Callatis, transmise par le Ps.-Scymos (F. 4 éd. Marcotte: à l'époque où « Amyntas prit le pouvoir en Macédoine »), n'est pas très précise, car deux rois macédoniens portaient ce nom, soit Amyntas I^{er} et Amyntas III (le père de Philippe II). Les plus anciennes découvertes de Callatis remontent au IV^e siècle: Avram, in *ISM*, p. 9-11 (avec les références antérieures).

¹⁰⁶⁵ Ps.-Scymnos, F 12 éd. Marcotte. Bien que la date de la fondation de la cité traditionnellement admise par les modernes soit de 422/1, l'année où les Déliens furent expulsés par les Athéniens de l'île et allèrent s'installer sur la côte nord-ouest de l'Asie Mineure, à Adramyttion (H. Schneiderwirth, *Das pontische Heraklea*, Heiligenstadt 1882, p. 15; Burstein, *Heraclea*, p. 34-35, p. 119, n. 109), les découvertes archéologiques suggèrent l'existence d'un établissement grec à Chersonèse déjà vers la fin du VI^e siècle, selon J. G. Vinogradov et M. I. Zolotarev, ou dans la première moitié du V^e siècle, selon R. V. Stoyanov, « Quelques notes sur l'époque et les causes de la fondation de Chersonèse Taurique », *VDI* 2007, no. 2, p. 125-144 (en russe). Étant donné que l'on trouve dans les

l'Asie Mineure¹⁰⁶⁶. Sans entrer dans les controverses concernant les dates de fondation de ces colonies et l'origine exacte de leurs fondateurs, il est important de constater que ces cités ont gardé les principaux *nomima* mégariens (institutions politiques, cultes, calendrier). En outre, tout comme les Mégariens de Grèce, les Héracléotes ont fait appel à des *synoikoi* – des Ioniens, des Déliens ou des habitants du *polichnion* béotien Δήλιον¹⁰⁶⁷ – pour la fondation de

premières inscriptions de Chersonèse (les *ostraka*, voir *supra*, chapitre I. 3. 2.) des noms à la fois d'origine dorienne et ionienne, Vinogradov et Zolotarev estiment que des colons ioniens se trouvaient déjà à Héraclée du Pont (voir ci-dessus la tradition de la fondation milésienne d'Héraclée) et que ceux-ci avaient ensuite participé avec les Mégariens, les Béotiens et les Déliens à la fondation de Chersonèse: Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 111-131, surtout p. 130; Vinogradov, *Milet und Megara*, p. 465-467; cf. L. Dubois, *Bull. ép.* 1991, 420; 2000, 487. Une autre solution, à notre avis plus probable, serait que des colons milésiens de la mer Noire (de Sinope ?) se soient adjoints aux Héracléotes pour la fondation de Chersonèse: J. G. Vinogradov, "La Chersonèse de la fin de l'archaïsme", in J. G. Vinogradov, *Pontische Studien. Kleine Schriften zur Geschichte und Epigraphik des Schwarzmeerraumes*, Mainz 2000, p. 409, suivi par Avram, *Héraclée et ses colonies*, qui suggère que Chersonèse fut originellement un *emporion* des Héracléotes et des Sinopéens, qui deviendra une véritable *polis* ultérieurement (après la mise à sac de leur territoire par les Athéniens de Lamachos en 424), lorsque ce site accueillera une nouvelle vague de colons (*époikoi*) d'Héraclée et de Béotie (de Délion ?, voir ci-dessous pour une possible participation de ce site béotien à la colonisation héracléote). Sur la fondation de Chersonèse, voir aussi A. A. Zedgenidze, "La date de fondation de Chersonèse Taurique", *KSIA* 159, 1979, p. 26-34 (en russe); S. Y. Saprykin, "The Foundation of Tauric Chersonesus", in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetskhladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 227-248 (= *Heracleia and Chersonesus*, p. 57-87, avec les références); M. I. Zolotarev, "Sur la chronologie de Chersonèse à l'époque archaïque", in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 311-317.

¹⁰⁶⁶ Sur la colonie héracléote de Kiéros, devenue Prousius de l'Hypios après la conquête par le roi bityhinien Prousius I^{er}, voir Magie, *Roman Rule*, vol. I, p. 307, vol. II, p. 1190, n. 21; Dörner, *Prusias ad Hyp.*, cols. 1128-1148; *idem*, *Bericht*, p. 10-11, no. 4; Robert, *À travers l'Asie-Mineure*, p. 61-62; Ameling, *I. Prusias ad Hyp.*, p. 1-4; P. Debord, *REA* 100, 1-2, 1998, p. 143, 146; H.-L. Fernoux, *Pallas* 51, 1999, p. 187. Concernant les combats entre Héraclée du Pont et les Bithyniens pour le contrôle de Kiéros, voir Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 22-23. Voir aussi chapitre III. 2. 1. 1., pour l'attestation du *basileus*, un magistrat d'origine mégarienne, à Prousius de l'Hypios.

¹⁰⁶⁷ Hind, *Megarian Colonization*, p. 145, suggère que dans le texte du Ps.-Scymnos (F 12 éd. Marcotte, mentionnant la fondation de Chersonèse par les Héracléotes et les Déliens), il y aurait une confusion entre les habitants de l'île de Délos (Δήλιοι) et ceux de Δήλιον, un *polichnion* situé dans le territoire de Tanagra. Selon le savant anglais, la fondation de Chersonèse se placerait dans la période de *ca.* 425-375, époque à laquelle les Héracléotes et les habitants de Tanagra semblent avoir des intérêts économiques et se confronter à des difficultés

Chersonèse Taurique. Ultérieurement, ils sauront aussi faire preuve à l'époque impériale de leur passé glorieux, en désignant fièrement leur ville « la cité-mère des nombreuses colonies »¹⁰⁶⁸.

Quant aux causes de la fondation d'Héraclée du Pont par les Mégariens, il convient d'évoquer en premier lieu la perte de Salamine et les luttes internes de Mégare. Les défaites dans la guerre de Salamine signifiaient une limitation brutale de l'expansion de Mégare en Grèce et plusieurs bandes de jeunes Mégariens ont préféré partir en mer Noire (voir *supra*, chapitre I. 2. 3)¹⁰⁶⁹. De même, les conflits politiques entre les *oikoi* mégariens ont joué aussi un rôle important dans le mouvement de colonisation mégarien du VI^e siècle (voir *supra*, chapitre I. 3. 2). Pour le départ des Béotiens vers la mer Noire, Justin (XVI, 3, 5-6) évoque la peste et la défaite des Béotiens dans la guerre avec leurs voisins de Phocide. Mais comme nous l'avons déjà suggéré, il nous semble que ce dernier auteur, ou sa source, ne fait en réalité que transposer dans son récit la structure classique du mythe d'une fondation coloniale selon laquelle le recours à la colonisation, prédit par le dieu de Delphes, doit être préfiguré par des calamités naturelles ou des défaites. Parmi les causes de la participation des Béotiens à l'*apoikia* mégarienne, il y avait peut-être les problèmes économiques et sociaux posés pas

politiques et sociales pouvant expliquer une entreprise coloniale commune: l'attaque de Lamachos de 424, les guerres menées par les Héracléotes pendant cette période contre les souverains du royaume du Bosphore cimmérien, l'occupation de Tanagra vers 377-373 par Sparte. Néanmoins, si l'on n'accepte plus une participation des Déliens à la colonisation de Chersonèse, il nous semble difficile d'accepter la fondation de cette colonie après 425 (aussi l'opinion d'Avram, *Héraclée et ses colonies*, voir ci-dessus) et toute reconstruction historique invoquée pour appuyer cette hypothèse n'est qu'une conjecture moderne. En effet, les habitants d'Héraclée du Pont et les Béotiens pouvaient avoir, bien avant cette date, des raisons économiques (période de famine, désir d'expansion) et politiques (luttes internes) pour quitter leur pays. Par conséquent, il est aussi possible de soutenir que Chersonèse fut fondée dans la première moitié du V^e siècle (sans doute après une brève période précoloniale), époque à laquelle se situe la grande masse des plus anciennes découvertes émanant du site (*cf.* R. V. Stoyanov, *op. cit.*, p. 125-144).

¹⁰⁶⁸ Ce titre (ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΜΑΤΡΟΣ ΑΠΟΙΚΩΝ ΠΟΛΙΩΝ) est mentionné par la légende d'un type monétaire frappé par Héraclée: Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 345, et p. 357, n. 72, estiment que les trois petits personnages représentés debout devant Zeus (ou le Démos) seraient soit les Charites, soit, plus probablement, trois colonies héracléotes. La dernière identification est soutenue aussi par Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 6, n. 3. Bien que Héraclée ait fondé trois colonies (Chersonèse, Callatis, Kiéros), la question reste toutefois difficile à trancher en l'absence d'autres parallèles.

¹⁰⁶⁹ Burstein, *Heraclea*, p. 14; Hind, *Megarian Colonization*, p. 134.

l'accumulation et la distribution des terres et des privilèges politiques à l'intérieur d'un nombre limité de familles, des difficultés avec lesquelles semblent s'être confrontés à cette époque leurs voisins d'Athènes et de Mégare (voir *supra*, chapitres I. 2. 3. et I. 3. 2.)¹⁰⁷⁰. Enfin, la richesse des gisements de minerai qui se trouvaient dans le territoire des Mariandyniens et dont les documents littéraires et archéologiques ont confirmé la trace, avait pu également attirer les Grecs¹⁰⁷¹.

II. 3. 1. 2. Les rapports entre les Héracléotes et les Mariandyniens

Les Mariandyniens, la population barbare située dans le territoire d'Héraclée du Pont (voir carte 29), avaient une origine controversée dans l'Antiquité. Strabon les place dans la liste des peuples d'origine thrace et plusieurs scholies à Apollonius de Rhodes considèrent qu'ils s'apparentaient aux Cimmériens. En revanche, en avançant plusieurs parallèles mythologiques et onomastiques, B. Sergent n'hésite pas à les introduire dans la liste des peuples celtes d'Anatolie¹⁰⁷².

Contrairement à la question de l'origine des Mariandyniens, les récits s'accordent sur leur statut servile et les comparent aux hilotes de Sparte, aux *pénestes* de Thessalie, à la population dépendante de Crète et de Syracuse¹⁰⁷³. Ils sont ainsi désignés comme des περίοικοι

¹⁰⁷⁰ Cf. R. J. Buck, *A History of Boeotia*, Edmonton 1979, p. 91-101, sur la question de la possession des lots de terre et les rapports entre les différentes communautés de la Béotie à l'époque archaïque.

¹⁰⁷¹ Apollonios de Rhodes, II, 141, rapporte que les Bébryces et les Mariandyniens « combattaient sans cesse pour un territoire riche en fer ». On note qu'une exploitation ancienne des gisements de minerai de fer a été découverte dans la région située à l'est du fleuve Sangarios, dans le massif du Çamdağ (voir carte 29): Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 5-10; B. Sergent, "Les premiers Celtes d'Anatolie", *REA* 90, 3-4, 1988, p. 342. Cf. Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 113, qui pense que la recherche des métaux constituait la cause du départ des Béotiens vers la Propontide et le Pont-Euxin.

¹⁰⁷² Strabon, XII, 3, 4, C 542 (= Théopompe, *FGrHist* 115 F 388); VII, 3, 2, C 295; Schol. *ad* Apoll. Rhod., I, 1126/31a (= Promathidas d'Héraclée, *FGrHist* 430 F 1); II, 140a; II, 723; II, 780-783a. Pour les sources antiques évoquant les Mariandyniens, leur origine et la localisation de leur territoire, voir surtout W. Ruge, s.v. "Mariandynoi", *RE* XIV, 1930, col. 1747-1749; Jacoby, *FGrHist* I A, p. 355; Burstein, *Heracleia*, p. 6-11; Asheri, *Herakleia*, p. 17-19; B. Sergent, *op. cit.*, p. 336-345; Ivantchik, *Am Vorabend der Kolon.*, p. 129-132.

¹⁰⁷³ Platon, *Les Lois*, VI, 776 c-d; Kallistratos, *FGrHist* 348 F4 (*apud* Athénée, VI, 263 e); *Souda*, s.v. κλαρόται.

καὶ τὴν χώραν γεωργοῦντης (« cultivateurs du territoire »)¹⁰⁷⁴, ou comme des δωροφόροι (« porteurs de dons »)¹⁰⁷⁵. Et grâce à Aristote, on sait que ce peuple indigène fournissait aux Héracléotes les équipages pour un grand nombre de trières¹⁰⁷⁶.

Sur la base de la documentation antique, les spécialistes ont inclus les Mariandyniens parmi les peuples dépendants de l'Antiquité, en les considérant comme les bénéficiaires d'une forme d'« esclavage collectif »¹⁰⁷⁷. On constate que dans les colonies mégariennes ce sont les *laoi* et les *geôrgoi* mysiens de Byzance qui semblent avoir eu un statut analogue aux Mariandyniens d'Héraclée (voir aussi *supra*, chapitre II. 2. 4. 2.).

Par ailleurs, suivant l'une des traditions antiques, les Héracléotes auraient conclu un accord originel avec les indigènes, selon lequel ces derniers travaillaient à la solde des Héracléotes qui, quant à eux, subvenaient à leurs besoins et n'avaient pas le droit de les vendre à l'étranger¹⁰⁷⁸. Il est difficile toutefois de savoir si cette tradition est historique et non une idéalisation des premiers rapports entre les Grecs et les indigènes¹⁰⁷⁹. Et cela d'autant plus que l'on possède d'autres légendes mythiques sur les bons rapports existant primitivement entre les

¹⁰⁷⁴ Aristote, *Politique*, VII, 8, 1327 a 11-12.

¹⁰⁷⁵ Pollux, III, 83, éd. E. Bethe; Euphorion, fr. 73 Meineke (= fr. 78 Powel, *apud* Athénée, VI, 263 d-e); Kallistratos, *FGrHist* 348 F4 ; Hésychios, *Lexicon*, s.v. δωροφόρους.

¹⁰⁷⁶ Aristote, *Politique*, VII, 8, 1327 a 10-15.

¹⁰⁷⁷ D. Lotze, *Μεταξὺ ἐλευθέρων καὶ δούλων. Studien zur Rechtsstellung unfreier Landbevölkerungen in Griechenland bis zum 4. Jahrhundert v. Chr.*, Berlin 1959, p. 56-57; Vidal-Naquet, *L'histor. gr. de l'esclavage*, p. 37-38; D. M. Pippidi, "Le problème de la main-d'œuvre agricole dans les colonies grecques de la mer Noire", in *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M. I. Finley (éd.), Paris 1973, p. 67; E. D. Frolov, "Les Mariandyniens d'Héraclée (les relations entre les colons grecs et les tribus indigènes dans l'aire de la colonisation dorienne)", in *La situation démographique dans la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque*, Tbilisi 1981, p. 22-33 (en russe); Avram, *Mariandynier*; p. 19-28; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 123-125; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 95-96; Schuler, *Ländliche Siedlungen*, p. 200.

¹⁰⁷⁸ Posidonius, *FGrHist* 87 F 8 (*apud* Athénée, VI, 263 c-d); Strabon, XII, 3, 4, C 542 (qui note pourtant que le contrat de servitude fut établi entre les Milésiens et les Mariandyniens). Selon S. Y. Saprykin, "Poleis et la population locale du littoral sud de la mer Noire à l'époque archaïque et classique: Héraclée et les Mariandyniens", in *La situation démographique dans la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque*, Tbilisi 1981, p. 9-22 (en russe), les accords conclus entre les Grecs des colonies de la mer Noire et les indigènes visaient aussi la protection commune contre les attaques d'autres tribus barbares.

¹⁰⁷⁹ Schuler, *Ländliche Siedlungen*, p. 199-200; cf. B. Sergent, *op. cit.*, p. 344-345, qui considère que ce contrat de servage est une institution d'origine celtique.

apoikoi grecs et les Mariandyniens. Apollonios de Rhodes (II, 746-750) évoque ainsi à la fois le bon accueil fait aux Mégariens par les Mariandyniens et la légende d'Héraclès, l'éponyme mythique de la cité grecque, allié aux Mariandyniens contre la tribu indigène des Bébryces (II, v. 752-810). À ce propos, Desideri estime que la source des légendes d'Apollonios est Nymphis, qui les aurait inventées afin de « 1) creare un fondamento mitologico alla politica tirannica e poi aristocratica di collaborazione fra Eracleoti e Mariandini; 2) dare una legittimazione postuma, mitologico anch'essa, delle rivendicazioni territoriali di Eraclea »¹⁰⁸⁰. La légitimité de l'implantation d'Héraclée du Pont dans les terres des Mariandyniens semble être mise en évidence aussi par les tombes des héros grecs Idmon, Tiphys et Sthénélos (voir *supra*, chapitres II. 3. 1. 1.).

Au demeurant, les indigènes n'auraient pas été soumis tous en même temps par les fondateurs d'Héraclée du Pont, mais probablement d'abord ceux d'entre eux qui se trouvaient dans la proximité de la cité grecque¹⁰⁸¹. On remarque en effet que selon Hérodote (I, 28; III, 90; VII, 72), il y avait des Mariandyniens qui payaient tribut aux Perses et qui servaient indépendamment dans l'armée de Xerxès. Grâce aux récits d'Hécatée¹⁰⁸² et de Théophraste¹⁰⁸³, on apprend aussi le nom d'une cité (Stephanis) et d'un bourg (Acones) des Mariandyniens.

En ce qui concerne les luttes avec les indigènes, Pausanias (V, 26, 7) évoque les consécrationes faites par les Héracléotes à Olympie, « après des incursions sur le territoire de leurs voisins, les barbares Mariandyniens » (ἐκόμισαν δὲ αὐτὰ εἰς Ὀλυμπίαν Ἡρακλεῶται Μαριανδυνῶν ὁμόρων βαρβάρων καταδραμόντες τὴν χώραν). De même, Justin (XVI, 3, 8) témoigne des nombreuses guerres menées par les Héracléotes contre les peuples voisins. Ces conflits pourraient s'expliquer par la nécessité de distribuer des lots de terre aux nouveaux

¹⁰⁸⁰ Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 402, ajoute à juste titre: « Il punto di collegamento fra i due motivi è ovvio: una rivendicazione territoriale in tanto aveva senso, in quanto poteva appoggiarsi ad un ethnos, di cui i Greci della città fungevano da protettori e rappresentanti, fin dall'epoca del loro eponimo mitico. »

¹⁰⁸¹ Burstein, *Heraclea*, p. 29-30; Asheri, *Herakleia*, p. 18; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 95.

¹⁰⁸² Hécatée, *FGrHist* 1 F 198: Στεφανίς· πόλις Μαριανδυνῶν; cf. Asheri, *Herakleia*, p. 20; Avram, *Mariandynier*, p. 23-24; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 125.

¹⁰⁸³ Théophraste, *Recherches sur les plantes*, IX, 16, 4, note que la plante appelée *akoniton* pousse ἐν ταῖς Ἀκόναις (...) αὕτη δὲ ἐστὶ κώμη τις τῶν Μαριανδυνῶν; cf. Ivantchik, *Am Vorabend der Kolon.*, p. 127-129.

colons (*époikoi*)¹⁰⁸⁴, phénomène auquel Chersonèse, la colonie d'Héraclée du Pont, semble avoir aussi été confrontée¹⁰⁸⁵.

Il faut ajouter que la mainmise des Héracléotes sur les territoires des Mariandyniens et l'occupation des terres des Tauroi par des habitants de Chersonèse ont été considérées par certains savants comme des indices pour appuyer la thèse selon laquelle la colonisation doriennne, par opposition à la colonisation ionienne, aurait eu un caractère violent, visant l'exploitation des tribus indigènes¹⁰⁸⁶. Cette vision moderniste, qui veut attribuer des caractéristiques aux colonies grecques en fonction de l'origine de leurs fondateurs, est sans nul doute erronée. Il est évident que ni pour la fondation d'Héraclée du Pont, ni pour celle de Chersonèse nous ne pouvons parler uniquement de colons doriens, étant donné qu'il y avait dans les deux cités aussi des Béotiens, et peut-être même des Ioniens dans le cas de Chersonèse. On ne possède pas d'indices selon lesquels, dans les colonies mégariennes, les Grecs exploitaient d'une manière générale la population indigène de leurs territoires, et les conclusions relatives à Héraclée du Pont et à Chersonèse ne peuvent pas être extrapolées pour Callatis et Mésambria. Pour ces deux dernières cités, il n'existe pas de témoignages relatifs à la présence, dans leurs territoires, d'une population indigène ayant un statut similaire à celui des hilotes. En outre, les sources parlent des accords originels conclus par les Grecs avec des tribus indigènes à Héraclée du Pont, tout comme à Mégara Hyblaea. Comme il est évident que les Mégariens et leurs *synoikoi* n'étaient pas les seuls ennemis des peuplades indigènes de l'Asie, une collaboration des Mariandyniens avec les *apoikoi* mégariens et béotiens contre d'autres *apoikoi* grecs ou d'autres tribus indigènes n'est pas exclue¹⁰⁸⁷.

Enfin, malgré la tradition des conflits entre les Mariandyniens et les Héracléotes, les modernes ont suggéré que les indigènes auraient pu être intégrés dans le *démos* héracléote lors

¹⁰⁸⁴ Burstein, *Heraclea*, p. 23-24.

¹⁰⁸⁵ Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 78.

¹⁰⁸⁶ E. D. Frolov, *op. cit.*, p. 22-33 (en russe). Voir aussi dernièrement G. R. Tsetskhladze, "Greek Colonisation of the Black Sea Area. Historical Interpretation of Archaeology", in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetskhladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 47-48, qui note: « thus, evidence indicates that a small part of the local population formed a component in the Ionian Greek cities from the outset. In areas of Dorian colonisation death, expulsion and enslavement were the lot of the locals. »

¹⁰⁸⁷ Cf. Hind, *Megarian Colonization*, p. 135, qui estime que « the native people, the Mariandyni, may have initially ceded some costal territory fairly peacefully, being in need of protection from more powerful neighbours, the Bebrykes and Paphlagones ».

des situations de crise: au moment de la réforme démocratique du IV^e siècle qui avait entraîné une augmentation du nombre des « centaines » de douze à soixante (voir *infra*, chapitre **III. 1. 2. 3.**)¹⁰⁸⁸, ou de la tyrannie de Cléarque (en 364), quand on avait assisté à une redistribution des terres et à l'affranchissement des esclaves des riches. Le tyran aurait même imposé des mariages entre ces esclaves et les filles de leurs anciens maîtres¹⁰⁸⁹. Ces témoignages confirment que la condition d'esclavage des Mariandyniens aurait pu changer au fil du temps et que certains d'entre eux (les plus riches ?) auraient pu être affranchis ou recevoir même la citoyenneté héracléote.

II. 3. 2. Mésambria

II. 3. 2. 1. Les récits concernant la fondation de Mésambria

La cité de Mésambria (la médiévale Mesembria/Misevria, la moderne Nessèbre) fut installée sur une petite presqu'île (25 ha. aujourd'hui, mais 40 ha. estimés à l'époque classique) dans la partie nord du golfe moderne de Bourgas en Bulgarie. À cause du changement du niveau de la mer Noire et des transformations géomorphologiques, une grande partie de la ville antique, y compris de son acropole, fut submergée, et c'est grâce aux recherches sous-marines qu'on a pu délimiter le tracé exact des remparts urbains (voir carte **30, 1-2**, et pl. **XVI**)¹⁰⁹⁰.

¹⁰⁸⁸ Avram, *Mariandynier*, p. 25-26; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 124-125. En se fondant sur le témoignage d'Aristote (*Politique*, VII, 8, 1327 a 10-15), le savant roumain suggère que les Mariandyniens étaient divisés en deux catégories: les *perioikoi*, bénéficiaires d'une condition sociale plus avantageuse, qui pouvaient être intégrés dans le *démos*, et les « cultivateurs », ayant un statut d'esclavage, similaire à celui des hilotes.

¹⁰⁸⁹ Justin, XVI, 5, 1-4; cf. Asheri, *Herakleia*, p. 23, 30-31; *idem*, "Tyrannie et mariage forcé. Essai d'histoire sociale grecque", *Annales (HSS)* 32, 1, 1977, p. 25-26; Vidal-Naquet, *L'hist. gr. de l'esclavage*, p. 38; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 96, n. 211.

¹⁰⁹⁰ Sur le site de Mésambria et sur l'extension de la ville antique, voir Velkov, *Mesambria*, p. 9; Ognenova-Marinova, *Mesambria*, p. 34, 36-37; *eadem*, "Le système de défense hellénique de Mesambria du côté nord à la lumière des recherches sous-marines", in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 96-109; J. Hind, "Greek and Barbarian Peoples on the Shores of the Black Sea", *AR* 30, 1983-84, p. 73; H. Preshlenov, "Mesambria", in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 158-164; Oppermann, *Westpont. Poleis*, p. 28, 84. Pour les recherches sous-marines à Mésambria, voir notamment L. Ognenova Marinova, "Nesebăr: trent'anni di ricerca di terra e subacque", *BA* 75, 1990, Nr. 59, p. 125-129. Les

Quant aux fondateurs de la cité, le Ps.-Scymnos rapporte que les Mégariens et les Chalcédoniens fondèrent Mésambria à l'époque de la campagne de Darius contre les Scythes.

Ps.-Scymnos, v. 738-742

Παρά τὴν ὑπώρειαν δὲ τοῦ καλουμένου
Αἴμου πόλις ἐστὶ λεγομένη Μεσημβρία,
τῇ Θρακία Γετικῇ τε συνορίζουσα γῇ·
Καλχηδόνιοι ταύτην δὲ Μεγαρεῖς τ' ὥκισαν,
ὅτ' ἐπὶ Σκύθας Δαρείος ἐστρατεύετο.

« Au pied de la montagne qu'on appelle l'Haimos, on a la ville de Mésambria, qui confine à la Thrace et au pays de Gètes. Des Chalcédoniens et des Mégariens l'ont colonisée au temps où Darius guerroyait contre les Scythes¹⁰⁹¹. »

Ce témoignage, dont la source est probablement Démétrios de Callatis¹⁰⁹², implique une date de fondation de Mésambria située entre 520-510 (peut-être plus exactement vers 513/2)¹⁰⁹³. On constate de plus qu'un compilateur byzantin, auteur du *Périple apocryphe du Pont-Euxin*, a prélevé cette tradition relative à la fondation de Mésambria dans la section pontique du Ps.-Scymnos¹⁰⁹⁴.

L'origine mégarienne de Mésambria est évoquée aussi par Strabon (Μεσημβρία Μεγαρέων ἄποικος)¹⁰⁹⁵.

Par ailleurs, Hérodote rapporte que les Byzantins et les Chalcédoniens, menacés en 493 par la flotte phénicienne au service des Perses, s'installèrent à Mésambria.¹⁰⁹⁶

différentes graphies du nom de la cité depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui sont rassemblées chez Velkov, *Mesambria*, p. 27-28

¹⁰⁹¹ Texte traduit par D. Marcotte, *Les géographes grecs. Introduction générale*, Tome I: Pseudo-Scymnos, *Circuit de la Terre*, Paris 2002, v. 738-742.

¹⁰⁹² Velkov, *Mesambria*, p. 16; Avram, *Cités gr.*, p. 291. Sur Démétrios de Callatis, voir E. Schwartz, s.v. "Demetrios" 77, *RE* IV, 1901, col. 2806-2807.

¹⁰⁹³ H. Bengtson, *Griechische Geschichte: von den Anfängen bis in die römische Kaiserzeit*, 5. durchgesehene und ergänzte Auflage, München 1977, p. 139-140; M. A. Dandamaev, *A Political History of the Achaemenid Empire*, Leiden 1989, p. 136-140 (avec les références).

¹⁰⁹⁴ Anonym., *Periplus Ponti Euxini*, 84-85, in A. Diller (éd), *The Tradition of the Minor Greek Geographers*, Lancaster-Oxford 1952, p. 136: ἡ Μεσημβρία πόλις παρὰ τὴν ὑπώρειαν τοῦ καλουμένου Αἴμου καιμένη τῇ Θρακία τε καὶ Γετικῇ συνορίζει γῇ· Καλχηδόνιοι δὲ ταύτην καὶ Μεγαρεῖς ὥκησαν ὅτε ἐπὶ Σκύθας Δαρείος ἐστρατεύετο. Sur ce périple, voir D. Marcotte, *op. cit.*, p. XXXII-XXXIV.

¹⁰⁹⁵ Strabon, VII, 6, 1, C 319.

Hérodote, VI, 33

Βυζάντιοι μὲν νυν καὶ οἱ πέρηθε Καλχηδόνιοι οὐδ' ὑπέμειναν ἐπιπλέοντας τοὺς Φοίνικας, ἀλλ' οἷχοντο ἀπολιπόντες τὴν σφετέρην ἕσω ἐς τὸν Εὐξείνου Πόντον, καὶ ἐνθαῦτα πόλιν Μεσαμβρίην οἰκισαν.

« Les Byzantins et les Chalcédoniens, qui habitent en face, n'attendirent même pas l'arrivée de la flotte phénicienne ; ils partirent, abandonnant leur patrie, et pénétrèrent dans le Pont-Euxin, où ils s'établirent dans la ville de Mésambria¹⁰⁹⁷. »

En suivant ce récit, Eustathe, dans son commentaire à Denys le Périégète (et non pas à Denys de Byzance, comme il apparaît à tort chez certains spécialistes¹⁰⁹⁸) indique aussi que les Byzantins et les Chalcédoniens, qui avaient été vaincus dans un combat, fondèrent Mésambria¹⁰⁹⁹.

En constatant les divergences entre les récits d'Hérodote et du Ps.-Scymnos portant sur la fondation de Mésambria, plusieurs savants ont préféré la première tradition en raison de son ancienneté¹¹⁰⁰. Cependant, les exégètes ont démontré que les deux traditions antiques ne sont pas en contradiction et qu'il n'y a pas de raisons de privilégier une variante en faveur de l'autre. En effet, chez Hérodote l'aoriste οἰκησαν (du verbe οἰκέω), contrairement à l'aoriste ὤκισαν (du verbe οἰκίζω) employé par le Ps.-Scymnos, n'implique pas une fondation (κτίσις), mais une installation dans une cité préexistante (comme d'ailleurs la traduction de Ph.-E.

¹⁰⁹⁶ Sur le rôle de Byzance et de Chalcédoine dans la révolte des cités grecques contre les Perses, voir surtout Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 12-16.

¹⁰⁹⁷ Texte traduit par Ph.-E. Legrand, Hérodote, *Histoires*, Paris, Les Belles Lettres, 1946, VI, 33.

¹⁰⁹⁸ Voir par exemple Mihailov, *IGBulg* I², p. 255, qui renvoie pour le passage d'Eustathe à « schol. ad Dionysium Periegetam, cuius editionem novam non vidi : Dionysii Byzantii Anaplos Bospori una cum scholiis, ed. R. Güngerich, Berolini 1927 ». La même confusion chez Velkov, *Mesambria*, p. 15; *idem*, "Mesambria Pontica", in *Die bulgarische Schwarzmerküste im Altertum*, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 38; A. Bresson, "Sur une inscription de Mesembria (*IGBulg*, I 2, 335 septies)", in *Tarih Boyunca Karadeniz Kongresi Bildirileri - Congrès International sur la mer Noire (1-3 Juin 1988)*, Samsun 1990, p. 501.

¹⁰⁹⁹ Eustathe, *GGM* II, 803, p. 356-357: Ἱστορεῖται δὲ καὶ τὴν ἐν ἀριστερᾷ τοῦ Εὐξείνου Πόντου Μεσημβρίαν Χαλκηδονίων εἶναι κτίσμα καὶ Βυζαντίων, ἡττηθέντων ἐν τινι μάχῃ καὶ φυγόντων ἐκεῖ.

¹¹⁰⁰ Isaac, *Gr. Settlm. in Thrace*, p. 250-251; Demand, *Urban Relocation*, p. 42-43; Hind, *Megarian Colonisation*, p. 138.

Legrand, citée ci-dessus, le rend correctement)¹¹⁰¹. La confusion du verbe οἰκέω d'Hérodote avec οἰκίζω expliquerait pourquoi Eustathe parle de la fondation (κτίσμα) de Mésambria par les Byzantins et les Chalcédoniens¹¹⁰². Par conséquent, la tradition d'Hérodote et d'Eustathe ne témoigne pas de la fondation de Mésambria, mais de l'arrivée dans cette cité d'un groupe de colons supplémentaires (ἐποικοί), originaires de Byzance et de Chalcédoine.

D'ailleurs, on remarque qu'Hérodote mentionne la cité de Mésambria dans le chapitre concernant l'expédition de Darius contre les Scythes, ce qui suggérerait que la cité existait déjà à ce moment-là¹¹⁰³.

Hérodote, IV, 93

Πρὶν δὲ ἀπικέσθαι ἐπὶ τὸν Ἰστρον, πρῶτος αἰρέει Γέτας τοὺς ἀθανατίζοντας. Οἱ μὲν γὰρ τὸν Σαλμυδησσὸν ἔχοντες Θρήκες καὶ ὑπὲρ Ἀπολλωνίης τε καὶ Μεσαμβρίας πόλιος οἰκημένοι, καλεόμενοι δὲ Σκυρμιάδαι καὶ Νιψαῖοι, ἀμαχητὶ σφέας αὐτοὺς παρέδοσαν Δαρείῳ.

« Avant d'arriver à l'Istros, Darius soumit en premier lieu les Gètes, qui croient à leur immortalité. Car les Thraces qui occupent Salmydessos et qui habitent au-dessus d'Apollonie et de la ville de Mésambria, ceux qu'on appelle Skyrmiades et Nipséens, s'étaient rendus à lui sans combats¹¹⁰⁴. »

¹¹⁰¹ C'est à Casevitz, *Le voc. de la colon.*, p. 75-81, qu'appartient le mérite d'avoir démontré de manière convaincante que le verbe οἰκέω (« avoir résidence », « habiter ») ne se réfère pas spécifiquement au processus de la colonisation. À propos du passage d'Hérodote, VI, 33, le savant français estime qu'il concerne « une installation accidentelle et précaire aux temps historiques, sans intention colonisatrice » (p. 77). Cependant, bien avant lui, W. W. How et J. Wells, *A Commentary on Herodotus*, vol. II, Oxford 1961 (première édition 1912), ad VI, 33, p. 75, notaient déjà « οἰκῆσαν 'took up their abode in,' not οἰκισαν 'founded', the previous existence of Mesembria is implied in iv. 93. » Il faut ajouter que l'enquête de Michel Casevitz a été suivie notamment par N. Ehrhardt, "Die politischen Beziehungen zwischen den griechischen Schwarzmeergründungen und ihren Mutterstädten. Ein Beitrag zur Bedeutung von Kolonialverhältnissen in Griechenland", in *Actes du IX^e Congrès International d'Épigraphie grecque et latine*, 31 Aug. - 7 Sept. 1987. *Acta Centri Historiae. Terra Antiqua Balcanica II*, Tirnovi-Sofia 1987, p. 92; D. Marcotte, *op. cit.*, p. 237-238; Avram, *Cités gr.*, p. 291; T. Miller, *Die griechische Kolonisation im Spiegel litterarischer Zeugnisse*, Tübingen 1997, p. 67-68; contra Hind, *Megarian Colonisation*, p. 137-138.

¹¹⁰² Avram, *Cités gr.*, p. 291

¹¹⁰³ W. W. How et J. Wells, *op. cit.*, ad VI, 33, p. 75.

¹¹⁰⁴ Texte traduit par Ph.-E. Legrand, Hérodote, *Histoires*, Paris, Les Belles Lettres, 1945, IV, 93.

L'opinion de certains savants selon laquelle la colonie mégarienne n'est évoquée dans ce passage que pour situer géographiquement les tribus thraces n'est pas convaincante¹¹⁰⁵. À notre avis, il est peu probable que vers le milieu du V^e siècle des cités pontiques comme Mésambria ou Apollonia aient pu être facilement localisées par les lecteurs de l'historien d'Halicarnasse¹¹⁰⁶. Il convient aussi de repousser l'opinion selon laquelle Hérodote se réfère ici à un site thrace que les Grecs avaient éventuellement colonisé par la suite¹¹⁰⁷, car les découvertes archéologiques ne confirment pas une présence thrace à Mésambria à l'époque de la colonisation grecque (voir *infra*, chapitre II. 3. 2. 2.).

La fondation de Mésambria fut à juste titre considérée comme le résultat de la collaboration entre des groupes de colons provenant de Chalcédoine, de Byzance et de Mégare¹¹⁰⁸. Selon Velkov, il s'agissait d'une colonisation qui ne s'était pas effectuée en une seule fois, mais avait été « un processus répété de plusieurs vagues successives d'émigrants »¹¹⁰⁹. Sur la foi des récits du Ps.-Scymnos et d'Hérodote, on doit identifier plus précisément deux événements distincts dans l'histoire de Mésambria: tout d'abord, la fondation de la cité vers 513/2 par les Mégariens et les Chalcédoniens, et ensuite l'arrivée des Byzantins et des Chalcédoniens, sous la pression du danger perse, comme *époikoi* en 493¹¹¹⁰. À cet égard, force

¹¹⁰⁵ Demand, *Urban Relocation*, p. 186-187, n. 4, estime que la mention de Mésambria par Hérodote dans le contexte de la description de la campagne de Darius contre les Scythes, « could simply be a mean of identifying the location in terms a fifth-century audience would understand ». Pareillement, Hind, *Megarian Colonisation*, p. 138, note « However, the mention of Apollonia and Mesambria, at 4. 93, is in a parenthesis, describing the location of two minor Thracian tribes on Darius' route. It may simply reflect the situation by Herodotus' own time, and should not be taken to discredit historian's later description of the circumstances and time of foundation ».

¹¹⁰⁶ Voir par exemple le cas d'une épitaphe d'Oropos appartenant à un Callatien, dont l'origine pontique est mentionnée avant son ethnique, V. Pétrakos, *Οἱ ἐπιγραφές τοῦ Ίρωποῦ*, Athènes 1997, no. 543: Ἀπολλώνιος Ἀλφίνου Ποντικός ἐκ Καλλάτιος. Cette inscription montre que la localisation d'une cité pontique comme Callatis n'était pas facile même à l'époque hellénistique.

¹¹⁰⁷ B. Lenk, s.v. "Mesambria" 1, *RE* XV, 1931, col. 1073, note « Herod. IV 93 erwähnt zwar die Stadt schon gelegentlich des Skythenzuges, aber nur um die Wohnsitze eines Thrakerstammes seiner Lesern zu bezeichnen, widerspricht sich also nicht. » Cette opinion de Lenk est acceptée aussi par Hanell, *Megarische Studien*, p. 128.

¹¹⁰⁸ C. M. Danoff, s.v. "Pontos Euxeinus", in *RE* Suppl. IX, 1962, col. 1071.

¹¹⁰⁹ Velkov, *Mesambria*, p. 16.

¹¹¹⁰ Beloch, *Gr. Gesch.*² I, 2, p. 234; Ognenova-Marinova, *Mesambria*, p. 36; Alexandrescu-Morintz, *Mesambria*, p. 8; A. Bresson, *op. cit.*, p. 501; Avram, *Cités gr.*, p. 291-292; Oppermann, *Westpont. Poleis*, p. 16.

est de constater que la fondation de Mésambria présente les deux caractéristiques principales du mouvement de colonisation mégarien: l'association des habitants d'autres cités grecques à l'entreprise colonisatrice des Mégariens - des *synoikoi*, les Chalcédoniens - et l'arrivée ultérieure des colons supplémentaires – des *époikoi*, les Byzantins et les Chalcédoniens.

Quant aux plus anciennes céramiques grecques découvertes à Mésambria, M. Lazarov estime que « das früheste Material, darunter eine schwarzfigurige Oinochoe und eine Amphora von Chios, kann nicht vor 500 v. Chr. datiert werden »¹¹¹¹. Toutefois, L. Ognenova a récemment publié quelques figurines grecques, qui, selon elle, dateraient de la deuxième moitié ou de la fin du VI^e siècle¹¹¹². Ces trouvailles offriraient par conséquent une confirmation archéologique pour la date de fondation de la cité fournie par le Ps.-Skymnos (vers 513/2).

On remarque que la participation des Mégariens du Bosphore thrace en tant que *synoikoi* et *époikoi* à la colonisation de Mésambria est confirmée par la présence dans la cité du Pont-Gauche d'un *ἑρομνύμων*, une magistrature qui n'est pas attestée à Mégare, mais à Byzance et à Chalcédoine (voir *infra*, chapitre **III. 2. 1. 2.**).

Au demeurant, compte tenu du début des émissions de Mésambria dès le milieu du V^e siècle déjà¹¹¹³, et de la découverte de bronzes datant d'une période proche de la fondation, les savants ont privilégié, parmi les causes de l'installation des Mégariens dans le Pont-Euxin, la piste du commerce avec les Thraces, et notamment la recherche des métaux (cuivre)¹¹¹⁴. La cité

¹¹¹¹ M. Lazarov, "Notizen zur griechischen Kolonisation am westlichen Schwarzen Meer. Schriftquellen und archäologische Denkmäler", in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, Historia Einzelschriften 121, G. Tsetschladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 90. Cf. L. Ognenova, "Les fouilles de Mésambria", *BCH* 84, 1960, p. 221-232 (qui mentionne toutefois la découverte à Mésambria de céramiques datant du VI^e siècle); Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 14; Hind, *Megarian Colonization*, p. 138.

¹¹¹² L. Ognenova, "Terres cuites de Messambria", in *Nessèbre III*, Burgas 2005, p. 51-52, p. 56, no. 1: une miniature de Coré-Aphrodite à la colombe, datée de la fin du VI^e siècle; p. 56, no. 2: une tête de Coré située dans la deuxième moitié du VI^e siècle.

¹¹¹³ Pour les premières émissions monétaires en argent et en bronze de Mésambria, voir Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 18-19, pl. I, 1-2, 5; *idem*, "Circulation des monnaies de bronze de Messambria", in *Nessèbre III*, Burgas 2005, p. 194-220; *SNG* 9, pl. X, no. 265; *SNG* 11, pl. X, no. 217.

¹¹¹⁴ Velkov, *Mesambria*, p. 16; P. Delev, "Bevölkerung und Siedlungssystem an der bulgarischen Schwarzmeerküste", in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 16-17; J. Stronk, "Wreckage at Salmydessos", in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 203-215; L. Ognenova-Marinova, "Mesambria et le monde

de Mésambria bénéficiait aussi d'une position géographique favorable; elle était située sur une presqu'île facile à défendre – une des raisons de l'établissement des Byzantins et des Chalcédoniens en 493 – et flanquée de deux golfes au nord et au sud, qui avaient servi de ports aux Thraces, aux âges du Bronze et du Fer, aussi bien qu'aux Grecs, à l'époque historique¹¹¹⁵.

En outre, on peut évoquer parmi les causes du départ des Mégariens de Grèce leurs défaites dans les combats avec les Athéniens et la perte de l'île de Salamine (dans la deuxième moitié du VI^e siècle, voir *supra*, chapitre I. 2. 3.), les conflits entre les *oikoi* mégariens (voir *supra*, chapitre I. 3. 2), la concurrence qui existe entre les Mégariens du Bosphore thrace et les Milésiens dans la colonisation de la mer Noire (voir *supra*, chapitre II. 3. 1. 1. 2.).

Quant à la *chôra* de Mésambria, bien qu'elle soit encore difficile à situer exactement aux époques grecque et romaine¹¹¹⁶, les sources antiques attestent que la colonie mégarienne fonda d'autres établissements dans le Pont-Gauche. On sait qu'elle fonda Naulochos (aujourd'hui Obzor) et réussit ainsi à élargir son territoire vers le nord¹¹¹⁷. En revanche, la tradition qui faisait de Bizonè (entre Dionysopolis et Callatis, l'actuelle Kavarna) une installation mésambrienne reste encore douteuse, car les quelques documents épigraphiques émanant de ce site furent rédigés en *koinè*¹¹¹⁸.

thrace entre le VII^e et le V^e s. av. n. è", *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è.*, *Sozopol*, 6-12 octobre 1985, Sofia 1986, p. 242-243; Demand, *Urban Relocation*, p. 43; Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 18-19. Sur l'exploitation des gisements des cuivres par les Thraces, voir C. M. Danoff, *op. cit.*, col. 1047; J. Hind, *AR* 30, 1983-84, p. 74.

¹¹¹⁵ Sur les deux ports naturels de Mésambria, voir L. Ognenova-Marinova, "Mesembriacus portus", in *Thracia Pontica* V, 1994, p. 139-142. Il convient d'évoquer la découverte de plusieurs ancrs en pierre, qui témoignent de l'utilisation des ports de Mésambria aux âges du Bronze et du Fer. Pour ces trouvailles, voir L. Ognenova-Marinova, "Thracia Pontica", in *Thracia Pontica* I, *La mer Noire et le monde méditerranéen (Sozopol, 9-12 octobre 1979)*, Sofia 1982, p. 69-81; P. Delev, *op. cit.*, p. 13-15; K. Porožanov, "La ville thrace de Mesembria sur la côte de la mer Noire", in *Thracia* 13. *Studia in memoriam Velizari Velkov*, Sofia 2000, p. 347-348.

¹¹¹⁶ Pour la localisation du territoire de Mésambria, voir I. Karayotov, "La χώρα de Mesambria Pontika d'après les données archéologiques et numismatiques", in *Studies on Settlement Life in Ancient Thrace. Proceedings of the IIIrd International Symposium « Cabyle », 17-21 Mai 1993*, D. Draganov (éd.), Jambol 1994, p. 283-292; et dernièrement Oppermann, *Westpont. Poleis*, p. 28-29, 84-86, 175-177, 256-258 (avec les références).

¹¹¹⁷ Strabo, VII, 6, 1, C 319, qualifie Naulochos de Μεσημβριανῶν πόλιχνιον.

¹¹¹⁸ Le Ps.-Scymnos, v. 758-759 (= F 3, éd. D. Marcotte), note que le *polichnion* Bizonè fut selon certains une installation barbare, selon d'autres une *apoikia* des Mésambriens. L'occupation thrace de Bizonè avant l'arrivée des Grecs semble être attestée par les trouvailles. Sur Bizonè, dont le nom est certainement thrace (Detschew,

II. 3. 2. 2. Les rapports entre les Mésambriens et les Thraces

Les antiques et les modernes ont noté que le nom de Mésambria suggère l'existence d'une installation thrace, avant la colonisation grecque. En effet, bien qu'on ait l'impression que la cité porte un nom grec (μεσημβρία, « le midi », « le sud »), Strabon et Nicolas de Damas rapportent au I^{er} siècle que le premier radical provient de Μένας ou Μέλος, le fondateur mythique de la cité, et que le deuxième, βρία, est le nom thrace pour désigner une cité¹¹¹⁹. On a dans ce cas une situation analogue à celle de la colonie mégarienne de Sélymbria, dont le nom est composé selon le modèle de Mésambria: le nom du fondateur, Sélys et βρία (voir *supra*, chapitre II. 2. 3.).

Une épigramme funéraire de Mésambria, appartenant à Iulia, fille de Nikias, cite à l'époque impériale cette étymologie du nom de la cité: Μεσεμβρία (sic) δέ μν (sic) πατρὶς ἀπὸ | [Μ]έλσα καὶ βρία (« ma patrie est Mésambria – de Melsa et bria »)¹¹²⁰. La légende qui

*Thrak. Sprachreste*², p. 61), voir G. Mihailov, *IGBulg I* ², p. 35-37; A. Salkin, "Evidence for the Earlier Foundation of Bizone Colony", in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è., Sozopol, 6-12 octobre 1985*, Sofia 1986, p. 251-255; Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 259-261; Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien*², p. 66-67; Avram, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 107; D. Marcotte, *op. cit.*, p. 240; H. Preshlenov, *op. cit.*, p. 165; Oppermann, *Westpont. Poleis*, p. 168-169, 253-254.

¹¹¹⁹ Strabon, VII, 6, 1, C 319: Μεσημβρία Μεγαρέων ἄποικος, πρότερον δὲ Μενεβρία, οἷον Μένα πόλις, τοῦ κτίσαντος Μένα καλουμένου, τῆς δὲ πόλεως βρίας καλουμένης Θρακιιστί (« la colonie mégarienne de Mésambria, nommée primitivement Ménébria – entendez par là la ville de Ména. Ména était le nom de son fondateur et "Bria", dans la langue thrace, désigne "la ville" », trad. R. Baladié, Paris, Les Belles Lettres, 1989); Nicolas de Damas, *apud* Stéphane de Byzance, s.v. Μεσημβρία, πόλις Ποντικκή. Νικόλαος πέμπτω, ἐκλήθη ἀπὸ Μέλσου, βρία γὰρ τὴν πόλιν φασὶ Θράκες; cf. aussi les variantes corrompues qui se trouvent chez Pline, *NH*, IV, 11, 45: *nunc in ora Mesembria, Anchialum, ubi Messa fuerat*. En accordant sa préférence au témoignage de Nicolas de Damas, G. Kramer, *Strabonis Geographica recensuit commentario critico instruxit*, Berlin 1847, vol. II, p. 54, n. 15, estime que « inde suspicor Strabonem scripsisse Μελημβρία, οἷον Μέλσα πόλις, τοῦ κτίσαντος Μέλσα. Nominativus fuerit Μέλσας, quem varie declinavit uterque: Λ et Σ (forma rotunda) facile coaluerunt in N ». Nous acceptons aussi cette correction et nous utilisons dans notre texte la forme Mélsas.

¹¹²⁰ *IGBulg I*², 345, l. 6-7. Les étymologies de Mésambria ont été examinées à plusieurs reprises par les exégètes: Velkov, *Mesambria*, p. 27; Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 86, 295-296; Mihalov, *IGBulg I*² ad no. 345, l. 4, p. 307-308; D. Bojadziev, "Un cas de contact entre la langue thrace et la langue grecque", in *Thracia Pontica III. Les*

attribuait la fondation de la cité du Pont Gauche à Mélsas date au moins de l'époque hellénistique, car on constate que le radical du nom de l'*oikistès* fait partie de l'onomastique mésambrienne du III^e siècle¹¹²¹.

En ce qui concerne la présence d'un site thrace à Mésambria à la fin du VI^e siècle, les recherches archéologiques ont mis au jour une couche précoloniale thrace - appartenant à la civilisation Babadag de l'époque hallstattienne - et dont la destruction fut initialement attribuée aux colons mégariens (XII^e-VI^e siècles)¹¹²². Néanmoins, les recherches ultérieures menées par P. Alexandrescu et S. Morintz ont infirmé cette supposition, en montrant qu'il existait un « hiatus d'environ trois siècles entre l'abandon du site hallstattien et la fondation de la cité

Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è., Sozopol, 6-12 octobre 1985, Sofia 1986, p. 183-185; K. A. Vlahov, "Die thrakische Herkunft der Ortsnamen an der Schwarzmeerküste während und nach der griechischen Kolonisation", in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è., Sozopol, 6-12 octobre 1985*, Sofia 1986, p. 176-177; K. Bošnjakov, "Strabo VII 6, 1", *Thracia Pontica* V, 1994, p. 92; K. Nawotka, "Melsas, the Founder of Mesambria", *Hermes* 122, 1994, p. 320-326; *idem*, *West Pont. Cities*, p. 13-15; A. Fol, "Thracia Pontica – Twenty Years Later", in *New Studies on the Black Sea Littoral, Colloquia Pontica* 1, G. R. Tsetschladze (éd.), Oxford 1996, p. 3-4; A. Avram, J. Hind, G. Tsetschladze, s.v. "Mesambria", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 934-935; K. Porozhanov, "Thracian Kings-Gods-Heroes as Founders of Hellenic *Apoikiai* in the Sea of Marmora and the Black Sea Regions", in *Praktika, IA' Diethnous Synedriou Klassikôn Spoudôn, Kavalla 24-30 Augoustou 1999*, vol. III, Athènes 2004, p. 516-517; M. Dana, D. Dana, *op. cit.*, p. 104-105.

¹¹²¹ Le décret du III^e siècle *IGBulg* I², 308 *sexies*, l. 1 (Velkov, *Inscr. de Mésambria*, no. 6, p. 165-166; *LGPN* IV, s.v. Μελσέων 1), fut accordé par les Mésambriens en l'honneur de Μελσέων Ἡροδύρου. De plus, une des dédicaces aux stratèges de Mésambria *IGBulg* V, 5103, l. 3 (*LGPN* IV, s.v. Μελσέων 2) transmet dans la deuxième moitié du II^e siècle/début du I^{er} siècle le nom du stratège Πολύξενος Μελσέωνος.

¹¹²² I. Venedikov, "La Mésambria thrace", in *Nessèbre* II, Sofia 1980, p. 7-22 (pour la céramique indigène); *idem*, "Les fortifications dans la partie nord-ouest de Nessèbre", in *Nessèbre* II, Sofia 1980, p. 75-80 (pour les remparts thraces); Ognenova-Marinova, *Mesambria*, p. 34-40; *eadem*, "Thracia Pontica", in *Thracia Pontica* I, *La mer Noire et le monde méditerranéen (Sozopol, 9-12 octobre 1979)*, Sofia 1982, p. 69-81; *eadem*, "Mesambria et le monde thrace entre le VII^e et le V^e s. av. n. è.", in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è., Sozopol, 6-12 octobre 1985*, Sofia 1986, p. 142-156, situent l'habitat thrace du XII^e au VI^e siècle; cf. Hind, *Greeks and Barbarian Peoples*, p. 86, *idem*, *Megarian Colonization*, p. 138, qui, en suivant l'opinion des archéologues bulgares, estime que la présence d'un site thrace expliquerait la date tardive de la fondation de Mésambria par les Grecs. Sur l'habitat thrace de Mésambria, voir aussi L. Ognenova-Marinova, "La « bria » thrace d'après les recherches archéologiques à Nessèbre", in *Thracia Pontica* IV, Sofia 1991, p. 133-136.

dorienne »¹¹²³. À propos du nom thrace de la cité, P. Alexandrescu estime qu'on pourrait aussi « admettre un transfert toponymique d'une place portant un nom avec l'élément $\beta\rho\acute{\iota}\alpha$, et se trouvant quelque part aux environs de la future fondation dorienne »¹¹²⁴.

Selon nous, le nom de Mésambria, tout comme celui de Byzance et de Sélymbria, pourrait aussi relever de l'intention des Grecs de donner un passé thrace à leur cité. En effet, comme nous l'avons constaté dans le cas de l'une des étymologies de Chalcédoine (celle qui renvoyait à Calchédon, fils de Cronos, voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 1.), donner un nom indigène à une colonie était un moyen d'intégrer les Mégariens dans les généalogies mythiques locales.

On constate par ailleurs que l'étymologie thrace de Mésambria a généré différentes opinions dans l'historiographie bulgare vis-à-vis des *oikistai* de la cité. Selon d'aucuns, le fondateur Mélsas serait représenté sur une monnaie en bronze de Mésambria du IV^e siècle (voir pl. XXXIV, fig. 3 a). De plus, le casque corinthien, qui se trouve sur d'autres monnaies frappées par la cité (voir pl. XXXIV, fig. 2 a) et sur des monuments honorifiques de Mésambria, ferait référence à l'*oikistès* héroïsé (voir pl. XXIII, fig. 1)¹¹²⁵. En réalité, si la première hypothèse est très probable – compte tenu du parallèle avec les représentations de Calchas et de Byzas sur les monnaies de Chalcédoine (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 1.), respectivement de Byzance (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 2.) –, il est en revanche plus difficile d'accepter que le casque figuré sur les monnaies de Mésambria appartienne au fondateur mythique de la cité. Selon nous, ce véritable symbole de la cité pontique, qui est employé aussi comme monogramme (voir pl. XXII, fig. 2)¹¹²⁶, fait plus probablement référence à la déesse Athéna¹¹²⁷. On trouve un parallèle à cet égard dans le casque corinthien d'Athéna qui orne à l'époque impériale les monnaies de Byzance, une des cités qui ont participé à la colonisation de

¹¹²³ Alexandrescu-Morintz, *Mesambria*, p. 8-16, le passage cité se trouve à la p. 15; cf. Avram, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 127; M. Lazarov, *op. cit.*, p. 90-91; Oppermann, *Westpont. Poleis*, p. 15-16.

¹¹²⁴ Alexandrescu-Morintz, *Mesambria*, p. 15; cf. C. Danov, "The Penetration of the Thracians into the Greek Colonies of the Western Shore of the Black Sea", *Klio* 38, 1960, p. 75.

¹¹²⁵ T. Gerasimov, "Monnaies autonomes inédites de Mésambria sur la mer Noire", *BMNB* 1, 1950, p. 26, no. 15 (en bulgare); Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 13, 14, 19, 55; cf. Hind, *Greeks and Barbarian Peoples*, p. 86.

¹¹²⁶ Pour des exemplaires de monnaies contremarquées avec le casque, voir *SNG* 11, pl. 10, nos. 231-234 (tétradrachmes au type d'Alexandre); cf. Robert, *Hellenica* II, p. 151; VII, p. 239.

¹¹²⁷ Voir pl. XXXIV, fig. 1 a, pour la représentation d'Athéna sur les monnaies de Mésambria.

Mésambria (voir pl. XXXI, fig. 3 a-b)¹¹²⁸. Le casque témoignerait alors à Byzance aussi bien qu'à Mésambria du culte d'Athéna et non pas du culte de l'*oikistès*¹¹²⁹. Quant à la représentation des armes (deux casques, plusieurs boucliers) sur les reliefs aux stratèges, il pourrait s'agir de panoplies, dédiées dans un sanctuaire. Le fait que l'on est dans un sanctuaire est d'ailleurs souligné par la présence de l'autel et par la scène du sacrifice. Les Mésambriens pourraient aussi faire référence, par la représentation des armes, à un banquet funèbre, à un symposium héroïque. En effet, il existait une coutume antique selon laquelle les panoplies ornaient les salles de banquets, et on remarque que sur un cratère corinthien du Louvre des armes sont représentées à côté de personnages couchés (voir pl. XXIII, fig. 2)¹¹³⁰.

Il convient aussi de noter que l'inscription [- -] Διοσκουρίδα ἥρωσι, qui apparaît sur un relief fragmentaire de la cité (*IGBulg I*², 335 septies, voir pl. XXII, fig. 1), a été considérée par L. Ognenova-Marinova comme un témoignage de l'existence d'un culte des *oikistai* à Mésambria. En invoquant le datif pluriel ἥρωσι, la savante bulgare pense que ce relief, qui s'intègre dans la série des reliefs aux stratèges de Mésambria, représenterait un sacrifice en l'honneur des deux fondateurs héroïsés de la cité, l'indigène Μέλσας et le grec Διοσκουρίδας. En conséquence, elle propose la restitution suivante: [Μέλσας καὶ] Διοσκουρίδα ἥρωσι¹¹³¹.

¹¹²⁸ Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. II, p. 35 et les nos. 1322-1328, 1330-1333, 1345-1346, 1369-1373, 1383-1384, 1433-1443, 1447-1453. De même, le casque corinthien accompagne la déesse Nike (voir pl. XXXI, fig. 3 b) sur d'autres monnaies byzantines de l'époque impériale: Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. II, nos. 1423, 1651, 1694-1696, 1700-1703.

¹¹²⁹ D'ailleurs, on a déjà remarqué la ressemblance qui existe entre les légendes monétaires de Mésambria et celles d'une autre cité mégarienne du Bosphore thrace, Chalcédoine (les noms de ces deux cités sont parfois intercalés entre les rayons d'une roue, voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 1.).

¹¹³⁰ Hérodote I, 34; III, 78; cf. H. van Wees, "Greeks bearing Arms. The State, the Leisure Class, and the Display of Weapons in Archaic Greece", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 362-364.

¹¹³¹ L. Ognenova-Marinova, "Au sujet de Dioskouridas de Mesambria", in *Actes du IX^e Congrès International d'Épigraphie grecque et latine, 31 Aug. - 7 Sept. 1987. Acta Centri Historiae. Terra Antiqua Balcanica II*, Tirnovi-Sofia 1987, p. 262-263; cf. aussi Ognenova-Marinova, *Mesambria*, p. 37-38; eadem, "Mesambria Pontica", in *Mesambria, Mesembria, Nessebur*, Sofia 1987, p. 46; cf. SEG XXXVII, 614; Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 54-55; Velkov, *Inscr. de Messambria*, no. 11. Sur la représentation des stratèges de Mésambria en train d'accomplir des sacrifices en l'honneur des héros de la cité, voir aussi *infra*, chapitre III. 2. 2. 2. 2. (avec la bibliographie).

Cependant, comme Alain Bresson l'a bien vu, il s'agit plutôt du génitif Διοσκούριδα faisant référence au père de l'un des personnages héroïsés, et qui ne peut donc pas être le nom d'un des fondateurs héroïsés. Il est alors évident que l'interprétation proposée par L. Ognenova-Marinova - retenue par Karayotov et Velkov - est erronée, le fragment de relief *IGBulg I*², 335 *septies*, n'ayant aucun rapport avec un culte des *oikistai* de la cité de Mésambria. Ce document de type funéraire, tout comme les autres reliefs représentant les stratèges de Mésambria, est le plus probablement une dédicace à des combattants héroïsés, (stratèges même ?, voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 2. 2.) morts pour la défense de leur cité¹¹³². On constate en effet qu'un monument honorifique de Mésambria évoque les combats menés par le collège des six stratèges contre le roi gète Byrébistas¹¹³³. De même, une épigramme, datant sans doute du I^{er} siècle, mentionne les couronnes décernées par le peuple à Ariston, mort dans les combats contre un autre tribu thrace, les Besses¹¹³⁴.

Au demeurant, les relations entre les Mésambriens et les indigènes ne furent pas toujours conflictuelles et les documents épigraphiques nous renseignent sur le protectorat exercé par les dynastes thraces sur la colonie mégarienne. En effet, étant confrontés aux razzias des tribus barbares, les Grecs de la mer Noire faisaient souvent appel aux princes indigènes pour assurer la sécurité de leurs villes et territoires¹¹³⁵. Dans ce sens, on remarque que les Mésambriens ont décerné à l'époque hellénistique (III^e-II^e siècles) le droit de cité à un Thrace, Δε-, fils de Δηζος de la tribu des Astes, et à ses descendants, pour les services rendus à la

¹¹³² A. Bresson, *op. cit.*, p. 501-504. De même, G. Mihailov, *ad IGBulg V*, 5111, p. 62, qui semble ne pas avoir eu connaissance de l'article de Bresson, a remarqué lui aussi que Διοσκούριδα était le père d'un des stratèges honorés et que, par conséquent, l'opinion de Ognenova-Marinova était erronée. Je tiens à remercier Alain Bresson de m'avoir mis à disposition son article relatif à l'inscription *IGBulg I*², 335 *septies* de Mésambria.

¹¹³³ *IGBulg I*², 323, transmet les noms des stratèges (dont seuls trois sont conservés), suivis par la mention (l. 4-5) στραταγήσαντες [ἐν τῷ πρὸς Γετῶν vel Θρακῶν βασιλείᾳ] | Βυραβισταν πολέμῳ; cf. Avram, *Défense des cités en mer Noire*, p. 179. Sur les rapports entre les Grecs et les Gètes, voir aussi A. Avram, "Modes de contacts entre Grecs et Gètes à Histria à l'époque archaïque", in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 241-251; *idem*, *Les territoires d'Istros et de Callatis*, p. 602-603.

¹¹³⁴ *IGBulg I*², 344; cf. Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 219 (= *OpMinSel V*, p. 249); J. et L. Robert, 1960, 245; Velkov, *Mesambria*, p. 18-19.

¹¹³⁵ Sur les ambassades des cités pontiques auprès des princes indigènes, voir la documentation rassemblée récemment chez Avram, *Défense des cités en mer Noire*, p. 163-182.

cité¹¹³⁶. Les récits rapportent que ce peuple thrace occupait le territoire situé au-dessus de Byzance, entre Périnthe et Apollonia du Pont, dans la région montagneuse de l'Istranca¹¹³⁷. Un décret émanant de Mésambria et datant du III^e siècle transmet probablement les noms de plusieurs rois des Astes. Les Mésambriens offrent la citoyenneté au roi Sadalas et à ses descendants et ils s'engagent aussi à lui accorder chaque année une couronne de 50 statères (l. 8-10: στεφανοῦσθαι δὲ αὐτὸν καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν στεφάνῳ στατήρων πεντήκοντα). De plus, cette inscription fragmentaire transmet aussi le début d'un traité conclu entre les Grecs et le souverain thrace, contenant un règlement sur le droit d'épaves¹¹³⁸. Comme

¹¹³⁶ *IGBulg* I², 312.

¹¹³⁷ Sur les Astes et leur territoire, voir Polybe, XIII, 10, 10 (*apud* Stéphane de Byzance, s.v. Καβύλη); Ps.-Scymnos, v. 728-729; Tite-Live, XXXVIII, 40, 7; Strabon, VII, 6, 1-2, C 319-320; fr. 47; Plinie, *NH*, IV, 11, 45; Ptolémée, *Géographie*, III, 11, 10; cf. E. Oberhummer, s.v. "Astai", *RE* II, 1896, col. 1772-1773; C. M. Danov, *Altthrakien*, Berlin-New York 1976, p. 122, 129; et surtout K. Boshnakov, *Die Thraker südlich vom Balkan in den Geographica Strabos. Quellenkritische Untersuchungen*, Stuttgart 2003, p. 94, 188-194; A. Avram, *CRAI* 2003 (2005), 3, p. 1191-1192. On trouvera chez Stéphane de Byzance (éd. A. Meineke), s.v. Ἀστακός· πόλις Βιθυνίας (...) ἔστι καὶ χώρα Βυζαντίων, ὡς Θεόπομπος ἐν τεσσαρακοστῇ ἐβδόμῃ. En soutenant que la référence à Théopompe (*FGrHist* 115 F 219) ne doit figurer dans le texte de Stéphane de Byzance sous l'entrée d'Astakos (α 497), mais sous celle qui la précède, soit α 496 Ἀσταί, A. Berkel (éd.), *Στεφάνου Βυζαντίου Ἐθνικά κατ' ἐπιτομήν*, Lugduni Batavorum 1694, p. 186, n. 37, proposait jadis la correction suivante ἔστι καὶ χώρα πλῆσιον Βυζαντίων. Dernièrement, M. Billerbeck (éd.), *Stephani Byzantii Ethnika, volumen I: A-I*, Berlin 2006, α 496 Ἀσταί, p. 289, avec les n. 670 et 671, accepte aussi l'émendation du texte de Stéphane de Byzance proposée par Berkel. *Contra* O. L. Gabelko, *OTerr* 2, 1996, p. 123-128, qui estime qu'Astakos faisait partie de la péréie asiatique des Byzantins, un territoire acquis au moment de leur guerre de 416 contre les Bithyniens (Xénophon, *Anabase*, VI, 4, 2). Toutefois, voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 2., pour l'opinion selon laquelle les possessions asiatiques furent accordées aux Byzantins vers 279 par Ptolémée II.

¹¹³⁸ *IGBulg* I², 307 (cf. *IGBulg* V, 5086), avec les commentaires de Mihailov, *ad loc*; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1953, 133; 1963, 175; C. Danov, *op. cit.*, p. 77-78; H. Bengtson, "Neues zur Geschichte des Hellenismus in Thrakien und in der Dobroudsha", *Historia* 11, 1962, p. 25-26, qui considère Sadalas comme un roi odryse; Velkov, *Mesambria*, p. 13, 17; *idem*, "Mesambria Pontica", in *Die bulgarische Schwarzmerküste im Altertum*, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 33 (= *Geschichte und Kultur Thrakiens und Mösiens*, Amsterdam 1988, p. 85); Ogenova-Marinova, *Mesambria*, p. 37-39; P. Balabanov, "Trois inscriptions du littoral sud-est de la mer Noire", in *Studia in honorem Georgii Mihailov*, Sofia 1985, p. 37-39; P. Delev, *op. cit.*, p. 19; Isaac, *Gr. Settlem. in Thrace*, p. 251-252; Hind, *Greeks and Barbarian Peoples*, p. 86-87; H. Preshlenov, *op. cit.*, p. 172, 179. Pour le pillage des navires échoués sur les rives pontiques par les Thraces (notamment dans la région de Salmydessos), voir les témoignages de Xénophon, *Anabase*, VII, 5, 12-14, et de Strabon, VII, 6, 1, C 319.

le notent J. et L. Robert, « au lieu que les indigènes de la côte aient la propriété des navires échoués ou de leurs restes, ils recevront une somme (sans doute proportionnelle) pour chaque navire échoué en dédommagement du droit qu'ils exerçaient auparavant »¹¹³⁹. Le décret en l'honneur de Sadalas, qui précède le traité, indique à la fin (l. 11-16) que le trésorier doit s'occuper de la gravure des « serments » (ὄρκου) et de « l'accord » (ὁμολογία) sur une stèle de pierre, qui sera déposée dans le sanctuaire d'Apollon, auprès des stèles des « ancêtres » (προγόνου) Mopseustis, Taroutinas, Medistas et Kotys. Il s'agit là d'une véritable liste de dynastes thraces, « ancêtres » de Sadalas, que les Mésambriens avaient honorés au fil du temps.

Enfin, tout comme dans le cas des colonies mégariennes de la Propontide, l'onomastique thrace est peu représentée à Mésambria, l'onomastique grecque étant largement majoritaire¹¹⁴⁰. On trouve ainsi à Mésambria, avant l'époque romaine, quelques noms thraces: Αθυσ, Βειθυς/Δουτουβει (évoqués par des inscriptions provenant de la ville *IGBulg* I², 322 *ter.*, 334 *novies*), Βειθυς, Μουκατραλις, Σκωρις, Ταρουλας (mentionnés par des textes du territoire de la ville, *IGBulg* I², 354, 354 *quater*, 355, 363). Enfin, la légende d'une monnaie de Mésambria, datant du II^e siècle, transmet le nom Kotys qui, selon Karayotov, ne serait pas le roi thrace homonyme, mais un stratège de la cité¹¹⁴¹.

¹¹³⁹ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1953, 133, p. 39.

¹¹⁴⁰ Pour l'origine grecque des noms de femmes évoqués par les inscriptions de Mésambria, voir F. Cordano, "Le donne di Mesambria", in *Heros Hephaistos. Studia in honorem Liubae Ognenova-Marinova*, T. Stoyanov *et al.* (éds.), Veliko Tarnovo 2005, p. 42-44; cf. Avram, *Bull. ép.* 2006, 284. Voir C. Danov, *op. cit.*, p. 77, sur la présence de tombes thraces dans la nécropole hellénistique de Mésambria.

¹¹⁴¹ Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 55. De même, L. Ognenova-Marinova, "Tuiles et terres cuites architecturales", in *Nessèbre* II, Sofia 1980, p. 152-154, semble avoir reconnu un autre nom thrace, Rebas, gravé sur des tuiles provenant de Mésambria et d'Olbia (les lettres P-H-B-A-Δ-A sont inscrites dans les métopes du méandre). On ne saurait dire si celui-ci fût un bienfaiteur, un magistrat ou bien un architecte d'origine thrace. On note que Ῥήβας (aujourd'hui Riva) est le nom d'un fleuve bithynien, dans les alentours du Bosphore: Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 392-393.

Partie III: Les institutions politiques mégariennes

III. 1. Les subdivisions du corps civique à Mégare et dans ses colonies

φυλαί τε γὰρ ἕτεραι ποιηταί πλείους καὶ φρατρίαι
(...) ὅπως ἂν ὅτι μάλιστα ἀναμειχθῶσι πάντες
ἀλλήλοις, αἱ δὲ συνήθειας διαζευχθῶσιν αἱ πρότερον.
(« il faut créer d'autres tribus et phratries plus
nombreuses...pour que les citoyens se mêlent le plus
possible les uns aux autres et que leurs relations anciennes
soient rompues »¹¹⁴². Aristote, *Politique*, VI, 4, 19, 1319 b.)

L'inscription des citoyens dans les subdivisions civiques de la cité rendait possible leur accès aux privilèges fournis par la citoyenneté, l'organisation des cités grecques se fondant en bonne partie sur ces subdivisions¹¹⁴³.

Les sources littéraires et épigraphiques attestent que les citoyens des établissements mégariens étaient regroupés dans les trois *phylai* doriennes (Ὑλλεῖς, Δυμᾶνες, Πάμφυλοι) et en plusieurs *hékatostyes* (« centaines »). De plus, certains savants ont supposé la présence d'une troisième division civique mégarienne, la division en *kômai* (« villages ») à Mégare Nisée et même à Mégara Hyblaea. Dans ce chapitre, nous voudrions examiner ces trois types de subdivisions civiques, tout en essayant de démontrer que la thèse qui propose l'existence d'une division en *kômai* dans les établissements mégariens est erronée.

Il convient de dire que la documentation pour l'analyse des subdivisions du corps civique est essentiellement épigraphique et, que compte tenu de sa provenance tardive, elle doit être considérée avec prudence. Malheureusement, les auteurs anciens ont été peu intéressés par les subdivisions civiques, ce qui, bien entendu, limite notre connaissance de cet aspect très important de l'organisation des cités grecques¹¹⁴⁴. Par ailleurs, on sait que les colonies grecques reproduisent traditionnellement les institutions de leurs métropoles, l'organisation politique de la métropole étant d'habitude transplantée dans ses colonies. C'est pourquoi, pour avoir une

¹¹⁴² Texte traduit par J. Aubonnet, Aristote, *Politique*, Paris, Les Belles Lettres, 1973, VI, 4, 19, 1319 b.

¹¹⁴³ Jones, *Enrollement Clauses*, p. 79; F. Ruzé, "Les tribus et la décision politique dans les cités grecques archaïques et classiques", in F. Ruzé, *Eunomia. À la recherche de l'équité*, Boulogne-sur-mer-Paris 2003, p. 55-56 (= *Ktêma* 8, 1983, p. 299-300).

¹¹⁴⁴ Hanell, *Megarische Studien*, p. 137; Debord, *Chiliastys*, p. 201-202.

image complète des subdivisions civiques mégariennes, on peut utiliser les renseignements provenant non seulement de Mégare, mais aussi des établissements mégariens de la Propontide et du Pont-Euxin¹¹⁴⁵. En revanche, malgré le grand nombre de fouilles effectuées dans les établissements mégariens de Sicile, la moisson des inscriptions qui nous renseignent sur les institutions de ces cités est maigre¹¹⁴⁶. En vérité, il faut avouer que les inscriptions de Mégara et de Sélinonte ne révèlent que très peu de choses sur les subdivisions du corps civique des ces cités (voir *infra*, chapitre III. 1. 2. 4., sur la possibilité de l'existence des *hékatostryes* à Sélinonte).

III. 1. 1. La division par *phylai* (« tribus »)

III. 1. 1. 1. Mégare: la division par *phylai* à l'époque classique et hellénistique

La répartition de la population mégarienne dans les trois tribus doriennes traditionnelles (Υλλεῖς, Δυμᾶνες, Πάμφυλοι) est attestée à Mégare déjà à l'époque classique par un catalogue des citoyens probablement de soldats mors à la guerre. Il s'agit d'une liste de noms qui a été trouvée à proximité de l'agora mégarienne.

Éd. C. V. Kritzas, “Κατάλογος πεσόντων ἀπὸ τὰ Μέγαρα”, in *Φίλια ἔπη εἰς Γεώργιον Ε. Μυλωνᾶν*, vol. 3, Athènes 1989, p. 167-187 [SEG XXXIX, 411]; cf. N. F. Jones, “The Order of the Dorian Phylai”, *CPh* 75, 3, 1980, p. 208; *idem*, *Public Organization*, p. 94-95; Jeffrey, *LSAG*², p. 442; O. Masson, *Bull. ép.*, 1990, 365; Smith, *Megaris*, p. 233; P. Low, “Remembering War in the Fifth-Century Greece: Ideologies, Societies, and Commemoration beyond Democratic Athens”, *World Archaeology* 35, 1, 2003, p. 101-103; Legon, *Megara*, p. 464.

(a)

	[Δυμᾶνες]	<i>stoichèdon</i>
	[- - - - - - - - -]	
	[Κ]λέον (vel Κλεον-) [: τοῦ δεῖνος]	
	Ματρέας : Φιντία	
	Ματρέας : Χα<ρ>μίδα	
4	Ἀνδροκλῆς : Φάυσονος	
	Κίκον : Σίμο	
	Εὐφρόνιος : Ἀντιγενίδα	
	Ηυλλῆς	

¹¹⁴⁵ Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 123.

¹¹⁴⁶ L. Dubois, in *IGDS*, p. 23.

- 8 Ἀμφιαρίδας : Ἀλκία
 Ἡράκλετος : Μυρτίλο
 Παγχάρης : Περιλάο
 Ἡράκλετος : Πολυχάρεος
 12 Πόλυττος : Εὐπαλλίνο
vacat
 Πάμφυλοι
 [Κῆ]κος : ΠΗΛΗΚΟΣ
 [Φ]ίλαιγος : Εὐκλία
 16 Λυσίας : Φιλίνο
 Ἀπολλόδωρος : Λαφάρχο
 Χαροπίον : Λακρίνεος
 Σύβον : Ἀρχιάδο
 20 Ὀρρίας : Χαριδάμο
 [Δαμ]ίον (vel Σ-) : Τρεψίονος
 Ἐποικοι : Θραῖξ : Θεοτίμο
 Τελένικος : Διοκλέδα
 24 Φιλόμελος : Πράξονος : Τε-
 En latéral, à droite, de bas en haut:
 25 λένικος Νικ[- - c. 5 litt. - -] *vacat* [- - - Α?]ῶξέα
 Sur le bord droit de la stèle:

(b)

- 26 [- - - -]ν : <Ἐ>γγυδίχο Ηυλλεύς *vacat*
 27 [Ἡεράκλ]ετος : [Ἄγ]αμεστορίδα *vacat*.



On remarque que cette liste est soigneusement rédigée, le *stoichèdon* est respecté et tous les noms sont séparés par des signes de ponctuation (deux ou trois points)¹¹⁴⁷. En se fondant sur l'écriture, son premier éditeur, Charalambos V. Kritzas, date cette inscription de *ca.* 425-400 et la considère comme une liste des victimes de la guerre du Péloponnèse.

La partie **(a)** est la partie principale de l'inscription. Elle regroupe les noms des Mégariens, suivis de leurs patronymes, dans une seule colonne, sous les rubriques [Δυμᾶνες], Ηυλλῆς et [Π]άμφιλοι, écrites en caractères plus grands. De plus, une liste des ἑποικοὶ est présente à la fin de l'inscription. Faute d'espace, cette liste continue sur le côté de la pierre, à droite, de bas en haut (voir l. 22-25).

La partie **(b)**, écrite sur le bord droit de la stèle, conserve encore la mention de deux citoyens de Mégare, ultérieurement ajoutées à la liste (l. 26-27). Pour le premier d'entre eux, seuls le patronyme et l'indication de l'affiliation civique sont conservés, Ἐγγυδίχος de la tribu *Hylleis*¹¹⁴⁸. Suit ensuite un deuxième nom, Ηεράκλειτος, fils de Ἀγαμεστορίδας.

L'usage d'inscrire *kata phylas* sur des stèles les noms des soldats morts à la guerre n'a rien d'exceptionnel; il est attesté dans d'autres cités grecques, par exemple à Athènes¹¹⁴⁹ et à Argos¹¹⁵⁰. En revanche, il est intéressant de signaler que cette inscription transmet pour la première fois à Mégare une liste des ἑποικοὶ (l. 22). Ceux-ci ont été considérés soit comme des résidents permanents qui ne jouissent pas de tous les droits civiques, soit comme des étrangers réfugiés à Mégare et qui ensuite ont été recrutés dans l'armée¹¹⁵¹.

En invoquant l'exemple d'Argos, où la tribu des *Hyrnathioi* s'ajoute aux trois tribus doriennes, P. J. Smith soutient, mais à tort selon nous, que les *époikoi* de Mégare constituaient

¹¹⁴⁷ La reproduction de cette stèle est tirée de C. V. Kritzas, *op. cit.*, p. 168.

¹¹⁴⁸ On constate qu'au lieu d'écrire ce nom dans la rubrique de la tribu *Hylleis* où il y avait encore suffisamment de place, le graveur a préféré l'écrire sur le bord, en indiquant son affiliation tribale.

¹¹⁴⁹ Voir par exemple les inscriptions *IG I³*, 1162, 1164, 1165, 1168, 1184, et le témoignage de Pausanias, I, 29, 4; 32, 3.

¹¹⁵⁰ *IG I³*, 1149; C. V. Kritzas, "Κατάλογος πεσόντων ἀπὸ τὸ Ἄργος", in *Στήλη. Τόμος εἰς μνήμην Νικολάου Κουντολέοντος*, Athènes 1980, p. 497-510.

¹¹⁵¹ Kritzas, *op. cit.*, p. 178; *SEG XXXIX*, 411, p. 143; Legon, *Megara*, p. 464. La mention d'un « Thrace » (Θραῖξ), un nom commun pour les esclaves, à la ligne 22, incite P. Low, "Remembering War in the Fifth-Century Greece: Ideologies, Societies, and Commemoration beyond Democratic Athens", *World Archaeology* 35, 1, 2003, p. 102, à soutenir la présence d'esclaves parmi ces *époikoi* qui sont morts pour Mégare. Il est plus probable pourtant que ce Thrace soit un affranchi, devenu métèque.

une quatrième tribu mixte, composée soit de non Doriens, soit de réfugiés mégariens de Pérachora ou de Salamine¹¹⁵². Car tout vient contredire cette hypothèse. En premier lieu, les noms des tribus des *Hylleis* et des *Pamphyloi*, lesquels, à la différence du terme *époikoi*, sont gravés en caractères nettement plus grands. En deuxième lieu, on sait qu'il existe seulement trois tribus doriennes à Mégare aux époques hellénistique et impériale (voir *infra*).

Il faut ajouter aussi qu'à la ligne 19 (Σύβον), on trouve la première attestation à Mégare d'un ancien type de bêta (𐀛) qui est sans aucun doute à l'origine des types de bêta « mégarien » attestés par les inscriptions de Sélinonte (𐀛) et les monnaies de Byzance (𐀛) (voir *supra*, chapitres II. 1. 2. 1. et II. 2. 4. 1. 5.).

Par ailleurs, l'inscription Διὸς Μελιχίῳ Πανφύλο gravée sur une borne du V^e siècle a été considérée comme une mention indirecte de la présence des tribus doriennes à Mégare. Cette pierre, découverte jadis par S. P. Lambros (près de la colline d'Agios Giorgios) et signalée par G. C. Richards en 1898, semble aujourd'hui perdue¹¹⁵³. Le dernier élément de cette inscription a été interprété soit comme une référence à la tribu des *Pamphyloi*, soit comme une épiclèse signifiant, selon l'expression de Jones, « of all the phylai (or φύλα) »¹¹⁵⁴. Dans ce dernier cas, le culte de Zeus Melichios appartiendrait à toutes les tribus mégariennes, une situation qui serait similaire à celle du culte d'Artémis *Pamphylaia*, attesté à Épidaure à une époque où la tribu des *Pamphyloi* n'existait plus¹¹⁵⁵.

Les inscriptions de Sélinonte nous incitent néanmoins à donner une autre explication de la borne mégarienne de Zeus Melichios *Panphylos* ou *Pamphylos*. Les inscriptions attestent que le culte de cette divinité dans la colonie mégarienne de l'ouest sicilien est de nature gentile, qui est accompli d'habitude dans le sanctuaire d'un héros (Myskos ou Euthydamos à

¹¹⁵² Smith, *Megaris*, p. 233.

¹¹⁵³ G. C. Richards, "Archaeology in Greece, 1897-8", *JHS* 18, 1898, p. 332; Jeffrey, *LSAG*², p. 138, no. 12; cf. Dewailly, *Statuettes*, p. 148-150.

¹¹⁵⁴ Jones, *Public Organization*, p. 94; cf. SEG XXXVII, 370; Jones *et al.*, *Lex sacra*, p. 84, 92; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 89.

¹¹⁵⁵ Pour l'attestation d'Artémis Πανφυλαία à Épidaure, voir IG IV² 1, 503, avec les commentaires de Jones, *Public Organization*, p. 94, 107.

Sélinonte)¹¹⁵⁶. Dans ces conditions, notre inscription peut indiquer que les Mégariens de Grèce pratiquaient le culte de Zeus Meilichios dans la chapelle du héros dorien Pamphylos, l'éponyme de la tribu des *Pamphyloi*, tout comme les Sélinontins le faisaient dans les chapelles de leurs héros, Myskos et Euthydamos¹¹⁵⁷. Sur la foi de l'exemple sélinontin, qui atteste la formule *ἐν + nom du héros au génitif* (Zeus Meilichios ἐν Μύσσο et ἐν Εὐθυδάμο), nous suggérerions de corriger l'inscription de Mégare ainsi: Διὸς Μιλιχίο <ἐν> Πανφύλο ou Πα(μ)φύλο.

Un autre élément susceptible de nous révéler la présence des tribus doriennes à Mégare est la structure tripartite des différentes institutions mégariennes. Dans ce sens, Démosthène témoigne de l'existence au IV^e siècle d'un tribunal mégarien composé de trois cents juges, dont les membres étaient peut-être désignés par tribus¹¹⁵⁸. La structure tripartite du corps civique mégarien est mise en évidence à l'époque hellénistique par le collège de six stratèges¹¹⁵⁹, qui au III^e siècle, reste en place à Mégare pour une période d'au moins quatre ans (voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1.). Il est probable que chaque tribu de Mégare élisait deux

¹¹⁵⁶ Jameson *et al.*, *Lex sacra*, colonne A, lignes 9 (τοῖ Μιλιχίοι τοῖ ἐν Μύσσο) et 17 (τοῖ ἐν Εὐθυδάμο Μιλιχίοι), avec les commentaires des éditeurs aux p. 28-29, 37, 52-53, 93.

¹¹⁵⁷ Hanell, *Megarische Studien*, p. 178, croyait que « Zeus Meilichios Pamphylos ist der Meilichios der Phyle Pamphyloi, also haben auch in Megara gentilizische Einheiten den Kultus dieses Gottes gepflegt. » Tout en acceptant l'opinion du savant suédois concernant la nature gentile du culte de Zeus Meilichios, nous croyons pourtant que la nouvelle loi sacrée de Sélinonte suggère qu'il s'agit d'un culte souvent célébré dans la chapelle ou le *téménos* d'un héros plutôt que d'un culte appartenant à une seule tribu mégarienne : K. Clinton, "Review Article. A New Lex Sacra from Selinus: Kindly Zeuses, Eumenides, impure and pure Tritopatores, and Elasteroi", *CPh* 91, 1996, p. 165; L. Dubois, *Bull. ép.* 1995, 692, p. 558; *idem*, *Bilan dialect.*, p. 343; F. Cordano, "M. H. Jameson, D. R. Jordan, R. D. Kotansky, A Lex Sacra from Selinous", *PP* 52, 1997, p. 426. Pour l'attestation du héros Pamphylos, voir G. Türk, s.v. "Pamphylos" 2, *RE* XVIII, 3, 1949, col. 408.

¹¹⁵⁸ Démosthène, XIX, *Sur les forfaitures de l'ambassade*, 295. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 48, n. 23, suppose que ce tribunal est le même que le Conseil oligarchique qui gouvernait Mégare au IV^e siècle. D. M. MacDowell (éd.), *Demosthenes, On the False Embassy (Oratio 19)*, Oxford 2000, p. 335, garde pourtant pour « les Trois Cents » le sens de cour judiciaire.

¹¹⁵⁹ *IG* VII, 1-7; Heath, *Proxeny Decrees*, no. III, p. 85.

stratèges dans ce collège. De même, les six *θεαροί* mégariens, qui avaient fait au début du III^e siècle une dédicace à l'Apollon *Prostatérios*, ont été probablement désignés par tribus¹¹⁶⁰.

L'existence des tribus doriennes à Mégare est confirmée par une inscription du III^e siècle trouvée à Épidaure. Cette inscription mentionne des Mégariens en tant qu'arbitres lors d'une dispute territoriale entre Épidaure et Corinthe¹¹⁶¹. Le stratège Αἰγιαλεύς, chargé par la Confédération achéenne de s'occuper de ce conflit, est situé par Beloch entre 242/241 et 236/5¹¹⁶². Après la mention de la décision prise, le décret indique les cent cinquante et un *dikastai* de Mégare. Leurs noms, suivis du nom de leurs pères, sont classés par tribus (lignes 32-85): Ὑλλέων cinquante noms; Πάμφυλοι cinquante et un noms; Δυμᾶνες, cinquante noms. On ignore la procédure selon laquelle les cent cinquante et un *dikastai* furent désignés par les Mégariens (élection ou tirage au sort). Néanmoins, la réapparition des noms de quelques arbitres dans une dédicace mégarienne du temple d'Apollon¹¹⁶³ suggère que l'on a affaire à des personnages de premier rang de la cité, ce qui favoriserait l'hypothèse de l'élection des Mégariens envoyés pour la dispute entre Épidaure et Corinthe¹¹⁶⁴.

Bien que les deux cités concernées par l'arbitrage semblent avoir accepté la décision prise par les Mégariens, les Corinthiens rejetèrent le tracé de la frontière, à la suite de quoi, une nouvelle commission plus restreinte, composée de trente et un magistrats appelés *τερμαστήρες*, fut envoyée par Mégare (lignes 85-96). Les *τερμαστήρες*, comme les *τερμάσται* mentionnés par le règlement frontalier entre les cités d'Ambracie et Charados en

¹¹⁶⁰ IG VII, 39. Pourtant, il est possible que dans la dédicace fragmentaire IG VII, 40 à Apollon *Prostatérios* le nombre des *θεαροί* soit de sept. Dans ce cas, l'élection des *θεαροί* mégariens ne se faisait pas par les tribus.

¹¹⁶¹ IG IV, 926 (IV² 1, 71); SGDI, 3025; C. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, Bruxelles 1900, 20; SIG³ 471; C. D. Buck, *The Greek Dialects. Grammar, Selected Inscriptions, Glossary*, Chicago-London 1955, 99; Schwyzler, *DGE*, 157; K. Harter-Uibopuu, *Das zwischenstaatliche Schiedsverfahren im achäischen Koinon*, Köln-Weimar-Wien 1998, no. 3, p. 16-23; Ager, *Interstate Arbitration*, no. 38. p. 113-117; cf. SEG XI, 402; XIII, 251, 281; XXIII, 193; C. D. Buck, "The Interstate Use of Greek Dialects", *CPh* 8, 2, 1913, p. 151; J. Bingen, "Inscriptions de Péloponnèse", *BCH* 77, 1953, p. 624; Wiseman, *Land*, p. 136-138; Osborne, *Classical Landscape*, p. 162-164; Smith, *Megara*, p. 276-281.

¹¹⁶² Beloch, *Gr. Gesch.*², IV, 2, p. 224.

¹¹⁶³ IG VII, 42. Pour les rapprochements prosopographiques, voir Dittenberger, *ad IG VII*, 42, p. 27.

¹¹⁶⁴ Ager, *Interstate Arbitration*, p. 117.

Épire¹¹⁶⁵, sont des « commissaires de bornes ». Ils sont ceux qui procèdent à la nouvelle délimitation de la frontière entre Épidaure et Corinthe. Les *phylai* n'apparaissent plus en tête pour cette commission, mais comme ces magistrats sont choisis parmi les cent cinquante et un arbitres mégariens déjà mentionnés par l'inscription, on remarque que leurs noms suivis des patronymes observent le classement par *phylai*: dix noms pour les *Hylleis*, onze noms pour les *Pamphyloi* et dix noms pour les *Dymanes*¹¹⁶⁶. On constate aussi que, pour éviter le ballottage, la tribu des *Pamphyloi* compte un *dikastès* et un *termastès* de plus.

III. 1. 1. 2. Mégare: la division par *phylai* à l'époque impériale

En dernier lieu, la division par tribus est attestée par les inscriptions de Mégare à l'époque impériale¹¹⁶⁷, quand une quatrième tribu, celle des *Hadrianidai*¹¹⁶⁸, créée en l'honneur de l'empereur Hadrien, vint s'ajouter aux trois tribus primitives. Vers 135-137 ap. J.-C., les tribus de Mégare dédient des statues à Hadrien et à son épouse, Sabine¹¹⁶⁹. L'empereur est ainsi honoré par les tribus des *Dymanes* (IG VII, 70), des *Hadrianidai* (IG VII, 72) et par une tribu (des *Hylleis* ou des *Pamphyloi* ?) dont le nom n'est pas conservé (IG VII, 71), tandis que Sabine l'est par les tribus des *Pamphyloi* (IG VII, 73) et des *Hadrianidai* (IG VII, 74). Il est certain que chacune des quatre tribus mégariennes a dédié une statue à Hadrien et une autre à Sabine, et qu'à l'origine il y avait donc huit statues honorant le couple impérial à Mégare¹¹⁷⁰.

¹¹⁶⁵ P. Cabanes et J. Andréou, "Le règlement frontalier entre les cités d'Ambracie et de Charadros", *BCH* 109, 1985, fragment B, lignes 35 et 43, et aussi p. 535; *SEG* XXXV, 665.

¹¹⁶⁶ Jones, *Public Organization*, p. 95.

¹¹⁶⁷ IG VII, 70; 73.

¹¹⁶⁸ IG VII, 72; 74; 101.

¹¹⁶⁹ La date de ces inscriptions est indiquée par la mention du proconsul Iulius Candidus, qui selon B. E. Thomasson, *Laterculi Praesidum*, vol. I, Göteborg 1984, p. 194, no. 33, a exercé sa fonction vers 135-137 ap. J.-C. Selon E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia bis auf Diokletian*, Wien-Leipzig 1939, cols. 69-70, ce proconsul date de 136/7; cf. W. Weber, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrianus*, Leipzig 1907, p. 180. Nous avons traité de ces inscriptions honorifiques de Mégare dans A. Robu, *Dacia* N.S. 51, 2007, p. 171-176.

¹¹⁷⁰ Jones, *Public Organization*, p. 97. Dernièrement, trois de ces inscriptions mégariennes ont été publiées par H. R. Goette, "Kaiserzeitliches auf Aigina", in *Rom und die Provinzen. Gedenkschrift für Hans Gabelmann*, G. Brands et al. (éds.), Mainz 2001, p. 89, comme appartenant à Égine. Ces textes sont également considérés dans *AE*

Nous offrons ici les textes de ces inscriptions honorifiques avec une traduction en français.

Inscriptions honorifiques pour Hadrien émanant des tribus mégariennes

Éd. *IG VII*, 70; H. R. Goette, “Kaiserzeitliches auf Aigina”, in *Rom und die Provinzen. Gedenkschrift für Hans Gabelmann*, G. Brands *et al.* (éds.), Mainz 2001, p. 89 (*AE* 2001 [2004], 1817; *SEG LI*, 336, attribuée à tort à Égine); F. Camia, “Pietre « eranti »”, *ZPE* 155, 2006, p. 269-270; *IG IV²*, 2, 1124 (pl. XXVII, photographie du fr. b); cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1951, 244; 1960, 438; *SEG XIII*, 290; Jones, *Public Organization*, p. 96-97; *SEG XXXVII*, 369.

Τὸν δις Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν Ἀδρια[νὸν]
Σεβαστὸν Ὀλύμπιον Πύθιον Πανελλήνιον,
τὸν ἑαυτῶν κτίστην καὶ νομοθέτην καὶ τροφέ[α],
4 ὑπὸ τὴν ἐπιμέλειαν Ἰου[λίου] Κανδίου τοῦ κρα-
τίστου ἀνθυπάτου, στ[ρατη]γοῦντος Αἰσχροῦ
τοῦ Δαμοκράτους· Δ[υμ]ᾶνες.

Traduction: « La tribu *Dymanes* (honore) César Trajan Hadrien Auguste, Olympien, Pythien, Panhellène, acclamé pour la deuxième fois comme *Imperator*, notre bâtisseur, législateur et nourricier, sous le gouvernement du très puissant proconsul Iulius Candidus, Aischrôn fils de Damokratès étant stratège. »

Éd. *IG VII*, 71; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1951, 244; 1960, 438; *SEG XIII*, 290; Jones, *Public Organization*, p. 96-97; *SEG XXXVII*, 369.

[Τὸν δις Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν Ἀδριανὸν
Σεβαστὸν Ὀλύμπιον Πύθιον Πανελλήνιον,
τὸν ἑαυτῶν κτίστην καὶ νομοθέτην καὶ τροφέ-
4 [α· Ὑλλεῖς (aut Πάμφυλοι)· ὑπὸ τὴν ἐπιμέλειαν Ἰου-
λίου Κανδίου] τοῦ κρατίστου ἀν-
[θυ]πάτου, στ[ρατη]γοῦντος Αἰσ-
8 χροῦ τοῦ Δαμοκράτους.

Traduction: « La tribu des *Hylleis* (ou des *Pamphyloi* ?) (honore) César Trajan Hadrien Auguste, Olympien, Pythien, Panhellène, acclamé pour la deuxième fois comme *Imperator*,

2001 (2004), nos. 1815-1817, et dans *SEG LI*, 2001 (2005), nos. 334-335, comme émanant d'Égine. En réalité, comme l'a montré F. Camia, “Pietre « eranti »”, *ZPE* 155, 2006, p. 269-270, ces inscriptions ne sont outre que celles publiées jadis par Dittenberger dans les *IG VII* (*AE* 2001, 1815, *SEG LI*, 334 = *IG VII*, 72; *AE* 2001, 1816, *SEG LI*, 335 = *IG VII*, 73; *AE* 2001, 1817, *SEG LI*, 336 = *IG VII*, 70 fr. b). Elles ont été transportées à l'époque moderne à Égine, la première capitale de l'État grec moderne et l'endroit qui a vu naître le premier Musée National de la Grèce; cf. à cet égard les lemmes de Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad nos. 48, 49, 50, 50 a; Dittenberger, ad *IG VII*, 70, 72, 73, et de K. Hallof, ad *IG IV²*, 2, 1124, 1125, 1126; P. Graindor, “Inscriptions grecques (Athènes, Mégare, Ténos)”, *RA* 1917, 6, p. 32, n. 1.

notre bâtisseur, législateur et nourricier, sous le gouvernement du très puissant proconsul Iulius Candidus, Aischrôn fils de Damokratès étant stratège. »

Éd. *IG VII*, 72; H. R. Goette, *op. cit.*, p. 89 (*AE* 2001 [2004], 1815; *SEG LI*, 334, attribuée à tort à Égine); F. Camia, *op. cit.*, p. 269-270; *IG IV²*, 2, 1125 (pl. XXVII, photographie); cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1951, 244; 1960, 438; *SEG XIII*, 290; Jones, *Public Organization*, p. 96-97; *SEG XXXVII*, 369.

Τὸν δις Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν
Ἀδριανὸν Σεβαστὸν Ὀλύμπιον Πύθιον
Πανελλήνιον, τὸν ἐαυτῶν κτίστην καὶ νο-
4 μοθέτην καὶ τροφέα· Ἀδριανῖδαι· ὑπὸ
τὴν ἐπιμέλειαν Ἰουλίου Κανδίδου τοῦ
κρατίστου ἀνθυπάτου, στρατηγοῦν-
8 τος Αἰσχρωνος τοῦ Δαμοκράτους.

Traduction: « La tribu *Hadrianidai* (honore) César Trajan Hadrien Auguste, Olympien, Pythien, Panhellène, acclamé pour la deuxième fois comme *Imperator*, notre bâtisseur, législateur et nourricier, sous le gouvernement du très puissant proconsul Iulius Candidus, Aischrôn fils de Damokratès étant stratège. »

Inscriptions honorifiques pour Sabine émanant des tribus mégariennes

Éd. *IG VII*, 73; H. R. Goette, *op. cit.*, p. 89 (*AE* 2001 [2004], 1816; *SEG LI*, 335, attribuée à tort à Égine); F. Camia, *op. cit.*, p. 269-270; *IG IV²*, 2, 1126 (pl. XXVII, photographie); cf. *SEG XIII*, 290; Jones, *Public Organization*, p. 96-97; *SEG XXXVII*, 369.

Σαβεῖναν βασίλισσαν Σεβαστήν, νέαν Δήμητρα, Αὐτοκράτορος
Ἀδριανοῦ γυναῖκα· Πάμφυλοι· ὑπὸ τὴν ἐπιμέλειαν Ἰου-
λίου Κανδίδου τοῦ κρατίστου ἀνθυπάτου, στρατη-
4 γοῦντος Αἰσχρωνος τοῦ Δαμοκράτους.

Traduction: « La tribu des *Pamphyloi* (honore) l'impératrice Sabine Augusta, la nouvelle Déméter, épouse de l'empereur Hadrien, sous le gouvernement du très puissant proconsul Iulius Candidus, Aischrôn fils de Damokratès étant stratège. »

Éd. *IG VII*, 74; cf. *SEG XIII*, 290; Jones, *Public Organization*, p. 96-97; *SEG XXXVII*, 369.

Σαβεῖναν βασίλισσαν Σεβαστήν, νέαν Δήμητρα,
Αὐτοκράτορος Ἀδριανοῦ γυναῖκα· Ἀδριανῖδαι· ὑπὸ
τὴν ἐπιμέλειαν Ἰουλίου Κανδίδου τοῦ κρατίστου
4 ἀνθυπάτου, στρατηγοῦντος Αἰσχρωνος τοῦ
Δαμοκράτους.

Traduction: « La tribu *Hadrianidai* (honore) l'impératrice Sabine Augusta, la nouvelle Déméter, épouse de l'empereur Hadrien, sous le gouvernement du très puissant proconsul Iulius Candidus, Aischrôn fils de Damokratès étant stratège. »

On remarque d'emblée que le sens du mot κτίστης présent dans les inscriptions honorifiques pour Hadrien a été de manière variée interprété par les savants. Selon N. Jones, le fait qu'Hadrien soit nommé κτίστης non seulement par la tribu qui porte son nom, mais aussi par les autres signifie que « in at least one major Greek state the public organization had in late Hellenistic or early Imperial times passed entirely out of existence »¹¹⁷¹. Ce savant considère qu'Hadrien a refondé l'organisation de la cité vers 124-126 ap. J.-C., pendant son séjour en Grèce, lorsqu'il avait visité Mégare¹¹⁷². Mais cela est une hypothèse spéculative, nous semble-t-il, qui se fonde aussi sur un argument *ex silentio* trompeur, à savoir le manque d'attestations de tribus à Mégare après le III^e siècle.

Nous croyons qu'à l'époque impériale le titre de κτίστης ne se réfère pas aux tribus, mais à la cité de Mégare. En effet, à partir de l'époque hellénistique, le κτίστης peut être non seulement le fondateur effectif d'une cité, mais aussi celui qui a réalisé la reconstruction d'une cité ou d'un bâtiment ou qui a accordé certains privilèges à une cité¹¹⁷³. Pausanias nous apprend à cet égard qu'Hadrien s'est illustré à Mégare par la reconstruction en pierre¹¹⁷⁴ de l'ancien temple d'Apollon, originellement en briques (voir carte 5)¹¹⁷⁵, et qu'il avait élargi la route côtière dite de Sciron, qui longeait le littoral depuis Mégare vers Corinthe, pour faciliter la circulation des chars¹¹⁷⁶. Une inscription datant de 125 ap. J.-C. est probablement la première borne de cette route¹¹⁷⁷.

¹¹⁷¹ Jones, *Public Organization*, p. 97; cf. SEG XXXVII, 369.

¹¹⁷² Pour la visite de Mégare par Hadrien vers la fin de l'année 124 ap. J.-C., voir W. Weber, *op. cit.*, p. 181-182; H. Halfmann, *Itinera Principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im römischen Reich*, Stuttgart 1986, p. 191; A. R. Birley, *op. cit.*, p. 177-178.

¹¹⁷³ Leschhorn, *Gründer*, p. 334-335; M. Casevitz, *Le voc. de la colon.*, p. 232-235; Robert, *Hellenica*, IV, p. 116.

¹¹⁷⁴ Jean Pouilloux (éd.), Pausanias, *Description de la Grèce*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, I, 42, 5, et D. Musti (éd.), Pausania, *Guida della Grecia. Libro I, L'Attica*, Milan 1982, I, 42, 5, rendent le λίθος λευκός par marbre blanc. Mais il s'agit plutôt d'une pierre coquillière, c'est-à-dire une pierre calcaire qui porte l'empreinte de coquillages. Suivant Pausanias (I, 44, 6), cette pierre ne se trouvait en Grèce qu'à Mégare, où elle servait d'ailleurs pour beaucoup de monuments.

¹¹⁷⁵ Pausanias, I, 42, 5.

¹¹⁷⁶ Pausanias, I, 44, 6.

¹¹⁷⁷ IG VII, 69. À propos de cette inscription, voir W. Weber, *op. cit.*, p. 182. A. R. Birley, *Hadrian. The Restless Emperor*, London-New York 2003, p. 178, 189, pense que l'élargissement de la route entre Mégare et Corinthe

Sur l'usage de ce mot à l'époque d'Hadrien, M. T. Boatwright invoque le cas de Mégare pour montrer que « although the literal meaning of *ktistes* is city-founder, by Hadrian's day the term was often used as the inflated equivalent of *euergetes* »¹¹⁷⁸. Toutefois, nous remettons aussi en question la validité de cette dernière hypothèse pour Mégare. Nous croyons qu'au moins dans ce cas il faut garder pour κτίστης le sens de « bâtisseur ». Déjà J. et L. Robert, rejetant l'équivalence entre κτίστης et εὐεργέτης, ont noté que « le κτίστης est soit un nouveau fondateur de la ville, soit le fondateur d'un édifice ou de plusieurs dans la ville »¹¹⁷⁹. Il est en effet difficile d'admettre la thèse de Boatwright, selon laquelle les deux mots sont à l'époque d'Hadrien, des synonymes parfaits¹¹⁸⁰.

En revanche, tout porte à croire que la reconstruction de l'ancien temple d'Apollon à Mégare, qui abritait les trois statues du dieu (Apollon Pythien, Apollon *Dékatéphoros* et Apollon Archégète), conférait symboliquement à Hadrien le rôle de κτίστης, c'est-à-dire de bâtisseur, constructeur¹¹⁸¹. Il est intéressant de signaler qu'à Cyzique, où Hadrien a achevé un temple dédié probablement à Zeus¹¹⁸², l'empereur est aussi honoré avec le titre de κτίστης¹¹⁸³.

Dernièrement, S. Follet, dans une analyse des termes κτίστης et οἰκιστής employés dans les inscriptions pour Hadrien, parvient à la conclusion suivante: « Même s'ils se recouvrent partiellement pour désigner l'acte de fondation d'une cité, l'un paraît insister sur la

s'inscrit dans un programme plus vaste de l'empereur qui visait la reconstruction des routes d'Achaïe et de Macédoine.

¹¹⁷⁸ M. T. Boatwright, *Hadrian and the Cities of the Roman Empire*, Princeton-Oxford 2003, p. 31, voir aussi p. 29. De même, Dittenberger, *ad OGI*, 2, no. 492, p. 125, n. 5 et no. 531, p. 195, n. 4, interprète κτίστης comme un titre accordé pour un cas particulier de bienfait, similaire à εὐεργέτης; cf. Follet, *Hadrien*, p. 244; D. Nörr, *Imperium und Polis in der hohen Prinzipatszeit*, München 1969, p. 10, n. 6.

¹¹⁷⁹ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1956, 317; cf. Robert, *Hellenica*, XI-XII, p. 575; J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1951, 236 a, p. 209; J. H. M. Strubbe, *AncSoc* 15-17, 1986, p. 290-291. Hadrien est honoré aussi comme κτίστης et εὐεργέτης par la cité de Traianopolis (*IGRR* IV, 623).

¹¹⁸⁰ Cf. Follet, *Hadrien*, p. 248.

¹¹⁸¹ Grâce au témoignage de Plutarque (*Marc-Antoine*, XXIII, 3), on sait que bien avant l'empereur Hadrien, Marc-Antoine avait déjà promis au Conseil de Mégare la reconstruction du sanctuaire d'Apollon *Pythios*, ayant même pris des mesures pour une telle entreprise, sans réussir pourtant à l'achever.

¹¹⁸² S. R. F. Price, *Rituals and Power. The Roman Imperial Cult in Asia Minor*, Cambridge 1984, p. 251-252, no. 17.

¹¹⁸³ *IGRR* IV, 138 (A. S. Benjamin, "The Altar of Hadrian in Athens and Hadrian's Panhellenic Program" *Hesperia* 32, 1963, p. 81, no. 178).

construction matérielle, l'autre sur le peuplement, conformément à leur sens ancien et continûment attesté »¹¹⁸⁴. Le mot κτίστης doit être ainsi mis en relation avec l'activité édilitaire d'Hadrien, l'empereur le plus remarquable du point de vue des opérations de construction ou de réfection de bâtiments dans les cités grecques.

Il convient par ailleurs d'attirer l'attention sur le rôle joué par Apollon Pythien à Mégare. Selon Théognis (v. 773-774) et Pausanias (I, 42, 1-2), Apollon, le dieu le plus important du panthéon mégarien, aide le héros Alcathoos à bâtir les remparts de la cité¹¹⁸⁵. De plus, la cité des Mégariens désigne Apollon dans une inscription comme ὁ τῆς πόλεως ἀρχηγέτης¹¹⁸⁶. L'épiclèse d'Archégète est une sorte de sub-épithète pour Apollon Pythien; elle fait référence à l'aide fournie par le dieu pour la fondation de Mégare¹¹⁸⁷. Dans la colonie mégarienne de Byzance, Apollon et Poséidon ont aidé Byzas pour la construction des remparts de la cité¹¹⁸⁸, tout comme ils avaient aidé jadis le roi Laomédon à relever les murs de Troie¹¹⁸⁹. D'une manière générale, le poète Callimaque confirme également la réputation de bâtisseur de villes du dieu Apollon¹¹⁹⁰.

¹¹⁸⁴ Follet, *Hadrien*, p. 251. À la page 246, Follet signale de même que « dans une autre inscription d'Athènes, connue seulement par une copie de Pittakis (3288), Hadrien est peut-être honoré comme κτίστης τῆς στοᾶς “constructeur de portique” par une cité dont le nom commence par Hadria[n-]. »

¹¹⁸⁵ Sur le culte d'Apollon dans les cités mégariennes, voir Meyer, *Megara*, col. 201-202 (Mégare); Highbarger, *Megara*, p. 31-37 (Mégare); Hanell, *Megarische Studien*, p. 83-89 (Mégare), 164-174 (les colonies mégariennes); M. Detienne, *Apollon le couteau à la main*, Paris 1998, p. 92-96 (Mégare); C. Antonetti, “Le culte d'Apollon entre Mégare et ses colonies du Pont”, in *Religions du Pont-Euxin, Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 17-24 (Mégare et les colonies mégariennes et héracléotes).

¹¹⁸⁶ SIG³ 653, l. 22

¹¹⁸⁷ Hanell, *Megarische Studien*, p. 88-89; Highbarger, *Megara*, p. 33. Voir aussi le commentaire de Fr. Chamoux sur le passage de Pausanias, *Description de la Grèce*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, I, 42, 5, p. 262. Pour les liens entre Apollon Archégète et Apollon Pythien, voir également I. Malkin, “Apollo Archegetes and Sicily”, *ASNP* serie iii, 16, 4, 1986, p. 959-972, surtout p. 962-963.

¹¹⁸⁸ Hesichios, *F.Gr.Hist.* 390 F 12.

¹¹⁸⁹ Homère, *Iliade*, XXI, v. 441-457.

¹¹⁹⁰ Callimaque, *Hymne à Apollon*, v. 55-57. Sur Apollon en tant que bâtisseur de villes et sur l'épithète ἀρχηγέτης d'Apollon, voir Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 133-134; U. Brackertz, *Zum Problem der Schutzgottheiten griechischer Städte*, Diss. Freie Universität Berlin, Berlin 1976, p. 217-219; A. Alvino, “I Prodomeis nel culto megarese: divinità senza volto?”, in *Atti. Centro ricerche e documentazione sull'antichità*

Une inscription de Mégare donnant au I^{er} siècle le palmarès d'un pugiliste anonyme atteste que les Mégariens célébraient en l'honneur du dieu de Delphes des concours pythiques: les *Pythia* (Πυθάρεια) et « les *Pythia* de la ville » (Πυθάρεια [τὰ ἐν ᾧ]στει)¹¹⁹¹. D'autres inscriptions agonistiques provenant d'Épidaure, de Messène, de Sparte et peut-être aussi d'Hermione indiquent que les *Pythia* de Mégare étaient des concours panhelléniques, au moins à partir de l'époque hellénistique¹¹⁹². Philostrate mentionne de plus que les Mégariens, à l'époque d'Hadrien, ont interdit aux Athéniens la participation aux Petits *Pythia* (Πυθάρεια τὰ μικρὰ)¹¹⁹³. Ce témoignage suggère l'existence aussi des Grands *Pythia* (Πυθάρεια τὰ μεγάλα) à Mégare. À ce propos, Kent Rigsby estime qu'étant donné le manque d'espace sur l'acropole occidentale de Mégare, où se trouvait le temple d'Apollon Pythien, « les *Pythia* de la ville » devaient être les Petits *Pythia* de Philostrate. En revanche, les *Pythia* simples étaient les Grands

classica 11, 1980-1981, p. 4-5; Leschhorn, *Gründer*, p. 114; C. Dougherty, "It's Murder to found a Colony", in *Cultural Poetics in Archaic Greece: Cult, Performance, Politics*, C. Dougherty et L. Kurke (éds.), Cambridge 1993, p. 178-198.

¹¹⁹¹ IG VII, 48; cf. SEG XIII, 309. D. Knoepfler, "Cupido ille propter quem Thespieae visuntur. Une mésaventure insoupçonnée de l'Eros de Praxitèle et l'institution du concours des *Erôtideia*", in *Nomen Latinum. Mélanges de langue, de littérature et de civilisation latines offerts au professeur André Schneider*, D. Knoepfler et al. (éds.), Neuchâtel-Genève 1997, p. 35-36, a montré que cette inscription honorifique de Mégare initialement datée entre « Flamininus et Sylla » (Robert, *OpMinSel* III, p. 1386; VII, p. 753, qui suit Dittenberger), devrait se situer en réalité après 86; cf. SEG XLVII, 468. De plus, une inscription de Mégare de l'époque impériale, IG VII, 106 (IG IV², 2, 1122), honore le Mégarien C. Curtius Proclus qui a assumé parmi plusieurs fonctions aussi celle de ἀγωνοθέτης Πυθαίων.

¹¹⁹² Pour les attestations des concours pythiques de Mégare, voir IG, IV² 1, 629, l. 6-7: Πυθάρεια καὶ Ῥωμαῖα τὰ ἐμ Μεγάροις ἵππιον καὶ ὀπλίταν (Épidaure); P. Themelis, *Τὸ Ἔργον τῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἐταιρείας* 40, 1993 (1994), p. 33-34, fig. 42 (SEG XLIII, 162): Πύθια τὰ ἐν Μεγάροις (Messène). Les *Pythia* mentionnés par une inscription de Sparte, IG V 1, 659, l. 5-6, seraient également ceux de Mégare. À ce propos, voir les commentaires de A. Boeckh (éd.), *CIG*, vol. II, ad no. 1429, p. 679; Robert, *Hellenica*, II, p. 11; J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1946-1947, 81. De même, il est probable que dans l'inscription d'Hermione, IG IV, 673, l. 5-6 (SEG XI, 370), les concours de Mégare, dont le nom n'est pas conservé, sont ceux en l'honneur du dieu de Delphes.

¹¹⁹³ Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 24, 529. Les *Pythia* de Mégare sont aussi évoqués par les scholies ad Pindare, *Olympiques*, VII, 157; *Néméennes*, III, 147; V, 84 a. Pour ces concours mégariens, voir surtout Hanell, *Megarische Studien*, p. 84; L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, Paris 1938, p. 76.

Pythia qui devaient se dérouler à Tripodiskoi, un village mégarien situé près de la montagne de Géréneia qui avait une grande importance religieuse (voir *supra*, chapitre I. 1. 1.)¹¹⁹⁴.

Le rôle prééminent d'Apollon Pythien à Mégare est mis en évidence par les monnaies mégariennes en argent qui, à l'époque hellénistique, présentent au droit une tête d'Apollon de profil à gauche ou à droite et, au revers, une lyre. Le revers des monnaies en bronze frappées par les Mégariens aux III^e-I^{er} siècles av. J.-C. est décoré d'un trépied entouré soit de deux dauphins, soit d'une guirlande¹¹⁹⁵. On remarque que même à l'époque impériale, Apollon apparaît encore sur les monnaies mégariennes¹¹⁹⁶. En outre, sur le revers de deux monnaies mégariennes, une de l'époque de Septime Sévère et l'autre de l'époque de Géta, la statue d'Apollon est représentée devant l'omphalos de Delphes¹¹⁹⁷.

Au vu de ces considérations, on peut penser que la reconstruction du temple d'Apollon, où se trouvaient les anciennes statues d'Apollon Pythien et d'Apollon Archégète, détermina les Mégariens à comparer Hadrien à Apollon Pythien, le bâtisseur mythique des murs de la cité. C'est pourquoi on trouve dans les inscriptions mégariennes l'adjonction au nom de l'empereur d'une épiclèse qui atteste sa divinité, *Pythios* (IG VII, 70-72) ou « le nouveau

¹¹⁹⁴ Rigsby, *Megara*, p. 93-102; cf. SEG XXXVII, 375; Antonetti-Lévêque, *Devins*, p. 209; Antonetti, *Panthéon de Mégare*, p. 39. Le nom du village de Tripodiskoi (« Petits Trépieds ») fait référence au trépied emporté par le héros Coroibos de Delphes. La légende, rapportée par Pausanias (I, 43, 7-8), raconte que Psamathé, la fille du roi argien Crotopos, mit au monde un enfant conçu d'Apollon. Mais, par peur de son père, la fille exposa l'enfant qui sera dévoré par les chiens du roi. Apollon envoie alors sur la ville d'Argos, Poiné (« Expiation »), qui enlevait les enfants à leur mère. Coroibos tua Poiné, mais ce meurtre provoqua la peste. Ce deuxième fléau détermina Coroibos à se rendre à Delphes pour chercher la réparation du meurtre de Poiné. La Pythie ne permit pas au héros de rentrer à Argos, mais elle lui donna un trépied et lui ordonna de construire un temple d'Apollon à l'endroit où le trépied lui échapperait des mains. Lorsqu'il descendit de la montagne de Géréneia, le trépied lui tomba des mains et à cet endroit même il fonda Tripodiskoi.

¹¹⁹⁵ I. Pafford, "Megara: the Denominational System and Chronology of the Hellenistic Coinage", in *XII. Internationaler Numismatischer Kongress (Berlin 1997)*, Berlin 2000, p. 347-350, nos. 1-5 (monnaies en argent), nos. 6-9 (monnaies en bronze). Pour la représentation d'Apollon et de ses symboles sur les émissions monétaires de Mégare datant des IV^e-I^{er} siècles, voir de même Head, *HN*², p. 393-394; SNG 14, pl. 18, nos. 471-505.

¹¹⁹⁶ SNG 14, pl. 19, nos. 506, 508.

¹¹⁹⁷ M. Flashar, *Apollon Kitharodos. Statuarische Typen des musischen Apollon*, Köln-Weimar-Wien 1992, p. 20-24.

Pythios » (νέος Πύθιος) (IG VII, 3491), une référence à Apollon Pythien¹¹⁹⁸. De même, pour affirmer le caractère divin de l'épouse de l'empereur, les Mégariens appellent Sabine « la nouvelle Déméter » (νέα Δημήτηρ) (IG VII, 73-74). À Mégare, le culte de Déméter est l'un des plus anciens et peut-être le plus important après celui d'Apollon¹¹⁹⁹. Une tradition mégarienne attribuée à Car, le premier des rois mythiques mégariens, la construction du premier *mégaron* de Déméter sur l'acropole orientale (la Caria, voir carte 5), et prétend que la ville était nommée d'après ce lieu de culte de la déesse¹²⁰⁰. Les appellations de Πύθιος et de νέα Δημήτηρ présentes dans les inscriptions des Mégariens nous suggèrent qu'Hadrien et Sabine étaient assimilés aux principales divinités mégariennes. L'ancienneté du temple et des statues d'Apollon était sans nul doute un autre élément qui justifiait l'intérêt accordé par l'empereur à la reconstruction du bâtiment.

Les termes de τροφεύς (« nourricier ») et de νομοθέτης (« législateur ») acquièrent une signification plus forte si on les met en relation avec la cité de Mégare plutôt qu'avec les tribus. Le titre de τροφεύς exprime la fonction de nourricier. Il pouvait être accordé à Hadrien pour sa « générosité alimentaire », comme dans le cas des particuliers qui faisaient dans les cités grecques des distributions gratuites d'aliments au peuple¹²⁰¹. Ces termes ne sont pas utilisés par les seuls Mégariens; la cité de Cyrène honore également Hadrien en tant que κτίσταν καὶ τροφέα καὶ νομοθέταν¹²⁰². Le titre de νομοθέτης évoque le rôle de législateur joué par

¹¹⁹⁸ J. Beaujeu, *La religion romaine à l'apogée de l'empire. I, La politique religieuse des Antonins (96-192)*, Paris 1955, p. 184-186; Boatwright, *op. cit.*, p. 128-129. L'épiclèse Πύθιος se rencontre également dans une lettre des Delphiens à Hadrien. À cet égard, voir A. Plassart, *Fouilles de Delphes. III. Épigraphie*, 4, 3, Paris, 1970, no. 308, p. 102-104; cf. R. Flacelière, "Hadrien et Delphes", *CRAI*, 1971, p. 168-185, surtout p. 175.

¹¹⁹⁹ Sur le culte de Déméter à Mégare, voir Meyer, *op. cit.*, col. 202; Highbarger, *Megara*, p. 39-40; Hanell, *Megarische Studien*, p. 50-52.

¹²⁰⁰ Pausanias, I, 39, 5; 40, 6. Sur le roi mégarien Car, fils de Phoroneus, voir Highbarger, *Megara*, p. 68-69. Pour la localisation du *mégaron* de Déméter sur la Caria, voir A. Muller, "Megarika", *BCH* 104, 1980, p. 83-89.

¹²⁰¹ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1960, 438. Pour le titre de τροφεύς accordé à des particuliers, voir Robert, *Hellenica*, VII, p. 74-81; VIII, p. 76; XI-XII, p. 569-571. Une inscription de Tralles témoigne en effet de la préoccupation d'Hadrien pour l'approvisionnement des cités de l'empire. Grâce à ce texte, on apprend que la cité a reçu de l'empereur le droit d'acheter du blé égyptien et qu'un bienfaiteur a prêté l'argent nécessaire pour l'importation: L. Migeotte, *L'emprunt public dans les cités grecques*, Québec-Paris 1984, no. 100-a.

¹²⁰² J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1951, 244; 1960, 438; *SEG* IX, 54 (XVII, 809); XVIII, 731; Boatwright, *op. cit.*, p. 181.

Hadrien, et comme ce fut le cas à Athènes, où en 124/125 on avait aussi créé une nouvelle tribu en son honneur¹²⁰³, on peut supposer que l'empereur a réformé les lois de la cité de Mégare et de Cyrène¹²⁰⁴. Le fait que les termes τροφεύς et νομοθέτης ont un sens précis indique qu'il en est de même pour κτίστης¹²⁰⁵.

Une inscription honorifique pour Hadrien émanant du Conseil et de l'Assemblée des Mégariens ([Μέγαρέων ἡ βουλὴ καὶ] ὁ δῆμος), non alléguée par Jones, suggère que le titre de κτίστης se réfère à la cité de Mégare et non pas aux tribus¹²⁰⁶.

Éd. IG VII, 3491.

Τὸν δις Αὐτοκράτορα Καίσαρα [θεοῦ Τραϊανοῦ υἱόν],
θεοῦ Νέρβα υἱόν, Τραϊανὸν Ἀδριανὸν Σεβαστὸν Ὀλύμ-
πιον Πανελλήνιον νέον Πύθιον, [Μέγαρέων ἡ βουλὴ καὶ]
4 ὁ δῆμος τὸν αὐτῶν εὐεργέτην [καὶ κτίστην καὶ νομο]-
θέτην, ποιησαμένου τὸ ἀνάλωμα εἰς τὴν κατασκευὴν
ἣν τοῦ ἀγάλματος ἐκ τῶν ιδίω[ν] Αἰσχρωνος τοῦ]
8 Δαμοκράτους τοῦ στρατηγοῦ.

Traduction: « Le Conseil et le peuple des Mégariens (honore) César Trajan Hadrien Auguste, Olympien, Panhellène, le nouveau Pythios, fils du divin Trajan, petits-fils du divin Nerva, acclamé pour la deuxième fois comme *Imperator*, notre bienfaiteur, bâtisseur et législateur, le stratège Aischrôn fils de Damokratès s'étant chargé à ses propres frais de la dépense pour la fabrication de la statue. »

Si l'ethnique est restitué, l'attribution de cette inscription à Mégare par W. Dittenberger ne peut pas être mise en doute. Elle est confirmée par la mention du stratège Αἰσχρων, fils de Δαμοκράτης, également présent dans les inscriptions honorifiques pour Hadrien et sa femme émanant des tribus mégariennes. Les Mégariens nommaient l'empereur τὸν αὐτῶν εὐεργέτην [καὶ κτίστην καὶ νομο]θέτην. Cela nous confirme que les titres de bâtisseur et de législateur accordés à Hadrien doivent être mis en relation avec la cité de Mégare et non avec une

¹²⁰³ Jones, *Public Organization*, p. 36-37; Benjamin, *op. cit.*, p. 74, n. 51; E. Kapetanopoulos, "The Reform of the Athenian Constitution under Hadrian", *Horos* 10-12, 1992-1998, p. 215-237.

¹²⁰⁴ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1960, 438. Pour le rôle de législateur joué par Hadrien à Athènes, voir P. Graindor, *Athènes sous Hadrien*, New York, 1973, p. 30-35; S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle. Études chronologiques et prosopographiques*, Paris 1976, p. 116-125; A. R. Birley, *op. cit.*, p. 177.

¹²⁰⁵ Follet, *Hadrien*, p. 246.

¹²⁰⁶ IG VII, 3491. Le fait que cette inscription figure dans les *Addenda (Tituli nuper inventi)* aux inscriptions de Mégare explique peut-être que Jones l'ait ignorée.

refondation de l'organisation par tribus, comme le supposait Jones. Notons que si l'on adoptait l'hypothèse du savant anglais, il serait également difficile d'expliquer l'écart de plus d'une dizaine d'années qui existerait entre la refondation des tribus par Hadrien pendant sa visite à Mégare en 124 et les statues qui lui sont offertes vers 135-137. Mais si ces titres se réfèrent à l'aide accordée par Hadrien à la cité, et non à une refondation des tribus doriennes, ce laps de temps s'explique aisément. La construction du temple d'Apollon a dû s'étaler sur plusieurs années, les travaux auront donc commencé vers 124/125 pour s'achever vers 135-137¹²⁰⁷. Les inscriptions honorifiques des Mégariens marqueraient ainsi l'inauguration du temple d'Apollon, qui devait aussi abriter les statues de l'empereur et de sa femme.

À notre avis, le mot κτίστης ne veut pas dire non plus que les Mégariens considèrent Hadrien comme un deuxième fondateur de la ville, comme le pensent Chr. Habicht et M. Flashar¹²⁰⁸, mais cette appellation insiste simplement sur le rôle de bâtisseur rempli par Hadrien à Mégare. De même qu'Apollon aide Alcathoos à bâtir les murailles de la ville, Hadrien participe à la reconstruction du plus important temple mégarien, celui d'Apollon. On remarque que dans *IG VII*, 3491, l. 4, Hadrien est d'abord nommé εὐεργέτης (« bienfaiteur »). Si Hadrien avait été considéré comme le nouveau fondateur de la cité, cette mention aurait dû figurer à la première place.

Les tribus sont mentionnées par les inscriptions parce qu'elles se sont chargées de la fabrication des statues offertes à l'empereur et à sa femme. On sait que pour faire des consécration, les tribus des cités grecques avaient leurs propres ressources. À Mégare même la tribu des *Hadrianidai* a offert, à ses propres frais (ἐκ τῶν ἰδίων), une statue à son bienfaiteur Tyranniôn, fils de Nisiôn¹²⁰⁹. On observe aussi que dans l'inscription émanant du Conseil et du peuple des Mégariens, le stratège Aischrôn a pris lui-même en charge les frais de fabrication de la statue officielle accordée à Hadrien. Les frais de fabrication de ces statues étaient très

¹²⁰⁷ W. Weber, *op. cit.*, p. 181.

¹²⁰⁸ C. Habicht, *Pausanias und seine Beschreibung Griechenlands*, München 1985, p. 155, note que « bekanntlich wurde Hadrian als Wohltäter und zweiter Gründer von Megara betrachtet ». Cette opinion est acceptée aussi par Flashar, *op. cit.*, p. 22. *Contra* Boatwright, *op. cit.*, p. 32. Dernièrement, Smith, *Megara*, p. 163, pense aussi que les Mégariens ont considéré l'empereur Hadrien comme un fondateur de la ville.

¹²⁰⁹ *IG VII*, 101. Voir également l'autel du III^e siècle ap. J.-C. dédié aux Nymphes par la tribu des Αἰγικορέϊς d'Histria (Istros): *ISM I*, 333. L'inscription signale que la dédicace a été faite ἐκ τῶν ἰδίων, attestant ainsi l'existence de ressources financières à disposition de cette tribu d'Histria.

importants pour une cité comme Mégare qui, à l'époque impériale, ne connaissait plus la prospérité d'autrefois. Pausanias considère les Mégariens comme « les seuls dans toute la Grèce que l'empereur Hadrien n'ait pu aider pour qu'ils développent leur cité davantage » (ὅς οὐδὲ Ἀδριανὸς ὁ βασιλεὺς ὥστε καὶ ἐπαυχηθῆναι μόνοις ἐπῆρκεσεν Ἑλλήνων)¹²¹⁰. On peut se demander si l'attitude pessimiste du Périégète vis-à-vis du résultat des actions d'Hadrien dans la cité de l'isthme n'a pas été influencée par l'idée de la pauvreté légendaire des Mégariens, que le dieu de Delphes même semble avoir proclamée (voir *supra*, chapitre I. 4.). Il existait donc une sorte de malédiction divine sur la cité de Mégare (due peut-être à la violation de l'*orgas* sacrée d'Éleusis, voir *supra*, chapitre I. 2. 1.), dont Pausanias se fait l'écho dans le passage cité. En effet, bien qu'au I^e siècle Mégare ait connu une période difficile¹²¹¹, la cité semble pourtant avoir tiré profit au II^e siècle ap. J.-C. de la bienfaisance impériale. Les inscriptions honorifiques examinées ci-dessus prouvent la grande estime dont l'empereur et son épouse jouissaient à Mégare et nous confirment qu'Hadrien a mis en chantier la réfection du temple mégarien d'Apollon; elles nous suggèrent aussi que l'empereur s'est fait remarquer dans cette cité par une activité législative et par la distribution gratuite d'aliments. Pour toutes ces bénéfices, les Mégariens ont désigné Hadrien comme τὸν ἑαυτῶν κτίστην καὶ νομοθέταν καὶ τροφέα (IG VII, 70-72), en créant même une nouvelle tribu en son honneur.

Pour conclure ce chapitre portant sur l'organisation *kata phylas* des Mégariens de Grèce, nous constatons que la documentation examinée montre que les tribus participaient au recrutement de l'armée et des arbitres envoyés à l'étranger. Comme dans d'autres cités grecques, les tribus contribuaient sans nul doute à l'organisation de la vie politique proprement dite. On voit que même à l'époque impériale, elles gardent leurs propres ressources pour honorer soit des membres de la famille impériale, soit de simples particuliers.

III. 1. 1. 3. Byzance, Chalcédoine et Mésambria

¹²¹⁰ Texte traduit par J. Pouilloux, Pausanias, *Description de la Grèce*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, I, 36, 3.

¹²¹¹ Servius Sulpicius Rufus remarque dans une lettre à Cicéron (DXCVII, *Epistulae ad familiares*, IV, 5, 4), la ruine des cités, jadis si florissantes, d'Égine, de Mégare et de Corinthe. Cf. aussi Plutarque (*Marc-Antoine*, XXIII, 3), qui rapporte que Marc-Antoine constata à Mégare l'état déplorable du *bouleutèrion* de la ville.

Les tribus sont des divisions traditionnelles, fondées sur des liens de sang réels ou imaginaires entre leurs membres. Elles constituent une structure archaïque qui a été transmise dans plusieurs colonies mégariennes. Par conséquent, même si les noms des trois tribus doriennes ne sont attestés dans aucun des établissements mégariens de la Propontide et du Pont-Euxin, on peut en supposer l'existence compte tenu de la présence d'une structure tripartite de certaines institutions.

De plus, on remarque que même si les décrets de Byzance stipulent seulement l'obligation des nouveaux citoyens de s'inscrire dans les *hékatostryes*, il est fort probable qu'il existait dans cette cité une division par *phylai*. En effet, comme les *hékatostryes* étaient sans doute des subdivisions de *phylai*, l'appartenance à une *hékatostry* signifiait automatiquement l'adhésion à une tribu¹²¹².

On retrouve un cas similaire à Lampsaque, où un décret stipule que les nouveaux citoyens sont répartis dans les *hékatostryes*, alors qu'un autre décret atteste que les magistrats ἐπιμήνιοι recevaient de la part du secrétaire de la cité une liste de « tous les citoyens écrite κατὰ φυλὰς καὶ ἑκατοστὺς »¹²¹³. De même, le décret accordant la citoyenneté argienne à Alexandros de Sicyone prévoit l'enregistrement de ce dernier, tout comme dans le cas des autres citoyens, dans les subdivisions de la cité: la tribu, la phratrie et la *pentékostys*¹²¹⁴. Les décrets accordant le droit de cité à Athènes stipulaient aussi pour le nouveau citoyen l'obligation d'être inscrit dans une phratrie et dans les subdivisions civiques (tribu, dème) de la cité (γράφασθαι αὐτὸν φυλῆς καὶ δήμου καὶ φρατρίας ἧς ἂν βούληται)¹²¹⁵.

Par ailleurs, la division tripartite du corps civique byzantin découle probablement d'un passage de Diodore, qui mentionne un collège de trente magistrats, mis en place vers 403 par le Lacédémonien Cléarque. Cette mention est faite dans le contexte de la demande par les

¹²¹² Jones, *Public Organization*, p. 285.

¹²¹³ P. Frisch, *Die Inschriften von Lampsakos*, Bonn 1978 (*IK*, 6), 6, l. 16, respectivement le décret no. 9, l. 40.

¹²¹⁴ L. Moretti, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, vol. I, Firenze 1967, no. 41, l. 12-13: καὶ τοὶ ἄλλοι πολῖται γεγράφανται, εἷς φυλὰν καὶ φάτρην καὶ πεντηκοστύν, ἃν καὶ αὐτὸς προαιρῆται. Cf. *SEG XXV*, 362. Sur les subdivisions de la population d'Argos, voir M. Wörle, *Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte von Argos im 5 Jhdt. v. Chr.*, Diss. Friedrich-Alexander-Universität, Erlangen-Nürnberg 1964, p. 11-31, et dernièrement M. Piérart, "Argos. Une autre démocratie", in *Polis & Politics. Studies in Ancient Greek History. Presented to M. H. Hansen on his Sixtieth Birthday, August 20, 2000*, Copenhagen 2000, p. 297-301 (avec les références).

¹²¹⁵ Pour la mention de cette obligation par les décrets athéniens, voir Osborne, *Naturalization*, I, p. 16-17.

Byzantins d'un stratège à Sparte pour mettre fin aux luttes internes qui divisaient la cité et pour repousser les attaques des Thraces¹²¹⁶. Les Lacédémoniens ont envoyé Cléarque, qui recrutait des mercenaires et utilisait son pouvoir non seulement pour rétablir l'ordre, mais aussi pour imposer sa tyrannie à Byzance. Ainsi, il a éliminé les magistrats réguliers et les a remplacés par un collège extraordinaire composé de trente Byzantins. Ceux-ci, parmi les citoyens les plus connus, ont probablement été choisis à raison de dix par tribu. Cependant, tout comme dans le cas des autres magistrats de Byzance, Cléarque les fait tuer peu de temps après leur installation, afin d'instaurer son gouvernement autoritaire sur Byzance.

Diodore, XIV, 12, 3

Καὶ τὸ μὲν πρῶτον τοὺς ἄρχοντας αὐτῶν ἐπὶ τινὶ θυσίᾳ καλέσας ἀνείλε, μετὰ δὲ ταῦτα ἀναρχίας οὐσης ἐν τῇ πόλει, **τριάκοντα μὲν τοὺς ὀνομαζομένους Βυζαντίους**¹²¹⁷ συνήρπασε καὶ περιθεὶς κάλων ἀπεστραγγάλισε· πάντων δὲ τῶν διαφθαρέντων τὰς οὐσίας σφετερισάμενος ἐπελέγετο καὶ τῶν ἄλλων τοὺς εὐπόρους, καὶ ψευδεῖς αἰτίας ἐπιρρίπτων οὓς μὲν ἀπέκτεινεν, οὓς δ' ἐφυγάδευσε.

« D'abord il invita à un sacrifice leurs magistrats et les fit tuer; ensuite, en l'absence de gouvernement régulier dans la cité, **il fit arrêter trente Byzantins connus**, leur passa une corde au cou et les étrangla; après s'être approprié les biens de toutes les victimes, il choisit encore dans le reste de la population les hommes riches, lança contre eux des accusations mensongères, tua les uns et exila les autres »¹²¹⁸.

Au demeurant, la présence des trois νομοφύλακες¹²¹⁹ et des trois ἀνκριτῆρες¹²²⁰ à Chalcédoine témoigne également d'une division tripartite du corps civique en tribus doriennes¹²²¹. De la même manière, les six stratèges¹²²² et les six *taxiarques*¹²²³ de Mésambria étaient probablement recrutés par tribus.

¹²¹⁶ Diodore, XIV, 12, 3; cf. Polyen, II, 2, 7.

¹²¹⁷ Les manuscrits A, H, L de Diodore transmettent à la place de Βυζαντίους les Βοιωτούς. S'agit-il d'un collège nommé *Boiōtoi*, un nom qui pourrait faire référence aux colons Béotiens établis à Byzance, ou d'une simple erreur de manuscrit (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 4.) ? La variante Βυζαντίους, transmise par les manuscrits P, F, J, K, M de Diodore, est préférée par l'édition de Fr. Vogel et T. Fischer (Leipzig, B. G. Teubner, 1893); elle est retenue aussi par l'édition française de M. Bonnet et E. R. Bennett (Paris, Les Belles Lettres, 1997) et l'édition anglaise de C. H. Oldfather (London, The Loeb Classical Library, 1977).

¹²¹⁸ Texte traduit par M. Bonnet et E. R. Bennett, Diodore, *Bibliothèque historique*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, XIV, 12, 3.

¹²¹⁹ I. Kalchedon, 7.

¹²²⁰ I. Kalchedon, 8.

¹²²¹ Hanell, *Megarische Studien*, p. 144.

III. 1. 1. 4. Héraclée du Pont et ses colonies

Énée le Tacticien nous informe qu'à Héraclée du Pont les citoyens étaient originellement répartis en trois tribus¹²²⁴. Ces trois tribus ont été identifiées à juste titre aux trois tribus doriennes¹²²⁵.

Néanmoins, cette possibilité a été mise en doute par Stanley M. Burstein qui pense qu'étant donnée la fondation d'Héraclée du Pont par les Mégariens et les Béotiens, « it is possible that a colony's tribal structure would not repeat that of either of its metropoleis but would instead be based on the regional origins of the various groups of settlers ». Pour étayer son hypothèse, il invoque les inscriptions d'époque romaine découvertes à Prousius de l'Hypios, le nom ultérieur de la colonie Kiéros fondée par Héraclée du Pont (voir *supra* chapitre II. 3. 1. 1. 3., et aussi carte 29), qui attestent la présence de douze tribus (Σεβαστηνή, Τιβεριανή, Θηβαῖς, Προυσιάς, Γερμανική, Ἀδριανή, Φαυστινιανή, Μεγαρίς, Σαβεινιανή, Ἰουλιανή, Διονυσιάς, Ἀντωνιανή), chacune ayant deux φύλαρχοι¹²²⁶. Selon Burstein, les tribus Μεγαρίς, Θηβαῖς et Διονυσιάς dateraient de l'époque de la fondation de Kiéros par Héraclée et seraient les mêmes que les tribus mentionnées par Énée le Tacticien. Les membres de ces tribus se seraient réunis déjà à Héraclée du Pont en fonction de leur origine, les Mégariens s'étant regroupés ainsi dans la tribu Μεγαρίς, les Thébains dans la Θηβαῖς et une population mixte de Béotiens et Grecs provenant de la Grèce du nord dans la Διονυσιάς¹²²⁷.

¹²²² *IGBulg* I², 323, 324, 326. Sur les stratégies de Mésambria, voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 2.

¹²²³ *IGBulg* I², 325.

¹²²⁴ Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, XI, 10 bis.

¹²²⁵ H. Schneiderwirth, *Das pontische Heraklea*, Heiligenstadt 1882, p. 19; Hanell, *Megarische Studien*, p. 141; Pippidi, *Héraclée*, p. 238; Jones, *Public Organization*, p. 282; Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 424.

¹²²⁶ G. Mendel, "Inscriptions de Bithynie", *BCH* 25, 1901, no. 207, p. 61-65; no. 208, p. 65-76; no. 209, p. 76-78; no. 210, p. 78-79; no. 211, p. 80-81; no. 213, p. 82-83; no. 213 bis, p. 83; *IGRR* III 60, 64, 65, 67, 68; Dörner, *Prusias ad Hyp.*, cols. 1137-1138; *idem*, *Bericht*, p. 10-13, no. 4; *I. Prusias ad Hyp.*, 1, 2, 3, 4, 6-12, 14, 149; *cf.* Magie, *Roman Rule*, vol. II, p. 1190, n. 21. *Cf.* C. Marek, *MH* 59, 2002, p. 31-50, pour l'attestation de douze tribus dans la cité bithynienne de Claudiopole à l'époque impériale.

¹²²⁷ Burstein, *Heraclea*, p. 21. La thèse de Burstein est acceptée par Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 93-94. *Contra* Jones, *Public Organization*, p. 293, n. 1, qui croit que cette thèse est « wholly speculative ».

Nous croyons que la thèse de Burstein est erronée et qu'une autre explication est possible pour les noms Μεγαρίς et Θηβαίς. Ces deux tribus ne reflètent peut-être donc pas l'organisation civique d'Héraclée du Pont, mais l'existence à Proucias de l'Hypios de familles qui voulaient montrer leur origine noble et ancienne. En réalité, on sait que la cité de Kéros a été fondée par Héraclée, colonie des Mégariens et des Beotiens, et ces deux tribus font référence sans aucun doute à cet ancien héritage héracléote¹²²⁸. D'ailleurs, nous avons remarqué qu'à l'époque impériale aussi il y avait à Byzance une concurrence entre les familles, dont certaines faisaient remonter leurs généalogies jusqu'aux fondateurs de la cité (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 8.). À ce propos, L. Robert note qu'à l'époque impériale « les villes ont partout une passion de leur passé, de leur antiquité, et cela se traduit par des légendes et par des titres »¹²²⁹. La dénomination des *phylai* Μεγαρίς et Θηβαίς était à l'époque probablement la modalité par laquelle les membres de ces tribus indiquaient leur noble naissance (ἐὺγένεια)¹²³⁰.

Par ailleurs, il faut ajouter qu'en ce qui concerne la tribu Διονυσιάς de Proucias de l'Hypios, son origine héracléote n'est pas assurée. Même si cette tribu était également présente à Héraclée du Pont, rien n'indique qu'elle ait contenu dans cette cité une population mixte ou qu'on puisse associer spécialement cette tribu avec des *apoikoi* de Thèbes¹²³¹ ou en général avec des *apoikoi* de Béotie¹²³². En fait, le dieu Dionysos est attesté non seulement en Béotie et à Mégare, mais aussi en Bithynie, comme l'indiquent certains calendriers bithyniens¹²³³. Dans ces conditions, la tribu Διονυσιάς pouvait aussi être introduite après la conquête de l'ancienne

¹²²⁸ Reinach, in Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 4, p. 602, n. 2. Robert, *Hellenica*, VIII, p. 76-77; *idem*, *À travers l'Asie Mineure*, p. 62.

¹²²⁹ Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 412.

¹²³⁰ Nous signalons l'erreur de Waddington *ad LBW*, 1176, p. 286 qui, tout en ignorant la fondation de Kéros par Héraclée du Pont, écrit que « le nom de la tribu Mégaris indique qu'il y avait parmi les premiers habitants des familles originaires de Byzance ou de Chalcédon, toutes les deux colonies de Mégare. » Il n'y a aucune raison non plus d'expliquer ce nom par la présence à Proucias d'une population mégarienne comme le propose W. Tscherikower, *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Großen bis auf die Römerzeit*, Leipzig 1927, p. 45. À cet égard, voir aussi Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 62.

¹²³¹ W. Ameling (éd.), *I. Prusias ad Hyp.*, p. 25.

¹²³² Reinach, in Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 4, p. 602, n. 2. De même, Magie, *Roman Rule*, p. 1190, n. 21, estime que la présence de la tribu Διονυσιάς à Proucias de l'Hypios est due à l'héritage héracléote.

¹²³³ Dörner, *Prusias ad Hyp.*, col. 1137; cf. Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 62, n. 366.

Kiéros par Prusias I^{er}, et tout comme la tribu Προυσιάς, elle pouvait faire référence à l'héritage bithynien de la cité.

En conclusion, nous croyons que les Mégariens ou les Béotiens ayant fondé Héraclée du Pont étaient répartis dans les trois tribus doriennes, quelle qu'en ait été leur origine¹²³⁴. La fondation d'une *apoikia* devait aboutir à la création d'une *polis* unifiée, et l'on n'a pas de témoignages qui pourraient confirmer que la société héracléote était divisée selon des critères ethniques. Au contraire, l'analyse des institutions d'Héraclée et de ses colonies ne soutient pas l'existence d'un clivage ethnique séparant les Mégariens des *apoikoi* non mégariens. La présence du *basileus* en tant qu'éponyme à Héraclée, Proucias de l'Hypios, Chersonèse et Callatis confirme l'influence mégarienne sur les institutions d'Héraclée et de ses colonies (voir *infra*, chapitre III. 2. 1. 1.).

La composition du Conseil qui gouverne Héraclée du Pont à différentes époques évoque une structure tripartite du corps civique héracléote. Grâce au témoignage de Polyen, on apprend l'existence d'un Conseil de 300 personnes¹²³⁵. Aristote de son côté évoquait un Conseil composé de 600 personnes¹²³⁶. Chacune des trois tribus doriennes d'Héraclée du Pont désignait probablement 100, respectivement 200 membres de ces conseils.

Dans les colonies fondées par Héraclée du Pont, le regroupement des citoyens en trois tribus n'est pas confirmé de manière certaine par la documentation littéraire ou épigraphique. On peut pourtant mentionner ici une inscription de Chersonèse récemment publiée.

¹²³⁴ Saprykin, *Heracleia and Chersonesos*, p. 40-41. L'opinion de Hanell, *Megarische Studien*, p. 141-142, selon qui la population d'Héraclée du Pont était divisée à l'époque impériale en cinq tribus, est une erreur. En effet, l'inscription attestant les cinq *phylai* sur laquelle le savant suédois s'appuyait a été faussement attribuée par G. Doublet, "Inscriptions de Paphlagonie", *BCH* 13, 1889, no. 26, p. 316-317, à Héraclée du Pont. On sait aujourd'hui qu'elle provient en réalité d'Héraclée-Périnthe. À ce propos, voir L. Robert, "Études d'épigraphie grecque. XL. Inscriptions d'Hérakleia", *RPh* 10, 1936, p. 113-115.

¹²³⁵ Polyen, II, 30, 2.

¹²³⁶ Aristote, *Politique*, V, 6, 3, 1305 b. Sur ces Conseils d'Héraclée du Pont datant du IV^e siècle, voir Saprykin, *Heracleia and Chersonesos*, p. 46-48; Burstein, *Heraclea*, p. 19-20, 45-50; L. Morawiecki, "L'évolution de la tyrannie à Héraclée du Pont entre 364-305 av. J.-C.", *Eos* 62, 1974, p. 153-169 (en polonais); Avram, *Mariandyner*, p. 25-26; *idem*, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 175.

Éd. Vinogradov, *Les tribus doriennes*, p. 61-66 (SEG XLIII, 497; J. G. Vinogradov, *Bull. ép.* 1996, 290; fin du IV^e –début du III^e siècle)

- [Ἐπὶ βασιλέος τοῦ δεινός?]
 [οἶδε ἡρινη]ται φυλῶν πρυτάνεις]
 [Ἑλλέων πρύτανις Αἰ[χ----]
 4 [Παμφύλων πρύτανις Λ----
 [Δυμάνων πρύτανις] οἶδε δεινα].

L'éditeur de ce document pense qu'il s'agit d'une liste de πρυτανεῖς. Ceux-ci, conformément au modèle athénien, seraient élus par chaque tribu dorienne pour préparer les sessions du Conseil et de l'Assemblée. Le savant russe estime que les *prytanes* ont été introduits à Héraclée du Pont à l'époque de l'adhésion de la cité à la première Ligue athénienne et ultérieurement transférés à Chersonèse. Malheureusement, le texte est trop mutilé pour que l'on puisse accepter sans réserve la restitution extensive de Vinogradov¹²³⁷ et la présence des prytanes à Chersonèse doit être confirmée par d'autres découvertes épigraphiques.

Toutefois, une organisation tribale semble être suggérée par l'attestation des trois νομοφύλακες par les décrets d'époques hellénistique et impériale de Chersonèse. Il s'agirait dans ce cas de magistrats élus par tribus¹²³⁸. On remarque aussi qu'à l'époque impériale les magistrats qui apposaient leur sceau aux décrets de Chersonèse (ἐσφραγίσαντο) se répartissaient en trois rangs (στίχοι). Cette distribution pourrait se rattacher à la présence de trois tribus dans la cité¹²³⁹. Mais, une autre possibilité serait que les trois στίχοι se rapportent au regroupement des magistrats dans le document original par trois colonnes¹²⁴⁰.

¹²³⁷ Igor Makarov, qui prépare le nouveau corpus des inscriptions de Chersonèse, a eu l'amabilité de nous suggérer que le mot πρύτανις, restitué aux l. 3-4, ne renvoie pas nécessairement à l'institution athénienne, mais serait plus probablement une nouvelle mention du nom Πρύτανις (pour d'autres attestations de ce nom à Chersonèse, voir LGPN IV, s.v. Πρύτανις 2-8).

¹²³⁸ Sur la présence des trois *nomophylakes* parmi les *archai* de Chersonèse, voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 4.

¹²³⁹ Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 105, 113; *idem*, *Proxénie de Chersonèse*, p. 37-65 (en russe). Pour la mention de trois στίχοι dans les inscriptions de Chersonèse, voir IOSPE I², 359; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155; J. G. Vinogradov, VDI 1996, 1, p. 54-55 (L. Dubois, *Bull. ép.* 1997, 425; SEG XLV, 985; AE 1996, 1359). En revanche, le nombre des archontes varie à Chersonèse, ce nous empêche d'accepter l'idée de Saprykin selon laquelle leur nomination était elle aussi faite par tribus. Il y a ainsi six archontes dans les décrets publiés par Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155, et Solomonik, *Epigrap. Khers.* II, 112; cinq archontes dans les décrets IOSPE I², 359; Solomonik, *Epigrap. Khers.* II, 111; quatre archontes dans le décret qui honore un Sinopéen publié par Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43; et trois archontes dans le décret SEG XLV, 985. Il

En dernier lieu, dans une autre *apoikia* héracléote, à Callatis, une inscription du II^e s. ap. J.-C. évoque la présence d'un φύλαρχος], si la restitution proposée est correcte¹²⁴¹. Il faut ajouter que tout comme à Héraclée du Pont, le Conseil de Callatis est probablement composé à l'époque hellénistique de 300 ou de 600 membres¹²⁴². À cet égard, il n'est pas exclu que les représentants de Callatis dans le Conseil de la cité soient choisis par tribus.

III. 1. 2. La division par *hékatostryes* (« centaines »)

III. 1. 2. 1. Mégare

Outre les tribus, les sources antiques indiquent la présence, dans les établissements mégariens d'une autre division civique, celle par *hékatostryes* (« centaines »). Cette division est attestée à Mégare par une inscription d'Épidaure. Il s'agit d'un prêt datant de *ca.* 221/0. À la fin de l'inscription (l. 18-20) figurent les noms des témoins, l'un d'eux étant désigné comme suit: Μεγαρεὺς Διονύσιος Πασίωνος ἑκατοστὺς Κυνοσουρί[ς]¹²⁴³.

En dépit de la datation de ce document de l'époque hellénistique, on peut affirmer avec certitude que la présence des *hékatostryes* dans les colonies mégariennes (Héraclée du Pont, Byzance et Chalcédoine) confirme une datation de l'époque archaïque pour cette institution à Mégare¹²⁴⁴. Étant donné que les colonies mégariennes de Propontide sont fondées dans la

convient de dire que le lien entre le nombre d'archontes, les trois στίχοι de Chersonèse et les tribus doriennes a été contesté par Vinogradov, *Les tribus doriennes*, p. 61-63. Cf. aussi V. I. Kadeyev, "La composition du Conseil de Chersonèse (βοιλή) au I^{er} siècle de notre ère", *VDI*, 1971, no. 3, p. 127-130 (en russe), qui estime que les douze personnes qui figurent parmi les conseillers de Chersonèse sans la mention de leur fonction auraient été désignées par les trois tribus doriennes de la cité.

¹²⁴⁰ J. G. Vinogradov, "Un nouveau dossier documentaire de l'époque impériale de Chersonèse", *VDI*, 1996, no. 1, p. 48-60 (en russe), note que cette hypothèse a été déjà avancée par V. Latyshev, *Ποντικά*, Saint-Pétersbourg 1909, p. 327; cf. *SEG* XLV, 984; 985.

¹²⁴¹ *ISM* III, 70, voir aussi les commentaires d'Avram à la p. 85.

¹²⁴² Avram, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 175; *idem*, *ISM* III, p. 87.

¹²⁴³ *IG* IV², 1, 42, l. 19-20.

¹²⁴⁴ Hanell, *Megarische Studien*, p. 140-144; Jones, *Public Organization*, p. 12, 94, 266; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 140; M. H. Hansen, "The Use of Sub-Ethnics as Part of the Name of a Greek Citizens of the Classical Period: the Full Name of a Greek Citizen", in *Once Again: Studies in the Ancient Greek Poleis*, T. H.

première moitié du VII^e siècle, il y a tout lieu de croire que les *hékatoštys* étaient présente dès cette époque à Mégare.

Les doutes de P. Debord sur la diffusion de la division par *hékatoštys* de Mégare dans ses colonies ne nous paraissent pas fondés¹²⁴⁵. La date hellénistique du document qui atteste une *hékatoštys* à Mégare et la nature militaire des *hékatoštys* ne justifient pas la mise en doute de la transmission du système institutionnel des métropoles dans leurs colonies. D'ailleurs, la présence des principales magistratures mégariennes à Sélinonte (*aisimnatai*) et dans les colonies mégariennes de Propontide et du Pont-Euxin (*basileus, aisimnatai*, voir *infra*, chapitre **III. 2.**) soutient aussi la thèse du caractère mégarien de la division par *hékatoštys* et de son ancienneté.

Étant donnée la présence des Kynosoureis dans la liste des cinq *mérè* primitifs de Mégare transmise par Plutarque (QG, XVII), les savants ont considéré l'*hékatoštys* Kynosouris comme une preuve que les *kômai* (en réalité *mérè*) ont survécu dans les *hékatoštys* qui en conservent les noms¹²⁴⁶. Pourtant, le texte de Plutarque ne parle pas de cinq *kômai*, mais de cinq *mérè* (voir *infra*, chapitre **III. 1. 4.**). De plus, au cas où il y aurait eu un changement de cinq *kômai* en cinq *hékatoštys*, cet événement aurait dû avoir lieu au VIII^e ou au début du VII^e siècle, avant la fondation des colonies mégariennes de Propontide, car dans ces cités seule est attestée la division par *hékatoštys*. Or il est improbable que les Mégariens aient changé leurs subdivisions civiques à une date aussi haute.

À notre avis, il est plus probable que l'*hékatoštys* Kynosouris ne témoigne pas d'une transformation à une certaine époque du *méros* des Kynosoureis en *hékatoštys*, mais très probablement du culte rendu par les Mégariens au héros salaminien Kynosouros. Dans ce cas, le nom Kynosouros renvoie en réalité à l'île de Salamine et aux liens qui existaient entre cette île et les Mégariens. En effet, les sources anciennes attestent la présence à Salamine de la péninsule Kynosoura, dont le nom subsiste encore dans la topographie moderne (voir *supra*,

Nielsen (éd.), Stuttgart 2004, p. 126; P. Gauthier, *Bull. ép.*, 1987, no. 230, p. 313-314; 1989, no. 233, p. 390; cf. G. Manganaro, "Epigrafia e istituzioni di Creta", in *Antichità Cretesi. Studi in onore di Doro Levi*, II, Catane 1974 (1978), p. 45.

¹²⁴⁵ Debord, *Chiliastys*, p. 208-209.

¹²⁴⁶ Burstein, *Heraclea*, p. 21; Legon, *Megara. Pol. Hist.*, p. 47, n. 21; p. 48, n. 23; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 139; cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 140.

chapitre **I. 1. 1.**). Pour renforcer cette hypothèse, nous pouvons invoquer le cas de plusieurs *hékatostyes* de Byzance et de Chalcédoine qui ont également des héros comme éponymes¹²⁴⁷.

Il faut ajouter qu'un décret de proxénie trouvé à Delphes constitue peut-être une preuve supplémentaire pour la présence des *hékatostyes* à Mégare. Ce décret est en l'honneur de Πυθίων Ματρέα[.]θος de Mégare, le dernier élément représentant peut-être le nom d'une *hékatostys* terminé ou abrégé en -θος. En suivant la supposition erronée de Bechtel¹²⁴⁸, selon laquelle les abréviations des noms de subdivisions de Chalcédoine appartiennent aux noms de *phylai*, Baunack pensait que -θος représentait aussi l'abréviation d'un nom de tribu¹²⁴⁹. Pourtant, à Chalcédoine, il s'agit d'abréviations de noms d'*hékatostyes* et non de *phylai* (voir *infra*, chapitre **III. 1. 2. 2.**); notre -θος fait donc plus probablement référence au nom d'une *hékatostys*. Une autre possibilité est signalée par E. Bourguet, qui estime qu'on peut restituer Ματρέα[ν]θος¹²⁵⁰. Toutefois, le nom Ματρέας fait partie de l'onomastique mégarienne et son génitif singulier Ματρέα est bien connu à Mégare¹²⁵¹. Ceci porte à croire que la séquence -θος

¹²⁴⁷ Il s'agit d'*hékatostyes* Κρατεινῆα, Κεφαλῆα et Κεραμῆα de Byzance et d'*hékatostyes* Ἰππωνῆα et Ἀσωποδωρῆα de Chalcédoine (voir *infra*, chapitre **III. 1. 2. 6.**).

¹²⁴⁸ F. Bechtel, *ad SGDI*, 3053, p. 31

¹²⁴⁹ J. Baunack, *ad SGDI*, 2838, p. 922.

¹²⁵⁰ É. Bourguet, *ad FD*, III, 1, no. 177, p. 101.

¹²⁵¹ Pour l'attestation du génitif Ματρέα dans les inscriptions de Mégare, voir *IG IV*², 71, l. 47-48: Μνασίων Ματρέα; l. 58-59: Φιλιστίδας Ματρέα, et aussi le décret de Mégare publié par P. Graindor, *RA* 1917, 6, p. 50, no. 31, l. 3. Le nom Ματρέας est attesté à Athènes (*LGPN II*, s.v. Ματρέας 1-5), à Mégare (*LGPN III B*, s.v. Ματρέας 3-10) et en Béotie, à Thespies (*LGPN III B*, s.v. Ματρέας 1-2). Un Ματρᾶς apparaît mentionné deux fois à Byzance (*LGPN IV*, s.v. Ματρᾶς 1-2). Le nom Ματρέας appartient à l'onomastique mégarienne et béotienne et il est à rapprocher des noms Μᾱτρῖς, Ματρίχα, Ματρόδωρος, Ματρώ, Ματρώι, Μάτρων, etc. qui sont attestés en Mégaride et en Béotie. Ces noms sont surtout répandus dans les établissements mégariens de Propontide et du Pont-Euxin. Pour l'attestation des noms en Ματρ- en Béotie et en Mégaride, voir *LGPN III B*, s.v. Μᾱτρῖς, 1 (Béotie), 2-3 (Mégare); s.v. Ματρίχα 1 (Béotie); s.v. Ματρόδωρος 1-2 (Béotie), 4-10 (Mégaride); s.v. Ματρώ 1-4 (Béotie); s.v. Ματρώι 1 (Mégare); s.v. Μάτρων 1-6 (Béotie), 8-11 (Mégaride), et respectivement dans les établissements mégariens de l'Est, voir *LGPN IV*, s.v. Μᾱτρῖς, 3-7 (Callatis), 8-13 (Chersonèse), 14-18 (Byzance), 19-20 (Mésambria); s.v. Ματρίχα 1 (Mésambria); s.v. Ματροδώρα 1 (Byzance); s.v. Ματρόδωρος 3-6 (Chersonèse), 8-15 (Byzance), 16-20 (Mésambria), 21 (Sélymbria); s.v. Ματρώ 1 (Byzance); s.v. Ματρώι 1 (Mésambria); s.v. Μάτρων 1-2 (Byzance), 4 (Mésambria). Cf. L. Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 231-232 (= *OpMinSel V*, p. 261-262); *idem*, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 171-172; O. Masson,

n'est pas la terminaison du patronyme, mais la fin d'un nom désignant une *hékatoستys* mégarienne.

Étant donné le caractère très lacunaire de la documentation épigraphique émanant de Mégare, le rapport entre les tribus et les *hékatoستyes* ne ressort pas clairement. On sait par ailleurs qu'à l'époque hellénistique il existe plusieurs collèges annuels composés de cinq magistrats (stratèges, polémarques, *damiorgoi*, voir *infra*, chapitres **III. 2. 2. 2. 1.** et **III. 2. 2. 3.**). À cet égard, les savants ont mis en rapport ces collèges soit avec l'hypothétique division de la Mégaride en cinq *kômai*¹²⁵², soit avec la division par *hekatoستyes*, en supposant l'existence de cinq « centaines » à Mégare¹²⁵³. En effet, sur la foi des exemples de Chalcédoine (voir *infra*, chapitre **III. 1. 2. 2.**) et d'Héraclée du Pont (voir *infra*, chapitre **III. 1. 2. 3.**), où les *hékatoستyes* étaient très probablement des subdivisions civiques à l'intérieur des *phylai* doriennes, il n'est pas exclu non plus que chaque tribu de Mégare ait compté plusieurs *hékatoستyes*. En même temps, il est impossible pour l'instant d'établir un rapport entre les collèges mégariens de cinq magistrats et la division par « centaines ».

III. 1. 2. 2. Byzance et Chalcédoine

Par rapport à Mégare, il existe plus de documents attestant la division par *hékatoستyes* dans les colonies mégariennes de la Propontide et du Pont-Euxin. Les « centaines » apparaissent ainsi à Byzance, Chalcédoine, Sélymbria, Héraclée du Pont et probablement aussi à Chersonèse. L'appartenance à une tribu ou à une *hékatoستys* servait à définir l'identité du citoyen dans les colonies mégariennes comme à Mégare.

“L'onomastique de l'ancienne Byzance (épitaphes et monnaies)”, *EA* 23, 1994, p. 141 (= *Onomastica graeca selecta*, vol. III, Genève 2000, p. 210).

¹²⁵² A. Boeckh (éd.), *CIG*, ad no. 1052, p. 558; Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 287, 293; Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 140; Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13-14; ad no. 31, p. 17, pense que le collège de six stratèges succède à celui des cinq stratèges, car les Mégariens ont créé une nouvelle tribu en l'honneur de Démétrios; *contra* Dittenberger, ad. *IG* VII, 1, p. 2, qui montre que l'opinion de Foucart se fonde sur une confusion entre les cinq *kômai*, évoquées par Plutarque, *QG* VII, (en réalité cinq *mérè*, voir *infra*, chapitre **III. 1. 4.**) et les tribus; cf. W. Schönfelder, *Die städtischen und Bundesbeamten des griechischen Festlandes vom 4. Jahrhundert vor Chr. Geb. bis in die römische Kaiserzeit*, Diss. Leipzig 1917, p. 48-50; Hanell, *Megarische Studien*, p. 139-140; Smith, *Megara*, p. 226-227, 234-235.

¹²⁵³ Hanell, *Megarische Studien*, p. 141; Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 108-110.

Compte tenu des liens politiques, institutionnels ou culturels étroits entre Byzance et Chalcédoine, nous proposons d'analyser la documentation concernant la présence des *hékatostyes* dans ces deux cités prises ensemble.

Trois décrets accordant le droit de cité attestent que les Byzantins se regroupaient en *hékatostyes* et que les nouveaux citoyens avaient la possibilité de choisir dans quelle *hékatostys* ils voulaient s'inscrire¹²⁵⁴. Dans ce sens, le décret en l'honneur d'Eudamos, fils de Nikôn, originaire de Séleucie du Kalykadnos (daté entre 175-171) stipule que le titulaire sera admis dans l'*hékatostys* qu'il voudra¹²⁵⁵. Les Byzantins accordent la citoyenneté vers le milieu du II^e siècle au juge milésien Apollonidès, fils de Memnon, et à ses descendants en même temps que la possibilité de s'inscrire dans les *hékatostyes* de leur choix¹²⁵⁶. On remarque que les descendants d'Apollonidès ont aussi le privilège de choisir leur *hékatostys*. Enfin, la possibilité de choisir son *hékatostys* est mentionnée aussi dans le décret octroyant la citoyenneté à l'Olbien Orontes, fils d'Ababos (I^{er} siècle ap. J.-C.)¹²⁵⁷. Ces trois décrets nous montrent que l'obligation des citoyens d'être inscrits dans une *hékatostys* s'est maintenue à Byzance entre le II^e siècle av. J.-C. et le I^{er} siècle ap. J.-C., c'est-à-dire pendant au moins trois siècles.

D'autre part, certains termes qui accompagnent les noms des citoyens dans des inscriptions provenant surtout de la nécropole de Byzance ont été considérés comme désignant d'*hékatostyes*. Ils sont au génitif singulier et se trouvent à la même place que les noms de tribus dans d'autres cités grecques ou le démotique à Athènes. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà remarqué, dans la métropole de Byzance, à Mégare, les noms des citoyens pouvaient être accompagnés par celui de l'*hékatostys* (voir *supra*, chapitre III. 1. 2. 1.).

En s'appuyant sur l'identification des noms figurant en troisième position dans deux inscriptions de Chalcédoine avec des noms d'*hékatostyes*, proposée par Hanell (voir *infra*), Louis Robert a été le premier à remarquer, dans une inscription honorifique de Sélymbria, que

¹²⁵⁴ Sur la mention de ce privilège dans les décrets des cités grecques, voir le catalogue établi par Jones, *Enrollement Clauses*, p. 97-110, et notamment p. 84, no. 28 pour le cas de Byzance.

¹²⁵⁵ *I. Byzantion*, 1, l. 60-61: ἐξεῖμεν δ' αὐτῶι καὶ ποτ[ι]γράφασθαι ποτὶ τὰν ἑκατοστὴν ἃν κε θέλῃ. On trouve la même obligation mentionnée par les décrets *I. Byzantion*, 2, l. 30-31 et 3, l. 29-30.

¹²⁵⁶ *I. Byzantion*, 2, l. 29-32: εἶμεν δὲ κ[αὶ] πολ[ι]τίταν | αὐτόν τε καὶ τοὺς ἐγγόνους αὐτοῦ καὶ ἐξεῖμεν | αὐτοῖς ποτιγράφασθαι ποτὶ τὰν ἑκατοστὴν ἃν κε θέλῃ.

¹²⁵⁷ *I. Byzantion*, 3, l. 27-30: εἶμεν δὲ | αὐτόν καὶ πολεῖταν καὶ τοὺς ἐγγόνους αὐτοῦ, καὶ ποτιγραφῆμεν | ποθ' ἂν κα θέλῃ τὰν | ἑκατοστῶν.

le mot Βαθωνία ne désignait pas le fleuve Βαθυνία qui se jette en Propontide entre Sélymbria et Byzance, comme l'avait proposé l'éditeur G. Seure¹²⁵⁸, mais l'appellation d'une *hékatoštys*. À la ligne 3 de la même inscription, Παρ[- - -] semble bien être le commencement du nom soit d'une *hékatoštys*, soit d'un autre personnage honoré.

Il faut ajouter que cette inscription date de la période romaine et qu'à cette époque Sélymbria n'existait plus en tant que cité. Cette ancienne colonie mégarienne de la Propontide était alors une simple κώμη, administrée par un κωμάρχης et faisant partie du territoire de Byzance. Ceci indique que les *hékatoštys* Βαθωνία et Παρ[- - -] (?) étaient des subdivisions civiques de Byzance¹²⁵⁹. L'hypothèse de Robert a été confirmée ultérieurement par une inscription d'un sarcophage datant du I^{er} siècle ap. J.-C. attestant la présence de l'*hékatoštys* Βαθωνία à Byzance¹²⁶⁰.

Les inscriptions témoignent également du fait que plusieurs noms de citoyens de Byzance sont suivis, après le patronyme, d'appellations telles que: Δευτέρα¹²⁶¹, Καλλιχορίτις¹²⁶², Κεραμιά¹²⁶³, Κεφαλή¹²⁶⁴, Κρατεινή¹²⁶⁵, Λευκοπολίτις¹²⁶⁶, Νεικατή¹²⁶⁷, Φιλοκτορή¹²⁶⁸ (ou Φιλοκτηρή¹²⁶⁹), Διονυσία¹²⁷⁰.

¹²⁵⁸ G. Seure, "Antiquités thraces de la Propontide", *BCH* 36, 1912, no. 14, p. 559-560.

¹²⁵⁹ Robert, *Hellenica*, II, p. 61-64; *idem*, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 148; Sayar, *Perinthos-Herakleia*, no. 304; *I. Byzantion*, S 23, p. 279; S 24, p. 280-281.

¹²⁶⁰ A. M. Mansel, "Untersuchungen über einen Sarkophag aus dem Arsenal von Istanbul und über eine istanbuler Sarkophaggruppe", *Belleten* 21, 1957, p. 400-401, 422; J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1959, 252; Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 122, no. 205 c, avec le commentaire de L. Robert à la p. 148; *SEG* XVI, 419; *I. Byzantion*, 315 c.

¹²⁶¹ Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 121, no. 204, avec le commentaire de L. Robert à la p. 143; *SEG* XXIV, 880; *I. Byzantion*, 318.

¹²⁶² Cette inscription funéraire a été attribuée par J. H. Mordtmann, "Inchriften aus dem Tschinili Kiösk", *MDAI* (A) 10, 1885, no. 6, p. 19, suivi par Hanell, *Megarische Studien*, p. 142-143, à Chalcédoine. Même si une *hékatoštys* Καλλιχορεατ- apparaît à Chalcédoine, J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1959, 252, p. 208, ont démontré que la pierre provenait de Byzance; cf. L. Robert dans Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 165. L'origine byzantine de cette *hékatoštys* est acceptée aussi par Jones, *Public Organization*, p. 285; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 141, et Łajtar, *I. Byzantion*, 320 a, p. 224.

¹²⁶³ Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 121, no. 204, avec le commentaire de L. Robert à la p. 143; *SEG* XXIV, 880. La lecture Κεραμήτα de Firatli et de Robert est contredite par la photographie de la planche LI, qui ne laisse pas voir le *tau* (voir pl. XV, fig. 1-2). C'est la raison pour laquelle Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 141, n. 7, et Łajtar, *I. Byzantion*, 318, p. 221-222, se contentent de lire Κεραμιά.

Il convient de dire que K. Hanell a attribué à tort les *hékatostryes* Καλλιχορίτις, Κεφαλήα, Κρατεινήα et Φιλοκτορήα (mal lu Φιλοκτοτήας¹²⁷¹) à Chalcédoine, seule colonie mégarienne où, à son époque, les *hékatostryes* de ce type étaient attestées¹²⁷². J. et L. Robert ont montré en effet que, dans tous ces cas, l'attribution est erronée et que les lieux de découverte des inscriptions et les attestations ultérieures soutiennent leur provenance de Byzance¹²⁷³. Par ailleurs, les deux savants français ont également proposé, il est vrai sous réserves, que dans l'inscription d'époque romaine qui avait été ajoutée au-dessous d'un relief d'une stèle funéraire

¹²⁶⁴ Les *hékatostryes* Κεφαλήα et Κρατεινήα sont apparues d'abord dans une inscription restée inédite et disparue, connue seulement par la copie d'un Arménien que J. H. Mordtmann avait donnée à Bechtel (voir ses commentaires *ad SGDI*, 3053, p. 31, et aussi *I. Byzantion*, 43). Il convient de dire que J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1959, 252, p. 208, ont soutenu l'origine byzantine de ces deux subdivisions civiques. Cette hypothèse a été entièrement confirmée par un décret du II^e siècle ap. J.-C. publié récemment par T. Corsten, "Neue Denkmäler aus Bithynien", *EA* 17, 1991, no. 1, p. 81-87; cf. *SEG* XLI, 1102; Debord, *Mysiens*, p. 142. Ce texte, qui émane d'un *dèmos* du territoire asiatique de Byzance (ὁ δᾶμος ὁ Πρατομυσειτῶν), mentionne les *hékatostryes* Κεφαλήα et Κρατεινήα.

¹²⁶⁵ F. Bechtel, *ad SGDI*, 3053, p. 31; A. M. Mansel, *op. cit.*, p. 405; J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1959, 252; Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 123, no. 206 b, avec le commentaire de L. Robert à la p. 182; *SEG* XVI, 420 b; XLI, 1102; T. Corsten, *op. cit.*, no. 1, lignes 7 et 15; *I. Byzantion*, 43; 319 b.

¹²⁶⁶ L'*hékatostrye* Λευκοπολίτις est signalée par Robert, *Documents*, p. 227, n. 25, et Łajtar, *I. Byzantion*, 318, p. 22, et elle apparaît dans une dédicace à Zeus Brontaios. À propos de cette dédicace, restée malheureusement inédite, voir aussi Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 202, n. 5 (= *OpMinSel*, V, p. 232, n. 5); *idem*, *Hellenica*, XI-XII, p. 580, n. 6.

¹²⁶⁷ R. M. Harrison, *Excavations in Saraçhane in Istanbul*, vol. I, Princeton 1986, p. 166, no. III; *I. Byzantion*, 248.

¹²⁶⁸ A. M. Mansel, *op. cit.*, p. 405; J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1959, 252; Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 123, no. 206 a, avec le commentaire de L. Robert à la p. 183; *SEG* XVI, 420 a; XXIV, 878; *I. Byzantion*, 319 a.

¹²⁶⁹ Cette appellation est transmise par une stèle des mystes de Dionysos Kallon, trouvée à Küçük Çekmeçe, dans le territoire européen de Byzance. A cet égard, voir Z. Taşliklioğlu, "Un groupe de stèles trouvées à Rhégion (Küçük Çekmeçe)", *Belleten* 23, 1959, p. 552-553 (en turc, avec résumé en français); J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1959, 252; 1960, 215; *SEG* XVIII, 279; *I. Byzantion*, 30;.

¹²⁷⁰ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1970, 422, p. 423; *I. Byzantion*, 378.

¹²⁷¹ Φιλοκτοτήας apparaît dans la première édition d'Arif Müfit (Mansel), "Erwerbungsbericht des Antikenmuseums zu Istanbul seit 1914", *AA* 1931, p. 174-175, fig. 2 (en turc, avec un résumé en allemand), qui est suivi par Hanell, *Megarische Studien*, p. 143. Pourtant, A. M. Mansel, *Belleten* 21, 1957, p. 405, indique la variante correcte Φιλοκτορήας dans sa seconde édition de 1957.

¹²⁷² Hanell, *Megarische Studien*, p. 142-143

¹²⁷³ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1959, 252.

de Byzance (Ἐπικράτη Διονυσίου Εἰσι), le dernier mot était l'abréviation du nom d'une *hékatostys* (voir pl. XIV, fig. 2)¹²⁷⁴. Une autre interprétation a été proposée par Cl. Vatin, et soutenue aussi par G. Daux, qui considère la forme Ἐπικράτη comme un féminin et Εἰσι le nom au datif de la déesse Ἴσις. Dans ce cas, il ne s'agirait pas d'une épitaphe mais d'une dédicace faite par une femme de Byzance à Isis¹²⁷⁵. Ultérieurement, J. et L. Robert ont réfuté cette hypothèse et ont soutenu que Ἐπικράτη pouvait être aussi le vocatif du nom masculin Ἐπικράτης. De plus, selon leur opinion, il est difficile d'accepter qu'une dévote d'Isis ait utilisé pour faire une offrande une stèle funéraire utilisée déjà deux fois et représentant, de surcroît, un banquet funèbre¹²⁷⁶. À cet égard, F. Dunand estime en revanche que c'est « le motif représenté sur la stèle qui a pu lui-même favoriser une nouvelle utilisation: une confusion entre le thème du banquet funèbre et celui du banquet d'Isis et de Sarapis n'est certainement pas improbable, et on connaît des représentations grecques ou gréco-égyptiennes de la *klinè* des dieux égyptiens »¹²⁷⁷.

Le culte de cette déesse est attesté à Byzance par une stèle funéraire d'époque impériale qui porte la représentation d'une isiaque¹²⁷⁸ et sans doute par une dédicace à Isis et à

¹²⁷⁴ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1962, 196, p. 174; Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 59, no. 41, pl. XI, avec le commentaire de L. Robert aux p. 159-160. Εἰσι est interprété comme désignant une *hékatostys* aussi par Jones, *Public Organization*, p. 285, et Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 141. Il convient de dire que cette stèle de Byzance a eu trois usagers. D'abord, on a gravé à l'époque hellénistique au-dessus du relief représentant le banquet funèbre sur un texte martelé l'épitaphe Ποσειδωνίου τοῦ Ἀρτεμιδώρου (*I. Byzantion*, 190). Ensuite, on a ajouté à l'époque romaine sur le bord inférieur Ἐπικράτη Διονυσίου Εἰσι (*I. Byzantion*, 16).

¹²⁷⁵ G. Daux, "Notes de lecture", *BCH* 91, 1967, p. 480-481; Cl. Vatin, "La stèle funéraire de Byzance n. 41", *BCH* 92, 1968, p. 220-225, avec la lettre de G. Daux à la page 223, n. 5, dans laquelle ce dernier accepte l'interprétation de Ἐπικράτη comme un nom de femme proposée par Vatin; G. Daux, "Notes de lecture", *BCH* 94, 1970, p. 599-600; *idem*, "Notes de lecture", *BCH* 103, 1979, p. 465-467.

¹²⁷⁶ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1969, 385.

¹²⁷⁷ F. Dunand, *Le culte d'Isis dans le bassin oriental de la Méditerranée II : Le culte d'Isis en Grèce*, Leiden 1973, p. 65; cf. Cl. Vatin, *op. cit.*, p. 225. Łajtar, *ad I. Byzantion*, 16, et L. Bricault, *Recueil des inscriptions concernant les cultes isiaques*, Paris 2005, no. 114/0702, considèrent cette inscription comme une dédicace à Isis.

¹²⁷⁸ *I. Byzantion*, 138; L. Bricault, *op. cit.*, no. 114/0704. Voir aussi *I. Byzantion*, 139, pour une autre stèle funéraire qui est aujourd'hui égarée et qui aurait représenté une isiaque.

Sarapis¹²⁷⁹. En outre, Isis à la voile figure au revers d'une monnaie de Byzance datant de l'époque de Caracalla¹²⁸⁰.

Il faut ajouter que l'abréviation des noms de subdivisions civiques n'est attestée pour aucune des *hékatostryes* byzantines déjà connues, et que dans les colonies mégariennes cet usage est présent uniquement à Chalcédoine. Un dernier argument est invoqué par G. Daux, qui remarque que le graveur a choisi des lettres de grandes dimensions et qu'il n'utilisait pas toute la place dont il disposait, un grand espace ayant été laissé libre à gauche sous la dernière ligne¹²⁸¹. Il y avait alors largement la place pour écrire le nom complet de la subdivision civique, comme il était d'usage à Byzance, car rien ne justifiait son abréviation.

En somme, toutes ces données nous font croire que cette stèle a servi au culte isiaque et que le mot Εἰσι est le datif du nom de la déesse Isis et non pas l'abréviation du nom d'une *hékatostrye* byzantine.

Grâce à deux inscriptions hellénistiques de Chalcédoine publiant les décisions de deux commissions d'αἰσιμνᾶται de couronner leur chef (le ἀγεμὼν βουλᾶς), on apprend les noms de plusieurs *hékatostryes*. On constate que la plupart de noms de ces magistrats sont suivis non seulement de patronymes mais, aussi tout comme à Mégare et à Byzance, de certaines appellations identifiées à juste titre par Krister Hanell avec des noms d'*hékatostryes*¹²⁸². Dans la plupart des cas, ces noms sont abrégés; toutefois, pour quelques personnes, on trouve la formule onomastique complète, avec le nom de la subdivision civique au génitif singulier, comme pour les *hékatostryes* de Byzance.

¹²⁷⁹ I. *Byzantion*, 324; L. Bricault, *op. cit.*, no. 114/0703. Cette inscription, acquise à Istanbul, date du début du I^{er} siècle ap. J.-C., car elle mentionne le roi odryse Rhoimétalkès I^{er} mort en 14 ap. J.-C. *Contra* M. Tacheva-Hitova, *Eastern Cults in Moesia inferior and Thracia (5th cent. BC – 4th cent. AD)*, Leiden 1983, p. 32-35, qui estime que cette inscription date du règne de Rhoimétalkès III (37-45 ap. J.-C.) et qu'elle provient de Périnthe ou de Mésambria. Pour le culte d'Isis dans cette dernière cité, voir V. Velkov, "Zum Kult der ägyptischen Gottheiten in Mesambria Pontica (2.-1. Jh.)", in *Hommages à Maarten J. Vermaseren*, Leiden 1978, p. 1293-1295, et aussi L. Bricault, *op. cit.*, no. 114/1401-114/1405.

¹²⁸⁰ Schönert-Geiss, *Münzprägung*, II, p. 82, pl. 87, no. 1587.

¹²⁸¹ G. Daux, "Notes de lecture", *BCH* 91, 1967, p. 481.

¹²⁸² Hanell, *Megarische Studien*, p. 144.

La première inscription¹²⁸³ atteste la présence de neuf subdivisions à Chalcédoine: Πολια[τήα], Δρο[...], Δίασ[πις], Παρτε[...], Ποττωι[...], Παρτε[...], Όλιδν[ήα?], Ήρα[κλήα?], Α[...].

Le deuxième document¹²⁸⁴ énumère les magistrats de la cité (*basileus, hiéromnamôn, prophètes, nomophylakes*) et mentionne la désignation de la subdivision civique uniquement pour les sept des neuf *aisimnatai*: Πολητήα, Καλλιχορεάτ[ις]¹²⁸⁵, Ίππωνήα, Τριάσπις, Σεριο[...], Ἀτθίς, Ἀσωποδω[ρήα].

Tous ces documents confirment qu'à Chalcédoine autant qu'à Byzance, la nomenclature complète d'un personnage comprenait le nom, le patronyme et l'*hékatoستys* à laquelle appartenait le citoyen.

On estime qu'à Chalcédoine, les αἰσιμνᾶται constituaient une commission qui était la partie active du Conseil pour une période déterminée, comme les *prytanes* à Athènes pour un mois (voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1. 1.)¹²⁸⁶. Par conséquent, nous croyons que les αἰσιμνᾶται, mentionnés dans les deux listes de Chalcédoine, même s'ils provenaient généralement d'*hékatoستyes* différentes, appartenaient finalement à une seule tribu. Comme les *prytanes* athéniens appartenaient à une seule tribu, il est très probable que chaque tribu de Chalcédoine choisissait les αἰσιμνᾶται par *hékatoستys*. On aurait ainsi une tribu composée de huit *hékatoستyes* (*I. Kalchedon*, 7) et une autre peut-être de sept *hékatoستyes* (*I. Kalchedon*, 6, mais l'inscription n'est pas complète).

La situation se complique quand on examine le système de représentation des *hékatoستyes*. Dans l'inscription *I. Kalchedon*, 6, on remarque que trois *hékatoستyes* (Πολια[τήα], Παρτε[...], Ποττωι[...]) sont représentées par deux *aisimnatai*. Le nombre plus élevé de citoyens dans ces subdivisions déterminait peut-être une représentation supérieure dans le collège des *aisimnatai*¹²⁸⁷.

¹²⁸³ SGDI, 3053; *I. Kalchedon*, 6.

¹²⁸⁴ SGDI, 3054; Schwyzer, *DGE*, 169; *I. Kalchedon*, 7; cf. L. Robert, "Hellenica", *RPh* 13, 1939, p. 188 (= *OpMinSel*, II, p. 1341).

¹²⁸⁵ Nous acceptons la restitution Καλλιχορεάτ[ις] de Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 141, au lieu de Καλλιχορεατήα, qui se trouve dans SGDI, 3054, l. 10, et dans *I. Kalchedon*, 7, l. 10, en raison de l'attestation de l'*hékatoستys* Καλλιχορίτις (au génitif: Καλλιχορίτιδος) à Byzance.

¹²⁸⁶ Hanell, *Megarische Studien*, p. 146; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 145.

¹²⁸⁷ Jones, *Public Organization*, p. 284.

Les *aisimnatai* mentionnés aux lignes 15 et 17 de la deuxième liste ne figurent pas avec le nom de la subdivision civique mais seulement avec leurs noms et patronymes. Pour ces cas, Jones suggère qu'il faut supposer une répétition du nom de la subdivision antérieure¹²⁸⁸. Mais la validité de cette hypothèse est difficile à vérifier, l'absence du nom de la subdivision civique étant un usage assez répandu pour les citoyens de Chalcédoine. De plus, nous remarquons que dans la première liste, les membres de la même *hékatoštys* ne figurent pas toujours l'un après l'autre, mais qu'ils sont mentionnés de manière aléatoire. Nous trouvons ainsi aux lignes 9 et 10 deux membres de l'*hékatoštys* Ποττωι[...], mais aux lignes 7 et 11 deux membres de l'*hékatoštys* Παρτε[...], respectivement aux lignes 4 et 8 deux de l'*hékatoštys* Πολια[τήα].

Par ailleurs, un autre problème se pose si nous considérons que Πολια[τήα] de la première liste des *aisimnatai* est une variante de Πολητήα de la deuxième. Dans ce dernier cas, les deux ἀγεμόνες de ces collègues d'*aisimnatai* proviendraient de la même *hékatoštys*. À cet égard, Jones avance l'hypothèse que Πολητήα serait un adjectif signifiant « de la cité », et que « possibly, each *phyle* has its own city-hekatoštys – suggesting a regional representation for each phyle akin to that found in Athens »¹²⁸⁹. Cependant, l'existence d'une représentation régionale pour chaque tribu n'est pas confirmée par les témoignages provenant des autres cités mégariennes. Les *hékatoštys* en tant que divisions territoriales ne sont attestées par les sources ni à Mégare, ni dans ses colonies. L'hypothèse de Jones ne repose que sur de suppositions et doit peut-être trop au modèle athénien. Il est difficile d'accepter que la seule mention de Πολια[τήα] et de Πολητήα dans les deux inscriptions puisse confirmer que les tribus et les *hékatoštys* détenaient à Chalcédoine une base territoriale. D'ailleurs, les autres dénominations des *hékatoštys* de Chalcédoine et Byzance font référence aux cultes de divinités et de héros plutôt qu'à une représentation régionale (voir *infra*, chapitre III. 1. 2. 6.). De plus, les estimations de Jones sur la dimension du corps civique à Chalcédoine se fondent sur le sens numérique du mot *hékatoštys*, ce qui les rend assez invraisemblables.

En réalité, tout ce que l'on peut dire est que les deux décrets de Chalcédoine nous indiquent la présence des *hékatoštys* dans cette cité et qu'elles étaient probablement des subdivisions des trois tribus doriennes. Faute d'informations plus exhaustives, le système

¹²⁸⁸ *Ibidem*, p. 293, n. 6.

¹²⁸⁹ *Ibidem*, p. 284.

d'élection et de représentation des membres de ces subdivisions dans les magistratures de la cité reste encore en grande partie inconnu.

III. 1. 2. 3. Héraclée du Pont et ses colonies

Le seul témoignage d'un auteur antique concernant la division par tribus et par « centaines » d'une colonie mégarienne est celui d'Énée le Tacticien. Dans le chapitre sur les conspirations dans les cités grecques, celui-ci parle des conflits entre les oligarques et les démocrates à Héraclée pontique.

Énée le Tacticien, XI, 10 bis-11.

10 bis Παραπλησίως δὲ ἐν Ἡρακλείᾳ τῇ ἐν τῷ Πόντῳ, οὗσης δημοκρατίας καὶ ἐπιβουλευόντων τῶν πλουσίων τῷ δήμῳ καὶ μελλόντων ἐπιτίθεσθαι, προγνόντες οἱ προστάται τοῦ δήμου τὸ μέλλον, οὐσῶν αὐτοῖς τριῶν φυλῶν καὶ τεσσάρων ἑκατοστύων, ἔπεισαν τὸ πλῆθος ἐξήκοντα εἶναι ἑκατοστίας, ἵνα ἐν ταύταις καὶ εἰς τὰς φυλακὰς καὶ εἰς τὰς ἄλλας λειτουργίας φοιτῶσιν οἱ πλούσιοι. 11 Συνέβαινεν καὶ ἐνταῦθα διεσκεδασμένους εἶναι τοὺς πλουσίους καὶ ἐν ταῖς ἑκατοστύσιν ὀλίγους ἐκάστοθι παραγίγνεσθαι ἐν πολλοῖς δημόταις.

« 10 bis. Un cas similaire se présenta à Héraclée du Pont quand, sous la démocratie, les riches conspirèrent contre le peuple et furent prêts à l'attaquer. Les chefs du parti populaire, prévoyant ce qui allait se passer, persuadèrent la masse, **alors qu'il existait trois tribus et quatre centuries, de créer soixante centuries** dans le cadre desquelles les riches viendraient régulièrement accomplir leur tour de garde et les autres services publics. 11. Là aussi, il arriva que les riches furent disséminés et que, dans les centuries, ils se trouvèrent chaque fois peu nombreux au milieu d'un grand nombre de leurs compatriotes »¹²⁹⁰.

Ce passage nous confirme qu'à Héraclée du Pont, le corps civique était divisé en *phylai* et en *hékatostryes*, tout comme à Mégare à l'époque hellénistique. En ce qui concerne les tribus, même si le passage n'indique pas leurs noms, il s'agit sans nul doute des trois tribus doriennes (*Hylleis*, *Dymanes*, *Pamphyloi*). Nous n'avons pas lieu de penser que cette réforme, datant très probablement de ca. 370¹²⁹¹, ait affecté leur nombre ou leur nature à Héraclée du Pont¹²⁹².

¹²⁹⁰ Texte traduit par A.-M. Bon, Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, XI, 10 bis-11.

¹²⁹¹ En soutenant que les événements sont présentés dans le chapitre XI de la *Poliorcétique* par ordre chronologique, Burstein, *Heraclea*, p. 20 et p. 125, n 62, date la réforme d'Héraclée de ca. 370, quelques années avant l'instauration de la tyrannie de Cléarque en 364. Cependant, Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 47, préfère situer ces événements à la fin du V^e ou au début du IV^e siècle. Cf. aussi Bittner, *Herakleia*, p. 14, pour une possible datation de la réforme évoquée par Énée dans la deuxième moitié du V^e siècle.

Par ailleurs, le rapport qui existe à Héraclée du Pont entre la division par tribus et celle par *hékatostryes* ne ressort pas clairement du texte d'Énée. À cet égard, les exégètes ont depuis longtemps formulé l'hypothèse selon laquelle on aurait très probablement affaire à un passage corrompu. Parmi les solutions avancées, nous pensons que la plus probable est celle qui considère que chaque tribu était divisée en quatre *hékatostryes*. Il existerait ainsi initialement douze *hékatostryes* à Héraclée, dont le nombre a été porté à soixante lors de la réforme du IV^e siècle¹²⁹³.

Cette hypothèse est cependant rejetée par Jones, qui soutient qu'il faut garder le sens numérique pour le mot *hékatostryes* (« centaine »). Comme il ne peut pas y avoir seulement quatre cents citoyens à Héraclée, il propose l'émendation suivante: τριῶν φυλῶν καὶ τεσσάρων < καὶ εἴκοσιν > ἑκατοστῶν. On aurait ainsi vingt-quatre *hékatostryes* à Héraclée, ce qui, selon lui, « would (i) give an acceptable number of Hundreds; (ii) be of some use alongside the principal division into three phylai; and (iii) provide a credible basis for the subsequent increase of their number of sixty »¹²⁹⁴. Étant donné que l'hypothèse de Jones se fonde principalement sur le sens numérique du mot *hékatostryes*, probablement perdu à cette époque (voir *infra*, chapitre III. 1. 2. 5.), il y a lieu de mettre en doute sa restitution du passage d'Énée. Il est hautement probable que le nombre des *hékatostryes* varie dans chaque établissement mégarien en fonction de son propre corps civique. L'existence d'une tribu à Chalcédoine qui compte sept *hékatostryes* n'est pas une preuve pour que l'on suppose la présence de sept *hékatostryes* par tribu à Héraclée, comme le pensait Jones¹²⁹⁵. Il n'y a pas non

¹²⁹² D. Whitehead (éd.), Aineias the Tactician, *How to survive under Siege*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 132.

¹²⁹³ L. W. Hunter et S. A. Handford (éds.), Αἰνείου Πολιορκητικά. *Aeneas: On Siegemcraft*, Oxford, Clarendon Press, 1927, p. 140; Pippidi, *Héraclée*, p. 237; A. M. Bon, *op. cit.*, p. 23, n. 1; D. Whitehead (éd.), *op. cit.*, p. 132; M. Bettalli (éd.), Enea Tattico, *La difesa di una città assediata (Poliorketika)*, Studi e testi di storia antica 2, Pisa, ETS editrice, 1990, p. 250; P. Villard, "Sociétés et armées civiques en Grèce: de l'union à la subversion", *RH* 266, 1981, p. 307, n. 76; Debord, *Chiliastys*, p. 207; cf. D. Barends, *Lexicon Aeneium. A Lexicon and Index to Aeneas Tacticus' Military Manual "On the Defence of Fortified Positions"*, Assen 1955, p. 48, s.v. ἑκατοστῶν; Vidal-Naquet, *L'histor. gr. de l'esclavage*, p. 37-38; A. Avram, J. Hind, G., Tssetskhladze, s.v. "Herakleia", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 957. Pour une meilleure compréhension du texte, Busolt, *Staatskunde*, p. 261, n. 1, pense qu'il faut ajouter ἐν ἑκάστῃ avant ἑκατοστῶν.

¹²⁹⁴ Jones, *Public Organization*, p. 282. Le sens numérique du mot *hékatostryes* est maintenu aussi par Debord, *Chiliastys*, p. 207.

¹²⁹⁵ Jones, *Public Organization*, p. 282.

plus de raisons pour accepter l'émendation d'Haase: τριῶν φυλῶν καὶ < τριάκοντα > ἑκατοστύων¹²⁹⁶.

Dans ces conditions, si nous acceptons que le sens numérique du mot *hékatostys* était probablement perdu à l'époque d'Énée, il n'y a pas de fortes présomptions pour écarter une augmentation de douze à soixante *hékatostyes* héracleotes. En fait, nous ne connaissons pas tous les détails de la réforme mise en place à Héraclès, et nous sommes encore loin de comprendre les organisations civiques des cités mégariennes dans toute leur complexité.

En s'appuyant sur le texte d'Énée, Sergei Saprykin tend à prouver que les tribus constituent le support de l'action politique de l'aristocratie alors que les *hékatostyes* représentent la base de la démocratie à Héraclée du Pont. Il écrit ainsi que « the strengthening of aristocracy was going on not at the expense of hundreds, a former base of democracy but in tribes (phylai) which always were a support for the aristocrats both in Megara and Heracleia, because they helped them to connect with each other by bonds of blood relationship »¹²⁹⁷.

De même, il invoque quelques vers de Théognis (v. 183-192) pour soutenir que dans la première moitié du VI^e siècle « rich traders and craftsmen in Megara were admitted to tribes of Dorian nobles ». Ce qui montrerait que « during the power of oligarchs in poleis of Megarian origin all plenty of civil rights was determined by membership of citizens in tribes (phylai) »¹²⁹⁸.

Cependant, nous croyons que les vers de Théognis n'autorisent guère l'hypothèse du savant russe.

Théognis, v. 183-192

Κριοὺς μὲν καὶ ὄνους διζήμεθα, Κύρνε, καὶ ἵππους
εὐγενέας, καὶ τις βούλεται ἐξ ἀγαθῶν
βήσεσθαι· γῆμαι δὲ κακὴν κακοῦ οὐ μελεδαίνει 185
ἐσθλὸς ἀνὴρ, ἦν οἱ χρήματα πολλὰ διδῶι,
οὐδὲ γυνὴ κακοῦ ἀνδρὸς ἀναίνεται εἶναι ἄκοιτις
πλουσίου, ἀλλ' ἀφνεδὸν βούλεται ἀντ' ἀγαθοῦ.
Χρήματα μὲν τιμῶσι· καὶ ἐκ κακοῦ ἐσθλὸς ἔγῃμε

¹²⁹⁶ Fr. Haase, *De militarium scriptorum graec. et lat. omnium edit. instit.*, Berol. 1847 (*non vidi*), apud R. Hercher, *Aeneae Commentarius poliorceticus*, Berlin 1870, p. 27 (τριῶν φυλῶν καὶ τριάκοντα ἑκατοστύων); cf. R. Schoene (éd.), *Aeneae Tactici de obsidione toleranda commentarius*, Leipzig 1911, 446, p. 25.

¹²⁹⁷ Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 41-42. Pour cette thèse, voir aussi Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 103-117.

¹²⁹⁸ *Ibidem*, p. 42.

καὶ κακὸς ἐξ ἀγαθοῦ· πλοῦτος ἔμειξε γένος.
οὔτω μὴ θαύμαζε γένος, Πολυπαῖδη, ἀστῶν
μαυροῦσθαι· σὺν γὰρ μίσγεται ἐσθλὰ κακοῖς.
« Nous cherchons, Cynos, des béliers, des ânes et des
chevaux de race, et on ne leur fait saillir que des
femelles au sang pur; mais un homme de qualité ne
se fait pas scrupule d'épouser la fille d'un vilain, si
elle lui apporte beaucoup de bien ; pas davantage une
femme ne refuse de s'unir à un vilain, s'il a de la for-
tune: c'est la richesse, et non la qualité du parti qui
la tente. On a pour l'argent un vrai culte; l'honnête
homme prend femme chez le vilain, et le vilain chez
l'honnête homme; l'argent croise la race. Aussi ne
t'étonne pas, fils de Polypaös, de la voire s'étioler chez nos
concitoyens: c'est qu'au bon sang s'y mêle le mauvais »¹²⁹⁹.

190

Il faut avouer qu'il n'y a pas dans ce passage de quoi justifier l'opinion émise par Saprykin, et il est bien douteux qu'on puisse y voir autre chose qu'une critique morale faite par Théognis des mésalliances pratiquées par certaines familles mégariennes. Il n'y a aucun témoignage relatif à une organisation civique mégarienne et le poète mégarien ne fait qu'aborder ici des questions d'eugénie (voir aussi *supra*, chapitre I. 3. 2.).

Nous tenons de même pour erronée l'opinion de Saprykin selon laquelle à Héraclée du Pont et dans sa colonie Chersonèse la citoyenneté était déterminée pendant l'oligarchie par l'appartenance aux tribus et durant la démocratie par l'appartenance aux *hékatostyes*¹³⁰⁰. Il y a lieu de croire que la citoyenneté était fournie dans les établissements mégariens de la mer Noire, tout comme à Byzance ou Mégare, par l'appartenance en même temps aux tribus et aux *hékatostyes*. Il est très probable que, comme à Lampsaque, il y avait aussi dans les cités mégariennes une liste de tous les citoyens dressée κατὰ φυλὰς καὶ ἑκατοστύς¹³⁰¹.

D'ailleurs, la division du corps civique héracléote en soixante *hékatostyes* n'a sans doute pas été limitée au régime démocratique. En effet, Aristote indique qu'à une certaine période, l'oligarchie d'Héraclée du Pont est devenue plus modérée, le pouvoir passant d'un petit nombre de gouvernants à un Conseil formé de 600 citoyens¹³⁰². Il est d'ailleurs probable que pendant l'oligarchie modérée, chaque *hékatostys* pouvait désigner dix membres dans ce

¹²⁹⁹ Texte traduit par J. Carrière, Théognis, *Poèmes élégiaques*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, v. 183-192.

¹³⁰⁰ Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 108-110; *idem*, *Heracleia and Chersonesus*, p. 48.

¹³⁰¹ Voir *supra*, chapitre III. 1. 1. 3., pour les références.

¹³⁰² Aristote, *Politique*, V, 6, 2-3, 1305 b.

Conseil héracléote. De plus, les 60 membres du Conseil, arrêtés par le tyran Cléarque en 364 (Justin XVI, 4, 17), pouvaient être des représentants des 60 *hékatostyes* mentionnées par Énée¹³⁰³.

En analysant le passage d'Énée le Tacticien, D. M. Pippidi a argumenté que les démocrates avaient effectué au IV^e siècle à Héraclée du Pont une réforme du corps civique analogue à celle entreprise vers la fin du VI^e siècle par Clisthène à Athènes. On assisterait ainsi au remplacement des trois tribus doriennes, le lieu du pouvoir des aristocrates héracléotes, par des tribus territoriales. Il y aurait ainsi à Héraclée du Pont, après la réforme démocratique, soit six tribus ayant chacune dix « centaines », soit dix tribus ayant chacune six « centaines »¹³⁰⁴. Nous croyons pourtant que cette opinion a peu de chances d'être correcte et les arguments avancés par le savant roumain ne nous semblent pas convaincants.

¹³⁰³ Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 105-109; cf. SEG XLII, 689; XLV, 984. Nous croyons pourtant que la tentative de Saprykin de relier le nombre des membres du Conseil de Chersonèse à l'époque impériale à l'existence, dans un premier temps, de quatre ou de cinq *hékatostyes* est erronée. En réalité, le savant russe invoquait des parallèles trompeurs, à savoir la présence à Héraclée du Pont de quatre *hékatostyes* (en fait plus probablement douze, voir *supra*) et à Mégare de cinq *hékatostyes-kômai* (non attestée par les sources antiques, voir *infra*, chapitre III. 1. 4.). Cependant, le nombre de conseillers varie trop souvent dans les décrets de Chersonèse pour que nous puissions accepter toutes ces hypothèses. Il y a ainsi 24 magistrats dans les décrets IOSPE I², 359; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155, 25 magistrats dans le décret publié par Solomonik, *Epigrapf. Khers.* II, 111, et dans le décret SEG XLV, 985, et finalement 18 conseillers dans le décret publié par Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 37-65. Cf. Y. G. Vinogradov, "Compte rendu du livre de E. I. Solomonik, *Nouveaux monuments épigraphiques de Chersonèse*", VDI, 1975, no. 1, p. 172. Il convient de dire que Vinogradov, *Les tribus doriennes*, p. 61-63; *idem*, VDI 1996, 1, p. 48-60, met également en doute les spéculations arithmétiques que Saprykin avance afin d'expliquer la désignation des conseillers de Chersonèse par tribus ou par *hékatostyes*. Selon Vinogradov, les dignitaires qui apparaissent à la fin des décrets « ayant apposés leurs sceaux » (ἐσφράγισαντο), ne représentaient pas tous les membres du Conseil, mais seulement ceux qui étaient présents au moment de l'adoption de la disposition. Ceci expliquerait bien pourquoi il existe dans les décrets de Chersonèse un nombre différent de conseillers (y compris d'archontes); cf. Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 556-557; et aussi la réponse (non convaincante) de Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 37-65, aux critiques de Vinogradov; F. Gschnitzer, "Zwischen Denkmal und Urkunde. Kaiserzeitliche Neuerungen im Formular der Psephisma", in *E fontibus haurire. Beiträge zur römischen Geschichte und zu ihren Hilfswissenschaften*, R. Günther et S. Rebenich (éds.), Paderborn 1994, p. 283, 291-292.

¹³⁰⁴ Pippidi, *Héraclée*, p. 237-238; Vidal-Naquet, *L'hist. gr. de l'esclavage*, p. 37-38; Bittner, *Herakleia*, p. 14, n. 88; *contra* D. Whitehead (éd.), *op. cit.*, p. 132; cf. aussi P. Villard, *RH* 266, 1981, p. 307-308, n. 78.

En effet, le seul fait que les « centaines » soient multipliées n'est pas une preuve pour conclure qu'à Héraclée du Pont le principe d'organisation selon la parenté aurait été remplacé par celui selon la résidence. Il résulte tout au plus que le but des chefs des démocrates d'Héraclès, en augmentant le nombre des *hékatostryes* de quatre à soixante, a été de disperser les riches dans le plus grand nombre de divisions civiques possible et de limiter ainsi leur possibilité d'action politique. Cette idée est transmise de manière explicite par Énée, quand il note: Συνέβαινεν καὶ ἐνταῦθα διεσκεδασμένους εἶναι τοὺς πλουσίους καὶ ἐν ταῖς ἑκατοστύσιν ὀλίγους ἑκάστοθι παραγίγνεσθαι ἐν πολλοῖς δημόταις.

Ce passage ne permet pas de supposer que les oligarques étaient associés avec les *phylai* et les démocrates avec les *hékatostryes*, comme le pensait Sergei Saprykin (voir ci-dessus). Il ne s'agit pas d'une mesure visant à remplacer les tribus doriennes par des tribus territoriales ou par des « centaines », mais d'une formule ayant tendance à briser les solidarités entre les oligarques. P. Villard remarque sur ce point: « La précaution était alors d'intégrer le citoyen dans un cadre collectif où précisément les distinctions sociales n'étaient que peu ou pas prises en compte »¹³⁰⁵.

Pareillement, Aristote atteste clairement que l'augmentation du nombre des subdivisions civiques est un procédé utile pour consolider la démocratie et mélanger les groupes sociaux.

Aristote, *Politique*, VI, 4, 19, 1319 b.

... φυλαί τε γὰρ ἕτεραι ποιητέαι πλείους καὶ φρατρίαι, καὶ τὰ τῶν ἰδίων ἱερῶν συνακτέον εἰς ὀλίγα καὶ κοινά, καὶ πάντα σοφιστέον ὅπως ἂν ὅτι μάλιστα ἀναμειχθῶσι πάντες ἀλλήλοις, αἱ δὲ συνήθειας διαζευχθῶσιν αἱ πρότερον.

«... il faut créer d'autres tribus et phratries plus nombreuses, regrouper les cultes privés en un petit nombre de cultes publics et user de tous artifices pour que les citoyens se mêlent le plus possible les uns aux autres et que leurs relations anciennes soient rompues »¹³⁰⁶.

D'autre part, l'essai de S. M. Burstein de montrer que les *hékatostryes* n'étaient pas des subdivisions civiques de tribus mais seulement des divisions territoriales se fonde sur deux arguments erronés. Le premier résulte de son opinion relative à l'absence des tribus doriennes, et par conséquent de leurs subdivisions (*hékatostryes*), à Héraclée du Pont. Ensuite, Burstein estime que les *kômai* étaient à Mégare des unités territoriales ayant survécu dans les

¹³⁰⁵ P. Villard, *op. cit.*, p. 307.

¹³⁰⁶ Texte traduit par J. Aubonnet, Aristote, *Politique*, Paris, Les Belles Lettres, 1973, VI, 4, 19, 1319 b.

*hékatostryes*¹³⁰⁷. À notre avis, les deux arguments du savant anglais sont intenables (voir *supra*, chapitre III. 1. 1. 3. et *infra*, chapitre III. 1. 4.). En fait, dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de prouver de manière convaincante que les *hékatostryes* mégariennes étaient des divisions territoriales. Les *hékatostryes* sont non seulement attestées à Mégare et dans ses colonies, mais aussi à Samos¹³⁰⁸ et à Lampsaque¹³⁰⁹, or dans ces deux cités, elles sont probablement aussi des subdivisions gentiles des tribus¹³¹⁰.

Certains savants modernes ont également soutenu que dans les colonies héracléotes de Chersonèse et de Callatis, la configuration des lots faisait référence à une division civique par *hékatostryes*. Ščeglov par exemple suggère qu'il existe à Chersonèse un lien entre le groupe de 100 *klèroi* identifiés dans la péninsule de Majačnij¹³¹¹, et la division civique par *hékatostryes* (voir cartes 31-32)¹³¹². Saprykin développe cette thèse d'une manière beaucoup plus compliquée. Il note ainsi que « new measurements of land-plots on the Lighthouse Point showed that there were only 25 allotments, divided into four parcels which were adjacent to one farm. So it is more probable that at the end of the second quarter-middle of the 4th century B.C. land-plots in the Majachnij Peninsula were given only to 25 persons from each of the four hekatostryes which as far as we know existed in Heracleia just at the time when Tauric Chersonesus was founded. It means that farms could then belong to hekatostryes »¹³¹³. Cette

¹³⁰⁷ Burstein, *Heraclea*, p. 21. Voir également G. Manganaro, *op. cit.*, p. 45-46, qui considère à tort les *hékatostryes* mégariennes comme des divisions « di tipo territoriale », équivalentes aux *kômai*.

¹³⁰⁸ Pour la mention des subdivisions civiques de Samos (φύλη, χιλιαστύς, γένος, ἑκατοστύς), voir par exemple les décrets IG XII 6, nos. 17, l. 29-3; 18, l. 21-23; 24, l. 27-29; 56, l. 19-20; 61, l. 23-24.

¹³⁰⁹ P. Frisch, *op. cit.*, nos. 6, l. 16; 9, l. 2 et 40.

¹³¹⁰ L. Büchner, s.v. "Samos", *RE* II 1, 1920, col. 2205; Hanell, *Megarische Studien*, p. 144.

¹³¹¹ Située à l'extrémité nord-ouest de la péninsule « héracléote » de Chersonèse, la péninsule de Majačnij semble être la « vieille » Chersonèse de Strabon (VII, 4, 2, C 308), et selon certains, le site de la première implantation héracléote: Hind, *Megarian Colonization*, p. 146-150 (avec les références).

¹³¹² A. N. Ščeglov, "Les Tauroi et les colonies grecques en Tauride", in *La situation démographique dans la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque*, Tbilisi 1981, p. 213-214 (en russe); cf. Avram, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 125-126.

¹³¹³ Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 77. Voir aussi Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 111-116; *idem*, *Ancient Farms and Land-Plots on the Khora of Kersonesos Tauriki (Research in the Herakleian Peninsula 1974-1990)*, Amsterdam 1994, p. 85-86. En revanche, le savant russe accepte que les 400 lots de la péninsule d'Héraclée, délimités à la fin du IV^e et au début du III^e siècle dans la *chôra* de Chersonèse, appartenaient probablement à 4 *hékatostryes*, chaque « centaine » ayant 100 lots. Pour le lotissement du territoire de Chersonèse,

reconstruction, certes très ingénieuse, est en même temps trop spéculative pour être acceptée¹³¹⁴. Surtout, nous ne comprenons pas pourquoi seul un quart des membres d'une *hékatoštys* avaient eu le droit de possession de lots dans cette partie du territoire de Chersonèse ou comment les quatre parcelles d'un lot avaient pu être en possession de quatre personnes différentes provenant des quatre *hékatoštys* primitives. De plus, nous croyons qu'initialement les *hékatoštys* d'Héraclée du Pont n'étaient pas au nombre de quatre, mais de douze (voir ci-dessus).

Quant à la cité de Callatis, Alexandru Avram note que les distances entre les bornes données par les fragments d'une *limitatio* d'une partie du territoire callatien, exécutée très probablement sous le règne de Trajan (*ISM* III, nos. 51-55), sont de 1000, 2000 et (une seule fois) de 2400 pieds; c'est-à-dire des multiples de 100 et de 120. Selon le savant roumain, cette combinaison entre un système décimal et duodécimal, qui semble être révélée par la délimitation de l'époque impériale, suggère que la division mégarienne du corps civique par *hékatoštys* aurait été aussi transmise à Callatis¹³¹⁵.

Toutefois, force est de constater que toutes ces hypothèses résultant du traitement des quelques données fournies par le cadastre des *chôrai* de Chersonèse et de Callatis, se fondent à la fois sur le sens numérique du mot *hékatoštys* et sur la supposition qu'à Mégare et dans ses colonies les *hékatoštys* étaient des unités territoriales. En réalité, ces deux arguments sont des suppositions modernes, qui jusqu'à présent ne sont pas prouvées par les sources antiques (voir *infra*, chapitres **III. 1. 2. 5.** et **III. 1. 4.**). En vérité, pour l'instant, nous n'avons pas de témoignages solides permettant d'accepter l'existence d'un lien entre la division civique par *hékatoštys* et la présence d'une division centésimale dans les territoires de Chersonèse ou de Callatis. Quoi qu'il en soit, ceci n'exclut pas la présence des *hékatoštys* mégariennes dans les

voir aussi Latyshev, ad *IOSPE* I², 403, p. 360-364; A. Wasowicz, "Traces de lotissement anciens en Crimée", *MEFRA* 84, 1972, p. 199-229; E. I. Solomonik, G. M. Nikolaenko, "Les lots agraires de Chersonèse au début du III^e siècle av. J. C. (ad *IOSPE* I² 403)", *VDI*, 1990, no. 2, p. 79-99 (en russe); J. G. Vinogradov, "Greek Epigraphy of the North Black Sea Coast, the Caucasus and Central Asia (1985-1990)", *ACSS* 1, 1994, no. 4, p. 66-67. Pour les analogies et les différences entre la délimitation du territoire de Callatis et celui de Chersonèse, voir A. Avram, *ISM* III, p. 360-362 (avec la bibliographie).

¹³¹⁴ Hind, *Megarian Colonization*, p. 151.

¹³¹⁵ Avram, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 133-134, 137; *idem*, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 175; *idem*, *ISM* III, p. 16-17, 85; *idem*, *Les territoires d'Istros et de Callatis*, p. 627.

colonies d'Héraclée du Pont. Dans ce sens, un ostrakon de Chersonèse transmet le nom Ἀἴσχωρον Διονυσίῳ Ἐχεδαμίδος (voir pl. **XVIII**, fig. 1). À cet égard, nous sommes entièrement d'accord avec Vinogradov et Zolotarev sur le fait que le dernier élément puisse représenter le nom d'une *hékastostys* de Chersonèse¹³¹⁶.

III. 1. 2. 4. Sélinonte

Bien que les documents de Sélinonte ne mentionnent jamais l'appellation d'*hékastostys*, en s'appuyant sur les parallèles avec la documentation émanant des colonies mégariennes de la Propontide, les spécialistes ont considéré le troisième nom des certains citoyens comme appartenant à des *hékastostyes*. En effet, le nom d'Ἡρακλείδας qui accompagne les noms et les patronymiques de plusieurs personnes dans une *defixio* peut être le nom d'une *hékastostys*¹³¹⁷. La majorité des savants estiment pourtant que cette appellation est celle d'un groupe familial, de tels groupes sélinontins étant déjà attestés par les inscriptions (voir *infra*, chapitre **III. 1. 4.**)¹³¹⁸.

Par ailleurs, une inscription funéraire du V^e siècle, publiée récemment par G. Manganaro, transmet: Διὰ[-]υ[-] | ἃ Νευθύλῳ θυγάτηρ | Κλεταγόρῃ Δονυσ[ι]α (voir pl. **XI**, fig. 2). Le dernier élément de cette épitaphe serait, selon le premier éditeur, le nom d'une subdivision civique de type *hékastostys*, Δονυσ[ι]α¹³¹⁹. En revanche, R. Arena, dans son corpus des inscriptions de Sélinonte, pense plutôt «ad una connessione con il nome dell'isola dell'Egeo, posta ad oriente di Naxos, ma sottoposta ai Rodii, tramandata quale Δόνουσα,

¹³¹⁶ Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 119, no. III, 8, pl. IV, 11; cf. L. Dubois, *Bull. ép.*, 2000, 487. Cette *hékastostys* de Chersonèse porte une appellation rare (Ἐχεδαμίδος), qui rappelle le nom Ἐχεδαμίδας attesté au VI^e siècle à Argos (*LGPV* III A, s.v. Ἐχεδαμίδας).

¹³¹⁷ L. Dubois, *IGDS*, ad no. 36, p. 47, considère Ἡρακλείδας comme un phylétique; cf. Bettarini, *Defixiones*, ad no. 24, p. 127.

¹³¹⁸ L. Jeffery, "Further Comments on Archaic Greek Inscriptions", *ABSA* 50, 1955, p. 73; R. Arena, "Di una defixio selinuntina", *PP* 41, 1986, p. 117-119; *eadem*, in *IGASM* I², ad no. 69, p. 70; F. Cordano, "Considerazioni sull'uso greco del terzo nome in Sicilia", in *Seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 settembre 1994)*. Atti, Pisa-Gibellina 1997, p. 403; F. Ghinatti, "Le organizzazioni civiche siceliote", *Kokalos* 46, 1, (2000), 2004, no. 26.1, p. 59-60.

¹³¹⁹ Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 30.

Δονοῦσ(σ)α presso gli scrittori greci, quale *Donusa (Donysa)* presso i latini, e il cui etnico secondo Stefano di Bisanzio suonerebbe appunto Δονούσιος »¹³²⁰.

Dans ces conditions, sur la base des deux exemples évoqués, il est difficile de prouver de manière certaine la présence des *hékastyses* à Sélinonte et leur existence reste à être confirmée par les découvertes futures.

III. 1. 2. 5. Le sens numérique du mot *hékastys*

Nous voulons nous demander dans ce sous-chapitre si l'appellation d'*hékastys* a gardé dans les cités mégariennes son sens numérique de « centaine ». Certains savants ont accepté cette idée, car elle avait l'avantage d'offrir une base de calcul pour le corps civique ou, dans les cas des colonies héracléotes, de fournir des explications pour les différents lotissements du territoire (voir supra, chapitre III. 1. 2. 3.).

Par ailleurs, Nicholas Jones a invoqué le sens numérique du terme *hékastys* pour réfuter l'hypothèse de la transformation des cinq *kômai* de la Mégaride en cinq *hékastyses*. D'après le savant anglais, « five hundred is obviously far too low a number for Megara's citizen population »¹³²¹. Même si, à notre tour, nous tenons pour erronée l'opinion d'une transformation des *kômai* en *hékastyses* (voir *infra*, chapitre III. 1. 4.), nous croyons pourtant que ce dernier argument de Jones est dépourvu de valeur. En fait, plusieurs indices nous suggèrent qu'une division par *hékastyses* ne suppose pas nécessairement que chaque *hékastys* incluait une centaine de personnes¹³²². Dans ce sens, nous remarquons qu'à Héraclée du Pont les *hékastyses* ont augmenté d'une manière exceptionnelle de douze à soixante. Dans

¹³²⁰ Stéphane de Byzance, s.v. Δονουσία· νῆσος μικρὰ Ῥόδου. (...) τὸ ἐθνικὸν Δονούσιος; cf. R. Arena, *IGASM I*², ad no. 25-bis, p. 102 (pour le passage cité); *eadem*, "Interferenze linguistiche e grafiche nell'epigrafia greca di Sicilia", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 49.

¹³²¹ Jones, *Public Organization*, p. 96 (pour les *hékastyses* de Mégare) et aussi p. 9-10, 282 (pour les *hékastyses* d'Héraclée du Pont).

¹³²² Cf. H. Francotte, *La polis grecque. Recherches sur la formation et l'organisation des cités, des ligues et des confédérations dans la Grèce ancienne*, Paderborn 1907, p. 125-126, qui se demande aussi à juste titre s'il faut prendre les dénominations numériques (*chiliastys*, *hékastys*) au pied de la lettre, en notant: « de toute façon, les mathématiciens qui ont tracé ces belles figures n'ont eu qu'une satisfaction d'un moment, puisque la régularité parfaite des nombres n'a pas tardé à être dérangée par les morts et les naissances. »

ce cas, il est difficile d'accepter une augmentation exceptionnelle du nombre des citoyens de mille deux cents à six mille. D'ailleurs, Énée le Tacticien signale que le sens de la réforme démocratique était de disséminer les riches dans un nombre plus grand d'*hékatostryes*, et non pas d'accroître le nombre des citoyens (voir *supra*, chapitre III. 1. 2. 3.)¹³²³. Cette réforme d'Héraclée du Pont prouve, selon Marcel Piérart, la désinvolture avec laquelle les Anciens utilisaient les termes institutionnels¹³²⁴.

Il faut ajouter que les décrets hellénistiques de Byzance accordant le droit de cité laissent au bon gré des nouveaux citoyens, et dans un cas même à leurs descendants, le choix de l'*hékatostry* à laquelle ils veulent appartenir (voir *supra*, chapitre III. 1. 2. 2.). Ceci implique que les Byzantins ne tenaient pas à garder à tout pris pour chaque *hékatostry* un nombre fixe de cent citoyens. À vrai dire, rien n'indique que l'Assemblée, le Conseil ou les différents magistrats aient contrôlé à Byzance, comme dans d'autres cités (Milet), l'enrôlement des citoyens dans les subdivisions civiques¹³²⁵. En outre, à Chalcédoine, deux des trois tribus doriennes étaient très probablement composées de sept et respectivement huit *hékatostryes*, or il est impossible que ces tribus aient compté seulement sept cents ou huit cents citoyens (voir *supra*, chapitre III. 1. 2. 2.).

En conclusion, les *testimonia* des colonies mégariennes nous portent à croire que le mot *hékatostry* avait perdu à l'époque classique et hellénistique son ancien sens numérique et que nous ne pouvons pas connaître le nombre des citoyens des établissements mégariens en nous appuyant sur les attestations de cette division civique¹³²⁶.

¹³²³ Contra Vidal-Naquet, *L'histor. gr. de l'esclavage*, p. 38, qui suggère que la réforme mentionnée par Énée à Héraclée du Pont a été accompagnée d'un élargissement du corps civique. De plus, Avram, *Mariandynier*, p. 25-26; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 124-125, estime qu'à la suite de cette réforme du IV^e siècle plusieurs Mariandyniens hellénisés (des περίουκοι) furent intégrés dans le *démos* d'Héraclée du Pont. Sur les rapports entre les Héracléotes et les Mariandyniens, voir *supra*, chapitre II. 3. 1. 2. (avec la bibliographie).

¹³²⁴ M. Piérart, "Phratries et « kômai » d'Argos", *BCH* 107, 1983, p. 274, n. 32.

¹³²⁵ Le contrôle du nombre des citoyens par *phylai* est attesté par exemple à Milet, où seules les tribus désignées par le *démos* pouvaient être tirées au sort pour l'enrôlement des nouveaux citoyens. À cet égard, voir A. Rehm (éd.), *Das Delphinion in Milet*, Berlin 1914, no. 37 d, l. 63-64: ἐπικληρωσάτωσαν δὲ | [αὐτοὺς οἱ πρυτάνεις] καὶ ἐπὶ φυλάς, ἃς ἂν ὁ δῆμος ἀποδείξει; cf. aussi le décret no. 150, l. 49-50.

¹³²⁶ L'opinion selon laquelle le mot *hékatostry* a perdu son sens numérique est acceptée aussi par A.-M. Bon, *op. cit.*, p. 23, n. 1; D. Whitehead (éd.), *op. cit.*, p. 133; M. Bettalli (ed.), *op. cit.*, p. 250; cf. P. Gauthier, *Bull. ép.*, 1987, no. 230, p. 313-314.

III. 1. 2. 6. Les fonctions des *hékatostryes*

La *communis opinio* est que les *hékatostryes*, compte tenu de leur nom (« centaines »), avaient originellement dans les cités doriennes un rôle militaire (voir aussi le cas analogue des *pentékostyes*), l'organisation militaire ayant servi de modèle à l'organisation civique¹³²⁷. Cette fonction est attestée à l'époque classique à Héraclée du Pont par Énée le Tacticien, qui note que les riches (πλούσιοι) devaient accomplir leurs tours de garde (φυλακαί) et les autres services publics (λειτουργίαι) dans les *hékatostryes*¹³²⁸. À notre avis, il ne faut pas comprendre que seuls les riches prestaient les obligations militaires, ou qu'avant la réforme mise en place par les démocrates héracléotes ces obligations étaient accomplies dans d'autres divisions civiques, par exemple les tribus. Énée mentionne seulement les riches parce qu'il tient à insister sur le but principal de la réforme d'Héraclée: la dissémination des riches dans un nombre plus grand de subdivisions civiques.

De même, à Chalcédoine, les dénominations des *hékatostryes* Διάσ[πης] et Τριάσπης suggèrent une relation avec le domaine militaire. Le terme ἀσπίς désigne non seulement le bouclier mais aussi des rangs de soldats¹³²⁹, les particules δι- et τρι- indiquant aussi l'existence d'un ordre militaire par *hékatostryes*. Le nom de l'*hékatostrye* Δευτέρα (« seconde ») de Byzance provient aussi d'un numéro d'ordre¹³³⁰.

De plus, les *hékatostryes* de Chalcédoine avaient un rôle dans la désignation des magistrats: dans cette cité, les *aisimnatai* étaient choisis par *hékatostrye* (voir *supra*, chapitre III. 1. 2. 2.).

Les *hékatostryes* ont une valeur religieuse, quelques-unes d'entre elles ayant des dieux ou des héros comme éponymes. Le nom thépohore de l'*hékatostrye* Νεικατήρα témoigne du

¹³²⁷ Debord, *Chiliastys*, p. 201; Jones, *Public Organization*, p. 93; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 565.

¹³²⁸ Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, XI, 10 bis.

¹³²⁹ Sur ce sens du mot ἀσπίς, voir Thucydide, IV, 93 (ἐπ' ἀσπίδας δὲ πέντε μὲν καὶ εἴκοσι Θηβαῖοι ἐτάξαντο); VII, 79 (ἐπ' ὀλίγων ἀσπίδων); Isocrate, VI, 99 (ἐπὶ μιᾷ ἀσπίδος); Aristophane, fr. 72 (ἐπὶ τρεῖς ἀσπίδας), R. Kassel et C. Austin (éds.), *Poetae Comici Graeci. III, 2. Aristophanes Testimonia et Fragmenta*, Berolini-Novae Eboraci 1983.

¹³³⁰ L. Robert dans Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 143.

culte rendu par les Byzantins à la déesse Nikè¹³³¹. Une inscription du début du II^e siècle ap. J.-C. atteste la déesse Nikè en tant que *hiéromnamôn*, le magistrat éponyme byzantin¹³³², et les monnaies confirment qu'elle a détenu à l'époque impériale pendant plusieurs années l'éponymie de Byzance¹³³³. Les *hékatoistyes* Διονυσία et Ἡρα[κλήα?] attestent le culte de Dionysos à Byzance et celui d'Héraclès à Chalcédoine¹³³⁴. Par ailleurs, Hanell suggère que les noms de l'*hékatoistys* byzantine Κρατεινήα et de l'*hékatoistys* chalcédonienne Ἰππωνήα sont tirés de noms de héros¹³³⁵. L'*hékatoistys* Kynosouris de Mégare a comme éponyme le héros salaminien Kynosouros (voir *supra*, chapitre I. 1. 1.)¹³³⁶.

A. Łajtar suggère dernièrement que les noms des *hékatoistyes* Καλλιχορίτις de Byzance et Καλλιχορεάτις de Chalcédoine font référence à l'épithète καλλίχορος d'Apollon, le dieu principal du monde mégarien¹³³⁷. Cependant, il est douteux que le culte d'Apollon avec l'épiclèse de Καλλίχορος ait existé à Mégare ou dans d'autres cités grecques, car le passage d'Euripide (*Héraclès*, 690) invoqué par le savant polonais n'attribue pas cette épithète à Apollon.

Euripide, *Héraclès*, 690

Παιᾶν μὲν Δηλιάδες
ὑμνοῦσ' ἄμφι πύλας τὸν
Λατοῦς εὐπαιδα γόνον
εἰλίσσουσαι καλλίχοροι.

¹³³¹ Łajtar, *I. Byzantion*, ad no. 248, p. 180.

¹³³² *I. Byzantion*, 35.

¹³³³ Pour les monnaies qui attestent la déesse Nikè en tant qu'éponyme à Byzance, voir Schönert-Geiss, *Münzprägung*, II, p. 7, 15, 17, et nos. 1343-1360, 1634-1637, 1639-1642.

¹³³⁴ Voir *infra*, chapitres III. 2. 1. 2. et *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 4., pour l'attestation du culte de Dionysos à Byzance, respectivement du culte d'Héraclès à Chalcédoine.

¹³³⁵ Hanell, *Megarische Studien*, p. 143.

¹³³⁶ Pour la formation des noms de subdivisions civiques à partir d'anthroponymes (dont certains sont des héros) ou de toponymes, voir le récit d'Aristote, *Constitution d'Athènes* XXI, 5, à propos des réformes de Clisthène: Προσηγόρευσε δὲ τῶν δήμων τοὺς μὲν ἀπὸ τῶν τόπων, τοὺς δὲ ἀπὸ τῶν κτισάντων, et aussi la notice de l'*Etymologicum Magnum*, s.v. Ἑλεῖς· Δῆμος τῆς Ἀττικῆς. Ὑνόμασται δὲ ἀπὸ τοῦ ἐν αὐτῇ ἔλους· ἐλώδης γὰρ ὁ τόπος· οἱ γὰρ δῆμοι τῶν Ἀθηναίων, ἢ ἀπὸ τόπων, ἢ ἀπὸ τῶν παρακειμένων αὐτοῖς, ἢ ἀπὸ τῶν ἐν αὐτοῖς φυτῶν, ἢ ἀπὸ τῶν ἐν αὐτοῖς χειροτεχνῶν, ἢ ἀπὸ τῶν οἰκησάντων ἀνδρῶν ἢ γυναικῶν.

¹³³⁷ Łajtar, *I. Byzantion*, ad no. 320 a, p. 224.

« C'est un péan que les jeunes filles de Délos chantent en l'honneur du noble fils de Lété, en déroulant leurs rondes gracieuses devant les portes de son temple »¹³³⁸.

Dans ce passage, le mot καλλίχορος ne se réfère pas au fils de Lété, mais aux jeunes filles de Delphes. Celles-ci chantent leur péan et exécutent leurs belles danses (καλλίχοροι) en l'honneur d'Apollon. Le mot καλλίχορος peut signifier aussi conduire de beaux chœurs¹³³⁹ et le passage d'Euripide suggère que les filles de Delphes ont constitué un chœur pour Apollon, comme le chœur des femmes d'Éleusis pour Déméter.

En revanche, il est plus probable que la Καλλιχορῆτις de Byzance et la Καλλιχορεᾶτις de Chalcédoine soient tirées de Καλλίχορον, le puits sacré d'Éleusis, le lieu où les femmes d'Éleusis ont formé le premier chœur pour consacrer des chants à Déméter¹³⁴⁰. Il s'agit dans ce cas d'une influence athénienne sur la dénomination de ces *hékatostryes* de Byzance et de Chalcédoine. Une influence qui est mise en évidence également par les noms des *hékatostryes* Ἀτθίς de Chalcédoine ou Κεφαλήα et Κεραμήα de Byzance. Le premier nom se rattache à l'Attique et les autres aux héros athéniens Κέφαλος et Κέραμος (voir *infra*, chapitre III. 1. 2. 7.).

La ressemblance entre les dénominations de l'*hékatostrye* byzantine Καλλιχορῆτις et de l'*hékatostrye* chalcédonienne Καλλιχορεᾶτις) s'expliquerait selon J. et L. Robert par la sympolitie qui a uni pendant une période les deux cités (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 4.). Néanmoins, il est difficile de savoir si cette concordance s'explique par l'essai d'une uniformisation du système des divisions civiques, suite à l'union des deux cités, ou par la présence de traditions communes¹³⁴¹.

Selon nous, il faudrait rejeter l'hypothèse selon laquelle les *hékatostryes* mégariennes étaient des unités territoriales. S. M. Burstein et R. P. Legon ont attribué une base territoriale aux *hékatostryes* en raison du fait que la *kômè* (en réalité un *méros*) des Kynosoureis attestée par la liste de Plutarque était aussi connue comme une *hékatostrye* à l'époque hellénistique

¹³³⁸ Texte traduit par L. Parmentier et H. Grégoire, Euripide, *Héraclès*, Paris, Les Belles Lettres, 1923, 687-690.

¹³³⁹ On trouve ce sens à propos de ce passage d'Euripide dans Bailly, s.v. καλλίχορος, 2.

¹³⁴⁰ Hanell, *Megarische Studien*, p. 143; G. Huxley, *CR* 32, 2, 1982, p. 228. Sur le Καλλίχορον φρέαρ, voir Pausanias, I, 38, 6; *Hymnes homériques à Cérès*, 272; Euripide, *Ion*, 1075; *Suppliants*, 392 et 619; Callimaque, *Hymnes*, VI, 15; Apollodore, I, 5, 1.

¹³⁴¹ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1959, 252, p. 208. Sur la sympolitie entre Byzance et Chalcédoine, voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 4.

(Kynosouris). Ils croyaient que les cinq *kômai* de l'époque archaïque s'étaient transformées en cinq *hékatoistes* à l'époque hellénistique (voir *supra*, chapitre III. 1. 2. 1.). Mais si nous considérons que la liste de Plutarque est une invention mégarienne de l'époque hellénistique, et si nous renonçons à identifier les *kômai* avec les *hékatoistes*, toute cette argumentation perd sa valeur (voir *infra*, chapitre III. 1. 4.). En effet, aucun témoignage antique ne suggère que l'appartenance aux *hékatoistes* dans les cités mégariennes se faisait par le domicile, et non par la naissance.

III. 1. 2. 7. Le rôle des subdivisions de la cité dans l'intégration civique des groupes hétérogènes de colons

La cohésion politique d'une *apoikia* grecque pouvait être remise en question par la présence des *σύνολοι* au moment de la fondation de la cité ou par l'arrivée ultérieure des *ἑπτολκοι*¹³⁴². Nous avons remarqué que selon différentes traditions, parmi les colons qui ont fondé les établissements mégariens, il y avait aussi des habitants d'autres cités grecques (par exemple des Argiens, des Corinthiens, des Béotiens à Byzance, des Béotiens à Héraclée du Pont). De plus, il est fort probable que d'autres Mégariens de Grèce soient venus en qualité d'*époikoi* dans les établissements mégariens, après la fondation de ceux-ci.

Nous croyons que les divisions civiques, en tant qu'éléments essentiels de la vie publique, ont joué, tout comme les cultes, un rôle clé dans la tentative d'élaboration d'une société unifiée à partir de groupes de colons de provenances variées. Il faut rappeler que l'appartenance aux divisions civiques contribue à définir l'identité du citoyen et assure l'intégration des nouveaux venus. Les divisions civiques permettaient la redistribution des citoyens et c'est par leur intermédiaire que s'élaborait le corps civique unifié dans les colonies mégariennes.

En effet, l'hypothèse de Burstein selon laquelle le regroupement des citoyens dans les tribus d'Héraclée se réalisait selon l'origine ethnique de ceux-ci, est erronée (voir *supra*, chapitre III. 1. 1. 4.). Ceci aurait sans aucun doute brisé la solidarité sociale au sein de la cité.

¹³⁴² Voir le témoignage d'Aristote, V, 3, 11, 1303 a, sur les séditions dans les cités grecques qui ont admis des étrangers comme cofondateurs (*σύνολοι*) ou comme colons ultérieurs (*ἑπτολκοι*).

Par ailleurs, il est clair que les nouveaux venus devaient être intégrés dans les subdivisions civiques de la cité. À cet égard, les décrets honorifiques de Byzance attestent qu'au moins dès l'époque hellénistique, les nouveaux citoyens pouvaient choisir l'*hékatoštys* à laquelle ils voulaient appartenir.

Nous voulons aussi insister sur la dénomination des quelques *hékatoštys* de Byzance et de Chalcédoine qui renvoie à l'Attique (Ἀτθίς et Καλλιχορῆτις à Byzance, Καλλιχορεᾶτις à Chalcédoine) ou qui suggère la présence de héros athéniens (Κεφαλῆα, Κεραμῆα à Byzance) et béotiens (Ἀσωποδωρῆα à Chalcédoine) dans les cités du Bosphore thrace. Il existe un lien entre la Καλλιχορῆτις de Byzance, la Καλλιχορεᾶτις de Chalcédoine et le puits sacré d'Éleusis, Καλλίχορον (voir *supra*, chapitre III. 1. 2. 6.). Les noms des *hékatoštys* byzantines Κεφαλῆα et Κεραμῆα proviennent des héros Κέφαλος et Κέραμος, les éponymes des dèmes attiques Κεφαλῆ et Κεραμεῖς¹³⁴³.

L'héritage athénien visible dans la dénomination de ces *hékatoštys* de Byzance et de Chalcédoine remonte peut-être à l'époque de la guerre du Péloponnèse, lorsque les Athéniens se sont intéressés à l'occupation effective du Bosphore pour pouvoir ainsi contrôler le passage des grains de la mer Noire¹³⁴⁴. Il n'est pas exclu pourtant que ces données athéniennes aient été introduites plus tard, vers le milieu du IV^e siècle, au moment de l'alliance conclue entre les Byzantins et les Athéniens. Nous remarquons d'ailleurs que le stratège athénien Charès, célèbre par sa participation aux guerres contre Philippe II, figure sur la liste des stratèges de Byzance (voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 2. 2.).

L'attestation à l'époque hellénistique à Chalcédoine de l'*hékatoštys* Ἀσωποδωρῆα, qui tire son nom de Ἀσωπός, un dieu fleuve de Béotie, révèle la présence des traditions béotiennes sur les rives du Bosphore¹³⁴⁵. Nous pensons que cette *hékatoštys* a pu être importée à Chalcédoine depuis Byzance, où il y avait une tradition qui énumérait les Béotiens parmi les fondateurs de la cité (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 4.). On aurait ainsi une situation similaire à celle des *hékatoštys* Καλλιχορῆτις et Καλλιχορεᾶτις attestées à Byzance, respectivement à

¹³⁴³ Sur la présence de ces deux héros en Attique, voir Kearns, *Heroes*, p. 176 (Κέραμος); 95 et 177 (Κέφαλος).

¹³⁴⁴ Cf. Merkelbach, *ad I. Kalchedon*, p. 92-93. Voir aussi *supra*, chapitre II. 2. 2. 2., à propos de la taxe imposée par Alcibiade aux navires qui traversaient le Bosphore et l'occupation athénienne de Chrysopolis.

¹³⁴⁵ Hanell, *Megarische Studien*, p. 143; Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 109. Sur le dieu-fleuve Asôpos, voir Wilisch, s.v. "Asopos", in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 642-644; R. Wagner, s.v. "Asopos" 8, *RE* II 2, 1896, col. 1706-1708.

Chalcédoine. Il est clair qu'étant donnés les liens étroits qui les unissaient pendant toute leur histoire (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 4.), plusieurs transferts institutionnels se sont produits entre les deux cités du Bosphore¹³⁴⁶.

Les savants modernes ont interprété ces appellations comme des indices pour la présence de colons béotiens et athéniens à Byzance et à Chalcédoine¹³⁴⁷. Bien entendu, l'attestation de ces *hékatoistyes* à l'époque hellénistique ou romaine ne signifie pas la présence effective ou exclusive à ces époques d'Athéniens et de Béotiens dans ces subdivisions civiques. Mais elle suggère l'existence sur les rives du Bosphore de certaines légendes qui attribuaient aux Athéniens ou aux Béotiens un rôle dans la fondation de ces cités¹³⁴⁸. Faire remonter l'origine de certaines subdivisions civiques à l'Attique ou à la Béotie, en leur attribuant comme éponymes des héros béotiens ou athéniens, était sans doute un moyen d'accorder une place dans la cité aux éléments non mégariens. Cela suggère l'arrivée à un moment donné des Béotiens et des Athéniens en tant qu'*époikoi* dans les établissements mégariens du Bosphore. Et pour le moins dans le cas de Byzance, cette hypothèse semble être confirmée par les témoignages littéraires.

III. 1. 3. Existe-t-il une division par ἑκαδείς (« vingtaines ») à Mésambria ?

Il convient d'évoquer brièvement l'hypothèse selon laquelle à Mésambria il existait aussi une division par ἑκαδείς (« vingtaines »). En s'appuyant sur la mention des ἑκαδείς dans deux inscriptions de Mésambria¹³⁴⁹ et sur une notice du *Léxicon* d'Hésychios¹³⁵⁰, Nawotka

¹³⁴⁶ Le magistrat ἱερομνάμων, présent autant à Byzance qu'à Chalcédoine, est un autre exemple d'échange institutionnel entre ces deux cités mégariennes de la Propontide (voir *infra*, chapitre III. 2. 1. 2.).

¹³⁴⁷ Hanell, *Megarische Studien*, p. 143; R. Merkelbach, *I. Kalchedon*, ad n. 7, p. 14; Łajtar, *I. Byzantion*, ad no. 43, p. 78; cf. Jones, *Public Organization*, p. 284. Voir aussi *supra*, chapitres II. 2. 4. 1. 4. et II. 2. 4. 1. 6., sur les traditions littéraires concernant la participation des Béotiens et des Athéniens à la fondation de Byzance. Pour les « landsmannschaftliche Kolonialphylen », voir Busolt, *Staatskunde*, p. 132-133, 256.

¹³⁴⁸ Jones, *Public Organization*, p. 8, note à juste titre que « the proper names merely commemorate some detail of a city's foundation legend and so convey nothing certain concerning the actual composition of the units' membership. »

¹³⁴⁹ *IGBulg I*², 308 *septies*, l. 4 et 6; 308 *octies*, l. 6.

¹³⁵⁰ Hésychios, *Lexicon*, s.v. εἰκάδης· μέρη τινὰ φυλῆς.

estime que « the *hikades* could have been a tribal subdivision, either groups of twenty men or 1/20 part of a tribe »¹³⁵¹.

Cependant, l'absence de la mention d'une telle division civique dans d'autres cités grecques nous détermine à préférer l'opinion initiale de Mihailov qui considère les ἱκαδεῖς (« *vigintiviri* ») comme un collège de magistrats¹³⁵². Celle-ci est soutenue par la présence dans les colonies pontiques d'autres collèges similaires, à savoir à Mésambria¹³⁵³ et à Olbia d'un collège d'ἐναδεῖς¹³⁵⁴ (« *novemviri* »), à Olbia d'un collège d'ἑπτὰ (« *septemviri* »)¹³⁵⁵ et à Istros d'un collège de δέκα (« *decemviri* »)¹³⁵⁶. En faveur de l'hypothèse du savant bulgare, nous pouvons également mentionner la présence à Byzance, une cité qui avait envoyé des *époikoi* à Mésambria (voir *supra*, chapitre II. 3. 2. 1.), d'un autre collège dont la désignation est déterminée par le nombre des membres, les πεντεκαίδεκα (voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1. 3.).

III. 1. 4. Plutarque, QG, XVII et les *kômai* mégariennes

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'analyser l'opinion soutenant l'existence d'une division en *kômai* (« villages ») à Mégare, respectivement dans sa colonie de Sicile, Mégara Hyblaea. Cette thèse se fonde principalement sur le passage de Plutarque qui évoque l'ancienne division de la Mégaride en cinq parties (μέρη) avant le synœcisme (voir *supra*, chapitre I. 1. 1.).

Plutarque, QG, XVII (= *Moralia* 295 B)

Τὸ παλαιὸν ἡ Μεγαρίς ᾠκεῖτο κατὰ κώμας, εἰς πέντε μέρη νενεμημένων τῶν πολιτῶν. Ἐκαλοῦντο δ' Ἡραεῖς καὶ Πираεῖς καὶ Μεγαρεῖς καὶ Κυνοσουρεῖς καὶ Τριποδίσκιοι.

¹³⁵¹ Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 94-96 (le passage cité se trouve à la p. 96).

¹³⁵² Mihailov, *IGBulg* I², ad nos. 308 septies, p. 266; 314 b, p. 274-275; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1972, 298; Velkov, *Inscr. de Messambria*, no. 7, p. 166.

¹³⁵³ *IGBulg* I², 314 b, l. 1; cf. Velkov, *Mesambria*, p. 19-20.

¹³⁵⁴ *IOSPE* I², 32 A, l. 39.

¹³⁵⁵ *IOSPE* I², 26, l. 4; 31, l. 1; 32 A, l. 2; 76, l. 1 [L. Dubois (éd.), *Inscriptions grecques dialectales d'Olbia du Pont*, Genève 1996, no. 88]; cf. Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien*², p. 218 et p. 525, n. 1367.

¹³⁵⁶ *ISM* I, 28, l. 7.

« Dans le passé, la population de la Mégaride habitait des villages, les citoyens étant répartis en cinq groupes. Ils s'appelaient Héraïens, Piraïens, Mégariens, Cynosouriens et Tripodisciens »¹³⁵⁷.

Ce texte de Plutarque a été souvent utilisé pour démontrer l'existence d'une division territoriale de la Mégaride en cinq *kômai*¹³⁵⁸. En faveur de cette hypothèse, on a aussi invoqué l'importance du nombre cinq pour les institutions mégariennes. À l'époque hellénistique, il y avait à Mégare cinq stratèges¹³⁵⁹, cinq *damiorgoi*¹³⁶⁰, cinq polémarques¹³⁶¹. Pour ces magistratures l'organisation civique suivrait non pas la division par tribus, comme par exemple à Argos¹³⁶², mais celle en cinq *kômai* (ou *mérè* selon Moggi)¹³⁶³.

¹³⁵⁷ Texte traduit par J. Boulogne, Plutarque, *Oeuvres morales*, Tome IV, Paris, Les Belles Lettres, 2002, QG, XVII (= *Moralia* 295 B).

¹³⁵⁸ La liste de ceux qui, en se fondant sur le texte de Plutarque, QG, XVII, ont soutenu l'existence de cinq *kômai* à Mégare, est longue. Parmi eux nous pouvons mentionner H. Reinganum, *Das alte Megaris. Ein Beitrag zur Alterthumskunde Griechenlands*, Berlin 1825, p. 69; Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13, et *ad no.* 48, p. 34; E. Szanto, *Die griechischen Phylen*, Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien, Philosophisch-Historische Classe 144, no. 5, Wien 1901, p. 18; Heath, *Proxeny Decrees*, p. 87; Busolt, *Gr. Gesch.* I, p. 221; *idem*, *Staatskunde*, p. 257; Highbarger, *Megara*, p. 66; Hanell, *Megarische Studien*, p. 138-144; Hammond, *Heraeum*, p. 95; Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 22-23; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 47-55; *idem*, *Megara*, p. 464; D. Roussel, *Tribu et cité. Études sur les groupes sociaux dans les cités grecques aux époques archaïque et classique*, Paris 1976, p. 253; M. Piérart, "Phratries et « *kômai* » d'Argos", *BCH* 107, 1983, p. 274; Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 627; Figueira, *Chronological Table*, p. 265; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 139; Polignac, *Naissance de la cité gr.*, p. 147; Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 42; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 96, 124; Paltseva, *Megare*, p. 230; Smith, *Megara*, p. 186, 235; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 47; Malkin, *Networks*, p. 70; Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Megara*, p. 214.

¹³⁵⁹ Voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1.

¹³⁶⁰ Voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 3.

¹³⁶¹ *IG VII*, 27-28.

¹³⁶² Voir *IG IV*, 517, qui atteste que chacun des quatre membres du collège des hiéromnémons d'Argos était désigné par l'une des quatre tribus de la cité (les *Hylleis*, les *Pamphyloi*, les *Dymanes*, les *Hyrnathioi*); cf. M. Wörle, *op. cit.*, p. 11-12, et dernièrement C. Kritzas, *CRAI* 2006, 1, p. 412.

¹³⁶³ Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13, et *ad no.* 48, p. 34; Busolt, *Staatskunde*, p. 257; Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 293; Hanell, *Megarische Studien*, p. 139; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 47-48; Moggi, *Sinecismi*, p. 31; *idem*, "Sinecismi arcaici del Peloponneso", in *La transizione dal miceneo all'alto arcaismo. Dal palazzo alla città. Atti de Convegno Internazionale (Roma, 14-19 marzo 1988)*, D. Musti et al. (éds.), Roma 1991, p. 157; Figueira, *Chronological Table*, p. 268; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 139; Malkin, *Networks*, p. 70.

Dans son livre portant sur les organisations civiques des cités grecques, Nicholas F. Jones a déjà soulevé quelques problèmes concernant l'historicité de cette reconstitution¹³⁶⁴. D'abord, l'habitat *κατὰ κώμας* précède la naissance de beaucoup de cités grecques et le terme *politai* est employé sans nul doute de manière anachronique par Plutarque¹³⁶⁵. Ensuite, Jones ajoute que « what little is known or may be guessed concerning the locations of the five *komai* hardly recommends them as workable units for the administration of the Megarid »¹³⁶⁶. Pourtant, il n'offre pas de solution pour la coïncidence entre la structure par cinq de certaines magistratures mégariennes et les cinq *mérè* mentionnées par Plutarque.

Nous voulons examiner ici ce passage de Plutarque, en essayant d'apporter d'autres arguments pour démontrer le caractère erroné de la thèse qui soutient une division territoriale de la Mégaride en cinq *kômai*, qui aurait été ultérieurement transformée en une division par *hékatostyes*. Notre démarche ne veut pas mettre en doute le fractionnement politique de la Mégaride au moment du synœcisme, qui a constitué le sujet d'un autre chapitre (voir *supra*, chapitre I. 1. 1.).

En premier lieu, nous croyons qu'il ne faut pas perdre de vue que ce passage constitue une explication étymologique. Ce n'est pas la division de la Mégaride qui est au centre de la 17^{ème} *Question* de Plutarque, mais plutôt les conflits entre les Mégariens qui ont donné finalement naissance au mot *δορύξεινος*. Il ne s'agit donc pas d'un texte qui se propose d'examiner l'organisation civique de la cité de Mégare ou la constitution mégarienne.

En deuxième lieu, le véritable problème de l'hypothèse qui soutient la présence de cinq *kômai* à Mégare de Grèce est selon nous le fait qu'elle se fonde sur une interprétation fautive du texte de Plutarque (QG, XVII = *Moralia* 295 B). En vérité, Plutarque n'affirme nullement

¹³⁶⁴ Jones, *Public Organization*, p. 95-96.

¹³⁶⁵ Sur l'ancien habitat *κατὰ κώμας* des Grecs, Osborne, *Classical Landscape*, p. 55-56, note aussi: « There is a story of the development of settlement in Greece which is recurrent in the ancient literary sources. It tells how early Greece was settled in scattered villages and how these were then gradually or suddenly brought together to form the concentrated residential and political centres of the Classical cities. (...) It is highly significant that ancient writers present what is really an analytical explanation for the city in the form of a story of a movement from scattered to nucleated residence patterns. These writers see living in village as a mark of the barbarian, and the development of all that the Greek valued most is seen to hand on the intense communal life of the city. »

¹³⁶⁶ Jones, *Public Organization*, p. 96. Jones suggère qu'à Sparte, à Mégare et à Argos, « the army had gradually abandoned all ties with the strictly public division in favour of other, more efficient or sophisticated arrangements of its own » (p. 120).

qu'il y ait une division territoriale de la Mégaride en cinq villages. Comme le montre la traduction, correcte à notre avis, de J. Boulogne (voir ci-dessus), les Mégariens, qui habitaient autrefois κατὰ κώμας, étaient divisés en cinq parties ou districts (εἰς πέντε μέρη): les Héraïens, les Piraiens, les Mégariens, les Kynosouriens et les Tripodisciens¹³⁶⁷. Rien n'indique dans ce passage qu'il faille identifier les *kômai* avec les cinq *mérè* en question, ainsi que l'ont proposé la plupart des auteurs modernes qui se sont penchés sur ce passage. Nous remarquons que même Jones, qui nie l'existence d'une division mégarienne en villages, continue à écrire au sujet des « Plutarch's five *komai* ». Il est fort possible, comme l'a déjà souligné Mauro Moggi, que plusieurs *kômai* aient appartenu à un *méros*¹³⁶⁸. Cette observation est corroborée par Strabon, qui rapporte qu'à l'origine les localités du Péloponnèse « étaient, à l'exception d'un petit nombre, non des cités, mais des districts ruraux comprenant chacun plusieurs groupements de communes (συστήματα δήμων) »¹³⁶⁹.

Il convient de dire que, dans le but de montrer que les *kômai* mégariennes étaient des divisions territoriales similaires aux *dèmes* athéniens, Ronald Legon a invoqué initialement un passage d'Aristote portant sur l'invention de la comédie à Mégare pendant le régime démocratique¹³⁷⁰.

Aristote, *Poétique*, III, 1448 a 28-40

“Ὅθεν καὶ δράματα καλεῖσθαι τινες αὐτὰ φασιν, ὅτι μιμοῦνται δρῶντας. Διὸ καὶ ἀντιποιοῦνται τῆς τε τραγωδίας καὶ τῆς κωμωδίας οἱ Δωριεῖς (τῆς μὲν γὰρ κωμωδίας οἱ Μεγαρεῖς οἱ τε ἐνταῦθα ὡς ἐπὶ τῆς παρ’ αὐτοῖς δημοκρατίας γενομένης καὶ οἱ ἐκ Σικελίας, ἐκεῖθεν γὰρ ἦν Ἐπίχαρμος ὁ ποιητὴς πολλῶ πρότερος ὢν Χιωνίδου καὶ Μάγνητος· καὶ τῆς τραγωδίας ἔνιοι τῶν ἐν Πελοποννήσῳ) ποιούμενοι τὰ ὀνόματα σημείον. Αὐτοὶ μὲν γὰρ κώμας τὰς περιοικίδας καλεῖν φασιν, Ἀθηναίους δὲ δήμους, ὡς κωμωδοὺς οὐκ ἀπὸ τοῦ

¹³⁶⁷ Cf. G. Huxley, *CR* 32, 2, 1982, p. 228.

¹³⁶⁸ Moggi, *Sinecismi*, p. 30. Nous pouvons évoquer ici comme parallèle le cas des douze *mérè* achéens de l'époque classique (Hérodote, I, 145), dont plusieurs comptaient, selon Strabon, sept ou huit villages à la fois. À ce propos, voir Strabon, VIII, 7, 5, C 386: ἐκάστη δὲ τῶν δώδεκα μερίδων ἐκ δήμων συνειστήκει ἐπτὰ καὶ ὀκτώ; cf. Helly, *Arithmétique et histoire*, p. 213-215; Corsten, *Vom Stamm zum Bund*, p. 160-163.

¹³⁶⁹ Strabon, VIII, 3, 2, C 336-337: καὶ τοὺς ἄλλους τόπους τοὺς κατὰ Πελοπόννησον πλὴν ὀλίγων (...) οὐ πόλεις, ἀλλὰ χώρας νομίζε[ι]ν δεῖ[ν] συστήματα δήμων ἔχουσιν ἐκάστην πλείω (la traduction citée est celle de R. Baladié, Paris, Les Belles Lettres, 1978); cf. Helly, *Arithmétique et histoire*, p. 220.

¹³⁷⁰ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 48; cf. Hammond, *Heraeum*, p. 95-96. Dernièrement, Legon, *Megara*, p. 454, accepte qu'il n'y a pas suffisamment de témoignages pour démontrer que les *kômai* étaient à Mégare des subdivisions civiques, néanmoins il soutient toujours que le texte de Plutarque, *QG*, XVII, parle de cinq *kômai*.

κωμάζειν λεχθέντας ἀλλὰ τῇ κατὰ κώμας πλάνῃ ἀτιμαζομένους ἐκ τοῦ ἄστεως· καὶ τὸ ποιεῖν αὐτοὶ μὲν δρᾶν, Ἀθηναίους δὲ πράττειν προσαγορεύειν.

« C'est ce qui, au dire de certains, a fait appeler leurs œuvres des drames, parce qu'ils imitent des personnages agissant. C'est pour cette raison aussi que les Doriens revendiquent la tragédie et la comédie (la comédie est revendiquée par les Mégariens; par ceux d'ici, suivant qui elle serait née du temps où ils étaient en démocratie, et par ceux de Sicile: c'est de Sicile en effet que provenait le poète Epicharme, antérieur de beaucoup à Chionidès et à Magnès; la tragédie est revendiquée par quelques Doriens du Péloponnèse); et ils tirent un indice des termes employés. **Ils disent qu'ils donnent eux le nom de κῶμαι aux bourgades qui sont aux environs des villes tandis que les Athéniens les appellent dèmes**, et que les comédiens tirent leur nom non pas de κωμάζειν mais du fait que, rejetés avec mépris de la ville, ils erraient dans les κῶμαι. Ils allèguent aussi que pour dire « faire » ils emploient le mot δρᾶν, tandis que les Athéniens disent πράττειν »¹³⁷¹.

Pourtant, ce passage ne laisse pas entendre que les *kômai* étaient à Mégare des subdivisions civiques, comme les dèmes à Athènes après la réforme de Clisthène. Pour la source mégarienne d'Aristote les *kômai* sont de simples villages (περιοικίδεις) par opposition à la ville (ἄστυ). D'après nous, il est évident que les auteurs mégariens, cités par Aristote, mettant en parallèle les *kômai* et les dèmes, pensent à l'ancien sens du mot δῆμος, celui de « village » et non pas celui d'unité administrative. Contrairement aux dèmes athéniens, les sources antiques ne confirment pas que les *kômai* aient fait partie de la structure institutionnelle de Mégare.

On remarque en effet que le mot κῶμη figure dans une seule inscription mégarienne datant probablement de ca. 235-229 (voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1.). Il s'agit d'un décret émis par Mégare, suite à une demande des Αἰγοστυῖται, accordant la citoyenneté mégarienne au Béotien Ζῳῖλος, fils de Κέλαινος, le chef de la garnison placée dans ce village mégarien par Démétrios II. À la fin de l'inscription, les Mégariens indiquent avoir voulu honorer par là τοὺς ἀγαθὸν τι πράσσοντας ἢ λόγῳ ἢ ἔργῳ ὑπὲρ τᾶς πόλιος ἢ ὑπὲρ τᾶν κωμῶν (« ceux qui accomplissent un bien par la parole ou par l'action en faveur de la cité et des bourgs »)¹³⁷². Cet important décret de Mégare souligne le statut de dépendance d'Aigosthènes et la présence de plusieurs bourgs dans la Mégaride (Aigosthènes, et assurément aussi

¹³⁷¹ Texte traduit par J. Hardy, Aristote, *La Poétique*, Paris, Les Belles Lettres, 1952, III, 1448 a 28-40. Sur la comédie mégarienne à l'époque classique et sa proverbialité, voir Aristophane, *Les Guêpes*, 57, et Aristote, *Ethique à Nicomaque*, IV, 2, 1123 a 23-24.

¹³⁷² IG VII, 1, l. 16-17. Voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1., sur la date de cette inscription.

Pagai)¹³⁷³. Il est certain que le mot κώμη qui apparaît dans ce document officiel émanant de Mégare n'est pas utilisé pour désigner une division de la cité à caractère topographique.

La localisation des Héraïens, des Piraïens, des Mégariens, des Kynosouriens et des Tripodisciens, mentionnés par Plutarque ne confirme pas non plus l'hypothèse d'une ancienne division territoriale en cinq parties de la Mégaride. Au contraire, l'identification de ces *mère* suggère que la liste de Plutarque est l'expression de la propagande des Mégariens vis-à-vis de leurs voisins, les Athéniens et les Corinthiens. Selon nous, il est très probable que cette tradition de la division de la Mégaride en cinq *mère* a été fabriquée dans le contexte des conflits ancestraux avec Athènes et Corinthe (voir *supra*, chapitre I. 1. 2.).

Enfin, nous croyons qu'il n'existe pas un rapport direct entre la liste des cinq *mère* (située par Plutarque à la haute époque archaïque) et la division en cinq unités de certaines institutions mégariennes d'époque hellénistique. Même si une organisation administrative et militaire sur une base de cinq unités est présente aux époques classique et hellénistique dans d'autres régions de la Grèce, il semble qu'elle ne soit jamais attestée à une époque antérieure au Ve siècle¹³⁷⁴. Au surplus, il est possible que les Mégariens aient introduit cette organisation plus précisément à la suite de leur entrée en 243 dans la Ligue achéenne (voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1.). Il n'est pas exclu que la réorganisation des Mégariens en cinq unités à l'époque hellénistique (mais la question de la date reste ouverte) ait pu être projetée par les historiens mégariens (Héréas ou Dieuchidas ?) à l'époque archaïque. Dans ce cas, ce n'est pas une

¹³⁷³ Cf. M. H. Hansen, "Kome. A Study in How the Greek Designated and Classified Settlements which were not *Poleis*", in *Studies in the Ancient Greek Polis*, M. H. Hansen et K. Raaflaub (éds.), Stuttgart 1995, p. 74, qui estime que la dépendance d'Aigosthènes de Mégare est indiquée également par l'emploi dans l'inscription de l'ethnique Αἰγιοστενῖται (IG VII, 1, l. 5).

¹³⁷⁴ On remarque qu'une organisation militaire sur une base de cinq unités est aussi attestée à Argos (C. Kritzas, CRAI 2006, 1, p. 416: collège de cinq stratèges), à Sparte (Jones, *Public Organization*, p. 119: cinq *obai* ? et cinq *lochoi*), à Thassos (J. Pouilloux, *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos*, vol. I, Paris 1954, p. 399: collège de cinq polémarques) ou en Thessalie (dès la fin du Ve pour la cavalerie et au début du IV^e siècle pour l'infanterie: B. Helly, *L'État thessalien. Aleuas le Roux, les tétradees et les tagoi*, Lyon 1995, p. 240-256; *idem*, *Arithmétique et histoire*, p. 253, n. 107). De même, les communes du territoire d'Érétrie se distribuaient en cinq districts (*chôrai*) aux époques classique et hellénistique: D. Knoepfler, "Le territoire d'Érétrie et l'organisation politique de la cité (*dêmoi*, *chôroi*, *phylai*)", in *The Polis as an Urban Centre and as a Political Community (Symposium, August 29-31 1996)*, *Acts of the Copenhagen Polis Centre* 3, M. H. Hansen (éd.), Copenhagen 1997, p. 352-449.

ancienne division en cinq *kômai* (en réalité *méré*) qui est préservée dans la structure par cinq des institutions mégariennes, comme on a souvent cru, mais plutôt l'inverse. Afin de donner crédibilité à cette structure, les historiens mégariens ont imaginé une ancienne division territoriale de la Mégaride en cinq « districts » (*méré*). Il s'agit alors d'une tradition manifestement fictive qui présentait une extension maximale de la Mégaride (comprenant l'île de Salamine et la presqu'île de Pérachora) et qui n'a aucun rapport avec l'organisation de Mégare archaïque, mais avec l'histoire ultérieure de la cité (voir *supra*, chapitres **I. 1. 1.-2.**). Pour toutes ces considérations, nous pensons que la Mégaride n'a pas été divisée en cinq *kômai* et que les *kômai* n'ont jamais été transformées en *hékatostryes*.

Au demeurant, on constate qu'en acceptant l'existence d'une division mégarienne en cinq *kômai*, les savants ont également soutenu la présence de cette division dans les colonies mégariennes, notamment à Mégara Hyblaea. Selon J. Svenbro, le fait que les axes de l'organisation urbaine délimitent dans le quartier de l'agora cinq zones a conforté l'hypothèse selon laquelle la division en cinq *kômai* de la Mégaride se trouve reproduite dans le plan du quartier de l'agora de Mégara Hyblaea (voir carte 12)¹³⁷⁵. La possibilité de l'organisation de l'habitat de Mégara en fonction de cinq *kômai* a été acceptée par les fouilleurs de l'agora. Pourtant, les archéologues français ont contesté la présence de ces cinq secteurs dans le quartier de l'agora et le fait que le plan avancé par Svenbro ait été le même que le leur. Ils ont supposé en revanche l'existence primordiale de cinq orientations ou cinq « quartiers » dans la structure de la ville, l'ensemble du site étant occupé dans ce cas par cinq « quartiers » primitifs¹³⁷⁶.

Dans un premier temps, F. de Polignac a accepté cette hypothèse. De plus, il a suggéré que chaque village fondateur avait une place centrale propre et son sanctuaire périphérique particulier, le but étant de garder, par l'intermédiaire d'une décentralisation religieuse, l'équilibre social entre les différents groupes d'*apoikoi*. Cette structure éclatée allait changer dans la deuxième moitié ou le dernier tiers du VII^e siècle, lorsque l'*agora* devint la zone religieuse principale (voir *supra*, chapitre **II. 1. 1. 4.**)¹³⁷⁷. Ultérieurement, l'historien français, tout en maintenant son opinion concernant l'existence à Mégara de différents quartiers pourvus

¹³⁷⁵ J. Svenbro, "À Mégara Hyblaea: le corps géomètre", *Annales (HSS)* 37, 1982, p. 958-960.

¹³⁷⁶ G. Vallet, Fr. Villard, P. Auberson, *Mégara* 3, p. 145-146 et n. 1, p. 146; G. Vallet, "Topographie historique de Mégara Hyblaea et problèmes d'urbanisme colonial", *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 642-643 et n. 83, p. 643; cf. P. Auberson, in *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 426-427.

¹³⁷⁷ Polignac, *Naissance de la cité gr.*, p. 147.

de leur centre et de leurs propres cultes, a renoncé à considérer la constitution de ces « quartiers » en fonction des cinq villages de la métropole. Le chiffre cinq, objet de nombreuses spéculations d'arithmétique sociale, ainsi que l'étude de Rigsby concernant le manque d'historicité de la liste de Plutarque (QG, XVII), ou encore l'hétérogénéité initiale des groupes d'*apoikoi* arrivés en Sicile, ont déterminé Polignac à ne plus accepter le rôle des cinq *kômai* dans la mise en place de l'organisation spatiale de la colonie mégarienne de Sicile¹³⁷⁸.

Néanmoins, nous remarquons que Franco de Angelis continuait dernièrement à envisager cette possibilité, en écrivant: « Accordingly, we may presume that all five villages of Megara had a hand in establishing the new settlement »¹³⁷⁹. D'abord, comme nous l'avons déjà indiqué, l'hypothèse d'une division mégarienne en cinq *kômai* nous semble erronée (voir *supra*, chapitre III. 1. 4.). D'ailleurs, au milieu du VIII^e siècle, Mégare Nisaea a une « expérience urbaine » limitée et la cohésion interne de la société n'est pas encore complètement réalisée¹³⁸⁰.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'espace urbain de Mégara de Sicile, les dernières recherches archéologiques entreprises par Michel Gras et Henri Tréziny montrent qu'il y a probablement plus de cinq orientations et qu'il n'existe pas cinq « quartiers » contigus à l'agora (voir carte 11). Les savants français estiment que les éléments fondateurs du plan urbain sont les portes, « la maille régulière du lotissement colonial s'adaptant à un réseau de voies de circulation qui remontent en partie à une voirie ancienne, sans doute précoloniale » (voir aussi *supra*, chapitre II. 1. 1. 4.)¹³⁸¹. En outre, on ne sait pas encore très bien quel est, à l'époque des premiers *apoikoi*, le rapport entre la zone d'habitat du plateau nord et celle du plateau sud de

¹³⁷⁸ Polignac, *Mégara Hyblaea*, p. 225-227. Voir aussi Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Megara*, p. 214, qui considèrent que: « The five districts may mirror different contingents among the early settlers, reflecting the five *komai* of the *metropolis* Megara Nisaia; or they may simply be the successors of early scattered habitation areas, each with public spaces and sanctuaries... ».

¹³⁷⁹ De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 49. De même, J.-L. Lamboley, *Les Grecs d'Occident. La période archaïque*, Paris 1996, p. 168, 170, et Fischer-Hansen, *Town Planning*, p. 345, envisagent la possibilité d'une représentation dans l'espace urbain de Mégara Hyblaea des cinq *kômai* de Mégare.

¹³⁸⁰ Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 628; G. Vallet, "Topographie historique de Mégara Hyblaea et problèmes d'urbanisme colonial", *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 646-647; cf. Cl. Bérard, "Urbanisation à Mégara Nisaea et l'urbanisme à Mégara Hyblaea", *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 634-640.

¹³⁸¹ Tréziny, *Urbanisme et voirie*, p. 267-271 (le passage cité se trouve à la p. 271); *idem*, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 57-59; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, surtout p. 531, 556-557, 582-583.

Mégara du point de vue de la répartition des terres¹³⁸². Enfin, comme les savants l'ont déjà noté, il est dangereux également d'appliquer des spéculations d'arithmétique sociale à une organisation urbaine qui ne s'est définitivement accomplie que deux ou trois générations après l'arrivée des premiers colons¹³⁸³.

Quant à la prise de possession et la division du territoire à Mégara, nous considérons qu'il est important d'évoquer ici le témoignage de Denys de Byzance (53, p. 22-23, éd. R. Güngerich) au regard de la fondation du lieu *Hestiai*, sur le Bosphore, par les Mégariens. Selon une tradition recueillie par le géographe byzantin, ce site tire son nom des sept maisons mégariennes les plus nobles (οἶκων Μεγαρικῶν ἑπτὰ τῶν ἀρίστων), qui ont participé à sa fondation (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 1.). À notre avis, ce passage peut nous aider à comprendre la colonisation du site de Mégara Hyblaea.

Nous remarquons que selon cette tradition de Byzance, la fondation de Hestiai a été faite par les *oikoi* (« familles »)¹³⁸⁴ qui sont les plus notables de Mégare, et non par des *kômai*. Il faut avouer que du point de vue juridique, le concept d'une *apoikia* implique la reproduction d'un *oikos* et la possession d'un *klêros*¹³⁸⁵. En effet, on suppose l'existence à Mégara Hyblaea, au moment de la fondation, de plusieurs noyaux d'installation, de plusieurs groupes de lotissements¹³⁸⁶. Et il y a tout lieu de croire que ces groupes de lotissements sont des groupes d'*oikoi*, chaque *oikos* ayant besoin d'un lot dans l'espace urbain et d'un *klêros* dans le territoire¹³⁸⁷. On ne sait pas si ces groupes se constituent en respectant une division civique par *phylai* ou par *hêkatostyes*, ou simplement en fonction des liens ou des solidarités qui existaient entre leurs membres. Toutefois, Gras et Tréziny ont récemment attiré l'attention sur les plates-

¹³⁸² Gras, *Ricerche*, p. 802, souligne que sur le plateau nord de Mégara Hyblaea le rapport entre l'organisation de l'habitat et une possible division en cinq *kômai* reste encore à démontrer.

¹³⁸³ Holloway, *Anc. Sicily*, p. 52; Polignac, *Mégara Hyblaea*, p. 225.

¹³⁸⁴ Cf. E. Scheid-Tissinier, "Laos et dêmos, le peuple de l'épopée", *AC* 71, 2002, p. 3-9, pour l'emploi chez Homère du mot *oikos* avec le sens de famille plus ou moins restreinte.

¹³⁸⁵ Asheri, *La colon. gr.*, p. 100; G. Vallet, "Le fait urbain en Grèce et en Sicile à l'époque archaïque", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 504-505, 508.

¹³⁸⁶ G. Vallet, Fr. Villard, P. Auberson, "Expérience coloniale en Occident et urbanisme grec. Les fouilles de Mégara Hyblaea", *Annales (HSS)* 25, 1970, p. 1112 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 450).

¹³⁸⁷ M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 533, 564-566. Cf. A. di Vita Gafà, "L'urbanistica", in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1985, p. 368, qui pense que « i diversi orientamenti dei lotti possano riflettere l'attribuzione ad appartenenti a una stessa *fratria*, o a uno stesso *ghenos* ».

formes généralement circulaires découvertes à Mégara¹³⁸⁸ et à Sélinonte (voir carte 17)¹³⁸⁹, qui ne seraient pas à identifier à des structures domestiques, mais plutôt à des lieux de culte privés (autels) appartenant à un groupe familial¹³⁹⁰. Le lieu de culte (hérôon ?) découvert sur l'agora de Sélinonte et datant du début du VI^e s. av. J.-C. et les dépôts votifs trouvés dans le même secteur témoignent probablement de la célébration du culte des premiers ancêtres (voir *supra*, chapitre II. 1. 2. 5.)¹³⁹¹. De même, nous avons déjà suggéré que les silos datant des VIII^e-VII^e siècles de Mégara Hyblaea n'ont pas été utilisés par des aristocrates pour le commerce avec leur métropole (hypothèse de F. de Angelis), mais qu'ils appartenaient plus probablement à des groupements de plusieurs *oikoi* (voir *supra*, chapitre II. 1. 1. 3.). Au surplus, il est possible qu'au moins à partir de la seconde moitié du VI^e siècle, les tombes monumentales groupées, mises au jour au nord, à l'ouest et au sud du site de Mégara, mettent en lumière l'existence de liens familiaux entre leurs occupants¹³⁹².

Finalement, en faveur d'une participation active des *oikoi* ou des groupements d'*oikoi* dans la vie civique et religieuse des cités mégariennes, il y a le témoignage d'une célèbre loi sacrée de Sélinonte du V^e siècle, qui stipule que les ὁμοσιπύοι (« ceux qui ont la même huche

¹³⁸⁸ *Mégara* 5, p. 512-519, 541-543.

¹³⁸⁹ A. Henning, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 413-418.

¹³⁹⁰ M. Gras et H. Tréziny, "Mégara Hyblaea. Retours sur l'agora", in *Architettura, urbanistica, società nel mondo antico. Giornata di studi in ricordo di Roland Martin*, Tekmeria 2, Paestum 2001, p. 51-63, surtout p. 57; Tréziny, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 60.

¹³⁹¹ On notera aussi que le lieu de culte de l'agora ne sera pas affecté par les constructions ultérieures. À propos de ces découvertes, N. Hoesch, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 437, note: « Die enge Einbindung in ein eher inoffiziell wirkendes Wohnumfeld, die relativ bescheidenen und nahezu auf Keramik beschränkten Weihungen sowie die geringe Ausdehnung des Platzes könnte andererseits aber auch an Aktivitäten einer privaten oder familiären Kultgemeinschaft aus den Anfängen der Besiedlung denken lassen ». Malheureusement, en l'absence de découvertes épigraphiques (et même de terres cuites), l'identité des héros (ou des divinités ?) célébrés vers 600 en bordure de l'agora de Sélinonte reste inconnue.

¹³⁹² M. Cébeillac-Gervasoni, "Les nécropoles de Mégara Hyblaea", *Kokalos* 21, 1975, p. 32-33; M. Gras, "Nécropole et histoire: quelques réflexions à propos de Mégara Hyblaea", *Kokalos* 21, 1975, p. 50-51. Le prochain volume *Mégara* 6, portant sur les nécropoles de Mégara, apportera sans nul doute plus d'informations dans ce domaine.

à pain ») offrent des sacrifices ensemble (voir aussi *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 8.)¹³⁹³. Grâce à Aristote, on sait que Charondas, le législateur de Catane, appela les ὁμοσιπύοι les membres d'un même *oikos*¹³⁹⁴. De plus, la documentation épigraphique atteste la présence à Sélinonte au V^e siècle d'une organisation gentilice nommée *patria* qui rassemblait plusieurs *oikoi* et à laquelle les femmes aussi pouvaient être associées (voir pl. IX, fig. 2)¹³⁹⁵.

Le rôle des groupements familiaux du type *patria* dans la distribution et l'administration des lots de terre, est d'ailleurs confirmé dans une cité mégarienne, à Byzance. Ps.-Aristote atteste ainsi qu'à cause de leurs difficultés financières, les Byzantins ont mis en vente les « terres des θιασοί et celles des πατριάι » (τά τε θιασωτικὰ καὶ τὰ πατριωτικά)¹³⁹⁶.

III. 1. 5. Conclusions

La documentation épigraphique et littéraire actuelle atteste seulement la présence, dans les établissements mégariens, de deux divisions civiques: par *phylai* (les trois « tribus » doriennes) et par *hékatostyes* (« centaines »). Ces divisions sont attestées autant à Mégare que

¹³⁹³ Jameson *et al.*, *Lex sacra*, colonne A, l. 3: la forme locale transmise par l'inscription est les ὁμοσεπύοι, voir les commentaires des éditeurs aux p. 20 et 52. Sur les ὁμοσεπύοι, voir de même A. Brugnone, "Una lamineta iscritta da Selinunte", *SicArch* XXX, 93-95, 1997, p. 123-124; Dubois, *Loi sacrée*, p. 110-111; G. Camassa, "La *lex sacra* di Selinunte", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ANSP serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 141; A. Dimartino, "Omicidio, contaminazione, purificazione : il 'caso' della *lex sacra* di Selinunte", *ANSP* 8, 2003 (2006), p. 312-313.

¹³⁹⁴ Aristote, *Politique*, I, 2, 5, 1252 b 14. Sur Charondas en tant que législateur des villes chalcidiennes d'Italie et de Sicile, voir aussi Aristote, *Politique*, II, 12, 6, 1274 a 23.

¹³⁹⁵ *IGLMP*, no. 68, p. 98-100; Gallavotti, *Scritture arcaiche*, p. 100; *IGDS*, no. 47, p. 58; *IGASM* I², no. 51, p. 47-48; cf. Jameson *et al.*, *Lex sacra*, p. 97-98; F. Cordano, *PP* 52, 1997, p. 426; F. Ghinatti, "Le organizzazioni civiche siceliote", *Kokalos* 46, 1, (2000), 2004, no. 26.2, p. 60-61. Pour la présence des groupements familiaux à Sélinonte, voir aussi la stèle (*IGLMP*, 58; *IGDS*, 45; *IGASM* I², 41) consacrée à Zeus Meilichios et évoquant le Μειλίχιος | τῶν Κλευλιδῶν (« je suis le Meilichios des Kleulidai »). Les Κλευλίδαι réunissaient les membres d'un groupe descendant d'un ancêtre commun nommé Κλεύλος: E. Gabrici, "Il santuario della Malophoros a Selinunte", *MAL* 32, 1927, p. 382-383, 405; Hanell, *Megarische Studien*, p. 178

¹³⁹⁶ Ps.-Aristote, *Économique*, II, 2, 3 a, 1346b. Sur ce passage, voir les commentaires de B. A. van Groningen, *Aristote, Le second livre de l'Économique*, Leyde 1933, p. 55-56.

dans les colonies mégariennes et héracléotes. Malgré l'opinion de Nicholas Jones, on n'a pas de preuves que l'organisation tribale ait cessé d'exister à Mégare à la basse époque hellénistique, pour être ensuite recréée à l'époque impériale. Le titre de *ktistès* offert par les tribus mégariennes à Hadrien témoigne de l'aide accordée par l'empereur à la refaction de l'ancien temple d'Apollon *Pythios*.

Il est intéressant d'évoquer aussi le rôle des « centaines » dans les colonies mégariennes du Bosphore thrace dans l'intégration civique des colons (*apoikoi* ou *époikoi*). La dénomination de certaines *hékatostyes* relève la présence à Byzance et à Chalcédoine de traditions originaires non seulement de Mégare, mais aussi de Béotie et d'Athènes.

Enfin, nous croyons qu'il n'y a pas de raisons d'accepter l'existence d'une division civique en *kômai* ni à Mégare, ni dans ses *apoikiai*. Dans le cas de Mégara Hyblaea, nous croyons que la répartition des lots de terre a été faite plus probablement en fonction des groupements initiaux d'*oikoi* (*patriai* ?).

III. 2. Les magistratures mégariennes

Nous nous proposons d'offrir dans ce chapitre un catalogue des magistrats éponymes (le βασιλεύς, le ἱερομνάμων) et des plus anciens collèges de magistrats d'origine mégarienne (les αἰσιμνάται, les πρόβουλοι, les στρατηγοί, les δαμιουργοί, les νομοφύλακες, les ἀγορανόμοι) attestés dans les établissements mégariens. À cet égard, il convient de noter que la plupart des institutions de Mégare se retrouvent dans les établissements mégariens de la Propontide (avec une exception notable, Byzance) et du Pont-Euxin. En revanche, l'absence d'une épigraphie hellénistique pour Mégara Hyblaea et Sélinonte, ou l'usage aux époques archaïque et classique dans ces cités de tablettes de plomb, matériel facilement réutilisable, pour graver les documents officiels, font que les témoignages épigraphiques attestant des magistratures mégariennes sont rares en Sicile.

Bien que l'essentiel de la documentation portant sur les institutions mégariennes date de l'époque hellénistique ou impériale, il est évident que ces structures politiques et juridiques, comme le reste des *nomima*, ont été introduites dans les colonies mégariennes par les premiers *apoikoi*¹³⁹⁷. Malheureusement, dans l'état actuel de nos connaissances, les modalités de fonctionnement des institutions mégariennes ou les changements opérés au fil du temps dans telle ou telle cité mégarienne nous échappent en grande partie; dans plusieurs cas nous sommes contraints à des conjectures. En effet, les documents épigraphiques mentionnent souvent seulement les titres des magistrats, sans indiquer leurs fonctions exactes. En conséquence, pour déterminer les fonctions de certains magistrats mégariens, nous sommes obligés de faire des rapprochements avec d'autres constitutions grecques, sans pour autant savoir si telle ou telle magistrature d'une cité mégarienne correspondait complètement à une magistrature homonyme d'une autre cité grecque¹³⁹⁸.

En ce qui concerne l'organisation de ce chapitre, nous tenons à souligner que notre démarche diffère sur un point de celle de Krister Hanell¹³⁹⁹. De fait, nous avons choisi de ne pas suivre l'exemple du savant suédois, qui offrait une liste des attestations des institutions

¹³⁹⁷ Certes, on ne peut pas exclure l'introduction de certaines *archai* mégariennes par de colons ultérieurs, mais cette hypothèse, d'ailleurs très difficile à prouver, est très peu probable, car la fondation d'une colonie supposait l'existence des institutions propres à une cité grecque (divisions civiques, magistratures).

¹³⁹⁸ Cf. Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 276-277.

¹³⁹⁹ Hanell, *Megarische Studien*, p. 144-160.

mégariennes et non mégariennes par cités. Nous analysons en revanche chaque institution séparément, en fonction des ses attestations dans toutes les cités mégariennes. C'est la raison pour laquelle les sous-chapitres sont consacrés aux magistratures, et non pas aux établissements mégariens.

Par ailleurs, nous ne nous occuperons pas des magistratures n'ayant pas une origine proprement mégarienne ou ne se rattachant pas à des colons originaires d'autres régions de la Grèce que Mégare (comme par exemple le *ἱερομνάμων* argien). À cet égard, nous considérons qu'il s'agit tantôt d'institutions panhelléniques (comme le Conseil, l'Assemblée ou le *γραμματεὺς βουλᾶς καὶ δάμου*), tantôt de développements institutionnels ultérieurs, sans lien avec l'origine des établissements mégariens (voir, à titre d'exemple, le *προφήτας* et l'*οἰκονόμος* de Chalcédoine, les archontes présents dans les différents établissements mégariens, etc.).

III. 2. 1. Les magistrats éponymes

III. 2. 1. 1. Le βασιλεύς

On remarque d'emblée que plusieurs décrets mégariens attestent que le βασιλεύς est au III^e siècle le magistrat annuel éponyme de la cité¹⁴⁰⁰. Il perd sa fonction d'éponyme lors de l'appartenance de Mégare à la Confédération béotienne (224-206/205 ou 192 ?)¹⁴⁰¹, quand il est

¹⁴⁰⁰ IG VII, 1-14, 3473 (?); Heath, *Proxeny Decrees*, nos. I-III, p. 82-88; Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 138-148 [E.-L. Choremi, "Προξενικό ψήφισμα Μεγάρων", in *Ελληνική και Ρωμαϊκή. Γλυπτική από τις συλλογές του Μουσείου Μπενάκη*, S. Vlizos (éd.), Athènes 2004, p. 211-213; cf. Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 109-111].

¹⁴⁰¹ Pour les périodes achéenne et béotienne de Mégare, voir les témoignages de Polybe, II, 43, 4-6; XX, 6, 7-12; Trogue-Pompée, XXVI, éd. O. Seel; Plutarque, *Aratos*, XXIV, 3; *Philopoimen*, XII, 3; Pausanias, VIII, 50, 4; Athénée, X, 418 B. Chez les modernes prévaut l'opinion que la cité de Mégare fait partie à deux reprises, entre 243 et 224 et entre 192 et 146, de la Confédération achéenne, et entre 224 et 192, du *Koinon* béotien. À ce propos, voir Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad no. 34 a, p. 19-20; Beloch, *Gr. Gesch.*², IV, 2, p. 433-434; Highbarger, *Megara*, p. 209-212; Meyer, *Megara*, col. 195-198; Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 113 (= *OpMinSel*, II, p. 1266); Feyel, *Polybe*, p. 30-32, p. 62, n. 1, p. 92; Wiseman, *Land*, p. 136. En revanche, A. Aymard, *Les premiers rapports de Rome et de la confédération achaienne (198-189 avant J.-C.)*, Bordeaux 1938, p. 14-15, n. 7, et p. 322, n. 38; *idem*, *RH* 196, 1946, p. 290, suivi dernièrement par D. Knoepfler, "Huit otages béotiens proxènes de

remplacé par un ἄρχων, selon le modèle béotien¹⁴⁰². On remarque aussi qu'au II^e siècle la formule ἐπί avec les noms du γραμματεὺς et du γυμνασίαρχος figurent en tête des deux listes d'éphèbes de Mégare¹⁴⁰³. Une inscription mentionne encore un βασιλεὺς à l'époque impériale, mais à ce moment-là on sait que l'éponymie est détenue par un στρατηγός ou plus rarement par un ἀρχιερεὺς¹⁴⁰⁴.

D'autres témoignages sur l'éponymie du βασιλεὺς proviennent des deux autres établissements de la Mégaride, Aigosthènes (Porto Germeno) et Pagai (Alepouchori). Le γραμματεὺς et le βασιλεὺς datent un décret de proxénie, émis probablement dans la deuxième moitié du III^e siècle ou dans la première moitié du II^e siècle (pendant une des périodes achéennes: ca. 243-236/ ca. 229-224 ou 224-192), par la polis des Αἰγοστυῖται pour le Mégarien Apollodoros, fils d'Alkimachos. Ce document indique qu'Aigosthènes, qui, dans le décret IG VII, 1 de l'époque de Démétrios II est une κώμη mégarienne (ca. 235-229, voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1.), est maintenant une cité indépendante¹⁴⁰⁵. Les inscriptions

l'Achaïe: une image de l'élite sociale et des institutions du *Koinon Boiôtôn* hellénistique (Syll.³, 519)", in *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, Rome 2003, p. 102, n. 93, donne des arguments pour la date de 206/205 au lieu de la date de 192, traditionnellement admise, pour le retour de Mégare à la Ligue achéenne. Il est en même temps fort probable que la première période achéenne de la Mégaride fut interrompue par une brève occupation de cette région par Démétrios II, ca. 235-229 (voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1.).

¹⁴⁰² Les catalogues militaires de Mégare IG VII, 27 et 28, sont datés par l'archonte de la cité, suivi par l'achonte béotien; cf. Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 303. Sur le remplacement de leur magistrat éponyme par un archonte dans les cités entrées dans la Confédération béotienne, dont Mégare et Aigosthènes, voir P. Roesch, *Thespies et la confédération béotienne*, Paris 1965, p. 161; Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 114-116 (= *OpMinSel*, II, p. 1267-1269).

¹⁴⁰³ IG VII, 29, l. 1-4: Ἐπὶ γραμματέ[ος τοῦ δά]μου Ἐπιδικαστᾶ [τοῦ Εὐ]πόρου, γυμνασια[ρχοῦν]τος Ἡρακλείτου τοῦ [Διο]κλείδα; et aussi no. 31, l. 1-4: Ἐπὶ γραμματέος τῶν συνέδρων | Ἀλκιδάμου γυμνασιαχοῦντος δὲ | ἐν Ὀλυμπείῳ Ματροξένου | τοῦ Ἀπολλοδώρου. Cf. Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 109 (= *OpMinSel*, II, p. 1262).

¹⁴⁰⁴ IG VII, 102, l. 1-4 (IG IV², 2, 1120): Ἡ βουλὴ | Νεικίαν Ἑρμείου | βασιλεύσαντα | ἀρετῆς χάριν. Dans les inscriptions IG VII, 25 et 90, l'éponyme est le « stratège de la cité » (ὁ στρατηγὸς τῆς πόλεως, voir aussi *infra*, chapitre III. 2. 2. 1.). Voir IG VII, 107 (IG IV², 2, 1121), pour la mention d'un *archierus* éponyme à Mégare à l'époque impériale. Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 145-146.

¹⁴⁰⁵ IG VII, 223, l. 1-3: Ἐπὶ γραμμ[ατ]έως.....], ἐπὶ δὲ βασιλέως ἐν Αἰγοσθέ[νους Ἡρά]κωνος. La date de ce décret est controversée. La mention des *synarchiai*, une organisation collégiale d'origine achéenne (voir *infra*

attestent que dès 224, Aigosthènes, tout comme Mégare et Pagai, se rattache en tant que *polis* à la Confédération béotienne. À cette époque, les décrets d'Aigosthènes sont datés à la fois par l'archonte fédéral et par un magistrat de la cité. Ce dernier est probablement un archonte, compte tenu du parallèle avec Mégare où pendant la période béotienne un archonte remplace le « roi » dans la fonction d'éponyme (voir ci-dessus)¹⁴⁰⁶.

chapitre **III. 2. 2. 1. 1.**), par cette inscription suggère qu'on est après 243, l'année de l'entrée de la Mégaride dans la Ligue achéenne. Selon Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 121-122 (= *OpMinSel*, II, p. 1274-1275), s'il est fort probable qu'Aigosthènes, tout comme Mégare et Pagai, a joint la Ligue béotienne en 224 (cf. Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 323-331), on n'a aucun indice selon lequel cette cité ait suivi l'exemple de deux autres sites de la Mégaride, en rejoignant à la fin du III^e-début du II^e siècle la Ligue achéenne. Au contraire, le fait que des monnaies avec l'inscription Ἀχαιοὶ Αἰγοσθηνῖται n'aient pas encore été découvertes, suggère qu'Aigosthènes a continué d'être béotienne au II^e siècle. Dans ces conditions, le décret d'Aigosthènes IG VII, 223, daterait de ca. 243-236 ou de ca. 229-224, intervalles pendant lesquels les trois cités de la Mégaride (Mégare, Aigosthènes, Pagai) auraient appartenu, à coup sûr, à la Ligue achéenne (voir *infra*, chapitre **III. 2. 2. 2. 1.**). Quant au secrétaire éponyme mentionné par ce décret, plusieurs spécialistes le considèrent comme le secrétaire fédéral achéen (ce magistrat apparaît comme éponyme aussi dans l'inscription IG VII, 188, trouvée à Pagai); cf. Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad no. 12, p. 6-7; Beloch, *Gr. Gesch.*², IV, 2, p. 433; W. Kolbe, "Das griechische Bundesbürgerrecht der hellenistischen Zeit", *ZRG* 49, 1929, p. 143-145 (= F. Gschnitzer (éd.), *Zur griechischen Staatskunde*, Darmstadt 1969, p. 389-391); *contra* Feyel, *Polybe*, p. 31, n. 4, qui identifie le secrétaire de IG VII, 223, au secrétaire de la cité. Selon le savant français, ce décret d'Aigosthènes date du II^e siècle, car l'éponymie du secrétaire de la cité est attestée à cette époque à Mégare (voir les attestations citées ci-dessus). On notera que l'éponymie du secrétaire à Mégare est due peut-être aussi à l'influence achéenne.

¹⁴⁰⁶ IG VII, 209, l. 1: Καφίσια[ο] ἄρχοντας ἐν Ὀρχηστοῖ. L'archonte beotien et l'éponyme local datent aussi les décrets d'Aigosthènes IG VII, 212, 214-218, 220-222; cf. pour la datation Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 301 *sqq.* Voir aussi le décret de proxénie publié récemment par M. S. Diakoumakou, "Προξενικὸ ψήφισμα τῆς πόλεως τῶν Αἰγοσθηνιτῶν", *Horos* 13, 1999, p. 173-175 (*SEG* XLIX, 500), qui confirme encore une fois le fait qu'Aigosthènes est à l'époque hellénistique une *polis*. On remarque que ce dernier décret de la cité, tout comme les décrets IG VII, 207, 208, 223, doit être déposé dans le sanctuaire du héros local Mélampous. Sur le culte de ce héros à Aigosthènes, voir N. D. Papachatzis (éd.), Παισανίου Ἑλλάδος Περιήγησις. Ἀττικά, I, Athènes 1974 (réimpr. 1994), n. 4, p. 512-513; Antonetti-Lévêque, *Devins*, p. 200-205. Il convient de rappeler que pendant l'appartenance de Mégare et d'Aigosthènes à la Confédération béotienne, le style de leurs décrets est influencé par celui des décrets béotiens. À ce propos, voir Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 111, 484-485 et 556; H. Maquieira, "Presencia de beotismos en las inscripciones de Egostena", in *Homenaje a Josep Alsina. Actes del Xè simposi de la secció catalana de la SEEC, Tarragona, 28 a 30 de novembre de 1990*, J. Zaragoza et A. González Senmartí (éds.), Tarragona 1992, I, p. 85-89 (cf. *SEG* XLVI, 514).

Par ailleurs, un βασιλεύς Apollonidas est évoqué par un décret trouvé à Pagai¹⁴⁰⁷. Celui-ci est sans doute le même que le « roi » homonyme attesté par une inscription de Mégare même (IG VII, 14)¹⁴⁰⁸. Les deux fragments de cette stèle ont été publiés séparément et attribués par W. Dittenberger à Pagai (IG VII, 188, et 189). Pourtant, comme l’a démontré de manière convaincante L. Robert, il s’agit d’un seul décret émanant de la cité de Mégare, conservé en deux fragments. Selon le savant français, cette inscription, qui se trouvait exposée à Pagai et datant très probablement de 192 ou 191, porte sur le conflit entre Pagai et Aigosthènes pour le port de Panormos (dans la petite plaine du Psatho d’aujourd’hui, voir carte 7). Le litige a été finalement réglé par l’intervention des Confédérations béotienne et achéenne, l’une pour appuyer Aigosthènes et l’autre pour soutenir le couple Mégare-Pagai. On apprend également que, pour assurer l’impartialité de la décision, l’on a choisi comme arbitres des citoyens des cités lointaines de Thyreion d’Acarnanie et de Kassopée d’Épire. Qui plus est, ce décret mégarien atteste que Pagai est une communauté politique indépendante, mais étroitement liée à Mégare¹⁴⁰⁹.

Malheureusement, pour le moment aucun « roi » de Pagai n’est mentionné par les sources antiques. L’existence de ce magistrat est néanmoins probable, étant donnée l’indépendance de cet établissement aux époques hellénistique et impériale¹⁴¹⁰. En effet, un

¹⁴⁰⁷ IG VII, 188, l. 1-3: ἐπὶ βασιλέως Ἀπολλωνίδα, μηνὸς Παν[άμου....., ἐπὶ δὲ | γραμμ]ατέος.

¹⁴⁰⁸ Carlier, *Royauté*, p. 404.

¹⁴⁰⁹ Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 74-122 (= *OpMinSel*, II, p. 1250-1275); SEG XIII, 327; Ager, *Interstate Arbitration*, no. 85, p. 233-235; cf. E. Meyer, s.v. “Panormos”, *RE* XVIII, 2, 1949, col. 658; Smith, *Megara*, p. 80-82; K. Harter-Uibopuu, *Das zwischenstaatliche Schiedsverfahren im achäischen Koinon*, Köln-Weimar-Wien 1998, p. 110-111; Freitag, *Der Golf von Korinthos*, p. 179-180. Dernièrement, C. Wacker, “Der akarnanische Hafenplatz Panormos”, in *Akarnanien. Eine Landschaft im antiken Griechenland*, P. Bertold et al. (éds.), Würzburg 1996, p. 209-213, suggère que IG VII, 188, porte sur un arbitrage qui a eu lieu vers 245-239 entre les cités de Thyreion, de Kassopée et les Étoliens pour le port de Panormos, localisé dans le golfe d’Ambracie; cf. SEG XLVI, 520. Cependant, malgré la démonstration de L. Robert relative au lien entre les inscriptions IG VII, 188 et 189, cette interprétation ne prend en compte qu’un fragment du décret (IG VII, 188) et c’est une des raisons pour lesquelles elle n’a pas été retenue par les spécialistes. À ce propos, voir notamment Freitag, *Der Golf von Korinthos*, p. 180, n. 958.

¹⁴¹⁰ Selon Tarn, *Gr. Leagues and Macedonia*, p. 736, Pagai et Aigosthènes sont devenues indépendantes quand elles sont entrées avec Mégare dans la Ligue achéenne. Mais rien n’est encore certain à cet égard. Il est possible que l’indépendance – précédée sans doute d’une période d’autonomie – de ces deux bourgades mégariennes soit en liaison avec le « mouvement fédéraliste » qui, à partir du milieu du III^e siècle, gagne du terrain dans le monde

décret de proxénie émanant de Thisbè (*SEG* III, 344) pour Πρωτόμαχος, fils d'Ἀρχίας, de Pagai prouve que ce bourg est déjà une *polis* soit avant, soit après son entrée dans la Confédération béotienne en 224¹⁴¹¹. Les monnaies Ἀχαιῶν Παγαίων indiquent que Pagai est indépendante au II^e siècle lors de son intégration à la Confédération achéenne (192-146)¹⁴¹², et ce statut sera maintenu au I^{er} siècle, comme le montre un décret honorifique¹⁴¹³. Ultérieurement, même si Plinie témoigne de sa dépendance de Mégare¹⁴¹⁴, les monnaies avec l'inscription Παγαίων datant des règnes de Marc-Aurèle et de Septime Sévère suggèrent que Pagai reste indépendante à l'époque impériale¹⁴¹⁵.

D'autre part, le βασιλεύς est présent dans la plupart des *apoikiai* mégariennes. Ceci confirme l'ancienneté de son éponymie. Il s'agit évidemment d'une institution politique

grec (voir la création de la fédération épirote après la chute de la dynastie Éacide, selon le modèle de la Confédération étolienne). À cet égard, Will, *Histoire*², I, p. 350, fait remarquer que « c'est la multiplication et l'expansion des confédérations qui caractérisent cette époque. » Dans le cas mégarien, le *Koinon* achéen a pu servir de modèle (voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 1., à propos de l'introduction à Mégare du modèle achéen de la division en cinq *mère*). Cependant, force est de constater qu'on ne dispose pas de données suffisantes pour juger sainement de l'organisation sur des bases fédéralistes de la Mégaride à l'époque hellénistique. Notons enfin que chez le Ps.-Scylax, v. 39 (ouvrage datant de ca. 340-330), Mégare, Aigosthènes et peut-être aussi Pagai sont qualifiées de *poleis*. À cet égard, voir P. Flensted-Jansen, M. H. Hansen, "Pseudo-Skylax", in *The Return of the Polis : The Use and Meanings of the Word Polis in Archaic and Classical Sources*, *Historia Einzelschriften* 198, M. H. Hansen (éd.), Stuttgart 2007, p. 210-211.

¹⁴¹¹ Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 329-330, n. 242, datent ce décret de Thisbè entre le milieu du III^e siècle et 214/2; cf. D. Knoepfler, "La royauté grecque", *REG* 99, 1986, p. 333; *SEG* XXXIX, 420. Voir aussi N. D. Papachatzis, *op. cit.*, n. 1, p. 511 (estime que l'indépendance de Pagai date de l'entrée de la Mégaride dans la Confédération achéenne); Freitag, *Der Golf von Korinth*, p. 185, sur Pagai aux époques hellénistique et romaine.

¹⁴¹² Head, *HN*², p. 417. Sur la datation de ces monnaies, voir surtout Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 113 (= *OpMinSel*, II, p. 1266, avec les références).

¹⁴¹³ *IG* VII, 190. Malheureusement, dans ce décret de Pagai, repris par Ad. Wilhelm, *OJh* 10, 1907, p. 17-32 (= *Kl. Schriften* II, 1, p. 267-276), le passage où devait figurer l'éponyme n'est pas conservé.

¹⁴¹⁴ Plinie, *NH* IV, 7, 23: *attingit Isthmum parte sui quae appellatur Megaris ab colonia Megara, e regione Pagarum. Duo haec oppida excurrente Peloponneso sita sunt, utraque ex parte uelut in umeris Helladis, Pagaei et amplius Aegosthenenses contributi Megarensibus.*

¹⁴¹⁵ Head, *HN*², p. 394.

empruntée par les colonies mégariennes à la métropole de Grèce; une *archè* mégarienne de beaucoup antérieure à sa première attestation épigraphique de Mégare datant du III^e siècle.

On retrouve un βασιλεύς éponyme à l'époque hellénistique et impériale à Chalcédoine¹⁴¹⁶ et à Héraclée du Pont¹⁴¹⁷. En plus, une inscription honorifique d'Héraclée du Pont, gravée sur la base d'une statue, atteste que la prêtresse de l'empereur Antonin le Pieux est également la βασίλισσα τᾶς πόλιος¹⁴¹⁸.

La cité de Mésambria fournit la mention d'un autre « roi ». Dans cette colonie mégarienne du Pont Gauche, les documents publics ne sont pas datés par la mention d'un éponyme. Cependant, une dédicace du III^e siècle à Zeus Hyperdexios faite par Laios, fils de Boiôtos, un personnage qui a été à la fois « roi » et gymnasiarque (βασιλέων καὶ γυμνασιάρχων), suggère que le βασιλεύς était sans doute l'éponyme de cette cité¹⁴¹⁹.

De même, les *apoikiai* fondées par Héraclée du Pont ont été fidèles aux *nomima* mégariens. Dans ce sens, le « roi » donne son nom à l'année autant à Callatis¹⁴²⁰ qu'à Chersonèse¹⁴²¹. Les inscriptions et les monnaies de Chersonèse attestent qu'à l'époque impériale la charge de la magistrature βασίλισσα est remplie de façon quasi permanente et

¹⁴¹⁶ I. Kalchedon, 7; 8; 10; 22.

¹⁴¹⁷ I. Heraclea, 2 b; 4 (qui mentionne aux l. 5-6 la « royauté » éponyme, ἐπώνυμος βασιλεία); cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1963, 265.

¹⁴¹⁸ I. Heraclea, 1, l. 4-6: [ἀρ]χι[έ]ρ[ε]ιαν | θεοῦ Ἀντωνεῖνου καὶ φιλότιμον | βασίλισσαν καὶ Ἑστίαν τᾶς πόλιος. Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 153, n. 3.

¹⁴¹⁹ V. Velkov, "Zur Geschichte der Mesambria Pontica im III Jh. v. u. Z.", in *Acta of the Fifth International Congress of Greek and Latin Epigraphy, Cambridge 1967*, Oxford 1971, p. 110 (*IGBulg* I², 322 bis; Velkov, *Inscr. de Messambria*, no. 17): Βασιλέων | καὶ γυμνασιάρχων | Λαῖος Βοιωτοῦ | Διὶ Ὑπερδεξίῳ. Cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1971, 428; Carlier, *Royauté*, p. 481; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 132-133.

¹⁴²⁰ *ISM* III, 6, 10-12, 30, 35, 38, 44, 46. Les décrets de proxénie *ISM* III, 3, 7, évoquent l'invitation adressée par le *basileus* aux nouveaux proxènes à se rendre au banquet dans le *prytanée* de la cité. De plus, d'autres inscriptions de Callatis, *ISM* III, 75, 112, 122, mentionnent le titre de *basileus* porté par trois citoyens, dont sûrement deux pontarques.

¹⁴²¹ *IOSPE* I², 352, 353 (IV, 67), 354, 403 (IV, 80 B); IV, 77. Voir aussi les épitaphes *IOSPE* I², 410 (IV, 83), 414 (IV, 87), 415 (IV, 88), pour la mention de plusieurs personnes qui ont exercé la « royauté » à Chersonèse. Cf. Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 286.

fictive par la grande déesse locale, la Parthénos, en raison peut-être de l'effort financier qu'elle supposait¹⁴²².

Il faut ajouter qu'à Prousias de l'Hypios, qui n'est autre que l'ancienne colonie héracléote Kíeros (voir *supra*, chapitre II. 3. 1. 1.), deux inscriptions honorifiques de l'époque impériale mentionnent le titre de βασιλεύς¹⁴²³. Dans cette cité, la « royauté » a pourtant changé de nature, elle n'est qu'une distinction religieuse à cette époque, et non plus une magistrature annuelle. En effet, une de ces deux inscriptions de Prousias de l'Hypios indique que le personnage honoré est « roi », tout comme il est τροφεύς (« nourricier ») et εὐεργέτης (« bienfaiteur »), la βασιλεία n'étant pas mentionnée parmi les charges qu'il a remplies¹⁴²⁴.

Finalement, quelques monnaies frappées par Byzance vers 222-235 ap. J.-C. portent la légende Βυζαντίων ἐπὶ βασι(λ)έως Αἰμι(λίου) Σευήρου¹⁴²⁵. Il est même possible que, tout comme à Héraclée du Pont, le βασιλεύς ait été accompagné à l'époque impériale par une βασίλισσα, car sur d'autres monnaies de Byzance la légende mentionne non seulement Aemilius Severus, mais aussi le nom de sa femme (ἐπὶ Αἰμι(λίου) Σευήρου καὶ Ἰουλ(ίας)

¹⁴²² IOSPE I², 357-361, 365, 376, 384, 699; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154; Solomonik, *Epigraf. Khers.* II, 111, 112; Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43; SEG XLV, 985. Pour l'exercice de la « royauté » par la déesse Parthénos de Chersonèse, voir la légende βασιλευούσης ἔτους ρθ' qui apparaît sur un statère d'or et qui reprend le formulaire des décrets de la cité: A. von Sallet, "Ein Goldstater der taurischen Chersonesus mit dem Beinamen ΒΑΣΙΛΕΥΟΥΣΑ und einer Jahreszahl der Chersonesischen Aera", *Zeitschrift für Numismatik* 4, 1877, p. 273-277; *idem*, "Beiträge zur antiken Münz- und Altertumskunde", *Zeitschrift für Numismatik* 9, 1882, p. 143. Comme le montre Robert, *Hellenica*, II, p. 56, le participe βασιλευούσης se rapporte à l'abréviation Παρ[θένου], qui se trouve aussi sur cette monnaie de Chersonèse; cf. Anokhin, *Coinage of Chersonesus*, p. 6-7, 61. Voir aussi la liste des éponymes de l'époque impériale publiée par S. J. Saprykin, "Inscriptions grecques de Chersonèse", *VDI*, 1996, no. 4, p. 49-50, no. 9 (en russe), qui évoque deux fois le nom de la Parthénos. Pour la place de cette déesse dans le panthéon de Chersonèse, voir dernièrement A. S. Rusjaeva, "Le culte de la Parthénos à Chersonèse Taurique à l'époque de sa fondation", in *Religions du Pont-Euxin, Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 99-104 (avec la bibliographie).

¹⁴²³ I. Prusias ad Hyp., 18; 19; cf. Robert, *Hellenica*, VIII, p. 76.

¹⁴²⁴ Carlier, *Royauté*, p. 481.

¹⁴²⁵ A. von Sallet, "Beiträge zur antiken Münz- und Altertumskunde", *Zeitschrift für Numismatik* 9, 1882, p. 145-146; Schönert-Geiss, *Münzprägung*, II, p. 98-99, pl. 96, nos. 1700-1706; p. 100, pl. 97, nos. 1710.

Σευήρας)¹⁴²⁶. On aurait affaire dans ce cas à une femme de magistrat qui remplit aussi une fonction officielle. D'autre part, quelques monnaies de Byzance attestent qu'un autre titre, celui d'ἀρχιερεύς, précédé également de ἐπί (et peut-être associé à une ἀρχιέρεια), accompagne à l'époque impériale le nom de plusieurs magistrats¹⁴²⁷. Le fait que le mot ἐπί précède ces titres suggère que l'on a affaire à des magistrats éponymes. Néanmoins, les sources épigraphiques et numismatiques attestent que l'éponymie à Byzance continue à être remplie à l'époque impériale par le ἱερομνάμων (voir *infra*, chapitre III. 2. 1. 2.). Pour résoudre cette aporie, les savants ont pensé que les titres de βασιλεύς et d'ἀρχιερεύς étaient à Byzance des fonctions honorifiques à caractère religieux que les magistrats mentionnés par les monnaies avaient remplies, en plus de leur charge d'éponyme¹⁴²⁸. Le caractère honorifique du titre de βασιλεύς est d'ailleurs suggéré par une épitaphe byzantine du III^e siècle ap. J.-C. pour Aurélia Euphémia, « fille du très vénérable *basileus* » (θυγατέρα τοῦ ἀξιολογωτάτου βασιλέως)¹⁴²⁹.

Quant aux fonctions du βασιλεύς dans les établissements mégariens, notre documentation est très maigre. D'une manière générale, il nous paraît évident qu'en dehors de

¹⁴²⁶ Schönert–Geiss, *Münzprägung*, II, p. 99-100, pl. 97, nos. 1707-1709; p. 100-101, pl. 98, nos. 1715-1721; p. 101-102, pl. 99, no. 1724-1725.

¹⁴²⁷ Voir Schönert–Geiss, *Münzprägung*, II, p. 64, pl. 77, nos. 1462-1463; p. 70, pl. 80, no. 1510; p. 72, pl. 81, no. 1523; pour la légende ἐπὶ ἀρχ(ιερέων) Γ(αίου) Σαλλ(ίου) Ἀρισταινέτου καὶ Αἰλίας) Ἡραΐδος, respectivement p. 65, pl. 78, nos. 1464-1467; p. 73-74, pl. 82, nos. 1525-1529; p. 83-84, pl. 88, nos. 1597-1598 pour la légende ἐπὶ ἀρχ(ιερέων) Μ(άρκου) Αὐρ(ηλίου) Ἀντωνείνου. L'association du nom de C. Sallius Aristaenetus avec le nom d'une femme, Aelia Heraïs, est expliquée par B. Pick, "Personen- und Götternamen auf Kaisermünzen von Byzantion", *NZ* 27, 1895, p. 50-55, par le fait que dans ce cas il s'agirait d'une paire de magistrats, ἀρχιερεύς et ἀρχιέρεια. Selon Pick, cette explication serait également valable pour les autres associations de noms de femmes et d'hommes, sans titres, transmises par les monnaies byzantines de l'époque impériale (Aemilius Severus et Iulia Severa, M. Aurelius Fronto et Aelia Festa, M. Aurelius Domitianus et Aurelia Alypiane, M. Aurelius Dionysius et P. Alexandra, Isauricus et Béronikè). Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 156-157; Schönert–Geiss, *Münzprägung*, II, p. 18.

¹⁴²⁸ Hanell, *Megarische Studien*, p. 156-158; Schönert–Geiss, *Münzprägung*, II, p. 18-19; Carlier, *Royauté*, p. 480; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 146. Contra B. Pick, *op. cit.*, p. 40-42, 55, qui estime que, tout comme à Mégare et dans d'autres colonies mégariennes, le *basileus* était à l'époque impériale le magistrat éponyme de Byzance. Par ailleurs, Robert, *Documents*, p. 225, n. 9, estime qu'à Byzance « l'éponyme changea lors de la nouvelle fondation de la ville sous les auspices de Caracalla, après le châtement par Septime Sévère, et que ce fut alors l'ἀρχιερεύς. » C'est possible, mais il n'existe pas encore de confirmation épigraphique de cette hypothèse.

¹⁴²⁹ *I. Byzantion*, 323.

celle d'éponyme, le « roi » accomplit généralement des tâches essentiellement religieuses. Un argument en faveur de cette hypothèse est le récit de Dieuchidas, qui indique que l'ancien roi de Mégare était le responsable de la célébration des sacrifices aux dieux. De fait, le roi était celui qui accomplissait primitivement un rituel fort ancien: il terminait les sacrifices en plaçant la langue de la victime sur l'autel, une coutume qui, selon l'historien mégarien du IV^e siècle, était encore en usage chez les Mégariens¹⁴³⁰. Ce témoignage permet de penser que le « roi »-magistrat, héritier du roi mythique de Mégare (dont l'existence reste incertaine à l'époque géométrique, voir *supra*, chapitre I. 1. 4.), était en réalité celui qui célébrait à l'époque historique ce rite spécifique mégarien¹⁴³¹.

Par ailleurs, une loi sacrée de Chalcédoine atteste que le « roi » s'occupe de l'installation des prêtres après que ces derniers auront payé leur sacerdoce¹⁴³². Il détient finalement une charge représentative à Callatis, car les décrets de la cité stipulent que c'est à lui d'adresser à une personne honorée l'invitation à se rendre à un banquet au prytanée¹⁴³³.

III. 2. 1. 2. Le ἱερομνάμων

On constate que, contrairement aux autres établissements d'origine mégarienne, l'éponymie de Byzance n'était pas remplie par le βασιλεύς, mais par le ἱερομνάμων. Dans ce

¹⁴³⁰ Dieuchidas, *FGrHist* III 485 F 10 (= Piccirilli, *MEGARIKA*, F 8). Selon Dieuchidas ce rituel était lié à la légende du héros Alcathoos, fils de Pélopes, le bâtisseur mythique des murs de Mégare. En effet, après avoir tué le lion de Mégare, le héros a mis dans sa besace la langue de l'animal. Au moment où les autres chasseurs ont prétendu à Mégare avoir tué le lion, Alcathoos les confondit, en montrant la langue. C'est la raison pour laquelle le roi faisait à la fin des sacrifices l'offrande de la langue de l'animal sacrifié, une coutume encore observée par les Mégariens (δίοπερ θύσας τοῖς θεοῖς ὁ βασιλεὺς τὸ τελευταῖον τὴν γλῶσσαν ἐπέθηκεν τοῖς βωμοῖς· καὶ ἀπὸ τότε ἔθος τοῦτο διέμεινε Μεγαρεῦσιν). Cf. Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13; M. Detienne, *Apollon le couteau à la main*, Paris 1998, p. 93-94. Voir aussi chapitre I. 1. 4., sur la fin de la royauté à Mégare.

¹⁴³¹ Oost, *Megara*, p. 186; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 41; Carlier, *Royauté*, p. 401-402, n. 157; Smith, *Megaris*, p. 215-216.

¹⁴³² *I. Kalchedon*, 10, l. 12-14: ἀναθ[ε] [τω δὲ α]ὐτὸν ὁ βασιλεὺς, ἐπεὶ κα τὰν τιμὰν δῶι, τὸ δὲ | [ἀνάλ]ωμα δωσεί ὁ πριάμενος τὰν ἱερωτεῖαν. Pour l'achat du sacerdoce à Chalcédoine, voir de même, *I. Kalchedon*, 11 et 12.

¹⁴³³ La clause καλέσσαι δὲ αὐτὸν εἰς (τὸ) πρυτανεῖον τὸν βασιλέα apparaît mentionnée dans deux décrets de Callatis, *ISM* III, 3 et 7.

sens, Polybe (IV, 52, 4) rapporte que le traité des Byzantins avec les Rhodiens et le roi des Bithyniens, Prousius I^{er} (vers 220), a été conclu ἐπὶ Κώθωνος τοῦ Καλλιγείτονος ἱερομνημονούντος ἐν τῷ Βυζαντίῳ. Il est évident que cette formule correspond à celle du document officiel, consulté par Polybe soit à Byzance, soit à Rhodes¹⁴³⁴.

De plus, un décret apocryphe inséré dans le discours *Sur la couronne* de Démosthène (XVIII, 90) est daté ἐπὶ ἱερομνάμονος Βοσπορίχῳ. Même s'il s'agit dans ce cas d'un faux, ce document montre que la personne responsable de sa fabrication était au courant du formulaire des décrets byzantins à son époque¹⁴³⁵.

L'éponymie du ἱερομνάμων à Byzance est confirmée par plusieurs témoignages épigraphiques de l'époque hellénistique à l'époque impériale. Dans ce sens, un décret du II^e siècle pour un juge milésien, trouvé au Delphinion de Milet¹⁴³⁶, et une dédicace du I^{er} siècle à Zeus Αἰθριος, sont datées par la mention d'un ἱερομνάμων¹⁴³⁷. Mieux encore, le ἱερομνάμων est indiqué comme éponyme sur des stèles d'époque impériale provenant des bourgs du territoire de Byzance. Ce magistrat date ainsi une dédicace à Zeus Κωματικός faite par les κωμηται Δελκανοί¹⁴³⁸. Cette communauté villageoise se situait dans le Derkoz/Derkos moderne, une bourgade qui a conservé son nom antique avec une légère variante phonétique, localisée par les auteurs d'époque byzantine au bord de la mer Noire, sur le territoire européen de Byzance. C'est effectivement dans cette région qu'a été trouvée notre dédicace¹⁴³⁹.

La région de Yalova, sur la côte sud du golfe d'İzmit (Nicomédie) où se trouvait la « Pérée » asiatique de Byzance, a fourni également les noms de quelques éponymes

¹⁴³⁴ Robert, *Hellenica*, X, p. 18, n. 1; Walbank, *Commentary*, I, p. 506. Sur la guerre de Byzance avec les Rhodiens et le roi bithynien Prousius I^{er}, voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 2. (avec les références).

¹⁴³⁵ Robert, *Hellenica*, X, p. 18, n. 2; cf. P. Treves, "Les documents apocryphes du *Pro Corona*", *LEC* 9, 1940, p. 157-158; L. Bettarini, "Un falso in κοινά: il decreto di Bisanzio in Demosth. *De corona* 90 sg.", *RFIC* 130, 2002, p. 406-429.

¹⁴³⁶ *I. Byzantion*, 2, l. 1: ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἑστιαίου.

¹⁴³⁷ *I. Byzantion*, 19, l. 1-2: ἐπὶ ἱερομνάμονος Διὸς Σεράπιδος.

¹⁴³⁸ *I. Byzantion*, 22, l. 5-6: ἱερομνημονούτος Μητροδώρου Λασίου. Comme le remarque Robert, *Hellenica*, VII, p. 34, n. 8, l'absence du *nu* dans ἱερομνημονούτος était un vulgarisme phonétique.

¹⁴³⁹ Sur la localisation de Derkoz et sur les inscriptions trouvées là-bas, voir notamment Robert, *Hellenica*, X, p. 38-46.

byzantins¹⁴⁴⁰. Une inscription honorifique mentionnant Zeus Πρατομούσιος (la forme dorienne pour Πρωτομούσιος) découverte dans le village de Çiftlik Köy, près de Yalova, où se trouvait l'antique Strobilos, est datée par l'éponymie de Bruttia Crispina, l'épouse de l'empereur Commode¹⁴⁴¹. Un autre texte honorifique émanant du *démos* des Πρατομυσίται, sans aucun doute la communauté à laquelle se rattache le culte de Zeus Πρατομούσιος, commence par ἐπὶ ἱερομναμονούσης Ἱερᾶς Συγκλήτου, et finit par ἐπὶ ἄρχοντος Μηνίου Μηνოდότου Κεφαλῆας. Les deux magistrats offrent une double datation pour cette inscription: la première est fournie par le ἱερομνάμων de Byzance, et la deuxième par l'archonte, le haut dignitaire du village. Dans le premier cas, le village des « Premiers Mysiens » a comme éponyme le « Sénat divin », une institution romaine célébrée par les Byzantins de la même manière que le culte impérial¹⁴⁴².

Par ailleurs, une inscription d'époque impériale de Sélymbria, qui était alors un village byzantin, mentionne la déesse Hygeia comme ἱερομνάμων éponyme¹⁴⁴³.

De même, il convient d'évoquer la découverte sur le territoire européen de Byzance, à Küçük Çekmece, d'une série de dédicaces émanant des mystes de Dionysos Kallon, qui ont été remployées dans un tombeau d'époque byzantine. Ces inscriptions portent au début la mention ἐπὶ ἱερομνάμονος ou ἱερομναμονούσης, l'éponymie étant remplie, comme c'est souvent le cas à Byzance à l'époque impériale, soit par un empereur (Domitien)¹⁴⁴⁴, soit par des divinités (Déméter, Héra, Némésis, Nikè). On remarque, dans le cas des éponymes divins, que les textes attestent qu'un dignitaire, appelé ἱεροποιός, assistait la divinité, souvent à ses frais (ἐκ τῶν ἰδίων)¹⁴⁴⁵.

¹⁴⁴⁰ Voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 2., sur la *chôra* asiatique de Byzance.

¹⁴⁴¹ *I. Apameia und Pylai*: [ἱε]ρο[μν]αμονούσης Βρουττίας Κρυσπείνης.

¹⁴⁴² T. Corsten, "Neue Denkmäler aus Bithynien", *EA* 17, 1991, no. 1, p. 81-87, qui note à propos de l'éponymie du Sénat romain à Byzance (p. 82): « Die Eponymität dieser Körperschaft kann am einfachsten durch einen Kult des Senats in Byzantion erklärt werden. Man errichtete ein Heiligtum des Senats, welches selbstverständlich auch über eine eigene Kasse verfügte. Aus dieser wurden dann die Kosten für die Amtshandlungen bestritten. »

¹⁴⁴³ *I. Byzantion*, S 23, l. 1: [ἐπὶ] ἱερομναμονούσης θεᾶς Ὑγείας. À propos de cette inscription honorifique qui mentionne aussi l'*hékastotys* byzantine Βαθωνήα, voir aussi chapitre III. 1. 2. 2.

¹⁴⁴⁴ La formule ἐπὶ ἱερομνάμονος Δομιτιανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ τὸ ε' apparaît dans deux dédicaces, *I. Byzantion*, 30, l. 2-5, et 31, l. 2-4.

¹⁴⁴⁵ *I. Byzantion*, 32, l. 1-3: [ἱ]ερομναμονο[ύ]σης θεᾶς Δήμη[τρ]ος, ἱεροποιῶ δὲ | αὐτῆς καὶ ἀρχιερέο[ς] τὸ ακ', ἐκ τῶν ἰδίων τὸ κ', Διονυσίου [τ]οῦ Διονυσίου; 33, l. 1-4: ἐπὶ ἱερομνάμονος θεᾶς Ἥρας,

Il faut ajouter que le *ἱερομνάμων* date aussi d'autres stèles émanant des thiasés de Byzance. À cause de l'état fragmentaire de ces textes, on apprend seulement dans deux cas le nom de la divinité célébrée par ces collègues. Il s'agit de deux collègues dionysiaques datant de l'époque d'Hadrien: le thiasé de Dionysos Παράβολος et le thiasé des Διονυσοβολεῖται¹⁴⁴⁶.

De plus, les monnaies de l'époque hellénistique et impériale de Byzance portent le nom d'un magistrat au génitif précédé de ἐπί. Étant donnée, que le *ἱερομνάμων* éponyme est fortement attesté à Byzance, le magistrat qui apparaît sur ces monnaies a été identifié avec le *ἱερομνάμων*¹⁴⁴⁷. En faveur de cette interprétation, il existe aussi l'argument que le nom abrégé du *ἱερομνάμων* accompagne le nom du magistrat sur quelques monnaies¹⁴⁴⁸.

ἱεροποιῶν δὲ | αὐτῆς τὸ δεύτερον ἐκ τῶν ἰδίῳ Λολλίας Κοῖντου θυγατρὸς | Κατύλλης; 34, l. 1-3: ἐπὶ ἱερομνάμονος θεᾶς | Νεμέσεως, ἱεροποιούντος • Τι(βερίου) • Κλαυδίου • Διονυσίου; 35, l. 1-2: ἱερομαμονούσης θεᾶς Νείκης τὸ δ', ἱεροποιῶν δὲ αὐτῆς Πο(πλίου) Μεμμίου Πλαυτιανοῦ Ματροδώρου. On constate que les inscriptions et les monnaies d'époque impériale indiquent comme éponymes à Byzance plusieurs dieux et déesses: Déméter (deux fois), Dionysos (six fois), Héra, Némésis, Nikè (sept fois), Sarapis, Tychè de la Ville et Hygeia. À ce propos, voir Robert, *Hellenica*, II, p. 56, 154-155; X, p. 18-19; Schönert-Geiss, *Münzprägung*, II, p. 17, 35; Łajtar, *ad I. Byzantion*, 19, p. 50.

¹⁴⁴⁶ *I. Byzantion*, 36, l. 1: [(ἐπὶ) ἱερομαμονούσης - - - -] Σεβαστοῦ; 37, l. 1-2: ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἀδ[ριαν]οῦ Καίσαρος[ος] | τὸ • α • οἱ θιασῖται Διονύσω Παραβόλοι; 38, l. 1-2: ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἀδριανοῦ Καίσαρος τὸ β' • | Διον[υ]σοβολεῖται; 39, l. 1: [(ἐπὶ) ἱερομνάμονος [Ἡρ]ιδος Ἀθανίχωτος; 40, l. 1: [(ἐπὶ) ἱερομνάμονούσης θεᾶς -] (cette dernière inscription est accompagnée d'un relief dionysiaque, avec sa décoration de vigne, ce qui suggère qu'elle émane aussi des mystes de Dionysos). À côté des éponymies impériales attestées par les témoignages épigraphiques (Hadrien deux fois, Domitien cinq fois, Bruttia Crispina), les émissions monétaires attestent aussi les éponymies de Trajan (trois fois), Faustine l'ancienne déesse, Faustine la Jeune déesse et peut-être Caracalla (Marcus Aurelius Antoninus). Pour les empereurs éponymes à Byzance, voir L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, Paris 1938, p. 146; *idem*, *Documents*, p. 225, n. 10 et 11; Schönert-Geiss, *Münzprägung*, II, p. 17; Łajtar, *ad I. Byzantion*, 30, p. 62-63. Sur les collègues dionysiaques de Byzance, voir surtout Robert, *Documents*, p. 218-234.

¹⁴⁴⁷ Hanell, *Megarische Studien*, p. 156-157; Seyrig, *Monnaies*, p. 186; Schönert-Geiss, *Münzprägung*, I, p. 56-57; II, p. 17-19 (qui fournit des listes des *ἱερομνάμονες* éponymes mentionnés par les monnaies de Byzance); Le Rider, *Monnayage de Byzance*, p. 153. Une liste des magistrats monétaires de Byzance se trouve aussi chez R. Münsterberg, *Die Beamtennamen auf den griechischen Münzen: geographisch und alphabetisch geordnet*, Hildesheim-New York 1973 (Wien 1911-1927), p. 24-25.

¹⁴⁴⁸ Voir Schönert-Geiss, *Münzprägung*, II, p. 53-54, pl. 70-71, nos. 1395-1398, pour les monnaies qui portent la légende ἐπὶ Μεμμί(ου) Μάκρου ἱερομνάμονος; p. 54, pl. 71, no. 1400, pour une monnaie qui porte la légende ἱερομνάμων Αἴλιος Σεῦρος.

On constate finalement, selon l'exemple byzantin, qu'une dédicace des mystes de Dionysos, provenant de Périnthe et datant du règne de Caracalla, évoque également un ἱερομνάμων¹⁴⁴⁹. Ce texte suggère que la cité samienne de la Propontide a hérité du magistrat éponyme de sa voisine mégarienne. Il est possible que ce transfert institutionnel se soit produit vers la fin du III^e siècle, à l'époque où les cités de Byzance et de Périnthe étaient fort probablement liées par une union politique (*sympolitie*)¹⁴⁵⁰.

Il est particulièrement intéressant de noter que le ἱερομνάμων éponyme constitue une exception parmi les institutions mégariennes. En dehors de Byzance, les seules cités mégariennes où il est pour l'instant sûrement attesté sont Chalcédoine et Mésambria. Une inscription hellénistique atteste qu'il occupe la deuxième place dans la hiérarchie des magistrats de Chalcédoine, entre le « roi » éponyme et le prophète¹⁴⁵¹. D'autre part, un décret

¹⁴⁴⁹ Sayar, *Perinthos-Herakleia*, no. 56, l. 15: ἱερομνημονούτος Πομποίου Ἰουστινιανού. Sur l'éponymie du ἱερομνάμων à Périnthe, voir Robert, *Hellenica*, X, p. 19, n. 1; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 146-148; R. K. Sherck, "The Eponymous Officials of Greek Cities. IV", *ZPE* 93, 1992, no. 150, p. 240.

¹⁴⁵⁰ Au moment des négociations politiques de 198 entre le roi macédonien Philippe V et T. Quinctius Flamininus, les ambassadeurs rhodiens ont demandé selon Polybe, XVIII, 2, 4: ἀποκαταστήσαι δὲ Περινθίους εἰς Βυζαντίων συμπολιτεῖαν, et selon Tite Live, XXXII, 33, 7: *et Perinthium Byzantiis in antiqui formulam iuris restitui*. Cf. Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 147-148. Sur les campagnes de Philippe V dans la Propontide orientale, voir dernièrement A. Dumitru, "Byzance et les Philippe de Macédoine", *REG* 119, 2006, p. 139-156 (avec les références), qui estime que l'auteur du siège de Byzance mentionné par Denys de Byzance (14, p. 6-7, éd. Güngerich) n'est pas Philippe II, mais bien Philippe V. Cette identification paraît confortée par le fait que ce fut justement Philippe V qui occupa Périnthe et Chalcédoine (Polybe, XV, 23, 9). Cette mainmise impliquait à la fin du III^e siècle un état d'hostilité entre le roi macédonien et Byzance, car cette dernière cité était liée peut-être à cette époque par une *sympolitie* non seulement à Périnthe, mais aussi à sa cité-sœur du Bosphore thrace (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 4.).

¹⁴⁵¹ *I. Kalchedon*, 7, l. 1-3: Βασιλεὺς Προμαθίων Θεοδότου, | ἱερομνάμων Ἑρμαῖος (Ἑρμαῖος Merkelbach) Ἑρμαίου, | προφήτας Ἀθαναίων Ἀπολλοφάνειος). Le ἱερομνάμων est mentionné également par deux inscriptions de Chalcédoine: une stèle funéraire d'un personnage qui a été à la fois ἱερομνάμων et προφήτας (*I. Kalchedon*, 42; cf. L. Robert, "Hellenica", *RPh* 13, 1939, p. 187-188 = *OpMinSel*, II, p. 1340-1341) et un règlement qui atteste que le ἱερομνάμων est le magistrat responsable de la publication de la liste de *proxenoi* (*I. Kalchedon*, 4). Rappelons que le prophète est en rapport à Chalcédoine avec le culte d'Apollon *Pythaios* et *Chrestérios*; cf. E. Fascher, *Προφήτης. Eine sprach- und religionsgeschichtliche Untersuchung*, Gießen 1927, p. 48; Hanell, *Megarische Studien*, p. 150; L. Robert, « Hellenica », *RPh* 13 (1939), p. 188 (= *OpMinSel* II, p. 1341); J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1978, 480. Nous avons consacré à cette divinité une étude qui sera publiée

de Mésambria en l'honneur des « ancêtres de Dionysios » (πρόγονοι Διονυσίου) mentionne un personnage, Ὀμφαλίων, qui a rempli la charge de ἱερομνάμων τε τῶν ἱερῶν¹⁴⁵².

En revanche, on ne rencontre qu'un μνάμων à Mégare à l'époque romaine, un magistrat qui semble avoir des attributions dans la sphère de la rédaction et du respect des lois¹⁴⁵³. De surcroît, les décrets d'époque hellénistiques attestent à Chersonèse la présence des συμμνάμονες¹⁴⁵⁴. En analysant ces témoignages, Hanell a repoussé à juste titre l'hypothèse de Latychew soutenant que les συμμνάμονες formaient à Chersonèse le collège des συν[ιερο]μνάμονες, ayant comme président un ἱερομνάμων¹⁴⁵⁵. En réalité, le ἱερομνάμων n'est pas attesté pour l'instant à Chersonèse, et la présence d'un μνάμων à Mégare indique que le collège des συμμνάμονες était constitué de plusieurs μνάμονες¹⁴⁵⁶. Il est par ailleurs peu probable que le μνάμων de Mégare coïncide avec le ἱερομνάμων de Byzance et de Chalcédoine, étant donné que ce dernier est un magistrat très répandu dans le monde grec, ayant des attributions variées¹⁴⁵⁷. À cet égard, nous avons suggéré qu'au lieu de chercher une

prochainement: A. Robu, "Réflexions sur le culte d'Apollon à Chalcédoine", in *Religious History of Europe and Asia. The 6th EASR Conference, Bucharest, 20-23 September 2006*, LEC, Suppl. 2008, à paraître.

¹⁴⁵² Velkov, *Inscr. de Messambria*, no. 5; cf. Avram, *Bull. ép.* 2006, 283.

¹⁴⁵³ IG VII, 18, l. 30-32: τὰν ἐπιμέλειαν [περὶ τῆς στάλας καὶ τῆς ἀναγραφῆς, ὅπως] | ἐγδοθῇ κατὰ τοὺς νόμους.....] | ἐπιστάμων. μνάμων. Merkelbach, *ad I. Byzantion*, 2, p. 25, commet une erreur en écrivant que les ἱερομνάμονες sont également attestés à Mégare. Les *mnemones* étaient originellement responsables dans plusieurs cités de la rédaction des lois, en veillant aussi à leur respect. Ensuite, à l'époque hellénistique, ils deviennent souvent des scribes. À ce propos, voir M. Wörle in W. Lambrinoudakis, M. Wörle, "Ein hellenistisches Reformgesetz über das öffentliche Urkundenwesen von Paros (mit. Taf. 5-13)", *Chiron* 13, 1983, p. 328-344; R. Thomas, *Literacy and Orality in Ancient Greece*, Cambridge 1992, p. 69-71; *idem*, "Written in Stone? Liberty, Equality, Orality, and the Codification of Law", *BICS* 40, 1995, p. 66-71 (*SEG* XLV, 2262).

¹⁴⁵⁴ *IOSPE I*², 344; 349; 352.

¹⁴⁵⁵ Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 296-299.

¹⁴⁵⁶ Hanell, *Megarische Studien*, p. 151, 154; cf. R. A. Novikova, *VDI*, 1961, no. 2, p. 102-104; Loukoupoulou, *Thrace propontique*, p. 146.

¹⁴⁵⁷ L'origine mégarienne du ἱερομνάμων est soutenue par H. Hepding, s.v. "Hieromnemon", *RE* VIII, 1913, col. 1492, qui renvoie à Plutarque, *Propos de Table* VIII, 8, 4 (= *Moralia*, 730); E. Fascher, *op. cit.*, p. 48. Pourtant, comme Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 298, l'a jadis souligné, il ne ressort pas de ce texte que le ἱερομνάμων soit le prêtre de Poséidon à Mégare. Malgré ces évidences, nous constatons que R. K. Sherk, "The Eponymous Officials of Greek Cities. III", *ZPE* 88, 1991, no. 79, p. 235, écrit dernièrement « Byzantium was a colony of Megara back in the seventh century and inherited the institutions of its mother-city, including the office of hieromnemon... ».

origine mégarienne pour le ἱερομνάμων byzantin, il était plus probable que nous ayons affaire à une magistrature argienne. En faveur de cette hypothèse, nous avons invoqué le rôle important détenu par les ἱερομνάμονες à Argos, responsables du culte d'Héra, la divinité principale de la cité, et la mention des Argiens parmi les fondateurs de Byzance (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 6.).

Le ἱερομνάμων de Chalcédoine pourrait être expliqué soit par une présence argienne, soit par les échanges institutionnels qui se sont produits entre les deux colonies mégariennes du Bosphore. Un cas similaire d'influence entre les cités mégariennes du Bosphore est l'attestation des *hékatoistes* Καλλιχοῤιτις et Καλλιχορεᾶτις] à Byzance, respectivement à Chalcédoine (voir *supra*, chapitres II. 1. 2. 5.). Les liens politiques étroits entre ces deux cités pourraient être en effet responsables de certains transferts institutionnels (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 4.).

Quant à la présence du ἱερομνάμων à Mésambria, dont les charges cultuelles sont manifestes, elle est due soit aux Chalcédoniens qui ont participé avec les Mégariens à la fondation de la cité, soit aux *époikoi* byzantins et chalcédoniens qui, menacés par les Perses, sont arrivés vers 493 dans la colonie mégarienne du Pont Gauche (voir *supra*, chapitre II. 3. 2. 1.)¹⁴⁵⁸.

Finalement, il convient de s'attaquer à une possible attestation indirecte de la présence du ἱερομνάμων éponyme en Sicile, à Sélinonte. Dans ce sens, comme a bien voulu nous le signaler Denis Knoepfler, il paraît tentant de supposer que la mention d'un ἱερομνάμων comme éponyme dans les décrets d'Entella¹⁴⁵⁹ pourrait être due à l'influence de Sélinonte. Dans ce cas, l'apparition d'un ἱερομνάμων probablement en tant que magistrat éponyme à Ségeste serait aussi due à une influence sélinontine¹⁴⁶⁰. Il est vrai qu'on ne connaît pas encore le titre de

¹⁴⁵⁸ Avram, *Bull. ép.* 2006, 283.

¹⁴⁵⁹ IGDS, nos. 204-206, p. 254-262; U. Fantasia, "Le istituzioni", in *Da un'antica città di Sicilia. I decreti di Entella e Nakone*, Pisa 2001, p. 59-68, notamment p. 62, qui mentionne un *hiéromnamôn* à S. Marco d'Alunzio.

¹⁴⁶⁰ IG XIV, 291 (voir aussi 288 a, p. 687); IGDS, no. 216, p. 273-274; F. Cordano, "Le istituzioni delle città greche di Sicilia nelle fonti epigrafiche", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 155. Voir aussi le décret honorifique pour un *hiéromnamôn* de Ségeste: IGLMP, no. 53, p. 82-84. Le ἱερομνάμων est mentionné comme magistrat éponyme par une inscription qui date du II^e siècle, remployée dans une église de S. Marco di Alunzio. À ce propos, voir G. Manganaro, "Ricerche di antichità e di epigrafia siceliota", *ArchCl* 17, 2, 1965, p. 201-202.

l'éponymie en place à Sélinonte, mais les exemples de Byzance et de Chalcédoine suggèrent que le ἱερομνάμων pouvait se trouver dans les cités mégariennes.

Des contacts entre Entella et Sélinonte sont attestés par l'onomastique et par l'inscription en alphabet sélinontin découverte à Entella, qui mentionne peut-être des bannis de Sélinonte dans cette cité¹⁴⁶¹. Un autre lien entre Entella et Sélinonte est visible dans le culte des Euménides attesté dans les deux cités. Dans ce sens, les décrets d'Entella citent le mois d'Εὐμενιδεῖος¹⁴⁶² et la loi sacrée de Sélinonte confirme le culte rendu par les Mégariens aux Euménides et à Zeus Εὐμενής¹⁴⁶³.

Sélinonte joue aussi un rôle important dans l'introduction de l'écriture dans l'aire élyme, notamment à Ségeste. À cause de l'influence de l'alphabet sélinontin, il existe une ressemblance entre les lettres des inscriptions de Sélinonte et de Ségeste, et le *bêta* mégarien à la forme d'un *nu* renversé () apparaît aussi dans la cité élyme¹⁴⁶⁴.

Il en ressort clairement que des échanges culturels et institutionnels se sont produits entre Sélinonte et les cités élymes de Sicile. À cet égard, la relation entre Sélinonte, Entella et Ségeste pouvait être semblable à celle qui existait entre Byzance et Périnthe. De même que

¹⁴⁶¹ G. Nenci in M. G. Canzanella *et al.*, "Entella. Relazione preliminare della campagna di scavo 1988", *ASNP* serie iii, 20, 1, 1990, p. 548, no. 2; *SEG* 40.786; cf. F. Spatafora, "L'alta e media Valle del Belice tra la Media Età del Bronzo e l'età arcaica", *Kokalos* 42, 1996, p. 198. Voir aussi *supra*, chapitre II. 1. 2. 4. sur les parallèles qui existent entre l'onomastique de Sélinonte et celle d'Entella.

¹⁴⁶² *IGDS*, nos. 204, p. 254-256; 205, p. 256-257; 207, p. 262-264.

¹⁴⁶³ Jameson *et al.*, *Lex sacra*, colonne A, l. 8 (Zeus Εὐμενής) et l. 9 (Εὐμενίδες); Dubois, *Loi sacrée*, p. 113.

¹⁴⁶⁴ L. Agostiniani, *Iscrizioni anelleniche di Sicilia. Le iscrizioni elime*, Firenze 1977, p. 115-119; *idem*, "La lingua degle Elimi. Per uno stato della questione", in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti de seminario di studi, Palermo-Contessa Entellina 25-28 maggio 1989*, G. Nenci, S. Tusa et V. Tusa (éds.), Palermo 1990, p. 353-354; M. T. Manni Piraino, "L'apporto dell'epigrafia", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 94; S. Marchesini, "Il segno  in Elimo: una nuova proposta", *ASNP* serie iv, 3, 1-2, 1998, p. 289-299. Pour la mention de ce type de *bêta* par les graffites élymes, voir L. Agostiniani, *op. cit.*, nos. 222, p. 59; 277, p. 73; 281, p. 74; 289, p. 77; 317, p. 85. À propos de l'influence de Sélinonte sur l'écriture élyme, et surtout sur l'écriture de Ségeste, L. Agostiniani, "L'epigrafia elima", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP* serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 5, note « e decisivo, il fatto che Segesta usa, per l'occlusiva bilabiale sonora, un *beta* a N rovesciato che, in Sicilia, è solo di Selinunte (dove rappresenta, presumibilmente, un retaggio megarese) ».

Périnthe reçut de Byzance le ἱερομνάμων comme magistrat éponyme (voir *supra*), Entella et Ségeste auraient pu tenir leur éponymie de Sélinonte¹⁴⁶⁵.

Dans ce cas, il subsiste néanmoins une question relative à l'origine de ce magistrat à Sélinonte. En effet, nous avons repoussé une origine mégarienne pour le ἱερομνάμων dans les colonies mégariennes du Bosphore thrace, en suggérant la possibilité d'une importation argienne. Il ne serait pas exclu que cette piste argienne puisse expliquer également la présence du ἱερομνάμων en Sicile, et particulièrement à Sélinonte. Il existe ainsi quelques témoignages qui suggèrent une présence argienne en Sicile. Nous avons déjà noté qu'il y avait sans doute aussi des Argiens parmi les Doriens qui se sont séparés dans la deuxième moitié du VIII^e siècle des Mégariens de Lamis, pour aller ensuite fonder Syracuse avec les Corinthiens d'Archias (voir *supra*, chapitre II. 1. 1. 1.). Par ailleurs, le programme iconographique des métopes archaïques de Sélinonte est profondément marqué surtout par les mythes argiens¹⁴⁶⁶. Il est dès lors possible que les Argiens qui ont participé dans la première moitié du VII^e siècle avec les Mégariens à la fondation de Byzance soient également partis pour la Sicile, vers la même époque, avec les Mégariens de Pammilos. Certes, en l'absence de témoignages littéraires attestant la participation des Argiens à la fondation de la colonie mégarienne de Sicile, nous devons nous limiter à des hypothèses et il est évident que seules les futures découvertes pourront apporter plus d'informations sur les magistratures des colonies mégariennes de Sicile et sur leur origine.

Au demeurant, en ce qui concerne les compétences du ἱερομνάμων, les savants ont supposé que, tout comme l'indique le nom même de ce magistrat, elles tenaient surtout du

¹⁴⁶⁵ A. Robu, "Chronique mégarienne. À propos d'un livre récent portant sur les cités mégariennes de Sicile", *AC* 75, 2006, p. 211-212.

¹⁴⁶⁶ R. R. Holloway, "Early Greek Architectural Decoration as Functional Art", *AJA* 92, 1988, p. 181, écrit: « It appears that reference to Hera and the Argolid qualifies each of the subjects chosen for the inclusion in this cycle of metopes ». C. Marconi, "Immagini pubbliche e identità di una colonia: il caso delle metope del tempi "C" di Selinunte", in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 121-134, notamment p. 132, explique la représentation des héros argiens (Persée, Oreste, Héraclès) sur les métopes de Sélinonte par l'influence primitive d'Argos sur Mégare à l'époque archaïque. Pourtant, il est également possible que cette influence argienne ait été due à une présence effective des *oikoi* d'origine argienne dans la grande colonie mégarienne de l'ouest sicilien. Cf. Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 38-39, qui estime également que la présence d'Héraclès à Sélinonte est due à une influence argienne.

domaine religieux¹⁴⁶⁷. Cette hypothèse est maintenant confirmée par l'inscription de Mésambria qui évoque un ἱερομνάμων τε τῶν ἱερῶν, à savoir un magistrat chargé soit des « sanctuaires » (τὸ ἱερόν), soit « des choses sacrées » (τὰ ἱερά) de la cité¹⁴⁶⁸.

Par ailleurs, les inscriptions attestent que le ἱερομνάμων remplit également des charges représentatives et politiques dans les établissements mégariens. Dans ce sens, le décret promulgué par les Byzantins pour le juge milésien Apollonidès, fils de Memnon, désigne ce magistrat comme celui qui devait annoncer lors des jeux dionysiaques l'attribution d'une couronne d'or au personnage honoré¹⁴⁶⁹. Finalement, une inscription de Chalcédoine indique que le ἱερομνάμων accomplit la fonction politique de la réalisation et de la publication des listes de *proxénoi*¹⁴⁷⁰.

III. 2. 2. Les collèges de magistrats

III. 2. 2. 1. Les Commissions du Conseil: les αἰσιμνάται, les πρόβουλοι, les πεντεκαίδεκα (?)

III. 2. 2. 1. 1. Les αἰσιμνάται¹⁴⁷¹

Les αἰσιμνάται semblent constituer à l'époque archaïque l'un des collèges les plus importants de Mégare. En effet, cette institution, propre non seulement au monde mégarien, mais aussi à l'espace est-ionien, sera transmise à plusieurs colonies fondées au VII^e siècle par

¹⁴⁶⁷ H. Hepding, *op. cit.*, col. 1490; Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 296-298; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 72; Hanell, *Megarische Studien*, p. 150-151; Łajtar, *ad I. Byzantion*, 2, p. 25.

¹⁴⁶⁸ Avram, *Bull. ép.* 2006, 283.

¹⁴⁶⁹ *I. Byzantion*, 2, l. 21-25: καὶ τὸν ἀποσταλέντα δικαστὰν ὑπ' αὐτῶν | Ἀπολλωνίδαν Μέμνονος ἐπαινέσαι καὶ στεφανῶσαι στεφάνῳ χρυσέῳ, τὸν θ' ἱερομνάμονα ποιήσα[σθαι τὰν ἀναγγελίαν τῶν στεφάνων ἐν τῷ[ι] | ἀγῶνι τῶν Διονυσίων.

¹⁴⁷⁰ *I. Kalchedon*, 4, l. 5-8: [καὶ τ]ὸ[ν ἱερ]ομνάμον[α] τοὺς προξένου[ς] | [τοὺς γενομ]ένους ἀναγρά[φε]ιν [ε]ἰστά[λαν] | [λιθίναν] τό τε ὄνομα αὐτο[ῦ] καὶ τοῦ [πα][τρ]ὸς [καὶ τῆς πόλιος]...

¹⁴⁷¹ La forme mégarienne est αἰσιμνάται (SIG³ 642, l. 1), le vocalisme radical αἰσ- étant plutôt ionien. À ce propos, voir F. Solmsen, *Beiträge zur griechischen Wortforschung*, Strasbourg 1909, p. 39; Chantraine, *DELG*, s.v. αἰσιμνάω, p. 39-40; Oost, *Megara*, p. 186, n. 4; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 163, n. 7; L. Dubois, *IGDS*, p. 35. Dans notre texte, nous avons choisi d'employer la forme mégarienne *aisimnatai*.

les Mégariens en Sicile (Sélinonte) et en Propontide (Chalcédoine, Sélymbria)¹⁴⁷². Il n'est pas exclu d'ailleurs que l'existence des *aisimnatai* mégariens soit un indice pour une occupation ionienne de la Mégaride, avant l'arrivée des Doriens¹⁴⁷³.

En ce qui concerne les pouvoirs de ce collège, en invoquant les témoignages de Mégare et surtout de Chalcédoine, les savants ont suggéré que les *aisimnatai* mégariens étaient similaires dans ces cités aux prytanes athéniens. Ils formaient donc le bureau responsable des affaires du Conseil et présidaient l'*Ekklésia*, étant une émanation de la *Boulè*. Selon l'exemple athénien toujours, les *aisimnatai* avaient également le droit de convoquer en séance le Conseil pour discuter et rédiger les propositions de loi à soumettre à l'Assemblée¹⁴⁷⁴. À cet égard, nous croyons pourtant que cette interprétation, bien que soutenue par les documents épigraphiques de Chalcédoine, n'est pas confirmée d'une manière décisive par les témoignages de Mégare ou des autres colonies mégariennes. Bien qu'ils aient fait partie de l'héritage mégarien originel, les *aisimnatai* auraient très probablement eu à l'époque hellénistique des charges différentes à Mégare et à Chalcédoine, une situation qui ne semble pas avoir été suffisamment soulignée par les modernes.

¹⁴⁷² Sur les αἰσιμνῆται, leur origine et leurs attestations, voir G. Pugliese Carratelli, "Note di storia greca arcaica, I: Aisymnatai", *RAAN* 21, 1941, p. 295-308; Chantraine, *DELG*, s.v. αἰσιμνῶ, p. 39-40; D. Hegyi, "Der Ursprung der Aisymneteia", *ACD* 13, 1977, p. 7-10. Pour la présence des αἰσιμνῆται dans l'espace est-ionien, voir surtout Busolt, *Staatskunde*, I, p. 374; F. Bilabel, *Die ionische Kolonisation. Untersuchungen über die Gründungen der Ionier, deren staatliche und kultische Organisation und Beziehungen zu den Mutterstädten*, *Philologus*, Suppl. 14, 1, Leipzig 1920, p. 124-125; Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien*², p. 200-202 et p. 508, n. 1197.

¹⁴⁷³ Paltseva, *Megare*, p. 62-70, 272. Selon une autre hypothèse avancée par G. Pugliese Carratelli, *RAAN* 21, 1941, p. 305-306, suivi par Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 163, les *aisimnatai* mégariens seraient à mettre en rapport avec un arbitre de l'Ionie (un *aisymnetès*) auquel les Mégariens avait fait appel au VI^e siècle après la tyrannie de Théagenes pour rétablir l'ordre dans la cité. Force est toutefois de constater que la présence des *aisimnatai* à Sélinonte et à Chalcédoine implique une introduction de cette magistrature à Mégare à une époque antérieure au milieu du VII^e siècle.

¹⁴⁷⁴ P. Foucart, "Décret de la ville de Chersonésos en l'honneur de Diophantos, général de Mithridate", *BCH* 5, 1881, p. 87; *idem*, *Inscr. de la Mégaride*, ad no. 35 a, p. 26; Dittenberger, *ad SIG*³ 642, p. 195, n. 2; Busolt, *Staatskunde*, I, p. 374; Meyer, *Megara*, col. 199; Hanell, *Megarische Studien*, p. 146; F. Sokolowski, *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris 1955, p. 15 (écrit: « À Megare et dans ses colonies, les membres du conseil qui restent pendant un mois à la tête du gouvernement s'appellent αἰσιμνῆται ».); Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 145; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 84; Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 111; Smith, *Megara*, p. 229.

En effet, les inscriptions de l'époque hellénistique attestent que les *aisimnatai* de Chalcédoine étaient analogues aux *prytanes* d'Athènes. Dans ce sens, on peut mentionner les documents épigraphiques publiant les décisions de deux commissions d'*aisimnatai* de couronner leur chef, le ἀγεμὼν βουλᾶς¹⁴⁷⁵. Grâce à ces textes, on sait que les *aisimnatai* avaient des charges mensuelles et qu'ils étaient choisis (élus ou tirés au sort ?) par plusieurs *hékatostryes* (« centaines »). Il est d'ailleurs fort probable que les *hékatostryes*, qui désignaient les *aisimnatai* durant un mois de l'année, appartenaient en réalité à une seule tribu (voir *supra*, chapitre III. 1. 2. 2.). Dans ce cas, le nombre des *aisimnatai* chalcédoniens (y compris le ἀγεμὼν βουλᾶς) aurait varié de neuf (*I. Kalchedon*, 7, l. 8-17) à peut-être onze (*I. Kalchedon*, 6, l. 4-14)¹⁴⁷⁶. L'on trouve dans ces inscriptions la seule mention du nombre des *aisimnatai* d'une cité mégarienne; quant au reste des établissements mégariens, on en ignore le nombre exact¹⁴⁷⁷ ou le mode d'élection. Au surplus, à l'instar de l'*épistate des prytanes* athéniens, le chef des *aisimnatai* chalcédoniens (le ἀγεμὼν βουλᾶς) présidait l'Assemblée, ses fonctions administratives étant sans doute désignées par le verbe προαισιμνάω, également attesté par les inscriptions de Chalcédoine¹⁴⁷⁸.

¹⁴⁷⁵ *I. Kalchedon*, 6, l. 1-5: τοῖδε ἔλαχον αἰσιμνῆν | μῆνα Ποτάμιον | καὶ ἐστεφάνωσαν ἀγεμόνα | Εὐφάμον Ἀντιλόχου Πολια(τῆ)ας· κτλ. (les noms des *aisimnatai*); 7, l. 6-10: αἰσιμνῶντες | μῆνα Διονύσιον | ἐσταφάνωσαν ἀγεμόνα βουλᾶς Διονύσιον | Διονυσίου Πολητῆας· κτλ. (les noms des *aisimnatai*). Cf. J. Toepffer, s.v. "Aisymnetes" 1, *RE* I, 1, 1893, col. 1090; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 74.

¹⁴⁷⁶ Le nombre des *aisimnatai*, mentionné par *I. Kalchedon*, 6, pouvait en réalité être supérieur à onze, car cette inscription de Chalcédoine est fragmentaire et il est possible que d'autres noms de magistrats aient aussi été évoqués. On constate d'ailleurs que *I. Kalchedon*, 7, cite après les neuf *aisimnatai*, le secrétaire du Conseil et du peuple (γραμματεὺς βουλᾶ καὶ δάμου).

¹⁴⁷⁷ En estimant que les *aisimnatai* étaient choisis par les cinq *kômai* (?) primitives de la Mégaride, Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 143, et Smith, *Megaris*, p. 230, 232, 234, suggèrent la présence de cinq *aisimnatai* à Mégare. En réalité, l'hypothèse d'une division mégarienne en *kômai* est erronée (voir *supra*, chapitre III. 1. 4.) et il n'existe aucun témoignage attestant que le collège des *aisimnatai* était composé à Mégare de cinq membres.

¹⁴⁷⁸ En se fondant sur la présence d'un προαισιμνῶν à Chersonèse (voir *infra*), Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 282-283, estime que le verbe προαισιμνάω ne désigne pas les fonctions administratives de tous les *aisimnatai*, comme le pensait Dittenberger (*ad SIG³ 709*, p. 346, n. 29; 1009, p. 145, n. 8; *idem*, "Kritische Bemerkungen zu griechischen Inschriften", *Hermes* 16, 1881, p. 167, n. 1, et p. 173) en faisant équivaloir προαισιμνᾶν avec αἰσιμνᾶν et avec les attiques πρυτανεύειν ou προβουλευεῖν, mais seulement du président des *aisimnatai*. Cf. Busolt, *Staatskunde*, I, p. 374, 478; Hanell, *Megarische Studien*, p. 150; F. Sokolowski, *op. cit.*, p. 15; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 145; Avram (éd.), *ISM* III, p. 86. Pour l'attestation du verbe προαισιμνάω,

En revanche, l'analyse détaillée des sources épigraphiques et littéraires ne suggère pas que les *aisimnatai* de Mégare aient eu les mêmes fonctions que les magistrats homonymes de Chalcédoine.

Il convient de noter que la seule attestation d'*aisimnatai* à Mégare est fournie par le début d'un décret fragmentaire en l'honneur d'Hikésios d'Éphèse, gouverneur du roi de Pergame Eumène II (197-158) à Égine entre *ca.* 192-175. Le formulaire de ce décret est inhabituel, en commençant par συναρχίαι προεβουλεύσαντο ποτι τε τοὺς αἰσιμνάτα[ς καὶ τὰν] | βουλὰν καὶ τὸν δᾶμον· ἐπειδὲ Ἰκέσιος Μητροδ[ώρου] | Ἐφέσιος ὁ κατασταθεὶς ἐπ' Αἰγίνας ὑπ[ὸ τοῦ βα][σι]λέως Εὐμένεος κτλ. (« Les *synarchiai* ont délibéré auparavant pour les *aisimnatai*, le Conseil et le peuple; attendu que Hikésios, fils de Métrodôros, originaire d'Éphèse, gouverneur d'Égine sous le roi Eumène, etc. »)¹⁴⁷⁹.

On apprend par cette inscription que les magistrats appelés pour examiner auparavant le projet de décret ne sont pas les *aisimnatai*, mais les *synarchiai*. Il n'est pas exclu *a priori* que les *aisimnatai* aient été une commission de la *Boulè* mégarienne. Cependant, il ne ressort pas de notre décret qu'ils étaient des magistrats similaires aux *prytanes* athéniens ou qu'ils étaient chargés de la convocation du Conseil et du peuple, comme le pensait jadis Paul Foucart¹⁴⁸⁰. Tout ce que l'on peut dire est que les *aisimnatai* constituaient à Mégare un collège ayant des

voir les règlements de Chalcédoine concernant la vente des sacerdoces *I. Kalchedon*, 10, l. 10; 11, l. 3; 12, l. 13, qui mentionnent la formule ὅς δέ κα εἴπηι ἢ προαισιμνάσῃ ἢ ἐν βουλᾷ ἢ ἐν δάμῳ. Ces inscriptions transmettent également le passif τὰ προαισιμναθέντα (*I. Kalchedon*, 10, l. 12; 11, l. 5).

¹⁴⁷⁹ W. Vischer, *Archäologisches und Epigraphisches aus Korkyra, Megara und Athen*, Basel 1854, p. 13-15; *IG* VII, 15; *SIG*³ 642, l. 1-4. L'île d'Égine a été acquise par Attale I^{er} (241-197), le père d'Eumène II, à la fin du III^e siècle, lors de la première guerre de Macédoine. Sur Hikésios d'Éphèse et la datation de sa fonction de gouverneur d'Égine (*ca.* 192-175), voir Dittenberger (éd.), *ad SIG*³ 642, p. 195, n. 5; Osborne, *Naturalization*, I, D 102; II, p. 192; I. Savalli-Lestrade, *Les « philoi » royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève 1998, p. 165-166; cf. Habicht, *Athènes*², p. 249.

¹⁴⁸⁰ Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad no. 35 a, p. 26. De même, Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 140; *idem*, "Studien zu den griechischen Bünden", *Klio* 12, 1912, p. 46, n. 1, écrit sur le rôle des *aisimnatai* à Mégare: « Doch blieb in Megara der bisherige Ratsvorstand der Aisimnaten in seiner Stellung, wenn ihm auch die Synarchien übergeordnet wurden ». Cf. M. Thamm, *De re publica ac magistratibus Megarensium*, Dissertation Halle 1885, p. 19; Avram, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 174.

pouvoirs politiques considérables, puisqu'ils avaient la charge d'examiner, avec le Conseil et l'Assemblée, le *probouleuma*, le projet de décret proposé par les *synarchiai*.

D'ailleurs, la fonction dite « probouleumatique » des *synarchiai* est attestée aussi par un décret honorifique d'Aigosthènes, qui énonce: ἐπὶ δὲ βασιλέως ἐν Αἰγισθέ[νο]ις Ἡράκλωνος μηνὸς τρίτου, συναρχί[αι προ]εβουλευσαντο ποτὶ τὰν βουλ[ὰν] | καὶ τὸν δᾶμον¹⁴⁸¹. De surcroît, grâce à un passage d'Aristote, on apprend que dans certains régimes démocratiques, c'étaient les « collèges de magistrats », les *synarchiai*, qui se réunissaient pour délibérer¹⁴⁸². Même si le terme de *synarchiai* n'a pas chez Aristote un sens officiel¹⁴⁸³, on constate que c'est effectivement la même attribution qui est attestée pour les *synarchiai* mégariennes. Les *synarchiai* formaient donc à l'époque hellénistique, à Mégare aussi bien qu'à Aigosthènes, une commission (ou des commissions) de magistrats chargée(s) de la délibération préalable des décrets¹⁴⁸⁴. Il s'agissait d'une organisation collégiale (ordinaire ou constituée *ad hoc* ?) ayant une fonction politique liée à l'activité du Conseil et de l'Assemblée mégarienne¹⁴⁸⁵.

Étant donné que le décret pour Hikésios date de la première moitié du II^e siècle, lors de l'appartenance de la Mégaride à la Confédération achéenne, on considère la mise en place des *synarchiai* à Mégare comme une influence achéenne¹⁴⁸⁶. En effet, Polybe atteste que les *synarchiai* appartenaient aux institutions de la Ligue achéenne¹⁴⁸⁷, en comptant probablement

¹⁴⁸¹ IG VII, 223, l. 2-5.

¹⁴⁸² Aristote, *Politique*, IV, 14, 4, 1298 a: ἐν ἄλλαις δὲ πολιτείαις βουλευονται αἱ συναρχίαι συνιοῦσαι.

¹⁴⁸³ Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 134-135.

¹⁴⁸⁴ À propos de l'emploi du moyen προεβουλευσαντο par les décrets de Mégare et Aigosthènes, Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 112, notent : « προεβουλεύειν is normally used of the *boule*'s making a *probouleuma* for presentation to the assembly; presumably the procedure behind these uses of the middle is that the *synarchiai* approached the *boule* and the *boule* made a *probouleuma* ». Cf. Meyer, *Megara*, col. 200.

¹⁴⁸⁵ Les *synarchiai* ont un rôle politique important, en rapport direct avec l'activité du Conseil et de l'Assemblée, non seulement à Mégare et Aigosthènes, mais aussi à Sparte et à Trézène. Les attestations des *synarchiai* sont réunies par Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 134-142; *idem*, "Studien zu den griechischen Bünden", *Klio* 12, 1912, p. 44-46; J. Touloumakos, *Der Einfluß Roms auf die Staatsform der griechischen Stadtstaaten des Festlandes und der Inseln im ersten und zweiten Jhdt. v. Chr.*, Diss. Göttingen 1967, p. 12-18.

¹⁴⁸⁶ Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad no. 12, p. 7; ad no. 35 a, p. 26; Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 140; Meyer, *Megara*, col. 200.

¹⁴⁸⁷ Polybe, XXVII, 2, 11; XXXVIII, 13, 4-5.

les dix démiurges et le stratège¹⁴⁸⁸. En invoquant l'exemple achéen, Smith estime que les *synarchiai* de Mégare englobaient les damiurges, les stratèges, le *basileus* et peut-être le secrétaire du conseil et du peuple et les cinq (?) *aisimnatai*¹⁴⁸⁹. Quelle que doive être la composition exacte de cette organisation collégiale, il est certain que les *aisimnatai* ne pouvaient pas faire partie des *synarchiai*, compte tenu du fait que les deux ensembles des magistrats sont évoqués séparément par le décret mégarien.

On constate aussi qu'un passage d'Énée le Tacticien évoque la présence de ces magistrats à Mégare, à l'époque de la guerre contre les Athéniens de Pisistrate (voir *supra*, chapitre I. 2. 1. pour les combats entre les Athéniens et les Mégariens)¹⁴⁹⁰. Cependant, il est improbable que le terme de *synarchiai* ait dans ce passage une acception technique, car le sens en est plutôt général (« dignitaires »). C'est la raison pour laquelle il est préférable de continuer à attribuer aux *synarchiai* de Mégare et d'Aigosthènes une origine achéenne¹⁴⁹¹.

D'autre part, les modernes ont aussi invoqué la légende d'Aisymnos, le bâtisseur mythique du *Bouleutèrion* mégarien, pour étayer l'hypothèse que les *aisimnatai* étaient un élément du Conseil mégarien. Pausanias (I, 43, 3) rapporte que l'Αἰσύμνιον est le nom d'un tombeau de héros (τὸ δὲ Αἰσύμνιον καλούμενον μνῆμα ἦν καὶ τοῦτο ἡρώων). Il ajoute que le nom de cet édifice dérive d'Aisymnos, le nom du citoyen qui, au moment du remplacement du dernier roi mégarien, Hypérion, le fils d'Agamemnon, par des « magistrats

¹⁴⁸⁸ Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 137-139 (inclut aussi l'hipparque, le navarque et le secrétaire parmi les *synarchiai* de la Confédération achéenne); Tarn, *Gr. Leagues and Macedonia*, p. 736-737; Aymard, *Assemblées*, p. 173, n. 1, et p. 322, n. 9; Larsen, *Gr. Federal States*, p. 222 (estime que l'hipparque et le navarque pouvaient aussi faire partie des *synarchiai*); Walbank, *Commentary*, I, p. 219; III, 1979, p. 293-294.

¹⁴⁸⁹ Smith, *Megara*, p. 232.

¹⁴⁹⁰ Énée le Tacticien, IV, 11: Κατιδόντες οὖν τὰ πλοῖα προσπλέοντα ἀπὴντων πολλοὶ τῶν Μεγαρέων, αἵ τε συναρχιαί καὶ οἱ ἄλλοι, θεώμενοι ὡς εἰκὸς αἰχμαλώτους ἀγομένας ὡς πλείστας (« Lorsqu'ils aperçurent les bateaux faisant voile vers eux, beaucoup de Mégariens se portèrent à leur rencontre, les autorités comme les autres citoyens, voyant là, comme c'était naturel, une arrivée de captives en très grand nombre. », texte trad. par A.-M. Bon (éd.), Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, Paris, Les Belle Lettres, 1967); cf. Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 136. Le récit d'Énée porte sur un stratagème de Pisistrate, qui, après avoir capturé quelques navires mégariens, avait remplacé leur équipage par des femmes et des soldats athéniens. Par ce moyen, les Athéniens ont réussi à tromper les Mégariens et à effectuer une attaque surprise sur le port de Nisaia.

¹⁴⁹¹ Cf. cependant Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 292, qui souligne que la constitution mégarienne n'est pas assez connue pour pouvoir nier l'existence des *synarchiai* avant l'entrée de Mégare dans la Ligue achéenne.

élus » (ἄρχοντες αἰρετοί), a été envoyé à Delphes pour demander au dieu ce que les Mégariens devaient faire pour connaître la prospérité. À cette question, l'oracle répond que les Mégariens doivent délibérer au plus grand nombre. Afin de respecter la volonté du dieu et de préserver le gouvernement oligarchique, Aisymnos prend la décision de construire la salle du Conseil sur les tombes des héros mégariens (τοῦτο τὸ ἔπος ἐς τοὺς τεθνεώτας ἔχειν νομίζοντες βουλευτήριον ἐνταῦθα ὠκοδόμησαν, ἵνα σφίσιν ὁ τάφος τῶν ἡρώων ἐντὸς τοῦ βουλευτηρίου γένηται). Selon d'autres, l'*Aisymnion* était le nom local du *Bouleutèrion* de la ville, la tradition recueillie par Pausanias n'étant qu'un *aition*¹⁴⁹². Cette tradition témoigne aussi de la présence à l'intérieur de cet édifice public mégarien de plusieurs monuments funéraires héroïques (d'Aisymnos, de Timalcos)¹⁴⁹³. La légende mégarienne du héros Aisymnos avait l'avantage d'expliquer à la fois le nom de la salle du Conseil mégarien (Αἰσύμνιον) et celui des magistrats αἰσιμνάται¹⁴⁹⁴. En même temps, force est de constater que le récit du Périégète ne nous transmet rien sur les charges des *aisimnatai* dans la Mégare archaïque ou impériale.

Par ailleurs, l'opinion de Hanell selon laquelle le *Bouleutèrion* est le même que le Prytanée à Mégare est peu probable¹⁴⁹⁵. En effet, Pausanias (I, 43, 2) évoque, avant de

¹⁴⁹² J. Toepffer, *op. cit.*, col. 1090; J. G. Frazer (éd), *Pausanias's Description of Greece*², Vol. II: Commentary on Book I, London 1913, p. 534; Hanell, *Megarische Studien*, p. 146; Chantraine, *DELG*, s.v. αἰσυμνάω, p. 39; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 160-164; Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 46; L. Beschi et D. Musti (éds.), *Pausania, Guida della Grecia. Libro I, L'Attica*, Milan 1982, p. 433; K-W. Welwei, "Heroenkult und Gefallenenehrung im antiken Griechenland", in *Tod und Jenseits im Altertum*, G. Binder et B. Effe (éds.), Trier 1991, p. 54-55 (= *Polis und Arché, Historia Einzelschriften* 146, Stuttgart 2000, p. 138-139). Voir aussi Fr. Chamoux (éd), *Pausanias, Description de la Grèce, Livre I, L'Attique*, Paris 1992, I, 43, 3, p. 265-266, qui cite comme un parallèle pour l'équivalence entre le *Bouleutèrion* et l'*Aisymnion* de Mégare, le cas du *Bouleutèrion* de Mégalopolis, qui, suivant Pausanias, VIII, 32, 1, était également appelé *Thersilion*, du nom de son fondateur. *Contra* H. Hitzig et H. Blümner (éds.), *Pausaniae Graeciae Descriptio*, vol. I, Berlin 1896, p. 371, qui croient qu'il faudrait distinguer deux bâtiments, l'*Aisymnion* et le βουλευτήριον.

¹⁴⁹³ Dans un autre passage, Pausanias, I, 42, 4, indique que le *Bouleutèrion* abritait le tombeau du héros Timalcos, fils d'Alcathoos.

¹⁴⁹⁴ Sur la légende d'Aisymnos et la construction de différents bâtiments publics sur des tombes de héros, voir aussi *supra*, chapitre I. 1. 4.

¹⁴⁹⁵ Hanell, *Megarische Studien*, p. 147, n. 6. *Contra* C. Robert, *Pausanias als Schriftsteller. Studien und Beobachtungen*, Berlin 1909, p. 182; Highbarger, *Megara*, p. 17-18, qui pensent qu'on a affaire à trois édifices séparés (*Prytanée, Aisymnion, Bouleutèrion*)

mentionner la construction de la salle du Conseil par Aisymnios, le *Prytanée*, un édifice construit par les Mégariens aussi sur des tombes héroïques (celle d'Euhippos, le fils de Mégareus, et celle d'Ischépolis, le fils d'Alcathoos). Ce témoignage indique clairement que les Mégariens avaient à l'époque impériale deux bâtiments publics, le *Bouleutèrion* et le *Prytanée*¹⁴⁹⁶. Ceci nous confirme que les Mégariens honoraient à l'époque impériale par un culte le héros Aisymnios, l'éponyme mythique de leur ancien collège des *aisimnatai*. D'ailleurs, la construction du *Bouleutèrion*, et non pas du *Prytanée*, sur la tombe d'Aisymnios est plutôt un argument contre l'équivalence entre les *aisimnatai* et les *prytanes*.

En conclusion, malgré l'origine mégarienne incontestable des *aisimnatai*, il est peu probable que ce collège ait été dans la Mégare archaïque ou hellénistique analogue au collège des *prytanes* de l'Athènes classique. D'une manière générale, le fait que ces magistrats avaient cette fonction dans la Chalcédoine hellénistique ne doit pas nous induire en erreur, car il est évident que Mégare ne pouvait pas avoir déjà au VII^e siècle parmi ses institutions des magistrats similaires aux *prytanes* athéniens du V^e siècle¹⁴⁹⁷. Certes, le transfert des magistrats de Mégare dans les colonies mégariennes est attesté, mais cela ne suppose pas forcément le maintien de leurs fonctions originelles, le changement de certaines attributions étant aussi possible. Il est certain que le collège des *aisimnatai* appartenait primitivement à Mégare aux institutions oligarchiques¹⁴⁹⁸ et qu'au fil du temps il a changé de nature, en se transformant en une magistrature démocratique dans la Chalcédoine du III^e siècle. En effet, la tradition imputait au héros éponyme du collège des *aisimnatai* (Aisymnios) une mesure spécifique à un régime oligarchique. En bâtissant le *Bouleutèrion* sur les tombes des héros, il a gardé le nombre limité de conseillers mégariens, tout en respectant la volonté du dieu de Delphes d'élargir le corps politique de la cité. C'était indiscutablement une décision d'un profond caractère oligarchique. Malheureusement, on ne sait rien sur les charges des *aisimnatai* de Mégare à l'époque hellénistique et l'inscription qui les évoque reste un *unicum*. De même, les deux inscriptions

¹⁴⁹⁶ Plutarque, *Marc-Antoine*, XXIII, 3, mentionne aussi le *Bouleutèrion* mégarien.

¹⁴⁹⁷ Oost, *Megara*, p. 186, n. 4; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 163. Oost note, à juste titre, que « it seems a bit difficult to think that seventh-century Megara had so sophisticated an institution as the *prytaneis* of Athens in the age of Pericles and later. »

¹⁴⁹⁸ Cf. R. L. Fox, "Theognis: an Alternative to Democracy", in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 41.

fragmentaires qui attestent la présence des *aisimnatai* parmi les magistrats des deux autres colonies mégariennes, Sélinonte (le seul collège de cette cité attesté jusqu'à présent)¹⁴⁹⁹ et Sélymbria¹⁵⁰⁰, ne nous fournissent pas d'autres précisions.

Il faudrait finalement se demander si la fonction « probouleumatique » acquise par les *aisimnatai* de Chalcédoine et le système d'élection de ces magistrats par *hékatostryes* ne s'explique pas mieux par l'influence exercée à différentes reprises aux V^e et IV^e siècles par Athènes sur les cités du détroit du Bosphore thrace. En faveur de cette hypothèse, nous pouvons mentionner les dénominations de Ἀτθίς et de Καλλιχορεάτης des *hékatostryes* chalcédoniennes, et de Κεφαλήα, de Κεραμήα, de Καλλιχορήτης des *hékatostryes* byzantines, qui témoignent aussi de l'influence exercée par les Athéniens sur l'organisation civique des colonies mégariennes du Bosphore (voir *supra*, chapitres II. 2. 4. 1. 2. et III. 1. 2. 7.). À notre avis, ce sont sans doute les Chalcédoniens qui ont copié le système athénien des prytanes pour leurs *aisimnatai*. Les nouvelles attributions de ces derniers magistrats sont devenues une particularité chalcédonienne, n'ayant plus rien à voir avec les fonctions initiales des *aisimnatai* de Mégare. Par ailleurs, il n'est pas exclu que le caractère démocratique de l'institution des *aisimnatai* chalcédoniens ait été importé depuis Byzance, la responsable de l'introduction d'une démocratie radicale à Chalcédoine vers le milieu du IV^e siècle (voir *supra*, chapitre II. 2. 2. 4.).

III. 2. 2. 1. 2. Les πρόβουλοι

Dans les colonies fondées par Héraclée du Pont, à Chersonèse et à Callatis, il n'existe aucune mention des αἰσιμνάται, mais seulement d'un προαισυμνών (orthographié πραισιμνών

¹⁴⁹⁹ IGASM I², no. 52, l. 5-6: αἰσιμνά[τ]ας; cf. F. Cordano, "Le istituzioni delle città greche di Sicilia nelle fonti epigrafiche", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 151. Sur cette inscription d'Olympie relative à des bannis de Sélinonte, voir aussi *supra*, chapitre II. 1. 2. 4.

¹⁵⁰⁰ I. Byzantion, S. 1, l. 4-5: [προαι]σιμνών[τος] (ou [αἰ]σιμνών[τος]) J. H. Mordtmann, *AEM* 8, 1884, p. 204-205, no. 10, pense aux mots αἰσιμνᾶν et προαισιμνᾶν; l. 7-8: προαισι[[μνών]τος] (ou προαισι[μνάτας]) Mordtmann; Avram (éd.), *ISM*, p. 86, n. 360, suggère aussi προαισι[μνάση]; cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 149.

à Callatis)¹⁵⁰¹. Bon nombre de savants considèrent que le προαισυμνῶν était le président du collège des αἰσιμνᾶται, en pensant que ce magistrat était analogue à l'*épistate des prytanes* d'Athènes ou au ἀγερμῶν βουλᾶς de Chalcédoine¹⁵⁰².

Néanmoins, A. Avram a avancé récemment une autre solution. En s'appuyant sur le fait que les αἰσιμνᾶται sont présents seulement dans des colonies mégariennes fondées au VII^e siècle et qu'en outre seul le verbe προαισυμνάω est attesté, le savant roumain estime qu'ils ont été remplacés à Callatis, et donc dans sa métropole Héraclée du Pont (fondée au VI^e siècle), par les πρόβουλοι¹⁵⁰³. En fait, les inscriptions de Callatis, datant de la fin du IV^e siècle jusqu'au II^e siècle, attestent que les πρόβουλοι exerçaient des charges mensuelles et qu'ils constituaient la partie active du Conseil pendant un mois¹⁵⁰⁴. De même, les décrets de Callatis mentionnent un Prytanée (voir *supra*, chapitre III. 2. 1. 1.)¹⁵⁰⁵.

¹⁵⁰¹ Le προαισυμνῶν est mentionné par le célèbre décret des Chersonésites en l'honneur de Diophantes, le stratège de Mithridate VI Eupator, *IOSPE I*², 352, l. 57: προαισυμνῶντος Μήνιος τοῦ Ἡρακλείου. De plus, la mention de ce magistrat figure dans un autre décret de Chersonèse, *IOSPE I*², 690, l. 1-2: [π]ροαισυμνῶντος [τοῦ δεινός τοῦ Ἡρα]κλείου. Pour la présence d'un πραισυμνῶν à Callatis, voir *ISM III*, 10, l. 2: [πραισιμν]ῶντος Διοδώρου; 12, l. 3: [πραισιμνῶντος ἐ]ν ἐκκλησίαι Θεομβρό[του]; 35, l. 2-3: πραισιμνῶντος Ἀγῆμονος τοῦ Πυθίωνος.

¹⁵⁰² P. Foucart, *BCH* 5, 1881, p. 87; J. Toepffer, *op. cit.*, col. 1091; Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 283; Dittenberger, *ad SIG*³ 709, p. 346, n. 29; Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 98; Busolt, *Staatskunde*, I, p. 374, 478; Hanell, *Megarische Studien*, p. 152-155; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 145; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 84.

¹⁵⁰³ Avram, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 167-174; *idem*, *ISM III*, p. 86-87. L'équivalence des *probouloi* de Callatis avec les *aisimnatai* était déjà supposée par Hanell, *Megarische Studien*, p. 155. Bien que le remplacement des *aisimnatai* par des *probouloi* à Héraclée du Pont ait été très probable, l'opinion d'Avram, conformément à laquelle ce remplacement aurait pu se produire déjà à Mégare au moment de la fondation d'Héraclès, semble être contredite par la présence des *aisimnatai* à Mégare à l'époque hellénistique (voir ci-dessus).

¹⁵⁰⁴ *ISM III*, 2, l. 18-21: [τοὺς] | [δὲ προ]βούλο[υς τοὺς τὸν] [ν Ἀπελ]λαῖον [μῆνα προβ][ουλεύο]ντας; 4, l. 7-8: [τοὺς δὲ προβού]λους τοὺς τὸν Ἀ[- ca. 8-9 - μῆνα] προβουλεύοντας; 7, l. 35-36: τοὺς δὲ προβούλους τ[οὺς προ][β]ουλεύοντας τὸν μῆνα τὸν [- ca. 8-9 -]. Une clause, qui figure dans un décret de citoyenneté de Callatis, indique même que les *probouloi* sont les magistrats responsables d'accorder dans le théâtre au personnage honoré, pendant les fêtes de Dionysos, une couronne d'or et de proclamer ce bénéficiaire comme un « homme de bien, zélé et dévoué à la cité » : *ISM III*, 3, l. 4-8: στεφανῶσαι δὲ αὐτὸν το[ῖς] | [Διον]υσίοις τοῖς ξενικοῖς ἐν τῷ θεάτρῳ τοὺς προ[β]ούλο[υς] χρ[υ]σέῳ στεφάνῳ ἀνδραγαθίας ἔνεκεν κα[ὶ] | [ἀνα]γγεῖλαι διό[τι] ἐστὶ καλὸς καὶ αγαθὸς καὶ πρόθυμος | [καὶ εὖ]νους] περὶ τὰμ

Dans ces conditions, le προαισυμνῶν désignerait le président de l'Assemblée¹⁵⁰⁶ et il n'aurait plus rien à voir avec le collège des αἰσιμνᾶται, étant seulement un des πρόβουλοι. Le magistrat προαισυμνῶν ne serait alors dans les colonies héracléotes qu'une ancienne réminiscence de l'institution mégarienne des αἰσιμνᾶται.

D'autre part, toujours selon Avram, les πρόβουλοι étaient des magistrats d'origine mégarienne, car chez Aristophane (*Acharniens*, 754-756), un Mégarien nomme les chefs de sa ville τῶνδρες πρόβουλοι¹⁵⁰⁷. Il est évident que cette brève mention ne nous permet pas de déceler les charges exactes des *probouloi* de Mégare. Néanmoins, si l'on tient compte de la date de composition des *Acharniens* d'Aristophane, 425¹⁵⁰⁸, il résulte que les *probouloi* appartiendraient alors au régime démocratique au pouvoir à Mégare entre 427 et 424¹⁵⁰⁹. On remarque finalement que le collège des *probouloi* est devenu aussi à Callatis une institution démocratique, dont les membres remplissent leur fonction de manière périodique. Compte tenu de ces attestations, il est fort probable que les *probouloi* représentaient originellement à Mégare aussi bien qu'à Callatis une institution oligarchique, mais qui avait acquis au fil du temps un caractère démocratique¹⁵¹⁰.

πόλιν. Ce sont aussi les *probouloi* qui, dans un autre décret de Callatis, doivent indiquer l'endroit dans le sanctuaire des Dieux de Samothrace où la stèle sera exposée : *ISM* III, 19, l. 2-6: [τ]οὺς δὲ πρ[ο]βούλους τοὺς προ|[β]ουλεύοντ[ας] τὸν μῆνα τὸν | [Δι]οί[σ]ιον ἀ[πο]δείξει τόπον | ἐν τ[ῷ] Σαμοθραϊκίῳ εἰς ὃν | [ἀν]ατεθῆσεται [ὁ] τελαμών].

¹⁵⁰⁵ *ISM* III, 3, l. 10; 7, l. 34-35.

¹⁵⁰⁶ D. M. Pippidi, *Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la Mer Noire*, Bucarest-Amsterdam 1975, p. 124.

¹⁵⁰⁷ *Contra* H. Schaefer, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1223, qui estime que le terme de *probouloi* n'a pas, dans ce passage, un sens technique.

¹⁵⁰⁸ W. J. M. Starkie (éd.), *The Acharnians of Aristophanes, with Introduction, English Prose Translation, Critical Notes and Commentary*, Amsterdam 1968, p. XXVII.

¹⁵⁰⁹ Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 231-237. Sur la datation de la démocratie mégarienne entre 427-424, voir aussi Highbarger, *Megara*, p. 176-179. Il convient de rappeler que pendant cette période, lorsque Mégare est gouvernée par les démocrates, les oligarques mégariens sont exilés à Pagai.

¹⁵¹⁰ Avram, *ISM* III, p. 87. Sur les *probouloi* des différentes cités grecques et leur fonctions, voir F. Ruzé, "La fonction des *probouloi* dans le monde grec antique", in *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, 1974, p. 443-462 (= F. Ruzé, *Eunomia. À la recherche de l'équité*, Boulogne-sur-mer-Paris 2003, p. 11-29); J. Tréheux, "Sur les *probouloi* en Grèce", *BCH* 113, 1989, p. 241-247.

Il faudrait pourtant signaler que l'explication des attributions des *probouloi* et du *proaisymnôn* de Callatis, avancée par Avram, attend encore d'être confirmée pour Chersonèse. En effet, les *probouloi* ne sont pas attestés à Chersonèse et c'est la raison pour laquelle il est encore difficile de connaître les fonctions exactes du *proaisymnôn* dans la colonie héracléote du nord de la mer Noire.¹⁵¹¹

On constate finalement que les *probouloi* sont entrés dans la polémique relative aux fondations de Callatis et de Chersonèse (voir *supra*, chapitre II. 3. 1. 1. 3. pour ces fondations). Dans ce sens, Avram estime que la présence de *probouloi* à Callatis et leur absence à Chersonèse est un argument en faveur de l'antériorité de la fondation de Callatis. En s'appuyant sur le caractère originellement aristocratique de cette magistrature, le savant roumain estime que les *probouloi* étaient encore en fonction à Héraclée du Pont au moment de la fondation de Callatis vers la fin du VI^e siècle. Ultérieurement, la démocratie héracléote de la deuxième moitié du V^e siècle aurait aboli les *probouloi*, ce qui expliquerait l'absence de cette institution à Chersonèse, une cité fondée vers 422/1¹⁵¹². De même, K. Boshnakov pense que Chersonèse n'a pas hérité des *probouloi*, car elle fut fondée à une époque où Héraclée du Pont était gouvernée par une démocratie. En revanche, étant donné que le régime héracléote était redevenu oligarchique après la guerre du Péloponnèse, le savant bulgare pense que cette magistrature fut réintroduite à Héraclée du Pont et transmise par la suite à Callatis¹⁵¹³. Dans ce cas, la présence des *probouloi* à Callatis soutiendrait la date basse de la fondation de la cité (vers le début du IV^e siècle) et non pas la date haute. Dernièrement, A. Avram a repoussé avec raison cette thèse, en soulignant la faiblesse de l'argument selon lequel les différents

¹⁵¹¹ Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 283-284, estime qu'à l'époque impériale la place des *aisimnatai* dans le Conseil est prise à Chersonèse par les πρόεδροι, des magistrats qui proposent plusieurs décrets au Conseil et l'Assemblée du peuple (*IOSPE I*², 357, 359, 362, 364, 366, 367; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155; Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43). Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 154. Toutefois, le nouveau décret SEG XLV, 985 (AE 1996, 1359), suggère que ces magistrats constituent à l'époque impériale une véritable classe à Chersonèse, sans rapport avec les *aisimnatai* mégariens. En effet, les l. 25-26 nous apprennent que le personnage honoré aurait « le droit d'être conseiller et de voter avec ceux qui sont depuis les origines les proèdres des Chersonésitains » (βουλευτὰν τε ἔμμεν αὐτὸν καὶ σύνψαλφον τοῖς ἀρχᾶθεν Χερσον[α]σιτᾶν προέδροις).

¹⁵¹² Avram, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 172-173; cf. Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 127.

¹⁵¹³ K. Boshnakov, *Pseudo-Skymnos (Semnos von Delos ?). Τὰ ἀριστερὰ τοῦ Πόντου. Zeugnisse griechischer Schriftsteller über den westlichen Pontosraum*, Stuttgart 2004, p. 198-201.

changements politiques auraient entraîné à Héraclée du Pont la disparition et, ensuite, la réintroduction des *probouloi*¹⁵¹⁴. On remarque enfin que si la présence des prytanes à Chersonèse, soutenue par Vinogradov (voir *supra*, chapitre III. 1. 1. 4.)¹⁵¹⁵, était confirmée par les futures découvertes, cela défendrait du même l'opinion concernant l'abolition au V^e siècle (avant la fondation de Chersonèse) des *probouloi* à Héraclée du Pont et le remplacement de ces magistrats par des *prytanes*, selon le modèle athénien.

III. 2. 2. 1. 3. Les πεντεκαίδεκα (?)

En ce qui concerne les changements institutionnels qui se sont produits dans les colonies mégariennes, plusieurs savants estiment que les αἰσιμνάται ont été remplacés à Byzance par un autre collège, les πεντεκαίδεκα¹⁵¹⁶. Grâce à deux décrets de Byzance, on sait en effet qu'à l'époque hellénistique, les πεντεκαίδεκα sont les magistrats chargés d'exposer les décrets de la cité dans le sanctuaire d'Apollon ou dans le *Bouleutèrion* (τὸ βουλευεῖον). Ils accomplissent cette fonction avec l'aide des συνάγοροι du Conseil et, occasionnellement, du secrétaire du Conseil (γραμματεὺς τῆς βουλᾶς)¹⁵¹⁷.

À notre avis, ces témoignages épigraphiques ne semblent pas confirmer la thèse de l'équivalence entre *aisimnatai* et *pentékaidéka*. Certes, on ignore la totalité des charges remplies par les *pentékaidéka*, et il n'est pas exclu qu'ils aient eu aussi une fonction politique. Cependant, le fait que, dans les deux décrets byzantins susmentionnés, ils ont uniquement une tâche administrative, c'est-à-dire la publication des décisions du Conseil et de l'Assemblée du peuple, n'indique point qu'on aurait affaire à une commission analogue à celle des *aisimnatai* de Mégare, des *probouloi* de Callatis ou des *prytanes* d'Athènes.

¹⁵¹⁴ Avram, *Héraclée et ses colonies*.

¹⁵¹⁵ Vinogradov, *Les tribus doriennes*, p. 61-63.

¹⁵¹⁶ Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 71; Hanell, *Megarische Studien*, p. 158; Newskaja, *Byzanz*, p. 62; Łajtar (éd.), *I. Byzantion*, ad no. 1, p. 21. De plus, les *pentékaidéka* sont considérés comme une commission du Conseil par Dittenberger, *ad SIG³ 644*, p. 201, n. 23 (« viri senatus pars »); cf. Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 197.

¹⁵¹⁷ *I. Byzantion*, 1, l. 47-49: τοὺς δὲ πεντεκαίδεκα [καὶ τοὺς συναγόρους] τῆς βουλᾶς ἀναθέμ[ε]ν [αὐτοῦ τὸν τελαμῶνα] | [εἰς τὸ] ἱερὸν [τοῦ Ἀπολλωνίου]; la même clause aux l. 61-64; 2, l. 37-40: τοὺς δὲ πεντεκαίδεκα | καὶ τοὺς συναγόρους καὶ τὸν γραμματέα τῆς | βουλᾶς ἀναγράφαντας τὸ ψάφισμα εἰς τελαμῶνα ἀναθέμεν εἰς τὸ βουλευεῖον.

Étant donné que ces magistrats sont accompagnés dans cette fonction par d'autres magistrats qui occupaient des charges administrative et financières (les συνάγοροι¹⁵¹⁸, le γραμματεὺς τῆς βουλᾶς), nous estimons qu'il convient de chercher les fonctions du collège des *pentakaideka* également dans le domaine de l'administration, sans un rapport direct avec le Conseil de la cité. En faveur d'une telle hypothèse nous pouvons invoquer les attestations épigraphiques d'autres collèges provenant des colonies grecques de la mer Noire et dont la désignation découle du nombre de leurs membres. On remarque ainsi que ni les « Sept » d'Olbia (des administrateurs religieux¹⁵¹⁹), ni les « Dix » d'Istros (probablement des magistrats ayant des attributions financières¹⁵²⁰), ni les « Vingt » de Mésambria, ne semblent être des magistrats similaires aux *prytanes* athéniens (voir aussi *supra*, chapitre III. 1. 3.)¹⁵²¹.

Par ailleurs, si l'on compare les charges des *probouloi* de Callatis à celles des *pentékaidéka* de Byzance, on constate une différence significative. Dans la colonie héracléote de la mer Noire, les *probouloi* sont appelés à indiquer l'endroit où le décret sera exposé (*ISM* III, 19, l. 4-6). En revanche, les *pentékaidéka* sont chargés à Byzance de la gravure effective du décret et de sa déposition dans le *Bouleutérion* de la ville (*I. Byzantion*, 2, l. 39-40).

En conclusion, rien n'indique pour l'instant que les « Quinze » aient remplacé à Byzance les *aisimnatai* mégariens; néanmoins, les fonctions politiques exactes du collège des *pentékaidéka* restent encore à déterminer par les futures trouvailles¹⁵²².

III. 2. 2. 2. Les stratégies

¹⁵¹⁸ En invoquant comme parallèles les *synégoroi* d'Athènes (*IG* XII, 2, 526 b, l. 2), d'Iasos [W. Blümel (éd.), *Die Inschriften von Iasos*, vol. I, Bonn 1985, 1, l. 11] et d'Oropos (*IG* VII, 303, l. 26), Łajtar, *ad I. Byzantion*, 1, p. 21, suppose que les *synagoroi* de Byzance étaient des magistrats chargés du contrôle des finances de l'État.

¹⁵¹⁹ L. Dubois (éd.), *Inscriptions grecques dialectales d'Olbia du Pont*, Genève 1996, *ad* no. 88, p. 139-140; Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 208 (« sacred treasures »).

¹⁵²⁰ D. M. Pippidi (éd.), *ISM* I, *ad* no. 28, p. 119.

¹⁵²¹ Mihailov, *IGBulg* I², *ad* no. 314 b, p. 274-275.

¹⁵²² Il convient de dire que ni les *pentékaidéka* de Delphes (*SIG*² 438, l. 187: des dignitaires de la phratrie des *Labyades*), ni ceux de Massalia (Strabon, IV, 1, 5 C 180, atteste qu'ils sont choisis parmi les 600 timouques, des conseillers nommés à vie, pour s'occuper des affaires courantes) ne semblent être analogues aux *prytanes* d'Athènes; cf. Łajtar, *ad I. Byzantion*, 1, p. 21.

III. 2. 2. 2. 1. Mégare

Plusieurs décrets attestent qu'à l'époque hellénistique le nombre des stratèges varie à Mégare de cinq à six. Il existe ainsi un collège de six stratèges, qui demeure en charge sous quatre βασιλεῖς éponymes (Ἀντίφιλος, Ἀπολλόδωρος, Εὐκλίας, Θεόμαντος), c'est-à-dire pendant une période d'au moins quatre années de suite¹⁵²³. Un deuxième collège composé en revanche de cinq stratèges et renouvelé chaque année est attesté pour cinq années différentes, à savoir lors de l'éponymie des cinq βασιλεῖς de Mégare (Πασιάδας, Διογένης, Ἀπολλωνίδας, Πασίδωρος, Δάμων)¹⁵²⁴.

Il convient de retenir que du point de vue du formulaire et de la chronologie, les dix-neuf décrets mégariens mentionnant des stratèges conservés jusqu'à nous (les quinze décrets IG VII, 1-14, 3473 ?, les trois décrets publiés par Heath et le décret publié par Kaloyéropoulou) constituent une série homogène. De fait, on constate que les noms des magistrats en charge sont indiqués par tous ces décrets, soit dans l'intitulé (IG VII, 1, l. 1-3: ἐπὶ βασιλέος Ἀπολλοδώρου τοῦ Εὐφρονίου, γραμματεὺς βουλᾶς | καὶ δάμου Δαμέας Δαμοτέλεος, ἐστρατάγουν Δαμοτέλης | Δαμέα κτλ.), soit à la fin du décret (IG VII, 4, l. 14-19: βασιλεὺς Εὐκλίας, | ἐστρατάγουν Φωκῖνος Εὐάλκου κτλ. | γραμματεὺς βουλᾶς καὶ δάμου | Εὐπαλῖνος Ὀμόφρονος). De plus, les savants ont remarqué qu'à l'exception du décret publié par Kaloyéropoulou, tous les autres étaient gravés sur des blocs architecturaux appartenant à un même mur ou rempart qui se trouvait dans l'Olympieion de Mégare, le lieu de leur consécration (voir carte 5)¹⁵²⁵. En conséquence, les années des décrets où figurent les

¹⁵²³ IG VII, 1-7; Heath, *Proxeny Decrees*, no. III, p. 85.

¹⁵²⁴ IG VII, 8-14, 3473 (?); Heath, *Proxeny Decrees*, nos. I-II, p. 84-85; Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 138-148 [E.-L. Choremi, "Προξενικό ψήφισμα Μεγάρων", in *Ελληνική και Ρωμαϊκή. Γλυπτική από τις συλλογές του Μουσείου Μπενάκη*, S. Vlizos (éd.), Athènes 2004, p. 211-213]. Malheureusement, le décret mégarien publié par P. Graindor, "Inscriptions grecques (Athènes, Mégare, Ténos)", *RA* 1917, II, no. 30 (corr. 31), p. 49-54, est trop fragmentaire pour savoir si les noms des *archai* qui apparaissent dans l'intitulé appartiennent aux stratèges et pour connaître éventuellement le nombre exact des membres de ce collège de magistrats.

¹⁵²⁵ Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13; A.-R. Rangabé, *Antiquités helléniques ou répertoire d'inscriptions et d'autres antiquités découvertes depuis l'affranchissement de la Grèce*, vol. II, Athènes 1855, p. 294; D. Korolkow, *MDAI(A)* 8, 1883, p. 183; P. Monceaux, *Les proxénies grecques*, Paris 1886, p. 165; Heath, *Proxeny Decrees*, p. 82; Feyel, *Polybe*, p. 86; Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 143; et surtout A. Muller,

cinq, respectivement six stratèges, étaient sûrement voisines les unes des autres. Cette supposition est corroborée par le constat que les trois décrets publiés par Heath ont été gravés sur le même bloc architectural de l'Olympieion, remployé dans les remparts d'une fortification médiévale qui se trouvait près de Nisaia. Ces textes étaient inscrits sur trois colonnes, d'abord les deux décrets qui évoquent cinq stratèges (nos. I-II), ensuite un décret qui mentionne six stratèges (no. III, voir pl. XX). Étant donnée la disposition de ces décrets sur pierre, il est évident qu'il existe une succession chronologique entre ces textes, le collège de six stratèges étant immédiatement postérieur au collège de cinq stratèges.

Par ailleurs, grâce aux décrets IG VII, 5-6, on sait que les Mégariens non seulement gravaient le décret de proxénie sur une stèle consacrée dans l'Olympieion (en fait sur un mur de ce sanctuaire¹⁵²⁶), mais ils ajoutaient aussi le nom du bénéficiaire du décret sur une stèle, là où figuraient les autres proxènes¹⁵²⁷. Ce témoignage suggère alors l'existence à Mégare d'une liste chronologique de proxènes gravée sur pierre et confirme que les trois décrets de proxénie publiés par Head étaient inscrits sur le bloc architectural de l'Olympieion par ordre chronologique.

Néanmoins, il est impossible de savoir lesquels des décrets IG VII, 8-14, 3473 (?) mentionnant un collège de cinq stratèges étaient antérieurs ou postérieurs aux autres décrets

“Megarika”, *BCH* 108, 1984, p. 256-259, qui rassemble les témoignages des voyageurs du XIX^e siècle ayant encore vu les vestiges de l'Olympieion.

¹⁵²⁶ A.-R. Rangabé, *op. cit.*, p. 294, notait en 1855 que « les inscriptions sont souvent surmontées par un petit fronton »; cf. A. Muller, *BCH* 108, 1984, p. 258-259. Le facsimilé du décret IG VII, 1, reproduit aussi un tel décor.

¹⁵²⁷ IG VII, 5, l. 10-14: ἀγγρά[ψαι] δὲ τόδε τὸ δόγμα τὸν γραμματέα τοῦ δάμου | [ἐν στάλα καὶ] ἀνθέμεν εἰς τὸ Ὀλυμπιέον, ἀγ[γράφαι] δὲ αὐτὸν καὶ εἰς στάλαν ἔνθα περ καὶ οἱ | ἄλλοι πρόξενοι. La même formule apparaît aussi dans IG VII, 6, l. 11-14. Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 144, pense qu'il s'agit de deux gravures du décret. En réalité, il est plus probable que, tout comme dans le cas de la liste chronologique de proxènes gravée sur le mur polygonal de Delphes, la deuxième gravure concernait en règle générale le nom du proxène seulement. Cf. G. Daux, *Delphes au II^e et au I^{er} siècle, depuis l'abaissement de l'Étolie jusqu'à la paix romaine (191-31 av. J.-C.)*, Paris 1936, p. 31-32. Il convient aussi de dire que P. Monceaux, *op. cit.*, p. 166, avec la n. 3, évoque une inscription, apparemment encore inédite, qu'il avait trouvée et copiée à Mégare en 1882 et où « il est fait mention de juges étrangers qui avaient rétabli la concorde dans la cité ». Selon le savant français, dans ce décret il est stipulé que la proxénie devrait être gravée ἐν τῷ ξενίῳ (« dans la maison des hôtes »).

mégariens des *IG* évoquant un collège de six stratèges (*IG* VII, 1-7)¹⁵²⁸, car on ignore quelle était la place exacte de ces textes sur le mur de l'Olympieion. En effet, au moment de la publication du recueil de Dittenberger soit ces pierres n'existaient plus, soit elles avaient été remployées ailleurs. C'est la raison pour laquelle il n'est pas *a priori* exclu que quelques-uns des décrets *IG* VII, 8-14, 3473 (?), aient pu être promulgués par les Mégariens, après les décrets *IG* VII, 1-7. De fait, cette hypothèse doit être prise en compte, car il est fort probable qu'après les années du collège de six stratèges les Mégariens soient revenus à un collège de cinq stratèges (voir *infra*).

Quelle que soit leur succession, il est par contre certain que tous ces décrets consacrés dans l'Olympieion étaient très proches chronologiquement. À cet égard, force est de constater que la datation exacte de ces inscriptions a été objet de controverse. Le problème principal consiste à identifier le roi Démétrios qui apparaît dans trois des huit décrets mentionnant les six stratèges (*IG* VII, 1; 5; 6).

En se fondant sur les sources littéraires attestant une occupation de Mégare par Démétrios Poliorcète à la fin du IV^e siècle, les premiers commentateurs des ces textes ont soutenu que l'on avait affaire à ce roi macédonien¹⁵²⁹. Pourtant, en invoquant des arguments prosopographiques et paléographiques, Feyel a proposé d'identifier le roi mentionné dans les décrets de Mégare avec Démétrios II, petit-fils du Poliorcète, en suggérant que ces textes dataient de *ca.* 239-229. Le savant français avançait ainsi les rapprochements prosopographiques suivants: Τίμων Ἀγάθωνος, un des six stratèges est honoré de la proxénie à Delphes sous l'archonte Hérakleidas III (*ca.* 250-224); le stratège Διονύσιος Ἡποδώρου (dans les décrets publiés par Heath, *Proxeny Decrees*, nos. I-II) est le père de Ἡρόδωρος

¹⁵²⁸ En invoquant la gravure des décrets qu'il venait de publier, Heath, *Proxeny Decrees*, p. 87-88, pensait que tous les décrets où figurait un collège de cinq stratèges étaient antérieurs à ceux où figurait un collège de six stratèges. Cf. Feyel, *Polybe*, p. 92; Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 111.

¹⁵²⁹ Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13-14; *ad* no. 31, p. 17; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 165-166; D. Korolkow, *MDAI(A)* 8, 1883, p. 186; Dittenberger, *ad IG* VII, 1, p. 2; 11, p. 7; T. Reinach, "Pierres qui roulent", *REG* 13, 1900, p. 161; Heath, *Proxeny Decrees*, p. 85-88; W. Schönfelder, *Die städtischen und Bundesbeamten des griechischen Festlandes vom 4. Jahrhundert vor Chr. Geb. bis in die römische Kaiserzeit*, Diss. Leipzig 1917, p. 48-50; Beloch, *Gr. Gesch.*², IV, 2, p. 366; Highbarger, *Megara*, p. 202, n. 2; Meyer, *Megara*, col. 195; Hanell, *Megarische Studien*, p. 138-139, 144-145; A. Heuss, *Stadt und Herrscher des Hellenismus: in ihren staats- und völkerrechtlichen Beziehungen*, *Klio Beiheft* XXXIX (Neue Folge, Heft 26), Leipzig 1937, p. 25.

Διονυσίου, évoqué par une inscription d'Aigosthènes (*IG* VII, 215) datant de l'époque de l'appartenance de cette cité au *Koinon* béotien (après 224)¹⁵³⁰.

Malgré cette tentative, Urban et Habicht ont invoqué ultérieurement des arguments prosopographiques supplémentaires pour situer les décrets mégariens sous le règne de Démétrios Poliorcète; une datation que dernièrement la plupart des spécialistes ont acceptée¹⁵³¹. Il convient de dire que la chronologie haute des collèges de stratèges évoqués par les décrets mégariens se fonde principalement sur les rapprochements prosopographiques suivants:

- Φωκῖνος Εὐάλκου, un des six stratèges, serait le petit-fils du Mégarien Φωκῖνος, proxène à Athènes vers 340/339 (*IG* II² 231), et il serait aussi le père de Εὐαλκος Φωκίνου, qui était déjà éphèbe athénien vers 243/2, faisant partie de la tribu Démétrias (*IG* II² 766). À ce propos, il faut ajouter qu'en s'appuyant sur le fait que le nom Φωκῖνος n'est attesté qu'à Mégare, les savants ont suggéré d'abord que l'ancien stratège mégarien Φωκῖνος Εὐάλκου était un partisan de Démétrios Poliorcète, qui avait reçu, tout comme plusieurs autres hommes au service du prince, la citoyenneté

¹⁵³⁰ Feyel, *Polybe*, p. 31-32, 85-93. La datation des décrets mégariens sous Démétrios II a été acceptée par G. Daux, *REG* 66, 1943, p. 253; Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 138-148; Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 323-324; Will, *Histoire*², I, p. 346-349, et dernièrement par Smith, *Megara*, p. 217-218, 226, 270-275. Cf. toutefois A. Aymard, *RH* 196, 1946, p. 290, qui, dans son compte rendu de l'ouvrage de Feyel, avait déjà exprimé des doutes à propos d'une occupation de la Mégaride par Démétrios II; F. W. Walbank, *CR* 60, 1, 1960, p. 41; J. A. O. Larsen, "The Aetolians and the Cleomenic War", in *The Classical Tradition. Literary and Historical Studies in Honor of Harry Caplan*, L. Wallach (éd.), Ithaca-New York 1966, p. 52, n. 25.

¹⁵³¹ Urban, *Wachstum und Krise*, p. 66-70; C. Habicht, "Personenkundliches", in *Festschrift für Nikolaus Himmelmann*, H.-U. Cain et al. (éds.), Mainz am Rhein 1989, p. 321-322. Les arguments prosopographiques d'Urban et d'Habicht ont été acceptés par G. Marasco, "Note ellenistiche", *Prometheus* 9, 3, 1983, p. 221; N. G. L. Hammond, F. W. Walbank, *A History of Macedonia, vol. III: 336-167 B.C.*, Oxford 1988, p. 329; R. A. Billows, *Antigonos the One-Eyed and the Creation of the Hellenistic State*, Berkeley-Los Angeles-London 1990, p. 395, 406, 423, 450-451; D. Hennig, "Immobilienwerb durch Nichtbürger in der klassischen und hellenistischen Polis", *Chiron* 24, 1994, p. 328, n. 67; I. Savalli-Lestrade, *op. cit.*, p. 141; S. D. Lambert, "The Only Extant Decree of Demosthenes", *ZPE* 137, 2001, p. 55-68; Freitag, *Der Golf von Korinth*, p. 177; E.-L. Choremi, *op. cit.*, p. 211-212. On constate aussi que la datation haute des décrets mégariens mentionnant les stratèges a été aussi retenue par les éditeurs de *LGPN* III. B.

athénienne. Ce raisonnement expliquerait alors pourquoi son fils Εὐαλκος Φωκίνου appartenait à la tribu athénienne Démétrias¹⁵³².

- Τίμων Ἀγάθωνος, un des six stratèges, serait honoré à Delphes sous l'archontat d'Hérakleidas I (FD III 1, 181), qui date de la fin du IV^e siècle ou du début du III^e siècle, et non pas sous l'archontat d'Hérakleidas III, comme le pensait Feyel¹⁵³³.
- le *basileus* mégarien Ἀπολλόδωρος Εὐφρονίου, présent dans IG VII, 1-3, serait le frère de Βόσπων Εὐφρονίου, un Mégarien honoré à Delphes sous l'archontat de Thessalos (FD III 1, 184), qui date de 269/8 ou 268/7 (selon Lefèvre)¹⁵³⁴.
- Δαμέας Δαμοτέλεος, le secrétaire mégarien dans les décrets IG VII, 1-3, serait le frère de Ματροκλῆς Δαμοτέλεος, un Mégarien honoré à Delphes sous l'archontat d'Ainésilas (FD III 1, 169), c'est-à-dire vers 290-280¹⁵³⁵.
- Πύρρος Διοκλείδα, un des cinq stratèges dans les décrets publiés par Heath (nos. I et II) serait le père du Mégarien Διοκλείδας Πύρρου, qui, en tant qu'envoyé du roi Antigone Gonatas dans l'île d'Amorgos reçoit vers 263-245 un décret de proxénie de la cité de Minoa (IG XII 7, 221 b)¹⁵³⁶.

¹⁵³² T. Reinach, *op. cit.*, p. 161-162; Osborne, *Naturalization*, III-IV, p. 86, T 92 (Eualkos était « grandson » ou « great-grandson » du stratège mégarien); C. Habicht, *op. cit.*, p. 321-322; S. D. Lambert, *op. cit.*, p. 61, 65; SEG XXXIX, 77.

¹⁵³³ Flacelière, *Aitoliens*, p. 428-429 (ca. 287/6 ?); Daux, *Chronologie*, p. 28-29, F 21; *idem*, REG 66, 1943, p. 253 (fin du IV^e-début du III^e siècle).

¹⁵³⁴ F. Lefèvre, "La chronologie du III^e siècle à Delphes, d'après les actes amphictioniques", BCH 119, 1995, p. 175, 185; *idem*, *L'Amphictionie pyléo-delphique : histoire et institutions*, Paris-Athènes 1998, p. 311. Il convient de préciser que Flacelière, *Aitoliens*, p. 443-444; Daux, *Chronologie*, p. 35, G 10, datent l'archontat de Thessalos de ca. 270/69.

¹⁵³⁵ L'archontat d'Ainésilas est daté selon Flacelière, *Aitoliens*, p. 443-444, vers 280-79, et selon Daux, *Chronologie*, p. 35, G 10, vers 290-280.

¹⁵³⁶ Urban, *Wachstum und Krise*, p. 68, n. 324; LGPN III B, s.v. Διοκλείδας 12. Pour l'identification du roi Antigone qui apparaît dans IG XII 7, 221 b, avec Antigone Gonatas, voir W. Huss, *Untersuchungen zur Außenpolitik Ptolemaios' IV.*, München 1976, p. 215, n. 288, et p. 220; *contra* G. Reger, AJAH 10, 1985 (1993), p. 169, qui soutient que dans l'inscription d'Amorgos l'on a affaire à Antigone Doson.

- le chef de la garnison placée par Démétrios Poliorcète dans la bourgade mégarienne d'Aigosthènes, le Béotien Ζωῖλος Κελαίνου qui est honoré par le décret IG VII, 1, serait le même que le Ζωῖλος évoqué par Plutarque (*Démétrios*, XXI, 3)¹⁵³⁷.

À propos de ces rapprochements prosopographiques, force est de constater qu'en principe quelques-uns de ces noms pourraient soutenir une datation des décrets mégariens en question aussi sous le règne de Démétrios II: le proxène de Delphes Τίμων Ἀγάθωνος (ca. 300) ne serait pas le stratège homonyme, mais le grand-père du magistrat mégarien¹⁵³⁸; le stratège mégarien Πύρρος Διοκλείδα pourrait être le fils du Mégarien Διοκλείδας Πύρρου honoré à Minoa, et non pas le père de celui-ci.

Quant au stratège Φωκῖνος Εὐάλκου, il n'est pas certain qu'il soit le petit-fils de celui qui a reçu la citoyenneté athénienne, car dans le décret athénien IG II² 231 le nom Φωκῖνος n'est pas accompagné de son patronyme ou de son ethnique. De plus, il faut ajouter que depuis Reinach, la datation du décret pour les éphèbes IG II² 766 où figure [Εὔ]αλκος Φωκίνου a changé. En effet, les spécialistes datent aujourd'hui l'archontat de Philonéos, sous lequel ce texte a été adopté, de 243/2 et non pas de 273/2 (comme à l'époque de Reinach). L'écart chronologique entre les inscriptions athéniennes et mégariennes devient alors considérable. Et il est difficile d'accepter que le stratège mégarien Φωκῖνος Εὐάλκου, petit-fils du proxène athénien Φωκῖνος de 340/9, ait reçu la citoyenneté athénienne avant 287 (compte tenu de ses liens supposés avec le Poliorcète) et qu'il ait eu un fils honoré en tant qu'éphèbe vers 243/2. Cette situation détermine Osborne à penser que « it is much more likely that [Eua]llos was a grandson (or just possible even a great-grandson) of Phokinos »¹⁵³⁹. À notre avis, les liens familiaux entre les personnages des décrets mégariens et athéniens restent incertains, et bien que le nom Φωκῖνος ne soit attesté pour le moment qu'en Mégaride, il est fort probable que la famille du stratège mégarien n'était pas la seule où se retrouvait ce nom¹⁵⁴⁰.

¹⁵³⁷ G. Marasco, *op. cit.*, p. 221-222; D. Hennig, *op. cit.*, p. 328, n. 67; Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 111; cf. SEG XXXIII, 350 bis.

¹⁵³⁸ Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 323-324, n. 219.

¹⁵³⁹ Osborne, *Naturalization*, III-IV, p. 86.

¹⁵⁴⁰ Un décret delphien de proxénie en l'honneur de plusieurs Mégariens publié par H. Pomtow, "Delphische Neufunde VI. Die delphischen Schiedsrichter-Texte und die Epidamiurgen", *Klio* 18, 1923, p. 270, no. XVII. 204 (SEG II, 255), évoque aussi un Φωκῖνος (l. 3-4). L'éditeur date ce décret de ca. 300-290, en pensant, lui

Pareillement, on ne connaît ni le patronyme, ni l'ethnique de Ζωῖλος, le fabricant de la cuirasse de fer portée par Démétrios lors du siège de Rhodes, et rien ne prouve qu'il soit le même que le Béotien Ζωῖλος Κελαίνου, le chef de la garnison d'Aigosthènes¹⁵⁴¹.

On doit admettre que tous les parallèles prosopographiques invoqués par Urban et Habicht ne constituent pas de preuves définitives pour dater les décrets mégariens vers la fin du IV^e ou le début du III^e siècle. Par conséquent, pour dater ces textes, on est obligé de réexaminer la documentation épigraphique et de retourner aux témoignages concernant la situation politique de la Mégaride sous les règnes de Démétrios Poliorcète et de son petit fils.

En s'appuyant sur les récits des auteurs antiques, les modernes ont daté les trois décrets honorifiques de Mégare mentionnant le *basileus* Démétrios de l'une des deux phases de la domination du Poliorcète sur la plupart des cités de la Grèce, à savoir *ca.* 306-301 ou *ca.* 295-287¹⁵⁴². On sait que dans un premier temps, Démétrios Poliorcète, après avoir chassé les troupes de Cassandre à l'été 307, a rendu la « liberté » aux citoyens de Mégare et il s'est opposé dans une certaine mesure au pillage de la cité¹⁵⁴³. De même, d'après un passage de Diodore, le roi a restitué l'autonomie à la cité des Mégariens, ayant reçu des « honneurs

aussi, qu'il s'agirait du stratège mégarien Φωκῖνος Εὐάλκου. On peut toutefois se demander dans quelle mesure cette identification est fiable et l'on ne peut pas exclure qu'il y ait eu en Mégaride, tout comme ailleurs dans le monde grecque, des cas d'homonymie. C'est la raison pour laquelle il nous semble difficile d'accepter le fait que chaque attestation du nom Φωκῖνος, sans patronyme ou ethnique, renvoie au stratège mégarien ou à un membre de sa famille.

¹⁵⁴¹ On remarque en effet que le nom Ζωῖλος est très répandu en Béotie (*LGPN* III B, s.v. Ζωῖλος 1-50).

¹⁵⁴² Cf. Osborne, *Naturalization*, III-IV, p. 86; C. Habicht, *op. cit.*, p. 321; Freitag, *Der Golf von Korinth*, p. 177. La mention du titre de *basileus* pour Démétrios par les décrets de Mégare (*IG* VII, 1, l. 7; 5, l. 2; 6, l. 2) indique une date après 306, l'année de la victoire navale du Poliorcète sur Ptolémée à Salamine de Chypre, à la suite de laquelle Antigone et son fils prirent le titre royal (Diodore, XX, 53; Plutarque, *Démétrios*, XVII-XVIII; cf. Will, *Histoire*², I, p. 74-77). Il faut ajouter qu'à Athènes, dans un document épigraphique, Antigone figure pour la première fois avec le titre de roi au printemps 305 (*IG* II² 471; cf. Habicht, *Athènes*², p. 426, n. 31).

¹⁵⁴³ Plutarque, *Démétrios*, IX, 4-10; cf. XXX, 4; XXXIX, 1; Philochore, *FGrHist* III 328 F 66; Diogène Laërce, II, 115. Pour la prise de Mégare par Démétrios Poliorcète, voir T. Reinach, *op. cit.*, p. 161; Highbarger, *Megara*, p. 202-204; Meyer, *Megara*, col. 194-195; Jacoby, *FGrHist* III B, p. 341-344; Urban, *Wachstum und Krise*, p. 66-67; Habicht, *Athènes*², p. 84.

considérables »¹⁵⁴⁴. Il est alors certain qu'en 307 le Poliorcète a été accueilli à Mégare, tout comme à Athènes, en libérateur, ce qui ne conforte pas l'idée d'une occupation militaire de la Mégaride (le bourg d'Aigosthènes), comme le décret IG VII, 1, le laisse entendre. De fait, suite à une demande des Aigosthénitains, la cité de Mégare octroya à un officier du *basileus* Démétrios, le Béotien Ζωΐλος, fils de Κέλαινος¹⁵⁴⁵, et à ses descendants, la citoyenneté, une distinction tout à fait exceptionnelle (le seul cas d'octroi du droit de cité attesté par les décrets de Mégare¹⁵⁴⁶). Par là, les Mégariens exprimaient leur reconnaissance pour le maintien de l'ordre à Aigosthènes et pour la bienveillance dont Ζωΐλος avait fait preuve envers « la cité et les bourgs » (ὑπὲρ τᾶς πόλιος ἢ ὑπὲρ τᾶγ κωμᾶν). De même, deux autres décrets sont accordés par les Mégariens en l'honneur des personnages διατρίβοντες παρὰ τὸν βασιλέα Δαμάτριον (IG VII, 5 et 6).

Au surplus, il faut ajouter que tous ces textes qui honorent des personnages faisant partie de l'entourage du roi Démétrios ont été affichés lors d'une magistrature extraordinaire à Mégare: le collège de six stratèges qui, contrairement au collège annuel de cinq stratèges, reste en place au moins quatre années de suite. La désignation successive des six stratèges à Mégare était incontestablement une mesure à l'encontre du principe démocratique qui interdisait aux magistrats d'être reconduits dans leur charge; il s'agissait donc d'une situation politique exceptionnelle¹⁵⁴⁷. Cette situation ne pourrait pas dater en principe de *ca.* 306-301 quand le Poliorcète est accueilli en Grèce en libérateur, mais plutôt de la deuxième période de sa mainmise sur les cités grecques (*ca.* 295-287). En effet, en regardant la situation politique d'Athènes, on constate que, contrairement aux années 307/6-302/1, lorsque le Poliorcète proclame la liberté de la cité d'Athènes et assure le retour à la constitution démocratique, à

¹⁵⁴⁴ Diodore, XX, 46, 3: ὁ δὲ Δημήτριος, φρουρουμένης τῆς Μεγαρέων πόλεως, ἐκπολιορκήσας αὐτὴν ἀπέδωκεν τὴν αὐτονομίαν τῷ δήμῳ καὶ τιμῶν ἀξιολόγων ἔτυχεν ὑπὸ τῶν εἰ παθόντων.

¹⁵⁴⁵ IG VII, 1, l. 5-7: ἐπειδὴ τοὶ Αἰγοστενῖται ἀναγγέλλον Ζωΐλογ Κελαίνου Βοιώτιον, τὸν ἐπὶ τοῖς στρατιώταις τοῖς ἐν Αἰγοστένοισι τεταγμένον ὑπὸ τοῦ βασιλέως Δαματρίου.

¹⁵⁴⁶ Selon Plutarque, *Sur la monarchie, la démocratie et l'oligarchie*, 2 (= *Moralia*, 826 C-D), en octroyant le droit de cité à Alexandre, les Mégariens se vantaient devant le roi macédonien que seul Héraclès avant lui avait été honoré par un tel privilège.

¹⁵⁴⁷ Heath, *Proxeny Decrees*, p. 88, écrit: « this board of six στρατηγοί, which held office for four years at least, may well have been an abnormal and exceptional institution ». Cette hypothèse est acceptée par Feyel, *Polybe*, p. 92 (qui soutient en revanche l'occupation de Mégare non pas par Démétrios Poliorcète, mais par Démétrios II); Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 48, n. 23; Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 111.

partir de 295/4 s'opère un durcissement du régime politique. Dans cette deuxième période, le pouvoir est détenu à Athènes par une véritable « oligarchie » composée d'hommes de confiance du roi¹⁵⁴⁸. Tout comme dans le cas athénien, le collège extraordinaire des six stratèges serait alors un indice que le gouvernement de Mégare a, lui aussi, acquis vers cette même époque des traits d'essence oligarchique. En s'appuyant sur ces données, on serait par conséquent amené à dater les décrets mégariens où figurent les six stratèges de *ca.* 295-287.

Cependant, bien que lors des années 295-287 la tutelle de Démétrios ait assurément été ressentie comme plus pesante dans les régions de la Grèce soumises à son autorité que pendant les années 306-301, entraînant aussi plusieurs changements institutionnels dans différentes cités grecques, on sait que ces régions sont celles où il y a eu des soulèvements contre le roi macédonien. Ce fut le cas à Athènes notamment, mais aussi en Béotie, où Démétrios avait mené plusieurs campagnes successives dès 294 et avait désigné l'historien Hiéronymos de Cardia comme « commissaire » (épimélète) de toute la Béotie¹⁵⁴⁹. On constate en revanche que cela n'est pas le cas à Mégare, car aucune source antique ne témoigne d'une situation de guerre en Mégaride ou de renversements politiques (oligarchie ?) après 301, comme le supposent le décret *IG VII, 1* et la magistrature extraordinaire des six stratèges. En effet, il n'est pas certain que pendant les années 301-295, les Mégariens établis sur l'Isthme, en suivant l'exemple d'Athènes, se soient détachés de Démétrios. Bien au contraire, le fait qu'après la bataille d'Ipsos (301) l'épouse de Démétrios, la princesse épirote Deidameia, ait été conduite à Mégare par les Athéniens, suggère que les Mégariens étaient plus favorables au

¹⁵⁴⁸ Voir Habicht, *Athènes*², p. 85-113 (avec les références), pour l'évolution des rapports entre Athènes et Démétrios Poliorcète pendant les années de 307 à 287. On peut mentionner comme parallèle pour la magistrature extraordinaire remplie par les six stratèges mégariens le cas de l'Athénien Olympiodore qui fut archonte éponyme de la cité en 294/3 et exceptionnellement de nouveau en 293/2.

¹⁵⁴⁹ Plutarque, *Démétrios*, XXXIX; cf. J. Hornblower, *Hieronimus of Cardia*, Oxford 1981, p. 13-14. Selon Habicht, *Athènes*², p. 107, 147, la charge de Hiéronymos de Cardia, même si elle porte un nom différent, semble être l'équivalent de celle d'Olympiodore à Athènes. Sur les campagnes de Démétrios contre les Béotiens, voir C. Wehrli, *Antigone et Démétrios*, Genève 1968, p. 173-176; B. Gullath, *Untersuchungen zur Geschichte Boiotiens in der Zeit Alexanders und der Diadochen*, Frankfurt am Main-Bern 1982, p. 188-191; N. G. L. Hammond, F. W. Walbank, *op. cit.*, Oxford 1988, p. 219-221.

Poliorcète que les voisins du nord¹⁵⁵⁰. On sait d'ailleurs que le roi, après sa défaite à Ipsos (301), a conservé des places maritimes importantes en Grèce (Corinthe). En somme, le fait que la cité de Mégare soit probablement restée fidèle à Démétrios Poliorcète rend difficile la datation d'une magistrature mégarienne extraordinaire (le collège de six stratèges) à l'époque de la domination de la Grèce par ce roi macédonien. Par conséquent, bien qu'elle ne puisse pas être complètement écartée (surtout la période de *ca.* 295-287), la datation des décrets mégariens sous le règne du Poliorcète est, à nos yeux, peu probable.

Quant à la situation politique de la Mégaride sous le règne de Démétrios II, force est de constater qu'on connaît mal tant l'histoire de Mégare au III^e siècle que le détail des opérations de la guerre dite démétriaque. On sait qu'après la domination du Poliorcète, Mégare obtient pour un bref laps de temps l'indépendance, à laquelle le roi Antigone Gonatas allait mettre un terme (vers 270 ou lors de la guerre de Chrémonidès selon W. W. Tarn)¹⁵⁵¹. Ensuite, en profitant de l'occupation de l'Acrocorinthe par Aratos, la cité joignit en 243 la Ligue achéenne et échappa à la domination macédonienne. Par sa position stratégique (lien entre Béotie-Attique-Ligue achéenne), il est bien possible que dans le contexte des guerres contre les Étoliens et les Achéens, Démétrios II ait voulu, tout comme son grand-père et son père, restaurer le pouvoir macédonien sur la Mégaride. L'établissement d'une garnison macédonienne à Aigosthènes, un bourg mégarien pourvu d'une importante forteresse (voir carte 8 et pl. II), aurait bien pu se produire après 236, l'année de l'entrée de la Béotie dans le camp macédonien. L'arrivée des troupes royales dans la Mégaride aurait pu constituer une mesure de protection prise par Démétrios II pour protéger l'Attique des incursions successives

¹⁵⁵⁰ Plutarque, *Démétrios*, XXX, 4, rapporte que les Athéniens avaient envoyé Deidameia à Mégare avec « le cortège et les honneurs qui convenaient à son rang » (τὴν δὲ Δηιδάμειαν εἰς Μέγαρον ἐξέπεμψαν μετὰ τιμῆς καὶ πομπῆς προπούσης).

¹⁵⁵¹ Phylarque, *FGrHist* 81 F 36; Élien, *De la nature des animaux* XI, 14; XVI, 36; Polyen, IV, 6, 3; cf. Ph. Le Bas, *À qui doit être attribué le siège de Mégare dont parlent Polyen et Élien*, Paris 1842; Meyer, *Megara*, col. 195-196; W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas*, Oxford 1969 (réimpression de l'édition de 1913), p. 132, 286 (avec la n. 29); H. Heinen, *Untersuchungen zur hellenistischen Geschichte des 3. Jahrhunderts v. Chr. Zur Geschichte der Zeit des Ptolemaios Keraunos und zum Chremonidischen Krieg*, *Historia Einzelschriften* 20, Stuttgart 1972, p. 70-72.

des Achéens d'Aratos¹⁵⁵². Face à cette situation politique exceptionnelle (avec laquelle sont d'ailleurs confrontés aussi leurs voisins d'Athènes et de Béotie), les Mégariens auraient décidé l'élection pour plusieurs années d'un seul collège extraordinaire de six stratèges.

Au demeurant, un argument de nature institutionnelle pourrait, nous paraît-il, soutenir la datation basse des décrets mégariens. Dernièrement, Thomas Corsten a avancé l'hypothèse suivant laquelle à l'époque hellénistique les Achéens ne se répartissaient plus en douze *mère*¹⁵⁵³, mais en cinq « districts » territoriaux¹⁵⁵⁴. Compte tenu de cette nouvelle hypothèse, il est possible qu'à la suite de l'entrée dans la Ligue achéenne, les Mégariens aient pu adapter leur organisation militaire au modèle achéen de la division en cinq *mère*. Dans ce cas, les cinq membres des collèges mégariens des stratèges, des *damiorgoi* et des polémarques seraient en relation avec l'introduction à Mégare de la réforme achéenne de l'organisation politique et militaire sur une base de cinq unités. En effet, bien qu'il soit peu probable que les Mégariens aient remplacé les stratèges par les *damiorgoi* (voir *infra*, chapitre III. 2. 2. 3.), des transferts institutionnels sont toutefois attestés lors de l'intégration des cités de Mégare et d'Aigosthènes dans les états fédéraux hellénistiques, à savoir les *synarchiai* lors de la période achéenne (voir *supra*, chapitre III. 2. 2. 1. 1.), et l'archonte éponyme (voir *supra*, chapitre III. 2. 1. 1.) et les polémarques (voir ci-dessous) lors de la période béotienne.

Vu que l'organisation en cinq *mère* de la Ligue achéenne concernait tout le Péloponnèse, la Mégaride avait sûrement intégré un de ces districts. Mais cela n'exclut pas le fait que les Mégariens aient pu introduire à cette époque un autre système d'élection pour les

¹⁵⁵² Sur la guerre démétrique et sur les attaques menées par Aratos après 236 contre Athènes, voir Will, *Histoire*², I, p. 346-349; Habicht, *Athènes*², p. 182-184; J. B. Scholten, *The Politics of Plunder. Aitolians and Their Koinon in the Early Hellenistic Era, 279-117 B. C.*, Berkeley-Los Angeles-London 2000, p. 272-273 (accepte la datation haute des décrets mégariens, sous Démétrios Poliorcète). L'importance stratégique de la forteresse d'Aigosthènes, située à la frontière avec la Béotie et dont les restes sont admirablement conservés jusqu'à nos jours, a été sans doute remarquée par Démétrios II au moment de son incursion en Béotie (Polybe, XXX, 5, 3). Suivant J. Ober, "Two Ancient Watchtowers above Aigosthena in the Northern Megarid", *AJA* 87, 1983, p. 387-392, surtout p. 391, la construction des fortifications d'Aigosthènes se situerait vers 350-275; cf. Smith, *Megara*, p. 90-97.

¹⁵⁵³ Hérodote, I, 145; Strabon, VIII, 7, 4-5, C 385-388.

¹⁵⁵⁴ Corsten, *Vom Stamm zum Bund*, p. 171-173. Les dix *damiorgoi* de la Ligue achéenne (Tite Live, XXXII, 22, 2) seraient en rapport avec ces cinq districts.

collèges de stratèges et de *damiorgoi*, plus conforme à la structure en cinq « districts » de la Ligue achéenne.

En faveur de l'hypothèse que les Mégariens aient procédé à des modifications institutionnelles, voire même à une réforme territoriale après 243, on peut avancer le fait que deux autres centres importants de la Mégaride, Aigosthènes et Pagai, aient bénéficié d'une autonomie plus large très probablement dès le moment de leur entrée dans la Confédération achéenne (voir *supra*, chapitre III. 2. 1. 1.). On a pu alors assister à une réorganisation de la Mégaride en cinq districts, dans lesquels se serait distribuée la population se trouvant dans les régions de Mégare, d'Aigosthènes, de Pagai, de Tripodiskos et d'Éréneia¹⁵⁵⁵. Ceci aurait produit des transformations institutionnelles: c'est à partir de ce moment que les collèges de stratèges et de *damiorgoi* auraient cinq membres. Les tribus sont maintenues, mais elles ne jouent aucun rôle dans l'élection des principaux magistrats de la cité. Elles sont utilisées pour la désignation des arbitres, c'est-à-dire dans des questions d'affaires étrangères, et en outre dans une situation de crise: lors de l'occupation de la Mégaride par Démétrios II, quand les Mégariens avaient choisi un collège extraordinaire de six stratèges (deux stratèges par tribu, voir aussi *supra*, chapitre III. 1. 1. 1.). Après la mort du roi en 229, les Mégariens sont revenus à la Ligue achéenne et à une organisation en cinq unités. En effet, le collège des polémarques, qui remplace après 224 le collège de stratèges, compte toujours cinq membres lors de l'appartenance de la Mégaride à la Confédération béotienne (voir ci-dessous).

Nous ignorons combien de temps encore a duré la division en cinq du corps civique mégarien ou, si cela fut le cas, comment les Mégariens avaient procédé à la réorganisation de leur ville et de leur territoire en cinq districts. Toutefois, le fait que cette structure ne soit plus évoquée par les documents après la fin du III^e siècle suggère son abandon éventuel. Dans ce cas, ce type de structuration sociale, militaire, politique (et peut-être territoriale ?) – en cinq unités – n'aurait fonctionné que lors de la première période achéenne (*ca.* 243-236 et *ca.* 229-224) et lors de la période béotienne (224-206/205 ou 192 ?) de Mégare. Il est possible que le

¹⁵⁵⁵ On notera qu'il existe en Mégaride à l'époque hellénistique cinq sites importants: Mégare, Aigosthènes, Pagai et aussi les bourgs de Tripodiskos et d'Éréneia (voir *supra*, chapitres I. 1. 1.-2.). Comme le montre dernièrement S. van de Maele, "Pausanias et la route de Mégare vers Pagai et Éréneia", *CEA* 38, 2001, p. 113-118, un système de routes reliaient dans l'Antiquité les quatre bourgs à Mégare: une route nord qui partait depuis Mégare vers Pagai et Aigosthènes en passant par Éréneia, et une autre route sud, montagneuse, assurait la liaison entre Mégare et Pagai, via Tripodiskos (voir cartes 1 et 7).

fait que les Achéens aient renoncé au II^e siècle aux cinq *méré*¹⁵⁵⁶ ait aussi provoqué la disparition de l'organisation en cinq unités chez les Mégariens.

Certes, toute cette reconstruction est en bonne partie spéculative, et seuls de nouveaux documents épigraphiques pourraient en apporter une confirmation définitive. Cependant, elle aurait pour le moins l'avantage d'offrir une explication au nombre (cinq) des stratèges, des polémarches et des *damiorgoi* mégariens du III^e siècle. À notre avis, une structure en cinq unités n'a rien d'archaïque, ni de « mégarien », étant donné qu'elle n'est pas attestée dans les colonies fondées par Mégare ou par Héraclée du Pont. Il faut ajouter finalement qu'autant la prosopographie que la paléographie soutiendraient une datation des décrets mégariens après 243. En effet, Feyel avait déjà constaté que l'écriture des décrets publiés par Heath renvoyait à la deuxième moitié du III^e siècle.

Revenons maintenant au décret publié par Kaloyéropoulou (voir pl. **XIX**), qui, même s'il a un formulaire similaire aux autres inscriptions mentionnant les stratèges¹⁵⁵⁷, n'était pas exposé dans l'Olympieion sur les blocs d'une construction, mais était soigneusement gravé sur une stèle de marbre consacrée dans le sanctuaire d'Artémis *Sôteira* (voir carte 5). Étant donné qu'elle est la seule proxénie mégarienne de l'Artémision qui nous soit conservée, sa date exacte n'est pas facile à établir. Au cas où notre hypothèse relative au rattachement du collège de cinq stratèges à la première période achéenne serait correcte, la présence de cinq stratèges dans le décret de l'Artémision daterait le texte soit vers 243-236, soit vers 229-224. La datation dans la deuxième moitié du III^e siècle semble être soutenue par la prosopographie. On constate ainsi que le stratège Καλλίας Ἰππία pourrait être le petit-fils du Mégarien Καλλίας

¹⁵⁵⁶ Corsten, *Vom Stamm zum Bund*, p. 174-177 (avec la bibliographie).

¹⁵⁵⁷ L'intitulé de ce décret évoque les magistrats de la cité, tout comme dans le cas de plusieurs décrets consacrés dans l'Olympieion (voir *supra*). De plus, si nous comparons la photographie du décret publié par Kaloyéropoulou (voir pl. **XIX**) avec le fac-similé des décrets de R. M. Heath (voir pl. **XX**), on constate que la formule εἰδοξε βουλᾷ καὶ δάμωι (l. 8) est gravée de la même manière, c'est-à-dire un peu décalée à droite par rapport au reste du texte, pour être mieux mise en avant. La similitude de cette mise en page confirme à notre avis le fait que les dates de tous ces décrets mégariens de proxénie soient très proches les uns des autres. Il convient de dire que pour Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 144, suivie par E.-L. Choremi, *op. cit.*, p. 212, la paléographie daterait ce texte avant le milieu du III^e siècle. Cependant, cette opinion était influencée par les arguments prosopographiques, à savoir le Καλλίας Ἰππία qui apparaît dans le décret de Delphes datant de *ca.* 290-280.

Ἰππία qui est honoré de la proxénie à Delphes sous l'archontat d'Ainésilas (FD III 1, 169), c'est-à-dire vers 290-280¹⁵⁵⁸. Le stratège Ἀγάθων Τίμωνος pourrait être soit le fils¹⁵⁵⁹, soit le père¹⁵⁶⁰ de Τίμων Ἀγάθωνος, l'un de six stratèges qui apparaissent dans les décrets IG VII, 1-7; Heath, *Proxeny Decrees*, no. III. Malheureusement, faute d'autres témoignages, il est impossible de savoir si le décret publié par Kaloyéropoulou est antérieur ou postérieur aux deux groupes de décrets (avec cinq et six stratèges) qui ont été consacrés dans l'Olympieion¹⁵⁶¹.

En conclusion, le collège extraordinaire des six stratèges date probablement de *ca.* 235-229, la période de la mainmise de Démétrios II sur la Mégaride et du durcissement du régime politique mégarien. La période d'occupation de Démétrios ne concerne que l'époque de la magistrature extraordinaire de six stratèges, et non pas des collèges de cinq stratèges. Ce n'est d'ailleurs pas une coïncidence si le nom du roi Démétrios n'apparaît que dans les décrets où figure le collège extraordinaire de six stratèges.

Par ailleurs, il convient de remarquer qu'en soutenant une annexion d'Aigosthènes par les Béotiens vers 236, Feyel arrivait à une chronologie un peu plus haute que la nôtre pour l'institution des six stratèges mégariens, *ca.* 239/8-236/5¹⁵⁶². Cependant, cette hypothèse ne nous semble pas convaincante, car, comme l'ont montré R. Étienne et D. Knoepfler, il n'y a aucune preuve de l'entrée d'Aigosthènes dans la Confédération béotienne avant l'année 224¹⁵⁶³. Par conséquent, il n'y a pas non plus d'arguments pour dater la fin de la domination macédonienne sur la cité de Mégare en 235. C'est la raison pour laquelle nous considérons que c'est le plus probablement la mort de Démétrios II en 229 qui a mis fin à la domination macédonienne sur la Mégaride et provoqué en même temps le retour de cette région dans le

¹⁵⁵⁸ J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1974, 264 (citant D. Knoepfler); Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 111. Pour la datation de l'archontat d'Ainésilas, voir *supra*.

¹⁵⁵⁹ Urban, *Wachstum und Krise*, p. 68, n. 324; E.-L. Choremi, *op. cit.*, p. 211-212.

¹⁵⁶⁰ Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 146.

¹⁵⁶¹ En acceptant la datation de la série des décrets consacrés dans l'Olympieion sous le règne de Démétrios II, Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 146-147, suivie par J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1974, 264, pense que le décret de l'Artémision était antérieur aux autres proxénies mégariennes. Cf. A. Muller, *BCH* 108, 1984, p. 259. Cette succession serait aussi confirmée, comme nous le suggère D. Knoepfler, par le changement de support, la stèle étant remplacée par un matériel moins cher, les blocs d'une construction.

¹⁵⁶² Feyel, *Polybe*, p. 92-93.

¹⁵⁶³ Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 323-331.

camp achéen. Dans ces conditions, le collège de six stratèges et l'occupation de la Mégaride par Démétrios II dateraient entre l'arrivée probable de troupes royales en Béotie vers 236 et la mort du roi, à savoir entre *ca.* 235-229.

Quant au collège de cinq stratèges, élus annuellement, il se situerait soit juste avant (comme dans le cas du collège évoqué par les décrets nos. I et II de Heath), soit peu après la période de *ca.* 235-229, et il correspondrait à la période de l'appartenance de Mégare à l'État fédéral achéen.

Après la libération de la domination macédonienne, il est certain que les Mégariens ont de nouveau élu les cinq stratèges, car on voit que ces magistrats sont remplacés par cinq polémarques, suite à l'entrée de Mégare dans la Confédération béotienne en 224 (voir *supra*, chapitre **III. 2. 1. 1.**)¹⁵⁶⁴. De fait, même si les Mégariens ont introduit tant la magistrature de polémarque que l'éponymie de l'archonte fédéral béotien, ils n'ont pas suivi le modèle béotien de trois polémarques, en gardant cinq membres pour ce collège, tout comme dans le cas de leur ancien collège de stratèges.

En revanche, l'opinion de plusieurs spécialistes selon laquelle les *damiorgoi* ont remplacé les stratèges à l'époque de l'appartenance de Mégare au *koinon* achéen n'est pas certaine. En dépit de la présence de cinq damiurges mégariens à l'époque hellénistique, les témoignages épigraphiques de Chersonèse Taurique suggèrent que ces magistrats auraient pu être présents à Mégare bien avant l'entrée de la cité dans la Ligue achéenne (voir *infra*, chapitre **III. 2. 2. 3.**). Quelle que soit la réponse définitive à cette question, on constate que les stratèges mégariens réapparaissent avec des fonctions nouvelles à l'époque romaine. Plusieurs documents épigraphiques nous indiquent en effet que le « stratège de la cité » (ὁ στρατηγὸς τῆς πόλεως) devient aux époques romaine et impériale l'éponyme de la cité¹⁵⁶⁵. Celui-ci n'était probablement que le chef du collège de stratèges, car une inscription de Mégare honore

¹⁵⁶⁴ Les cinq polémarques sont attestés à Mégare par deux catalogues militaires IG VII, 27 et 28. Sur le remplacement des stratèges de Mégare par des polémarques, voir Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad no. 34 a, p. 19-20; Dittenberger, *ad IG VII*, 1, p. 2; 27, p. 22; Meyer, *Megara*, col. 199; Hanell, *Megarische Studien*, p. 145. Voir aussi IG VII, 207; 208; 213, pour l'attestation des polémarques à Aigosthènes.

¹⁵⁶⁵ IG VII, 25, l. 2-3 (IG IV², 2, 1128): [ὁ] στρατηγὸς τῆς λαμ(προτάτης) | [Μεγ]αρέων πόλεως Μάρ(κος) Αὐρ(ήλιος); 90, l. 4-5: τοῦ στρατηγοῦ τῆς πόλεως Ἀρίστωνος τοῦ Διονυσίου. Un stratège éponyme apparaît aussi dans les inscriptions IG VII, 70-75, 3475 (?), 3491 (voir aussi *supra*, chapitre **III. 2. 1. 1.**); cf. Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad no 37, p. 27; no. 49, p. 35; Hanell, *Megarische Studien*, p. 145-146.

un personnage qui, parmi d'autres fonctions prestigieuses, a rempli aussi celle de *συστράτης*. Cette mention suggère la présence, encore sous le Haut-Empire, d'une organisation collégiale des stratèges à Mégare¹⁵⁶⁶.

Appendice: La succession des décrets mégariens avec la mention des stratèges

Afin de donner une idée plus précise des décrets mégariens, et aussi des magistrats qui y sont évoqués, nous avons réuni ces textes en fonction du nombre des stratèges et des lieux de consécration. Les trois groupes d'inscriptions que nous avons constitués prennent en compte à la fois la prosopographie et la gravure des décrets publiés par Heath (*Proxeny Decrees*, nos. I-III). Les noms propres pour lesquels il y a la possibilité de faire des rapprochements prosopographiques sont en gras et soulignés. Même si on possède une série composée de dix-neuf décrets, force est cependant de reconnaître que la succession exacte des collèges de stratèges mégariens est encore sujette à caution. Cette chronologie est par conséquent provisoire et il reste aux nouveaux documents de nature archéologique ou épigraphique à apporter plus de clarté dans ce domaine.

Groupe I: Les décrets mégariens où figure un collège annuel de cinq stratèges, consacrés dans l'Olympieion

Éd. (Date)	IG VII, 8-11, 3473 (?) (ca. 243-236/ ca. 229-224)
Le « roi » éponyme	Πασιάδας
Le secrétaire du Conseil et de	Ἰππων Παγχάρεος

¹⁵⁶⁶ IG VII, 106, l. 5 (J. H. Oliver, *Marcus Aurelius. Aspects of Civic and Cultural Policy in the East, Hesperia*, Suppl. 13, Princeton 1970, p. 122, no. 42; IG IV², 2, 1122). C. Curtius Proclus, le Mégarien honoré par cette inscription, a eu une carrière exceptionnelle, ayant assumé non seulement des fonctions dans sa cité (agonothète, stratège, agoranome etc.), mais aussi dans les organismes fédéraux de l'époque (béotarque, représentant de sa cité au Panhellénion, hiéromnémon pour l'Amphictionie). Sur ce personnage, voir dernièrement D. Knoepfler, "L'inscription de Naryka (Locride) au musée du Louvre : la dernière lettre publique de l'empereur Hadrien ?", *REG* 119, 2006, p. 26, avec la n. 76.

I'Assemblée	
Les cinq stratèges	Διονύσιος Πυρρίδα, Δαμέας Ματροκλέος, Ἀντίφιλος Σμάχου, Μνασίθεος Πασίωνος, Ἐρκίων Τέλητος
Le bénéficiaire (Lieu d'origine)	Ἀγάθοκλῆς Ἀρχιδάμου (Béotie), Διόκριτος Διοκρίτου (Halicarnasse), Τελεσίας Ταυρίωνος et Πειθανορίδας Νικαίθου (Phleious), Μένανδρος Καλλικράτεος (Mégalo polis), Ἀθηναγόρας Γλαυκίου (Périnthe)
Le lieu de consécration	Olympieion

Éd. (Date)	IG VII, 12-13 (ca. 243-236/ ca. 229-224)
Le « roi » éponyme	Διογένης
Les cinq stratèges	Παγχάρης Διοδώρου, Ἐριμνος Θεμνάστου, Εὐφάμος Εὐκλείωνος, Τεισίων Ἀμφία, Μέγυλλος Σιλανοῦ
Le bénéficiaire (Lieu d'origine)	Ἰππίας Περικλέος (Astakos en Acarnanie), Νικάτας Ἀρχεδάμου (Épidaure)
Le lieu de consécration	Olympieion

Éd. (Date)	IG VII, 14 (243-236/229-224)
Le « roi » éponyme	Ἀπολλωνίδας
Le secrétaire du Conseil et du peuple	Χρυσανθίδας Ἀπολλοδώρου
Les cinq stratèges	Πυθοκλῆς Εὐγείτα, Παντακλῆς Νικοδάμου, Στρατοπείθης Ἀρποκράτεος, Πασιάδας, Ἡρόδωρος Δίωνος
Le bénéficiaire (Lieu d'origine)	Ἀρίστανδρος Θαρρηλίου (Halicarnasse)

Le lieu de consécration	Olympieion

Éd. (Date)	Heath, <i>Proxeny Decrees</i> , nos. I-II (ca. 236-235)
Le « roi » éponyme	Πασίδωρος
Le secrétaire du Conseil et du peuple	Πασίων Μνασιθέου
Les cinq stratèges	Ἀπολλόδωρος Διοδότου, Διονύσιος Ἡροδώρου, <u>Πύρρος Διοκλείδα</u> , Εὐπαλῖνος Μνασιθέου, Πάνις Θολκείδα
Les bénéficiaires (Lieu d'origine)	Ἴωρος Σωτίωνος (Iasos), Μενίσκος Χαιρεστράτου (Halicarnasse)
Le lieu de consécration	Olympieion

Groupe II : Les décrets mégariens où figure un collège extraordinaire de six stratèges, consacrés dans l'Olympieion

Éd. (Date)	Heath, <i>Proxeny Decrees</i> , no. III; IG VII, 1-7 (ca. 235-229)
Les « rois » éponymes	Ἀντίφιλος, Ἀπολλόδωρος Εὐφρονίου, Εὐκλίας, Θεόμαντος
Les secrétaires du Conseil et du peuple	Ἀπολλόδωρος Εὐπαλίνου, Δαμέας Δαμοτέλεος, Εὐπαλῖνος Ὀμόφρονος, Πάσιων Δωροθέου
Les six stratèges	<u>Φωνῖκος Εὐάλκου</u> , Ἀριστότιμος Μενεκράτεος, <u>Δαμοτέλης Δαμέα</u> , Θέδωρος Παγχάρεος, Πρόθυμος Ζεύξιος, <u>Τίμων Ἀγάθωνος</u>
Les bénéficiaires (Lieu d'origine)	Λυκίσκος Φυσάλου (Elis), <u>Ζωῖλος Κελαίνου (Béotie)</u> , Ἀγάθων Ἀρχίου (Argos), Ἀλεξ- (?), Μῦς Πρωτέα (Eresos), Κλέων Κλέωνος (Erythrées), Φίλων Κλέωνος (Erythrées), Ἑρμῶναξ Ἑρμογένεος

	(Trézène)
Le lieu de consécration	Olympieion

Groupe III : Le décret mégarien où figure un collège annuel de cinq stratèges, consacré dans l'Artémision

Éd. (Date)	Kaloyéropoulou, <i>Décret de proxénie de Mégare</i> , p. 138-148 (ca. 243-236 ou ca. 229-224)
Le « roi » éponyme	Δάμων
Le secrétaire du Conseil et du peuple	Ἀλεῖος Ὀλυμπίχου
Les cinq stratèges	Διοκλείδας Λυκίσκου, Θοκλῆς Θεδώρου, Ἀγάθων Τίμωνος, Καλλίας Ἰππία, Πτοιόδωρος Εὐπαλίνου
Le bénéficiaire (Lieu d'origine)	Ἀγχίερος Φίλωνος (Béotie)
Le lieu de consécration	Artémision

III. 2. 2. 2. 2. Les colonies mégariennes et héracleotes

Les stratèges sont également présents en tant que magistrats militaires dans les colonies mégariennes de Mésambria, de Chalcédoine et de Byzance, ou dans la colonie héracleote de Callatis.

La documentation épigraphique la plus riche provient de Mésambria, et elle atteste la présence dans cette cité du Pont Gauche d'un collège annuel de six stratèges, accompagnés d'un secrétaire (γραμματεὺς). On constate ainsi que les stratèges, et parfois leur secrétaire,

font au I^{er} siècle des dédicaces à Dionysios Ἐλευθερέυς et à Athéna Σώτειρα¹⁵⁶⁷. De surcroît, quelques inscriptions votives, illustrées par des reliefs datant de la deuxième moitié du II^e siècle ou du I^{er} siècle mentionnent aussi des collèges de six stratèges, accompagnés d'un secrétaire¹⁵⁶⁸. Ces trois reliefs votifs, dont deux sont complets et un fragmentaire, représentent sept magistrats de la cité (les six stratèges et le secrétaire) en train d'accomplir des sacrifices autour d'un autel rond ou d'un sarcophage (voir pl. **XXI**, fig. **1-3**). En analysant l'iconographie de cette série de reliefs, M. Alexandrescu Vianu a suggéré l'existence dans cette cité du Pont Gauche d'un culte héroïque, créé par les stratèges en l'honneur d'un collègue décédé¹⁵⁶⁹.

¹⁵⁶⁷ *IGBulg I*², 324: dédicace à Dionysos Ἐλευθερέυς faite par les six stratèges et leur secrétaire; 326: dédicace à Athéna Σώτειρα faite par les six stratèges. De plus, la dédicace fragmentaire *IGBulg I*², 323, conserve les noms de trois stratèges, accompagnés d'un secrétaire dont le nom n'est pas conservé.

¹⁵⁶⁸ I. Venedikov, "Trois reliefs surprenants de Mésambria", in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 83-95; *SEG XXX*, 702-704; *IGBulg V*, 5102, 5103, 5104 ; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1983, 273 V. Velkov, "Mesambria Pontica", in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, *Xenia* 16, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 35; M. Alexandrescu Vianu, "L'iconographie des reliefs aux stratèges de Mésambria", *StudClas* 24, 1986, p. 99-107; *SEG XXXVI*, 672; Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 15, 42, 53-58, 64; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 186-189. Au surplus, l'inscription [- - -] Διοσκουρίδα ἥρωσι, le personnage sur une *klinè* et les deux boucliers qui apparaissent sur un autre relief fragmentaire (*IGBulg I*², 335 *septies*, voir pl. **XXII**, fig. **1**), sont considérés par I. Venedikov, *op. cit.*, p. 85, 95, comme des indices qu'il s'agit toujours d'un relief représentant le collège de stratèges.

¹⁵⁶⁹ M. Alexandrescu Vianu, *op. cit.*, p. 104-106. Il convient de remarquer qu'au milieu du relief *IGBulg V*, 5102 (voir pl. **XXI**, fig. **1**), est représentée dans un édicule une scène de banquet héroïque avec deux hommes allongés sur une *klinè*, l'un d'entre eux tenant de la main droite un rhyton. Ces deux personnages sont probablement les destinataires du sacrifice et ils sont interprétés soit comme des victimes de guerre héroïsées par I. Venedikov, *op. cit.*, p. 84-85, soit comme des héros par F. T. van Straten, *SEG XXX*, 702, p. 214; soit encore comme les deux œcistes (grec et indigène, voir *supra*, chapitre **II. 3. 2. 2.**) de la cité par Ognenova-Marinova, *Mesambria*, p. 38; *eadem*, "Mesambria Pontica", in *Mesambria, Mesembria, Nessebur*, Sofia 1987, p. 44, 46. À ce propos, M. Alexandrescu Vianu pense qu'il s'agit de deux héros *oikistai* ou *archégétai* auxquels les stratèges ont sacrifié « à l'occasion peut-être de la célébration d'un stratège décédé auparavant ». Quant au deuxième relief conservé *IGBulg V*, 5103 (voir pl. **XXI**, fig. **2**), la spécialiste roumaine estime que la scène de sacrifice se déroule au moment de l'enterrement et autour du sarcophage du stratège décédé. Sur la pratique de l'héroïsation des différents personnages de la cité aux époques hellénistique hellénistique et romaine, voir surtout D. D. Hughes, "Hero Cult, Heroic Honors, Heroic Dead: Some Developments in the Hellenistic and Rome Periods", in *Ancient Greek Hero Cult. Proceedings of the Fifth International Seminar on Ancient Greek Cult, Göteborg University, 21-23 April 1995*, R. Hägg (éd.), Stockholm 1999, p. 167-175.

Dans le monde grec, le collège de stratèges fut principalement responsable de la défense de la cité, et il remplit cette charge aussi à Mésambria. En effet, grâce à la dédicace *IGBulg I*², 323, on sait que les stratèges ont combattu vers le milieu du I^{er} siècle le roi gète Byrébistas. De plus, leur zone de compétence semble être étendue à des fonctions de police, les stratèges étant selon la documentation épigraphique « les gardiens des chemins de jour et de nuit » (φύλακες ἡμερινοὶ νυκτερινοὶ περίοδοι)¹⁵⁷⁰.

Par ailleurs, en identifiant plusieurs noms gravés en monogramme sur les monnaies de Mésambria avec des noms de stratèges, Karayotov estime que les magistrats monétaires chargés de la frappe étaient probablement élus parmi les membres sortant du collège de stratèges¹⁵⁷¹.

Les témoignages épigraphiques de Callatis attestent la présence à partir du milieu du III^e siècle d'un collège de stratèges, dont le nombre des membres n'est pas indiqué. Il s'agit assurément d'une organisation collégiale, comme la restitution du mot συστρά[ταγοι] dans le décret *ISM III*, 28, l. 3-4, le laisse entendre. Les stratèges s'occupaient à Callatis de la défense

¹⁵⁷⁰ *IGBulg I*², 324; V, 5103 ; cf. Karayotov, *Coinage of Mesambria*, p. 55. Toutefois selon une autre opinion, le mot φύλακες ne se réfère pas à l'activité des stratèges, mais à des magistrats subordonnés aux stratèges, « les gardes » divisés en trois groupes « les gardes de jour, les gardes de nuit et les soldats de ronde ». À ce propos, voir G. Seure, "Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus", *RA* 1911, 2, p. 427; Velkov, *Mesambria*, p. 20; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 187-188; Avram, *Défense des cités en mer Noire*, p. 168.

¹⁵⁷¹ Karayotov, *Coin. Mes.*, p. 42-60, 64, note à la p. 42: « It is difficult to answer the question whether one person acted as a *strategos* and a coin magistrate at the same time during a period of one year. It seems possible that the coinage of Mesambria was controlled by former *strategoi* of ΣΤΡΑΤΑΓΗΣΑΝΤΕΣ ».

de la cité¹⁵⁷², mais ils avaient aussi des attributions diplomatiques¹⁵⁷³. Plus tard, à l'époque impériale, les stratèges sont nommés, avec les *synèdres*, comme les *rogatores* d'un décret¹⁵⁷⁴.

Quant au nombre des stratèges callatiens, il est intéressant d'évoquer le relief funéraire *ISM* III, 161, qui transmet, au-dessous de la représentation iconographique, les noms de sept personnages, accompagnés de leurs patronymes. En invoquant les reliefs aux stratèges de Mésambria, Avram pense à juste titre que les noms mentionnés par cette stèle de Callatis appartiennent en réalité aux six stratèges et à leur secrétaire. La présence de six stratèges autant à Mégare (voir *supra*, chapitre **III. 2. 2. 2. 1.**) qu'à Mésambria et à Callatis détermine le savant roumain à estimer que le collège composé de six stratèges et d'un secrétaire serait une formule d'origine mégarienne ancienne¹⁵⁷⁵. Le nombre de six stratèges était très probablement déterminé par la modalité d'élection de ces magistrats par les trois tribus doriennes, les Mégariens, les Mésambriens et les Callatiens ayant choisi deux stratèges par tribu.

On constate aussi que le nombre des stratèges et la durée de leur magistrature pouvaient varier dans les établissements mégariens. Les stratèges de Byzance formaient aux époques hellénistique et impériale une organisation collégiale, ayant, tout comme à Callatis, une

¹⁵⁷² Un monument honorifique fragmentaire de Callatis datant du III^e siècle évoque sans doute un stratège (le nom de la magistrature est restitué) qui a défendu le territoire de la ville, *ISM*, III, 106, l. 1-3. À cet égard, Avram, *ISM*, III, p. 88, 438, pense qu'il s'agit d'un stratège qui a participé à la guerre entre Callatis, appuyée par Istros, et Byzance, pour le contrôle de l'*emporion* de Tomis.

¹⁵⁷³ Le décret callatien en l'honneur du peuple des Apolloniates et de l'Apolloniate Stratônax fils de Lygdamis mentionne les stratèges comme responsables de l'envoi d'une copie du décret aux magistrats de la cité d'Apollonia, *ISM* III, 7, l. 29-30: ἀποστέλλαι δὲ τοὺς στραταγούς τὸ | [ἀ]ντίγραφον τοῖς Ἀπολλωνιατῶν ἄρχουσιν. Cf. Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 180.

¹⁵⁷⁴ *ISM* III, 30, 4-5: [ἔ]δοξε Καλλατιανῶν τῇ βουλῇ καὶ | [τῶι δάμωι· οἱ στραταγοὶ καὶ σύνεδροι ἐῖπα]. Cf. Avram, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 177.

¹⁵⁷⁵ Avram, *ISM* III, p. 88-89, 490; cf. M. Alexandrescu Vianu, *op. cit.*, p. 104; Avram, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 176-177. Il convient aussi de retenir que, contrairement aux six stratèges et à leur secrétaire de Mésambria, les stratèges de Mégare ne sont jamais accompagnés d'un γραμματεὺς. D'ailleurs, seul le collège mégarien des *damiorgoi* a un secrétaire, mais dans ce cas il n'est pas certain que les *damiorgoi* aient remplacé à Mégare les stratèges (voir *infra*, chapitre **III. 2. 2. 3.**).

fonction politique, en tant que *rogatores*¹⁵⁷⁶. Quelques passages de Polyen et de Polybe suggèrent que ce collège de Byzance comptait sans doute deux stratèges¹⁵⁷⁷.

La présentation de l'histoire de Byzance par la chronique d'Hésychios de Milet (*FGrHist* 390) sur la foi d'une liste chronologique de sept stratèges (Byzas, Dinéos, Léon, Charès d'Athènes, Protomachos, Timésios, Kallidès), confirme le rôle important rempli par les stratèges dans la cité mégarienne du Bosphore thrace¹⁵⁷⁸. Grâce à un passage de Damon, auteur méconnu d'une ouvrage *Περὶ Βυζαντίου*, on apprend aussi le nom d'un autre stratège byzantin, Léonidas¹⁵⁷⁹. On ignore cependant si le terme *στρατηγός* a chez Damon une acception technique ou s'il désigne simplement un des commandants de l'armée byzantine et non pas forcément un membre du collège de stratèges. Au demeurant, les auteurs de l'époque byzantine¹⁵⁸⁰ évoquent la présence à Byzance d'un *Στρατήγιον* qui, selon les modernes, serait le local où les stratèges tenaient leurs séances¹⁵⁸¹. Dans ce cas, on aurait affaire à un bâtiment officiel analogue au *Stratègion* d'Athènes¹⁵⁸².

¹⁵⁷⁶ La formule *τοὶ στραταγοὶ εἶπαν* est mentionnée par les décrets de citoyenneté *I. Byzantion*, 2, l. 3-4; 3, l. 3-4, (cf. aussi l. 23-24: ὁ τε δᾶμος ἐνεκελεύσαντο τοῖς στραταγοῖς τειμᾶσαι τὸν ἄνδρα). Le rôle important rempli par le collège de stratèges auprès du Conseil de Byzance est attesté aussi par *I. Byzantion*, 4, l. 7-8.

¹⁵⁷⁷ Polyen, II, 2, 7, rapporte que le spartiate Cléarque tua les deux stratèges envoyés par les Byzantins pour demander son aide dans les combats contre les Thraces. En fait, grâce à un passage de Diodore, XIV, 12, 2, on sait que vers 403-402 les Byzantins, menacés par les attaques des Thraces et afin d'établir l'ordre dans la cité, demandèrent un stratège à Sparte, une magistrature qui se voulait sans doute extraordinaire. Les Spartiates accédèrent à la demande byzantine, en envoyant Cléarque (voir *supra*, chapitre III. 1. 1. 3.). Par ailleurs, les personnages Hékatôdoros et Olympiodôros évoqués par Polybe (IV, 47, 5) comme *προστάται* des Byzantins au moment de la guerre contre Rhodes et les Bithyniens de Prousius I^{er} (vers 220), étaient très probablement les deux stratèges de la cité. À ce propos, voir Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 72; Newskaja, *Byzanz*, p. 62-63; Walbank, *Commentary*, I, p. 500; L. Robert, in Firatli, *Les stèles de Byzance*, p. 151; Seyrig, *Monnaies*, p. 186-187; Merkelbach, *ad I. Byzantion*, 2, p. 26.

¹⁵⁷⁸ Hanell, *Megarische Studien*, p. 159; Merkelbach, *ad I. Byzantion*, 2, p. 25-26. La liste des sept stratèges de Byzance est créée artificiellement par Hésychios selon le modèle de la liste des sept rois de Rome (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1. 6.)

¹⁵⁷⁹ Damon, *FGrHist* 389 F 1 (cité chez Athénée, *Les deipnosophistes* X, 442 C).

¹⁵⁸⁰ Hésychios, *FGrHist* 390, F 16; *Chronicon Paschale*, vol. I, éd. L. Dindorf, Bonn 1832, p. 495; *Souda*, s.v. Σέβηρος.

¹⁵⁸¹ Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 72; Merkelbach, *ad I. Byzantion*, 2, p. 26. Selon Hésychios, chez T. Preger (éd.), *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, Leipzig 1901, vol. I, 39, les stratèges de la cité

Il faut ajouter que les stratèges sont présents à l'époque hellénistique parmi les magistrats de la cité de Sélymbria¹⁵⁸³. Enfin, le décret de proxénie en l'honneur d'Eudamos fils de Nikôn, originaire de Séleucie, témoigne du fait que les stratèges de Chalcédoine étaient élus au II^e siècle pour une durée de quatre mois¹⁵⁸⁴.

III. 2. 2. 3. Les δαμιοργοί

Cinq δαμιοργοί de Mégare, accompagnés d'un secrétaire, font à l'époque de la première appartenance de la cité à la Ligue achéenne une dédicace à la déesse Aphrodite¹⁵⁸⁵. En s'appuyant sur le nombre de dignitaires de ce collège mégarien et sur l'existence d'un

recevaient à l'époque de Constantin dans le Stratégion les récompenses et les honneurs (ἐν τῷ Στρατηγίῳ λεγομένῳ φόρῳ, ἔνθα ποτὲ οἱ στρατηγοῦντες τῆς πόλεως ἄνδρες τὰς τιμὰς ὑπεδέχοντο, ἐπὶ λιθίνῃ ἀνέγραψε στήλῃς). En s'appuyant sur ce témoignage, C. Emereau, *RA* 21, 1925, p. 9, et Janin, *Constantinople*, p. 19, estiment que le Stratégion de Byzance étaient un endroit analogue au « Champ de Mars » de Rome. Toutefois, cela n'exclut pas la présence originellement dans cet endroit d'un bâtiment ayant la fonction de lieu de réunion des chefs militaires de la cité.

¹⁵⁸² Pour la mention du Stratégion d'Athènes par les témoignages littéraires et épigraphiques, voir *LSJ* s.v. στρατήγιον 2.

¹⁵⁸³ *I. Byzantion*, S. 3, A, l. 4.

¹⁵⁸⁴ *I. Kalchedon*, 1, l. 73-75: ὅπως δὲ καὶ πρόξενος γένηται, τοὺς στραταγοὺς τοὺς τὰν δευτέραν τετράμηνον στρα[τα]γοῦν[τας] εἰσαγγεῖλαι εἰς τὰ[ν] βουλὰν κατὰ τὸν νόμον; voir aussi le décret no. 2, l. 13, pour une mention analogue. Cf. Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 74; Hanell, *Megarische Studien*, p. 151-152. Les inscriptions attestent qu'à Erythrées, la durée de la magistrature des stratèges était limitée aussi à quatre mois [H. Engelmann, R. Merkelbach (éds.), *Die Inschriften von Erythrai und Klazomenai*, Bonn 1972 (*IK*, 1), 24, l. 3-4: οἱ στρατηγοὶ οἱ στρατηγήσαντες τὴν πρώτην | τετράμηνον, voir aussi nos. 29, 32, 33, 103, 104, 112, 114, 119]. Voir aussi Aristote, *Politique*, V, 8, 6, 1308 a, sur la durée semestrielle des magistratures dans les régimes démocratiques, une limitation qui assure la participation de plusieurs citoyens aux affaires publiques et constitue un obstacle à la tyrannie: ἐὰν πλείους ὥσιν ἐν τῷ πολιτεύματι, πολλὰ συμφέρει τῶν δημοτικῶν νομοθετημάτων, οἷον τὸ ἑξαμήνου τὰς ἀρχὰς εἶναι, ἵνα πάντες οἱ ὅμοιοι μετέχωσιν. Cf. C. Kritzas, *CRAI* 2006, 1, p. 416, 421-422, pour la durée semestrielle de plusieurs magistratures d'Argos, y compris celle des stratèges.

¹⁵⁸⁵ *IG VII*, 41.

collège fédéral achéen de dix damiurges¹⁵⁸⁶, plusieurs savants ont conclu que les cinq damiurges mégariens ont remplacé les cinq stratèges lors des périodes de l'appartenance de Mégare à la Ligue achéenne (243-224; 206/205 ou 192-146). Il s'agissait dans ce cas d'une situation analogue à celle du remplacement des stratèges par les polémarques, suite à l'entrée de Mégare dans le *Koinon* béotien¹⁵⁸⁷.

Cependant, les témoignages des cités mégariennes ne nous confirment pas que les *damiorgoi* soient des magistrats ayant des pouvoirs politiques et militaires. En effet, bien qu'on ne puisse rien tirer de la dédicace des cinq *damiorgoi* de Mégare à Aphrodite, on constate que les damiurges sont chargés à Aigosthènes de la gravure d'un décret de proxénie, fonction remplie habituellement par le secrétaire du Conseil et du peuple¹⁵⁸⁸. D'une manière générale, on devrait aussi se demander pourquoi les Mégariens auraient remplacé les stratèges par les *damiorgoi*, compte tenu du fait que les Achéens avaient aussi la magistrature de stratège parmi leurs *archai*¹⁵⁸⁹.

¹⁵⁸⁶ Tite-Live, XXXII, 22, 2. Sur les damiurges de l'État fédéral achéen, voir Busolt-Swoboda, *Staatskunde* II, p. 1566; Aymard, *Assemblées*, p. 173-174; Larsen, *Gr. Federal States*, p. 221; Corsten, *Vom Stamm zum Bund*, p. 172-173.

¹⁵⁸⁷ Dittenberger, *ad IG VII*, 1, p. 2; 41, p. 28; *ad SIG³*, 331, p. 551, n. 3; Tarn, *Gr. Leagues and Macedonia*, p. 736; P. Graindor, *op. cit.*, p. 51; W. Schönfelder, *op. cit.*, p. 49-51; Feyel, *Polybe*, p. 92; Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 144; Urban, *Wachstum und Krise*, p. 69; E.-L. Choremi, *op. cit.*, p. 211. Pour les dates de l'appartenance de Mégare aux Confédérations achéenne et béotienne, voir les références citées *supra*, chapitre **III. 2. 1. 1.**

¹⁵⁸⁸ *IG VII*, 223, l. 19-21: ἀναγραφάντω οἱ δ[αμ]ιοργοὶ εἰς στάλ[λ]αν λιθίναν ἐν τῷ ἱερῷ Με[λ]άμ[μ]ποδος.

¹⁵⁸⁹ En dehors des dix *damiourgoi*, le gouvernement central de la Confédération achéenne était constitué notamment d'une assemblée, d'un conseil et d'un président annuel appelé stratège. Cf. Busolt-Swoboda, *Staatskunde* II, p. 1566; Aymard, *Assemblées*, p. 322; Larsen, *Gr. Federal States*, p. 220; A. Giovannini, *Les relations entre États dans la Grèce antique du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca. 700-200 av. J.-C.)*, *Historia Einzelschriften* 193, Stuttgart 2007, p. 407.

Par ailleurs, l'attestation des δαμιοργοί à Chersonèse Taurique¹⁵⁹⁰ a rendu probable l'hypothèse de la présence de ces magistrats parmi les institutions de Mégare à l'époque archaïque¹⁵⁹¹. À cet égard, étant donnée la présence des damiurges parmi les magistratures argiennes les plus anciennes (VI^e siècle)¹⁵⁹² et les liens existants entre Argos et Mégare à l'époque archaïque¹⁵⁹³, il n'est pas exclu que les damiurges aient été introduits à Mégare par

¹⁵⁹⁰ Le collège des *damiorgoi* semble avoir des compétences politiques à Chersonèse, voir notamment à cet égard les dispositions du serment des citoyens de Chersonèse (III^e siècle), *IOSPE I*², 401 (*SIG*³ 360), l. 14-18: οὐδὲ τῶι προδιδόντι καὶ καταλύοντι ἐπιτρεψῶ οὐδὲ συγκρυψῶ, ἀλλὰ ἐξαγγελῶ τοῖς δαμιοργοῖς τοῖς κατὰ πόλιν; l. 22-24: καὶ δαμιοργησῶ | καὶ βουλευσῶ τὰ ἄριστα καὶ δικαιοτάτα πόλει καὶ πολίταις; l. 46-47: ἐξαγγελῶ τοῖς δαμιοργῶσι; voir aussi pour l'attestation du verbe δαμιοργεῖν (« être damiurge ») à l'époque impériale les inscriptions *IOSPE I*², 420; 423; 424; 429; cf. Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 292-293; C. Veligianni-Terzi, *Damiurgen. Zur Entwicklung einer Magistratur*, Diss. Heidelberg 1977, p. 88-89. Selon L. A. Paltseva, “Sur les notables du Conseil de Chersonèse durant les premiers siècles de notre ère”, *VDI*, 1977, no. 3, p. 176 (en russe), les conseillers de Chersonèse, antérieurement appelés *aisimnatai*, auraient été désignés dès la fin du I^{er} siècle, suite à une réforme de la *Boulè*, par le terme de *damiorgoi*. Mais cette hypothèse est difficile à vérifier en l'absence d'autres informations concernant le rôle exact des *damiorgoi* à Chersonèse et il faudrait rappeler que dans les colonies héracléotes les *aisimnatai* ne sont pour l'instant pas attestés (voir *supra*, chapitre III. 2. 2. 1. 2.).

¹⁵⁹¹ Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 292-293; Meyer, *Megara*, col. 199; Hanell, *Megarische Studien*, p. 145, 148; Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 110, n. 2 (= *OpMinSel*, II, p. 1263, n. 2). Cf. C. Veligianni-Terzi, *op. cit.*, p. 77-78, 86-89, qui considère aussi comme possible l'hypothèse d'une date archaïque pour les *damiorgoi* de Mégare; elle pense en même temps que les *damiorgoi* remplissent à Aigosthènes une fonction probouleutique, ce qui, à son avis, confirmerait l'origine achéenne de ces magistrats. Cependant, il convient de dire qu'on n'a aucun indice que les *damiorgoi* faisaient parties des *synarchiai* d'Aigosthènes, l'instance probouleutique dans le décret *IG VII*, 223 (voir *supra*, chapitre III. 2. 2. 1. 1.).

¹⁵⁹² *IG IV*, 506; *IG IV*, 614 (*SEG XI*, 336; Van Effenterre-Ruzé, *NOMIMA*, I, 87: neuf damiurges); *SEG XI*, 314 (Van Effenterre-Ruzé, *NOMIMA*, I, 88: six damiurges); cf. aussi *IG IV*, 493, pour les damiurges de Mycènes (époque archaïque). Sur les damiurges argiens qui constituent sans doute au VI^e siècle le principal collège de la cité, voir M. Wörle, *Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte von Argos im 5 Jhdt. v. Chr.*, Diss. Friedrich-Alexander-Universität, Erlangen-Nürnberg 1964, p. 61-70; M. Piérart, s.v. “Argos”, in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 604. Pour la présence des démiurges et leurs fonctions dans différentes cités grecques, voir Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 290-292; E. Swoboda, “Studien zu den griechischen Bünden”, *Klio* 12, 1912, p. 41-43; L. H. Jeffrey, “Demourgoi in the Archaic Period”, *ArchClass* 25-26, 1973-1974, p. 319-330; et surtout l'étude de C. Veligianni-Terzi, *op. cit.*

¹⁵⁹³ Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 69-91.

Argos lors de la conquête de la Mégaride par les Doriens¹⁵⁹⁴. En conséquence, on aurait affaire à une magistrature d'influence argienne¹⁵⁹⁵, bien antérieure à la période achéenne de Mégare, et qui a été transmise, par le biais d'Héraclée du Pont, à Chersonèse, la colonie héracléote du nord de la mer Noire. Cette dernière hypothèse est très probable, mais il revient aux futures découvertes épigraphiques de la confirmer. Malheureusement, les inscriptions ne fournissent pour l'instant pas d'informations relatives aux compétences des *damiurges* à Mégare à l'époque hellénistique.

Quant aux cinq *damiorgoi* de Mégare, leur nombre est probablement en rapport avec une organisation des Mégariens en cinq *mérè* lors de leur appartenance à la Confédération achéenne (voir *supra*, chapitre III. 2. 2. 2. 1.).

III. 2. 2. 4. Les νομοφύλακες

Les *nomophylakes* (les « gardiens de lois »¹⁵⁹⁶) ne sont pas attestés par les sources antiques parmi les magistrats de Mégare, mais la documentation épigraphique de Chalcédoine, de Mésambria et de Chersonèse suggère qu'il s'agit d'une magistrature de souche mégarienne. En fait, le collège des *nomophylakes* de Chalcédoine compte à l'époque hellénistique trois dignitaires¹⁵⁹⁷. Le même nombre de *nomophylakes* se retrouve aux époques hellénistique et impériale à Chersonèse, une magistrature que la cité de Crimée a assurément empruntée à sa métropole, Héraclée du Pont¹⁵⁹⁸.

¹⁵⁹⁴ Hanell, *Megarische Studien*, p. 148; C. Veligianni-Terzi, *op. cit.*, p. 87; Smith, *Megara*, p. 229-231.

¹⁵⁹⁵ Si les *damiurges* n'apparaissent plus après le VI^e siècle dans les documents émanant d'Argos, ces magistrats sont attestés à l'époque hellénistique dans d'autres cités de l'Argolide (Épidaure, Hermione, Trézène) et dans le bourg argien de Mycènes. À ce propos, voir M. Wörrle, *op. cit.*, p. 70; C. Veligianni-Terzi, *op. cit.*, p. 74-80.

¹⁵⁹⁶ Le collège des *nomophylakes*, originellement une magistrature oligarchique, est attesté dans beaucoup de cités grecques, dès l'époque classique jusqu'à l'époque byzantine. À ce propos, voir E. Ziebarth, s.v. "Νομοφύλακες", *RE* XVII, 1937, col. 832-833; F. Tinnefeld, s.v. "Nomophylakes", in *Der neue Pauly. Enzyklopädie der Antike*, vol. 8, Stuttgart-Weimar 2000, col. 981-982.

¹⁵⁹⁷ *I. Kalchedon*, 7, l. 4-6; cf. aussi no. 11, l. 8.

¹⁵⁹⁸ *IOSPE* I², 351; 359; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155; Solomonik, *Epigraf. Khers.* II, 111; Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43. Voir aussi *IOSPE* I², 423, pour l'attestation du verbe νομοφυλακεῖν (« être νομοφύλαξ »). Par ailleurs, dans le décret fragmentaire publié par Solomonik, *Epigraf. Khers.* II, 112, et dans le

Une inscription hellénistique de Mésambria associe les *nomophylakes* à des *eklogistai* (des magistrats ayant un rôle financier), les deux fonctions étant très probablement des magistratures de contrôle¹⁵⁹⁹.

Ces magistrats ont une fonction politique à Chersonèse, car ils sont évoqués en tant que *rogatores* en compagnie du « responsable de l'administration » (ὁ ἐπὶ τᾶς διοικήσεως) dans plusieurs décrets de la cité¹⁶⁰⁰. En outre, Anokhin estime qu'originellement, pendant la période d'autonomie de la cité, les *nomophylakes* auraient eu parmi leurs prérogatives l'émission du numéraire de Chersonèse; une charge qui, selon le savant russe, serait ultérieurement remplie par le *dioikétès* et ensuite, à partir du I^{er} siècle ap. J.-C. par le πρῶτος ἄρχων¹⁶⁰¹.

Au demeurant, il convient de retenir que les trois *nomophylakes* étaient sans doute désignés autant à Chalcédoine qu'à Chersonèse par les trois tribus doriennes (voir *supra*, chapitres III. 1. 1. 3.-4.).

III. 2. 2. 5. Les ἀγορανόμοι

Enfin, le dernier collège de magistrats présent dans les colonies mégariennes ou héracléotes, qui pourrait aussi avoir une ancienne origine mégarienne, est celui des

décret SEG XLV, 985, il n'y a qu'un seul νομοφύλαξ mentionné. Le titre de νομοφύλαξ apparaît aussi dans un autre décret fragmentaire de Chersonèse, IOSPE I², 364 c.

¹⁵⁹⁹ IGBulg I², 314 b; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1952, 87; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 194-195; H. Preshlenov, "Die mesambrische Politeia", in *Thracia 15. In honour of A. Fol's 70th Anniversary*, K. Jordanov et al. (éds.), Sofia 2003, p. 524-525; P. Fröhlich, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV^e-I^{er} siècle avant J.-C.)*, Genève 2004, p. 224-225, 382, qui estime que « les *eklogistai* seraient à Mésambria des magistrats contrôleurs de délits financiers, différents des délits signalés aux *nomophylakes* » (p. 225).

¹⁶⁰⁰ IOSPE I², 342; 343; 347; 351; 691. Quant au dignitaire nommé par ces décrets comme ὁ ἐπὶ τᾶς διοικήσεως (litt. « celui qui est à la tête de l'administration »), le monument honorifique pour Ariston, IOSPE I², 423, indique que ce magistrat était chargé à Chersonèse des finances de la cité; cf. Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 295-296.

¹⁶⁰¹ Anokhin, *Coinage of Chersonesus*, p. 37-38, 42, 50, 65-66, 83-85, 123. De même, en suivant l'opinion d'Anokhin, Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 113, considère les *nomophylakes* comme des magistrats monétaires. Cf. R. A. Novikova, "Les *symnamons* et les *nomophylakes* de la Chersonèse Taurique", *VDI*, 1961, no. 2, p. 104-108 (en russe), qui estime que le collège de *nomophylakes* est la plus importante magistrature de Chersonèse.

agoranomoi. En effet, ces « inspecteurs des marchés », très répandus dans le monde grec et qui à Athènes sont au nombre de dix (cinq pour la ville et cinq pour le Pirée, selon Aristote)¹⁶⁰², sont attestés par les inscriptions aux époques hellénistique et impériale autant à Mégare¹⁶⁰³ qu'à Sélymbria¹⁶⁰⁴ et dans les cités pontiques de Mésambria, de Chersonèse¹⁶⁰⁵, et peut-être aussi de Callatis¹⁶⁰⁶.

Au moins dans le cas de Mésambria, on sait que le collège des agoranomes compte à l'époque impériale deux membres, faisant également partie du Conseil de la cité et étant chargés du contrôle des commerçants. Cette attribution des agoranomes de Mésambria est aussi suggérée par le relief qui se trouve en dessous du texte de l'inscription et qui représente le dieu Hermès tenant deux paires de balances et ayant à sa droite des poids et à sa gauche plusieurs vases étalons (voir pl. XXIV)¹⁶⁰⁷.

III. 2. 3. Conclusions

Les témoignages rassemblés dans ce chapitre montrent d'une manière incontestable le caractère mégarien des principales *archai* des établissements mégariens (à l'exception de quelques magistratures de Byzance). Ceci souligne les liens institutionnels existants entre Mégare et ses colonies, y compris les colonies fondées par Héraclée du Pont. Fidèles à l'héritage mégarien, les colonies mégariennes et héracléotes ont gardé parmi leurs magistrats, et le plus souvent comme éponyme, le *basileus* de Mégare.

¹⁶⁰² Aristote, *Constitution d'Athènes*, LI, 1. Pour l'attestation des agoranomes dans les cités grecques, voir les témoignages rassemblés par J. Oehler, s.v. "Agoranomoi", *RE* I, 1894, col. 883-885.

¹⁶⁰³ *IG* VII, 106 (époque impériale).

¹⁶⁰⁴ *I. Byzantion*, S 1; S 3 B (époque hellénistique).

¹⁶⁰⁵ *IOSPE* I², 418 (époque hellénistique); 440 (époque impériale); Solomonik, *Epigraf. Khers.* I, 26 (époque impériale); cf. Latychew, *Const. de Chersonèse*, p. 295.

¹⁶⁰⁶ *ISM* III, 31 b (le nom des *agoranomoi* est restitué dans cette inscription du I^{er} siècle ap. J.-C.).

¹⁶⁰⁷ *IGBulg* I², 317, l. 1-8: Ἀγορανόμοι τῆς λαμπροτάτης Μεσαμβριανῶν πόλεως Ἀὐρ(ή)λιου Ἀσκληπιάδης Ἀσκληπιάδου καὶ Δημοσθένης Τατα βουλευταὶ παρακαλοῦσιν πάντας τοὺς κατεργαζομένους τὴν πόλιν ἔρχεσθαι καὶ | ἀπογράφεσθ(α)ι κατὰ τὸν νόμον τῆς | πόλεως καὶ τὸ ἔθος; cf. Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 169 (= *OpMinSel* V, p. 199); Velkov, *Mesambria*, p. 20. Sur la présence des *agoranomoi* à Callatis et à Mésambria, voir surtout Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 181-182 (Callatis), et 192-193 (Mésambria).

Par ailleurs, nous avons constaté que les institutions politiques des cités mégariennes connaissent des transformations, suite à différents changements politiques, à des influences d'autres cités grecques (Athènes) ou simplement à des évolutions particulières. En conséquence, des magistratures d'ancienne souche mégarienne qui avaient eu initialement un caractère oligarchique, s'intègrent ultérieurement à des régimes démocratiques, en accomplissant de nouvelles fonctions (voir le cas des *aisimnatai* de Chalcédoine ou des *probouloi* de Callatis).

Quant au cas de Byzance, la présence dans cette cité du *hiéromnamôn* éponyme ou du collège des *pentékaidéka* indique la place importante occupée dans cette cité par des colons non mégariens. De fait, les auteurs antiques évoquent les Argiens, les Corinthiens, les Béotiens ou les Chalcédoniens qui, en tant que *synoikoi* ou *époikoi*, ont participé avec les Mégariens à la colonisation des rives européennes du Bosphore thrace (voir *supra*, chapitre II. 2. 4. 1.). Le caractère particulier de quelques *archai* de Byzance en serait donc une preuve supplémentaire.

Finalement, l'attestation à l'époque hellénistique du *hiéromnamôn* parmi les institutions de Mésambria n'est pas sans importance, car elle montre que des transferts institutionnels pouvaient survenir suite à la participation des *synoikoi* ou à l'arrivée de nouveaux colons (*époikoi*). En effet, les Chalcédoniens, qui participent avec les Mégariens à la fondation de Mésambria, ou les Byzantins et les Chalcédoniens, qui, menacés par les Perses, trouvent ensuite refuge dans cette cité pontique (voir *supra*, chapitre II. 3. 2. 1.), sont sans aucun doute responsables de l'introduction de la magistrature du *hiéromnamôn* dans la colonie mégarienne de la mer Noire.

Conclusions

« le fait colonial suppose au niveau des décisions, des transports, de l'outillage, du ravitaillement premier de la colonie, comme au niveau de la fondation de celle-ci et de l'exploitation du territoire, mieux de la division des terres, une « organisation » qu'il faut sans doute se garder de traduire en théories modernistes arbitraires, mais qui représente un fait nouveau dans les structures mentales des Grecs du VIII^e siècle » (G. Vallet¹⁶⁰⁸).

Les Mégariens et leur *synoikoi* ont eu aux VIII^e-VI^e siècles, sans l'ombre d'un doute, leurs propres mouvements indépendants de colonisation en Sicile, en Propontide et dans le Pont-Euxin. Tout d'abord, constatant l'échec des tentatives de coexistence avec les Chalcidiens et les autres « Doriens » (qui, après s'être détachés des Mégariens de Lamis, participeront à la fondation de Syracuse), les Mégariens collaborèrent vers le milieu du VIII^e siècle avec le roi sicule Hyblôn pour installer leur cité en Sicile. À propos des premières *apoikiai* grecques, F. de Polignac note à juste titre que les premiers colons qui arrivent dans la deuxième moitié du VIII^e siècle en Sicile sont « des groupes hétérogènes dont le problème n'était pas seulement de trouver le site où s'établir, mais aussi de définir les contours de la collectivité qui s'y établirait »¹⁶⁰⁹.

Les difficultés des Mégariens en Sicile ont contribué au départ des colons mégariens vers la Propontide et la mer Noire, dans des régions où la compétition semblait être moins forte. Malgré les conflits qui ont peut-être provoqué le départ des Mégariens de Lamis, on remarque que les liens entre Mégare de Grèce et Mégara de Sicile se sont maintenus, les deux cités ayant fondé ensemble Sélinonte, vers le milieu du VII^e siècle. Cette dernière fondation nous montre surtout l'ambition de Mégara Hyblaea de participer à la colonisation de la Sicile occidentale, afin de rivaliser avec les autres cités grecques, mais aussi d'établir des relations commerciales avec les Carthaginois et la population indigène de Sicile. Ultérieurement, la condamnation et la mise à mort après 472/471 du tyran Thrasydaïos d'Agrigente, le fils de Théron (qui avait probablement dépossédé les Sélinontins de Minoa), par les Mégariens de Grèce indiquent que ces derniers gardaient des contacts politiques avec leurs *apoikoi* de l'ouest sicilien.

¹⁶⁰⁸ G. Vallet, "La colonisation grecque en Occident", in Vallet, *Le monde gr. Colonial*, p. 11 [= communication au XIII^e Congrès international des Sciences Historiques, Moscou (1970), 1973, p. 53-72].

¹⁶⁰⁹ Polignac, *Mégara Hyblaea*, p. 225.

En outre, force est de constater que les Mégariens de Grèce collaborèrent avec des habitants originaires d'autres cités grecques (des Béotiens, des Argiens et des Corinthiens à Byzance, des Mégariens de Sicile et peut-être aussi des Corinthiens à Sélinonte, des Chalcédoniens à Astacos, des Béotiens à Héraclée du Pont, des Chalcédoniens et des Byzantins à Mésambria) afin d'assurer le succès de leurs installations et de faciliter le développement de leurs établissements. Ces Grecs sont souvent venus en tant que colons additionnels (*époikoi*) dans les colonies mégariennes et ce sont eux qui ont assuré la survivance et l'expansion des cités mégariennes. Le fait que les Grecs aient linguistiquement marqué une différence entre les premiers colons (*apoikoi*) et les colons ultérieurs (*époikoi*), ces derniers ne jouissant pas toujours de la même considération et des mêmes droits que les premiers citoyens, met en évidence une réalité connue par les auteurs antiques, mais peu remarquée par les auteurs modernes. À cet égard, on n'aurait pas tort de considérer la colonisation mégarienne comme un bon exemple de l'assimilation de vagues ultérieures ou de groupes simultanés de colons d'autres communautés grecques par le noyau (mégarien) le plus important.

Par ailleurs, les relations entre les premiers *apoikoi* grecs et les indigènes de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin varient d'une colonie mégarienne à l'autre en fonction des spécificités régionales (la présence effective des indigènes sur place ou l'absence de ceux-ci) et des moyens dont les colons disposaient¹⁶¹⁰. Elles semblent être généralement bonnes au moment de la fondation de Mégara et peut-être dans une certaine mesure de la fondation de Sélinonte. En revanche, face à la menace des Thraces, des Mysiens et des Bithyniens, les établissements mégariens de Propontide semblent avoir instauré un véritable « réseau » en Propontide et c'est une certaine « solidarité » mégarienne qui prend naissance. D'autre part, les Mariandyniens de la *chôra* d'Héraclée du Pont seront asservis par les colons mégariens et béotiens et les sources indiquent qu'au moins une partie d'entre eux furent maintenus dans un état de dépendance (analogue au statut des *laoi* et des *geôrgoi* mysiens de Byzance).

Le fait que la quasi-totalité de nos documents émanent du milieu grec limite malheureusement notre analyse des rapports entre les colons grecs et les indigènes. Bien que les sources insistent sur les conflits entre les Grecs et les barbares indigènes, les modernes n'ont pas hésité à suggérer la possibilité que les indigènes aient été admis en tant que citoyens

¹⁶¹⁰ Cf. Helly, *Arithmétique et histoire*, p. 256.

dans certaines colonies mégariennes (à Mégara Hyblaea¹⁶¹¹ ou à Héraclée du Pont¹⁶¹²). Ces opinions semblent être soutenues par quelques données archéologiques et littéraires, mais il est encore difficile d'établir le degré d'intégration des non-Grecs dans les colonies mégariennes à l'époque archaïque; il ne nous reste qu'à espérer que les futures trouvailles feront la lumière sur ce sujet.

Quant aux causes du mouvement de colonisation mégarien, nous avons essayé de montrer dans la première partie de cette thèse que l'on ne dispose pas de témoignages solides permettant d'établir la possession mégarienne de l'*Héraion* de Pérachora et de sa conquête par Corinthe vers le milieu du VIII^e siècle. Dernièrement, des études archéologiques suggèrent que l'occupation corinthienne de ce sanctuaire régional fut ininterrompue à l'époque archaïque. Malgré les opinions de N. G. L. Hammond et de R. P. Legon, nous n'avons pas inclus la perte de Pérachora, et par conséquent la *sténochôria* (« exiguïté des terres »), parmi les causes de la colonisation mégarienne des VIII^e-VII^e siècles. En revanche, la compétition et les conflits entre les *oikoi* aristocratiques de Mégare, le désir d'expansion et l'espoir de profiter des avantages offerts par la colonisation ont joué un rôle important dans le départ des Mégariens vers la Sicile et la Propontide¹⁶¹³. Les défaites dans la guerre de Salamine et les luttes internes violentes du VI^e siècle expliquent que les Mégariens, absents pendant un siècle du mouvement de colonisation, aient accepté de repartir fonder d'autres cités, cette fois-ci dans le Pont-Euxin lointain.

Les institutions des colonies mégariennes s'apparentaient à celle de la métropole. De fait, les divisions civiques (les trois tribus doriennes et les « centaines ») et les principales *archai* de Mégare (le *basileus*, les *aisimnatai*, les *probouloi*, les *stratèges*, les *damiorgoi*, les *nomophylakes*, les *agoranomoi*, le *mnâmôn*) furent reproduites dans les colonies mégariennes et héracléotes. Cela indique que l'élément non-mégarien fut très vite supplanté par l'élément

¹⁶¹¹ Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 17; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 94, 107, 271-272; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 52-54.

¹⁶¹² D. Asheri, "Tyrannie et mariage forcé. Essai d'histoire sociale grecque", *Annales (HSS)* 32, 1, 1977, p. 25-26; Vidal-Naquet, *L'hist. gr. de l'esclavage*, p. 38; Avram, *Mariandynier*, p. 25-26; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 124; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 96, n. 211.

¹⁶¹³ Cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 275; De Angelis, *Foundation of Selinous*, p. 105.

mégarien dans les colonies. Il y a toutefois une exception notable, à savoir l'*hiéromnamôn* présent à Byzance, à Chalcédoine, à Mésambria et peut-être aussi à Sélinonte, une magistrature qui selon nous serait d'origine argienne. D'autre part, la dénomination de quelques *hékatostryes* de Byzance (Ἀτθίς, Κεφαλήα, Κεραμῆα et Καλλιχορίτις), de Chalcédoine (Ἀσωποδω[ρήα] et Καλλιχορεᾶτις)], ou des tribus de Proucias de l'Hypios, l'ancienne Kiéros (les *phylai* Μεγαρίς et Θηβαίς), reflète l'hétérogénéité du point de vue ethnique des groupes des *apoikoi* et des *époikoi* participant à la colonisation de ces régions.

Par ailleurs, nous avons constaté que les institutions politiques faisant partie du bagage originaire des colons se sont transformées au fil du temps: on a ainsi connaissance d'*archai* (comme les *aisimnatai* de Chalcédoine, les *probouloi* de Callatis) qui ont perdu leur caractère oligarchique et qui à l'époque hellénistique appartiennent aux institutions démocratiques. De même, nous remarquons qu'il existe des transformations de la division civique par *hékatostryes* (« centaines »), qui furent provoquées par une influence étrangère (cf. la désignation des *aisimnatai* de Chalcédoine par « centaines », selon le modèle des *prytanes* athéniens), ou qui étaient dues à des évolutions internes (cf. l'augmentation des « centaines » à Héraclée du Pont, sans aucun rapport avec la réforme du corps civique faite par Clisthène à Athènes).

Nous croyons avoir réussi à démontrer qu'à une époque ancienne il n'existait de division territoriale *kata kômas* ni à Mégare, ni à Mégara Hyblaea. Les ouvrages de Plutarque et de Strabon, qui évoquent une organisation en cinq unités dans la Mégaride d'avant le synœcisme, se fondent sur des textes à caractère polémique, fabriqués par les historiens mégariens du III^e siècle dans le contexte des disputes avec leurs voisins d'Athènes et de Corinthe. Il s'agissait probablement de traditions qui avaient tendance à s'accorder avec un fait nouveau: l'appartenance de Mégare à la Ligue achéenne. Selon nous, le fait que les collègues des stratèges, des *damiorgoi* et des polémarques comptent cinq membres à l'époque hellénistique est sans doute en rapport avec l'introduction, après l'entrée de la Mégaride dans la Ligue achéenne (243), d'une nouvelle organisation politique, militaire et peut-être aussi territoriale, basée sur cinq unités (*mère*).

Enfin, il nous paraît intéressant d'insister sur la célébration du culte des premiers fondateurs/ancêtres dans les colonies mégariennes. Les documents épigraphiques et littéraires témoignent de ce que ces ancêtres deviendront, à côté des héros importés de la métropole, les

fondateurs des groupes familiaux – plus ou moins imaginaires – de type *génos* ou *patria*. Il est fort probable que ce sont les membres de ces groupes qui lanceront les différentes traditions locales de fondation, des textes privilégiant leurs héros ou leurs ancêtres. Il nous semble qu'il serait erroné d'interpréter toutes les généalogies mythiques renvoyant aux fondateurs de la cité comme des développements tardifs de l'époque hellénistique ou romaine: cela n'a pas toujours été le cas, et les inscriptions de Sélinonte (notamment la *lex sacra*) confirment aujourd'hui que les groupements familiaux (les ὁμοσιπύοι, les *patriai*) ont joué un rôle important dans les cités mégariennes des époques archaïque et classique.

En fin de compte, nous considérons que les colonies mégariennes sont le résultat d'un synœcisme primitif, d'un rassemblement de plusieurs groupes d'*apoikoi* le plus souvent hétéroclites du point de vue ethnique. De ce point de vue, le témoignage de Denys de Byzance est à nos yeux capital: la fondation de Byzance est symboliquement mise en évidence par le regroupement originel des « foyers » (*hestiai*) des cités ayant participé à la colonisation des rives européennes du Bosphore thrace. De même que la construction de l'autel-foyer des dieux *Prodomeis* (« Premiers Constructeurs ») à Mégare, ou que le remplacement des prytanées des villages par un seul prytanée commun à Athènes, symbolisaient la naissance de la cité, de même la mise en commun des foyers des différents groupes de colons indiquait la fondation de la nouvelle cité. Cette constatation ne fait finalement que renforcer l'idée du rapport étroit qui existe entre l'émergence de la *polis* grecque – avec ses nouvelles institutions politiques - et le début, vers le milieu du VIII^e siècle, du mouvement de la colonisation grecque, deux phénomènes simultanés du haut archaïsme, dont l'importance historique a souvent été soulignée¹⁶¹⁴.

¹⁶¹⁴ Pour la contemporanéité entre le synœcisme grec et la première phase de la colonisation voir Vallet, *Urbanisation*, p. 481, qui rappelle « que les colons qui partent n'emportent pas avec eux un quelconque modèle de ville organisée comme telle ». De même, sur le rôle important de la colonisation dans la création de la cité grecque, voir Malkin, *Religion and Colon.*, p. 12; M. H. Hansen, *Polis. An Introduction to the Ancient Greek City-State*, Oxford 2006, p. 44-45 (« the polis arose as a result of colonisation »).

Bibliographie

Nous avons choisi de ne pas citer la plupart des éditions d'auteurs antiques utilisées, car le lecteur trouvera toutes ces références dans les notes à l'occasion de chaque question examinée. En faisant cette sélection, nous espérons éviter d'alourdir la bibliographie. En outre, afin qu'il n'y ait pas deux listes bibliographiques, les abréviations figurent également ci-dessous à la fin de chaque article ou ouvrage abrégé, entre parenthèses et en gras. Toutefois, nous avons préféré reproduire tout au début de la bibliographie une liste des sigles des instruments de travail (surtout des recueils épigraphiques et numismatiques) fréquemment cités.

Les titres des revues sont abrégés conformément au système de *L'Année philologique*; exception faite pour les revues suivantes, dans le cas desquelles il n'existe pas de sigles recommandés par *L'Année philologique*:

AAA = Αρχαιολογικά Ανάλεκτα ἐξ Ἀθηνῶν (*Annales Archéologiques d'Athènes*)

ACSS = *Ancient Civilizations from Scythia to Siberia*

AEM = *Archäologisch-Epigraphische Mitteilungen aus Österreich-Ungarn*

ANSMN = *The American Numismatic Society. Museum Notes*

BMNB = *Bulletin du Musée National de Burgas*

DLZ = *Deutsche Literaturzeitung für Kritik der internationalen Wissenschaft*

JIArchNum = *Journal International d'Archéologie Numismatique*

KSIA = *Kratkie soobshcheniya Instituta Arkheologii Akademii Nauk SSSR (Bref Bulletin de l'Institut d'Archéologie de l'Académie des Sciences de l'URSS)*

MAL = *Monumenti Antichi dei Lincei*

MBNG = *Mitteilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*

MEP = *Minima Epigraphica et Papyrologica*

SCIVA = *Studii și Cercetări de Istorie Veche și Arheologie (Études et Recherches d'Histoire Ancienne et d'Archéologie)*

SicArch = *Sicilia Archaeologica*

SovArch = *Sovetskaya arkheologiya (Archéologie Soviétique)*

ATL = B. D. Meritt, H. T. Wade-Gery, M. F. McGregor, *The Athenian Tribute Lists*, Cambridge (Mass.), puis Princeton, I-IV, 1939-1953.

- BTCGI* = *Bibliografia Topografica della Colonizzazione Greca in Italia e nelle Isole Tirreniche*, diretta da G. Nenci e G. Vallet, Pisa-Roma 1977-.
- Bull. ép.* = *Bulletin épigraphique de la Revue des Études grecques*, par J. et L. Robert (1938-1984), puis à partir de 1987- par divers auteurs sous la direction de Ph. Gauthier, dès 2006- sous la direction de L. Dubois.
- CIG* = A. Boeckh (éd., vol. I-II), J. Franz (éd., vol. III), E. Curtius et A. Kirchhoff (éd., vol. IV), *Corpus Inscriptionum Graecarum*, Berlin 1828-1877.
- FD III, 4* = J. Pouilloux (éd.), *Fouilles de Delphes. III. Épigraphie 4. Les inscriptions de la terrasse du temple et de la région nord du sanctuaire (nos. 351-516)*, Paris 1976.
- FGrHist* = F. Jacoby (éd.), *Die Fragmente der griechischen Historiker*, Berlin (et Leyde) 1923-.
- GGM* = C. Müller (éd.), *Geographi Graeci minores*, I-II, Paris 1855-1861.
- I. Apameia und Pylai* = T. Corsten (éd.), *Die Inschriften von Apameia (Bithynien) und Pylai*, Bonn 1987 (*IK*, 32).
- I. Byzantion* = A. Łajtar (éd.), *Die Inschriften von Byzantion, I. Die Inschriften*, Bonn 2000 (*IK*, 58, 1).
- IG* = *Inscriptiones Graecae*, Berlin 1873-.
- IGASM I²* = R. Arena (éd.), *Iscrizioni greche arcaiche di Sicilia e Magna Grecia. Iscrizioni di Sicilia, I. Iscrizioni di Megara Iblea e Selinunte²*, Pisa 1996 (1^{ère} édition: 1989).
- IGBulg* = G. Mihailov (éd.), *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae*, Sofia, I², 1970; II, 1958; III/ 1, 1961; III/2, 1964; IV, 1966; V, 1997.
- IGDS* = L. Dubois (éd.), *Inscriptions grecques dialectales de Sicile. Contribution à l'étude du vocabulaire colonial*, Rome 1989.
- IGLMP* = M. T. Manni Piraino (éd.), *Iscrizioni greche lapidarie del museo di Palermo*, Palermo 1973.
- IGRR* = R. Cagnat et al. (éds.), *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, Paris, I, III, IV, 1906-1927.
- I. Heraclea* = L. Jones (éd.), *The Inscriptions of Heraclea Pontica, with a Prosopografia Heracleotica* by W. Ameling, Bonn 1994 (*IK*, 47).
- IK* = *Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien*, Bonn 1972-.

- I. Kalchedon* = R. Merkelbach, F. K. Dömer, S. Şahin (éds.), *Die Inschriften von Kalchedon*, Bonn 1980 (*IK*, 20).
- IOSPE I²* = B. Latyšev (éd.), *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini Graecae et Latinae*, I², St.-Pétersbourg 1916 (réimpr. Hildesheim 1965).
- I. Prusias ad Hyp.* = W. Ameling (éd.), *Die Inschriften von Prusias ad Hypium*, Bonn 1985 (*IK*, 27).
- ISM* = D. M. Pippidi (éd., vol. I: *Histria et vicinia*), I. Stoian (éd., vol. II: *Tomis et son territoire*), A. Avram (éd., vol. III: *Callatis et son territoire*), *Inscriptions grecques et latines de Scythie Mineure*, Bucarest 1983-1999.
- IvO* = W. Dittenberger, K. Purgold (éds.), *Die Inschriften von Olympia*, Berlin 1896.
- LBW* = Ph. Le Bas et W. H. Waddington (éds.), *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, Paris 1870.
- LGPN I-IV* = P. M. Fraser et E. Matthews (éds., vols. I, III A-B, IV), M. J. Osborne et S. B. Byrne (éds., vol. II), *A Lexicon of Greek Personal Names*, Oxford 1987-2005.
- LSJ* = H. G. Liddel, R. Scott et H. S. Jones (éds.), *A Greek-English Lexikon*, Oxford 1996.
- RE* = A. Pauly, G. Wissowa, W. Kroll, K. Ziegler (éds.), *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart 1894-1980.
- SGDI* = H. Collitz, F. Bechtel et alli (éds.), *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften*, Göttingen 1899-1915.
- SEG* = *Supplementum Epigraphicum Graecum*, Leiden 1923-1971, Alphen aan den Rijn, puis Amsterdam 1979-.
- SIG³* = W. Dittenberger (éd.), *Sylloge inscriptionum Graecarum³*, Leipzig 1915-1924.
- SNG 6* = *Sylloge Nummorum Graecorum. Staatliche Münzsammlung München*, 6. Heft (Sikelia - Punier in Sizilien - Lipara - Sardinia - Punier in Sardinien - Nachträge), bearbeitet von H. Küthmann und U. Pause-Dreyer, Berlin 1980.
- SNG 9* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The British Museum, Volume IX, Part 1: The Black Sea*, M. Price (éd.), London 1993.
- SNG 11* = *Sylloge Nummorum Graecorum, Volume XI: The William Stancomb Collection of Coins of the Black Sea Region*, W. Stancomb (éd.), Oxford 2000.
- SNG 14* = *Sylloge Nummorum Graecorum, Deutschland. Staatliche Münzsammlung München*, 14. Heft (Attika, Megaris, Ägina, Nr. 1-601), bearbeitet von John M. Kroll, München 2002.

- SNG Amer. Sicily* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Collection of the American Numismatic Society, Part 4. Sicily II: Galaria Styella*, New York 1977.
- SNG Cop. Bosphorus-Bithynia* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal Collection of Coins and Medals, Danish National Museum, Bosphorus-Bithynia*, Copenhagen 1944.
- SNG Cop. Thrace* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal Collection of Coins and Medals, Danish National Museum, Thrace*, Copenhagen 1942.
- SNG Cop. Sicily* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal Collection of Coins and Medals, Danish National Museum, Sicily*, Copenhagen 1942.
- Ager, S. L., *Interstate Arbitrations in the Greek World, 337-90 B.C.*, Berkely-Los Angeles-London 1996 (= **Ager, Interstate Arbitrations**).
- Agostiniani, L., *Iscrizioni anelleniche di Sicilia. Le iscrizioni elime*, Firenze 1977.
- Agostiniani, L., “La lingua degle Elimi. Per uno stato della questione”, in *Gli Elimi e l’area elima fino all’inizio della prima guerra punica. Atti de seminario di studi, Palermo-Contessa Entellina 25-28 maggio 1989*, G. Nenci, S. Tusa et V. Tusa (éds.), Palermo 1990, p. 345-368.
- Agostiniani, L., “L’epigrafia elima”, in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 1-13.
- Ajavon, F.-X., *L’Eugénisme de Platon*, Paris-Budapest-Torino 2001.
- Akurgal, E., “Recherches faites à Cyzique et à Ergili”, *Anatolia* 1, 1956, p. 15-20.
- Albanse Procelli, R. M., “Greek and Indigenous People in Eastern Sicily : Forms of Interaction and Acculturation”, in *Early Societies in Sicily: New Developments in Archaeological Research*, R. Leighton (éd.), London 1996, p. 167-176.
- Alexandrescu, P., *Histria IV: La céramique d’époque archaïque et classique (VII^e-IV^e s.)*, Paris-Bucarest 1978.
- Alexandrescu, P., “Histria in archaischer Zeit”, in *Histria: Eine Griechenstadt an der rumänischen Schwarmeerküste*, P. Alexandrescu et W. Schuller (éds.), Konstanz 1990, p. 47-90.
- Alexandrescu, P., *L’aigle et le dauphin. Études d’archéologie pontique*, Bucarest-Paris 1999 (= **Alexandrescu, L’aigle et le dauphin**).

- Alexandrescu, P. et S. Morintz, "À propos de la couche précoloniale de Mésambria", in Alexandrescu, *L'aigle et le dauphin*, p. 8-16 (= *Pontica* 15, 1982, p. 47-55; = **Alexandrescu-Morintz, Mésambria**).
- Alexandrescu Vianu, M., "L'iconographie des reliefs aux stratèges de Mésambria", *StudClas* 24, 1986, p. 99-107.
- Alföldi, M. R., "Zur Gründung von Kyzikos", in *Studien zum antiken Kleinasien. Asia Minor Studien*, Band 3, Bonn 1991, p. 129-148.
- Alvino, A., "I Prodomeis nel culto megarese: divinità senza volto ?", in *Atti. Centro ricerche e documentazione sull'antichità classica* 11, 1980-1981, p. 3-8.
- Ambrosini, R., "L'elemento indigeno", in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Naples 1980, p. 43-51.
- Ampolo, C., "Le ricchezze dei Selinuntini: Tucidide VI, 20, 4 e l'iscrizione del tempio G di Selinunte", *PP* 39, 1984, p. 81-89.
- Ampolo, C., *Compte rendu de G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, Megara Hyblaea*. 3, Rome 1983, *Opus* 3, 1984, p. 203-207.
- Amyx, D. A., *Corinthian Vase-Painting of the Archaic Periods*, Berkeley 1988.
- Andrews, A., "The Corinthian Actaeon and Pheidon of Argos", *CQ* 43, 1949, p. 70-78.
- Andrews, A., "The Growth of the Athenian State", in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 360-391.
- Anello, P., "Grecità periferica in Sicilia: Himeráioi e Selinóuntioi", in *Hesperia*, 10: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Rome 2000, p. 99-115 (= **Anello, Himeráioi e Selinóuntioi**).
- Anokhin, V. A., *The Coinage of Chersonesus IV Century B.C. – XII Century A.D*, BAR International Series 69, Oxford 1980 (= **Anokhin, Coinage of Chersonesus**).
- Antonelli, L., "Sulle navi degli Eubei (immaginario mitico e traffici di età arcaica)", in *Hesperia*, 5: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Roma 1995, p. 11-24.
- Antonetti, C., "I confini della Megaride: incontri culturali e culturali", in *Stuttgarter Kolloquium zur historischen Geographie des Altertums*, 4, 1990, E. Olshausen et H. Sonnabend (éds.), Amsterdam 1994, p. 540-551 (= **Antonetti, Confini della Megaride**).
- Antonetti, C. (éd.), *Il dinamismo della colonizzazione greca. Atti della tavola rotonda: Espansione e colonizzazione greca di età arcaica, metodologie e problemi a confronto*

- (Venezia, 10-11.11.1995), C. Antonetti (éd.), Naples 1997 (= **Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.***).
- Antonetti, C., “Megara e le sue colonie: un’unità storico-culturale ?”, in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 83-94 (= **Antonetti, *Megara e le sue colonie***).
- Antonetti, C., “Le développement du panthéon d’une métropole : Mégare”, in *Les Panthéons des cités des origines à la Périégèse de Pausanias. Actes du Colloque organisé à l’Université de Liège du 15 au 17 mai 1997 (2^e partie)*, Kernos, Suppl. 8, V. Pirenne-Delforge (éd.), Liège 1998, p. 35-46 (= **Antonetti, *Panthéon de Mégare***).
- Antonetti, C., “Le culte d’Apollon entre Mégare et ses colonies du Pont”, in *Religions du Pont-Euxin, Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 17-24.
- Antonetti, C., De Vido, S., “Conflitti locali e integrazione culturale a Selinunte : il nuovo profilo della polis nell’iscrizione della vittoria”, in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra (Erice, 12-15 ottobre 2003)*, vol. I, Pisa 2006, p. 143-180.
- Antonetti, C., De Vido, S., “Cittadini, non Cittadini e stranieri nei santuari della Malophoros e del Meilichios di Selinunte”, in *Stranieri e non cittadini nei santuari greci. Atti del Convegno internazionale*, A. Nasso (éd.), Grassano 2006, p. 410-451 (= **Antonetti-De Vido, *Cittadini***).
- Antonetti, C., Fain, G. L., “Apostrophe and σφρηγίς in the Theognidean Sylloge”, *CQ* 56, 1, 2006, p. 301-304.
- Antonetti, C., Lévêque, P., “Au carrefour de la Mégaride. Devins et oracles”, *Kernos* 3, 1990, p. 197-209 (= **Antonetti-Lévêque, *Devins***).
- Aratowski, B., “Notes on Salamis”, in *Studies presented to D. M. Robinson*, II, G. E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis, 1953, p. 789-796.
- Arbesmann, P., s.v. “Megareus”, *RE* XV, 1932, col. 215-217.
- Arena, R., “Di una defixio selinuntina”, *PP* 41, 1986, p. 114-119.
- Arena, R. (éd.), *Iscrizioni greche arcaiche di Sicilia e Magna Grecia. Vol. V: Iscrizioni di Taranto, Locri Epizefiri, Velia e Siracusa*, Alessandria 1998.

- Arena, R., "Interferenze linguistiche e grafiche nell'epigrafia greca di Sicilia", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 47-51.
- Arena, R., "Per la lettura di un'iscrizione di Megara Iblea", *PP* 51, 1996, p. 46-48.
- Arena, R., "M. H. Jameson, D. R. Jordan, R. D. Kotansky, *A lex sacra from Selinous*", *PP* 52, 1997, p. 428-438.
- Arias, P. E., "La civiltà italo-siceliota", in *Popoli e civiltà dell'Italia antica*, II, B. d'Agostino, P. E. Arias et G. Colonna (éds.), Rome 1974, p. 95-176.
- Arnold-Biucchi, C., "Litrās en argent contrmarquées en Sicile et les fractions de Sélinonte", in *Pour Denyse. Divertissements numismatiques*, S. Mani Hurter et C. Arnold-Biucchi (éds.), Bern 2000, p. 13-17.
- Arnold-Biucchi, C., Beer Tobey, L., and N. M. Waggoner, "A Greek Archaic Silver Hoard from Selinus", *ANSMN* 33, 1988, p. 1-35.
- Arnold-Biucchi, C., "The Beginnings of Coinage in the West: Archaic Selinus", in *Florilegium Numismatica. Studia in honorem U. Westermark edita*, Stockholm 1992, p. 13-19.
- Asheri, D., "Supplementi coloniali e condizione giuridica della terra nel mondo greco", *RSA* 1, 1971, p. 77-91.
- Asheri, D., "Rimpatrio di esuli a Selinunte", *ASNP* serie iii, 9, 2, 1977, p. 479-497.
- Asheri, D., "Tyrannie et mariage forcé. Essai d'histoire sociale grecque", *Annales (HSS)* 32, 1, 1977, p. 21-48.
- Asheri, D., Compte rendu de G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, *Mégara Hyblaea I. Le quartier de l'agora archaïque*, *Athenaeum* N. S. 56, 1978, p. 399-402.
- Asheri, D., "Über die Frühgeschichte von Herakleia Pontike", in *Forschungen an der Nordküste Kleinasien*, I, Denkschriften Wien, 1972, p. 9-34 (= **Asheri, Herakleia**).
- Asheri, D., "On the « Holy Family » of Astakos", in *Studien zur Religion und Kultur Kleinasien. Festschrift für Friedrich Karl Dörner zum 65. Geburtstag am 28. Februar 1976*, I, Leiden 1978, p. 93-98 (= **Asheri, Astakos**).
- Asheri, D., "La colonizzazione greca", in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Naples 1980, p. 89-142 (= **Asheri, La colon. gr.**).
- Atkinson, K. M. T., "Two Tomb-Group from Selinus", *PBSR* 14, 1938, p. 115-136.
- Avram, A., "Bemerkungen zu dem Mariandynern von Herakleia am Pontos", *StudClas* 22, 1984, p. 19-28 (= **Avram, Mariandynern**).

- Avram, A., "Zu den Handelsbeziehungen zwischen Kallatis und dem Taurischen Chersonesos", *MBAH* 7, 1988, p. 87-91.
- Avram, A., "Untersuchungen zur Geschichte des Territoriums von Kallatis in griechischer Zeit", *Dacia* N.S. 35, 1991, p. 103-137 (= **Avram, *Gesch. des Territ. von Kallatis***).
- Avram, A., "Zur Verfassung von Kallatis in hellenistischer Zeit", *Il Mar Nero* 1, 1994, p. 167-177 (= **Avram, *Zur Verfassung von Kallatis***).
- Avram, A., "Καλλατιανά (III). Calendarul callatian", *SCIVA* 46, 1995, 2, p. 105-117.
- Avram, A., "Modes de contacts entre Grecs et Gètes à Histria à l'époque archaïque", in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 241-251.
- Avram, A., "Les cites grecques de la côte Ouest du Pont-Euxin", in *Introduction to an Inventory of Poleis, Acts of the Copenhagen Polis Centre* 3, M. H. Hansen (éd.), Copenhagen 1996, p. 288-316 (= **Avram, *Cités gr.***).
- Avram, A., "Les calendriers de Mégare et de ses colonies pontiques", in *Religions du Pont-Euxin, Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 25-31.
- Avram, A., "Le sanctuaire d'Artémis de Chalcédoine", *StudClas* 34-36, 1998-2000, p. 147-150 (en roumain).
- Avram, A., "Les territoires d'Istros et de Callatis", in *Problemi della 'chora' coloniale dall'Occidente al Mar Nero. Atti del quarantesimo convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 29 settembre-3 ottobre 2000*, Taranto 2001, p. 593-633 (= **Avram, *Les territoires d'Istros et de Callatis***).
- Avram, A., "Zu zwei Inschriften aus Agathopolis", in *Jubilaeus, v: Sbornik v chest na prof. Margarita Tacheva*, K. Boshnakov et D. Boteva (éds.), Sofia 2002, p. 17-22.
- Avram, A., s.v. "Astakos", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 977-978 (= **Avram, *Astakos***).
- Avram, A., s.v. "Kalchedon", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 979-981 (= **Avram, *Kalchedon***).
- Avram, A., s.v. "Kyzikos", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 983-986.
- Avram, A., s.v. "Olbia", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 990 (= **Avram, *Olbia***).

- Avram, A., "Sur la date de la divinisation de Ptolémée II Philadelphe à Byzance", in *Orbis antiquus. Studia in honorem Ioannis Pisonis*, L. Ruscu et al. (éds.), Cluj-Napoca 2004, p. 828-833 (= **Avram, *Divinisation de Ptolémée***).
- Avram, A., "Antiochos II Théos, Ptolémée II Philadelphe et la mer Noire", *CRAI* 2003 (2005), 3, p. 1181-1213.
- Avram, A., "La défense des cités en mer Noire à la basse époque hellénistique ", in *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique*, P. Fröhlich et C. Müller (éds.), Genève 2005, p. 163-182 (= **Avram, *Défense des cités en mer Noire***).
- Avram, A., "Héraclée du Pont et ses colonies pontiques: antécédents milésiens (?) et empreinte mégarienne", in *Colonia di colonia: le fondazioni « sub-coloniali » greche tra « colonizzazione » e « colonialismo »* (Lecce, 24-26 giugno 2006), à paraître (= **Avram, *Héraclée et ses colonies***).
- Avram, A., Lefèvre, F., "Les cultes de Callatis et l'oracle de Delphes", *REG* 108, 1995, p. 7-23.
- Avram, A., Hind, J., Tsetskhladze, G., s.v. "Herakleia", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 955-958.
- Avram, A., Hind, J., Tsetskhladze, G., s.v. "Mesambria", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 934-935.
- Aymard, A., *Les Assemblées de la Confédération achaïenne. Étude critique d'institutions et d'histoire*, Bordeaux 1938 (= **Aymard, *Assemblées***).
- Aymard, A., *Les premiers rapports de Rome et de la confédération achaïenne (198-189 avant J.-C.)*, Bordeaux 1938.
- Aymard, A., "La Grèce centrale au III^e siècle avant J.-C. d'après des livres récents", *RH* 196, 1946, p. 287-316.
- Babelon, E., *Mélanges numismatiques*, vol. 1-4, Paris 1892-1912.
- Babelon, E., *Traité des monnaies grecques et romaines*, II 1, Paris 1907.
- Bakaoukas, M., "Solon's Forgotten Genealogy", *ElectronAnt* 6, 1, 2001-2002, non paginé (<http://scholar.lib.vt.edu/ejournals/ElAnt/V6N1/bakaoukas.html>).
- Balabanov, P., "Trois inscriptions du littoral sud-est de la mer Noire", in *Studia in honorem Georgii Mihailov*, Sofia 1985, p. 37-40.

- Barends, D., *Lexicon Aeneium. A Lexicon and Index to Aeneas Tacticus' Military Manual "On the Defence of Fortified Positions"*, Assen 1955.
- Barletta, B. A., *Ionic Influence in Archaic Selinus: the Monumental Art*, Gothenburg 1983.
- Baumann, H., *Pflanzenbilder auf griechischen Münzen*, München 2000.
- Beaujeu, J., *La religion romaine à l'apogée de l'empire. I, La politique religieuse des Antonins (96-192)*, Paris 1955.
- Bejor, G., "Problemi di localizzazione di culti a Selinunte", *ASNP* serie iii, 7, 2, 1977, p. 439-457.
- Bejor, G., "Recherche di topografia e di archeologia romana nelle Sicilia sud-occidentale", *ASNP* serie iii, 5, 2, 1975, p. 1275-1303.
- Beloch, K. J., *Griechische Geschichte*², I, 1-IV, 2, Strasbourg, puis Berlin-Leipzig 1912-1927 (= **Beloch, Gr. Gesch.**²).
- Bengston, H., "Neues zur Geschichte des Hellenismus in Thrakien und in der Dobroudscha", *Historia* 11, 1962, p. 18-28.
- Bengston, H., *Griechische Geschichte: von den Anfängen bis in die römische Kaiserzeit*, 5. durchgesehene und ergänzte Auflage, München 1977.
- Benson, E. F., "Aegosthena", *JHS* 15, 1895, p. 314-324.
- Bérard, C., "Récupérer la mort du prince : héroïsation et formation de la cité", in *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, G. Gnoli et J.-P. Vernant (éds.), Cambridge-Paris 1982, p. 89-105.
- Bérard, C., "Urbanisation à Mégara Nisaea et l'urbanisme à Mégara Hyblaea", *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 634-640.
- Bérard, J., *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité*, Paris 1957 (= **Bérard, Colonisation**).
- Bérard, J., *L'expansion et la colonisation grecques jusqu'aux guerres médiques*, Paris 1960.
- Berger, A., *Untersuchungen zu den Patria Konstantinupoleos*, Bonn 1988.
- Berger, S., "Great and Small Poleis in Sicily: Syracuse and Leontinoi", *Historia* 40, 1991, p. 129-142.
- Berger, S., *Revolution and Society in Greek Sicily and Southern Italy*, *Historia*, Suppl. 71, Stuttgart 1992.

- Bergquist, B., "The Archaic Temenos in Western Greece. A Survey and two Inquiries", in *Le sanctuaire grec, Entretiens sur l'Antiquité classique* 37, A. Schachter et J. Bingen (éds.), Genève 1992, p. 109-152.
- Bergquist, B., "A Particular Western Greek Cult Practice ? The Significance of *Stele*-crowned, Sacrificial Deposit", *OAth* XIX, 3, 1992, p. 41-47.
- Bernabò Brea, L., "Il crepuscolo del re Hyblon", *PP* 23, 1968, p. 161-186 (= **Bernabò Brea, Re Hyblon**).
- Bernabò Brea, L., "Pantalica", in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Naples 1973, p. 53-54.
- Bernabò Brea, L., "Punta Castelluzzo", in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (eds), Naples 1973, p. 55-56.
- Bernabò Brea, L., "Che cosa conosciamo dei centri indigeni della Sicilia che hanno coniato moneta prima dell'età di Timoleonte", in *Le emissioni dei centri siculi fino all'epoca di Timoleonte e i loro rapporti con la monetazione della colonie greche in Sicilia*, *AIIN*, Suppl. 20, Rome 1975, p. 3-51.
- Bernier, M.-A. *Études topographique sur les ports de la Mégaride antique*, thèse de maîtrise présentée à l'École des Études Supérieures de l'Université d'Ottawa, Ottawa 1990.
- Bernstein, F., *Konflikt und Migration. Studien zu griechischen Fluchtbewegungen im Zeitalter der sogenannten Großen Kolonisation*, St. Katharinen 2004.
- Bertrand, J.-M., *Inscriptions historiques grecques*, Paris 1992.
- Berve, H., *Die Tyrannis bei den Griechen*, II, Darmstadt 1967.
- Bettarini, L., "Un falso in κοινά: il decreto di Bisanzio in Demosth. *De corona* 90 sg.", *RFIC* 130, 2002, p. 406-429.
- Bettarini, L., "Una nuova *defixio* di Selinunte ?", *ZPE* 151, 2005, p. 253-258.
- Bettarini, L., *Corpus delle defixiones di Selinunte. Edizione e commento*, Alessandria 2005 (= **Bettarini, Defixiones**).
- Bilabel, F., *Die ionische Kolonisation. Untersuchungen über die Gründungen der Ionier, deren staatliche und kultische Organisation und Beziehungen zu den Mutterstädten*, *Philologus*, Suppl., 14, 1, Leipzig 1920.
- Billows, R. A., *Antigonos the One-Eyed and the Creation of the Hellenistic State*, Berkeley-Los Angeles-London 1990.
- Birley, A. R., *Hadrian. The Restless Emperor*, London-New York 2003.

- Bittner, A., *Gesellschaft und Wirtschaft in Herakleia Pontike. Eine Polis zwischen Tyrannis und Selbstverwaltung*, Bonn 1998 (= **Bittner, Herakleia**).
- Bîrzescu, I., "Zu den ältesten Steininschriften aus Istros", in *Écrits de philologie, d'épigraphie et d'histoire ancienne à la mémoire de D. M. Pippidi*, A. Avram (éd.), *Dacia N.S.* 51, 2007, p. 133-137.
- Blakeway, A., "Prolegomena to the Study of Greek Commerce with Italy, Sicily and France in the Eighth and Seventh Centuries B. C.", *ABSA* 33, 1932-1933, p. 170-208.
- Blackman, D. J., "The Harbour at Perachora", *ABSA* 61, 1966, p. 192-194.
- Blandin, B., *Les pratiques funéraires d'époque géométrique à Érétrie. Espace des vivants, demeures des morts, ERETRIA. Fouilles et recherches XVII*, Gollion 2007.
- Blümner, H., s.v. "Kupfer", *RE* XI, 1922, col. 2194-2200.
- Boardman, J., Schweizer, F., "Clay Analysis of Archaic Greek Pottery", *ABSA* 68, 1973, p. 268-283.
- Boardman, J., "Review of Coldstream, *Greek Geometric Pottery*", *Gnomon* 52, 1970, p. 493-503.
- Boardman, J., "Olbia and Berezan: the Early Pottery", in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetskhladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 201-204.
- Boardman, J., *The Greeks Overseas: their Early Colonies and Trade*³, London 1988 (= **Boardman, Gr. Overseas**³).
- Boatwright, M. T., *Hadrian and the Cities of the Roman Empire*, Princeton-Oxford 2003.
- Boehrer, C., "Der Beitrag der Numismatik zur Kenntnis Siziliens im VI Jahrhundert v. Chr.", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 103-131.
- Bohringer, F., "Mégare. Traditions mythiques, espace sacré et naissance de la cité", *AC* 69, 1980, p. 6-22 (= **Bohringer, Mégare**). (F. de Polignac)
- Bojadziev, D., "Un cas de contact entre la langue thrace et la langue grecque", in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è.*, *Sozopol*, 6-12 octobre 1985, Sofia 1986, p. 182-185.
- Bol, P. C., "Die Giebelskulpturen des Schatzhauses von Megara", *MDAI(A)* 89, 1974, p. 65-74.
- Bommelaer, J.-F., *Guide de Delphes. Le site*, Athènes-Paris 1991.

- Bonacasa, N., Compte rendu de G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, *Mégara Hyblaea I. Le quartier de l'agora archaïque*, avec la collaboration de M. Gras et H. Tréziny, Rome 1976, *Kokalos* 24-25, 1978-1979, p. 223-227.
- Boriskovskaja, S., "On Trade Connections between the Greek Cities of the Northern Black Sea Coast and Corinth in the Archaic Period", *Wissenschaftliche Zeitschrift der Universität Rostock* 16, 1967, 7-8, p. 425-429.
- Bosana-Kourou, N., "Some Problems concerning the Origin and the Dating of the Thapsos Class Vases", *ASAA LXI, N.S. XLV* (1983), 1984, p. 257-269.
- Boshnakov, K., *Die Thraker südlich vom Balkan in den Geographica Strabos. Quellenkritische Untersuchungen*, Stuttgart 2003.
- Boshnakov, K., *Pseudo-Skymnos (Semnos von Delos ?). Τὰ ἀριστερὰ τοῦ Πόντου. Zeugnisse griechischer Schriftsteller über den westlichen Pontosraum*, Stuttgart 2004.
- Bošnakov, K., "Strabo VII 6, 1", *Thracia Pontica V*, 1994, p. 87-94.
- Braccesi, L., "Trattazione storica", in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Naples 1980, p. 53-86.
- Braccesi, L., "Appunti su *katoikizein* in Tucidide VI, 3, 5", *Kokalos* 41, 1995, p. 339-344.
- Braccesi, L., "Cronologia e fondazioni coloniali, 1 (Pentatlo, gli Cnidi e la fondazione di Lipari)", in *Hesperia*, 7: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccesi (éd.), Rome 1996, p. 33-36.
- Braccesi, L., *L'enigma Dorico, Hesperia*, 11: *studi sulla grecità di Occidente*, Roma 1999.
- Brackertz, U., *Zum Problem der Schutzgottheiten griechischer Städte*, Diss. Freie Universität Berlin, Berlin 1976.
- Bradeen, D. W., "The Fifth-Century Archon List", *Hesperia* 32, 1963, p. 187-208.
- Braund, D., "Reflections on Eumelus' Black Sea Regions", in *Pont-Euxin et polis. Polis hellenis et polis barbaron. Actes du X^e Symposium de Vani, 23-26 septembre 2002. Hommage à Otar Lodkinapidzé et Pierre Lévêque*, D. Kacharava, M. Faudot et É. Gényn (éds.), Besançon 2005, p. 99-112.
- Brelich, A., "Theseus e i suoi avversari", *SMSR* 27, 1956, p. 135-141.
- Brelich, A., *Guerre, agoni e culti nella Grecia arcaica*, Bonn 1961.
- Brelich, A., *Gli eroi greci. Un problema storico-religioso*, Roma 1978.

- Bremmer, J. N., "The Sacrifice of Pregnant Animals", in *Greek Sacrificial Ritual, Olympian and Chthonian. Proceedings of the Sixth International Seminar on Ancient Greek Cult, organized by the Department of Classical Archaeology and Ancient History, Göteborg University, 25-27 April 1997*, R. Hägg et B. Alroth (éds.), Stockholm 2005, p. 155-165.
- Bresson, A., "Sur une inscription de Mesembria (*IGBulg*, I 2, 335 septies)", in *Tarih Boyunca Karadeniz Kongresi Bildirileri - Congrès International sur la mer Noire (1-3 Juin 1988)*, Samsun 1990, p. 501-504.
- Brodersen, K., "Männer, Frauen und Kinder in Großgriechenland: Quellen und Modelle zur frühen Siedler-Identität", *Mnemosyne* 47, 1994, p. 47-63.
- Broise, H., Gras, M., Tréziny, H., "Mégara Hyblaea: bilan des fouilles récentes sur le plateau sud (1977-1982)", *MEFRA* 95, 1983, p. 647-650 (= **Broise, Gras, Tréziny, Bilan des fouilles**).
- Brugnone, A., "Epigrafia greca", *Kokalos* 34-35, 1988-1989, p. 336-362.
- Brugnone, A., "Gli alfabeti arcaici delle *poleis* siceliote e l'introduzione dell'alfabeto milesio", *ANSP serie iii*, 25, 1995, p. 1297-1327 (= **Brugnone, Alfabeti arcaici**).
- Brugnone, A., "Una lamineta iscritta da Selinunte", *SicArch* XXX, 93-95, 1997, p. 121-130.
- Brugnone, A., "L'iscrizione del tempio G di Selinunte e le tradizioni sui responsi oracolari delfici", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP serie iv*, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 129-139.
- Bürchner, L., s.v. "Chalkitis" 2, *RE* III, 1899, col. 2093.
- Bürchner, L., s.v. "Kynosura" 1, *RE* XII, 1925, col. 36.
- Buck, C. D., "The Interstate Use of Greek Dialects", *CPh* 8, 2, 1913, p. 151.
- Buck, C. D., *The Greek Dialects. Grammar, Selected Inscriptions, Glossary*, Chicago-London 1955.
- Buck, R. J., *A History of Boeotia*, Edmonton 1979.
- Burn, A. R., "Greek Sea Power, 776-540 B. C., and the « Carian » Entry in the Eusebian Thalsocracy-List", *JHS* 47, 1927, p. 165-177 (= **Burn, Gr. Sea Power**).
- Burn, A. R., "The So-called 'Trade-Leagues' in Early Greek History and the Lelantine War", *JHS* 49, 1929, p. 14-37.
- Burn, A. R., "Dates in Early Greek History", *JHS* 55, 1935, p. 130-146.
- Burn, A. R., *The Lyric Age of Greece*, London 1960 (= **Burn, Lyric Age**).
- Burnof, E., "Nisée et Minoa", *CRAI* 1875, 3, p. 209-221.

- Bursian, K., *Geographie von Griechenland*, vol. I-II, Leipzig 1862 (réimprimé Hildesheim 1977; = **Bursian, *Geographie***).
- Burstein, S. M., *Outpost of Hellenism. The Emergence of Heraclea on the Black Sea*, Berkeley-Los Angeles 1976 (= **Burstein, *Heraclea***).
- Busolt, G., *Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaeroneia*, I-IV, Gotha 1893-1904 (= **Busolt, *Gr. Gesch.***).
- Busolt, G., *Griechische Staatskunde*, München, vol. I, 1920, vol. II, bearbeitet von H. Swoboda, 1926 (= **Busolt, *Staatskunde***).
- Calame, C., "Spartan Genealogies: the Mythological Representation of a Spatial Organisation", in *Interpretation of Greek Mythology*, J. Bremmer (éd.), London-Sydney 1987, p. 153-186.
- Calame, C., *Thésée et l'imaginaire athénien. Légende et culte en Grèce antique*², Lausanne 1996 (= **Calame, *Thésée***²).
- Calderone, S., "Problemi storici relative alle « Apoikiai » siceliote in età protoarcaica", in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 11-20.
- Camassa, G., "Calcante, la cecità dei Calcedoni e il destino dell'eroe del bronzo miceneo", *ASNP* serie iii, 10, 1, 1980, p. 25-69 (= **Camassa, *Calcante***).
- Camassa, G., "La *lex sacra* di Selinunte", in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP* serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 141-148.
- Camia, F., "Pietre « eranti »", *ZPE* 155, 2006, p. 269-270.
- Carlier, P., *La royauté en Grèce avant Alexandre*, Strasbourg 1984 (= **Carlière, *Royauté***).
- Carlier, P., "Les *basileis* homériques sont-ils des rois ?", *Ktèma* 21, 1996, p. 5-21.
- Carrière, J., *Théognis de Mégare: étude sur le recueil élégiaque attribué à ce poète*, Paris 1946 (= **Carrière, *Théognis***).
- Carry, M., Compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, *JHS* 55, 1935, p. 96.
- Cusumano, N., *Una terra splendida et facile de possedere. I Greci e la Sicilia*, Rome 1994.
- Casevitz, M., *Le vocabulaire de la colonisation en grec ancien*, Paris 1995 (= **Casevitz, *Le voc. de la colon.***).
- Casson, S., "The Topography of Megara", *ABSA* 19, 1912-1913, p. 70-81.
- Castellana, G., s.v. "Montagnoli", in *BTCGI* X, 1992, p. 235-236.

- Castellana, G., “Nuovi dati sull’insediamento di Montagnoli presso Menfi”, in *Terze giornate internazionali di studi sull’area elima (Gibellina-Erice-Contessa-Entellina, 23-26 ottobre 1997)*. Atti, vol. I, S. de Vido (éd.), Pisa-Gibellina 2000, p. 263-271.
- Cauer, F., *Parteien und Politiker in Megara und Athen. Studien zur Geschichte Griechenlands im Zeitalter der Tyrannis*, Stuttgart 1890.
- Cébeillac-Gervasoni, M., “Les nécropoles de Mégara Hyblaea”, *Kokalos* 21, 1975, p. 3-36.
- Cébeillac-Gervasoni, M., “Une étude systématique sur les nécropoles de Mégara Hyblaea”, *Kokalos* 22-23, 1976-1977, p. 587-597.
- Chamoux, F., “Les épigrammes dans Pausanias”, in *Éditer, traduire, commenter Pausanias en l’an 2000. Actes du colloque de Neuchâtel et de Fribourg (18-22 septembre 1998)*, D. Knoepfler et M. Piérart (éds.), Genève 2001, p. 79-91.
- Chantraine, P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris 1968 (= **Chantraine, DELG**).
- Chiekova, D., *Cultes et vie religieuse des cités grecques du Pont Gauche. VII^e-I^{er} siècle avant J.-C.*, thèse de doctorat, Neuchâtel 2002.
- Choremi, E.-L., “Προξενικό ψήφισμα Μεγάρων”, in *Ελληνική και Ρωμαϊκή. Γλυπτική από τις συλλογές του Μουσείου Μπενάκη*, S. Vlizos (éd.), Athènes 2004, p. 211-213.
- Christien-Trégaro, J., “Les Péloponnésiens et la mer Noire”, in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 141-150.
- Cobb-Stevens, V., “Opposites, Reversals and Ambiguities: the Unsettled World of Theognis”, in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 159-175.
- Coldstream, J. N., *Geometric Greece*², London-New York 2003 (= **Coldstream, Geom. Gr.²**).
- Coldstream, J. N., *Greek Geometric Pottery*, London 1968 (= **Coldstream, Gr. Geom. Pot.**).
- Collin Bouffier, S., “Les elites urbains en Sicile grecque du VII^e au V^e siècle av. J.-C. ou la reproduction d’un modèle homérique”, in *Construction, reproduction et représentation des patricits urbains de l’Antiquité au XX^e siècle*, C. Petitfrère (éd.), Tours 1999, p. 363-373.
- Collin Bouffier, S., “Sélinonte à la frontière punique”, *Dossiers d’Archéologie* 225, 1997, p. 46-56.

- Consolo Langher, S. N., “Gli Elimi tra Greci e Cartaginesi nella storia della Sicilia occidentale e nei trattati interstatali tra VI e IV sec. a.C.”, in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra (Erice, 12-15 ottobre 2003)*, vol. I, Pisa 2006, p. 191-212.
- Cook, R. M., “Ionian and Greece in the Eighth and Seventh Century B. C.”, *JHS* 66, 1946, p. 67-98.
- Cook, R. M., “A Note on the Absolute Chronology of the Eighth and Seventh Century B. C.”, *ABSA* 64, 1969, p. 13-15.
- Corbetta, C., “Il conflitto del VI secolo a. C. fra Corinto e Megara”, *RIL* 112, 1998, p. 299-304.
- Cordano, F., *Antiche fondazioni greche. Sicilia e Italia meridionale*, Palermo 1986.
- Cordano, F., “M. H. Jameson, D. R. Jordan, R. D. Kotansky, *A Lex Sacra from Selinous*”, *PP* 52, 1997, p. 423-427 (= *AVEUM* 70, 1996, p. 137-141).
- Cordano, F., “Considerazioni sull’uso greco del terzo nome in Sicilia”, in *Seconde giornate internazionali di studi sull’area elima (Gibellina, 22-26 settembre 1994). Atti*, Pisa-Gibellina 1997, p. 401-413.
- Cordano, F., “Le istituzioni delle città greche di Sicilia nelle fonti epigrafiche”, in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP serie iv, Quaderni 1*, Pisa 1999, p. 148-158.
- Cordano, F., “Le donne di Mesambria”, in *Heros Hephaistos. Studia in honorem Liubae Ogdenova-Marinova*, T. Stoyanov et al. (éds.), Veliko Tarnovo 2005, p. 42-44.
- Corsten, T., “Neue Denkmäler aus Bithynien”, *EA* 17, 1991, p. 79-100.
- Corsten, T., *Vom Stamm zum Bund. Gründung und territoriale Organisation griechischer Bundesstaaten*, München 1999 (= Corsten, *Vom Stamm zum Bund*).
- Corsten, T., “The Role and Status of the Indigenous Population in Bithynia”, in *Rome and the Black Sea Region. Domination, Romanisation, Resistance*, *Black Sea Studies* 5, T. Bekker-Nielsen (éd.), Aarhus 2006, p. 85-92.
- Courbin, P., *La céramique géométrique de l’Argolide*, Paris 1966.
- Curbera, J., “Defixiones”, in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP serie iv, Quaderni 1*, Pisa 1999, p. 159-186 (= **Curbera, Defixiones**).
- Curty, O., *Les parentés légendaires entre cités grecques. Catalogue raisonné des inscriptions contenant le terme ΣΥΤΤΕΝΕΙΑ et analyse critique*, Genève 1995.

- Curty, O., “Un usage fort controversé: la parenté dans le langage diplomatique de l’époque hellénistique”, *AncSoc* 35, 2005, p. 101-117.
- D’Agostino, B., “Compte rendu de Vallet-Villard, *Megara II*”, *ArchClass* 17, 1, 1965, p. 159-167.
- D’Agostino, B., “Osservazioni a proposito della guerra Ielantina”, *DdA* 1, 1967, p. 20-37
- Curtius, E., Kaupert, J., (éds.), *Karten von Attika. Text. Heft VII-VIII*, Berlin 1895.
- Cutroni Tusa, A., “La presenza del bucchero a Selinunte: suo significato”, *Kokalos* 12, 1966, p. 240-248.
- Cutroni Tusa, A., “Aspetti e problemi della monetazione arcaica di Selinunte (inizi-480 a. C.). Natura, metrologia, organizzazione, circolazione.”, *Kokalos* 21, 1975, p. 154-173.
- Cutroni Tusa, A., “Riflessioni sulla monetazione di Segesta ed Erice”, in *ΑΠΛΑΧΑΙ. Nouvele ricerche e studi sulla Magna Grecia e la Sicilia antica in onore di Paolo Enrico Arias*, M. L. Gualandi, L. Massei et S. Settis (éds.), Pisa 1982, vol. I, p. 239-244.
- Cutroni Tusa, A., “Recenti studi e ricerche sulla monetazione della Sicilia antica”, *Kokalos* 34, 1988-1989, p. 367-403.
- Cutroni Tusa, A., “Presenza e funzioni della moneta nelle *chorai* delle colonie greche della Sicilia occidentale”, in *Presenza e funzioni della moneta nella chorai delle colonie greche dall’Iberia al Mar Nero. Atti del XII Convegno organizzato dall’Universita « Federico II » e dal Centroo internazionale di studi numismatici, Napoli 16-17 giugno 2000*, Roma 2004, p. 371-395.
- Dagron, G., *Naissance d’une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris 1974 (= **Dagron, Naissance d’une capitale**).
- Dagron, G., *Constantinople imaginaire. Études sur le recueil des Patria*, Paris 1984 (= **Dagron, Recueil des Patria**).
- Dana, M., “Lettres grecques dialectales nord-pontiques (sauf IGDOP 23-26)”, *REA* 109, 2007, p. 67-97.
- Dana, M., Dana, D., “Histoires locales dans le Pont-Euxin Ouest et Nord. Identité grecque et construction du passé”, *Il mar Nero* 5, 2001/2003, p. 91-111.
- Dandamaev, M. A., *A Political History of the Achaemenid Empire*, Leiden 1989, p. 136-140.
- Danner, P., “Das Gründungsdatum von Megara Hyblaea”, *Römische Historische Mitteilungen* 38, 1996, p. 17-34 (= **Danner, Megara**).
- Danner, P., “Die Gründung von Selinunt”, *GB* 21, 1995, p. 7-27 (= **Danner, Selinunt**).

- Danner, P., "Megara, Megara Hyblaea and Selinus: the Relationship between the Town Planning of a Mother City, a Colony and a Sub-Colony in the Archaic Period", *ActaHyp* 7, 1997, p. 143-165 (= **Danner, *Relation. between the Town Planning***).
- Danoff, C. M., s.v. "Pontos Euxeinus", in *RE* Suppl. IX, 1962, col. 866-1175.
- Danov, C., "The Penetration of the Thracians into the Greek Colonies of the Western Shore of the Black Sea", *Klio* 38, 1960, p. 75-80.
- Danov, C. M., *Altthrakien*, Berlin-New York 1976.
- Davies, J. K., *Athenian Properted Families 600-300 B. C.*, Oxford 1971.
- Davison, J. A., "Dieuchidas of Megara", *CQ* 53, 1959, p. 216-222.
- Daux, G., *Delphes au II^e et au I^{er} siècle, depuis l'abaissement de l'Étolie jusqu'à la paix romaine (191-31 av. J.-C.)*, Paris 1936.
- Daux, G., *Chronologie delphique*, Paris 1943 (= **Daux, *Chronologie***).
- Daux, G., "Notes de lecture", *BCH* 91, 1967, p. 469-482.
- Daux, G., "Notes de lecture", *BCH* 94, 1970, p. 595-623.
- Daux, G., "Notes de lecture", *BCH* 103, 1979, p. 461-475.
- Daverio Rocchi, G., *Frontiera e confini nella Grecia antica*, Roma 1988 (= **Daverio Rocchi, *Frontiera e confini***).
- De Angelis, F., "The Foundation of Selinous: Overpopulation or Opportunities ?", in *The Archaeology of Greek Colonisation. Essays dedicated to Sir John Boardman*, G. Tsetschladze et F. de Angelis (éds.), Oxford 1994, p. 87-110 (= **De Angelis, *Found. of Selinous***).
- De Angelis, F., "Ancient Past, Imperial Present: the British Empire in T. J. Dunbabin's, *The Western Greeks*", *Antiquity* 72, 1998, p. 539-549.
- De Angelis, F., "Estimating the Agricultural Base of Greek Sicily", *PBSR* 68, 2000, p. 111-148.
- De Angelis, F., "Trade and Agriculture at Megara Hyblaea", *OJA* 21, 2002, p. 299-310.
- De Angelis, F., *Megara Hyblaia and Selinous. The Development of Two Greek City-States in Archaic Sicily*, Oxford 2003 (= **De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous***).
- De Angelis, F., "Equations of Culture: the Meeting of Natives and Greeks in Sicily (ca. 750-450 BC)", *Ancient West & East* 2, no. 1, 2003, p. 19-50.
- Debord, P., "Chiliastys", *REA* 86, 1984, p. 201-211 (= **Debord, *Chiliastys***).

- Debord, P., "Comment devenir le siège d'une capitale impériale: le « parcours » de la Bithynie", *REA* 100, 1-2, 1998, p. 139-165.
- Debord, P., *L'Asie Mineure au IV^e siècle (412-323 a. C.). Pouvoirs et jeux politiques*, Paris-Bordeaux 1999.
- Debord, P., "Les Mysiens du mythe à l'histoire", in *Origines Gentium*, V. Fromentin et S. Gotteland (éds.), Bordeaux 2001, p. 135-146 (= **Debord, Mysiens**).
- De Fidio, P., "Corinto e l'Occidente tra VIII e VI secolo a.C.", in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 7-11 ottobre 1994*, Taranto 1995, p. 47-141 (= **De Fidio, Corinto e l'Occidente**).
- Dehl, Ch., "Cronologia e diffusione della ceramica corinzia dell'VIII sec. a. C. in Italia", *ArchClass* 35, 1983, p. 186-210.
- Dehl-von Kaenel, C., "Keramik als Handelsware. Zum Vertrieb korinthischer Keramik in das Malophoros Heiligtum in Selinunt", *MBAH* 13, 1994, p. 55-82.
- Dehl-von Kaenel, C., "Le importazioni corinzie nel santuario della Malophoros di Selinunte e le strutture della distribuzione della ceramica corinzia in Sicilia e in Magna Grecia", in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 7-11 ottobre 1994*, Taranto 1995, p. 345-366.
- Dehl-von Kaenel, C., *Die archaische Keramik aus dem Malophoros-Heiligtum in Selinunt. Die korinthischen, lakonischen, ostgriechischen, etruskischen und megarischen Importe sowie die 'argivisch-monochrome' und lokale Keramik aus den alten Grabungen*, Berlin 1995 (= **Dehl-von Kaenel, Arch. Keramik aus Malophoros**).
- Delev, P., "Bevölkerung und Siedlungssystem an der bulgarischen Schwarzmeerküste", in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 9-27.
- Demand, N. H., *Urban Relocation in Archaic and Classical Greece*, Norman-London 1990 (= **Demand, Urban Relocation**).
- De Miro, E., "Agrigento arcaica e la politica di Falaride", *PP* 11, 1956, p. 263-273.
- De Miro, E., "Eraclea Minoa e l'época di Timoleonte", *Kokalos* 4, 1958, p. 69-81.
- De Miro, E., "La fondazione di Agrigento arcaica e l'ellemizzazione del territorio fra il Salso e il Platani", *Kokalos* 8, 1962, p. 122-152.
- De Miro, E., "Monte Adranone, antico centro di età greca", *Kokalos* 13, 1967, p. 180-185.

- De Miro, E., “Nuovi dati del problema relativo all’ellenizzazione dei centri indigeni della Sicilia centro-occidentale”, *BA LX*, 3-4, 1975, p. 123-128.
- De Miro, E., “Topografia archeologica”, in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1986, p. 563-576.
- De Miro, E., Fiorentini, G., “Attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia centro-meridionale negli anni 1968-1972”, *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 228-250.
- De Miro, E., Fiorentini, G., “Relazione sull’attività della Soprintendenza alle Antichità di Agrigento (1972-1976)”, *Kokalos* 22-23, 1976-1977, p. 423-456.
- De Miro, E., Fiorentini, G., “Gela nell’VIII e VII secolo a. C.”, in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 90-99.
- De Sanctis, G., *Ricerche sulla storiografia siceliota*, Palermo 1958.
- De Sanctis, G., “Die attische Ansiedlung in Astakos”, *Hermes* 29, 1984, p. 479-480 (= **De Sanctis, Astakos**).
- Descat, R., “Gélon et les *emporion* de Sicile”, *Messana* 13, 1992, p. 5-17.
- Desideri, P., “Studi di storiografia eracleota, I: Promathidas e Nymphis”, *SCO* 16, 1967, p. 366-416 (= **Desideri, Storiografia eracleota**).
- De Simone, R., “Riflessioni sull’onomastica punica”, in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 205-219.
- Detienne, M., *Apollon le couteau à la main*, Paris 1998.
- Detschew, D., *Die thrakischen Sprachreste*², Wien 1976 (= **Detschew, Thrak. Sprachreste**²).
- Deubner, L., *Attische Feste*, Berlin 1932.
- De Vido, S., s.v. “Mazara del Vallo”, in *BTCGI IX*, 1991, p. 502-508.
- De Vido, S., *Gli Elimi. Storie di contatti e di rappresentazioni*, Pisa 1997.
- De Vido, S., “I dinasti dei Siculi. Il caso di Archonides”, *Acme* 50, 2, 1997, p. 7-37.
- Devoto, J. G., “Two Megarian Colonies in Sicily”, *AncW* 36, 2005, p. 90-106.
- De Waele, J. A., *Acragas Graeca. Die historische Topographie des griechischen Akragas auf Sizilien*, La Haye 1971.
- Dewailly, M., Parisi-Presicce, C., Tusa, S., “Selinunte, Malophoros: campagne di scavo 1982-1983”, in V. Tusa, “L’attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia Occidentale nel quadriennio maggio 1980-aprile 1984”, *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 574-581.

- Dewailly, M., *Histoire du culte dans le sanctuaire de la Malophoros à Sélinonte*, thèse de doctorat, Université de Lille III 1987 (= **Dewailly, Sanct. de la Malophoros**).
- Dewailly, M., *Les statuettes aux parures du sanctuaire de la Malophoros à Sélinonte. Contexte, typologie et interprétation d'une catégorie d'offrandes*, *Cahiers Centre Jean Bérard* 17, Naples 1992 (= **Dewailly, Statuettes**).
- De Wever, J., Van Compernelle, R., "La valeur des termes de « colonisation » chez Thucydide", *AntCl* 36, 1966, p. 461-523 (= **De Wever-Van Compernelle, Termes de colon. chez Thuc.**).
- Diakoumakou, M. S., "Προξενικὸ ψήφισμα τῆς πόλεως τῶν Αἰγοσθениτων", *Horos* 13, 1999, p. 173-175.
- Diehl, E., "Compte rendu de G. Vallet et F. Villard, *Mégara Hyblaea*. 2", *Gnomon* 37, 1965, p. 808-814.
- Diller, A., "The Tradition of Stephanus Byzantius", *TAPhA* 69, 1938, p. 333-348.
- Diller, A. (éd), *The Tradition of the Minor Greek Geographers*, Lancaster-Oxford 1952.
- Dimartino, A., "Omicidio, contaminazione, purificazione: il 'caso' della *lex sacra* di Selinunte", *ANSP* 8, 2003 (2006), p. 305-347.
- Di Noto, C. A., s.v. "Monte Adranone", in *BTCGI* X, 1992, p. 257-265.
- Dittenberger, W., "Kritische Bemerkungen zu griechischen Inschriften", *Hermes* 16, 1881, p. 161-200.
- Di Vita, A., "Le fortificazioni di Selinunte classica", *ASAA* LXII, N. S. XLVI (1984), 1988, p. 69-79.
- Di Vita, A., "Selinunte fra il 650 ed il 409: un modello urbanistico coloniale", *ASAA* LXII, N. S. XLVI (1984), 1988, p. 7-68 (= **Di Vita, Selinunte**).
- Di Vita, A., "Siracusa, Camarina, Selinunte: quale frontiera?", in *Confini e frontiera nella grecità d'Occidente. Atti del trentasettesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 3-6 ottobre 1997)*, Taranto 1999, p. 374-379.
- Di Vita Gafà, A., "L'urbanistica", in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1986, p. 359-414.
- Domínguez, A. J., *La Colonización Griega en Sicilia. Griegos, Indígenas y Púnicos en la Sicilia Arcáica: Interacción y Aculturación*, Oxford 1989 (= **Domínguez, Colon. Gr.**).

- Dontas, G., "Denkmäler und Geschichte eines kerkyräischen Heiligtums", in *Neue Forschungen in griechischen Heiligtümern. Internationales Symposium in Olympia vom 10. bis 12. Oktober 1974*, U. Jantzen (éd.), Tübingen 1976, p. 121-133.
- Dörner, F. K., *Bericht über eine Reise in Bithynien ausgeführt im Jahre 1948*, Österreichische Akademie der Wissenschaften, Phil.- hist. Klasse, Denkschriften 75, Band 1, Wien 1952 (= **Dörner, Bericht**).
- Dörner, F. K., s.v. "Prusias ad Hypium" 5, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1128-1148 (= **Dörner, Prusias ad Hyp.**).
- Dougherty, C., "It's Murder to found a Colony", in *Cultural Poetics in Archaic Greece: Cult, Performance, Politics*, C. Dougherty et L. Kurke (éds.), Cambridge 1993, p. 178-198.
- Dover, K. J., "Anthemocritus and the Megarians", *AJPh* 87, 1966, p. 203-209.
- Dover, K. J., "Über die Kolonisierung Siziliens bei Thukydides", in *Thukydides (Wege der Forschung Bd. 98)*, H. Herter (éd.), Darmstadt 1968, p. 344-368 (= Dover, K. J., "La colonizzazione della Sicilia in Tucidide", *Maia* 6, 1953, p. 1-20; = **Dover, Über die Kolon. Sizil. bei Thuk.**).
- Doublet, G., "Inscriptions de Paphlagonie", *BCH* 13, 1889, p. 293-319.
- Drews, R., *Basileus. The Evidence for Kingship in Geometric Greece*, New Haven-London 1983.
- Dubois, L. (éd.), *Inscriptions grecques dialectales d'Olbia du Pont*, Genève 1996.
- Dubois, L., "La nouvelle loi sacrée de Sélinonte. Bilan dialectologique", *AION(ling)* 19, 1997, p. 331-346 (= **Dubois, Bilan dialect.**).
- Dubois, L., "La nouvelle loi sacrée de Sélinonte", *CRAI* 2003, 1, p. 105-125 (= **Dubois, Loi sacrée**).
- Drews, R., "The Fall of Astyages and Herodotus' Chronology of the Eastern Kingdoms", *Historia* 18, 1969, p. 1-11.
- Ducat, J., "L'archaïsme à la recherche de points de repère chronologiques", *BCH* 86, 1962, p. 165-184.
- Dumitru, A., "Byzance et les Philippe de Macédoine", *REG* 119, 2006, p. 139-156.
- Dumont, J., *Halieutika. Recherches sur la pêche dans l'Antiquité grecque*, Thèse d'État, Paris 1981.
- Dunbabin, T. J., "The Early History of Corinth", *JHS* 68, 1948, p. 59-69 (= **Dunbabin, Corinth**).

- Dunbabin, T. J., "Two Tomb-Group from Selinus", *PBSR* 16, 1948, p. 19-23.
- Dunbabin, T. J., "The Oracle of Hera Akraia at Perachora", *ABSA* 46, 1951, p. 61-71.
- Dunbabin, T. J., *Perachora: the Sanctuaries of Hera Akraia and Limenia. Excavations of the British School of Archaeology at Athens, 1930-1933. 2, Pottery, Ivories, Scarabs, and other Objects from the Votive Deposit of Hera Limenia excavated by Humfry Payne*, Oxford 1962 (= **Dunbabin, Perachora II**).
- Dunbabin, T. J., *The Western Greeks. The History of Sicily and South Italy from the Foundation of the Greek Colonies to 480 B. C.*, Oxford 1968 (= **Dunbabin, Western Greeks**).
- Dupont, P., "Amphores archaïques de Grèce propre en mer Noire. État de question", *Il mar Nero* 2, 1995-1996, p. 85-98.
- Dupont, P., "Note d'épigraphie amphorique. Addendum à *Il Mar Nero* II (1995-96), 85-98", in *Civilisation grecque et cultures antiques périphériques. Hommage à Petre Alexandrescu à son 70^e anniversaire*, A. Avram et M. Babeş (éds.), Bucarest 2000, p. 205-209.
- Dupont, P., "Le Pont-Euxin archaïque: lac milésien ou lac nord-ionien ? Un point de vue de céramologue", in *Une koinè pontique. Cités grecques, sociétés indigènes et empires mondiaux sur le littoral nord de la mer Noire (VII^e s. a. C.-III^e s. p. C.)*, A. Bresson et al. (éds.), Bordeaux 2007, p. 29-36 (= **Dupont, Le Pont-Euxin archaïque**).
- Edwards, A. T., "Historicizing the Popular Grotesque: Bakhtin's Rabelais and Attic Old Comedy", in *Theater and Society in the Classical World*, R. Scodel (éd.), Ann Arbor 1993, p. 89-117.
- Ehrhardt, N., "Die politischen Beziehungen zwischen den griechischen Schwarzmeergründungen und ihren Mutterstädten. Ein Beitrag zur Bedeutung von Kolonialverhältnissen in Griechenland", in *Actes du IX^e Congrès International d'Épigraphie grecque et latine, 31 Aug. - 7 Sept. 1987. Acta Centri Historiae. Terra Antiqua Balcanica II*, Tirnovi-Sofia 1987, p.78-117.
- Ehrhardt, N., *Milet und seine Kolonien. Vergleichende Untersuchung der kultischen und politischen Einrichtungen²*, Frankfurt am Main-Bern-New York-Paris 1988 (1^{ère} édition:1983) (= **Ehrhardt, Milet und seine Kolonien²**).
- Ehrhardt, N., "Ktistai in den Argonautika des Apollonios Rhodios. Beobachtungen zur Entwicklung von Gründungstraditionen in Kyzikos, Kios, Herakleia Pontike und Sinope",

- in *Asia Minor Studien. Band 16. Studien zum antiken Kleinasien III*, Bonn 1995, p. 23-46 (= **Ehrhardt, Ktistai**).
- Ehrhardt, N., "Ilias B 508 und die Gründung von Heraclea Pontica", *Hermes* 124, 1996, p. 101-103.
- Ekroth, G., *The Sacrificial Rituals of Greek Hero-Cults*, Kernos, Suppl. 12, Liège 2002.
- Elderkin, G. W., Compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, in *AJA* 39, 1935, p. 629.
- Ellinger, P., *La fin des maux. D'un Pausanias à l'autre*, Paris 2005.
- Emereau, C., "Notes sur les origines et la formation de Constantinople : Les grands centres historiques de la ville", *RA* 21, 1925, p. 1-25.
- Engelmann, H., Merkelbach, R. (éds.), *Die Inschriften von Erythrai und Klazomenai*, Bonn 1972 (*IK*, 1 et 2).
- Étienne, R., Knoepfler, D., *Hyettos de Béotie et la chronologie des archontes fédéraux entre 250 et 171 avant J.-C.*, Athènes-Paris 1976 (= **Étienne-Knoepfler, Hyettos de Béotie**).
- Evans, R. J., Compte rendu de De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, *Mnemosyne* 59, 2006, p. 614-617.
- Fabircius, J., *Die hellenistischen Totenmahlreliefs. Grabrepräsentation und Wertvorstellungen in ostgriechischen Städten*, München 1999.
- Falsone, G., s.v. "Monte Castellazzo di Poggioreale", in *BTCGI* X, 1992, p. 307-312.
- Falsone, G., et al. "Quatro campagne di scavo a Castellazzo di Poggioreale", *Kokalos* 36-37, 1980-1981, p. 931-972.
- Fantasia, U., "Le istituzioni", in *Da un'antica città di Sicilia. I decreti di Entella e Nakone*, Pisa 2001, p. 59-68.
- Fascher, E., *Προφήτης. Eine sprach- und religionsgeschichtliche Untersuchung*, Gießen 1927.
- Ferguson, W. S., "The Salaminioi of Heptaphylai and Sounion", *Hesperia* 7, 1938, p. 1-74 (= **Ferguson, Salaminioi**).
- Fernoux, H.-L., "Guerres, cités et mondes indigènes du Pont-Euxin et de la Propontide aux V^e et IV^e siècles av. J.-C.", *Pallas* 51, 1999, p. 173-204.
- Ferreri, L., "Teognide e la guerra lelantina", *GIF* 57, 2005, p. 71-102.
- Festugière, A.-J., "Les mystères de Dionysos", *RBi* 44, 3, 1935, p. 366-396.
- Feyel, M., *Polybe et l'histoire de Béotie au III^e siècle avant notre ère*, Paris 1942 (= **Feyel, Polybe**).

- Figueira, T. J., *Aegina. Society and Politics*, New York 1981.
- Figueira, T. J., “Chronological Table. Archaic Megara”, in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 261-303 (= **Figueira, Chronological Table**).
- Figueira, T. J., “The Theognidea and Megarian Society”, in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 112-158 (= **Figueira, Megarian Society**).
- Figueira, T. J., *Athens and Aigina in the Age of Imperial Colonization*, Baltimore-London 1991 (= **Figueira, Athens and Aigina**).
- Fink, J., “Der politische Gehalt in Darstellungen von Theseus’ Abenteuer mit Skiron”, *Welt als Geschichte* 20, 1960, p. 10-15.
- Finley, M. I., *A History of Sicily. Ancient Sicily to the Arab Conquest*, London 1968 (= **Finley, Anc. Sicily**).
- Finley, M. I., *Sur l’histoire ancienne. La matière, la forme et la méthode*, Paris 1987 (= **Finley, Sur l’hist. ancienne**).
- Firatli, N., *Les stèles funéraires de Byzance gréco-romaine, avec l’édition et l’index commenté des épitaphes par L. Robert*, Paris 1964 (= **Firatli, Les stèles de Byzance**).
- Firatli, N., “New Discoveries concerning the First Settlement of Ancient Istanbul-Byzantion”, in *Proceedings of the Xth International Congress of Classical Archaeology*, Ankara-Izmir, 1973, p. 565-574.
- Fischer-Hansen, T., “The Earliest Town Planning of the Western Greek Colonies, with Special Regard to Sicily”, in *Introduction to an Inventory of Poleis, Acts of the Copenhagen Polis Centre 3*, M. H. Hansen (éd.), Copenhagen 1996, p. 317-373 (= **Fischer-Hansen, Town Planning**).
- Fischer-Hansen, T., Nielsen, T. H., Ampolo, C., s.v. “Herakleia (1)”, in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 196-197.
- Fischer-Hansen, T., Nielsen, T. H., Ampolo, C., s.v. “Megara”, in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 213-215 (= **Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, Megara**).
- Fischer-Hansen, T., Nielsen, T. H., Ampolo, C., s.v. “Selinous”, in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 220-224 (= **Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, Selinous**).

- Fischer-Hansen, T., Nielsen, T. H., Ampolo, C., s.v. "Stielanaioi", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 224-225.
- Fittschen, K., *Untersuchungen zum Beginn der Sagendarstellungen bei den Griechen*, Berlin 1969.
- Flacelière, R., *Les Aitoliens à Delphes. Contribution à l'histoire de la Grèce centrale au III^e siècle av. J.-C.*, Paris 1937 (= **Flacelière, Aitoliens**).
- Flacelière, R., "Hadrien et Delphes", *CRAI*, 1971, p. 168-185.
- Follet, S., *Athènes au II^e et au III^e siècle. Études chronologiques et prosopographiques*, Paris 1976.
- Follet, S., "Hadrien *ktistès kai oikistès*: Lexicographie et *realia*", in *La langue et les textes en grec ancien. Actes du colloque Pierre Chantraine (Grenoble, 5-8 septembre 1989)*, F. Létoublon (éd.), Amsterdam 1992, p. 241-254 (= **Follet, Hadrien**).
- Flashar, M., *Apollon Kitharodos. Statuarische Typen des musischen Apollon*, Köln-Weimar-Wien 1992.
- Flensted-Jansen, P., Hansen, M. H., "Pseudo-Skylax", in *The Return of the Polis : The Use and Meanings of the Word Polis in Archaic and Classical Sources*, *Historia Einzelschriften* 198, M. H. Hansen (éd.), Stuttgart 2007, p. 204-242.
- Foat, F. W. G., "Tsade and Sampi", *JHS* 25, 1905, p. 338-365.
- Foat, F. W. G., "Fresh Evidence for T", *JHS* 26, 1906, p. 286-287.
- Fol, A., "Thracia Pontica – Twenty Years Later", in *New Studies on the Black Sea Littoral, Colloquia Pontica* 1, G. R. Tsetskhladze (éd.), Oxford 1996, p. 1-12.
- Fol, V., "Byzas-Byzantion: une métaphore historico-culturelle", in *Thracia 13. Studia in memoriam Velizari Velkov*, Sofia 2000, p. 101-106.
- Fontenrose, J., *The Delphic Oracle*, Berkeley-Los Angeles-London 1978.
- Ford, A. L., "The Seal of Theognis. The Politics of Authorship in Archaic Greece", in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 82-95.
- Fomara, C. W., "Some Aspects of the Career of Pausanias of Sparta", *Historia* 15, 1966, p. 257-271.
- Forrest, W. G., "Colonization and the Rise of Delphi", *Historia* 6, 1957, p. 160-175 (= **Forrest, Colonization**).

- Forrest, W. G., "Two Chronographic Notes", *CQ* 19, 1969, p. 95-110.
- Forsdyke, S., "Revelry and Riot in Archaic Megara: Democratic Disorder or Ritual Reversal ?", *JHS* 125, 2005, p. 73-92 (= **Forsdyke, *Revelry and Riot in Arch. Megara***).
- Forsdyke, S., *Exile, Ostracism, and Democracy. The Politics of Expulsion in Ancient Greece*, Princeton 2005 (= **Forsdyke, *Exile, Ostracism, and Democracy***).
- Fossey, J. M., "Boiotia and the Pontic Cities in the Archaic to Hellenistic Periods", in *Boeotia antiqua IV. Proceedings of the 7th International Congress on Boiotian Antiquities, Boiotian (and Other) Epigraphy*, J. M. Fossey (éd.), Amsterdam 1994, p. 107-115 (= **Fossey, *Boiotia ant the Pontic Cities***).
- Fossey, J. M., "The Perakhóra Peninsula Survey", *EMC* 34, 1990, p. 201-211.
- Foucart, P., *Explication des inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, Supplément à Ph. Le Bas, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure. Tome II, Deuxième partie, Mégaride et Péloponnèse*, Paris : chez Firmin Didot, 1853 (= **Foucart, *Inscr. de la Mégaride***).
- Foucart, P., "Décret de la ville de Chersonésos en l'honneur de Diophantos, général de Mithridate", *BCH* 5, 1881, p. 70-87.
- Fouchard, A., *Aristocratie et démocratie. Idéologies et sociétés en Grèce ancienne*, Paris 1997.
- Fourmont, M. H., "Sélinonte: fouille dans la région nord-ouest de la rue F", *SicArch* XIV, 46-47, 1981, p. 5-26.
- Fourmont, M. H., "Rapport d'activité pour les travaux à Sélinonte: 1980-1984", in V. Tusa, "L'attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia Occidentale nel quadriennio maggio 1980-aprile 1984", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 558-564.
- Fourmont, M. H., "Recherches sur les activités artisanales d'un quartier de Selinonte", *SicArch* XXIV, 76-77, 1991, p. 7-41.
- Fourmont, M. H., "Un moule pour le travail du bronze à Sélinonte", in *Studi sulla Sicilia Occidentale in onore di V. Tusa*, Padova 1993, p. 57-60.
- Fox, R. L., "Theognis: an Alternative to Democracy", in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 35-51.
- Francotte, H., *La polis grecque. Recherches sur la formation et l'organisation des cités, des ligues et des confédérations dans la Grèce ancienne*, Paderborn 1907.
- Franke P. R., Hirmer, M., *Die griechische Münze*, München 1972.

- Frasca, M., "Iron Age Settlements and Cemeteries in Southeastern Sicily: An Introduction Survey", in *Early Societies in Sicily: New Developments in Archaeological Research*, R. Leighton (éd.), London 1996, p. 138-145.
- French, A., "Solon and the Megarian Questions", *JHS* 77, 1957, p. 238-246.
- Freitag, K., *Der Golf von Korinth. Historisch-topographische Untersuchungen von der Archaik bis in das erste Jh. v. Chr.*, München 2005 (= **Freitag, Der Golf von Korinthos**).
- Frisch, P., *Die Inschriften von Lampsakos*, Bonn 1978 (IK, 6).
- Fröhlich, P., *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV^e-I^{er} siècle avant J.-C.)*, Genève 2004.
- Frolov, E. D., "Les Mariandyniens d'Héraclée (les relations entre les colons grecs et les tribus indigènes dans l'aire de la colonisation dorienne)", in *La situation démographique dans la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque*, Tbilisi 1981, p. 22-33 (en russe).
- Frost, F. J., "The Athenian Military before Cleisthenes", *Historia* 33, 1984, p. 283-294.
- Frost, F. J., "Solon and Salamis, Peisistratos and Nisaia", *AncW* 30, 1999, p. 133-139.
- Frye, R. N., *The History of Ancient Iran*, Muniche 1984.
- Fusaro, D., "Note di architettura domestica greca nel periodo tardo-geometrico ed arcaico", *DdA N.S.* 4, 1982, p. 5-30.
- Gabrici, E., "Il santuario della Malophoros a Selinunte", *MAL* 32, 1927, col. 6-419.
- Gabrici, E., "Acropoli di Selinunte. Scavi e topografia", *MAL* 33, 1929, col. 61-112.
- Gabrici, E., "Per la storia dell'architettura dorica in Sicilia", *MAL* 35, 1933, col. 137-262.
- Gabrici, E., "Studi archeologici selinuntini", *MAL* 43, 1956, col. 205-39.
- Gallavotti, C., "Scritture arcaiche della Sicilia e di Rodi", *Helikon* 15-16, 1975-76, p. 71-117 (= **Gallavotti, Scritture arcaiche**).
- Gallavotti, C., "Scritture della Sicilia ed altre epigrafi arcaiche", *Helikon* 17, 1977, p. 97-136.
- Gallo, L., "Per un riesame dei rapporti tra Segesta e Selinunte", in *Terze giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, Erice, Contessa Entellina, 23-26 ottobre 1997)*. Atti, S. De Vido (éd.), Pisa-Gibellina 2000, p. 517-531.
- Gebhard, E. R., "The Early Stadium at Isthmia and the Founding of the Isthmian Games", in *Proceedings of an International Symposium on the Olympic Games (5-9 september 1988)*, W. Culson et H. Kyrieleis (éds.), Athènes 1992, p. 73-79.

- Gehrke, H.-J., *Stasis. Untersuchungen zu den inneren Kriegen in den griechischen Staaten des 5. und 4. Jahrhunderts v. Chr.*, München 1985 (= **Gehrke, Stasis**).
- Georgoudi, S., “« Ancêtres » de Sélinonte et d’ailleurs: le cas des Tritopatores”, in *Les pierres de l’offrande. Autour de l’œuvre de Christoph W. Clairmont*, G. Hoffmann et A. Lezzi-Hafter (éds.), Zurich 2001, p. 152-163.
- Gerasimov, T., “Monnaies autonomes inédites de Mésambria sur la mer Noire”, *BMNB* 1, 1950, p. 23-34.
- Gerber, D. E., (éd.), *Greek Iambic Poetry from the Seventh to the Fifth Century BC*, Cambridge-London 1999.
- Gercke, A., “Zur Geschichte des ältesten griechischen Alphabets”, *Hermes* 41, 1906, p. 540-561.
- Gernet, L., *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce (étude sémantique)*, Paris 1917.
- Ghinatti, F., “Le organizzazioni civiche siceliote”, *Kokalos* 46, 1, (2000), 2004, p. 31-73.
- Giangiulio, M., “Greci e non-Greci in Sicilia alla luce dei culti e delle leggende di Eracle”, in *Modes de contacts et processus de transformation des les sociétés anciennes (Acte du colloque de Cortone, mai 1981)*, Pise-Rome 1983, p. 785-845.
- Giessen, K., “Plutarchs Questiones graecae und Aristoteles’ Politien”, *Philologus* 60, 1901, p. 446-471.
- Gabelko, O. L., “Zur Lokalisierung und Chronologie des asiatischen Besitzungen von Byzanz”, *OTerr* 2, 1996, p. 121-128.
- Giovannini, A., *Les relations entre États dans la Grèce antique du temps d’Homère à l’intervention romaine (ca. 700-200 av. J.-C.)*, *Historia Einzelschriften* 193, Stuttgart 2007, p. 407.
- Glew, D., “Nicomedes’ Name”, *EA* 38, 2005, p. 131-139.
- Gneisz, D., *Das antike Rathaus. Das griechische Bouleuterion und die frühromische Curia*, Wien 1990.
- Goette, H. R., “Kaiserzeitliches auf Aigina”, in *Rom und die Provinzen. Gedenkschrift für Hans Gabelmann*, G. Brands et al. (éds.), Mainz 2001, p. 87-98.
- Gökyildirim, T., “Vth c. B. C. Coin Hoard from Thrace – Örcünlü (1970)”, in *Stephanos nomismatikos. Edith Schönert-Geiss zum 65. Geburtstag*, Berlin 1998, p. 279-293.

- Gomme, A. W., Andrews, A., Dover, K. J., *A Historical Commentary on Thucydides*, IV, Oxford 1970.
- Graham, A. J., "Corinthian Colonies and Thucydides' Terminology", in A. J. Graham, *Collected Papers on Greek Colonisation*, Leiden-Boston-Köln, Brill, 2001, p. 57-65 (= *Historia* 10, 1962, p. 246-252).
- Graham, A. J., *Colony and Mother City in Ancient Greece*, Manchester 1964 (= **Graham, Colony**).
- Graham, A. J., "The Western Greeks", in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 163-195.
- Graham, A. J., "The Colonial Expansion of Greece", in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 83-162 (= **Graham, Colonial Expansion**).
- Graham, A. J., "Megara Hyblaea and the Sicels", in A. J. Graham, *Collected Papers on Greek Colonisation*, Leiden-Boston-Köln 2001, p. 149-164 (= in *Local Ethnopolitical Entities of the Black Sea Area in the 7th-4th Centuries B. C.: Materials of the 4th All Union Symposium dedicated to the Problems of the Ancient History of the Black Sea Littoral Tsqaltubo-Vani-1985*, Tbilisi 1988, p. 304-321; = **Graham, Megara Hyblaea**).
- Graindor, P., "Inscriptions grecques (Athènes, Mégare, Ténos)", *RA* 1917, 6, p. 1-67.
- Gras, M., "Nécropole et histoire: quelques réflexions à propos de Mégara Hyblaea", *Kokalos* 21, 1975, p. 37-53.
- Gras, M., "Ricerche sul pianoro meridionale di Megara Hyblaea", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 801-804 (= **Gras, Ricerche**).
- Gras, M., *Trafics tyrrhéniens archaïques*, Rome 1985.
- Gras, M., "Aspects de la recherche sur la colonisation grecque. À propos du Congrès d'Athènes : notes de lecture", *RBPh* 64, 1986, p. 5-21.
- Gras, M., "Occidentalia. Le concept d'émigration ionienne", *ArchClass* 43, 1, 1991, p. 269-278.
- Gras, M., "Mégara Hyblaea avant Augusta. Une fontaine dans l'histoire", in « *Alla Signorina* ». *Mélanges Noële de La Blanchardière*, Rome 1995, p. 141-166.

- Gras, M., "La Méditerranée occidentale, milieu d'échanges. Un regard historiographique", in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la villa «Kérylos»* (1991), Rome 1995, p. 109-121.
- Gras, M., Tréziny, H., "Megara Iblea", in *La città greca antica. Istituzioni, società e forme urbane*, E. Greco (éd.), Rome 1999, p. 251-267.
- Gras, M., Tréziny, H., "Mégara Hyblaea. Retours sur l'agora", in *Architettura, urbanistica, società nel mondo antico. Giornata di studi in ricordo di Roland Martin*, Tekmeria 2, Paestum 2001, p. 51-63.
- Gras, M., Tréziny, H., Broise, H., *Mégara Hyblaea. 5, La ville archaïque: l'espace urbain d'une cité grecque de Sicile orientale*, Rome 2005 (= **Mégara 5**).
- Greco, E., "Sulle città coloniali dell'Occidente greco antico", in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la villa «Kérylos»*, Rome 1995, p. 83-94.
- Greco, E., Compte rendu de T. Hölscher, *Öffentliche Räume in frühen griechischen Städten*, Heidelberg 1998, *Gnomon* 73, 2001, p. 333-336.
- Grimal, A. P., et al., "Neutron Activation and X-Ray Analysis of "Thapsos Class" Vases. An Attempt to Identify their Origin", *Journal of Archaeological Science* 7, 1980, p. 228-229.
- Gruben, G., "Das Quellhaus von Megara", *AD* 19, 1964, p. 37-41.
- Guarducci, M., "L'origine e le vicende del γένος attico dei Salaminii", *RFIC* 76, 1948, p. 223-237.
- Guarducci, M., "Nuove note di epigrafia siceliota arcaica", *ASAA XXXVII-XXXVIII*, N. S. XXI-XXII (1959-1960), 1960, p. 249-278.
- Guarducci, M., "Gli alfabeti della Sicilia arcaica", *Kokalos* 10-11, 1964-1965, p. 465-488.
- Guarducci, M., "Note di epigrafia selinuntina arcaica", *Kokalos* 12, 1966, p. 179-199.
- Guarducci, M., *Epigrafia greca*, I-IV, Roma 1967-1978 (= **Guarducci, Epigrafia gr.**).
- Guarducci, M., "Epigrafi arcaiche di Siracusa e di Megara Iblea", *ArchClass* 38-40, 1986-1988, p. 1-26 (= **Guarducci, Epigrafi di Siracusa e di Megara**).
- Guarducci, M., *L'epigrafia greca dalle origini al tardo impero*, Roma 1987.
- Gudeman, A., s.v. "Hellanikos" 7, *RE* VIII, 1913, col. 104-155.
- Guglielmino, L. M., "La necropoli di Entella", in *Nécropoles et sociétés antiques (Grèce, Italie, Languedoc)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1994, p. 203-219.
- Gullath, B., *Untersuchungen zur Geschichte Boiotiens in der Zeit Alexanders und der Diadochen*, Frankfurt am Main-Bern 1982.

- Gullini, G., "Documenti della cultura greca in Occidente durante il primo arcaismo (a proposito di Megara Hyblaea)", *PP* 183, 1978, p. 427-469.
- Gullini, G., "Il tempio E1 e l'architettura protoarcaica di Selinunte", in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 52-61, 72-74.
- Gullini, G., "L'architettura templare greca in Sicilia del primo arcaismo alla fine del V secolo", in *Il tempio greco in Sicilia. Architettura e culti, Cronache di Archeologia* 16, (1977), 1985, p. 21-42.
- Gullini, G., "L'architettura", in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1986, p. 415-491.
- Günterich, R., *Die Küstenbeschreibung in der griechischen Literatur*², Orbis antiquus, Heft 4, Münster 1975.
- Gwynn, A., "The Character of Greek Colonization", *JHS* 38, 1918-1917, p. 88-123.
- Habicht, C., *Gottmenschentum und griechische Städte*², München 1956 (= **Habicht, Gottmenschentum**²).
- Habicht, C., s.v. "Prusias" 1, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1086-1107.
- Habicht, C., s.v. "Zipoites" 1, *RE* X A, 1972, col. 448-455.
- Habicht, C., *Pausanias unde seine Beschreibung Griechenlands*, München 1985.
- Habicht, C., "Personenkundliches", in *Festschrift für Nikolaus Himmelmann*, H.-U. Cain et al. (éds.), Mainz am Rhein 1989, p. 321-325.
- Habicht, C., *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*², Paris 2006 (= **Habicht, Athènes**²).
- Hägg, R., "Geometric Sanctuaries in the Argolid", in *Polydipsion Argos. Argos de la fin des palais mycéniens à la constitution de l'État classique, Actes du colloque de Fribourg (Suisse), 7-9 mai 1987*, *BCH*, Suppl. XXII, M. Piérart (éd.), Paris 1992, p. 9-35.
- Halfmann, H., *Itinera Principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im römischen Reich*, Stuttgart 1986.
- Halliday, W. R., *The Greek Questions of Plutarch*, Oxford 1928 (= **Halliday, Gr. Questions**).
- Hammond, N. G. L., "The Heraeum at Perachora and Corinthian Encroachment", *ABSA* 49, 1954, p. 93-102 (= **Hammond, Heraeum**).
- Hammond, N. G. L., "The Main Road from Boeotia to the Peloponnese through the Northern Megarid", *ABSA* 49, 1954, p. 103-122 (= **Hammond, Main Road**).

- Hammond, N. G. L., "The Peloponnese", in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 321-359 (= **Hammond, Peloponnese**).
- Hammond, N. G. L., Walbank, F. W., *A History of Macedonia, vol. III: 336-167 B.C.*, Oxford 1988.
- Hanell, K., *Das Menologium des Liber glossarum*, K. Humanistika Vetenskapssamfundets i Lund Årsberättelse (Bulletin de la société royale des lettres de Lund) 1931-1932 II, Lund 1932.
- Hanell, K., *Megarische Studien*, Lund 1934 (= **Hanell, Megarische Studien**).
- Hans, L.-M., *Karthago und Sizilien. Die Entstehung und Gestaltung der Epikratie auf dem Hintergrund der Beziehungen der Karthager zu den Griechen und den nichtgriechischen Völkern Siziliens (VI.-III. Jahrhundert v. Chr.)*, Hildesheim-Zürich-New York 1983.
- Hansen, M. H., "Kome. A Study in How the Greek Designated and Classified Settlements which were not *Poleis*", in *Studies in the Ancient Greek Polis*, M. H. Hansen et K. Raaflaub (éds.), Stuttgart 1995, p. 45-81.
- Hansen, M. H., *Polis and City-State: An Ancient Concept and its Modern Equivalent*, Acts of the Copenhagen Polis Centre 5, Copenhagen 1998.
- Hansen, M. H., "The Use of Sub-Ethnics as Part of the Name of a Greek Citizens of the Classical Period: the Full Name of a Greek Citizen", in *Once Again: Studies in the Ancient Greek Poleis*, T. H. Nielsen (éd.), Stuttgart 2004, p. 117-129.
- Hansen, M. H., *Polis. An Introduction to the Ancient Greek City-State*, Oxford 2006.
- Hansen, M. H., Nielsen, T. H. (éds.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford 2004 [= **Hansen-Nielsen (éds.), Inventory**].
- Harrison, E., *Studies in Theognis: together with a Text of the Poems*, Cambridge 1902.
- Harrison, R. M., *Excavations in Saraçhane in Istanbul*, vol. I, Princeton 1986.
- Harter-Uibopuu, K., *Das zwischenstaatliche Schiedsverfahren im achäischen Koinon*, Köln-Weimar-Wien 1998.
- Hasler, F. S., *Untersuchungen zu Theognis*, Winterthur 1959.
- Haas, C. J., "Athenian Naval Power before Themistocles", *Historia* 34, 1985, p. 29-46.
- Head, B. V., *A Catalogue of the Greek Coins in the British Museum. Central Greece (Locris, Phocis, Boeotia and Euboea)*, Bologna 1963.

- Head, B. V., *Historia Numorum. A Manual of Greek Numismatics*², Oxford 1911 (réimprimé London 1963; = **Head, HN²**).
- Heath, R. M., "Proxeny Decrees from Megara", *ABSA* 19, 1912-1913, p. 82-88 (= **Heath, Proxeny Decrees**).
- Heckenbach, J., s.v. "Kalchas", *RE* X, 1919, col. 1552-1555.
- Hegyí, D., "Der Ursprung der Aisymneteia", *ACD* 13, 1977, p. 7-10.
- Heiden, J., *Die Tondächer von Olympia*, Berlin-New York 1995.
- Heinen, H., *Untersuchungen zur hellenistischen Geschichte des 3. Jahrhunderts v. Chr. Zur Geschichte der Zeit des Ptolemaios Keraunos und zum Chremonidischen Krieg*, *Historia Einzelschriften* 20, Stuttgart 1972.
- Heitsch, E., "Ilias B 557/8", *Hermes* 96, 1968, p. 641-660.
- Helly, B., *L'État thessalien. Aleuas le Roux, les tétradees et les tagoi*, Lyon 1995.
- Helly, B., "Arithmétique et histoire. L'organisation militaire et politique des Ioniens en Achaïe à l'époque archaïque", *Topoi*(Lyon) 7, 1, 1997, p. 207-262 (= **Helly, Arithmétique et histoire**).
- Hennig, D., "Immobilienwerb durch Nichtbürger in der klassischen und hellenistischen Polis", *Chiron* 24, 1994, p. 305-344.
- Hellner, N., "Die Krene (Κρήνη) von Megara", *MDAI(A)* 119, 2004, p. 163-220.
- Helm, R., *Die Chronik des Hieronymus, Eusebius Werke VII*, Berlin 1984.
- Hepding, H., s.v. "Hieromnemes", *RE* VIII, 1913, col. 1490-1496.
- Hermann, K., "Die Giebelrekonstruktion des Schatzhauses von Megara", *AM* 89, 1974, p. 75-83.
- Herrmann, P. (éd.), *Milet VI. Inschriften von Milet*, vol. I-II, Berlin-New York 1997-1998.
- Heuss, A., *Stadt und Herrscher des Hellenismus: in ihren staats- und völkerrechtlichen Beziehungen*, *Klio Beiheft XXXIX* (Neue Folge, Heft 26), Leipzig 1937.
- Hicks, E. L., *A Manual of Greek Historical Inscriptions*, Oxford 1882.
- Highbarger, E. L., *The History and Civilization of Ancient Megara*, Baltimore 1927 (= **Highbarger, Megara**).
- Highbarger, E. L., Compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, in *AJPh* 58, 1937, p. 118-121.
- Hiller v. Gaertringen, F., Compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, in *DLZ* 7, 1935, col. 282-285.

- Hind, J., "Greek and Barbarian Peoples on the Shores of the Black Sea", *AR* 30, 1983-84, p. 71-97.
- Hind, J., "Archaeology of the Greeks and Barbarian Peoples around the Black Sea", *AR* 39, 1992-93, p. 82-112 (= **Hind, *Greeks and Barbarian Peoples***).
- Hind, J., "Colonies and Ports-of Trade on the Northern Shores of the Black-Sea: Borysthenes, Kremnoi and the "Others Pontic Emporia" in Herodotus", in *Yet More Studies in the Greek Polis*, T. H. Nielsen (éd.), *Historia Einzelschriften* 117, Stuttgart 1997, p. 107-116.
- Hind, J., "Megarian Colonization in the Western Half of the Black Sea (Sister- and Daughter-Cities of Herakleia)", in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetskhladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 131-152 (= **Hind, *Megarian Colonization***).
- Hind, J., "Pomponius Mela on colonies in West and East", in *Ancient Greeks West and East*, G. R. Tsetskhladze (éd.), Leiden-Boston-Köln 1999, p. 77-84.
- Holle, J., *Megara im mythischen Zeitalter*, in *Programm des Gymnasiums zu Recklinghausen LI. Schuljahr 1880-1881*, Recklinghausen 1881.
- Holloway, R. R., "Le monetazioni di Agyrion, Aluntion, Entella, Hipana, Nakone, Stiela", in *Le emissioni dei centri siculi fino all'epoca di Timoleonte e i loro rapporti con la monetazione della colonie greche in Sicilia*, *AIIN*, Suppl. 20, Rome 1975, p. 133-145.
- Holloway, R. R., *Compte rendu de Mégara 1*, *AJA* 82, 1978, p. 560-562.
- Holloway, R. R., "Early Greek Architectural Decoration as Functional Art", *AJA* 92, 1988, p. 179-181.
- Holloway, R. R., *The Archaeology of Ancient Sicily*, London-New York 1991 (= **Holloway, *Anc. Sicily***).
- Holm, A., *Geschichte Siziliens im Altertum*, I, Leipzig 1870.
- Hornblower, J., *Hieronymus of Cardia*, Oxford 1981.
- How, W. W., et J. Wells, *A Commentary on Herodotus*, vol. I-II, Oxford 1961 (première édition 1912).
- Hudson-Williams, T., "Theognis and his Pomes", *JHS* 23, 1903, p. 1-23.
- Hudson-Williams, T., *The Elegies of Theognis*, London 1910.
- Hughes, D. D., "Hero Cult, Heroic Honnors, Heroic Dead: Some Developments in the Hellenistic and Rome Periods", in *Ancient Greek Hero Cult. Proceedings of the Fifth*

- International Seminar on Ancient Greek Cult, Göteborg University, 21-23 April 1995*, R. Hägg (éd.), Stockholm 1999, p. 167-175.
- Huss, W., *Untersuchungen zur Außenpolitik Ptolemaios' IV.*, München 1976.
- Huxley, G., Compte rendu de R. P. Legon, *Megara Pol. Hist.*, CR 32, 2, 1982, p. 227-230.
- Iacovella, A., "Les premières fouilles à Mégara Hyblaea (1860-1897)", *MEFRA* 113, 2001, p. 401-469.
- Imhoof-Blumer, F., "Nymphen und Chariten auf griechischen Münzen", *JlArchNum* 11, 1908, p. 1-213.
- Imhoof-Blumer, F., "Fluss- und Meergötter auf griechischen und römischen Münzen", *SNR* 23, 1923-24, p. 173-421.
- Immerwahr, H. R., *Attic Script. A Survey*, Oxford 1990.
- Isaac, B. H., *The Greek Settlements in Thrace until the Macedonian Conquest*, Leiden 1986 (= **Isaac, Gr. Settlement. in Thrace**).
- Isler, H. P., "Les nécropoles de Sélinonte", in *Nécropoles et sociétés antiques (Grèce, Italie, Languedoc)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1994, p. 165-168.
- Isler, H. P., "Indigeni e Greci nella Sicilia Occidentale: le più antiche importazioni greche a Monte Iato", in *KOINA: miscellanea di studi archeologici in onore di Piero Orlandini*, Milan, 1999, p. 143-156.
- Ivantchik, A. I., *Les Cimmériens au Proche-Orient*, Göttingen 1993.
- Ivantchik, A. I., *Am Vorabend der Kolonisation. Das nördliche Schwarzmeergebiet und die Steppennomaden des 8.-7. Jhs.v. Chr. in der klassischen Literaturtradition. Mündliche Überlieferung, Literatur und Geschichte*, Moskau-Berlin 2005 (= **Ivantchik, Am Vorabend der Kolonisation**).
- Jacquemin, A., *Offrandes monumentales à Delphes*, Athènes-Paris 1999.
- Jacob, C., "L'œil et la mémoire: sur la Périégèse de la Terre habitée de Denys", in *Arts et légendes d'espace. Figures du voyage et rhétoriques du monde*, C. Jacob et F. Lestringant (éds.), Paris 1981, p. 23-97.
- Jacoby, F., Compte rendu de *Dionysii Byzantii, Anaplos Bospori una cum scholiis X saec. ed. et ill. Rudolf Güngerich*, Berlin 1927, *Gnomon* 4, 1928, p. 262-268.
- Jacoby, F., *Theognis*, Berlin 1931 (*Sonderausgabe aus den Sitzungsberichten der preussischen Akademie der Wissenschaften Phil.-Hist. Klasse* 1931, X).
- Jacoby, F., *Atthis. The Local Chronicles of Ancient Athens*, Oxford 1949.

- Jameson, M. H., Jordan, D. R., Kotansky, R. D., *A lex sacra from Selinous, Greek, Roman, and Byzantine Monographs* 11, Durham 1993 (= **Jameson et al., Lex sacra**).
- Janin, R., *Constantinople byzantine. Développement urbain et répertoire topographique*, Paris 1950 (= **Janin, Constantinople**).
- Janke, M., *Untersuchungen zu Memnon von Herakleia*, Diss. Würzburg 1963.
- Jeffrey, L. H., “Demiourgoi in the Archaic Period”, *ArchClass* 25-26, 1973-1974, p. 319-330.
- Jeffrey, L. H., *The Local Scripts of Archaic Greece*², Oxford 1990 (= **Jeffrey, LSAG**²).
- Jefremow, N., “Der rhodisch-byzantische Krieg von 220 v. Chr. Ein Handelskrieg im Hellenismus?”, *MBAH* 24, 1, 2005, p. 51-98.
- Johnston, S. I., *Restless Dead. Encounters between the Living and the Dead in Ancient Greece*, Berkeley-Los Angeles-London 1999.
- Jones, A. H. M., *The Cities of the Eastern Roman Provinces*², Oxford 1971.
- Jones, N. F., *Public Organization in Ancient Greece. A Documentary Study*, Philadelphia 1987 (= **Jones, Public Organization**).
- Jones, N. F., “Enrollement Clauses in Greek Citizenship Decrees”, *ZPE* 87, 1991, p. 97-110 (= **Jones, Enrollement Clauses**).
- Jones, N. F., “The Athenian Phylai as Association, Disposition, Function and Purpose”, *Hesperia* 64, 4, 1995, p. 503-542.
- Jones, N. P., “The Order of the Dorian Phylai”, *CPh* 75, 3, 1980, p. 197-215.
- Jourdain-Annequin, C., “I Greci – Les Grecs”, in *Ethne e religioni nella Sicilia antica. Atti del convegno (Palermo, 6-7 dicembre 2000)*, P. Anello et al. (éds.), Roma 2006, p. 181-203.
- Kadeyev, V. I., “La composition du Conseil de Chersonèse (βουλή) au I^{er} siècle de notre ère”, *VDI*, 1971, no. 3, p. 127-130 (en russe).
- Kalligas, P. G., “Τὸ ἐν Κερκύρα ἱερὸν τῆς Ἀκραίας Ἥρας”, *AD* 24, 1969, p. 51-58.
- Kalligas, P. G., “Κέρκυρα, ἀποικισμός καὶ ἔπος”, *ASAA LX, NS XLIV* (1982), 1984, p. 57-78.
- Kallipolitis, V. G., “Κεραμικά εὐρήματα ἀπὸ τὴν Κέρκυρα”, *ASAA LX, NS XLIV* (1982), 1984, p. 69-76.
- Kaloyéropoulou, A. G., “Un nouveau décret de proxénie de Mégare”, *AAA* 7, 1, 1974, p. 138-148 (= **Kaloyéropoulou, Décret de proxénie de Mégare**).
- Kaloyéropoulou, A., “Ἐπίταφη μέγαιρη”, *AAA* 7, 2, 1974, p. 287-291.

- Kapetanopoulos, E., "The Reform of the Athenian Constitution under Hadrian", *Horos* 10-12, 1992-1998, p. 215-237.
- Karayotov, I., "La χώρα de Mesambria Pontika d'après les données archéologiques et numismatiques", in *Studies on Settlement Life in Ancient Thrace. Proceedings of the IIIrd International Symposium « Cabyle », 17-21 Mai 1993*, D. Draganov (éd.), Jambol 1994, p. 283-292.
- Karayotov, I., *The Coinage of Mesambria, vol. I, Silver and Gold Coins of Mesambria, Thracia Pontica Series IV*, Centre of Underwater Archaeology Sozopol, Veliko Turnovo 1994 (= **Karayotov, Coinage of Mesambria**).
- Karayotov, I., "Circulation des monnaies de bronze de Messambria", in *Nessèbre III*, Burgas 2005, p. 194-220.
- Kazdan, A., "« Constantin imaginaire ». Byzantin Legends of the Ninth Century about Constantine the Great", *Byzantion* 57, 1987, p. 196-250.
- Kearns, E., *The Heroes of Attica*, London 1989 (= **Kearns, Heroes**).
- Kearns, E., "Saving the City", in *The Greek City from Homer to Alexander*, O. Murray et S. Price (éds.), Oxford, 1990, p. 323-344.
- Kerény, K., "Le divinità e i templi a Selinunte", *Kokalos* 19, 1966, p. 3-7.
- Kirk, G. S., *The Iliad: A Commentary*, I, Cambridge 1985.
- Kirsten, E., s.v. "Polichne", *RE* XXI, 2, 1952, col. 1371-1372.
- Knoepfler, D., "La royauté grecque", *REG* 99, 1986, p. 332-341.
- Knoepfler, D., "*Cupido ille propter quem Thespieae visuntur*. Une mésaventure insoupçonnée de l'Eros de Praxitèle et l'institution du concours des *Erôtideia*", in *Nomen Latinum. Mélanges de langue, de littérature et de civilisation latines offerts au professeur André Schneider*, D. Knoepfler et al. (éds.), Neuchâtel-Genève 1997, p. 17-39.
- Knoepfler, D., "Le territoire d'Érétrie et l'organisation politique de la cité (*dêmoi, chôroi, phylai*)", in *The Polis as an Urban Centre and as a Political Community (Symposium, August 29-31 1996)*, *Acts of the Copenhagen Polis Centre* 3, M. H. Hansen (éd.), Copenhagen 1997, p. 352-449.
- Knoepfler, D., "Trois historiens hellénistiques: Douris de Samos, Hiéronymos de Cardia, Philochore d'Athènes, dans Histoire et historiographie dans l'Antiquité", *Cahiers de la villa « Kérylos »*, no. 11, Paris 2001, p. 25-44.

- Knoepfler, D. (éd.), *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté, ERETRIA. Fouilles et recherches XI*, Lausanne 2001.
- Knoepfler, D., “Huit otages béotiens proxènes de l’Achaïe: une image de l’élite sociale et des institutions du *Koinon Boiôtôn* hellénistique (Syll.³, 519)”, in *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, Rome 2003, p. 85-106.
- Knoepfler, D., “L’inscription de Naryka (Locride) au musée du Louvre : la dernière lettre publique de l’empereur Hadrien ?”, *REG* 119, 2006, p. 1-34.
- Kolbe, W., “Das griechische Bundesbürgerrecht der hellenistischen Zeit”, *ZRG* 49, 1929, p. 129-154 (= F. Gschnitzer (éd.), *Zur griechischen Staatskunde*, Darmstadt 1969, p. 375-399).
- Kontoleon, N. M., “Zur Gründung von Naxos und Megara”, in *Europa. Studien zur Geschichte und Epigraphik der frühen Aegaeis. Festschrift für Ernst Grumach*, W. C. Brice (éd.), Berlin 1967, p. 180-190.
- Korolkow, D., “Megarische Inschriften”, *MDAI(A)* 8, 1883, p. 181-191.
- Kotansky, R., Curbera, J., “Unpublished Lead Tablets in the Getty Museum”, *MediterrAnt* 7, 2, 2004, p. 681-691.
- Kritzas, C. V., “Κατάλογος πεσόντων ἀπὸ τὸ Ἄργος”, in *Στήλη. Τόμος εἰς μνήμην Νικολάου Κοντολέοντος*, Athènes 1980, p. 497-510.
- Kritzas, C. V., “Τὸ πρῶτο μεγαρικὸ ὄστρακον”, *Horos* 5, 1987, p. 59-73, pl. 16-17.
- Kritzas, C. V., “Κατάλογος πεσόντων ἀπὸ τὰ Μέγαρα”, in *Φίλια ἔπη εἰς Γεώργιον Ε. Μυλωνάου*, vol. 3, Athènes 1989, p. 167-187.
- Kritzas, C., “Nouvelles inscriptions d’Argos: les archives des comptes du Trésor sacré (IV^e s. av. J.-C.)”, *CRAI* 2006, 1, p. 397-434.
- Kron, U., *Die zehn attischen Phylenheroen. Geschichte, Mythos, Kult und Darstellungen*, Berlin 1976.
- Krumbacher, K., *Geschichte der byzantinischen Literatur von Justinian bis zum Ende des Oströmischen Reiches (527-1453)*², vol. I-II, München 1897 (New York 1958).
- Kubitschek, W., s.v. “Byzantion”, *RE* III, 1899, col. 1150-1158.
- Kustermann Graff, A., “DANIMS 16. Necropoli di Selinunte (necropoli Manicalunga, gruppo di tombe Gaggera)”, *ASNP serie iii*, 21, 1, 1991, p. 101-123.

- Lacroix, L., *Les reproductions de statues sur les monnaies grecques: la statuaire archaïque et classique*, Liège 1949.
- Lacroix, L., *Monnaies et colonisation dans l'Occident grec*, Bruxelles 1965 (= **Lacroix, Monnaies et colon.**).
- Lafond, Y., *La mémoire des cités dans le Péloponnèse d'époque romaine (II^e siècle avant J.-C.-III^e siècle après J.-C.)*, Rennes 2006.
- La Genière, (de) J., "Saggi sull'Acropoli di Selinunte. Relazione preliminare", *Kokalos* 21, 1975, p. 68-107 (= **La Genière, Saggi sull'Acropoli**).
- La Genière, (de) J., "Una divinità femminile sull'acropoli di Segesta ?", *Kokalos* 32-33, 1976-1977, p. 680-688.
- La Genière, (de) J., "Réflexions sur Sélinonte et l'Ouest sicilien", *CRAI* 1977, p. 251-264 (= **La Genière, Sélinonte**).
- La Genière, (de) J., "Ségeste et l'hellénisme", *MEFRA* 90, 1978, p. 33-49.
- La Genière, (de) J., "La colonisation grecque en Italie méridionale et en Sicile et l'acculturation des non-grecs", *RA* 2, 1978, p. 257-276.
- La Genière, (de) J., "Nuove ricerche sulla topografia di Selinunte", *RAL* 36, 1981, p. 211-217.
- La Genière, (de) J., "Sélinonte. Recherches sur la topographie urbaine (1975-1981)", *ASNP* serie iii, 12, 1, 1982, p. 469-479.
- La Genière, (de) J., "Mégara Nisaea, Mégara Hyblaea et Sélinonte", *DHA* 9, 1983, p. 319-336.
- La Genière, (de) J., Rougetet, J., "Recherches sur la topographie de Selinonte. Campagne 1985", *RAL* 40, 1985, p. 289-297.
- Lambert, S. D., "The Attic Genos Salaminioi and the Island of Salamis", *ZPE* 119, 1997, p. 85-106.
- Lambert, S. D., "The Only Extant Decree of Demosthenes", *ZPE* 137, 2001, p. 55-68.
- Lambertz, M., *Die griechischen Sklavennamen*, in *LVII. Jahres-Bericht über das k. k. Staatsgymnasium im VIII. Bezirke Wiens für das Schuljahr 1906/1907*, Wien 1907.
- Lambole, J.-L., *Les Grecs d'Occident. La période archaïque*, Paris 1996.
- Lambrinoudakis, W., Wörle, M., "Ein hellenistisches Reformgesetz über das öffentliche Urkundenwesen von Paros (mit. Taf. 5-13)", *Chiron* 13, 1983, p. 283-368.
- Lang, M., "The Kylonian Conspiracy", *CPh* 62, 1967, p. 243-249.
- Laqueur, R., s.v. "Nymphis von Herakleia", *RE* XVII, 1937, col. 1608-1623.

- Laqueur, R., s.v. "Philochoros", *RE* XIX, 2, 1938, col. 2434-2442.
- Larfeld, W., *Sylloge Inscriptionum Boeoticarum dialectum popularem exhibentium*, Berlin 1883.
- La Rosa, V., "Le popolazioni della Sicilia: Sicani, Siculi, Elimi", in *Italia omnium terrarum parens*², G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1991, p. 3-110.
- La Rosa, V., "L'ospitalità del re di Sicilia : il Sicano Kokalos ed il Siculo Hyblon", *SicGymn* N.S. XLV, 1992, p. 105-106.
- Larsen, J. A. O., "The Aetolians and the Cleomenic War", in *The Classical Tradition. Literary and Historical Studies in Honor of Harry Caplan*, L. Wallach (éd.), Ithaca-New York 1966, p. 43-57.
- Larsen, J. A. O., *Greek Federal States. Their Institutions and History*, Oxford 1968 (= **Larsen, Gr. Federal States**).
- Latacz, J., *Homers Ilias. Gesamtkommentar*, München-Leipzig 2003.
- Latychew, B., "La constitution de Chersonèse en Tauride d'après des documents épigraphiques", *BCH* 9, 1885, p. 265-300 (= **Latychew, Const. de Chersonèse**).
- Lazarov, M., "Notizen zur griechischen Kolonisation am westlichen Schwarzen Meer. Schriftquellen und archäologische Denkmäler", in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetschladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 131-152.
- Lazzarini, L., "Monete arcaiche inedite di Selinunte e nuove considerazioni sul tipo della foglia", *NAC* 32, 2003, p. 11-22.
- Le Bas, Ph., *À qui doit être attribué le siège de Mégare dont parlent Polyen et Élien*, Paris 1842.
- Leduc, C., "Le genos des Salaminiens et l'intégration de Thésée et d'Héraklès dans la *Politeia* préclithénienne", in *Plutarque: Grecs et Romains en Questions, Entretiens d'archéologie et d'histoire* 4, P. Payen (éd.), Saint-Bertrand-de-Comminges 1998, p. 95-193.
- Lefèvre, F., "La chronologie du III^e siècle à Delphes, d'après les actes amphictioniques", *BCH* 119, 1995, p. 161-208.
- Lefèvre, F., *L'Amphictionie pyléo-delphique : histoire et institutions*, Athènes-Paris 1998.
- Legon, R. P., *Megara. The Political History of a Greek City-State to 336 B.C.*, Ithaca-London 1981 (= **Legon, Megara Pol. Hist.**).

- Legon, R. P., s.v. "Megara", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 463-465 (= **Legon, Megara**).
- Lehmann-Haupt, C. F., "Pausanias, Heros Ktistes von Byzanz", *Klio* 17, 1921, p. 59-66.
- Leibundgut Wieland, D., "DANIMS 25. Necropoli di Manicalunga. Tombe della contrada Timpone Nero (Selinunte)", *ASNP* serie iii, 25, 1, 1995, p. 189-218.
- Leighton, R., "Sicily during the Centuries of Darkness", *CArchJ* 3, 2, 1993, p. 271-276.
- Leighton, R., *Sicily before History: An Archaeological Survey from the Palaeolithic to the Iron Age*, London 1999 (= **Leighton, Sicily before History**).
- Lejeune, M., "Notes d'épigraphie sicilienne", *Kokalos* 16, 1970, p. 16-29.
- Lenk, B., s.v. "Mesambria" 1, *RE* XV, 1931, col. 1072-1074.
- Lenschau, T., "Forschungen zur griechischen Geschichte im VII. und VI. Jahrhundert v. Chr.", *Philologus* 91, 1936, p. 278-307, 385-411.
- Lepore, E., "Rapporti ed analogie di colonizzazione tra Sicilia e Magna Grecia", *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 60-94.
- Lepore, E., "La fioritura della aristocrazie e la nascita della polis", in *Storia e civiltà dei Greci. I. Origini e sviluppo della città*, Milan 1978, p. 181-253.
- Lepore, E., *La Grande Grèce : aspects et problèmes d'une 'colonisation' ancienne*, Naples 2000.
- Le Rider, G., *Deux trésors de monnaies grecques de la Propontide: (IV^e siècle avant J.-C.)*, Paris 1963 (= **Le Rider, Deux trésors**).
- Le Rider, G., "Sur le monnayage de Byzance au IV^e siècle", *RN* 13, 1971, p. 143-153 (= **Le Rider, Monnayage de Byzance**).
- Leschhorn, W., *Gründer der Stadt. Studien zu einem politisch-religiösen Phänomen der griechischen Geschichte*, Stuttgart 1984 (= **Leschhorn, Gründer**).
- Leschhorn, W., *Antike Ären. Zeitrechnung, Politik und Geschichte im Schwarzmeerraum und in Kleinasien nördlich des Tauros*, *Historia Einzelschriften* 81, Stuttgart 1993.
- Lévêque, P., "Les Grecs en Occident", in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la villa «Kérylos»* (1991), Rome 1995, p. 11-17.
- Lévy, Ed., "Notes sur la chronologie athénienne au IV^e siècle", *Historia* 27, 1978, p. 513-521.
- Lewis, D. B., "Symposium and the Polis", in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 176-196.

- Lewis, D. M., "Cleisthenes and Attica", *Historia* 12, 1963, p. 22-40 (= *Selected Papers in Greek and Near Eastern History*, Oxford 1997, p. 77-98).
- Lewis, D. M., "The Origins of the First Peloponnesian War", in *Classical Contributions. Studies in honor of M. F. McGregor*, G. S. Shrimpton et D. J. McCarger (éds.), Locust Valley N.Y. 1981, p. 71-78 [= *Selected Papers in Greek and Near Eastern History*, P. J. Rhodes (éd.), Cambridge 1997, p. 9-21].
- L'Homme-Wéry, L.-M., "Solon, libérateur d'Éleusis dans les « Histoires » d'Hérodote", *REG* 107, 1994, p. 362-380.
- L'Homme-Wéry, L.-M., *La perspective éleusienne dans la politique de Solon*, Genève 1996 (= **L'Homme-Wéry, Solon**).
- L'Homme-Wéry, L.-M., "Les héros de Salamine à Athènes. Cultes, mythes et intégration politique", in *Héros et héroïnes dans les mythes et les cultes grecs. Actes du Colloque organisé à l'Université de Valladolid du 26 au 29 mai 1999*, V. Pirenne-Delforge et E. Suárez de la Torre (éds.), Liège 2000, p. 333-349 (= **L'Homme-Wéry, Les héros de Salamine**).
- Liebero, L. de, *Die archaische Tyrannis*, Stuttgart 1996.
- Linfirth, I. M., *Solon the Athenian*, Berkeley 1919.
- Lomas, K., "The Polis in Italy: Ethnicity, Colonization, and Citizenship in the Western Mediterranean", in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 167-185.
- Loomis, W. T., "Pausanias, Byzantion and the Formation of the Delian League. A Chronological Note", *Historia* 39, 1990, p. 487-492.
- Lotze, D., *Μεταξὺ ἐλευθέρων καὶ δούλων. Studien zur Rechtsstellung unfreier Landbevölkerungen in Griechenland bis zum 4. Jahrhundert v. Chr.*, Berlin 1959.
- Loukopoulou, L. D., *Contribution à l'histoire de la Thrace propontique durant la période archaïque*, Athènes 1989 (= **Loukopoulou, Thrace propontique**).
- Loukopoulou, L., Łajtar, A., s.v. "Byzantion", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 915-918 (= **Loukopoulou-Łajtar, Byzantion**).
- Loukopoulou, L., Łajtar, A., s.v. "Selymbria", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 921-922.
- Low, P., "Remembering War in the Fifth-Century Greece: Ideologies, Societies, and Commemoration beyond Democratic Athens", *World Archaeology* 35, 1, 2003, p. 98-111.

- Lungu, V., “La tombe d’un Ἡρόδοτος et l’organisation de la nécropole d’une cité milésienne du Pont-Euxin: le tumulus T-A95 d’Orgamé”, in *Talanta. The Black Sea Region in the Greek, Roman, and Byzantine Periods. Proceedings of the Dutch Archaeological and Historical Society, Volumes XXXII-XXXIII (2000-2001)*, G. R. Tsetschladze et J. G. de Boer (éds.), Amsterdam 2002, p. 171-188 (= in *Actes du III^e Colloque international d’archéologie funéraire, Tulcea, 1997, Tulcea 2000*, p. 67-86).
- Lupu, E., *Greek Sacred Law. A Collection of New Documents (NGSL)*, Leiden-Boston 2005.
- Luraghi, “Fonti e tradizioni nell’archaiologia siciliana (per una rilettura di Thuc. 6, 2-5)”, in *Hesperia, 2: studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Rome 1991, p. 41-62.
- Maass, E., “Mythische Kurznamen”, *Hermes* 23, 1888, p. 613-621.
- Magie, D., *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century after Christ*, I-II, Princeton 1950 (= **Magie, Roman Rule**).
- Malkin, I., “Apollo Archegetes and Sicily”, *ASNP serie iii*, 16, 4, 1986, p. 959-972.
- Malkin, I., *Religion and Colonisation in Ancient Greece*, Leiden-New York-København-Köln 1987 (= **Malkin, Religion and Colon.**).
- Malkin, I., Shmueli, N., “The ‘City of the Blind’ and the Founding of Byzantium”, *MHR* 3, 1988, p. 21-36 (= **Malkin-Shmueli, City of the Blind**).
- Malkin, I., “Categories of Early Greek Colonization: the Case of the Dorian Aegean”, in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 25-38.
- Malkin, I., “Exploring the Validity of the Concept of ‘Foundation’: a Visit to Megara Hyblaia”, in *Oikistes. Studies in Constitutions, Colonies, and Military Power in Ancient World. Offered in Honor of A. J. Graham, V. B. Gorman et E. W. Robinson* (éds.), Leiden-Boston-Köln 2002, p. 195-225 (= **Malkin, Megara Hyblaia**).
- Malkin, I., “Networks and the Emergence of Greek Identity”, in *Mediterranean Paradigms and Classical Antiquity*, I. Malkin (éd.), London-New York 2005, p. 56-74 (= **Malkin, Networks**).
- Mallwitz, A., *Olympia und seine Bauten*, Munich 1972.
- Manganaro, G., “Ricerche di antichità e di epigrafia siceliota”, *ArchClass* 17, 2, 1965, p. 183-220.
- Manganaro, G., “Epigrafia e istituzioni di Creta”, in *Antichità Cretesi. Studi in onore di Doro Levi*, II, Catane 1974 (1978), p. 39-58.

- Manganaro, G., “L’*elaphos* di oro dedicato dei Selinuntini nell’Apollonion (IG XIV, nr. 268)”, *ZPE* 106, 1995, p. 162-164.
- Manganaro, G., “Studi di epigrafia siceliota”, *RAL* serie ix, 8, 1, 1996, p. 27-63 (= **Manganaro, Studi di epigrafia**).
- Manganaro, G., “Mondo religioso greco e mondo ‘indigeno’ in Sicilia”, in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 71-82.
- Manganaro, G., “Iscrizioni greche del V sec. a. C. della Sicilia”, *ZPE* 144, 2003, p. 147-156.
- Manganaro, G., “Una defixio giudiziaria in alfabeto selinuntino”, *REG* 116, 2003, p. 685-689.
- Manni, E., “Greci in Sicilia fra l’VIII e il VI secolo”, in *Epis. Epet. t. Philos. Sch. Athenôn*, 1963-1964, p. 338-354 (= E. Manni, *Σικελικὰ καὶ Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell’Italia meridionale*, Rome 1990, p. 79-94).
- Manni, E., “Fidone d’Argo, I Bacchiadi di Corinto e le fondazioni di Siracusa e di Megara Iblea”, *Kokalos* 20, 1974, p. 77-91.
- Manni, E., “Sémites et Grecs en Sicile jusqu’au V^e siècle av. J.-C.”, *BAGB* 1, 1974, p. 63-84, p. 151-174 (= E. Manni, *Σικελικὰ καὶ Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell’Italia meridionale*, Rome 1990, p. 151-174).
- Manni, E., “Da Megara a Selinunte: le divinità”, *Kokalos* 21, 1975, p. 174-195 (= E. Manni, *Σικελικὰ καὶ Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell’Italia meridionale*, Rome 1990, p. 423-442).
- Manni, E., “« Indigeni » e colonizzatori nella Sicilia preromana”, in *Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien. Travaux du VI^e Congrès International d’Études Classiques (Madrid, Septembre 1974)*, D. M. Pippidi (éd.), Paris-Bucarest 1976, p. 181-211 (= **Manni, Indigeni e colon. nella Sicilia**).
- Manni, E., *Compte rendu de Mégara 1*, *Kokalos* 24-25, 1978-1979, p. 220-223.
- Manni, E., *Geografia fisica e politica della Sicilia antica*, *Kokalos*, Suppl. 4, Rome 1981 (= **Manni, Geog. della Sicilia**).
- Manni Piraino, M. T., “Iscrizione inedita da Poggioreale”, *Kokalos* 5, 1959, p. 159-173.
- Manni Piraino, M. T., “Koiné alfabetica fra Siracusa, Megara Iblea e Selinunte?”, *Kokalos* 21, 1975, p. 121-153 (= **Manni Piraino, Koiné alfabetica**).
- Manni Piraino, M. T., “L’apporto dell’epigrafia”, *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 79-97.

- Mansel, A. M., “Untersuchungen über einen Sarkophag aus dem Arsenal von Istanbul und über eine istanbuler Sarkophaggruppe”, *Belleten* 21, 1957, p. 395-427 (en turque avec résumé en allemand).
- Maquieira, H., “Presencia de beotismos en las inscripciones de Egostena”, in *Homenaje a Josep Alsina. Actes del Xè simposi de la secció catalana de la SEEC, Tarragona, 28 a 30 de novembre de 1990*, J. Zaragoza et A. González Senmartí (éds.), Tarragona 1992, I, p. 85-89.
- Marasco, G., “Note ellenistiche”, *Prometheus* 9, 3, 1983, p. 221-231.
- Marchesini, S., “Il segno ∇ in Erimo: una nuova proposta”, *ASNP* serie iv, 3, 1-2, 1998, p. 289-299.
- Marconi, C., “Immagini pubbliche e identità di una colonia: il caso delle metope del tempio “C” di Selinunte”, in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 121-134.
- Marconi, C., “Mito e autorappresentazione nella decorazione figurata des *thesauroi* di età arcaica”, in *Stranieri e non cittadini nei santuari greci*, A. Naso (éd.), Firenze 2006, p. 158-186.
- Marek, C., *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, Tübingen 1993.
- Marek, C., “Die Phylen von Klaudiupolis, die Geschichte der Stadt und die Topographie Ostbithyniens”, *MH* 59, 2002, p. 31-50.
- Marinescu, C. A., “The posthumous Lysimachi Coinage and the dual monetary system at Byzantium and Chalcedon in the third century BC”, in *XII. Internationaler Numismatischer Kongreß (Berlin 1997)*, Berlin 2000, p. 333-337.
- Martin, R., “Rapports entre les structures urbaines et les modes de division et d’exploitation du territoire”, in *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M. I. Finley (éd.), Paris 1973, p. 97-112.
- Martin, R., “Rapport sur l’urbanisme de Sélinonte”, *Kokalos* 21, 1975, p. 54-67.
- Martin, R., “L’histoire de Sélinonte d’après les fouilles récentes”, *CRAI* 1977, p. 46-63.
- Martin, R., “Recherches sur l’acropole de Sélinonte”, *Kokalos* 26-27, 1980-1981, p. 1009-1016.
- Martin, R., “Sélinonte. Résultats et problèmes de la première phase de recherches (1973-1979)”, *ASAA* LX, N. S. XLIV (1982), 1984, p. 183-188.
- Martin, R., “Problèmes d’urbanisme dans les cités grecques de Sicile”, *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 348-365.

- Martin, R., Pelagatti, P., Vallet, G., Voza, G., “Le città greche”, in *La Sicilia antica*, I, 3, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Naples 1980, p. 483-705 (= **Martin et al., Città greche**).
- Martina, A., *Solone. Testimonianze sulla vita e l'opera*, Rome, 1968.
- Masson, O., “La grande imprécation de Sélinonte (SEG XVI, 573)”, *BCH* 96, 1972, p. 375-388 (= O. Masson, *Onomastica graeca selecta*, vol. I, Nanterre 1990, p. 135-146; = **Masson, L'imprécation de Sélinonte**).
- Masson, O., “La Sicile et le monde grec archaïque: l'apport de la linguistique”, *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 71-75.
- Masson, O., “L'onomastique de l'ancienne Byzance (épithaphes et monnaies)”, *EA* 23, 1994 (1995), p.137-144 (= *Onomastica graeca selecta*, vol. III, Genève 2000, p. 206-213).
- Mazzarino, S., “Metropoli e colonie”, in *Metropoli e colonie di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto 1963)*, Naples 1964, p. 51-85.
- Mănucu-Adameşteanu, M., “Orgame”, in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 341-388.
- Meiggs, R., *The Athenian Empire*, Oxford 1972.
- Meiggs, R., Lewis, D., *A Selection of Greek Historical Inscriptions to the End of the Fifth Century*, Oxford 1960.
- Meister, K., *Die griechische Geschichtsschreibung. Von den Anfängen bis zum Ende des Hellenismus*, Stuttgart-Berlin-Köln 1990.
- Mele, A., *Il commercio Greco arcaico. Prexis ed emporia*, Naples 1979.
- Mellink, M. J., “Archaeology in Asia Minor”, *AJA* 60, 4, 1956, p. 369-384.
- Menadier, B., *The Sixth Century BC Temple and the Sanctuary and Cult of Hera Akraia, Perachora*, UMI Dissertation, Cincinnati 1995 (= **Menadier, Perachora**).
- Menadier, B., “The Sanctuary of Hera Akraia and its Religious Connections with Corinth”, in *Peloponnesian Sanctuaries and Cults. Proceedings of the Ninth International Symposium and the Swedish Institutes at Athens, 11-13 June 1994*, Stockholm 2002, p. 85-90.
- Mercuri, L., “Tête sans corps, corps sans tête. De certaines pratiques funéraires en Italie méridionale et en Sicile (VIII^e-V^e siècles avant J.-C.)”, *MEFRA* 113, 2001, p. 7-31.
- Merkelbach, R., “Der Kult der Hestia im Prytaneion der griechischen Städte”, *ZPE* 37, 1980, p. 77-92.
- Meritt, B. D., “Greek Inscriptions”, *Hesperia* 7, 1, 1938, no. 15, p. 77-160.

- Meritt, B. D., "Notes on Attic Decrees", *Hesperia* 10, 1941, p. 301-337.
- Mendel, G., "Inscriptions de Bithynie", *BCH* 25, 1901, p. 5-92.
- Merante, V., "Sui rapporti greco-punici nel Mediterraneo occidentale nel VI secolo a. C.", *Kokalos* 16, 1970, p. 98-138.
- Merle, H., *Die Geschichte der Städte Byzantion und Kalchedon von ihrer Gründung bis zum Eingreifen der Römer in die Verhältnisse des Ostens*, Kiel 1916 (= **Merle, Byzantion und Kalchedon**).
- Mertens, D., *Der Tempel von Segesta*, Mainz am Rhein 1984.
- Mertens, D., "Le fortificazioni di Selinunte. Rapporto preliminare (fino al 1988)", *Kokalos* 34-35, 1988-1989, p. 589-590.
- Mertens, D., "Verso l'agora di Selinunte", in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II » (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995)*, Rome 1999, p. 185-193.
- Mertens, D., "Die Planstadt Selinunt. Entwurf und Realisierung", in *Die Stadt als Grossbaustelle. Von die Antike bis zur Neuzeit. Internationaler Kongress vom 7. bis 11 November 2001 im Auswärtigen Amt, Berlin*, Berlin 2003, p. 24-31.
- Mertens, D., *Selinus I. Die Stadt und ihre Mauern*, Mainz am Rhein 2003 (= **Mertens, Selinus 1**).
- Mertens, D., Drummer, A., "Nuovi elementi della grande urbanistica di Selinunte", *Kokalos* 39-40, 2, 1993-1994, p. 1479-1491.
- Mertens, D., *et al.*, "Die Agora von Selinunt. Neue Grabungsergebnisse zur Frühzeit der griechischen Kolonialstadt", *MDAI(R)* 110, 2003, p. 389-446 (= **Mertens et al., Agora**).
- Mayer, M., "Mythistorica", *Hermes* 27, 1892, p. 481-515.
- Meyer, E., s.v. "Bithynia", *RE* III, 1899, col. 507-524.
- Meyer, E., *Die Grenzen der hellenistischen Staaten in Kleinasien*, Zürich-Leipzig 1925.
- Meyer, E., s.v. "Megara" 2, *RE* XV, 1932, col. 152-205 (= **Meyer, Megara**).
- Meyer, E., s.v. "Peraia", no. 1, *RE* XIX, 1938, col. 565.
- Meyer, E., s.v. "Tripodiskos", *RE* VII A, 1948, col. 201-202.
- Meyer, E., s.v. "Panormos", *RE* XVIII, 2, 1949, col. 658.
- Meyer, E., s.v. "Megara", *RE*, Suppl. XII, 1970, col. 842-851.

- Michel, C., *Recueil d'inscriptions grecques*, Bruxelles 1900.
- Migeotte, L., *L'emprunt public dans les cités grecques*, Québec-Paris 1984.
- Mihailov, G., "Epigraphica", *Bulletin de l'Institut bulgare d'archéologie* 25, 1956, p. 205-217.
- Miller, E., Compte rendu de C. Wescher (éd.), Dionysii Byzantii, *De Bospori navigatione*, Paris 1874, in *JS*, 1874, p. 200-218.
- Miller, J., "Ist Byzanz eine megarische Colonie ?", *Philologus* 56, 1897, p. 326-333 (= **Miller, Ist Byzanz eine megar. Colonie ?**).
- Miller, J., s.v. "Byzas", *RE* III, 1899, p. 1158-1159.
- Miller, J., s.v. "Byzantion", *RE* III, 1899, col. 1127-1150 (= **Miller, Byzantion**).
- Miller, M., *The Sicilian Colony Dates. Studies in Chronography*, New York 1970 (= **Miller, Colony Dates**).
- Miller, S. G., *The Prytaneion. Its function and Architectural Form*, Berkeley-Los Angeles-London 1978.
- Miller, T., *Die griechische Kolonisation im Spiegel litterarischer Zeugnisse*, Tübingen 1997.
- Minns, E. H., *Scythians and Greeks*, Cambridge 1913.
- Mirone, S., "Stiela, topografia e numismatica", *Zeitschrift für Numismatik* 38, 1928, p. 29-55.
- Moggi, M., *Sinecismi Interstatali Greci*, Pisa 1976 (= **Moggi, Sinecismi**).
- Moggi, M., "L'insediamento a Salamina di Antidoro Lemnio e degli uccisori di Mirrina", *ASNP* serie iii, 8, 4, 1978, p. 1301-1312.
- Moggi, M., "Alcuni episodi della colonizzazione ateniese (Salamina – Potidea - Samo)", in *Studi sui rapporti interstatali nel mondo antico*, Pisa 1981, p. 1-55 (= **Moggi, Salamina**).
- Moggi, M., "Sinecismi arcaici del Peloponneso", in *La transizione dal miceneo all'alto arcaismo. Dal palazzo alla città. Atti de Convegno Internazionale (Roma, 14-19 marzo 1988)*, D. Musti et al. (éds.), Roma 1991, p. 155-165.
- Moggi, M., "Emigrazioni forzate e divieti di ritorno nella colonizzazione greca die secoli VIII-VII a.C.", in *Coercizione e mobilità umana nel mondo antico*, M. Sordi (éd.), Milan 1995, p. 27-49.
- Monceaux, P., *Les proxénies grecques*, Paris 1886, p. 165-166.
- Mordtmann, J. H., "Zur Epigraphik von Thracien", *AEM* 8, 1884, p. 199-227.
- Mordtmann, J. H., "Inchriften aus dem Tschinili Kiösk", *MDAI (A)* 10, 1885, p. 15-20.
- Morel, J.-P., "La colonisation grecque jusqu'à la fin de l'archaïsme", *L'information historique* 57, 1995, p. 190-201.

- Morel, J.-P., "Problématiques de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale: l'exemple des réseaux", in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 59-70.
- Moretti, L., *Olympionikai, i vincitori negli antichi agoni Olimpici*, Roma 1957.
- Moretti, L., *Iscrizioni storiche ellenistiche*, vol. I-II, Firenze 1967-1976.
- Morgan, C. A., "Corinthe, the Corinthian Gulf and Western Greece during the Eighth Century BC", *ABSA* 83, 1988, p. 313-338.
- Morgan, C. A., "The Evolution of a Sacral 'Landscape': Isthmia, Perachora, and the Early Corinthian State", in *Placing the God. Sanctuaries and Sacred Spaces in Ancient Greece*, S. E. Alcock et R. Osborne (éds.), Oxford 1994, p. 105-142.
- Morgan, C., *Isthmia VIII. The Late Bronze Age Settlement and Early Iron Age Sanctuary*, Princeton 1999 (= **Morgan, Isthmia VIII**).
- Morris, I., "Archaeology and Archaic Greek History", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 1-91.
- Morris, I., "The Absolute Chronology of the Greek Colonies in Sicily", *Acta Archaeologica* 67, 1996, p. 51-59.
- Moscatti, S., "Fenici e Greci in Sicilia: alle origini di un confronto", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 1-19.
- Mosshammer, A. A., *The Chronicle of Eusebius and Greek Chronographic Tradition*, Londres 1979.
- Muller, A., "Megarika", *BCH* 104, 1980, p. 83-92.
- Muller, A., "Megarika", *BCH* 105, 1981, p. 203-225.
- Muller, A., "Megarika", *BCH* 106, 1982, p. 379-407.
- Muller, A., "Megarika", *BCH* 107, 1983, p. 157-179.
- Muller, A., "De Nisée à Mégare. Les siècles de formation de la métropole mégarienne", *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 619-628 (= **Muller, De Nisée à Mégare**).
- Muller, A., "Megarika", *BCH* 108, 1984, p. 249-266.
- Müller-Wiener, W., *Die Häffen von Byzantion-Konstantinupolis-Istanbul*, Tübingen 1994.
- Münsterberg, R., *Die Beamtennamen auf den griechischen Münzen: geographisch und alphabetisch geordnet*, Hildesheim-New York 1973 (Wien 1911-1927).
- Murzin, V. Yu., Skory, S. A., "An Essay of Scythian History", *Il mar Nero* 1, 1994, p. 55-98.
- Nagy, G., "Theognis of Megara: the Poet as Seer, Pilot and Revenant", *Arethusa* 15, 1982, p. 109-128.

- Nagy, G., "Poet and Tyrant: Theognidea 39-52, 1081-1082 b", *ClAnt* 2, 1983, p. 82-91.
- Nagy, G., "Sêma and Noêsis: some Illustrations", *Arethusa* 16, 1983, p. 35-55.
- Nagy, G., "Theognis and Megara: a Poet's Vision of his City", in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 22-81.
- Nawotka, K., "Melsas, the Founder of Mesambria", *Hermes* 122, 1994, p. 320-326.
- Nawotka, K., *The Western Pontic Cities. History and Political Organization*, Amsterdam 1997 (= **Nawotka, West. Pont. Cities**).
- Neeft, C. W., "Observations on the Thapsos Class", *MEFRA* 93, 1981, p. 7-88.
- Neils, J., *The Youthful Deeds of Theseus*, *Archaeologica* 76, Roma 1987.
- Nenci, G., "Les rapports internationaux dans la Grèce archaïque (650-550 av. J.-C.)", in *Studi sui rapporti interstatali nel mondo antico*, Pise 1981, p. 57-72.
- Nenci, G., "Una nuova iscrizione greca arcaica dall'area selinuntina", *ASNP* serie iii, 25, 1, 1995, p. 1329-1331.
- Nenci, G., "Novità epigrafiche dall'area elima", in *Seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibelina, 22-26 ottobre 1994)*. Atti, vol. III, Pisa-Gebellina 1997, p. 1187-1188.
- Nenci, G., "Un'altra iscrizione siciliana finita al Getty Museum", *Kokalos* 45 (1999), 2003, p. 3-9.
- Nesselhauf, H., *Untersuchungen zur Geschichte der delisch-attischen Symmachie*, Klio Beiheft 30, Leipzig 1933.
- Newskaja, W. P., *Byzanz in der klassischen und hellenistischen Epoche*, Leipzig 1955 (= **Newskaja, Byzanz**).
- Nicopoulou, Y., "Εἰδήσεις ἐκ Μεγαρίδος", *AAA* 2, 3, 1969, p. 339-343.
- Nicosia, F., "Fonte relative alla data della fondazione di Megara Hyblaea", *SicGymn* N.S. 16, 2, 1963, p. 154-182 (= **Nicosia, Megara**).
- Niese, B., *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea*, Gotha 1893 (Darmstadt 1963).
- Nilsson, M. P., "The New Inscription of the Salaminioi", *AJPh* 59, 1938, p. 385-393.
- Nilsson, M. P., "Political Propaganda in Sixth Century Athens", in *Studies presented to D. M. Robinson*, vol. II, G. E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis 1953, p. 743-748.
- Nilsson, M. P., *Cults, Myths, Oracles, and Politics in Ancient Greece*, New York 1972.
- Nörr, D., *Imperium und Polis in der hohen Prinzipatszeit*, München 1969.

- Novaro-Lefèvre, D., "Le culte d'Héra à Pérachora (VIII^e-VI^e s.): essai de bilan", *REG* 113, 2000, p. 42-69.
- Novikova, R. A., "Les *synnamons* et les *nomophylakes* de la Chersonèse Taurique", *VDI* 1961, no. 2, p. 102-108 (en russe).
- Oberhummer, E., s.v. "Asopos" 2, *RE* II 2, 1896, col. 1705-1706.
- Oberhummer, E., s.v. "Astai", *RE* II, 1896, col. 1772-1773.
- Oberhummer, E., s.v. "Byzantion", *RE* III, 1899, col. 1116-1127.
- Oberhummer, E., s.v. "Bosporos" 1, *RE* III, 1899, col. 742-757 (= **Oberhummer, Bosporos**).
- Oberhummer, E., s.v. "Kalchedon" 2, *RE* X, 1919, col. 1559.
- Oberhummer, E., s.v. "Sely[m]bria", *RE* II A, 1923, col. 1324-1327 (= **Oberhummer, Sely[m]bria**).
- Ogan, A., "Les fouilles de Topkapu Saray", *Belleten* 4, 1940, p. 329-335.
- Ogdenova, L., "Les fouilles de Messambria", *BCH* 84, 1960, p. 221-232.
- Ogdenova-Marinova, L., "Mesambria Pontica", *Wiadomości Archeologiczne* 44, 1, 1979, p. 34-40 (= **Ogdenova-Marinova, Mesambria**).
- Ogdenova-Marinova, L., "Le système de défense hellénique de Mesambria du côté nord à la lumière des recherches sous-marines", in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 96-109.
- Ogdenova-Marinova, L., "Tuiles et terres cuites architecturales", in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 110-155.
- Ogdenova-Marinova, L., "Thracia Pontica", in *Thracia Pontica I, La mer Noire et le monde méditerranéen (Sozopol, 9-12 octobre 1979)*, Sofia 1982, p. 69-81.
- Ogdenova-Marinova, L., "Mesambria et le monde thrace entre le VII^e et le V^e s. av. n. è", in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è., Sozopol, 6-12 octobre 1985*, Sofia 1986, p. 238-244.
- Ogdenova-Marinova, L., "Mesambria Pontica", in *Mesambria-Mesembria-Nessebur*, Sofia 1987, p. 32-71.
- Ogdenova-Marinova, L., "Au sujet de Dioskouridas de Mesambria", in *Actes du IX^e Congrès International d'Épigraphie grecque et latine, 31 Aug. - 7 Sept. 1987. Acta Centri Historiae. Terra Antiqua Balcanica II*, Timovi-Sofia 1987, p. 262-263.
- Ogdenova Marinova, L., "Nesebăr: trent'anni di ricerche di terra e subacque", *BA* 75, 1990, Nr. 59, p. 125-129.

- Ogdenova-Marinova, L., "La « bria » thrace d'après les recherches archéologiques à Nessèbre", in *Thracia Pontica* IV, Sofia 1991, p. 133-136.
- Ogdenova-Marinova, L., "Mesembriacus portus", in *Thracia Pontica* V, 1994, p. 139-142.
- Ogdenova, L., "L'architecture domestique à Messambria IV^e-II^e s. av. J.-C.", in *Nessèbre* III, Burgas 2005, p. 10-29.
- Ogdenova, L., "Terres cuites de Messambria", in *Nessèbre* III, Burgas 2005, p. 51-90.
- Okin, L. A., "Theognis of Megara and the Sources of Archaic Megara", in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 9-21 (= **Okin, Theognis**).
- Oliver, J. H., *Marcus Aurelius. Aspects of Civic and Cultural Policy in the East*, Hesperia, Suppl. 13, Princeton 1970.
- Olshausen, E., s.v. "Bosporos" 1, in *Der neue Pauly. Enzyklopädie der Antike*, vol. II, Stuttgart-Weimar 1997, col. 750-754.
- Oost, S. I., "The Megara of Theagenes and Theognis", *CPh* 68, 1973, p. 188-196 (= **Oost, Megara**).
- Oppermann, M., *Die westpontischen Poleis und ihr indigenes Umfeld in vorrömischer Zeit*, Langenweißbach 2004 (= **Oppermann, Westpont. Poleis**).
- Orsi, P., "Megara Hyblaea. Storia, topografia, necropoli e anathemata", *MAL* 1, 1890, col. 693-950.
- Orsi, P., "Thapsos", *MAL* 6, 1895, col. 88-150.
- Orsi, P., "Megara Hyblaea 1917-1921. Villaggio neolitico e tempio greco arcaico", *MAL* 27, 1921, col. 109-180.
- Osborne, M. J., *Naturalization in Athens*, 3 vol., Brussel 1981-1983 (= **Osborne, Naturalization**).
- Osborne, R., *Classical Landscape with Figures. The Ancient Greek City and its Countryside*, London 1987 (= **Osborne, Classical Landscape**).
- Osborne, R., "Archaeology, the Salaminioi, and the Politics of Sacred Spaces in Archaic Athens", in *Placing the God. Sanctuaries and Sacred Spaces in Ancient Greece*, S. E. Alcock et R. Osborne (éds.), Oxford 1994, p. 152-153.

- Osborne, R., "Early Greek Colonization ? The Nature of Greek Settlement in the West", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 251-269.
- Otto, W., "Zu den syrischen Kriegen der Ptolemäer", *Philologus* 86, 1931, p. 400-418.
- Østby, E., "Chronological Problems of Archaic Selinus", *ActaHyp* 6, 1995, p. 83-101.
- Padgug, R. A., "Eleusis and the Union of Attika", *GRBS* 13, 1972, p. 135-150.
- Pafford, I., "Megara: the Denominational System and Chronology of the Hellenistic Coinage", in *XII. Internationaler Numismatischer Kongreß (Berlin 1997)*, Berlin 2000, p. 347-350.
- Paltseva, L. A., "Sur les notables du Conseil de Chersonèse durant les premiers siècles de notre ère", *VDI*, 1977, no. 3, p. 175-182 (en russe).
- Paltseva, L. A., *Sur l'histoire de la Grèce archaïque: Megare et les colonies mégariennes*, Saint-Pétersbourg 1999 (en russe; = **Paltseva, Megare**).
- Panvini, R., s.v. "Caltabellotta", in *BTCGI IV*, 1985, p. 269-270.
- Panvini, R., "Scavi e ricerche a Caltabellotta", *Kokalos* 34-35, 1988-89, p. 559-572.
- Panvini, R., *Γέλας. Storia e archeologia dell'antica Gela*, Turin 1996.
- Papadopoulos, J., "Una terracotta dedalica da Caltabellotta", *Xenia* 2, 1981, p. 9-12.
- Papakonstantinou, Z., "Theognis and the Late Archaic Greek Aristocracy", *Dike* 7, 2004, p. 7-17.
- Papazoglou, F., *Laoi et paroikoi. Recherches sur la structure de la société hellénistique*, Belgrade 1997 (= Papazoglou, *Laoi et paroikoi*).
- Pape, W., *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, 3. Auflage neu bearbeitet von G. E. Bensler, Braunschweig 1884.
- Parisi Presicce, C., "La funzione delle aree sacre nell'organizzazione urbanistica primitiva delle colonie greche alla luce della scoperta di un nuovo santuario periferico di Selinunte", *ArchClass* 36, 1984, p. 19-132 (= **Parisi Presicce, Selinunte**).
- Parisi Presicce, C., "L'importanza di Hera nelle spedizioni coloniali e nell'insediamento primitivo delle colonie greche", *ArchClass* 37, 1985, p. 44-83 (= **Parisi Presicce, L'importanza di Hera**).
- Parke, W., Wormell, D. E. W., *The Delphic Oracle*, Oxford 1956.
- Parker, R., *Athenian Religion. A History*, Oxford, 1996.
- Parker, V., *Untersuchungen zum Lelantischen Krieg und verwandten Problemen der frühgriechischen Geschichte*, *Historia Einzelschriften* 109, Stuttgart 1997.

- Partida, E. C., *The Treasuries at Delphi: an Architectural Study*, Jonsered 2000.
- Pavlopoulou, A., “Légende et culte des héros fondateurs dans les colonies grecques de Thrace”, in *Thrace*, Athènes 1994, p. 115-134.
- Payen, P., “Rhétorique et géographie dans les Questiones romaines et Questiones grecques de Plutarque”, in *Plutarque: Grecs et Romains en Questions, Entretiens d’archéologie et d’histoire* 4, P. Payen (éd.), Saint-Bertrand-de-Comminges 1998, p. 39-73.
- Payne, H., *Perachora: the Sanctuaries of Hera Akraia and Limenia. Excavations of the British School of Archaeology at Athens, 1930-1933. 1, Architecture, Bronzes, Terracottas*, Oxford 1944 (= **Payne, Perachora I**).
- Payne, H., *Necrocorinthia: a Study of Corinthian Art in the Archaic Period*, Oxford 1931 (College Park Maryland 1971).
- Payne, H., *Protokorinthische Vasenmalerei*, Berlin 1933.
- Peek, W., *Griechische Vers-Inschriften*, I, Berlin 1955.
- Peek, W., “Ein milesisches Polandrion”, *WS* 79, 1966, p. 218-230.
- Pelagatti, P., “Siracusa. Elementi dell’abitato di Ortigia nell’VIII e nel VII secolo a. C.”, in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 119-133.
- Pelagatti, P., “I più antichi materiali d’importazione a Siracusa, a Naxos e in altri siti della Sicilia orientale”, in *La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale*, G. Vallet (éd.), Naples, *Cahiers du Centre Jean Bérard* 3, 1982, p. 113-180.
- Pérez Molina, C. M. E., *Index verborum in inscriptiones Megarae et coloniarum*, Hildesheim-Zürich-New York 1991.
- Petropoulos, E. K., *Hellenic Colonization in Euxeiros Pontos. Penetration, Early Establishment, and the Problem of the «Emporion» revisited*, Oxford 2005 (= **Petropoulos, Emporion**).
- Petropoulos, E. K., “Emporion on the Black Sea Littoral: A Problem in the Modern Historiography of Greek Colonization”, in *Heros Hephaistos. Studia in honorem Liubae Ogenova-Marinova*, T. Stoyanov et al. (éds.), Veliko Tarnovo 2005, p. 95-103.
- Pfister, F., *Die mythische Königsliste von Megara und ihr Verhältnis zum Kult und zur topographischen Bezeichnungen*, Diss. Ruprecht-Karls-Universität zu Heidelberg 1907 (= **Pfister, Mythische Königsliste**).

- Philippon, A., *Die griechischen Landschaften, Band I, Teil III: Attika und Megaris*, Frankfurt am Main 1952.
- Picard, C., “Les luttes primitives d’Athènes et d’Éleusis”, *RH* 166, 1931, p. 1-76.
- Piccirilli, L., *Gli arbitrati interstatali greci*, I, Pisa 1973 (= **Piccirilli, Arbitrati**).
- Piccirilli, L., “Tre ricerche sulla storiografia megarese”, *ASNP* serie iii, 4, 2, 1974, p. 387-422 (= **Piccirilli, Tre ricerche**).
- Piccirilli, L., *MEGARICA. Testimonianze e frammenti*, Pisa 1975 (= **Piccirilli, MEGARICA**).
- Piccirilli, L., “Solone e la guerre per Salamina”, *ASNP* serie iii, 8, 1, 1978, p. 1-13.
- Pick, B., “Die Personen- und Götternamen auf Kaisermünzen von Byzantion”, *NZ* 27, 1895, p. 27-56.
- Pick, B., *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien*, I, Berlin 1898.
- Piérart, M., “Athènes et Milet”, *MH* 40, 1983, p. 1-18.
- Piérart, M., “Phratries et « kômai » d’Argos”, *BCH* 107, 1983, p. 269-275.
- Piérart, M., “Un oracle d’Apollon à Argos”, *Kernos* 3, 1990, p. 319-333.
- Piérart, M., “Argos. Une autre démocratie”, in *Polis & Politics. Studies in Ancient Greek History. Presented to M. H. Hansen on his Sixtieth Birthday, August 20, 2000, Copenhagen 2000*, p. 297-314.
- Piérart, M., s.v. “Argos”, in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 602-606.
- Piérart, M., Touchais, G., *Argos. Une ville grecque de 6000 ans*, Paris 1996.
- Pippidi, D. M., “Luttes politiques et sociales à Héraclée pontique”, *StudClas* 11, 1969, p. 235-238 (en roumain; = **Pippidi, Héraclée**).
- Pippidi, D. M., “Le problème de la main-d’œuvre agricole dans les colonies grecques de la mer Noire”, in *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M. I. Finley (éd.), Paris 1973, p. 63-82.
- Pippidi, D. M., *Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la Mer Noire*, Bucarest-Amsterdam 1975.
- Pippidi, D. M., “Gètes, Grecs et Romains en Scythie Mineure: coexistence politique et interférences culturelles”, in *Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien. Travaux du VI^e Congrès International d’Études Classiques (Madrid, Septembre 1974)*, D. M. Pippidi (éd.), Paris-Bucarest 1976, p. 445-453 (= **Pippidi, Gètes, Grecs et Romains en Scythie**).

- Piraino, M. T., "Sulla cronologia della fondazioni siceliote", *Kokalos* 3, 1957, p. 123-128.
- Pitéros, C., Oliver, J.-P. et J. L. Melena, "Les inscriptions en linéaire B des nodules de Thèbes (1982) : la fouille, les documents, les possibilités d'interprétation", *BCH* 114, 1990, p. 103-184.
- Podlecki, A., "Solon or Peisistratus? A Case of Mistaken Identity", *AncW* 16, 1987, p. 3-10.
- Polignac, (de) F., *La naissance de la cité grecque. Cultes, espace et société, VIII^e-VII^e siècles*, Paris 1995 (= **Polignac, Naissance de la cité gr.**).
- Polignac, (de) F., "Héra, le navire et la demeure: offrandes, divinité et société en Grèce archaïque", in *Héra. Images, espaces, cultes. Actes du colloque international (Lille, 29-30 novembre 1993)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1997, p. 113-122.
- Polignac, (de) F., "Divinités régionales et divinités communautaires dans les cités archaïques", in *Les Panthéons des cités des origines à la Périégèse de Pausanias. Actes du Colloque organisé à l'Université de Liège du 15 au 17 mai 1997 (2^e partie)*, *Kernos* Suppl. 8, V. Pirenne-Delforge (éd.), Liège 1998, p. 23-34 (= **Polignac, Divin. région. et divin. communaut.**).
- Polignac, (de) F., "L'installation des dieux et la genèse des cités en Grèce d'Occident, une question résolue? Retour à Mégara Hyblaea", in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II » (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995)*, Rome 1999, p. 209-230 (= **Polignac, Mégara Hyblaea**).
- Polignac, (de) F., "Héritage, rupture et projection: aspects du rapport au temps dans les fondations grecques", in *La fundación de la ciudad. Mitos y ritos en el mundo antiguo*, P. Azare et al. (éds.), Barcelona 2000, p. 111-117.
- Polignac, (de) F., "Ajax l'Athénien. Communautés cultuelles, représentations de l'espace et logique institutionnelle dans une tribu clisthénienne", in *Athènes et le politique. Dans le sillage de Claude Mossé*, P. Schmitt Pantel et F. de Polignac (éds.), Paris 2007, p. 111-132.
- Pomtow, H., "Delphische Neufunde VI. Die delphischen Schiedsrichter-Texte und die Epidamurgen", *Klio* 18, 1923, p. 259-308.

- Popova, E. A., Kovalenko, S. A., "On the Cult of Herakles in the North-Western Crimea: Recent Finds from the Chaika Settlement", in *New Studies on the Black Sea Littoral, Colloquia Pontica* 1, G. R. Tsetskhladze (éd.), Oxford 1996, p. 63-71.
- Popova, E. A., Kovalenko, S. A., "A New Relief with Heracles in the North-Western Crimea", *Talanta* 32-33, 2000-2001, p. 103-108.
- Porožanov, K., "La ville thrace de Mesembria sur la côte de la mer Noire", in *Thracia* 13. *Studia in memoriam Velizari Velkov*, Sofia 2000, p. 345-350.
- Porozhanov, K., "Thracian Kings-Gods-Heroes as Founders of Hellenic *Apoikiai* in the Sea of Marmora and the Black Sea Regions", in *Praktika, IA' Diethnous Synedriou Klassikôn Spoudôn, Kavalla 24-30 Augoustou 1999*, vol. III, Athènes 2004, p. 514-521.
- Pouilloux, J., *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos*, vol. I, Paris 1954.
- Prakken, D. W., "A Note on the Megarian Historian Dieuchidas", *AJPh* 69, 1941, p. 348-351.
- Prakken, D. W., "On the Date of Hereas, the Megarian Historian", *CW* 37, 1943-1944, p. 122-123.
- Preshlenov, H., "Die mesambrische *Politeia*", in *Thracia* 15. *In honour of A. Fol's 70th Anniversary*, K. Jordanov et al. (éds.), Sofia 2003, p. 523-529.
- Preshlenov, H., "Mesambria", in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 159-208.
- Price, S. R. F., *Rituals and Power. The Roman Imperial Cult in Asia Minor*, Cambridge 1984.
- Procelli, E., "Aspetti e problemi dell'ellenizzazione calcidese nella Sicilia orientale", *MEFRA* 101, 1989, p. 679-689.
- Pugliese Carratelli, G., "Note di storia greca arcaica, I: Aisymnetai", *RAAN* 21, 1941, p. 295-308.
- Pugliese Carratelli, G., "Kouros arcaico di Megara Hyblaea. L'epigrafe", *ASAA* 25-26, 1946-1948, p. 66-68.
- Pugliese Carratelli, G., "Minos e Cocalos", *Kokalos* 2, 1956, p. 89-103 (= in G. Pugliese Carratelli, *Tra Cadmo e Orfeo. Contributi alla storia civile e religiosa dei Greci d'Occidente*, Bologne 1990, p. 43-57).
- Pugliese Carratelli, G., "Ancora Tessali a Sibari ?", *PP* 24, 1969, p. 461-462.
- Pugliese Carratelli, G., "L'oggetto storico di Selinunte", in V. Tusa, *La scultura in pietra di Selinunte*, Palermo 1983, p. 17-25 (= Pugliese Carratelli, G., "Per la storia di Selinunte", in

- G. Pugliese Carratelli, *Tra Cadmo e Orfeo. Contributi alla storia civile e religiosa dei Greci d'Occidente*, Bologna 1990, p. 157-176; = **Pugliese Carratelli, Selinunte**).
- Pugliese Carratelli, G., "Storia civile", in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milan 1986, p. 1-78.
- Pugliese Carratelli, G., "Due epigrafi dalla stipe dell'Athenaion di Ialysos", *PP* 58, 2003, p. 309-311.
- Rallo, A., "Scavi e ricerche nella città antica di Selinunte. Relazione preliminare", *Kokalos* 22-23, 1976-1977, p. 720-733 (= **Rallo, Selinunte. Relazione preliminare**).
- Rallo, A., "Selinunte: Le ceramiche di VII secolo a. C. della necropoli meridionale di Manuzza dopo gli scavi 1978", *ASAA LX*, N. S. XLIV (1982), 1984, p. 203-218 (= **Rallo, Ceramiche di Manuzza**).
- Rallo, A., "Nuovi aspetti dell'urbanistica di Selinunte", *ASAA LXII*, N. S. XLVI (1984), 1988, p. 81-91.
- Rallo, A., "Considerazioni su una rota tra Etruria, Sicilia e Cartagine", in *Etrusca et Italica. Scritti in ricordo di Massimo Pallottino*, vol. 2, Pisa-Roma 1997, p. 537-549 (= **Rallo, Considerazioni**).
- Rallo, A., "Contributions sur les fouilles récentes de Sélinonte", *RA* fasc. 1, 2002, p. 194-198 (= **Rallo, Contributions**).
- Rangabé, A.-R., *Antiquités helléniques ou répertoire d'inscriptions et d'autres antiquités découvertes depuis l'affranchissement de la Grèce*, Athènes, vol. I : 1842, vol. II : 1855.
- Rausch, M., "Damos gruppi e individui in una lex sacra di Selinunte", *MEP* 3, 2000, p. 38-52.
- Reber, K., Hansen, M. H., Ducrey, P., s.v. "Karystos", in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 658-659.
- Reger, G., "The Date of the Battle of Kos", *AJAH* 10, 1985 (1993), p. 155-177.
- Reinach, T., "Pierres qui roulent", *REG* 13, 1900, p. 158-178.
- Reinganum, H., *Das alte Megaris*, Berlin 1825.
- Rhodes, P. J., Lewis, D. M., *The Decrees of the Greek States*, Oxford 1997 (= **Rhodes-Lewis, Decrees**).
- Rhodes, P. J., Osborne, R. (éds.), *Greek Historical Inscriptions (404-323 BC)*, Oxford 2003.
- Rigsby, K. J., *Asylia. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley-Los Angeles-London 1996 (= **Rigsby, Asylia**).
- Rigsby, K. J., "Megara and Tripodiscus", *GRBS* 28, 1987, p. 93-102 (= **Rigsby, Megara**).

- Riotto, M., "Il santuario della Malopharos a Selinunte: spunti per una discussione storico-religiosa", *SicArch* XVIII, 59, 1985, p. 25-51.
- Rizzo, G. E., *Monete greche della Sicilia*, Roma 1945-1946.
- Rizza, G. (éd.), *Insediamenti coloniali greci in Sicilia nell'VIII e VII secolo A. C. Atti della 2^a riunione scientifica della Scuola di perfezionamento in archeologia classica dell'Università di Catania (Siracusa, 24-26 novembre 1977)*, *Cronache di Archeologia e di Storia dell'Arte* 17, Catania 1978, p. 52-61, 72-74 [= **Rizza (éd.), Insediamenti colon. gr.**].
- Rizza, G., "Leontini nell'VIII e nel VII secolo a. C.", in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 26-37.
- Rizzo S. J., F. P., "Akragas e la fondazione di Minoa", *Kokalos* 13, 1967, p. 117-142.
- Robert, C., *Pausanias als Schriftsteller. Studien und Beobachtungen*, Berlin 1909.
- Robert, L., "Études d'épigraphie grecque. XL. Inscriptions d'Hérakleia", *RPh* 10, 1936, p. 113-122.
- Robert, L., *Études épigraphiques et philologiques*, Paris 1938.
- Robert, L., "Hellenica. I. Inscriptions de Pagai en Mégaride relatives à un arbitrage", *RPh* 13, 1939, p. 74-122 (= *OpMinSel*, II, p. 1250-1275; = **Robert, Inscr. de Pagai**).
- Robert, *Hellenica. Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, I-XIII, Paris 1940-1965 (= **Robert, Hellenica**).
- Robert, L., "Les inscriptions grecques de Bulgarie", *RPh* 85, 1959, p. 165-236 (= *OpMinSel* V, p. 195-266; = **Robert, Inscr. de Bulgarie**).
- Robert, L., "Griechische Versinschriften hrsg. von Peek. 1. Grabepigramme", *Gnomon* 31, 1959, p. 1-30.
- Robert, L., *Villes d'Asie mineure. Études de géographie ancienne*², Paris 1962.
- Robert, L., *Opera Minora Selecta*, I-VII, Amsterdam 1969-1990 (= **Robert, OpMinSel**).
- Robert, L., *À travers l'Asie Mineure. Poètes et prosateurs, monnaies grecques, voyageurs et géographie*, Paris 1980 (= **Robert, À travers l'Asie Mineure**).
- Robert, L., *Documents d'Asie Mineure*, Athènes-Paris 1987 (= **Robert, Documents**).
- Robert, L., Robert, J., *La Carie. Histoire et géographie historique*, II, Paris 1954.
- Robertson, N., *Festivals and Legends: the Formation of Greek Cities in the Light of Public Ritual*, Toronto-Buffalo-London 1992.

- Robinson, E. W., *The First Democracies. Early Popular Government outside Athens*, Historia Einzelschriften 107, Stuttgart 1997.
- Robu, A., “L’affaire de Salamine”, *Dacia* N.S. 48-49, 2004-2005, p. 161-172.
- Robu, A., “Chronique mégarienne. À propos d’un livre récent portant sur les cités mégariennes de Sicile”, *AC* 75, 2006, p. 205-212.
- Robu, A., “Notes sur les dédicaces mégariennes pour Hadrien et Sabine”, in *Écrits de philologie, d’épigraphie et d’histoire ancienne à la mémoire de D. M. Pippidi*, A. Avram (éd.), *Dacia* N.S. 51, 2007, p. 171-176.
- Robu, A., “Réflexions sur le culte d’Apollon à Chalcédoine”, in *Religious History of Europe and Asia. The 6th EASR Conference, Bucharest, 20-23 September 2006*, LEC, Suppl. 2008, à paraître.
- Roebuck, C., *Ionian Trade and Colonization*, New York 1959 (= **Roebuck, Ionian Trade**).
- Roesch, P., *Thespies et la confédération béotienne*, Paris 1965.
- Roscher, W. H. (éd.), *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, Leipzig 1884-1937 (réimpr. Hildesheim-New York 1965-1978) (= **Roscher, Lexikon**).
- Rostovtseff, M. I., *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, Paris 1989 (traduction française de l’édition anglaise Oxford, 1941).
- Rougemont, G., “Delphes et les cités grecques d’Italie du Sud et de Sicile”, in *La Magna Grecia e i grandi santuari della madrepatria. Atti del trentanesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 4-8 ottobre 1991)*, Taranto 1992, p. 157-192.
- Rubel, A., “Hellespontophylakes – Zöllner am Bosporos ? Überlegungen zur Fiskalpolitik des attischen Seebundes (IG I³ 61)”, *Klio* 83, 1, 2001, p. 39-51.
- Ruge, W., s.v. “Astakos” 2, *RE* II, 1896, col. 1774-1775 (= **Ruge, Astakos**).
- Ruge, W., s.v. “Kalchedon” 1, *RE* X, 1919, col. 1555-1559.
- Ruge, W., s.v. “Mariandynoi”, *RE* XIV, 1930, col. 1747-1749.
- Ruge, W., s.v. “Olbia” 1, *RE* XVII, 1937, col. 2403-2404.
- Rusjaeva, A. S., “Le culte de la Parthénos à Chersonèse Taurique à l’époque de sa fondation”, in *Religions du Pont-Euxin, Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 99-104.
- Russu, I., *La langue des Thraco-Daces*², Bucarest 1967 (en roumain).

- Ruzé, F., “La fonction des *probouloi* dans le monde grec antique”, in *Mélanges d’histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris 1974, p. 443-462 (= F. Ruzé, *Eunomia. À la recherche de l’équité*, Boulogne-sur-mer-Paris 2003, p. 11-29).
- Ruzé, F., “Les tribus et la décision politique dans les cités grecques archaïques et classiques”, *Ktèma* 8, 1983, p. 299-306 (= F. Ruzé, *Eunomia. À la recherche de l’équité*, Boulogne-sur-mer-Paris 2003, p. 55-65).
- Ruzé, F., *Délibération et pouvoir dans la cité grecque de Nestor à Socrate*, Paris 1997.
- Şahin, S., *Neufunde von antiken Inschriften in Nikomedia (Izmit) und in der Umgebung der Stadt*, Diss. Münster 1973 (= **Şahin, Neufunde**).
- Salkin, A., “Evidence for the Earlier Foundation of Bizone Colony”, in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è., Sozopol, 6-12 octobre 1985*, Sofia 1986, p. 251-255.
- Salmon, J., “The Heraeum at Perachora and the Early History of Corinth and Megara”, *ABSA* 67, 1972, p. 159-204 (= **Salmon, Heraeum**).
- Salmon, J., Compte rendu de R. P. Legon, *Megara Pol. Hist.*, *JHS* 103, 1983, p. 202-203.
- Salmon, J., *Wealthy Corinth. A History of the City to 338 B. C.*, Oxford 1986 (= **Salmon, Wealthy Corinth**).
- Sammartano, R., “Tradizioni ecistiche e rapporti greco-siculi: le fondazioni di Leontini e di Megara Hyblaea”, *Seia* 11, 1994, p. 47-93.
- Samuel, A. E., *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity*, München 1972 (= **Samuel, Chronology**).
- Sánchez, P., *L’Amphictionie des Pyles et de Delphes : recherches sur son rôle historique, des origines au II^e siècle de notre ère*, *Historia Einzelschriften* 148, Stuttgart 2001.
- Sakellariou, M. B., Pharaklas, N., *Μεγαρίς. Αιγόσθαινα. Ἐρένεια*, *Ancient Greek Cities* 14, Athènes 1972 (= **Sakellariou-Pharaklas, Μεγαρίς**).
- Sakkéliou, I., “Ἐκ τῶν ἀνεκδότων τῆς Πατμιακῆς βιβλιοθήκης. Scholies de Démosthène et d’Eschine d’après un manuscrit inédit de Patmos”, *BCH* 1, 1877, p. 1-16, 137-155.
- Saprykin, S. J., “Le culte d’Héraclès à Chersonèse et à Héraclée à l’époque de l’Hellénisme”, *SovArch* 1, 1978, p. 38-52 (en russe).
- Saprykin, S. Y., “*Poleis* et la population locale du littoral sud de la mer Noire à l’époque archaïque et classique: Héraclée et les Mariandynes”, in *La situation démographique dans*

- la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque, Tbilisi 1981, p. 9-22 (en russe).
- Saprykin, S. J., "The Northern League: International Relations in the Southern Euxine Seaboard in the Early Hellenistic Period", in *The Black Sea Littoral in the Hellenistic Times. Materials of the 3rd All-Union Symposium on the Ancient History of the Black Sea Littoral, Tsxaltubo-1982*, Tbilisi 1985, p. 49-61 (en russe).
- Saprykin, S. J., "Héraclée du Pont et Chersoèse Taurique: institutions publiques et rapports fonciers", *DHA* 17, 1, 1991, p. 103-117 (= **Saprykin, *Institutions et rapports fonciers***).
- Saprykin, S. J., *Ancient Farms and Land-Plots on the Khora of Khersonesos Tauriki (Research in the Herakleian Peninsula 1974-1990)*, Amsterdam 1994.
- Saprykin, S. J., "Megarice-Heracleia-Chersonesus: Three Names of a Greek City-State in South-Western Taurica", *OTerr* 1, 1995, p. 25-38.
- Saprykin, S. J., "Inscriptions grecques de Chersonèse", *VDI*, 1996, no. 4, p. 43-53 (en russe).
- Saprykin, S. J., *Heracleia Pontica and Tauric Chersonesus before Roman Domination (VI-I centuries B. C.)*, Amsterdam 1997 (= **Saprykin, *Heracleia and Chersonesus***).
- Saprykin, S. J., "La proxénie de Chersonèse pour un Sinopéen", *VDI*, 1998, no. 4, p. 37-65 (en russe) (= **Saprykin, *Proxénie de Chersonèse***).
- Saprykin, S. J., "The Foundation of Tauric Chersonesus", in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetschladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 227-248 (= Saprykin, *Heraclea and Chersonesus*, p. 57-87).
- Saprykin, S. J., Panayotova, K., "La pierre tombale d'un Héracléote à Apollonia pontique", *VDI*, 2003, no. 3, p. 28-45 (en russe).
- Savalli-Lestrade, I., *Les « philoi » royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève 1998.
- Sayar, M. H., *Perinthos-Herakleia (Marmara Ereğlisi) und Umgebung*, Wien 1998 (= **Sayar, *Perinthos-Herakleia***).
- Sčeglov, A. N., "Les Tauroi et les colonies grecques en Tauride", in *La situation démographique dans la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque*, Tbilisi 1981, p. 204-218.
- Schachter, A., *Cults of Boiotia*, *BICS*, Suppl., 38.1-4, Londres 1981-1994.
- Schachter, A., "Boiotia in the Sixth Century B.C.", in *Boiotika. Vorträge vom 5. internationalen Bötien-Kolloquium*, H. Beister, J. Buckler (éds.), Munich 1989, p. 73-86.

- Scheer, T. S., *Mythische Vorväter. Zur Bedeutung griechischer Heroenmythen im Selbstverständnis kleinasiatischer Städte*, München 1993 (= **Scheer, Mythische Vorväter**).
- Scheid-Tissinier, E., “Les prétendants de l’Odyssée, une génération perdue”, in *L’initiation. Actes du colloque de Montpellier (11-14 avril 1991)*, A. Moreau (éd.), Montpellier 1992, p. 105-118. Scheid-Tissinier, E., “Télémaque et les prétendants. Les νέοι d’Ithaque”, *AC* 62, 1993, p. 1-22.
- Scheid-Tissinier, E., “Laos et dèmos, le peuple de l’épopée”, *AC* 71, 2002, p. 1-26.
- Schmidt, F., s.v. “Teukros”, *RE V A*, 1934, cols. 1123-1131.
- Schmidt, G., “Applicazioni della fotografia aerea in ricerche estensive di topografia antica in Sicilia”, *Kokalos* 3, 1957, p. 18-30, tav. 1-13.
- Schnapp-Gourbeillon, A., *Aux origines de la Grèce (XIII^e-VIII^e siècles avant notre ère). La genèse de la politique*, Paris 2002.
- Schneiderwirth, H., *Das pontische Heraklea*, Heiligenstadt 1882.
- Scholten, J. B., *The Politics of Plunder. Aitolians and Their Koinon in the Early Hellenistic Era, 279-117 B. C.*, Berkeley-Los Angeles-London 2000.
- Schönert, E., “Zur Geschichte der Stadt Perinthos”, *Alttertum* 8, 2, 1962, p. 73-80.
- Schönert-Geiss, E., “Der Io-Mythos auf den Silbermünzen von Byzanz”, *Helikon* 6, 1966, p. 174-182.
- Schönert-Geiss, E., *Die Münzprägung von Byzantion*, vol. I-II, Berlin-Amsterdam 1970-1972 (= **Schönert-Geiss, Münzprägung**).
- Schönert-Geiss, E., *Die Münzprägung von Bisanthe, Dikaia, Selymbria*, Berlin 1977.
- Schönfelder, W., *Die städtischen und Bundesbeamten des griechischen Festlandes vom 4. Jahrhundert vor Chr. Geb. bis in die römische Kaiserzeit*, Diss. Leipzig 1917.
- Schuler, C., *Ländliche Siedlungen und Gemeinden im hellenistischen und römischen Kleinasien*, München 1998 (= **Schuler, Ländliche Siedlungen**).
- Schuller, W., *Die Herrschaft der Athener im Ersten Attischen Seebund*, Berlin-New York 1974.
- Schultz, H., s.v. “Hesychios” 10, *RE VIII*, 1913, col.1322-1327.
- Schwabacher, W., “Die Tetradrachmenprägung von Selinunt”, *MBNG* 43, 1925, p. 1-90, Tafel I-III.
- Schwartz, E., s.v. “Apollodorus” 61, *RE I*, 1894, col. 2855-2886.
- Schwartz, E., s.v. “Demetrios” 77, *RE IV*, 1901, col. 2806-2807.

- Schwyzler, E., *Dialectorum Graecorum exempla epigraphica potiora*, Leipzig 1923 (= **Schwyzler, DGE**).
- Scott, L., "Were the Polis Navies in Archaic Greece ?", in *The Sea in Antiquity*, G. J. Olivier et al. (éds.), Oxford 2000, p. 93-115.
- Sealey, R., *A History of the Greek City States ca. 700-338 B. C.*, Berkeley-Los Angeles-London 1976.
- Seeliger, K., "Alkathöos und die megarische Königliste. Eine Pausaniasstudie", in *Festschrift für Johannes Overbeck*, Leipzig 1893, p. 27-44.
- Sergent, B., "Les premiers Celtes d'Anatolie", *REA* 90, 3-4, 1988, p. 329-358.
- Seure, G., "Antiquités thraces de la Propontide", *BCH* 36, 1912, p. 534-641.
- Seure, G., "Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus", *RA* 1911, 2, p. 423-449.
- Seyrig, H., "Monnaies hellénistiques de Byzance et de Calcédoine", in *Essays in Greek Coinage presented to Stanley Robinson*, C. M. Kraay et G. K. Jenkins (éds.), Oxford 1968, p. 183-200 (= *Scripta Numismatica*, Paris 1986, p. 215-235; = **Seyrig, Monnaies**).
- Shapiro, H. A., "Exekias, Ajax, and Salamis: A Further Note", *AJA* 85, 2, 1981, p. 173-175.
- Shepherd, G., "The Pride of Most Colonials: Burial and Religion in the Sicilian Colonies", *ActaHyp* 6, 1995, p. 51-82.
- Shepherd, G., "Greeks bearing Gifts: Religious Relationships between Sicily and Greece in the Archaic Period", in *Sicily from Aeneas to Augustus. New Approches in Archaeology and History*, C. Smith et J. Serreti (éds.), Edinburg 2000, p. 55-70.
- Sherk, R., "The Eponymous officials of Greek Cities II. Mainland Greece and the Adjacent Islands", *ZPE* 84, 1990, p. 231-295.
- Sherk, R., "The Eponymous officials of Greek Cities II. Mainland Greece and the Adjacent Islands", *ZPE* 84, 1990, p. 231-295.
- Sherk, R. K., "The Eponymous officials of Greek Cities III", *ZPE* 88, 1991, p. 225-260.
- Sherk, R. K., "The Eponymous Officials of Greek Cities. IV", *ZPE* 93, 1992, p. 223-272.
- Shipley, G., *A History of Samos*, Oxford 1987.
- Simon, E., "Héra en Béotie et en Thessalie", in *Héra. Images, espaces, cultes. Actes du colloque international (Lille, 29-30 novembre 1993)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1997, p. 83-86
- Sinn, U., "Das Heraion von Perachora. Eine sakrale Schutzzone in der korinthischen Peraia", *MDAI(A)* 105, 1990, p. 53-116 (= **Sinn, Heraion**).

- Sinn, U., "La funzione dell'Heraion di Perachora nella *peraía* corinzia", in *Geografia storica della Grecia Antica. Tradizioni e problemi*, F. Prontera (éd.), Roma-Bari 1991, p. 209-232.
- Sjöqvist, E., *Sicily and the Greeks. Studies in the Interrelationship between the Indigenous Populations and the Greek Colonists*, Ann Arbor 1973 (= **Sjöqvist, Sicily and the Greeks**).
- Smith, P. J., *Megaris in Hellenistic and Roman Times: an Archaeological and Epigraphic Study*, Thesis (Ph. D.), McGill University, Montréal 2000 (= **Smith, Megaris**).
- Sokolowski, F., *Lois sacrées des cités grecques. Supplément*, Paris 1962.
- Sölch, J., "Bithynische Städte im Altertum", *Klio* 19, 1925, p. 140-188.
- Solmsen, F., *Beiträge zur griechischen Wortforschung*, Strasbourg 1909.
- Solomonik, E. I., *Novie epigraficheskie pamiatniki Khersonesa*, Kiev, vol. I: 1964, vol. II: 1973 (en russe; = **Solomonik, Epigraf. Khers.**).
- Solomonik, E. I., Nikolaenko, G. M., "Les lots agraires de Chersonèse au début du III^e siècle av. J. C. (*ad IOSPE I² 403*)", *VDI*, 1990, no. 2, p. 79-99 (en russe).
- Sourov, E. G., "Nouvelle inscription de Chersonèse", *VDI*, 1960, no. 3, p. 154-158 (en russe) (= **Sourov, Inscr. de Chersonèse**).
- Spatafora, F., "L'alta e media Valle del Belice tra la Media Età del Bronzo e l'età arcaica", *Kokalos* 42, 1996, p. 189-191.
- Stahl, M., *Aristokraten und Tyrannen im archaischen Athen. Untersuchungen zur Überlieferung, zur Sozialstruktur und zur Entstehung des Staates*, Stuttgart 1987.
- Steffen, W., "Zur Geschichte Megaras im sechsten Jahrhundert v.u.Z.", in *Neue Beiträge zur Geschichte der alten Welt. 1. Alter Orient und Griechenland*, Berlin 1964, p. 293-299.
- Stein-Hölkeskamp, E., "Adel und Volk bei Theognis", in *Volk und Verfassung im vorhellenistischen Griechenland. Beiträge auf dem Symposium zu Ehren von Karl-Wilhelm Welwei in Bochum, 1-2 März 1996*, W. Eder et K.-J. Hölkeskamp (éds.), Stuttgart 1997, p. 21-35.
- Steinrück, M., *Iambos. Studien zum Publikum einer Gattung in der frühgriechischen Literatur*, Zürich-New York-Olms 2000.
- Stolba, V. F., "Une nouvelle dédicace de la Crimée du Nord-Ouest et les aspects du culte d'Héraclès à Chersonèse", *VDI*, 1989, no. 4, p. 55-70 (en russe).
- Stolba, V. F., "Quelques noms dans les inscriptions sur des céramiques de Chersonèse", *Archeologičeski Vesti* 2, 1993, p. 107-112 (en russe).

- Stoll, H. W., Immisch, O., s.v. “Kalchas”, in Roscher, *Lexikon*, I, 2, col. 921-924.
- Stoyanov, R. V., “Quelques notes sur l’époque et les causes de la fondation de Chersonèse Taurique”, *VDI* 2007, no. 2, p. 125-144 (en russe).
- Stronk, J., “Wreckage at Salmydessos”, in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII–V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 203-215.
- Strubbe, J. H. M., “Gründer kleinasiatischer Städte. Fiktion und Realität”, *AncSoc* 15-17, 1984-1986, p. 283-304.
- Surikov, I. Ye., “Ostracisme et ostraka à Athènes et en dehors de ses frontières”, *Hyperboreus* 6, 1, 2000, p. 103-123 (en russe).
- Svenbro, J., “A Mégara Hyblaea: le corps géomètre”, *Annales (HSS)* 37, 1982, p. 953-964.
- Svoronos, J. N., “Ἀρχαῖα ἐλληνικὰ νομίσματα. Γ'. Ὁ Κάλχας καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ. Χρονολογία τῶν ἀρχαιοτέρων νομισμάτων τῶν Καλχηδονίων”, *AEph* 1890, p. 165-170, pl. 8, nos. 29-31.
- Svoronos, J. N., “Νομισματικὰ ἀνάλεκτα”, *AEph* 1889, p. 68-115.
- Swoboda, H., *Die griechischen Volksbeschlüsse*, Leipzig 1890 (= **Swoboda, Gr. Volksbeschlüsse**).
- Swoboda, H., “Studien zu den griechischen Bünden”, *Klio* 12, 1912, p. 17-50.
- Szanto, E., *Die griechischen Phylen*, Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien, Philosophisch-Historische Classe 144, no. 5, Wien 1901.
- Tacheva-Hitova, M., *Eastern Cults in Moesia inferior and Thracia (5th Century BC-4th Century AD)*, Leiden 1983.
- Tam, W. W., *Antigonos Gonatas*, Oxford 1969 (réimpression de l’édition de 1913).
- Tam, W. W., “The Greeks Leagues and Macedonia”, in *The Cambridge Ancient History*, vol. VII : *The Hellenistic Monarchies and the Rise of Rome*, S. A. Cook et al. (éds.), Cambridge 1928, p. 732-768 (= **Tarn, Gr. Leagues and Macedonia**).
- Tausend, K., *Amphyktionie und Symmachie. Formen zwischenstaatlicher Beziehungen im archaischen Griechenland*, Stuttgart 1992.
- Taylor, M. C., *Salamis and the Salaminioi. The History of an unofficial Athenian Demos*, Amsterdam 1997 (= **Taylor, Salamis**).
- Tedeschi, G., “La guerra lelantina e la cronologia esiodea”, in *Studi triestini di antichità in onore di L. A. Stella*, Trieste 1975, p. 149-167.
- Thamm, M., *De re publica ac magistratibus Megarensium*, Dissertation Halle 1885.

- Thomas, R., *Literacy and Orality in Ancient Greece*, Cambridge 1992.
- Thompson, M., "A Countermarked Hoard from Büyükçekmece", *ANSMN* 6, 1954, p. 11-34.
- Thompson, M., Mørkholm, O., Kraay, C. M., *An Inventory of Greek Coin Hoards*, New York 1973.
- Tod, M. N. (éd.), *A Selection of Greek Historical Inscriptions to the End of the Fifth Century B.C.*², Oxford 1951.
- Tod, M. N., Compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, in *CR* 49, 1935, p. 76-77.
- Toepffer, J., *Quaestiones Pisistrateae*, Dorpat 1886.
- Toepffer, J., *Attische Genealogie*, Berlin 1889.
- Toepffer, J., "Astakos", *Hermes* 31, 1896, p. 124-136.
- Toepffer, J., s.v. "Aisymnetes" 1, *RE* I, 1, 1893, col. 1089-1091.
- Tomlinson, R. A., "Perachora: the Remains outside two Sanctuaries", *ABSA* 64, 1969, p. 155-258.
- Tomlinson, R. A., *Argos and the Argolid. From the End of the Bronze Age to the Roman Occupation*, Ithaca-New York 1972.
- Tomlinson, R. A., *Greek Sanctuaries*, London 1976.
- Tomlinson, R. A., "The Upper Terraces at Perachora", *ABSA* 72, 1977, p. 197-202.
- Tomlinson, R. A., "Perachora", in *Le sanctuaire grec, Entretiens sur l'Antiquité classique* 37, A. Schachter et J. Bingen (éds.), Genève 1990, p. 321-346 (= **Tomlinson, Perachora**).
- Tomlinson, R. A., "The Chronology of the Perachora *Hestiatorion* and its Significance", in *Symptotica. A Symposium on the Symposium*, O. Murray (éd.), Oxford 1990, p. 95-101.
- Touloumakos, J., *Der Einfluß Roms auf die Staatsform der griechischen Stadtstaaten des Festlandes und der Inseln im ersten und zweiten Jhdt. v. Chr.*, Diss. Göttingen 1967.
- Travlos, J., *Bildlexikon zur Topographie des antiken Attika*, Tübingen 1988.
- Tréheux, J., "Sur les *probouloi* en Grèce", *BCH* 113, 1989, p. 241-247.
- Treu, G., *Die Bildwerke von Olympia in Stein und Thon, Olympia* III, Berlin 1897.
- Treuer, A. A., "The Intimate Relation between Economic and Political Conditions in History, as illustrated in Ancient Megara", *CPh* 20, 1925, p. 115-132 (= **Treuer, Megara**).
- Treves, P., "Les documents apocryphes du *Pro Corona*", *LEC* 9, 1940, p. 138-174.
- Tréziny, H., "Navires attiques et navires corinthiens à la fin du VIII^e siècle. À propos d'un cratère géométrique de Mégara Hyblaea", *MEFRA* 92, 1980, p. 17-34.

- Tréziny, H., *Les enceintes de Mégara Hyblaea*, thèse de doctorat de l'Université de Provence, Aix-en-Provence 1997 (= **Tréziny, Enceintes de Mégara**).
- Tréziny, H., "Lots et îlots à Mégara Hyblaea. Questions de méthodologie", in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II » (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995)*, Rome 1999, p. 141-183 (= **Tréziny, Lots et îlots à Mégara**).
- Tréziny, H., "Urbanisme et voirie dans les colonies grecques archaïques de Sicile orientale", *Pallas* 58, 2002, p. 267-282 (= **Tréziny, Urbanisme et voirie**).
- Tréziny, H., "Les colonies grecques de Méditerranée occidentale", *Revue d'histoire urbaine* 13, 2005, p. 51-66 (= **Tréziny, Colonies gr. de Méditerranée**).
- Tréziny, H., "Les fortifications archaïques dans le monde grec colonial d'Occident", in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra (Erice, 12-15 ottobre 2003)*, vol. I, Pisa 2006, p. 255-266.
- Tréziny, H., Compte rendu de De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, *Gnomon* 78, 2006, p. 712-716.
- Trümper, C., *Untersuchungen zu den altgriechischen Monatsnamen und Monatsfolgen*, Heidelberg 1997.
- Tscherikower, V., *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Großen bis auf die Römerzeit*, *Philologus*, Suppl. 19, 1, Leipzig 1927.
- Tsetskhladze, G. R., "Greek Colonisation of the Black Sea Area. Historical Interpretation of Archaeology", in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetskhladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 9-68.
- Tsetskhladze, G. R., "Ionians Abroad", in *Greek Settlements in the Eastern Mediterranean and the Black Sea*, G. R. Tsetskhladze et A. M. Snodgrass (éds.), Oxford 2002, p. 81-96.
- Türk, G., s.v. "Thestor" 1, *RE* VI A, 1 (1936), col. 185.
- Türk, G., s.v. "Pamphylos" 2, *RE* XVIII, 3, 1949, col. 408.
- Tusa, S., "Presenze indigene nel territorio selinuntino", *SicArch* XV, 49-50, 1982, p. 111-118.
- Tusa, S. et al., "Selinunte-Malophoros: rapporto preliminare sulla II campagna di scavi", *SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 13-88.
- Tusa, V., "Palermo, Segesta, Selinunte", *NSA serie viii*, 8, 1-6, 1954, p. 146-155.
- Tusa, V., "Le divinità ed i templi di Selinunte", *Kokalos* 13, 1967, p. 186-193.

- Tusa, V., "La zona archeologica di Poggioreale", *SicArch* V, 18-20, 1972, p. 57-60.
- Tusa, V., "Materiali greci dell'VIII e del VII secolo a. C. nella Sicilia Occidentale", in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 47-51.
- Tusa, V., "Le necropoli di Selinunte", in *Odeon e altri monumenti archeologici*, A. Adriani et al. (éds.), Palermo 1981, p. 177-230.
- Tusa, V., "Ricerche e scavi nelle necropoli selinuntine", *ASAA* 60, LX, N. S. XLIV (1982), 1984, p. 189-202.
- Tusa, V., "Greci e punici", in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la villa «Kérylos»* (1991), *Collection de l'Ecole française de Rome* 208, Rome 1995, p. 19-28 (= **Tusa, Greci e punici**).
- Urban, R., *Wachstum und Krise des achäischen Bundes. Quellenstudien zur Entwicklung des Bundes von 280 bis 222 v. Chr.*, *Historia Einzelschriften* 35, Wiesbaden 1979 (= **Urban, Wachstum und Krise**).
- Ure, P. N., *The Origin of Tyranny*, Cambridge 1922.
- Vaglio, M., "L'ecista ateniese. Una nota su Teocle, il fondatore di Nasso", *Hesperia*, 17: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Rome 2003, p. 159-164.
- Vallet, G., "La colonisation chalcidienne et l'hellénisation de la Sicile orientale", *Kokalos* 8, 1962, p. 30-51 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 87-105).
- Vallet, G., "Métropoles et colonies. Leurs rapports jusque vers la fin du VI^e siècle", in *Metropoli e colonie di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 13-17 ottobre 1963)*, Naples 1964, p. 209-229 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 19-32).
- Vallet, G., "Céramique d'importation en Sicile avant 730", in *Incontro di studi sugli inizi della colonizzazione greca in Occidente (Napoli-Ischia 1968)*, *Dialoghi di archeologia* 3, 1969, p. 126-171 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 323-361).
- Vallet, G., "La colonisation grecque en Occident", in Vallet, *Le monde gr. Colonial*, p. 3-17 [communication au *XIII^e Congrès international des Sciences Historiques*, Moscou (1970), 1973, p. 53-72].
- Vallet, G., "Espace privé et espace public dans une cité coloniale d'Occident (Mégara Hyblaea)", in *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M. I. Finley (éd.), Paris 1973, p. 83-94 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 463-475).

- Vallet, G., "Travaux et recherches à Mégara Hyblaea", *Kokalos* 26-27, 1980-1981, p. 789-804.
- Vallet, G., "Rhégion et Zancle, vingt ans après", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 389-403 (= in *Il commercio greco nel Tirreno in età arcaica. Atti del seminario in memoria di Mario Napoli (Salerno, 1977)*, Salerno 1981, p. 111-125).
- Vallet, G., "La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale. Position des problèmes", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 363-372 (= *La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale*, G. Vallet (éd.), Naples, *Cahiers du Centre Jean Bérard* 3, 1982, p. 11-19).
- Vallet, G., "Urbanisation et organisation de la chora coloniale grecque en Grande Grèce et en Sicile", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 477-495 [= in *Modes de contacts et processus de transformation des les sociétés anciennes (Acte du colloque de Cortone, mai 1981)*, Pise-Rome 1983, p. 937-956; = **Vallet, Urbanisation**].
- Vallet, G., "Bilan des recherches à Mégara Hyblaea", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 453-462 [= in *Atti del Convegno internazionale « Grecia, Italia e Sicilia nell'VIII e VII secolo a. C. (Athènes 1979)*, ASAA LX, N. S. XLIV (1982), 1984, p. 173-182; = **Vallet, Bilan**].
- Vallet, G., "Les cités chalcidiennes du Déroit et de Sicile", in *Gli Eubei in Occidente. Atti del diciottesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Tarento 1978)*, Tarento 1984, p. 83-114 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 115-162).
- Vallet, G., "Le fait urbain en Grèce et en Sicile à l'époque archaïque", in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 497-516 (= G. Vallet, "L'apporto dell'urbanistica. Le fait urbain en Grèce et en Sicile à l'époque archaïque", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 133-155).
- Vallet, G., s.v. "Brucoli", in *BTCGI* IV, 1985, p. 200-204.
- Vallet, G., s . v. "Megara Iblea", in *BTCGI* IX, 1991, p. 511-534.
- Vallet, G., "Chronique, Mégara Hyblaea", *MEFRA* 105, 1993, p. 462-470.
- Vallet, G., *Le monde grec colonial d'Italie du Sud et de Sicile*, Paris-Rome 1996 (= **Vallet, Le monde gr. colonial**).
- Vallet, G., Villard, F. "Les dates de fondation de Mégara Hyblaea et de Syracuse", *BCH* 76, 1952, p. 289-346 (= **Vallet-Villard, Dates de fondation**).
- Vallet, G., Villard, F., "À propos des dates de fondation de Mégara Hyblaea, de Syracuse et de Sélinonte", *BIBR* 24, 1955, p. 199-214.

- Vallet, G., Villard, F., “Le repeuplement du site de Mégara Hyblaea à l’époque de Timoléon”, *Kokalos* 4, 1958, p. 100-106.
- Vallet, G., Villard, F., “La date de fondation de Sélinonte: les données archéologiques”, *BCH* 82, 1958, p. 16-26 (= **Vallet-Villard, *La fond. de Sélinonte***).
- Vallet, G., Villard, F., “Céramique et histoire grecque”, in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 231-252 (= *RH* 458, 1961, p. 295-318).
- Vallet, G., Villard, F., *Mégara Hyblaea 2. La céramique archaïque*, Paris 1964 (= **Mégara 2**).
- Vallet, G., Villard, F., *Mégara Hyblaea 4. Le temple du IV^e siècle*, Paris 1966.
- Vallet, G., Villard, F., “Mégara Hyblaea IX. Les problèmes de l’agora et de la cité archaïque”, *MEFR* 81, 1969, p. 7-35.
- Vallet, G., Villard, F., Auberson, F., “Expériences coloniales et urbanisme: les fouilles de Mégara Hyblaea”, *Annales (HSS)* 25, 1970, p. 1102-1113 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 437-452).
- Vallet, G., Villard, F., Auberson, P., *Mégara Hyblaea I. Le quartier de l’agora archaïque*, avec la collaboration de M. Gras et H. Tréziny, Rome 1976 (= **Mégara 1**).
- Vallet, G., Villard, F., Auberson, P., *Mégara Hyblaea 3. Guide des fouilles. Introduction à l’histoire d’une cité coloniale d’Occident*, Rome 1983 (= **Mégara 3**).
- Vallet, G., Voza, G., *Dal neolitico all’era industriale nel territorio da Augusta a Siracusa*, Siracusa 1984 (= **Vallet-Voza, *Dal neolitico***).
- Van Compernelle, R., “La fondation de Naxos et les sources littéraires. Contribution à l’histoire de la colonisation grecque”, *BIBR* 26, 1950, p. 163-185.
- Van Compernelle, R., “La date de fondation de Sélinonte (circa 650 avant notre ère)”, *BIBR* 27, 1952, p. 317-356 (= **Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte***).
- Van Compernelle, R., “À propos des dates de fondation de Sélinonte et de Syracuse”, *BIBR* 28, 1953, p. 165-200 (= **Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse***).
- Van Compernelle, R., “À propos des dates de fondation de Syracuse, de Mégara Hyblaea et de Sélinonte”, *BIBR* 24, 1955, p. 215-240.
- Van Compernelle, R., “Les dates de fondation des colonies siciliotes. À propos d’un article récent”, *AC* 25, 1956, p. 100-105.

- Van Compernelle, R., *Étude de chronologie et d'historiographie siciliotes. Recherches sur le système chronologique des sources de Thucydide concernant la fondation des colonies siciliotes*, Bruxelles-Rome 1959 (= **Van Compernelle, Ét. de chronologie**).
- Van Compernelle, R., "Syracuse, colonie d'Argos?", *Kokalos* 12, 1966, p. 75-101.
- Van Compernelle, R., "La Sicilia e la Grecia arcaica fino alle fine del VI secolo : l'apporto delle fonti letterarie", *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 23-53.
- Van Compernelle, R., "Segesta et gli Elimi, quarant'anni dopo", in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti de seminario di studi, Palermo-Contessa Entellina 25-28 maggio 1989*, G. Nenci, S. Tusa et V. Tusa (éds.), Palermo 1990, p. 73-98.
- Van Compernelle, R., "Lo stanziamento di apoikoi greci presso Capo Zefirio (Capo Bruzzano) nell'ultimo terzo dell'VIII secolo a. C.", *ASNP serie iii*, 22, 3, 1992, p. 761-780 (= **Van Compernelle, Apoikoi greci presso Capo Zefirio**).
- Van de Maele, S., "Le site d'Erenea et la frontière attico-mégariennne", *Phoenix* 34, 1980, p. 153-159.
- Van de Maele, S., Compte rendu de R. P. Legon, *Megara Pol. Hist.*, *EMC* 29, 1985, p. 169-171.
- Van de Maele, S., "La route antique du port mégarien de Pagai à la forteresse d'Aigosthènes", *EMC* 33, 1989, p. 183-188.
- Van de Maele, S., "Le réseau mégarien de défense territoriale contre l'Attique à l'époque classique (V^e et IV^e s. av. J.-C.)", in *Fortificationes Antiquae*, S. van de Maele et J. M. Fossey (éds.), Amsterdam 1992, p. 93-107.
- Van de Maele, S., "Pausanias et la route de Mégare vers Pagai et Érénéia", *CEA* 38, 2001, p. 113-118.
- Van der Kolf, M. C., s.v. "Skiron", *RE* III A, 1929, col. 537-545.
- Van Effenterre, H., "Solon et la terre d'Eleusis", *RIDA* 24, 1977, p. 91-130.
- Van Effenterre, H., Ruzé, F., *NOMIMA. Recueil d'inscriptions politiques et juridiques de l'archaïsme grec*, vol. I-II, Rome 1994-1995 (= **Van Effenterre-Ruzé, NOMIMA**).
- Van Groningen, B. A., *Aristote, Le second livre de l'Économique*, Leyde 1933.
- Van Groningen, B. A., *Theognis: le premier livre*, Amsterdam 1966 (= **Van Groningen, Theognis**).
- Vanicelli, P., Compte rendu de *Megara* 3, *RFIC* 115, 2, 1987, p. 335-339.

- Vanotti, G., "L'archaiologia siciliana di Filisto", in *Hesperia*, 3: studi sulla grecità di Occidente, L. Braccisi (éd.), Rome 1993, p. 115-135.
- Vanotti, G., "L'idea di colonizzazione in Elanico e in Tucidide", in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 97-107.
- Van Wees, H., *Status Warriors. War, Violence and Society in Homer and History*, Amsterdam 1992.
- Van Wees, H. "Greeks bearing Arms. The State, the Leisure Class, and the Display of Weapons in Archaic Greece", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 333-378.
- Van Wees, H., "The Mafia of Early Greece. Violent Exploitation in the Seventh and Sixth Centuries BC", in *Organized Crime in Antiquity*, K. Hopwood (éd.), London 1999, p. 1-51.
- Van Wees, H., "Megara's Mafiosi: Timocracy and Violence in Theognis", in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 52-67 (= **Van Wees, Megara's Mafiosi**).
- Vatin, C., "La stèle funéraire de Byzance n. 41", *BCH* 92, 1968, p. 220-225.
- Wehrli, C., *Antigone et Démétrios*, Genève 1968.
- Veligianni-Terzi, C., *Damiurgen. Zur Entwicklung einer Magistratur*, Diss. Heidelberg 1977.
- Velkov, V., "Mesambria-Mesembria-Nessèbre (Situation, recherches, notes historiques)", in *Nessèbre I*, Sofia 1969, p. 9-28 (= **Velkov, Mesambria**).
- Velkov, V., "Zur Geschichte der Mesambria Pontica im III Jh. v. u. Z.", in *Acta of the Fifth International Congress of Greek and Latin Epigraphy*, Cambridge 1967, Oxford 1971, p. 109-112.
- Velkov, V., "Zum Kult der ägyptischen Gottheiten in Mesambria Pontica (2.-1. Jh.)", in *Hommages à Maarten J. Vermaseren*, Leiden 1978, p. 1293-1295.
- Velkov, V., "Mesambria Pontica", in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, Xenia 16, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 29-50 (= *Geschichte und Kultur Thrakiens und Mösiens*, Amsterdam 1988, p. 81-101).
- Velkov, V., *Geschichte und Kultur Thrakiens und Mösiens*, Amsterdam 1988.
- Velkov, V., "Inscriptions antiques de Messambria (1964-1984)", in *Nessèbre III*, Burgas 2005, p. 159-193 (= **Velkov, Inscr. de Messambria**).
- Venedikov, I., "La Mésambria thrace", in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 7-22.
- Venedikov, I., "Trois reliefs surprenants de Mésambria", in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 83-95.

- Venedikov, I., "Les fortifications dans la partie nord-ouest de Nessèbre", in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 23-80.
- Verdelis, N. M., Alexandri, O., "Ἀρχαιότητες Ἀργολιδοκορινθίας", *AD* 17, 1961-1962, p. 52-54.
- Verger, S., "Des objets gaulois in les sanctuaires archaïques de Grèce, de Sicile et d'Italie", *CRAI* 2003, 1, p. 525-571.
- Vian, F., "Génies des passes et des défilés", *RA* 39, 1952, p. 129-155.
- Vidal-Naquet, P., "Réflexions sur l'historiographie grecque de l'esclavage", in *Actes du Colloque 1971 sur l'esclavage*, Paris 1972, p. 25-39 (= *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*², Paris 1991, p. 223-248; = **Vidal-Naquet, L'histor. gr. de l'esclavage**).
- Villard, F., "Mégara Hyblaea", *MEFR* 63, 1951, p. 7-52.
- Villard, F., "Le cas de Mégara Hyblaea: est-il exemplaire?", in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli «Frederico II» (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995)*, Rome 1999, p. 133-140.
- Villard, F., Vallet, G., "Mégara Hyblaea II : les fouilles de 1950", *MEFR* 64, 1952, p. 7-38.
- Villard, F., Vallet, G., "Mégara Hyblaea III : les fouilles de 1951", *MEFR* 65, 1953, p. 9-38.
- Villard, F., Vallet, G., "Mégara Hyblaea IV. La campagne de 1952", *MEFR* 66, 1954, p. 13-38.
- Villard, P., "Sociétés et armées civiques en Grèce: de l'union à la subversion", *RH* 266, 1981, p. 297-310.
- Vinogradov, J. G., "La Chersonèse de la fin de l'archaïsme", in J. G. Vinogradov, *Pontische Studien. Kleine Schriften zur Geschichte und Epigraphik des Schwarzmeerraumes*, Mainz 2000, p. 397-419 [= in *Le Pont-Euxin vu par les Grecs. Sources écrites et archéologie. Symposium de Vani (Colchide, septembre-octobre 1987)*, T. Khartchilava et E. Gény (éds.), Paris 1990, p. 85-119].
- Vinogradov, J. G., "Les tribus doriennes à Chersonèse Taurique", *VDI*, 1993, no. 4, p. 61-66 (en russe; = **Vinogradov, Les tribus doriennes**).
- Vinogradov, J. G., "Greek Epigraphy of the North Black Sea Coast, the Caucasus and Central Asia (1985-1990)", *ACSS* 1, 1994, p. 63-74.

- Vinogradov, J. G., “Un nouveau dossier documentaire de l’époque impériale de Chersonèse”, *VDI*, 1996, no. 1, p. 48-60 (en russe).
- Vinogradov, J. G., “Ostrakismos als strenges Kampfmittel für Demokratie im Lichte der neuen Funde aus Chersonesos Taurike”, in *Gab es das Griechische Wunder? Griechenland zwischen dem Ende des 6. und der Mitte des 5. Jahrhunderts v. Chr.*, D. Papendfuß und M. Strocka (éds.), Mainz 2001, p. 379-386.
- Vinogradov, J. G., “Milet und Megara erschliessen den Pontos Euxeinos”, in *Frühes Ionien - eine Bestandsaufnahme: Panionion-Symposion Güzelçamh, 26. September-1. Oktober 1999*, Mainz am Rhein 2007, p. 465-473 (= **Vinogradov, Milet und Megara**).
- Vinogradov, J. G., Zolotarev, M. I., “L’origine de Chersonèse”, in *Most Ancient States of Eastern Europe. 1996-1997. Northern Black Sea Littoral in Antiquity: Source Criticism*, A. V. Podossinov (éd.), Moscou 1999, p. 91-129 (en russe).
- Vinogradov, J. G., Zolotarev, M. I., “L’ostracismo e la storia della fondazione di Chersonesos Taurica. Analisi comparata con gli ostraka dal Kerameikós di Atene”, *MEP* 2, 1999, p. 111-131 (= **Vinogradov-Zolotarev, Ostracismo**).
- Vischer, W., *Archäologisches und Epigraphisches aus Korkyra, Megara und Athen*, Basel 1854.
- Visser, E., *Homers Katalog der Schiffe*, Stuttgart-Leipzig 1997.
- Vitucci, G., *Il regno di Bitinia*, Roma 1953 (= **Vitucci, Regno di Bitinia**).
- Vlahov, K. A., “Die thrakische Herkunft der Ortsnamen an der Schwarzmeerküste während und nach der griechischen Kolonisation”, in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è., Sozopol, 6-12 octobre 1985*, Sofia 1986, p. 174-181.
- Vogt, G., *De rebus Megarensium usque ad bella Persica*, Cassel 1857.
- Vogt, M., “III. Die griechischen Lokalhistoriker”, *Jahrbücher für klassische Philologie*, Suppl. 27, 1902, p. 699-786.
- Von Christ, W., *Geschichte der griechischen Litteratur*, vol. V, part II, München 1913.
- Von Sallet, A., “Ein Goldstater der taurischen Chersonesus mit dem Beinamen ΒΑΣΙΛΕΥΟΥΣΑ und einer Jahreszahl der Chersonesischen Aera”, *Zeitschrift für Numismatik* 4, 1877, p. 273-277.
- Von Sallet, A., “Beiträge zur antiken Münz- und Altertumskunde”, *Zeitschrift für Numismatik* 9, 1882, p. 138-189.
- Von Willamowitz-Moellendorff, U., “Oropos und die Graer”, *Hermes* 21, 1886, p. 91-115.

- Voza, G., "Villasmundo – Necropoli in contrada Fossa", in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Naples 1973, p. 57-63.
- Voza, G., "Ricerche in Ortigia. Esplorazioni nell'area delle necropoli e dell'abitato", in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Naples 1973, p. 81-107.
- Voza, G., "La necropoli della valle del Marcellino presso Villasmundo", in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 104-110.
- Voza, G., "Evidenza archeologiche di VIII e VII secolo a. c. nel territorio di Siracusa: la necropoli di Villasmundo, nella valle del Marcellino", *ASAA LX*, N. S. XIV (1982), 1984, p. 169-171.
- Vulpe, A., "En marge de Ps.-Scymnos 766-770", in *Prima epocă a fierului la Gurile Dunării și în zonele circumpontice. Lucrările colocviul internațional, Tulcea, septembrie 1993 (La première époque du fer à l'embouchure de Danube et dans les régions pontiques. Actes du colloque international)*, Tulcea 1997, p. 181-185.
- Wachter, R., *Non-Attic Greek Vase Inscriptions*, Oxford 2001.
- Wacker, C., "Der akamanische Hafenplatz Panormos", in *Akarnanien. Eine Landschaft im antiken Griechenland*, P. Berktold et al. (éds.), Würzburg 1996, p. 209-213.
- Wade-Gery, H. T., "The Sixth-Century Attic Decree about Salamis", *CQ* 40, 1946, p. 101-104.
- Waddington, W. H., Babelon, E., Reinach, T., *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, I, 1-4, Paris 1908-1925 (réimpr. Hildesheim-New York 1976; = **Waddington-Babelon-Reinach, Recueil**).
- Wagner, R., s.v. "Asopos" 8, *RE* II 2, 1896, col. 1706-1708.
- Walbank, F. W., Compte rendu de Feyel, *Polybe*, *CR* 60, 1, 1960, p. 41-43.
- Walbank, F. W., "The Historians of Greek Sicily", *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 476-498.
- Walbank, F. W., *A Historical Commentary on Polybius*, Oxford, vol. I: 1957, vol. II: 1967, vol. III: 1979 (= **Walbank, Commentary**).
- Wasowicz, A., "Traces de lotissement anciens en Crimée", *MEFRA* 84, 1972, p. 199-229.
- Wasowicz, A., "Les lieux de culte des cités pontiques", in *Religione e città nel mondo antico. Atti. Centro di ricerche e documentazione sull'antichità classica* 11, 1980-1981, Roma 1984, p. 189-210.
- Water, K. H., "The Rise and Decline of some Greek Colonies in Sicily", *AncSoc* 5, 1974, p. 1-19.

- Welwei, K-W., "Heroenkult und Gefallenenehrung im antiken Griechenland", in *Tod und Jenseits im Altertum*, G. Binder et B. Effe (éds.), Trier 1991, p. 50-70 (= *Polis und Arché*, *Historia Einzelschriften* 146, Stuttgart 2000, p. 134-154).
- Wentker, H., "Die Ktisis von Gela bei Thukydides", *MDAI(R)* 63, 1956, p. 129-139.
- West, M. L., *Studies in Greek Elegy and Iambus*, Berlin 1974.
- West, M. L., *The Hesiodic Catalogue of Women. Its Nature, Structure and Origin*, Oxford 1985.
- West, M. L. (éd.), *Iambi et elegi Graeci ante Alexandrum cantati*², vol. II, Oxford 1992.
- West, M. L., *Studies in the Text and Transmission of the Iliad*, München-Leipzig 2001.
- Will, E., *Korinthiaka. Recherches sur l'histoire et la civilisation de Corinthe des origines aux guerres médiques*, Paris 1955 (= **Will, Korinthiaka**).
- Will, E., Compte rendu de *Mégara 1*, *RH* 261, 1976, p. 463-466.
- Will, E., *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*², Nancy, Tome I, 1979; II, 1982 (= **Will, Histoire**²).
- Williams, C. K., "Archaic and Classical Corinth", in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 7-11 ottobre 1994*, Taranto 1995, p. 31-45.
- Wilson, J.-P., "« Ideologies » of Greek Colonization", in *Greek and Roman Colonization: Origins, Ideologies and Interactions*, G. Bradley et J.-P. Wilson (éds.), Swansea 2006, p. 25-57.
- Wilson, R. J. A., "Archeaology in Sicily", *AR for 1981-1982*, p. 84-105.
- Wiseman, J., *The Land of the Ancient Corinthians*, Göteborg 1978 (= **Wiseman, Land**).
- Wörle, M., *Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte von Argos im 5 Jhdt. v. Chr.*, Diss. Friedrich-Alexander-Universität, Erlangen-Nürnberg 1964.
- Zedgenidze, A. A., "La date de foundation de Chersonèse taurique", *KSIA* 159, 1979, p. 26-34 (en russe).
- Ziegler, K., s.v. "Σικελία", *RE* II A, 1923, col. 2461-2522.
- Zolotarev, M. I., "A Boeotian Lekanis from Chersonesos", *ACSS* 1, 1, 1994, p. 112-117.
- Zolotarev, M. I., "To the Earliest Chronology of Chersonesus", in *Antique Poleis of the Black Sea Coast and the Native Population. Papers of the International Scientific Conference*

- “*Interstate Relations in the Black Sea Region before the Romans. Economics, Policy, Culture*”, Sevastopol 1995, p. 100-106.
- Zolotarev, M. I., “Sur la chronologie de Chersonèse à l’époque archaïque”, in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 311-317.
- Zoridis, P., “Τὰ ἀρχαῖα τεῖχη τῶν Μεγάρων”, *AEph* 1985, p. 217-236.
- Zwicker, J., s.v. “Σῆλυς”, *RE* II A, 1923, col. 1327.

Liste des cartes

- Carte 1:** La Mégaride (avec les routes antiques et modernes). Tirée de S. van de Maele, “Pausanias et la route de Mégare vers Pagai et Éréneia”, *CEA* 38, 2001, p. 117, carte 1.
- Carte 2:** La Mégaride. Tirée de Legon, *Megara Pol. Hist.*, carte 1.
- Carte 3:** La Mégaride à l’époque archaïque. Tirée de Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, fig. 15 a.
- Carte 4:** La Mégaride. Tirée de N. D. Papachatzis, Παισανίου Ἑλλάδος Περιήγησις. Ἀττικά, I, Athènes 1974, p. 488, fig. 302.
- Carte 5:** La cité de Mégare avec ses deux acropoles, Alcatheos et Caria. Tirée d’A. Muller, “Megarika”, *BCH* 108, 1984, fig. 10, p. 264-265.
- Carte 6:** Mégare et ses environs. Tirée de M.-A. Bernier, *Études topographique sur les ports de la Mégaride antique*, thèse de maîtrise présentée à l’École des Études Supérieures de l’Université d’Ottawa, Ottawa 1990, fig. 3.
- Carte 7:** Nord-est de la Mégaride. Tirée de S. van de Maele, “La route antique du port mégarien de Pagai à la forteresse d’Aigosthènes”, *EMC* 33, 1989, p. 184, fig. 1.
- Carte 8:** Les fortifications de la Mégaride. Tirée de S. van de Maele, “Le réseau mégarien de défense territoriale contre l’Attique à l’époque classique (V^e et IV^e s. av. J.-C.)”, in *Fortificationes Antiquae*, S. van de Maele et J. M. Fossey (éds.), Amsterdam 1992, p. 105.
- Carte 9:** Plan du sanctuaire d’Héra *Akraiai* de Pérachora. Tirée de Tomlinson, *Perachora*, fig. 1.
- Carte 10:** Carte de l’île de Salamine avec la mention de la presqu’île de Kynosoura. Tirée de H. Kiepert, *Neuer Atlas von Hellas und den hellenischen Colonien*, Berlin 1879, carte 6.
- Carte 11:** Les axes de circulation et les portes de Mégara Hyblaea. Tirée de *Mégara* 5, fig. 470, p. 529.
- Carte 12:** Le centre de Mégara Hyblaea: les rues et les cinq quartiers proposés par Svenbro. Tirée de J. Svenbro, “A Mégara Hyblaea: le corps géomètre”, *Annales (HSS)* 37, 1982, p. 959, fig. 1.
- Carte 13:** Les cultes et les sanctuaires de Mégara Hyblaea. Tirée de Polignac, *Mégara Hyblaea*, fig. 1, p. 213.

- Carte 14:** Le territoire de Mégara Hyblaea. Tirée de M. Gras, H. Tréziny, “Megara Iblea”, in *La città greca antica. Istituzioni, società e forme urbane*, E. Greco (éd.), Rome 1999, fig. 42, p. 252.
- Carte 15:** Le plan de Sélinonte. Tirée de Dewailly, *Statuettes*, fig. 1, p. XII.
- Carte 16:** L’agora de Sélinonte. Tirée de Mertens *et al.*, *Agora*, p. 391, fig. 2.
- Carte 17:** Les découvertes sur l’agora de Sélinonte: le lieu de culte et les plates-formes circulaires (« Steinkreise »). Tirée de Mertens *et al.*, *Agora*, p. 428, fig. 19.
- Carte 18:** Les principaux sites élymes et sikans de la Sicile occidentale. Tirée de De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, fig. 35, p. 104.
- Carte 19:** La carte de la distribution des importations étrusques en Sicile. Tirée de Rallo, *Considerazioni*, fig. 1, p. 543.
- Carte 20:** Sélinonte. L’aire sacrée de la Gaggera: les sanctuaires de Déméter Malophoros, d’Hécate et de Zeus Meilichios. Tirée de E. Gabrici, “Il santuario della Malophoros a Selinunte”, *MAL* 32, 1927, Tav. II.
- Carte 21:** Les colonies grecques de la Propontide et du Pont-Euxin. Tirée de Loukopoulou, *Thrace propontique*, carte 1.
- Carte 22:** Le golfe d’Astacos et les localités modernes de l’antique Bithynie. Tirée de Şahin, *Neufunde*, p. 11, carte 1 (légèrement modifiée).
- Carte 23:** La Mysie et la Bithynie avec la pérée asiatique de Byzance. Tirée de T. Corsten, “Neue Denkmäler aus Bithynien”, *EA* 17, 1991, p. 80.
- Carte 24:** La région de Chalcédoine. Tirée de I. Kalchedon, p. 143.
- Carte 25:** Calchédone et les routes maritimes passant par Propontide vers le Pont-Euxin. Tirée de Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 22, fig. 1.
- Carte 26:** Le Bosphore thrace avec les cités mégariennes de Byzance et de Chalcédoine. Tirée d’Oberhummer, *Bosporos*, col. 750.
- Carte 27:** Les principaux lieux de culte du Bosphore thrace. Tirée de E. Olshausen, s.v. “Bosporos” 1, in *Der neue Pauly. Enzyklopädie der Antike*, vol. II, Stuttgart-Weimar 1997, col. 753-754.
- Carte 28:** La ville de Byzance. Tirée de Janin, *Constantinople*, carte no. 11.
- Carte 29:** La Bithynie et la cité d’Héraclée du Pont. Tirée de I. Heraclea, plan II.
- Carte 30:** 1. La péninsule de Mésambria (Nessèbre). Tirée d’Oppermann, *Westpont. Poleis*, pl. 3, 1 (d’après *Trakijski pametnici*, A. Fol (éd.), Sofia 1982, III, 454, pl. 834). 2. Le plan de

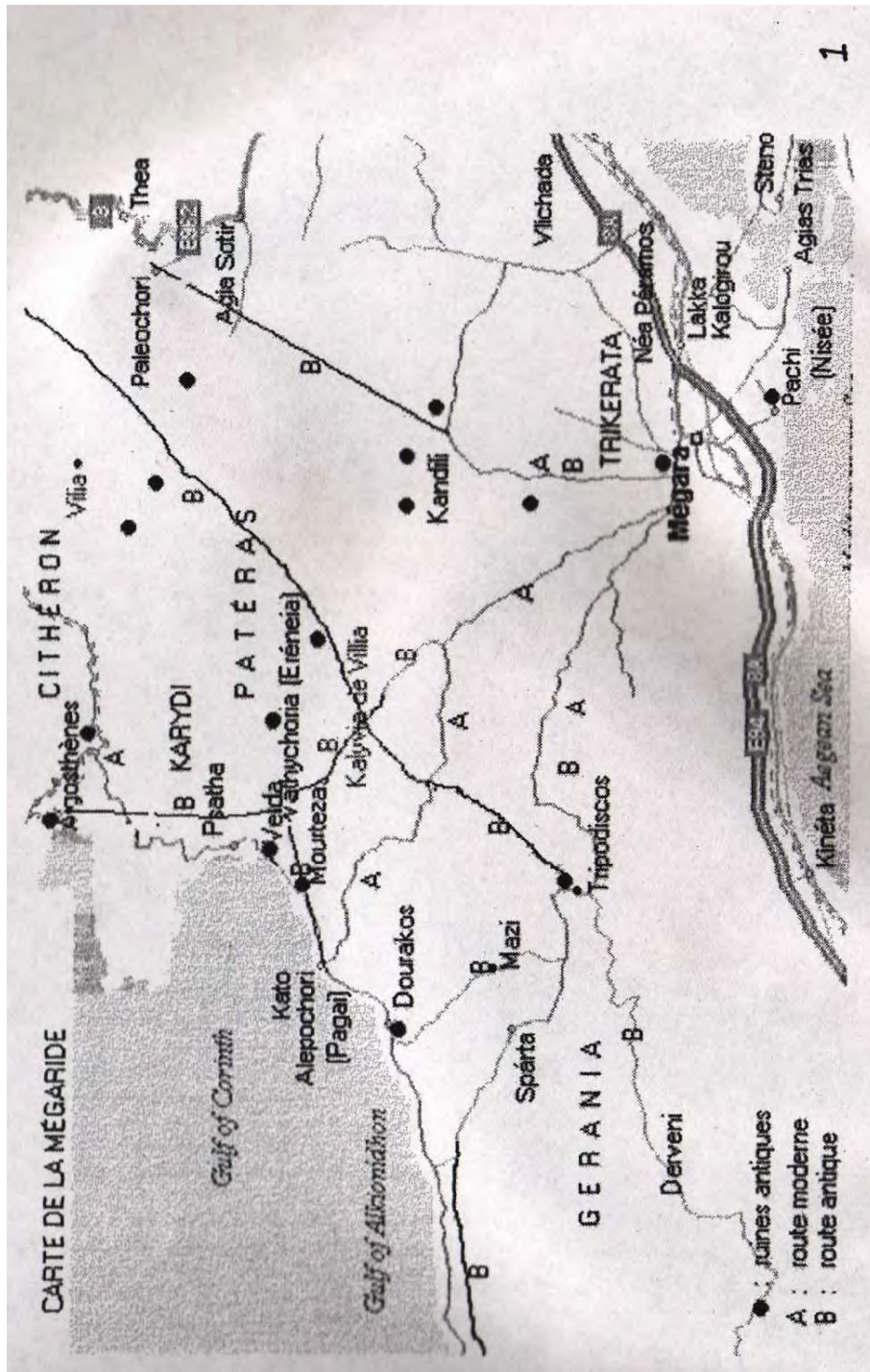
Mésambria. Tirée de L. Ognenova, “L’architecture domestique à Messambria IV^e-II^e s. av. J.-C.”, in *Nessèbre III*, Burgas 2005, p. 10.

Carte 31: La péninsule « héracléote » de Chersonèse: le plan des lots. Tirée de S. J. Saprykin, *Ancient Farms and Land-Plots on the Khor of Khersonesos Tauriki (Research in the Herakleian Peninsula 1974-1990)*, Amsterdam 1994, p. 5, fig. 1.

Carte 32: La zone « Lighthouse Point » de Chersonèse: le plan de lots. Tirée de S. J. Saprykin, *op. cit.*, p. 9, fig. 3 (d’après E. N. Zerebtzoff).

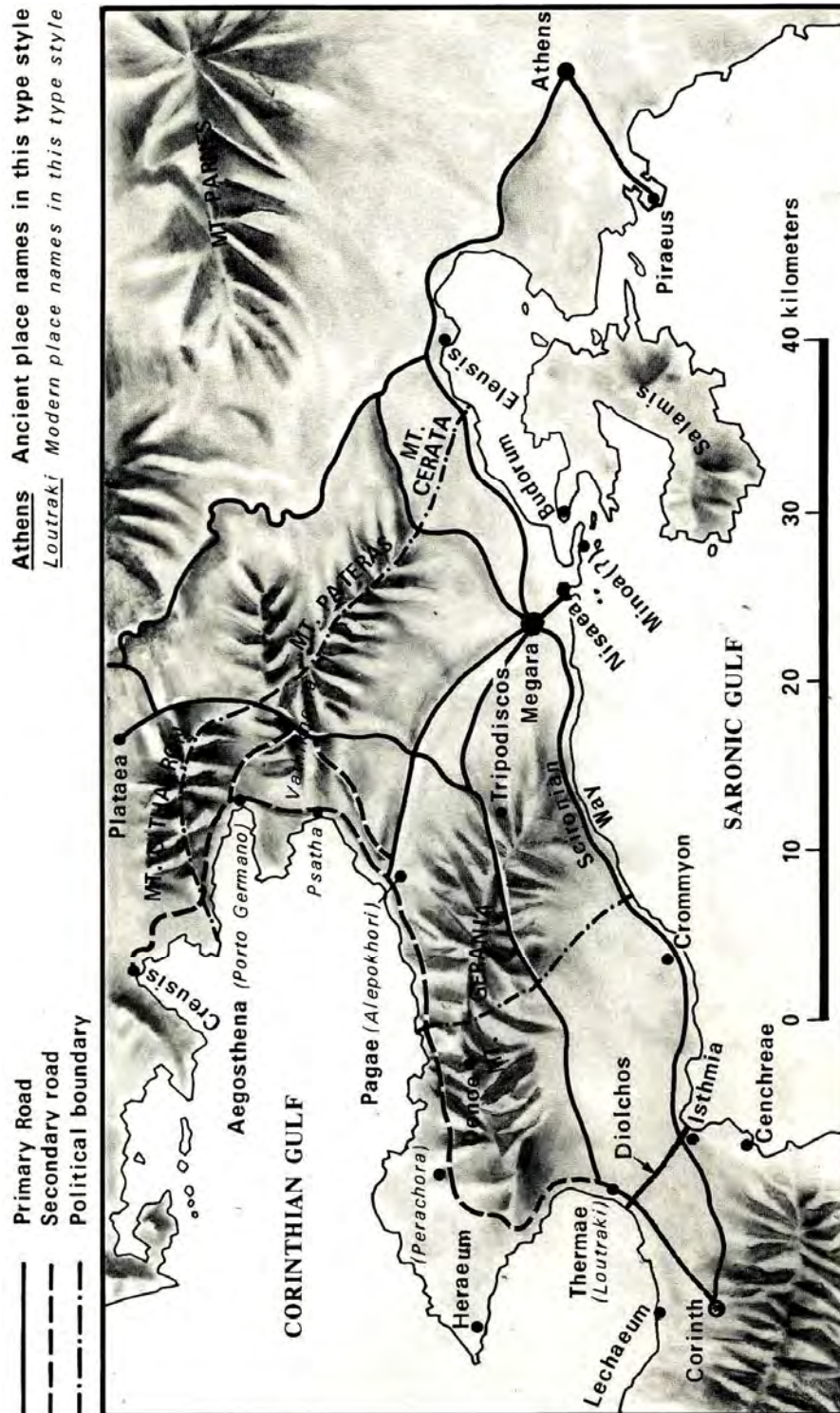
Carte 1

La Mégaride (avec les routes antiques et modernes). Tirée de S. van de Maele, "Pausanias et la route de Mégare vers Pagai et Éréneia", *CEA* 38, 2001, p. 117, carte 1.



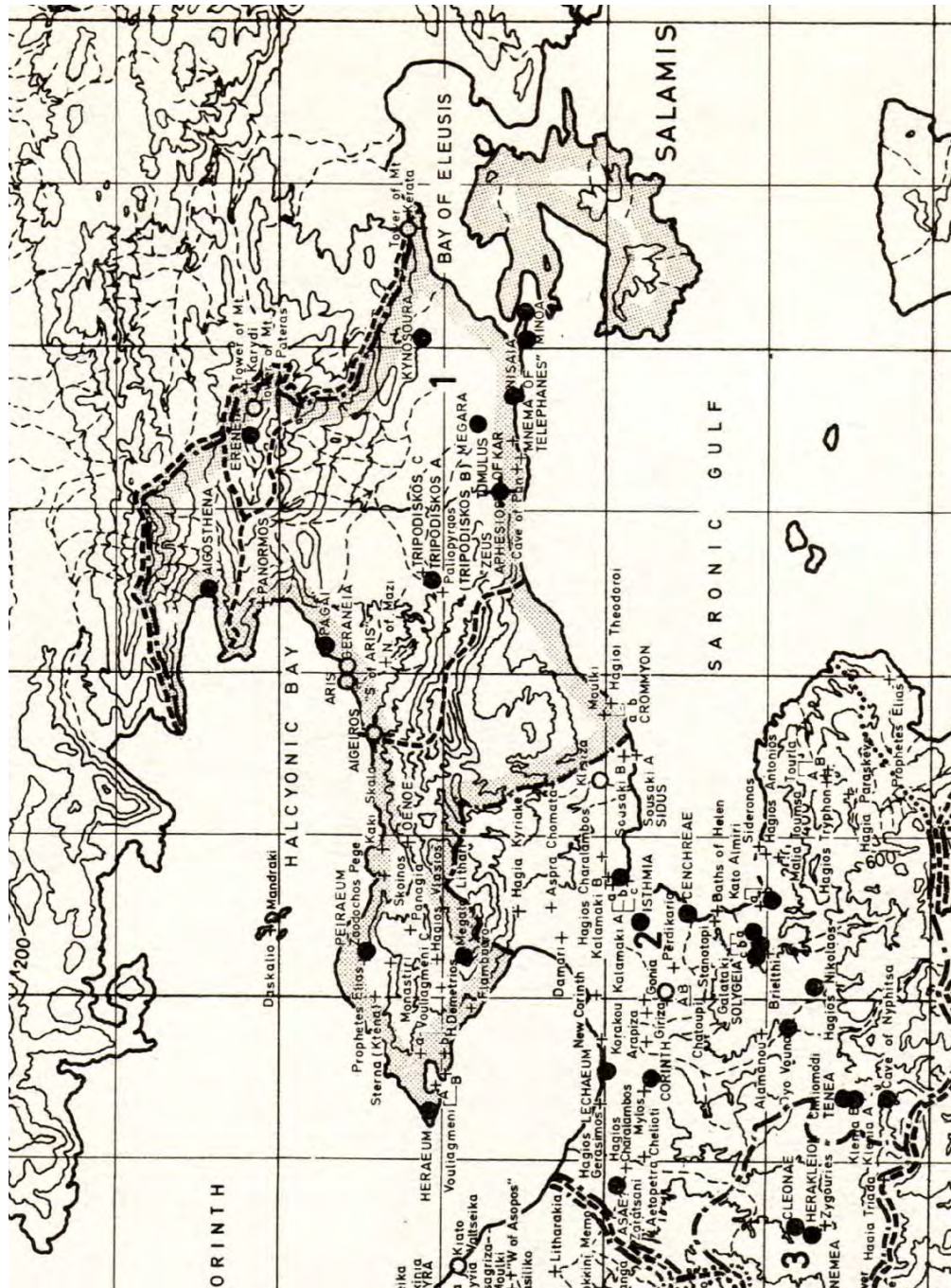
Carte 2

La Mégaride. Tirée de Legon, *Megara Pol. Hist.*, carte 1.



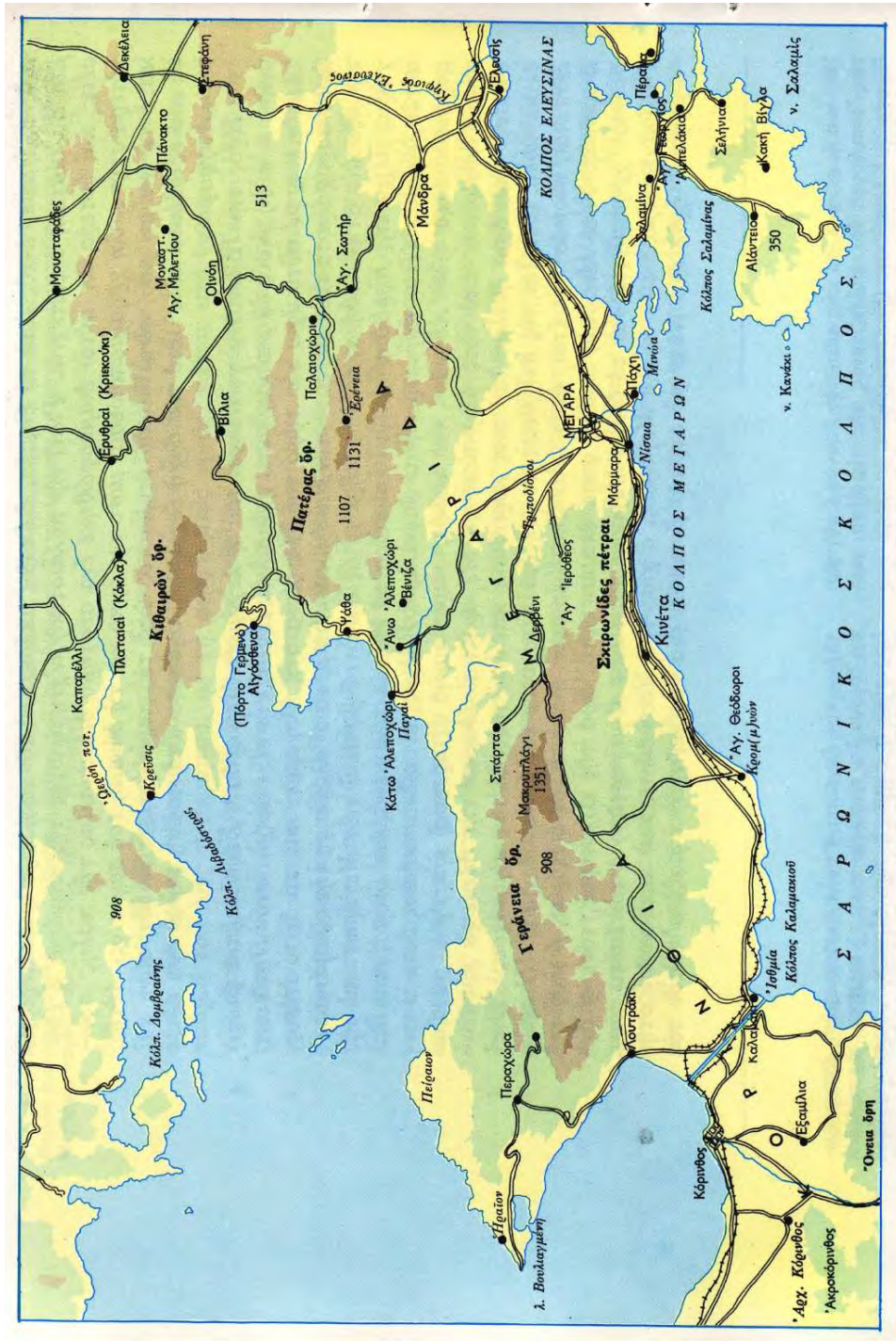
Carte 3

La Mégaride à l'époque archaïque. Tirée de Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, fig. 15 a.



Carte 4

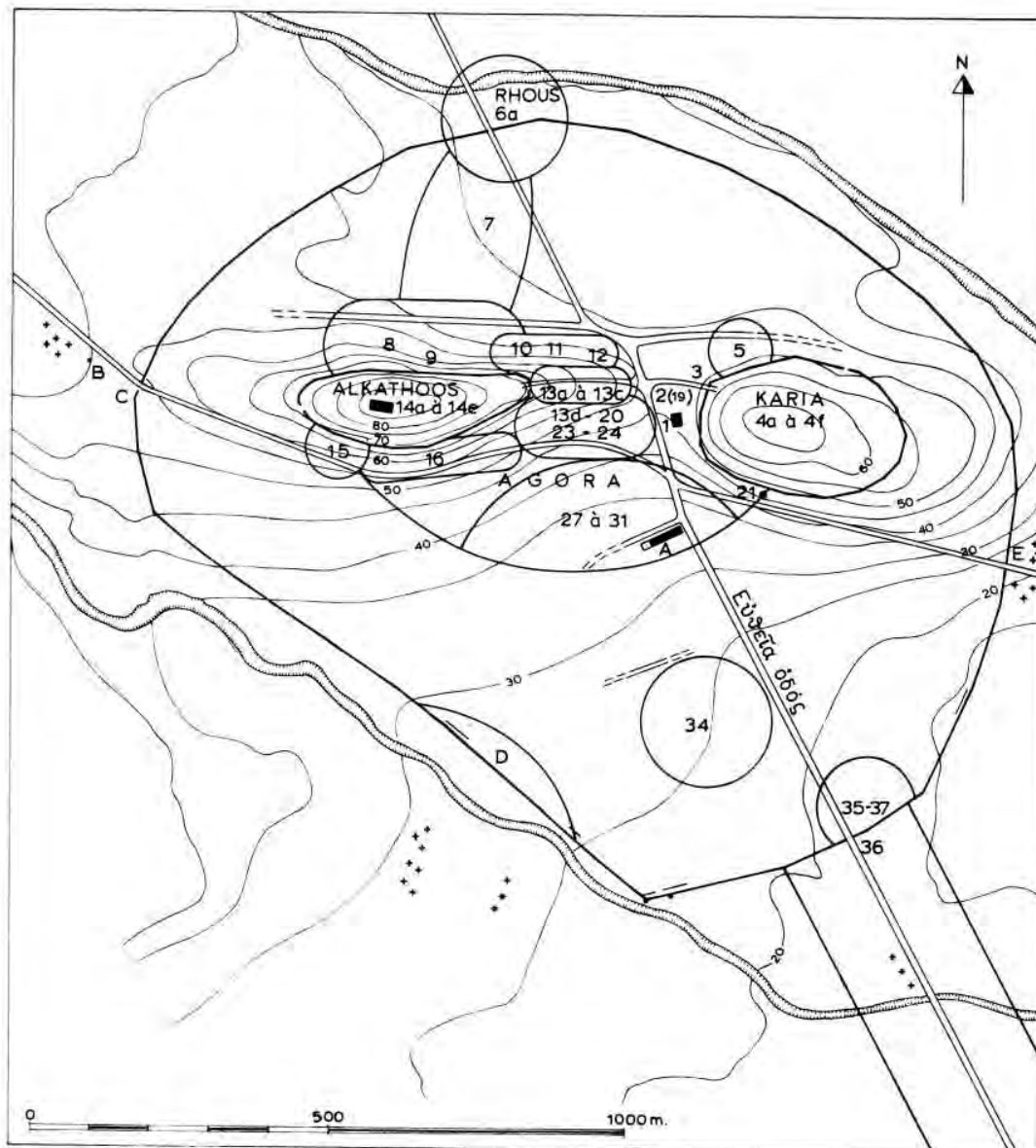
La Mégaride. Tirée de N. D. Papachatzis, Παισανίου Ἑλλάδος Περιήγησις. Ἀττικά, I, Athènes 1974, p. 488, fig. 302.



Carte 5

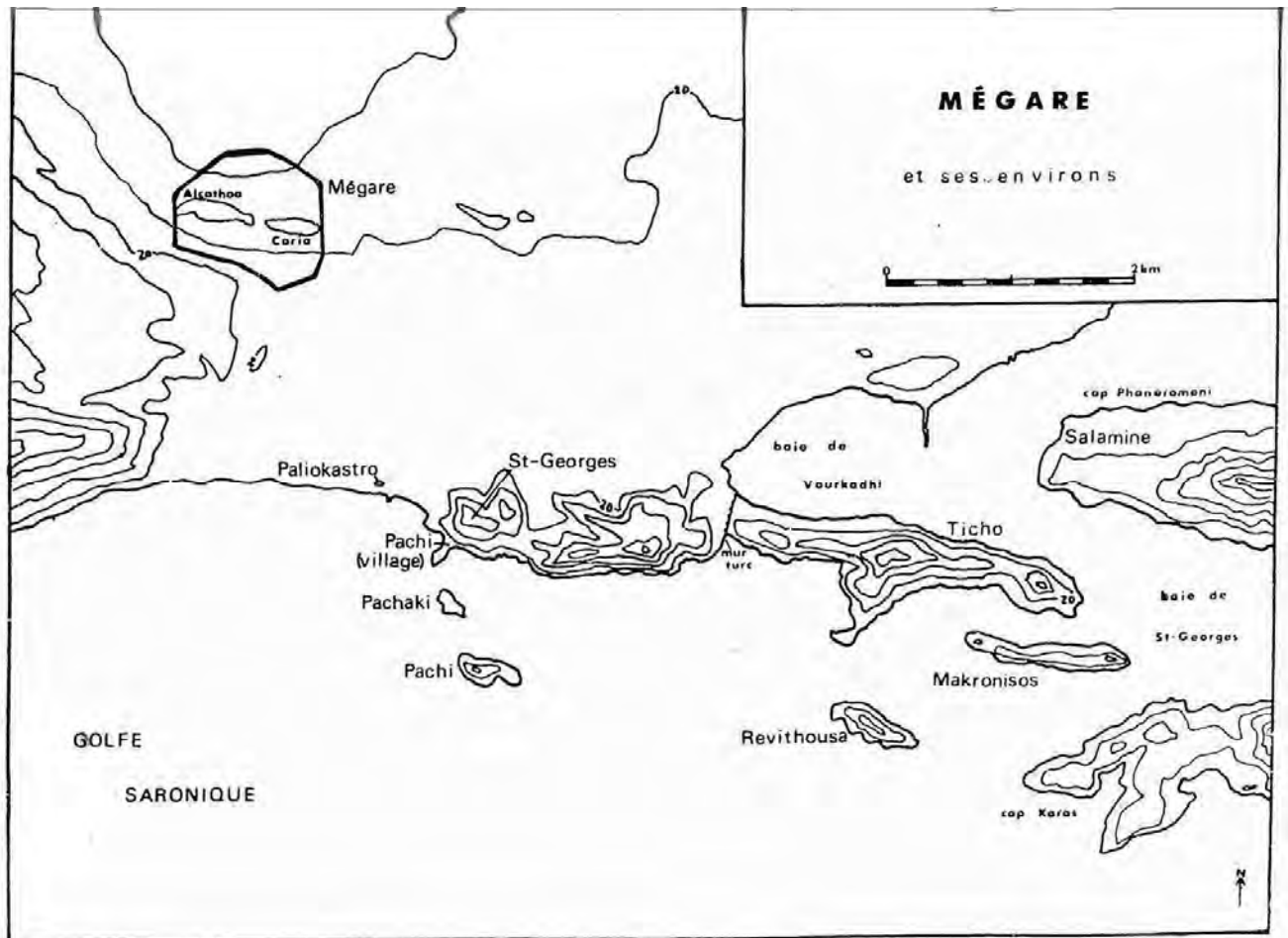
La cité de Mégare avec ses deux acropoles, Alcatheos et Caria. Tirée d'A. Muller, "Megarika", *BCH* 108, 1984, fig. 60, p. 264-265.

Quelques monuments importants: 1 Fontaine de Théagène; 2 Artémision; 3 Olympieion; 4f Megaron de Déméter; 9 Temple d'Apollon et d'Artémis; 10 Hérôon de Pandion; 13a Tombe de Mégareus; 13b Foyer des Dieux *Prodomeis*; 13d *Bouleutèrion*; 14c Temple d'Athéna *Aiantis*; 14d Temple d'Apollon; 15 Tombe de Callipolis; 17 Hérôon d'Iphigénie; 20 Prytanée; 24 Hérôon d'Alcatheos et archives; 25 Tombe de Pyrgo; 26 Tombe d'Iphinoe.



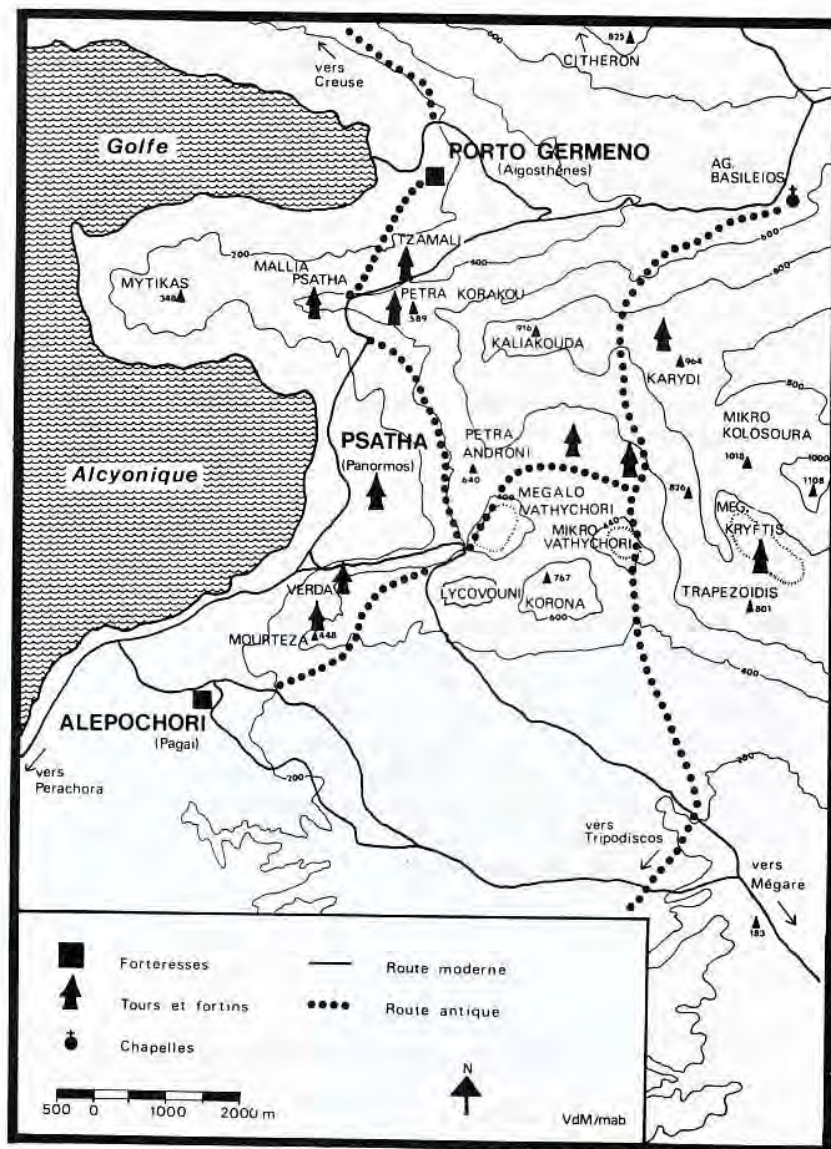
Carte 6

Mégare et ses environs. Tirée de M.-A. Bernier, *Études topographique sur les ports de la Mégaride antique*, thèse de maîtrise présentée à l'École des Études Supérieures de l'Université d'Ottawa, Ottawa 1990, fig. 3.



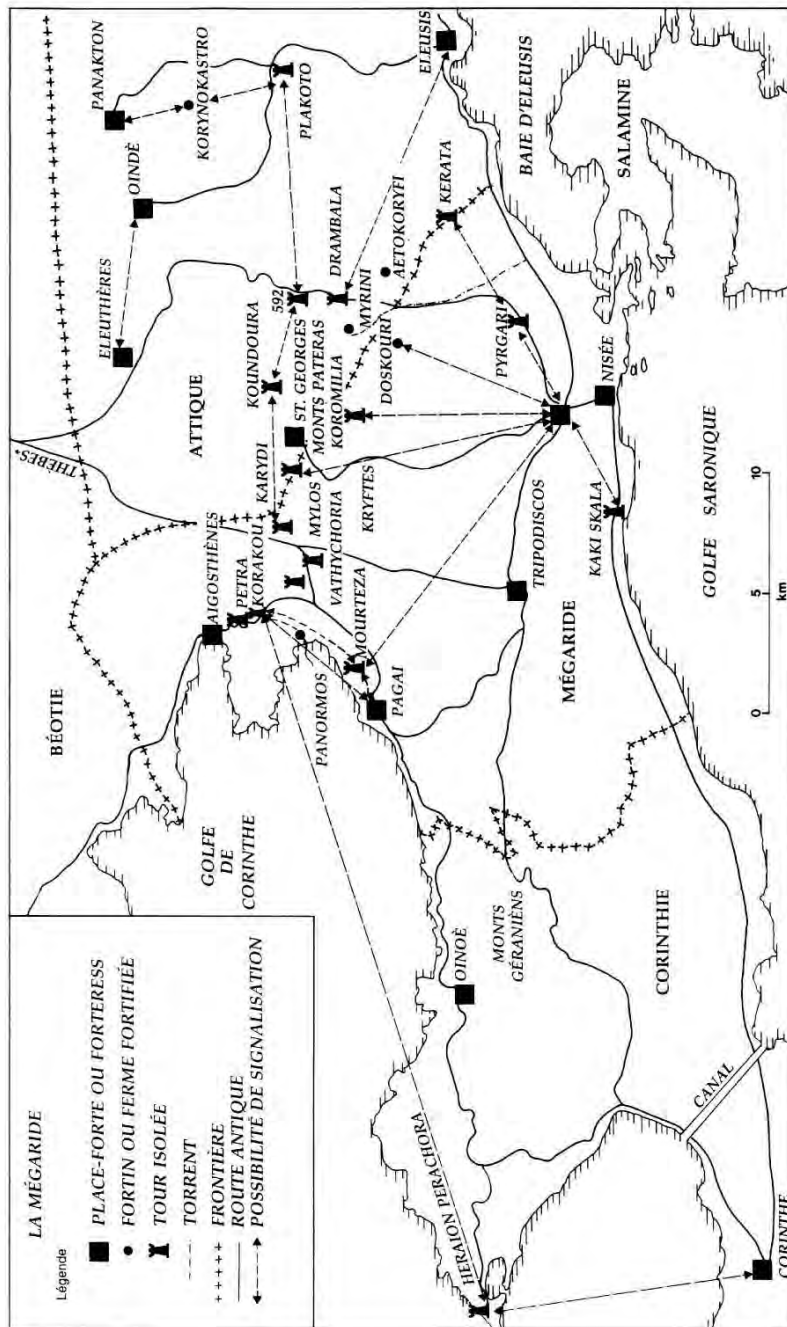
Carte 7

Nord-est de la Mégaride. Tirée de S. van de Maele, "La route antique du port mégarien de Pagai à la forteresse d'Aigosthènes", *EMC* 33, 1989, p. 184, fig. 1.



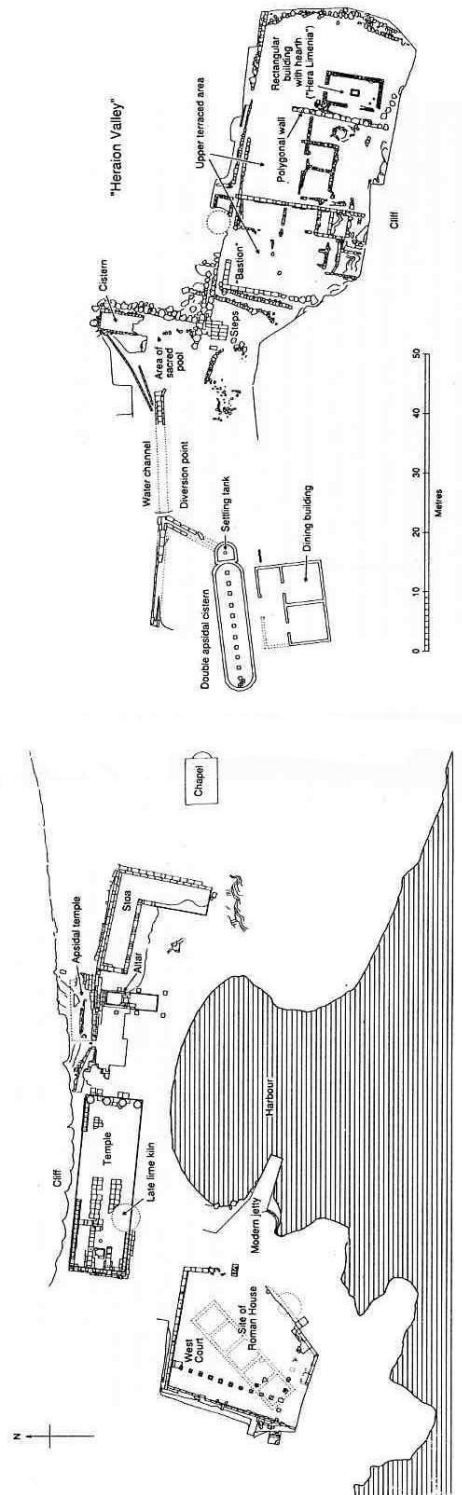
Carte 8

Les fortifications de la Mégaride. Tirée de S. van de Maele, "Le réseau mégarien de défense territoriale contre l'Attique à l'époque classique (V^e et IV^e s. av. J.-C.)", in *Fortificationes Antiquae*, S. van de Maele et J. M. Fossey (éds.), Amsterdam 1992, p. 105.



Carte 9

Plan du sanctuaire d'Héra Akraiai de Pérachora. Tirée de Tomlinson, *Perachora*, fig. 1.



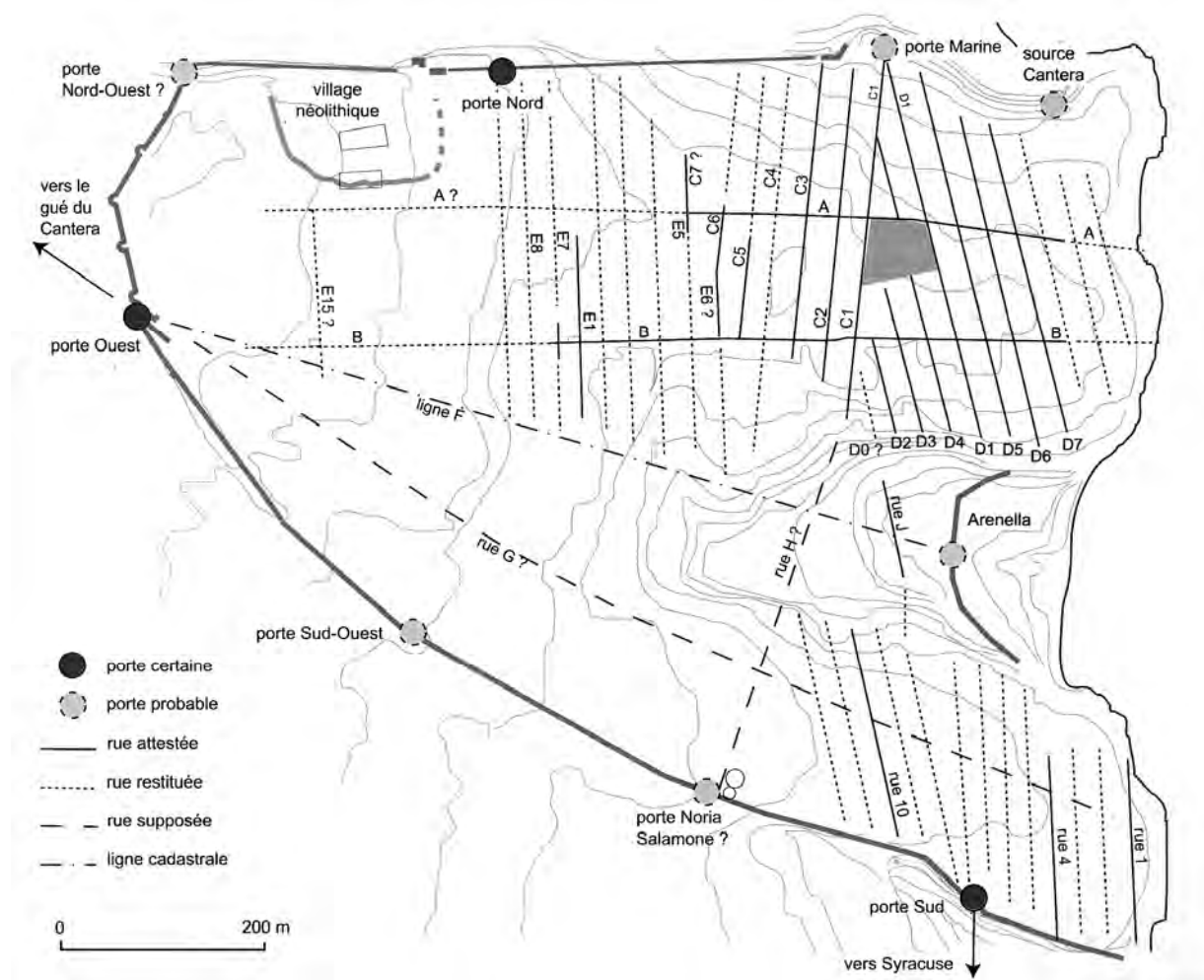
Carte 10

Carte de l'île de Salamine avec la mention de la presqu'île de Kynosoura. Tirée de H. Kiepert, *Neuer Atlas von Hellas und den hellenischen Colonien*, Berlin 1879, carte 6.



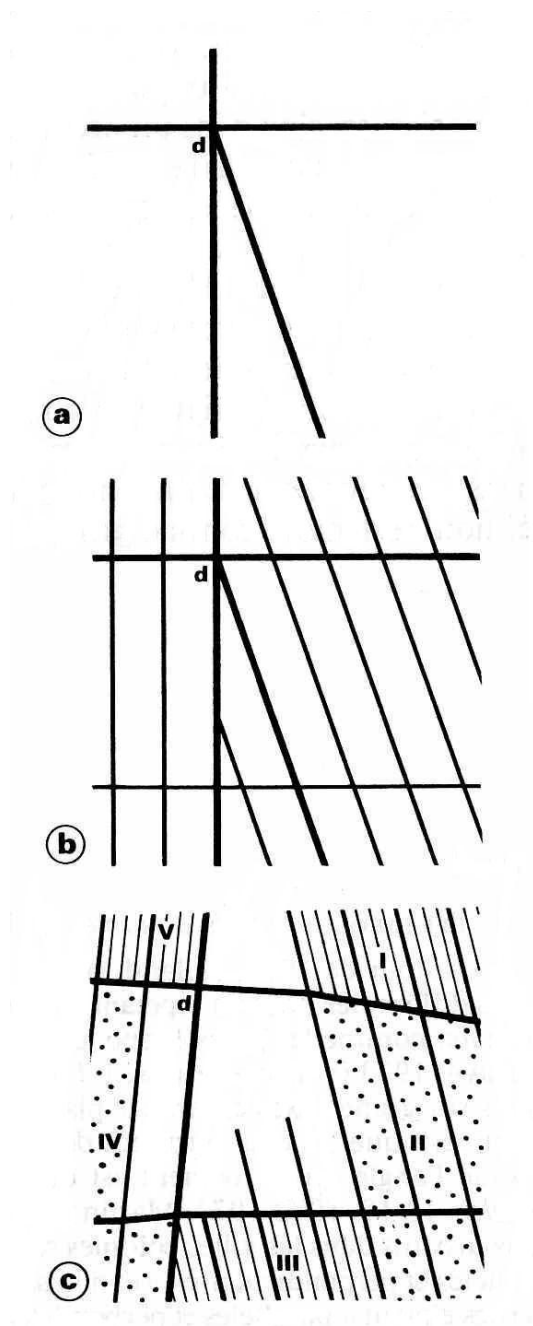
Carte 11

Les axes de circulation et les portes de Mégara Hyblaea. Tirée de *Mégara 5*, fig. 470, p. 529.



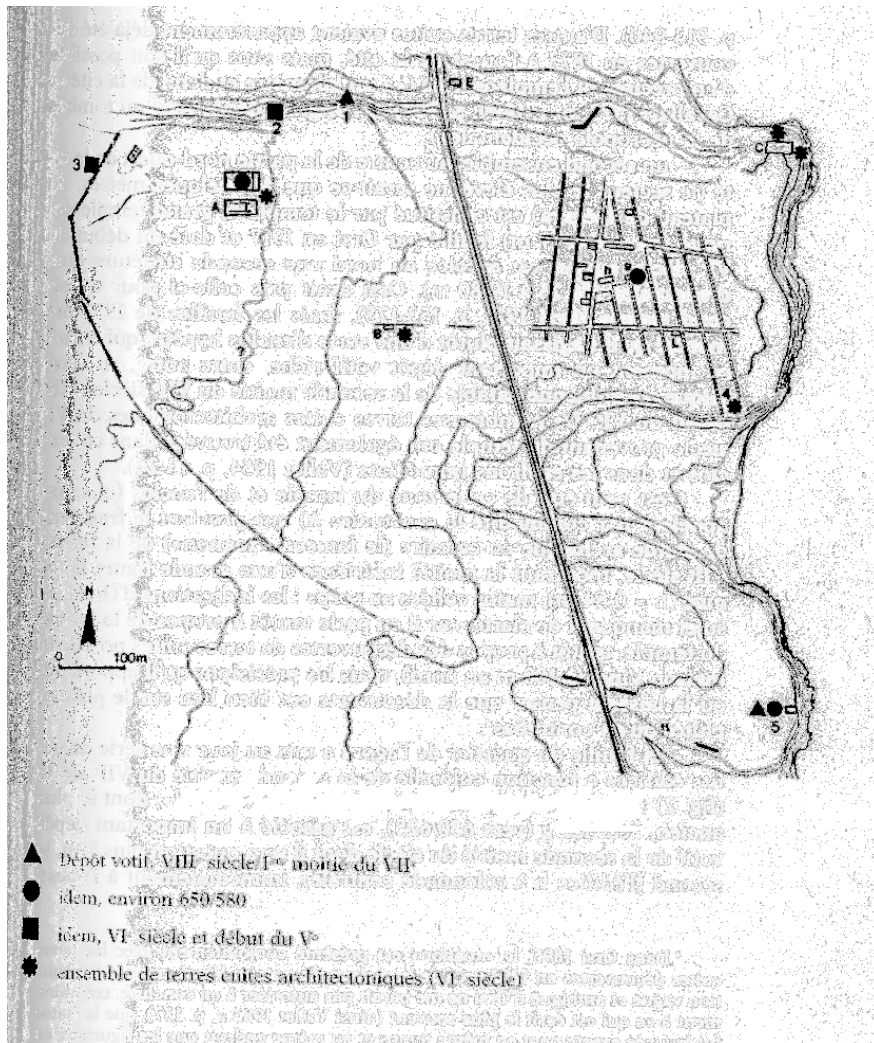
Carte 12

Le centre de Mégara Hyblaea: les rues et les cinq quartiers proposé par Svenbro, **a**: schéma, **b**: plan idéal, **c**: plan réel, **d** marque l'emplacement de le soi-disant hérôn. Tirée de J. Svenbro, "A Mégara Hyblaea: le corps géomètre", *Annales (HSS)* 37, 1982, p. 959, fig. 1.



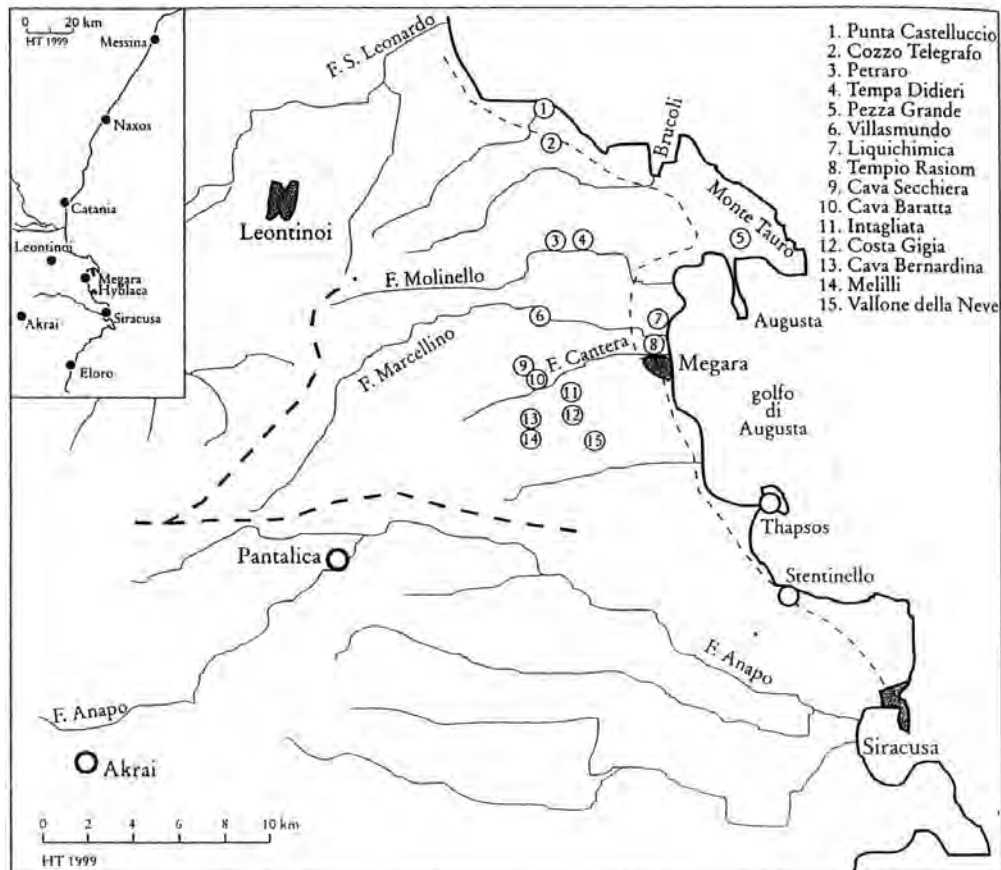
Carte 13

Les cultes et les sanctuaires de Mégara Hyblaea. Tirée de Polignac, *Mégara Hyblaea*, fig. 1, p. 213.



Carte 14

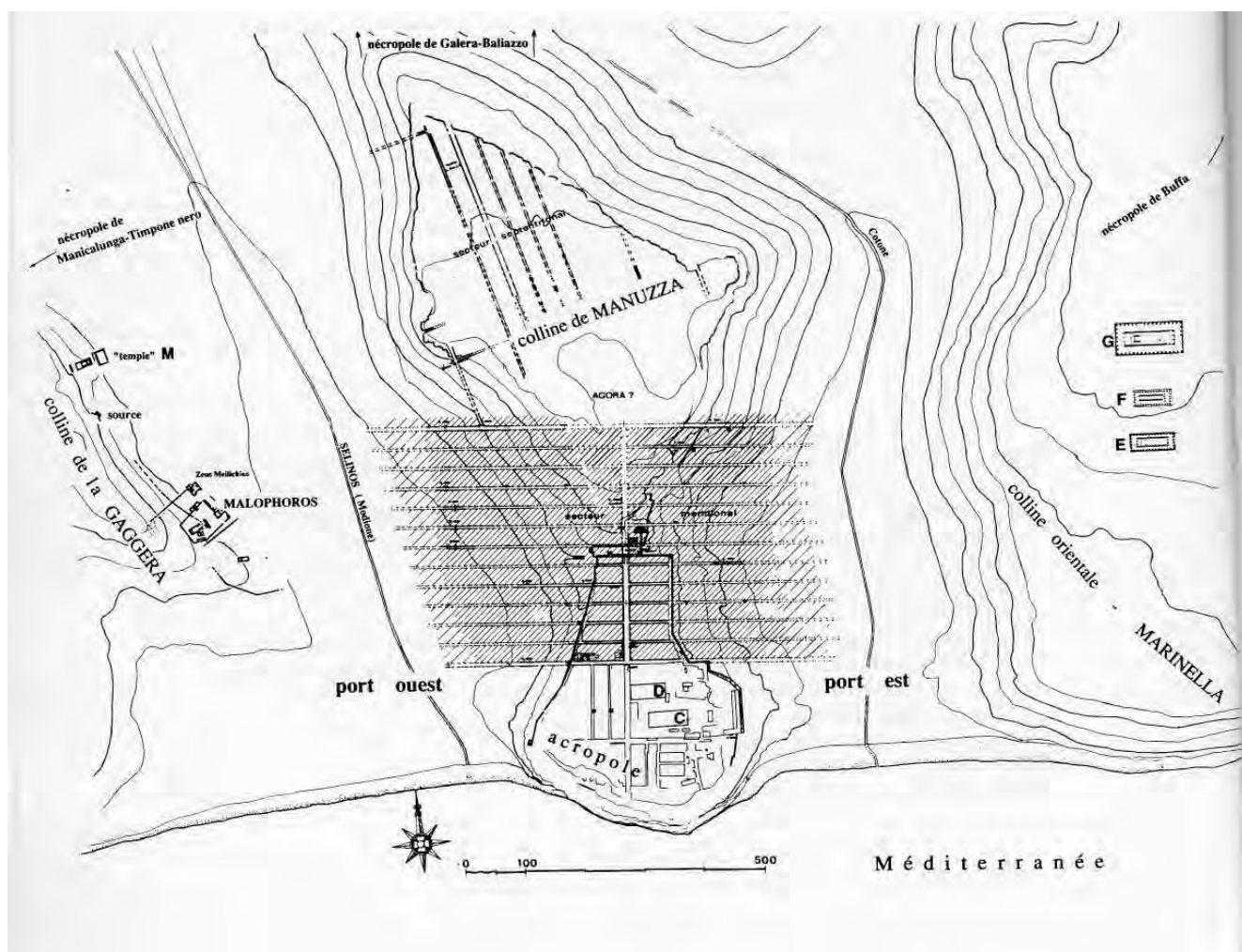
Le territoire de Mégara Hyblaea. Tirée de M. Gras, H. Tréziny, "Megara Iblea", in *La città greca antica. Istituzioni, società e forme urbane*, E. Greco (éd.), Rome 1999, fig. 42, p. 252.



punteggiato sottile: viabilità costiera.
punteggiato grassetto: linea di spartiacque.

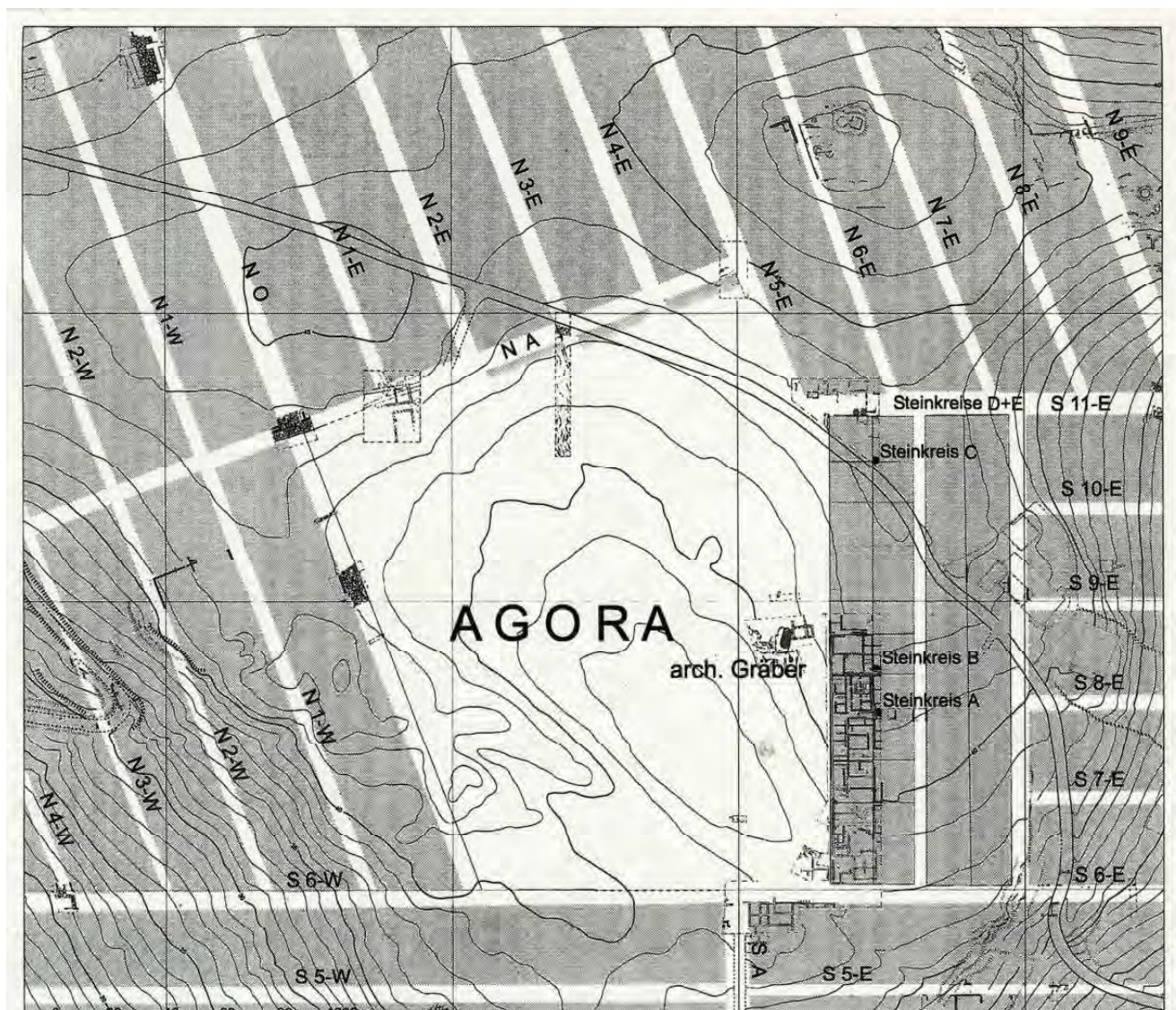
Carte 15

Le plan de Sélinonte. Tirée de Dewayilly, *Statuettes*, fig. 1, p. XII.



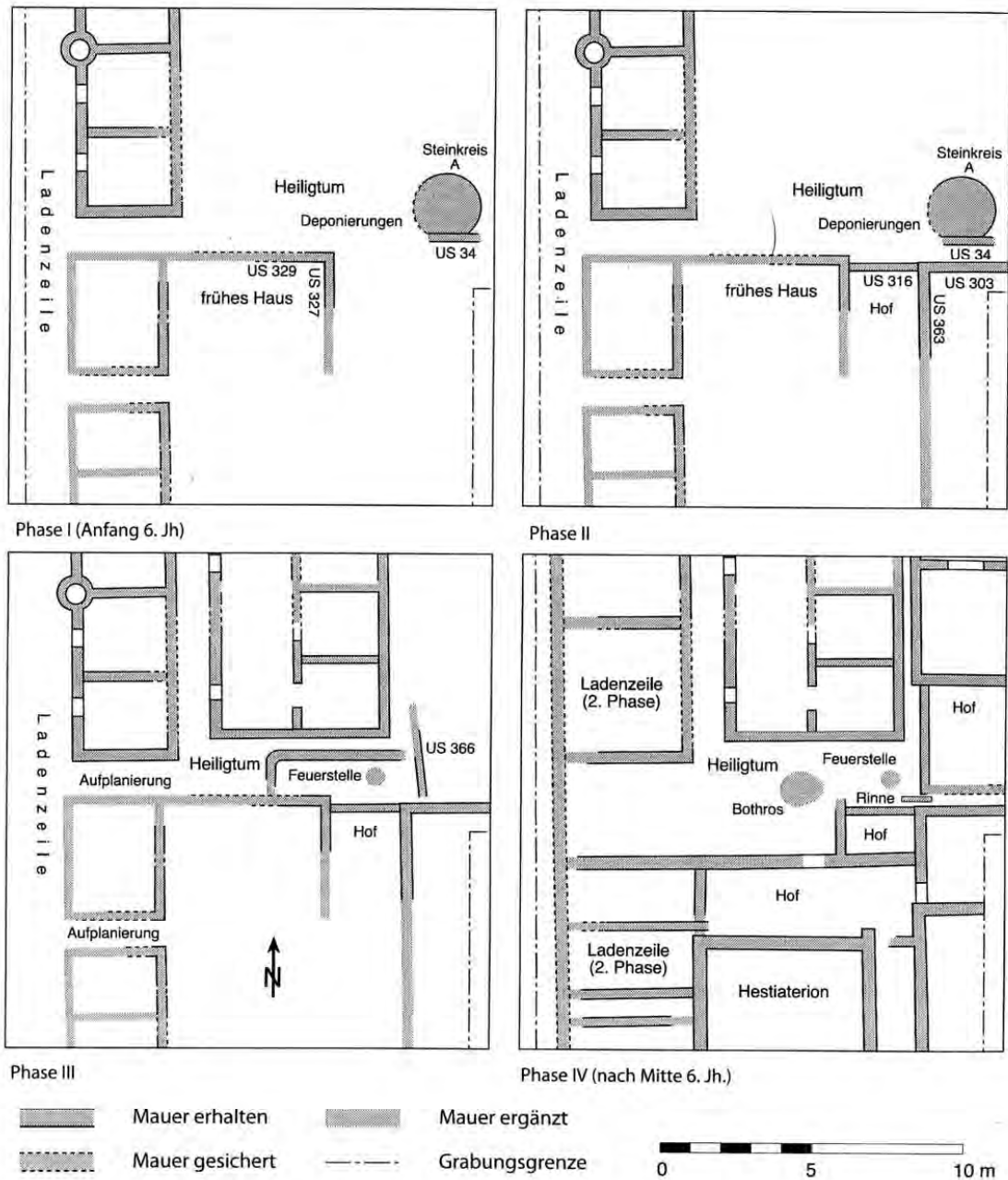
Carte 16

L'agora de Sélinonte. Tirée de Mertens *et al.*, *Agora*, p. 391, fig. 2.



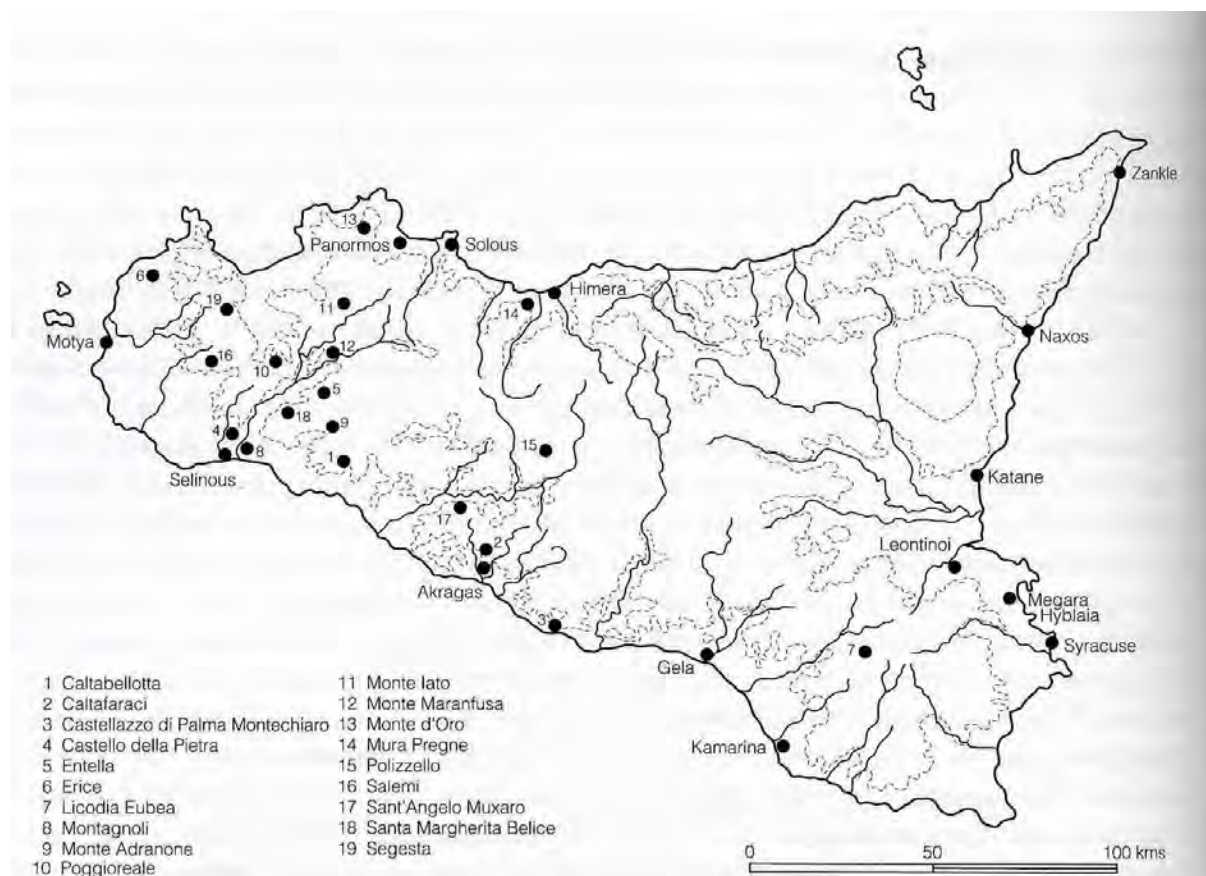
Carte 17

Les découvertes sur l'agora de Sélinonte: le lieu de culte et les plates-formes circulaires (« Steinkreise »). Tirée de Mertens *et al.*, *Agora*, p. 428, fig. 19.



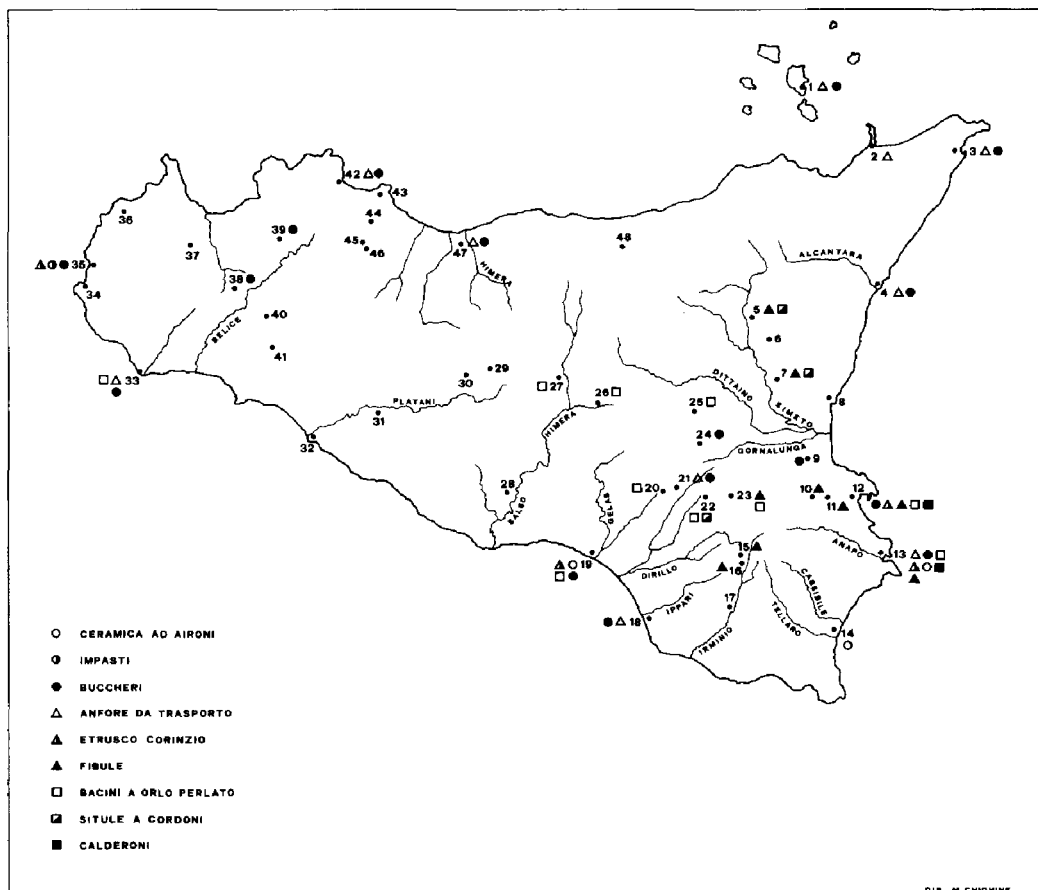
Carte 18

Les principaux sites élymes et sikans de la Sicile occidentale. Tirée de De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, fig. 35, p. 104.



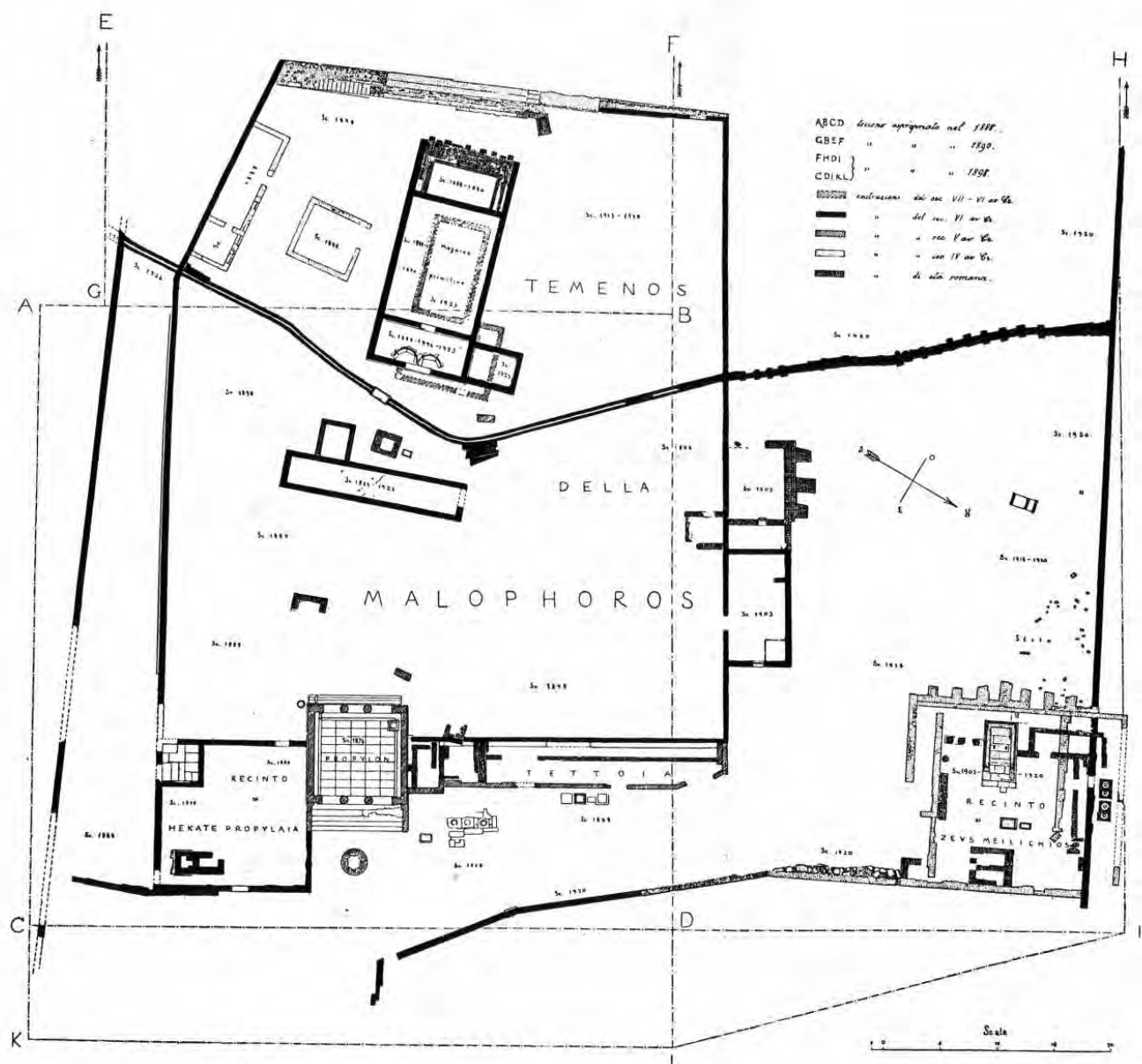
Carte 19

La carte de la distribution des importations étrusques en Sicile. Tirée de Rallo, *Considerazioni*, fig. 1, p. 543: 1. Lipari, 2. Mylai, 3. Messène, 4. Naxos, 5. Mendolito, 6. Adrano, 7. Paternò, 8. Catane, 9. Léontinoi, 10. Pantalica, 11. Villasmundo, 12. Mégara, 13. Syracuse, 14. Eoro, 15. Montecasasia, 16. Giarratane, 17. Ragusa, 18. Camarina, 19. Géla, 20. Caltagirone, 21. Monte S. Mauro, 22. Torrevicchia di Cuti, 23. Mineo, 24. Ramacca, 25. Morgantina, 26. Montagna di Marzo, 27. Sabucina, 28. Monte Saraceno, 29. Polizello, 30. Marianopoli, 31. Sant'Angelo Muxaro, 32. Héracléa Minoa, 33. Sélinonte, 34. Lilibelo, 35. Motyè, 36. Erice, 37. Ségeste, 38. Poggioreale, 39. Monte Iato, 40. Entella, 41. Monte Adranone, 42. Palerme, 43. Solonte, 44. Monte Porcara, 45. Montagnola, 46. Marineo, 47. Himère, 48. Mistretta.



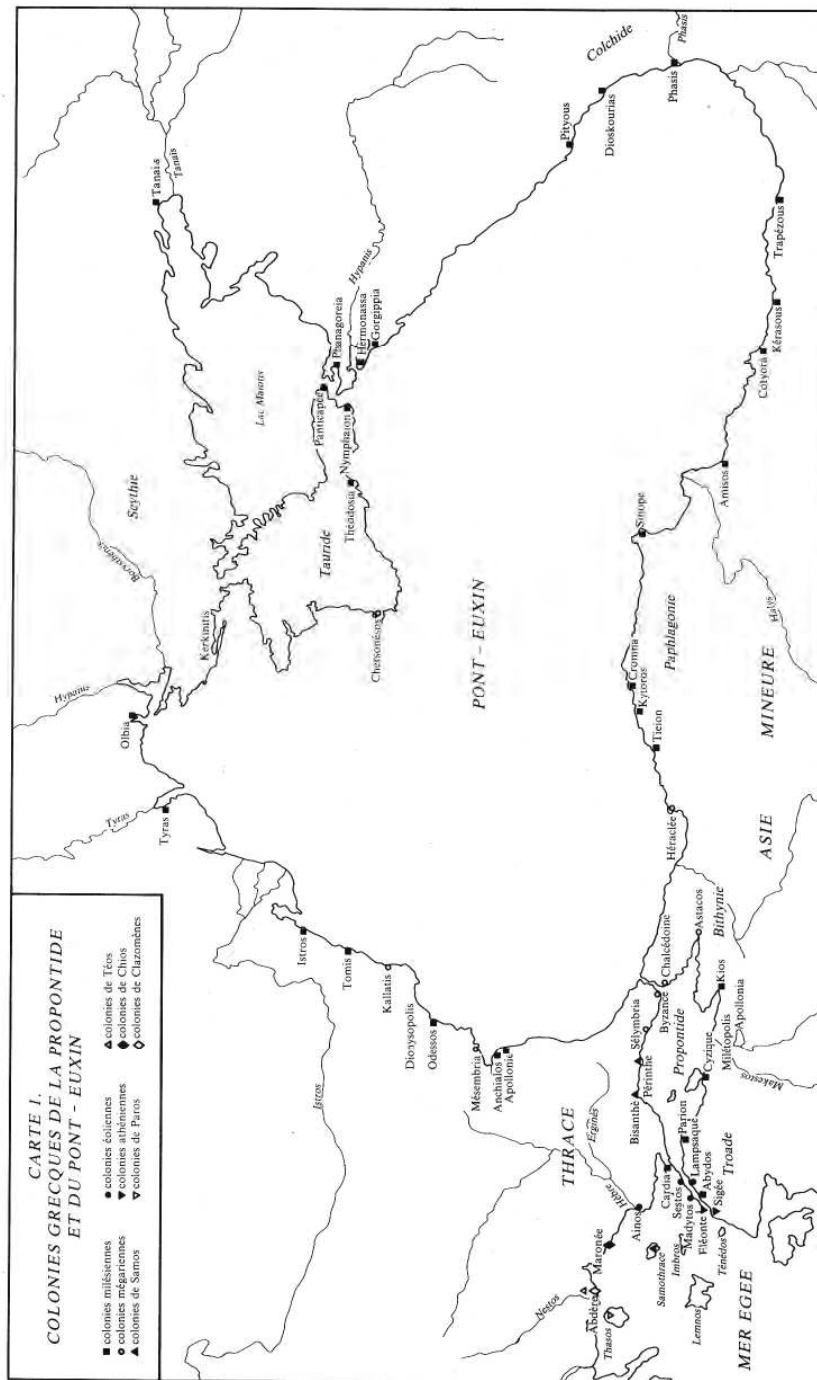
Carte 20

Sélinonte. L'aire sacrée de la Gaggera: les sanctuaires de Déméter Malophoros, d'Hécate et de Zeus Meilichios. Tirée de E. Gabrici, "Il santuario della Malophoros a Selinunte", *MAL* 32, 1927, Tav. II.



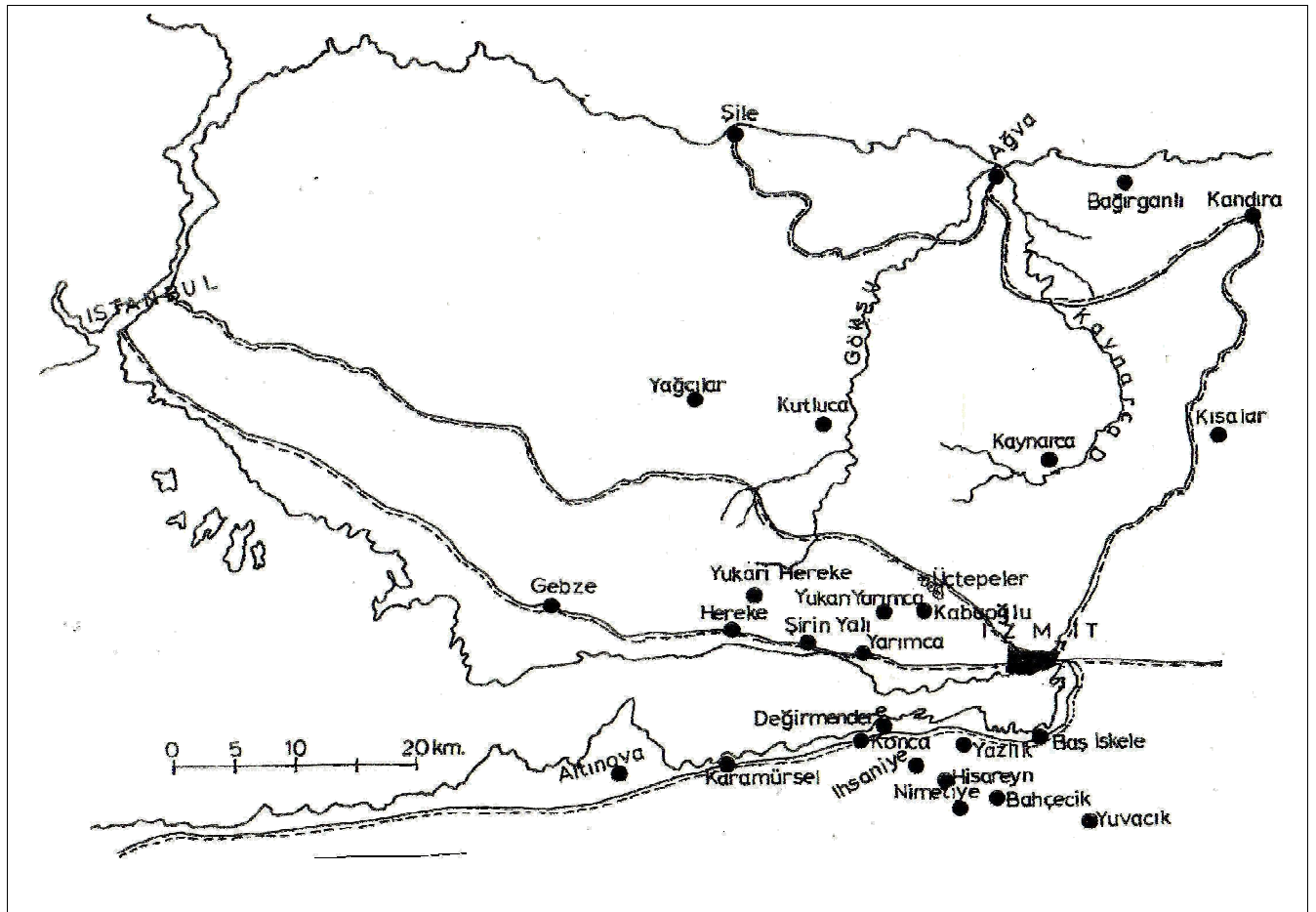
Carte 21

Les colonies grecques de la Propontide et du Pont-Euxin. Tirée de Loukopoulou, *Thrace propontique*, carte 1.



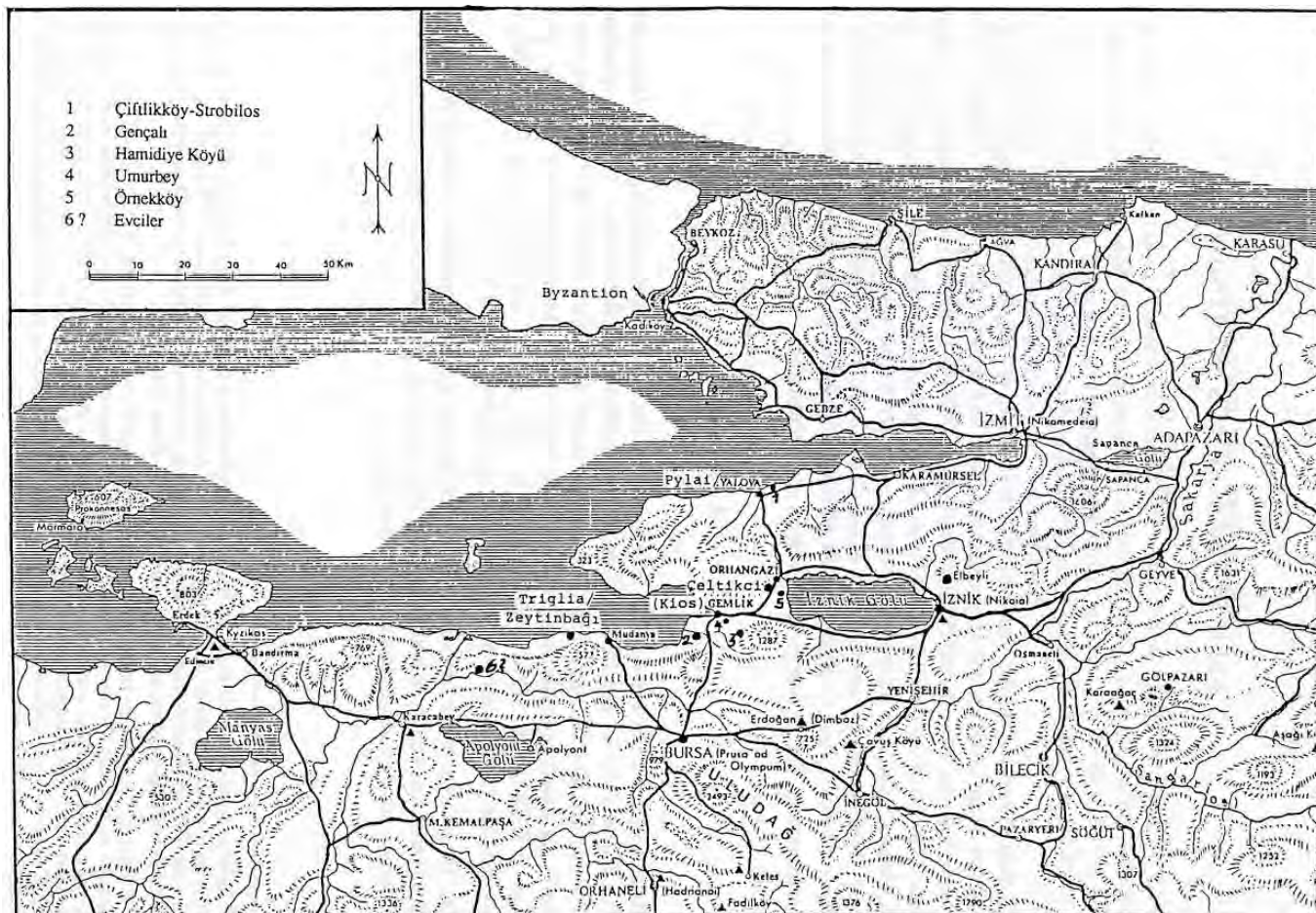
Carte 22

Le golfe d'Astacos et les localités modernes de l'antique Bithynie, voir surtout **Baş Iskele** = Astacos (?) et **Yağcılar**, le lieu de trouvaille de la dédicace qui mentionne ἡ κώμη τῶν Εὐσεβῶν Βυζαπενανῶν. Tirée de Şahin, *Neufunde*, p. 11, carte 1 (légèrement modifiée).



Carte 23

La Mysie et la Bithynie avec la pérée asiatique de Byzance. Tirée de T. Corsten, “Neue Denkmäler aus Bithynien”, *EA* 17, 1991, p. 80.



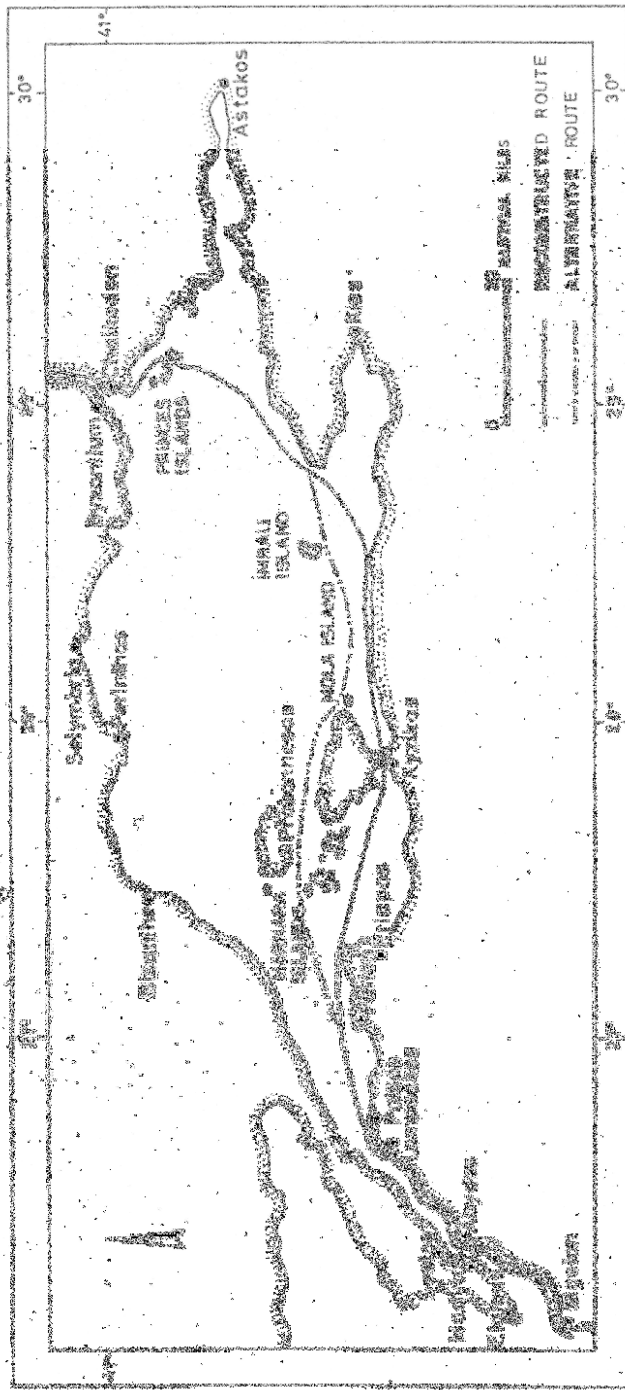
Carte 24

La région de Chalcédoine. Tirée de *I. Kalchedon*, p. 143.



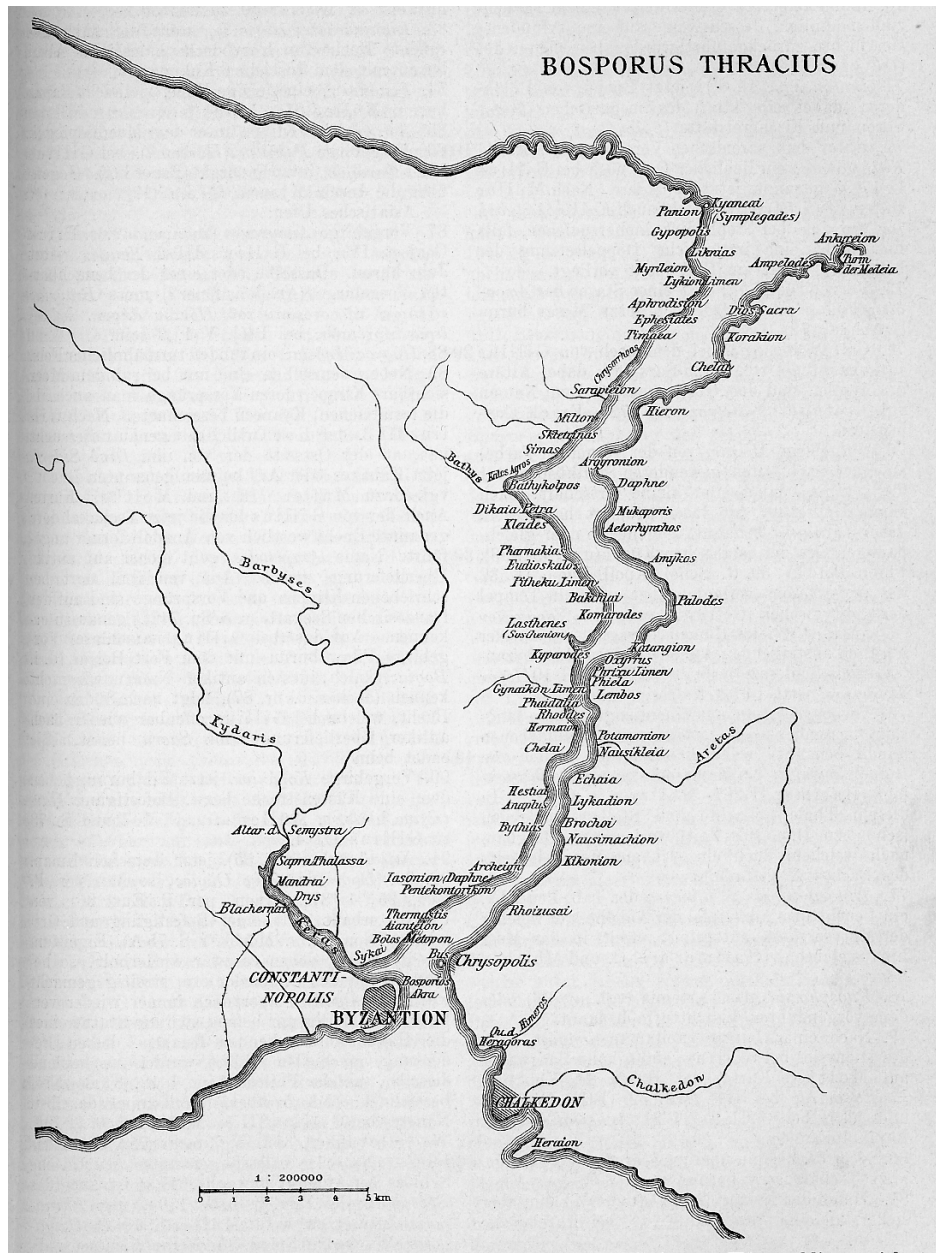
Carte 25

Calchédone et les routes maritimes passant par Propontide vers le Pont-Euxin. Tirée de Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 22, fig. 1.



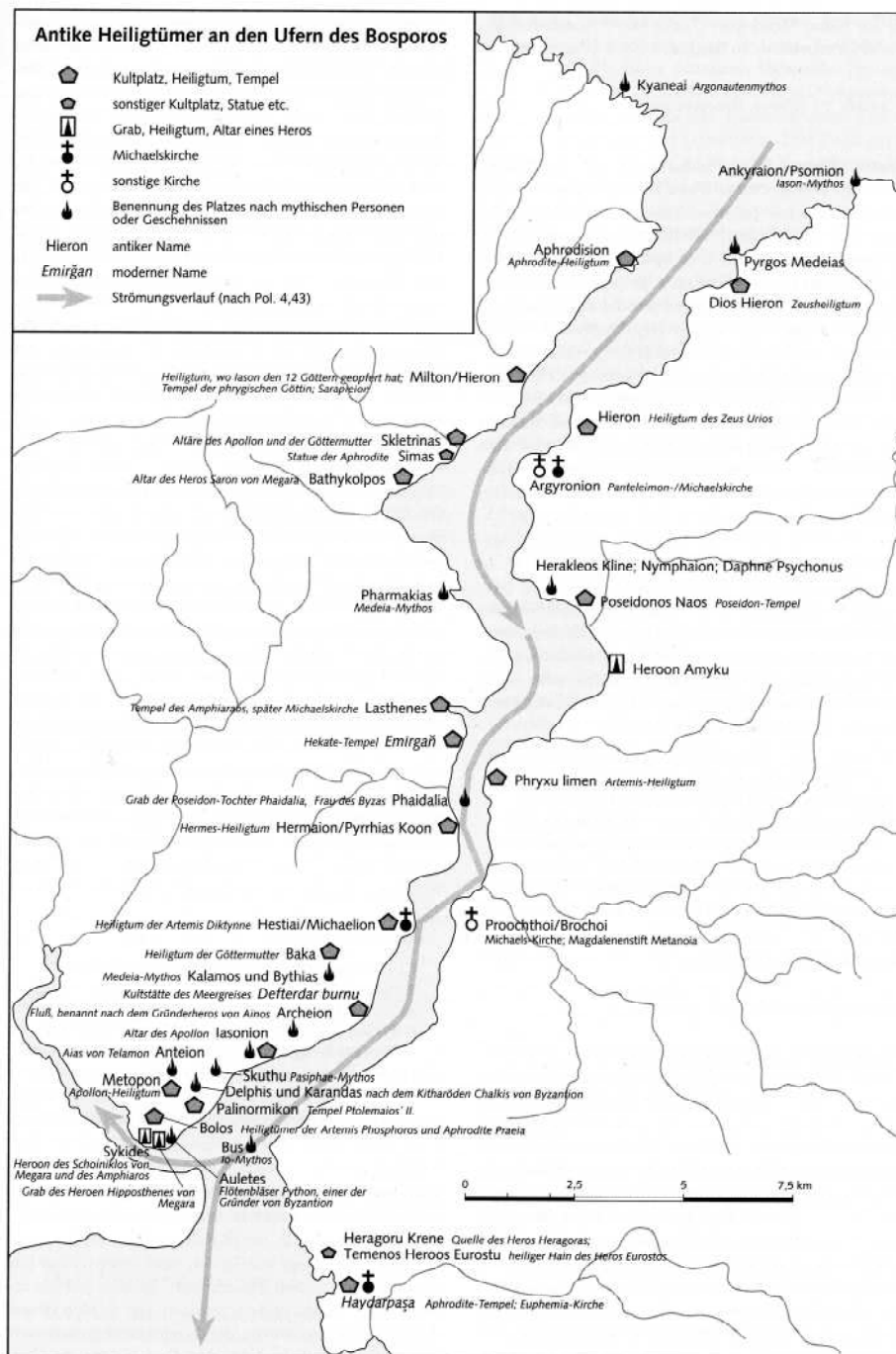
Carte 26

Le Bosphore thrace avec les cités mégariennes de Byzance et de Chalcédoine. Tirée d'Oberhummer, *Bosporos*, col. 750.



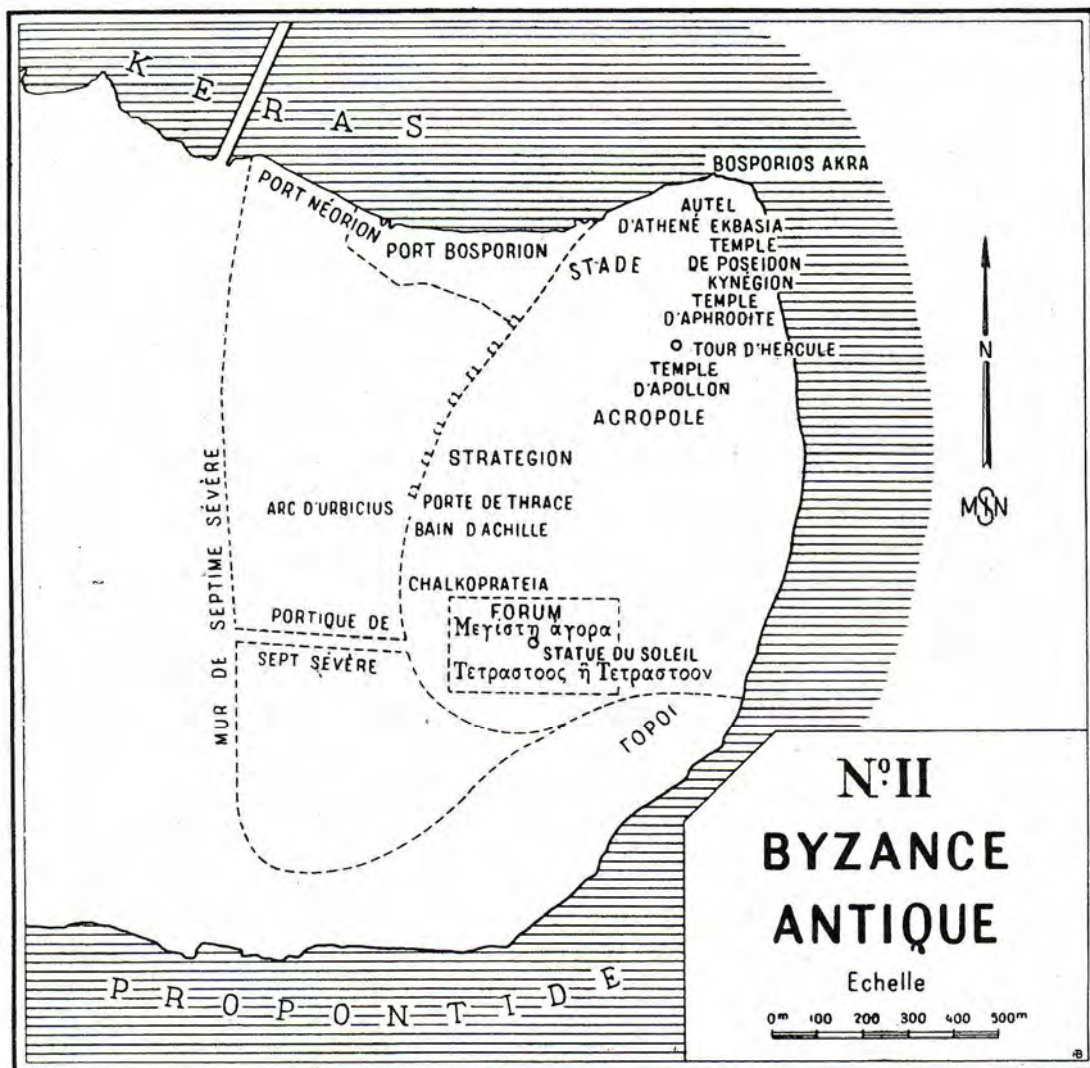
Carte 27

Les principaux lieux de culte du Bosphore thrace. Tirée de E. Olshausen, s.v. "Bosporos" 1, in *Der neue Pauly. Enzyklopädie der Antike*, vol. II, Stuttgart-Weimar 1997, col. 753-754.



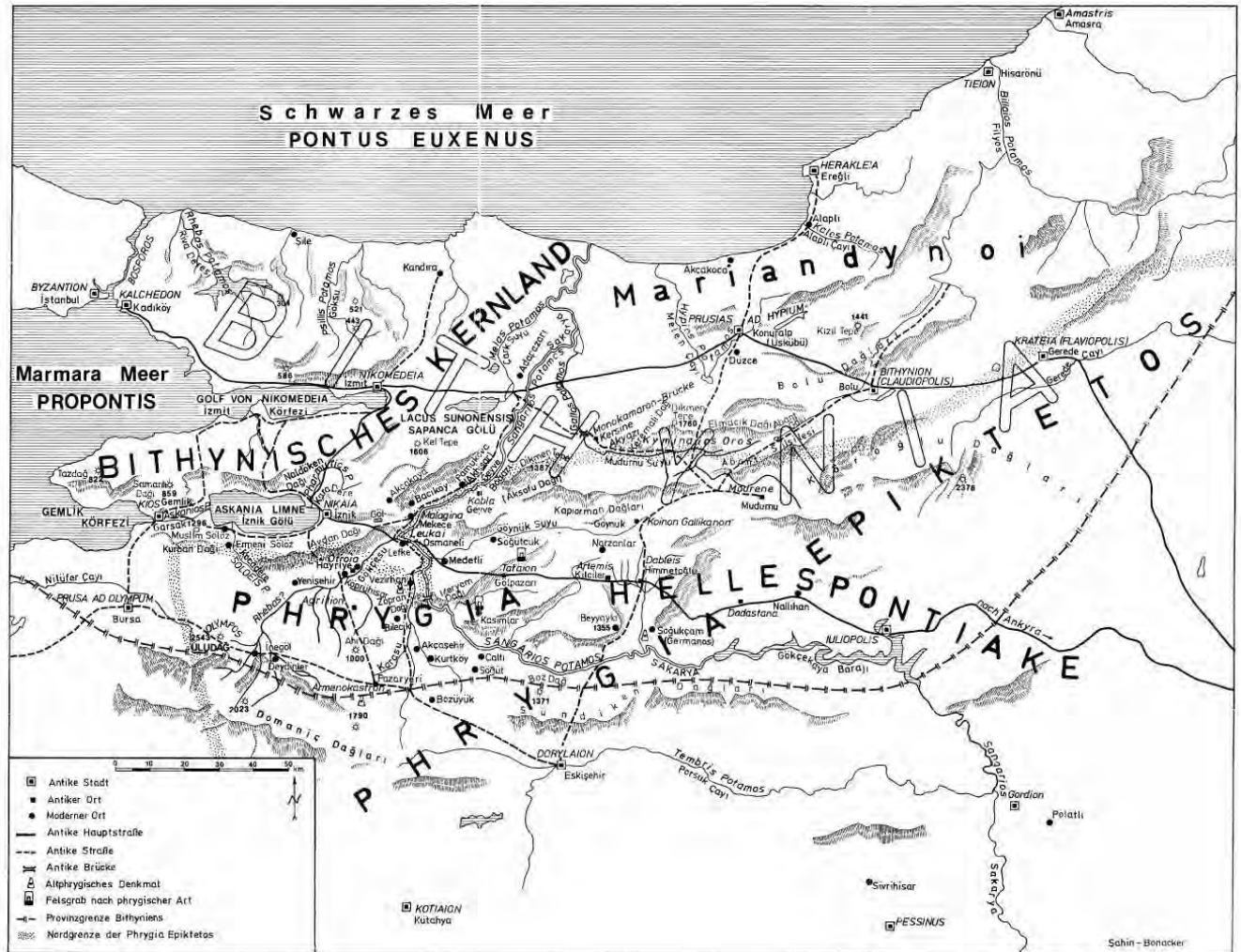
Carte 28

La ville de Byzance. Tirée de Janin, *Constantinople*, carte no. 11.



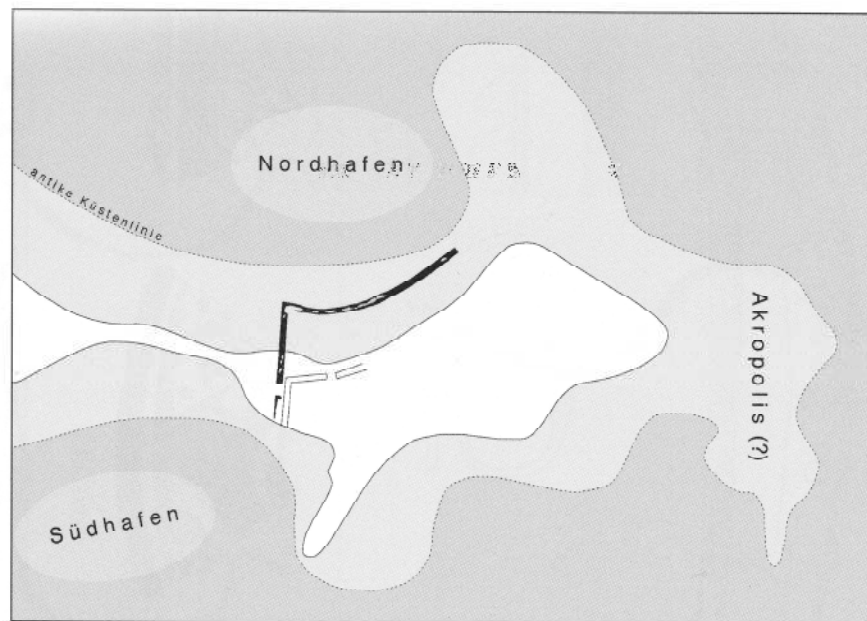
Carte 29

La Bithynie et la cité d'Héraclée du Pont. Tirée de *I. Heraclea*, plan II.

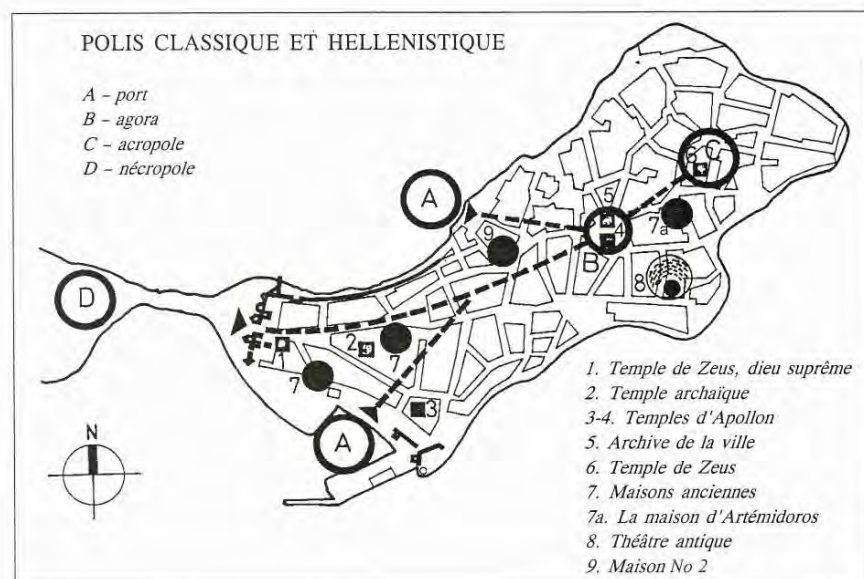


Carte 30

1. La péninsule de Mésambria (Nessèbre) avec les contours de l'époque antique (en gris clair) et actuels (en blanc). Tirée d'Oppermann, *Westpont. Poleis*, pl. 3, 1 (d'après *Trakijski pametnici*, A. Fol (éd.), Sofia 1982, III, 454, pl. 834).
2. Le plan de Mésambria. Tirée de L. Ognenova, "L'architecture domestique à Messambria IV^e-II^e s. av. J.-C.", in *Nessèbre III*, Burgas 2005, p. 10.



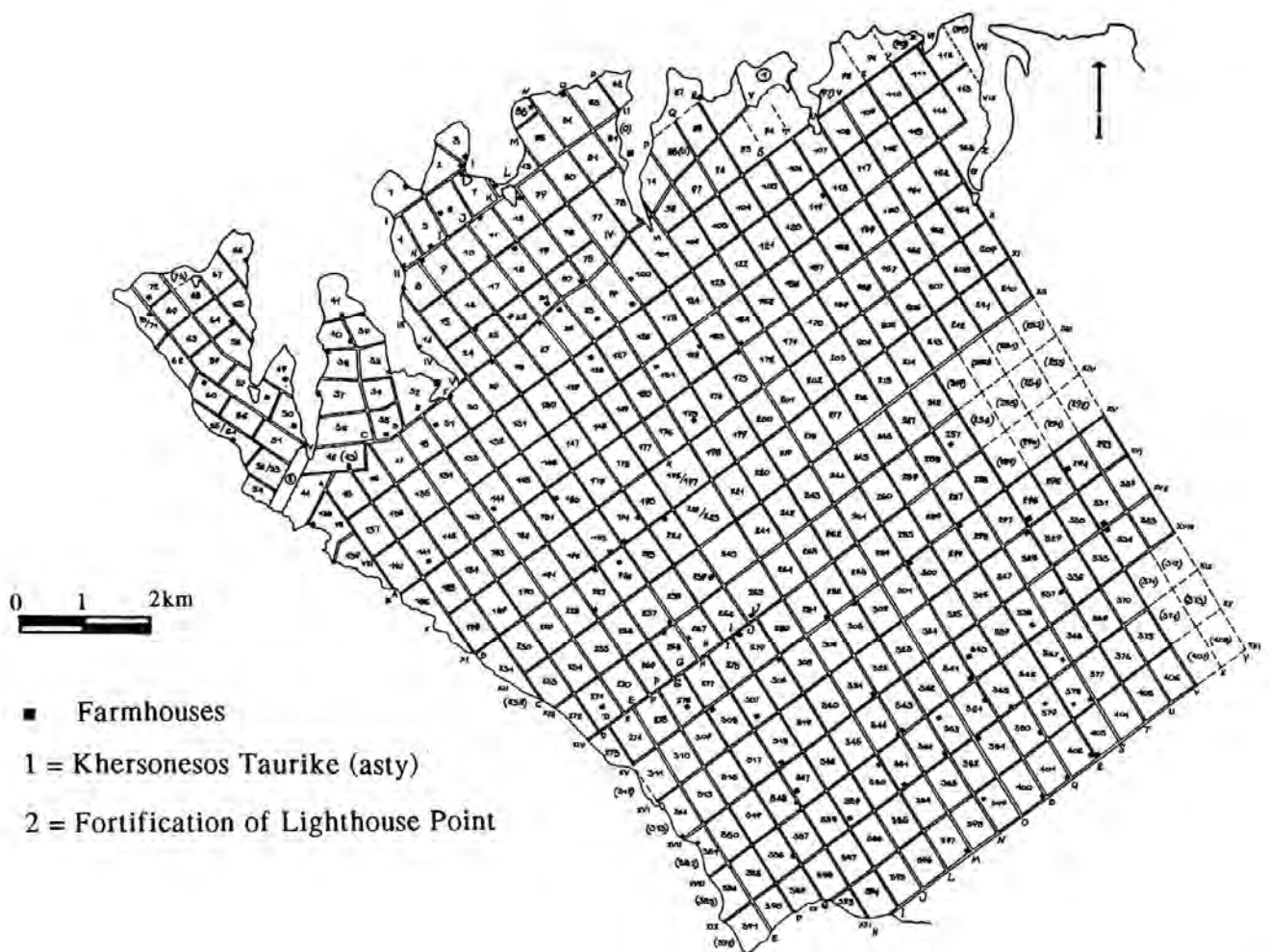
1.



2.

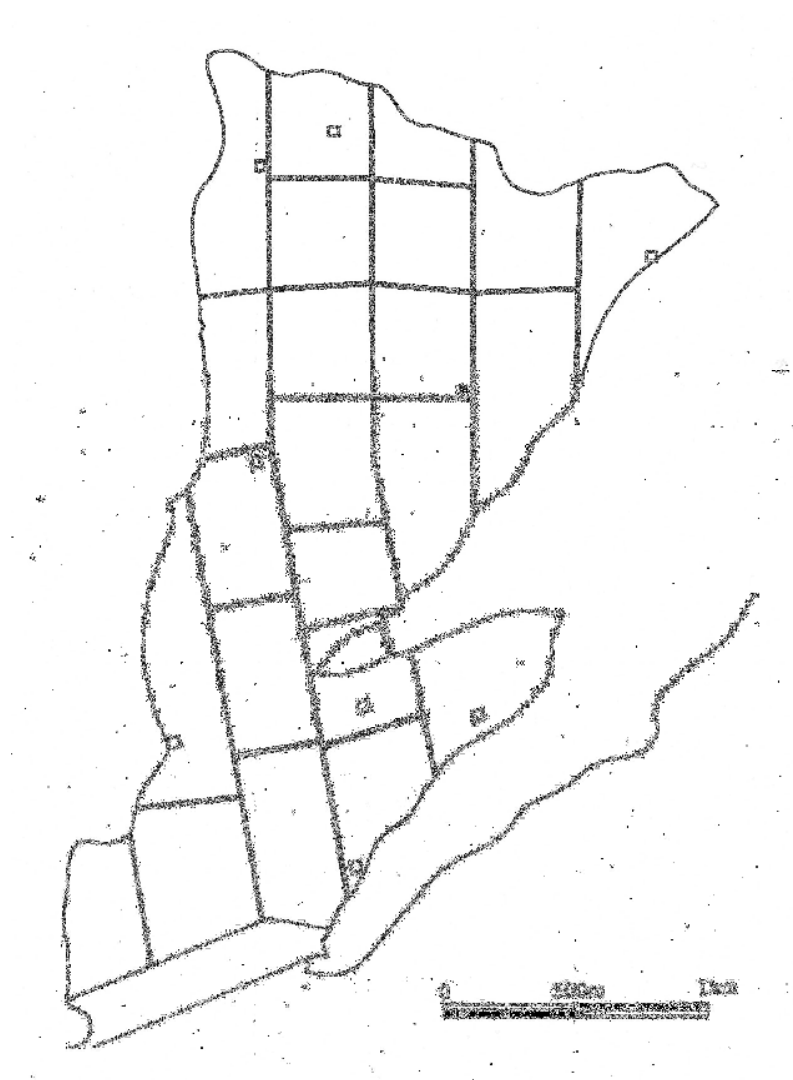
Carte 31

La péninsule « héracléote » de Chersonèse: le plan des lots. Tirée de S. J. Saprykin, *Ancient Farms and Land-Plots on the Khora of Khersonesos Tauriki (Research in the Herakleian Peninsula 1974-1990)*, Amsterdam 1994, p. 5, fig. 1.



Carte 32

La péninsule de Majačnij de Chersonèse: le plan de lots. Tirée de S. J. Saprykin, *op. cit.*, p. 9, fig. 3 (d'après E. N. Zerebtzoff).



Liste des planches

- Planche I: Fig. 1** Le sanctuaire d'Héra de Pérachora. Tirée de Payne, *Perachora I*, pl. 2. **Fig. 2-3** Pérachora. Modèle réduit de temple, milieu du VIII^e siècle (Fig. 2: état present; Fig. 3: reconstruction). Tirée de Payne, *Perachora I*, pl. 9 a et b.
- Planche II: Fig. 1** Le golfe d'Aigosthènes. Photo Yannis Kalliontzis. **Fig. 2** La forteresse d'Aigosthènes. Tirée de J. Travlos, *Bildlexikon zur Topographie des antiken Attika*, Tübingen 1988, p. 283, no. 357.
- Planche III:** Représentations de Thésée précipitant le brigand Sciron dans la mer; la déesse Athéna assiste le héros athénien dans son combat. **Fig. 1-2** Cylix attique à figures rouges, ca. 480 (Londres, British Museum E 48). Tirée de J. Neils, *The Youthful Deeds of Theseus*, *Archaeologica* 76, Roma 1987, no. 55, pl. IX, fig. 44 et 45. **Fig. 3** Calyx-cratère attique à figures rouges, ca. 425 (Oxford, Ashmolean Museum 1937.983). Tirée de *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, vol. VII, 2, pl. 631, Theseus 50.
- Planche IV:** *Ostrakon* de Mégare avec l'inscription Ἡράκλειτος Παγχάρους. Tirée de C. V. Kritzas, "Τὸ πρῶτο μεγαρικὸ ὄστρακον", *Horos* 5, 1987, pl. 16, 1-2.
- Planche V: Fig. 1** Mégara: le quartier de l'agora, avec une vue de la zone industrielle d'Augusta. Tirée de Vallet-Voza, *Dal neolitico*, p. 58, fig. 24. **Fig. 2** Mégara: le quartier de l'agora. Tirée de Martin et *all.*, *Città greche*, p. 606, fig. 131
- Planche VI: Fig. 1** Maison du VIII^e siècle de Mégara. Tirée de Martin et *all.*, *Città greche*, p. 607, fig. 132. **Fig. 2** Graffite tracé sur le pied d'un vase produit à Mégara (625-600 av. J.-C.), portant l'inscription [--ᾗ]γμα ho φορύνθιος. Tirée de *Mégara* 2, p. 176, fig. 22.
- Planche VII:** Sélinonte, photographie aérienne. Tirée de G. Schmidt, "Applicazioni della fotografia aerea in ricerche estensive di topografia antica in Sicilia", *Kokalos* 3, 1957, fig. 5.
- Planche VIII: Fig. 1** Sélinonte. Plan du « tempietto con acroterii a spirale » (fin du VII^e siècle). Tirée d'E. Gabrici, "Studi archeologici selinuntini", *MAL* 43, 1956, Tav. VI, 2. **Fig. 2** Sélinonte. L'autel primitif de la Malophoros (milieu du VII^e siècle). Tirée d'E. Gabrici, "Il santuario della Malophoros a Selinunte", *MAL* 32, 1927, p. 150, fig. 91.
- Planche IX: Fig. 1** Le temple de Zeus Meilichios et le *Campo di Stele* de Sélinonte. Tirée d'E. Gabrici, *MAL* 32, 1927, Tav. XVI (année 1924). **Fig. 2** Stèle avec la dédicace à Zeus

Meilichios faite par la *patria* des filles d'Hermios et des filles d'Eukléas (vers 450). Tirée de *IGLMP*, no. 68, Tav. XLI

Planche X: Les fouilles de D. Mertens et ses collaborateurs sur l'agora de Sélinonte (la bordure Est de l'agora, photo prise du côté nord). Tirée de Mertens, *Selinus I*, p. 230, fig. 341.

Planche XI: Fig. 1 Épitaphe de type οἱμοι de Sélinonte avec l'inscription: Οἱμοι ὁ χάγια. Tirée de Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 29, fig. 3 (= *IGASM I*², no. 33-bis, p. 102). **Fig. 2** Épitaphe de Sélinonte avec l'inscription Διὰ[-]ν[-] | ἅ Νευθύλῃ θυγάτηρ | Κλεταγόρα Δονυ[ι]α. Tirée de Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 31, fig. 4 (= *IGASM I*², no. 25-bis, p. 101-102).

Planche XII: Héracléa Minoa, photographie aérienne. Tirée de G. Schmidt, "Applicazioni della fotografia aerea in ricerche estensive di topografia antica in Sicilia", *Kokalos* 3, 1957, fig. 7.

Planche XIII: Fig. 1-2 Byzance: Vues du Corne d'Or. Tirée de W. Müller-Wiener, *Die Häffen von Byzantion-Konstantinupolis-Istanbul*, Tübingen 1994, pl. 17, 1-2.

Planche XIV: Fig. 1 Graffite gravé sur un fragment de céramique de Pérachora qui porte l'inscription Λύγονος (génitif de Λύγων), écrite de gauche à droite. Tirée de Payne, *Perachora I*, pl. 131, 7. **Fig. 2** Byzance: Stèle funéraire avec dédicace à Isis. Tirée de Firatli, *Les stèles de Byzance*, no. 41, pl. XI.

Planche XV: Fig. 1-2 Byzance: Fragment d'un sarcophage avec une inscription qui atteste à la l. 3 l'hécatostys Κεραμῆα. Tirée de Firatli, *Les stèles de Byzance*, pl. LI.

Planche XVI: La péninsule de Mésambria. Tirée de L. Ognenova Marinova, "Nesebăr: trent'anni di ricerche di terra e subacque", *BA* 75, 1990, Nr. 59, Tav. V, fig. a.

Planche XVII: Graffite d'Istros gravé sur un haut d'amphore « SOS » tardive (VI^e siècle) portant un *bêta* corinθο-mégarien. Tirée de P. Dupont, "Amphores archaïques de Grèce propre en mer Noire. État de question", *Il mar Nero* 2, 1995-1996, p. 95, fig. 1.

Planche XVIII: Fig. 1 Graffite de Chersonese qui porte le nom Αἰσχρων Διονυσίου Ἐχεδαμίδος, le dernier élément est sans doute le nom d'une *hécatostys* de Chersonèse. Tirée de Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 117, Tav. IV, 11. **Fig. 2** Chersonèse: Inscription avec la mention à la l. 4 de [οἱ] Μεγαρε[ῖς]. Tirée de *IOSPE I*², 577, fragment b.

- Planche XIX:** Décret mégarien de proxénie consacré in l'Artémision (cinq stratèges). Tirée de Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 139, fig. 1 (phot. B. Stamatopoulos).
- Planche XX:** Décrets mégariens de proxénie gravés sur le même bloc architectural appartenant à un mur de l'Olympieion. Tirée de Heath, *Proxeny Decrees*, nos. 2 (cinq stratèges) et 3 (six stratèges), p. 83-84.
- Planche XXI: Fig. 1-3** Les reliefs votifs aux stratèges de Mésambria (deuxième moitié du II^e-I^{er} siècle). Tirée de *IGBulg V*, pl. 19, no. 5102; pl. 20, no. 5103; pl. 21, no. 5104.
- Planche XXII: Fig. 1** Fragment d'un relief aux stratèges de Mésambria. Tirée de *IGBulg I*², pl. 179, no. 335 septies. **Fig. 2** Revers des tétradrachmes de Mésambria au type d'Alexandre (ca. 275-225) avec une casque en monogramme. Tirée de *SNG 11*, pl. 10, nos. 231-232.
- Planche XXIII: Fig. 1** Detail du relief aux stratèges de Mésambria *IGBulg V*, 5102 (voir ci-dessus), avec la représentation de deux casques et des bœucliers. **Fig. 2** Cratère. Corinthien moyen (Peintre Athaina, ca. 600-570), avec la représentation des panoplies. Louvre E 629. Tirée de H. van Wees, "Greeks bearing Arms. The State, the Leisure Class, and the Display of Weapons in Archaic Greece", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 364, fig. 23.
- Planche XXIV:** L'inscription des agoranomes de Mésambria. Tirée de *IGBulg I*², pl. 159, no. 317.
- Planche XXV: Fig. 1, a-b** Monnaies d'argent de Mégare (IV^e siècle av. J.-C.). Tirée de I. Pafford, "Megara: the Denominational System and Chronology of the Hellenistic Coinage", in *XII. Internationaler Numismatischer Kongreß (Berlin 1997)*, Berlin 2000, p. 348, nos. 1 et 4. **Fig. 2, a-b** Monnaies de bronze de Mégare. Tirée de I. Pafford, *op. cit.*, p. 348, nos. 7 et 9.
- Planche XXVI: Fig. 1, a-b** Revers de monnaies mégariennes d'époque impériale représentant Apollon et l'omphalos de Delphes. Tirée de M. Flashar, *Apollon Kitharidos. Statuarische Typen des musischen Apollon*, Köln-Weimar-Wien 1992, nos. 5-6.
- Planche XXVII: Fig. 1, a-b** Didrachme de Sélinonte (520-500). Tirée de P. R. Franke, M. Hirmer, *Die griechische Münze*, München 1972, pl. 66, no. 184. **Fig. 2, a-b** Tétradrachme de Sélinonte (467-445). Tirée de W. Schwabacher, "Die Tetradrachmenprägung von Selinunt", *MBNG* 43, 1925, , no. 1, p. 5-6, pl. I, Q 1 et S 1. **Fig. 3, a-b** Didrachme de Sélinonte (467-445). Tirée de P. R. Franke, M. Hirmer, *op. cit.*, pl. 67, no. 187.

Planche XXVIII: Fig. 1 Drachme d'Astacos. Première moitié du V^e siècle. Tirée de Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 266, no. 1 (pl. XLI, 1). **Fig. 2** Drachme d'Astacos. Deuxième moitié du V^e siècle. Tirée de Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 266, no. 5 (pl. XLI, 5).

Planche XXIX: Fig. 1, a-b Drachme de Chalcédoine. 450-400. Tirée de Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, no. 2, p. 290. **Fig. 2, a-b** Triobole de Chalcédoine. Vers 400. Tirée de Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, no. 6, p. 290. **Fig. 3, a-b** Hémidrachme de poids persique de Chalcédoine. c. 340-320. Tirée de Le Rider, *Deux trésors*, pl. XIII, no. 298. **Fig. 4, a-b** Tétradrachme de poids phénicien de Chalcédoine. c. 260-220. Tirée de Seyrig, *Monnaies*, pl. 24, 19.

Planche XXX: Fig. 1, a-b Hémidrachme de poids persique de Byzance. c. 340-320. Tirée de Le Rider, *Deux trésors*, pl. II, no. 24. **Fig. 2, a-b** Tétradrachme de poids phénicien de Byzance. c. 260-220. Tirée de Seyrig, *Monnaies*, pl. 23, 3.

Planche XXXI: Monnaies de bronze de Byzance. Fig. 1, a-b II^e siècle ap. J.-C. Tirée de Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. II, pl. 124, no. 2019. **Fig. 2, a-b** II^e-III^e siècle ap. J.-C. Tirée de Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. II, pl. 125, no. 2038. **Fig. 3, a-b** II^e siècle ap. J.-C. Tirée de Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. II, pl. 70, no. 1384/2 et pl. 74, no. 1423/3.

Planche XXXII: Monnaies émises conjointement par Byzance et Chalcédoine. Fig. 1, a-b III^e siècle. Tirée de Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. I, pl. 60, no. 1258. **Fig. 2, a-b** III^e-II^e siècles. Tirée de SNG 9, pl. 4, no. 81. **Fig. 3, a-b** III^e siècle. Tirée de Schönert-Geiss, *Münzprägung*, vol. I, pl. 62, no. 1293.

Planche XXXIII: Fig. 1, a-b Octobole de Sélymbria. 492-470. Tirée de T. Gökyildirim, "Vth c. B. C. Coin Hoard from Thrace – Örcünlü (1970)", in *Stephanos nomismatikos. Edith Schönert-Geiss zum 65. Geburtstag*, Berlin 1998, p. 293, no. 66. **Fig. 2, a-b** Octobole de Sélymbria. 425-410. Tirée de T. Gökyildirim, *op. cit.*, p. 293, no. 72.

Planche XXXIV: Fig. 1, a-b Obole de Mésambria, milieu du V^e siècle. Tirée de Karayotov, *Coinage of Mesambria*, pl. I, 1. **Fig. 2, a-b** Statère de Mésambria. Tirée de Karayotov, *Coinage of Mesambria*, pl. I, 3. **Fig. 3, a-b** Monnaie de bronze de Mésambria, IV^e siècle.

Tirée de Karayotov, *Coinage of Mesambria*, pl. I, 6. **Fig. 4, a-b** Monnaie de bronze de Mésambria, fin du I^e siècle. Tirée de Karayotov, *Coinage of Mesambria*, pl. I, 14.

Planche I

Fig. 1 Le sanctuaire d'Héra de Pérachora. Tirée de Payne, *Perachora I*, pl. 2.

Fig. 2-3 Pérachora. Modèle réduit de temple, milieu du VIII^e siècle (**Fig. 2**: état present; **Fig. 3**: reconstruction). Tirée de Payne, *Perachora I*, pl. 9 a et b.

Fig. 1



Fig. 2

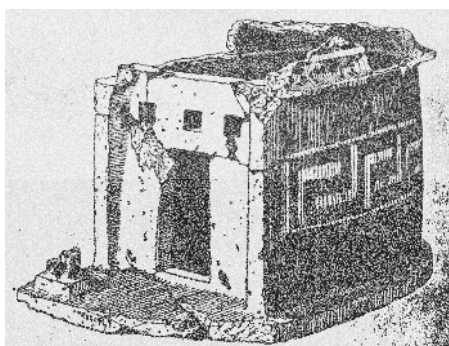


Fig. 3



Planche II

Fig. 1 Le golfe d'Aigosthènes. Photo Yannis Kalliontzis. **Fig. 2** La forteresse d'Aigosthènes. Tirée de J. Travlos, *Bildlexikon zur Topographie des antiken Attika*, Tübingen 1988, p. 283, no. 357.



Fig. 1



Fig. 2

Planche III

Représentations de Thésée précipitant le brigand Sciron dans la mer; la déesse Athéna assiste le héros athénien dans son combat.

Fig. 1-2 Cylix attique à figures rouges, ca. 480 (Londres, British Museum E 48). Tirée de J. Neils, *The Youthful Deeds of Theseus*, *Archaeologica* 76, Roma 1987, no. 55, pl. IX, fig. 44 et 45.

Fig. 3 Calyx-cratère attique à figures rouges, ca. 425 (Oxford, Ashmolean Museum 1937.983). Tirée de *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, vol. VII, 2, pl. 631, Theseus 50.

Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Planche IV

Ostrakon de Mégare avec l'inscription Ἡράκλειτος Παγχάρεος. Tirée de C. V. Kritzas, "Τὸ πρῶτο μεγαρικὸ ὄστρακον", *Horos* 5, 1987, pl. 16, 1-2.



Planche V

Fig. 1 Mégara: le quartier de l'agora, avec une vue de la zone industrielle d'Augusta. Tirée de Vallet-Voza, *Dal neolitico*, p. 58, fig. 24

Fig. 2 Mégara: le quartier de l'agora. Tirée de Martin et *all.*, *Città greche*, p. 606, fig. 131.

Fig. 1



Fig. 2

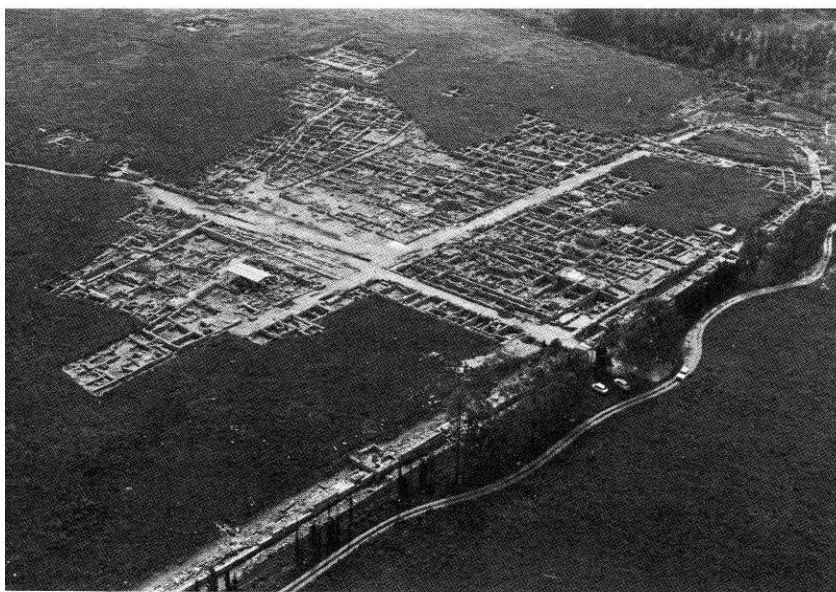


Planche VI

Fig. 1 Maison du VIII^e siècle de Mégara. Tirée de Martin et *all.*, *Città greche*, p. 607, fig. 132.

Fig. 2 Graffite tracé sur le pied d'un vase produit à Mégara (625-600 av. J.-C.), portant l'inscription [---ἄγ]αλμα ἡο φορύνθιος. Tirée de *Mégara 2*, p. 176, fig. 22.

Fig. 1



Fig. 2

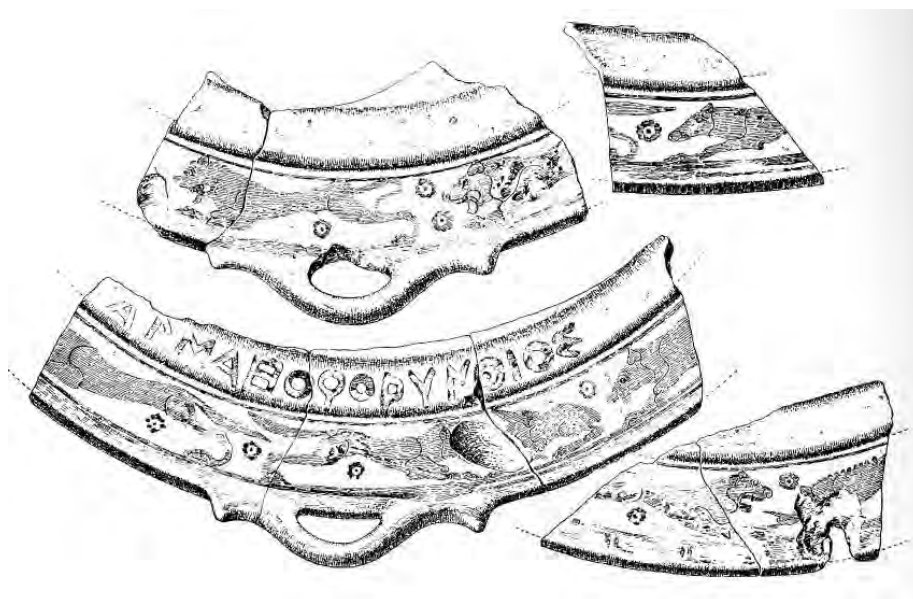


Planche VII

Sélinonte, photographie aérienne. Tirée de G. Schmidt, “Applicazioni della fotografia aerea in ricerche estensive di topografia antica in Sicilia”, *Kokalos* 3, 1957, fig. 5.



Planche VIII

Fig. 1 Sélinonte. Plan du « tempietto con acroterii a spirale » (fin du VII^e siècle). Tirée d'E. Gabrici, "Studi archeologici selinuntini", *MAL* 43, 1956, Tav. VI, 2.

Fig. 2 Sélinonte. L'autel primitif de la Malophoros (milieu du VII^e siècle). Tirée d'E. Gabrici, "Il santuario della Malophoros a Selinunte", *MAL* 32, 1927, p. 150, fig. 91.

Fig. 1



Fig. 2



Planche IX

Fig. 1 Le temple de Zeus Meilichios et le *Campo di Stele* de Sélinonte. Tirée d'E. Gabrici, *MAL* 32, 1927, Tav. XVI (année 1924).

Fig. 2 Stèle avec la dédicace à Zeus Meilichios faite par la *patria* des filles d'Hermios et des filles d'Eukléas (vers 450). Tirée de *IGLMP*, no. 68, Tav. XLI

Fig. 1



Fig. 2



Planche X

Les fouilles de D. Mertens et ses collaborateurs sur l'agora de Sélinonte (la bordure Est de l'agora, photo prise du côté nord). Tirée de Mertens, *Selinus I*, p. 230, fig. 341.



Planche XI

Fig. 1 Épitaphe de type οἶμοι de Sélinonte avec l'inscription: Οἶμοι ὁ *χαγία*. Tirée de Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 29, fig. 3 (= IGASM I², no. 33-bis, p. 102).

Fig. 2 Épitaphe de Sélinonte avec l'inscription Δια[-]υ[-] | ἅ Νευθύλῃ θυγάτερ | Κλε
ταγόρα Δονυσ[ι]α. Tirée de Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 31, fig. 4 (= IGASM I², no. 25-
bis, p. 101-102).

Fig. 1



Fig. 2



Planche XII

Héracléa Minoa, photographie aérienne. Tirée de G. Schmidt, “Applicazioni della fotografia aerea in ricerche estensive di topografia antica in Sicilia”, *Kokalos* 3, 1957, fig. 7.



Planche XIII

Fig. 1-2 Byzance: Vues du Corne d'Or. Tirée de W. Müller-Wiener, *Die Häffen von Byzantion-Konstantinupolis-Istanbul*, Tübingen 1994, pl. 17, 1-2.

Fig. 1.



Fig. 2.

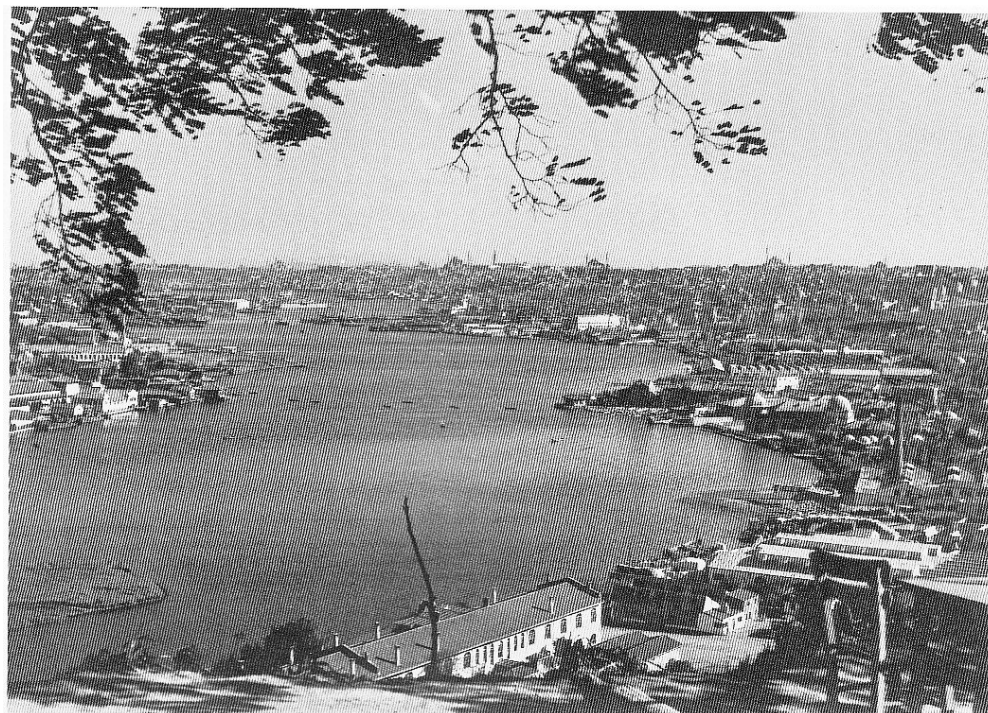


Planche XIV

Fig. 1 Graffite gravé sur un fragment de céramique de Pérachora qui porte l'inscription Λύγῳ
νος (génitif de Λύγων), écrite de gauche à droite. Tirée de Payne, *Perachora I*, pl. 131, 7.

Fig. 2 Byzance: Stèle funéraire avec dédicace à Isis. Tirée de Firatli, *Les stèles de Byzance*, no. 41, pl. XI.

Fig. 1

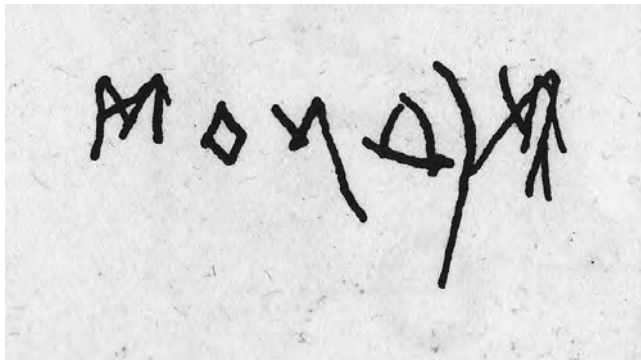


Fig. 2



Planche XV

Fig. 1-2 Byzance: Fragment d'un sarcophage avec une inscription qui atteste à la l. 3 l'hécatostys Κεραμῆα. Tirée de Firatli, *Les stèles de Byzance*, pl. LI.

Fig. 1



Fig. 2



Planche XVI

La péninsule de Mésambria. Tirée de L. Ognenova Marinova, “Nesebăr: trent’anni di ricerche di terra e subacque”, *BA* 75, 1990, Nr. 59, Tav. V, fig. a.



Planche XVII

Graffite d'Istros gravé sur un haut d'amphore « SOS » tardive (VI^e siècle) portant un *bêta* corinθο-mégarien. Tirée de P. Dupont, "Amphores archaïques de Grèce propre en mer Noire. État de question", *Il mar Nero* 2, 1995-1996, p. 95, fig. 1.

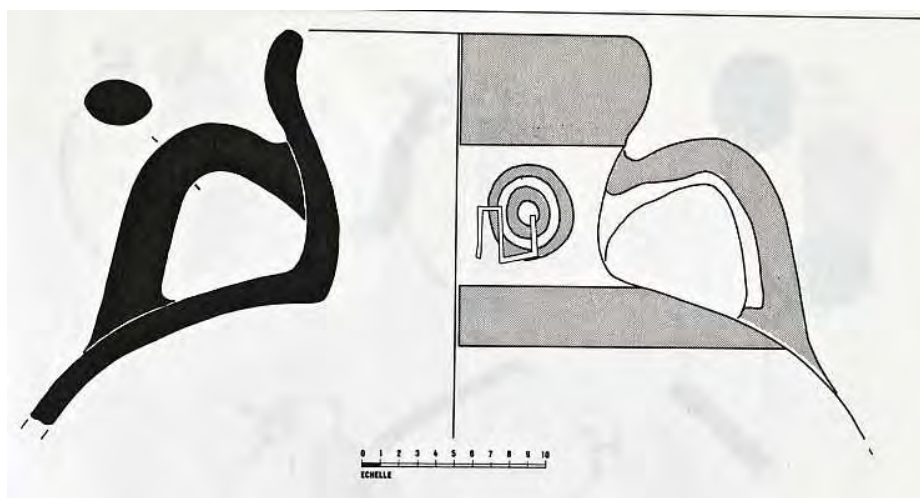


Planche XVIII

Fig. 1 Graffite de Chersonèse qui porte le nom Ἀσχροῦ Διονυσίου Ἐχεδαμίδος, le dernier élément est sans doute le nom d'une *hécatoſtys* de Chersonèse. Tirée de Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 117, Tav. IV, 11.

Fig. 2 Chersonèse: Inscription avec la mention à la l. 4 de [οἱ] Μεγαρεῖς]. Tirée de *IOSPE* I², 577, fragment b.

Fig. 1



Fig. 2



Planche XIX

Décret mégarien de proxénie consacré in l'Artémision (cinq stratèges). Tirée de Kaloyéropoulou, *Décret de proxénie de Mégare*, p. 139, fig. 1 (phot. B. Stamatopoulos).

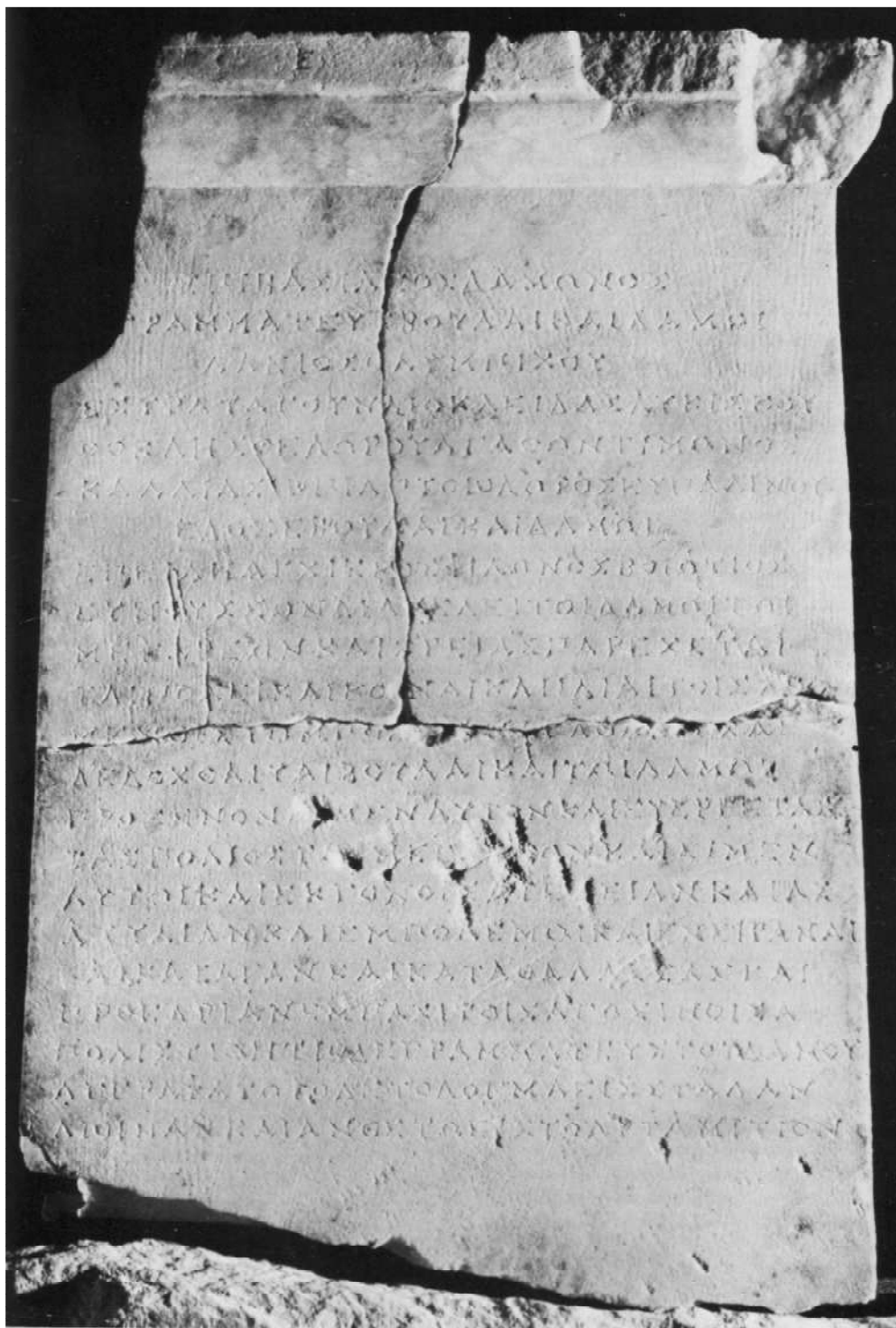


Planche XXI

Fig. 1-3 Les reliefs votifs aux stratèges de Mésambria (deuxième moitié du II^e-I^{er} siècle).
Tirée de *IGBulg V*, pl. 19, no. 5102; pl. 20, no. 5103; pl. 21, no. 5104; cf. M. Alexandrescu Vianu, *StudClas* 24, 1986, p. 99-107, pour la description des reliefs.

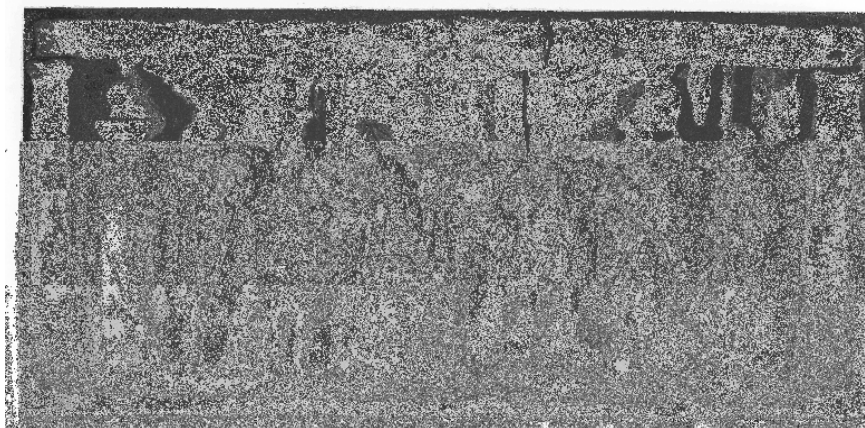


Fig. 1



Fig. 2

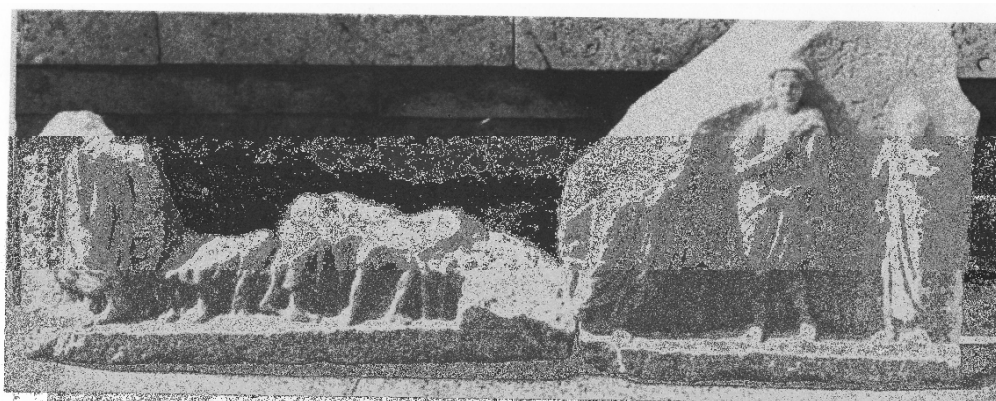


Fig. 3

Planche XXII

Fig. 1 Fragment d'un relief aux stratèges de Mésambria. Tirée de *IGBulg I*², pl. 179, no. 335 septies.

Fig. 2 Revers des tétradrachmes de Mésambria au type d'Alexandre (ca. 275-225) avec une casque en monogramme. Tirée de *SNG 11*, pl. 10, nos. 231-232.

Fig 1



Fig. 2



Planche XXIII

Fig. 1 Detail du relief aux stratèges de Mésambria *IGBulg V*, 5102 (voir ci-dessus), avec la représentation de deux casques et des boucliers.

Fig. 2 Cratère. Corinthien moyen (Peintre Athaina, *ca.* 600-570), avec la représentation des panoplies. Louvre E 629. Tirée de H. van Wees, "Greeks bearing Arms. The State, the Leisure Class, and the Display of Weapons in Archaic Greece", in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 364, fig. 23.

Fig. 1



Fig. 2



Planche XXIV

L'inscription des agoranomes de Mésambria. En bas le relief représente le dieu Hermès tenant deux paires de balances et ayant à sa droite des poids et à sa gauche plusieurs vases étalons.

Tirée de *IGBulg I*², pl. 159, no. 317



Planche XXV

Monnaies mégariennes d'époque hellénistique

Fig. 1, a-b Monnaies d'argent de Mégare (IV^e siècle av. J.-C.). Tirée de I. Pafford, "Megara: the Denominational System and Chronology of the Hellenistic Coinage", in *XII. Internationaler Numismatischer Kongreß* (Berlin 1997), Berlin 2000, p. 348, nos. 1 et 4.

Avers: Tête d'Apollon

Revers: Lyre

Fig. 2, a-b Monnaies de bronze de Mégare. Tirée de I. Pafford, *op. cit.*, p. 348, nos. 7 et 9.

a. (III^e siècle av. J.-C.)

Avers: Proue de bateau

b. (I^{er} siècle av. J.-C.)

Avers: Tête d'Apollon

Fig. 1, a



b



Fig. 2, a



b



Planche XXVI

Monnaies mégariennes d'époque impériale

Fig. 1, a-b Revers de monnaies mégariennes d'époque impériale représentant Apollon et l'omphalos de Delphes. Tirée de M. Flashar, *Apollon Kitharidos. Statuarische Typen des musischen Apollon*, Köln-Weimar-Wien 1992, nos. 5-6.

a. Adorateur (ou prêtre), Apollon citharide et l'omphalos de Delphes avec les deux aigles opposés (Septime Sévère)

b. Apollon citharide et l'omphalos de Delphes avec les deux aigles opposés (Géta)

a



b

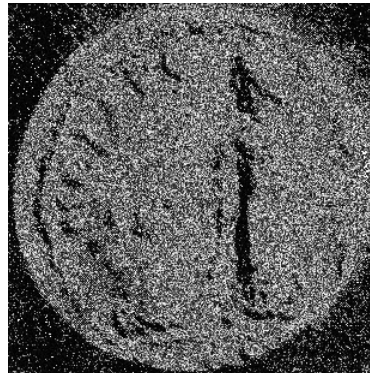


Planche XXVII

Monnaies archaïques en argent de Sélinonte

Fig. 1, a-b Didrachme de Sélinonte (520-500). Tirée de P. R. Franke, M. Hirmer, *Die griechische Münze*, München 1972, pl. 66, no. 184.

Avers: Feuille de *selinon* (ache)

Revers: Carré creux divisé en plusieurs parties

Fig. 2, a-b Tétradrachme de Sélinonte (467-445). Tirée de W. Schwabacher, "Die Tetradrachmenprägung von Selinunt", *MBNG* 43, 1925, , no. 1, p. 5-6, pl. I, Q 1 et S 1.

Avers: Apollon et Artémis sur un char

Revers: Le dieu fleuve Sélinous en train d'accomplir une libation au-dessus d'un autel

Fig. 3, a-b Didrachme de Sélinonte (467-445). Tirée de P. R. Franke, M. Hirmer, *op. cit.*, pl. 67, no. 187.

Avers: Héraclès combattant le taureau crétois

Revers: Le dieu fleuve Hypsas en train d'accomplir une libation au-dessus d'un autel

Fig. 1, a **b**



Fig. 2, a **b**



Fig. 3, a **b**



Planche XXVIII

Monnaies archaïques en argent d'Astacos

Fig. 1 Drachme d'Astacos. Première moitié du V^e siècle. Tirée de Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 266, no. 1 (pl. XLI, 1)

Avers: Homard

Revers: Tête de femme de style archaïque, le symbole du swastika, la légende ΑΣ, tout in un carré creux

Fig. 2 Drachme d'Astacos. Deuxième moitié du V^e siècle. Tirée de Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 266, no. 5 (pl. XLI, 5)

Avers: Homard tenait un coquillage entre ses pinces

Revers: Tête de femme avec boucle d'oreille ronde, les cheveux retenus in un saccos ceint d'un double ruban, tout in un carré creux

Fig. 1, a **b**

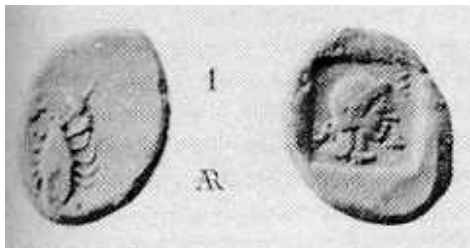


Fig. 2, a **b**



Planche XXIX

Monnaies d'argent de Chalcédoine

Fig. 1, a-b Drachme de Chalcédoine. 450-400. Tirée de Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, no. 2, p. 290.

Avers: Tête nue, avec barbe longue (Calchas ?)

Revers: la légende KAAX entre les quatre rayons d'une roue

Fig. 2, a-b Triobole de Chalcédoine. Vers 400. Tirée de Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, no. 6, p. 290.

Avers: Tête nue, imberbe, (Apollon ?)

Revers: la légende KAΛ entre les quatre rayons d'une roue

Fig. 3, a-b Hémidrachme de poids persique de Chalcédoine. c. 340-320. Tirée de Le Rider, *Deux trésors*, pl. XIII, no. 298.

Avers: Bovidé sur un épi; la légende KAΛ

Revers: Motif en creux, en « ailles de moulin »

Fig. 4, a-b Tétradrachme de poids phénicien de Chalcédoine. c. 260-220. Tirée de Seyrig, *Monnaies*, pl. 24, 19.

Avers: Tête de Déméter

Revers: Apollon assis à dr. sur l'omphalos ; la légende KAAXA; monogramme.

Fig. 1, a

b



Fig. 2, a

b



Fig. 3, a

b

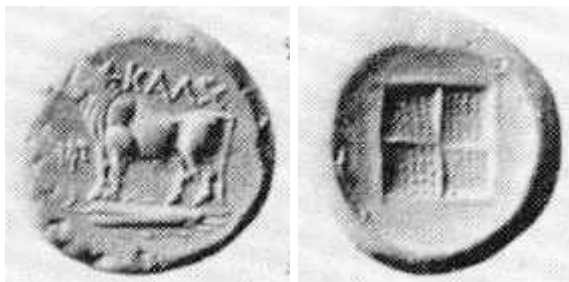


Fig. 4, a

b



Planche XXX

Monnaies d'argent de Byzance

Fig. 1, a-b Hémidrachme de poids persique de Byzance. c. 340-320. Tirée de Le Rider, *Deux trésors*, pl. II, no. 24.

Avers: Bovidé sur un dauphin. La légende $\Sigma\Upsilon$

Revers: Motif en creux, en « ailles de moulin »

Fig. 2, a-b Tétradrachme de poids phénicien de Byzance. c. 260-220. Tirée de Seyrig, *Monnaies*, pl. 23, 3.

Avers: Tête de Déméter

Revers: Poséidon assis à dr. sur un rock tenant un trident et un aplustre; ἐπί avec le nom du magistrat Μενίσκος; la légende $\Sigma\Upsilon$; monogramme.

Fig. 1, a

b

Fig. 2, a

b

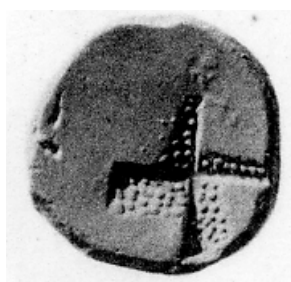


Planche XXXI

Monnaies de bronze de Byzance

Fig. 1, a-b II^e siècle ap. J.-C. Tirée de Schönert–Geiss, *Münzprägung*, vol. II, pl. 124, no. 2019.

Avers: Buste de Ceroessa, la mère de Byzas

Revers: Bovidé

Fig. 2, a-b II^e-III^e siècle ap. J.-C. Tirée de Schönert–Geiss, *Münzprägung*, vol. II, pl. 125, no. 2038.

Avers: Tête de Byzas, barbue, avec l'inscription ΒΥΖΑΣ.

Revers: Proue de bateau; ἐπί avec le nom du magistrat qui in ce cas est la déesse Déméter (ἐπί Δήμητρος τὸ β').

Fig. 3, a-b II^e siècle ap. J.-C. Revers de monnaies de Byzance représentant un casque corinthien (a) et une Nike tenant une couronne dans sa main droite et dans sa gauche une branche de palmier; un casque corinthien est figuré au-dessus de l'autel (b). Tirée de Schönert–Geiss, *Münzprägung*, vol. II, pl. 70, no. 1384/2 et pl. 74, no. 1423/3.

Fig. 1, a



b



Fig. 2, a



b



Fig. 3, a



b



Planche XXXII

Monnaies émises conjointement par Byzance et Chalcédoine

Fig. 1, a-b III^e siècle. Tirée de Schönert–Geiss, *Münzprägung*, vol. I, pl. 60, no. 1258.

Avers: Tête de Déméter

Revers: Poséidon assis à dr. sur un rock tenant un trident et un aplustre; la légende ΚΑΛΧΑΔ ΒΥΖΑΝΤ.

Fig. 2, a-b III^e-II^e siècles. Tirée de *SNG* 9, pl. 4, no. 81.

Avers : Tête laurée d'Apollon

Revers: Trépied; la légende ΚΑΛΧΑ ΒΥΖΑΝΤ.

Fig. 3, a-b III^e siècle. Tirée de Schönert–Geiss, *Münzprägung*, vol. I, pl. 62, no. 1293.

Avers: Tête de Poséidon

Revers: Proue de bateau; la légende ΒΥΖΑΝ ΚΑΛΧΑ.

Fig. 1, a



b



Fig. 2, a



b



Fig. 3, a



b



Planche XXXIII

Monnaies d'argent de Sélymbria

Fig. 1, a-b Octobole de Sélymbria. 492-470. Tirée de T. Gökyildirim, "Vth c. B. C. Coin Hoard from Thrace – Örcünlü (1970)", in *Stephanos nomismatikos. Edith Schönert-Geiss zum 65. Geburtstag*, Berlin 1998, p. 293, no. 66.

Avers: Coque

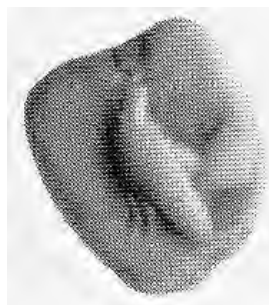
Revers: carré creux quadriparti

Fig. 2, a-b Octobole de Sélymbria. 425-410. Tirée de T. Gökyildirim, *op. cit.*, p. 293, no. 72.

Avers: Coque

Revers: Épi de blé; la légende ΣΑΛΥ.

Fig. 1, a



b

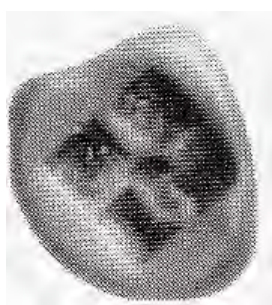


Fig. 2, a



b



Planche XXXIV

Monnaies d'argent, d'or et de bronze de Mésambria

Fig. 1, a-b Obole, milieu du V^e siècle. Tirée de Karayotov, *Coinage of Mesambria*, pl. I, 1.

Avers: Tête d'Athèna avec un casque corinthien

Revers: La légende META in un carré creux quadriparti

Fig. 2, a-b Statère. Tirée de Karayotov, *Coinage of Mesambria*, pl. I, 3.

Avers: Casque

Revers: La légende META et le nom du magistrat Ἀνθεστήριος entre les quatre rayons d'une d'une roue dentée

Fig. 3, a-b Monnaie de bronze, IV^e siècle. Tirée de Karayotov, *Coinage of Mesambria*, pl. I, 6.

Avers: Tête d'un héros (Melses ?)

Revers: La légende META in une *pelta*

Fig. 4, a-b Monnaie de bronze, fin du I^e siècle. Tirée de Karayotov, *Coinage of Mesambria*, pl. I, 14.

Avers: Tête de Déméter avec deux épis de blée

Revers: La légende ΜΕΣΗΜΒΡΙΑ et un Apollon *Kitharidos* sur une colonne

Fig. 1, a.



b.



Fig. 2, a.



b.



Fig. 3, a.



b.



Fig. 4, a.



b.



Tableaux des institutions politiques d'origine mégarienne

Les tableaux qui figurent ci-dessous concernent les divisions civiques et les magistratures d'origine mégarienne (avec un astérisque pour les *archai* dont l'origine n'est pas certaine) attestées à Mégare et dans les établissements mégariens et héracléotes. Nous avons mis entre parenthèses l'époque où ces institutions sont attestées.

A. Les tribus et les *hékatostryes* (les « centaines »)

	Tribus	<i>Hékatostryes</i>
Mégare	Ὑλλεῖς, Δυμῶνες, Πάμφυλοι (classique, hellénistique, impériale). La tribu des Ἀδριανίδαι s'ajoute à l'époque impériale aux trois tribus primitives	Κυνοσουρί[ς] (hellénistique)
Chalcédoine	trois <i>nomophylakes</i> (hellénistique) trois <i>ankritères</i> (hellénistique ?)	Ἀσωποδοῦ[ρ]α, Ἀτθίς, Διάσ[τις], Δρο[...], Ἡρά[κ]ληα?, Ἴππιω[ρ]α, Καλλιχορεά[τις], Ολιδι[ρ]α?, Παρτε[...], Ποττω[...], Πολιητήα (ou Πολι[α]τήα), Σειρο[...], Τριάσπις (hellénistique)
Byzance	collège de trente citoyens ? (classique)	Βαθωνία, Δευτέρα, Διονυσία, Καλλιχορήτις, Κεραμία, Κεφαλήα, Κρατεινήα, Λευκοπολύτις, Νευκατήα, Παρ[...], Φιλοκοτήα (ou Φιλοκτερήα) (hellénistique, impériale)
Sélinonte ?		Ηερακλείδας ? (classique) Δονυσ[ι]α ? (classique)

	Tribus	<i>Hékastostyes</i>
Mésambria	trois stratégies trois <i>taxiarques</i> (hellénistique)	
Héraclée du Pont	trois tribus (classique)	passage de douze à soixante <i>hékastostyes</i> (classique)
Chersonèse	trois <i>nomophylakes</i> (hellénistique, impériale)	Ἑξεδαιμύς (classique)
Callatis ?	φύλαρχος ?] (hellenistique)	
Prouσίας l'Hypios (Kíeros)	douze tribus, parmi lesquelles il y a les tribus de Μεγαρίς et de Θηβαίς (impériale)	

B. Les magistratures d'origine mégarienne

	<i>Basileus</i>	<i>Aisimnatai</i>	<i>Probouloi</i>	<i>Stratégès</i>	<i>Nomophylakes</i>	<i>Mnamôn/ Hiéromnamôn*</i>	<i>Damiorgoi*</i>	<i>Agoranomoi</i>
Mégare	• éponyme (hellénistique)	• (hellénistique)	• (classique)	• cinq-six (hellénistique) stratège éponyme (romaine, impériale)		• <i>mnamôn</i> , (romaine)	• (hellénistique)	• (impériale)
Sélinonte		• (classique)				• <i>hiéromnamôn</i> ?		
Chalcédoine	• éponyme (hellénistique)	• (hellénistique)		• (hellénistique)	• trois (hellénistique)	• <i>hiéromnamôn</i> deuxième place (hellénistique)		

	<i>Basileus</i>	<i>Aisimnatai</i>	<i>Probouloi</i>	<i>Stratégès</i>	<i>Nomophylakes</i>	<i>Mnamôn/ Hiéromnamôn*</i>	<i>Damiorgoi*</i>	<i>Agoranomoi</i>
Byzance	• (impériale)			• deux ? (classique, hellénistique, impériale)		• <i>hiéromnamôn</i> éponyme (classique, hellénistique, impériale)		
Sélymbria		• ? (hellénistique)		• (hellénistique)				• (hellénistique)
Mésambria	• éponyme (hellénistique)			• six (hellénistique)	• (hellénistique)	• <i>hiéromnamôn</i> (hellénistique)		• (impériale)
Héraclée du Pont	• (impériale)							

	<i>Basileus</i>	<i>Aisimnatai</i>	<i>Probouloi</i>	<i>Stratégēs</i>	<i>Nomophylakes</i>	<i>Mnamôn/ Hiéromnamôn*</i>	<i>Damiorgoi*</i>	<i>Agoranomoi</i>
Chersonèse	• éponyme (hellénistique, impériale)	• προαισυμνῶν (hellénistique)			• trois (hellénistique, impériale)	• συμμυάμοις (hellénistique)	• (hellénistique)	• (hellénistique, impériale)
Callatis	• éponyme (hellénistique, impériale)	• προαισυμνῶν (hellénistique)	• (hellénistique)	• six ? (hellénistique, impériale)				• ? (impériale)
Prouσίας de l'Hypios (Kíeros)	• (impériale)							

II. Tableau des calendriers attestés à Mégare et dans les colonies mégariennes. Les mois non encore attestés se trouvent entre crochets. On a signalé par une flèche horizontale et les caractères gras les mois qui ont changé de nom dans les colonies. Tiré d'Avram, *ISM* III, p. 114.

Héraclée du Pont	Byzance	Chalcédoine	Mégare
[Ἡραῖος]	Ἡραῖος	[Ἡραῖος]	[Ἡραῖος]
[Καρνεῖος → Ἡράκλειος?]	Καρνεῖος	[Καρνεῖος]	[Καρνεῖος]
[Μαχανεύς]	Μαχάνειος	Μαχάνειος	[Μαχάνειος]
[Πεταγείπτιος]	Πεταγείπτιος	Πεταγείπτιος	[Πεταγείπτιος]
[Διούσιος]	Διούσιος	Διούσιος	[Διούσιος]
[Εὐκλείος]	Εὐκλείος	[Εὐκλείος]	[Εὐκλείος]
[Ἀρτεμίσιος]	Ἀρτεμίσιος	[Ἀρτεμίσιος]	[Ἀρτεμίσιος]
[Λύκειος]	Λύκειος	[Λύκειος]	[Λύκειος]
[Ἀπελλαῖος]	→ Βοσπόριος	Ἀπελλαῖος	[Ἀπελλαῖος]
[Λατοῖος]	→ Λατοῖος	→ Ποτάμιος?	Πάναμος?
[Ἀγριάτιος → Ἡράκλειος?]	Ἀγριάτιος	[Ἀγριάτιος]	[Ἀγριάτιος]
[Μαλοφόριος]	Μαλοφόριος	[Μαλοφόριος]	[Μαλοφόριος]